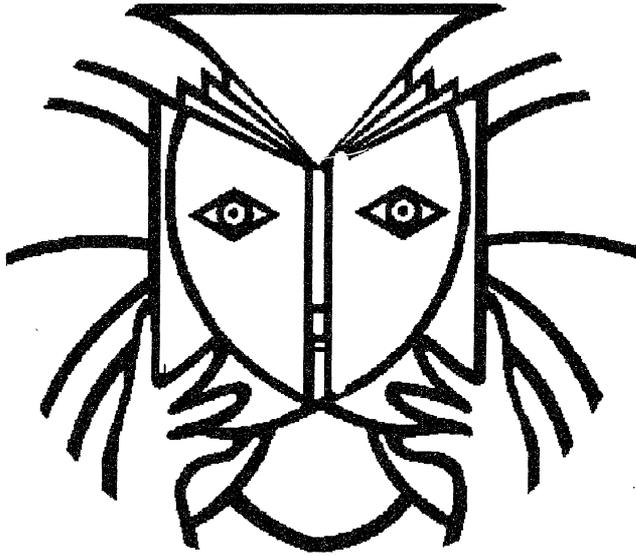




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

*Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA*

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE
DU CANADA**

OTTAWA

*Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA*

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 8.

TROISIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT

DU

54034

CANADA.

SESSION 1880-81.



VOLUME XIV.

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XIV.—SESSION 1880-81.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A	N ^o	D	N ^o
Acte relatif à la meilleure administration de la justice, 1878.....	141	Débats, chambre des communes	120
Affaires des sauvages, rap. du départem. des..	14	Dépenses des délégués	110
Agents, Londres	16	Dépenses imprévues	19
Agriculture, rapport du ministère de l'.....	12	Destitutions, service public	17
Aide aux Irlandais	76	Directeur-général des postes, rapport du.....	7
Arpenteurs fédéraux	87		
Association co-opérative, officiers des douanes	69	E	
Assurances.....	13	Eagan, J. B.....	108
Auditeur-général, rapport de l'.....	8	Emigration, Irlande au Nord-Ouest	68
		do <i>viâ</i> Sarnia et Windsor.....	67
B		Esquimalt et Nanaimo, chemin de fer d'.....	139
Baie d'Hudson, compagnie de la.....	111	Estimations, service public	1
do navigation de la	111b	do département de l'intérieur	88
Banques, listes des actionnaires.....	27	Emigrants, Manitoba	109
Banques d'épargnes	22	Évaluation de marchandises, douanes.....	64
Baptêmes, mariages, etc.....	77	Exportation de bestiaux.....	41
Beauharnois, canal	91		
Bibliothécaire, rapport du.....	15	F	
Blé moulu.....	59	Frais de route.....	110
Bodwell, E. V.	60	Frontières, Ontario et Québec.....	73
Boston, port d'hiver.....	133		
Bureau de poste, Dominion City	135	G	
Bureau d'enregistrement de Montréal	94	Gradués du collège militaire	101
Burlington, baie de, pont du canal.....	131	Grain, <i>viâ</i> Halifax, tarif.....	61
		Guides, N.-O	44
C			
Canadien du Pacifique, chemin de fer.....	23	H	
Cap Tourmente, chemin de fer du.....	102	Halifax commission d'	104
Cap Traverse, do	102	Hamilton, Cie de colonisation d', N.-O	21m
Cascumpec, port de.....	127	Hareng fumé, inspection du.....	43
Cautionnements et obligations.....	30	Houille importée.....	118
Charybdis, corvette à vapeur.....	66		
Chemins de fer, anciens comptes de construct..	5a		
Chemin de fer de l'Île, C. B.....	49	I	
Chemins de fer et canaux, rapport du ministère des.....	5	Île du P.-Edouard, accident sur ch. de fer de l'..	71
Cie anglo-canad. de prêts et de placements....	123	Intercolonial, chemin de fer.....	36
Collège militaire, gradués du.....	101	Intérieur, rapport du ministère de l'.....	3
Commerce et de la navigation, tableaux du.....	2	do ministère de l', estimations.....	88
Commission du service civil, rapport de la.....	113		
Commission géologique	32		
Comptes publics.....	1		
Concessions de terre, Manitoba	20		
Cour Suprême et d'Échiquier.....	46		

J	No.	Q	No.
Jardin du Château, Québec.....	112	Québec et du lac Saint-Jean, chemin de fer de.	70
Juge de Leeds et Grenville.....	145	Q., M., O. et O. acquisition du chemin de fer de.	142
Juges, allocation de retraite.....	55		
L			
Lac Érié, relèvements	130	Recensement	28 et 103
Lachine, canal	29	Recettes et dépenses	24
LeSueur, M., mise à la retraite.....	96	do paiements.....	80
Limites à bois, Territoires du N.-O.....	86	Remises de droits sur des articles	63
do Québec.....	42	Réserve de terres publiques, N.O.....	217
Lislois, Joseph O	140	Revenu de l'intérieur, rapport du minist. du....	4
Locomotives, achat de	51	Ristigouche, passeur	93
Londres, agents de.....	16	Riz et poudre, C.B.	117
Luard, major général, appointements du.....	57	Mondeau, port de Refuge	34
do do plaintes contre le.....	82	Ryland, G. H.....	94
M			
Magistrats de police, appointements des	79	Saint-François, rivière	74
Mandats spéciaux.....	18	Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier de	121
Mandats sur la poste	132	Sauvages, territoires du N.-O.....	85
do Dominion City	135	Secrétaire d'Etat, rapport du	10
do Montréal	115	Selkirk, traverse de, chemin de fer C. du P.....	217
do Parkhill	37	Service de sauvetage	72
do Prescott	126	Service postal, rive nord	95
do Sorel	114	Shelburne, officier des pêcheries	53
Manitoba, société de colonisation	217	Shippegan, N.-B., brise-lames.	100
do lac	119	Souris-ouest, brise-lames	138
do terrains réservés à la colonisation.....	20	Statistique des chemins de fer.....	57
do et territoires du N.-O	21	Statuts du Canada, distribution des	35
Manque d'approvisionnements, N.O.....	85	Squatters, récif de la Pointe Pelée.....	106
Marine et pêcheries, rapport de la	11	Sucres, <i>via</i> Halifax.....	26
Meaford, port de	144		
Mesures législatives sur la santé publique.	98	T	
Milice, rapport du ministère de la	9	Tabac canadien.....	31
Minéral de fer.....	83	Terrains de chemin de fer, C.B.	210
Minéral de fer et d'or.....	40	Terres de la Col.-Britann., ch. de fer C. du P.	217
Mise à la retraite.....	25	Territoires du Nord-Ouest—Nouveaux noms... 105	
N			
Naufages dans les eaux canadiennes.....	84	Thames River, relèvements.....	48
Naufages et remorquage, eaux intérieures.	50	Toile cirée pour fenêtres.. ..	125
New Carlisle, port de	92	Toronto, port de.....	130
Nicolet, rivière.....	137	Traducteurs français	78
P			
Paris, exposition	75	Travaux judiciaires, Québec.....	56
Pêcheries, statistique des.....	54	Travaux publics, rapport du ministère des.....	6
do permis de.....	99	Tuck, S. P.....	90
Pénitenciers, rapport sur les.....	65	U	
Phare flottant de la Traverse	81	Université Laval.....	47
Pisciculture, Newcastle	134	V	
Pointe Saint-Pierre-les-Becquets.....	122	Vallée de la Trent, canal de la	52
Pois et mesures	39	Vankleek Hill, maître de poste.....	128
Poisson salé, Shelburne.....	38	W	
Police à cheval, approvisionnements.. ..	45	Warton, port de	116
Police fédérale, dépense de la	97	Williamsburgh, canal de	58
Pont du chemin de fer de la Chaudière.....	124	Wilson, Major C	33
Ponts, fer pour	62	Y	
Pont suspendu, "Union", Ottawa.....	146	Yamaska, rivière.....	129
Port d'hiver, Boston.....	133		
Port-Hood, quai de.....	143		
Projet de loi accordant une prime d'encourag. pour les navires construits en France	89		
Publicité, gouvernement	107		

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

N ^{os}	MATIÈRES DU VOLUME N ^o 1.
1.....	COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1880. BUDGET DU CANADA, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882. Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881. Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881. Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.
MATIÈRES DU VOLUME N ^o 2.	
2.....	COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880, compilés des rapports officiels.
MATIÈRES DU VOLUME N ^o 3.	
3.....	INTÉRIEUR :—Rapport du ministère de l', pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.
4.....	REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistique du revenu de l'intérieur du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880. SUPPLÉMENT n ^o 1 :—Statistique des canaux pour la fin de la saison de navigation de 1880. SUPPLÉMENT n ^o 2 :—Poids et mesures, 1880. SUPPLÉMENT n ^o 3 :—Falsification des substances alimentaires, pour 1880.
MATIÈRES DU VOLUME N ^o 4.	
5.....	CHEMIN DE FER ET CANAUX :—Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour l'exercice 1879-80, sur les travaux placés sous son contrôle.
5a.....	Réponse à un ordre; état donnant les noms des diverses personnes auxquelles a été payée la somme de \$23,931, citée à la page 18 du rapport du ministre des chemins de fer pour l'année expirée le 30 juin 1880, comme montant total payé pour "construction de voies ferrées, anciens comptes." (<i>Pas imprimée.</i>)
5b.....	Rapports, statistique des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Nos	
6.....	TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice 1879-80, sur les travaux placés sous son contrôle.
7.....	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport du directeur général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
—————	
MATIÈRES DU VOLUME N° 5.	
8.....	AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur général sur les crédits ouverts pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.
9.....	MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'exercice 1880.
10.....	SECRÉTAIRE D'ETAT :—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1880.
—————	
MATIÈRES DU VOLUME N° 6.	
11.....	MARINE ET PÊCHERIES :—Treizième rapport annuel du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
	SUPPLÉMENT n° 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décembre 1880.
	SUPPLÉMENT n° 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année expirée le 31 décembre 1880.
—————	
MATIÈRES DU VOLUME N° 7.	
12.....	AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année de calendrier 1880.
13.....	ASSURANCES :—Relevé et état des assurances pour 1880, et rapport du surintendant pour 1879.
—————	
MATIÈRES DU VOLUME N° 8.	
14.....	AFFAIRES DES SAUVAGES :—Rapport annuel du ministère des affaires des Sauvages du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1880.
15.....	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.
16.....	AGENTS À LONDRES :—Réponse à ordre, état indiquant les sommes d'argent que les agents à Londres avaient en mains dans les premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879, et faisant mention du taux de l'intérêt alloué sur ces sommes.
17.....	DESTITUTIONS :—Réponse à ordre ; noms des personnes qui ont été destituées, déplacées ou déchargées, depuis le 13 février 1879, ainsi que les motifs de ces déplacements ou mises à la retraite.
18.....	MANDATS SPÉCIAUX :—Etats des mandats spéciaux émis par le gouverneur général, conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, section 32.
19.....	DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1880, jusqu'à date, conformément à l'acte 43 Victoria, chapitre 10, cédule B.
20.....	TERRAIN RÉSERVÉ A LA COLONISATION, MANITOBA :—Réponse à ordre ; demandes faites pour obtenir des concessions de terre dans la partie affectée à la colonisation, dans la paroisse de Saint-Pierre, Manitoba ; copie de la preuve faite relativement aux droits de feu le chef Peguis sur des terrains situés dans la dite paroisse. (<i>Pas imprimée</i>).

- N^{os}
 21..... MANITOBA ET TERRITOIRE DU NORD-OUEST :—Réponse à ordre ; état indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest ; aussi, la quantité de terres octroyées gratuitement ou autrement.
- 21a..... Réponse à ordre ; annonces publiées depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle, au sujet de l'établissement ou de la vente des terres publiques dans aucune partie du Manitoba ou du Nord-Ouest.
- 21b..... Réponse à adresse ; correspondance concernant la vente de grandes étendues de terrain dans le Nord-Ouest à M. Brassey ou à tout autre particulier, et la description de toute telle étendue de terrain. (*Pas imprimée.*)
- 21c..... Réponse à ordre ; chiffre total d'acres de terre vendus et pris à titre de *homesteads* et sujets au droit de préemption, à dater de l'acquisition du Nord-Ouest jusqu'au 31 octobre dernier, et le montant total qui en a été perçu en argent.
- 21d.... Réponse à adresse ; copie de tous arrêtés du conseil accordant des octrois de terre dans le Nord-Ouest à aucune compagnie de chemin de fer autre que celle du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba ; aussi, de la route ou terminus des dits chemins de fer. (*Pas imprimée.*)
- 21e..... Réponse à adresse ; copie de l'arrêté du conseil octroyant environ 1,328,000 acres de terre dans le Nord-Ouest à la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba ; aussi, de la route ou du terminus du chemin de fer.
- 21f..... Réponse à adresse ; correspondance ou documents non encore produits, touchant toute vente de terrains dans le Nord-Ouest à quelque compagnie de chemin de fer.
- 21g.... Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent affecté chaque année au service des terres fédérales, et les sommes dépensées pour arpentages et pour administration.
- 21h..... Réponse à ordre ; état donnant l'étendue des terres à présent arpentées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, les frais de tel arpentage à la date du 30 juin et du 1er novembre derniers ; le nombre d'arpenteurs employés et le nombre moyen de lots arpentés.
- 21i..... Réponse à ordre ; statistique et autres informations sur lesquelles ont été basés les plans et les prix adoptés en 1879 pour les ventes des terres de chemins de fer et de préemption, et maintenant en vigueur. (*Pas imprimée.*)
- 21j..... TRAVERSE À SELKIRK, C. P. C. :—Réponse à ordre ; correspondance relative aux réclamations présentées par des particuliers dont les terres ont été expropriées pour la traverse du chemin de fer du Pacifique canadien à Selkirk. (*Pas imprimée.*)
- 21k.... TERRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, C. P. C. :—Réponse à adresse ; arrêtés du conseil et correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique dans cette province.
- 21l..... SOCIÉTÉ DE COLONISATION, MANITOBA :—Réponse à ordre ; documents échangés soit entre le département de l'intérieur, à Ottawa, et le bureau des terres, à Winnipeg, ou le président de la Société de colonisation du Manitoba, se rattachant à l'octroi ou à l'échange des réserves de la dite société aussi bien qu'aux difficultés survenues en 1877 à propos de l'établissement du township Taché. (*Pas imprimée.*)
- 21m.... SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE HAMILTON, N.-O. :—Réponse à adresse ; correspondance concernant la demande faite par des colons établis sur des terres réservées pour la société de colonisation de Hamilton, dans le district de la Queue d'Oiseau, à l'effet qu'il leur soit permis de prendre des terres sujettes au droit de préemption, à un dollar par acre. (*Pas imprimée.*)
- 21n..... RESERVE DE TERRES PUBLIQUES, N.-O. :—Réponse à adresse ; ordres en conseil en vertu desquels le gouvernement a réservé des terres publiques au Manitoba pour le bénéfice des Métis ou des Sauvages qui y résidaient avant que le gouvernement eût obtenu le contrôle des territoires du Nord-Ouest ; aussi, celles qui ont été réservées pour des Cies de steamers, des Mennonites, des Islandais, etc. (*Pas imprimée.*)
- 21o..... TERRAINS DE CHEMIN DE FER, C.-B. :—Réponse à adresse ; correspondance et télégrammes échangés entre M. J. W. Trutch et le gouvernement, concernant les terrains de chemins de fer dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)

Nos	
22.....	BANQUES D'ÉPARGNES :—Trois minutes approuvées en conseil relativement à l'administration des banques d'épargnes et au mode de calculer les taux d'intérêt accordés sur les dépôts dans les banques, etc., etc.
23.....	CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN :—Mémoire sur le coût estimatif de la construction de certaines sections du chemin de fer du Pacifique canadien ; aussi, un état du coût du dit chemin de fer à la date du 30 novembre 1880.
23a.....	Réponse à ordre ; copie de toutes les offres faites au gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre aucun point du chemin de fer projeté du Pacifique canadien et le Sault-Sainte-Marie.
23b.....	Réponse à ordre ; copies des contrats pour le chemin de fer du Pacifique canadien, aux termes de la section 19 de l'acte 37 Vict., chap. 14. (<i>Pas imp.</i>)
23c.....	Réponse à adresse ; copie de la commission royale décernée à MM. Clarke, Keefe et Miall, pour s'enquérir de certaines affaires publiques.
23d.....	Réponse à ordre ; rapports de toutes explorations faites depuis la dernière session sur la ligne entre la Baie Sud-Est et le Sault-Sainte-Marie, ou sur la ligne entre la Baie Sud-Est et la Baie du Tonnerre.
23e.....	Réponse à ordre ; correspondance relative au contrat pour l'embranchement de la Baie-Jéorgienne (du chemin du Pacifique) échangée depuis le 9 février 1880 ; aussi, les détails des arrangements pris en vue de régler les réclamations présentées par Smith, Ripley et Cie, ou Heney, Charlebois et Flood, au sujet du dit contrat.
23f.....	Réponse à ordre ; documents indiquant toutes modifications faites en vertu des dispositions d'aucun des contrats pour la construction d'aucune partie du chemin de fer du Pacifique canadien antérieurement au 21 octobre dernier, et de tous estimés ou états dressés quant au résultat de telles modifications sur le coût des travaux.
23g.....	Réponse à ordre ; carte indiquant les octrois que l'on se propose de faire au chemin de fer du Pacifique, aux termes du contrat déposé sur le bureau de la Chambre. (<i>Pas imprimée.</i>)
23h.....	Réponse à ordre ; état montrant les diverses modifications et changements faits dans le tracé, le plan ou autrement, par le moyen desquels le coût estimatif des sections du chemin de fer du Pacifique entre Kamloops et Yale, entre Yale et Port-Moody, entre la Baie du Tonnerre et Selkirk, entre Selkirk et Jasper, entre Jasper et Kamloops, a subi, en avril 1880, une réduction sur l'estimé de 1878 ; et un état du montant du dit estimé de 1878.
23i.....	Réponse à ordre ; état des recettes provenant des chemins de fer du gouvernement en opération dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin pendant les mois de septembre, octobre et novembre.
23j.....	Réponse à ordre ; état mentionnant les études faites dans l'automne de 1879 et l'hiver de 1879-80, par les officiers chargés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, au sujet de la route méridionale ou ligne riveraine, entre le Rocher-Rouge, baie de Népigon, et le terminus du chemin de fer du Pacifique à la Baie du Tonnerre.
23k.....	Réponse à adresse ; correspondance, relative aux contrats pour les deux sections de 100 milles chacune du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge ; et touchant l'annulation d'aucun des dits contrats, l'exécution des travaux sur ces sections, et leur coût.
23l.....	Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de rails d'acier et d'attaches achetés par le gouvernement en 1879, et la moyenne du prix auquel ils ont été achetés, ainsi qu'un état de l'intérêt sur tel prix d'achat à dater du paiement, au prix pour lequel une partie des dits rails et attaches doit être transportée à la Cie du chemin de fer du Pacifique. 2° La quantité de tels rails et attaches déjà livrée. 3° La quantité de tels rails et attaches déjà employée par le gouvernement, et celle requise par le gouvernement pour compléter la partie du chemin de fer qu'il a à construire. 4° La quantité restante qui devra être transportée à la compagnie, et le prix auquel elle sera cédée. 5° La valeur marchande de la dite quantité en dernier lieu mentionnée d'après la moyenne des prix pour chacun des mois de septembre et octobre, A.D. 1880, et d'après le prix à la date du 21 octobre 1880.
23m...	Une nouvelle proposition pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, soumise à l'honorable sir Charles Tupper, C.C.M.G., M.P., ministre des chemins et canaux, Ottawa, Canada.

N ^{os}	
23n. ...	CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN :—Télégrammes concernant les cautionnements déposés au sujet de la nouvelle proposition pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien.
23o. ...	Réponse à ordre ; information sur laquelle le gouvernement a basé sa décision en acceptant le chemin de fer "Union Pacific" tel qu'originellement construit, comme type déterminant la qualité et la nature du chemin de fer du Pacifique canadien projeté, de ses matériaux et de son équipement ; et de toute estimation détaillée qui a été faite par aucun officier du gouvernement au sujet du coût des travaux en cours d'exécution et qui doivent être exécutés par le gouvernement, et de ceux qui doivent être exécutés par la compagnie projetée conformément à ce type.
23p. ...	Réponse à adresse ; copie de l'ordre passé en conseil en 1873, désignant Esquimalt comme le terminus occidental du chemin de fer du Pacifique canadien. (<i>Pas imprimée</i> .)
23q. ...	Réponse à adresse ; correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de la grue hydraulique brevetée de Haggas pour locomotives, qui a été fournie, l'an dernier, au gouvernement, pour la première section du chemin de fer du Pacifique canadien à l'ouest de la Baie du Tonnerre. (<i>Pas imp.</i>)
23r.	Réponse à adresse ; rapports au conseil et tous ordres en conseil concernant la mise en disponibilité de Sandford Fleming, ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique canadien. (<i>Pas imprimée.</i>)
23s.	Réponse à ordre ; état donnant la quantité et la valeur des matériaux en fer pour ponts sur le chemin de fer du Pacifique canadien entre Selkirk et Kamloops ; aussi, tous les renseignements que possède le gouvernement relativement au nombre, à la longueur et à la nature des ponts. (<i>Pas imp.</i>)
23t.	Réponse à ordre ; correspondance concernant la réclamation présentée par C. Horetzky pour une plus forte rémunération que celle qu'il a reçue pour avoir exploré la région comprise entre les rivières Skeena et de la Paix, pendant l'année 1879. (<i>Pas imprimée.</i>)
23u. ...	Communication de M. Drinkwater, secrétaire de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 25 février 1881, transmettant un extrait des minutes de la première assemblée des directeurs, tenue le 17 février dernier, se rapportant au traité projeté qui doit être conclu entre le gouvernement et la compagnie au sujet de permis de circulation à accorder, sous certaines circonstances, sur une partie du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la station de Callander, etc.
23v.	Etat des sommes requises pour l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique canadien.
24.	RECETTES ET DÉPENSES :—Etat détaillé des recettes et dépenses, pour les six mois expirés le 31 janvier 1881.
25.	MISES A LA RETRAITE :—Etat de toutes les indemnités et gratifications octroyées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4.
26.	SUCRE :—Réponse à ordre ; état donnant la quantité de sucre expédiée d'Halifax par la voie de l'Intercolonial à aucuns points en Canada, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880 respectivement, et les tarifs imposés pour le voiturage.
27.	BANQUES :—Liste des actionnaires des diverses banques du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
28.	RECENSEMENT :—Rapport du travail fait et des deniers dépensés au sujet du prochain recensement. (<i>Pas imprimée.</i>)
29.	CANAL LACHINE :—Réponse à ordre ; correspondance d'ingénieurs au sujet du récent accident survenu sur la section 11 du canal Lachine, actuellement sous contrat. (<i>Pas imprimée.</i>)
30.	GARANTIES ET SÉCURITÉS :—Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
31.	TABAC CANADIEN :—Réponse à ordre ; état donnant les noms et le domicile des personnes qui, depuis le premier de mai 1880, ont obtenu des licences pour la fabrication de tabac cultivé en Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
31a.	Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant du revenu perçu sur le tabac canadien pour l'année expirée le 31 décembre 1880. (<i>Pas imprimée.</i>)

Nos	
32.....	COMMISSION GÉOLOGIQUE :—Rapport des opérations, par Alfred R. C. Selwyn, F.R.S., F.G.S., directeur, pour l'année 1878-79. (<i>Pas ré-imprimé comme document de la session.</i>)
33.....	MAJOR C. WILSON :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le major C. Wilson, du 33e bataillon, et le ministre de la milice, relativement au remboursement de certains droits d'entrée payés sur carabines importées pour l'usage de l'association de tir à la cible du 33e bataillon. (<i>Pas imprimée.</i>)
34.....	HAVRE DE REFUGE DE RONDEAU :—Réponse à ordre ; état donnant les noms des personnes qui ont présenté des soumissions en vue d'exécuter les travaux pour lesquels des annonces ont été publiées cette année touchant l'amélioration du havre de refuge à Rondeau. (<i>Pas imprimée.</i>)
35.....	STATUTS :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 43 Victoria, seconde session du quatrième parlement, 1880. (<i>Pas imprimé.</i>)
36.....	CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; correspondance, rapports et autres documents concernant la réclamation de M. Patrick Ultican, de Belledune, comté de Restigouche, pour dommages causés à sa ferme par suite d'inondations ou autre cause se rapportant au chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimée.</i>)
36a.....	Réponse à ordre ; correspondance concernant la vente du foin dans le comté de King, Nouveau-Brunswick, le long de l'Intercolonial. (<i>Pas imprimée.</i>)
36b.....	Réponse à ordre ; correspondance, preuve et sentence arbitrale de M. Simard, arbitre officiel, dans l'affaire de Lucien Morin, Antille, et de plusieurs autres personnes de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnêts, comté de l'Islet, qui réclament une indemnité du gouvernement pour des fosses d'emprunt faites sur leurs terres, pour l'Intercolonial. (<i>Pas imprimée.</i>)
36c.....	Réponse à ordre ; copie des avis concernant la vente du foin le long de l'Intercolonial ; le nom des soumissionnaires, etc. (<i>Pas imprimée.</i>)
36d.....	Réponse à ordre ; documents et comptes se rapportant à une réclamation faite par G. A. Girouard pour une prétendue fourniture de traverses pour l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$2,640 paraît avoir été fait par mandat spécial.
36e.....	Réponse à ordre ; instructions données à Collingwood Schreiber, écrivain, ingénieur civil, au sujet des enquêtes qu'il a faites, ou qui lui restent à faire, contre certains employés sur la division nord du chemin de fer Intercolonial ; aussi au sujet des démissions et destitutions d'employés, sur la même division du chemin de fer. (<i>Pas imprimée.</i>)
36f.....	Réponse (en partie) à ordre ; état donnant les noms des différents employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, leur âge, leur nationalité, à quelle croyance religieuse ils appartiennent, leur résidence, le montant actuel de leur salaire annuel, etc. ; aussi un état donnant les noms des différents employés de l'Intercolonial qui ont cessé d'être employés sur le chemin de fer depuis le 18 octobre 1878. (<i>Pas imprimée.</i>)
36g.....	Réponse à ordre ; décision des arbitres du Canada au sujet de la réclamation du nommé Alexander Forbes pour clôture sur la ligne de l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$172.18 paraît avoir été fait par mandat spécial. (<i>Pas imprimée.</i>)
36h.....	Réponse à ordre ; contrat passé entre le gouvernement et Denis Coholan, en date du 18 janvier 1877, et cette partie du devis concernant la dimension et le nombre de bacs employés avec les bateaux dragueurs faisant le curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, N.-B. (<i>Pas imprimée.</i>)
36i.....	Réponse à ordre ; copie du contrat de Thomas B. Smith, pour clôture sur la ligne de l'Intercolonial en 1871 et 1872, pour lequel un paiement de \$1,894.50 a été fait par mandat spécial. (<i>Pas imprimée.</i>)
36j.....	Réponse à ordre ; contrats passés depuis le 1er février 1877, pour travaux de curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, N.-B. (<i>Pas imprimée.</i>)

- Nos
36k. ... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; rapport de l'exploration faite en 1880, en vue de la construction d'un embranchement au chemin de fer Intercolonial, pour amener de Saint-Michel ou de Saint-Charles le terminus à Saint-Joseph-de-Lévis. (*Pas imprimée.*)
- 36l. Réponse à ordre ; état faisant connaître les réclamations des entrepreneurs et autres, se rattachant à la construction de l'Intercolonial, qui ont été présentées, ou sur lesquelles il a été fait rapport, depuis le rapport en date du 27 novembre 1880, fait par F. Shanly, écr.
- 36m ... R réponse à adresse ; arrêtés du conseil concernant les réclamations présentées, depuis le 1er janvier 1880, par des entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial ; aussi, copie de toutes instructions adressées à M. Shanly à ce sujet.
- 36n ... Réponse à ordre ; état donnant le chiffre et la nature des réclamations faites par des entrepreneurs de l'Intercolonial depuis son achèvement ; les cas dans lesquels un règlement a été obtenu ; aussi, les rapports de MM. Sandford Fleming, C. Schreiber et Brydges, dans chaque cas.

MATIÈRES DU VOLUME N° 9.

- 37..... BUREAU DE POSTE DE PARKHILL :—Réponse à ordre ; copie de la preuve faite, cette année, devant l'inspecteur des postes, au sujet des affaires du bureau de poste de Parkhill. (*Pas imprimée.*)
- 38..... POISSON SALÉ :—Réponse à ordre ; états transmis au ministère du revenu de l'intérieur par l'inspecteur ou les sous-inspecteurs du poisson salé, du comté de Shelburne ; aussi un état des droits perçus par ces fonctionnaires. (*Pas imprimée.*)
- 39..... POIDS ET MESURES, NOMINATIONS ET DESTITUTIONS :—Réponse à ordre ; nominations et destitutions faites sous l'autorité de l'acte des poids et mesures, depuis le 1er juillet 1879 jusqu'à date, et les motifs de telles destitutions, s'il en est ; et les recettes et dépenses, en vertu du dit acte.
- 39a ... Réponse à ordre ; correspondance concernant la réclamation de Théotime Blanchard, ci-devant inspecteur des poids et mesures pour les comtés de Gloucester et Ristigouche, N.-B., pour qu'on lui rembourse cette partie de son salaire qui a été retenue à titre de contribution au fonds de retraite. (*Pas imprimée.*)
- 39b ... Réponse à ordre ; accusations portées contre Horatio N. Tabb, ci-devant sous-inspecteur des poids et mesures ; preuve faite à l'enquête instituée au sujet des dites accusations, et verdict rendu par l'officier chargé de faire l'enquête. (*Pas imprimée.*)
- 39c ... Réponse à ordre ; état faisant connaître les recettes et dépenses de la division des poids et mesures du ministère du revenu de l'intérieur ; aussi, les comptes détaillés de tous les instruments achetés pour l'usage de cette division, et des dépenses de deux voyages en Angleterre faits par le commissaire du revenu de l'intérieur. (*Pas imprimée.*)
- 40..... MINÉRAI DE FER ET D'OR :—Réponse à ordre ; minerais de fer et d'or exportés de Belleville ou du comté d'Hastings au cours de l'année dernière. (*Pas imprimée.*)
- 41..... BÉTAIL EXPORTÉ :—Réponse à ordre ; état comparatif du nombre de bestiaux et de moutons exportés du Canada en Angleterre, pendant les années 1879 et 1880.
- 42..... LIMITES A BOIS, QUÉBEC :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de Québec, relativement aux limites de bois situées au nord de la frontière de la province de Québec. (*Pas imprimée.*)
- 43..... INSPECTION DU HARENG FUMÉ :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le ministère du revenu de l'intérieur et la Chambre de Commerce d'Halifax au sujet du droit imposé pour l'inspection du hareng fumé. (*Pas imprimée.*)
- 44 GUIDES, TERRITOIRE DU N.-O. :—Réponse à adresse ; état faisant connaître les noms et la nationalité de tous les guides (*Land guides*) dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et le salaire ou indemnité payé à chacun ; aussi, un état détaillé du coût ou des dépenses se rattachant à cette branche du service public.

Nos	
45.....	APPROVISIONNEMENTS POUR LA POLICE A CHEVAL :—Réponse à ordre ; annonces demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements requis pour la police à cheval et pour les Sauvages, et copie des soumissions présentées en réponse à telles annonces. (<i>Pas imprimée.</i>)
46.....	COURS SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER :—Réponse à adresse ; états détaillés des jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier, depuis le 1er jour de janvier dernier, le chiffre des réclamations et le montant des frais dans chaque cas.
47.....	UNIVERSITÉ LAVAL :—Réponse à adresse ; correspondance et mémoire adressés par l'honorable ministre de la justice à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, depuis le mois de janvier 1879 jusqu'à ce jour, relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de Québec.
47a.....	Réponse à adresse demandant les documents suivants :— 1. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université Laval, lequel a été transmis en Angleterre avec une pétition de l'archevêque et des évêques ; 2. La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université Laval ; 3. La pétition et l'exposé de faits de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel. (<i>Pas imprimée comme document de la session.</i>)
48.....	RIVIÈRE THAMES :—Réponse à ordre ; copie de tous relevements de la rivière Thames entre Chatham et la cité de London, et de tous rapports faits depuis la dernière session en vue d'améliorer la navigation de cette rivière. (<i>Pas imprimée.</i>)
49.....	CHEMIN DE FER DE L'ÎLE, C.-B. :—Réponse à adresse ; correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise, ou avec toutes personnes dans cette province, concernant le chemin de fer de l'Île. (<i>Pas imprimée.</i>)
50.....	NAUFRAGES, EAUX DE L'INTÉRIEUR :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre sir Edward Thornton et le secrétaire d'Etat des États-Unis au sujet des naufrages et du remorquage dans les eaux de l'intérieur.
51.....	ACHAT DE LOCOMOTIVES :—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de locomotives ou autre matériel roulant achetés durant l'année par le gouvernement, en vertu de contrats ou autrement, les localités où ils ont été fabriqués et achetés, et les prix payés.
52.....	CANAL DE LA VALLÉE DE LA TRENT :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre des particuliers résidant à Chicago et le ministre des travaux publics ou celui des chemins de fer et canaux, au sujet de la construction du canal de la vallée de la Trent. (<i>Pas imprimée.</i>)
53.....	SHELburne, GARDE-PÊCHE DE :—Réponse à ordre ; Etat des amendes imposées par le garde-pêche du comté de Shelburne, à qui imposées et pour quelle contravention. (<i>Pas imprimée.</i>)
54.....	STATISTIQUE DES PÊCHERIES :—Réponse à ordre ; instructions adressées par le ministre de la marine et des pêcheries à ses officiers dans tout le Canada, pour les guider dans le recueil de la statistique relative au rendement annuel des pêcheries. (<i>Pas imprimée.</i>)
55.....	ALLOCATION DE RETRAITE DES JUGES :—Réponse à adresse ; état donnant le nombre des charges de juges dans chaque province à l'époque de la Confédération, dont les titulaires se trouvaient aux termes de la loi, avoir droit dans certains cas à des pensions de retraite, et le nombre de juges dans chaque province qui recevaient à cette époque telles pensions de retraite ; aussi, un état semblable pour chaque année depuis la Confédération.
56.....	TRAVAUX JUDICIAIRES, QUÉBEC :—Réponse à adresse ; mémoires et correspondance concernant le partage des travaux judiciaires dans la province de Québec.
57.....	MAJOR GÉNÉRAL LUARD :—Réponse à adresse ; correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la nomination du major général Luard comme officier commandant la milice du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
58.....	CANAL DE WILLIAMSBURGH :—Réponse à ordre ; rapport d'ingénieur établissant ce que coûterait l'augmentation de capacité du canal de Williamsburgh. (<i>Pas imprimée.</i>)
59.....	MOUTURE DU BLÉ EN ENTREPÔT :—Réponse à adresse ; arrêtés du conseil et règlements officiels concernant la mouture du blé en entrepôt, en Canada, depuis le 14 mars 1879.
59a.....	Réponse à ordre ; état donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt ; aussi, un état donnant la quantité de farine exportée par chacune des dites personnes.

Nos	
60.....	E. V. BODWELL :—Réponse à adresse ; correspondance et autres documents sur lesquels a été basée la commission nommée dans le cas de M. E. V. Bodwell, alors surintendant du canal Welland ; aussi, copie de tous documents se rattachant au transfert de M. Bodwell dans la Colombie Anglaise. (<i>Pas imprimée.</i>)
61.....	TARIF POUR LE TRANSPORT DU GRAIN <i>viâ</i> HALIFAX :—Réponse à ordre ; correspondance au sujet du tarif pour le transport du grain en Angleterre <i>viâ</i> Halifax, ou se rapportant en quelque manière à la question du transport du grain ou autres produits par le chemin de fer Intercolonial et par steamers ou autres navires, du port d'Halifax en Angleterre.
61a....	Réponse supplémentaire à ordre ; correspondance entre le ministère des chemins de fer et canaux et les propriétaires de steamers, au sujet du tarif pour le transport du grain en Angleterre <i>viâ</i> Halifax.
62.....	FER POUR PONTS :—Réponse à ordre ; état de la quantité et de la valeur des matériaux en fer pour ponts et des ponts en fer importés des Etats-Unis et déclarés aux douanes du Canada, et le droit perçu sur ces articles depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 15 décembre 1880, et indiquant tous les cas dans lesquels les articles ont été saisis pour évaluation trop basse. (<i>Pas imprimée.</i>)
63.....	REMISES DE DROITS :—Réponse à ordre ; état de toutes réclamations faites depuis le 14 mars 1879 pour remise de droits sur des articles fabriqués pour l'exportation, donnant les noms des personnes qui ont fait ces réclamations, et les articles pour lesquels la remise a été demandée. (<i>Pas imprimée.</i>)
64.....	EVALUATION DE MARCHANDISES, DOUANES :—Réponse à ordre ; instructions relatives à l'évaluation de marchandises adressées aux officiers de douane, et tous règlements faits sous l'autorité de la section 10, chap. 15, 42 Vic, concernant les évaluations. (<i>Pas imprimée.</i>)
65.....	PÉNITENCIER :—Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
66.....	CHARYBDIS :—Message ; correspondance relative au don généreux fait par le gouvernement de Sa Majesté au gouvernement canadien de la corvette à vapeur "Charybdis," dans le but d'en faire un vaisseau-école.
67.....	EMIGRATION, <i>via</i> SARNIA ET WINDSOR :—Réponse à ordre ; nombre de personnes qui sont passées du Canada aux Etats-Unis par la voie de Sarnia et de Windsor, depuis le 1er janvier 1880 ; aussi, un état du nombre de personnes qui sont venues des Etats-Unis en Canada, par la voie de Windsor et de Sarnia. (<i>Pas imprimée.</i>)
68.....	EMIGRATION, D'IRLANDE AU NORD-OUEST :—Message ; ordre en conseil proposant d'assister l'émigration de l'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest, et copie de la dépêche de Son Excellence le gouverneur général transmettant cet ordre.
69.....	ASSOCIATION CO-OPÉRATIVE :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le ministère des douanes et le percepteur du port de Montréal, concernant les rapports de ce dernier avec l'Association co-opérative ; aussi, copie de tous ordres et règlements du département se rapportant aux officiers de douanes dans de pareil cas. (<i>Pas imprimée.</i>)
70.....	CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN :—Réponse à ordre ; rapport de A. L. Light, écuyer, ingénieur en chef, de la province de Québec, concernant le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. (<i>Pas imprimée, le rapport supplémentaire étant une copie révisée.</i>)
70a....	Réponse supplémentaire à ordre ; rapport de A. L. Light, écuyer, ingénieur en chef de la province de Québec, concernant le chemin de fer de Québec au lac St-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean.
71.....	CHEMIN DE FER DE L'ILE DU P.-E. :—Réponse à adresse (Sénat) ; correspondance relative à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard entre les stations d'York et de Suffolk ; aussi un état du nombre des nouvelles traverses posées sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses. (<i>Pas imprimée comme document de la session.</i>)
72.....	SERVICE DE SAUVETAGE :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la création d'un service de sauvetage dans les eaux de l'intérieur du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)

Nos	
73.....	FRONTIÈRES, ONTARIO ET QUÉBEC :—Réponse à adresse ; correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet de questions se rapportant aux limites des provinces d'Ontario et de Québec. (<i>Pas imprimée.</i>)
74.....	RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait des relèvements hydrographiques en 1880, dans la rivière Saint-François, comté de Yamaska. (<i>Pas imprimée.</i>)
75.....	EXPOSITION DE PARIS :—Réponse à ordre ; rapport des délégués canadiens à l'exposition de Paris.
75a....	Etat donnant les noms, etc., de toutes personnes nommées par le gouvernement fédéral en qualité de commissaires, etc., ou en rapport avec la section canadienne de l'exposition de Paris tenue en 1878, ainsi que le détail de tous deniers payés à chacune d'elles à titre d'appointements. Aussi un état détaillé des sommes dépensées pour frais de subsistance.
76.....	AIDE AUX IRLANDAIS :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales au sujet de l'application de cent mille piastres votées lors de la dernière session par le parlement fédéral pour venir en aide aux Irlandais menacés de famine.
77.....	BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec, pour l'année 1880. (<i>Pas imprimée.</i>)
78.....	TRADUCTEURS FRANÇAIS :—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français permanents et comme traducteurs français pendant la session, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er février 1880, et les appointements de chacun d'eux respectivement. (<i>Pas imprimée.</i>)
78a....	Etat donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français additionnels, traduisant à la page, pendant la dernière session du parlement fédéral. (<i>Pas imprimée.</i>)
78b....	Réponse à ordre ; correspondance relative à la division du département ou bureau de la traduction française, afin d'avoir un bureau spécial pour la traduction des lois du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
79.....	MAGISTRATS DE POLICE :—Réponse à adresse ; correspondance relative au droit des administrations locales de nommer des magistrats de police, des juges de paix et des inspecteurs de licences. (<i>Pas imprimée.</i>)
80.....	RECETTES ET DÉPENSES :—Etat des recettes et dépenses, du 1er au 10 février 1881, et du 1er juillet 1880 au 10 février 1881. (<i>Pas imprimée.</i>)
81.....	PHARE FLOTTANT DE LA TRAVERSE (en bas) :—Réponse à ordre ; correspondance au sujet du bois fourni au département de la marine pour le phare flottant de la Traverse, en bas, pendant l'été dernier, et le prix payé pour ce bois, etc. (<i>Pas imprimée.</i>)
82.....	MAJOR GÉNÉRAL LUARD :—Réponse à adresse ; correspondance relative à la nomination du major général Luard, et copie de toutes plaintes faites au sujet de la gestion des affaires de la milice par le dit Luard. (<i>Pas imprimée.</i>)
83.....	MINÉRAI D'ARGENT :—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de tonnes de minéral d'argent exporté d'Ontario durant les cinq dernières années. (<i>Pas imprimée.</i>)
84.....	NAUFRAGES DANS LES EAUX CANADIENNES :—Réponse à adresse ; informations recueillies au sujet des naufrages dans les eaux canadiennes, plus particulièrement sur les bords des lacs Erié, Ontario et Huron et des rivières Sainte-Claire et Détroit. Aussi, un état des sommes dépensées pour recueillir ces informations, et à qui elles ont été payées. (<i>Pas imprimée.</i>)
85.....	SAUVAGES, T. N. O. :—Réponse à ordre ; état faisant connaître quelles sont les parties des territoires du Nord-Ouest, où il y a eu "manque absolu" des approvisionnements ordinaires qui servent à la subsistance des sauvages ; combien de sauvages se sont trouvés, par suite de ce manque d'approvisionnement, dépendre du département des sauvages pour leur subsistance. (<i>Pas imprimée.</i>)
85a....	Réponse à ordre ; correspondance relative à la destitution d'aucun agent des sauvages ou autre fonctionnaire faisant partie de l'administration des affaires des sauvages dans les territoires du Nord-Ouest. (<i>Pas imprimée.</i>)

Nos	
85b.....	SAUVAGES, T.N.O. :—Réponse à ordre ; état indiquant quel progrès a été fait dans l'arpentage des réserves des sauvages en vertu de l'autorité de l'acte des Sauvages de 1880. (<i>Pas imprimée.</i>)
85c.....	Réponse à ordre ; état faisant connaître les noms et la nationalité de chacun des instructeurs des Sauvages dans les territoires du Canada ; le salaire ou l'indemnité payé à chacun d'eux. Aussi un état des dépenses se rattachant à l'instruction des dits sauvages. (<i>Pas imprimée.</i>)
86.....	LIMITES À BOIS, TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Réponse à adresse ; état mentionnant les diverses limites de bois (<i>timber limits</i>) concédés à des particuliers dans les territoires du Nord-Ouest et Kéwatin, et les noms des concessionnaires.
87.....	ARPEUTEURS FÉDÉRAUX :—Réponse à ordre ; état indiquant les noms des différents arpenteurs fédéraux qui, depuis 1873 jusqu'au 15 décembre 1880, ont été employés aux arpentages sur les terres publiques ailleurs que dans leurs différentes provinces respectives, leur âge, etc., avec un résumé indiquant, par province et par nationalité, le nombre d'arpenteurs qui travaillent dans la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nord-Ouest. (<i>Pas imprimée.</i>)
88.....	ESTIMATIONS, DÉPART. DE L'INTÉRIEUR ET DÉPART. DES AFFAIRES DES SAUVAGES :—Estimation des sommes requises pour le ministère de l'intérieur pour l'exercice 1881-82, et une estimation semblable pour le départ. des affaires des Sauvages.
89.....	PROJET DE LOI ACCORDANT UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR LES NAVIRES CONSTRUITS EN FRANCE :—Réponse à adresse ; correspondance au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été passé par la Chambre des députés, et qui est actuellement sous la considération du Sénat français. (<i>Pas imprimée.</i>)
90.....	S. P. TUCK :—Correspondance relative aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par S. P. Tuck, comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal Saint-Pierre au Cap-Breton. (<i>Pas imprimée.</i>)
91.....	CANAL BEAUHARNOIS :—Réponse à ordre ; état indiquant la date de la nomination de Thomas Brossoit dit Bourguignon, comme payeur et percepteur sur le canal de Beauharnois, ainsi que le montant de toutes ses dépenses contingentes. (<i>Pas imprimée.</i>)
91a....	Réponse à ordre ; copie des différents baux accordés par le gouvernement à différentes personnes ou compagnies pour l'usage de pouvoirs d'eau et pour certains privilèges, relativement à la construction de quais ou hangars sur le canal Beauharnois. (<i>Pas imprimée.</i>)
91b.....	Réponse à ordre ; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le changement de pont sur l'écluse du canal de Beauharnois, à Valleyfield. (<i>Pas imprimée.</i>)
91c.....	Réponse à ordre ; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le fermage de certain terrain sur la rive nord du canal de Beauharnois, à Valleyfield. (<i>Pas imprimée.</i>)
91d....	Réponse à ordre ; montant des péages perçus sur le canal Beauharnois, chaque année depuis 1872 jusqu'à date. (<i>Pas imprimée.</i>)
91e.....	Réponse à ordre ; rapports faits par Antoine Dosithe Danis, en qualité de percepteur et payeur sur le canal de Beauharnois, soumis par lui aux ministères du revenu de l'intérieur, des travaux publics et des chemins de fer et canaux. (<i>Pas imprimée.</i>)
92.....	HAVRE DE NEW CARLISLE :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du havre de New-Carlisle en 1880. (<i>Pas imprimée.</i>)
93.....	PASSAGE DE LA RESTIGOUCHE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'émission d'une licence en faveur de M. James Quinn pour le passage de la rivière Restigouche, entre Cross Point, dans la province de Québec, et Campbellton, dans celle du Nouveau-Brunswick. (<i>Pas imprimée.</i>)
94.....	BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse ; correspondance depuis le 1er janvier 1875, relative à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence par G. H. Ryland, écuyer, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial, en l'année 1841. (<i>Pas imprimée comme document de la session.</i>)
94a....	Réponse supplémentaire à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, depuis le 1er janvier 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par G. H. Ryland, écuyer. (<i>Pas imprimée comme document de la session.</i>)

N ^{os}	
95.....	SERVICE POSTAL, RIVE NORD :—Réponse à ordre ; documents et correspondance concernant l'adjudication du dernier contrat pour le service postal sur la rive nord entre Little Current et Sault-Sainte-Marie. (<i>Pas imprimée.</i>)
96.....	M. LESUEUR ;—Réponse et réponse supplémentaire ; rapport concernant la mise à la retraite de M. LeSueur, ci-devant du ministère des postes. (<i>Pas imprimée.</i>)
97.....	POLICE FÉDÉRALE :—Etat de la dépense de la police fédérale pendant l'année 1880, conformément à l'acte 31 Vict., chap. 3, sec. 6. (<i>Pas imprimé</i>)
98.....	MESURES LÉGISLATIVES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE :—Copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.
99.....	PERMIS DE PÊCHE, LACS HURON ET SUPÉRIEUR :—Réponse à ordre ; permis pour fonds de pêche sur les lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années. (<i>Pas imprimée.</i>)
99a.....	Réponse à ordre ; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de pêche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma. (<i>Pas imprimée.</i>)
100.....	BRISE-LAMES DE SHIPPÉGAN :—Réponse à ordre ; rapports d'ingénieurs ou autres concernant les réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippigan, N.-B., en 1880. (<i>Pas imprimée.</i>)
101.....	GRADUÉS DU COLLÈGE MILITAIRE :—Réponse à ordre ; état faisant connaître les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de seconde classe lors du dernier examen annuel ; les noms de ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise ; les noms de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien ; et les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis. (<i>Pas imprimée.</i>)
102.....	CHEMIN DE FER DU CAP TOURMENTE ET DU CAP TRAVERSE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée pendant les deux dernières années concernant l'établissement de voies ferrées pour relier l'Intercolonial au Cap Tourmente, dans le comté de Westmoreland, et le cap Traverse, dans l'île du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. (<i>Pas imprimée.</i>)
103.....	RECENSEMENT :—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où leurs noms ont été enregistrés ; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendait être temporairement absentes. Aussi un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre, pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (<i>Pas imprimée.</i>)
103a.....	Réponse à ordre ; liste donnant les noms des divers officiers chargés de faire le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (<i>Pas imprimée.</i>)
103b.....	Réponse à ordre ; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rapportant au recensement de 1881. (<i>Pas imprimée.</i>)
104.....	COMMISSION D'HALIFAX :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington. (<i>Pas imprimée.</i>)
104a.....	Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pêcheries sur cette prétendue falsification. (<i>Pas imprimée.</i>)
105.....	TERRITOIRES DU N.-O., NOUVEAUX NOMS :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (<i>Pas imprimée.</i>)
106.....	SQUATTERS, POINTE PELÉE :—Réponse à ordre ; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (<i>Pas imprimée.</i>)
107.....	PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS :—Réponse à ordre ; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement. (<i>Pas imprimée.</i>)

N ^{os}	
108.....	J. B. EAGER:—Réponse à ordre; état détaillé des sommes d'argent qui ont été payées à J. B. Eager, ci-devant commis dans le bureau de poste de Hamilton, depuis la date de sa mise à la retraite; aussi, correspondance relative à la mise à la retraite du dit J. B. Eager, et le motif de cette mise à la retraite. (<i>Pas imprimée.</i>)
109.....	IMMIGRATION, MANITOBA:—Réponse à ordre; état mentionnant le chiffre des immigrants qui se sont rendus dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest pendant l'année expirée le 31 octobre 1880; le nombre de personnes qui ont acheté des terres, et de celles qui ont acquis des <i>homesteads</i> et des droits de préemption; le nombre d'acres de terre vendus. (<i>Pas imprimée.</i>)
110.....	FRAIS DE VOYAGE:—Réponse à ordre; détail des dépenses encourues par les différents membres du gouvernement ou toutes autres personnes qui ont été envoyés en Angleterre, ou ailleurs, par le gouvernement, depuis le 1er novembre 1878 jusqu'à date.
110a....	Réponse à ordre; état des dépenses encourues par des membres du gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er octobre 1878.
111.....	DENIERS PAYÉS À LA CIE DE LA B. D'HUDSON:—Réponse à ordre; état détaillé des deniers payés à la Cie de la Baie d'Hudson par les différentes branches de l'administration, depuis la cession de son territoire au Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)
111a....	Réponse à adresse; correspondance échangée avec la Cie de la Baie d'Hudson ou toute personne agissant en son nom, concernant le quart sud-est et la moitié nord de la section 7 du canton n ^o 17, rang 20, à l'ouest de la première grande méridienne, et tous documents, etc., concernant la concession du dit territoire à la compagnie. (<i>Pas imprimée.</i>)
111b.....	Réponse à adresse; correspondance adressée au gouvernement depuis la dernière session du parlement, concernant la navigation de la Baie d'Hudson. (<i>Pas imprimée.</i>)
112.....	JARDIN DU CHATEAU, QUÉBEC:—Réponse à ordre; documents qui ont été adressés au gouvernement en faveur de la réclamation faite par Henry A. P. Holland pour obtenir possession du jardin du Château, à Québec. (<i>Pas imprimée.</i>)
—————	
MATIÈRES DU VOLUME N ^o 10.	
113.....	COMMISSION DU SERVICE CIVIL:—Rapport de la commission du service civil, et annexe contenant les témoignages.
114.....	BUREAU DE POSTE, SOREL:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement et Michel Mathieu, écr., avocat, M.P.P., relativement à l'achat d'une propriété pour l'établissement d'un bureau de poste en la ville de Sorel. (<i>Pas imprimée.</i>)
115.....	BOÎTES AUX LETTRES DU BUREAU DE POSTE, MONTRÉAL:—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre des boîtes, tiroirs et casiers non loués avant l'augmentation du loyer, et le nombre de ceux non loués depuis la dite augmentation. (<i>Pas imprimée.</i>)
116.....	PORT DE WIARTON:—Réponse à ordre; copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relèvement du port de Wiarton. (<i>Pas imprimée.</i>)
117.....	RIZ ET POUDRE, COL.-BRIT.:—Réponse à ordre; état faisant connaître tous les droits perçus sur le riz et la poudre importés dans la province de la Colombie-Britannique pendant la dernière année. (<i>Pas imprimée.</i>)
118.....	HOUILLE IMPORTÉE:—Réponse à ordre; état donnant la quantité de houille importée en Canada depuis le 30 juin dernier, et le droit perçu sur la dite houille. (<i>Pas imprimée.</i>)
119.....	LAC MANITOBA:—Réponse à ordre; rapports faits depuis la dernière session, concernant le niveau actuel de l'eau dans le lac Manitoba, et ce qu'il en coûterait pour l'abaisser. (<i>Pas imprimée.</i>)
120.....	COMPTE-RENDU OFFICIEL DES DÉBATS, C. DES C.:—État détaillé du coût réel chaque année, du compte-rendu officiel des débats, pour les quatre dernières années, ainsi qu'un état en détail des montants payés, chaque année, pour ce service. (<i>Pas imprimée.</i>)

- | Nos | |
|----------|---|
| 121..... | PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL:—Réponse à adresse; correspondance au sujet de la direction et de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, depuis le 1er janvier 1880. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 122..... | POINTE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS:—Réponse à ordre; documents se rapportant aux améliorations à faire sur les battures du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la pointe Saint-Pierre-les-Becquets, ainsi que des rapports et des plans des ingénieurs du gouvernement sur ces travaux. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 123..... | CIE ANGLO-CANADIENNE DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS:—État des affaires et une liste des actionnaires de la Cie anglo-canadienne de Prêts et de Placements (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre 1879, en conformité de l'acte 43 Victoria, chap. 53. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 124..... | PONT DE LA CHAUDIÈRE:—Réponse à ordre; état indiquant la valeur imposable du fer importé pour la construction du pont de la Chaudière, telle que déclarée en douane, le montant ajouté à cette valeur par l'estimateur ou le percepteur du port d'Ottawa, les noms des négociants nommés comme estimateurs sous l'autorité de la sec. 45, chap. 10, 40 Vic., et qui ont été chargés de l'estimation finale. (Le dit état est aussi en réponse à un ordre de la Chambre du 20 décembre dernier, pour copie de toute correspondance relative à la saisie ou à l'évaluation des matériaux en fer destinés au pont du chemin de fer construit sur la Chaudière, et les résultats de telle évaluation, s'il en est.) |
| 125..... | TOILE CIRÉE POUR FENÊTRES:—Réponse à ordre; état donnant le nombre de verges de toile cirée pour rideaux de fenêtres, importées en Canada pendant les derniers douze mois, et leur valeur totale. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 126.. .. | BUREAU DE POSTE, PRESCOTT:—Réponse à ordre; Correspondance se rattachant au transfert du bureau de poste de Prescott à l'hôtel-de-ville. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 127..... | PORT DE CASCUMPEC:—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur sur le relèvement du port de Cascumpec, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, durant l'été de 1880, dans le but d'améliorer le dit port. |
| 128..... | MAÎTRE DE POSTE DE VANKLEEK HILL:—Réponse à ordre; correspondance relative à la démission de Duncan McDonell, ci-devant maître de poste de Vankleek Hill, dans le comté de Prescott; et toute correspondance échangée entre le maître-général des postes et le nommé McLaurin, maître de poste actuel de Vankleek Hill, touchant sa nomination à la dite charge. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 129..... | RIVIÈRE YAMASKA:—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur qui a fait les relevés hydrographiques, en 1880, de la rivière Yamaska, depuis son embouchure jusqu'à la Belle-Pointe, dans les comtés de Bagot et de Saint-Hyacinthe. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 130..... | LAC ÉRIÉ, RELÈVEMENTS:—Réponse à ordre; rapports des relevés hydrographiques faits par feu John Lindsay, écrl., I.O., sur la rive nord du lac Érié entre le récif de la Pointe-Pelée et l'embouchure de la rivière Détroit. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 131..... | PONT TOURNANT, CANAL DE LA BAIE BURLINGTON:—Réponse à adresse; arrêtés du conseil réglant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traverse le canal de la Baie Burlington. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 132..... | MANDATS SUR LA POSTE:—Réponse à ordre; état donnant le montant d'argent expédié, par mandats de poste, en Grande-Bretagne, en Irlande et aux États-Unis, pendant l'année 1880, et le coût de ces mandats. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 133..... | BOSTON, PORT D'HIVER:—Réponse à ordre; correspondance échangée entre le directeur général des postes et les propriétaires, ou les agents des steamers de la ligne Allan, concernant le choix qu'ils ont fait de Boston pour leur port d'hiver, ou s'y rapportant en quelque manière. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 134..... | PISCICULTURE, NEWCASTLE:—Réponse à ordre; état indiquant les frais d'entretien de l'établissement de pisciculture de Newcastle, Ontario, pour l'année 1876 et chacune des années subséquentes, y compris 1880. (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 135..... | BUREAU DE POSTE, DOMINION CITY:—Réponse à ordre; témoignages pris devant le sous-maître de poste de Winnipeg, pendant l'année courante, au sujet des plaintes graves proférées contre l'administration du bureau de poste de Dominion City. (Cette réponse contient l'information demandée par un ordre semblable en date du 21 février dernier.) (<i>Pas imprimée.</i>) |
| 136..... | PORT DE TORONTO:—Réponse à ordre; rapports faits par des ingénieurs du gouvernement concernant les travaux du port de Toronto, depuis le 1er janvier 1880. (<i>Pas imprimée.</i>) |

Nos	
137.....	RIVIÈRE NICOLET :—Réponse à ordre ; correspondance relative au creusement de la rivière Nicolet et d'un port de refuge à l'entrée de cette rivière. (<i>Pas imprimée.</i>)
138.....	BRISE-LAMES DE SOURIS-OUEST :—Réponse à ordre ; correspondance et rapports d'ingénieurs concernant la construction d'un brise-lames à Souris-Ouest, dans le comté de King, Ile du Prince-Edouard. (<i>Pas imprimée.</i>)
139.....	CHEMIN DE FER D'ESQUIMALT À NANAÏMO :—Réponse à ordre ; rapports de J. W. Trutch concernant une voie ferrée entre Esquimalt et Nanaïmo et entre Emory et Burrard Inlet. (<i>Pas imprimée.</i>)
140.....	JOSEPH C. LISLOIS :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement et M. Joseph Charles Lislois, au sujet de la réclamation faite par ce dernier pour couvrir les pertes qu'il a éprouvées dans l'incendie d'un de ses bâtiments, et copie du rapport de l'arbitre officiel. (<i>Pas imprimée.</i>)
141.....	MEILLEURE ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :—Réponse à adresse ; correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et entre les juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique et les gouvernements local et fédéral sur l'acte relatif à la meilleure administration de la justice (1878) et sur l'acte de judicature (1879), passés par la législature provinciale—aussi copie de la protestation officielle formulée par ces juges contre l'aveu donné à ces actes. (<i>Pas imprimée.</i>)
142.....	ACQUISITION DU CHEMIN DE FER Q. M. O. ET O. :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, concernant l'acquisition, par les autorités fédérales, du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ou touchant l'octroi d'une subvention à ce même chemin. (<i>Pas imprimée.</i>)
143.....	QUAI À PORT-HOOD :—Réponse à ordre ; correspondance entre le gouvernement et la personne chargée de la dépense et des réparations faites au quai public à Port-Hood, durant l'été et l'automne derniers. (<i>Pas imprimée.</i>)
144.....	PORT DE MEAFORD :—Réponse à ordre ; état indiquant les dépenses faites pour le port de Meaford pendant les années 1879 et 1880, et les rapports des ingénieurs à ce sujet depuis le mois de janvier 1879. (<i>Pas imprimée.</i>)
145.....	JUGE DE LEEDS ET GRENVILLE :—Réponse à adresse ; correspondance relative à la charge de juge de la cour de comté et de juge puîné dans les comtés unis de Leeds et Grenville. (<i>Pas imprimée.</i>)
146.....	PONT SUSPENDU UNION, RIVIÈRE OTTAWA :—Réponse à ordre ; état indiquant le revenu et la dépense provenant du pont suspendu Union, sur la rivière Ottawa, depuis 1867 jusqu'au 1er janvier 1881. (<i>Pas imprimée.</i>)

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT

DES

AFFAIRES DES SAUVAGES

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1880.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.
1881

INDEX.

	PAGE
Rapport du surintendant général des affaires des sauvages.....	1
RAPPORTS DES SURINTENDANTS ET AGENTS.	
SURINTENDANCES D'ONTARIO.	
Surintendance de la Grande Rivière—J. T. Gilkison, surintendant-visitateur et commissaire.....	13
do de l'Ouest—1re division, E. Watson, surintendant des sauvages.....	14
do do 2me do Thos. Gordon, agent.....	16
do do 3me do John Beattie, agent.....	17
do Centrale—Wm. Plummer, surintendant-visitateur et commissaire.....	17
do du Nord—1re division, J. C. Phipps, surintendant-visitateur.....	20
do do 2me do C. Skene do.....	22
do do 3me do Wm. Van Abbott, agent des terres des sauvages.....	23
do do 4me do Amos Wright, agent.....	24
do du lac d'Or—Henry George, agent.....	25
AGENCES DE QUEBEC.	
Agence de Caughnawaga—G. E. Cherrier, agent.....	25
do du lac des Deux-Montagnes—John McGirr, agent.....	27
do de Saint-Régis—John Davidson, agent.....	29
do de Saint-François—Henry Vassal, agent intérimaire.....	30
do de Viger—Antoine LeBel, agent.....	31
do du lac Saint-Jean—L. E. Otis, agent.....	31
Mission de Ristigouche—Révd. O. Drapeau, ptre., missionnaire.....	32
Agence de la rivière Désert—Charles Logue, agent.....	33
Rive nord, fleuve Saint-Laurent—L. F. Boucher, surintendant.....	35
AGENCES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.	
District N ^o 1—John Harlow, agent.....	41
do 2—J. E. Beckwith do.....	41
do 3—Rév. Thos. J. Butler, agent.....	42
do 4—Rév. E. J. McCarthy do.....	42
do 5—Rév. M. O'Connor do.....	43
do 6—James Gass do.....	44
do 6—Dr. D. H. Muir do.....	44
do 7—Dr. A. F. Clark do.....	45
do 8—Rév. R. McDonald do.....	45
do 9—Rév. W. Chisholm do.....	47
do 10—Rév. J. McDougall do Pas de rapport.....	—
do 11—Rév. D. McIsaac do.....	48
do 12—Rév. A. F. McGillivray do Pas de rapport.....	—
do 13—Rév. M. McKenzie do.....	49

SURINTENDANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Surintendance du Nord-Est—Chas. Sargeant, surintendant-visitateur.....	49
do du Sud-Ouest—1re division, Wm. Fisher, surintendant-visitateur.....	50
do do 2me do Moses Craig do	51

SURINTENDANCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

John O. Arsenault, surintendant-visitateur.....	52
---	----

SURINTENDANCE DU MANITOBA.

James F. Graham, surintendant intérimaire.....	53
E. McColl, inspecteur des agences	54
Robert J. N. Pither, agent.....	68
George McPherson do	70
Henry Martineau do	72
Dr. D. Young do	71
F. Ogletree do	76
George Newcomb do Pas de rapport.....	—
L. W. Herchmer do	77
Angus McKay do	78
do do supplémentaire (reçu trop tard pour être inséré à sa place).....	319
R. H. Matthews do Pas de rapport.....	—

SURINTENDANCE DU NORD-OUEST.

E. Dewdney, commissaire des sauvages	79
Nor. Thor. Macleod, agent, partie du traité n° 7.....	97
W. L. Orde, do do 6—Pas de rapport	—
W. Palmer Clarke do do 6	101
J. G. Stewart do	102
Lt.-Col. A. McDonald do	104
Edwin Allan do	105
George A. Simpson, rapport sur les arpentages des réserves des sauvages	107
A. P. Patrick do do do	113

SURINTENDANCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

I. W. Powell, surintendant-visitateur des sauvages.....	117
---	-----

TABLEAUX.

A. 1. Officiers et employés au bureau central.....	123	
A. 2. do do à l'extérieur.....	124	
B. Bilan analytique du fonds des sauvages, avec états subsidiaires.	129	
C. 1. Nouveau-Brunswick	} Etat des recettes et dépenses	
C. 2. Nouvelle-Ecosse		209
C. 3. Colombie-Britannique		211
C. 4. Île du Prince-Édouard		214
Compte général, sauvages du Manitoba et du Nord-Ouest, avec 9 états subsidiaires.....	228	
D. Etat des terres des sauvages vendues pendant l'année, et terres arpentées et non vendues	230	
E. Statistique agricole et industrielle.....	299	
F. Etat concernant les écoles	302	
F. Etat concernant les écoles	304	
G. Etat du recensement.....	313	

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 JUIN 1880.

*A Son Excellence le Très Honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL,
marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,—

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour son information, le rapport du département des affaires des Sauvages pour l'année dernière.

Ce département a été établi d'après les dispositions de l'acte 43 Victoria, chap. 28, le 7 mai 1880, jour où l'acte devenait exécutoire.

Ce rapport comprend ainsi les opérations du département pendant sa première année d'existence. L'on trouvera les rapports des affaires des sauvages pour les années qui ont suivi la Confédération dans les rapports du secrétaire d'Etat de 1868 à 1873 inclusivement, et dans ceux du département de l'intérieur de 1874 à 1879, inclusivement.

Je suis heureux de pouvoir dire que nos relations avec les nombreuses tribus et bandes de sauvages du Canada n'ont pas cessé d'être satisfaisantes.

Votre Excellence connaît déjà l'état malheureux des sauvages des territoires du Nord-Ouest désignés ordinairement sous le nom de Sauvages des Plaines, par suite de la rareté du bison ; ils sont en conséquence profondément reconnaissants de l'aide que le gouvernement leur a donnée. Quelques-unes des bandes se sont déjà établies sur leurs réserves, ont construit des maisons, clôturé et bêché la terre dans le but de la cultiver, et tellement amélioré leur position que les anciens habitants des territoires, qui croyaient à peine possible un tel changement de caractère chez le farouche sauvage des plaines, en sont tout surpris.

L'on verra par là que le gouvernement a eu tout le succès désirable dans l'enseignement de l'agriculture aux sauvages des Territoires du Nord-Ouest. Je suis heureux de pouvoir informer Votre Excellence que les instructeurs agricoles envoyés chez les sauvages ont pour la plupart rempli leurs devoirs avec fidélité et d'une manière efficace.

Tout en secourant les sauvages on cherche à leur faire prendre des habitudes de travail et en même temps à leur apprendre qu'ils doivent compter sur eux-mêmes pour gagner leur vie. D'après ce système, chaque sauvage qui en est capable doit travailler en retour des vivres distribuées à lui-même ou à sa famille.

Comme résultat de cette politique, les sauvages, en retour de l'aide qu'on leur avait donnée, ont construit des maisons, defoncé une étendue considérable de terrains, clôturé et cultivé des champs, sous la surveillance et le contrôle des instructeurs d'agriculture.

Ils avaient si bien travaillé le printemps dernier que la moisson aurait certainement été tout à fait satisfaisante si la gelée ne l'avait en partie détruite de bonne heure. Cependant, les produits que les sauvages et les instructeurs d'agriculture ont pu épargner, seront d'un grand secours pendant l'hiver. Le gouvernement devra néanmoins contribuer encore grandement au soutien des sauvages, parce que la récolte a en partie manqué pendant la dernière saison, et que le gibier est rare dans le pays.

L'on s'efforcera d'engager les sauvages des territoires en général à gagner leur vie au moyen de l'agriculture, et il y a tout lieu d'espérer qu'avant peu d'années presque toutes les bandes se suffiront à elles-mêmes.

Les Pieds-Noirs, dont les terrains de chasse occupent la partie sud-ouest des territoires avoisinant les montagnes Rocheuses, et les Assiniboines, qui ont l'habitude de fréquenter la région située à l'est du fort Walsh, ainsi que beaucoup de sauvages Cris qui habitent la partie la plus au nord des Territoires, s'étant mis à la poursuite du bison, ont traversé la frontière pendant l'automne de l'année dernière, et passé tout l'hiver sur le territoire américain. D'après les dernières nouvelles reçues, les Pieds-Noirs n'étaient pas encore revenus au pays, au contraire, ils avaient manifesté leur intention de séjourner tout l'hiver dans les régions des Etats-Unis fréquentées par le bison. Toutefois, l'on croit que ces sauvages seront forcés de revenir plus tôt qu'ils ne se le proposaient.

On espère terminer bientôt avec succès les négociations qui ont lieu afin que les Sauvages étrangers qui, depuis plusieurs années, se sont réunis en nombre considérable dans la partie sud-ouest des territoires, quittent le territoire canadien pour leur propre pays, les Etats-Unis. Ces matières seront traitées au long dans le rapport du département de l'intérieur, sous le chapitre du service de la police à cheval du Nord-Ouest.

Les sauvages du Manitoba et ceux de la partie des territoires du Nord-Ouest avoisinant immédiatement le côté ouest de cette province, ainsi que les sauvages du district de Kéwatin, ne souffrent point autant que leurs frères de la plaine de la dispartition du bison, car ils vivent des produits de la terre, de pêche et de petit gibier, et en conséquence il n'y a pas eu parmi eux de sérieuses souffrances.

L'on trouvera des renseignements complets sur la condition des affaires des sauvages de chacune des localités dans les rapports du commissaire des sauvages pour les territoires du Nord-Ouest et le Manitoba, du surintendant des sauvages pour le Manitoba et Kéwatin, de l'inspecteur des agences des sauvages, et ceux des différents agents des sauvages, qui composent les annexes du présent rapport. Ils sont unanimes à démontrer le bon vouloir des sauvages et leur disposition à apprendre la manière de se créer des moyens de subsistance, comme le font les blancs.

Le surintendant des sauvages pour la Colombie-Britannique, dont le rapport forme aussi une annexe de ce rapport, mentionne que les sauvages de cette province paraissent satisfaits et vivent dans des termes d'amitié avec leurs concitoyens d'origine blanche. Le mécontentement qui a existé parmi quelques-unes des tribus des côtes, à raison de l'empiétement des blancs sur leurs places de pêche, a heureusement cessé après la visite, l'année dernière, du surintendant des sauvages et du surveillant des pêcheries. Ces derniers réglèrent le différend d'une manière satisfaisante. Comme la pêche a été abondante et que l'on a pu prendre un grand nombre d'animaux à fourrure, pendant la dernière saison, la condition des sauvages de la province, qui comptent principalement sur ces moyens de subsistance, n'a jamais été meilleure qu'elle ne l'est à présent.

On a remarqué plus d'esprit d'entreprise chez les sauvages de la Colombie-Britannique que chez ceux d'aucune autre des provinces du Canada. Plusieurs des bandes de l'intérieur de la province sont d'importants éleveurs de bétail et cultivent avec beaucoup de succès. Ils ont aussi plusieurs autres genres d'occupation. Le surintendant fait en outre rapport que les tribus établies sur la côte ouest de l'île Vancouver ont commencé à faire le commerce des fourrures, lousp-marins et loutres, qui est déjà lucratif et promet de devenir plus rémunérateur dans un avenir prochain. D'autres sauvages établis près de Metla-Kahtla, sur la côte ouest du continent, salent et exportent le poisson et désirent grandement établir un établissement de conserves de poisson.

La plus grande partie du poisson, de l'huile, des fourrures, etc., exportés de la Colombie-Britannique pendant l'année dernière, et dont la valeur, d'après la statistique des autorités de la douane, est de \$273,501, provenait de l'industrie des sauvages.

Il a fallu nécessairement cesser pendant la dernière saison l'assignation des réserves aux sauvages de cette province, à cause de la démission, au mois de mars dernier, de M. Sproat, le commissaire des réserves, et de l'impossibilité dans laquelle se trouvait M. Peter O'Reilly, qu'il fût plu à Votre Excellence nommer à l'emploi de M. Sproat, de remplir ses nouvelles fonctions, tout en agissant comme juge de la cour de comté et magistrat stipendiaire. Lorsqu'il fut relevé de ses devoirs la saison était trop avancée pour reprendre le travail cette année. On se propose, toutefois, d'envoyer le commissaire le plus tôt possible au commencement de la

prochaine saison aux endroits où les sauvages désirent surtout qu'on leur assigne des réserves. Il y a tout lieu d'espérer que ce travail sera alors poussé avec vigueur et terminé dans la province.

Le gouvernement, en nommant M. O'Reilly, a trouvé le moyen d'effectuer une économie, car ce monsieur reçoit déjà une pension, et aux termes de l'arrangement fait avec lui et les autres juges de la cour de comté qui ont été mis à la retraite lors de la nomination des juges de la cour Suprême de la Colombie-Britannique, dont les devoirs sont les mêmes que ceux autrefois remplis par les juges de la cour de comté, le gouvernement peut requérir les services d'aucun des juges mis à la retraite à cette époque, pourvu que leur traitement ne soit pas diminué et que la position ne soit pas d'un rang inférieur. On trouvera un nouveau moyen d'économiser en réduisant le personnel du bureau et en diminuant l'équipement de la commission, ce que l'on croit pouvoir faire sans affecter son efficacité.

Pendant la dernière saison on a continué les travaux d'arpentage des réserves que la dernière commission avait délimitées, et deux partis d'arpenteurs, ont été employés jusqu'à la fin de la saison favorable à ces travaux.

Je m'occupe en ce moment de placer des agents résidents des sauvages sur l'île de Vancouver et sur la partie sud du continent, et j'espère soumettre bientôt à Votre Excellence les noms de personnes capables de remplir ces positions, et de déterminer les districts que comprendront les différentes agences.

Dans les anciennes provinces, il n'y a pas eu de changements notables dans l'état des affaires des sauvages.

On a reçu de plusieurs des surintendances et agences d'Ontario des rapports satisfaisants de l'industrie, de l'économie et de la prospérité qui en est la conséquence de quelques-unes des bandes, notamment du surintendant placé sur la Grande île Manitouline, dans le lac Huron, relativement aux sauvages de cette île; du surintendant de Sarnia à l'égard des Chippewas de l'île Walpole, dans la rivière Sainte-Claire; du surintendant des Six-Nations et des sauvages de Mississagua, dont les réserves sont situées dans les comtés de Brant et de Haldimand; du surintendant de Toronto pour ce qui regarde les Chippewas de Rama, dans le comté d'Ontario, les Chippewas des îles des Chrétiens, dans la Baie Georgienne, et les Chippewas de l'île aux Serpents, dans le lac Huron; et de l'agent à Highgate concernant la bande des Moraves et des Delawares dans le comté de Kent.

La petite bande Wyandott, dont la réserve est située dans le canton d'Anderdon comté d'Essex, aura terminé, cette année, la période d'épreuve de trois ans avant l'émancipation. D'après les dispositions de l'Acte des sauvages de 1880, ils auront alors droit à des lettres patentes pour leurs terres, et l'on devra leur distribuer les capitaux que le gouvernement a en mains à leur crédit. Ils cesseront alors d'être des sauvages, sous tous rapports, aux yeux de la loi.

Le surintendant des sauvages Montagnais, de la rive nord du bas du Saint-Laurent, dont le rapport est ci-inclus comme annexe, mentionne que pendant l'année dernière il n'y a pas eu d'épidémie parmi ces sauvages, et que pour la plupart ils n'ont enduré que peu de privations, leur chasse d'hiver ayant été généralement heureuse.

Ces pauvres sauvages n'ont d'autres ressources que la chasse et la pêche pour subvenir à leurs besoins, car le climat et le sol de ces côtes sont également impropres à l'agriculture. Le surintendant rapporte que la moisson ne mûrit jamais et qu'il y a des gelées chaque mois de l'année. Le département est donc obligé d'engager par tous les moyens possibles ces sauvages, dont le sort est d'habiter cette région stérile, à se procurer du poisson, le saler ou le conserver de toute autre façon, afin qu'ils puissent se supporter ainsi que leurs familles.

Cependant, pour qu'ils puissent le faire avec succès, il faudra nécessairement leur fournir les engins de pêche convenables.

On a déjà pris des mesures afin de connaître ce que les sauvages auront besoin à ce sujet; malheureusement, il est à craindre que le monopole qu'exercent les blancs dans les plus importants endroits que le saumon fréquente, nuira beaucoup à la politique du département et qu'on ne pourra avoir tout le succès désirable. Ces sauvages sont aussi loin de voir d'un bon œil l'aliénation des droits de pêche que de temps immémorial ils avaient considéré être exclusivement les leurs propres. Cependant, comme à mesure que les baux de ces endroits de pêche se termineront, rien ne sera épargné pour que les Montagnais aient leur bonne part des pêcheries du bas du fleuve Saint-Laurent, et pour les engager à faire un bon usage des endroits qui leur seront donnés.

L'année dernière, pour la première fois, on a nommé un surintendant énergique pour ces sauvages, et le département espère que, comme résultat de cette nomination, il y aura un changement marqué, et pour le mieux, dans leur condition.

Quant aux autres sauvages de la province de Québec, leurs réserves étant situées plus favorablement sous les rapports du sol et du climat, leurs habitudes sont moins nomades.

Ces sauvages vivent dans des villages ou sur des réserves, et pour eux le wigwam est une relique du passé. Cependant il y a peu de progrès chez eux, malgré que, règle générale, ils possèdent des terres de bonne qualité et qui, cultivées avec un soin ordinaire, leur procureraient amplement les moyens de subsistance pour eux et leurs familles. Bien plus, pour les encourager à travailler, on offre et donne à tous ceux qui ont des terres propices à la culture des grains de semence, des pommes de terre et des graines de jardin.

Les sauvages habitant les comtés de l'ouest de la province de la Nouvelle-Ecosse conservent pour la plupart leurs anciennes habitudes nomades; ils gagnent

leur vie à la pêche, à la chasse du marsouin, et par la confection et la vente d'articles de l'industrie indigène.

Les sauvages de ces comtés ne s'occupent que très peu de la culture du sol, quoique le département ait travaillé sans relâche depuis plusieurs années à leur donner l'idée de s'établir sur leurs réserves et de cultiver leurs terres; et dans ce but on n'a pas manqué, chaque printemps, de distribuer à tous ceux qui voulaient en faire usage, des grains de semence, des pommes de terre et des graines de jardin. Jusqu'ici, il est vrai, on a peu réussi à faire de ces sauvages un peuple agricole; cependant, le fait établi par les rapports que, dans certaines localités, les sauvages adoptent cette manière de gagner leur vie, justifie le département de faire tous les efforts possibles pour parvenir à ce résultat.

Les comtés de l'est de la province donnent plus de satisfaction, et c'est surtout le cas dans l'île du Cap-Breton. Les sauvages y vivent presque tous dans des maisons; se servent des grains qui leur sont donnés, cultivent leurs terres, et récoltent suffisamment pour se supporter ainsi que leurs familles.

Le surintendant des sauvages des comtés situés au nord et à l'est, dans la province du Nouveau-Brunswick, fait rapport qu'à tout considérer il y a eu une amélioration dans leur condition, et qu'il croit que cela se continuera. Il augure bien du fait que le printemps dernier on a commencé le système de la distribution des grains parmi les sauvages qui cultivaient la terre, au lieu de leur donner, comme on le faisait autrefois, de l'argent, dont ils se servaient pour tout autre objet que celui que l'on avait en vue. Dans cette surintendance, il y a des églises de bâties sur plusieurs des réserves, et l'on a même construit sur la réserve de l'Église-Brûlée, dans le comté de Northumberland, une maison d'école qui a été ouverte pendant l'année dernière. Les sauvages de Fort-Folly, dans le comté de Westmoreland, et ceux de Bel Ground, dans le comté de Northumberland, ont aussi demandé de leur donner des écoles, et le département est dans le moment à correspondre avec le surintendant à ce propos.

L'agent des comtés de Victoria et de Madawaska, au nord-ouest de la province, a fait un rapport satisfaisant des affaires des sauvages dans ces endroits. Cet officier dit que ces sauvages sont industriels, tempérants et paraissent satisfaits, que chaque année ils atteignent un nouveau degré de civilisation. Pendant l'année, on a construit une maison d'école et ouvert une école sur la réserve de la rivière Tobique.

Je regrette d'avoir à dire que la condition des affaires des sauvages dans les autres comtés de l'ouest du Nouveau-Brunswick n'est pas aussi satisfaisante.

Les habitudes de ces sauvages, comme celles de leurs frères des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, sont irrégulières, et l'on voit par les demandes constantes qu'ils font au département pour avoir plus de secours, qu'ils sont loin de pouvoir se supporter eux-mêmes et devenir indépendants.

La réserve à Kingsclear, dans le comté d'York, est le seul endroit où la culture du sol se fait sur une étendue de terres appréciable.

Je suis heureux de dire que l'intéressante colonie des sauvages de l'île Lennox, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, est dans un état prospère.

L'île Lennox a été achetée il y a quelques années par la *Société des Aborigènes*, de Londres, Angleterre, pour l'usage et avantage des sauvages Micmacs, de l'île du Prince-Edouard, et fut placés sous le contrôle de commissaires ; mais ce département a la conduite des affaires des sauvages de cette réserve, et le surintendant, qui remplit aussi les devoirs de maître d'école et qui enseigne l'agriculture aux Sauvages, est sous le contrôle du gouvernement, de qui il reçoit ses appointements. Cet officier rapporte qu'il y a eu une amélioration notable dans le système d'agriculture, que l'on a construit pendant l'année de nouvelles maisons et granges, et qu'en général les sauvages ont des habitudes de tempérance.

ÉDUCATION.

Le département s'occupe avec tout le soin possible de cette importante division de l'administration des sauvages, en vue d'inaugurer un système d'éducation perfectionné. Dans ce but on a demandé des informations sur le fonctionnement de chacune des écoles sauvages du Canada. Le nouveau système aura comme trait principal l'inspection entière et méthodique de toutes les écoles sauvages, et l'on requerra des maîtres des certificats de capacité et d'honnêteté accordés par les bureaux des écoles ou autres autorités compétentes.

Le plus grand obstacle au succès de l'éducation des enfants sauvages provient de leur peu d'assiduité, les jours de classe, tantôt parce que les parents négligent de les envoyer, et tantôt parce que beaucoup de familles quittent les réserves soit pour aller à la pêche ou à la chasse, soit pour cueillir des fruits. Afin de remédier autant que possible à cet état de choses, on a averti les maîtres de choisir, comme époque de vacances, le temps où les sauvages s'absenteront des réserves.

Il y a tout lieu d'espérer que le plan adopté récemment avec l'autorisation de Votre Excellence, à l'égard des écoles de jour du Manitoba, de Kéwatin et des territoires du Nord-Ouest, d'accorder chaque année un bonus, en sus de leur salaire, aux maîtres des cinq écoles les mieux dirigées, et des prix aux élèves de mérite, aura pour effet d'engager les maîtres et les élèves à faire de plus grands efforts vers le progrès. Il serait avantageux de suivre ce même système dans les autres provinces.

Le résultat obtenu des écoles de jour pour les sauvages, même quand tout va bien, est cependant peu satisfaisant.

Pour rivaliser avec succès avec son frère d'origine blanche, le jeune sauvage aurait besoin d'être éloigné des influences nuisibles qui l'environnent sur la réserve

de sa bande. Et chaque année l'on sent plus vivement la nécessité d'établir plus d'institutions, où l'enfant sauvage, tout en recevant l'instruction des matières ordinaires de l'enseignement, sera logé, nourri, habillé, éloigné des mauvais exemples de sa famille, et apprendra le commerce et l'agriculture.

Les bons résultats obtenus des institutions de ce genre, pendant plusieurs années, prouvent que ces établissements sont de beaucoup supérieurs aux écoles ordinaires du jour.

Il y a dans la province d'Ontario quatre écoles d'industrie, savoir : une au Mont-Elgin, dans le comté de Middlesex, une à Brantford, dans le comté de Brant, une à Wikwemikong, sur l'île Manitouline, et une au Sault-Saint-Marie, district d'Algoma. La province du Manitoba possède un établissement renommé à Saint-Boniface, et dans les territoires du Nord-Ouest il y a également des institutions de même nature à l'Île à la Crosse, au lac la Biche, au lac Athabaskaw et au fort Providence. Dans la Colombie-Britannique, ces maisons sont situées à Metla-Kahtla et au fort Simpson.

GOUVERNEMENT DE LA TRIBU.

Le département est bien convaincu de l'à-propos d'établir, aussitôt que les bandes sauvages auront atteint le degré de civilisation nécessaire, un meilleur système pour la conduite de leurs affaires locales que celui qui existe aujourd'hui, et en vertu duquel les chefs chargés maintenant de la direction des affaires sont dans plusieurs cas héréditaires et peuvent en conséquence bien mal représenter l'intelligence de la bande. Afin d'être complètement renseigné, on a envoyé une circulaire aux différents surintendants et agents des sauvages, leur demandant de faire rapport si les bandes dont ils ont la conduite étaient suffisamment avancées pour faire croire au succès d'une simple forme de gouvernement municipal dans la tribu.

Il faut conclure de la majorité des réponses à cette circulaire, que l'intelligence des bandes sauvages de ces districts n'est pas encore assez développée pour permettre l'introduction d'un nouveau système. Cependant, l'on tâchera bientôt d'obtenir le consentement des bandes les plus civilisées pour établir un gouvernement de cette nature ;—et l'on croit que l'on atteindrait ce but en établissant un conseil composé de personnes, dont le nombre serait en proportion de la population de la bande, élues par les hommes âgés de vingt et un ans et plus, et présidées par un fonctionnaire semblable au maire d'un township, ou, dans le commencement, ce qui donnerait de meilleurs résultats, par le surintendant ou l'agent résident des sauvages.

Ce corps électif pourrait faire des règlements, sujets toutefois à la sanction de Votre Excellence en conseil, dans les matières suivantes, savoir : l'obligation de faire les clôtures, les fossés et les chemins, pour empêcher les bestiaux de faire dommage à la propriété, maintenir l'ordre dans la réserve, réprimer le vice, etc.

ÉTAT SANITAIRE.

Il n'y a pas eu pendant l'année dernière de maladies contagieuses parmi les sauvages. Cependant, la petite vérole s'est déclarée durant l'été parmi les Algonquins et les sauvages Têtes-de-Boule, qui habitent la réserve située à la jonction des rivières Gatineau et Désert, dans la province de Québec. On a aussi constaté quelques cas de rougeole parmi les sauvages des montagnes du Dauphin, dans les territoires du Nord-Ouest et dans un campement près du fort Walsh, et dans ce dernier endroit il y avait aussi quelques cas de fièvre scarlatine. Le gouvernement prit aussitôt les mesures nécessaires pour secourir ces malades.

L'on se prépare dans ce moment à vacciner tous les sauvages du Canada sur les quels l'opération n'a pas réussie pendant les sept dernières années.

ARPENTAGES.

Comme on l'avait promis aux sauvages lors de la signature des traités, on a pendant la dernière saison arpenté les limites d'un certain nombre de réserves dans les territoires du Nord-Ouest. M. Simpson, A. T. F., fut l'arpenteur des réserves que mentionnait le traité n^o 6, et M. Patrick, A.T.F., celui des réserves des traités n^{os} 4 et 7. M. Vaughan donna de nouvelles limites à certaines réserves du district de Kéwatin que les sauvages désiraient changer. Il reste encore quelques réserves à arpenter, principalement dans les districts de la Saskatchewan et du lac des Bois ; on reprendra ces travaux à bonne heure la saison prochaine.

Dans la Colombie-Britannique, l'arpentage des limites des réserves du bas de la Fraser assignées par la Commission des réserves, s'est fait sous la direction du capitaine Jemmett au commencement de la saison. L'arpentage des réserves du district d'O'Kanagan avait été confié à M. Mohun.

Le département a pris les moyens de s'assurer si les limites de quelques-unes des réserves sauvages des vieilles provinces ont besoin d'être arpentées de nouveau par suite de la disparition des anciennes bornes. De plus, l'on a demandé aux agents des renseignements concernant l'étendue des terres occupées par les sauvages dans chacune des réserves, dans le but de faire un partage équitable entre les différents chefs de famille. Le département a déjà reçu des agents de certaines réserves les informations demandées, savoir : le nombre des occupants et quelle étendue de terres possède chacun d'eux, et l'on fait préparer pour ces réserves des permis d'occupation, dont l'un sera donné à chaque occupant, un duplicata envoyé à l'agent résident et un triplicata enregistré dans les livres du département. L'agent résident devra aussi tenir un livre où seront enregistrés ces titres ainsi que toutes transactions

subséquentes concernant ces terres, et faire rapport à la fin de chaque mois des changements des occupants, s'il y a lieu, ce qui sera inscrit dans un livre semblable tenu dans le bureau principal.

DIVISION DE LA VENTE DES TERRES.

Pendant la dernière année on a vendu au profit des sauvages 96,265 $\frac{31}{100}$ acres de terres qu'ils avaient abandonnées pour cette fin, ou 34,298 $\frac{7}{100}$ acres de plus que l'année précédente. Le produit des ventes a été cette année de \$67,624.44, soit une augmentation de \$22,509.89 sur l'année précédente. La plus grande partie des terres vendues étaient situées dans la province d'Ontario.

On a perçu \$66,983.55 des ventes et des baux anciens et nouveaux.

Pendant la dernière année, six nouveaux townships ont été mis en vente. Quatre étaient situés dans la partie nord de l'île Manitouline, dans le lac Huron, et deux dans deux îles à proximité de l'île Manitouline.

L'étendue des terres des sauvages restant à vendre est, en chiffres ronds, de 570,000 acres.

L'on trouvera dans l'état D, l'une des annexes de ce rapport, tous les renseignements concernant l'étendue de terres encore disponibles dans chaque township.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

Suit un état comparatif du travail fait par le département pendant la dernière année et l'année précédente :

Lettres écrites, 6,747, soit 1,867 de plus que l'année précédente, couvrant 8,600 feuillets, soit 1,990 feuillets de plus cette année.

Lettres reçues, 7,920, soit 950 de plus que l'année dernière.

Mémoires, rapports, etc., 807 feuilles.

Comptes tenus et balancés chaque jour, 150.

Chèques, 2,845.

Certificats pour crédits, 156.

Etats et pièces justificatives envoyés à la fin de chaque mois à l'auditeur général-192.

Mémoires au sujet des comptes, 3,600.

Inscription de nouvelles ventes de terres, 1,144, soit 169 de plus que l'année dernière.

Inscription de paiement de baux, 310—soit une diminution de 30 cette année.

Examen des rapports des agents, 166, soit 16 de plus que l'année dernière.

Examen et enregistrement des assignations des transports de terres, 263, soit 67 de plus que l'année précédente.

Examen de descriptions de lettres patentes et d'un nombre équivalent de patentes, 263, soit 67 de plus que l'année précédente.

Annulations de ventes, 60, soit 29 de plus que l'année dernière.

COMPTE DE CAISSE.

Le montant au crédit du fonds des sauvages, qui comprend tous les deniers gardés en dépôt au bénéfice des tribus ou bandes sauvages, était le 30 juin 1880 de \$3,039,622.78,—soit une augmentation de \$62,791.61 sur l'année dernière à la même date.

Pendant l'exercice la somme payée à même ce fonds a été de \$247,033.94,—soit une diminution de \$57,623.09 comparée à celle de l'année dernière.

Suit un état de la dépense des crédits votés par le Parlement pendant la même période :

Manitoba et Nord-Ouest.....	\$615,041 65
Nouveau-Brunswick.....	4,491 86
Nouvelle-Ecosse.....	4,418 43
Colombie-Britannique	41,401 15
Ile du Prince-Edouard.....	2,000 00

Les détails complets du revenu et de la dépense concernant les comptes et états de chaque tribu sont contenus dans le tableau B ci-annexé et les tableaux supplémentaires qui le suivent. Les tableaux C 1, 2, 3, 4, 5 et les tableaux supplémentaires de A à J donnent également des renseignements au sujet des crédits législatifs pour les affaires des sauvages.

L'on trouvera aussi des tableaux indiquant la population des différentes tribus sauvages, la condition des écoles, les ressources agricoles et industrielles, et le bien-être matériel des sauvages des différentes provinces.

Les annexes de ce rapport renferment de plus les rapports des surintendants et des agents des sauvages, au sujet de leurs opérations dans chacun de leurs districts.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. MACDONALD,

Surintendant général des affaires des sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE LA GRANDE RIVIÈRE,
BRANTFORD, 24 septembre 1880.

Au très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre l'état tabulaire concernant les Six-Nations et les Mississaguas de Crédit, qui ont droit aux crédits votés par le parlement pour l'année terminée le 30 juin dernier.

Ces sauvages habitent une réserve de plus de 50,000 acres, à proximité de cette ville. Je me suis abstenu de nommer des énumérateurs pour recueillir la statistique, préférant ma propre estimation des progrès accomplis; cependant, j'ai fait prendre des renseignements sur les produits du sol qui, presque partout, étaient bien au-dessous de la moyenne.

Comme la récolte a manqué, beaucoup ont souffert, et au printemps la demande des grains de semence a été considérable. Sur ma demande, vous avez cependant bien voulu accorder de nouveaux grains et m'autoriser à les acheter, ce que je fis au prix de \$5,489.76. Ces différents grains furent ensuite distribués à près de 1,000 personnes.

Je suis heureux d'ajouter que le rendement de ces grains a été considérable et que l'on a une perspective d'abondance pour l'hiver prochain et pour les semences du printemps.

Depuis mon dernier rapport on a défriché et clôturé plus de terres que l'on avait fait avant; il y a certainement des améliorations à plusieurs endroits, et je puis citer la construction de deux bonnes maisons en briques, les premières de ce genre sur la réserve.

Bien des cas de fièvre se sont manifestés dans la réserve, à raison principalement de l'eau stagnante et du manque de sources et de puits d'eau pure. Je crois que l'on ferait disparaître cette maladie au moins en grande partie en ôtant les amas de bois qui pourrissent dans les criques et en creusant des puits sur la réserve à des distances convenables. Ces deux projets sont à l'étude.

La cause de la tempérance fait des progrès et les Six-Nations ont organisé cinq sociétés de tempérance. Cependant, souvent encore on se procure des liqueurs, et il est très difficile d'atteindre le coupable, car l'on ne peut arriver à faire une preuve complète.

Le recensement accuse, à tout considérer, une augmentation satisfaisante.

Les Six-Nations comptent.....	3,205
Naissances	115
Décès	85
Augmentation.....	30
Les Mississaguas.....	208
Décès	15
Naissances.....	3
Diminution.....	12
Total de la population.....	3,413

On a accordé cinquante-six licences pour le bois de chauffage et le bois en grume, ce dernier devant servir comme bois de construction.

L'exposition d'agriculture des Six-Nations n'a pas été un succès, la récolte ayant manqué après avoir laissé espérer beaucoup, et les sauvages ont été découragés; mais je suis certain que celle qui aura lieu le mois prochain les dédommagera amplement de la déception qu'ils ont éprouvée l'année dernière.

Le conseil sauvage a voté l'argent nécessaire pour niveler et clôturer en planches les terrains de l'exposition et pour la construction de bâtiments; l'on espère que tout sera terminé lors de l'exposition l'année prochaine.

Les concours de labour ont eu lieu sur la réserve, (c'est maintenant un des évènements de chaque année). Les concurrents étaient très nombreux cette année, malgré le mauvais temps et l'état désagréable des chemins. Quant aux spectateurs, le nombre en était plus considérable et ils ont paru s'intéresser vivement au concours. C'est avec grand plaisir que les gagnants ont reçu la charrue présentée au nom du gouverneur général et les autres prix.

Au moyen de travail et d'argent l'on a pu maintenir en bon ordre les ponts et chemins de la réserve; les chemins de traverse ont aussi été l'objet de notre attention.

La municipalité du township de Walpole s'est enfin décidée à payer, ainsi que le conseil des Six-Nations, sa part pour la construction d'un chemin entre ce township et les réserves de Tuscarora et d'Onéda. L'arpentage et la pose des bornes sont aujourd'hui terminés, et quand le conseil du township de Townsend aura fourni sa part d'allocation du chemin, l'on possédera un grand chemin convenable à l'usage du public en général et qui sera très avantageux aux sauvages.

Les conseils sauvages paraissent s'intéresser chaque jour davantage à la cause de l'instruction; les crédits qu'ils renouvellent libéralement, et les autres actes qu'ils accomplissent dans ce but si désirable en sont une preuve.

Le bureau des écoles des Six-Nations a déjà opéré bien des améliorations, mais le peu d'assiduité des élèves nuit beaucoup à leur avancement. Cependant, le bureau espère avoir bientôt un changement favorable sous ce rapport.

L'Institut de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, établi près de cette ville et qui est sous le contrôle de M. R. Ashton, continue de prospérer. Grand nombre d'enfants des Six-Nations et de bandes habitant à des distances assez considérables le fréquentent. Dernièrement, à un examen, sept des plus anciens élèves ont concouru avec plusieurs enfants blancs des écoles du comté de Brant, et à l'heure qu'il est la majorité des maîtres sur la réserve ont reçu leur instruction à l'Institut. On n'a pas encore décidé si l'on adjoindrait à l'Institut un établissement pour les orphelins.

Le nombre total des élèves qui fréquentent les écoles, à l'exception de 90 qui vont à l'Institut, est de 616; mais sur ce nombre il n'y a pas plus de 142 élèves en moyenne qui viennent à l'école chaque jour. L'on voit qu'il faut nécessairement remédier à cet état de choses et lui donner toute l'attention possible.

On a encore célébré convenablement l'anniversaire de la naissance de la reine; il y avait deux excellents corps de musiciens sauvages, et quand la foule se dispersa tous avaient passé une journée agréable.

Le conseil des Six-Nations désire que la visite projetée par Son Excellence le gouverneur général soit remise à l'année prochaine, dans l'espérance que Son Altesse Royale la princesse Louise les honorera aussi de sa présence, et que peut-être elle voudra bien inaugurer l'exposition agricole des Six-Nations.

Soyez assuré que l'avancement des sauvages de cette surintendance se continue, quoique graduellement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. T. GILKISON,

Surintendant-visitateur et commissaire.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST,
SARNIA, 6 octobre 1880.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état tabulaire pour l'année expirée le 30 juin dernier.

Je le crois aussi exact qu'on peut raisonnablement s'y attendre, pour chaque détail essentiel.

La plus civilisée des tribus de cette surintendance est sans contredit celle des Wyandotts d'Anderdon. Cette tribu, qui a presque terminé le terme d'épreuve, s'attend à être émancipée dans le courant de l'année prochaine.

Je dois cependant faire remarquer que les grandes améliorations que l'on constate sur cette réserve magnifique, ont été faites en grande partie par des personnes qui vivaient comme locataires des sauvages. Je suis certain que les blancs deviendront propriétaires d'une grande partie des terres de cette réserve aussitôt que les sauvages auront obtenu leur émancipation.

ILE WALPOLE.

Cette île est composée alternativement d'un beau sol d'alluvion et de marais considérables. Le terrain sec est très fertile. Les grains de toutes sortes, les légumes et les végétaux y croissent avec une grande fertilité. Les pommes, les poires et les cerises y viendraient aussi en abondance, et je crois qu'il en serait de même des pêches et du raisin. L'on m'a montré, à l'exposition agricole, lors d'un voyage que j'ai fait tout récemment sur l'île, plusieurs espèces de pommes d'une excellente qualité, qui étaient très grosses et belles. Il y avait aussi de bonnes poires et quelques pêches. Les prunes et le raisin sauvage croissent en abondance sur l'île, et je suis certain que l'on pourrait récolter les espèces choisies avec autant de succès que partout ailleurs en Canada. Grand nombre de sauvages qui habitent cette île sont industriels et quelques-uns mêmes possèdent de très belles fermes.

LES CHIPPEWAS DE SARNIA.

Ces sauvages ont leur réserve sur la rivière Sainte-Claire, dont la source est située à environ 2½ milles de la décharge du lac Huron. La partie qui fait face à la rivière est très agréablement située, et presque tout le sol de la réserve est excellent, mais, dans bien des endroits il est humide et a besoin d'être égoutté. Les sauvages de cette réserve ne sont pas aussi industriels que ceux de l'île Walpole. Je crois que le fait de vivre près de la ville fait beaucoup de tort à ces sauvages.

Les Chippewas de Sarnia possèdent aussi deux réserves sur le lac Huron, savoir : les réserves de *Kettle Point* et de *Sable*. Réunies, elles contiennent plus de 5,000 acres de terre, qui cependant n'ont pas été divisés en lots. Le terrain est dans quelques endroits d'une très bonne qualité, mais dans d'autres il ne vaut presque rien.

ÉCOLES SAUVAGES.

Il y a six écoles parmi les sauvages de cette surintendance, savoir : une chez les Wyandotts d'Anderdon, deux sur l'île Walpole, une sur la réserve de Sarnia, une à *Kettle Point* et une au *Sable*. L'école de l'est, sur l'île Walpole, est fréquentée par un assez grand nombre d'élèves et paraît être bien tenue. L'enseignement y est donné par un sauvage qui semble être assez capable. L'école de l'ouest, sur l'île, n'est pas aussi fréquentée, quoique le maître soit intelligent et possède de l'expérience dans l'enseignement; en conséquence, l'école est loin d'être aussi profitable qu'elle pourrait l'être.

L'école de la réserve sauvage de Sarnia a été dirigée depuis deux ans par une jeune femme. Les élèves ont été assidus et les progrès satisfaisants. Ce sont des maîtres sauvages qui enseignent dans les écoles à *Kettle Point* et au *Sable*, et dans ces deux endroits il y a bien peu d'élèves.

Le manque d'assiduité des élèves sera toujours un grand obstacle au succès des écoles sauvages. Il est arrivé bien souvent, pendant un trimestre, que plusieurs des enfants n'ont assisté à l'école que dix ou douze jours. Un autre obstacle c'est que les enfants, tout en apprenant très bien la manière de lire l'anglais, ne comprennent pas le sens des leçons qu'ils lisent. Je me suis aperçu que dans bien des cas les histoires les plus simples mêmes n'étaient pas comprises.

Afin de remédier à ce mal, je me suis efforcé de faire comprendre aux instituteurs la nécessité absolue qu'il y a de montrer aux élèves, autant que possible, non-seulement la connaissance des mots, mais aussi le sens de leurs leçons.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EBENEZER WATSON,

Surintendant des sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST, 2^{ME} DIVISION,
AGENCE DES SAUVAGES,
STRATHROY, 13 septembre 1880.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du département des sauvages, l'état tabulaire et le rapport qui suivent pour l'année terminée le 30 juin dernier, relativement aux affaires des Sauvages de la 2^{me} division de la surintendance de l'ouest n^o. 3.

ONÉIDAS, CHIPPEWAS ET MUNSEES DE LA THAMES.

Nombre d'Onéidas,	641—augmentation de 6 depuis le dernier recensement.			
“ de Chippewas,	470	“	1	“
“ de Munsees,	130	“	1	“

C'est donc une augmentation très faible pendant les derniers douze mois.

Pendant l'été dernier la foudre a beaucoup endommagé une des églises de la réserve des Onéidas, presque démolie une des extrémités de l'édifice, brisé toutes les fenêtres et causé d'autres dommages. Les Sauvages font de grands efforts afin de réparer ce désastre avant l'hiver. Cette église n'était pas assurée.

Il me fait peine d'avoir à constater la mort de Elijah Miskokomun, un des plus respectables sauvages parmi les Chippewas de la Thames, et qui depuis nombre d'années avait été le sage conseiller de ses frères. Il est mort pendant l'été de 1879, d'une inflammation de poumons.

Je n'ai rien de nouveau à constater pendant l'année dernière concernant les progrès qu'ont faits les sauvages en agriculture et autres industries.

L'assiduité des élèves aux écoles sauvages est encore loin d'être satisfaisante; cependant elle est passable si l'on considère la grande distance que quelques-uns des enfants doivent parcourir pour s'y rendre. L'institutrice de la réserve Onéida, Melle Hyndman, et M. A. E. Jones, le maître d'école de la réserve Caradoc, ont tous deux établi une école du dimanche dans leur district. L'on s'attend que les enfants qui les fréquentent en retireront de grands avantages.

Je constate avec plaisir qu'un grand nombre de sauvages de chacune des bandes sont de la tempérance totale et qu'ils peuvent résister aux tentations que des blancs ne se font pas scrupule de leur offrir. Mais il y en a nombre d'autres qui font usage du whiskey partout où ils peuvent en trouver, et d'après l'apparence il ne leur est pas difficile de s'en procurer d'hommes sans principes. Tant que l'on fabriquera et que l'on vendra des liqueurs enivrantes, les sauvages trouveront toujours moyen de s'en procurer, mais il est presque impossible de connaître ceux qui les leur vendent, les sauvages ne consentant à les nommer que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement.

Généralement parlant la santé de ces bandes est bonne. Il n'y a pas eu de maladie épidémique parmi eux.

On a distribué avec tout le soin possible aux bandes des Chippewas et des Munsees les couvertures de laine que le département a envoyées, au mois de septembre dernier, pour l'usage des vieillards et des infirmes.

La statistique contenue dans l'état tabulaire ci-inclus est aussi complète que possible. Il peut y avoir quelques erreurs, parce que plusieurs des sauvages qui n'ont pas tenu compte de la quantité des grains récoltés pendant l'année dernière, ne peuvent donner que des renseignements approximatifs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS GORDON,
Agent des sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST,
AGENCE DES SAUVAGES,

HIGHGATE, 14 octobre 1880.

L'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de me conformer à la lettre du département des sauvages, me donnant instruction de transmettre un rapport et un état tabulaire relatifs aux affaires des sauvages dans les limites de mon agence pour l'année terminée le 30 juin 1880.

Je regrette que ce rapport soit de quelques jours en retard, mais j'ai souffert d'une forte attaque de fièvre typhoïde et il m'a fallu garder le lit durant cinq à six semaines; cependant, j'ai soigneusement cherché à me procurer l'état tabulaire aussi exact que possible.

MORAVES DE LA THAMES.

Les sauvages de cette réserve sont maintenant au nombre de 271, ce qui est une augmentation de deux depuis mon dernier rapport. Tous cependant ne reçoivent pas l'argent que le gouvernement donne semi-annuellement, car ceux qui vivent en concubinage ont été rayés du bordereau de paie.

Les sauvages font sûrement des progrès en agriculture, quoique lentement. Ils prennent beaucoup plus de soin pour donner une belle apparence à leurs fermes et à mieux cultiver leurs champs que les années précédentes, et je dois dire que dans la plupart des cas la récolte de cette année a été très-belle. Le blé, l'avoine et le maïs sont dans plusieurs cas aussi bons que les mêmes grains cultivés par les colons blancs des environs. La récolte des pommes de terre a aussi été bonne.

Il n'y a pas autant d'acres de terre en culture qu'il devrait y en avoir sur cette réserve, où tout le terrain est bon; mais le grand obstacle c'est qu'on manque du bois nécessaire à la construction des clôtures, et qu'ainsi de grandes étendues de terre sont accessibles à tout le monde.

Il y a deux écoles sur la réserve; l'une est soutenue à même le fonds des sauvages et l'autre par la société de l'église des Moraves.

Les écoles sont bien dirigées et beaucoup d'élèves les fréquentent, malgré que la maison d'école, qui est sous le contrôle des sauvages, et qui a été bâtie il y a déjà longtemps, avec du bois en grume, soit dans un état très délabré. Cependant les sauvages ont, je crois, l'intention d'en construire une nouvelle l'été prochain.

Il y a sur la réserve une loge de Bons Templiers de premier ordre, et qui, je crois, fait beaucoup de bien; de fait, la plus grande partie des sauvages sont tempérants, ce n'est que les jours de paye, alors qu'ils ont beaucoup d'argent, que quelques-uns font un usage immodéré des liqueurs enivrantes.

Il n'y a pas d'industries en exploitation sur cette réserve; tous les sauvages vivent du produit de la terre et de la somme d'argent que le gouvernement leur accorde chaque année, et ce mode d'existence paraît leur plaire.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN BEATTIE,

Agent des sauvages.

SURINTENDANCE CENTRALE,
AFFAIRES DES SAUVAGES,

TORONTO, 19 novembre 1880.

Le très honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant et l'état tabulaire qui l'accompagne, indiquant les progrès, etc., faits par les différents corps de sauvages de cette surintendance pendant l'année terminée le 30 juin dernier.

Il n'y a pas eu de changements importants dans la condition de ces sauvages.

La récolte de cette année a été bien au-dessous de la moyenne, et les sauvages auraient souffert dans plusieurs circonstances s'ils n'avaient eu pour leur aider le revenu de leurs autres genres d'occupation.

MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Cette bande compte maintenant 889 âmes, ce qui est une augmentation de 7 pour l'année, et si 9 personnes n'avaient quitté cette réserve pour celle des Six-Nations, de Brantford, l'on aurait eu une augmentation de 16 âmes.

Pendant l'année dernière, on a ouvert une nouvelle école sur cette réserve, ce qui en porte le nombre à quatre. Je suis heureux de faire rapport qu'elles sont bien fréquentées et que les instituteurs ont les diplômes nécessaires pour enseigner dans les écoles publiques de la province.

De tous les autres sauvages de cette surintendance, ce sont les Mohawks qui s'intéressent le plus à tout ce qui regarde l'instruction, et leurs enfants sont les plus instruits.

MISSISSAGUAS D'ALNWICK.

Cette bande compte maintenant 214 âmes, ce qui est une augmentation de 4 personnes pendant l'année.

Ces sauvages ont fait quelques progrès et leurs habitudes sont un peu plus civilisées, ce que l'on doit attribuer, sans contredit, à la diminution de l'usage des boissons enivrantes.

Il y a une école sur la réserve dirigée par une fille blanche nommée à cet emploi par la Société des Missions Méthodistes, mais je ne connais que très peu de chose concernant les connaissances que possède l'institutrice et l'assiduité des enfants.

MISSISSAGUAS DU LAC RICE.

Cette bande compte 111 membres, c'est le même chiffre que l'année dernière.

Quelques-uns de ces sauvages cultivent leurs terres d'une manière assez satisfaisante, mais la plupart ne cultivent pas et vivent d'une manière précaire en s'engageant comme bateliers, du produit de la pêche, en cueillant du riz sauvage, et dans quelque cas de la chasse. Les femmes contribuent leur part en fabriquant et vendant des paniers et autres articles en écorce.

Cette réserve possède une école dont l'institutrice est une fille blanche au service de la Société des Missions Méthodistes, à qui elle fait rapport.

MISSISSAGUAS DU LAC À LA VASE.

Cette bande compte 154 personnes, ce qui est une augmentation de 2. Ces sauvages s'occupent d'agriculture, de pêche et de chasse. Leurs femmes et leurs filles fabriquent et vendent des quantités considérables de paniers.

L'école de cette réserve est soutenue par la compagnie de la Nouvelle-Angleterre et est la plus fréquentée de celles de cette surintendance; les élèves sont aussi plus assidus qu'ailleurs. Cela provient sans doute de ce que l'on donne gratuitement chaque jour le dîner aux élèves, cependant, généralement parlant, l'école a fait beaucoup de bien.

L'instituteur que l'on avait depuis quelque temps ne possédant pas les qualités requises, il a été changé, et l'on espère que l'école donnera de nouveau les bons résultats d'autrefois.

MISSISSAGUAS DE SCUGOG.

Pendant cette année il y a une augmentation d'une personne, ce qui porte le nombre total à 42.

Le chef et une ou deux autres familles sont industriels, cultivent leurs terres et ont de belles moissons; mais plusieurs des membres de cette bande sont adonnés à l'ivrognerie et vivent dans l'oisiveté. Il n'y a pas d'école sur la réserve, l'on considère probablement qu'ils sont trop peu nombreux pour faire la dépense d'un instituteur spécialement pour eux.

Je crois qu'il leur serait grandement profitable d'aller résider au lac Rice ou au lac à la Vase, où ils auraient, sous le rapport de l'instruction et de la reli-

gion, les mêmes avantages que possèdent les sauvages de ces endroits. Je me suis efforcé de leur faire adopter ce projet, et le gouvernement ferait bien de prendre les moyens d'arriver à ce résultat.

CHIPPEWAS DE SAUGEEN.

Cette bande a augmenté de trois personnes et comprend maintenant 353 membres. Un petit nombre de ces sauvages cultivent certaines parties de la réserve et vivent très confortablement; mais je regrette d'avoir à constater que la grande majorité ne possède aucune ressource et qu'ils comptent plus sur l'argent que leur donne le département que sur leur propre travail pour vivre.

Il y a deux églises sur la réserve. L'une appartient au culte méthodiste et l'autre au culte congrégationaliste. Il y a aussi deux écoles; celle de la Baie des Français a pour institutrice une fille blanche nommée par le département; l'autre est dirigée par une fille blanche à l'emploi de la Société des Missions Méthodistes. Je ne puis parler de cette institutrice avec connaissance de cause (j'ignore même son nom); mais à ma dernière visite sur cette réserve, alors que l'école était fermée, je me suis informé et l'on m'a appris que la jeune fille qui faisait la classe n'avait que quinze à seize ans et ne possédait aucune des qualités requises pour cet emploi. Il me fait peine de dire que les sauvages ne paraissent s'intéresser aucunement, ou fort peu, à l'école.

CHIPPEWAS DE MAWASHI.

Le dernier dénombrement de cette bande donne une diminution de 8 personnes. Les enfants ont presque tous été malades pendant l'hiver dernier; aujourd'hui cependant ils sont en parfaite santé.

Ces sauvages possèdent des jardins et des fermes que quelques-uns cultivent très bien, mais ils ne sont pas la majorité. J'ai fait les plus grands efforts pour les engager à s'occuper surtout d'agriculture, et jusqu'ici je n'ai réussi qu'en partie. Je ne désespère pas, cependant, et les sauvages qui ont le plus d'intelligence connaîtront bientôt les avantages d'un bon système de culture. Je suis fier de pouvoir faire rapport qu'ils ont augmenté le nombre de leur bestiaux et qu'ils possèdent des vaches de très bonne race.

Il y a trois écoles sur la réserve, dont deux situées dans de petits villages éloignés. Ces écoles ne peuvent être efficaces, car la population est trop dispersée; quant à celle du centre elle réussit mieux. Le département nomme les instituteurs et la bande les paie.

Il y a deux églises, l'une appartient au culte méthodiste et l'autre au culte catholique romain.

CHIPPEWAS DE L'ÎLE DES CHRÉTIENS.

Cette bande compte 310 personnes, ce qui est une augmentation de 12 pour l'année. Sur ce nombre, 88 résident sur l'île Manitouline. Le rapport de la surintendance du Nord renferme la statistique les concernant. Leur conduite est remarquable et leurs habitudes sont en général très régulières.

Ils cultivent bon nombre de fermes, s'occupent de pêche, et quand vient le temps de la navigation les jeunes gens vont dans les scieries situées sur la rive nord du lac Huron travailler au chargement du bois, tandis que les vieillards, les femmes et les enfants prennent soin des jardins et s'occupent aussi de pêche.

Il y a deux églises, l'une catholique romaine et l'autre méthodiste.

Le maître d'école est un sauvage, le fils du missionnaire résident; il a été nommé à cet emploi par la Société des Missions Méthodistes.

CHIPPEWAS DE RAMA.

Cette bande compte 254 personnes; il y a eu augmentation d'une personne.

Je dois faire l'éloge de ces sauvages, qui font certainement des progrès en agriculture, et de plus s'occupent de chasse sur un grand pied, de la fabrication de paniers, articles de fantaisie et canots.

Ces sauvages, en général, ne se plaignent pas.

Il y a une école dirigée par une fille blanche nommée par la Société des Missions Méthodistes.

CHIPPEWAS DE L'ILE AUX SERPENT.

Cette bande comprend 134 membres, ce qui est une diminution de trois pendant l'année. Ces sauvages se supportent eux-mêmes au moyen de l'agriculture et en travaillant pour les fermiers de la terre ferme.

Il y a une école dont l'instituteur a été engagé par la Société des Missions Méthodistes. Le nombre total des sauvages de cette surintendance est d'environ 3,198, ce qui est une augmentation de 19 pour l'année.

Le montant total d'argent distribué pendant l'année à titre d'annuités, salaires, pensions, etc., a été de \$46,657.78.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. PLUMMER,

Surintendant et commissaire.

ONTARIO,

SURINTENDANCE DU NORD — DIVISION N^o 1,

BUREAU DES SAUVAGES,

MANITOWANING, 29 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'état tabulaire et la statistique relatifs aux affaires des sauvages de cette surintendance, pour l'année expirée le 30 juin 1879.

L'état général des sauvages a été bien satisfaisant, les récoltes ont été bonnes et l'on a fait des provisions en abondance. Les malades n'ont pas été plus nombreux qu'à l'ordinaire. J'ai fait rapport au département de rares cas de misère véritable qui sont venus à ma connaissance, et ces malheureux ont été promptement soulagés par des dons d'argent. La hausse du prix des fourrures a été d'un grand avantage aux sauvages qui font de la chasse un moyen d'existence, tandis que les travaux de jardinage, quoique l'on cultive encore sur une échelle limitée, ont amélioré leur santé et leur bien-être.

J'ai raison de croire que le revenu réel des sauvages, soit par le produit de la chasse, de la pêche et par la quantité de grain qu'ils ont récolté, a été plus considérable que celui qui apparaît dans l'état tabulaire ci-joint, car les chiffres qu'il renferme ont été fournis par les sauvages eux-mêmes, et ils les donnent généralement au-dessous de la réalité, parce qu'ils sont sous l'impression que si le gouvernement connaissait leur état réel d'aisance, il retrancherait ou diminuerait leurs paiements. Cependant, les sauvages dont l'intelligence est plus développée, paraissent fiers d'avoir de fortes récoltes et de leur état prospère.

Les sauvages ont aujourd'hui plus de facilités à se procurer des boissons enivrantes, parce que cette île est maintenant habitée et que l'on a ouvert des cabarets; et quelques hommes blancs ne se gênent point de fournir en secret de la liqueur aux sauvages. Pendant l'année dernière on a arrêté douze sauvages qui s'étaient enivrés à cet endroit, et on les a emprisonnés pour différents termes, savoir, de 5 à 30 jours; mais quant aux fournisseurs de ces liqueurs, ils se sont cachés avec tant de soin qu'il a été jusqu'ici impossible de les découvrir et de les punir.

Je crois que les pouvoirs que donnent l'Acte des sauvages de 1880 de faire la recherche des liqueurs sur les réserves aidera beaucoup à en faire cesser l'usage illicite parmi les sauvages.

Toutes les bandes sauvages désirent que l'on mît à part, dans le voisinage de chacune des réserves, une pêcherie à l'usage exclusif des occupants de la réserve,

et les sauvages de Wikwemikong ont même envoyé une pétition à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries à ce sujet.

Les conseils des sauvages se sont tout dernièrement grandement occupés de cette question, pour les raisons suivantes: d'abord, le poisson se fait chaque jour plus rare, parce que les pêcheurs blancs, qui sont bien pourvus de rets et autres appareils de pêche, en prennent des quantités énormes, et le pêcheur sauvage, qui n'est muni que d'un ou deux petits rets, éprouve en conséquence beaucoup de difficultés à s'en procurer la quantité qui forme en grande partie la nourriture avec laquelle il doit supporter sa famille.

On a terminé les réparations et les améliorations que le gouvernement avait permis de faire aux chemins avoisinant le lac Kagawong, et l'on a dépensé le crédit voté dans ce but (\$1,500); les endroits dangereux ont été rendus passables et le chemin en général a été grandement amélioré.

Les sauvages de Wikwemikong ont bâti, dans le cours de l'été dernier, une église pour remplacer celle que le feu avait détruite l'hiver dernier. C'est un édifice qui leur fait certainement honneur.

On est à faire les réparations et l'agrandissement du quai que le département possède à cet endroit, et le tout sera bientôt terminé.

Pendant l'hiver on a ouvert une école sur l'île Cockburn, et l'on a employé comme instituteur un sauvage qui a reçu son instruction à l'école de Wikwemikong.

On a aussi ouvert une école sur la réserve sauvage du lac du Poisson Blanc, et celle de Shesheganing, qui depuis quelque temps était fermée, a été rouverte.

L'on est à construire à Wikwemikong un bâtiment qui doit servir à une école industrielle. J'ai par hasard visité l'école de cet endroit et je dois dire que les progrès faits par les enfants sont tout à fait satisfaisants. Je vous inclus l'extrait suivant d'un rapport du révérend D. Duranquet, S. J., au sujet de ces écoles :

“ Les deux écoles industrielles de Wikwemikong étaient fréquentées, le 30 juin, par 78 élèves, dont 34 garçons et 44 filles. On enseigne aux garçons les métiers de tisserand, de tailleur, de cordonnier, de boulanger et l'agriculture. Presque tous sont encore trop jeunes pour travailler de quelque métier, et l'on partage leur temps entre les différents exercices des pensionnats. Ceux qui travaillent aux différentes branches d'industrie que l'école enseigne, avancent d'une manière bien encourageante, si l'on considère surtout que l'école n'existe que depuis deux ans. Les jeunes filles apprennent tous les genres d'ouvrages qui conviennent à leur condition, et comme leur école compte déjà plusieurs années d'existence, les progrès qu'elles ont faits dans le tissage, la couture et tous les autres ouvrages domestiques sont très certainement satisfaisants.

“ De nouvelles demandes d'admission aux écoles ont été faites, et il a fallu en conséquence songer à construire de plus grands bâtiments. Pendant l'été de 1877 on a commencé un bâtiment devant servir aux garçons, de trois étages et de 90 pds × 40 pds. Plusieurs sauvages ont travaillé sous la conduite de charpentiers capables, et ont eu ainsi l'occasion de se perfectionner.

“ Le premier étage seul sera terminé pour l'usage immédiat; il comprendra la chambre de récréation, la salle à dîner, la cuisine, etc. Le montant dépensé le 30 juin était de \$2,300, dont \$1,500 provenaient de la balance du fonds d'emprunt municipal d'Ontario.

“ On a aussi construit une forge, mais son outillage n'est pas encore complet.

“ Il a fallu de plus augmenter considérablement le pensionnat des filles; les ouvriers sont à l'œuvre et s'efforcent de monter la charpente et de la protéger de planches avant l'hiver.”

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAS. C. PHIPPS,
Surintendant visiteur.

ONTARIO.

SURINTENDANCE DE PARRY-SOUND,
PARRY-SOUND, 30 septembre 1880.

L'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, avec l'état tabulaire pour 1880, mon rapport sur les affaires des sauvages en général de cette surintendance.

En ce qui concerne les données des récoltes contenues dans l'état et qu'il a fallu demander aux sauvages, je dois dire qu'en général il est impossible d'obtenir d'eux des renseignements exacts. La gelée qui s'est fait sentir de bonne heure l'été dernier a tellement endommagé le maïs et les pommes de terre qu'il n'a pas été possible d'en sauver même assez pour la semence du printemps, et en conséquence, plusieurs des bandes ont souffert considérablement; cependant, le département m'a chargé d'aider jusqu'à un certain point, soit en donnant des vivres pendant l'hiver, soit en distribuant des graines de semence au printemps, à tous ceux qui sont venus me demander du secours; mais j'ai eu le soin de les avertir que cette aide ne leur était donnée que pour cette année, à raison des malheureuses circonstances où ils se trouvaient, et qu'ils ne devaient pas y compter à l'avenir.

Quelques-unes des bandes n'ont pas eu la même récolte cette année qu'ils avaient l'habitude d'avoir. La raison qu'ils en donnent, c'est que la gelée leur a fait perdre tous leurs produits l'année dernière, et qu'au printemps ils ont été incapables de se procurer assez grains de semence. Je leur ai fait remarquer qu'ils ne m'en avaient pas parlé et que le département m'avait chargé, mais seulement pour cette année, de fournir aux bandes qui en ont fait la demande, les grains de semence nécessaires; mais que naturellement il n'en fût pas envoyé à ceux qui n'en avaient pas demandé. Je crains que les gelées hâtives détruisent encore cette année les récoltes qui, dans certains endroits que j'ai visités au mois d'août, promettaient beaucoup—c'est du moins ce que m'ont dit des sauvages que j'ai vus cette semaine.

Sur l'île Parry il y a en culture une étendue de terre assez considérable, et la récolte promet d'être bonne. Je puis parler de cet endroit avec connaissance de cause, parce que j'ai visité l'île et examiné les jardins il y a peu de jours.

Les pommes de terre sont bonnes et la récolte en est assurée. Il en est de même du blé-d'inde, dont on aensemencé une étendue considérable. On a aussi semé une assez grande quantité de fèves dont l'apparence est bonne. Les sauvages n'ont pas semé de blé cette année, mais l'avoine et les pois promettent de bonnes récoltes sur l'île Parry.

Shawanaga.—Cette bande a reçu du département le secours qu'elle avait demandé. Au commencement du mois d'août j'ai vu leurs terres, et il y avait tout lieu d'espérer une bonne récolte; cependant, le chef Jacques me disait, il y a peu de jours, que la gelée a endommagé quelque peu le maïs dans certains endroits, mais dans d'autres qui promettaient beaucoup lorsque j'y suis allé, que le dommage a été très considérable. J'en suis bien peiné, car ces sauvages se donnent bien de la peine à cultiver le blé-d'inde. Les pois qui ont été semés à temps ont une bonne apparence et donneront bien sûr un bon rendement; mais ceux que l'on a semé plus tard ont souffert de la gelée. Je crois qu'ils auront une bonne récolte de pommes de terre, car je m'en suis procuré de bonne heure au mois d'août.

Anse Henry.—Cette bande a aussi été secourue par le département, mais je ne puis lui donner un témoignage aussi favorable qu'à celle de Shawanaga. La quantité de pommes de terre qu'ils ont demandée leur a été envoyée, mais quoiqu'ils savaient qu'on leur donnerait aussi la semence de maïs, ils n'en ont pas demandé. Ils espéraient se procurer les grains de Manitouline, mais ne purent réussir, et la conséquence en a été que peu de blé-d'inde fut semé. En général, on a semé avec beaucoup de négligence le peu de maïs et de pommes de terre que l'on avait, puis toute la bande a aussitôt après quitté la réserve, sans s'en occuper pendant l'espace de plus d'un mois. Les bœufs, les vaches, les chevaux et les cochons pouvaient aller dans les champs; aussi, à la fin de juillet, lors de ma visite sur cette réserve, il ne restait

que bien peu de blé-d'inde et de pommes de terre, et ce qui restait était étouffé par les mauvaises herbes. En général, il n'y avait que quelques pièces de terre situées dans la forêt, à une distance du village, où l'on pût s'attendre à récolter quelque chose.

Lac Nipissingue.—Les sauvages de cette réserve se sont emoins occupés d'agriculture que par le passé ; ils prétendent qu'ils n'avaient pas de grains. J'y ai bien vu du beau blé-d'inde et un peu de pommes de terre, mais en moindre quantité que d'habitude.

Bande de Dokis.—Ces sauvages ne vivent point sur leur réserve. Ils travaillent presque tous pour leur chef Dokis, qui fait un commerce considérable avec les sauvages du lac Nipissingue, mais plus loin au nord, où ses fils dirigent deux importants postes de commerce. J'ai vu autour de sa maison sur le lac Nipissingue du beau blé-d'inde et de l'avoine, mais en petite quantité.

Bestiaux.—Sous ce rapport il y a peu de changement et peu de progrès.

Écoles.—Quant aux écoles, je suis fier de dire qu'il y en a trois sur les différentes réserves, et que l'on vient de me livrer l'école supplémentaire, sur l'île Parry, achevée tout récemment. Je cherche aujourd'hui un instituteur pour cette école. La moyenne des élèves qui fréquentent ces écoles est bonne, et en général les sauvages désirent que leurs enfants soient instruits. J'espérais que l'inspecteur des écoles publiques m'aurait fait avant aujourd'hui un rapport sur ces écoles, mais il me dit que lors de sa visite, il y a peu de temps, à Parry-Sound, dans le but d'examiner les instituteurs, les écoles étaient fermées à raison des vacances, mais qu'il y retournerait au mois de septembre ou d'octobre.

Des femmes enseignent à deux de ces écoles depuis quelques temps déjà, et l'on s'en trouve bien. La troisième école est dirigée par un homme nommé à cet emploi depuis peu de temps. Je n'ai pu faire l'examen de l'école, car je me suis trouvé sur l'île le samedi et le dimanche ; mais l'instituteur est bien recommandé par le révd. M. Wilson, du Sault-Sainte-Marie, et je ne doute pas qu'il remplisse bien ses devoirs. Les sauvages paraissent s'enorgueillir de leurs écoles, et les commissaires (sauvages) remplissent avec beaucoup d'attention les devoirs que cette charge impose.

Comme d'habitude, plusieurs sauvages m'ont demandé qu'on leur aide à se procurer des chevaux et des bœufs, et je erois que s'ils avaient ces animaux ils cultiveraient une plus grande étendue de terres ; cependant, je leur ai dit que je ne voyais aucun moyen de leur donner l'aide qu'ils demandaient.

D'après ce que m'avaient dit plusieurs de ces sauvages, j'espérais qu'ils s'occuperaient davantage de la culture ; mais ils paraissent encore compter principalement sur le revenu de la pêche et de la chasse pour vivre. Pendant la saison de la navigation, quelques-uns d'eux travaillent au chargement des navires et au manèment du bois, travaux qu'ils font très bien, au dire de ceux qui les emploient, et pour lesquels ils ont de bons gages. Mais ce travail ne les occupe pas continuellement, surtout en ce qui concerne le chargement des navires.

D'après ce que j'ai pu voir, je ne puis dire que ces sauvages sont intempérants, car je ne remarque aucun excès chez eux, cependant, je crois bien qu'il se passe beaucoup de choses dont je n'ai pas connaissance. Je n'ai pu me procurer encore les preuves nécessaires pour faire condamner ceux qui vendent des liqueurs, et ce serait empirer les choses que de commencer une poursuite sans être bien certain d'atteindre le coupable.

En terminant, je dirai que malgré qu'on ne puisse voir de progrès sensible d'une année à l'autre, ce à quoi on ne doit pas s'attendre non plus, cependant, je crois que l'avancement graduel qui a lieu chez ces bandes est tout ce que nous pouvons désirer ; et je n'ai pas de doute qu'avec le temps les écoles aideront beaucoup à la cause de la civilisation. On est encore au début, et les heureux résultats ne se feront sentir que quand les élèves qui ont eu l'avantage de fréquenter ces écoles auront vieilli.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. SKENE,

Surintendant visiteur.

Parry-Sound.

SURINTENDANCE DU NORD,—3^{me} DIVISION.

SAULT-SAINTE-MARIE, 12 octobre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur la surintendance du Nord, qui se trouve sous ma charge, tel que requis par votre circulaire.

Il ne s'est pas opéré de changement important dans la situation de ces sauvages pendant l'année dernière. La récolte n'a pas été ce que l'on espérait, et il n'y a pas eu autant d'ouvrage que par le passé, à cause de l'interruption des travaux de la mine Victoria, où bon nombre des sauvages de la réserve trouvaient de l'emploi.

Je regrette de dire qu'à raison du mauvais état de santé du rév. E. F. Wilson, principal de l'asile Shingwauk pour les jeunes garçons sauvages, il a fallu fermer les portes de cette institution pendant les derniers quatre mois; mais on a profité de ce temps pour accomplir des améliorations considérables sous forme d'agrandissement du bâtiment.

Pendant l'année dernière, les deux écoles sauvages établies sur la réserve de la rivière du Jardin ont été mieux fréquentées, cependant, je regrette de dire que l'assiduité est loin d'être parfaite.

On a tenu plusieurs conseils pendant l'année, mais sans résultat de quelque importance.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. VAN ABBOTT,
Agent des terres des sauvages.

ONTARIO,

SURINTENDANCE DU NORD,—4^{me} DIVISION,
AGENCE DES SAUVAGES.

PRINCE-ARTHUR-LANDING, 30 septembre 1880.

Au très honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre l'état tabulaire annuel de la statistique des affaires des sauvages de cette division, pour l'année terminée le 30 juin 1880.

D'après l'ordre reçu du département, la bande du fort William a eu, cette année, pour la première fois, l'occasion d'élire trois chefs. Cette circonstance a stimulé les sauvages à faire de nouveaux efforts pour contracter des habitudes de civilisation.

Ils ont l'intention de construire prochainement un hôtel-de-ville de 20x30 pds., dans l'espérance que le gouvernement leur aidera de manière à leur permettre d'accomplir leur projet. Comme ils se réunissent très souvent, pour discuter des questions qui intéressent la bande, c'est une amélioration qui paraît être nécessaire. Leurs travaux en agriculture sont limités. Possédant des pêcheries considérables, il ne leur est pas difficile de se procurer en quantité suffisante ce qu'il leur faut pour leurs besoins journaliers.

Les chefs font tout en leur pouvoir afin de maintenir l'ordre parmi leur peuple, et en conséquence on a vu bien peu de cas d'ivrognerie pendant l'année courante.

Il y a deux écoles dans cette division, une pour les garçons et l'autre pour les filles; toutes deux sont assez prospères. Ces écoles ont déjà produit de bons résultats parmi les jeunes gens, dont l'intelligence est supérieure à celle des anciens membres de la bande.

Les pêcheries de la bande de Nipigon sont excellentes et ce qu'il y a de mieux sur la rive nord du lac Supérieur.

Sur la rive sud, à la Grande Baie, lac Nipigon, et à l'endroit où la rivière se jette dans le lac, l'évêque d'Algoma, de l'Eglise d'Angleterre, a fondé une mission et construit un bâtiment de 20x30 pds., devant servir de maison d'école et d'église. On a employé des sauvages pour faire ces constructions. Les sauvages ont aussi construit une maison d'école au lac Hélène et une au lac Nipigon, à même le *surplus du fonds de distribution*.

Il y a *statu quo* parmi la petite bande établie à *Pays Plats*.

La bande du Pic, qui comprend celle du Lac Long, est la plus difficile à administrer sur la rive nord. La raison en est que le lac Long s'écoule par la rivière des Anglais, qui se relie près du fort Henley à la rivière d'Albany, dont les eaux se jettent dans la Baie d'Hudson, à la factorerie d'Albany, et que les sauvages de cet endroit sont en conséquence en contact immédiat avec ceux qui ne sont pas compris dans les traités, et qui habitent au nord de la Hauteur des Terres. Lors du paiement de leur annuité, cette année, j'ai été habilement assisté par le juge Laird, les chefs et un officier de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, et j'ai autant que possible corrigé mes anciennes listes—il peut arriver cependant qu'elles ne soient point encore tout à fait complètes.

Quant à la bande de Michipicoten, que l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson dirige presque entièrement, et pour laquelle presque tous travaillent, on n'a remarqué aucun changement important parmi ses membres.

Un souhait général exprimé par ces bandes est qu'on leur assigne des endroits déterminés et arpentés où ils pourraient s'établir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

AMOS WRIGHT,

Agent des sauvages.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

EGANVILLE, 27 août 1880.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, avec l'état tabulaire, mon rapport sur les affaires des Sauvages de cette agence, pour l'année terminée le 30 juin 1880.

La condition des sauvages a été à peu près la même pendant l'année dernière.

Ils n'ont pas fait beaucoup de progrès en agriculture, car plusieurs sont vieux, faibles et malades, et se servent des grains de semence qu'on leur donne pour se nourrir; il leur manque de plus les chevaux et les instruments aratoires nécessaires. On a ouvert une école qui donne de bons résultats. Depuis que le département leur a donné des outils les chemins ont été améliorés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY GEORGE,

Agent des sauvages.

(Original.)

AGENCE de CAUGHNAWAGA
PROVINCE DE QUÉBEC, 21 septembre 1880.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa, Ontario.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, avec les détails statistiques requis, le rapport suivant sur la condition des sauvages de cette réserve, pour l'année expirée le 30 juin dernier.

Les récoltes de l'année dernière ont été bonnes, sauf la récolte des pommes de terre; mais pour cette année, les apparences sont très encourageantes.

Depuis le printemps, il y a eu parmi les sauvages moins de pauvreté que l'année précédente à pareille époque.

Les hommes ont plus souvent occasion de faire passer les rapides aux radeaux.

Depuis que la prospérité est revenue aux Etats-Unis, les ouvrages en rassades se vendent beaucoup mieux, surtout lorsque les sauvages se rendent pour ce commerce dans des pays éloignés; à l'heure qu'il est, il y a plusieurs hommes et jeunes gens qui depuis plus d'un an sont en Californie. Malheureusement, l'automne dernier, deux de

ces jeunes gens, qui voyagent pour vendre des objets en rassades, ont succombé à Bahama aux atteintes d'une maladie épidémique.

La plupart des femmes de ce village gagnent péniblement la vie de leurs familles en travaillant le jour et souvent une partie de la nuit à confectionner les objets en rassade pour lesquels les marchands les paient plus souvent en provisions qu'en argent. Ce travail est peu rémunérateur, mais les met à l'abri de l'indigence. Il est pénible d'avoir à dire que plusieurs de ces femmes font vivre leurs maris, qui se livrent à l'indolence, et que c'est un principe reçu parmi un grand nombre de sauvages que c'est à la femme à travailler pour faire vivre son mari.

L'argent est encore rare au village, mais pas tant que l'année dernière ; du moins, cet été, personne ne souffre de la faim, et il est à espérer que sous ce rapport il y aura moins de misère l'hiver prochain qu'il n'y en a eu l'hiver dernier. Ce qui donne lieu de le croire, c'est que cette année on a semé plus de blé-d'inde et même plus de pommes de terre que de coutume.

Ce qui nuit, pour plusieurs d'entr'eux, aux progrès de l'agriculture, c'est la difficulté de se procurer au printemps de quoi ensemençer leurs terres. Ils ne peuvent presque pas trouver de grain à crédit, chez les habitants des paroisses voisines, parce qu'ils ont publié trop haut partout que la loi exemptait les sauvages de payer leurs dettes. On dit même que l'un d'eux, sur ce principe, n'a pas voulu donner un cent de paiement à un blanc qui avait fauché son foin. Cette perspective de faire travailler sans payer est peu encourageante. Malheureusement ils sont confirmés dans cette idée par un certain individu résidant parmi eux, et qui a une certaine influence sur plusieurs. On n'a pas eu à déplorer, comme l'année dernière, des catastrophes dues à la malveillance, sauf au mois de mars, un incendie arrivé probablement par accident. Mais le calme n'est pas encore revenu dans les esprits ; l'ancien système de l'usufruit de la seigneurie semble devenir suranné ; beaucoup désirent un changement.

Les pauvres et les paresseux, qui sont en grand nombre, convoitent le bien de ceux qui, par leur travail et leur industrie, sont sortis du niveau ordinaire.

Si cette question n'est pas réglée d'ici à quelques années, on peut prévoir que la discorde ira toujours en augmentant, et aboutira à des effets déplorables.

Il est facile, disent quelques-uns, de prendre un terrain et de l'entourer de clôtures ; mais ce n'est pas plus à eux qu'à moi. Ceux qui ont gaspillé le bois sur leurs terrains, en le vendant pour un peu de boisson, prétendent avoir le droit de prendre celui de ceux qui ont ménagé leur bien.

On voit encore assez souvent pendant l'été des cas d'ivrognerie, mais un peu moins fréquemment qu'autrefois. La moralité est passable.

L'école n'est pas assez fréquentée, malgré les avis donnés à ce sujet aux parents ; sauf quelques enfants qui y vont régulièrement et qui ont fait des progrès passables, les autres apparaissent à des intervalles plus ou moins rares, et par suite en profitent peu. Sans doute le maître d'école fait son possible ; mais outre qu'il faut tenir compte des difficultés de la tâche d'enseigner des enfants qui parlent une langue autre que la sienne, il n'a peut-être pas le secret de savoir les attirer à l'école ou de rendre l'école intéressante.

Plusieurs sauvages de la tribu qui sont dans l'aisance, ou quasi fortunés, tiennent des maisons de première classe et sont un exemple pour toute la tribu, par leur sage conduite et les idées avancées qu'ils professent. Ils apprécient à un haut degré les avantages de l'éducation et de l'instruction ; et trouvant insuffisante leur école, mettent dans les premières maisons d'éducation collégiale et ailleurs leurs enfants. Leurs petites filles sont envoyées dans nos meilleurs couvents. Ces enfants font de grands progrès, et on doit beaucoup espérer de l'avantage qui en résultera pour l'émancipation future de la tribu du Sault-Saint-Louis qui, au contact de la civilisation, se trouve plus avancée que les tribus errantes éloignées des centres civilisés. Les sauvages sont tous catholiques.

Depuis un an, le nombre des décès a surpassé celui des naissances ; mais il est à remarquer que c'est surtout les enfants en bas âge qui sont décédés de la fièvre, de la rougeole et autres maladies semblables. Quant aux adultes, il n'en est pas mort un plus grand nombre que de coutume.

Il est difficile de préciser la cause de ces décès parmi les enfants ; on peut supposer que la pauvreté des parents, l'état insalubre des maisons et le manque de soins y sont pour quelque chose.

Tels sont les principaux détails que je puis vous donner sur l'état du village et de la tribu pendant l'année qui vient de s'écouler.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEO. E. CHERRIER,
Agent des sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,
AGENCE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES,
OKA, 27 septembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, en conformité des instructions con tenues dans votre circulaire du 20 juillet dernier, le rapport suivant sur les affaires des sauvages de cette agence pour l'année terminée le 30 juin 1880. J'inclus aussi un état tabulaire contenant tous les renseignements valables sous le rapport de la statistique.

Les récoltes de l'année dernière ont en général répondu à l'attente et ont été bien satisfaisantes ; celles de cette année promettent un rendement moyen. C'est un fait heureux pour ceux de la bande qui s'occupent d'agriculture, parce que non seulement ils y trouvent une récompense de leurs travaux, mais, de plus, ils retirent de cette source, d'année en année, des moyens de subsistance convenable pour eux et leurs familles.

Il est regrettable, cependant, de voir que plusieurs de ces sauvages forts et vigoureux ne possèdent point de terres où ils puissent s'établir, principalement depuis qu'ils désirent, comme ils l'ont souvent exprimé, abandonner leur vie nomade et se livrer entièrement et constamment à la culture du sol. En attendant, ces derniers vivent surtout de chasse, vont dans les chantiers et s'occupent de la fabrication de ces articles que font spécialement les sauvages, tels que paniers de toutes sortes, ouvrages en rassades et autres choses semblables ; mais même sous les meilleures circonstances, ce sont des moyens bien précaires de subsistance. Pendant certaines périodes de l'année les plus habiles parmi eux travaillent à la confection de crosses, de raquettes, de cercles, de manches de hache, etc. ; ces articles se vendent promptement et à des prix élevés à Montréal, Toronto et autres villes du Canada. La femme aide avec beaucoup d'habileté son mari à soutenir la famille.

Leurs demeures sont maintenant convenables, car la plupart des anciennes maisons ont subi des réparations l'été dernier, et il me fait plaisir d'avoir à dire que les sauvages sont grandement reconnaissants envers le département, qui leur a fourni avec libéralité les matériaux dont ils avaient besoin. Bon nombre de nouvelles maisons ont été bâties pendant l'année ; d'autres sont à se construire, malgré les tentatives continuelles que font les messieurs du Séminaire pour les en empêcher. Les Canadiens-français, qui habitent cet endroit en grand nombre, sont pour ces sauvages une cause journalière d'ennuis et de misères. Ils empiètent sur leurs propriétés, coupent et détruisent entièrement leurs *sucreries*, que depuis nombre d'années les propriétaires conservaient avec tout le soin possible, et qui leur rapportaient annuellement le sucre et le sirop d'érable dont la vente leur aidait à vivre. Les sauvages m'informent qu'un nombre d'*habitants* venant de Montréal et d'ailleurs dans cette province, sont activement occupés à couper du bois de chauffage et à préparer du bois en grume, que l'on expédiera sur les marchés étrangers ; et que l'on dit partout que le nombre de ces travailleurs s'augmentera d'une émigration considérable venant de France, en Europe, dans le but de couper et vendre tous les bois de quelque prix que cette réserve possède. Les sauvages affirment qu'à tout événement ils s'opposent à l'accomplissement de ce projet et qu'ils ne permettront pas que l'on foule aux pieds de cette sorte les intérêts qu'ils prétendent avoir sur ces terres.

Les blancs qui résident à cet endroit vont même plus loin, et maltraitent de la manière la plus cruelle les chevaux, les vaches et les autres animaux qui appartiennent à la bande, et se vengent sur eux d'une infinité de manières. Quoique la récompense de \$25 que le département a offerte l'automne dernier pour l'arrestation et la condamnation de la ou des personnes coupables de cette offense grave, n'ait pas réussi à faire découvrir le criminel, cependant cela a eu le bon effet d'empêcher jusqu'ici ces actes malicieux de se renouveler.

Ces difficultés et persécutions, et autres choses semblables, continueront probablement d'exister aussi longtemps que le différend entre les messieurs du Séminaire et les sauvages au sujet de la propriété des terres n'aura pas été réglé.

La plus grande excitation règne aujourd'hui parmi tous ces sauvages, qui sont sous l'impression qu'on leur fait une grande injustice, et ils sont résolus à se défendre, eux et leurs droits, avec toute la vigueur possible à l'avenir. Il est bien heureux que leur caractère soit d'une nature paisible, et qu'ils n'aient point de sentiments de vengeance, car l'on aurait à chaque instant à déplorer des représailles et probablement presque toujours l'effusion de sang.

La cause d'incendie que vous connaissez sans doute est encore pendante devant la cour, et il est difficile de prévoir quel en sera le résultat. Un des accusés cependant a subi son procès, à Aylmer, au mois de juillet dernier, et a été promptement acquitté devant Son Honneur le juge Bourgeois. Leur conseil, qui avait pensé que ce résultat serait considéré comme réglant définitivement toute cette cause, fit une motion demandant que les autres prisonniers fussent libérés. Mais la poursuite s'y opposa vigoureusement, et en conséquence, ceux dont le procès n'a pas encore été fait, devront comparaître en cour au même endroit, au mois de janvier prochain. Il est à espérer que cette cause sans précédent se terminera bientôt et que l'on épargnera aux sauvages de nouvelles inquiétudes et dépenses.

Quant à l'instruction, je dois dire qu'environ vingt-cinq familles, dont l'habitation est à quatre milles de ce village, ont décidé, vu l'impossibilité d'envoyer leurs enfants à l'école du village, de construire près de leurs propres demeures une maison d'école où leurs enfants, au nombre de plus de quarante, trouveront les moyens de s'instruire. On a même déjà commencé les travaux, et l'on croit que le bâtiment sera terminé et prêt à recevoir les enfants dans quelques semaines. C'est une maison convenable et dont l'on pourra se servir pour d'autres besoins.

Je n'ai rien à constater d'une manière spéciale sous le rapport de la moralité et de l'intelligence, mais je dois dire qu'il y a progrès.

L'état sanitaire est à peu près le même que celui de l'année dernière, et il n'y a pas eu d'épidémie pendant l'année, à l'exception de la rougeole, dont quelques sauvages sont morts l'hiver dernier.

L'usage de boissons enivrantes est rare parmi eux, leur caractère est paisible et en général ils se conduisent bien.

Les couvertures de laine et l'argent transmis par le département durant l'année pour les vieillards et les infirmes de la bande, leur ont été distribués aussi judicieusement que possible. Il en a été de même pour les grains de semence qu'on leur a donnés le printemps dernier et qu'ils ont reçus avec beaucoup de reconnaissance. Ces distributions sont toujours cependant embarrassantes, car tous les membres de la bande croient avoir droit à une part égale. On a employé avec tout le profit possible la somme de \$912 que le département a donnée l'hiver dernier dans le but d'acheter du bois et des clous pour réparer les demeures des sauvages, et celle de \$100 pour les grains de semence.

La diminution de 25 que l'on constate dans la population de la bande depuis l'année dernière provient du fait que trois ou quatre familles sont allées passer l'hiver dans d'autres endroits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN MCGIRR,
Agent des sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,

AGENCE DE SAINT-RÉGIS.

DUNDEE, 30 avril 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément aux instructions contenues dans votre circulaire du 20 ultimo, un état tabulaire et le rapport suivant :

Il n'y a pas eu de changements remarquables dans la condition des sauvages de cette agence depuis mon dernier rapport, et il en est de même de l'état de leurs affaires.

La bande a augmenté pendant l'année de vingt-trois membres, et compte maintenant mille trente-sept personnes.

Les différends entre les chefs, dont je parlais dans mon dernier rapport, a été réglé amicalement lors d'un conseil tenu tout dernièrement, et les chefs se sont donnés la main, ainsi que les personnes des deux partis qui se trouvaient à la réunion ; il est à espérer que l'accord durera, car l'on avait plus de misères avec eux qu'avec le reste de la bande.

Dans le moment le village de Saint-Régis est presque dépeuplé, parce que les sauvages s'occupent dans différents endroits à cueillir le houblon et qu'un certain nombre d'autres enlèvent l'écorce des arbres non loin d'ici, de même qu'aux Etats-Unis.

Un blanc qui a déjà habité la province mais qui a dû la quitter, s'est établi sur la frontière du côté américain, et garde et vend des liqueurs aux Sauvages. Les autorités américaines n'ont encore rien fait pour l'empêcher d'exercer ce métier, mais je sais que le procureur général de l'Etat a reçu avis de ce fait, et il est à espérer que l'on mettra un terme à ces actes indignes, qui causent bien de la misère ici. L'on m'a dit que les sauvages habitant les deux côtés de la frontière avaient l'intention d'y construire une prison à l'usage commun, afin d'y enfermer les personnes ivres qui seront intraitables. A l'exception de deux ou trois sauvages qui font du tapage lorsqu'ils sont ivres, ce village est aussi tranquille et paisible que les autres. Il y a quelques îles de peu d'étendue, soit de trois à six acres, situées sur le lac Saint-François, un peu plus bas que le village de Saint-Régis, et dont les sauvages ne retirent aucun profit de quelqu'importance—(et je ne crois pas d'ailleurs que l'on pourrait utiliser ces îles sous le rapport agricole),—que l'on pourrait louer, car plusieurs personnes désireuses d'y construire des résidences d'été, et qui en prendraient bien soin, me les demandent ; mais les chefs ne veulent pas consentir à les louer, et leur seule raison est, je crois, qu'ils ne peuvent pas retirer eux-mêmes l'argent du loyer et parce que cet argent devra profiter au fonds commun de la bande.

Les sauvages de l'île Cornwall désiraient avoir quelques règlements afin de pouvoir mettre en fourrière les animaux étrangers qui viendraient sur leurs propriétés. Considérant que cette île était dans la province d'Ontario et qu'elle est située vis-à-vis le township de Cornwall, après en avoir écrit au département, je préparai un projet de règlement en conformité de la loi relative aux animaux dans ce township, qui leur fut soumis. J'ai depuis appris que le conseil tenu le 4 courant n'a pas passé les règlements, *pour le motif*, disent-ils, *qu'il est impossible de se procurer de bonnes clôtures comme le veut la loi*. L'affaire est donc en suspens pour le moment.

Rien de nouveau relativement aux écoles ; on ne les fréquente pas autant qu'elles devraient l'être, si l'on considère surtout qu'on y possède toutes les facilités désirables pour bien apprendre. Malheureusement, ceux qui assistent aux écoles n'y viennent pas assez longtemps pour en profiter beaucoup.

On n'a pas encore terminé l'église sauvage à Saint-Régis, et l'intérieur est bien nu. Comme bientôt on aura à leur distribuer un montant assez considérable d'arrérages de loyers, il serait à propos qu'une certaine somme fut consacrée à achever l'église. Ils ont acheté, il y a quelque temps, un orgue qu'ils ont de la misère à payer.

J'ai lu dans quelques histoires que les sauvages possédaient des mémoires heureuses, cela doit être quand vous leur faites quelque tort ; mais il y a bien des

choses qu'ils paraissent oublier. Quand les blancs ont besoin d'avoir ou de faire faire quelque chose et qu'on leur répond qu'on ne peut le leur donner ou leur faire, on n'en entend plus parler, mais les Sauvages ne cessent jamais de demander; j'ignore s'ils oublient la réponse qu'on leur a donnée, ou s'ils espèrent réussir à force de demander ce qu'ils veulent; il est aussi très difficile de leur faire comprendre quelque chose qu'ils n'aiment pas ou qui ne leur convient pas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN DAVIDSON,
Agent des sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,
ABÉNAKIS, VILLAGE DE SAINT-FRANÇOIS,
COMTÉ D'YAMASKA, 19 septembre 1880.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les affaires de la tribu des Abénakis de Saint-François, pour l'année terminée le 30 juin 1880, en même temps que le recensement et un état tabulaire.

Il apparaît par le dernier recensement qu'il y a eu une diminution de 28 âmes dans la population de cette tribu, mais cela s'explique par le fait que l'on avait inclut l'année dernière 29 personnes qui, cette année, ne l'ont pas été. C'étaient des blancs mariés à des femmes sauvages, etc. Si cette année l'on avait compté toutes ces personnes il y aurait eu augmentation d'une âme.

Je ne ferai que mentionner ici les difficultés qui ont eu lieu pendant la dernière année parmi les membres de la tribu, et qui ont été cause que deux partis se sont formés, et que tous deux se plaignent de la mauvaise administration, etc., des chefs. C'est une affaire que vous connaissez parfaitement, puisque le gouvernement m'a ordonné de tenir une enquête, ce que j'ai fait, et j'espère pouvoir vous envoyer mon rapport sous peu. Je suis heureux de dire cependant, que si le temps n'a pas fait cesser entièrement l'espèce d'aninosité qu'avaient créé ces misères chez les sauvages, au moins cela a considérablement diminué.

Il y a cependant une chose que je suis particulièrement heureux de vous faire connaître à la louange de ces sauvages; c'est la générosité avec laquelle tous les membres de la tribu s'unissent pour supporter et secourir ceux qui, parmi eux, sont dans le besoin, soit à raison de la maladie ou de la pauvreté. Ils oublient alors tous leurs différends, pour n'obéir qu'à la voix de la charité.

Comme d'habitude, il me faut constater que l'agriculture n'a fait que des progrès bien limités.

En terminant, je dois dire que les produits de la chasse diminuent chaque année; mais d'un autre côté il y a un progrès marqué dans le rapport de la fabrication et du commerce des ouvrages d'industrie des membres de la tribu.

Quant à l'instruction, je regrette d'avoir à dire que l'apathie déplorable de quelques-uns des parents, qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, empêche aujourd'hui comme par le passé, l'avancement de l'instruction parmi ces sauvages; cependant, je dois en justice constater que les efforts constants de nos instituteurs ont réussi à améliorer quelque peu cette importante division des affaires de la tribu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. VASSAL,
Agent intérimaire des sauvages.

*(Original.)*AGENCE VIGER,
RIVIÈRE-DU-LOUP, 26 octobre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport jusqu'au 31 juin dernier, un état tabulaire vous ayant été soumis dans le courant de septembre.

La maladie a sévié une partie de l'année parmi ces pauvres sauvages, sans cependant être épidémique.

Il y a eu dix décès dans le cours de l'année.

La pauvreté est extrême parmi eux, la plupart ne subsistant que de chasse et de pêche, qui sont pour ainsi dire nulles, comme vous avez pu le remarquer par l'état tabulaire.

Comme j'avais l'honneur de vous le faire remarquer dans mon rapport de 1877, les sauvages n'ont pas voulu retourner sur leur réserve de Saint-François; les petites maisons que j'y avais fait construire sont en ruine, les planchers, portes, châssis, etc., ayant été enlevés par eux pour s'abriter, soit à Cacouna ou ailleurs.

Aucun sauvage de la bande ne cultive, si ce n'est la veuve Paul Joseph, de Viger. Elle s'est bâtie une petite maison bien confortable et récolte presque suffisamment pour sa famille.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANT. LEBEL,
Agent des Sauvages.

*(Original.)*PROVINCE DE QUÉBEC,
AGENCE DU LAC SAINT-JEAN,
13 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, suivant vos instructions, mon rapport pour l'année finissant le 30 juin dernier, et l'exposé tabulaire.

Depuis mon dernier rapport, je n'ai aucun progrès sensible à vous faire remarquer sous le rapport de la culture et de la manière de vivre de ces sauvages.

Leur récolte de l'année dernière a été médiocre, les froids du commencement de septembre l'ont grandement endommagée; celle de cette année promet un meilleur rendement.

Leur chasse a été comparativement bonne ce printemps; s'ils eussent été plus prévoyants, plus économes dans leurs achats, ils auraient eu certainement moins de misère; mais malheureusement, se sont des sauvages comme tous les autres, ils ne pensent qu'au jour présent. J'espère que l'an prochain les *Traders* ne viendront point sur leur réserve, cela leur donnera moins d'occasions de dépenser inutilement.

Des procédés ont été pris et se poursuivent encore contre les blancs qui résident parmi eux. Ces expulsions ne se font pas sans trouble, ni sans créer des animosités; on a beaucoup travaillé à soulever les sauvages pour se venger.

J'ai l'espoir que bientôt nous jouirons de la tranquillité d'autrefois.

Je suis heureux de vous dire que les sauvages ont bien travaillé dans la confection des chemins que votre département leur fait faire depuis deux ans. Les blancs en sont tout étonnés; on ne s'attendait guère à pareil résultat. Ce système de les engager, afin de les faire travailler pour eux, serait d'un bon effet s'il était adopté

lorsqu'il s'agit de culture, leur ré-serve se défricherait vite et ils s'habitueraient presque malgré eux aux travaux agricoles.

Malgré les bons conseils de leurs missionnaires, les parents se montrent indifférents à faire assister leurs enfants à l'école.

Le recensement est de 268 âmes, diminution de 15 sur celui de l'année dernière.

Les argents reçus dans le courant de l'année ont été dépensés pour secourir les malades, veuves, infirmes, orphelins, et à l'achat de grains de semence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. E. OTIS,

Agent des sauvages.

(Original.)

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE BONAVENTURE, MISSION DE RISTIGOUCHE,
CROSS POINT, 5 octobre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui le rapport demandé. Le retard est dû à une circonstance incontrôlable.

Les sauvages Miemacs, de la mission de Sainte-Anne-de-Ristigouche, se livrent aujourd'hui beaucoup plus à la culture de la terre qu'ils ne le faisaient autrefois. Le manque de chasse et la privation de la pêche sont les deux causes qui paraissent les y astreindre. Malheureusement, la terre propre à la culture commence à devenir si rare sur la réserve que les nouvelles familles ont beaucoup de difficulté à s'en procurer un petit morceau. Le petitesse du terrain fait aussi que beaucoup de familles ne pouvant cultiver le foin sont dans l'impossibilité de garder des animaux.

Pendant la saison de l'été, les vendeurs de boissons enivrantes ont toujours été la cause de la ruine de plusieurs familles. Aujourd'hui, par l'aide que vous avez bien voulu accorder pour une maison de détention, il y a tout lieu d'espérer que la loi sera plus respectée.

Le département de l'instruction publique n'accordant plus de subvention aux écoles sauvages, il ne sera pas possible de toujours tenir l'école ouverte pendant les dix mois de l'année scolaire. De plus, il faudra, sur l'allocation actuelle du département des sauvages, pourvoir à l'entretien de la maison, et aux fournitures d'école.

La tribu paraît beaucoup fatiguée d'entretenir, principalement pour l'usage des blancs, la route de Cross-Point, qui passe sur la réserve; elle la néglige beaucoup, donnant pour raison qu'elle devrait avoir sa part d'argent seigneurial, et aussi l'argent perçu sur la réserve pour taxes.

Je demeure, monsieur le surintendant,
Votre tout dévoué,

OCT. DRAPEAU, prêtre missionnaire.

COMTÉ D'OTTAWA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
MANIWAKI, 11 octobre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état tabulaire du recensement et des progrès qu'ont faits pendant la dernière année les sauvages de mon agence, tant en agriculture que dans les autres industries, etc. Il est aussi exact qu'il m'a été possible de le faire.

Il y a une diminution notable de la population, ce qui est dû principalement au fait que bon nombre de sauvages sont morts de la petite vérole. Conformément aux instructions que j'ai reçues, et afin de remplir un de mes devoirs d'agent, je me suis efforcé d'engager les sauvages qui appartiennent à la bande de la rivière Désert de coloniser et cultiver les terres de la réserve de Maniwaki. J'ai de plus fortement encouragé ceux qui ont fait des améliorations sur leurs terres à continuer dans cette voie. Je suis heureux de constater ici que mes efforts n'ont pas été infructueux. Pendant l'année plusieurs de ceux qui s'étaient déjà établis sur la réserve ont opéré des défrichements considérables, et plusieurs autres qui jusqu'alors n'avaient jamais possédé de terres se sont occupés de culture et ont fait des améliorations. Règle générale, la plupart des sauvages de la réserve ont consacré plus de temps et d'attention à la culture du sol qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant.

Je ne cesse pas d'insister sur la nécessité qu'il y a pour eux d'avoir de bons bestiaux, qui une fois bien dressés au travail leur seront d'un secours incalculable pour le défrichement de nouvelles terres, les labours, etc., etc. Quelques sauvages suivant mes avis ont déjà acheté de jeunes bœufs et plusieurs autres m'ont promis d'en faire autant aussitôt qu'ils auront pu vendre les produits de leurs fermes à l'automne. Afin d'éviter qu'ils soient trompés, vu qu'on les surcharge, je les ai prévenus de ne point conclure de marchés avant de m'avoir consulté, ce qui me donnera l'occasion d'examiner les animaux.

Au printemps, j'ai distribué les grains de semence aux sauvages, avec tout le soin possible, leur en donnant à chacun en proportion de l'étendue de terres qu'ils cultivaient, et j'ai particulièrement pris la peine de voir à ce que ces grains fussent convenablement semés. Quelques-uns des sauvages sont revenus des bois un peu tard au printemps pour semer leurs grains pendant la saison favorable. Cependant, généralement parlant, les récoltes de la réserve sont beaucoup au-dessus de la moyenne, le rendement des pommes de terre a surtout été de beaucoup plus considérable que de coutume.

Le manque de bonnes voies de communication jusqu'à la réserve est un obstacle à sa colonisation. Le chemin principal est en très bon état, mais on ne possède aucune voie conduisant à l'intérieur, à l'exception de la partie faite pendant l'été et qui part de la route principale et s'étend jusqu'à la Crique Bitché. Le travail de cette partie du chemin a été, selon vos instructions, accompli par des sauvages. J'ai été bien agréablement étonné de voir leur habileté à travailler. La continuation du chemin aussi loin que s'étend cet établissement permettra de coloniser un des plus fertiles endroits de la réserve; en outre ce chemin sera d'un grand avantage aux sauvages établis sur son parcours, et qui pendant l'été n'ont d'autres moyens de venir soit au marché soit pour leurs autres affaires, que celui du canot. Un autre effet que l'on obtiendra en le prolongeant et l'achevant sera d'engager plusieurs sauvages à s'établir le long de son parcours.

Les animaux à fourrure diminuent rapidement, et plusieurs sauvages qui s'occupaient de la chasse comme moyen d'en obtenir la subsistance, l'ont complètement abandonnée aujourd'hui.

Le nombre des sauvages Tête-de-Boule diminue très vite; leurs habitudes sont nomades et presque tous vivent de la chasse. Ils viennent à la réserve périodiquement, mais aussitôt que les moyens bien limités qu'ils apportent avec eux sous forme de fourrures et de moccasins d'original sont épuisés, ils repartent pour les bois. Je désirais beaucoup voir quelques-uns de ces sauvages s'établir sur la réserve, dans l'espérance que cet exemple engagerait d'autres membres de la tribu à venir y vivre; j'ai à la fin réussi à gagner deux familles, qui ont commencé à travailler; mais, malheureusement, la petite vérole s'étant déclaré parmi eux et cela à grandement empêché la réussite de mon projet.

Vous connaissez déjà tous les faits relatifs à la contagion de la petite vérole parmi les sauvages de mon agence pendant l'été. Cependant, je me permettrai de faire quelques observations qui ne me paraissent pas hors de propos. Les sauvages s'alarmèrent beaucoup, aussitôt que la maladie eût commencé à se répandre, principalement les Tête-de-Boule, qui s'empressèrent de monter la Gatineau et de retourner à leurs terrains de chasse. Ils n'avaient encore fait que quelques milles alors que plusieurs moururent. Les cinq premières victimes eurent une sépulture convenable,

grâce au dévouement d'un sauvage Tête-de-Boule du nom de Jocks Keskenoynet. Les survivants continuèrent leur route en toute hâte, mais on n'avait pas encore atteint un endroit situé au nord du Baskating que quatorze autres succombèrent à la terrible maladie qui les avait suivis dans leur fuite. Ces derniers demeurèrent sans sépulture, leurs amis les ayant abandonnés. Les Tête-de-Boule se trouvaient alors dans un état très critique, car la petite vérole continuait à faire des ravages parmi les membres de la tribu, les vivres étaient épuisés et l'on était dans un dénuement complet. Aussitôt que j'eus connaissance de ces faits j'envoyai, d'après les instructions du département, un parti de secours, sous la conduite de M. Paul Riel, afin de voir à leurs besoins et leur distribuer des provisions. M. Riel avait souvent parcouru les lieux situés dans le haut de la Gatineau et était bien connu des Tête-de-Boules; aussi sa mission fut-elle un succès. Il fit un rapport à son retour constatant qu'il avait visité tous ceux qui souffraient, qu'il leur avait donné ce dont ils avaient le plus grand besoin, et qu'il avait enterré les morts abandonnés par leurs amis. Il ajoutait en outre que lors de son départ de Baskating, il n'y avait plus qu'un seul cas de petite vérole parmi les Tête-de-Boule. Il y a quelques jours, un sauvage du nom de Jean-Baptiste Louis, venant du haut de la Gatineau, a rapporté que trois sauvages étaient morts après le départ de M. Riel, mais que les survivants étaient aujourd'hui tous bien portants. Les sauvages sont très reconnaissants du secours qui leur a été envoyé. Afin d'arrêter la propagation de la petite vérole sur la réserve, j'ai fait vacciner tous les sauvages qui n'avaient pas encore contracté la maladie, et j'ai fait désinfecter les maisons où il y avait eu des malades.

La mort de Michel Apigon, un des chefs des sauvages de la bande du Désert, les détails de laquelle je vous ai déjà fait rapport, qui fut tué dans une querelle entre quelques blancs et des sauvages à Maniwaki, a paru troubler pendant quelque temps l'accord qui jusqu'alors avait existé entre les deux races. Les sauvages étaient très mécontents de la perte de leur chef et semblaient vouloir user de représailles. Je leur conseillai de ne pas enfreindre la loi, de me confier toute cette affaire et que je ferais promptement arrêter et condamner les accusés. Ils prétendirent que la loi était partielle et toute en faveur des blancs. Cette idée de partialité dans l'administration de la justice provient du fait que toutes les personnes de cette section de la vallée de la Gatineau qui ont été incarcérées pendant les quinze dernières années, dans la prison d'Aylmer, pour différents crimes et offenses, ont toutes été acquittées, à l'exception de deux personnes qui par hasard se sont trouvées être des sauvages. Pour les désabuser, en même temps que pour leur inspirer de la confiance dans l'intégrité de la loi, je pris les dispositions nécessaires afin de faire arrêter promptement les accusés, dont l'un s'était enfui dans le haut du Désert, et l'autre dans le haut de la rivière Gatineau. Peu de jours après on réussit à les arrêter et on les enferma dans la prison d'Aylmer en attendant leur procès, qui aura lieu au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine. Cette heureuse capture et l'emprisonnement des accusés eurent un bon résultat sur l'esprit des sauvages et aidèrent à faire naître parmi eux le respect salutaire de l'autorité légitime.

Je regrette d'avoir à constater que la vente des liqueurs parmi les sauvages de mon agence n'a pas diminué. J'ai fait tout mon possible pour arrêter ce mal, mais je n'ai pu réussir, à cause de l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires pour faire condamner les coupables. La faute en doit être imputée en grande partie au gouvernement de Québec, qui est bien à blâmer, car pendant l'année on a augmenté le nombre des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses dans le village de Maniwaki, malgré que des pétitions aient été envoyées de la part des personnes les plus respectables de ce village et des environs, et qu'on ait demandé avec beaucoup d'instance de n'en point accorder.

Le nombre des enfants qui ont fréquenté l'école de Maniwaki pendant l'été, fut, à raison de l'existence de la petite vérole, bien au-dessous de la moyenne, cependant je m'attends, sous peu, et lorsque tout danger de contracter cette maladie aura disparu, que les parents enverront leurs enfants à l'école comme par le passé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CHAS. LOGUE,
Agent des sauvages.

(Original.)

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ ET DISTRICT DU SAGUENAY,
NOTRE-DAME-DE-BETSAMITS,
20 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa, Ontario.

Réserve des sauvages.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, comme surintendant des sauvages Montagnais, de soumettre pour votre information, l'état tabulaire avec mon rapport, accompagné des renseignements que j'ai pu recueillir, ainsi que le résultat des observations que j'ai faites lors de mes visites chez les diverses bandes qui se trouvent sous ma surveillance, et qui vivent à la Grande Romaine, Natashquan, Mingan, Sept-Iles, Godbout, Es coumains et la réserve de N.-D.-de-Betsiamits.

GRANDE-ROMAINE.

J'ai rencontré 31 familles, 3 veuves ayant des enfants, 1 orpheline et 2 orphelins Il y a 13 familles que je n'ai pas vues, parce qu'elles étaient alors dans les bois L'on estime que le nombre total des sauvages de cet endroit est de 171 âmes; l'an prochain, j'espère vous donner le nombre correct, car je sais qu'ils seront contents de rencontrer l'agent.

Charles Lafontaine est grand chef; ils logent tous dans des cabanes d'écorce de bouleau. La chasse a été moyenne l'hiver dernier, mais il n'y a pas trop de pauvreté parmi eux. Ceux qui ont un peu d'avance aident aux pauvres. Je n'avais point d'annuité à leur distribuer, cependant ils seraient reconnaissants d'en avoir comme leurs autres frères, disent-ils.

Il y a eu quelques cas où la boisson a été fournie par un traiteur des environs, et comme il n'y avait point de magistrat sur les lieux pour lui faire payer l'amende, je me suis contenté de lui donner une bonne leçon, qui j'espère, lui fera faire attention à l'avenir; mais malheureusement d'autres traiteurs voyageurs peuvent leur en fournir.

Maintenant la Grande-Romaine sera le grand rendez-vous de tous les sauvages depuis Saint-Augustin inclusivement jusqu'à l'est de Natashquan; j'ai compris que c'était la meilleure place pour eux par rapport à la chasse au gibier et au loup-marin en été; c'était aussi leur désir.

Le terrain de réserve serait depuis la pointe ouest de la rivière Grande-Romaine en courant trois à quatre milles à l'ouest sur le fleuve, si votre ministère veut bien le leur donner.

Ces sauvages sont tous catholiques, leurs missionnaires bâtiront une chapelle le printemps prochain et la compagnie de la baie d'Hudson a l'intention d'y mettre un magasin pour leur vendre ce dont ils auront besoin; je serais bien content dans leur intérêt, cela éloignerait peut-être les traiteurs qui démoralisent tant ces pauvres Sauvages.

Je leur ai parlé et conseillé de faire la pêche à la morue durant qu'ils sont à la mer; ils sont bien contents et seraient disposés à cela; ils possèdent déjà 6 bonnes berges, mais il leur faudrait des lignes, hameçons, sel, barils, une seine à capelan et une bâtisse en planche pour mettre leur poisson à l'abri; deux rets à hareng leur serait aussi d'un grand secours; par ce moyen ils vivraient bien en été. Ils désirent avoir la rivière Grande-Romaine pour la pêche au saumon et à la truite; ils demandent à votre ministère de vouloir bien leur donner, et leur fournir aussi des rets.

Il n'y a aucune culture à faire, pas même pour les pommes de terre, ce n'est que du sable et des pierres (appelés *plaqué*) recouvertes de mousse. Le bois est rare; ce qu'il y a est petit et rabougré; le printemps est tardif et l'automne prématuré. Le climat est froid et il y gèle tous les mois de l'été, au dire des planteurs de la côte. Lors de ma visite le 17 et 18 de juin, il y avait encore de la neige et de la glace, et il faisait encore bien froid.

Ces sauvages se plaignent beaucoup que les blancs leur font tort en les empêchant de faire la chasse au loup-marin sur la glace le printemps, soit en les chassant ou les maltraitant, tel qu'à la baie Manischiwashi, à la pointe Marier, et à Wattahiakastic, à l'est de la Grande-Romaine.

Ces sauvages sont très loin dans les bois, ils arrivent ordinairement de leur terre de chasse vers le premier de juin et retournent à la fin de juillet. Tous vont au bois, les vieux comme les jeunes, veuves, etc.

NATASKOUAN.

J'ai rencontré 18 familles et 2 veuves, en tout 83 âmes.

En passant là le 16 de juin pour la Grande-Romaine, ils étaient tout plongés dans la plus profonde misère, une partie d'entre eux n'avaient point mangé de fleur du printemps; ils étaient tristes, mal vêtus, et faisaient peine à voir. Je leur ai distribué les \$75 que vous m'aviez confiés, sous la forme de provisions, poudre, plomb, capsules, et quelques habits, ce qui les a rendu plus gais et très contents de ce secours arrivé bien à propos. Je continuai à la Grande-Romaine, et à mon retour à Nataskouan, je visitai toutes les familles et fis le recensement, tel que ci-haut. Ils n'ont pas eu de chance durant l'hiver dans la chasse aux fourrures, il n'y avait point de gibier ni de loup-marin à leur retour à la mer, ce qui les a fait souffrir de la faim. Maintenant ils ne peuvent plus rien faire à Nataskouan, car trop de blancs, disent-ils, s'établissent sur leurs terres de chasse, et je crois que c'est le cas.

Ils possèdent deux mauvaises barges, n'ont point de maisons, ni de chapelle, et la Compagnie de la Baie d'Hudson a retité son magasin par rapport aux traiteurs. Voilà encore un surcroît de misère, aussi tous veulent quitter cet endroit et aller demeurer à la Grande-Romaine. Vu leur pauvreté, je leur ai conseillé d'y aller, et que là ils auraient le gibier et le loup-marin en attendant qu'ils retournent au bois, et qu'ils puissent faire la pêche à la morue l'an prochain; à moins que votre ministère leur donne la rivière Nataskouan pour pêcher le saumon; je sais que c'est votre intention. Je serais bien content de faire la pêche sur la rivière à leur profit, ou bien vous devrez la louer à quelqu'un, car d'eux-mêmes ces sauvages ne sont pas capables d'en utiliser le produit. Si j'avais la rivière, je leur prendrais un terrain de réserve l'an prochain, il y a du bois à proximité, et tous pourraient demeurer et rester à leur place respective; mais l'on ne peut songer à la culture, car le terrain est inculte et le climat froid. Point de maladie. Je ne n'ai pas non plus constaté parmi eux de cas graves sous le rapport de la boisson, pour une bonne raison, c'est qu'il n'avaient point d'argent pour en acheter; cependant, là comme ailleurs, les traiteurs de ce genre ne manquent point.

MINGAN.

J'ai rencontré 32 familles, 9 veuves dont 3 avec des enfants, 1 orphelin, 5 orphelines; total, 145 âmes.

Ninthenum est chef inférieur.

Mingan, un des plus vieux postes Montagnais, a un beau port de mer; j'ai visité ce poste le 25 de juin, et de nouveau quelque temps après dans le but d'y choisir un terrain devant servir de réserve; cette réserve serait située comme suit: à l'ouest de la rivière Mingan depuis le ruisseau Patterson, à l'est jusqu'à la pointe du Homard, environ 15 milles sur le fleuve, ce qui leur conserverait le gibier et le loup-marin et les séparerait des blancs. Ils demandent cette distance à votre ministère, et il y aurait du bois pour longtemps.

Ils ont fait une moyenne chasse en fourrures, il y a peu de misère parmi eux, à l'exception des vieillards, veuves etc.; à ces derniers j'ai fait le paiement de l'octroi en provisions.

Point de maladie contagieuse parmi eux, il n'y a que des maladies ordinaires. Ils habitent dans des tentes en coton et des cabanes d'écorce de bouleau; ils ont une bonne chapelle; autrefois ils habitaient deux maisons en pièces (où plutôt des camps); aujourd'hui elles ne sont plus de service.

Ces sauvages se rendent au bois de bonne heure et reviennent tard le printemps; ils sont maintenant tous au bois pour l'hiver, avec des provisions que la compagnie de la Baie d'Hudson leur a avancées.

Ils n'ont point de terre faite du tout; d'ailleurs le terrain est inculte, ils préfèrent de beaucoup les bois, c'est leur nature.

D'après vos instructions, je leur ai conseillé de faire la pêche et ils ont paru bien disposés. Ils possèdent deux barges, mais il n'y a pas de morue à Mingan. Tous

désireraient pêcher le saumon s'ils avaient une rivière fréquentée par ce poisson, aussi ils s'adressent à votre ministère pour leur donner la rivière Mingan.

Il y a un bon magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson qui possède ce dont les sauvages ont besoin, s'ils voulaient en profiter. Mais à Mingan, comme ailleurs, ils s'amusent trop aux traiteurs, c'est un malheur pour eux, c'est une des causes de leur pauvreté aujourd'hui.

Lors de ma visite, je n'ai pas eu de cas de boisson à déplorer, tous les traiteurs étaient sur leur garde, mais en l'absence de l'agent, ils trouvent toujours moyen de leur passer ces mauvaises liqueurs enivrantes et pourquoi ? afin de gagner la sympathie des sauvages, pour les tromper ensuite et avoir leurs fourrures à bas prix.

J'ai été obligé de passer huit jours à ce poste pour attendre un vaisseau de transport. Durant ce temps j'ai toujours été avec les sauvages, leur donnant des conseils et les encourageant.

SEPT ISLES.

J'ai rencontré 52 familles, 6 veuves, dont 4 avec des enfants, et 3 orphelines ; total, 260 âmes.

Le plus grand nombre ont fait une moyenne chasse en fourrures, qu'ils ont vendues à la compagnie de la Baie d'Hudson et aux traiteurs afin de payer les avances qu'ont leur avait faites l'automne dernier.

Je leur avais envoyé 40 minots de pommes de terre pour semer ; pas un seul n'en a semé, ils les ont mangé en disant que la reine était bien bonne de leur avoir envoyé des pommes de terre. Le terrain n'est pas propre à la culture comme partout ailleurs sur la côte nord ici en bas.

J'ai distribué aux pauvres la balance de l'octroi en provisions, car il y a toujours des nécessiteux parmi eux.

Durant l'hiver, au bois, une famille s'est trouvée en détresse, manquant de provisions, il n'y avait aucun gibier à chasser ; l'homme est mort de faim, mais la famille a été secourue par d'autres sauvages voyageurs.

Les sauvages de Moisie sont de la même race que ceux des Sept-Isles ; il n'y a jamais eu de poste à Moisie ; à l'avenir je ne parlerai que des Sauvages des Sept-Isles. Mais la rivière Moisie est le canal de communication pour ceux qui se dirigent vers l'intérieur ; ils habitent dans des tentes en cotou et des cabanes d'écorce de bouleau ; il n'y a qu'une vieille petite maison, une chapelle, un magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson, et ils ne possèdent que trois mauvaises barges. L'an prochain ils feront la pêche à la morue, disent-ils, s'ils en ont les moyens, c'est-à-dire les lignes, hameçons, sel, une seine à capelan, et des bonnes barges. Ils demandent aussi une place pour la pêche au saumon ; je ne vois qu'à Moisie ; mais la rivière est louée à M. Holledy. En passant à Moisie, les sauvages demandent souvent du saumon à M. Holledy ; jamais il ne le leur refuse, c'est un acte de charité de sa part.

Les sauvages seraient plus contents d'avoir une rivière pour la pêche au saumon que d'avoir l'octroi, car, disent-ils, nous partagerions tous également.

Ces années passées, l'octroi que votre ministère leur a accordé me paraît avoir été bien mal distribué de la part du chef Minpartenmire Merrick ; il est sans énergie, mais fier et prétentieux. Ce chef a partagé avec sa grande famille et ses principaux amis, qui passent leur temps ordinairement à Moisie lorsqu'ils sont près de la mer ; telle est la bande de Moisie.

Aucunes maladies parmi eux.

Il y a beaucoup de liqueurs enivrantes aux Sept-Isles, les traiteurs résidents en ont tous, et beaucoup de traiteurs voyageurs fournissent aussi leur bonne part ; j'ai été obligé d'y passer 15 jours pendant que les sauvages étaient tous réunis pour leur mission, afin de les préserver ou les empêcher de boire ; le plus grand nombre m'ont écouté. En même temps j'ai fait une déposition contre un des traiteurs de la place, parce qu'il avait vendu de la boisson aux sauvages ; j'espère que le magistrat, lorsqu'il passera aux Sept-Isles, lui fera payer l'amende ; cela aura un bon effet et sera un exemple pour l'avenir.

J'ai visité le terrain où l'on pourrait établir une réserve, et ce devrait être à l'est, depuis chez Jean-François Poitras, à l'ouest, près d'un ruisseau dans la baie des

Sept-Isles, puis une distance d'environ 3 milles sur le fleuve. De la sorte ils pourraient avoir du bois pour longtemps.

GODBOUT.

Je n'ai rencontré que 4 familles, 4 veuves, 3 avec des enfants ; en tout 31 âmes.

Lors de mes visites il n'y avait pas de misère ni de maladies.

Le nombre de familles paraît avoir diminué, plusieurs voyagent aux Sept-Isles et à Betsiamits.

Ils possèdent une chapelle, 3 maisons tenues bien proprement ; mais ils aiment toujours à avoir une cabane près de leur maison.

Au printemps je leur ai envoyé 40 minots de pommes de terre ; ils en ont semé une bonne partie ; elles ont manqué, soit à cause de la mauvaise qualité ou de la mauvaise terre, ou du climat. Elles avaient une mauvisse apparence et promettaient très peu. Les sauvages m'ont dit que les patates ne mûrissaient jamais et qu'elles se gâtent en hiver.

Comme ils pouvaient vivre cet été sans misère, je leur ai distribué peu de chose, j'ai gardé la balance que je leur distribuerai cet automne en farine, cela leur sera d'un grand secours pour l'hiver, surtout pour les vieillards et les veuves qui restent à la mer.

Il n'y a qu'un marchand traiteur dans les environs ; jusqu'à présent je n'ai pas eu connaissance de cas de boisson, et je crois ces sauvages plus sobres qu'ailleurs.

Il y a très peu de gibier à chasser à Godbout. Les blancs les maltraitent. L'hiver dernier, un Canadien a battu un de ces pauvres vieux sauvages, lui disputant son chemin de chasse ; ce Canadien est poursuivi pour cet assaut. Le terrain qu'ils ont toujours occupé, de temps immémorial, leur est presque tout enlevé par les familles voisines.

ESCOUMAINS.

J'ai rencontré dix familles, et une vieille veuve infirme ; total, 50 âmes.

Escoumains est un ancien poste sauvage. En hiver ils font la chasse aux fourrures et au loup-marin ; quelques fois ils chassent aussi le loup-marin en été. Ils font des raquettes qu'ils vendent aux blancs.

Les femmes travaillent des sacs à tabac en peau de loup-marin, et des souliers de peau de caribou et de loup-marin passés et fleuris en soie qu'elles vendent aux blancs.

Ils possèdent cinq petites maisons tenues proprement, et leurs habits sont propres. Ils n'ont point de chapelle, ils vont aux offices à la chapelle des blancs.

Il n'y a point de terrain de réserve, ils occupent un terrain concédé aujourd'hui à M.E. Vachon, depuis plus de 30 ans ; ils habitent à cet endroit et le propriétaire serait disposé à le céder à bas prix, si votre ministère veut bien le leur acheter. Ces sauvages vous le demandent. Cela leur ferait une petite réserve. De plus, si votre ministère voulait leur donner des patates et du grain, qu'ils sèmeraient le printemps prochain, cela leur aiderait beaucoup à vivre ; ce terrain serait assez facile à cultiver, les grains pousseraient et mûriraient facilement. Cette petite bande n'a jamais eu d'octrois et ils seraient très reconnaissants d'en avoir si on leur en donnait.

Quelques familles de ces sauvages vont durant l'été à Tadoussac, où ils peuvent plus facilement disposer des produits de leur industrie aux touristes qui visitent la place durant la belle saison.

Ces sauvages sont polis et se conduisent bien ; le plus grand nombre est sobre ; les marchands de boisson sont en garde, je les ai tous avertis lors de ma visite dans le mois d'août dernier ; j'espère que cela aura un bon effet. Point de maladie parmi eux.

RÉSERVE DE NOTRE-DAME-DE-BETSIAMITS.

Je n'ai pas pu faire le recensement correct à Betsiamits ; un bon nombre de familles étaient retournées au bois lors de mon retour des postes d'en bas ; j'espère vous le donner correct l'an prochain. Dans le moment, je compte environ 520 âmes.

Jean-Baptiste Estlo est le grand chef et est bien respectable.

Je leur ai acheté 322 minots de pommes de terre ; il n'en a été semé que 25 minots environ, ils ont mangé le reste. Les pommes de terre ne mûrissent pas ici, et ce qui

est récolté l'automne se gâte en hiver, faute de maturité. Le printemps est tardif; les sauvages arrivent ordinairement du bois en juin et retournent en août, voilà pourquoi ils sèment peu.

Je n'ai distribué qu'une petite partie de l'octroi que vous m'avez confié le printemps dernier, à ceux qui en avaient le plus de besoin. Quant aux pommes de terre et au plus nécessaire, ils pouvaient s'en passer durant l'été; cet automne je leur distribuerai la balance et cela leur sera d'un grand secours pour l'hiver, car il reste sur la réserve beaucoup de veuves, de vieillards, d'orphelins, et quelques infirmes.

Les sauvages de cette réserve possèdent 28 maisons tenues en mauvais ordre, cependant ils sont assez propres dans leur habillement; ils possèdent aussi une bonne grande chapelle.

Il n'y a point eu de maladie contagieuse cet été.

L'absence des traiteurs sur la réserve a produit un bon effet, c'est plus tranquille dans les familles, mais il reste encore beaucoup à faire, car la réserve en est entourée. Il faut une surveillance continuelle à l'égard des boissons enivrantes; malgré que la boisson semble avoir diminué, les sauvages en obtiennent encore souvent, et jusqu'à présent il est impossible de savoir de qui ils l'obtiennent. Mais je dirai en faveur des agents de la compagnie de la baie d'Hudson, que jamais ils ne donnent un verre de boisson aux sauvages.

Le 27 du mois de mars dernier, M. M. Matheson, de la compagnie de la baie d'Hudson, a distribué gratuitement 17 barils de fleur aux veuves, orphelins et aux vieillards, ce qui les a sauvés de la misère; voilà encore un bienfait de la part de la compagnie de la baie d'Hudson.

Une école sur la réserve ferait un grand bien; car il reste toujours assez d'enfants durant l'année pour fréquenter une école. De plus cela serait un bon exemple, les enfants dont les parents sont si démoralisés y verraient de bons exemples. Il n'y a presque plus de saumon dans la rivière Betsiamits. Les sauvages n'ont pris que 30 saumons cet été, c'est dû au bruit d'un moulin à scie, d'un bateau à vapeur et à la descente des bois en grume sur la rivière. En remontant à la perche leurs barges dans la rivière, les employés du moulin dérangent toutes les places où le saumon jette ses œufs. Ce fait augmente beaucoup la misère des sauvages, car la chasse aux fourrures et au gibier a aussi beaucoup diminué.

Deux pauvres sauvages sont morts de faim durant l'hiver, au bois, en chassant. Leurs familles ont été secourues par d'autres sauvages.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Jusqu'à présent, je suis satisfait des bandes des sauvages Montagnais (sauf quelques exceptions) de la Grande-Romaine, Nataskouan, Mingan, Sept-Isles, Godbout et Escoumains; ils étaient tous contents de me voir et sont reconnaissants envers le gouvernement de leur avoir donné un agent pour prendre leurs intérêts, et ils ont écouté les conseils que je leur ai donnés de la part de votre ministère. Mais il n'en est pas de même des sauvages de la réserve de Notre-Dame-de-Betsiamits. Ces derniers sont généralement ivrognes, démoralisés, fiers et soupçonneux. J'attribue cela aux traiteurs qui leur donnent de la boisson et toute espèce de mauvais conseils. Ces traiteurs font aussi leur possible pour les indisposer contre l'agent, même contre les missionnaires. Parmi eux j'en connais deux que je nommerais volontiers s'il m'était permis. Ces traiteurs font tout leur possible pour gagner la sympathie des sauvages afin d'avoir leurs fourrures.

La pêche aux saumons, dont les Sauvages sont tous privés sur la côte, les fait souffrir beaucoup, et le grand nombre de blancs ou planteurs échelonnés sur la côte sont maîtres partout. Ils s'occupent beaucoup de chasse aux fourrures, au loup-marin et au gibier, et font ainsi grand tort à ces pauvres sauvages.

Les sauvages ne chassent que pour se nourrir et se vêtir, et non pour s'enrichir; pourvu qu'ils vivent du jour au lendemain, ils sont contents, généralement charitables entre eux, les plus à l'aise aident aux pauvres.

La loi devrait pourvoir qu'un chemin de chasse appartenant à un sauvage, quand bien même il le laisserait reposer durant quelques années—ce qu'ils font souvent—devrait toujours lui appartenir; il arrive très souvent que les blancs s'en emparent

La loi devrait aussi pouvoir pour les sauvages du bas du fleuve Saint-Laurent, sur la côte nord, de pouvoir chasser le castor et la loutre jusqu'au 20 ou 25 juin. Jusqu'à cette époque la fourrure a la même valeur qu'en hiver, l'eau étant froide jusqu'à cette date. Le castor et la loutre ont alors mis bas leurs petits depuis longtemps, et même ces derniers sont déjà gros.

Depuis Godbout en descendant jusqu'au Labrador, les blancs ont une habitude d'employer du poison pour la chasse, tel que pour le renard, ce qui est très dangereux ; les sauvages s'en plaignent beaucoup.

L'octroi que votre ministère a donné à chaque poste, pour les sauvages, d'après ce que j'en sais maintenant, a été très bien distribué, excepté aux Sept-Iles (ou Moisie), où le chef Minpartenmir Merrick s'en servait pour sa famille et quelques-uns de ses amis, comme je l'ai fait remarquer en parlant des Sept-Isles.

Une chose paraît s'introduire et paraît vouloir devenir une habitude. Il y a des marchands, savoir, à la Pointe des Esquimaux et Nataskouan, qui font des avances l'automne à certains sauvages, choisissant les meilleurs chasseurs bien entendu, afin d'avoir leur chasse le printemps ; et quand ces marchands n'ont pas la chance d'être payés, ou seulement en partie, ils font des réclamations auprès de votre ministère afin d'être payés. Quelques-uns ont réussi, m'a-t-on dit, sous prétexte qu'ils ont avancé parce que ces Sauvages étaient bien pauvres, et par charité, et que sans cela ils seraient morts de faim. De plus, quand votre ministère diminuait le prix des effets, ces marchands se faisaient alors rembourser du reste par les sauvages. Je dis que ces marchands ne font des avances qu'aux bons chasseurs, en les faisant quitter la compagnie de la Baie d'Hudson dans le but de profiter de la chasse de ces sauvages ; mais quand ils sont peu habiles chasseurs, ou pauvres, il n'y a pas d'avances ni par charité ou autrement. Des traiteurs ont osé me faire pareille demande ; je les ai vite congédiés ; à l'avenir, j'espère que votre ministère sera en garde contre ces demandes.

Je suis d'avis que si les sauvages n'eussent jamais quitté la Compagnie de la Baie d'Hudson ils vivraient encore bien et ne manqueraient de rien, et c'est parce qu'ils s'amuse trop aux traiteurs, qui les trompent de toutes manières, que la compagnie de la Baie d'Hudson leur fait peu d'avances aujourd'hui.

A Mingan, Sept-Iles, j'ai vu très peu de pommes de terre semées. J'ai demandé aux agents de ces postes pourquoi il ne semaient pas plus, ils m'ont répondu : Vous le voyez bien vous même, le terrain est inculte, il faudrait beaucoup d'engrais et avoir un terrain autre que du sable et un climat moins froid. Les pommes de terre gèlent tous les mois de l'été, ne mûrissent point et se gâtent en hiver. A la pointe des Esquimaux c'est la même chose, m'a-t-on dit lors de mon passage, et il a fallu en faire venir d'ailleurs plus de 2,000 minots par année pour les besoins des sauvages de l'endroit. C'est mon opinion d'après l'expérience que j'ai acquise en habitant depuis longtemps sur la côte nord du bas du fleuve Saint-Laurent, que c'est inutile de faire cultiver les sauvages quand les blancs ne l'essaient point. Comment veut-on que les sauvages cultivent, cela coûterait beaucoup plus à votre ministère que le profit qu'ils en retireraient ; d'ailleurs ces sauvages vont si loin pour leurs terres de chasse qu'il leur faut nécessairement partir de bonne heure et revenir tard le printemps, en attendant que la glace des lacs et des rivières soient fondue, et que l'eau ait baissé dans les rivières pour revenir. Ils sont ordinairement dix mois dans leur voyage ; il est plus facile pour eux de vivre dans les bois, c'est dans leur nature. Je crois que pour eux la chasse est ce qu'il y a de mieux. Pendant qu'ils sont au bois ils ne sont pas exposés à la démoralisation et aux maladies contagieuses.

Il est bien nécessaire que votre ministère fasse arpenter toutes les réserves mentionnées à chaque poste, pour qu'il n'y ait aucune difficulté avec les planteurs.

Les sauvages étant naturellement voyageurs, certains postes semblent diminuer et d'autres augmenter, mais ceci n'est dû qu'au déplacement de quelques familles qui changent de place. Les Montagnais sont une tribu errante.

Il m'est impossible de donner un état du montant des fourrures, vu que les sauvages vendent la grande partie aux traiteurs, peut-être que je pourrai vous en donner une idée l'an prochain.

Maintenant les sauvages sont tous au bois avec tout ce dont ils ont besoin pour l'hiver, c'est-à-dire ceux qui peuvent chasser.

Je prends sur moi de conduire à Québec, à l'Asile de Beauport, une vieille femme montagnaise, folle et furieuse; je ne puis pas la garder ici, et je crains que les sauvages l'abandonne; en même temps je conduis une orpheline au couvent du Sacré-Cœur à Saint-Sauveur de Québec, que les bonnes sœurs veulent bien garder. J'espère que votre ministère me donnera quelque chose pour ces dépenses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

L. F. BOUCHER,

Surintendant des sauvages.

RIVIÈRE DE L'OURS, 11 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information du département des sauvages, un état tabulaire et le rapport suivant :

L'année terminée le 30 juin 1880 a été, à mon avis, une des années les plus rigoureuses que nous ayons eues; probablement, je suppose, à raison du bas prix des fourrures et de l'huile de marsouin. Dans mon agence, les sauvages s'occupent principalement de la chasse et du gibier et du marsouin; aussi, plusieurs peuvent vivre convenablement quand les prix de l'huile et des fourrures sont bons; mais comme les sauvages ne réservent jamais même une piastre, à la première apparition des temps durs, l'on est certain de les trouver dans la misère. Il m'a fallu prendre soin l'hiver dernier d'un nombre beaucoup plus considérable de vieillards et d'infirmes que d'habitude, et voici comment je m'y suis pris: Je donnais chaque semaine une certaine somme d'argent aux familles qui voulaient les nourrir et loger et je fis ainsi beaucoup de bien à ces pauvres malheureux, toujours reconnaissants de l'aide qu'on leur donne dans ces occasions. Un bon nombre sont morts pendant l'hiver. Je ne puis constater aucun progrès notable sous le rapport de l'agriculture. Je ne crois pas que le sauvage Micmac ait jamais été destiné à devenir un cultivateur pratique; ceux qui, parmi eux, sèment, ne cultivent que de très petits morceaux de terres et ne récoltent que juste assez d'orge pour passer leur hiver; il n'y a d'exception que quant aux pommes de terre, que l'on cultive en plus grande quantité que ne l'exige la consommation.

Les réserves sont très raboteuses et presque partout couvertes de roches. Il y a cependant d'excellents pâturages, que les sauvages louent chaque année aux blancs, ce qui est, je crois, le meilleur usage que l'on en peut faire maintenant.

Je remarque un grand changement dans le caractère des enfants qui fréquentent les écoles, et l'on peut vraisemblablement s'attendre à des améliorations importantes, que l'on cherche en vain aujourd'hui, quand ces enfants seront devenus hommes et femmes.

La moralité des sauvages est, généralement parlant, aussi bonne que l'on peut s'y attendre, eu égard à la manière dont ils sont élevés. Je regrette d'avoir à constater que malgré la sévérité de la loi concernant les boissons enivrantes, dans bien des cas on use trop largement des liqueurs, ce qui a toujours un effet immoral.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN HARLOW,

Agent des sauvages.

AGENCE DES SAUVAGES N° 2,

CORNWALLIS, C. K.,

NOUVELLE-ÉCOSSE, 30 août 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par la malle de ce jour, un état tabulaire des affaires des sauvages de cette agence, pour l'année terminée le 30 juin dernier.

Cet état n'est pas strictement fidèle; les chiffres ne sont qu'approximatifs.

L'augmentation de la population provient de l'arrivée de plusieurs familles des comtés avoisinants.

L'on n'a pas mis dans la colonne *Diminution*, les sept cas de mortalité qui ont eu lieu dans cette réserve.

La seule propriété que le gouvernement possède, strictement parlant, dans cette agence, est la terre (de dix acres) que l'on a achetée à Cambridge.

Le terrain sur lequel réside M. Glade (1¼ acre) a été acheté par le père Holden, de Knowlan. Je ne puis dire si l'argent pour le payer provenait des fonds du gouvernement ou de quelques particuliers, je suis à rechercher ce fait et j'en informerai aussitôt le département.

Il y a pas ou très peu de maladie dans cette agence maintenant, et il n'y a qu'une seule famille à qui je donne de la farine chaque semaine.

Votre obéissant serviteur,

J. E. BECKWITH,

Agent des sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,

DISTRICT DES SAUVAGES N° 3,

CALEDONIA, 12 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre examen mon rapport annuel et un état tabulaire.

Les récoltes ont été bonnes cette année. Le foin cependant est rare, mais les pommes de terre sont en plus grande quantité que l'année dernière.

Deux ou trois enfants de cette agence ont fréquenté l'école publique de Milton pendant l'été dernier. J'espère que l'année prochaine le nombre en sera plus grand.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS J. BUTLER.

NOUVELLE-ECOSSE,

DISTRICT DES SAUVAGES N° 4,

CHESTER, 22 septembre 1880.

Al'honorable

Surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, avec l'état tabulaire qui l'accompagne, le rapport suivant des affaires des sauvages dans mon district.

Je suis heureux de pouvoir constater que, depuis mon dernier rapport, j'ai remarqué une amélioration graduelle, tant sous le rapport moral que social, chez plusieurs des sauvages de ce comté. Chaque année ils paraissent désirer de plus en plus posséder des terrains et d'y bâtir des maisons en bois, au lieu de leurs anciens campements. Ceci a surtout lieu à Bridgewater et dans les environs.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, les récoltes, cette année, pourront être comparées avec avantage à celles des années précédentes. La récolte du foin et des pommes de terre a surtout dépassé nos espérances. La seule mauvaise nouvelle que nous ayons reçue, jusqu'à présent, est que, dans quelques endroits, les pommes de terre se gâtent.

Pendant l'année, le département m'a envoyé quatre vingt-huit dollars (\$88) dont je me suis servi pour acheter des grains de semence, des couvertures de laine, et pour secourir quelques familles pauvres et dénuées de tout. J'ai déjà envoyé au département les comptes quittancés pour le montant ci-dessus. A ma connaissance, il n'y a que deux familles qui ont réellement enduré de la misère, l'hiver dernier. Vers le

milieu de l'hiver, alors que le froid était le plus intense, on me parla d'un cas de misère bien triste dans une pauvre famille de Bridgewater qui était logée près de quatre autres campements. A mon arrivée dans cet endroit, je me rendis à cette demeure et y trouvai le père et la mère à la dernière période de la consommation, manquant de feu, de nourriture et de vêtements. Depuis trois jours et trois nuits ils étaient dans cet état, me dirent-ils. Je ne puis trop répéter que ces jours et ces nuits avaient été les plus rigoureux de l'hiver. J'ai pu bientôt fournir à leurs besoins, grâce à l'aide prompte que m'envoya le département et au secours que je demandai à de bons et charitables amis. Tous deux sont morts depuis, victimes de cette maladie. Il y a huit ou dix familles qui vivent le long des rivages de la rivière LaHave et qui se supportent au moyen de la pêche du saumon et de la fabrication de tonneaux et de paniers. Rien ne pourrait les engager à s'établir sur la réserve. On m'a rapporté quelques cas d'ivrognerie et d'immoralité, cependant je suis heureux de constater que la grande majorité de ces sauvages se conforment aux lois.

Les sauvages de ce district sont tous catholiques romains et assistent très régulièrement au service divin. La réserve ne possède pas d'écoles. La raison en est, en grande partie, que les sauvages sont tous dispersés et vivent par petits groupes à des distances de vingt-cinq à trente milles.

Il y a plus d'une année je suggérais de faire déterminer la ligne frontière de la réserve, et celle des terres appartenant à chaque sauvage; j'avais alors pour but de prévenir les dégâts qui étaient faits sur les propriétés de la réserve, et j'espérais en même temps que cela aurait pour effet d'encourager les sauvages à chercher les moyens de s'agrandir, tout en excitant leur amour de l'industrie. Chacun devait ainsi connaître l'étendue de terres qui lui appartenait et pour qui il travaillait. Ce travail a été fait, il y a quelques mois, et a coûté la somme de soixante-dix dollars (70); je suis heureux de pouvoir dire que l'on s'est bien trouvé de cet état de choses depuis ce temps. J'ai crû qu'il était sage de faire diviser chacun des lots en cent acres, chaque famille possédant de cette façon assez de terre à bois et propre à la culture pour en faire de bonnes fermes.

Une circulaire en date du 20 juillet, que je recevais du département, me demandait mon opinion relativement à l'établissement d'une espèce de gouvernement municipal parmi les sauvages de mon district. Je dois dire ici que je crois qu'un tel système serait tout à fait impraticable dans ce comté. Les sauvages ne sont pas assez intelligents pour prendre une responsabilité de cette nature.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 E. J. MCCARTHY,
Agent des sauvages.

BEDFORD, HALIFAX,
 NOUVELLE-ECOSSE, 5 août 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un duplicata du rapport annuel des affaires de cette agence, tel que cela est requis maintenant. Il y a peu à ajouter au rapport envoyé l'année dernière. La plus grande partie des sauvages du comté d'Halifax sont très pauvres. Ils sont dispersés partout dans le comté; à Dartmouth, cependant, ils sont en plus grand nombre que partout ailleurs. Plusieurs sauvages des autres comtés viennent à Bedford, Dartmouth, etc., et y demeurent pendant l'été. Le gouvernement avait formé le projet d'acheter pour les sauvages une propriété au havre Cole, et les titres furent soumis à l'examen du ministre de la justice. J'ai depuis appris par un des avocats du bureau de l'honorable ministre que la propriété avait été arpentée, et que l'on était satisfait des titres. L'achat de cette propriété serait d'un grand avantage aux sauvages. Je regrette de dire que plusieurs sauvages sont adonnés à l'usage des liqueurs enivrantes, et je crois que cela est dû à la proximité où ils se trouvent d'Halifax et de Dartmouth, et au penchant apparent qu'ils ont pour ces villes. L'hiver dernier, un homme pris de boisson, a perdu la

vie en revenant d'Halifax. Ils retirent très peu de chose de leurs terres, car leurs réserves sont presque entièrement d'aucune valeur. Leurs principaux moyens de subsistance consistent dans les produits de la pêche, de la chasse et dans la fabrication de paniers et de tonneaux. Ils sont tous catholiques romains.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. C. O'CONNOR.

SHUBÉNACADIE, 28 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-joint un état tabulaire qui est aussi exact qu'il m'a été possible de le faire. Dans cette tribu trois hommes seulement me paraissent pouvoir conduire quelqu'affaire, et tous trois font partie d'un comité que j'ai nommé afin de surveiller l'établissement et m'aider ainsi dans mon travail.

Une difficulté que j'ai rencontrée en préparant cet état, c'est que tous n'ont pas encore fait battre leurs grains, et ne peuvent en donner la quantité exacte; cependant je crois avoir réussi à calculer quel en sera le total. Cette quantité, quoique peu considérable, est cependant bien passable, surtout si l'on considère que ces sauvages n'ont aucun engrais pour leurs terres.

Quelques membres de la tribu possèdent plus de terres qu'ils n'en cultivent maintenant, mais d'autres ne paraissent pas vouloir en posséder du tout, et quand ils en désirent, l'état vous indiquera qu'ils peuvent en avoir autant qu'ils en veulent.

Depuis que le département a commencé à donner de l'encouragement, certains membres de la tribu qui avaient l'habitude d'errer de place en place, sont revenus à l'endroit où ils avaient autrefois vécu.

Les sauvages se plaignent que le moulin établi sur un cours d'eau en amont du village couvre leurs terres de sciure de bois, et que celui situé en aval, fait au printemps déborder les eaux et inonder leurs terres, et un homme s'est plaint qu'il avait en conséquence perdu une quantité considérable de foin.

Une autre question qui paraît les intéresser vivement, c'est de posséder une école, et, disent-ils, nous devons en avoir une, car nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans l'ignorance, comme cela a été le cas pour nous.

Un des leurs, du nom de Joseph Cope, est établi parmi eux et peut enseigner leurs enfants. Ce sauvage a reçu son instruction dans une ville voisine. Tous me prient de vous demander de leur aider dans l'accomplissement de ce projet.

Je suis, monsieur, etc.,

JAMES GASS,

Agent des sauvages.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

TRURO, N. E., 4 sept. 1880.

MONSIEUR,—Je ne puis vous transmettre qu'un rapport bien incomplet pour l'année terminée le 30 juin 1880, vu que ma nomination comme agent des sauvages n'a eu lieu que le 27 avril de cette année.

J'ai reçu au mois de mai vingt-cinq piastres (\$25) pour l'achat de grains de semence à distribuer parmi les sauvages de ce comté; cette somme a été dépensée de la manière indiquée dans l'état transmis au département. Cela leur a été d'un grand secours et aura l'effet, je l'espère, de les empêcher de demander de l'aide aux autorités locales pendant l'hiver prochain. Ils n'ont pas de réserve et ne possèdent aucune terre dans le comté de Colchester, mais s'ils pouvaient en avoir, l'on pourrait s'attendre à de grandes améliorations parmi eux.

Je demeure,

Votre, etc., etc.

D. H. MUIR, M. D.,

Agent des Sauvages.

PARRSBORO, N. E., 1er novembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du département, l'état tabulaire ci-inclus, en même temps que le rapport pour l'année terminée le 30 juin 1880.

La santé des sauvages de cette agence a été bonne et l'augmentation dans la population a été de beaucoup plus considérable que ne l'indiquent les données du dénombrement de l'année. Cela provient de ce que plusieurs familles ont quitté la réserve durant l'année, et sont allées vivre dans le comté voisin. La bande qui habite à la rivière Halfway fait des progrès sous bien des rapports et prend peu à peu les habitudes de la civilisation. Ces sauvages apprécient maintenant l'intérêt que leur témoigne le département, et comprennent la nécessité de donner plus d'attention aux travaux agricoles. Plusieurs d'entre eux travaillent pour les fermiers et les commerçants de bois du voisinage, mais leurs gages sont si faibles qu'ils peuvent à peine supporter leurs familles, et je crains que l'hiver prochain plusieurs ne souffrent de la faim et de privations.

On ne possède pas d'école ici, cependant plusieurs des enfants ont, en différents temps, fréquenté l'école de district dans leur voisinage.

Les récoltes de l'année dernière ont été bonnes, mais plusieurs des familles qui n'avaient pas de caves à l'épreuve du froid ont en conséquence perdu leurs récoltes de pommes de terre.

En général les sauvages de cette agence sont paisibles et tempérants. L'on ne m'a rapporté qu'un seul cas d'ivrognerie pendant l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. T. CLARKE,

Agent des sauvages.

PICTOU, NOUVELLE-ECOSSE, 1er octobre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le changement dans les habitudes et la manière de vivre du sauvage Micmac s'opère si lentement que l'on a bien peu de chose à rapporter d'année en année. Cependant, si l'on passe en revue une période plus longue, un quart de siècle par exemple, ou même une décade, l'on verra que pendant ce temps il s'est effectué, quoique d'une manière presque imperceptible, une transformation véritable parmi ce peuple. Il est bien difficile de dire que les sauvages de Pictou mènent aujourd'hui une vie nomade, et cependant on ne peut déterminer la date précise où a cessé cette habitude d'errer d'une place à l'autre. Toute personne qui, ici, a atteint l'âge mûr, se rappelle parfaitement bien de l'époque où ces sauvages n'avaient d'autres moyens de subsistance que les produits de la chasse. Chaque saison les voyait chasser, et bien rarement ils joignaient à cette occupation celle de prendre quelques poissons, et encore était-ce de la manière la plus primitive. D'un autre côté, les femmes fabriquaient bien quelques paniers, que l'on achetait plutôt comme jouets que dans leur but utile. Pendant l'été, principalement, les hommes demeuraient rarement plus que quelques semaines à quelque endroit que ce fût. La tribu était ainsi essentiellement errante, ne possédait aucun abri et ne comptait que sur les chances de se procurer le gibier et la venaison, et sur la lance et le fusil, pour supporter une vie très précaire. Partout où ils allaient ils construisaient leurs wigwams, qu'ils couvraient d'écorces de bouleaux, puis l'on construisait des canots, afin de pouvoir se transporter, eux et leurs pénates, d'un de ces lieux de repos bien temporaires à un autre. Telle était la vie des sauvages il y a peu d'années, vie bien inoffensive mais aussi bien inutile.

Aujourd'hui, cependant, il y a un changement visible, même aux yeux les moins clairvoyants. Ils se construisent des demeures fixes, se réunissent sur leurs réserves,

possèdent des bateaux, plusieurs les meilleurs appareils de pêche, l'hameçon et la ligne, et quelquefois des filets. Dans bien des occasions ils reçoivent les mêmes gages, soit dans les travaux publics ou autres, que leurs frères d'origine européenne. Ils ont une *tournure* particulière pour les ouvrages en bois de tout genre et y emploient beaucoup de leur temps. Le fusil est bien encore suspendu au-dessus de leurs portes, mais c'est bien rare qu'ils s'en servent, à moins qu'une volée d'oiseaux de mer ne passent au dessus de leurs villages et ne les fassent succomber à la tentation.

Différent en cela de leurs frères de quelques autres parties de cette province, ils ne s'occupent pas, ou que très peu, de l'agriculture, et font à peine quelques préparatifs qui leur aident à passer l'hiver. Malheureusement, c'est la saison où leurs ouvrages en bois sont en baisse, ou la pêche ne peut se faire, puis l'accès de leur village est trop difficile pour qu'il leur arrive quelques chances d'un travail rémunérateur. Le printemps qui a précédé les a bien vus semer quelques boisseaux de pommes de terre, dont ils se trouvent bien pendant l'automne et les premiers mois de l'hiver, mais comme cette ressource est bien insuffisante pour satisfaire à tous leurs besoins, règle générale, les sauvages manquent absolument de nourriture avant que la neige soit disparue. Et chaque année la même chose se renouvelle.

Il y a cependant un trait de caractère chez le Micmac, que l'on ne peut trop admirer : avec leur manière de vivre, ils doivent nécessairement souffrir bien des privations ; mais quoiqu'ils ne possèdent pas le soir le déjeuner du lendemain pour eux et leurs familles, je crois cependant que jamais encore ils n'ont volé chez leurs voisins blancs. L'on ne peut en conséquence désespérer de voir une race d'un caractère si bien trempé prendre peu à peu les habitudes de la civilisation. Sous les autres rapports le Micmac est pour la généralité, chaste, patient, tempérant, plein de respect pour les vieillards, affectueux pour ses proches, et charitable quand ses moyens et l'occasion le permettent, pour ses frères sauvages moins favorisés que lui.

On a beaucoup souffert du manque d'école. Très peu peuvent lire, et il n'y a pas parmi eux ce que l'on peut appeler un écolier. Les anciens missionnaires avaient autrefois inventé un système d'hiéroglyphes que, plus tard, ils réunirent dans un volume, et qu'ils donnèrent aux premiers convertis. Grâce à la libéralité d'une société religieuse étrangère, on en a fait une réimpression il y a quelques années, et plusieurs possèdent aujourd'hui des exemplaires de cette dernière édition. La publication a été faite en deux volumes distincts, qui renferment l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôles, la Salutation Angelique, quelques autres formules, les Dix Commandements, les principaux préceptes ecclésiastiques de l'église catholique romaine, les prières de la messe, l'office des morts, certaines parties des Saintes Ecritures, et un sommaire de la doctrine chrétienne, sous forme de catéchisme. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est le plus grand trésor que possède sur cette terre le pauvre Micmac, et depuis deux cent soixante-dix ans le père a enseigné et expliqué le contenu de cet humble livre à son fils et le fils au petit-fils. Chaque dimanche soir, le chef de la famille prend avec beaucoup de respect ce livre, le parcourt du commencement à la fin, puis fait remarquer avec beaucoup de zèle à ses auditeurs, qui sont loin d'être distraits, les plus importantes vérités qu'il vient de lire. Ce mode d'enseignement est cependant loin d'être parfait. Les volumes sont en caractères hiéroglyphiques. Cette lecture ne leur donne aucune idée d'un alphabet écrit, de l'arithmétique, de l'histoire des siècles passés, des événements présents, ou de littérature proprement dite. Le commun des Micmacs ignore qu'il y ait un monde autre que celui qu'il voit chaque jour.

On a commencé l'année dernière à construire une petite maison d'école, mais bien convenable, au village des sauvages du Havre du Navire, qui, cette année, grâce à l'aide reçue du département, a été terminée. Mlle Jollymore, qui a obtenu facilement, grâce à ses connaissances, un diplôme de première classe aux examens provinciaux, et dont les autres bonnes qualités rendent particulièrement précieuse comme institutrice, a commencé à enseigner dans le nouveau bâtiment. Jusqu'ici ses travaux ont été bien fructueux et m'ont donné de grandes espérances pour l'avenir. Les parents et les enfants paraissent désirer également la seconder dans ses travaux, et si les résultats de cette expérience sont aussi avantageux que nous l'espérons tous, (ce dont je ne doute pas), le profit qu'en retirera cette race sera considérable. Et quand bien même ces pauvres

enfants de la forêt n'y gagneraient que le moyen de passer les longues soirées d'hiver à écouter les histoires et aventures innocentes qu'ils affectionnent tant, cette amélioration dans le caractère monotone de leur existence, suffirait pour que l'on travaille dans ce but. Mais j'attends beaucoup plus de l'avenir, et je ne désespère pas qu'un jour, le jeune sauvage ne devienne comptable, commis, peut-être premier employé d'une maison d'affaires, car on ne peut trouver personne qui soit d'une honnêteté plus rigoureuse dans ses actes, ou plus attachés aux maîtres qui les traitent bien que ces sauvages.

Je recommande leur école, la première de ce district, à l'attention bienveillante du département.

L'agent, dans ses rapports avec les sauvages, principalement quand il leur distribue les octrois publics, rencontre quelquefois des difficultés d'une nature particulière, qu'il serait peut-être convenable de vous rapporter. Il obtient assez facilement les reçus quand il s'agit de la distribution des couvertures de laine, à l'automne, et des grains de semence, au printemps. Le chef, les capitaines inférieurs, et tous les sauvages en général se réunissent en assemblée solennelle, afin de rencontrer l'agent à une date déterminée. La part de chaque famille est alors faite, et tous signent une reconnaissance de ce qu'ils reçoivent. Dans d'autres saisons cependant, quand des maladies soudaines se déclarent ou que quelque autre nécessité se fait sentir, on ne peut songer à consulter les autorités sauvages avant d'agir. L'agent doit alors chercher simplement à soulager la misère, qui est trop pressante pour permettre d'adopter une manière régulière de procéder. Il doit faire des déboursés d'argent, et très souvent il lui est impossible d'obtenir dans ce moment les pièces justificatives nécessaires. Une semaine plus tard, ceux qui ont reçu quelques faveurs du gouvernement ont quitté la réserve, se sont établis à quelques autres endroits, et peut-être ils y demeureront l'espace de six à douze mois. Et il n'y a aucun remède à cet état de choses; et par un procédé rigoureux l'on ne satisfera pas toujours aux exigences des Micmacs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. MACDONALD.

DISTRICT N° 9, ANTIGONISH, N.E.,

27 septembre 1880.

A l'honorable,

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—Les sauvages de cette agence conservent tellement leurs anciennes manières et habitudes, que le rapport d'une année diffère nécessairement peu de ceux des années précédentes.

Par l'état tabulaire, l'on verra que pendant l'année dernière, on a construit un bon nombre de demeures, petites, il est vrai, mais commodes, eu égard aux besoins de ces sauvages. Ces maisons ne sont occupées qu'une partie de l'année, car plusieurs des propriétaires s'absentent pendant le temps de la pêche, et bien souvent dans les mois d'hiver ils vont camper dans les bois des districts environnants, où ils peuvent se procurer plus facilement les matériaux nécessaires à la fabrication des tonneaux et des paniers.

Les améliorations que l'on fait aux réserves sont d'année en année peu considérables. Tantôt on enlève le bois d'un petit morceau de terrain, et tantôt ce qui est déjà défriché est labouré par ceux qui sèment au printemps; mais en général on ne fait aucun autre effort pour cultiver les terres.

Nos sauvages d'ici sont en général sobres et sont remarquables pour la simplicité de leur caractère; jamais ils ne commettent de ces crimes et de ces immoralités qui trop souvent noircissent le caractère de leurs plus prétentieux et civilisés frères les blancs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. CHISHOLM.

ILES ROUGE, COMTÉ DE RICHMOND, N. E.

Pas de rapport du rév. J. McDougall.

NOUVELLE-ECOSSE, DISTRICT DES SAUVAGES, N° 11.

COMTÉ D'INVERNESS, RIVIÈRE DES HABITANTS,

Septembre 1880.

A l'honorable,
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—C'est mon devoir d'informer de nouveau votre département de l'état des affaires des sauvages de cette agence sous mon contrôle, et vous trouverez dans l'état tabulaire ci-annexé bien des renseignements importants qui les concernent, et qu'il serait superflu de reproduire dans ce rapport.

Je suis heureux de faire rapport d'une amélioration incontestable dans la condition de tous les sauvages de cette agence. Chaque année établit d'une manière plus évidente que l'année précédente le fait que ces sauvages deviendront, avec le temps, de bons et utiles citoyens, pourvu qu'on les traite bien et qu'on leur accorde les moyens de progresser. Le soin qu'ils apportent dans l'agriculture augmente chaque année, cependant ils n'y donnent pas encore toute l'attention que je désirerais. Leur foin cette année est très bon. Quant aux autres récoltes, il y a l'apparence d'un bon rendement, mais je regrette de dire que leurs champs de grains sont d'une étendue encore bien limitée; cependant, si l'on considère que le printemps dernier a été d'une sévérité inaccoutumée par toute la Nouvelle-Ecosse, le résultat qu'ils ont obtenu est étonnant, et ils ont lieu d'en être fiers.

Ceux qui paraissaient devoir souffrir de misère pendant la première partie de l'été ont été secourus à temps, grâce à l'argent que le département avait si généreusement mis à ma disposition. Quelques blancs demeurant près de la bande de Whycomagh, et dont je vous ai parlé dans de précédents rapports comme violant le droit de propriété des sauvages, se servent encore de certaines parties de valeur de la réserve Whycomagh. Il est très regrettable que des blancs, qui se disent chrétiens, ne laissent jamais passer une occasion de tromper et dépouiller de leurs droits, les pauvres sauvages qui ne leur ont jamais fait de mal.

M. McEachren, un excellent instituteur, enseigne aux enfants qui fréquentent l'école sauvage de la réserve Whycomagh, et ceux qui y assistent régulièrement font des progrès satisfaisants; mais il est probable que dans le cours de quelques années, les heureux résultats des travaux de M. McEachren se feront voir et sentir d'une manière plus évidente qu'aujourd'hui parmi les sauvages autrefois les "seigneurs de la forêt primitive."

Comme corps, les sauvages dont j'ai à m'occuper sont sobres, se conduisent bien et sont très industrieux. Il y a ici très rarement des cas d'ivrognerie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. McISAAC,
Agent des sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE, DISTRICT N° 12.

Pas de rapport du révérend A. F. McGillivray.

ILE CHRISTMAS, N.-E., 11 novembre 1880.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état tabulaire relatif aux affaires des sauvages du comté du Cap-Breton, pour l'année terminée le 31 octobre 1880.

A l'exception de cet état, il n'y a rien, depuis mon dernier rapport, qui mérite une mention spéciale dans la condition des sauvages de cette agence.

La récolte de cette année sur la réserve, à Eskasoni, peut être comparée avec avantage à celle des années passées. Les sauvages de cette réserve, et spécialement ceux qui y demeurent en permanence, font des progrès dans les travaux des champs. Mais plusieurs manquent des instruments aratoires nécessaires, tels que charrues, charrettes et herses, et c'est là, je crois, un obstacle sérieux à l'amélioration et à la culture de la terre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. MCKENZIE,
Agent des sauvages.

CHATHAM HEAD, N.B., 11 octobre 1880.

À l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'inclure avec un état tabulaire, le rapport des affaires des sauvages de cette surintendance, pour l'année terminée le 30 juin 1880.

Je dois constater que les sauvages ont fait peu de progrès en agriculture, mais j'espère qu'il y aura amélioration l'an prochain, car l'on distribuera des grains de semence, au lieu d'argent, d'après les instructions du département.

Dans quelques réserves il y a certainement eu quelque progrès sous le rapport de la culture, mais il est bien difficile de convaincre les sauvages des avantages qu'ils retireraient en donnant à ce travail plus d'attention. L'hiver dernier ils ont souffert, le poisson étant très rare. Ainsi qu'on l'a prétendu, il n'y a pas eu diminution dans la population, au contraire, comme vous le remarquerez dans la liste du recensement, une faible augmentation; cela provient du fait qu'une famille a quitté la rivière Saint-Jean pour aller s'établir à Red Bank; et j'ai pu me procurer le nom de presque tous les sauvages de passage. L'année dernière j'en avais oublié quelques-uns, je crois. Il est difficile de donner ces listes d'une manière tout-à-fait correcte, les noms étant presque tous semblables.

Je pense que l'usage des liqueurs a diminué parmi ces sauvages, et ils désirent beaucoup avoir des écoles et des églises sur toutes leurs réserves, ou du moins sur celles qu'ils habitent.

Il y a une jolie école de bâtie à l'Eglise Brûlée, dans le comté de Northumberland, et qui vient justement d'être ouverte; je ne doute pas qu'elle produise de bons résultats. Au même endroit l'on possède une très belle église, ainsi qu'à Belground et à Red Bank, endroits où résident les sauvages du comté de Northumberland.

Dans le comté de Kent, sur la rivière Richibouctou, il y a aussi deux églises, l'une à la Grande-Anse et l'autre à l'île des Sauvages, qui ont été presque entièrement construites avec leur argent et pour lesquelles ils ne doivent que très peu maintenant.

Une autre église a été bâtie il y a quelques années à Fort Folly, comté de Westmoreland.

Pendant l'année dernière, les blancs qui occupaient des terres sur la réserve de la Grande-Anse, rivière Richibouctou, en ont fait cession au gouvernement, et chaque colon doit maintenant payer la somme de (\$2) deux piastres par acre; l'intérêt de cet argent est destiné à secourir la bande établie sur cette réserve.

La bande établie à Bouctouche doit en faire autant; l'on règlera de la sorte une question qui depuis quelque temps était devenue embarrassante, et l'on donnera à tous les colons un titre parfait de propriété des terres.

A tout considérer, je crois qu'il y a eu amélioration parmi les sauvages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHS. SARGEANT,
Surintendant visiteur et agent.

SURINTENDANCE DE L'OUEST,
FRÉDÉRICTON, N.-B., 22 novembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'en conformité de votre circulaire du 20 juillet dernier, j'inclus ci-joint un rapport sur les affaires des sauvages de ma surintendance, pour l'année terminée le 30 juin 1880.

L'état tabulaire que j'ai expédié il y a déjà quelque temps à votre département, contient les renseignements les plus complets que j'ai pu obtenir sous les circonstances, et il a été préparé avec le plus grand soin.

En examinant cet état, vous remarquerez qu'il y a eu une légère augmentation de la population pendant la dernière année, mais les sauvages sont d'un caractère si nomade qu'il est presque impossible de préparer un état exact du nombre de leur population, plus particulièrement si l'on considère que dans bien des cas ils sont dispersés dans une étendue de pays considérable. Et quoique les sauvages pur sang disparaissent graduellement, cependant, pour un grand nombre de raisons, je crois que leur nombre augmente d'une manière constante.

Dans de précédents rapports, je vous ai souvent répété que l'aide pécuniaire que l'on m'envoyait pour les pauvres de cette agence était bien faible, et comme depuis deux ou trois ans les montants expédiés ont été peu considérables, et qu'ils n'étaient pas en proportion avec leurs besoins généraux et de circonstances, les sauvages me prièrent bien respectueusement de demander au département d'étudier cette question avec tout le soin qu'elle mérite, et de comparer les allocations qu'ils reçoivent de temps à autre, surtout avec les montants énormes que l'on a payé tout dernièrement aux sauvages ou dans l'intérêt des sauvages du Nord-Ouest. L'on me prie en outre de vous représenter que les sauvages du Nouveau-Brunswick ont toujours été remarquables pour leur loyauté à la Couronne, et que leurs ancêtres ont combattu pour la patrie commune. Vous me pardonnerez si je parle si fortement en leur faveur, mais j'ai dû faire de grands efforts pour les empêcher d'envoyer une députation à Ottawa, ce qui, vous le savez bien, aurait peut-être donné lieu à de graves embarras (quelque avantageux que cela eût été aux sauvages sous le rapport pécuniaire), en faisant perdre du temps au surintendant général et au personnel de son bureau. Mais je suis certain que si le département se décide à ne pas faire plus que par le passé, pécuniairement parlant, et n'établit pas des écoles dans une ou plusieurs localités de ma surintendance, il me sera impossible de les retenir; et c'est leur plus ardent désir et leur détermination ferme de choisir une députation composée d'un sauvage ou de plusieurs, qui iront à Ottawa, dans l'intention d'obtenir ce que j'ai vainement sollicité pour eux par le passé.

En ce qui concerne les écoles, je dois dire que pendant ma visite à Woodstock, j'ai constaté que les enfants qui autrefois les fréquentaient n'y venaient plus. Les enfants et les parents éprouvent une grande répugnance pour les écoles des blancs; j'ai bien fait mon possible pour répondre aux objections qu'ils me faisaient de ne pas fréquenter les écoles communes, mais ce fut en vain, l'on me répondait par cet ancien cri: "Donnez-nous des écoles qui nous soient propres, les sauvages des autres parties du Canada en possèdent, et nous avons autant de droits qu'eux d'en avoir."

Je dois constater qu'après examen de la loi réglant la vente, etc., et les amendes imposées au sujet des matières enivrantes aux sauvages, l'amendement m'a paru être à propos. Je me permettrai d'attirer votre attention sur quelques autres dispositions de l'Acte des Sauvages, savoir, sur l'article 74 et les paragraphes de 1 à 11, inclusivement; les sauvages ne sont pas assez instruits pour les comprendre et les mettre en pratique. Si cependant on veut me le permettre, je suggérerai, c'est-à-dire si cela peut se faire (car je sais que les sauvages sont dans une position différente sous bien des rapports à celle des autres classes de la société), que l'on permette aux sauvages de se choisir une police parmi eux, et que l'on autorise chacune des bandes à élire et nommer de la manière qu'elles le voudront, en conseil, tel nombre d'hommes de

police ou constables qu'ils croiront nécessaire pour les protéger, et qui pourront interner dans la prison voisine toutes personnes de leurs bandes respectives en contravention avec la loi concernant les boissons enivrantes afin que l'on puisse procéder contre elles de la manière ordinaire. La raison qui me fait soumettre ce projet, c'est qu'il est presque impossible d'avoir les services des constables ou hommes de police dûment nommés, et qu'en conséquence la loi est souvent violée et que les sauvages paisibles et tranquilles de toutes les classes en souffrent grandement. Je ne désire pas, dans le cas où on leur donnerait la permission d'adopter mon plan, que cette police remplace celle qui est régulièrement constituée par la loi, mais qu'elle serve simplement à donner plus de sûreté et de commodité.

L'endroit où l'on cultive le plus sur la réserve est à Kingsclear, comté d'York. J'ai fait des avances de grain, etc., à quelques-uns des sauvages de Sainte-Marie, comté d'York, et du voisinage de Saint-Etienne et de Saint-George, comté de Charlotte, ainsi qu'à ceux Saint-Jean et de Carleton, comtés de Queen et de Sunbury. Dans presque tous ces endroits quelques uns ont fait un bon usage des grains, mais je me suis aperçu que d'autres ne veulent point semer et qu'ils se sont servis des grains comme nourriture; cependant je leur ai toujours défendu d'en agir ainsi, mais dans quelques cas cette défense a eu peu d'effet.

Les sauvages ne gardant que peu d'animaux sur les réserves de Kingsclear, de Sainte-Marie, etc., il s'ensuit qu'il y a bien peu de fumier sur les réserves, et comme ce printemps ils en avaient à peine et que l'on ne pouvait en acheter dans le voisinage, je me suis trouvé dans l'obligation, ou de garder les grains, ou, afin de rendre les terres plus fertiles, d'acheter une espèce d'engrais appelé superphosphate, que l'on vendait réellement à meilleur marché que celui venant des fermes (en supposant toutefois que l'on aurait pu s'en procurer). Les sauvages m'ont dit que cet engrais avait produit de bons résultats, et que sans cela leurs récoltes n'auraient été d'aucune valeur; en général ils remercient le Tout-Puissant de celles qu'il leur a accordées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FISHER,

Surintendant-visitateur.

PERTH-CENTRE, COMTÉ DE VICTORIA,

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

27 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les sauvages résidant dans les comtés de Victoria et de Madawaska; j'inclus aussi un état titulaire pour l'année terminée le 30 juin dernier.

Les sauvages demeurant sur la réserve Tobique comptent 146 âmes, ce qui fait une augmentation de 16 dans leur population depuis l'année dernière; à Little Falls la population était de 39 l'année dernière, cette année elle n'est que de 34; le nombre total des deux bandes est de 180.

Il me fait plaisir de pouvoir constater que, généralement parlant, ils sont industrieux, tempérants et contents de leur sort; personne que je sache, n'a manqué des choses nécessaires à la vie; leur santé a été bonne pendant l'année dernière, et il n'y a eu parmi eux que cinq cas de mortalité, et ce furent de jeunes enfants.

Leurs récoltes ont été bonnes, et il est satisfaisant de rapporter que chaque année ils font des progrès lents mais sûrs dans la culture du sol.

En outre d'agriculture, ils s'occupent de chasse, de la fabrication des raquettes, mocassins et paniers, articles qu'ils peuvent vendre promptement. Ils font peu de pêche, car le seul poisson qu'ils prennent est le saumon, et il est très rare; de plus la loi leur défend de pêcher au dard, ce dont ils se plaignent.

Conformément aux instructions que j'ai reçues l'hiver dernier, j'ai préparé le plan et devis de la maison d'école que l'on devait construire sur la réserve Tobique. Cette maison a ensuite été donnée à l'entreprise et est maintenant terminée. Elle mesure 18 pieds par 24 pds., est bien finie à l'intérieur et l'extérieur, bien fournie de sièges, pupitres et tableaux, et les sauvages en sont très satisfaits. Ils désirent grandement avoir un instituteur, et je n'ai aucun doute qu'elle sera fréquentée par beaucoup quand l'école sera ouverte, car 50 enfants sont d'âge convenable pour y aller.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MOSES CRAIG,

Agent.

ILE DU PRINCE-EDOUARD,

ILE LENNOX, 25 août 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages.

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du département des sauvages, avec un état tabulaire, le rapport suivant pour l'année terminée le 30 juin 1880. Ainsi qu'il apparaît par l'état tabulaire, il y a eu pendant l'année une augmentation de la population. Cela provient en partie du fait que plusieurs familles du Cap-Breton ont émigré sur cette île; le printemps dernier, l'augmentation naturelle a été très faible. Il y a eu douze décès et seize naissances.

Les sauvages qui demeurent sur les réserves cultivent la terre, quoique sur une échelle très restreinte; leurs principaux produits consistent en pommes de terre et blé, mais ils cultivent aussi un peu d'avoine. Leurs récoltes en général ont une très-bonne apparence.

Sous le rapport de l'agriculture, je crois que le plus industrieux parmi les sauvages de cette surintendance est Thomas Thomas, de l'île Lennox, qui travaille constamment sur sa ferme. Les pommes de terre et le blé qu'il a récoltés sont excellents. Je suis heureux d'avoir à constater qu'il y a ici une amélioration notable en agriculture.

Pendant les mois d'été les sauvages s'occupent principalement de la pêche, à cueillir des fruits, et de la fabrication de tinettes à beurre; pendant l'hiver ils font des paniers et des manches de hache. Ils paraissent retirer de ce commerce de bons moyens de subsistance. Cependant, les matériaux qu'ils emploient pour ces ouvrages deviennent rares et diminuent naturellement, chaque année, et à moins qu'une amélioration plus importante n'ait lieu, ils auront beaucoup de misère à se supporter eux-mêmes dans quelques années.

La chasse aux outardes a manqué cette année et il en a ont été tués très-peu pendant la saison.

Je suis heureux de pouvoir faire rapport que les sauvages ont gardé avec fidélité la tempérance qu'ils avaient signée l'année dernière. Quelques-uns qui ne vivaient pas sur les réserves n'ont pas, comme leurs frères, adopté la cause de la tempérance et sont encore adonnés à l'usage immodéré des liqueurs, cependant, chose digne de remarque, le nombre de ces derniers est peu considérable.

Presque tous les sauvages qui habitent les réserves possèdent des maisons; cet été il en a été construit six, ainsi que deux granges.

J'enseigne encore sur la réserve de l'île Lennox; les enfants fréquentent l'école très régulièrement pendant l'hiver et font des progrès, mais la moyenne de ceux qui y assistent, pendant l'été, est toujours faible. Il y a des parents qui ne paraissent pas apprécier l'instruction que l'on donne à leurs enfants, et qui se donnent bien peu de peine pour les envoyer à l'école. Comme les enfants vont souvent avec leurs parents pendant l'été cueillir des fruits, il est impossible qu'ils fassent de grands progrès dans ce qu'ils étudient.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN O. ARSENAULT,

Surintendant des sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,

WINNIPEG, 10 décembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous faire rapport que par les lettres reçues à ce bureau, pendant l'année, des différentes agences, l'on constate que les sauvages de cette surintendance sont en général satisfaits. Ce résultat est dû à l'empressement du département à remplir les conditions des traités, aux dons de provisions si généreusement faits aux malades, aux infirmes et aux personnes dénuées de tout; à la fourniture d'une quantité considérable de grains de semence, de pommes de terre et d'instruments aratoires, en plus grand nombre, afin de les rendre capables de cultiver leurs terres avec avantage. D'après les rapports des agents, si les sauvages ont manifesté quelque mécontentement, c'a été seulement parce qu'on n'avait pas arpenté leurs réserves, ou parce qu'ils désiraient avoir des écoles dans les endroits où il n'y en a pas encore. Il est difficile, même presque impossible, de pouvoir trouver un instituteur compétent, qui prenne la conduite des écoles sauvages dans les districts éloignés, pour les émoluments que le département offre de donner. L'assiduité des élèves est invariablement très irrégulière, car les parents doivent compter sur la chasse et la pêche pour vivre, et mènent en conséquence une vie nomade, et il arrive que pour cette raison les salaires des instituteurs sont considérablement réduits du maximum de l'allocation qui leur est ordinairement accordée.

Je regrette d'avoir à vous informer que certaines personnes sans principes, et qui ne possèdent rien, continuent encore à vendre illégalement des liqueurs enivrantes aux sauvages fréquentant le Portage-du-Rat, Selkirk, Winnipeg, le Portage-la-Prairie et Emerson. Pendant l'été dernier, plusieurs de ces infâmes vendeurs de boissons ont subi un procès, puis ont été condamnés et punis selon la loi, cependant le mal ne paraît pas avoir encore cessé.

Je constate par les pièces justificatives reçues à ce bureau que tous les approvisionnements que j'avais demandés ont été livrés par les entrepreneurs aux agents, et distribués en bon état par ces derniers aux différentes bandes de sauvages sous leur contrôle; cependant, à l'agence de M. Martineau, on a, paraît-il, fourni un tabac d'une qualité bien inférieure, et composé de charbon anthracité réduit en poudre, de parcelles de briques et de morceaux de bois et de fer, le tout bien enveloppé dans de bonnes feuilles de tabac, afin que la fraude commise par le fabricant ne fût pas découverte. Les provisions et autres approvisionnements arrivèrent aux endroits où le paiement des annuités devait avoir lieu à la date que l'on avait fixée, à l'exception de ceux de Coucheching et d'Assabaskashing, qui furent retardés en transit, au lac Travers, pour des causes inévitables.

J'ai eu une entrevue avec M. McColl, l'inspecteur des agences des sauvages, et je lui ai demandé comment les agents avaient accompli mes instructions relatives aux paiements des annuités, à la distribution des approvisionnements, etc., et aussi du temps qu'il leur faut pour voyager d'une réserve à l'autre. J'ai alors appris que quelques sauvages avaient l'habitude de retirer, la même année, leurs annuités, en différents endroits, et en conséquence j'ordonnai aux agents de retenir à ces derniers, au paiement suivant, les montants ainsi soustraits. Apprenant aussi que le temps occupé à faire les paiements était trop long, j'ai fait les changements qui m'ont paru nécessaires, et que l'on verra dans le tableau des dates de paiements, pour l'année prochaine.

M. McColl ayant fait rapport à ce bureau qu'il avait fait, conformément aux instructions, des arrangements préliminaires avec la compagnie de la Baie d'Hudson pour la fourniture, le printemps prochain, de pommes de terres de semence aux sauvages des districts éloignés, je priai M. le commissaire en chef Graham de fournir les quantités demandées, pour les prix offerts. La livraison se fera de cette manière à bonne heure et l'on épargnera des sommes considérables qu'il fallait payer pour le transport. Grâce aux précieuses informations obtenues par M. McColl en visitant les agences des sauvages, en découvrant les irrégularités, etc., j'ai pu contrôler d'une manière plus complète les bordereaux de paie, les dépenses de voyage, les comptes, les pièces justificatives de la distribution des approvisionnements, les rapports d'écoles, etc. Comme les rapports annuels et états tabulaires n'ont pas été envoyés à ce bureau par les agents, je ne puis donner la statistique que demande le département.

Les seules données que je possède, à l'exception des bordereaux de paie, sont celles que m'a fournies M. McColl, et j'apprends qu'elles ont déjà été expédiées à Ottawa. Pendant le dernier exercice, neuf des douze écoles reconnues par le département ont reçu, par l'entremise de ce bureau, des octrois se montant à la somme de \$1,473.50. Le montant des annuités payées cette année a été de \$54,814, dont \$1,104 pour arrérages. Suit le nombre de ceux qui ont été payés cette année : 50 chefs, 157 conseillers et 10,021 autres sauvages. En terminant, je dois vous informer bien respectueusement que dans mon opinion les agents accomplissent leurs devoirs d'une manière plus satisfaisante que pendant les années précédentes, et qu'en conséquence les sauvages ont porté moins de plaintes contre eux. Je suis heureux de vous informer que M. le commissaire des sauvages Dewdney a visité ce bureau plusieurs fois cette année, et qu'il s'est montré bien satisfait de l'administration des affaires des sauvages dans cette surintendance.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JAMES F. GRAHAM,
Surintendant des sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,

WINNIPEG, 25 novembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous faire rapport que conformément aux instructions reçues du département des affaires des sauvages, par l'entremise du surintendant général et de M. le commissaire Dewdney, je suis parti le 21 mai dernier pour me rendre à Prince Arthur's Landing *via* Duluth, dans le but d'inspecter les différentes agences de cette surintendance. Je suis revenu à Winnipeg le 26 du mois dernier, et pendant cet espace de temps j'ai visité les huit agences, et presque toutes les soixante bandes sous mon contrôle, et qui sont dispersées dans plus de cent réserves, depuis la Savanne, sur le lac des Mille Lacs, jusqu'à Cumberland, sur la Saskatchewan, et du lac Travers, sur la rivière Nelson, aux frontières méridionales de cette province. Ce voyage de milliers de milles, sur des lacs et des rapides dangereux, a été fait, en compagnie de trois voyageurs, dans un fragile canot d'écorce, qu'il nous a fallu transporter à dos, avec les provisions et l'attirail de campement nécessaire, soixante-quinze portages, tantôt couverts de rochers et tantôt marécageux, d'une étendue variant de quelques verges à cinq milles. Pendant toute la durée de ce voyage fatigant et périlleux, les tempêtes que j'ai essayées sur ma route ne m'ont pas arrêté une seule journée.

Je présume qu'un résumé des différents devoirs que j'ai accomplis dans cette visite officielle ne sera pas inopportun : A mon arrivée dans les différentes agences j'examinais avec le plus grand soin les livres et les pièces justificatives des distributions faites, aussi bien que les provisions, instruments et autres approvisionnements que l'on possédait encore, afin de m'assurer si ces différents articles correspondaient quant à la quantité et à la qualité avec ceux que le département avaient expédiés, et étaient tels qu'indiqués par les registres et les échantillons conservés dans le bureau des sauvages à Winnipeg. Je fis aussi une inspection complète des bureaux et des magasins des agences, afin de voir si les commodités que l'on avait demandées étaient nécessaires pour faciliter les transactions des affaires officielles et pour l'emmagasinage des approvisionnements des sauvages. J'allai aux réserves et je me suis efforcé de convaincre les sauvages de la nécessité d'abandonner leurs habitudes nomades et de donner toute leur attention à la culture de leurs terres et à l'éducation de leurs enfants, afin qu'ils puissent devenir aussi prospères et capables de se supporter eux-mêmes que les autres sujets de la reine. Je visitai leurs maisons et leurs jardins, afin de m'assurer par moi-même quel avancement ils avaient fait en agriculture, et quelle avait été l'amélioration dans les bâtiments, depuis ma visite précédente en 1878. J'inspectai toutes les écoles en opération, et pris note des progrès que les élèves avaient faits ; j'examinais les registres constatant le nombre et l'assiduité de chacun d'eux, et je me suis enquis avec soin de l'efficacité des instituteurs en fonctions et de l'intérêt qu'ils prenaient à leurs travaux. Je me suis de plus informé si les agents remplassaient convenablement leurs devoirs et j'examinais avec grand soin les plaintes

portées contre eux. Outre les renseignements relativement au recensement, aux progrès faits en agriculture, aux industries en exploitation, etc., que le département demandait de lui envoyer, j'ai pris avec soin la statistique du nombre de ceux qui, dans chaque bande, pouvaient parler ou écrire en anglais ou en français, ou lire en langue ojibbeway ou crise, et aussi quels étaient ceux qui avaient embrassé la religion chrétienne, avec indication des différentes dénominations auxquelles chacun d'eux appartenait. De cette manière, un simple coup-d'œil jeté sur l'état tabulaire, et le supplément y joint, que je vous envoie ci-inclus, indiquera exactement quel avancement les sauvages ont fait dans la voie de la civilisation. On a bien souvent accusé les chefs et les conseillers d'agir avec partialité, en distribuant les provisions et les autres approvisionnements, et après m'être informé de l'exactitude de ces accusations, que je trouvais fondées, je leur fis observer que, par l'Acte ces idées sauvages, à moins d'agir honnêtement envers tout le monde, ils s'exposaient à perdre leurs positions. Cette menace produisit toujours le résultat que l'on désirait, car, ils ont une crainte salutaire de la démission.

Quelques sauvages se sont plaint que l'on n'accomplissait pas à leur égard les conditions des traités, mais ces plaintes ont été, cette année, rares, comparativement, et provenaient en grande partie de l'interprétation exagérée que l'on donnait aux promesses faites par le gouvernement de leur donner ainsi qu'à leurs enfants, toutes les nécessités de la vie. Afin de chasser de leur esprit ces idées fausses, je leur ai lu et expliqué avec soin les obligations contenues dans chacun de leurs traités, je leur rappelai tout ce qu'ils avaient reçu déjà, et de cette manière leur prouvai que le gouvernement avait non-seulement fait ce qu'il devait faire, mais encore leur avait donné généreusement bien des choses qui n'étaient pas mentionnées dans les traités.

Les grains de semence, les animaux et les instruments aratoires que leur a donnés le département leur ont permis de s'occuper plus attentivement d'agriculture que par le passé. Les progrès faits sous ce rapport dans plusieurs des réserves où je suis allé, sont très encourageants : c'est surtout le cas pour la culture des pommes de terres, qu'ils récoltent en abondance, et qui, avec le produit de la chasse et de la pêche, forment leur principal moyen de subsistance pendant la plus grande partie de l'année. On a une autre preuve de leur industrie et de leur prospérité dans le fait que grand nombre de demeures et d'écuries ont été construites sur les réserves, durant les deux dernières années, ce qui augure bien pour l'avenir. En conséquence du temps extraordinairement humide de la dernière saison, plusieurs des réserves ont été inondées de l'eau des lacs et des rivières, ce qui a endommagé quelque peu la récolte de pommes de terre et détruit une quantité considérable de foin, cependant, si l'on sait conserver ce qui reste encore, la provision sera assez grande pour leur permettre de passer l'hiver et de nourrir leurs animaux.

Je regrette que l'instruction n'ait pas avancé d'une manière satisfaisante dans cette surintendance. Ce fait est dû en partie à ce que les élèves ne fréquentent que bien irrégulièrement les écoles, vu les habitudes nomades de leurs parents ; mais la principale raison, c'est l'incompétence des instituteurs que l'on emploie, et qui ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour leur permettre d'obtenir un certificat de troisième classe d'aucun conseil de comté. Mais l'on ne peut pas toujours se procurer des instituteurs capables d'enseigner les enfants sauvages pour les prix que l'on offre, et il faut souvent engager des personnes qui n'ont ni l'énergie, ni les connaissances nécessaires pour entreprendre ce travail important de l'éducation. La moitié, environ, des vingt-quatre écoles qui sont en opération à différents intervalles pendant l'année, reçoit une subvention du gouvernement, et l'autre moitié est supportée par les missions. Les sauvages de plusieurs réserves, qui n'ont pas encore d'écoles, désirent beaucoup en avoir immédiatement, afin que leurs enfants puissent s'instruire. Ils sont reconnaissants de la libéralité avec laquelle le gouvernement leur a offert de l'aide, pour l'achat des matériaux nécessaires pour terminer leurs maisons d'écoles.

Dans ce qui suivra, je parlerai plus au long des différentes agences, cependant je mentionne ici, en passant, que tous les agents sous mon contrôle, excepté un, ont rempli avec fidélité leurs devoirs officiels, en ce qui concerne la distribution des approvisionnements et les paiements des annuités. Mais à part ces devoirs, tous ces agents font bien peu de choses, excepté que dans certaines occasions ils écrivent à l'inspecteur ou au surintendant intérimaire relativement à des affaires concernant les bandes sous leur charge.

Le tabac de la marque de commerce "Honey Dew," que l'on a fourni cette année à quelques-unes des bandes, n'était pas de la même qualité que l'échantillon envoyé au département, tandis que celui marqué Thistle Twist, distribué à d'autres bandes, était supérieur à la qualité demandée. Les sauvages de Fairford et du lac Saint-Martin refusèrent positivement d'accepter de leur agent le tabac de la marque "Honey Dew," et demandèrent qu'on leur donnât un article convenable. Bien des sauvages ont été désappointés de ne pas recevoir, l'été dernier, de pioches, article qui leur est si indispensable pour la culture de leurs petites fermes. La houe qu'on leur a donnée est bien un instrument excellent, et convient parfaitement pour un sol meuble. cependant on ne peut s'en servir à tout propos, et pour nettoyer et préparer les terres couvertes de bois et de broussailles. A l'exception du tabac dont j'ai déjà parlé, tous les approvisionnements étaient de très bonne qualité et ont été livrés en bon état, aux différents endroits, aux dates fixées pour le paiement des annuités. Il n'y a que ceux expédiés à Assabaskasing et Coutcheching qui ont été, à ce que l'on me rapporte, de plusieurs jours en retard.

Dans presque toutes les réserves où je suis allé, les sauvages m'ont représenté qu'ils n'avaient pas assez de hoes et de haches pour travailler avec avantage à agrandir et améliorer leurs jardins, et demandent que le gouvernement leur accorde ce dont ils ont besoin sous ce rapport, car les mêmes articles qu'ils ont déjà reçus, ont presque entièrement fait leur temps. Ils demandent de plus que l'on arpenté aussitôt que possible ces réserves, dont les limites n'ont pas encore été déterminées, de manière à prévenir les personnes qui n'appartiennent pas aux traités de violer leurs droits. Une autre demande, c'est qu'au lieu des réserves qui sont maintenant presque entièrement couvertes d'eau, on leur donne ailleurs des terres propres à la culture. Je n'ai pas eu connaissance pendant l'année de cas fréquents d'intempérance parmi les sauvages, cependant je tiens de source certaine, que des trafiquants de whisky sans scrupules, leur vendent fréquemment des boissons euvrantes, au Portage du-Rat, à Selkirk, au Portage-la-Prairie et à Winnipeg. Malheureusement on ne peut presque jamais découvrir ces personnes, qui se dérobent ainsi aux coups de la loi.

La condition des affaires des sauvages de cette surintendance devient chaque année plus satisfaisante; on examine avec exactitude les bordereaux de paie qui sont embrouillés; on redresse les abus et les irrégularités qui se commettent; les promesses et les conditions des traités sont remplies fidèlement; les provisions, instruments, animaux, etc., que l'on donne, sont de la meilleure qualité; on encourage l'instruction en aidant à l'achèvement des maisons d'école, en achetant les livres et la papeterie, et en donnant des récompenses libérales aux instituteurs qui réussissent et aux élèves de mérite; enfin on a établi aux différentes agences un système uniforme de tenue de livres et de correspondance, en sorte que l'on pourra découvrir facilement toute différence qu'il pourrait y avoir dans la distribution des approvisionnements ou le paiement des annuités. J'ai inspecté le bureau en chef ici, et je suis heureux de constater que M. le surintendant intérimaire Graham, et ses aides, MM. Lévêque et Wright, remplissent efficacement leurs devoirs à l'égard des agences. Je me suis assuré que le bordereau de paie était vérifié avec exactitude, les rapports des écoles soigneusement examinés, que les livres de copies de lettres avaient des index convenables, et que la correspondance et les autres pièces officielles étaient mises en liasse et disposées avec méthode; les comptes des approvisionnements distribués ont été tenus avec exactitude, et enfin l'on a préparé soigneusement les estimés de la dépense de la prochaine année financière.

AGENCE DU DR. YOUNG.

L'état des affaires dans cette agence s'améliore d'une manière évidente. L'agent à cet endroit paraît donner plus de temps et d'attention que par le passé aux intérêts des différentes bandes sous sa charge; aussi il n'a pas été porté cette année contre lui de plaintes graves de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs. Les comptes d'approvisionnement reçus et expédiés sont fidèlement tenus et s'accordent avec les registres tenus à ce bureau, les provisions et les instruments qui restent en mains ont été emmagasinés avec sûreté, et le bordereau de paie est examiné d'une manière plus exacte, pendant le paiement des annuités, que cela l'avait été avant que l'agent eut reçu pour se guider l'état que l'on a préparé à ce bureau. En 1879 on a retranché

de ces bordereaux de paie 204 noms, et en 1880, 78, représentant en tout 278 familles, pour les différentes raisons suivantes : certaines personnes s'étaient mariées, d'autres étaient mortes, quelques-unes avaient abandonné ou s'étaient séparées des bandes ; on avait trouvé sur le bordereau des noms de personnes qui n'avaient jamais existé, et d'autres s'étaient données des noms d'emprunt et volaient systématiquement le gouvernement, en retirant leurs annuités dans différents endroits, la même année. Parmi ces derniers j'en ai découvert quelques-uns à la rivière de la Tête-Ouverte, qui tout en retirant leur argent à cet endroit allaient aussi se faire payer à Saint-Pierre ; je mentionnai aussitôt ces irrégularités à l'agent et lui enjoignis d'y faire bien attention, ce qui eût pour résultat, ainsi qu'il apparait au bordereau de paie, de lui faire retrancher un certain nombre de noms. Les sauvages de Saint-Pierre, qu'il avait toujours été ennuyeux et difficile de conduire, paraissent en général satisfaits, depuis que le département, d'après la recommandation de M. le commissaire Dewdney, leur a donné six autres bœufs et leur a bâti une maison d'école élégante et commode. Le seul grief de quelque importance qui existe maintenant parmi eux, est dû à cette question embarrassante et depuis longtemps pendante concernant la possession légale des terres que des colons blancs ont acheté des sauvages dans la réserve. Comme les personnes non comprises dans les traités refusaient de donner aucune aide ainsi qu'elles en étaient convenues, à l'école établie à Saint-Pierre du nord, on a dû la fermer au mois de février dernier. L'autre école, que M. Ross dirige habilement, est bien fréquentée, et les progrès que font les enfants sont très satisfaisants.

Les sauvages de la rivière à la Tête-Ouverte ne sont pas très industriels. C'est spécialement le cas pour la partie encore païenne, qui ne vit que de pêche et de chasse. Ils prétendent qu'ils ne peuvent cultiver leurs jardins, parce qu'ils n'ont pas de hoes. L'école se fait avec peu de soin, par M. Donnett, qui a bien de la misère à engager les élèves à y assister régulièrement. Les païens ont du dégoût pour l'instruction religieuse et on ne peut les décider à envoyer leurs enfants aux écoles des missions. Comme l'hiver dernier a été très rigoureux, les sauvages du fort Alexandre ont perdu par la gelée une quantité de leurs pommes de terre, cependant, avec ce qu'on leur a donné de semence, malgré que ce n'était pas suffisant pour cultiver tout leurs jardins, ils ont pu semer assez pour leur nourriture et celle de leurs familles. J'étais fier de constater les progrès marqués qu'ils ont faits depuis ma dernière visite, dans leurs défrichements et leurs bâtiments. On est obligé de fermer souvent les deux écoles de cette réserve, parce que les sommes allouées dans le but de les maintenir ne sont pas suffisantes. Lors du départ de M. Tabouret, l'instituteur français, au mois de février dernier, l'école a été dirigée avec succès en attendant un autre maître, par le ministre résident, le révé. M. Allan. On n'a pas réussi à engager un instituteur pour l'école anglaise fermée au mois de mars dernier, malgré tous les efforts que l'on a faits dans ce but. Les sauvages de la rivière Noire possèdent une réserve excellente, mais n'ont fait que peu d'améliorations. Leur récolte de pommes de terre a été sérieusement endommagée au mois de juillet par la gelée. On fait l'école sur cette réserve quoiqu'il n'y ait pas de maison d'école. L'institutrice, Mme Hope, réunit les élèves dans son wigwam ou sa demeure et enseigne avec diligence, mais les connaissances qu'elle possède sont bien limitées.

AGENCE DE M. OGLETREE.

En visitant cette agence, j'ai trouvé que les approvisionnements que l'on possède, et les comptes des provisions données aux infirmes et aux pauvres, correspondaient avec les registres tenus à ce bureau. Je me suis aussi convaincu que l'administration générale des affaires de cette agence était parfaitement et efficacement conduite. L'agent ayant soupçonné que quelques sauvages qui lui avaient demandé d'être payés retireraient aussi leurs annuités à l'agence du Col. McDonald, s'informa auprès de ce monsieur, et apprit que ses soupçons, dans bien des cas, étaient fondés. Les sauvages de Sandy Bay ne désirent pas, vu les inondations qui désolent cette partie du pays, que l'on donne effet à leur demande d'agrandissement d'il y a deux ans. La réserve entière, telle qu'elle est située aujourd'hui, est grandement retardée sous le rapport de l'avancement général, à raison de ces inondations. Pendant la dernière saison c'est à peine si l'on pouvait trouver deux milles carrés qui fussent propres à la culture. C'est pourquoi il me semble que l'on devrait accorder aux sauvages cet espace de terres arables qu'ils demandent, et qui se trouvent à proximité

des limites occidentales de la réserve, afin qu'ils aient les facilités nécessaires pour s'occuper d'agriculture. Cet agrandissement qui, en apparence, doit augmenter le cadastre, ne leur donnera pas en réalité plus de terres qu'ils ont droit d'en avoir, d'après les conditions des traités. On n'a pas encore d'école sur cette réserve, mais il y a tout lieu de croire qu'avant bien peu de temps les sauvages en construiront une, car ils se sont montrés des mieux disposés à mettre bientôt ce projet à exécution. La seule plainte que l'on a proférée était à raison de la mauvaise qualité du tabac qu'on leur a donné cette année. Quoique les sauvages de la Longue Plaine possèdent une réserve qui produirait abondamment toutes espèces de légumes et de céréales, cependant, ils ne font pas de progrès sensibles sous le rapport de la culture. Leurs maisons, à quelques exceptions près, sont construites grossièrement et d'une manière tout à fait primitive, et leurs jardins sont de la pire espèce. Les sauvages du lac du Cygne, ne vivant principalement que par la chasse, ont abandonné leur réserve et sont dispersés dans différents endroits, au sud et à l'ouest de la province. Un des fils de la Plume Jaune a, de concert avec le chef et les conseillers, volé le gouvernement de cinq dollars, en assurant l'agent que sa famille se composait de lui, sa femme et un enfant, tandis que ce dernier n'était pas encore né. Si l'on punissait sévèrement ces mensonges frauduleux, ils ne se répèteraient pas aussi souvent.

AGENCE À EMERSON.

M. le surintendant intérimaire Graham a été chargé du paiement des sauvages de la rivière au Roseau, vu la démission de M. l'agent Newcomb. Plusieurs ont demandé les annuités au nom de personnes absentes, mais on les leur refusa, attendu que par les renseignements obtenus du chef et des conseillers, ces personnes résidaient aux États-Unis, et ne venaient en Canada que pour recevoir des présents et les annuités avec leurs parents. Cette réserve est très fertile et produirait en abondance, si elle était bien cultivée, les aliments nécessaires à la vie de toute la bande et des animaux; mais je regrette de constater que l'on a, l'année dernière, construit très peu de maisons et cultivé très peu de jardins. M. McPherson, l'instituteur, a dû fermer l'école pour le moment, parce que les élèves n'y venaient que très irrégulièrement.

AGENCE DE M. MARTINEAU.

Lors de mon inspection à cette agence, j'ai trouvé que les pièces justificatives des distributions de provisions et d'instruments, correspondaient avec les comptes de ce bureau; que la balance des approvisionnements avait été emmagasinée sûrement, et que les affaires générales de cette agence avaient été conduites d'une manière satisfaisante pendant cette année. Le printemps dernier les sauvages de la montagne du Dauphin, qui jusque-là appartenaient à cette agence, ont été mis sous la surveillance du capitaine Herchmer. Dans le mois de mai 1879, ils avaient tous tellement soufferts d'une épidémie, que l'on a cru être la rougeole, qu'il leur fut impossible de semer leurs jardins à temps, et rien ne mûrit. Ainsi, quand leur modique approvisionnement devint épuisé au mois de décembre suivant, les tourments de la faim les réduisirent à une telle extrémité qu'ils dévoraient avec avidité les carcasses de charognes, et si ce n'eût été de la libéralité de quelques particuliers et de la générosité du département, plusieurs seraient morts de misère avant la fin de l'hiver. Il n'y a pas eu encore d'école établie régulièrement, cependant Madame Flatt, l'épouse du missionnaire presbytérien, a donné des leçons gratuitement, depuis un certain nombre d'années, en différents temps, quand elle en trouvait l'occasion, et a réussi à enseigner à vingt enfants sauvages la lecture de l'anglais et du cri. Ils ont l'intention de bâtir aussitôt que possible une maison d'école, et désirent que le gouvernement leur donne un instituteur quand elle sera terminée. Ils voudraient avoir un autre pavillon, celui qu'ils ont reçu n'avait aucune valeur. Les sauvages du lac Manitoba désiraient que le gouvernement étendît les limites de la réserve d'une couple de milles dans la partie septentrionale, afin de leur donner des terres propres à la culture, et l'on pourrait détacher dans le sud de la réserve la même quantité de terrains, qui sont presque toujours inondés. Ceux du lac du Flux et du Reflux demandent que leur réserve soit augmentée d'un mille environ dans la partie méridionale, afin d'inclure des prairies qui leur seraient avantageuses pour la culture et comme pâturages, et de prendre au nord la même quantité de terrains. Cette demande diffère un peu de celle qu'ils avaient présentée d'abord, mais ce changement provient de l'inondation causée par les eaux du

lac cette année. La réserve presque entière était couverte d'eau quand je l'ai visitée au mois d'octobre. On a fermé temporairement l'école pendant l'automne, en attendant le retour des sauvages de la pêche. M. Asham a été depuis nombre d'années l'instituteur de cette école. Il se plaint de la paresse et de l'indifférence de la bande, soit dans la culture de leurs terres, soit à faire instruire leurs enfants. Les sauvages de Fairford, qui sont très intelligents et entreprenants, ont amassés des biens considérables. Les progrès dans les travaux d'agriculture sont très marqués, c'est surtout le cas pour ceux qui se sont établis le long de la rivière et près de son embouchure. Ils demandent qu'on leur donne les terres à foin qui sont situées sur l'ancien terrain de la mission, de l'autre côté de la rivière; cependant je crois qu'il ne serait pas sage de leur accorder cette faveur, car ils ont déjà amplement de terres qui font face à la rivière. Ils demandent en outre plus d'instruments aratoires, afin de pouvoir cultiver leurs jardins avec avantage.

L'école, dirigée par M. Anderson, est dans un état prospère et mérite d'être encouragée.

Baptiste Leclair, autrefois membre de la bande de Fairford, mais qui demeure maintenant à Saint-Pierre, a reçu en 1879, dans ces deux endroits, le paiement d'une famille de huit personnes; mais comme on a découvert le fait, le montant soutiré a été déduit par M. Martineau, qui avait reçu instruction d'agir ainsi, de l'annuité de cette année, et le gouvernement se trouve ainsi remboursé.

Les sauvages du lac Saint-Martin font bien peu de progrès en agriculture. Cela provient, il est vrai, en grande partie, de circonstances incontrôlables; presque toute leur réserve, vu les nombreux marécages qu'il y a, ne peut se cultiver. Pendant la dernière saison, l'eau la couvrait presque entièrement. Le chef voudrait qu'on leur donne un morceau de terre situé de l'autre côté du détroit, et où ils pourraient mettre à profit les quelques acres de terre convenables qui s'y trouvent. Mais si cette demande était accordée, le privilège de pêche, à cet endroit, qui est excellent, en souffrirait gravement, car les autres personnes qui s'y rendent seraient mises à la merci des sauvages, parce que c'est le seul lieu de campement qui existe dans le voisinage et en dehors de la réserve. Cette bande n'a jamais reçu ni un passe-partout ni un coffre à outils, et ne possède presque pas de hoes, ni haches. Les enfants sont très arriérés sous le rapport de l'instruction. Un certain nombre d'entre eux étudient sous la conduite de M. Francis Stone, dans une maison privée, car il n'y a pas de maison d'école sur la réserve.

Les sauvages de la Petite Saskatchewan sont ceux qui demandent avec le plus d'instance à changer de réserve. Leurs jardins ont été inondés pendant l'été dernier, et ils ont perdu presque toute leur récolte de pommes de terre. Ces derniers voudraient qu'on leur donne à Sandy Bay ces terrains secs, si convenables à un établissement, et qui se trouvent à mi-chemin entre Saint-Martin et Fairford. L'agent a démis deux des conseillers qui ont suivi les avis du chef et qui ont refusé d'abandonner leur emplacement près de l'embouchure de la rivière et d'aller demeurer à un autre endroit, vis-à-vis celui qu'ils occupaient. Quelque temps après on fit une élection, que l'agent présida, et d'autres conseillers furent nommés. Si je comprends bien l'Acte des Sauvages, ce procédé était tout-à-fait irrégulier, parce que le gouverneur seul a le droit de démettre de leur position les chefs, nommés à vie, et ce doit être seulement pour des raisons de malhonnêteté, d'intempérance, d'immoralité ou d'incompétence.

Les sauvages de la rivière aux Grues, les survivants de l'ancienne bande des Doigts Cassés, sont bien reconnaissants qu'on leur permette de garder leur premier établissement à l'embouchure de la rivière, et qu'on leur paie maintenant leurs annuités sur la réserve. Si l'on considère les moyens limités que possède cette bande, les améliorations qu'ils ont faites sont sans exemple dans cette surintendance. La récolte des pommes de terre qu'ils ont cette année est la plus belle que j'aie jamais vue. Ils demandent que l'on paie de nouveau les deux conseillers du chef des Doigts Cassés, qui vivent encore, car depuis la mort de ce dernier ils n'ont reçu annuellement que la somme de cinq piastres.

Les sauvages de la Poule-d'Eau font des progrès, quoique lentement, en agriculture. En général leur réserve est basse et humide, mais elle l'a été plus que d'habitude pendant la dernière saison. On demande un agrandissement de la réserve dans la partie du sud, afin d'inclure les défrichements des fils du chef.

Quelques sauvages de la baie des Canards se sont plaints que leur ancien conseiller, Joseph Bosseau, qui était accusé d'avoir mis en gage chez un marchand, pour un peu de thé, de la ficelle que le gouvernement donne en vertu des traités, en quantité suffisante pour compléter un filet, et que, n'ayant pu la racheter, il dut subir un procès devant l'agent, qui le trouva coupable et le déposa pour malhonnêteté. Aussitôt on fit une nouvelle élection afin de remplir cette vacance. Deux candidats furent mis en nomination, Joseph Bosseau et Baptiste Quenezeau. Le premier obtint six voix et le deuxième sept, en conséquence ce dernier fut déclaré élu. Je crois devoir faire la même objection à cette manière de procéder que celle au sujet de la démission des conseillers de la Petite Saskatchewan; ici il y avait cette différence aggravante, que la personne déposée paraît avoir méritée d'être choisie pour une réélection.

AGENCE DE M. MATTHEWS.

J'ai déjà parlé dans un rapport spécial en date du 5 juillet, de l'état des affaires de cette agence; mais par inadvertance j'ai oublié de mentionner les détails suivants concernant la condition et les besoins des différentes bandes. Tous les chefs et conseillers se sont plaints de ne pas avoir reçu leurs habillements depuis trois ans. Les sauvages du lac des Mille-Lacs ne possèdent pas d'animaux domestiques, à l'exception d'une meute de chiens affamés. On a tué et mangé tous les bestiaux que l'on avait reçu du département. On ne cultive que les pommes de terre, et encore en quantité peu considérable, parce que la semence fait défaut, les sauvages n'ayant pas le soin d'en conserver sur le produit de l'année précédente.

Les sauvages du lac de l'Esturgeon n'ont pas encore reçu leur contingent d'animaux et n'en possèdent pas par eux-mêmes. En 1879 rien n'a été cultivé dans leurs jardins, si ce n'est deux boisseaux de navets. Ils se plaignent de ne pas avoir reçu de pommes de terre pour semer et que manquant d'instruments aratoires ils ne peuvent cultiver leurs jardins.

Les sauvages du lac Travers se plaignent qu'on ne leur a pas distribué sur leurs réserves les graines de semence, pommes de terre et instruments; qu'il leur a fallu aller les chercher à la Savane et les apporter chez eux dans des canots. Les sauvages de la rivière à la Seine préparent le foin chaque année pour les animaux qu'on leur a prunis, et supplient le gouvernement de les leur envoyer pendant l'hiver. Le chef et autres affirment que *Chiwaniagan*, le n° 29 sur le bordereau de paie, n'a pas reçu, l'année dernière, d'annuité pour lui et sa famille, parce qu'il était à Fort Francis, pendant que l'on payait à la Savane, tandis qu'il apparaît sur la copie des bordereaux de paie en ma possession, qu'il a reçu vingt-cinq dollars.

AGENCE DE M. PITHER.

Les affaires de cette agence sont en apparence exactement conduites, les livres sont tenus proprement et correctement, on rend un compte fidèle des approvisionnements emmagasinés et des distributions faites, enfin les paiements des annuités se font avec soin et d'une manière satisfaisante. L'agent expose qu'en conformité d'instructions qu'il a reçues du département, limitant d'une manière stricte la distribution des provisions aux vieillards, aux infirmes, aux malades qui n'ont pas dans la tribu de parents ou amis qui en aient soin, et que personne ne se trouvant dans ces cas, il y a en conséquence un magasin presque tous les approvisionnements d'il y a deux ans. Les sauvages sont mécontents de cette restriction, et demandent que les provisions soient données à tous les sauvages malades et infirmes parmi eux. Le système adopté dans cette agence et celle de M. McPherson diffère de celui que suivent les autres agents et prévient l'accumulation des arrérages. Car si les sauvages, ou leurs représentants, ne se présentent pas pour recevoir leurs annuités, les montants qui leur sont dus sont mis dans une enveloppe qui est, ou gardée par l'agent, ou confiée aux différents chefs, jusqu'à ce que ces personnes reviennent à la réserve, et alors l'agent leur est donné. Il me semble que cela peut donner lieu à des abus, car il est impossible de déterminer de combien de personnes se composent les familles absentes de la réserve, soit que ce nombre ait augmenté ou diminué depuis le paiement précédent par suite de naissances, de décès ou mariages, et pour cette raison les montants qu'ils ont droit d'avoir peuvent être bien différents de ceux qu'on leur alloue. La moitié environ des quatorze bandes de cette agence font quelques progrès en agriculture, spécialement celle de la rivière de la Pluie, mais en instruction ces

sauvages en sont toujours au même point. Le chef Mawintopinesso est celui qui a demandé avec le plus d'instances que le gouvernement construisît des maisons d'écoles sur les réserves, et donnât l'éducation aux enfants de son peuple. Il prétend que même avec le secours que l'on offre de donner, ces derniers, à cause de leur pauvreté et de leur ignorance, ne pourront jamais entreprendre la construction de ces écoles. Il supplie que l'on prenne en pitié sa fille, qui est infirme et ne peut s'aider elle-même, et qu'on lui donne des provisions sur les approvisionnements de l'agence. Kilcheasuchnabe, autrefois un des membres de la bande Pawawasis, dans l'agence de M. McPherson, mais qui dernièrement a appartenu à celle de Mawintopinesso dans cette agence, a été payé de ses annuités comme suit, savoir : en 1876 pour une famille de cinq personnes; en 1877, pour sept personnes; en 1878, pour quatre personnes et en 1879 pour huit personnes, tandis qu'il retirait aussi avec la dernière bande les paiements suivants : pour une personne en 1876, pour cinq personnes en 1877, pour six personnes en 1878, pour sept personnes en 1879 et pour huit personnes en 1880. J'informai M. le surintendant intérimaire Graham de la supercherie frauduleuse qu'avait commise ce sauvage et lui demandai de donner instruction aux agents de faire un rapport concernant cette irrégularité, et de retenir aux paiements suivants les annuités de ce sauvage jusqu'à ce que le montant soutiré soit entièrement remboursé.

AGENCE DE M. MOPHERSON.

Une inspection de cette agence m'a entièrement convaincu que l'agent remplissait les devoirs qu'on lui a confiés avec honnêteté et fidèlement au meilleur de ses connaissances. Les comptes des approvisionnements distribués et emmagasinés s'accordent avec les registres tenus à ce bureau. La majorité des réserves, dans ce district, n'ont fait que bien peu d'améliorations sous le rapport de la culture. Cependant les sauvages du Portage-du-Rat et d'Islington ont agrandi leurs jardins et se sont construits des demeures commodes; mais les autres dix bandes, qui possèdent de grandes quantités de riz et du poisson autant qu'ils en veulent, ne donnent que peu d'attention à l'agriculture. Les animaux que l'on a fournis à cette agence et à celle de M. Pither, ont été en grande partie tués et mangés par les sauvages sous un prétexte ou un autre.

Dans cette agence, la seule école, une école des missions, qui ait jamais été établie, est à Islington. Les sauvages de cet endroit prétendent que bien souvent ils ont demandé au gouvernement de leur donner un instituteur, mais que cela ne leur a jamais été accordé. Ils demandent qu'on leur en donne un immédiatement, parce que l'autre école est maintenant fermée. Les sauvages païens du traité n° 3 s'opposent en général à ce qu'on établisse sur les réserves des maisons d'éducation de quelque sorte qu'elles soient, à raison de leur haine traditionnelle contre toute instruction religieuse, que comprennent invariablement ces institutions, et de là vient l'ignorance déplorable et les superstitions grossières dans lesquelles sont plongés depuis des siècles sans nombre ces sauvages qui vivent dans les ténèbres et errent comme les bêtes sauvages qu'ils chassent dans les forêts ou parcourent en canot d'écorce les anciens lacs aux flots indomptables.

AGENCE DE M. MCKAY.

Lorsque je visitai cette agence l'été dernier il n'y avait pas de bureau ni de magasins, mais l'on avait entouré en partie un bâtiment qui devait servir à ce but. En attendant, l'on avait emmagasiné les approvisionnements que l'on avait en mains, dans un entrepôt appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson, au Grand Rapido. En général, les paiements des annuités se sont faits d'une manière satisfaisante, si ce n'est que l'on a pris excessivement du temps, et je suggérai au surintendant intérimaire qu'il serait à propos de réduire à l'avenir le nombre de jours de soixante-seize à cinquante-trois. Les bateaux dont on sert dans cette agence et celle du Dr Young ont besoin de sept rameurs, et dans mon opinion, ne conviennent pas pour aller faire les paiements, tandis que le yacht employé par M. Martineau s'adapte admirablement à de légers changements, et ne demande que trois hommes pour le conduire, à l'exception de la montée des rapides, mais on peut facilement se procurer alors le secours d'autres personnes.

J'ai découvert, lors de mon inspection parmi les bandes de la rivière Berens et de l'Île, une demi-douzaine de cas où les maris avaient abandonné leurs femmes, et que

l'agent, sur sa propre responsabilité, leur avait refusé les paiements pour 1880, pendant que sous les mêmes circonstances, il leur avait, en 1879, accordé leurs annuités.

J'appelle l'attention sur cette irrégularité pour deux raisons: premièrement parce que cette conduite paraît être en contravention à l'article 83 de l'Acte des Sauvages, qui renvoie ces cas au jugement arbitral du surintendant général, et deuxièmement, parce que l'on n'a pas refusé les annuités pour les mêmes causes dans d'autres agences, et qu'ainsi il y a une divergence regrettable dans la pratique, à l'égard de cette importante question. En examinant la régularité du paiement des annuités à la bande de Cumberland, les renseignements que j'obtins me démontrèrent que l'on ne s'en tenait pas assez aux dispositions précises de l'Acte des Sauvages à l'égard des différentes personnes qui avaient droit à ce paiement. Attendu qu'une mauvaise interprétation du principe que renferme cet article peut, selon moi, donner lieu au paiement d'annuités à des personnes qui n'y ont aucun droit, et faire commettre ainsi de graves irrégularités, j'exposerai aussi brièvement que possible les faits que j'ai découverts et les pensées qui me sont venues d'elles-mêmes à l'esprit à ce propos: Un métis du nom de Louis Tourdin, né à l'Ile à la Crosse, et qui travaillait à cet endroit pour la compagnie de la baie d'Hudson, se maria en 1878 à une femme sauvage, de la bande de Cumberland. Son nom n'apparaît pas sur le bordereau de paie avant 1879. Cette année-là il est payé pour lui, sa femme et quatre enfants, et reçoit de plus \$30, arrérages qu'il prétendait lui être dus pour une famille de six personnes, depuis 1876. Jamais avant ce temps il n'avait appartenu à cette bande, et il ne prétendit pas en être devenu un des membres, cependant, en 1879, l'agent l'inscrit sur le bordereau de paie et lui accorde des arrérages pour 1876. Comme Tourdin est métis et n'appartient pas à une des bandes de sauvages auxquels l'Acte s'applique, il n'a certainement pas droit à aucune annuité. D'après l'interprétation que je donne à l'Acte, le fait de s'être marié à une femme sauvage ne lui accorde pas, ni à lui ni à ses enfants, le droit de retirer annuellement des paiements de la couronne. Quant à la femme, rien n'est changé en ce qui concerne l'annuité qui lui est personnelle, mais aucun titre de paiement ne résulte à l'avantage du métis ou de toute autre personne non comprise dans les traités par le fait qu'il l'aura mariée. Si l'on peut réclamer en faveur de Tourdin, ce doit être à raison de sa liaison avec les sauvages de l'Ile à la Crosse, mais il n'existe avec ces derniers aucun traité. Dans l'un ou l'autre cas si ma manière de voir est correcte, le département ne lui doit rien. Un autre cas, celui de Pierre Morau, s'est trouvé être précisément le même, à l'exception que Morau ne s'est marié qu'en 1879, et n'apparaît que cette année sur le bordereau de paie. Je tenais à faire remarquer ces circonstances, à raison de l'importance intrinsèque qu'elle me paraissent avoir pour l'avenir. En effet, le résultat de tels précédents pourrait bien être d'augmenter à l'infini le nombre de ceux à qui l'on paie une annuité, car des milliers d'autres qui vivent dans le nord pourraient prétendre avoir autant de droits à la générosité du gouvernement.

Les sauvages de cette agence l'emportent sous le rapport de l'intelligence et de la richesse sur ceux que j'ai visités ailleurs. Leurs jardins ont plus d'étendue et sont mieux cultivés, leurs maisons plus commodes et mieux meublées; quant aux écoles elles sont plus fréquentées et la direction en est meilleure. On s'est plaint souvent que l'on ne recevait pas régulièrement les salaires des instituteurs et qu'en conséquence les écoles avaient dû être fermées dans bien des cas. On n'a envoyé que dernièrement des blancs de rapports, et bien souvent on avait commis quelques informalités en préparant ces rapports. Comme il fallait ensuite les renvoyer, pour les faire corriger, à des endroits toujours très éloignés, il résultait de ce délai des inconvénients sérieux, qui empêchaient les écoles des districts éloignés de produire tout le bien désirable.

Conformément aux instructions qui m'ont été données, j'ai fait des arrangements préliminaires avec les différents officiers de la compagnie de la baie d'Hudson habitant les postes extérieurs, pour qu'ils fournissent, le printemps prochain, la semence de pommes de terre aux sauvages des traités n^{os} 2 et 5. La livraison aura lieu à bonne heure, et l'on épargnera ainsi les frais de transport très élevés qu'il aurait fallu payer, de cette ville à des endroits éloignés.

Une veuve du nom de Anewees a retiré son annuité à la rivière de la Tête-Ouverte depuis 1871 jusqu'à ce jour, et depuis 1875 jusqu'à 1879 inclusivement, elle a été payée

aussi avec les sauvages de la Tête-du-Chien. On s'en aperçut cette année et on refusa de payer au dernier endroit. J'ai demandé au surintendant intérimaire de donner ordre à l'agent de retenir des paiements qu'elle aurait droit de recevoir dans la suite, la somme de vingt-cinq dollars, qu'elle avait ainsi soutirée, et de rembourser ce montant au gouvernement.

Les sauvages de la bande de l'île ont, pour différentes raisons, perdu presque entièrement les animaux qu'on leur avait donnés. Le conseiller de Wanipkawisibbi désire que l'on arpenté immédiatement sa réserve, parce qu'il craint que des commerçants de bois, actuellement occupés à couper du bois, dans le voisinage, n'empiètent sur les terrains qui lui appartiennent.

Gros-Pied se dit bien reconnaissant, lui et son peuple, de ce qu'on leur a accordé un changement de réserve, savoir, de la Tête-du-Chien aux Détroits de Loon. Je me sens, dit-il, comme un nouveau né, et toute la vigueur de la jeunesse paraît me revenir encore une fois.

Dix familles qui ont quitté il y a environ un an la réserve de Norway-House pour aller demeurer sur celle de la rivière Fisher, se plaignent qu'on leur a refusé, à eux ou à leurs représentants, de les payer, si ce n'est au premier endroit. Ils demandent qu'à l'avenir on les reconnaisse comme faisant partie de la dernière bande.

Les sauvages de Norway-House supplient avec instance que l'on crée à cet endroit une bande indépendante, parce qu'ils comptent plus de six cents personnes, et n'ont virtuellement pas de chefs qui veillent à leurs intérêts, leur chef nominal demeurant à cent cinquante milles de la réserve. Ils demandent aussi qu'on leur donne quelques terres propres à la culture et qui produisent le foin dans la réserve sur la rivière au Pin—à environ douze à quinze milles au Nord-Ouest de leur présente réserve—afin qu'ils aient des terres à cultiver en quantité suffisante. L'école est fermée et les sauvages demandent qu'on leur envoie un instituteur capable, car leurs enfants grandissent dans l'ignorance, sans profiter des bienfaits de l'éducation.

On a donné, cette année, aux sauvages du lac Travers, les animaux qui devaient compléter le nombre promis par les traités. Ces sauvages demandent à l'unanimité que l'on réintègre dans ses fonctions Proud McKay, un de leurs conseillers, que l'agent a suspendu en 1875 pour malhonnêteté, contrairement à toutes les interprétations que l'on puisse raisonnablement donner à l'article 72 de l'Acte des Sauvages. En effet, il n'y a aucune clause qui permette à l'agent de suspendre les conseillers, soit pour malhonnêteté ou pour tout autre crime, le gouverneur possédant seul le pouvoir de les démettre. On accusait ce conseiller d'avoir pénétré dans un magasin abandonné appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson, et d'y avoir pris une poignée de thé. Son but en entrant dans ce bâtiment avait été d'y prendre une meule qu'il croyait appartenir à la bande, mais il s'aperçut ensuite que cet article appartenait à la compagnie et que la meule qu'il cherchait était dans une autre maison.

Il y a eu quelque mécontentement parmi les sauvages de la Saskatchewan à l'égard de la qualité et de la condition des animaux qu'on leur a donné l'année dernière. Il n'y a pas de doute que le long et fatigant voyage du Fort la Corne à cet endroit les a fait souffrir. Quand ils arrivèrent aux différentes réserves, ces animaux étaient très fatigués et avaient perdu de leur poids; et, pour comble de malheur, les sauvages n'ayant pas assez de nourriture ni d'abri pour les mettre tous, il en est mort trois sur les vingt qu'ils avaient reçus. Ils s'objectèrent spécialement à recevoir un bœuf qui était donné à la bande de Cumberland, sous le prétexte qu'il était vieux, ce que voyant, M. Bélanger, l'officier résident de la compagnie de la baie d'Hudson, dans ce district, leur donna le choix sur deux autres bœufs pour le remplacer, choix qu'ils firent avec avantage après examen.

En ce qui concerne les plaintes qu'ont faites les sauvages du Pas et de Cumberland relativement à la qualité de la farine qu'on leur a donnée, l'année dernière, je me suis convaincu, après informations prises, qu'elle avait été endommagée sérieusement par l'eau, pendant le trajet de Winnipeg aux réserves, et que les représentations que l'on a faites au département à ce sujet, étaient en substance correctes.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. McCOLL,

Inspecteur des agences des sauvages.

SUPPLÉMENT au rapport de l'inspecteur McColl, contenant d'autres renseignements religion, quels instruments

Nom de la bande.	Ecoles.				Religion.						
	Eglises.	Maisons d'écoles.	Soutenues par le gouvernement.	Soutenues par les missions.	Naissances.	Décès.	Catholiques romains.	Episcopaliens.	Presbytériens.	Méthodistes.	Païens.
Saint-Pierre	1	2	2		66	24	78	1,405			86
Fort-Alexandre	2	2	2		15	8	180	200			91
Rivière de la Tête-Ouverte (païens)					4	9					421
do do (chrétiens)		1	1		5	4		58			27
Rivière Noire			1		6	2	4	51			
Sandy Bay					7	2	160	26			55
Longue Plaine								5			172
Plume-Jaune											209
Roseau		1	1				16				532
Baie des Canards					3	1	69				15
Poule d'Eau					6	5	118	3			5
Rivière aux Grues					4	2	50	6			
Lac Saint-Martin			1		5	3		24			46
Petite-Saskatchewan			1		4	4		80			14
Fairford	1	1	1		10	1		204			12
Lac du Flux et du Reflux	1	1	1		6	2	18	71			81
Lac Manitoba	1				6	2	31	40			99
Montagne du Dauphin		1	1		4	9	9	136			12
Angle Nord-Ouest, lac des Bois (Pahwah-wassin)											121
Angle Nord-Ouest, lac des Bois (Condu-comicowinine)											40
Angle Nord-Ouest, lac des Bois (Nootee-naquahan)						3					33
Grosse Ile, lac des Bois					2	2					97
Baie du Poisson-Blanc, lac des Bois						1					53
Shabaskang do (Nai-tumequan)					1	1					106
Shabaskang, lac des Bois (Kataitaipowacoot)											48
Baie du Bison, lac des Bois											40
Lac Plat do (Sheeshegence)					5	1					65
Lac Plat, lac des Bois (Shawineepe)											44
Portage-du-Rat					7	6	36	36			82
Islington, rivière Winnipeg	1	1	1		5	2		130			29
Long-Sault, rivière la Pluie, n° 1		1	1		5	1					71
do do 2					1	2					55
Halle-de-la-Famine, n° 1					1	2					48
do 2					1	2					45
Rapides Manitou, n° 1					2	2					61
do 2					1	1					32
Petites Fourches		1			1	2					79
Lac la Pluie (Mickeeseese)					5		11				113
do (Gobah)					2	4	1				33
Nahcathewenang											63
Nickicooseminicanung											54
Lacs aux Fleurs et de l'Aigle											113
Mattawan, rivière des Anglais							34	35			68
Lac Seul, lac à la Truite et à l'Esturgeon							69	39			294

concernant les sauvages du Manitoba et de Kéwatin, et quelle est leur instruction, aratoires ils possèdent, etc.

Rateaux.	Haches.	Fourches.	Faux et manches.	Bêches.	Meules.	Hottes.	Passe-partout.	Scies de travers.	Egobines.	Coffres d'outils.	Taraux.	OBSERVATIONS.
9	304	238	200	119	13	180	12	6			4	Agence du Dr Young.
	50	8	30	20	5	70	3	3			2	
	32	1	10	20		24	3	6			2	
	15			9	2	25	2	2			2	
	20	2	7	12	1	20	1		6		2	Agence de M. Ogletree.
	55		30	12	2	18	4	2			2	
	20		6	2		20				1	1	
	12		6	2	1	12				1	1	
	22		8	18	1	25	1	2		1	2	Agence de M. Tétu.
	7		2	8		24	1	1	1		1	Agence de M. Martineau.
	33		15	12	1	22	2	2			1	
	12		12			14					1	
	15		18	13		16		2			1	
	28		11	14	1	18	1				1	Agence de M. Herchmer.
	68		29	33		66	3	2			2	
	26		21	6		38	1	2			1	
	68		25	40	3	79	4	2			3	
	24		5	2	1	12	1					Agence de M. Herchmer.
	25	1	9	4	1	17	1				1	Agence de M. McPherson.
	15	1	9	4	1	9	1	1		1	3	
	11	1	5	4	1	12	1	1		1	1	
	40	1	8	7	2	26	1	1		1	2	
	17	1	4	3	1	16		1			1	Agence de M. Pither.
	75	1	5	4	1	10					2	
	20	1	4	5	1	20		1			1	
	1		5			12						
	20	1	8		2	103		1			1	Agence de M. Pither.
	1		5			15					1	
	16		9	2	2	19		1			2	
	59	1	20	12	3	30	2	1		1	1	
	10	1	13	12	1	12	1	1		1	1	Agence de M. Pither.
	3	1	3	4	1	6	1	1		1	1	
	4	1	5	2	1	4	1			1	1	
	2		5	2	1			1			1	
	5		4	6	1	12	1	1		1	1	Agence de M. Pither.
	2		2	3		5	1	1		1	1	
	7	1	10	5	1	20	1	1		1	1	
	3	1	5	8	1	10	1	1		1	1	
	3	1	4	5		5	1	1		1	1	Agence de M. Pither.
	4	1	7	6	1	12	1	1		1	1	
	1		6	7	1	10	1	1	2		1	
	10	1	7	8	3	20	6	2				

SUPPLÉMENT au rapport de l'inspecteur McColl, contenant d'autres renseignements religion, quels instruments

Nom de la bande.	Eglises.	Maisons d'école.	Ecoles.		Naisances.	Décés.	Religion.					Païens.
			Soutenues par le gouvernement.	Soutenues par les missions.			Catholiques romains.	Episcopaliens.	Presbytériens.	Méthodistes.		
Lac des Mille Lacs								24				87
Kawawagamot					2							45
Rivière la Seine					3	3						131
Lac la Croix et rivière Nameukan.....					2	2						117
Bandes de l'Île.....					15	9	8				31	200
Rivière Fisher	1	1	1	1	7	8					186	
Rivière Berens	1	1	1	1	18	9	6				208	266
Norway House	1	2	2	2	20	17					615	
Lacs Travers					11	10	7				147	78
Grands Rapides	1	1	1	1	9	1	19	115				
Cumberland	2	2	2	2	17	15	83	264				2
Le Pas	1	1	1	1	42	23	14	615				54
Lac à l'Original					10	8		82				173
Total.....	14	19	12	12	342	211	1,038	3,489	136	1,187	4,917	

concernant les sauvages du Manitoba et de Kéwatin, et quelle est leur instruction, aratoires ils possèdent, etc.—Fin.

Rateaux.	Haches.	Fourches.	Faux et manches.	Éches.	Meules.	Houes.	Passe-partout.	Scies de travers.	Egoines.	Coffres d'outils.	Taureaux.	OBSERVATIONS.
2	8	2	2	10	2	20	2	1				} Agence de M. Matthews.
3	13	1	2	3	2	14	1	1	1			
5	10	1	4	4	2	10	2	2		1		
	5	1	5	10	2	13	2	2		1		
	70		9	22	2	40	2		8	3	1	
	52	2	28	31	15	42	9				1	} Agence de M. McKay
	186		11	33	10	79	4	2	26	1	1	
	243		30	33	19	94	9	5		1	5	
	56		4	11	2	22	1	1		1		
	35		6	12		30	1	1		1		
	103		10	15	5	70	5			1	1	
	209		27	25	3	130	6	2			4	
	73		9	7	2	31	2	1		2	1	
19	2,216	277	744	671	124	1,674	107	70	44	29	60	

AGENCE DE COUCHEECHING.

LAC LA PLUIE, KÉWATIN,

1er septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant au sujet des sauvages du traité n° 3 confiés à ma charge ; aussi, un état tabulaire.

LACS SEUL, A LA TRUITE ET A L'ESTURGEON.

Cette bande de sauvages a défriché différents morceaux de terre sur la réserve qu'on leur destine, et désirent que le département envoie quelqu'un pour arpenter leurs réserves.

Comme cette bande est nombreuse et occupe une étendue considérable de pays, savoir, du lac à l'Esturgeon au lac à la Truite, ils ont demandé qu'on les divise en deux bandes :—L'une serait formée des sauvages du lac à la Truite et de ceux qui demeurent dans la partie ouest du lac Seul, et l'autre des sauvages du lac à l'Esturgeon et de ceux de la partie est du lac Seul. Ils prient le département de vouloir leur nommer un autre chef. Par leur nombre (400) ils y ont droit, disent-ils. Ils ont consenti à bâtir une maison d'école. Le blé et l'orge qu'on leur a envoyés, l'année dernière, ont été semés. Les sauvages n'ont pas eu de chance avec les animaux qu'on leur a donnés, car sur les cinq il ne leur reste plus qu'un bœuf.

J'ai vacciné 150 sauvages de cette bande après les paiements des annuités.

On a compté 19 décès parmi les membres de cette bande, depuis les derniers paiements ; quelques-uns de ceux qui avaient eu la rougeole et dont on annonçait la convalescence s'étant exposés au froid, ils ont repris la maladie et sont morts.

MATTAWAN, RIVIÈRE DES ANGLAIS.

Ces sauvages n'ont pas fait beaucoup d'améliorations. Ceux qui demeurent sur la rivière des Anglais sont plus industrieux que leurs frères de Mattawan, où demeure aussi le chef.

Ils désirent ardemment que leurs réserves soient arpentées.

NOS 14 ET 15.—HALLE DE LA FAMINE, RIVIÈRE LAPLUIE.

Il y a deux bandes à cet endroit.

Le printemps dernier M. Morrisseau a labouré pour eux, et ils se préparent à semer du blé et de l'orge la saison prochaine.

N° 13.—LONG SAULT, RIVIÈRE LAPLUIE.

Ces sauvages font des progrès. On y a envoyé un homme pour labourer et pour semer cinq boisseaux de blé, et comme la gelée leur avait détruit une partie de leur semence, dix boisseaux de pommes de terre leur ont été donnés pour qu'ils pussent semer. Leurs récoltes ont une bonne apparence, quoique leurs champs aient été en partie couverts par les hautes eaux, dans les mois de juin et de juillet.

N° 12.—LONG SAULT, RIVIÈRE LAPLUIE.

Cette bande fait aussi des progrès. Un des fermiers demeurant sur la réserve fit un échange d'ouvrage avec eux, après en avoir obtenu la permission, et leur laboura quelques pièces de terre, et sema trois boisseaux de blé. Comme quelques-uns avaient perdu toutes leurs pommes de terre de semence, par la gelée, on leur a aussi donné dix boisseaux de ces tubercules.

N° 11.—RAPIDE MENITO, RIVIÈRE LAPLUIE.

Il y a deux bandes à cet endroit. Un des fermiers, demeurant sur la réserve de la rivière, fit un échange d'ouvrage avec une des bandes et lui laboura quelques pièces de terre et sema trois boisseaux de blé ; l'autre bande, qui n'était pas prête à semer du blé, ne planta que du blé-d'inde et des pommes de terre. Les grains de semence pour la prochaine saison sont emmagasinés. Cette bande a perdu pendant l'été der-

nier un des bœufs qui lui appartenaient; c'est une grande perte, parceque plusieurs avaient appris à labourer.

N° 10.—PETITES FOURCHES, RIVIÈRE LAPLUIE.

Ces sauvages n'étaient pas prêts à semer du blé, car ils craignaient de manquer de nourriture pendant le printemps, et il leur a été impossible de clôturer leurs champs, ce qu'ils se proposent de faire pendant la saison prochaine. Ils sèmeront alors du blé et de l'orge.

Les sept bandes qui ont leurs réserves le long de la rivière La Pluie possèdent d'excellentes terres, dont plusieurs acres, sur chacune d'elles, sont prêts à recevoir la charrue. S'ils étaient plus industriels et abandonnaient leurs anciennes habitudes de danses et de festins, ces sauvages récolteraient du grain en quantité suffisante pour se supporter ainsi que leurs familles, et ne seraient pas obligés de passer de longues journées sur les lacs à pêcher le poisson par tous les temps.

N° 18.—LAC LAPLUIE.

Une partie de la réserve de ces sauvages est située près de la baie, en amont des Petits Rapides, et quoique la terre soit bonne aussi près du lac, une seule famille a planté quelques pommes de terre et du blé-d'inde à cet endroit de la réserve. Je regrette d'avoir à constater qu'ils n'ont pas fait de progrès depuis mon dernier rapport. Les métis qui reçoivent des annuités sont payés en même temps que l'est cette bande, mais je dois dire aussi, à mon regret, qu'ils n'ont pas agrandi leurs champs. 27 boisseaux de pommes de terre de semence ont été donnés tant aux métis qu'aux sauvages.

N° 17.—NAICATCHEEWENANG, BAIE N.O., LAC LAPLUIE.

Une partie seulement de cette bande sème sur la réserve, les autres plantent encore le blé-d'inde et les pommes de terre dans leurs anciens jardins. Trois familles ont entrepris de se bâtir des demeures sur la réserve.

N° 26.—NICKICKOOSEMINICAN, BAIE N.E., LAC LAPLUIE.

Cette bande de sauvages a construit trois maisons et agrandi ses champs; ils possèdent une provision suffisante de pommes de terre pour leur hiver, et de plus, en fournissent pour la semence à d'autres sauvages. Ils désirent grandement améliorer leur condition par la culture du sol.

N° 27.—LACS WABEGON ET DE L'AIGLE.

Ces sauvages sont divisés en deux bandes, l'une demeure près du lac Wabegon et l'autre près du lac de l'Aigle. Les premiers ne cultivent que de petites pièces de pommes de terre, et comme leur réserve est située près de la voie ferrée, ils ont négligé leurs jardins. Je regrette d'avoir à dire que le chef est adonné à l'usage des liqueurs enivrantes, qu'il trouve toujours le moyen de se procurer de colporteurs de whiskey sur le parcours de la voie.

Les sauvages du lac de l'Aigle ont agrandi leurs champs et demandent qu'on leur donne du blé et de l'orge à semer la saison prochaine.

Les hautes eaux ont inondé presque toutes les terres à foin, et je crains que les sauvages n'en aient pas assez pour nourrir leurs animaux.

Voici le nom des bandes qui m'ont demandé que leurs réserves soient arpentées: celles du lac Seul, de Mattawan et du lac de l'Aigle; l'arpenteur qui avait commencé à déterminer les limites de la réserve du lac de l'Aigle a été rappelé avant d'avoir fini ses travaux.

Les approvisionnements de munitions, de thé, de tabac, de ficelle, de lard et de farine étaient tous de bonne qualité, mais on n'a envoyé ni capsules, ni pierres à fusils.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. J. H. PITHER,
Agent des sauvages.

AGENCE D'ASSABASKASHING,

LAC DES BOIS, 7 septembre 1880,

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, le rapport suivant concernant les sauvages confiés à ma surveillance, et aussi un état tabulaire. J'ai dressé cet état tabulaire avec autant d'exactitude que les renseignements pouvaient me le permettre. Il m'est impossible de rendre compte exactement de l'étendue de terres que cultivent les sauvages, car je n'ai pas l'avantage de voir quelles améliorations ils font, et je dois prendre les renseignements que l'on me donne. Une autre raison, c'est que je n'ai pas les connaissances nécessaires pour mesurer l'étendue des terres, ni pour en donner une évaluation correcte.

Je dois dire que les sauvages du Lac des Bois, ainsi que ceux du Lac Plat, ont cultivé bien peu de nouvelles terres, depuis mon dernier rapport.

Ceux qui habitent la réserve du Portage-du-Rat ont ajouté quelques terres à leurs anciennes fermes. Tous, à l'exception de quelques familles, sèment des pommes de terre et un peu de blé-d'inde; je crois qu'ils pourraient faire mieux s'ils avaient quelqu'un pour leur montrer la manière de se servir de leur instruments aratoires.

La bande d'Islington est la plus industrielle de cette agence, et a cultivé plusieurs nouveaux morceaux de terre, en outre de leurs anciennes fermes. Vingt-cinq boisseaux de blé et autant d'orge lui ont été envoyés de Winnipeg, au mois de mai dernier, pour semence; mais on ne les reçut pas à temps, et en conséquence une bonne partie de leurs terres n'a pas été cultivée.

L'été dernier (1879) les récoltes de toutes les bandes sous ma charge, du moins celles des pommes de terre et du blé-d'inde, ont été bonnes. Les pommes de terre destinées à la semence, et qui, comme les années précédentes, avaient été mises en sûreté dans des caveaux, ont été plus ou moins gâtées par la gelée, et en conséquence on n'a pas été capable, pendant la dernière saison, de semer autant que l'on s'était proposé de le faire; mais ce qu'il y a promet de donner un bon rendement.

La bande de sauvages d'Islington compte 159 âmes, dont 29 païens et 130 chrétiens appartenant à l'église d'Angleterre. Ils désirent posséder une école et qu'on leur envoie aussitôt que possible un instructeur agricole. Le ministre de l'endroit possède une maison d'école et les sauvages disent qu'ils la loueront pendant que l'on construira celle qui devra leur appartenir. Leur désir est de voir leurs enfants apprendre à lire, écrire, et les autres connaissances utiles, et surtout les vérités de la religion chrétienne. L'église bâtie sur la réserve a été en partie payée par eux et en partie par la Société des Missions. Les sauvages veulent aussi que l'on arpente leur réserve, et qu'elle soit composée de terres situées dans trois endroits différents.

La bande du Portage-du-Rat compte 154 âmes, dont 128 sont païens et 26 appartiennent aux différents cultes de la religion chrétienne. Ces sauvages désirent avoir un instituteur qui instruisse leurs enfants. La réserve est divisée en trois parties égales, dans chacune desquelles vivent un certain nombre d'entre eux. Pour cette raison ils n'ont pas encore décidé où la maison d'école sera bâtie.

Les dix bandes de sauvages du lac des Bois et du lac Plat comptent 647 âmes et sont tous païens. Ces derniers n'ont encore pris aucune décision relativement à la construction de maisons d'école, et s'aimeraient mieux que le département la leur fit construire. Ceux qui habitent le long de la frontière entendent si souvent des personnes de mauvais principes leur chanter sur tous les tons la libéralité du gouvernement des États-Unis envers les sauvages appartenant à leurs traités, qu'il est bien difficile de les convaincre de la vérité de nos dires.

La bande de sauvages du Portage-du-Rat est mécontente de la manière dont on a disposé l'année dernière les blocs A et C de leur réserve. Ils auraient voulu, que le bloc A fût placé plus à l'O. N. O., cela leur eût donné plus de terres arables et qui produisent le foin, tandis que ces deux avantages leur sont enlevés à cause des roches que renferme l'endroit où ce bloc a été mis. La plus grande partie

des terrains dans le bloc C est rocheux et ne peut servir. Ils se plaignent qu'on a laissé en dehors de leur réserve une étendue considérable de leurs terres en culture et des maisons, qu'ils ne possèdent pas de prairies et que la terre où ils avaient l'habitude de couper leur foin est aussi toute située en dehors de la réserve.

Ceux des sauvages du lac des Bois et du lac Plat dont les réserves n'ont pas encore été limitées désirent qu'elles soient arpentées.

Les chefs Pawahwassin, Conduenmecowininie et Nootinaguaham désirent qu'on leur permette de changer leurs réserves, composées de terres incultes situées sur la rive nord de l'entrée de la rivière de l'Angle Nord-Ouest pour d'autres, ailleurs. Ils demandent ce changement parce qu'ils ne peuvent se livrer à la culture du sol, ces terres étant couvertes ou de roches ou de marais, et ne possédant pas de bons bois.

En général la santé des sauvages confiés à ma surveillance a été bonne. Depuis mon dernier rapport il y a eu une légère augmentation de la population. Ces sauvages parlent le dialecte (hippawa).

On a éprouvé beaucoup de mécontentement parce que les approvisionnements n'ont pas été reçus ici aux dates fixées. D'année en année depuis ma nomination comme agent, je dois payer aux sauvages leurs annuités aux dates que l'on me fixe d'avance, et je dois en conséquence les notifier de me rencontrer à des dates déterminées. Ils viennent toujours à ces paiements sans apporter de vivres pour se nourrir; ils comptent sur les approvisionnements que le gouvernement leur accorde et sur notre promesse de les leur distribuer à la date fixée; et si à cette date ces approvisionnements ne sont pas arrivés, en les attendant les sauvages souffrent grandement. Ils ont déjà quelque fois été obligés de partir, sans les avoir reçus, et après avoir dépensé une somme assez considérable de l'argent qu'ils avaient reçu pour ne pas mourir de faim eux et leurs familles. Il m'a fallu, il y a deux ans, les nourrir à même ce que j'avais apporté pour moi; l'année dernière, je leur ai donné les vivres qu'il y avait ici pour les pauvres et les grains de semence; malgré tout il leur a encore fallu s'en aller avant l'arrivée des approvisionnements. Cette année, il y a encore eu retard et j'ai dû acheter de M. H. Gardner, marchand, 600 livres de farine, 6 livres de thé et 6 livres de tabac pour les nourrir dans l'intervalle. Si l'on pouvait éviter ces retards, de quelque manière que ce fut, grand nombre des sauvages d'ici qui sont mécontents, n'auraient plus raison de se plaindre.

En ce qui concerne le commerce des liqueurs enivrantes, je regrette de le constater, au lieu de diminuer, il devient pire. Presque toutes ces boissons sont transportées par le chemin Dawson, qui, de Winnipeg à l'angle Nord-Ouest, n'est pas gardé. Aussi les trafiquants ne se gênent pas d'apporter leurs liqueurs, sans crainte d'être inquiétés, soit par le gouvernement du Canada ou celui des États-Unis. Dans ce moment même, ils en ont une grande quantité sur les îles du lac des Bois, et, je regrette de le dire, il est très facile aux sauvages de s'en procurer. Quelques trafiquants en avaient même, cette année, apporté à l'endroit où devaient se faire les paiements, mais heureusement qu'un agent de police du nom de Hugh Kerr, et qui dans le temps n'avait pas d'emploi, se trouvait à cet endroit; quand son nom eut été prononcé, ils décampèrent aussitôt. J'ai bien souffert de voir vendre des liqueurs à l'endroit où se faisaient les paiements de la bande du Portage-du-Rat, et quoique le magistrat à qui j'avais demandé de l'aide soit venu, il a été impossible de découvrir les délinquants. Une autre année on prendra des mesures plus efficaces si la vente des liqueurs se fait encore à l'époque des paiements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

G. McPHERSON,
Agent des sauvages.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST, DISTRICT N° 2,
MANITOBA HOUSE, AGENCE DES SAUVAGES,

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa, Ont.

9 septembre 1880.

MONSIEUR,--J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du département, avec un état tabulaire, le rapport suivant sur les affaires des sauvages de cette agence, pour l'année terminée le 30 juin dernier.

Je regrette de dire qu'il m'a été impossible de me procurer les données nécessaires pour dresser avec exactitude l'état ci-inclus, mais je vous communique les renseignements que m'ont donnés les chefs et les conseillers relativement à l'étendue de terres en culture. L'époque où je devais visiter chacune des réserves était fixée d'avance, et ne me donnait pas le temps de faire moi-même une inspection complète des lieux; cependant j'ai bien examiné quelques-unes des fermes de chaque réserve et me suis assuré que le rendement promettait d'être bon. Malheureusement je crains qu'à raison des pluies extraordinaires à cet endroit, on récoltera bien moins que l'on pouvait s'y attendre dans la première partie de la saison.

L'eau a monté de quatre pieds sur le lac Manitoba et endommagé sérieusement les fermes situées sur les réserves aboutissant à ce lac, ainsi que toutes les campagnes environnantes. Les pommes de terre n'ont pas souffert beaucoup, cependant la récolte aurait été meilleure si la saison avait été moins humide.

LAC MANITOBA.

Il y a beaucoup de mécontentement sur la réserve parce que beaucoup de membres de la bande n'y résident pas, et sont dispersés à différents endroits, le long du lac; le chef et les conseillers ont bien fait leur possible pour les réunir, mais leurs efforts ont été vains. Ceux de la bande qui restent à la réserve voudraient avoir une école, mais le nombre des enfants n'est pas suffisant, tant il y a de familles d'absentes.

LAC DU FLUX ET DU REFLUX.

L'inondation partielle de cette réserve a causé des dégâts considérables, et probablement, je le crains, il n'y aura parmi les membres de la bande qui ont semé des pommes de terre, que ceux dont le terrain est élevé qui récolteront les fruits de la semence distribuée le printemps dernier.

Dix familles environ, qui appartiennent à cette réserve, en tout quarante-trois âmes, vivent au village de Manitoba, une distance de dix milles. Ces derniers possèdent des chevaux, des bestiaux, et ont fait certaines améliorations dans cet endroit, et comme presque tous y demeuraient avant le transport de cette partie du pays au Canada, on exigera, à ce que l'on dit, une allocation qui leur permette de se rendre à la réserve. Sept autres familles, composées de trente-une âmes, mènent une vie nomade aux alentours de la montagne et du lac Dauphin, et leur principal moyen de subsistance est la chasse. La majorité de la bande habitent la réserve et y forment une petite colonie, et chaque année ils ajoutent à leurs améliorations précédentes, soit une maison, soit une écurie, suivant le besoin. Je ne leur ai pas donné la quantité ordinaire des grains de semence, parce que la saison s'annonçait devoir être très humide, et je crains que le rendement ne soit pas même proportionné à ce qu'ils ont reçus. L'école fait des progrès satisfaisants. Plusieurs de leurs bestiaux sont morts dans le courant de l'hiver dernier, et l'on m'a rapporté que c'était à raison de quelque maladie épidémique, cependant je suis porté à croire que tel n'est pas le cas, car la maladie n'a pas été ressentie ailleurs.

RIVIÈRE AUX GRUES.

Cette bande, quoique peu nombreuse, mérite de grandes louanges; ils comprennent parfaitement la manière de cultiver les pommes de terre, et leurs champs, lors de ma dernière visite, avaient un si bel aspect et étaient si bien faits, que certainement ils auraient fait honneur aux blancs. Ces sauvages sont païens, mais tranquilles et

industrieux, et vivent en paix. Il est de fait qu'ils sont un exemple aux sauvages des autres réserves.

RIVIÈRE DE LA POULE D'EAU.

Cette bande augmente chaque année. Les sauvages reviennent sur la réserve et se proposent de travailler. Comme le sol est pauvre et qu'il n'y a de bonnes terres, à proprement parler, que dans les endroits élevés, ils sont obligés de travailler fortement pour se faire de petits jardins; mais comme ils ont de la volonté, on peut s'apercevoir chaque année de quelques nouvelles améliorations. Dans le moment, ils construisent une maison d'école, et ils espèrent avoir un instituteur aussitôt qu'elle sera terminée. Dans l'intervalle, afin d'être plus près de l'école, et que leurs enfants en bénéficient, ils se rapprochent les uns des autres. Cette réserve, si on la compare aux autres, est la plus pauvre, le poisson y est très rare, et il y a à peine quelques animaux à fourrure; cependant, ces sauvages espèrent qu'à force de persévérance dans la culture, ils pourront dans l'avenir triompher de tous les obstacles.

FAIRFORD.

Cette réserve fait beaucoup de progrès, et il fait réellement plaisir de visiter quelques-unes de leurs fermes. A en juger par l'apparence qu'avaient les champs au mois de juillet dernier, on aura certainement une bonne récolte, et c'est un joyeux augure pour l'hiver prochain. L'hiver dernier, le chef a remercié, au nom de sa bande, le gouvernement pour les grains de semence qu'ils avaient reçus; il constatait en même temps, que par l'aide du gouvernement, ils peuvent conserver assez de grains chaque année pour leur propre usage. L'école se fait régulièrement et les résultats obtenus sont satisfaisants.

LAC SAINT-MARTIN.

Pendant les dernières années le progrès que l'on pouvait remarquer parmi les sauvages de cette bande était bien faible, mais à ma dernière visite à cet endroit, j'ai été fier de constater qu'ils désirent beaucoup améliorer leur condition. Ils se sont réunis à un certain endroit de la réserve et se préparent à construire une maison d'école. L'école de cette réserve fait de très bons progrès sous la direction du nouvel instituteur.

PETITE SASKATCHEWAN.

Comme cette réserve n'a pas encore été arpentée, les membres de la bande se querellent entr'eux au sujet du choix de l'emplacement. Les hautes eaux ont fait déborder la rivière et presque toutes les campagnes environnantes ont été inondées, à tel point que très peu d'acres de terre n'ont pas été couvertes d'eau. Malgré cela, cependant, leurs jardins ont donné un assez bon rendement. L'année dernière, la plus grande partie de leurs récoltes de pommes de terre a été détruite.

Ces sauvages se proposent de construire une maison d'école aussitôt qu'on leur aura donné une réserve. En attendant, l'école qu'ils possèdent, fait de bons progrès.

BAIE AUX CANARDS.

Comme l'agent du traité n° 4, dont cette bande fait partie, pouvait bien difficilement atteindre cette réserve par voie de terre, et que cela est assez facile d'ici par eau, le paiement m'en a été confié cette année.

Il y a bien peu d'acres de terre qui soient cultivés sur cette réserve toute environnée de marais, cependant les membres de la bande ont presque tous de bonnes maisons. Dans cette partie du pays, les animaux à fourrures sont en plus grande abondance, aussi, par ce moyen et la pêche, les sauvages espèrent pouvoir passer un bon hiver.

En général les tribus de cette agence jouissent d'une santé excellente; cependant tous m'ont exprimé leur désir d'avoir la visite d'un médecin l'hiver prochain, parce que sur chaque réserve il y a des membres dont les maladies durent depuis longtemps.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. MARTINEAU,

Agent des sauvages.

PROVINCE DU MANITOBA,
AGENCE DE SAINT-PIERRE, FORT-GARRY (en bas),

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

25 septembre 1880.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, ainsi qu'un état tabulaire, donnant la statistique des bandes de sauvages de mon agence.

Je puis dire, généralement parlant, de ces bandes, qu'il y a eu moins de maladies durant l'année dernière, et comme conséquence moins de décès parmi les enfants que dans chacune des autres années depuis que ces sauvages sont sous ma surveillance.

De bonne heure cet été la récolte avait une très belle apparence, et l'on a semé cette année plus de grains que d'habitude, cependant la gelée a sérieusement endommagé les pommes de terre au mois de juillet dernier; et malheureusement depuis que l'on a commencé les moissons, le temps humide que l'on a presque toujours eu a fait tort à certaines céréales. La récolte de foin a été excessivement bonne, on en a engrangé et en bon état une quantité plus considérable que d'habitude.

Les sauvages de quelques-unes des réserves, particulièrement celle de Saint-Pierre, où le foin croît d'une manière presque illimitée, et où il y a un bon marché, pourraient contribuer grandement à leur soutien en vendant cet article de commerce seulement; mais comme pendant l'été rien ne leur manque, les sauvages n'ont pas assez de prévoyance pour se pourvoir contre les temps durs de l'hiver, et règle générale n'en conservent pas beaucoup plus que ce qui sert à leur propre usage.

Les membres de cette bande ont été bien reconnaissants du privilège que leur a accordé le département, l'été dernier, de couper et vendre, en dehors de la réserve, tout le bois mort et sec, et il me semble que ce privilège devrait leur être continué tant qu'il y aura sur la réserve de ces bois qui ont été brûlés en partie et détruits, lesquels, si on ne les enlève, doivent nécessairement pourrir.

On a fait cette année le paiement des annuités en billets d'une piastre, au lieu de billets de cinq piastres comme les années passées. Cela est, je crois, avantageux aux sauvages, et leur fait obtenir davantage pour la même somme d'argent. En effet, si autrefois le sauvage présentait à un commerçant un billet de cinq piastres en paiement d'un article, ce commerçant avait toujours quelques bonnes raisons pour lui demander d'acheter pour la balance de cette somme, soit sous le prétexte de manquer de monnaie, soit sous un autre, et il arrivait fréquemment que le sauvage achetait des articles qu'il ne voulait pas ou qu'il n'aurait pas achetés dans d'autres circonstances.

Je regrette de ne pouvoir constater aucune amélioration sous le rapport de l'usage des liqueurs enivrantes; ils ne paraissent avoir aucune difficulté de se les procurer tant qu'ils ont de l'argent pour payer. Je ne crois pas que le changement apporté à l'acte, relativement à la vente des liqueurs, ait fait une différence d'une manière ou de l'autre. J'avais grandement espéré que l'on obtiendrait plus de condamnations, mais jusqu'à présent il n'en pas été ainsi dans ce district.

BANDE DE SAINT-PIERRE.

Je constatais dans mon dernier rapport qu'il y avait beaucoup de mécontentement parmi les membres de cette bande relativement aux questions des écoles et des terres. Ce mécontentement prit de telles proportions que M. le commissaire Dewdney dut au mois d'avril dernier visiter la réserve et s'informer avec soin de toutes leurs plaintes et griefs. Convaincu par la suite que certaines de leurs plaintes étaient bien fondées, ce monsieur leur accorda quelques-unes de leurs demandes, entre autres la construction d'une maison d'école entièrement soutenue et dirigée par le département. Mais il fut bien entendu en même temps par les deux parties que l'on n'emploierait qu'un instituteur possédant un certificat du bureau d'instruction de la province, et que la question des écoles était finalement réglée. Si l'on peut maintenant disposer d'une manière aussi avantageuse de la question des terres, et éloigner de la réserve ceux qui empiètent sur leurs propriétés, ces anciennes difficultés ne viendront plus au moins embarrasser la conduite des affaires à l'avenir, ni empêcher que l'on accomplisse les désirs et les règlements faits par le département.

Il y a déjà plus de neuf ans que le traité avec ces sauvages a été signé, et cependant on n'a pas encore décidé à qui appartenait une grande partie de la réserve, celle que se disputent les sauvages et quelques blancs. Ce malheureux état de choses empêche l'établissement et l'amélioration de la partie de la réserve située le long de la rivière, parce que celui qui voudrait améliorer la terre n'a aucune garantie de pouvoir recueillir le fruit de son travail. S'il était décidé que toutes les terres vendues depuis la date du traité par les sauvages aux blancs, l'ont été d'une manière illégale, et que ces terres font encore partie de la réserve, je suis bien convaincu que dans peu de temps chaque lot sera et occupé et bâti.

Depuis le mois de février dernier il n'y a eu qu'une seule école en opération, celle de l'extrémité nord de la paroisse fut alors fermée, parce que les colons blancs qui y demeurent n'ont pas voulu voter aucun argent pour son entretien. L'école de l'extrémité sud est bien fréquentée et les enfants font des progrès très satisfaisants.

RIVIÈRE DE LA TÊTE OUVERTE.

Les résultats que donne l'école de cette réserve ne sont pas encore satisfaisants, car les enfants ne la fréquentent pas régulièrement, malgré toute la peine que l'on prend dans ce but. La faute en est en grande partie à leurs parents, qui abandonnent fréquemment leurs demeures pour aller chasser et pêcher.

On a défoncé quelques nouvelles terres depuis l'année dernière et cultivé plus que d'habitude. Les récoltes se composent seulement de pommes de terre, d'orge et de blé d'inde. Le foin, en quantité assez considérable, qui a été coupé, l'a été presque entièrement pour leur propre usage, car il n'y a pas dans le voisinage de marchés où ils auraient pu écouler le surplus. Un des membres de la bande Chrétienne a acheté une *faucheuse* et travaille maintenant à couper autant de foin qu'il le peut, afin de le vendre à ses voisins moins heureux.

L'automne dernier six familles païennes avaient promis de s'établir sur la réserve, mais jusqu'à présent une seule a tenu parole. Un certain nombre des membres de cette bande sont allés, dans un but de commerce, visiter une autre bande établie près de la rivière de la Mission, aux Etats-Unis, et au retour possédaient trente-six chevaux qu'ils avaient échangés pour des marchandises qu'ils avaient eux-mêmes fabriquées, tels que souliers, guêtres, ceintures et ouvrages en rassades. Ces sauvages étaient très fiers de leur marché et parlèrent d'amener ces chevaux à la réserve pour s'en servir à cet endroit, mais j'ai bien peur qu'ils oublient vite leurs bonnes intentions.

FORT ALEXANDRE.

Comme le froid de l'hiver dernier a été continu et rigoureux, presque toutes les pommes de terre que l'on avait encavées furent gelées, en conséquence, au printemps, les sauvages n'en possédaient plus et durent compter sur les approvisionnements envoyés par le département.

Une nouvelle église a été construite à la mission catholique romaine; l'ancienne sert aujourd'hui exclusivement d'école.

L'année dernière les sauvages ont bien réussi dans leur chasse d'animaux à fourrure, et quoique les prix étaient moins élevés, cependant ils ont été capables d'obtenir leurs approvisionnements à meilleur marché.

Il y a deux scieries sur la rivière, l'une est sur la réserve et l'autre à quelques milles en amont; de cette façon les sauvages qui désirent travailler le peuvent facilement et obtiennent de très bons gages. Ils peuvent aussi vendre leurs récoltes avec profit. Un certain nombre de colons sont à s'établir le long de la rivière, en amont de la réserve, et s'occupent d'agriculture. Comme déjà ils ont défriché et amélioré une certaine étendue de terre, j'espère que les sauvages profiteront de l'exemple qui leur est donné.

Les deux écoles de cette réserve sont bien fréquentées et les élèves font des progrès satisfaisants.

RIVIÈRE NOIRE.

Cette bande a reçu la balance des animaux qui lui avaient été promis, aussi l'on s'attend qu'à l'avenir on pourra constater une plus grande amélioration.

Comme l'école a été tenue d'une manière bien irrégulière il y a eu peu de progrès de fait. En apparence, les sauvages désirent tous voir leurs enfants instruits, et ce doit être un peu la faute de l'instituteur si l'assiduité des élèves n'est pas meilleure; mais la réserve est si éloignée de la colonie et le salaire est si faible, qu'il est bien difficile de trouver un bon instituteur.

La gelée a été particulièrement rigoureuse à cet endroit, au mois de juillet.

J'ai l'honneur d'être etc.,

DAVID YOUNG.

AGENCE DU PORTAGE LA PRAIRIE,

A l'honorable

25 septembre 1880.

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions de votre circulaire datée du 20 juillet dernier, je vous transmets ci-joint l'état tabulaire du dénombrement des diverses bandes de sauvages sous ma surveillance, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

La bande de la Longue Plaine, dont le chef est le Petit Ours ou Keshkeonagwah, a semé la même quantité de grains que l'année dernière, et dans les endroits où l'on en prend soin la récolte a une bonne apparence. Beaucoup de sauvages, après avoir semé, partent pour chasser et ne reviennent que lors des paiements, au mois de juillet, et de la sorte négligent de cultiver ce qu'ils ont semé. Il m'est impossible de dire quelle est la quantité qu'ils récoltent, parce qu'ils en emploient une partie aussitôt qu'il est possible de s'en servir, et en conséquence, ils mettent bien peu de chose en réserve pour l'hiver.

La bande du lac du Cygne a pour chef la Plume-Jaune. Elle ne paraît pas disposée à s'établir sur sa réserve. On a semé le même montant de grains que l'année dernière, mais comme les sauvages ne sont pas sur leur réserve, je ne puis dire quelle apparence ont leurs récoltes. Il y en a bien peu parmi eux qui s'occupent d'agriculture, et ceux qui demeurent à distance de l'établissement paraissent mieux réussir que ceux près de la ville, probablement parce qu'ils n'ont pas la même occasion de se procurer de liqueur. Ces sauvages refusent positivement de s'établir sur leur réserve, et leur désir est maintenant que les différentes bandes soient réunies sous un seul chef, et que leur réserve soit voisine de celle du Petit Ours ou de la Longue Plaine.

La bande de Sandy Bay a pour chef Nahwahchewarkahpone. Elle paraît prendre plus de goût à l'agriculture que toutes les autres, et pourrait dans peu d'années se supporter elle-même si ce n'était que cette réserve est trop humide pour des fins de culture. Les endroits de terre arable ne se trouvent qu'ici et là, et encore ils sont d'une étendue bien limitée; cependant les sauvages désireraient beaucoup rester sur leur réserve, qui leur est avantageuse sous le rapport de la pêche et de l'élevage du bétail. Ils possèdent aujourd'hui près de cent bêtes à cornes et soixante chevaux. On s'est plaint que l'automne dernier la pêche n'a pas réussi et que le poisson pris n'a pas suffi à leur propre usage. Les sauvages ont pris grand nombre de rats musqués et les prix des peaux étaient cette année élevés; mais je ne puis remplir avec exactitude la colonne ayant l'entête "fourrure," parce que beaucoup n'ont pu me renseigner sur le nombre qu'ils avaient pris.

J'ai fait bien des efforts pour engager les membres des différentes bandes à défoncer plus de terres, mais la réponse est invariablement celle-ci: le gouvernement ne veut pas nous donner de bœufs.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANCIS OGLETREE,

Agent des sauvages.

PROVINCE DU MANITOBA,

AGENCE DE LA RIVIÈRE AU ROSEAU.

Pas de rapport de M. George Newcomb, agent des sauvages.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST,
RÉSERVE DES SIOUX DE L'ASSINIBOINE,
CRIQUE À LA QUEUE D'OISEAU,
10 septembre 1880.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'inclure l'état tabulaire pour l'année terminée le 30 juin 1880. L'on y verra qu'il y a eu progrès parmi les Sioux de mon agence, particulièrement sous le rapport du nombre des maisons que l'on a construites.

Presque chaque famille de la Crique à la Queue d'Oiseau possède une maison et vit continuellement sur la réserve. Les récoltes de blé-d'inde, de pommes de terre et de légumes ont été suffisantes pour leur permettre à tous de subvenir à leurs besoins jusqu'à la prochaine moisson. Malheureusement, sur les terres basses, la gelée hâtive est venue endommager le blé-d'inde, mais la quantité sauvée par les sauvages qui cultivent les terrains élevés et sèment de bonne heure a été considérable et toute de bonne qualité. Comme toutes les campagnes environnantes sont colonisées avec rapidité les sauvages peuvent se procurer autant de travail qu'ils en veulent, à couper des bois en grume pour maisons, du foin, à faire les clôtures, etc., et dans tous ces travaux ils réussissent bien. J'ai aussi constaté une amélioration considérable dans le soin qu'ils prennent de leurs jardins; les mauvaises herbes n'y ont pas crû et les clôtures ont été bien faites et d'une manière solide. En apprenant, le printemps dernier, l'état de misère dans lequel se trouvaient les Santeux du comptoir de la Montagne du Dauphin, cette bande a desuite pris sur le modique approvisionnement qu'elle avait trois boisseaux de blé-d'inde de semence, et envoyé un de ses membres les distribuer à ces malheureux. Si l'on considère qu'il n'y a qu'une paire de bœufs par chaque cinq familles, ces sauvages ont cultivé autant que l'on pouvait espérer.

Le rév. M. Berman, missionnaire de l'Eglise d'Angleterre, a fixé sa résidence à la réserve de la rivière du Chêne, et plusieurs familles, principalement parmi les sauvages, qui jusqu'à présent avaient l'habitude de passer l'hiver au Portage, se préparent à y aller vivre permanentement. Dans le moment on construit un certain nombre de maisons et d'écuries, et l'on a coupé et ameulonné assez de foin pour nourrir tous les animaux, même pendant un long hiver. Je suis informé par M. Berman, le missionnaire, que les Sioux désirent vivement que leurs enfants apprennent l'anglais.

Le printemps dernier la rivière Assiniboine a débordé et ses eaux ont couvert cette réserve pendant bien près d'un mois, en conséquence les travaux d'agriculture se trouvèrent en retard, et le mois de mai était bien avancé quand il a été possible de cultiver les jardins. Sans cet accident, on aurait semé une plus grande étendue de terrains. Toutefois leurs récoltes ont une bonne apparence, et s'il ne survient pas de gelées prématurées, elles seront abondantes. Ces sauvages réussissent parfaitement dans la culture des pommes de terre, qu'ils savent aussi conserver pendant l'hiver dans les caveaux. Ils ont pu fournir le printemps dernier la semence à Rapid City et le voisinage, tout en conservant assez de vieilles pommes de terre pour vivre jusqu'au mois de juillet.

Ces deux réserves ont maintenant de bonnes vaches, et bientôt l'on pourra élever assez de jeunes bœufs pour que chaque famille en possède un. Les membres des deux bandes sont à peu près en état de se nourrir et s'habiller eux-mêmes. Il y a de plus entre ces deux réserves, et à différents endroits tout le long de l'Assiniboine, plusieurs petites bandes qui cultivent sur une petite échelle. Ils ont construit des maisons et des écuries et possèdent assez de foin pour hiverner leurs animaux.

Ces sauvages gagnent beaucoup d'argent en coupant du bois pour les vapeurs. Les Sioux ont une réserve au lac du Chêne, au sud de la rivière, mais ne font que commencer à cultiver. L'automne dernier ils ont reçu leur premier bœuf, mais malheureusement toute la terre qu'ils avaient labourée fut inondée au printemps par les hautes eaux de la crique de la Pierre-à-Calumet. Pendant que la bande, durant l'hiver, était allée à la chasse, leur charrue fut volée, et ce n'est que tard au printemps qu'il leur en fut donné une autre. Depuis lors on a labouré beaucoup de pièces de terre, et si ces sauvages peuvent gagner leur vie, l'hiver prochain, sur la réserve, où il se construisent des maisons, je suis bien certain qu'ils ne manqueront de rien et seront satisfaits. Je dois ajouter que la bande a loué une charrue d'un métis, le printemps dernier, afin de cultiver les jardins. Ils n'ont pas encore jusqu'à présent hiverné sur

leur réserve. Six familles demeurent encore à la Montagne de la Tortue, ont de petits jardins, mais vivent principalement du produit de la chasse. Beaucoup de Sioux ont passé jusqu'à présent l'hiver à cet endroit, mais comme le pays est colonisé promptement, le gibier se fait rare, et les six familles qui vivent près de la montagne désirent vivement s'adonner à l'agriculture. Cependant, je ne crois pas qu'il serait désirable de les laisser s'établir à la montagne de la Tortue, vu sa proximité de la frontière et l'éloignement des autres réserves; d'ailleurs on peut trouver beaucoup d'espace pour eux au lac du Chêne.

Il y a encore un certain nombre de familles à la Pointe-au-Tremble, au Portage et à Gladstone, mais elles viennent s'établir sur les réserves aussi vite qu'on le peut désirer, pour le nombre de bétail que l'on possède aujourd'hui. Les moyens de subsistance de ces sauvages consistent à travailler pour les colons, dans le produit de la chasse, et ainsi ne coûtent rien au gouvernement en aucun temps. Il y a très peu de cas de polygamie parmi les sauvages des réserves, mais on a assez souvent des divorces, et il est parfois assez difficile de savoir de qui une femme est l'épouse, parce qu'elle s'est peut-être mariée à trois ou quatre hommes de la même réserve. Plusieurs des sauvages de la Crique de la Queue d'Oiseau sont cependant mariés légalement.

Des partis de danses de médecine ont encore lieu de temps en temps à la Rivière du Chêne, et les organisateurs de ces fêtes dépendent tout ce qu'ils ont, quitte à recommencer de nouveau. De plus il se commet alors de grandes immoralités, et il est à espérer que l'on fera cesser bientôt ces scandales. Les Sioux de la Queue d'Oiseau ne veulent pas permettre ces réunions sur leurs réserves.

Le département m'ordonnait au mois de mars dernier d'aller visiter les Sautaux de la Montagne du Dauphin. J'en trouvai à mon arrivée dans ce lieu plusieurs dans une grande détresse et qu'il fallait secourir instamment. Lors de mon second voyage au mois de juillet, quand je suis allé payer cette bande, j'étais heureux de constater combien leur état s'était amélioré, presque tous étaient bien vêtus. On était à construire plusieurs maisons, et d'après de meilleurs plans que toutes celles que j'ai vues chez les sauvages jusqu'à ce jour. Il est à espérer que cette bande s'occupera d'augmenter rapidement ses travaux des champs, vu qu'elle possède maintenant deux bonnes paires de bœufs. Dans le voisinage de cette réserve il y a pendant l'hiver beaucoup de travail dans les chantiers, et si l'on excepte deux familles dont les hommes ne peuvent travailler, je crois que tous ces sauvages ne coûteront rien à l'avenir au gouvernement. Je suis persuadé que l'amélioration considérable que l'on constate parmi les membres de cette bande est due aux efforts infatigables du rév. M. Flett, le missionnaire presbytérien de cet endroit.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. W. HERCHMER,
Agent des sauvages.

GRANDS RAPIDES, T. N. O.

A l'honorable BUREAU DES SAUVAGES, 18 septembre 1880.
Surintendant des affaires des sauvages,
Ottawa,

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état tabulaire aussi complet qu'il m'a été possible de le préparer sous les circonstances où je me suis trouvé.

Je n'ai reçu la formule de l'état tabulaire qu'après mon arrivée ici et après avoir fait les paiements à tous les endroits sur le lac Winnipeg. Heureusement, dans le but de me renseigner moi-même, j'avais fait le recensement des différentes bandes et je leur avait demandé plusieurs des questions comprises dans la formule reçue.

Je regrette d'avoir à constater qu'il m'a été impossible de m'assurer de la valeur des biens meubles, etc., de la valeur totale des biens meubles et immeubles, etc., l'espèce et la valeur des fourrures, le genre, la nature et la valeur des autres industries, etc.

Je n'avais pas les moyens de m'assurer de l'étendue des réserves, parce que je ne possédais pas les plans d'arpentage des réserves qui ont été arpentées, et parce que d'autres ne l'ont pas encore été. Relativement à la demande suivante : *nombre d'acres de terre couverts de bois*, je dois dire que presque toutes les réserves du traité n° 5 sont couvertes de bois, de broussailles, de maskegs, de roches et d'eau. Espérant que le département sera satisfait de l'état tabulaire et de ces quelques remarques.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. MACKAY,
Agent des sauvages.

LAC DES MILLE LACS.

Pas de rapport de M. R. H. Matthews, agent des sauvages.

OTTAWA, 31 décembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le rapport que j'avais l'honneur de vous soumettre à la date du 2 janvier 1880, relativement aux affaires des sauvages de la surintendance du Nord-Ouest, vous informait de l'état où j'avais trouvé les sauvages, lors de ma nomination au poste que j'occupe, et comment ils avaient reçu l'avis de la nouvelle politique que le gouvernement se proposait de suivre à l'égard de ceux qui s'établiraient et travailleraient sur leurs réserves. Je vous informais de plus que l'on avait fait pour ces sauvages certaines provisions, conformément à la recommandation faite par la convention tenue à Battleford, au mois d'août 1879, afin de s'enquérir de l'état des sauvages.

J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui un rapport général des affaires des sauvages pendant la présente année. D'abord, il me fait beaucoup plaisir de constater que la nouvelle politique inaugurée en 1879 par le gouvernement, sera, je le pense, couronnée de succès. Comme les fermiers ne sont arrivés que tard en automne et n'ont pu préparer leurs terres pour pouvoir semer aussi à bonne heure que cela est nécessaire au Nord-Ouest, le produit de quelques-unes des fermes ne sera pas, il est vrai, aussi considérable que je l'avais espéré; cependant l'ouvrage qu'ils ont accompli, avec l'aide des sauvages, n'en est pas moins tout-à-fait satisfaisant.

J'ai tout lieu d'espérer que les aliments que produiront vos fermes et réserves, l'année prochaine, aideront grandement à nourrir les sauvages qui s'y seront alors établis.

Je vous inclus un état du nombre d'acres de terre défoncés (qui tous pourront être semés aussitôt que le froid aura cessé), du nombre d'acres cultivés cette année, du nombre de lisses coupées, combien d'acres ont été clôturés, la quantité de foin fauché et le nombre de bâtiments que l'on a construits.

Dans le voisinage de Carleton, les réserves ont produit de bonnes moissons et les sauvages ont récolté les grains en bon état. Comme ces grains avaient été semés dans une vieille terre ils sont meilleurs que ceux des fermes de la réserve.

Je suis heureux de dire que les sauvages de cette section demandent aux fermiers et vont leur offrir leurs grains de semence pour que ces derniers les leur conservent jusqu'au printemps suivant.

J'ai donné l'ordre à nos fermiers d'essayer à obtenir ce résultat, et les sauvages paraissent bien disposés à y souscrire. Jusqu'à présent ils n'avaient d'autres endroits pour emmagasiner la semence que leurs loges, et l'ayant toujours devant les yeux, ils ne pouvaient s'empêcher de la donner ou de la manger. Les sauvages du voisinage de Battleford ont aussi fait des progrès.

On a cultivé seize différents champs à la réserve du Faisan-Rouge, aux Buttes de l'Aigle. Quelques familles seulement avaient intérêt dans l'exploitation de ces différents champs, et l'on a constaté que partout où il nous a été possible de donner un jardin en soin à quelques familles, et dans quelques cas à une seule, avec le droit d'en garder les produits, tous ces sauvages ont manifesté un intérêt plus grand que quand ils leur fallait travailler en commun sur un vaste champ.

Plusieurs des sauvages de cette réserve ont pu vendre des pommes de terre qu'ils avaient eux-mêmes cultivées, après en avoir conservé suffisamment pour leur propre consommation ainsi que pour leurs amis.

D'autres réserves, dans ce voisinage, n'ont été habitées que le printemps dernier, et presque toutes par des sauvages Cris de la Plaine, qui, jusque-là, n'avaient jamais planté une pomme de terre. Ils ont bien réussi, et je suis convaincu qu'avec de la persévérance et une bonne administration, ces sauvages deviendront de bons travailleurs.

Je me propose à l'avenir, dans les endroits où cela sera possible, de faire défoncer des petits champs pour une famille, et j'ai donné des instructions aux fermiers à ce sujet.

Les sauvages des traités 4 et 6 se sont plus ou moins occupés d'agriculture depuis plusieurs années, et quelques-uns ont fait des progrès satisfaisants et sont devenus d'excellents laboureurs et faucheurs, et sont réellement utiles dans

les travaux agricoles comme main-d'œuvre; cependant, comme grand nombre de leurs amis des plaines viennent les rejoindre parce qu'il leur est maintenant impossible de gagner leur vie à cet endroit, les produits qu'ils récoltent ne sont pas ce qu'ils auraient paru si les seules familles établies alors sur la réserve en avaient usé.

Les sauvages Assiniboines, du traité 7, qui depuis une couple d'années avaient essayé de cultiver et montré le désir de faire mieux, ont fait des progrès considérables depuis qu'on leur a envoyé un instructeur afin de leur aider.

Ces bandes, dont les chefs sont Patte d'Ours, Chiniquey et Jacob, posséderont chacune, l'année prochaine, soixante acres de terre en culture. Cet automne elles ont reçu les animaux qu'on leur avait promis lors du traité. Les vaches et veaux appartenant à chaque famille, sont marqués d'un chiffre qui correspond à celui inscrit vis-à-vis des noms sur le bordereau de paie, et ont de plus, la marque de la bande. De cette manière toutes les familles connaîtront les animaux qui leur appartient et seront plus intéressées à en prendre soin que si on les avait remis aux seuls chefs. Ils ont reçu 198 vaches, 51 veaux, 6 taureaux et 6 jeunes bœufs. Les vaches étaient jeunes et d'une bonne race, et je crois que les sauvages en seront fiers; et comme leur réserve est située dans un des meilleurs districts pour l'élevage des animaux, je ne doute pas que leur nombre augmentera très vite, et que dans trois ans ces sauvages auront autant de viande qu'ils en auront besoin.

Les sauvages Assiniboines ont eu l'avantage de recevoir les avis du révérend John Macdougall qui accompagnait les chefs au Fort MacLeod, lorsqu'ils ont reçu leurs animaux. Il croit, d'après ce qu'il connaît des habitudes de ces sauvages, qu'ils prendront un grand soin de leurs animaux.

Ces bandes de sauvages sont de bons chasseurs et trappeurs, et passent une grande partie de leur temps aux Montagnes Rocheuses, entre la frontière et Jasper House. Ils n'auraient besoin qu'un peu d'aide du gouvernement, et je suis certain qu'avant peu ils seront indépendants.

Les Piégânes, dont la réserve est située sur la rivière du Vieil Homme, près du fort Macleod, ont bien commencé. Établis sur leur réserve seulement le printemps dernier, ils ont cependant cultivé plus de cent acres de terre, et construit cinquante maisons. Dix de ces familles ont échangé quelques-uns de leurs chevaux pour des poêles, tandis que les autres se servaient des foyers. Ils ont aussi reçu leurs animaux, que l'on a marqués comme ceux des Assiniboines, mais avec le chiffre distinctif de la bande. Comme ces animaux seront mis avec les troupeaux que le gouvernement n'a pas encore donnés, je suis certain qu'ils ne souffriront pas.

Un ou deux des chefs de la bande ont depuis une année ou deux possédé quelques animaux en propre, et en ont eu grand soin; et j'espère qu'il en sera de même pour les sauvages qui n'ont reçu les leurs que tout dernièrement.

Les agents ont reçu l'ordre d'avertir les sauvages que ces animaux leur étaient donnés par le gouvernement afin qu'ils puissent se fournir eux-mêmes de viandes, par l'élevage, et que toute famille qui les tueraient ne recevra plus d'autres secours du gouvernement.

Les Gens du Sang, la partie la plus importante de la nation des Pieds-Noirs, sous le rapport du nombre, m'ont exprimé leur mécontentement de la réserve que, lors du traité, on avait décidé de leur donner. L'hiver dernier, je rapportai cette affaire au gouvernement. Quelque temps après un arrêté du conseil m'autorisait, ainsi que le colonel Macleod, de rencontrer les chefs et de tâcher d'en venir à une entente raisonnable afin de satisfaire les vœux de ces sauvages.

À mon arrivée à fort Macleod j'y trouvais une grande partie des Gens du Sang qui m'attendaient, afin de connaître la décision du gouvernement à ce sujet. Sachant que le colonel Macleod était au fort Walsh et y serait retenu quelque temps, et que Pied-de-Corbeau, le seul chef des Pieds-Noirs dont on pouvait attendre quelque opposition, avait traversé la frontière il y avait plus d'une année, pour ne pas revenir probablement, j'informai le chef des Gens du Sang que s'il voulait m'abandonner tous ses droits à la réserve située à la Traverse des Pieds-Noirs, à la condition que le gouvernement lui en donne une autre à l'endroit qu'il indiquerait, je le ferais accompagner, lui et sa bande, à l'endroit qu'il choisirait, par un instructeur, et que l'on pourrait y construire des maisons et préparer la terre pour la prochaine saison; et que je recommanderais, à mon retour, au gouvernement de leur donner une réserve à cet endroit. Le chef et les sauvages qui l'accompagnaient parurent enchantés de cette proposition.

Un ou deux jours après tous partaient, accompagnés d'un instructeur, et l'on m'a appris depuis que chaque famille possédait une maison et que l'on avait défoncé de vingt à trente acres de terre environ.

Comme j'ai déjà fait un rapport spécial à ce sujet, je ne mentionne ceci que pour démontrer que les sauvages les plus farouches même sont disposés à travailler, s'ils en ont l'occasion.

Les Pieds-Noir-, sous le commandement de Pied-de-Corbeau, ont quitté leur réserve il y a eu un an au mois d'octobre dernier, et très peu sont de retour jusqu'à présent.

Ils ont toujours été à la poursuite du bison depuis leur départ, et je ne crois pas qu'ils reviennent avant le printemps prochain.

A mon arrivée au fort Walsh, au mois d'octobre dernier, il y avait environ trois mille sauvages, représentant quarante-deux bandes différentes, qui m'y attendaient pour se faire payer, s'il était possible, leurs annuités à cet endroit.

Les paiements annuels avaient été faits à la fin de juillet, mais ces sauvages, qui se trouvaient alors dans les lieux fréquentés par le bison, n'avaient pas voulu discontinuer leur chasse. J'ai cru qu'il était préférable de les payer au fort Walsh, surtout après avoir appris que de nombreux troupeaux avaient été vus dans le voisinage du fort Belknap et qu'ils paraissaient se diriger vers le nord.

Je suis sous l'impression que ces sauvages, réunis aux Pieds-Noirs, à une partie des Gens du Sang, aux Piégânes et aux Assiniboïnes, sont au nombre d'environ sept ou huit mille. Il est tout probable qu'ils reviendront tous au pays au printemps, et l'on devra nécessairement prendre des dispositions pour faire face à cette éventualité, sinon je crains qu'il y ait des troubles.

INSTRUCTEURS D'AGRICULTURE.

Je suis heureux d'avoir à constater que la plupart des instructeurs d'agriculture que l'on a envoyés au Nord-Ouest pendant l'automne de 1879, ont rempli leurs devoirs d'une manière satisfaisante, et il n'est arrivé que bien rarement que les sauvages aient porté plainte.

L'on m'a fait rapport de deux cas d'assaut, dont l'un commis par deux sauvages sur un instructeur qui n'avait pas voulu leur donner les vivres qu'il avait, et l'autre par un instructeur sur un sauvage coupable d'impertinence et de paroles insultantes.

Les sauvages, dans le premier cas, furent arrêtés par l'inspecteur Herchmer, de la police à cheval du Nord-Ouest, et condamnés à deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Cet exemple produisit un excellent résultat parmi les sauvages du fort Pitt, où avait eu lieu l'offense, et où les sauvages se sont quelquefois montrés bien indépendants.

L'autre cas d'assaut fut réglé d'une manière satisfaisante par M. Lawrence Clarke, de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Carleton, et je n'ai pas eu d'autres plaintes à cet endroit.

L'on verra par le rapport des travaux exécutés sur les fermes que les instructeurs ne sont pas demeurés à rien faire. En outre, plusieurs de ceux qui n'avaient pas eu confiance dans le succès de la nouvelle politique, sont bien étonnés de voir l'étendue considérable de terres que les sauvages ont cultivé cette année, comparativement aux années dernières. Le rév. Père André, du lac aux Canards, m'a dit qu'en voyant les progrès des sauvages du Nord-Ouest, il avait maintenant une toute autre opinion des instructeurs, et qu'ils avaient fait plus que ce qu'il avait cru être possible, et il est convaincu aujourd'hui que les sauvages de cet endroit peuvent devenir capables de se supporter eux-mêmes.

J'annexe à ce rapport des extraits de lettres que m'ont envoyées les agents des différents districts, et vous vous convaincrez, je le crois, en les lisant, que s'il a fallu dépenser énormément pour commencer l'exploitation des fermes dans le Nord-Ouest, les résultats obtenus sont encourageants, et j'ai la confiance que l'on continuera à aider ceux des sauvages qui se décident à s'adonner à la culture. Je crois que l'on pourra, une autre année, dans quelques districts où les réserves des sauvages sont en bon état d'exploitation, se passer d'instructeurs et les envoyer sur celles où l'on est moins avancé.

Extraits de lettres de M. Rae.

CARLETON, 25 septembre 1880.

MONSIEUR.—J'étais heureux de constater, lors de ma visite à la réserve *Star Blanket* cette semaine, la manière dont ces sauvages ont travaillé. Toute leur orge, qui est très belle, a été fauchée et ameuonnée; leur blé qui est de très bonne qualité, quoique un peu endommagé par la gelée, a aussi été fauché et ameuonné; chacun de ces sauvages n'avait qu'un petit champ de pommes de terre, mais elles sont excellentes; enfin ils paraissent consentir à confier aux fermiers leurs grains de semence et pommes de terre et font évidemment de leur mieux. Le chef de cette réserve a gagné la paire d'animaux que l'on avait offerte à celui qui, dans trois réserves, aurait la meilleure récolte, et son conseiller, la vache, ou le second prix. Les maisons sont d'une bonne grandeur et proprement tenues; il en est de même des écuries. Quant à leurs clôtures elles sont solides et bien faites.

Ils n'ont pas défoncé autant de terres nouvelles que je l'aurais désiré, mais ils n'ont pu faire mieux, disent-ils, vu la rareté des animaux de travail et les améliorations qu'ils ont faites à leurs demeures cet été; mais l'été prochain ils promettent de s'y mettre de tout cœur et d'en défoncer une étendue considérable.

La plupart des sauvages de cette réserve ont déjà creusé des caves pour mettre leurs pommes de terre, qu'ils commenceront à arracher la semaine prochaine.

Je puis dire que si la moisson est bonne l'année prochaine, ils pourront, dans dix-huit mois de ce jour, se supporter eux-mêmes.

A la demande de *Star Blanket* je parlai aux conseillers et aux membres alors présents, et leur dis clairement que les provisions que le gouvernement donnait n'étaient que pour ceux qui travaillaient; que je viendrais visiter fréquemment la réserve et voir quel travail on avait fait pour les provisions données, et que je leur fournirais des outils et provisions, au besoin, tant que je m'apercevrais qu'ils feraient réellement des efforts pour améliorer leur condition.

CARLETON, 25 septembre 1880.

MONSIEUR.—En visitant la réserve de Mistowasis, j'avais le plaisir de constater que tout était en bon état et que l'on avait fait beaucoup de travaux pour les provisions données. Tous leurs grains ont été fauchés et ameuonnés et l'on commencera la récolte des pommes de terre la semaine prochaine. Je regrette de dire qu'ils n'en ont pas beaucoup, leur semence ayant été si légère.

Leurs maisons, écuries, clôtures, leur font honneur, et j'aimerais qu'une de ces personnes qui ne veulent pas croire qu'un sauvage peut devenir bon fermier, vint visiter ces endroits. Leurs animaux paraissent bien, et il m'a fait plaisir de constater qu'ils avaient gardé et fait travailler tout l'été un bœuf qui leur avait été donné pour le manger, lors du traité.

Ils ont défoncé une grande étendue de terre pour le printemps prochain, et si l'année prochaine la moisson est bonne, ils pourront subvenir eux-mêmes à leurs besoins dans dix-huit mois. Ils approuvent fortement le projet de confier leurs grains de semence aux fermiers. Mistowasis a obtenu le troisième prix, le fusil, lors du concours pour la meilleure récolte en général. Leurs navets et carottes poussent bien.

CARLETON, 25 septembre 1880.

MONSIEUR.—J'ai été bien désappointé lors de ma visite à la réserve de Kilaway, sur le lac Musqué, la semaine dernière, de l'état dans lequel se trouvaient les affaires à cet endroit. Il y a très peu de maisons, et encore sont-elles de misérables demeures; il n'y a pas d'écuries, les clôtures sont mal faites, et l'on a une récolte bien légère. Quoique je leur eusse donné des provisions, cependant je me suis aperçu qu'ils n'avaient pas encore tout fauché leur blé. Je donnai des ordres pour qu'une séance du conseil eut lieu, et là je leur parlai devant le chef, quatre conseillers et à peu près vingt de leurs hommes. Je leur dis combien j'étais mécontent d'avoir trouvé leurs affaires dans cet état, et que s'ils continuaient à ne rien faire ils ne devaient plus s'attendre à avoir le secours du gouvernement tant que je séjournerais à cet endroit.

Après des pourparlers qui durèrent environ six heures, ils me répondirent qu'ils essaieraient à faire mieux, et qu'ils travailleraient de suite si je voulais leur donner d'autres provisions. Je les leur refusai, parce qu'ils avaient déjà reçu leur approvisionnement pour le temps de la moisson, et leur conseillai d'aller immédiatement faucher leurs grains, sans espérer avoir d'autres provisions; et que s'ils n'y allaient pas ils n'auraient rien avant l'hiver. Ils se parlèrent de nouveau longtemps, et à la fin consentirent à se rendre sur leurs champs, mais quelques-uns n'y allèrent qu'avec beaucoup de répugnance. Je m'y rendis aussi, avec dix-huit hommes, les mis à l'œuvre et demeurai avec eux pendant une journée et demie. A mon départ pour Carleton, les sauvages finissaient de couper les grains du dernier champ.

Ils ne possèdent pas, ou que très peu, de terrains défoncés pour l'année prochaine, et je suggérerais qu'on leur donne au printemps les dix-huit acres environ que M. Tompkins possédait sur cette réserve; mais à condition qu'ils défoncent dix ou douze autres acres des terrains avoisinants.

CARLETON, 5 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai eu beaucoup de plaisir à constater, hier, en visitant la réserve du lac aux Canards, que les sauvages achevaient les labours sur les terrains qu'ils ont cultivés cette année, et qu'ils ont construit trois maisons depuis ma dernière visite. Je ne leur ai distribué, la semaine dernière, que trois sacs de farine et environ 50 livres de lard. La bande de Beardy même, a bien travaillé. Quoique je n'aie eu que très peu de provisions, je n'ai cependant pas eu de peine en les leur distribuant.

Extraits de la lettre de M. Orde.

RÉSERVE DU FAISAN-ROUGE.

BATTLEFORD, T. N. O., 18 novembre 1880.

Les récoltes sur cette réserve ont été magnifiques; le rendement des pommes de terre des deux seules espèces semées, les *Early Rose* et *Early Round*, a été très considérable; l'orge et le blé, je suis heureux de le dire, ont mûri; les navets et les betteraves ne peuvent être meilleurs, il n'y a que les carottes qui, dans quelques cas, ont été petites, parce qu'elles n'avaient pas été éclaircies en temps opportun. Ces sauvages sont intelligents, disposés à la paix et de bons travailleurs. Je pris plaisir à leur aider, et guidés par l'ex-instructeur des sauvages, McCord, ils ont fait des progrès importants en agriculture. Ils ont depuis le printemps dernier fauché et ameulonné environ 40 tonnes de foin; je leur ai prêté douze animaux (Ontario) qu'ils hiverneront, et dont ils ses erviront durant bonne conduite seulement. Depuis mon arrivée ici ils ont coupé 18,000 lisses et 400 cordes de bois de chauffage et tout le bois de construction dont ils avaient besoin; ils ont aussi construit 24 maisons avec fenêtres, portes, cheminées et planchers,—dans quelques cas les planchers sont aussi blancs que la neige,—et en outre six étables chaudes et confortables. Si, monsieur, vous considérez que cette bande ne possédait, en 1879, qu'environ dix acres de terres en culture, et seulement quatre maisons de construites, vous trouverez, je crois, qu'elle n'a pas perdu son temps. Il y a aujourd'hui 160 âmes sur cette réserve.

BANDE DES MARINGOINS.

Cette bande cultive les pommes de terre sur une étendue de deux acres, mais qui ne sont pas clôturés. L'un d'eux a passé l'hiver dernier sur la réserve, afin de construire une maison au chef et pour prendre soin de la paire de bœufs que vous leur aviez donnée, et il a pu, avec l'aide de l'instructeur McCord, semer ce que je mentionne plus haut. Le reste de la bande s'est établi sur la réserve cet été. Quand ils ont quitté les plaines pour venir ici, ces sauvages étaient tous d'intraitables gaillards; mais entraînés par le bon exemple que leur donnèrent leurs frères du voisinage (les Cris), ils ont construit seize maisons et deux étables, et ameulonné dix-sept tonnes de foin de première classe pour nourrir leur bétail pendant l'hiver. L'instructeur Daunais a labouré 20 acres de terre sur cette réserve. La bande compte 306 âmes.

STRIKE HIM ON THE BACK. (FRAPPE-LE-DANS-LE-DOS.)

A l'exception du blé qui avait été semé dans une terre neuve et qui, pour cette raison, était sale, en partie gelé et d'aucune valeur, cette bande a eu une récolte splendide. Les carottes avaient besoin d'être sarclées ; mais les betteraves et les navets étaient bons. Je n'ai placé ces sauvages que l'automne dernier, et depuis lors ils ont construit huit maisons (toutes de bois équarri) et trois étables, coupé 200 cordes de bois, 20,000 lisses, dont ils se sont servis pour clôturer 24 acres de terre, et il leur en reste ; ils ont en outre construit un barrage à pertuis sur la rivière à la Bataille et fait un panier pour prendre le brochet, l'esturgeon et autres poissons. Pendant l'automne de 1879 ils en ont pris beaucoup, mais cette année l'eau a été trop haute. Outre l'étendue de terres dont j'ai parlé plus haut, cette réserve renferme trente-six acres que des entrepreneurs ont défoncés et que les sauvages ont labourés, en tout cinquante-six acres (dont trente-quatre nouveaux et vingt-deux anciens), où l'on pourra cultiver l'année prochaine. Les maisons, si l'on considère qu'elles sont construites par des sauvages, sont certainement belles ; elles sont faites presque entièrement de bois équarri, la plupart ont des planchers et deux des toits de chaume. Les étables sont chaudes, confortables et bien construites, pour des sauvages. La réserve renferme aujourd'hui soixante âmes.

POND MAKERS. (FAISEURS D'ETANGS.)

En général la récolte a été bonne, si l'on considère surtout que l'on avait semé sur le gazon. Les pommes de terre n'ont pas donné un rendement aussi considérable que dans d'autres réserves, parce qu'elles avaient été plantées à trop de distance les unes des autres et à cause de la mauvaise qualité de l'espèce semée, *Lady's Finger*, que l'on avait achetée de M. Pambrun. Il n'y avait que cette espèce à vendre dans tout le voisinage, et comme depuis les vingt dernières années la compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas employé d'autre semence que celle-là, il en est résulté que le fruit a toujours diminué en volume, et est à peu près de la grosseur de petites billes. Jusqu'aujourd'hui ils ont coupé 15,000 lisses, et la balance prête à servir, qui leur reste en mains, est de 1,000. Onze maisons ont été bâties, et toutes, à part deux, cet été. Ces bâtiments sont d'une bonne grandeur, chauds, n'ont pas encore de planchers, mais l'on est à les poser. Un des sauvages possède tout le bois de construction qui lui est nécessaire pour bâtir de suite. Ils ont fauché environ trente tonnes de foin, ce qui suffira, je crois, avec la paille qu'ils ont, pour hiverner leurs animaux. Outre l'étendue de terre mentionnée plus haut, vingt-sept acres ont été donnés à labourer à l'entreprise, et les sauvages en ont défoncé et clôturé quatre autres acres, ce qui fait un total de cinquante-huit acres à ensemercer l'année prochaine. Je les envoyai l'automne dernier à la réserve qu'on leur destinait, afin qu'ils pussent se procurer le bois de construction et les lisses dont ils auraient besoin ; tout l'hiver ils ont travaillé dans ce but, et ils y travaillent encore avec beaucoup de courage. C'est un fait bien encourageant pour moi, car j'encours de grandes responsabilités, en économisant d'une part, autant que possible, les provisions, et d'une autre en empêchant les sauvages de mourir de faim ; et ce serait triste, pour ne pas dire plus, si je n'avais pour me soutenir le fait que ces sauvages travaillent de leur mieux, en retour de ce que le gouvernement leur donne. Le nombre total de ceux qui demeurent sur la réserve jusqu'à ce jour est de 165 âmes.

THUNDER CHILD (ENFANT-DU-TONNERRE.)

Cette bande, qui s'est établie pendant l'été dans un maskeg et sur un banc de sable, avait déjà coupé 300 morceaux de bois de construction et sept tonnes de foin quand j'ai pu les arrêter. Je donnai ordre à M. McIver de leur choisir un endroit convenable, où ils iraient demeurer ; ce monsieur leur trouva une réserve préférable à celle où ils étaient déjà, mais il a été impossible de les engager à y aller. Lorsque cette bande eût coupé ces bois en grume, commencé quatre maisons et fauché du foin, ainsi que je le disais ci-dessus, il leur a fallu quitter la réserve, qui ne leur convenait sous aucun rapport. Depuis lors ils se sont établis sur la rivière Saskatchewan, vis-à-vis la rivière du lac à la Tortue, et dans le voisinage de la réserve des Maasomuis. A cet endroit ils ont aussi coupé d'autres bois en grume.

RÉSERVE DE MAASOMIUS.

Elle est située vis-à-vis la Crique au Brochet, sur la rive sud de la rivière Saskatchewan. Cette réserve contient environ trente acres de terre, que l'on a fait défoncer à l'entreprise. Les sauvages qui l'habitent sont tous d'excellents travailleurs. Il y a à peine deux mois qu'ils s'y sont établis, et cependant ils ont déjà construit cinq bonnes maisons, et dans le moment ils s'occupent à couper des lisses pour clôturer les terrains qui ont été labourés. Les membres de la bande qui sont aujourd'hui sur la réserve se proposent d'aller pêcher, le mois prochain, sur le lac à la Tortue.

C'est mon avis que, si l'on n'avait pas envoyé les agents des sauvages et les instructeurs d'agriculture à l'époque où on l'a fait, tout ce pays aurait été plongé dans les horreurs d'une guerre sauvage, car le moment suprême était arrivé. La différence qui existe entre le sauvage d'aujourd'hui et celui de l'année dernière est quelque chose d'extraordinaire; pendant l'automne de 1879 on ne voyait partout que des mécontents, tandis que maintenant le sauvage est joyeux et dit que sa Grand'Mère est bonne.

Extrait de la lettre de M. Norman Macleod.

FORT MACLEOD, 2 novembre 1880.

MONSIEUR, — J'avais l'honneur de vous faire rapport, le 15 octobre, que j'avais établi les Gens du Sang sur leur réserve, à la jonction des rivières du Ventre et Kootenay, et que j'avais livré aux Piégânes les animaux qu'on leur avait promis par le traité.

J'ai maintenant l'honneur de vous informer que depuis lors on a construit sur la réserve des Gens du Sang, une bonne maison pour l'instructeur d'agriculture, et à côté un magasin. J'ai fait labourer à l'entreprise vingt acres de terre, et quand les bœufs que j'ai pris sur la ferme de M. Bruce n'ont pas d'autres travaux à faire, on leur fait défoncer la terre, afin de la préparer à recevoir la semence au printemps.

Les sauvages pourront bientôt occuper leurs quarante maisons; dans le moment ils y posent des foyers. Corbeau-Rouge s'est construit une demeure confortable, et afin de l'encourager j'ai demandé à M. MacDougall de lui poser une porte et une fenêtre; M. MacDougall me dit que les sauvages désirent beaucoup travailler et sont impatientes de pouvoir apprendre.

J'ai visité la réserve des Piégânes. Ces sauvages ont aidé dans les récoltes. Ils possèdent cinquante maisons, toutes à peu près finies; ils sont aussi à y mettre des foyers. Plusieurs s'occupent avec leurs propres chevaux à labourer les pièces de terre qu'on leur a défoncées l'été dernier.

Le 28 du mois dernier je visitai la Traverse des Pieds-Noirs. Un bon nombre de ces sauvages étaient allés au fort Macleod et ailleurs; mais voyant qu'ils ne pouvaient avoir de nourriture, ils sont depuis revenus à la Traverse. On a commencé treize maisons, dont quelques-unes sont à peu près terminées. Elles ont été toutes construites par le *Long Chef* et sa bande. Ce chef m'a dit que si je voulais lui promettre de continuer à leur aider, ils resteraient sur la réserve, finiraient leurs maisons, et feraient tout autre ouvrage que je leur demanderais. Comme je ne voulais pas les détourner des constructions qu'ils avaient commencées, je me décidai d'y faire continuer les travaux, quoique je fusse bien porté à les suspendre jusqu'au printemps.

On accuse les Sarcis d'avoir volé la plus grande partie des récoltes de pommes de terre et de navets, avant leur départ pour Calgary, mais je crois que les Pieds-Noirs leur ont aidé. Dans le même temps deux animaux ont disparu, et l'on accuse aussi les Sarcis de les avoir enlevés.

A raison de ces irrégularités, je leur retranchai, pendant une quinzaine de jours, la fourniture du bœuf, et leur dis pour quelle raison j'en agissais ainsi.

J'ai écrit à M. Wright, l'informant que vous désiriez le voir employer les Sarcis aussi longtemps qu'il aurait de l'ouvrage à leur donner, et de leur demander ensuite de retourner passer l'hiver à la Traverse, où j'aurais des provisions pour les nourrir. Il m'a répondu que les Sarcis avaient travaillé, étaient tranquilles, et se montraient bien disposés; que comme il n'avait plus rien à leur faire ils s'en retourneraient à la Traverse. Je ferai tout mon possible pour qu'ils soient tranquilles et contents jusqu'au printemps.

PAIEMENTS.

On a fait les paiements l'hiver dernier à la date fixée, excepté dans quelques endroits, car on n'a pu avoir l'aide nécessaire pour payer partout en même temps ; on a émis les billets d'annuités que j'avais suggérés dans mon dernier rapport annuel, et les sauvages se sont moins opposés à les recevoir que je m'y attendais.

Le gouvernement, je crois, au moyen de la distribution de ces billets et le paiement simultané, a effectué une épargne considérable. Cela a eu l'effet d'empêcher les sauvages d'aller d'une place de paiement à l'autre, dans le but de se faire payer deux fois ; et comme tout chef de famille devait présenter ses enfants avant de recevoir un billet, il est arrivé que le nombre n'a pas été aussi grand qu'on l'avait rapporté précédemment. En veillant continuellement à cet égard, je crois que l'on diminuera encore le nombre de ceux qui doivent être payés. Comme le bison n'a pas fréquenté le nord il nous a fallu payer dans le sud un grand nombre de sauvages qui autrement auraient reçu leur argent à Qu'Appelle ou sur la Saskatchewan. Ceux qui demandèrent leur paiement au fort Walsh, au mois d'octobre dernier, représentaient, comme je l'ai déjà dit, des sauvages de 42 bandes différentes, au nombre de près de 3,000.

Tout inconvenant et irrégulier qu'était ce paiement, et malgré la possibilité qu'il y avait de payer des sauvages qui avaient déjà reçu leurs annuités plus à bonne heure pendant cette saison, car on ne pouvait vérifier de la même façon que s'ils avaient été payés dans leurs propres districts, je crois cependant qu'il était aussi avantageux pour le gouvernement de me rendre à leurs désirs, vu surtout qu'ils désiraient retourner à la chasse au bison, que l'on avait vu en grand nombre, ainsi que je l'ai déjà dit, dans le voisinage du fort Belknap, et qui se dirigeait vers le nord.

M. l'agent MacDonald et M. Jones ont fait les paiements des sauvages du traité 4.

Un deuxième paiement eut lieu au fort Walsh et fut fait par M. l'agent Allan, et tout alla bien.

M. l'agent Clarke paya les sauvages du traité 6 à Carleton, au lac aux Canards, à Prince Albert et au fort à la Corne.

Des sauvages sous les ordres des chefs Beardy, Nez Coupé et la Flèche, ont tué pendant ces paiements quelques animaux destinés à leur nourriture.

Ces animaux avaient été enfermés dans un enclos, sous les soins de notre bouvier. Plusieurs jeunes gens, ayant à leur tête un des conseillers de Beardy, arrivèrent dans des voitures, tuèrent trois animaux, les découpèrent, puis on les apporta au camp et on les plaça devant les loges de chacun des chefs. C'est là que chaque sauvage eut sa part, et qu'ils furent mangés. Sur ces entrefaites, heureusement, le capitaine Herchmer, de la police à cheval du Nord-Ouest, arriva à cet endroit, en route pour Battleford. On l'informa de ce fait et aussitôt il arrêta, avec l'aide de l'inspecteur Antrober et six hommes, les trois chefs et un conseiller. Cette arrestation fut faite avec beaucoup de courage et d'à-propos, quoique 150 sauvages environ sortissent de leurs tentes et parussent déterminés à l'empêcher, et firent feu au-dessus de la tête de la police.

Les prisonniers durent subir leur procès et furent jugés devant le colonel Richardson, à Prince-Albert.

On leur donna un procès par jury, et M. Lawrence Clarke, agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, descendit du banc pour les défendre.

Les chefs furent trouvés non coupables sur l'accusation d'avoir tué les animaux et d'avoir disposé de la viande et furent relâchés, mais le conseiller fut condamné. Comme je savais que ce dernier n'avait été qu'un instrument des chefs, je priai le colonel Richardson de le traiter avec douceur ; on le déchargea après lui avoir adressé une réprimande sévère et en lui disant qu'il serait rappelé dans quelque temps pour recevoir sa sentence. La manière courageuse avec laquelle on a opéré les arrestations, et l'action prompte des autorités qui s'occupèrent de suite de cette affaire, eurent un bon effet, et malgré que les chefs eussent été trouvés non coupables par un jury sympathique, ils n'en ont pas moins reçu une leçon qu'ils n'oublieront pas de longtemps.

Depuis cet événement les sauvages appartenant aux bandes de ces chefs ont bien travaillé et se conduisent beaucoup mieux. Dernièrement je recevais un rapport tout

à fait satisfaisant du chef Beardy, qui paraît maintenant s'être décidé à commencer une nouvelle vie.

C'est le seul désagrément que l'on ait souffert pendant les paiements dans le district de Carleton.

Je crus qu'il était sage de me trouver à Battleford pendant les paiements, parce que je croyais qu'un grand nombre de sauvages que l'on avait payé au lac Qui-Sonne (*Sounding lake*), viendraient de nouveau à cet endroit pour avoir leur argent.

Seize cents environ y furent payés. Ils se montrèrent d'abord bien décidés à faire de la misère et dirent qu'ils refusaient de recevoir leurs annuités si je ne consentais à des demandes excessives qu'ils me faisaient. Après bien des entrevues, ils changèrent cependant d'avis, et les paiements furent ensuite faits sans peine.

Pre-que tous les sauvages que l'on a payés à Battleford sont demeurés dans le voisinage, s'y sont établis, font des progrès rapides, et paraissent tout à fait contents.

Dans le district d'Edmonton je priai M. Wadsworth de se charger de faire les paiements.

Ce monsieur se rendit à mes désirs et s'en acquitta d'une manière satisfaisante. Dans le rapport qu'il me fait à l'occasion de ces paiements, me parlant entr'autres de ceux qu'il a faits à Edmonton, il me dit ce qui suit :

Extrait de la lettre de M. Wadsworth.

EDMONTON, 30 septembre 1880.

MONSIEUR.—Je suis allé le 15 août à la rivière Qui-Barre; les trois bandes s'y trouvaient réunies et attendaient leurs paiements. Après moins de pourparlers que d'habitude dans ces occasions, ils prirent leur argent, retournèrent à leurs réserves travailler à la récolte du foin, et comme il restait quelques provisions, je les leur fis emporter chez eux, pour se nourrir pendant ce temps.

J'allai le 8 septembre aux Buttes de la Paix, après en avoir été requis, et là je payai trois bandes. Elles étaient contentes de recevoir leurs paiements si près de leurs demeures. Ces bandes se conduisent très bien. Tous ces sauvages craignent beaucoup de souffrir les privations et la faim que l'hiver, disent-ils, ne manquera pas de leur apporter, car ils sont tous des chasseurs de la plaine et souffrent en raison directe de la rareté du bison. Je fis tout mon possible pour diminuer leurs craintes, sans toutefois leur faire trop espérer que le gouvernement leur viendrait en aide.

Je dois vous faire remarquer la grande diminution du nombre des sauvages de chaque bande que l'on a payés cette année. Je ne sais comment expliquer ce fait.

Il peut se faire que dans les paiements précédents quelques sauvages aient été payés deux fois, mais comme cette année je n'ai eu connaissance que d'un seul cas de ce genre, je ne puis croire que cette fraude ait pu être pratiquée sur une grande échelle. Dans bien des cas probablement on a exagéré et donné d'une manière incorrecte le nombre de personnes dans les familles, et d'autres ont voulu se faire payer pour des membres qui en étaient absents, et qui, il est vraisemblable, se faisaient aussi payer ailleurs. Autant que possible cette année j'ai mis fin à cette pratique.

Le système de billet que l'on a adopté cette année promet d'être bien avantageux et de faciliter à l'avenir les paiements; déjà même les sauvages attachent à ces billets une telle importance qu'ils les conserveront bien certainement.

Les sauvages d'Edmonton et les autres *personnes de passage* sont en grande partie métis, et dans les cas où les femmes apparaissent sur le bordereau de paie comme chefs de familles, c'est parce que leurs maris ne sont pas compris dans les traités (il n'y a d'exception que pour quelques veuves). Leurs enfants, d'après l'Acte des sauvages, ne sont pas *sauvages*; mais n'ayant reçu aucune instruction à ce sujet, ils furent payés comme auparavant.

L'on verra qu'un homme payé à la rivière Qui-Barre est un Canadien-français. Je le payai, ainsi que sa famille, à l'exception d'un enfant né dans le cours de l'année dernière.

Bien des métis, qui sont maintenant compris dans les traités, aimeraient à ne plus en faire partie, s'ils pouvaient remettre l'argent qu'ils ont reçu jusqu'aujourd'hui. Comme il n'est pas probable qu'ils n'aient jamais la somme nécessaire pour payer, il me semble qu'il serait mieux de les laisser partir, sans rien exiger, que de

continuer à les payer, chaque année, eux et leurs familles; le gouvernement épargnerait ainsi annuellement un montant considérable.

J'ai fixé les dates des paiements pour Victoria au 23 août, pour le lac du Poisson Blanc au 30 août, et pour le lac La Biche au 3 septembre. Je ne pouvais assister personnellement aux paiements, et en conséquence j'en chargeai l'inspecteur Gagnon, de la police à cheval du Nord-Ouest. Tout était terminé le 8 courant, quand il est revenu. Il me dit qu'en général les sauvages de cette partie du district paraissent bien satisfaits; ils avaient bien quelques plaintes à faire, mais ils attendent pour les présenter le moment où quelqu'officier haut placé du département des sauvages ira les visiter.

L'inspecteur Gagnon ne peut expliquer la différence entre le nombre de ceux qu'il a payés cette année et ceux qui l'ont été l'année dernière. On ne lui a pas dit que des membres de cette bande étaient absents.

Secum, le grand chef de cette partie du pays, demande que les paiements des bandes, que l'on a fait cette année à Victoria, au lac du Poisson Blanc, au lac La Biche, aient lieu l'année prochaine le 25 de juillet, au lac du Poisson Blanc. La raison qu'il donne, c'est que les paiements se faisant à un grand nombre de personnes, cela amènera en conséquence un plus grand nombre de commerçants, entraînera la compétition, et les sauvages pourront ainsi acheter leurs marchandises à meilleur marché.

Les sauvages de ce district désirent beaucoup devenir capables de se supporter eux-mêmes, mais il leur paraît encore impossible de pouvoir vivre au moyen de l'agriculture. Avec votre permission, je leur ai promis que le printemps prochain on leur donnerait plus d'aide pour ensemençer leurs terres, et je suis bien certain que, si l'on peut envoyer à chaque réserve un homme et une autre paire de bœufs, le résultat que l'on obtiendra sera et à l'avantage du gouvernement et des sauvages, parce que cet homme, tout en leur faisant beaucoup d'ouvrage et en leur enseignant la manière de semer, pourra en outre contrôler les provisions et les grains de semence pour que rien ne soit gaspillé.

Il est impossible que les instructeurs d'agriculture, avec leur présent entourage, s'occupent de ces choses et sèment leurs fermes en temps convenable. Il sera donc nécessaire au printemps d'engager quelques blancs qui rempliront ces fonctions, sous la surveillance immédiate des instructeurs d'agriculture.

Les paiements des sauvages du traité 7 ont tous eu lieu le même jour; l'inspecteur McIlree paya les Gens du Sang au fort Macleod, l'agent Macleod les Sarcis et les Pieds-Noirs à la Traverse des Pieds-Noirs, et l'inspecteur Fréchette les Assiniboines à Morleyville.

Tous furent faits paisiblement, mais grand nombre des Pieds Noirs et des gens du Sang étaient absents, et ne reviendront pas probablement avant le printemps prochain. Je vous envoie copie d'une lettre de M. l'agent MacLeod relativement à ces paiements.

Les paiements ont été faits partout sur les territoires en billets d'une piastre, ce qui a fait plaisir aux sauvages.

Extrait de la lettre de M. Norman Macleod.

FORT-MACLEOD, 14 août 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport, pour votre information, que conformément aux instructions que vous m'avez données à Ottawa le 23 février dernier, j'ai fait les paiements de cette année aux différentes bandes de sauvages du traité 7, sur leurs réserves respectives, à l'exception des Gens du Sang, qui ont été payés au fort Macleod, parce que l'on n'avait pas encore décidé, le 26 juillet et les jours suivants, où serait situé leur réserve. J'avais d'abord demandé à l'officier commandant le détachement de la police à cheval à ce poste de m'aider au besoin à faire les paiements, afin qu'ils fussent tous faits, autant que possible, à la même date. En conséquence, l'inspecteur Fréchette fut envoyé à la réserve des Assiniboines, l'inspecteur Dickens à celle des Piéganes, l'inspecteur McIlree alla payer les Gens du Sang au fort Macleod, et moi je me chargeai des Sarcis et des Pieds-Noirs, et me rendis à la Traverse des Pieds-Noirs.

L'inspecteur McDonald me donna le 18 de juillet l'argent des paiements, qu'il avait apporté de Cyprès.

J'envoyai copie de mes instructions aux officiers de la police qui avaient été chargés de faire les paiements, ainsi qu'aux agents d'agriculture, dans chacune des réserves, pour leur servir de règle de conduite pendant les paiements.

Je quittai le fort Macleod pour me rendre à la Traverse des Pieds-Noirs faire les paiements dans l'après-midi du 24 de juillet, et j'y arrivai le 25 au soir; les chefs des différentes bandes vinrent aussitôt me souhaiter la bienvenue et m'annoncer qu'ils parleraient le matin suivant. En effet, le lundi, tous s'assemblèrent et délibérèrent longtemps.

Je leur dis pourquoi j'étais venu et que je commencerais à les payer le jour suivant, si les approvisionnements attendus arrivaient dans la soirée. Suivant leur habitude ils avaient beaucoup de plaintes à faire et sentaient le besoin de les répéter; ils n'étaient pas contents de leur agent d'agriculture et du recensement qu'il avait fait, et d'après lequel ils devaient retirer chacun leur part des approvisionnements. Je m'empressai de saisir cette occasion de faire moi-même le dénombrement, et leur annonçai que j'irais le matin suivant et les compterais par familles. Ils me dirent en outre qu'ils ne voulaient pas être payés avant que les approvisionnements ne fussent arrivés.

Je me rendis chez les Pieds-Noirs afin de commencer le dénombrement; quelques uns répondirent à mes questions, mais comme il n'y avait là aucun chef influent, la plupart refusèrent de répondre.

J'allai alors demander aux Sarcis, sous Tête-de-Taureau, s'ils étaient prêts. Ces derniers me dirent que puisque j'avais commencé par les Pieds-Noirs je devais d'abord terminer là avant de m'occuper d'eux. Comme vous n'êtes pas contents, leur dis-je, du recensement déjà fait, vous ne recevrez aucune ration avant que je vous aie compté. Si dans le courant de la journée vous changez d'avis, envoyez le dire et je reviendrai. Une heure après environ, un messenger vint me chercher et me dire que je pouvais les compter. Je m'y rendis de suite et les trouvai assis famille par famille. Il n'y avait qu'une légère différence entre le dénombrement que je fis et celui de l'agent d'agriculture.

Les approvisionnements n'arrivèrent que dans la soirée du mardi, le 29.

Les paiements commencèrent le vendredi matin et furent terminés le samedi, vers les neuf heures a. m.

Je fis alors deux parts égales de thé, sucre, tabac et munitions, que je donnai aux chefs des Pieds-Noirs et des Sarcis pour les distribuer à leurs sauvages, et quand tout fut terminé on vint me dire que l'on était satisfait des paiements.

Je partis vers midi pour le fort Macleod, où j'arrivai dimanche, le 1er courant.

Le commissaire de la police avait cru nécessaire de me faire accompagner d'une escorte jusqu'à la Traverse des Pieds-Noirs, et ce service fut confié au surintendant Winder et trois hommes. La police me fournit aussi les moyens de faire ce trajet.

Les officiers qui avaient été chargés de faire les autres paiements me firent promptement leurs rapports et m'informèrent que les paiements avaient eu lieu paisiblement et que les sauvages s'étaient montrés satisfaits.

A mon retour au fort MacLeod je fis quelques paiements supplémentaires, savoir, aux sauvages qui étaient arrivés trop tard pour être payés au temps fixé, à ceux dont l'identité avait été mise en doute, et à quelques aveugles et infirmes qui ne pouvaient sortir de leurs propres réserves.

ENTREPRISES.

Les entreprises que l'on a données cette année à la compagnie de la Baie d'Hudson, à J. G. Baker et Cie, à M. Croft, d'Hamilton, Ontario, pour la fourniture des harnachements, à M. Wright, de London, Ontario, pour la fourniture des ferronneries, à M. Ashdown, de Winnipeg, Manitoba, aussi pour la fourniture de ferronnerie, et à M. P. A. Brown, de Collingwood, pour la fourniture d'animaux, ont été exécutées d'une manière satisfaisante, et tous les entrepreneurs se sont efforcés de livrer les marchandises à la date spécifiée aux contrats. A l'exception d'un ou deux cas les marchandises livrées étaient les mêmes que les échantillons donnés aux agents dans le but de les comparer. La date de la livraison avait été fixée plus à bonne heure que de coutume. En effet il avait paru sage de faire les paiements avant le temps où les sauvages devaient s'occuper de leurs récoltes et du foin, afin de ne pas les retarder.

Quoique quelques articles ne soient pas arrivés à leur destination au temps fixé, cependant on les reçut assez vite pour pouvoir les distribuer et pour que les sauvages pussent s'en servir la même année où on les avaient achetés.

Je crois que cela a eu lieu cette année pour la première fois, et c'est grâce au système que le gouvernement a adopté l'année dernière, celui d'obliger les entrepreneurs de livrer leurs marchandises aux endroits où l'on doit les distribuer aux sauvages, et de faire là de nouveaux contrats pour les transporter dans le Nord-Ouest. Je crois que l'on doit continuer à suivre ce système ainsi que celui concernant la fourniture de tous les approvisionnements que l'on a besoin pendant l'année. Cela aura pour effet d'empêcher la passation de contrats à l'intérieur, dans des temps où il serait impossible de correspondre avec le département à Ottawa.

On diminuera aussi de la sorte la responsabilité des agents du département et cela fera cesser les accusations de tripotages et de malhonnêteté que l'on porte sans cesse contre eux; c'est déjà assez pénible d'avoir à vivre et à traiter dans les territoires avec des sauvages mécontents et pauvres.

Je donnai instruction à nos agents d'employer, en distribuant les approvisionnements aux différentes fermes, aussi bien qu'en expédiant les marchandises des places centrales où avaient été délivrées celles de notre agence, tous les sauvages possédant des voitures et qui voudraient les transporter, de même que les métis établis dans le voisinage de l'agence, pourvu que tous consentissent à ne charger que les prix ordinaires pour ces voiturages. C'est ce qui a eu lieu, jusqu'à un certain point, et les sauvages et les métis ont paru apprécier cette manière d'agir à leur égard.

ÉCOLES.

Quoique nous ayions dans les territoires du Nord-Ouest bon nombre d'écoles dirigées par différentes sectes religieuses et que le gouvernement soutient de dons d'argent, il me fait peine d'avoir à constater que peu d'enfants les fréquentent.

Cela provient de la condition malheureuse des sauvages et du manque d'effets pour vêtir les enfants; les sauvages paraissent désirer beaucoup qu'ils soient instruits, mais ils donnent cette raison pour excuse de ne pas les envoyer aux écoles.

Suit la liste des écoles dans les territoires du Nord-Ouest :

BUTTES DE TONDRE, RÉSERVE DE GORDON.

Cette école a été fondée en 1876, par le rév. J. Reader, C. E., qui, l'été dernier, a été transféré au Pas. C'est le rév. M. Setter, sauvage pur-sang et ministre C. E., qui la dirige maintenant. On possède ici une bonne maison d'école.

RÉSERVE DE JOHN SMITH.

L'école a été fondée en 1878, sous la surveillance de la société des M. C. L'instituteur, M. H. J. Bourne, reçoit chaque année de la société £70 sterling en sus de l'allocation donnée par le gouvernement. En moyenne, 22 enfants appartenant aux traités fréquentent cette école. Il n'y a pas de maison d'école.

FORT A LA CORNE, RÉSERVE DE JOHN SMITH,

L'école a été fondée le 1er janvier 1879, sous la surveillance de la société des M. C., qui paie annuellement à l'instituteur Bernard Constant £50 sterling. En moyenne, 12 enfants appartenant aux traités fréquentent cette école. Il n'y a pas de maison d'école.

RÉSERVE DE AH-TU-KA-KOOPS, MISSION DU RÉVD. M. HIND.

Cette école a été fondée en 1875 et n'a jamais reçu d'aide du gouvernement. M. Hind prétend dire qu'il est obligé de payer l'instituteur de son propre argent, parce que la Société des M. C. ne peut accorder d'allocation. On a une bonne maison d'école. La moyenne des enfants qui fréquentent l'école est de 16.

ÉCOLE DE LA PLAINE AU SERPENT, PRÈS DE LA FERME DE CHAFFY, RÉSERVE DE MISTOWASIS.

Elle a été fondée en 1876, par le rév. M. Hind, C. E., mais elle a fermé ses portes à la fin de juin 1880. L'instituteur, M. Pritchard, a reçu annuellement de la

Société des M. C. la somme de £70 sterling. Le gouvernement n'a pas voté d'argent pour cette école. La moyenne des élèves qui la fréquentent est de 15.

L'on m'a informé que cette école serait rouverte sous les auspices de l'église presbytérienne.

ÉCOLE DES BUTTES DE L'AIGLE, PRÈS DE LA RÉSERVE DU FAISAN-ROUGE.

Elle a été fondée par le rév. Thomas Clarke qui, avant le mois de septembre 1878, enseignait lui-même; mais à cette époque et depuis lors l'instituteur a été M. Robert Jefferson. On reçoit l'allocation du gouvernement et la Société des M. C. paie une certaine somme afin de compléter celle de £70 sterling. 17 enfants appartenant aux traités, en moyenne, fréquentent cette école et la succursale à Battleford, qui est dirigée par une jeune femme. Il y a une bonne maison d'école sur la réserve du Faisan-Rouge.

BATTLEFORD.

Outre la succursale de l'école fondée par M. Clarke, il y en a une autre dirigée par un prêtre catholique romain desservant cet endroit. Je crois qu'il n'y a que très peu d'enfants, s'il y en a, appartenant aux traités parmi ceux qui fréquentent cette école.

FORT PITT.

Le rév. M. Quinny, C.E., est en voie d'établir une école à la ferme de l'instructeur sauvage Williams, près d'ici.

LAC À LA SELLE.

Le ministre C.E., le rév. M. Inkster, un aborigène, doit bientôt y ouvrir une école.

RÉSERVE DES POND MAKERS (FAISEURS D'ÉTANGS).

Le rév. père Lestance a demandé qu'on lui avance de la nourriture et des vêtements afin d'établir une école à cette réserve, (le prix de ces articles devant être remboursé quand l'allocation du gouvernement sera donnée). Les sauvages de cet endroit sont maintenant tellement pauvres qu'ils ne peuvent habiller leurs enfants pour les envoyer à l'école.

MISSION C. R. DE SAINT-ALBERT.

Il y a ici une école importante sous la surveillance immédiate de Sa Grandeur l'évêque du diocèse et des Sœurs.

Quand je suis allé visiter cette école il y avait 60 élèves présents, dont trente-un sont des orphelins sauvages. Ces enfants sont nourris, vêtus et vivent à la mission, où on leur apprend en même temps à travailler. Les garçons s'occupent sur la ferme et les filles font les ouvrages domestiques.

Cette école reçoit chaque année depuis 1876, du gouvernement, la somme de \$300.

LAC LA BICHE.

Il y a ici une grande école que dirigent les Sœurs de l'église catholique romaine. Je n'ai rien de particulier à relater à l'égard de cette école.

CONDITION DES SAUVAGES.

La plus grande partie des sauvages des territoires du Nord-Ouest sont aujourd'hui de même qu'ils l'ont été pendant les derniers douze mois, presque entièrement à la charge du gouvernement pour vivre.

Ceux que l'on désigne sous le nom de Cris des Bois ont plus ou moins fait la chasse au petit gibier, et ont pu jusqu'à un certain point se supporter eux-mêmes; mais les Cris de la Plaine, qui sont en plus grand nombre et ne comptent que sur le bison, n'ont jamais chassé dans les bois et ne savent ainsi comment s'y prendre. Bon nombre encore, il est vrai, essaient à suivre le bison, mais la majorité l'a abandonné et s'établit sur les réserves.

A leur arrivée on leur dit qu'ils doivent s'attendre à travailler pour leur nourriture, ce qu'ils paraissent assez bien disposés à faire; mais il est presque impossible de leur donner de l'occupation. Tout l'ouvrage à faire maintenant doit l'être sur les réserves, et nous n'avons que trop peu des outils et instruments donnés lors de la

passation des traités pour faire travailler tant de personnes, et par conséquent il faudra trouver d'autres travaux à faire avant de pouvoir mettre en force ce que tous doivent admettre comme obligatoire, savoir : travailler pour la nourriture.

Comme la colonie s'agrandit, beaucoup pourront trouver de l'emploi, et ces sauvages, qui déjà connaissent l'avantage de posséder un peu d'argent, désireront encore plus vivement pouvoir travailler.

Il y a maintenant tout lieu de croire que le chemin de fer du Pacifique canadien sera sous peu construit, dans l'intérieur de notre territoire, et je ne vois pas pourquoi l'on n'emploierait pas un grand nombre de sauvages à faire les traverses pour cette construction, de même qu'une partie considérable des remblais.

Je suggérerais que le gouvernement s'informe des prix que voudraient payer les entrepreneurs pour les traverses qu'on leur livrerait dans les endroits où le chemin de fer traversera les cours d'eau suivants : La Petite Saskatchewan, l'Assiniboine et la Saskatchewan du Sud.

Beaucoup de sauvages pourraient être employés là où le bois est convenable à la confection des traverses, qui, une fois prêtes, seraient transportées par eau jusqu'à l'endroit où le chemin de fer traversera la rivière; les entrepreneurs pourraient de la même manière se procurer des sauvages toutes les autres sortes de bois dont ils auraient besoin.

Le gouvernement fournirait la nourriture et les outils et en rembourserait le prix à même le montant que l'on serait convenu de donner aux sauvages en paiement des traverses qu'ils livreraient; la balance leur serait payée en vêtements ou autres objets de nécessité, et l'on pourrait peut-être leur donner un peu d'argent, ce qui serait un bon moyen de les engager à accepter cet arrangement.

Je ne vois pas non plus pourquoi les sauvages ne seraient pas employés à d'autres travaux sur la ligne du chemin de fer; je me chargerais de leur faire faire le terrassement de cinq ou dix milles de la ligne, si les entrepreneurs voulaient mettre à part, dans ce but, une certaine partie du tracé.

Le printemps dernier je mentionnai ce projet aux sauvages à Qu'Appelle; tous y consentirent et parurent désirer vivement entreprendre ces travaux. C'est pourquoi je recommanderais que l'on m'autorise à faire quelque arrangement à ce sujet.

Je suis bien certain que ce projet réussira, pourvu que les sauvages soient placés sous la surveillance de personnes habituées à vivre avec eux, et qui, tout en connaissant bien la manière de les conduire, possèdent aussi les connaissances nécessaires dans le commerce du bois; ces personnes sont assez faciles à trouver dans les territoires du Nord-Ouest.

Le nombre des décès parmi les sauvages a été plus considérable cette année que de coutume; ils en attribuent la cause à la nourriture qu'ils ont prise et qui est celle des blancs. Il n'y a pas de doute que le fait d'avoir passé si promptement d'une nourriture composée de viande, en grande abondance, à la faible quantité qu'ils reçoivent du gouvernement, y a contribué pour quelque chose.

Au mois d'octobre dernier les fièvre scarlatine et la rougeole se sont déclarées dans le sud, et dans un seul campement il mourut plus de cent personnes; mais aux dernières nouvelles j'apprenais que les deux maladies allaient en diminuant.

De plus, plusieurs sauvages sont morts après s'être battus avec des sauvages ennemis. On a pratiqué le vol des chevaux sur une grande échelle, et d'anciennes animosités ont reparu parmi quelques-unes de nos bandes.

Presque toutes les tribus ont eu ce que les sauvages appellent des partis de guerre, mais ce qui signifie expéditions pour le vol de chevaux.

Nos sauvages ont été sur le *qui vive* tout l'été, à raison des incursions des sauvages américains, et quelques-uns de nos meilleurs hommes, parmi eux, ont perdu tous les chevaux qui leur appartenaient. Des attaques ont eu lieu sur des troupes nomades, plusieurs furent tués et tout ce qu'elles possédaient fut volé.

L'attaque qui a eu lieu dans le voisinage de la montagne de l'Original, et pendant laquelle plusieurs ont perdu la vie, est celle qui a inspiré le plus de sympathie.

J'ai déjà rapporté ce cas au gouvernement, qui s'en est occupé.

Ces sauvages fréquentaient cet endroit afin de tuer du petit gibier et pouvoir ainsi vivre, tout en y ajoutant le peu qu'ils avaient cultivé sur leurs réserves.

Cette bande est aujourd'hui au fort Ellice et dans une condition tout-à-fait misérable, ne possédant ni vêtements ni nourriture.

L'on m'a rapporté que quatre personnes sont mortes de froid et de misère, et que l'on a pris des moyens pour les soulager.

La conduite de nos sauvages dans les territoires a été en général très bonne.

Dans quelques cas, alors qu'un grand nombre de sauvages étaient réunis ensemble, on a bien fait des demandes excessives et injustes, avec menaces de prendre les moyens nécessaires de les obtenir par la force, mais on se rendait à de meilleurs avis; et toutes les fois que l'on s'y est opposé avec fermeté, les sauvages ont toujours fini par revenir à de meilleurs sentiments et à se disperser, persuadés que le gouvernement en agirait avec justice à leur égard.

Bien des sauvages se sont établis sur leurs réserves. Les Cris, les Gens du Sang et les Assiniboines se sont montrés reconnaissants de l'aide que leur a donnée le gouvernement, et ont reçu avec plaisir le message que leur a envoyé leur Grand-Mère par l'entremise de Son Excellence le gouverneur général, et dans lequel Sa Majesté les félicitait de la manière dont ils avaient supporté leurs souffrances et combien elle sympathisait avec eux.

Plus d'une fois ils m'ont exprimé leur reconnaissance de l'aide qu'on leur donnait; ils n'en demandaient pas davantage, mais espéraient que l'on continuerait à leur donner le même secours jusqu'à ce qu'ils fussent capables de cultiver suffisamment pour se supporter eux-mêmes, et qu'à tout événement ils demeureraient toujours nos amis.

BISON.

Lorsque je quittai les territoires au mois de novembre 1879, un grand nombre de sauvages partaient pour la chasse du bison, qu'ils espéraient rencontrer près de la frontière; on en avait signalé de petites troupes de vingt ou trente entre le fort Macleod et la Montagne des Bois.

Mais les feux de prairies éclatèrent presque simultanément à différents endroits, comme si le feu avait été mis, en vertu de quelque arrangement concerté par avance, et tout le pays au nord de la frontière, depuis la Montagne des Bois à l'est jusqu'aux Montagnes Rocheuses à l'ouest et jusque près de la latitude nord, où est situé Qu'Appelle, fut brûlé.

Ce seul accident aurait suffi pour retenir le bison au sud, si rien autre chose ne l'avait empêché d'avancer, mais à part cela, il y avait les Sioux, qui demeurent en permanence sur ce côté de la frontière, et de plus grand nombre de sauvages étaient allés au sud après les paiements, afin de le rencontrer; aussi, pour toutes ces causes, aucun bison ne put parvenir sur les terrains des sauvages établis sur les réserves du Nord.

Les Pieds-Noirs, y compris les Gens du Sang, la plupart des Piéganes et un grand nombre des Cris ont été à la poursuite du bison pendant tout l'hiver. A l'exception des Pieds-Noirs, sous Pied-de-Corbeau, d'à peu près la moitié des Gens du Sang, et d'un petit nombre de Cris, tous étaient de retour cet été lors des paiements annuels.

On a presque continuellement donné de l'aide aux sauvages qui ont passé l'hiver dans les Territoires.

Les sauvages qui habitent le long de la Saskatchewan n'ont pu chasser autant que d'habitude, parce que la saison a été très rigoureuse et qu'ils manquaient de vêtements; quoique l'hiver dernier ait été le plus froid que nous ayons eu depuis plusieurs années, en général, ils étaient bien disposés à faire n'importe quel ouvrage que l'on avait à leur donner à faire.

Les approvisionnements envoyés dans les territoires, conformément à la recommandation de la convention tenue à Battleford dans le but d'étudier la condition des sauvages, ont assez bien duré; mais ainsi que l'avait annoncé l'honorable M. Breland, ils ne suffirent pas, et l'on dut acheter de la nourriture des marchands de l'intérieur, aux prix courants, avant que la saison où se font les contrats et l'envoi des nouveaux approvisionnements ne fût arrivée.

Ça été un évènement heureux que tant de sauvages aient été absents et dans les endroits que fréquentent les bisons, car il y aurait eu beaucoup de misère et plusieurs personnes seraient mortes de faim.

Pendant mon séjour, cet automne, au fort Walsh, j'appris qu'il y avait beaucoup de bisons au fort Belknap, sur la rivière au Lait, et qu'ils se dirigeaient vers le nord.

Cette nouvelle engagea un grand nombre de Cris qui étaient revenus tout dernièrement de la chasse au bison, à tâcher de les rejoindre de nouveau, et je crois qu'ils ont très bien réussi.

J'appris de plus que quelques troupeaux de bisons étaient allés dans le nord, et s'il n'y a pas eu de feux dans cet endroit (à l'époque de mon départ il n'y en avait eu que très peu), j'espère apprendre que sous peu quelques bisons auront pénétré dans l'intérieur et seront à la portée de nos sauvages qui, maintenant, ne peuvent voyager au loin avec leurs familles pour se procurer quelque nourriture. Mais tout en espérant que l'hiver prochain nous aurons quelques bisons pour nourrir les sauvages pauvres du sud, je crois qu'il est de mon devoir de dire que, dans mon opinion, l'on ne peut compter, à l'avenir, sur cette source de secours. Pendant les dernières quatre ou cinq années le bison s'est graduellement approché du sud et il a été bien difficile pour nos sauvages des bords de la Saskatchewan de les atteindre. Ceux qui l'ont tenté ont non-seulement rencontré les sauvages ennemis des États-Unis, avec lesquels ils ont souvent combattu, avec perte de plusieurs guerriers; mais encore ils étaient suivis des trafiquants de whisky qui leur volaient leurs chevaux et les peaux des bisons qu'ils avaient tués. Plusieurs de ceux qui sont revenus pendant l'été se trouvaient dans un état de dénûment complet, et il a fallu leur envoyer des approvisionnements afin de leur permettre de se rendre dans leur propres villages.

Pour une cause ou pour une autre ils n'avaient pu retirer de la chasse assez de nourriture pour leur permettre de faire un voyage de quelques cents milles.

Vu ce qui a eu lieu cette année, je ne crois pas que l'on puisse compter à l'avenir sur le bison, et nous pouvons nous attendre à voir revenir bientôt tous nos sauvages. Le gouvernement devra se préparer en vue de cet événement, autrement je crains qu'il n'y ait quelque trouble. Chaque bande de sauvages possède un nombre de femmes infirmes et d'orphelins qui ont bien de la misère, quand la nourriture est comparative-ment en abondance, à obtenir de leurs amis les aliments nécessaires à la vie; mais dans les temps de disette où l'on se trouve, ces malheureux n'ont personne pour les secourir, et le gouvernement devra les nourrir ou tous mourront de faim.

Dans le sud l'on manque entièrement de gibier (c'est-à-dire de petit gibier), et l'on n'y a pas l'avantage, comme dans le nord, de pouvoir chasser les animaux à fourrure, ni de pêcher le poisson, et la conséquence c'est que nos sauvages, les Pieds-Noirs et les Assiniboines, seront tout à fait sans ressources. J'ai l'espérance de pouvoir engager ceux des Cris qui jusqu'aujourd'hui ont compté sur le bison pour gagner leur vie, à se rendre dans le nord; mais l'on ne peut s'attendre à ce que les Pieds-Noirs et les Assiniboines veillent quitter leur propre pays. Ces derniers qui, jusqu'ici, l'on avait cru opposés à l'agriculture, ont paru si bien disposés à travailler, que dans peu d'années, je le crois, ils seront indépendants du gouvernement, si on les aide convenablement et si on leur donne les moyens d'apprendre l'agriculture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. DEWDNEY,
Commissaire des sauvages.

AGENCES AGRICOLES ET RÉSERVES DES SAUVAGES, TRAITÉS 4, 6 ET 7, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Numéro du traité.	FERME.										RÉSERVE DES SAUVAGES.										OBSERVATIONS.	
	Nom de l'instructeur.	Nom de la tribu.	Où située.	Nombre d'acres labourés.	Nombre d'acres en culture.	Nombre de perches de clôture coupées.	Nombre d'acres clôturés.	Quantité de foin coupée.	Constructions.	Bêtes de labour.		Hommes.	Nombre d'acres labourés.	Nombre d'acres en culture.	Nombre de perches de clôture coupées.	Nombre d'acres clôturés.	Quantité de foin coupée.	Constructions.	Bêtes de labour.			Nombre approximatif de sauvages sur la réserve.
										Chevaux.	Boeufs.								Chevaux.	Boeufs.		
4	Chas. Lawford	Wawaseeason	Crique de la Queue d'Oiseau	75	27½	1,800	120	30	Habitation, maison de l'interprète, magasin, et serre aux légumes; hangars pour 25 têtes de bétail.	1 paire	1½ paire	1 aide et un sauvage comme interprète.	15	11½	3,900	19	20				16 familles.	
4	Johnson	Kitchikouas, Les Ojéba, Côté ou Mec-may.	Réserve de la Côte		20		20	200	Habitation, un magasin, et étables			3 aides et 1 interprète.		40		40	25	7 habitations			Améliorations. Huit habitations, magasin et étables.	
4	J. Setter		Lacs Oroches																		Cinq bandes de sauvages se sont établies cet automne. Aucun renseignement quant à leurs progrès.	
4	G.* Newlove		Qu'Appelle																		Trois bandes de sauvages se sont établies cet automne. Aucun renseignement quant à leurs progrès.	
4	R. Klein		Colline de la Lune																			
4	J. Scott	Hôte du Jour, Pauvre Homme, Gordon	Buttes du Tondre	35	17	12,000	20	125	Habitation, serre aux légumes, maison de l'interprète et magasins; hangars pour 30 têtes de bétail.	2½ paires	2 paires	2 aides et 1 interprète	61	54	6,500	54	30					
4	T. English	Saulteux, Assiniboine	Buttes des Cyprès										80	77		80	55	2 habitations, 1 magasin et 1 étable				
6	T. Tomkins	Barbus, Nez Oupé, Une Flèche, Ohemasis	Lac au Canard	35		2,000		40	Habitation, magasin, serres aux légumes et étables.	2½ paires	2 paires	1 aide et 1 interprète	60	38	12,000	49	60	28 habitations			Quatre paires de bétail additionnelles.	
6	W. A. Loucks	John Smith, Sauv. de Fort à la Corne, Chakastapaysin, Wm. Twatt	Bras sud de la Saskatchewan, Prince-Albert		23½		23½	20		1 paire	2 paires	Travail occasionnel par les blancs, lorsque nécessaire.	296	296		300	32 habitations			13 familles sur la réserve de Wm. Twatt.	Les sauvages sur la réserve de John Smith ont tous de bonnes habitations.	
6	C. Chaffee	Mistowasis, Ahtakouop, Kootowaban, Bande du Lac des Prairies	Près Carlton, au nord.	30	19	7,000	40	30	Habitation, magasin, serre aux légumes, grenier et étables.	1 paire	1½ paire	1 aide, 1 interprète et travail par les sauvages.	150	139	6,000	320	180	50 bâtiments durant l'année			121 familles.	
6	G. D'Aunais	Faisan-Rouge, Maringouin	Buttes de l'Aigle	30	27½	10,000	50	20	Habitation, grande serre aux légumes et étables.	1 paire	2 paires	1 aide, 1 interprète et travail par les sauvages.	71½	51½	18,000	49½	57	50 bâtiments			Le travail sur la réserve a été en grande partie fait par la bande du Faisan-Rouge—La bande des Maringouins ne s'est établie qu'en sept. 1880... Etablie que dans l'automne de 1879.	
6	G. Gopsl	Frispe-le-dans-le-dos, Pound Maker	Rivière à la Bataille										110	47½	28,000	55	40	22 bâtiments				
6		Ciel Jaune	Battleford nord et Pitt S. E.										5									
6	A. Clink	Monsim, Apisebamois, La Nuit, L'enfant du Tonnerre	Saskatchewan nord, vis-à-vis la Crique Jack Field.										30	2			7				300 pièces de bois dégrossies et prêtes pour servir à la construction de 7 maisons. Ces sauvages ne se sont établis qu'au mois d'août.	
6	P. J. Williams	Saskatchewan, Mahkayo, Paymotayahso	Fort Pitt	65	23½	3,000	30	20	Habitation et maison de l'interprète, et deux étables.	1 paire	2 paires	1 aide et 1 interprète	46	33	40,000	31	60	16 bâtiments				
6	J. Delaney	Nepewhayo, Puskeyabkaywaga, Kehewin	Lac aux Grenouilles	52½	27½	3,000	52½	15	Habitation, serre aux légumes, et étables.	1 paire	2 paires	1 aide, 1 interprète, et 1 autre aide durant les semailles.	49	14½	17,000	22	40	9 bâtiments				
6	E. Higgins (intérim.)	Petit Chasseur, H. M. Muckegawahick, Plume Bleue	Lac à la Saie	100	31	1,800	31	40	Deux habitations, magasins, et deux étables.	1 paire	2 paires	1 aide et travail par les sauvages.	68½	46½	1,500	70	54	15 habitations durant l'année.				
6		Seenun, Poreagess, Chippewayan, Lac du Castor	Lac au Poisson Blanc, Lac La Sèche.										70	65		65				75 familles.		
6	J. J. McHugh	Katechetaywaysnon, Alexia Mitchel, A. M. Tommy LaTohack, A. M. Mah-mah-nah-wah-ton.	Lac La Nonne, Rivière Qui-Barre.	150	113	16,000	300	50	Habitation et magasins, grenier et étables.	1 paire	3 paires	2 aides blancs et 1 interprète.	49	49	11,000	49	20	8 nouvelles habitations			Deux de ces bandes ne se sont établies qu'au printemps de 1880.	
6		Sioux du Bonnet Blanc	Bras sud de la Saskatchewan.										17	17		17						
6	S. B. Lucas	Pars-pars-chasse, Sampson, Peau d'Ermine, Bob Tail, Cheporsnequin, H. M. Muddy Bull.	Collines de l'Ours, lac aux Tourtes.	50	44	3,000	25	50	Habitation, magasins, et étables.	1 paire	2 paires	1 aide, 1 interprète occasionnel et travail par les sauvages.	45	30	5,000	30	50	20 habitations			200 pièces de bois de construction, épinette blanche, prêtes pour les granges, etc. Quatre de ces bandes ne se sont établies que dans l'été de 1880.	
7	O. McDougall	Sauvages Stoney	Morleyville										190	40		40		15 habitations				
7	J. Norrish	Sauvages Pieds-Noirs	Traverse des Pieds-Noirs										22	22		100		Bâtiments achetés de French				
7	C. Kettles	Sauvages Piéganes	Réserve des Piéganes										76	75		320		50 habitations				
7	J. McDougall		Réserve des Gens du Sang										20					50 habitations			Les sauvages ne se sont établis sur la réserve qu'en octobre.	
7	Samuel Bruce	Ferme d'approvisionnement	Crique Pincher, Crique du Poisson.	310	135		240	65	Habitation serre aux légumes, étables et hangars.	5 paires	2 paires											
7	T. Wright	do		447	170		3,000	69	Habitation, serre aux légumes, magasins, étables et hangars.													
				1,378½	678½	59,899	3,951½	786					1,446½	1,154	162,060	1,701½	698					

* Ces instructeurs n'arrivèrent à ces réserves que dans l'automne de 1880.

BUREAU DE L'AGENT DES SAUVAGES DU TRAITÉ N^o 7,

E. DEWDNEY, écr,

FORT MACLEOD, T. N.-O., 29 décembre 1880.

Commissaire des sauvages, Ottawa.

MONSIEUR, — En vous envoyant ce premier rapport général sur les progrès qu'ont fait les sauvages de ce traité depuis le printemps dernier, époque où je fus nommé leur surveillant, je ne ferai que vous répéter en grande partie ce que je vous ai déjà écrit dans mes rapports mensuels; et sans entrer dans trop de détails, je m'efforcerais de vous bien définir la position où se trouvent aujourd'hui les différentes réserves.

Lorsque j'ai visité la réserve des Piégânes, l'instructeur d'agriculture se préparait à semer, travail qui l'occupa jusqu'à la fin du mois de juin et ne lui permit pas de prendre soin des sauvages, si ce n'est pour les nourrir. Le mois de juin passé, et aussitôt que l'instructeur eut fini d'ensemencer les terres, je lui ordonnai de s'occuper davantage des sauvages, soit en leur défonçant des terres afin de leur permettre de les cultiver eux-mêmes, soit en les encourageant à couper du bois de construction, dans le but de se construire des maisons et en leur enseignant la manière de les bâtir. Depuis lors les sauvages se sont construits à peu près soixante maisons, qu'ils habitent. De plus, cette réserve, outre la ferme de l'instructeur, possède cinquante acres de terrains prêts à recevoir la semence, le printemps prochain. Cet hiver on occupera les sauvages à se couper des lisses pour clôturer leurs différentes pièces de terre. Je me propose de leur donner de la semence de pommes de terre et de navets pour ces champs, et si je ne suis pas trompé dans mon attente, ils récolteront ainsi une quantité de légumes qui nous aideront beaucoup à les nourrir l'automne et l'hiver prochain. Les sauvages ne veulent pas travailler sur la ferme sans qu'on leur donne des gages, mais ils veulent bien travailler dans leur intérêt pourvu qu'on les encourage et qu'on prenne soin d'eux. J'ai essayé de les persuader que tout le travail qu'ils faisaient sur leurs fermes était à leur avantage et qu'ils s'instruisaient en agriculture pendant ce temps, mais il est impossible de leur faire envisager la chose à ce point de vue. Plusieurs qui possédaient pendant l'été des pièces de terre ensemencées, les ont, cet automne, labouré sur le travers avec leurs propres chevaux. Cette tribu est presque entièrement établie sur sa réserve.

Les Gens du Sang, auxquels on n'a pas assigné de réserve, étaient campés dans le voisinage du fort Macleod, et de petites troupes venant des plaines, dans un état de dénuement complet, après y être restées aussi longtemps qu'elles avaient pu se supporter elles-mêmes, sont venues pendant l'été grossir leur nombre, jusqu'à ce que les paiements eussent été faits. La plus grande partie de cette tribu est encore sur le territoire américain à faire la chasse au bison. Lors de votre visite aux sauvages de ce traité, au mois de septembre, vous avez décidé, après en avoir conféré avec le principal chef, Corbeau-Rouge, que ce dernier choisirait un endroit sur la rivière du Ventre et s'y établirait avec son peuple, en attendant que vous puissiez faire déterminer définitivement leur réserve. Afin d'accomplir vos instructions, je me rendis à l'endroit que me désigna le chef, et je choisis des terrains convenables sur le côté sud de la rivière du Ventre et près de l'embranchement est du Kootenai, et je chargeai M. John McDougall d'en prendre soin. On y bâtit une maison commode composée de deux chambres, un magasin et une serre aux légumes. Les sauvages y possèdent maintenant quarante-cinq maisons et quelques autres en voie de construction. Dans ce moment ils s'occupent à couper des lisses, et ils font du bois de chauffage avec les têtes des arbres qu'ils ont abattu dans le but de leur servir à construire leurs bâtiments. Les vingt acres de terre que j'avais donnés à défoncer à l'entreprise, à mon regret, ne l'ont pas été cet automne, et si cela rencontrait vos vues, j'aimerais beaucoup que l'on fit défoncer au printemps une centaine d'acres où les sauvages pourraient semer des pommes de terre et des navets. Pendant l'hiver ils couperont assez de lisses pour clôturer cette étendue de terrain.

Mes efforts n'ont pas eu le même succès chez les Pieds-Noirs, à la Traverse des Pieds-Noirs. Il est bien vrai que l'on ne pouvait s'attendre à beaucoup de ces sauvages, vu que les vieillards et les infirmes, qui ne pouvaient suivre le reste de la tribu dans leur expédition de chasse, à travers les plaines, étaient les seuls qui fussent restés au campement près du fort Macleod, pendant l'hiver et le printemps. Il ne revint, pendant l'été, que très peu des membres de la bande qui était allés camper de

l'autre côté de la frontière. Aussitôt que je pus faire les préparatifs nécessaires, je les fis partir pour la Traverse, afin que ceux qui pouvaient travailler en eussent l'occasion; mais comme il n'y avait pas parmi eux de chefs influents et qui les eût conseillés, ces sauvages ne firent rien qui vaille. Les Sarcis arrivèrent vers ce temps, venant de Cyprès, en petites bandes éparses, et la plupart à pied et dans un dénuement complet. Je les envoyai aussi à la Traverse, où se trouvait leur réserve.

Lorsque je fis les paiements à la Traverse, au mois de juillet, les Sarcis me témoignèrent leur aversion de vivre avec les Pieds-Noirs; je leur offris alors de les aider à défoncer des terres et à s'établir, s'ils voulaient choisir une partie de la réserve, et je leur suggérai la partie ouest; mais ils remirent leur choix à plus tard, sous le prétexte qu'ils attendaient votre visite pour se décider. Vous ayant fait rapport tout dernièrement des résultats qui ont eu lieu par suite de leur négligence à se choisir un endroit où la tribu aurait été isolée, je n'ai pas besoin de vous les répéter ici. Je suis d'opinion qu'ils devraient s'établir dans la partie ouest de la réserve, où ils habitent aujourd'hui; il y a là beaucoup de bonnes terres et assez de bois pour l'usage journalier, et ils peuvent y être aussi séparés des Pieds-Noirs que s'ils étaient à cinquante milles plus loin. L'instructeur qui a la surveillance à la Traverse, pourrait aussi leur être utile, et il y a déjà quelques maisons qu'ils pourraient occuper. Je crois qu'avec un peu d'énergie on les déciderait facilement à y aller demeurer. Quinze maisons ont été construites par les Pieds-Noirs à la Traverse, mais la saison était si avancée quand ces derniers ou les Sarcis arrivèrent, qu'il leur fut impossible de semer.

Les Assiniboïnes non plus n'ont pas fait, pendant l'été, ce que j'aurais désiré qu'ils fissent; au lieu de prendre soin des champs que l'on avait semés pour eux au printemps, et de se préparer à agrandir et clôturer leurs terres, ceux qui avaient les forces nécessaires pour travailler passèrent leur temps à la chasse dans les montagnes et ne s'occupèrent que dans certains moments de leurs récoltes. Aussi se trouveront-ils le printemps prochain dans la même position que le printemps dernier, à moins qu'ils ne coupent pendant l'hiver assez de lisses pour clôturer la terre qu'on leur a défoncée pendant l'automne; car si cette terre n'est pas clôturée avec soin, il est inutile d'y gaspiller les grains de semence.

Les animaux que l'on a donnés, en vertu du traité, aux Piégânes et aux Assiniboïnes sont bien soignés, gras et en bon état. Ceux des Piégânes sont en un seul troupeau dans les montagnes du Porc-Epic, le long de la crique du Castor. Les Assiniboïnes ont séparé les leurs en deux troupes, les animaux de la bande de Patte d'Ours et de Jacob sont gardés ensemble du côté nord de la rivière aux Arcs, et ceux de la bande de Chinique sont sur le côté sud. Il n'y a pas eu de feux de prairie cette année dans cette partie du pays, ce qui a été bien avantageux à tous ceux qui possédaient des animaux, aussi y a-t-il abondance de nourriture partout.

J'ai fortement engagé les sauvages à se bâtir des maisons pour les motifs suivants:

1° Afin qu'ils eussent un abri chaud et commode pendant l'hiver, vu que leurs tentes sont complètement usées.

2° Parce qu'ils seront ainsi obligés de se fixer quelque part et d'abandonner leurs habitudes nomades.

3° Si quelqu'un d'eux désire aller travailler sur la ferme que le gouvernement leur a fournie ou ailleurs, la famille aura une demeure et pourra prendre soin des récoltes pendant son absence, et son travail lui rapportera davantage, parce qu'il n'aura pas à nourrir toute une famille. Si les hommes qui surveillent ces fermes encouragent les sauvages à travailler pour eux, l'on pourra ainsi avoir autant que l'on voudra la main-d'œuvre à bon marché à ces moments de l'année où l'on en a besoin, (je recommanderais de plus que l'on paie les sauvages qui travailleront en proportion de leur habileté, afin qu'ils puissent acheter des vêtements et autres objets nécessaires), et ils s'apercevront bientôt que ce travail leur est avantageux. Et en dernier lieu, lorsque l'on aura établi des écoles parmi eux, l'on pourra y attirer plus facilement les enfants et ils les fréquenteront plus régulièrement.

Comme maintenant les Piégânes, les Gens du Sang et les Assiniboïnes sont à peu près fixés, il serait désirable que l'on fonde des écoles sur leurs réserves. Le

gouvernement n'a encore rien donné jusqu'à présent à ce propos. Le révérend George McKay, envoyé par la S. P. G., dont il reçoit un salaire, mais qui n'a jamais reçu de secours d'ailleurs, a construit une maison et fondé une école sur la réserve des Piégânes; chaque jour dix-huit garçons et filles, en moyenne, fréquentent l'école. Il leur enseigne l'anglais, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Ces enfants, à ce qu'il rapporte, sont intelligents, apprennent facilement, surtout l'écriture. Tout l'été il a travaillé avec les Piégânes et a bien encouragé par son exemple et son zèle infatigable, les différentes bandes qu'il avait formées, dans le but d'aller chercher dans les montagnes le bois qu'il leur fallait pour construire leurs maisons, et qu'ils devaient ensuite descendre par la rivière. Il a appris à parler avec facilité le langage des Pieds-Noirs. Le révérend Samuel Trivett s'est établi chez les Gens du Sang, sur la rivière du Ventre, et y a construit une maison, dont une chambre sert d'école. Il y a été envoyé par la société des missions de l'Eglise, qui lui paie son salaire, et il reçoit en outre de l'aide de plusieurs autres manières.

La moyenne des enfants qui fréquentent son école est de 35; ils apprennent l'anglais, l'alphabet, à compter et à écrire. Il dit que ces enfants sont intelligents et cherchent à apprendre. Un envoi des livres d'école élémentaires qui sont en usage dans les écoles communes d'Ontario, et quelques ardoises, seraient d'un grand secours pour le moment, si on pouvait se les procurer.

A Morleyville, il a été établi une école conduite par un instituteur, depuis quelque temps. Elle est supportée par la société des missions méthodistes, mais je ne puis pour le moment donner plus de détails à son sujet.

Je me permettrai de suggérer que les instructeurs agricoles et leurs aides établis dans les différentes réserves, ne devraient pas cultiver sur une grande échelle pour eux-mêmes—sauf quelques acres de pommes de terre pour leur propre usage,—mais qu'ils devraient consacrer tous leurs soins à enseigner et aider aux sauvages à cultiver et agrandir leurs terrains cultivables, jusqu'à ce qu'ils en aient autant qu'ils pourraient mettre en rapport; car s'ils ne sont pas constamment surveillés, les sauvages ne travaillent pas régulièrement ni systématiquement, et cette surveillance ne peut s'exercer si l'instructeur a lui-même une terre à cultiver.

Les paiements stipulés par les traités ont été faits promptement et d'une manière satisfaisante à l'époque fixée d'avance. Tous les sauvages se sont déclarés parfaitement satisfaits, et ils étaient surtout bien contents de recevoir leur argent en billets d'une piastre. J'ai remarqué avec plaisir qu'ils employaient généralement leur argent à l'achat de choses utiles, comme des hardes, des portes et châssis, ou des poêles pour leurs maisons, beaucoup d'entre eux ayant encore de l'argent de reste.

Je recommanderais que tous les bœufs de travail des fermes d'approvisionnement fussent envoyés sur les réserves et remplacés par des chevaux, qui seraient plus utiles sur les fermes. Les bœufs peuvent servir à retourner la terre pour la première fois, et après un léger hersage les sauvages peuvent planter des pommes de terre et des navets avec leurs houes pour la première année, et une fois la terre défoncée, elle peut ensuite être labourée avec leurs chevaux ou les bœufs élevés par eux-mêmes.

Depuis que je suis arrivé ici le printemps dernier, j'ai visité la réserve des Assiniboines (*Stonies*) deux fois, la Traverse des Pieds-Noirs quatre fois, les Piégânes sept fois, les Gens-du-Sang deux fois, la ferme d'approvisionnement à Fish Creek deux fois, et celle de Pincher Creek six fois.

Je regrette d'avoir à rapporter l'insuccès presque complet des opérations entreprises sur les deux fermes d'approvisionnement à Fish-Creek et à Pincher-Creek, dû en grande partie à des causes incontrôlables. Le printemps a été froid et tardif, et la végétation lente. La terre n'était pas dans un état qui put en faire attendre une récolte complète, la plus grande partie n'en ayant été retournée pour la première fois que le printemps dernier, ce qui retarda beaucoup les semences. Les grains qui leur étaient destinés pour les semences ne furent pas livrés à temps, et le 23 août une forte tempête de neige, suivie par une grosse gelée, détruisit tout le grain semé tard. La ferme de Fish-Creek fut aussi visitée par une forte tempête de grêle en juillet, qui fit beaucoup de dommages à la récolte. On dit que de pareilles tempêtes sont inhabituelles dans cette région. Malgré ces contretemps, les fermes du voisinage, où la

terre avait été convenablement préparée et semée à bonne heure, ont donné de bonnes récoltes d'orge et d'avoine, ce qui prouve que l'on peut cultiver ces grains avec succès; les pois donneront aussi un bon rendement, mais comme ils ne sont pas en demande pour le moment, il n'en est pas beaucoup cultivé, quoiqu'ils constitueraient une addition précieuse à l'approvisionnement de vivres des sauvages. Le blé est plus incertain, mais, je crois, parce que la semence employée est de qualité inférieure et le manque de soin à la préparer avant de la semer pour prévenir la rouille, plutôt qu'à cause du climat ou du sol.

Plusieurs cultivateurs pratiques qui ont décidé de s'établir dans le voisinage de Pincher-Creek se sont déclarés plus que satisfaits de l'apparence de la contrée, et ils ont déjà retourné la terre pour commencer les opérations. Dix-huit personnes ont pris des terres pour les cultiver et faire l'élevage des bestiaux le printemps prochain.

L'établissement d'une scierie et d'un moulin à farine par le gouvernement a beaucoup contribué à attirer l'attention de ceux qui se proposent d'immigrer sur cette partie du pays.

La nourriture des sauvages devient une question grave, mais dont je n'ai pas à me mêler, car elle dépend de la ligne de conduite que veut suivre le gouvernement à leur égard; mais jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, il faudra leur aider, et cela devra durer au moins pendant deux ans à partir de la prochaine récolte. Il n'y a absolument aucun gibier dans le pays sur lequel ils puissent compter pour leur subsistance, ou même pour leur aider à vivre, et si on ne leur fournit pas de provisions en quantité suffisante pour leur épargner les atteintes de la faim, ils deviendront mécontents et auront recours aux déprédations contre les colons et leurs animaux. Il est probable que le nombre de ceux que nous avons à nourrir s'accroîtra considérablement, si le reste des Pieds-Noirs et des Gens-du-Sang qui sont aujourd'hui de l'autre côté des lignes reviennent au printemps. Si les fermes de distribution étaient convenablement approvisionnées, on pourrait leur fournir beaucoup de vivres. L'orge, l'avoine et les pommes de terre sont des récoltes certaines, et si la semence arrive au printemps assez à bonne heure pour ensemencher le terrain qui a été préparé, on pourra faire une grande économie. Le résultat des opérations de cette année ne peut être regardé comme une preuve de ce que l'on peut faire, par suite des différentes causes accidentelles dont je viens de parler.

Les fermes peuvent maintenant être considérées comme établies, la terre a été retournée et clôturée, des bâtiments ont été construits, et je n'hésite pas à dire que, avec un gestion ordinaire, elles ne pourront manquer de donner un rendement satisfaisant. La quantité de comestibles que les sauvages récolteront eux-mêmes augmentera aussi chaque année, car ils montrent beaucoup de bonne volonté à apprendre, et ils ne reculent pas devant le travail lorsqu'on les traite avec douceur.

Je vous ai déjà, dans un rapport antérieur, envoyé une liste des instruments aratoires dont nous aurions besoin pour les travaux de ferme. Pour le moment, elles sont mal équipées sous ce rapport, ce qui occasionne une perte de force et de temps; cela retarde les semailles au printemps, et pendant les récoltes, lorsque les grands vents sont fréquents, le grain tombe à terre si on le laisse trop mûrir, à moins qu'on ne le coupe promptement.

Il nous faudrait quelques bonnes grosses voitures sur les réserves—une pour chacune des petites, et deux sur les plus grandes. Les quelques voitures (*wagons*) que l'on pourrait se procurer ici sont trop dispendieuses ou trop grosses pour l'ouvrage à faire. Il y aurait aussi grand besoin de chaînes à billots, celles qui ont été fournies ne convenant pas au genre de travail à faire, car elles sont trop courtes et trop pesantes pour être utilisées dans les grands convois de fret.

L'absence des soins et des conseils d'un médecin se fait beaucoup sentir parmi les sauvages, car ce n'est que dans le voisinage des postes de la police qu'ils peuvent se procurer quelques secours, et comme ils sont aujourd'hui établis sur leurs réserves, ils ne peuvent avoir même ceux-là. Il y a beaucoup de maladies graves qui pourraient être guéries, ou du moins soulagées, s'ils pouvaient recourir aux avis d'un médecin. Les affections pulmonaires et les maladies d'intestins sont fréquentes, et par suite de leurs habitudes de malpropreté, il y a toujours de la maladie parmi eux.

Je dois, avant de terminer ce rapport, exprimer mes remerciements aux officiers et hommes de la police pour leur complaisance et leur empressement à me seconder en tout temps et de toute manière, et témoigner des excellents rapports qui existent entre eux et les sauvages.

J'ai l'honneur, etc.,

NORMAN MACLOOD,
Agent des sauvages, traité n° 7

BATTLEFORD, T.N.-O.

Pas de rapport de W. L. Orde, agent des sauvages.

CARLTON, T.N.-O., 1er sept. 1880.

A l'hon. surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur les affaires de cette portion du traité n° 6 désignée comme le district de Carlton, pour la saison de 1879 et 1880.

Immédiatement après mon arrivée dans les territoires en septembre 1879, je fis, en compagnie de M. Wadsworth, inspecteur de la culture des sauvages, le tour du district et choisis des petits champs de blé et d'orge; mais en général la culture était tout à fait primitive et faite sur une si petite échelle qu'elle ne pouvait guère être d'aucun avantages pour les sauvages. Sur la réserve de John Smith, sur le bras sud de la Saskatchewan, on avait cependant obtenu une bonne récolte. Je trouvai aussi sur les réserves des chefs Mistawasis et Atakakoop que les efforts du rév. M. Hines, le missionnaire de l'Eglise Anglicane à Assissippi, pour engager les sauvages à cultiver le sol, avaient été couronnés d'un certain succès.

L'hiver de 1879-80 a été plus rigoureux que de coutume, et la misère très grande parmi les sauvages, mais obéissant à vos instructions, j'instituai un système de secours qui non-seulement empêcha les sauvages de souffrir de la faim, mais améliora considérablement leur condition.

Quelques-uns des plus jeunes membres des bandes furent encouragés à faire la chasse au gibier quelconque qui pouvait se trouver près de la réserve, tandis que la majeure partie des hommes faits furent employés à sortir du bois, couper des perches de clôture et améliorer autrement leurs réserves. Chaque sauvage bien portant était obligé de prouver à la satisfaction de l'instructeur qu'il était engagé à quelques-unes de ces occupations avant de recevoir des secours pour lui-même ou sa famille.

L'instructeur visitait de temps à autre la localité où se faisait le travail, leur donnait des conseils et les encourageait, tout en leur aidant à construire leurs maisons; et le résultat est que, au lieu de vivre dans des tentes faites d'écorce de bouleau ou de peaux, presque chaque famille a une maison, un ou deux champs bien clôturés, et, dans beaucoup de cas, un jardin potager proprement entouré.

Les sauvages furent aussi bien employés sur les fermes du gouvernement.

Mais, comme dans toutes les bandes des sauvages, il y a dans celle-ci un grand nombre de vieillards et de veuves chargées de famille, et il fallut en conséquence distribuer gratuitement une grande quantité de provisions.

Au printemps, les travaux agricoles furent commencés, et je suis heureux de pouvoir dire que les sauvages firent preuve de beaucoup de bonne volonté et travaillèrent bien. Ils se montraient très désireux d'obtenir des renseignements et conseils, et ils remplissaient de leur mieux les instructions des cultivateurs.

Il fut semencé une étendue de terre comparativement considérable, et la récolte fut assez bonne; mais sa valeur et sa quantité furent malheureusement réduites de beaucoup par une forte gelée qui eut lieu vers la fin d'août, et il faudra y

suppléer, jusqu'à un certain point, par l'aide du gouvernement, afin que les sauvages puissent passer l'hiver et le printemps prochains.

On ne pourra juger complètement des avantages du système actuel que l'année prochaine, car les instructeurs agricoles arrivèrent dans le pays trop tard dans l'automne de 1879, pour faire labourer la terre. Cependant, il a été fait beaucoup de labour cette année, et j'ai toute confiance que l'an prochain la récolte sera assez abondante pour mettre les sauvages de cette partie du pays dans une position indépendante.

Les sauvages paraissent bien comprendre aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus se fier à leur ancienne manière de vivre et qu'il leur faut compter sur l'agriculture et l'élevé du bétail comme leur seul moyen de subsistance. Néanmoins, pour qu'ils puissent réussir dans leur nouveau genre de vie, je crois qu'il serait nécessaire de leur donner encore pendant un an l'aide dont ils pourront avoir besoin pour vivre.

M. Loucks, l'instructeur agricole nommé pour le district de Prince-Albert, est arrivé à la Saskatchewan trop tard dans la saison pour se rendre à sa réserve. Il fut cependant occupé durant tout l'hiver à conduire une "cuisine des pauvres" à Prince-Albert et à veiller sur les sauvages indigents de cette partie du pays, parmi lesquels se trouvaient environ 750 Sioux.

Tous les instructeurs ont déployé un zèle et une énergie remarquables dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Les paiements furent commencés cette année à Carlton le 26 juillet, date fixée par le commissaire des sauvages, et ils furent continués au lac aux Canards, à Prince-Albert et au fort à la Corne. Tout s'est passé d'une manière satisfaisante, sauf que quelques animaux ont été tués par les bandes de sauvages du lac aux Canards—fait dont je vous ai déjà rapporté les détails.

Dans les conseils que j'eus avec les sauvages, ils demandaient généralement qu'on leur donnât plus de bêtes de somme.

Je crois qu'à mesure qu'ils feront des progrès en agriculture et cultiveront une plus grande étendue de terrain, il faudra donner un ou deux couple de bœufs à chaque bande, outre deux déjà fournis en vertu des traités. Aujourd'hui, trois ou quatre familles attendent, quelquefois pendant quelque temps, pour avoir l'usage du même couple de bœufs, et comme la saison est courte et que leurs terres sont éloignées, il se perd un temps précieux.

Les instruments envoyés pour distribution cet été sont arrivés en bon ordre et ont donné beaucoup de satisfaction aux sauvages.

J'ai, etc.,

W. PALMER CLARKE,

Agent des sauvages.

EDMONTON, 21 août 1880.

A l'honorable surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les lettres que je vous ai adressées de temps à autre vous ont mis au courant de la plupart de nos travaux durant l'hiver, je ne vous transmettrai donc qu'un résumé de ce qui a été fait.

La destitution extraordinaire des sauvages de cette agence nous a forcés de les aider sur une grande échelle; mais quelque considérable qu'il paraisse, ce secours n'est pas ce qu'on le croirait à première vue. Si vous divisez les secours donnés par le nombre de ceux qui les ont reçus, vous verrez que c'est peu pour chaque victime de la misère. Je puis bien les appeler victimes, car je n'ai jamais rien vu de semblable depuis les longues années que j'ai passées dans ce pays. Ce n'était pas seulement le manque de buffles, mais tous les autres animaux semblaient aussi avoir fui le pays; le poisson même était rare. On ne pouvait aussi trouver d'animaux à fourrures dont les sauvages auraient pu se vêtir, etc. Ils auraient pu dans quelques endroits faire la chasse, mais les pauvres gens étaient nus et le froid intense, et la température est restée la même durant tout l'hiver; dans ces circonstances ils se sont bien conduits, et rien n'a été dérobé ici. Ils ont mangé plusieurs de leurs chevaux, et

tué tous les chiens pour s'en nourrir ; de fait, ils ont tout essayé et tout a manqué. Dans la distribution de nos secours nous avons pratiqué la plus stricte économie, et à moins de laisser mourir les sauvages, ou de les laisser s'emparer des bestiaux des colons (ce qui n'aurait fait honneur à personne), nous ne pouvions nous en tirer à moins. Nous avions pleine confiance qu'au printemps les oiseaux sauvages et le poisson seraient abondants, mais vu le mauvais temps continué, on n'a pu tirer que très peu de chose de ces deux sources d'alimentation. Il n'y a que depuis quelques semaines qu'on a pu se procurer des provisions assez abondantes.

Malgré ces mécomptes nous avons pu réussir à nous procurer une assez bonne quantité d'orge et de pommes de terre. Je ne vais peut-être pas assez loin lorsque je dis que nous avons 700 acres complètement ensemencés ; naturellement tout cela n'est pas bien fait, mais c'est un bon commencement, et je suis sûr que lorsque vous visiterez les diverses localités, vous trouverez qu'il y a eu beaucoup de travail fait. Vu le mauvais état des chemins, nous n'avons pu trouver presque personne pour transporter le grain, et ce fait a retardé un peu les semences, mais pas beaucoup, parce que la température dans plusieurs parties de cette agence n'aurait pas permis de semer à bonne heure. Si rien ne l'empêche, les récoltes seront considérables ; la nature imprévoyante des sauvages les empêchera, naturellement, de tirer de suite de grands bénéfices de leurs récoltes ; cependant un grand nombre d'entre eux ont déjà vu l'utilité de se prémunir contre les mauvais jours.

Je suis heureux de constater que les fermiers ont réussi dans leurs opérations, et jusqu'à présent leurs moissons ont une très belle apparence ; la pluie continuelle que nous avons maintenant pourra leur faire dommage jusqu'à un certain point, mais si un certain espace de temps beau et chaud lui succédait, nous pourrions avec droit nous attendre à un fort rendement (surtout en pommes de terre).

Si vous tenez compte du fait que pas une motte de terre n'a été touchée avant que la terre ne fut dégelée ce printemps, je crois que vous direz qu'on n'a pas perdu de temps dans aucune des fermes de cette agence. Même la ferme du lac à la Selle est en bonne voie, bien que nous y ayions eu un homme qui ne s'y entendit pas du tout.

Le succès que nous avons obtenu là est dû aux efforts de M. Higgins, qui s'est montré un agriculteur pratique.

Je ne puis trop louer non plus MM. McHugh et Lucas qui tous les deux ont fait un travail considérable. Le premier a 115 acres en culture, outre environ 30 ou 35 acres labourés depuis les semences. Le second a dû surmonter de plus grandes difficultés que les deux autres, et sur inspection on trouvera que ses efforts lui font beaucoup d'honneur. Je ferais aussi bien de dire que tous les cultivateurs dans cette agence m'ont donné entière satisfaction, excepté M. Donally, qui était tout à fait incapable de remplir ses fonctions ; son esprit étant bourré de théories, il a fait quelques erreurs sérieuses.

Après avoir fait les semences, et après que j'eus visité les améliorations faites par les Cris des Plaines, les chefs paraissaient aussi contents que je l'étais moi-même. Ils se rendaient à Edmonton, pendant que je continuais ma tournée. A mon retour je vis que quelque chose allait mal, et que les choses n'avaient pas été comme je m'y attendais.

Immédiatement après mon arrivée, ils vinrent me trouver, me demandant un bœuf, une grande boîte de thé, 100 lbs. de tabac, et 100 lbs. de sucre pour chaque chef. Ils me firent leur demande de telle manière que je vis de suite qu'ils la faisaient par bravade. Je leur répondis de suite que j'étais surpris de cette demande, et aussi de la manière dont ils la faisaient, et que, dans ces circonstances, je ne leur donnerais pas ce qu'ils voulaient ; que s'ils avaient demandé d'une manière convenable, je leur aurais donné ce que j'aurais cru raisonnable, parce qu'ils s'étaient sans doute efforcés de bien travailler et qu'ils avaient réussi à faire plus que je n'attendais, mais qu'à présent ils n'auraient rien. Ils me dirent alors qu'ils étaient très nombreux et qu'ils aimaient leur pays ; que le gouvernement était menteur parce qu'il ne tenait pas ses promesses, qu'ils s'en iraient chez eux et qu'ils n'auraient plus rien à faire avec nous. Je leur répondis que la peur était une chose inconnue pour nous, et que nous accomplissions nos desseins, mais que nous ne nous rendrions pas à leurs désirs. Ils se levèrent et partirent très en colère peu de temps après avoir envoyé la médaille.

Un conseil qui dura un certain temps fut tenu de l'autre côté de la rivière, et le lendemain soir Bobtail vint me trouver à ma maison et me dit qu'en qualité de grand chef des plaines, il avait prêté l'oreille à de mauvais conseils, mais que même s'il vivait encore de nombreuses années, il n'en écouterait plus jamais ; qu'il était peiné de ce qu'il avait dit, et que les autres chefs partageaient son opinion. Nous les avons amené où nous le voulions, et le lendemain ils vinrent chercher la médaille et étaient prêts à accéder à nos propositions ; tout se trouvait réglé, et nous n'aurions eu aucun trouble au sujet des réserves ou de toute autre chose si le fer avait été battu pendant qu'il était chaud. Je recommanderais respectueusement de donner plus de bœufs aux sauvages, attendu que quatre bœufs ne suffisent nullement pour toute une bande, dont la plus grande partie sème pour eux-mêmes.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JAMES G. STEWART,

Agent des sauvages,

QU'APPELLE, TERRITOIRES N.-O., 12 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant de mes opérations dans les limites comprises dans le traité n° 4, durant le dernier exercice :—

Après avoir terminé tout ce qui avait rapport aux paiements des annuités, je visitai les deux bandes de la rivière du Cygne et de la baie des Canards, leur donnant des secours en leur distribuant assez de ficelle pour faire une seine par famille.

Le 7 décembre, je partis des casernes de la rivière du Cygne pour me rendre à Qu'Appelle, où j'avais reçu instruction de me rendre et d'établir pour le présent mon centre d'opérations. J'y arrivai le 7 janvier.

Je visitai en route les camps de chasse de plusieurs sauvages ; j'ai trouvé dans quelques-uns de ces camps un peu de venaison et des petites fourrures qu'ils se proposaient d'échanger contre des vêtements. Ils firent entendre quelques plaintes légères qui furent réglées à l'instant même.

L'arrivée des maîtres de culture fut saluée avec joie par les sauvages, qui faisaient de leur mieux sur leurs différentes réserves, et je dois dire que l'exemple que leur ont donné jusqu'à ce jour quelques-uns de ces maîtres a été avantageux pour ceux des sauvages qui désirent améliorer leur condition.

Une bien plus grande étendue de terre a été mise en culture cette année, et les moissons, lors de ma visite à la réserve des Buttes du Tondre et ici, promettaient beaucoup, surtout le blé ; on aurait pu en semer une bien grande quantité si l'on avait pu avoir de la semence, mais la rareté de cette dernière nous en a empêchés.

Il y a eu beaucoup de misère l'hiver dernier, surtout ici, vu que les hommes partent pour les plaines en laissant derrière eux les femmes et les enfants ; de ceux qui pouvaient travailler nous avons eu quelque chose en retour des provisions qu'on leur fournissait. La pêche ne s'est pas faite comme elle aurait pu l'être, à cause de la rigueur de l'hiver et des légers vêtements qu'ils avaient pour se protéger contre le froid sur les lacs.

Aux Buttes du Tondre, au ruisseau de la Queue d'Oiseau et à Pelly, on a donné très peu de choses aux sauvages sans obtenir en retour quelques services, soit sur les réserves soit sur les fermes de l'agence.

A mon retour, après le paiement des annuités aux collines du Cyprès, j'ai trouvé que presque tous les sauvages que j'avais payés ici, étaient encore campés autour des lacs Qu'Appelle et venaient souvent au bureau demander des secours. Ils étaient tout à fait effarés et ne savaient que faire ; retourner aux plaines était certainement mourir de faim, et une probabilité presque certaine de se faire voler les quelques chevaux qu'ils possédaient.

J'invitai les chefs et les principaux à se réunir, et je leur expliquai les avantages qu'ils trouveraient à se rendre de suite dans leurs réserves, en leur montrant en

même temps la perte qu'ils éprouveraient chaque année en n'y retournant pas. Je leur dis aussi qu'à moins qu'ils ne se rendissent sur leurs réserves, je ne pouvais leur aider dans leur ouvrage, et que je ne pouvais pas prendre autant de soin de leurs vieillards.

Je suis heureux de dire que durant la dernière semaine d'août et jusqu'à ce jour j'ai réussi à persuader à onze nouvelles bandes, représentant 2,310 âmes, de se rendre sur leurs réserves. Quatre aux collines de la Lime, sur les réserves dont M. Patrick est occupé à faire l'arpentage; quatre au lac Croche, dont l'arpentage est aussi à se faire; une aux Buttes de Tondre, une ici, et une aux Montagnes de l'Original.

Ces sauvages (Cris des plaines) ignorent complètement la culture ou le mode ordinaire de vivre ici, tel que faire et tendre un filet, tuer du poisson ou le petit gibier, ayant toujours vécu sur les plaines à chasser le buffle, et depuis sept ans ne venant ici que pour recevoir leur annuité et leurs présents. J'ai pourvu à leurs besoins sur leurs réserves, et on leur aide maintenant à transporter des pièces de bois et à construire des maisons pour l'hiver.

Ces onze bandes, qui viennent de partir pour leurs réserves, n'ont rien sur quoi ils peuvent compter pour vivre, et jusqu'à ce qu'ils puissent produire quelque chose pour eux-mêmes, ils devront, pour vivre, avoir recours à la générosité du gouvernement. Plusieurs d'entre eux ont à peine de quoi se vêtir, cependant ils veulent travailler et apprendre, et je prévois que ces sauvages pourront dans très peu d'années se supporter eux-mêmes.

Le nombre des sauvages qui reçoivent des annuités et les sommes payées l'année dernière en vertu du traité n° 4, sont comme suit :

Fort Ellice.....	724 sauvages	\$4,304
Buttes du Tondre.....	568 "	3,745
Qu'Appelle.....	1,571 "	9,559
Pelly	644 "	3,390
Fort Walsh.....	4,403 "	36,143

Total 7,910 sauvages \$57,341

Sur cette somme \$18,152 ont été payés aux sauvages du traité n° 6, que j'ai trouvé au fort Walsh pauvres et manquant de chevaux pour se rendre au nord aux endroits désignés pour leur paiement.

Le nombre de milles que j'ai parcourus dans le cours du dernier exercice au sujet des affaires de traités a été, avec des chevaux, 2,290 milles, avec des chiens 815 milles; total, 3,105 milles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. McDONALD,

Agent des sauvages, traité n° 4.

FORT WALSH, 30 septembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus un tableau des bandes de sauvages de mon district. En vous le transmettant, je signalerai à votre attention le fait que je ne suis arrivé ici et que je n'ai commencé à remplir mes fonctions que le 13 septembre dernier. Je ne puis donc vous faire un rapport comme je le voudrais, à cause du court espace de temps qui s'est écoulé depuis mon arrivée. En assumant ma charge je me suis rapporté comme j'en avais reçu instruction au colonel McLeod, qui eût la bonté de m'informer du système adopté avant ma nomination. J'ai alors visité les réserves des Saulteux et des Assiniboines; sur la première, M. Setter, qui est instructeur, me signala les diverses occupations des sauvages, et à cet endroit j'ai trouvé les moissons en excellent état, eu égard aux incommodités et aux mécomptes qu'ils ont éprouvés dans le cours du dernier été. Ils ont semé très tard, et comme

me l'a dit M. Setter, il n'y a eu aucune pluie pendant six semaines; le blé était de qualité excellente, bien épié et parfaitement mûr; l'orge a été touchée par la gelée, mais on m'a dit que ce n'était pas l'espèce qui avait été commandée pour ce climat et qu'elle a dû être envoyée par erreur. Les sauvages avaient çà et là de petits jardins, partout où ils trouvaient un bon endroit; ils montraient une forte somme d'énergie dans leurs efforts pour rendre fructueux leurs premiers essais d'agriculture.

En passant à travers le jardin du chef "Petit-Enfant," j'ai remarqué un grand nombre de concombres mûrs, outre du blé-d'inde et autres légumes, dont s'occupaient toute la famille, et qui prouvaient la bonté du sol.

Je fus informé que "Petit-Enfant" et sa bande voulaient se rendre à Qu'Appelle et se joindre au reste de sa tribu, qui s'y trouvait depuis plusieurs années sous les ordres d'un chef secondaire nommé Osoup. Je tins donc un conseil, et je vis qu'ils ne savaient que faire, les uns voulant aller rejoindre leurs amis à Qu'Appelle, et les autres rester sur leur présente réserve. Je suis porté à croire qu'ils se rendront bientôt à Qu'Appelle, car il paraît exister beaucoup de jalousie entre le chef et les chefs secondaires de cette bande.

Je visitai ensuite la réserve des Assiniboines, à la tête des montagnes du Cyprès. La réserve est située dans une excellente localité, pour le bois et l'eau, mais le climat est tel qu'il est inutile de penser à continuer de cultiver dans cette localité, à cause des gelées hâtives et des tempêtes de neige qui sont si fréquentes. Le 3 septembre toutes les récoltes et les vignes ont été détruites par la gelée, et à l'exception des pommes de terre, tout ce qui a été planté a manqué. Il est bien regrettable que les moissons n'aient pas mûri, vu que les Assiniboines étaient très intéressés au succès de leurs opérations agricoles, et qu'ils ont montré de la bonne volonté pour faire tout le travail qu'on leur demandait.

J'espère qu'ils auront plus de succès l'année prochaine, car leur conduite durant la dernière saison a été des plus louables, et mérite réellement plus de succès qu'ils n'en ont obtenu cette année. Bien que leurs récoltes aient manqué, ils ne paraissent nullement découragés, au contraire, ils parlent de chercher une meilleure localité pour leur réserve l'année prochaine.

J'ai tenu plusieurs conseils avec les sauvages qui n'étaient pas encore décidé à choisir une réserve, dans le but de connaître leur opinion à ce sujet; il y avait plusieurs chefs présents, les principaux étant Pie-à-Pot, le Petit-Pin, et l'Homme-Heureux. Les deux premiers ont exprimé le désir de s'établir dans cette montagne, et l'Homme-Heureux voulait s'établir dans le voisinage de Battleford. Je n'ai pu obtenir de ces chefs aucune réponse définitive quant au temps où ils se proposaient de s'établir. Ils désiraient avec anxiété recevoir leurs paiements annuels. Il paraît qu'ils faisaient la chasse au buffle sur la rivière Missouri lorsqu'ils apprirent l'époque à laquelle devait avoir lieu les paiements, et leurs chevaux étant en très mauvais état, et la distance étant très grande, ils ne purent arriver ici à temps. Je me consultai avec le colonel Macleod, et nous décidâmes de recommander de payer ceux qui n'étaient pas arrivés à temps pour le paiement régulier de juillet. Les sauvages étaient très dénués, n'ayant presque pas d'habillement d'aucune sorte, et se trouvant 15 à 20 personnes par loge; ils vinrent des plaines, espérant recevoir leur paiement et acheter des vêtements, etc., avant d'y retourner; le camp se composait de 2,500 personnes qui reçurent des rations.

Une fièvre scarlatine d'un caractère très aigu éclata dans le camp. Le Dr Kennedy visita le camp et indiqua aux sauvages les précautions qu'ils devaient prendre pour empêcher la maladie de se répandre; 30 décès environ ont eu lieu dans le cours du mois dernier; il est difficile de dire jusqu'à quel point se répandra cette maladie, parce qu'il est presque impossible de faire comprendre aux sauvages la nécessité de ces mesures de précaution.

J'ai éprouvé beaucoup de tracas de la part d'un sauvage nommé le "Petit-Peuplier," qui n'a pas signé le traité; il est gendre de "l'Homme-Heureux," et exerce beaucoup d'influence sur lui. Le "Petit-Peuplier" a la réputation de diriger le "Gros-Ours"; il paraît prendre plaisir à braver la loi, et fait tout en son pouvoir pour produire l'insubordination dans le camp; on rapporte librement que le Gros-Ours et

le reste de ses sauvages qui n'ont pas signé le traité, en aurait accepté les conditions depuis plusieurs années, si ce n'eût été l'influence qu'exerce le Petit-Peuplier sur une certaine partie du camp.

Le 21 septembre une altercation eut lieu entre un sauvage et un colon nommé Stuttaford; ce dernier frappa le sauvage, fut arrêté et mis à l'amende pour cette offense; mais les sauvages considérèrent la punition trop légère, et se firent justice en se jetant dans le jardin de Stuttaford et en arrachant tous ses légumes. Ils avaient fait beaucoup de dommages avant l'arrivée de la police, qui les empêcha de saccager tout le jardin. Le lendemain, je fis visite au colonel Macleod, et nous décidâmes de punir les sauvages et d'indemniser Stuttaford de sa perte. Je me rendis donc au camp et je trouvai que tous les déprédateurs appartenaient à la bande de l'Homme-Heureux. Je l'informai que j'avais intention d'indemniser Stuttaford de la perte que les sauvages lui avaient causé et d'en déduire le montant des rations de ceux qui se trouvaient impliqués dans cette affaire.

Au premier abord ils furent mécontents; mais après leur avoir parfaitement expliqué l'affaire, et lorsqu'ils virent que j'étais déterminé, ils parurent désirer payer les dommages. Je les fis évaluer par deux personnes compétentes qui déclarèrent qu'ils ne s'élèveraient pas à plus de \$8.00, de sorte que je retins sur les rations de la bande l'équivalent de cette somme et je le remis à Stuttaford.

En terminant je désirerais respectueusement signaler à votre attention l'aide que m'a prêtée le chef Pié-à-Pot. Il a fait tout en son pouvoir pour faire observer la loi, et pour le bien-être de sa tribu. Dans une occasion où l'Homme-Heureux et le Petit-Peuplier parlaient d'une manière menaçante dans le conseil, Pié-à-Pot intervint et les fit cesser de suite. Si tous les sauvages avaient un caractère comme celui qu'il paraît avoir, nous n'aurions aucune difficulté à les diriger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWIN ALLEN,

Agent des sauvages.

BATTLEFORD, 1er décembre 1880.

A l'honorable

Surintendant général des affaires des sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les progrès faits dans l'arpentage des réserves des sauvages compris dans le traité n° 6, territoires du Nord-Ouest.

Je reçus instruction de l'arpenteur général, de me rapporter à M. le commissaire des sauvages Dewdney, à Winnipeg, et de me mettre à sa disposition avec mon équipe.

Le 11 mai M. Dewdney m'ordonna de me rendre à Edmonton pour arpenter les réserves dans ce voisinage.

Nous partîmes de Winnipeg par le bateau à vapeur *Marquette*, pour le fort Ellice, le 10 mai, et après une série d'accidents nous arrivâmes à Ellice sur le vapeur *Manitoba* dans la soirée du 29. Le voyage se fait habituellement en huit jours, mais malheureusement deux jours après notre départ de Winnipeg, la machine se brisa et notre bateau resta amarré à la rive jusqu'à samedi, 22, lorsque nous fûmes remorqués jusqu'au Portage la Prairie par le *Manitoba*, sur lequel notre bagage a été transporté. Dans la matinée du 22, un des émigrants conduits par M. Whellams tomba à l'eau et se noya avant qu'on pût lui porter secours. Le pauvre malheureux laissait une femme et trois enfants, pour lesquels les passagers firent une bourse de \$165.

Le 26 juin, nous arrivâmes à Battleford, ayant fait la route en dix-neuf jours et demi de voyage, soit une moyenne de vingt-deux milles et demi par jour, ce qui est considéré très bon pour des voitures pesamment chargées. J'y restai jusqu'au vendredi, 2 juillet, pour laisser reposer et manger mes chevaux, et je partis ce jour-là pour Edmonton par la route du sud.

De Battleford à Edmonton, il y a trois routes, savoir, celle du nord, celle du sud et celle du télégraphe.

La route du nord passe par fort Pitt (à quatre-vingt-douze milles de Battleford,) puis elle suit la rive nord de la rivière Saskatchewan, viâ le lac à la Selle (à cent quatre-vingt-six milles), et Victoria (à deux cent vingt-trois milles); distance totale jusqu'à Edmonton, deux cent quatre-vingt-sept milles.

La route du sud soit une ligne presque directe jusqu'au fort Saskatchewan, coupant la 11^{ème} ligne de base à cent soixante milles, passant à travers une chaîne de lacs à cent soixante et dix milles, le Fort Saskatchewan à deux cent cinquante et un milles, et Edmonton à deux cent soixante et douze milles.

La route du télégraphe suit la ligne du télégraphe du Pacifique canadien, et M. King dit que la distance jusqu'à Edmonton est de deux cent cinquante-neuf milles, soit 12 milles de moins que par la route du sud et trente-huit milles de moins que par la route du nord; mais vu les ravins profonds dans lesquels elle passe, elle n'est pas beaucoup suivie.

Peu de temps après mon arrivée à Edmonton, je reçus instruction de l'agent des sauvages d'arpenter une réserve pour le chef Pay-pas-tays (le Pic-bois), en face d'Edmonton, et à deux milles de la rive sud de la Saskatchewan. Comme cet arpentage empiétait sur les "réclamations" des colons, je fis consentir au chef d'aller à deux milles plus au sud, et je commençai mon arpentage le 2 août. Le 16, le chef ordonna à mon équipe de cesser ses opérations, donnant pour raison qu'il était pas satisfait de la superficie de la réserve. A la demande de M. Wadsworth, j'étais allé avec lui faire les paiements à la rivière Qui-Barre, pour y rencontrer les sauvages du lac Sainte-Anne et du lac La-Nonne, et faire des arrangements pour l'arpentage de leurs réserves, et afin de ne perdre aucun temps entre l'arpentage de la réserve de Pays-pas-tays et celui des réserves de ces sauvages. Je laissai l'équipe sous les ordres de mon aide, M. Kippen (un arpenteur provincial), et lorsqu'il reçut ordre de suspendre ses travaux, il m'envoya un mot à cet effet. Je lui donnai de suite instruction de ne tenir aucun compte des paroles du chef, mais de terminer l'arpentage, à moins que ce chef n'eût recours à la violence; dans ce cas de ramener l'équipe à Edmonton. En même temps que ces instructions, je lui transmettais une lettre de M. Wadsworth, pour le chef, lui conseillant que s'il avait des plaintes à faire de les lui soumettre à son retour, mais de ne retarder en aucune manière les progrès de l'arpentage, sous peine d'encourir le déplaisir suprême du gouvernement. Cette lettre fut présentée au chef, qui demanda de la lui interpréter, et qui refusa ensuite de l'accepter. Il arrêta l'arpentage en dérangeant les instruments, et déclarant qu'il était prêt à arrêter de nouveaux travaux.

Comme on m'avait dit que 241 membres de cette bande avaient été payés en 1879, je me basai sur ce chiffre pour leur dire qu'ils avaient 48 milles carrés, mais le nombre des membres de cette bande à l'époque du paiement cette année n'étant que de 189, M. Wadsworth me conseilla, à cause de cela, de ne leur donner que 40 milles carrés, soit ce qui est alloué pour 200 âmes. Je puis dire aussi que le nombre actuel (189) se compose de sauvages, de métis, et d'un certain nombre "d'absents" et de vieilles femmes demeurant à Edmonton qui déclarent qu'ils ne traverseront pas la rivière pour se rendre sur la réserve.

Avant de commencer l'arpentage, et en réponse à une demande du chef qui voulait avoir 60 milles carrés, je lui expliquai clairement que le traité allouait un mille carré par chaque cinq âmes, et qu'il n'aurait rien de plus pour aucune considération.

Lorsque les travaux de l'équipe furent arrêtés, l'arpentage était presque terminé, il ne restait plus à tracer qu'environ cinq milles sur la borne du sud.

Le commissaire des sauvages, à son arrivée à Edmonton, ayant entendu ce que le chef avait à dire, l'informa que je ne retournerais pas terminer cet arpentage cette année, et à son grand étonnement il ne promit nullement de le faire terminer. A mon passage à Edmonton cette automne, un des conseillers et frère du chef Tah-Coots (le Meurtrier) traversa la rivière et me demanda de terminer l'arpentage, en m'exprimant son profond regret, non-seulement de la part de son chef, mais de toute la bande, pour leurs agissements antérieurs, et me fit des promesses extravagantes pour leur conduite future.

Je l'informai que j'avais entendu dire qu'un grand nombre des membres de la bande la quittaient et se joignaient à d'autres chefs. Il me répondit qu'il était peiné

d'avouer que c'était la vérité. Je crois qu'ils craignent que la bande ne diminue tellement qu'ils soient obligés de se séparer. Ceci serait ce qui pourrait arriver de mieux, vu qu'elle est principalement composée de vagabonds qui sont impudents et paresseux, et leur résidence dans un établissement prospère nuirait à son avancement.

Le 27 août, je commençai l'arpentage de la réserve du chef Alexandre, située à 25 milles d'Edmonton, sur la route du lac La Nonne, et à environ trois milles de la ferme sauvage, (M. McHugh, instructeur). La ligne de bornage de l'est fut la première tracée; elle couvre presque toute sa longueur, sept milles, à travers une belle prairie ouverte et ondoyante, mêlée de bosquets de peupliers, de marais à foin et de fonds de terre précieux; près de son extrémité nord elle passe à travers un bosquet d'épinette, en en renfermant environ cinquante acres dans la réserve. La ligne de bornage du sud (longue de six milles), court sur la plupart de sa longueur à travers le même genre de pays que l'autre. Vers sa limite ouest elle entre dans un pays plus accidenté et plus densément boisée, et finalement à 4¼ chaînes elle entre dans le lac au Sable, qui a environ un mille de large à cet endroit. La ligne de bornage du nord passe à travers une contrée basse et légèrement accidentée, couverte sur la plus grande partie de sa longueur de groupes de saules et de peupliers, et renfermant de très belles terres à foin et autres; elle passe au nord, et par conséquent elle renferme dans la réserve un grand marais d'épinette contenant une grande quantité de bois propre aux constructions et autres objets. La ligne de bornage de l'ouest touche le lac au Sable à 452 chaînes, et passe à travers un pays très accidenté et densément boisé de trembles et de sapins.

La superficie de la réserve est de 41 milles carrés, dont environ 16 sont en prairie onduleuse, d'un sol excellent et des plus propres à l'agriculture.

Le reste de la réserve est plus ou moins boisé. Il y a plusieurs marais d'épinette, dont deux très considérables et contenant du bois de grande dimension et de qualité excellente; dans un de ces marais, près de la ligne de bornage de l'ouest, j'ai remarqué des arbres de plus de deux pieds de diamètre.

La rivière Qui-Barre a environ vingt-cinq pieds de large et cinq pieds de profondeur; elle coule au centre de la réserve et l'arrose.

Le lac au Sable, à l'angle sud-ouest, est une belle nappe d'eau d'un à deux milles de large, et d'environ six ou huit milles de long. La rive, en quelques endroits encore et à pic, est densément boisé d'épinette et de tremble, et près de l'eau elle est formée de sable blanchâtre très fin, sous lequel est une couche de pierre à sablon qui s'avance dans le lac, et court en arrière jusqu'à une distance d'environ cent pieds, où on la perd de vue sous une couche de granit. On peut avoir facilement une grande quantité de cette pierre à sablon, qui serait très bonne pour bâtir.

Le brochet paraît très abondant, et nous en avons vu un grand nombre sauter hors de l'eau et près des rives.

Le chef Alexandre fut avec nous presque tout le temps que dura l'arpentage; il partit un peu avant son achèvement pour se rendre chez lui, au lac La Nonne, afin de pêcher son approvisionnement de poisson pour l'hiver, mais avant de partir il nous a fait part de son entière satisfaction pour tout ce qui avait été fait, et bien qu'il eut préféré pour sa part, avoir la réserve au lac La Nonne, où le poisson se prend facilement mais où la terre est pauvre, il se rendit cordialement aux désirs de sa bande, et nous rendit tous les services qu'il pouvait.

La réserve du chef Michel Calahoo fait face à la rivière à l'Esturgeon, et se trouve située entre la rivière et la 14^{ème} ligne de base, et à l'ouest d'un méridien tracé et jalonné par M. King en 1878. Le chef désirait localiser sa réserve des deux côtés du méridien, mais je lui représentai l'avantage qu'il y aurait pour lui d'avoir en tout temps une ligne de bornage exempte de discussion, et que la 14^{ème} ligne de base et le méridien seraient les lignes qui serviraient de point de départ pour les arpentages futurs du pays; il décida d'accepter mon conseil. Je suivis donc le méridien depuis la rivière jusqu'à la 14^{ème} ligne de base, distance de 600 chaînes; puis, à l'ouest en suivant la ligne de base, 400 chaînes; puis, au nord, 687 chaînes, jusqu'à la rivière à l'Esturgeon; puis, vers l'est en suivant la rivière jusqu'au point de départ; superficie, 40 milles carrés.

Les lignes de bornage est et sud sont en partie boisées de tremble et de sapin. La ligne de bornage ouest passe à travers un bois épais, et la rive de la rivière à l'Esturgeon est aussi bien boisée.

Presque la moitié, soit vingt milles carrés, est en prairie accidentée, et le sol est une morne argileuse avec sous-sol d'argile.

C'est une des meilleures étendues de terre que j'aie encore vue dans le Nord-Ouest, elle est éloignée d'environ huit milles de la florissante mission catholique de Saint-Albert, au Grand Lac, et la contrée entre la réserve et la mission est bien peuplée.

La ferme sauvage, M. McHugh, constructeur, est située sur la rive nord de la rivière à l'Esturgeon, vis-à-vis la réserve, et des colons ont pris des terrains presque dans le voisinage.

La rivière à l'Esturgeon a ici environ 150 pieds de largeur et 4 de profondeur; elle a sa source dans le lac Sainte-Anne et se jette dans la Saskatchewan, à environ cinq milles en aval du fort Saskatchewan.

Judi, le 30 septembre, nous partîmes pour le lac Sainte-Anne, où nous arrivâmes le lendemain soir.

Le samedi nous engageâmes des canots et nous traversâmes le lac pour nous rendre au camp du chef Alexis.

J'ai remarqué à divers endroits sur la rive des maisons confortables, et après information, j'ai su qu'elles appartenaient à des membres de la bande du chef Michel Calahoo. A la tête du lac se trouve l'habitation actuelle du chef; c'est une maison confortable de 20 x 26, passage au centre et chambre, de chaque côté. Ses dépendances, qui consistent en un magasin de 12 x 16 pieds, en une écurie avec stalles pour chevaux et bêtes à cornes, une étable pour les veaux et un fenil, sont en bon état. Il a environ douze acres de terre entourés de clôture et en culture, et paraît faire tout en son pouvoir pour vivre d'une manière confortable. Il est très intelligent, parle le français facilement, et peut se faire comprendre en anglais. La raison qu'il donne pour quitter le lac Sainte-Anne est que la terre y est légère, et qu'il désire se rapprocher d'un établissement, afin de mieux connaître la manière de vivre des blancs.

Je n'ai aucun doute que cet homme et sa bande réussissent.

J'ai trouvé le camp du chef Alexis à environ sept milles plus loin sur la rive; ses sauvages et lui-même étaient dans une très grande misère, n'ayant aucune maison, mais seulement quelques tentes en peaux, et vivant principalement dans des cabanes de branches, et presque nus. Ce sont des Assiniboines qui paraissent incapables de suivre le bon exemple que leur donne depuis plusieurs années le chef cris Michel. La moitié à peu près de cette bande, sous le commandement de la Tête-de-fer, vit au lac Blanc, et refuse de se réunir au chef Alexis au lac Sainte-Anne, parce qu'ils disent que la terre est meilleure où ils sont, et le rendement du poisson plus certain.

Comme la ligne de bornage est de cette réserve, suivant le choix du chef, ne se trouvait qu'à environ deux milles à l'ouest de l'habitation et des terres de Michel, et comme ils seront abandonnés l'année prochaine, j'ai cru qu'il valait mieux aller plus à l'est et les comprendre dans la réserve d'Alexis. Je recommanderais respectueusement, en considération de ce que Michel abandonne son habitation dans l'état où elle est aujourd'hui, de lui accorder en forme d'indemnité des clous, des vitres, des peintures, et quelques journées de travail pour lui aider à construire sa nouvelle maison. Michel consentait volontiers à laisser Alexis en prendre possession, de fait ce plan lui souriait plus qu'à Alexis, qui disait avoir peur de la prendre vu qu'on pourrait lui en demander le paiement, et comme il le disait lui-même, "je n'ai rien pour la payer."

L'arpentage fut commencé le 5 octobre, à partir d'un poteau planté sur la rive nord du lac. Les lignes de bornage est, nord et ouest, passent à travers un pays boisé. La ligne de bornage ouest passe à travers une forêt considérable d'épinette et de tremble de première qualité. Le capitaine Moore, de Prince-Albert, a choisi une "coupe de bois" dans une partie de cette forêt, et comme on le verra par le plan, il empiète un peu sur la réserve.

La ligne touche le lac Sainte-Anne à 489 chaînes. Le lac forme la ligne de bornage du sud. Çà et là sur le rivage on trouve quelques endroits cultivés par le chef

Alexis et sa bande ; ils ne sont pas très considérables, et porteraient à croire que cet essai de culture a été originairement fait comme expérience et qu'il n'a pas réussi.

A première vue, je dirais que les trois quarts de cette réserve sont en bois, le reste étant en terres à foin, en bas-fonds et en prairie. Le sol est une marne sablonneuse, qui donnera de bonnes récoltes d'ici à plusieurs années s'il est bien cultivé.

Le lac Sainte-Anne a environ six milles de largeur, et est de forme presque circulaire ; c'est le principal endroit de pêche de tous les sauvages des environs, mais l'automne dernier la pêche a manqué.

Les travaux de notre campagne se sont terminés avec l'apentage de cette réserve qui a 25 milles carrés.

J'ai été en campagne pendant 72 jours, et mon équipe a travaillé durant 46 jours. Nous avons parcouru 102 milles principalement dans les bois, et la superficie totale des réserves arpentées a été de 144 milles.

Mon aide, M. Kippen, m'a rendu des services précieux en deux occasions, pendant mon absence à la rivière Qui-Barre et aux collines de la Paix. Il était à la tête de l'équipe, et il s'est montré non seulement énergique, mais correct.

Je me suis servi de l'odomètre de fort Ellice à Battleford, et les résultats obtenus s'accordent à trois milles près, avec ceux qui ont été publiés dans le dernier rapport de M. King. On peut se rendre compte de cette différence par les détours de la route pour éviter les trous d'eau, détours que M. King n'a pas faits, ayant parcouru cette route dans la saison chaude.

On verra par le tableau ci-joint le mesurage à l'odomètre depuis Battleford jusqu'à Edmonton, et de là jusqu'au lac Sainte-Anne.

Je vous transmettrai les observations thermométriques que j'ai faites durant la campagne.

Nous arrivâmes à Battleford le 1er novembre, et le 15 nous étions en quartiers d'hiver.

Je m'occupe maintenant à préparer les plans des diverses réserves, et je vous les transmettrai par la malle aussitôt qu'ils seront terminés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE A. SIMPSON,
Arpenteur des réserves des sauvages.

DISTANCES de Battleford à Edmonton *viâ* la route du sud.

Distances d'Edmonton.	Localité.	Distances de Battleford.
270-6	Casernes de la police, Battleford.....	0-0
262-0	Lac dans les montagnes (bonne eau).....	8-6
256-8	Un petit lac.....	13 8
233-2	Fourches des routes de Pitt et Edmonton.....	37-4
196-8	Extrémité des collines du Saule (coupe le télégraphe et entre dans la prairie).....	73-8
190 8	Coupe la ligne de télégraphe au nord.....	79 8
186 1	4e principal méridien.....	84-5
165-1	Extrémité ouest de la prairie (bois et eau).....	105-5
145-7	Extrémité est des bosquets.....	124-9
134 3	Ruisseau dans une vallée.....	136-3
127-5	Rivière Vermillon (3½ pds. de profondeur, 30 pds. de largeur).....	143-1
110-3	Ruisseau.....	160-3
110-1	14e ligne de base.....	169-5
108-9	Ruisseau.....	161-7
105-9	Ruisseau et marais entre deux lacs.....	164-7
103-7	Ruisseau.....	166 9
101-8	do.....	168-8
99-1	do.....	171-5
98-1	Une vieille hutte de chasseurs au bord du lac.....	172 5
94 9	Ruisseau.....	175-7
81-5	do.....	189-1
79-5	do.....	191-1
73-7	Lac.....	196-9
72-6	Coupe la route de Victoria.....	198-0
68-8	Extrémité ouest de la plaine.....	201-8
61 6	Ruisseau, 4 pds. de profondeur, 30 pds. de large (poisson dans ce ruisseau).....	209-0
61-1	do.....	209-5
60 7	do (comme 209-0), dans un marais.....	209-9
53-6	do extrémité ouest du bois.....	217-0
50 8	do.....	219-8
45-8	do.....	224-8
44-1	do du Castor, 20 pds. de large, 4 pds. de profondeur (pont).....	226-5
40-7	do 3½ pds. de profondeur, 15 pds. de large (pont).....	229-9
32-1	14e ligne de base.....	238 5
30-1	Ruisseau.....	240 5
20-2	do (pont).....	250-4
19-4	Fort Saskatchewan.....	251-2
11-0	Ruisseau.....	259-6
3 9	do du Rat.....	266-7
2-3	do.....	268-3
0-0	Edmonton.....	270-6

DISTANCES d'Edmonton au lac Sainte-Anne.

Distances Edmonton.	Localité.	Distances du lac Sainte-Anne.
0 0	Fort Edmonton.....	47-6
9-1	Barrière de péages de Saint-Albert.....	38-5
13-4	Rivière aux Carottes.....	34-7
29-8	Fourches de la route du lac La Nonne.....	26-8
22 8	Ferme sauvage.....	24-8
35-3	Ruisseau et marais.....	12-3
37-8	Rivière à l'Esturgeon.....	10-0
47-6	Lac Sainte-Anne.....	0-0

OTTAWA, 16 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport du résultat de mes travaux durant le dernier exercice, conformément à vos instructions.

Avant de le faire, je désirerais vous dire que vu les circonstances urgentes et votre propre absence dans l'exercice de vos fonctions dans certaines parties du pays avec lesquelles je n'avais aucun moyen de communication, j'ai dû en plus d'une occasion demander des instructions directement d'Ottawa.

Mes travaux ont compris l'arpentage des réserves de sauvages suivantes :—

- 1° Assiniboine, au nord des collines du Cyprès, comprenant 340 milles carrés.
- 2° Celle de la bande d'O'Karree, collines de la Lime, comprenant 20 milles carrés.
- 3° Celle de la bande de la Couverte-Etoilée, collines de la Lime, comprenant 20 milles carrés.
- 4° Celle de la bande Pepeiksis, collines de la Lime, comprenant 45 milles carrés.
- 5° Celle de la bande du Petit-Ours-Noir, collines de la Lime, comprenant 45 milles carrés.
- 6° Celle de la bande d'Osoup, au lac Croche ; et
- 7° Celle de la bande Rewistahaw, au lac Croche.

J'ai commencé ma campagne d'été le 7 juin.

J'avais reçu instruction de vous, le 17 novembre 1879, de définir les limites des réserves Assiniboine et du Petit-Enfant, et j'avais essayé plusieurs fois de m'y conformer ; mais vu la rigueur de l'hiver, je n'ai pu faire que peu de progrès. Dans le voisinage du fort Walsh, le froid était si grand (le thermomètre restant en moyenne au-dessous de zéro avec de forts vents), que les hommes et les chevaux n'ont pu faire des travaux profitables dans les prairies ; donc, pour économiser sur les dépenses, j'ai réduit mon personnel jusqu'à ce que le temps se fut adouci. Au printemps, agissant d'après votre dépêche télégraphique et les instructions que m'a transmises M. Galt, j'ai commencé cet arpentage.

Je dois vous faire rapport que cette réserve renferme une superficie d'environ trois cent quarante milles carrés. Elle s'étend le long du versant nord des collines de Cyprès, dont la direction est est et ouest sur une distance de onze milles, sur une largeur de deux milles au sommet, et se prolonge jusqu'à trente et un milles dans les prairies en bas des collines. La ferme sauvage est au point culminant de la chaîne, à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et à environ deux milles du sommet des collines. A mon arrivée je rencontrai le chef de la bande, qui me demanda de tracer les lignes de manière à comprendre toutes les terres à bois.

Après beaucoup de pourparlers ils consentirent à ce que les lignes prendraient la direction que je voulais, nord et sud, est et ouest. L'objet que j'avais en vue était que les lignes suivraient la direction que le gouvernement a adoptée pour son système d'arpentage, afin de faire une juste répartition des terres à bois.

Je fis donc mon arpentage en conséquence, et lorsque je les ai quittés, les chefs se sont déclarés bien satisfaits du résultat.

Le point de départ est situé à environ un mille au sud de la ferme du gouvernement à la tête de la montagne, et à vingt et un milles à l'ouest du fort Walsh. Le terrain dans ses environs est bien boisé, et les sauvages paraissent parfaitement connaître la valeur du bois, qui consiste en pin Douglas, sorte de pin résineux de premier ordre, d'une grosseur moyenne de 12 à 14 pouces de diamètre au pied et d'une hauteur de 40 à 50 pieds aux premières branches ; le sol, une marne grasse et noire, est très propre à la culture ; cependant, à cause de son excessive altitude, les fortes gelées de l'été exercent une influence désastreuse sur les opérations agricoles.

Depuis mon point de départ j'ai tracé au nord une ligne de trente et un milles de longueur.

Les trois premiers milles de ma ligne passent à travers une partie des collines très boisées. Dans les cinq milles suivants qui comprennent une étendue de collines légèrement ondulées, elle traverse un lac d'environ deux milles et demi de longueur ;

connu sous le nom de lac aux Poissons, sur les bords duquel un grand nombre de sauges s'étaient établis pour l'hiver, y vivant de poisson, qui est très abondant, surtout le brochet.

Les pâturages dans ce district sont bons et le sol très riche. De ce point je suis descendu dans la plaine proprement dite, et sur les vingt-trois milles suivants le sol est nu et tout-à-fait impropre à l'agriculture.

Je revins ensuite au point de départ et je traçai vers l'est une ligne de onze milles. Sur cette distance le sol est bon et semblable à celui que j'ai décrit à la tête de la montagne. Au nord de cette ligne il y a un certain nombre de coulées légèrement boisées. Ces coulées sont la source des ruisseaux. Elles courent au nord et se joignent à des nappes d'eau qui se jettent ultérieurement dans la Saskatchewan du sud. A l'angle sud-est de cette réserve il y a deux coulées qui s'étendant d'abord vers l'est, où ma ligne est les coupe, à environ un mille de leur jonction; puis vers le sud, la rivière à la Bataille prend sa source dans ces coulées; courant au sud elle passe le fort Walsh et se jette ensuite dans la rivière au Lait, un des tributaires du Missouri. A partir de l'angle sud-est de la réserve, la ligne court au nord jusqu'au lac des Iles, distance de trente-deux milles.

Sur les premiers cinq milles les pâturages et le sol sont bons, les coulées modérément boisées; sur le reste de la distance jusqu'au lac, le sol est pauvre et alcalin. Pour répondre aux désirs sincères des sauvages dans de certaines limites justifiables, le sol étant sans valeur, j'ai légèrement prolongé la ligne jusqu'aux rives du lac, précieuses pour eux à cause de l'abondance des poules d'eau qu'on y trouve.

Je me rendis ensuite à l'angle nord-ouest de la réserve précédemment désigné par moi, et je commençai à tracer une ligne représentant la ligne de bornage nord. A partir de ce point je traçai la ligne franc est sur une distance de trois milles, puis au nord jusqu'au lac des Iles, faisant de ce lac une partie de la limite nord de cette réserve. Ici le sol est nu et alcalin. J'ai donné beaucoup de soin à la topographie de l'intérieur de cette réserve, et l'on en verra le résultat sur mon plan.

Je me rendis ensuite à la réserve du chef le Petit-Enfant, en passant par le fort Walsh (collines du Cyprès). J'y reçus votre télégramme me disant de me rendre à Qu'Appelle et de me rapporter au colonel McDonald, agent des sauvages. Le major Irvine m'informa cependant que le colonel McDonald était en route pour le fort Walsh, et je jugeai donc de l'y attendre, parce que je ne savais pas qu'elle route il suivait; il arriva au bout de six jours. Suivant les conseils du colonel McDonald, je partis de fort Walsh pour Qu'Appelle vers la première semaine d'août; après avoir parcouru six milles, j'entrai dans la coulée de quatre milles appelée par les sauvages Aygh-Kem-Mi-Kay, "Ouverture dans les collines." A partir de ce point le chemin court au nord de la chaîne; ici je trouvai un certain nombre de maisons habitées par des métis en hiver, et inoccupées à cette époque.

La terre n'est ici propre qu'au pâturage. Sur les vingt-six milles suivants la contrée voisine du chemin et en allant vers le nord est nue, mais vers le sud et au pieds des collines du Cyprès, le pâturage est bon. Je trouvai ici une ferme du gouvernement exploitée par un M. Setter. Sa récolte de blé paraissait assez bonne, mais la paille courte. Cette ferme est petite, mais elle est agréablement située sur un ruisseau bordé de quelques arbres de petite dimension, consistant surtout en une sorte de platane. Sur ce parcours j'ai traversé quatre ruisseaux, deux secs et deux à l'eau courante; les derniers étaient généralement boisés. Sur les dix-neuf milles qui suivent, l'apparence du pays reste à peu près la même. Au sud du chemin, et en regard des montagnes, le pâturage continue à être bon, mais au nord la contrée est sèche et nue. Au bout de cette distance j'ai rencontré un ruisseau; dont les bords étaient bien boisés aussi, et le sol au nord encore nu, mais au sud et en face des montagnes le pâturage est bon.

Ruisseau du ravin de l'Erable: le bois sur ses bords est selon toute apparence bon; le sol de cette section est semblable à celui que j'ai passé auparavant; bon pâturage au sud, mais sol nu et alcalin au nord.

Sur les cinquante-quatre milles suivant le sol est de plus en plus pauvre tant au nord qu'au sud. Après avoir passé ces cinquante-quatre milles, j'arrivai à un ruisseau

appelé " Courant rapide." Dans cette section j'ai trouvé le sol nu, et alcalin, et aucun bois près de la route; mais près de la montagne de petits bosquets de pins Douglas se voient à distance.

Sur les cinquante-deux milles qui suivent la contrée est toujours la même, nue, alcaline, et dépourvue de bois. Ici j'atteignis l'extrémité nord du lac des Vieilles Femmes. A cinq milles plus loin nous avons découvert une source minérale imprégnée de fer, dans un bouquet d'arbres; à quarante milles plus loin, 206 milles du fort Walsh, il y a une petite quantité de terre à bois, avec de l'eau, quoique le sol soit aride. Seize milles plus loin je suis arrivé au " Ruisseau de la Mâchoire-d'Original.

J'ai trouvé ici de l'eau et du bois en abondance. Le sol commence à s'améliorer. J'ai remarqué une amélioration très sensible du sol jusqu'à la Pointe des Bois, distance de cinquante-quatre milles.

La terre est toute fertile, mais les collines sont au-dessus de la moyenne de fertilité ordinaire, parce qu'elles possèdent des ruisseaux et de petits bouquets d'arbres.

A partir de la Pointe des Bois jusqu'à Qu'Appelle, la terre est très propre à la culture. Pour quelqu'un qui l'examine d'une manière superficielle, elle paraîtrait sèche et caillouteuse; mais en examinant les trous des blaircaux où le sol de surface a été retourné par ces animaux on voit qu'il n'y a qu'une mince couche de ces petits cailloux, et qu'immédiatement au-dessous il existe une riche marne noire mêlée de petites pierres; le fait qu'elles apparaissent en quantité est probablement dû aux pluies et aux fréquents feux de prairies qui brûlent le sol noir et laissent le gravier à la surface. Je puis mentionner ici, comme matière de quelque importance, qu'il pousse près de la Machoire-d'Original une herbe vénéneuse qui ressemble un peu au cresson de ruisseau, et qui, ayant été mangée par mes chevaux, les a tous rendus malades et en a même fait mourir trois. Je n'ai cependant trouvé cette herbe dans aucune autre partie du pays que j'ai exploré.

Cette section du pays sera sans aucun doute très propre pour la culture du blé. J'arrivai à Qu'Appelle le 18 août, faisant le voyage depuis le fort Walsh, distance de 310 milles, en treize jours.

Je crois devoir mentionner ici l'extrême bonté que m'a montrée M. McLean, de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui m'a rendu toutes sortes de services dans l'accomplissement de mes fonctions. Je dois aussi des remerciements à la police à cheval stationnée ici. Le fort est situé dans une fertile vallée d'un mille et demi de largeur sur trois milles de longueur, avec un lac d'eau douce de quatre milles et demi de longueur sur un mille et trois quarts de largeur, dans lequel le poisson blanc abonde.

Ses rives sont de quatre cent cinquante pieds de hauteur. Le colonel McDonald m'informa que les sauvages des collines de la Lime et du lac Croche se plaignaient fortement de ce que leurs réserves n'avaient pas été bien arpentées; il me pria de ne perdre aucun temps pour en définir les bornes. En conséquence de cette pressante demande, je divisai mon équipe; j'en envoyai une partie sous la conduite de mon aide, M. Johnson, au lac Croche, tandis que je me rendais avec l'autre aux collines de la Lime. M. Johnson ne m'a pas encore fait de rapport, mais d'après quelques mots de conversation que j'eus avec lui, j'appris qu'il avait laissé les sauvages de cette réserve bien satisfaits; il m'informa de plus que le sol y était bon et le bois abondant.

Je me rendis à la réserve des collines de la Lime, à dix-huit milles au nord-est de Qu'Appelle, et j'ai trouvé le pays tout ce qu'on pouvait désirer pour la colonisation, ayant de petits bouquets d'arbres et des étangs dispersés çà et là dans la plaine.

Je commençai l'arpentage de ces quatre réserves à un endroit choisi par les chefs, et je traçai les lignes conformément au traité, en allouant un mille carré par chaque famille de cinq personnes.

J'ai pris pour principe dans l'arpentage de ces réserves de donner à chaque bande, en proportion du nombre de ses membres, une quantité égale de terre à bois et de sol fertile. Dans la partie ouest ils ont une grande quantité de terre à foin et beaucoup d'eau.

Dans le centre de la réserve les collines sont couvertes de bons bois de construction, et le versant est très propre aux opérations agricoles.

J'ai numéroté ces réserves n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4, en partant du nord. La ligne de division entre les n° 2 et 3, est ce qui est alloué pour un chemin, ces terres ayant été divisées dans le cours de l'été dernier par M. O'Gilvie, A.T.F., sous l'autorité du gouvernement.

Vu le grand nombre d'étangs qui se trouvent sur la ligne de bornage nord de la réserve n° 1 et sur la ligne sud de la réserve n° 4, je ne les ai pas tracés. Ce travail peut se faire beaucoup plus économiquement en hiver, sur la glace.

Les poteaux plantés sur la ligne qui désigne les limites est de ces réserves ont été posés par moi, de manière à ne pas nuire aux arpentages futurs de township. Les sauvages de ces réserves ont jusqu'à présent reçu principalement de poules d'eau, qui sont très abondantes. J'ai remarqué que les sauvages avaient construit quelques petites maisons sur ces réserves et qu'il y avait quelques vestiges de culture de légumes.

Lorsque je quittai ces réserves les chefs des bandes m'assurèrent qu'ils étaient très satisfaits des divisions que j'avais faites.

Je retournai ensuite à Qu'Appelle, où je reçus votre lettre m'exprimant votre désir de me voir continuer mes travaux aussi tard que possible.

Je savais, d'après la liste des réserves que le colonel McDonald m'avait donnée, que je pouvais continuer mes travaux pendant tout l'hiver. J'envoyai donc mon équipe au lac Croche rejoindre M. Johnson, et conformément à vos désirs je me rendis à Winnipeg. Dans le cours de mon voyage en me rendant à Winnipeg, en passant par la vallée de la Qu'Appelle, à trois milles du fort, à la mission catholique romaine, je remarquai que les moissons étaient luxuriantes et que le sol était fertile; la récolte du blé était particulièrement bonne.

En suivant la vallée sur une distance de 30 milles, je rencontrai de nombreux établissements de Métis, ayant des fermes paraissant confortables—le sol étant riche avec une petite quantité de terre à bois. Je quittai ensuite la vallée, et je continuai au sud et à l'est et je trouvai le pays des plus propres à l'agriculture sur environ quatre-vingts milles, jusqu'au fort Ellice. A douze milles environ après avoir passé le fort Ellice, je rencontrai un florissant petit village appelée Queue d'Oiseau, qui n'existait pas il y a deux ans lors de mon voyage. A partir de ce point jusqu'à Winnipeg, distance d'environ 220 milles, la colonisation a fait de tels progrès que maintenant on ne perd presque plus de vue les habitations. Il y a deux ans la colonisation ne s'étendait pas à une distance de plus de soixante milles de Winnipeg. En une seule journée de voyage j'ai vu des machines à vapeur pour battre le grain, et j'ai rencontré plus de 300 voitures transportant des émigrants vers l'ouest.

J'arrivai à Winnipeg le 1er novembre, et je fus informé par vous que le colonel McDonald recevrait des instructions de prendre tous les approvisionnements en ma possession appartenant au gouvernement, et suivant votre désir je me mis en route pour Ottawa, afin de préparer ce rapport sur mes travaux de l'année, et pour régler les comptes de ce service.

En terminant, je puis dire qu'avec le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre au ministre l'année dernière, j'ai fait aussi un rapport, quoique dans des limites assez restreintes, sur tout le pays situé entre la 49e et la 51e parallèle de latitude et la parallèle de longitude, et les montagnes Rocheuses, savoir: sur les districts de la rivière à l'Arc, du fort Macleod, des collines de Cyprès et de la Qu'Appelle.

On me permettra, avant de terminer, de dire quelques mots sur des sujets indépendants de mes devoirs, mais que vous trouverez peut-être intéressants, au sujet des sauvages de ces territoires.

Comme mes fonctions spéciales m'ont mis en contact direct avec les diverses tribus ou bandes de sauvages, je me suis appliqué, avec assez de succès, pendant les froids extrêmes de l'hiver, d'apprendre la langue des Pieds-Noirs, qui est celle généralement parlée par les tribus qui vivent sur le versant oriental des Montagnes-Rocheuses.

J'ai trouvé cette connaissance, quoiqu'imparfaite, du langage, très avantageuse pour mes travaux de bornage des réserves des sauvages, *comme précaution contre les tromperies d'un interprète*. Je suis personnellement connu de tous les chefs des tribus des Pieds-Noirs et de Sarcis, ainsi que d'un grand nombre de tribus de Sioux, de Cris, et d'Assiniboines.

J'ai trouvé des plus amicaux leurs sentiments pour les blancs qui les traitent équitablement; j'ai vécu pendant des mois dans leur camp et j'ai toujours été traité en ami. Je n'ai jamais rien perdu personnellement chez eux.

Avec les tribus dont je ne comprenais pas la langue, la connaissance du langage par "signes," qui est universel et facile à acquérir, m'a permis de communiquer avec eux d'une manière intelligente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 ALLAN POYNTZ PATRICK,
Arpenteur fédéral.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

BUREAU DES SAUVAGES, VICTORIA, 15 novembre 1880.

A l'honorable

Surintendant des affaires des sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les affaires des sauvages de cette province, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880 :

Pendant qu'on faisait les arrangements occasionnés par l'abolition des deux surintendances dans la Colombie-Britannique, et la nomination projetée d'agents des sauvages, je n'ai pas fait, conformément à vos désirs, de visites officielles lointaines, de sorte que je ne puis vous fournir pour ce dernier exercice beaucoup de renseignements nouveaux et intéressants au sujet de la grande population sauvage qui habite cette partie de la Confédération.

Il est cependant très agréable de porter à la connaissance du ministère que les sauvages paraissent contents, surtout dans les parties de la province où la politique du gouvernement fédérale a été reconnue et où des terres cultivables suffisantes ont été mises à part pour eux, et que des relations paisibles existent entre les naturels et les blancs.

Le mécontentement qui a existé parmi quelques tribus de la côte nord-ouest à cause de prétendus empiétements sur leurs pêcheries par quelques établissements de conserves, ne s'est pas manifesté depuis mon voyage du mois de juillet dernier.

Le rendement du poisson et des fourrures a été abondant pendant la dernière saison, de sorte que la condition des sauvages de la côte nord-ouest a été exceptionnellement favorable. Sur la côte ouest de l'île spécialement, les sauvages ont développé une source très profitable de richesse et de prospérité dans le produit des peaux de phoques et de loutres de mer.

Il ont des espérances encore plus grandes pour l'année prochaine, mais suivant mon opinion, l'élan qui a été donné à cette industrie jusqu'à ce jour, nécessitera, entre autres réglemens, certaine protection en faveur des sauvages qui s'y livrent.

La résidence d'un ou de deux agents sur la côte ouest aurait pour effet de faire des naturels des producteurs féconds, et je n'ai aucun doute qu'on contribuerait à augmenter les exportations et par là même les revenus du pays.

Dans le voisinage de Metlakhahla les sauvages ont essayé de saler et d'exporter le poisson pour leur propre compte, et ils ont l'ambition d'établir une fabrique de conserves sur le principe de la co-opération. Avec quelques sages conseils, il n'y a aucun doute que leurs efforts ne soient couronnés d'un immense succès, vu qu'ils se sont montrés supérieurs aux Chinois et même aux blancs partout où on les a employés pour ces opérations.

J'espère sincèrement qu'on soumettra à votre approbation quelque moyen de donner à ces sauvages les mêmes avantages que ceux qui sont assurés aux naturels dans les autres parties de la Confédération par l'établissement de fermes modèles. Les bénéfices dans le premier cas augmenteraient beaucoup ceux du deuxième et démontreraient bientôt d'une manière incontestable la valeur des sauvages comme colons dans le pays.

Sur la rivière Stickeen, j'ai été informé qu'il existait des différends entre les sauvages qui habitent des deux côtés de la frontière internationale au sujet des pêche-

ries que réclament les deux nationalités, différends que je signale à votre attention, afin d'éviter des troubles plus sérieux le printemps prochain.

La ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique n'a pas encore été déterminée d'une manière définitive comme vous le savez sans doute déjà, de sorte qu'il faudra peut-être une action conjointe des deux nations pour porter remède à ce mal.

Les sauvages de la côte de cette région (maintenant des sauvages des Etats-Unis) réclament le droit exclusif de suivre le saumon sur environ 150 milles en remontant la rivière Stickeen, en dedans des limites certaines de la frontière britannique, et défendent aux sauvages résidant dans l'intérieur d'y pêcher le poisson sans acheter ce droit. Les sauvages de la côte étant les plus puissants, ont maintenu ce droit en pratique pendant une longue période, avant et après le traité qui a cédé à la Russie la lisière de terre qui suit la côte et qui renferme 20 ou 30 milles de la Stickeen. A cette époque les sauvages de l'intérieur ne pouvaient approcher à plus de 150 milles de la côte, ou au delà d'un point spécialement fixé pour la rencontre des deux parties pour faire l'échange ou le trafic.

La cession du territoire russe aux Etats-Unis, et le développement qui en est résulté pour les mines, le commerce et la civilisation des sauvages en les christianisant, a changé cette habitude, et ils n'ont plus d'objection maintenant à les laisser arriver à la mer et commercer avec les blancs. Les sauvages américains réclament, cependant encore le droit exclusif de pêcher les premiers dans les eaux britanniques, et nos propres sauvages, tout en appréciant leurs droits comme naturels britanniques, s'objectent fortement à cette usurpation et demandent au ministère de les protéger.

Sir M. B. Begbie, qui a eu l'occasion dans l'exercice de ses fonctions judiciaires de parcourir le pays dont il est ici question, dit qu'il y a plusieurs endroits sur notre côté de la ligne de frontière, propres à la pêche pour les sauvages, et il déclare "que nos propres sauvages réclament avec justice le droit d'être laissés parfaitement libres de pêcher dans toutes les eaux canadiennes."

Il s'est aussi élevé quelques autres difficultés, dont il est peut-être inutile de parler ici, mais qui nécessiteront de la part des officiers des deux gouvernements une action conjointe et identique pour les apaiser, jusqu'à ce qu'elles soient finalement dissipées par le règlement définitif et mutuel de la frontière internationale.

RÉSERVES.

Il n'a été fait que peu de progrès dans la distribution des terres pendant l'année, et pas du tout dans la partie agricole de la terre ferme, où l'on ne peut trop priser la nécessité immédiate de pousser les travaux avec vigueur.

L'ex-commissaire des réserves, pour quelque raison qu'il est difficile de comprendre, a laissé des localités importantes comme le ruisseau Caché, le lac William, Lillooet, etc., et s'est rendu sur la côte nord de Vancouver, où il n'existait en réalité aucune difficulté, aucun colon blanc, et aucun besoin immédiat d'allocation. Vu l'erreur qu'il paraît avoir faite de ne pas visiter cette région dans un petit bateau à vapeur, au lieu d'un voilier exposé à être constamment détenu par des vents contraires, et l'incapacité qui en est résultée de la part du commissaire de visiter les localités où des réserves paraissent avoir été mises à part sur la carte de l'amirauté, il est douteux qu'il ne faille pas ré-examiner les allocations mentionnées dans les minutes des décisions, et parcourir de nouveau une grande partie de ce pays. Les termes de l'arrangement fait entre les deux gouvernements, qui exige que le commissaire fasse l'enquête "sur les lieux" avant de fixer une réserve, ne paraissent pas avoir été une considération suffisante, et à part le doute qui existe sur la légalité des allocations faites de cette manière, on m'informe que quelques-unes d'elles étaient actuellement erronées et devront être corrigées, dans l'intérêt et des blancs et des sauvages.

Ci-suit, d'après les minutes des décisions, une liste des réserves qui ont été allouées sur la terre ferme de cette province au nord de Jervis Inlet, et sur la côte de l'île de Vancouver entre le cap Mudge et le cap Scott, dans le cours de l'exercice financier de 1879-80.

COMOX.

Groupe Malaspina.

Klahoose; Homalthko; Sliammon.

Groupe Kwahkewlth.

Tsawattee, terre en commun; Kweahkah; We-way-a-ky; We way-a-kum; Kahk-ah-mah-tsis; Klah-wit-sees; Kwah-kewlth; Mah-teelth pee; Mah-ma-lilla-culla; Noo-wee-tee; Nim-kish; Tah-nock-teuchs; Tсах-waw-ty-neuchs.

Rivière Fraser.

Yale proprement dit: Kate-zie.

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire un rapport au sujet des plaintes pressantes des sauvages du lac William dans l'intérieur, à propos du fait qu'ils ne possèdent aucune terre quelconque, et de l'impossibilité où ils se trouvent d'obtenir des lots cultivables dans le voisinage de leur résidence, parce que toutes les terres appartenant à la couronne ont été préemptées ou achetées par les colons blancs. L'occasion qui s'est offerte au ministère de satisfaire ces sauvages en achetant quelques réserves de prix, sans perdre de temps pour déterminer auquel des deux gouvernements incombaît le devoir d'acquiescer des terres suffisantes pour les naturels, a été, je crois, des plus heureuses. Agissant suivant les instructions que vous avez été assez bon de me donner, j'ai acheté par soumission les terres offertes en vente par la *Probate Court*, pour le compte de la succession de feu A. S. Bates. Cette succession se composait :

1° Du *rancho* de la Canne à Sucre, contenant un peu moins de 1,000 acres de bonnes terres, et l'une des plus belles fermes à foin de la province.

2° Du *rancho* Meeson, contenant trois ou quatre cents acres de terre semblable; tous deux bien arrosés.

3° Du *rancho* du Ruisseau Profond, d'environ 1,800 acres, situé sur le chemin carrossable, bien arrosé, et sur lequel on a cultivé du grain et des légumes.

4° Du *rancho* Carpentier, aussi sur le chemin carrossable. On le considère une bonne ferme pour le foin.

5° De la préemption Young, à environ deux milles du *rancho* Meeson, et consistant en 350 acres environ, la plus grande partie en pâturages.

On a toujours eu jusqu'à présent les plus grandes difficultés concernant les malheureux sauvages du lac William, vu la rareté dans le voisinage, et la difficulté de trouver des terres convenables ou arables quelconques, attendu que le gouvernement n'aimerait pas à nuire à des droits acquis conférés par des dons de la couronne ou des préemptions.

Des personnes bien renseignées m'assurent que cette terre n'a pas été seulement achetée pour une somme remarquablement basse, mais qu'elle est extrêmement désirable pour les sauvages, qui seront sans doute très satisfaits de la bonne mais nécessaire considération que vous avez eu de leur pauvreté.

Ces terres seront divisées au commencement du printemps et aideront considérablement au commissaire des réserves pour régler heureusement la condition des sauvages du lac William, lorsque les arrangements du ministère lui permettront de faire une visite officielle.

ARPEMENTAGE DES RÉSERVES.

Des arpentages ont été faits par deux équipes dirigées par MM. Mohum et Jemmett. Certaines difficultés s'étant élevées entre les sauvages et les colons blancs au sujet de certaines réserves, j'envoyai M. Mohum arpenter les allocations faites à O'Kanagon, et je donnai instruction au capitaine Jemmett de délimiter des terres réservées dans la région également importante et plus peuplée de la Fraser inférieure.

Je n'ai pas encore reçu de rapports de ces messieurs, qui sont encore en campagne, mais j'ai toute raison de croire qu'ils ont fait des progrès satisfaisants, et que les arpentages commencés avec le printemps seront terminés avant le retour de ces équipes.

Les sauvages qui ont des réserves arpentées désirent beaucoup les faire délimiter et diviser en lots individuels. Je crois qu'il est très désirable de le faire, et que ce

sera le premier et le plus important devoir des agents locaux qui seront nommés dans cette province. On stimulera l'ardeur du sauvage industriel en lui donnant un morceau de terre, et en définissant les limites dans lesquelles il pourra se reconnaître propriétaire.

Je ne connais aucun plan plus propre à détourner des coutumes barbares, qui tendent à détruire l'individualité, ou à pousser à l'amélioration et à la culture générale des réserves.

Le principal trait caractéristique de la civilisation consiste, indubitablement, dans la reconnaissance et la protection des droits de propriété individuelle; et je considère que rien ne serait plus efficace pour mettre fin à la coutume pernicieuse qu'ont la plupart des tribus de vivre dans de grandes et malpropres rancheries.

Les réserves maintenant allouées et arpentées comprennent celles qui sont situées à

Saanich.....	11 réserves.
Baie Beecher	
Cowichan.....	réserve générale.
Halalt.....	2 réserves.
Chemainis.	
Sickameen.	
Sooke.....	2 “
Penelacut.....	4 “
Lyackson.....	3 “
Nanaïmo.....	3 “
Nanose.	
Qualicum.	
Comox.....	3 “

Nicola.

Hamilton Creek.	
Vallée Nicola.....	27 réserves.
Skackan.....	3 “

Klo-klo-wuch.

Lac Douglas.
Lac Chaperon.

Rivière Thompson.

Nicomen.....	13 réserves.
Thompson nord et lac du Canot.....	5 “
Ruisseau de Campbell.....	3 “
Kamloops.	
Ruisseau de l'Homme-Mort	

On ajoutera à la fin de la campagne actuelle d'arpentage, un nombre considérable de réserves à la liste qui précède, par les travaux qui auront été faits par les arpenteurs dans les districts importants d'Okanagan et de la Fraser Inférieure (Westminster.)

ÉCOLES.

Dans le cours du dernier exercice les écoles suivantes ont reçu de l'aide du gouvernement, suivant les instructions apportées par l'arrêté du conseil qui les régit :

Victoria.....	M.
Metlakahla.....	A.
Fort Simpson.....	M.
Kincolith.....	A.
Nass.....	M.
Massett, Iles de la Reine-Charlotte	A.
Sainte-Marie.....	C. R.

La question d'instruire les sauvages dans des écoles communes présente des difficultés, et les divers systèmes adoptés paraissent souvent avoir pour résultat un insuccès. D'après ma propre expérience, je suis d'avis qu'aucune école de sauvages ne peut réussir si on ne la joint pas à quelque système industriel, en les éloignant plus ou moins de la vie de camp, qui a des tendances plus ou moins diamétralement opposées.

Si j'en juge par les états transmis à ce bureau, il faut une liste d'élèves considérable pour avoir une moyenne restreinte de présence à l'école durant le trimestre.

Plusieurs enfants paraissent aussi avoir fréquenté l'école deux ou trois fois par trimestre, et ne peuvent par conséquent en retirer que peu de bénéfice, ou produire rien de bon, à part de contribuer à former une moyenne défectueuse et peu satisfaisante à la fin de la période voulue.

De plus, les missions ne peuvent en général bâtir des écoles convenables, dont plusieurs sont peu confortables et ne présentent aucun agrément; et vu que les diverses localités ne sont pas constituées en réserves, le gouvernement n'a rien donné pour aider à la construction d'écoles convenables.

Aussitôt que des agents auront été nommés dans les populeuses localités sauvages, l'établissement par le gouvernement ou avec son aide, de deux ou trois écoles industrielles, prenant des pensionnaires, seraient beaucoup plus économiques, en ce qui concerne les avantages réels et permanents, qu'une multitude d'externats. L'existence nomade et nonchalante dont a hérité le jeune sauvage, et qu'il aime naturellement, se trouve ainsi interrompue d'une manière remarquable, et il ne la reprendra probablement jamais, tandis que les premières impressions de l'enfance se perdront vraisemblablement dans les attraits plus grands et plus lucratifs de ses dernières associations.

SOINS MÉDICAUX ET MÉDICAMENTS.

Comme il n'y a pas de médecins en dehors des établissements blancs, on a éprouvé des difficultés à donner aux naturels des soins convenables et dont le besoin se faisait beaucoup sentir dans les missions intérieures.

Plusieurs malades misérables viennent à Victoria, où l'établissement d'un petit hôpital serait un bienfait grandement apprécié. Dans ces circonstances, j'ai choisi quelques remèdes simples et ordinaires, comme par exemple ceux qui seraient fournis à un navire transportant des émigrants, et je les ai expédiés aux missionnaires, qui ont demandé la permission de les distribuer.

On a ainsi fourni des remèdes aux missions de Metlakahtla, du fort Simpson, de Masset, de Nanaimo, de Nass, de la côte ouest de l'île Vancouver, de Kamloops, d'Okangan, du fort Rupert, et du lac William, et les remèdes ordinaires ont été distribués d'une manière satisfaisante.

PRÉSENTS ET APPROVISIONNEMENTS.

À part les présents ordinaires donnés aux sauvages pauvres, des graines de jardin et des instruments pour une somme limitée ont été fournis.

Les sauvages ont besoin d'agents locaux, qui leur enseigneront et leur aideront à utiliser leurs réserves beaucoup plus que des présents, et la dépense qui en résulterait serait bien plus appréciée d'eux.

Dans quelques parties de l'intérieur, je trouve que des présents d'instruments, etc., ont été envoyés à des tribus qui ne les désiraient pas, et qui ont même refusé de les accepter, en disant que pendant qu'ils sont en santé ils n'ont besoin que de terres réservées à leur usage, et d'agents locaux pour les enseigner et les protéger; qu'ils pouvaient gagner leur vie et acheter leurs propres instruments, si le gouvernement veut seulement leur allouer des réserves et leur montrer comment développer et encourager leurs propres ressources.

On fait erreur en essayant de forcer le sauvage à accepter des présents qu'il ne demande même pas, et rien ne tend autant à diminuer et à détruire la confiance qu'il a en lui-même. Dans les cas dont j'ai parlé, les difficultés qui s'étaient élevées au sujet des terres n'ont pas été réglées, les sauvages ne pouvaient comprendre le but

qu'avait le gouvernement, et en conséquence ils suspectaient et craignaient ces présents.

RECENSEMENT.

Les rapports du recensement à la fin de l'exercice financier portent à 55,000 le chiffre de la population sauvage de la Colombie-Britannique, calculé d'après le recensement réel et l'évaluation, savoir :

Kwah-kewlth	2,500
T'smipsheean	5,000
Hydah	2,500
Bellacoola et Iletsuck	2,500
Aht	3,500
Cowichan	5,116
Comox	88
Shuswhap	4,364
Tahelies	1,000
Sicannee	500
Kootenay	400
Diverses bandes non visitées... ..	7,532
Total.....	55,000

Le recensement des sauvages visités par la commission des réserves est absolument exact; et les chiffres que j'ai donnés pour les autres tribus, compilés aux sources les plus authentiques, peuvent être regardés comme approximativement exacts.

HUILE DE POISSON, FOURRURES, ETC.

La statistique des douanes porte à \$273,501 le chiffre de l'exportation de ces articles; la plus grande partie de ces articles ont été produits par les sauvages.

Tant que des agents n'auront pas été nommés, vous aurez de la difficulté à obtenir une statistique réelle de leurs richesses et de leurs industries, à part celles dont j'ai parlé plus haut, qui ne peuvent donc être pour le présent que conjecturées.

TRAFFIC ILLICITE DE BOISSONS ENIVRANTES.

Nonobstant les sévères dispositions de la loi prohibant la vente de boissons enivrantes aux sauvages, l'ivrognerie se fait considérablement sentir parmi ceux qui habitent près des établissements blancs.

Plusieurs prétendent qu'on pourrait plus effectivement arrêter ce trafic en abrogeant complètement cette loi; que la basse classe de blancs appelés marchands à la bouteille, n'aurait plus alors aucune occupation; que les sauvages n'auraient plus le désir naturel et humain d'obtenir ce qui est défendu, et ils n'auraient plus besoin et ne réclameraient plus le liquide empoisonné qu'on fabrique aujourd'hui et qu'on leur vend clandestinement.

La loi actuelle devrait dans tous les cas être essayée, et ses dispositions convenablement mises en vigueur et suivies avant de la déclarer infructueuse.

Je ne considère pas que les autorités l'aient fait jusqu'à présent, et je pourrais ajouter que les amendes imposées paraissent avoir été versées dans le trésor provincial depuis que la loi a été passée, et que dans aucun cas à ma connaissance, on en a disposé comme l'ordonne l'acte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL,
Surintendant des sauvages.

ÉTAT A (1)
BUREAU CENTRAL.
Liste des officiers et employés du département des affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Quand nommé dans cette division.	Par qui nommé.	Date de la nomination dans le service civil.	Observations.
Surintendant général	Le très honorable sir J. A. Macdonald, C.C.B	\$ etc.				
Sous-surintendant général	L. Vankoughnet	2,250 00	13 février 1861	Gouverneur en Conseil	13 février 1861	Remplit cette fonction conjointement avec celle de ministre de l'intérieur.
Comptable	Robt. Sinclair	1,600 00	1er juin 1873	do	Avril 1859	
Com. préposé à la vente des terres	J. V. de Boucherville	1,350 00	1er juillet 1868	do	Mai 1864	
Commis de la correspondance	A. N. McNeill	1,350 00	1er " 1874	do	1er juillet 1874	
Commis de la stabistique	M. Benson	900 00	23 avril 1876	do	23 avril 1876	
Aide du comptable	F. W. Smith	1,000 00	1er septembre 1873	do	13 octobre 1870	
Préposé aux archives	T. F. S. Kirkpatrick	1,000 00	6 août 1873	do	6 août 1873	
Aide du commis de la correspond.	J. D. McLean	750 00	25 octobre 1873	do	25 octobre 1876	
Sténographe	W. B. Richardson	950 00	26 décembre 1876	do	3 juin 1873	
Aide du prép. à la vente des terres	Thos. Coffey, fils	550 00	17 juillet 1873	do	17 juillet 1878	
Expeditionnaire	H. G. Mainy	600 00	1er " 1879	do	1er " 1879	
Aide du préposé aux archives	S. Stewart	600 00	1er "	do	1er "	
Expeditionnaire	Joseph Delisle	*1 50		do		
Commis	J. O. Guthbert	2 00	1er mars 1880	Surintendant général	7 "	
do	D. O. Scott	1 50	1er avril 1880	do	1er mars 1880	
				do	1er avril 1880	

Certifié,
F. W. SMITH.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ETAT A (2)
Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
SERVICE EXTÉRIEUR.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
L. W. Powell, M.D.	Surintendant visiteur	\$ 3,000 00	Victoria, C.B.	Avec frais de route.
James Leinhan	Surintendant	2,400 00	New-Westminster.	do

MANITOBA ET KÉWATIN.

Jas. F. Graham	Surintendant intérimaire, surintendance du Manitoba.	1,200 00	Winnipeg.	Avec frais de route.
R. J. N. Pither	Agent	1,000 00	Fort-Francis	do
H. Martineau	do	1,000 00	Pointe-du-Chêne	do
D. Young, M.D.	do	1,000 00	Saint-Pierre	
Geo. McPherson	do	1,000 00	Assabaskasing	
F. Ogilvie	do	600 00	Portage-la-Prairie	
Geo. Newcomb	do	200 00	Emerson	
N. Chastellaine	Interprète	250 00	Fort-Francis	
L. Herchmer	Agent des Sioux sur l'Assiniboine	1,400 00	Orig. à la Queue d'Oiseau	
E. McCall	Inspecteur des agences des sauvages	1,000 00	Winnipeg	
R. H. Matthews	do	1,000 00	Grands-Rapides	
Edgar Dewdney	Commissaire des sauvages	730 00	Lac des Milles-Lacs	
L. W. Orde	Agent des sauvages	3,200 00	Battleford	
A. McDonald	do	1,400 00	Qu'Appelle	
Jas. G. Stewart	do	1,200 00	Edmonton	
W. Palmer Clark	do	1,000 00	Lac aux Canards	
T. Page Wadsworth	Inspect. des instructeurs d'agriculture.	1,900 00		
Elizabeth T. Galt	Secrétaire de M. Dewdney	1,000 00		

Dr. Hagarty, M.D.	Surintendant médical.	1,800 00	Winnipeg	Chirurgiens de la police à cheval.
Dr. J. Kitson	do	700 00	Fort Walsh	
Dr. R. Miller, M.D.	Médecin.	500 00	Lac Plai.	
Dr. Geo. Kennedy	do	500 00	Fort McLeod	
C. A. Lawford	Instructeur d'agriculture, ferme n° 1.	480 00	Gr. de la Queue d'Oiseau	
Jas. Johnston	do	730 00	Réserve de Côté	
J. Seiter	do	730 00	Lac Croche	
Geo. Newlove	do	730 00	Qu'Appelle	
A. Klein	do	730 00	Battes de la Lime	
James Scott	do	730 00	Battes du Tondre	
J. J. English	do	730 00	Battes du Cyprès	
J. Tomkins	do	730 00	Lac aux Canards	
W. A. Loucks	do	730 00	Prince-Albert	
Geo. Chaffey	do	730 00	Carlton	
C. D'Annais	do	730 00	Battes de l'Aigle	
G. D. Gopsill	do	600 00	Rivière à la Bataille	
A. Clink	do	360 00	Kuisseau au Brochet	
P. J. Williams	do	730 00	Fort Pitt	
J. Dolaney	do	730 00	Lac aux Grenouilles	
E. Higgins	do	730 00	Lac à la Selle	
S. B. McHugh	do	730 00	Lac la Nonne	
S. B. Lucas	do	730 00	Butte de l'Ours	
A. McDougall	do	730 00	Morleyville	
J. Norris	do	730 00	Traverse des Pieds-Noirs	
C. Kettles	do	730 00	Réserve des Piéguans	
J. McDougall	do	730 00	Réserv. des Gens du Sang	
Samuel Bruce	do	730 00	Crique Pincher	
Thos. Wright	do	730 00	Crique du Poisson	

NOUVELLE-ÉCOSSE.

John Harlow	Agent	100 00	Rivière à l'Ours	District n° 1, pour les comtés d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.
J. E. Beckwith	do	25 00	Canning	do n° 2, pour le comté de King.
Rév. Thos. Butler	do	37 50	Caledonia	do n° 3, pour le comté de Queens.
Rév. E. J. McCarthy	do	37 50	Chester	do n° 4, pour le comté de Lunenburg.
Rév. M. O'Connor	do	33 33	Bedford	do n° 5, pour le comté d'Halifax.
James Cass	do	16 64	Shubenacadie	do n° 6 "a," pour le comté de Hants.
D. H. Muir	do	16 64	Truro	do n° 6 "b," pour le comté de Colchester.
Dr. A. F. Clark	do	33 33	Parrasho	do n° 7, pour le comté de Cumberland.
Rév. R. McDonald	do	100 00	Pictou	do n° 8, pour le comté de Pictou.
Rév. Wm. Chisholm	do	100 00	Antigonish	do n° 9, p. le comté d'Antigonish et Guysboro'.
Rév. J. McDougall	do	100 00	Île Rouge	do n° 10, pour le comté de Richmond, C.B.
Rév. D. McIsaac	do	50 00	Rivière des Habitants	do n° 11, pour le comté d'Inverness.
Rév. A. F. McGilvray	do	50 00	Grand Narrows	do n° 12, pour le comté de Victoria.
Rév. M. McKenzie	do	100 00	Île Christmas	do n° 13, pour le comté du Cap-Breton.

SERVICE EXTÉRIEUR.—*Suite*.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Noms.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
Chas. Sargeant.....	Surintendant visiteur.....	400 00	Chatham.....	Surintendance nord-ouest.
Wm. Fisher.....	do.....	300 00	Frédéricton.....	Surintendance sud-ouest.
Moses Craig.....	Agent.....	100 00	Tobique.....	Agent pour les comtés de Victoria et Madawaska.
136 Rév. J. J. O'Leary.....	Missionnaire.....	200 00	Frédéricton.....	
137 Rév. J. C. McDevitt.....	do.....	100 00	Pont Renous.....	
Rév. John Carter.....	do.....	100 00	Pointe-du-Chêne.....	
Rév. W. Morrissey.....	do.....	100 00	Newcastle.....	
J. S. Benson, M.D.....	Médecin.....	125 00		

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

John O. Arsenault.....	Agent.....	300 00	Ile Lennox.....	
------------------------	------------	--------	-----------------	--

ONTARIO.

Wm. Plummer.....	Surintendant.....	1,700 00	Toronto.....	Avec \$200 par année pour frais de route, et 3 pour cent de commission sur droits de coupes de bois.
R. G. Dalton.....	Commis.....	800 00	do.....	
J. T. Gilkison.....	Surintendant.....	1,610 00	Bramford.....	Avec \$140 par année pour frais de route, et \$200 par année pour loyers de maison et bureau.
H. Andrews.....	Commis.....	900 00	do.....	

J. C. Phipps.....

Surintendant.....	1,200 00	Manitowaning, Ile Manitowline.....	Avec \$100 par année pour ses dépenses de voyage, et 3 pour cent de commission sur les droits de coupe de bois perçus.
McGregor Ironsides.....	720 00	do.....	
E. Watson.....	1,100 00	do.....	Avec \$100 pour ses dépenses de voyage.
C. Skene.....	900 00	Parry-Sound.....	Avec ses dépenses de voyage; \$60 par année pour loyer de bureau; 5 p. c. de commission sur les perceptions jusqu'à \$2,000, et 2½ pour cent sur toutes perceptions excédant ce montant.
Wm. Van Abbott.....	500 00	Sault-Sainte-Marie.....	Avec \$68.50 par année pour loyer de bureau et chauffage, et 3 p. c. de commiss. sur les perceptions. Reçoit au lieu d'un salaire 5 p. c. de commission sur les perceptions de ventes de terre.
T. G. Pile.....		Pointe-du-Moulin.....	Avec 3 p. c. sur les perceptions de coupes de bois.
Thos. Gordon.....	400 00	Swaithroy.....	
Amos Wright.....	600 00	Déb. du Prince-Arthur.....	
Matthew Hill.....	360 00	Shannonville.....	
A. B. Cowan.....	250 00	Gananoque.....	
John F. Day.....		Mines de Bruce.....	
B. B. Miller.....		Warton.....	
John Wallace.....	25 00	} Sur les îles.....	
A. Root.....	25 00		
J. L. Thompson.....	25 00		
Henry George.....		Eganville.....	Gardiens des îles dans le fleuve Saint-Laurent entre Prescott et Kingston. Reçoit au lieu d'un salaire, 10 pour cent sur ses déboursés jusqu'à \$200.
C. B. Savage.....	200 00	Baie Gars.....	
B. W. Ross.....	400 00	Ile Cockburn.....	Avec 5 pour cent de commission sur perceptions de ventes de terres jusqu'à \$2,000, et 2½ pour cent sur toutes perceptions qui excèdent ce montant.
Jas. Beattie.....	200 00	Highgate.....	

QUÉBEC.

A. LeBel, jun.....	Agent.....	150 00	Rivière-du-Loup.....	Avec 5 pour cent de commission sur perceptions de ventes de terres jusqu'à \$2,000, et 2½ pour cent sur toutes perceptions qui excèdent ce montant.
John Davidson.....	do.....		Dundas.....	Reçoit au lieu d'un salaire, 10 pour cent sur perceptions et 2½ pour cent sur déboursés.
L. A. DeBlois.....	do.....		Saint-François-du-Lac.....	Reçoit au lieu d'un salaire, 10 pour cent sur perceptions et 2½ pour cent sur déboursés.

TABLEAU A (2) — Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1880—*Suite*.

SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite*.

QUÉBEC—*Fin*.

Nom	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
Chas. Logue.....	Agent.....	\$ cts. 600 00	Maniwaki.....	
L. E. Ous.....	do.....	209 00	Lac Saint-Jean.....	
G. E. Cherrier.....	do.....	400 00	Canguinawaga.....	
John McGirt.....	do provisoirement.....	500 00	Oka.....	Avec \$69 par année pour loyer de bureau.
Louis Boucher.....	do.....	400 00	Betsiamits.....	do \$100 do
Rév. F. Boucher.....	Missionnaire.....	225 96	Lorette.....	
Rév. F. Marcoux.....	do.....	203 32	Saint-Régis.....	
Rév. L. Trahan.....	do.....	235 00	Saint-François-du-Lac...	

R. SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant-général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

NOTE.—Le tableau "B" ci-après comprend soixante-deux états subsidiaires.

LE TABLEAU "B" COMPREND LES SOIXANTE-DEUX ÉTATS SUIVANTS.

RÉSUMÉ DU BILAN, indiquant l'état du FONDS DES SAUVAGES le 30 juin 1880; les sommes qui y ont été ajoutées et déduites pendant l'année 1879-80, et les balances restant à l'avoir des diverses tribus et fonds le 30 juin 1880.

Main financial table with columns for 'REVENU', 'DÉPENSES', and 'Balances à l'avoir'. It lists various tribes and funds such as 'Savages de la Baie d'Albion', 'Savages de la rivière au Serpent', and 'Fonds des Sauvages de la province de Québec'.

Moins—Balances au débit, savoir:
Fonds d'administration des terres des Sauvages... 5,310 79
Sauvages de Tobique, N.E. 6 22
5,323 01

ROBT. SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.
DIVISION DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.

TABLEAU B.—Suite

Dr. SAUVAGES DE BACHEWANA, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :					
Chef Nubenongooching, salaire		50 00	Balance, 30 juin 1879.....	10,272 80	
<i>Divers paiements.</i>			Ventes de terres et de coupes de bois.....	697 84	266 24
Médicaments		34 48	Loyers		
Licence de pêch. pour les sauv. de la B. Goulais		13 50	Compte de l'intérêt pour le transfert de la somme empruntée pour la dépense jusqu'au 30 juin 1879	4 80	512 50
Compte du capital pour transfert de la somme empruntée pour la dép. jusqu'au 30 juin 1879		4 80	Intérêt sur capital placé		
Commission sur perceptions portée à l'avoir du fonds d'administration	70 27	15 86			
Distribution des intérêts		474 41			
Balance, 30 juin 1880	10,905 17	185 09			
	10,975 44	778 74	Balance, 30 juin 1880	10,975 44	778 74
				10,905 17	185 69

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 DT. CHIPPEVAS DE BEAUSOLIEL, en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—					
<i>Salaires.</i>					
Noah Assance, chef.....		50 00	Balance, 30 juin 1879.....	53,015 32	544 57
John Assance do.....		50 00	Ventes de terres et de coupes de bois.....	660 74	40 00
Allan Salt, secrétaire et interprète.....		50 00	Loyers.....		2,759 16
P. H. Spohn, médecin.....		150 50	Intérêt sur capital placé.....		
Allan Salt, instituteur.....		100 00			
<i>Pension.</i>					
James Assance.....		25 00			
<i>Divers paiements.</i>					
Commission sur perceptions portée à l'avoir du fonds d'administration.....	66 08	2 40			
Distribution des intérêts.....		2,299 12			
Balance, 30 juin 1880.....	53,609 98	617 21			
	53,676 06	3,343 73	Balance, 30 juin 1880.....	53,676 06	3,343 73

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable, affaires des sauvages.

TABLEAU B.—Suite.
CHIPPWAS DE NAWASH, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

DT.	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
<i>Salaires.</i>				
Wm. McGregor, chef.....	100 00	Balance le 30 juin 1879.....
F. Lamoranière do.....	150 00	Ventes de terrain et de bois de construction.....
Wm. Angus do.....	50 00	Fonds d'administration—transfert de l'allocation
Jos. Wahbooze, messenger.....	20 00	pour services du garde-forestier Trout—porté
D. Johnston do.....	20 00	dans le compte par erreur.....
Jas. Toman, conseiller.....	20 00	Intérêt sur capital placé.....
D. Elliott do.....	20 00		
Jos. Wahbezee do.....	20 00		
Mme T. Magenah et fils, sacristains.....	25 00		
John Akiweuzie, sacristain.....	12 49		
Bella Simpson, institutrice.....	200 00		
Peter Elliott do.....	200 00		
D. Craddock do.....	200 00		
<i>Pensions.</i>				
P. J. Kegeedone.....	50 00		
Mary Jones.....	20 00		
Mme John Simeth.....	20 00		
Mary McGregor.....	20 00		
Mme Luke Sneke.....	20 00		
Mme J. Nawash.....	20 00		
T. Koseyah.....	20 00		
John Wahbadick, pour trois orphelins.....	50 00		
<i>Divers déboursés.</i>				
A. et S. Northmeier, instruments pour corps	244 80		
de musique.....	150 65		
Dr. Wigle, soins médicaux.....			
A reporter.....	1,652 94	A reporter.....
				18,139 76

TABLEAU B.—Suite.

DT. CHIPPEWAS DE NAWASH, en compte avec le département des affaires des Sauvages.—Fin. Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	cts.
Les paiements suivants:—				
Report.....		1,652 94	Report.....	18,139 76
<i>Divers déboursés—Fin.</i>				
Coût d'un permis de pêche autour de l'île Barrie.....		25 00		
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	868 18	3 15		
Distribution des intérêts.....		13,146 07		
Balance, 30 juin 1880.....	288,821 84	3,312 69		
	289,690 02	18,139 76	Balance, 30 juin 1880.....	288,821 84
				3,312 60

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,

Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. CHIPPEWAS DE RAMA, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

DT.		AV.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—			
<i>Salaires.</i>			
J. B. Naningishkung, chef.....	75 00	Balance, 30 juin 1879.....	50,528 35
H. G. Corbett, médecin.....	100 00	Vente de terres et de coupes de bois.....	487 88
Maggie Armstrong, institutrice.....	50 00	Intérêt sur capital placé.....	2,622 14
<i>Divers paiements.</i>			
E. W. Armstrong, A. T. P., arpentag.....	261 50		
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	48 79		
Distribution des intérêts.....	2,379 93		
Balance, 30 juin 1880.....	595 45		
	51,016 23	Balance, 30 juin 1880.....	51,016 23
			3,200 39
			595 46

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B. — Suite.

DR. CHIPPEWAS DE SARNIA, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

A. V.

Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :			
<i>Salaires.</i>			
Wm. Wawanosh, interprète.....	100 00	Balance, 30 juin 1879.....	167,655 67
John Sumner, chef.....	100 00	Ventes de terres.....	4,043 87
Wilson Jacob do.....	30 00	Intérêt sur capital placé.....	8,811 19
Elijah George do.....	30 00		
Jos. Wawanosh do.....	30 00		
Silas Wambining, chef.....	30 00		
Wm. Wawanosh, secrétaire.....	100 00		
Jas. Wawanosh, messenger.....	30 00		
Robert George, amonier.....	50 00		
Amelia Weaver, institutrice.....	350 00		
Wm. Cascadén, instituteur.....	250 00		
<i>Pensions.</i>			
Mme J Wawanosh.....	125 00		
Mme D. B. Wawanosh.....	100 00		
<i>Divers déboursés.</i>			
Médicaments et soins médicaux.....	246 68		
Provisions pour les malades, etc.....	1,028 96		
Livres d'école, etc.....	42 62		
Wm. Wawanosh, annuité comme compensation pour améliorations sur terrains vendus au bénéfice de la bande.....	150 00		
Pour l'arpentage des chemins.....	48 00		
Pour le soin du bois de const. et de la pierre.....	67 65		
Dépenses des délégués.....	90 00		

Réparations à l'église.....	25 00		
Coût de fossage.....	288 07		
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	404 39		
Remboursement de sur paiement sur le lot 34, rue West Albert, Sarnia.....	0 50		
Distribution des intérêts.....	5,644 37		
Balance, 30 juin 1880.....	1,105 84		
	171,699 44	171,699 44	9,674 12
		171,006 48	1,105 84
			Balance, 30 juin 1880

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINOLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

CHIPPÉVAS DE SAUVEEN, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—					
<i>Salaires.</i>					
H. H. Madwayosh, chef.....	100 00	Balance, 30 juin 1879.....	224,160 91	2,361 42
John Kadahégwon do.....	100 00	Ventes de terres.....	6,981 08	
M. B. Madwayosh, secrétaire et interprète.....	200 00	Fonds d'administration—transfert de l'allocation du garde-forestier Trout pour services—porté dans le compte par erreur.....	133 93
F. Walbeze, conseiller.....	12 00	52 50
John George do.....	12 00	Intérêt sur capital placé.....	11,900 18
David Root do.....	12 00			
D. Azhewahsegai do.....	12 00			
W. S. Scott, médecin.....	180 00			
David Root, messenger.....	12 00			
Peter John do.....	12 00			
Wm. Simon, sacristain.....	50 00			
John Stephens do.....	30 00			
Isabella McIver, institutrice.....	133 33			
<i>Pensions.</i>					
Jane Wegross.....	25 00			
David Root, pour les enfants de Mm ^e Jones.....	50 00			
<i>Divers déboursés.</i>					
Margaret McAnntly, remise de la moitié du mon- tant payé à compte des lots 16 et 17, Wiarton	40 00				
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	698 11	3 15			
Distribution des intérêts.....	230,403 88	10,748 66			
Balance, 30 juin 1880.....	231,141 99	2,755 89			
		14,448 03	Balance, 30 juin 1880.....	231,141 99	14,448 03
				230,403 88	2,755 89

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. CHIPPEWAS DE L'ILE AU SERPENT, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

		Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
		\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :—					
<i>Salaires.</i>					
Thos. Bigeance, chef.....			80 00	23,862 22	287 80
Chas. Grylls, instituteur.....			50 00	345 16	1,237 75
<i>Divers paiements.</i>					
Jas. Esquebe, annuité pour l'automne de 1879.....			4 00		
Coût de construction et d'installation de l'église à la Baie Georgienne.....		757 85			
Commissions sur perception, portée à l'avoir du fonds d'administration.....		34 52			
Distribution des intérêts.....			1,086 42		
Balance, 30 juin 1880.....		23,415 01	275 13		
		24,207 38	1,505 55	24,207 38	1,505 55
Balance, 30 juin 1880.....				23,415 01	275 13

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable

DT. CHIPPEWAS DE L'ILE WALPOLE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
<i>Salaires.</i>				
Jas. Cameron, instituteur.....		75 00		
J. G. Bird, chef.....		30 00		
Jas. Saugce, do.....		20 00		
Jas. Kowsod, do.....		20 00		
H. P. Johnson, do.....		20 00		
Chas. Koyoshk, do.....		50 00		
P. Koyoshk, messenger.....		12 00		
Jas. Penahshenso, messenger.....		12 00		
<i>Divers paiements.</i>				
Provisions et approvisionnement.....		128 63		
Soins médicaux.....		62 38		
Frais de funérailles.....		37 70		
Coût d'entretien des visiteurs.....		28 05		
Coût <i>in re</i> enquête Neoden.....		7 00		
Bois pour l'école.....		6 25		
Coût de déplac. des 'squatters' des ter. de chasse		52 40		
Passage de Joshua G. Bird à Garden River pour				
assister au grand conseil.....		15 00		
Commission sur perception, portée à l'avoir du				
fonds d'administration.....	235 56	24 00		
Distribution des intérêts.....	58,898 68	2,472 79		
Balance, 30 juin 1880.....	59,134 24	638 47		
		3,711 67		
			Balance, 30 juin 1880.....	
				59,134 24
				3,711 67
				638 47

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINGLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B—Suite.

DT. SAUVAGES DU FORT WILLIAM, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
John Pierre, salaire comme constable.....		9 00		
Distribution des intérêts.....		53 25		12 93
Balance, 30 juin 1880.....	1,062 33	4 33		53 65
	1,062 33	66 58		66 58
			Balance, 30 juin 1880.....	4 33
				1,062 33

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable, affaires des Sauvages.

TABIEAU B—Suite.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DES FRANÇAIS, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Distribution des intérêts	52 57	887 86	10 88
Balance, 30 juin 1880.....	387 86	19 14	16 00
				44 83
	887 86	71 71	887 86	71 71
			887 86	19 14
			Balance, 30 juin 1880.....	

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable, affaires des Sauvages.

TABLEAU B.—*Suite*
 DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU JARDIN, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
<i>Salaires.</i>				
Augustin, chef,		87 50	Balance, 30 juin 1879	27,386 50
Peynatchene, chef,		60 00	Ventes de terres	170 42
<i>Divers déboursés.</i>			Loyers et amendes	1,183 63
Approvisionnement		42 00	Intérêt sur capital placé	264 90
Mélicaments		34 48		1,375 40
Dépenses de la députation à Ottawa		35 00		
Assurance du magasin et de l'entrepôt		16 00		
Commission sur perception, portée au crédit du				
fonds d'administration	118 36	14 49		
Distribution des intérêts		1,042 22		
Balance, 30 juin 1880	28,451 77	485 03		
	28,570 13	1,810 72	Balance, 30 juin 1880	28,570 13
				485 03

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B—Suite.

DT. SAUVAGES DE HENVEY'S INLET, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Distribution des intérêts.	1,975 04	97 52	1,975 04	22 61
Balance, 30 juin 1880	1,975 04	24 79	1,975 04	99 70
			1,975 04	122 31
			1,975 04	24 79

L. VANKUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B. — Suite.

DT. SAUVAGES DU LAC NIPISSINGUE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—					
Commission sur perception, portée à l'avoir du fonds d'administration.....		6 48	Balance, 30 juin 1879.....	10,573 55	212 24
Distribution des intérêts.....		663 18	Loyers perçus.....		154 48
Balance, 30 juin 1880	10,573 55	235 26	Intérêt sur capital placé.....		538 20
				10,573 55	904 92
			Balance, 30 juin 1880.....	10,573 55	235 26

L. VANKOUGHNET,
 Sous surintendant général, affaires des Sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

DT. SAUVAGES DE L'ÎLE MANITOULINE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV. TABLEAU B.—*Suite.*

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
Balance, 30 juin 880	\$ cts. 146 39	\$ cts. 43 36	\$ cts. 146 39	\$ cts. 34 33
Intérêt sur capital placé.....				9 03
	146 39	43 36	146 39	43 36
Balance, 30 juin 1880.....			146 39	43 36

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—Suite.

DE. SAUVAGES DE MEGENATEWAN, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

Dr.	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	1 74	346 29	105 57
Balance, le 30 juin 1880	346 29	182 38	58 00
	346 29	184 12	22 55
			Balance, 30 juin 1880.....	184 12
			182 38

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.
 ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—Suite.
MISSISSAGUAS D'ALNWICK, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Dt.

Av.

Les paiements suivants :—		Capital.	Intérêt.	—		Capital.	Intérêt.
		\$ cts.	\$ cts.			\$ cts.	\$ cts.
<i>Salaires.</i>							
M. Chubb, chef			100 00	Balance, le 30 juin 1879		81,443 32	950 03
Frs. Beaver, conseiller			24 00	Ventes de terres		1,036 08	
Wm. Blaker do			18 00	Loyers			220 00
H. Beaver do			24 00	Intérêt sur capital placé			4,311 96
Jas Marsden do			18 00				
Jas Maracle do			6 00				
Jas. Beaver, secrétaire			40 00				
Peter Crow do			48 00				
Mary Ann Crow, organiste			20 00				
Wm. Noden, médecin			150 00				
George Harper, perception de loyers			40 00				
<i>Divers déboursés.</i>							
Approvisionnement			49 00				
Dépenses du chef M. Chubb à Toronto			8 00				
Poêle pour la maison du conseil			15 25				
Assurance sur l'église et l'orgue			12 50				
J. C. White, solde de sa réclamation pour son permis de coupe de bois		2,600 00					
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration		103 61	13 20				
Distribution des intérêts		79,775 79	3,840 19				
Balance, 30 juin 1880			1,055 85				
		82,479 40	5,481 99	Balance, 30 juin 1880		82,479 40	5,481 99
						79,775 79	1,055 85

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin, 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DR. MISSISSAQUAS DE CRÉDIT, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—			
<i>Salaires.</i>			
D. Sawyer, chef.....	270 00	Balance, 30 juin 1879.....	117,728 27
Chas. Herchimer.....	100 00	Ventes de terrains.....	809 55
P. E. Jones, médecin.....	250 00	Remboursement du sur-paiement d'assurance sur	
James Tobieco, sacristain.....	25 00	l'édifice de la Mission.....	
Jas. McLean, garde-forestier.....	100 00	Remboursement de la pension de A. Jackson pour	0 50
Jas. A. Wood, messenger.....	25 00	le trimestre de 1879.....	6 25
Alex Scott, instituteur.....	325 00	Remboursement à compte d'argent portant intérêt,	4 11
		automne de 1879.....	
		Remboursement à compte du montant envoyé pour	5 00
		l'entretien des orphelins.....	6,479 08
		Intérêt sur capital placé.....	
<i>Pensions.</i>			
Jas. Keshego.....	25 00		
Veuve Wabaneeb.....	25 00		
Veuve Checkhock.....	25 60		
Veuve Herchimer.....	25 00		
Veuve Young.....	25 00		
Veuve Wilson.....	25 00		
Veuve Second.....	25 00		
Betsy Tobieco.....	12 50		
<i>Divers déboursés.</i>			
Provisions et approvisionnement.....	372 34		
Frais de port et télégrammes.....	3 40		
Entretien des orphelins.....	25 00		
Frais de funérailles.....	96 00		
Papeterie et impressions.....	13 93		
Bois de service.....	164 25		
Services du garde-forestier.....	10 00		
	1,897 42	A reporter.....	118,537 83
			7,293 07

TABLEAU B.—*Suite*.

DT. MISSISSAUGAS DE CRÉDIT, en compte avec le département des affaires des Sauvages—*Fin*. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report		1,897 42		
Les paiements suivants :—				
<i>Divers déboursés—Fin.</i>				
Coût de réparations à la machine à ébouter.....		2 50		
Coût de construction.....		55 00		
Coût de peintures et peinture.....		16 46		
Services d'un instructeur.....		25 00		
Charriage.....		10 00		
Assurance sur édifices de la Mission.....		17 00		
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	80 96		80 96	
Distribution des intérêts.....	118,456 86		118,456 86	
Balancé, 30 juin 1880.....	118,537 82		118,537 82	7,293 07
			Balancé, 30 juin 1880.....	1,107 81

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 DT. MISSISSAGUAS DES LACS RICE ET DE LA BOUE, en compte avec le département des affaires des Sauvages AV.

Capital.		Intérêt.	
\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :—			
<i>Salaires.</i>			
Jos. Whetung, chef.....		25 00	
M. G. Pandash do.....		25 00	
John Rice, secrétaire.....		20 00	
John Taylor, messenger.....		20 00	
Jos. Loucks, sacristain.....		30 00	
Robt. Pandash, conseiller.....		4 00	
Robt. Soper do.....		4 00	
J. Howard do.....		4 00	
<i>Pensions.</i>			
Polly Nogum.....		10 00	
Wm. Elm.....		10 00	
Mme Nogee.....		13 00	
<i>Divers déboursés.</i>			
Elizabeth David, intérêt pour l'automne de 1879.....		4 92	
Distribution des intérêts.....		2,643 23	
Balance, 30 juin 1880.....	56,239 64	662 76	
	56,239 64	3,475 91	
Balance, 30 juin 1880.....		56,239 64	662 76

L. VANKOUGHNET,
 Sous surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.
 ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. MISSISSAGUAS DE SOUGOG, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Cap tal.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
Salaires.				
John Johnson, chef.....		62 50		97 44
<i>Divers déboursés.</i>				335 00
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	1 30			
Distribution des intérêts.....		29 10		
Balance, 30 juin 1880.....	11,544 57	111 39		580 13
	11,545 87	1,012 57	11,545 87	1,012 57
			11,544 57	111 39

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*
 MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTE en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

Capital.		Intérêt.	
\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants:—			
<i>Salaires.</i>			
Sampson Green, chef.....	40	00	
A. Culbertson do.....	24	00	
S. Loft do.....	18	00	
C. Maracle do.....	18	00	
Wm. Powles do.....	24	00	
Joshua Brant do.....	18	00	
Thos. Green do.....	24	00	
Wm. Green do.....	6	00	
Joel Johnston do.....	6	00	
A. P. Brant do.....	6	00	
Rév. E. H. M. Baker, missionnaire.....	400	00	
J. B. Brant, sacristain.....	40	00	
Nelson Maracle do.....	20	00	
J. Newton, médecin.....	100	00	
Dr. McLaren do.....	100	00	
Mlle E. A. Stoneburgh, institutrice.....	236	10	
H. E. Blanchard, instituteur.....	150	00	
Eliza Downs, institutrice.....	150	00	
Thos. Garret, instituteur.....	62	50	
<i>Pensions.</i>			
Mme Powles Claus.....	24	00	
Mme Denis Sero.....	24	00	
Abram Maracle.....	24	00	
Peggy Spool.....	24	00	
<i>Divers déboursés.</i>			
Perte par incendie.....	220	00	
A reporter.....		1,758	60
Capital.....		111,739	08
Intérêt.....			7,966 33
Balance 30 juin 1879.....		107,116	51
Ventes de terrains.....		4,622	57
Loyers perçus.....			
Remboursement à comp'te d'emprunt à C. Maracle.....			
Intérêt sur capital placé.....			

TABLEAU B.
 DT. MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ en compte avec le département des affaires des Sauvages.—*Fin.* AV.

	Capital,	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report		1,758 60	111,739 08	7,966 33
Les paiements suivants : —				
<i>Divers déboursés.</i>				
Depenses se rattachant à la célébration de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté		4 60		
Coût du bois de service		13 80		
Approvisionnement		56 26		
Depenses se rattachant au louage des fermes		164 50		
Fret et droits de douanes sur livres		21 17		
Coût de bois pour l'école		19 25		
Gratification à Mme B. B. Brant		11 00		
Assurance sur la maison d'école		4 50		
Coût d'inspection des terres		19 60		
Remboursement du montant surpayé sur la moitié nord du lot 39, Tyendenaga				
Mennes dépenses	4 36			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	462 26			
Distribution des intérêts	4,838 73			
Balance, 30 juin 1880.	111,272 46	976 22		
	111,739 08	7,966 33	111,739 08	7,966 33
			111,272 46	976 22
			Balance, 30 juin 1880.....	

L. VANKOUGHNET,
 Sous surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.
 ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABEAU B.—Suite.

MORAVES DE LA THAMES, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

Les paiements suivants :	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Salaires.</i>				
D. Edwards, instituteur.....		350 00		
G. M. Stonefish, chef.....		60 00	153,117 69	945 55
F. E. Wampum, conseiller et secrétaire.....		45 00	5,879 95	
A. Tobico, conseiller.....		20 00		
Joshua Jacobs, conseiller.....		20 00		
Dr. Sinclair, médecin.....		37 50		530 17
Dr. Kenwendershon, médecin.....		160 00		
<i>Divers déboursés.</i>				
Payé pour instruments de musique.....			500 00	
Premier remboursement du capital à compte des dépenses se rattachant à la petite vérole.....		307 00		
Payé pour provisions, etc., durant l'épidémie de la petite vérole.....		500 00		
Farine fournie en 1876-7.....	2,748 57			
Réparations aux égouts et ponts.....	1,250 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	234 02			
Distribution des intérêts.....	388 00	6,218 84		
Balance, 30 juin 1885.....	154,737 74	1,665 48		
	159,568 33	9,383 82	159,568 33	9,383 82
			154,737 54	1,665 48

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

DT. MUSEES DE LA THAMES, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.
 TABLEAU B.—*Suite.*

Dt.		AV.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :			
Distribution des intérêts	132 97		32 05
Balance, 30 juin 1880	33 32	2,658 99	134 24
Balance, 30 juin 1879		2,658 99	166 29
Intérêt sur capital placé			
		2,658 99	33 32
Balance, 30 juin 1880			

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 DT. OJIBBEWAS ET OTTAWAS DE L'ÎLE MANITOULINE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Coût de médicaments	90 55	23 51	54,995 52	547 86
Secours aux Sauvages indigents	23 51		24,443 47	
Coût des travaux au magasin, et coût des ma- tériaux		39 65		278 00
Dépenses de députation		38 00		2,771 09
Coût de la poursuite des traficans de liqueurs... Coût d'inspection de la partie non arpentée du township de Allan		30 00		
Arpentage	17 50			
Faire des chemins	1,189 65			
Réparer et agrandir le bassin de radoub	863 83			
Paiement sur le lot 30, 14 Billings	200 00			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	4 00			
Distribution des intérêts	2,444 36	16 68		
Balance, 30 juin 1880	74,737 15	2,629 24		
		714 82		
	79,438 99	3,596 95	79,438 99	3,596 95
			74,737 15	714 81
			Balance, 30 juin 1880	

L. VANKOUGHNET,
 Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

DT. OJIBEWAS DU LAC HURON, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

Capital.		Intérêt.		Capital.		Intérêt.	
\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.	
Les paiements suivants :							
Annuités aux Sauvages en vertu du traité Robinson.		10,434 01		48,000 00		3,612 81	
Balance, 30 juin 1880		4,720 71		48,000 00		8,967 16	
		15,154 72		48,000 00		2,574 75	
				Balance, 30 j. in 1830		48,000 00	
						4,720 71	

L. VANKOUGHNET
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLIR,
 Comptable.

TABLEAU B—Suite.

OJIBEWAS DU LAC SUPÉRIEUR, en compte avec le département des Sauvages.

AV.

Dt.	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Annuités au Surv., en vertu du tr. Robinson...				
Dépenses se rattachant au paiement des annuités...				
Balance, 30 juin 1879	40,000 00	287 00	40,000 00	5,032 84
Balance, 30 juin 1879	40,000 00	2,592 61	40,000 00	2,127 00
Balance, 30 juin 1880	40,000 00	9,799 61	40,000 00	9,799 61
Balance, 30 juin 1880	40,000 00	2,592 61	40,000 00	2,592 61

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général des Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

Dt. OJIBBEWAS DE LA RIVIÈRE MISSISSAGUA, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

Capital.		Intérêt.		Capital.		Intérêt.	
\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.	
Les paiements suivants : —				Balance, 30 juin 1879			
Compte du capital, transfert de l'emprunt pour				Vente de terrains			
faire face aux dépenses, 30 juin 1879				Compte de l'intérêt, transfert de l'emprunt pour			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du				faire face aux dépenses, 30 juin 1879			
fonds d'administration				Intérêt sur capital placé			
Distribution des intérêts			
Balance, 30 juin 1880			
3,031 84				3,095 64			
.....						
3,095 64				122 55			
.....						
.....				3,031 84			
.....						
.....				122 55			
.....						
.....				30 48			

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*
 DT. ONEIDAS DE LA THAMES, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :					
Dr. Oronhyaekha, vaccination		4 25	Balance, 30 juin 1879	280 04	5 88
Balance, 30 juin 1880	280 04	40 86	Amendes perçues		25 00
			Intérêt sur capital placé		14 23
	280 04	45 11		280 04	45 11
			Balance, 30 juin 1880	280 04	40 86

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable

TABLEAU B. — Suite.

Dr. SAUVAGES DE L'ÎLE PARRY, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

		Capital.	Intérêt.			Capital.	Intérêt.
		\$ cts.	\$ cts.			\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—							
Wm. A. Elias, instituteur			75 00	Balance, 30 juin 1879.....		30,747 95	372 53
Coût d'une paire de bœufs			100 00	Droits de douanes		4,037 62	
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....		403 77		Loyers perçus			27 00
Distribution des intérêts.....			1,504 03	Intérêt sur capital placé			1,552 66
Balance, 30 juin 1880		34,381 80	273 16				
		34,785 57	1,972 19	Balance, 30 juin 1880.....		34,785 57	1,952 19
						34,381 80	273 16

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—Suite.
 POTTAWATAMIES DE L'ILE WALPOLE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
Frais de funérailles	8 00	8 00		
Deniers avancés au conseiller	5 00	5 00		
Coût de bois de service pour la maison d'école	29 07	29 07		
Distribution des intérêts	150 46	150 46		
Balance, 30 juin 1880	3,832 09	48 01		
	3,832 09	240 54		
			Balance, 30 juin 1880	48 01
				240 54
				3,832 09

I. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—Suite.
 Dt. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU SERPENT, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Commiss: on sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....		2 40		
Distribution des intérêts.....		87 85	986 67	12 78
Balance, 30 juin 1830.....	986 67	12 36		40 00
				49 83
	986 67	102 61		
				102 61
Balance, 30 juin 1880.....			986 67	12 36

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable,

DT. SIX NATIONS DE LA GRANDE RIVIÈRE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av. TABLEAU B.—Suite.

Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—			
<i>Salaires.</i>			
G. H. M. Johnson, interprète.....	600 00		
R. H. Dee, médecin.....	1,780 00		
Wm McGarro, médecin.....	500 00		
David Hill, gardien.....	50 00		
Jas. McLean, garde forestier.....	200 00		
Josiah Hill, secrétaire.....	50 00		
<i>Pensions.</i>			
Abram Isaac.....	50 00		
John Gibson, fils.....	50 00		
Peter Leaf.....	25 00		
Sampson Green.....	25 00		
Margaret Twofish.....	6 25		
Mary J. Hill.....	25 00		
Simon Harris.....	25 00		
John Otter.....	25 00		
L. Thomas.....	25 00		
Matilda Isaac.....	25 00		
Nancy Snake.....	25 00		
Betsy Enhawk.....	25 00		
Mme Jos. Longfish.....	12 00		
Mary Otter.....	18 75		
Jacob Simmons.....	6 25		
Wm. Jacob.....	6 25		
<i>Diverses dépenses se rattachant à la tribu.</i>			
Coût des chemins et ponts.....	292 09	1,010 00	
Approvisionnement aux malades et indigents.....	424 76		
		1,010 00	4,271 96
A reporter.....		A reporter.....	
		768,750 79	9,253 35
		4,125 91	
		10,000 00	
			2,286 00
			307 97
			45,087 07
		782,876 70	56,914 39

TABLEAU B.—*Suite*.
 DR. SIX NATIONS DE LA GRANDE RIVIÈRE, en compte avec le département des affaires des Sauvages.—*Fin*. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
Report.....	\$ cts. 1,010 00	\$ cts. 4,271 26	\$ cts. 782,876 70	\$ cts. 56,914 39
<i>Diverses dépenses, etc.—Suite.</i>				
Pension du chef.....	800 00
Frais de poste, télégrammes, papeterie, etc.....	29 30
Coût des comités.....	157 25
Perte par incendie.....	475 00
Coût des ponceaux.....	71 00
Dépenses se rattachant à la célébration de la naissance de Sa Majesté.....	160 27
Coût des machines à ébouter.....	75 80
Frais judiciaires.....	232 95
Coût de la présentation de l'adresse de Son Excellence le gouverneur général.....	70 00
.....	21 25
Coût de réception de confrères des Etats-Unis.....	125 00
Services des membres du bureau des écoles.....	90 00
Coût de l'arrièvement des chemins.....	38 56
Credit à la société d'Agriculture.....	200 80
do pour l'éducation de C. D. Green, au col- lège McGill.....	25 00
Souscription aux écoles.....	100 00
Wm. Wage, pour services durant la distribution des intérêts.....	750 00
Peinture les châssis de la bâtisse du Con- seil.....	8 00
Arrérages des intérêts, savoir : Peter Froman..... \$29 90 Geo. Latham..... 36 45	7 00
Primes d'assurance sur la bâtisse du Conseil.....	68 35
Publicité.....	10 00
Livres d'école.....	5 50
.....	12 00

J. T. Glikson, deniers avancés.....	11 00			
Coût d'un cercueil pour défunt Wm. Johnson.....	10 00			
Frais de réparations à l'église baptiste.....	30 00			
John Gibson, dépenses à "l'Eye Infirmary" à Toronto.....	20 00			
Wm. Wage, gages comme constable.....	12 00			
Alexr Lamond, pour rembourser le montant sur- payé par lui sur le lot 5, Fish Carrier Tract.....	11 58			
Jas. Barr, pour rembourser le montant surpayé par lui sur le lot 6, Fish Carrier Tract.....	9 04			
J. T. Glikson, frais de route pour 1878-80, de Brantford à Ottawa et retour, pour affaires des Sauvages.....	109 39			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....				
Distribution des intérêts.....	412 60			
Compte de capital pour le transfert des second et troisième versements du montant avancé pour payer les dettes dues aux marchands et autres.....	29,409 31			
Compte d'intérêt pour le transfert des sommes ci-dessous mentionnées, proprement impu- tables sur le capital, savoir :—	10,000 00			
1877.—Ouvr. faits sur les ch. et ponts...\$559 50				
Améliorations sur les terrains agricoles.....				
1878.—Ouvr. faits sur les ch. et ponts..... 275 00				
Clôture de la maison du conseil..... 444 00				
1879.—Ouvrages sur les ponts..... 687 50				
Balance, 30 juin 1880.....	2,286 00			
	779,163 10	9,490 88		
	782,876 70			
		56,914 39		
Balance, 30 juin 1880.....			779,163 10	9,490 88

L. VANKOUGHNETT,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. BANDE DE SHAWANAGA, en compte le département des Sauvages.

AV.

DT.		AV.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—			
Distribution des intérêts	127 76	2,612 00	28 73
Balance, 30 juin 1880	40 80	8 00
		Intérêt sur capital placé.....	131 83
			168 56
		Balance, 30 juin 1880	40 80

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABEAU B—Suite.

Dr. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DES ESPAGNOLS, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

Capital.		Intérêt.		Capital.		Intérêt.	
\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.	
Les paiements suivants :							
Distribution des intérêts		141 61				34 12	
Balance, 30 juin 1880.....		37 47		2,832 15		1 98	
				2,832 15		142 98	
		179 08				179 08	
				2,832 15		37 47	
				Balance, 30 juin 1880			

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*
 DE. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE THESSALON, en compte avec le département des affaires des Sauvages. A.V.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
Frais de construction de chemins.....	500 00		Balance, 30 juin 1879.....	85 34
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du			Ventes de terres.....	316 58
fonds d'administration.....	227 66		Intérêt sur capital placé.....	
Distribution des intérêts.....		323 15		
Balance, 30 juin 1880.....	7,805 52	78 77		
	8,533 18	401 92	Balance, 30 juin 1880.....	401 92
				78 77

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINGLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU POISSON BLANC, en compte avec le département des affaires des Sauvages. A.V.

Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—			
Distribution des intérêts	41 50	Balance, 30 juin 1879	284 06
Balance, 30 juin 1880	19 81	Ventes de terres	2 10
		Loyers perçus
		Remboursement des intérêts pour 1873-6-8.
		Intérêt sur capital placé
	61 31	
		Balance, 30 juin 1880	286 16
		
			286 16
		
			61 31
		
			19 81

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBER SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*
 WYANDOTTS D'ANDERDON, en compte avec le département des affaires des Sauvages. A.V.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :					
Dr W. Lambert, médecin.....		80 00	Balance, 30 juin 1879	65,391 51	798 98
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....	399 71	3,338 69	Ventes de terres.....	3,997 08	
Distribution des intérêts.....	68,988 88	838 71	Intérêt sur capital placé		3,458 42
Balance, 30 juin 1880.....	69,388 59	4,257 40			
			Balance, 30 juin 1880	69,388 59	4,257 40
				68,988 88	838 71

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880,

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—Suite.

DT. ABÉNAKIS DE SAINT-FRANÇOIS, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Compte de capital pour le transfert des emprunts faits le 30 juin 1879, pour faire face à la dépense				
Chemins, ponts et clôtures.....		33 55	855 58	
Loyer dû aux représentants de feu Ignace Gill.....		246 90	33 55	
Frais de funérailles.....		17 50		381 98
Loyer de chambres pour le conseil.....		1 50		45 77
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....		8 80		
Balance, 30 juin 1880.....	889 13	13 97		
		105 53		
	889 13	427 75	889 13	427 75
			889 13	105 53
Balance, 30 juin 1880.....				

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINOLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

Dr. ABÉNAKIS DE BÉCANCOUR, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

Dr.		Av.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Balance, 30 juin 1880	316 00	Balance, 30 juin 1879	316 00
.....	15 80	Intérêt sur capital placé	15 80
.....	15 80	Balance, 30 juin 1880	316 00
.....		15 80
.....		15 80

I. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—Suite.

Dr. AMALÉCITES DE L'ÎLE VERTE ET VIGER, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Balance, 30 juin 1880	1,243 02	78 77	Balance, 30 juin 1879.....	1,243 02	15 95
	1,243 02	78 77	Intérêt sur capital placé	62 82
			Balance, 30 juin 1880	1,243 02	78 77
				1,243 02	78 77

I. VANKOUGHNET,
 Sous surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 SAUVAGES DU LAC D'OR, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

Dr.	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
—			—	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Balances, 30 juin 1880.....	133 43	8 81	133 43	2 07
.....				6 74
.....	133 43	8 81	133 43	8 81
.....				8 81
.....			133 43	
.....			133 43	

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B—Suite.
 HURONS DE LORETTE, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.
Les paiements suivants :				
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du				
fonds d'administration.....	2 61			
Balance, 30 juin 1880.....	384 20	22 73		
	386 81	22 73		
			Balance, 30 juin 1880.....	22 73
				22 73

L. VANKOGHNET,
 Sous-secrétaire général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 IROUOIS DE CAUGHNAWAGA, en compte avec le département des affaires des Sauvages.
 AV.

Dt.	IROUOIS DE CAUGHNAWAGA, en compte avec le département des affaires des Sauvages.	Capital.		Intérêt.	
		\$	cts.	\$	cts.
14	Les paiements suivants :—				
12	Capital pour le transfert de l'emprunt fait le 30 juin 1879.....		166 92		
	<i>Salaires.</i>				
	Chef Louis Shatekienton, organisiste.....		37 50		
	P. Murray, interprète et secrétaire.....		50 00		
	Thos. Williams, constable.....		50 00		
	M. Onwakete, gardien de barrières.....		18 00		894 29
	Pierre Tiwate do		24 00		520 91
	<i>Divers déboursés.</i>				
	Coût des travaux sur les chemins.....		76 22		
	do des ponts et matériaux.....		19 23		
	do de fossés.....		203 34		
	do d'améliorations aux communes et au parc.....		26 72		
	do réparations aux barrières de péages.....		45 00		
	do pour obtenir certains documents se rattachant à des frais judiciaires.....		25 00		
	Secours de Saint-Louis.....		61 53		
	Secours à Taronwathe		12 00		
	Primes d'assurances sur moulin et mécanisme à Saint-Constant.....		24 00		
	Rév. N. V. Burtin, commutation au lieu d'ap-provisionnements.....		238 60		
	Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....		56 56		
	Balance, 30 juin 1880.....	10,905 85	283 49		
		10,962 41	1,415 20		
				10,962 41	1,415 20
				10,905 85	283 49

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 IROQUOIS DE SAINT-RÉGIS, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

A. V.

Capital,	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—		Balance, 30 juin 1879	457 28
<i>Salaires.</i>		Loyers perçus	1,195 71
Neno Tsuesennarouoni, commis	10 00	Intérêt sur capital placé	1,773 98
<i>Divers déboursés.</i>			
Services des interprètes	14 75		
Coût pour recueillir des statistiques	3 00		
Allocation pour bois, etc., au rév. F. Marcoux	153 00		
Coût du bois pour l'école	22 50		
Coût de l'opp. à la vente des lots dans Dundee	23 14		
Allocation aux chefs	60 00		
Pension à Loran Solomon	10 09		
Frais judiciaires	11 30		
Divers	1 85		
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	71 15		
Distribution des intérêts	2,618 47		
Balance, 30 juin 1880	420 81		
		Balance, 30 juin 1880	3,426 97
			420 81

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINGLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B—Suite.

Dr. SAUVAGES DU LAC SAINT-JEAN, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants:					
Entretien du chemin.....	535 79	Balance, 30 juin 1879.....	1,634 05	18 82
Construction d'un hôpital.....	172 13	Ventes de terres.....	29 90	
Frais judiciaires.....	50 00	Crédit législatif.....	1,000 00
Arpentages.....	691 45		Intérêt sur capital placé.....	82 49
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	3 00				
Balance, 30 juin 1880.....	966 50	313 39			
	1,663 95	1,101 31	Balance, 30 juin 1880.....	1,663 95	1,101 31
				966 50	313 39

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABEAU B.—*Suite*.
 Dt. SAUVAGES DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, en compte avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	10 72	6 57		1,026 18	68 79
Balance, 30 juin 1880	1,122 67	229 81	Bois de construction	107 21	109 50
	1,133 39	236 38	Loyers perçus	58 09
			Intérêt sur capital placé	1,133 39	236 38
			Balance, 30 juin 1880	1,122 67	229 81

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable

TABLEAU B—*Suite*.
 DT. NIPISSINGUAS, ETC., DE L'OUTAOUAIS SUPÉRIEUR, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

		Capital.	Intérêt.			Capital.	Intérêt.
		\$ cts.	\$ cts.			\$ cts.	\$ cts.
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....			12-81				363 94
Balance, 30 juin 1880.....		2,345 96	699 79			2,345 96	213 48
		2,345 96	712 60			2,345 96	135 18
Balance, 30 juin 1879.....							712 60
Loyers perçus.....							699 79
Intérêt sur capital placé.....							
Balance, 30 juin 1880.....							699 79

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.
 ROBERT SINGLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DÉSERT, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
<i>Salaires.</i>				
Simon Ojick, interprète.....		25 00		452 60
Peter Teteze, chef.....		25 00		1,289 61
				1,501 74
<i>Divers paiements.</i>				
Montant payé aux représentants légaux de feu le chef Paetanawata.....		122 00		
Construction d'un palais de justice et maison de détention.....	400 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	79 68	1,622 11		
Distribution des intérêts.....	29,451 94	537 26		
Balance, 30 juin 1880.....	29,931 62	2,411 77		
			Balance, 30 juin 1880.....	2,411 77
				597 26

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINGLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-sur-intendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B—Suite.

DT. SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

		Capital.	Intérêt.			Capital.	Intérêt.
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration.....		10	56			4,647	80
Balance, 30 juin 1880.....		5,066	22			362	00
		5,076	78			226	98
						5,076	78
Balance, 30 juin 1879.....						5,066	22
Loyers.....							
Intérêt sur capital placé.....							
Balance, 30 juin 1880.....							

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. SAUVAGES DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

		Capital.	Intérêt.			Capital.	Intérêt.
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :							
Publicité.....		10	00			233	79
Frais judiciaires.....		30	00			137	25
Balance, 30 juin 1880.....		342	69			11	65
		382	69			382	69
				Balance, 30 juin 1879.....			
				Amendes et honoraires perçus.....			
				Intérêt sur capital placé.....			
				Balance, 30 juin 1880.....			
						342	69

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

TABLEAU B—Suite.
 SAVAGES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
Remboursement du montant déposé à compte des terres à Malagawatch, comté d'Ianverness....	20 00			
Coût de recherches pour titres de terres dans le comté de Kings.....	25 50			
Frais d'arpentage de terres, comté de Lunenburg.....	70 00			
Coût de dix acres de terre dans le comté de King.....	50 00			
Assurance sur la maison d'école à Whyocomagh.....	5 00			
Pension du sauv. Tony dur, son séjour à Ottawa.....	8 00			
Frais de service de sommations.....	5 50			
Frais de mesurage des chemins.....	10 00			
Divers déboursés.....	23 50			
Distribution parmi les sauvages de loyers reçus pour les carrières à Whyocomagh.....	400 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration.....	48 00			
Balance, 30 juin 1880.....	1,428 81			
	2,094 31		Balance, 30 juin 1880.....	
				2,094 31
				1,428 81

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—Suite.

DT. SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK, en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

		Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
		\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :—					
Frais d'arpentage		45 00			
Frais de construction de la maison d'école à la réserve de l'Église Brûlée.....		285 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'amortissement.....		25 02			
Balance, 30 juin 1880		1,458 05			
		1,823 07			
	Balance, 30 juin 1879.....			1,823 07	
	Perceptions de droits pour coupe de bois.....				
	Ventes de terres.....				
	Intérêt sur capital placé				
				1,458 07	

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B.—Suite.
SAUVAGES DE TOBIQUE, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

Dt.		Av.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :			
Mesurage de bois de construction	35 99	Balance, 30 juin 1879	2,028 77
Protection du bois de construction	25 00	Droit sur bois de construction	598 35
Passage d'un sauvage d'Ottawa à Miramichi	6 60	Intérêt sur capital placé	102 28
Distribution aux Sauvages de 10 pour cent sur les droits de coupe de bois	59 83	Balance, 30 juin 1880	6 22
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	59 84		
Balance, 30 juin 1880	2,567 28		
	2,627 12	Balance 30 juin 1880	2,627 12
	127 33		127 33
	6 22		2,567 28

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite*.
 DE SAUVAGES DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Balance, 30 juin 1880.....	26 24		25 00	
.....	26 24		1 24	
.....			26 24	
.....			26 24	
Balance, 30 juin 1880.....				

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

CLENCH, J. B., en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Balance, 30 juin 1880.....	725 06	305 22	Balance, 30 juin 1879.....	725 06	256 23
			Intérêt sur capital placé.....		48 99
	725 06	305 22		725 06	305 22
			Balance, 30 juin 1880.....	725 06	305 22

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINGLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B—*Suite*.
 Dt. MAIVILLE, NANCY, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intérêt.		Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Une année d'intérêt.....	125 27	Balance, 30 juin 1879.....	2,500 00	30 38
Balance, 30 juin 1880.....	2,500 00	31 37	Intérêt sur capital placé.....	126 26
	2,500 00	156 64		2,500 00	156 64
			Balance, 30 juin 1880.....	2,500 00	31 37

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLÉAU B.—Suite.

DT. MANACE, JAMES, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

DT.		AV.	
Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
\$	cis.	\$	cis.
Une année d'intérêt.....	75 17		
Balance, 30 juin 1880.....	18 83	Balance, 30 juin 1879.....	18 23
		Intérêt sur capital placé.....	75 77
		Balance, 30 juin 1880.....	94 00
		Balance, 30 juin 1880.....	18 83

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU B.—*Suite.*

Dr.

WABBUCK, WILLIAM, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

		Capital.	Intérêt.	—		Capital.	Intérêt.
		\$ cts.	\$ cts.			\$ cts.	\$ cts.
Une année d'intérêt							
Balance, 30 juin 1880		2,000 00	100 94			2,000 00	24 29
Intérêt sur capital placé			25 34				101 99
		2,000 00	126 28			2,000 00	126 28
Balance, 30 juin 1880.....				Balance, 30 juin 1880.....		2,000 00	25 34

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABEAU B.—Suite.

DT. FONDs DES SAUVAGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, en comp^te avec le département des affaires des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :—				
<i>Appointements.</i>				
L. E. Otis, agent.....		300 00		
Dr. P. O'Shee, médecin.....		100 00		
Dr. V. A. J. Venner, médecin.....		125 00		
L. F. Boucher, agent.....		273 22		
<i>Distribué pour l'achat de grain de semence, instruments aratoires, et comme aisé aux vieillards et indigents.</i>				
Amalictes de Rimouski.....		150 00		
do la Pointe-Lévis.....		109 00		
do Cacouna.....		100 00		
Abénakis de Bécancour.....		325 00		
do Saint-François.....		275 00		
Sauvages de Godbout.....		75 00		
do du lac Doré.....		118 00		
Hurons de Lorette.....		75 00		
Sauvages de Hunter's Lodge.....		72 00		
Iroquois de Caughnawaga.....		200 00		
Sauvages du Haut de l'Ottawa.....		209 15		
Lac des Deux-Montagnes.....		340 00		
Montagnais du haut Sagenay et du lac Saint-Jean.....				
Montagnais de Bersimits.....		400 00		
Micmacs du bassin de Gaspé.....		500 00		
do de Ristigouche.....		150 00		
do de Maria.....		350 00		
Sauvages de Moisie, Mingan et Sept-Iles.....		200 00		
Sauvages de Témiscamingue.....		1,202 84		
Sauvages de la rivière au Rat.....		158 00		
		38 49		
A reporter.....		5,788 70		
			49,965 72	8,887 66

DT. FONDS DES SAUVAGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, en compte avec le département des Sauvages.—*Suite.* A.V.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
Report.....	\$ cts.	\$ cts. 5,786 70	\$ cts. 49,965 72	\$ cts. 8,887 66
<i>Octroi, etc.—Suite.</i>				
Sauvages de la rivière Désert.....	250 00
Sauvages du Grand Lac.....	104 00
Veuve de feu Louis Vincent.....	50 00
Sauvages de Weymontachengue.....	173 70
do de la rivière Bonaventure.....	24 00
Missions de Bersimits et la rive nord du Saint-Laurent.....	250 00
<i>Dépenses diverses.</i>				
Soins médicaux.....	650 50
Diverses.....	10 18
Balance, 30 juin 1880.....	49,965 72	1,588 58	49,965 72	8,887 66
	49,965 72	8,887 66	49,965 72	1,588 58
			Balance, 30 juin 1880.....	

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880,
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—Suite.

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

Capital.		Intérêt.		Capital.		Intérêt.	
\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Les paiements suivants :							
<i>Appointements.</i>							
J. Newton, médecin des Mohawks de la baie de Quinté.....		150 00		Balance, 30 juin 1879.....	108,308 57	3,327 43	
Wm. Plummer, surintendant, Toronto.....		1,646 00		Crédit législatif pour achat de couvertes.....		1,600 00	
Dr. McLaren, médecin des Mohawks de la baie de Quinté.....		150 00		Amendes et honoraires perçus.....		504 51	
R. G. Dalton, commis, bureau de Toronto.....		783 96		Commission chargée à diverses tribus pour perception de loyers et paiements de terres et bois de construction, vendus au bénéfice des bandes intéressées.....			8,473 86
E. Watson, surintendant, Sarnia.....		1,078 00		*Gouvernement civil pour remboursement de certaines charges comprises dans ce compte et imputables aux dépenses contingentes.....		412 40	
J. T. Gilkison do bureau de Brantford.....		1,577 76		Intérêt sur capital placé.....		6,693 73	
H. Andrews, commis, do.....		882 08					
John McGirr, agent, Oka.....		500 00					
J. C. Phipps, surintendant, Manitowaning, Manitowaning.....		1,176 00					
A. W. Irvinside, commis et interprète, Manitowaning.....		705 60					
W. S. Francis, médecin, Manitowaning.....		1,000 80					
Chas Skene, surintendant, Parry-Sound.....		882 00					
Wm. Vanabbott, agent, Sault-Sainte-Marie.....		493 76					
John Wallace, gardien, îles du Saint-Laurent.....		25 00					
A. L. Thompson do do.....		25 00					
A. B. Cowan, agent, Gananoque.....		25 01					
C. E. Savage do baie (ore).....		246 88					
G. E. Cherrier do Caughnawaga.....		248 50					
Mathew Hill do Shannonville.....		395 80					
Thos. Gordon do Longwood.....		345 64					
Amos Wright do débarc. de Prince-Arthur.....		688 00					
B. W. Ross do île Cockburn.....		441 80					
John Beattie do Highgate.....		270 82					
A. LeBel do Rivière-lu-Loup.....		175 01					
		150 00					
A reporter.....				A reporter.....			
13,961 73				108,308 57			
				21,011 93			

TABLEAU B.—Suite.

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES, en compte avec le département des affaires des Sauvages. AV.

	Capital.	Intéret.	Capital.	Intéret.
Report	\$ cts.	\$ cts	Report	\$ cts.
Appointements—Suite.				
Wm. Taylor, gardien, bureau de Toronto.		13,961 73		21,011 93
Dr. Oronhyatekha, médecin des Oneidas de la Thames.		30 00		
Z. A. Lash, sollicitueur des affaires des Sauvage.		300 00		
		392 00		
Mises à la retraite.				
W. R. Bartlett.....		980 00		
F. Talfourd.....		400 00		
Dépenses contingentes, comprenant les différentes surintendances et agences.				
Wm. Plummer, frais de port, télégrammes, etc.		59 80		
do frais de route.....		200 00		
do loyer de bureau.....		250 00		
J. T. Gilkison, loyer de bureau et de maison		240 00		
do frais de route.....		100 00		
Wm. Vanabott, loyer de bureau.....		40 00		
do dépenses contingentes.....		216 68		
do commission sur perceptions.....		100 00		
A. B. Cowan, frais de route.....		168 52		
Chas. Skene, dépenses contingentes.....		197 05		
do commission sur perceptions.....		149 00		
J. C. Phipps, loyer de bureau.....		60 00		
do dépenses contingentes.....		100 00		
do commission sur perceptions.....		83 39		
do honoraires de licence.....		304 22		
		55 75		

John Davidson, commission sur perceptions et déboursés.....	179 94			
T. G. Pile, frais de port.....	5 23			
do commission sur perceptions.....	116 77			
Thos. Gordon, dépenses contingentes.....	10 00			
do commission sur perceptions.....	2 24			
G. E. Cherrier, dépenses contingentes.....	76 07			
do loyer de bureau.....	60 00			
E. Watson, dépenses contingentes.....	50 15			
do frais de route.....	109 00			
do loyer de bureau.....	36 00			
C. B. Savage, loyer de bureau.....	120 00			
do dépenses contingentes.....	7 75			
do commission sur perceptions.....	341 54			
John F. Day, commission sur perceptions.....	52 12			
B. B. Miller, loyer de bureau.....	100 00			
do dépenses contingentes.....	438 31			
do commission sur perceptions.....	93 91			
B. W. Ross, dépenses contingentes.....	30 04			
do commission sur perceptions.....	40 27			
Amos Wright, loyer de bureau.....	25 00			
do dépenses contingentes.....	67 00			
P. Moore, commission et déboursés.....	91 20			
John Beattie, dépenses contingentes.....	3 93			
do	4 00			
Henry George, commission sur déboursés.....	19 60			
Arpentage, inspection et évaluation des terres, coût des cartes, etc., etc.				
J. W. Fitzgerald, A. P. L. S., arpentage des terres des Sauvages sur l'île Manitouline.....	975 00			
F. S. Cheokley, copie de carte du township de Lindsay.....				
J. B. Farder, dessin et gravure de cessions de la réserve de Sarnia.....	30 00			
J. C. Macdonald, deux copies du rôle d'évaluation, terres des Sauvages à Oxford.....	46 00			
C. S. Chevrier, révision des listes des Censitaires.....	12 00			
J. S. Plunket, copie de carte de la réserve de la rière du Jardin.....	156 50			
Wm. Plummer, inspection des îles et lac des Simcoe et Couching.....	12 00			
Département des terres de la Couronne, Toronto, six cartes lithographiées.....	62 60			
	6 00			
A reporter.....	975 00		20,783 29	
				21,011 93

FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report....	985 00	20,783 29	108,308 57	21,011 93
<i>Arpentages, etc.—Suite.</i>				
L. A. Hamilton, inspection et arpentage des terres de M. Fitzgerald sur l'île Manitouline.....		61 75		
A. Thompson, services comme garde-forestier, sur l'île Manitouline.....		4 00		
Wm. Vanabobit, frais <i>in re</i> saizie de bois coupé par Macdonald et Sillis, pour non-paiement de droits (réservé de la rivière du Jardin).....		39 63		
W. S. L. Gill, services comme garde-forestier à la baie Goulias.....		30 16		
Chas. Skene, payé pour services du garde-forestier dans son agence.....		119 20		
J. M. Trout, services comme garde-forestier, à Saugueen Peninsula.....		414 29		
W. S. L. Gill, relevé <i>in re</i> lot 5, côté sud, rue King, London.....		3 10		
W. S. L. Gill, copie de l'acte de cession.....		1 45		
Mathew Hill, livret de bails.....		39 30		
<i>Publicités.</i>				
Gazette, Montréal.....		30 00		
Advertiser, Owen Sound.....		7 56		
Free Press, London.....		10 80		
<i>Frais judiciaires.</i>				
Tipper, Foy et Macdonald, frais <i>in re</i> Isaac Cockburn (township de Keppel).....		10 23		
D. O'Connor, frais dans la cause Regina vs. Cameron.....		70 06		
MM. Carter et Church, frais <i>in re</i> deniers appartenant aux Iroquois de Caughnawaga, déposés à la Fabrique de Montréal.....		25 00		

Hector et Dumotchel, frais *in re* deniers appartenant aux Iroquois de Caughnawaga, déposés à la Fabrique de Montréal.....

.....	23 50			
<i>Dépenses diverses.</i>				
Cie. du télégraphe Dominion, pour messages.....		5 74		
do de Montréal, do.....		43 58		
Cie. canadienne de messageries, frais de messageries, Matériaux et réparations aux maisons des Sauvages au lac des Deux-Montagnes.....	863 75	44 81		
Ministère de la marine et des pêcheries, pour permis de pêche, pour les Sauvages de Point Grand.....		15 00		
Geo. Durand, pour dix ans de loyer du bureau des Sauvages, Sarina.....		260 00		
N. Gassan, pour mesure de la pierre sur la réserve Caughnawaga.....		25 03		
Dr Oronhyatekha, pour vacciner les sauvages Oneida.....		152 00		
Wm. Saunders, pour vaccin.....		48 75		
Perte sur la vente de \$35, bill de la banq. Consolidé, John Gatto et Cie, pour couvertures.....		9 00		
John Newton et fils, do.....		733 00		
SHamel Frères, do.....		216 00		
DDurie et fils, pour livres d'écoles.....		296 22		
Hugh Miller et Cie, pour médicaments fournis aux Sauvages du lac Supérieur.....		4 75		
Chef Henry, dépense à Toronto pour présenter une adresse à Son Excellence en faveur des Sauvages d'Ontario.....		9 13		
Canada, P. L. et S. S., proportion des taxes municipales sur le bureau des Sauvages à Toronto.....		20 00		
Robt. Hasty, charriage de couvertures à la rivière Désert.....		40 00		
A. Dobbie, charrie donnée comme prix par le gouverneur général aux Six Nations.....		2 50		
L. F. Boucher, frais de route à Betsiamits.....		35 00		
Frais de transp. d'un Sauvage d'Ottawa à Montréal.....		18 90		
A. Champagne, pour pension de deux Sauvages à Ottawa.....		3 00		
J. Durie et fils, pour dictionnaire.....		6 50		
O. A. Harboun, clous pour réparer les maisons aux lacs des Deux-Montagnes.....		6 60		
Payeur du district, Halifax, pour rembourser la moitié du montant remis pour pensions des femmes à Saint-François, jusqu'au 31 déc. 1878.....		53 25		
A rapporter.....	1,838 75	12 56	108,308 57	26,741 12

Balance 30 juin 1880.....

A rapporter.....

TABLEAU B.—*Suite*.
 DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES, en compte avec le département des Sauvages. Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report.....	1,838 75	23,834 64	108,308 57	26,741 12
<i>Dépenses diverses—Fin.</i>				
Lyman Frères et Cie., méjancements pour les Sauvages des Iles Manitoulines.....		236 57		
J. C. Fitch, méjancements pour les Sauvages des Iles Manitoulines.....		35 10		
H. W. Sewall, coffre de sûreté pour le bur. Sarnia.....		115 00		
R. et H. McKenzie, placer un coffre de sûreté.....		7 00		
W. B. Clark, fret sur coffre de sûreté.....		3 00		
Jos. Delisle, services comme commis surnuméraire.....		378 00		
D. C. Scott, services comme commis do.....		46 50		
J. O. Cuthbert do.....		53 33		
L. Vankoughnet, frais de route pour affaires relatives aux Sauvages.....		51 09		
Frais de papeterie et impressions pour le service extérieur, Ontario et Québec.....		229 83		
Diverses petites dépenses.....		152 60		
Compte indéterminé pour le transfert du montant payé par le gouvernement d'Ontario pour la constr. d'une école industrielle à Manitowaning.....		1,598 45		
Balance, 30 juin 1880.....	106,469 82			
	106,308 57	26,741 12	108,308 57	26,741 12
Balance, 30 juin 1880.....		5,729 19		
* Moins le montant reçu pour rembourser la dép. comprise ci-dessus dans les \$26,741.12.....		412 40	106,469 82	
		5,316 79		

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. COMPTE INDÉTERMINÉ, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

AV.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
Construction d'une maison d'école industrielle à Manitowaning				
Au département des finances le montant perçu sur le lot 33, dans la section B, Etobicoke.....	300 00	1,533 90	4,579 83	88 35
do sur le lot 35, section A, Etobicoke.....	224 50		309 00	
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	52 45		224 50	
Balance, 30 juin 1880.....	4,527 38	381 53		1,598 45
	5,104 33	1,918 43	5,104 33	231 63
			4,527 38	1,918 43
				384 53

L. VANKOUGHNET,

Sous surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—Suite.

Dr. FONDS DES ÉCOLES DES SAUVAGÉS, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les paiements suivants :				
<i>Salaires.</i>				
L. Trahan, missionnaire		235 00		
Jenny Ryan, institutrice		150 08		
Susan K. Hill do		12 50		
Mrs. H. M. Masta do		12 50		
E. Powles, instituteur		12 50		
Geo. P. Hill do		12 50		
Jennie Stewart, institutrice		12 50		
E. B. Howles, instituteur		12 50		
M. Gordon do		12 50		
E. Roberts do		12 50		
Christina John, institutrice		12 50		
B. Carpenter, instituteur		12 50		
Amelia Checock, institutrice		12 50		
Timothy Anthony, instituteur		62 50		
Mary Bannon, institutrice		30 08		
Rév. H. P. Chase, missionnaire		400 00		
Rév. F. Macoux do		203 32		
Sœur Sainte-Mélanie, institutrice		50 00		
Maggie Armstrong do		50 00		
Allan Salt, instituteur		60 00		
E. B. A. Fletcher, instituteur		250 00		
Catherine Fletcher, institutrice		100 00		
T. Cyr, instituteur		150 00		
Madame Otis, institutrice		150 00		
A. Jamieson, missionnaire		408 00		
Wm. A. Elias, instituteur		37 50		
Rév. E. Roy, missionnaire		140 00		
Rév. F. Boucher do		225 96		
Joseph Laurent, instituteur		200 00		
John Esquiman do		200 00		
Rév. T. Ouellet do		200 00		
			Balance, 30 juin 1879	
			Credit législatif	
			Intérêt sur capital placé	
				2,640 32
				6,200 00
				7,478 61

H. L. Masta do	250 00			
W. D. Ouellet do	37 50			
Sœur St. Antoine, institutrice	125 00			
Lucy Healy do	300 00			
J. Kohnstedt, instituteur	300 00			
Peter Kechikobiness do	50 00			
Sophie de Lamondière, institutrice	200 00			
F. Frost, instituteur	300 00			
Minnie Riordan, institutrice	187 36			
P. H. Martin, instituteur	150 00			
Thomas F. Strakun do	37 50			
Mary Paulins, institutrice	150 00			
T. Arirhon, instituteur	37 50			
Sœur Sainte-Marie, institutrice	150 00			
Moses Wignoss, instituteur	37 50			
F. Gauthier do	112 50			
Mary Connolly, institutrice	50 00			
Eliza Tobias do	50 00			
E. Monague, instituteur	100 03			
Sœur M. Antoinette, institutrice	25 80			
Mary McKeon do	83 33			
Sœur M. du Lauroux, institutrice	150 00			
A. Gobbin, instituteur	112 50			
Jos. Wavakesh do	25 00			
Wm. Butcher do	62 50			
Jas. Cameron do	25 00			
<i>Océtois.</i>				
Ecole industrielle de Mount Elgin	1,800 00			
Rév. H. P. Chase, pour l'éducation d'un enfant	86 00			
Shingwauk Home	1,200 00			
Ecoles de Six Nations	662 50			
Maison Wawanosh	750 00			
Ecoles locales	350 00			
Institut Mohawk	475 00			
Missionnaires catholiques romains de Beisamits et du Saint-Laurent (en bas)	250 00			
Ecole industrielle de Wikwemikong	900 00			
<i>Divers paiements.</i>				
Construction de la maison d'école à Shawanaga	236 91			
do do Henry's Inlet	122 50			
A reporter	13,589 38			
A reporter			142,912 83	16,318 93

TABLEAU B.—Suite.

Dr. FONDS DES ÉCOLES DES SAUVAGES, en compte avec le département des affaires des Sauvages.

Av.

	Capital.	Intérêt.	Capital.	Intérêt.
	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report		13,689 38	142,912 83	16,318 93
<i>Divers paiements—Fin.</i>				
Coût des livres comme suit :—				
Ecole de Caughnawaga		4 03		
do de l'île Parry		45 63		
do de Henvey's Inlet		22 42		
do de Saint-François		39 61		
do de Saint-Régs.		16 06		
do de Shawanaga		25 02		
do de la rivière du Jardin		20 60		
do de l'île Cornwall		3 38		
Coût de l'addition à la maison d'école de Wikwemikong.		64 55		
Bois pour l'école de Caughnawaga.		32 00		
Depenses se rattachant à la surintendance des écoles de Chas. Skene, Ile Parry.		8 94		
Bois pour l'école de l'agence Yanabbot.		9 00		
Coût de l'inspect. de l'école du lac St-Jean.		15 00		
do de l'île Parry p. 1879-80.		150 00		
Balance, 30 juin 1880	142,912 83	2,282 31		
	142,912 83	16,318 93	142,912 83	16,318 93
			Balance, 30 juin 1880	16,318 93

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU C. 1—SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 160.....		Ottolri législatif pour 1879-80.....							4,500	00
		DÉPENSES. <i>Appointements.</i>								
		Une année d'appoint., depuis juillet 1879 jusqu'au 30 juin 1880.								
	Moses Craig.....	do do				100		100		00
	C. Sargeant.....	do do				400		400		00
	Wm. Fisher.....	do do				300		300		00
	Rév. J. C. McDevitt.....	do do				200		200		00
	Rév. J. O'Leary.....	do do				100		100		00
	Rév. Wm. Morrissey.....	do do				100		100		00
	Rév. J. Carter.....	do do				50		50		00
	Rév. P. W. Dixon.....	do do				50		50		00
	J. S. Benson, M.D.....	Appointem. pour 6 mois, depuis juillet 1879 jusqu'à déc. 1880. dépense 1879 jusqu'au 30 juin 1880.				125		125		00
		Une année d'appoint., depuis juillet 1879 jusqu'au 30 juin 1880.							1,425	00
		Dépenses par les agents pour l'achat de provisions destinées aux Sauvages et pour l'achat de graines dans la proportion suivante :—								
	Par C. Sargeant.....	Secours aux indigents.....						Appropriations		
	do.....	Graines de semence à 894 sauvages, à 80 cts. per capita.				894		894		00
	Wm. Fisher.....	Secours aux indigents.....				636		636		00
	M. Craig.....	Graines de semence à 171 sauvages, à 80 cts. per capita.							136	80
	Wm. Fisher.....	do do							294	40
		<i>Soins médicaux et médicaments.</i>							1,146	40
	J. B. Lamothe, M.D.....	Sauvages de Bonctouche.....								
	J. O. Moody, M.D.....	do do Richibouctou.....							16	05
	J. A. Leger, M.D.....	do do Shédiac.....							94	30
		do do septembre 1879 jusqu'à 1880.....							15	85
		do do mai 1880.....							18	85
	J. D. Ross, M.D.....	do do Westmoreland.....							12	75
	do	do do Moncton, août 1879, mai 1880.....							10	75
	do	do do							40	35
		A reporter.....				1,530		1,530	2,676	40
									208	90
									4,101	40
										4,500 00

TABLEAU C. 1—SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 160.....		Report		208 90	4,101 40	4,500 00
		DÉPENSES—Fin.				
		<i>Soins médicaux et médicaments—Fin.</i>				
	C. S. Brown, M.D.....	Sauvages du comté de York.....		13 50		
	H. R. Carter, M.D.....	do Westmoreland, jusqu'au 9 mars		10 00		
	G. M. Duncan, M.D.....	do Bathurst, mai 1879 jusqu'à avril 1880		27 21		
	Davis et Dibblee.....	Médicaments, 1er janvier 1878 jusqu'au 17 juin 1879		26 72		
		<i>Diverses dépenses.</i>			286 33	
	S. J. Baker.....	Frais judiciaires, re vente de liqueurs aux sauvages		12 00		
	R. W. Pibbetts, J.P.....	Frais, re vente de liqueurs aux sauvages		5 60		
	C. H. B. Fisher.....	Frais judiciaires, Regina vs. Marshall, vente de liqueurs aux sauvages				
	C. Sargeant.....	Frais de route se rattachant à la cession de terrains à Richibouctou		50 00		
	A. Champagne.....	Pension d'un sauvage		18 00		
	H. B. Wood.....	Pension de deux sauvages		6 50		
	do	do		4 90		
	Ch. de f. Mont' l. O. et O.....	Passage de deux sauvages, Ottawa à Québec		1 30		
	Cie. de télégr. de Montréal.....	Messages, en avril		5 00		
	do	do mai		0 23		
				0 60		
		Total de la dépense			104 13	
		Balance non dépeusée.....				4,191 86
						8 14

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surint. général, Affaires des Sauvages.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABEAU C, 2—SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 159		Otroi législatif pour 1879-80.				4,500 00
		DÉPENSES.				
		Appointements.				
	John Harlow	Appointements comme agent, district no. 1			Appointements pour 1879-80.	
	J. E. Beckwith	do			25 00	
	Rév. Thos. Butler	do			25 00	
	Rév. E. J. McCarthy	do			37 50	
	Rév. D. C. O'Connor	do	8 40		37 50	
	Dr. McLean	do	8 33		33 33	
	James Gass	do	8 33		8 33	
	D. H. Muir	do	4 16		4 16	
	A. F. Clarke, M.D.	do	8 33		33 33	
	Rév. R. McDonald	do	25 00		100 00	
	Rév. Wm. Chisholm	do	25 00		100 00	
	Rév. J. McDougall	do	25 00		100 00	
	Rév. D. McIsaac	do	12 50		50 00	
	Rév. A. F. McGillivray	do	12 50		25 00	
	Rév. M. McKenzie	do	25 00		100 00	
		Dépensé par les agents pour l'achat de provisions destinées aux sauvages indigents, et pour l'achat de graines de semence, dans les proportions suivantes :—	168 39		683 31	
	Par John Harlow	District numéro 1			Graines de semence.	
	J. E. Beckwith	do			180 00	
	Rév. Thos. Butler et autres	do	201 00	841 70	42 00	
	Rév. E. J. McCarthy	do	64 48		37 00	
	Rév. D. C. O'Connor	do	28 00		56 00	
	Dr. McLean et D. P. Alison	do	89 04		65 00	
	James Gass	do	126 44			
	D. H. Muir	do			81 68	
	A. F. Clarke, M.D.	do			25 00	
		do	30 24		42 00	
		A reporter	611 13		528 68	4,500 00

TABLEAU C, 2—SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—Fin.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.				
Crédit 159	Par le rév. R. McDonald.	Report.....	611 10	611 10	638 69	641 70	4,500 00
	Rév. Wm. Chisholm et autres.	DÉPENSES—Fin.					
	Rév. J. McDougall.	Approvisionnement, grains de semence, etc.—Fin.					
	Rév. D. McIsaac.	District n° 8	97 44	97 44	103 00		
	Rév. A. F. McGilivray	do 9	146 27	146 27	83 00		
	Rév. M. McKenzie.	do 10	131 60	131 60	120 00		
		do 11	82 28	82 28	53 00		
		do 12	63 28	63 28	72 00		
		do 13	153 44	153 44	145 03		
		Soins médicaux et médicaments.	1,285 41	1,285 41	1,104 71	2,390 12	
	A. Maxwell, M.D.	District n° 1	60 25	60 25			
	J. H. Wilson, M.D.	do	13 23	13 23			
	H. Shaw, M.D.	do 2			73 53		
	G. Barnaby, M.D.	do 3			15 54		
	W. H. Weeks, M.D.	do 4			11 50		
	C. S. Margeson, M.D.	do 5			76 50		
	A. F. Clarke, M.D.	do 6			31 20		
	W. D. McKenzie, M.D.	do 7	20 00	20 00			
	W. Fraser, M.D.	do 8	5 00	5 00	25 00		
	F. McMillan, M.D.	do 8	10 00	10 00			
	J. C. McKenzie, M.D.	do 9	28 75	28 75	36 75		
	P. A. McDonald, M.D.	do 10			47 50		
	J. McIntosh, M.D.	do 11			12 00		
	A. K. McLean, M.D.	do 11	19 98	19 98			
	J. L. Bethune, M.D.	do 12	9 00	9 00	28 98		
	A. McDonald, M.D.	do 13			73 15		
	J. D. B. Fraser.	Médicaments.			48 00		
					5 22		484 87

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.				
	John McEachen.....	Education.					
	T. C. Kerr.....	Instituteur, Whycomoh, appointements pour semestres de juin, sept. et décembre, 1879, et semestre de mars 1880.	200 00	200 00			
	R. McMillan.....	Instituteur, rivière à l'Ours, appointements pour semestres de juin, sept. et décembre 1879, et semestre de mars 1880.	200 00	200 00			
	Ministère de l'éducation,	Instituteur, Eskasonie, appointements pour semestres de juin, septembre et décembre 1876, et semestre de mars 1880.	264 00	264 00	664 00		
	Ontario.....	Livres pour l'école de l'Île Christmas, Cap-Breton	9 60	9 60			
	do.....	Livres pour diverses écoles	10 20	10 20	19 80	683 80	
	Commissaires des pauvres du co. de Cumberland	Diverses dépenses.					
	Cie de télégr. de Montréal	Sépulture de William Duby			7 50		
	Chemin de fer du G.T.	Message			0 44		
	do	Passage de deux sauvages, d'Ottawa à Montréal, venant de la Nouvelle-Ecosse	7 50	7 50			
	do	Passage d'un sauvage d'Ottawa à Québec, allant à la Nouvelle-Ecosse	2 50	2 50	10 00		
		Total des dépenses.				17 94	
		Balance non dépensée.					4,418 48
		Laquelle a été reportée au compte de 1880-81, sous l'autorité de l'ordre en conseil du 16 juin 1880.					81 57

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 162		Octroi législatif pour 1879-80						50,928 00
		DÉPENSES DE LA SURINTENDANCE DE VICTORIA.						
		Appointements.						
	I. W. Powell, M.D.	Surintendance, 10 mois, jusqu'au 30 juin 1880	2,179	30				
	H. Moffat	Commiss du surintendant, une année, jusqu'au 30 juin 1880	1,500	00				
	G. Good	Interprète et comptable do do	419	74			4,099	04
		Soins médicaux et médicaments.						
	I. W. Powell, M.D.	Médecin, appointements pour 10 mois, jusqu'au 30 juin 1880	333	30				
	do	Allocations pour médicaments fournis aux sauvages de Victoria et des environs, 10 mois	333	30				
	M. W. Waitt et Cie	Médicaments, pour le Fort Simpson	3	75				
	G. Morrison	do pour les sauvages de Aht	15	00				
	Langley et Cie	do do Nascah	30	50				
	do	do do Rupert	10	12				
	do	do do Methlakatla	31	35				
	do	do	188	26				
	do	do	17	48				
	do	do pour les sauvages de Nass	30	12				
	do	do	11	60				
	E. B. C. Hannington, M.D.	Services professionnels aux sauvages, du 1er mai au 18 juin '80	235	75				
	Moore et Cie	Médicaments	63	04				
	W. Jackson, M.D.	Services professionnels	71	00			1,410	01
		Frais de route.						
	L. Augustin	Cheval à Cowichan	4	50				
	G. Francis	Voyage à Saanich and retour	10	00				
	do	do de do	7	50				

do	do	Louage de cabriolet et bochei, 6 mois, jusqu'au 30 juin 1880	12	50				
Vapeur "Maude"	do	Passage du surintendant Powell à Cowichan	2	50				
Dir.-gén. des postes, S.M.	do	Louage de canot, etc, do	32	00				
		Charbon pour le vapeur de S.M. "Rocket," £118 19s. 2d.	578	93			647	93
		Dépenses de bureau.						
Bureau de poste, Victoria		Loyer de tiroir et timbres	36	25				
A. Strong		Nettoyage du bureau	6	00				
Victoria Standard		Impressions	15	69				
do		Abonnement	16	25				
John Weiler		Raccorder et poser un tapis de bureau	4	75				
do		Papier à lecture et table	15	00				
I. W. Powell		Petits déboursés	56	10				
John Smith		Blanchissage d'essuie-mains	8	00				
Daily Colonist		Abonnement	13	00				
Bar. de la pap. du gouvt		Papeterie	65	55				
Maianah Guardian		Abonnement	5	00				
Cie du télé. de Montréal		Messages	128	93				
do		do	6	48				
T. N. Hibbin		Papeterie	62	50				
Gaston et Robertson		Gaz	3	25				
M. Hamber		Combustible	30	17				
D. W. Higgins		Plâtrage de bureaux	20	00				
W. W. Waitt et Cie		Etiquettes et brochettes	8	29				
De Weiderholt et Cie		4 cordes de bois et le sciage	16	00				
Cie du télé. du N.-O.		Bois de chauffage	7	12				
R. Jesse		Messages	5	55				
J. P. Burgess		Services comme commis	46	50				
Cie du tél. West'n Union		Carte et bibliothèque	60	00				
Trav. publies de Victoria		Messages	16	80				
Ligne télé. de Nanaimo		Eau	1	50				
H. O. Tideman		Confection d'une carte des agences des sauvages	10	00			686	34
		Aide aux sauvages malades et indigents.						
Goodacre et Dooly		507½ lbs. de bœuf, à 10 cts.	50	75				
H. Saunders		Epiceries	432	15				
W. Muir		do	8	00				
J. Gerritson		Loyer de cabines	30	00				
P. Fernan		do	3	00				
W. Duncan		Provisions	82	30				
		Report	606	20			6,843	32
								50,928 00

TABLEAU C, 3—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 162		Report.....	606	20	6,843	32	50,928	00
		DÉPENSE DANS LA SURINTENDANCE VICTORIA.—Fin.						
		<i>Aide aux Sauvages malades et indigents—Fin.</i>						
	C. P. Bloomfield.....	Soins de femmes malades.....	70	00				
	J. Schl.....	Matelas de paille et oreiller.....	2	50				
	W. J. Jeffree.....	Vêtements pour les indigents.....	5	50				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....	109	75				
	G. B. Ordano.....	Provisions.....	17	75				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Passages.....	26	00				
		<i>Aide aux Sauvages.</i>			837	70		
	M. W. Waitt et Cie.....	6 bibles, 1 canif et une paire de lunettes pour le chef Et. Simpson	21	75				
	Rév. J. B. Good.....	Avance pour un rceab et une gramme de la langue Thompson.....	100	00				
	H. Schmit.....	2 cêtres de châsis pour le chef à Kincolith.....	7	00				
	F. K. Winch.....	2 tombereaux pour Cowichan, à \$73.....	146	00				
	do.....	do.....	221	50				
		Moins—Contribué à cette fin par M. Sutton, en considération d'avoir obtenu possession paisible d'une terre dans la réserve Cowichan, achetée du gouvernement provincial.....	367	50				
	Jay et Cie.....	Graines pour jardin et champ.....	167	50				
	Furner, Beeton et Cie.....	3 habillements de commandants et constables.....	495	67				
			40	81	832	73		
	A Victoria.....	<i>Écoles.</i>						
		Octroi pour les trimestres de juin, septembre et décembre, 1879; et celui de mars 1880.....	159	00				

do	do	do	300	00				
do	do	pour les trimestres de mars, juin, septembre 1879, et le trimestre de mars 1880.....	625	00				
do	do	pour les trimestres de juin, sept. et déc. 1879, et do mars, juin, et décembre 1879, et le trimestre de mars 1880.....	258	00				
do	do	do	300	00				
do	do	do	135	00	1,777	00		
		<i>Diverses dépenses.</i>						
W. A. Franklin.....		Enterrement d'un sauvage décédé.....	11	25				
Thos. Story.....		do.....	37	50				
D. Powers.....		Exhumet, renter et brûler les cadavres dans le cimetière des Souhees.....	56	00				
L. Augustin.....		Interprète, Cowichan, 4 jours à \$2 par jour.....	8	00				
Tom.....		Arrestation d'un sauvage, à Barclay Sound, accusé de meurtre	5	00				
E. B. Marvin.....		Essai, etc.....	14	00				
Cie de messag., C. P. R.....		Curostées indiennes envoyées à Ottawa.....	63	60				
C. Todd, chef de police.....		do.....	48	50				
J. Compoh.....		sauvage aliéné, à New Westminster.....	20	00				
H. Fry.....		Pour remplacer un canot perdu.....	2	50				
Drake et Jackson.....		Honoraires pour emprisonnement d'un sauvage aliéné.....	26	75				
Aslie des aliénés.....		Dépenses légales in re Playfair et Stienberger.....	240	00				
W. Hastings.....		Transport d'un sauvage aliéné.....	50	00				
M. W. Waitt et Cie.....		Photographie—10 jours, à \$5 par jour.....	8	62				
		Vieux livres et papier pour préserver les photographies.....			591	72		
		Dépense totale (non compris les arpepages) dans la surintendance de Victoria.....			10,882	47		
		DÉPENSE DANS LA SURINTENDANCE DE FRASER.						
		<i>Appointements.</i>						
James Lenihan.....		Surintendant, 10 mois, jusqu'au 31 avril 1880.....	2,008	00				
P. Jackman.....		Gardien de nuit.....	15	00				
C. Pittendreich.....		Commis—pour 9 mois.....	540	00				
Sauvage Tom.....		do.....	76	50				
J. McMurphy.....		Messageurs.....	171	00				
R. H. Sweeney.....		Gardien de nuit.....	7	50				
		A reporter.....			2,818	00		
					10,882	47		

TABLEAU C, 3—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 162		Report		2,818 00	10,882 47	
		DÉPENSES DANS LA SURINTENDANCE DE FRASER—Suite.				
		Soins médicaux et médicaments—Petite vérole.				
	A. Masters, M.D.	Services dans l'hôpital	105 00			
	L. Carpenter	Garde-malade—31 jours, à \$3 par jour	93 00			
	J. Copeland	Messager—31 jours, à \$2.50 par jour.	77 50			
	D. Withrow	4 matelas, à \$3.62	14 50			
	R. Thomas	Vêtements pour les malades quittant l'hôpital.	13 50			
	J. Wise	Usage d'un wagon pour le transport des malades.	10 00			
	W. J. French	Beuf et mouton pour les malades.	10 37			
	C. McDonough	Epiceries pour les malades	19 25			
	Bering et Crossman	Pain et lait pour les malades.	9 88			
	O. E. Freese	Vêtements pour les femmes malades.	8 00			
	J. Copeland	Usage d'un canot pour transporter les malades.	3 00			
	J. Ellard	Provisions pour l'hôpital.	107 00			
	J. Cunningham	do	88 45			
		Total des dépenses durant l'épidémie de la petite vérole.	559 45			
	A. Peelle	Médicaments	65 12			
	do	do	159 13			
	A. M. Herring	do	14 00			
	Moore et Cie	do	55 05			
	J. Clapperton	Coffre de médicaments	10 00			
	Oppenheimer et Cie	Fret sur médicaments	17 90			
	J. Cunningham	Médicaments	18 75			
	C. M. True, M.D.	Services professionnels	226 50			
	W. W. Walker, M.D.	do	102 75			
	A. Masters, M.D.	do	62 50			
	A. Grange, M.D.	do	22 00			
	L. Thoraber, M.D.	do	30 00			
				1,343 15		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	T. Shakespere	Frais de route.		4 00		
		Pension du surintendant Lenihan durant sa visite aux camps de pêche				
		Dépenses de bureau.				
	C. McNaughton	Réparer et nettoyer une horloge	4 00			
	B. de P., N. Westminster	Louage d'une boîte et timbres	26 00			
	J. Cunningham	Divers pour bureau	20 67			
	H. J. Kenry	Papeterie	20 12			
	Cie de velég. Dominion	Messages	6 65			
	H. Elliot	Combustible	68 25			
	J. McCutcheon	Charriage	10 00			
	J. Lenihan	Portage	2 00			
	J. Clapperton	Papeterie, frais de port, etc.	11 75			
	Cie de télégraphie de la Colombie-Britannique.	Messages	1 82			
	T. N. Hibbin	Papeterie.	10 25			
	D. et J. A. Withrow	Table pour le dessin	5 50			
	do	Réparer des chaises	0 50	177 51		
		Aide aux malades.				
	L. Willie	Pain distribué aux sauvages âgés le 1er juillet.	23 75			
	Grossman et Berling	do	3 12			
	H. Harvey	do	11 52			
	do	do	6 00			
	W. B. Townsend	125 lbs. de pain, à 4 cts.	72 75			
	J. Cunningham et Cie.	1,455 lbs. de bœuf, à 5 cts.	1,122 11			
	J. Irving	Provisions	12 50			
	J. McDonald	Passages de malades	30 50			
	Ellard et Cie.	Provisions	5 67			
	R. Thomas	do	27 62			
	J. Chipp	Bottes pour les indigents	64 50			
	Rev. J. McGucken	Provisions	213 14			
		A provisionnements aux sauvages de Quesnel et Alexandrie.		1,592 18		
		Aide aux sauvages.				
	Exposition agricole	Octroi pour prix	148 50			
	do	Moins—non dépense et remboursé.	22 75			
	J. McCutcheon	Services	125 75			
	Geo. McKeever	Pension	37 50			
		Dépenses se rattachant à l'exposition	198 25			
		A reporter	198 25	5,684 84	10,882 47	

TABLEAU C—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 162.		Report.	198 25	5,934 84	10,882 47
		DÉPENSES DANS LA SURINTENDANCE DE FRASER—Fin.			
		Aide aux sauvages.—Fin.			
	John Irving.	Fret sur graines, de Victoria.	1 27		
	J. Clapperton	Blé, commandé par G. M. Sproat.	5 00		
	do	Emmagasine d'instruments aratoires.	12 00		
	W. Clarkson	Pommiers et pruniers.	32 00		
	Cie de messageries de la Colombie-Britannique.	Fret sur graines.	32 30	280 82	
	A Ste. Marie	Ecoles.		350 00	
	Octroi pour l'année, jusqu'au 30 juin 1880.				
	D. Withrow	Divers.			
	J. G. Metcalfe	1 cerneuil.	10 00		
	do	do	22 50		
	do	do	9 00		
	W. R. Lewis	Transporter le corps d'un sauvage décédé à Burrard Inlet.	6 00		
	Asile des aliénés.	Soin d'un sauvage aliéné.	122 43		
	W. Morseby	Statistiques des condamnations de sauvages.	3 00		
		Total de la dépense (non compris les arpentages) dans la surintendance Fraser.	172 93		
		COMMISSION DES RÉSERVES DES SAUVAGES.			6,738 59
	E. Mohun	Montant dû relativement à la commission des réserves pour faire des plans, établir des chemins, etc.		82 50	
	G. M. Sproat	Dépenses de la commission, du 1er au 15 janvier—15 jours, à 42.00.			
	do	Moins appointements des explorateurs non dépenses.	593 50		

do	do	Du 16 au 31 janvier—15 jours, à 42.00.	672 00		
do	do	Du 1er août au 31 janvier 1880—184 jours, à 10.00.	1,840 00		
G. Blenkinsop	do	do	720 00		
H. Trimm	do	do	438 00		
do	do	do	203 23		
W. Beynon	do	do	155 00		
T. A. Sproat	do	do	234 84		
O. Thomas	do	do			
		do	42 80	4,855 57	
J. Wilton		Banne pour la goélette.	84 00		
W. Sleightholm		Réparation à la goélette.	6 50		
B. P. Griffin		Berils pour l'eau.	17 75		
W. Wilson		Ustensiles et garniture de poêle.	16 00		
S. Grey		Réparations à la goélette.	16 50		
D. Withrow		Moteurs pour la goélette.	6 87		
Cie. de la Baie d'Hudson.		Divers.	104 50		
H. G. Wilson		do	47 62		
E. Marvin		do	24 97		
do		do	62 78		
P. McQuade et fils.		do	25 86		
C. Hayward		do	4 32		
De Weiderholdt et Cie.		do	11 37		
G. Morrison		do	54 55		
Short et Simpson.		do	13 51		
Moody Saw Mill Co.		do	32 10		
J. A. Raynor.		do	83 17		
E. Harrison.		do	34 50		
J. Shelton		do	11 00		
Geo. Stetly		do	23 37		
T. N. Hibben et Cie.		do	17 50		
I. W. Morrison.		do	17 50		
T. Owens		do	24 50		
R. Bright.		do	24 00		
W. Beynon.		do			
W. Sleightholm.		do			
G. Tuttle.		do			
		do		843 94	
F. Currie		Pension et logement.	40 00		
L. Wirtle		do	10 23		
B. P. Griffin		do	59 00		
F. Budlong.		do	19 00		
B. P. Griffin		do	11 25		
J. Cunningham.		do	24 60		
Cie. de la Baie d'Hudson.		do	3 50		
J. Hirst		do	21 75		
J. Rodello		do	32 97		
A. R. Johnston		do	97 05		
C. H. Robinson		do	42 31		
		do	15 25		
		A reporter.	376 97	5,782 01	17,621 06

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 162.....		Report.....	376	97	5,782	01	17,621	06
		COMMISSION DES RÉSERVES DES SAUVAGES—Fin.						
	G. Black.....	Provisions pour un détachement.....	5	70				
	H. Saunders.....	do do.....	473	76				
	F. Reynolds.....	do do.....	280	59				
	J. Roff et fils.....	do do.....	123	75				
	B. P. Griffin.....	do do.....	23	87				
	P. Arnaud.....	Pension et logement.....	25	33				
	W. F. Woodcock.....	do.....	20	00				
	Sir "Royal City".....	Passage et fret.....	12	00				
	Hôtel Pacific Telegraph.....	do repas.....	31	50				
	J. G. Wirtle.....	12 jours de pension du second de la goélette.....	8	00				
	Michael.....	Télégrammes.....	9	25				
	Messageries, C.-B.....	Interprète.....	38	00				
	J. Rodolo.....	Fret et bagage.....	17	75				
	Sir "Maude".....	Transport de la malle en canot.....	8	00				
	A. S. Farewell.....	Transport.....	6	62				
	W. Broche.....	Arpentage, 141 jours, à 3.00.....	423	00				
	Cie. de la Bale d'Hudson.....	Interprète, 131 jours.....	131	00				
	do do.....	Quaiage.....	16	50				
	W. Franklin.....	Fret.....	14	87				
	J. Bramwell.....	Transport de provisions.....	10	00				
	"Princess Louise".....	Tente, piquets, etc.....	75	75				
	L. Wilton.....	Passage et fret.....	15	75				
	T. N. Hibbin.....	Fente pour Blenkinsop.....	62	00				
	E. Grant.....	Papeterie.....	32	87				
	W. G. Hunt.....	Fret et équipement du camp.....	36	00				
	W. F. Woodcock.....	do.....	3	00				
	W. Franklin.....	Transport.....	11	00				
	J. F. McCreight.....	Services professionnels.....	2	75				
	G. Blenkinsop.....	Mennes dépenses.....	30	00				
	Victoria, Szarderd.....	Livrets de cheque et d'ordres.....	354	77				
	L. Lowenburg.....	3 mois de loyer.....	13	55				
	G. M. Sproot.....	Salaire, 26 jours, à \$10.00.....	30	00				
			260	00				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	A. S. Farewell.....	do mai et juin, plans faits, etc.....	300	00				
	do do.....	Plans, etc.....	90	00				
	I. W. Powell.....	Avance pour payer les dépenses à compte de la commission des réserves, jusqu'au 30 juin 1880.....	3,597	79				
	R. Jessee.....	Services comme commis.....	17	25	6,989	54		
		Dépense totale à compte de la commission des réserves des Sauvages.....					12,771	55
		ARPENTAGES SUR LA TERRE FERME, Sur la Fraser d'en bas, sous A. S. Farewell.						
	A. S. Farewell.....	Services comme arpenteur, 15 jours, à 150.00 pas mois.....	72	60				
	do do.....	Allocation pour pension, 15 jours, à 1.75 par jour.....	26	25				
	Geo. Blenkinsop.....	Télégrammes.....	9	22				
	J. Irving.....	Fret d'effets et tentes à Yale.....	3	72	111	79		
		Sous W. S. Jemmett.						
	W. S. Jemmett.....	Appointements pour 12 mois, jusqu'au 30 juin 1880.....	1,800	00				
	C. E. Wood.....	Services comme premier porte-chaîne, 5 mois et 15 jours à 50.00.....	279	19				
	C. G. Gogan.....	do do.....	191	93				
	J. George.....	bûcheron.....	33	87				
	do do.....	do 17 jours, à 40.00 par mois.....	21	93				
	A. Gray.....	do do.....	191	93				
	G. Hume.....	do 17 jours, à 40.00 par mois.....	21	93				
	H. Gaydon.....	do mai et juin.....	65	22				
	W. S. Wells.....	Cuisinier, 1er janvier au 30 octobre, 4 mois, à 40.00.....	160	00				
	M. Pallard.....	do 6 novembre au 6 décembre.....	46	50				
	G. Cavanagh.....	Réparations à la cuisine.....	4	00				
	H. Woodward.....	Transport au camp.....	21	00				
	Washington.....	do.....	16	00				
	Terpoohah.....	do.....	10	50				
	Frank.....	do.....	25	00				
	Alexander.....	do.....	72	00				
	Renpen.....	Services comme canotier, 4 jours.....	4	00				
	Taulpitsa.....	Louage de canot.....	4	50				
	Chechumar.....	do.....	3	50				
	Charles, 1, 2.....	do.....	61	00				
	Johnny.....	Services comme bûcheron.....	25	13				
	Billy.....	do.....	65	50				
	C. Minkler.....	Halage de la malle et fret.....	5	12				
	E. Pearson.....	Fret sur wagon.....	96	32				
		A reporter.....	3,227	07	111	79	30,392	61

TABLEAU C, 3—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts	\$	cts	\$	cts.
Crédit 162.....		Report.....	3,227	07	117	79	30,392	61
		ARRENTAGES SUR LA TERRE FERME—Suite.						
		Sous W. S. Jemmett—Fin.						
	W. A. Franklin.....	Quaiage, emballage, etc.....					3	00
	S. M. Nelson.....	Approvisionnement, bœuf, etc.....					56	64
	C. Major.....	do.....					145	02
	Geo. Coxon.....	do.....					62	49
	Oppenheimer Frères.....	diverses espèces.....					565	40
	R. Dickson.....	Viande.....					38	11
	J. Cunningham.....	do.....					59	63
	A. Goutée.....	do.....					20	00
	W. Dubal.....	Lard et légumes.....					6	90
	J. Murray.....	Bœuf, etc.....					14	84
	L. Haufler.....	Approvisionnements, diverses espèces.....					116	73
	R. W. Turner.....	Pension.....					6	00
	G. Tuttle.....	Beurre.....					6	50
	P. Kilroy.....	Pension.....					32	00
	H. B. Deit.....	Bœuf.....					6	20
	P. Arnaud.....	do.....					19	00
	M. W. Watt.....	do.....					20	50
	C. G. Ogan.....	Carnets d'opérations, frais de port et papeterie.....					14	91
	Royal City.....	Frais de route.....					8	00
	S. L. Kelly.....	Passages de M. Jemmett et son parti.....					60	50
	W. L. Jemmett.....	Montans de tente.....					2	75
		Menus déboursés.....					144	01
		Moins—Remb., effets de surplus vendus.....					35	25
	Victoria Standard.....	Moitié du compte et livre d'ordres.....					108	76
	Kelly et Cie.....	Peèles et garnitures.....					16	50
	W. L. Jemmett.....	Frais de route à Victoria.....					16	13
	W. L. Jemmett.....	Avance.....					4	00
		Moins—Non dépensés et remboursés.....					100	00
		do.....					17	28
	L. H. Wilton.....	Tentes.....					82	72
	J. Irving.....	Passages et fret.....					84	25
							27	94

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts	\$	cts	\$	cts.
							4,929	49
	L. Lowenburg.....	3 mois de loyer.....					30	00
	G. M. Sproet.....	Appointements, 26 jours, à \$10.00.....					260	00
	W. H. Keary.....	Papeterie.....					7	25
	J. Smith.....	Jardin.....					10	00
	R. T. Williams.....	Monter des plans.....					13	00
	C. Harward.....	Ouvrage de charpentier.....					20	75
	Jack.....	Service d'un cheval.....					25	00
							4,929	49
		Sous E. Mohan.						
	E. Mohan.....	Balance due pour plans et notes d'arpentage.....					126	79
	do.....	Une année d'appointements, jusqu'au 30 juin 1880.....					1,860	00
	E. M. Skinner.....	Services comme premier portier-chaine, du 1er janv. au 30 juin.					384	08
	A. Anderson.....	do.....					194	19
	E. Marmet.....	do.....					45	33
	A. McCartney.....	do.....					194	19
	G. Kier.....	do.....					45	33
	A. H. Fone.....	do.....					207	74
	George.....	do.....					40	00
	R. Jesse.....	do.....					33	00
	A. McCartney.....	do.....					15	00
	Punliche.....	Transcription.....					2	00
	Mehutsack.....	Main-d'œuvre.....					5	00
	Alexander.....	Transport.....					365	67
	C. Minkler.....	Fret.....					9	63
	George.....	Message.....					5	00
	Sevanisset.....	Man-d'œuvre et louage d'un canot.....					16	00
	Sebasien.....	do.....					8	75
	Vapeur "Royal City".....	Passage du parti de Mohan.....					70	50
	J. Pearson.....	do.....					14	25
	Cie de transport de la Colombie-Britannique.	Fret sur instruments et bagage.....					88	48
	Mars et Wilson.....	do.....					281	22
	Oppenheimer Frères.....	Fret et passages à Spellumcheen.....					83	66
	J. B. Lander.....	Approvisionnements.....					424	79
	G. Fensome.....	do.....					18	65
	P. S. Anderson.....	do.....					103	75
	J. Clapperton.....	Farine.....					7	00
	Ah Siu.....	Beurre et légumes.....					8	12
	A. Lundley.....	Divers.....					49	66
	W. Mickle.....	Farine et bœuf.....					11	25
		Bœuf, etc.....					8	50
		Divers approvisionnements.....					38	50
							4,766	03
		A reporter.....					5,041	28
							30,392	61

TABLEAU C, 3—SAUVAGÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 162.....		Report.....	4,766 03	5,041 28	30,392 61
		ARRENTAGES SUR LA TERRE FERME.—Fin.			
		<i>Sous E. Mohun—Fin.</i>			
	R. Dickinson.....	Bœuf.....	20 00		
	Cornwall Frères.....	Divers.....	1 50		
	M. Lumbeay.....	Chefs.....	4 50		
	Mars et Wilson.....	Approvisionnements.....	13 00		
	Chappenstein et Dalley.....	Mouton et légumes.....	65 51		
	H. B. Dart.....	Pension et logement.....	10 00		
	L. Haultier.....	do.....	17 00		
	W. McIntyre.....	do.....	11 00		
	G. Tuttle.....	do.....	32 00		
	Thos. York.....	do.....	8 00		
	P. Arnaud.....	do.....	8 00		
	Geo. Coxon.....	do.....	2 50		
	H. Edward.....	do.....	6 00		
	J. M. Nelson.....	Nourriture et soins d'un cheval.....	26 00		
	C. McIntyre.....	Pension et logement.....	9 00		
	L. H. Wilton.....	2 tentes.....	69 00		
	S. L. Kelly et Cie.....	Ferblanterie.....	41 50		
	E. Marvin.....	Divers outils pour le camp.....	15 95		
	Burns et Cie.....	Faïencerie.....	16 53		
	M. W. Waitt et Cie.....	Papeterie.....	32 23		
	J. Murray.....	Timbres.....	5 50		
	P. Douglas.....	do.....	5 00		
	L. W. Powell.....	Télégrammes.....	1 10		
	Cie de télégr. de la C.B.....	Moitié du compte.....	3 79		
	Standard, Victoria.....	Menus déboursés.....	3 75		
	E. Mohun.....	Moins, surplus des provisions vendues.....	182 91		
	do.....	Menus dépenses.....	5 25		
	Fell et Cie.....	Divers approvisionnements.....	177 66		
	G. Mansell et Cie.....	Divers pour bureau.....	100 00		
	Standard, Victoria.....	Impressions.....	36 71		
			4 25		
			21 05		

Vapeur "Cariboo Fly".....	Passage et repas.....	18 50
C. H. Robinson.....	Bœuf.....	8 10
E. Mohun.....	Menus déboursés.....	5 63
E. Marvin.....	Haches, etc.....	8 75
Fell et Cie.....	Provisions.....	285 93
T. N. Hibbin.....	Papeterie.....	35 77
E. Mohun.....	Avance.....	75 00
	Total, dépense, arpentages sur la terre ferme.....	5,967 26
	Total, dépense, dans la Colombie-Britannique.....	11,008 51
	Balance non dépensée.....	41,401 15
		9,526 95

NOTE.—Les livres du ministère des finances indiquent que les dépenses au compte des sauvages, dans la Colombie-Britannique, ont été de \$41,560.78, ou \$159.63 de plus que les dépenses indiquées plus haut; cette différence est due à certains remboursements se montant à \$159.63, placés à l'avoir du receveur général trop tard pour être entrés dans les comptes de 1879-80; les dépenses brutes sont indiquées dans les livres du ministère des finances, tandis que les dépenses nettes seulement sont indiquées dans les livres du département des affaires des sauvages.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, Affaires des Sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU C, 4—SAUVAGES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Vote 161.....		Crédit législatif, 1879-80.....						
		DÉPENSES.						
		Appointements.						
	T. Stewart.....	24 jours d'appointements.....	13	38				
	J. O. Arsenault.....	do	200	00				
		do			2	38		
		Provisions et vêtements pour les sauvages indigents.						
	Wm. Starns.....	Montant du compte.....	19	51				
	H. Newcomb.....	do	49	58				
	G. Davis et Cie.....	Balance de compte, du 15 janvier 1879.....	108	38				
	J. Gaffney.....	do 6 février 1879.....	44	17				
	J. O. Arsenault.....	Divers.....	36	26				
	G. Davis et Cie.....	Montant du compte.....	113	20				
	R. S. Holman.....	do	121	65				
	J. O. Arsenault.....	Provisions.....	32	63				
	G. Davis et Cie.....	do	33	07				
	John Gaffney.....	Montant du compte.....	139	66				
	John Yeo.....	do	36	96				
	Geo. Davis et Cie.....	do	24	96				
		Soins médicaux et médicaments.			770	03		
		Montant du compte, jusqu'au 1er octobre 1878.....	110	61				
	R. Johnston, M.D.....	Compte, du 1er novembre 1878 au 28 juin 1879.....	47	34				
	J. F. Brine, M.D.....	do jusqu'au 13 août 1879.....	34	50				
	P. Conroy, M.D.....	do du 3 janvier 1879 au 29 avril 1880.....	58	78				
	J. F. Brine, M.D.....						251	23

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	J. O. Arsenault.....	12 mois d'appointements comme instituteur.....	200	00				
	J. Durie et fils.....	Livres pour l'école de l'île Lennox.....	4	40				
		do			204	40		
	J. O. Arsenault.....	Frais de route pour douze mois.....						
		do			100	00		
		Achat de grain de semence.						
		Diverses personnes, par J. O. Arsenault.....						
		Aide aux sauvages pour leur permettre de construire des maisons, etc.			200	00		
	D. Egan.....	Bois de construction.....	30	89				
	J. Barclay.....	do	32	78				
	H. Yeo.....	do	59	14				
	S. Glover.....	Ouvrage de menuisier.....	47	67				
	F. Arsenault.....	Bateau-pêcheur, ancre, etc.....	50	00				
	Bureau de la papeterie.....	Papeterie.....	260	48				
		do	0	48				
		Total de la dépense.....			2,000	00		
								2,000 00

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surint. général, Affaires des Sauvages.

COMPTE GÉNÉRAL—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.
Accompagné de 9 tableaux subsidiaires "A" à "I"

CRÉDITS.		DEPENSES		Total.
Montant.	Total.	Montant.	Total.	
\$	cts.	\$	cts.	\$
186,540 00		20,580 00		207,120 00
1,000 00		5,953 00		6,953 00
30,462 00		14,975 00		45,437 00
		19,024 00		34,461 00
		17,180 00		31,660 00
		81,047 00		162,107 00
		39,123 00		78,250 00
	218,002 00			218,002 00
44,420 00		5,365 31		49,785 31
13,050 00		737 80		13,787 80
		3,091 95		6,699 75
		4,671 19		11,370 94
		5,444 11		16,815 05
		25,949 36		42,764 41
		5,007 92		47,772 33
	57,470 00			57,470 00
56,930 00		1,759 76		58,689 76
84,452 00		663 12		85,121 12
16,190 22		1,970 70		103,111 82
5,520 00		27,865 35		33,385 35
122 27		1,812 51		35,197 86
		31,189 71		66,387 57
		11,304 15		77,691 72
		66,448 04		143,835 76
	157,572 22			157,572 22
5,520 00				5,520 00
122 27				5,642 27

CRÉDITS.		DEPENSES		Total.
Montant.	Total.	Montant.	Total.	
\$	cts.	\$	cts.	\$
15,000 00		2,684 00		17,684 00
4,131 28		165 45		18,049 45
	11,000 00			11,000 00
		6,911 30		17,911 30
		5,350 70		23,262 00
		6,869 28		30,131 28
	19,131 28			30,131 28
		1,627 75		31,759 03
		25 95		31,784 98
		221 05		32,006 03
		491 52		32,497 55
		1,640 00		34,137 55
		57 05		34,194 60
	7,000 00			41,194 60
11,250 00		9,691 41		50,886 01
10,000 00		10,172 45		60,858 46
39,435 00		23,964 17		84,822 63
17,500 00		10,055 10		94,877 73
47,498 00		11,337 62		142,375 73
19,556 23		19,428 85		161,804 58
		7,688 76		169,493 34
		2,485 18		171,978 52
		62,704 91		234,683 43
	123,989 23			258,672 66
	621,057 00			621,057 00

Pour le paiement des annuités en vertu des traités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.....
 Computation des annuités.....
 Crédit supplémentaire pour faire face à l'excédant des dépenses à compte des traités 1, 2, 4, 5, 6, moins la somme non dépensée en vertu des traités 3 et 7.....
 Pour achat d'instruments aratoires, bestiaux, graines de semence, grain, outillage, munition et ficelle, en vertu du traité.....
 Crédit supplémentaire pour faire face à l'excédant des dépenses en vertu des traités 5, 6, 7, moins la somme non dépensée en vertu des traités, 1, 2, 3, 4.....
 Pour achat des provisions pour les sauvages assemblés pour recevoir leurs annuités et pour secourir les indigents.....
 Crédit supplémentaire pour d'autres provisions devant être distribuées lors du paiement des annuités et pour faire face aux cas probables de famine durant l'hiver de 1879-80.....
 Autre crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses imprévues.....
 Pour l'achat de l'approvisionnement triennal de vêtements en vertu des traités 3 et 6.....
 Crédit supplémentaire pour couvrir les dépenses imprévues.....
 Pour payés les gages des instituteurs, l'achat des livres et pour couvrir le coût des maisons d'école.....
 Pour l'arpentage des réserves des Sauvages.....
 Crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses imprévues.....
 Pour les Sioux du Manitoba et du Nord-Ouest.....
 Pour pourvoir au paiement des gages aux instituteurs d'agriculture.....
 Crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses imprévues.....
 Pour faire face aux dépenses générales du Manitoba et du Nord-Ouest.....
 Crédits supplémentaires pour la construction des maisons et granges sur les fermes industrielles.....
 Dépenses se rattachant aux fermes.....
 Pour faire face à d'autres dépenses imprévues.....
 Paiement des gages des instituteurs.....
 Achat de livres d'école, etc.....
 Pour arpentages en vertu du traité 3.....
 do do do 6.....
 do do do 7.....
 Paiement des gages et frais de route de l'agent à la Crique de la Quec d'Oiseau.....
 Achat de provisions.....
 Graines de jardin et de champs.....
 Instruments aratoires et outillage, munitions, etc.....
 Bestiaux.....
 Vêtements, médicaments, etc.....
 Gages payés aux instituteurs.....
 do aux ouvriers et autres employés sur les fermes.....
 Paiement des gages, etc.....
 Frais de route.....
 Loyer, combustible, éclairage, télégr., imp. et annonces, médicaments et soins médicaux.....
 Diverses dépenses.....
 Dépenses se rattachant au bureau du commis des saurages.....
 Dépenses se rattachant au bureau de l'inspecteur des agences de fermes.....
 Dépenses encourues lors de l'établissement et pour l'entretien des fermes.....
 Dépense totale.....
 Balance non dépensée.....

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.
 ROBERT SINCLAIR,
 Comptable.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.

A.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Crédit 165.		ANNUITÉS EN VERTU DES TRAITÉS 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7.							
		Crédits législatifs, 1870-80 :							
		Traités Nos 1 et 2..... { No. 1.				20,375 00			
	 " 2.....				5,445 00			
		Traité No. 3.....				25,820 00			
		4.....				15,025 00			
		5.....				38,125 00			
		6.....				15,775 00			
		7.....				50,170 00			
		Commutation des annuités.....				41,625 00			
		Pour faire face à l'excédent des dépenses dans le paiement des annuités en vertu du traité No 1.....				1,000 00			
		2.....				205 00			
		4.....				508 00			
		5.....				899 00			
		6.....				1,355 00			
Moins—Balances non dépensées des octrois pour les traités Nos. 3 et 7, et pour la commutation des annuités.....				30,897 00					
				33,961 00					
		DÉPENSES.			3,502 00				
		Traité No. 1.			30,462 00			218,002 00	
		9 chefs, \$25 00 chacun.....			225 00				
		34 commandants, 15 00 do.....			510 00				
		3,727 sauvages 5 00 do.....			18,635 00				
		Arrérages.			19,370 00				
		2 commandants, pour 1876.....			20 00				
		do 1878.....			10 00				
		117 sauvages, pour 1871, \$3.00 chacun.....			351 00				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Crédit 165.		ANNUITÉS EN VERTU DES TRAITÉS 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7.							
		Crédits législatifs, 1870-80 :							
		Traités Nos 1 et 2..... { No. 1.				20,375 00			
	 " 2.....				5,445 00			
		Traité No. 3.....				25,820 00			
		4.....				15,025 00			
		5.....				38,125 00			
		6.....				15,775 00			
		7.....				50,170 00			
		Commutation des annuités.....				41,625 00			
		Pour faire face à l'excédent des dépenses dans le paiement des annuités en vertu du traité No 1.....				1,000 00			
		2.....				205 00			
		4.....				508 00			
		5.....				899 00			
		6.....				1,355 00			
Moins—Balances non dépensées des octrois pour les traités Nos. 3 et 7, et pour la commutation des annuités.....				30,897 00					
				33,961 00					
		DÉPENSES.			3,502 00			218,002 00	
		Traité No. 1.			30,462 00				
		9 chefs, \$25 00 chacun.....			225 00				
		34 commandants, 15 00 do.....			510 00				
		3,727 sauvages 5 00 do.....			18,635 00				
		Arrérages.			19,370 00				
		2 commandants, pour 1876.....			20 00				
		do 1878.....			10 00				
		117 sauvages, pour 1871, \$3.00 chacun.....			351 00				

SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 163.....		Report		30,800 00	41,508 00
		Dépenses—Suite.			
		Traité No 4—Fin.			
		Arrérages.			
		139 sauvages, 1874, \$12 00 chacun.....	1,668 00		
		146 do 1875, 5 00 do	730 00		
		33 do 1876, 12 00 do	396 00		
		234 do 1876, 5 00 do	1,170 00		
		2 commandants, 1877, 10 00 do	20 00		
		206 sauvages, 1877, 5 00 do	1,030 00		
		1 chef, 1877, 5 00 do	25 00		
		1 commandant, 1878.....	15 00		
		2 do 1878, 10 00 chacun.....	20 00		
		622 sauvages, 1878, 5 00 do	3,110 00	8,154 00	
		Erreurs.			
		1 commandant, payé deux fois pour 1879.....	15 00		
		5 sauvages, do	25 00	40 00	39,034 00
		Traité No 5.			
		9 chefs, \$25 00 chacun.....	225 00		
		25 commandants, 15 00 do	375 00		
		3,124 sauvages, 5 00 do	15,620 00		
		Arrérages.			
		30 sauvages, 1875, \$5 00 chacun.....	150 00		
		62 do 1876, 5 00 do	310 00		
		2 do 1877, 5 00 do	10 00		
		88 do 1878, 5 00 do	440 00		

			910 00	17,130 00	
		Traité No 6.			
		34 chefs, \$25 00 chacun.....	850 00		
		118 commandants, 15 00 do	1,770 00		
		8,356 sauvages, 5 00 do	41,780 00		
		Arrérages.			
		8 chefs,	245 00		
		27 commandants	370 00		
		1,938 sauvages, 12 00 chacun.....	23,256 00		
		2,543 do 5 00 do	12,715 00		
		Payé en plus.....	80,886 00		
		Total	61 00		
		AJOUTEZ—Excédant de la dépense comparé aux certificats.....	81,047 00		
			182 02	81,229 02	
		Traité No 7.			
		10 chefs, \$25 00 chacun.....	250 00		
		1 commandant.....	20 00		
		47 commandants, 15 00 chacun.....	705 00		
		7,491 sauvages, \$5 00 chacun.....	37,455 00		
		Arrérages.			
		34 sauvages, pour 1877, \$12 00 chacun.....	408 00		
		55 do 1878, 5 00 do	275 00		
		Erreurs.			
		2 sauvages surpayés.....	10 00	39,123 00	
		A reporter			218,002 00

SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 163.....		Report DÉPENSE— <i>Fin.</i> <i>Traité No 7—Fin.</i> <i>Commutation d'annuité.</i> Mme. Harriet Hunt, de la réserve Saint-Pierre, la seule requérante, 10 ans d'annuité, à \$5 00..... Total, dépense..... Somme dépensée en plus.....
					218,014 02	218,002 00
					50 00	218,064 02
					62 02

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, Affaires des Sauvages.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
 DIVISION DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBT. SINCLAIR,
Comptable.

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.....		INSTRUMENTS ARatoires, BESTIAUX, GRaine DE SÉMENCE, OUTILS, MUNITIONS ET FIOELLE, FOURNIS EN VERTU DES TRAITÉS.			
		<i>Crédit législatif pour 1879-80.</i>			
		Traité 1 et 2.....		7,680 00	44,420 00
		Traité 3.....		3,200 00	13,050 00
		do 4.....		6,500 00	
		do 5.....		4,540 00	
		do 6.....		10,500 00	
		do 7.....		12,000 00	
		Crédits supplémentaires.....			57,470 00
		DÉPENSE.			
		<i>Traité No 1.</i>			
	A. E. Hespeler.....	18 hoes.....	11 25		
	do.....	Caisse.....	0 50		
	J. H. Ashdown.....	24 charnues.....	468 00		
	do.....	10 do.....	210 00		
	do.....	38 hoes.....	399 00		
	do.....	20 bœches.....	20 00		
	do.....	46 faulx.....	32 20		
	do.....	46 manches de faulx.....	27 60		
	do.....	5½ douzaines de haches.....	44 00		
	do.....	200 lbs. de pierres à aiguiser.....	6 30		
	A. Wright.....	Harnais.....	48 00		
	Johnson, Rocan et Cie.....	Bœufs de labour.....	1,268 85		
	H. G. McMecken.....	570 boisseaux de pommes de terre de semence.....	485 00		
	do.....	245 sacs de pommes de terre.....	49 00		
		A reporter.....	647 50	1,751 85	57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédits 164.		Report	647	50	1,751	85		57,470 00
		<i>Dépense—Suite.</i>						
		<i>Traité No 1—Fin.</i>						
	H. G. McMicken	Fret sur grain de semence	80	58				
	N. Baulf	Orge de semence	175	00				
	do	Sacs	13	27				
	A. Ruskopf	Pommes de terre de semence.	60	00				
	J. Robertson	Blé	7	50				
	do	Orge	6	00				
	do	Pois	7	50				
	D. McMillan	Blé de semence	183	75				
	R. R. Keith	Graines de jardin	28	24				
	M. Cummins	Pommes de terre de semence	27	00				
	do	Mais	5	00				
	H. A. Shirton	Pommes de terre	21	45				
	D. Morrison	do	37	80				
	S. Anderson	Mais	4	38				
	Vapeur "Lady Ellen"	Passage de l'agent Young pour distribuer la graine de semence	7	50				
	Cie de la Baie d'Hudson.	Pommes de terre	100	00				
	do	Blé	12	00				
	do	Orge	7	20				
	do	Sacs	1	00				
	C. de Cazes	Orge	118	80				
	do	Pommes de terre	369	00				
	do	Sacs	14	72				
	do	Pommes de terre	16	20				
	do	Orge	80	04				
	do	Pommes de terre	168	00				
	do	Orge	154	38				
	do	Pommes de terre	222	00				
	do	Sacs	18	56				
	do	Sacs	19	50				
	Brown, Oldfield et Cie	Graines de jardin pour toutes les bandes	61	11				
	J. D. McKay	44 boisseaux de maïs pour la Grande Paille.	19	33				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	D. Morrison	43 do pommes de terre	52	50				
	M. Cummings	72 do do	81	00	2,818	83		
	J. H. Ashdown	21 barillets de poudre	120	75				
	Phos. Howard	971 lbs. de ficelle	457	50				
	Morland, Watson et Cie.	1,475 lbs. de plomb de chasse	110	63				
	Brown et Rutherford	8 boîtes pour la poudre	5	75				
	Mad. M. Hunt	Commutation pour sa part dans la distrib. des instrum. aratoires	694	63				
		Total des dépenses, traité n° 1.	100	00			5,365 91	
		<i>Traité No. 2.</i>						
	Isaac Gowie	Fret sur instruments aratoires	104	11				
	J. McKay	Neuriture de 10 têtes de bétail, 2 mois	30	00				
	Caddy et Smith	7 boisseaux de pois	1	75				
	do	5 sacs	6	33				
	W. H. Diabrowe	Graines de jardin	7	00				
	P. J. Brannen	10 boisseaux d'orge	12	50				
	J. McKay	5 do bic-d'inde	6	50				
	Cie de la Baie d'Hudson	10 do d'orge	2	40				
	do	4 do blé	25	45				
	do	Fret et sacs	17	61				
	Robt. R. Keith	Graines de jardin	151	25				
	Isaac Gowie	110 boisseaux de pommes de terre	2	00				
	J. Sumner	Graines de semences	20	00				
	Cie de la Baie d'Hudson	20 boisseaux de pommes de terre de semence	36	08				
	Brown, Oldfield et Cie	Graines de jardin pour toutes les tribus	46	00				
	J. H. Ashdown	8 barillets de poudre	1	44				
	Brown et Rutherford	2 boîtes pour la poudre	150	16				
	Phos. Howard	318 lbs. de ficelle	45	00				
	Morland, Watson et Cie.	600 lbs. de plomb de chasse	71	72				
	Cie de la Baie d'Hudson	Munitions et ficelle			314	32		
		Total des dépenses, traité n° 2.					747 80	
		<i>Traité No 3.</i>						
	J. Penrose	1 voiture	3	00				
	do	1 harnais	12	00				
	J. H. Ashdown	18 faux et manches de faux	23	40				
	do	1 fourche	0	48				
		A reporter	38	88				57,470 00
								6,113 11

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Orédit 164.....	T. Hooper.....	Report.....	38 88			6,113 11	57,470 00
	J. Penrose.....	DÉPENSES—Suite.					
	M. Morrison.....	<i>Traité No 3—Fin.</i>					
	Amos Wright.....	Fret.....	10 00	48 88			
	J. Taillefer.....	2 boeufs.....	140 00				
	A. Wright.....	Nourriture de 3 têtes de bétail, 6 mois.....	30 00				
	do.....	Payé à W. Fritchard pour l'hivernage de 2 taureaux, 5 mois.....	80 00				
	J. Penrose.....	1 boeur de trait.....	60 00				
	do.....	5 harnais de boeuf avec chaînes.....	45 00				
	do.....	1 boeur de trait.....	60 00				
	do.....	Nourriture de 2 boeufs, 4 jours.....	3 00				
	do.....	3 boeufs de trait.....	204 00				
	do.....	4 vaches.....	150 00				
	Mulholland Frères.....	1 taureau.....	33 00				
	E. McColl.....	22 lbs. de corde pour boeufs.....	4 40				
	Roberts et Sinclair.....	Frais de route, achat de bestiaux.....	3 75				
	McGregor Frères.....	Louage de cheval et voiture.....	10 00				
	Cie d'imp. de la Tribune.....	Foin pour bestiaux.....	2 43				
	Roberts et Sinclair.....	Publication de soumissions pour bestiaux.....	5 25				
	J. Brown.....	Cheval et voiture, 1 1/2 journée.....	6 00				
	R. Pither.....	Garde d'un boeur, 3 jours.....	1 00				
	R. J. N. Pither.....	Transport de bestiaux à différentes places.....	140 00	978 83			
	G. McPherson.....	70 boisseaux de pommes de terre de semence.....	70 00				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....	123 00				
	Brown, Oldfield et Cie.....	Transport de 650 lbs. pommes de terre au Lac Seul.....	39 00				
	J. H. Ashdown.....	Graines de jardin pour toutes les tribus.....	51 05	283 06			
	do.....	1 meule.....	2 10				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	1 coffre d'outils.....	30 00				
	J. H. Ashdown.....	1 scie à débiter.....	4 50				
	do.....	1 douzaine de couds de cygne pour seies à refendre.....	12 00	48 60			

Kavanagh frères.....	38,000 capsules à fusil.....	24 70
J. H. Ashdown.....	47 barillets de poudre.....	270 25
Brown et Rutherford.....	10 caisses pour la poudre.....	7 30
Thos. Howard.....	1,203 lbs. de ficelle.....	571 88
Morland, Watson et Cie.....	3,000 lbs. de plomb de chasse.....	225 00
M. K. Street.....	500 do.....	50 00
do.....	12,000 capsules à fusil.....	12 00
	Les articles ci-dessous mentionnés ont été achetés pour les quatre bandes concrites dans le traité No. 3, district de la Baie du Tonnerre:	
Kavanagh Frères.....	Transport de 3,299 lbs. d'instruments—Mattawan, 547 lbs.; Lac Seul, 1,100; Couchiching, 1,537.....	203 41
Amos Wright.....	Payé à W. Fritchard pour le pâturage de 2 taureaux, du 10 mai au 1er juillet.....	6 00
do.....	Payé à A. McVicar, P. A. Landing, pour soin et pâturage de 2 taureaux, 1 vache, et 1 paire de boeufs, du 15 octobre au 19 décembre.....	20 00
Marvin Burk.....	Grain de semence.....	54 95
do.....	Sacs pour.....	37 50
do.....	do.....	12 40
R. Matland.....	81 boisseaux de pommes de terre.....	60 75
do.....	27 sacs pour..... de semence.....	6 75
do.....	do.....	0 50
M. K. Street.....	Charriage à la station du chemin de fer.....	91 80
do.....	102 lbs. de ficelle.....	33 00
do.....	150 lbs. de poudre.....	45 00
	Dépense totale, traité No. 3.....	572 06
	<i>Traité No 5.</i>	
A. E. Hespeler.....	138 hounes.....	86 25
do.....	Caisse.....	1 00
J. H. Ashdown.....	152 haches.....	101 32
do.....	28 faux et faucilles.....	11 20
do.....	50 bèches.....	50 00
do.....	4 charrues.....	84 00
do.....	10 do.....	195 00
do.....	14 herbes.....	147 00
do.....	56 pierres à faulx.....	28 23
J. Rocan et Cie.....	2 paires de boeufs.....	270 00
do.....	1 vache.....	35 00
Wm. Robinson.....	Transport de 7 veaux jusqu'à la Rivière Noire.....	105 00
do.....	do.....	350 00
	A reporter.....	760 00
		9,205 06
		57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cis	\$	cis.	\$	cis.	\$	cis.
Crédit 164.....		Report.....	760 00		704 01		5,205 06		57,470 00	
		DÉPENSES—Suite.								
		Traité No 5—Suite.								
	W. McKay.....	60 boisseaux de pommes de terre de semence.....	60 00							
	Cie de la Baie d'Hudson.....	12 vaches.....	600 00							
	do	5 bœufs.....	375 00							
	do	3 taureaux.....	150 00							
	do	Transport de Carlton à Cumberland et le Pas.....	240 00							
	do	2 vaches.....	80 00							
	H. G. McMicken.....	361 boisseaux de pommes de terre.....	761 85			2,325 00				
	do	Transport de 274 lbs. de graines de semence.....	3 21							
	R. R. Keith.....	Graines de jardin.....	22 07							
	Cie de la Baie d'Hudson.....	225 boisseaux de pommes de terre.....	337 50							
	A. McKay.....	Dépenses lors de la distribution des graines.....	139 25							
	Bat. à vap. "Lady Ellen".....	Passage de l'agent McKay lors de la distribution des graines.....	42 50							
	Cie de la Baie d'Hudson.....	100 boisseaux de pommes de terre.....	100 00							
	Brown, Olmfield et Cie.....	Graines de jardin pour toutes les bandes.....	5 48							
	do	Grains de semence et pommes de terre.....	417 05							
	Thos. Wiley.....	Transport de cours de cygne jusqu'à Assabaskasing.....	120 75							
	J. H. Ashdown.....	21 barils de poudre.....	4 32							
	Brown et Rutherford.....	6 caisses pour la poudre.....	298 84							
	T. Howard.....	614 lbs. de ficelle.....	120 00							
	Morland, Watson et Cie.....	1,600 lbs. de plomb de chasse.....	37 28							
	Cie de la Baie d'Hudson.....	87 lbs. de ficelle pour la rivière Fisher.....								
		Dépense totale, traité No. 5.....			581 19		5,444 11			
		Dépense totale pour le Manitoba.....					14,649 17			

		\$	cis	\$	cis.	\$	cis.	\$	cis.
	A. E. Hespeler.....	100 hotes.....	62 50						
	do	1 caisse.....	1 00						
	J. H. Ashdown.....	8 charrettes.....	168 00						
	do	40 pelles.....	40 00						
	do	52 faux et manches de faux.....	67 60						
	do	8 1/2 douzaines de haches.....	58 33						
	do	2 douzaines de faucilles.....	9 00						
	Cie de la Baie d'Hudson.....	3 faux.....	12 00			418 43			
	do	4 bouvillons.....	100 00						
	do	5 genisses.....	75 00						
	do	1 taureau.....	30 00						
	do	3 vaches.....	165 00						
	do	4 bœufs.....	300 00						
	do	4 harnais pour bœufs.....	6 00						
	do	2 do.....	1 80						
	do	6 lbs. de corde pour guides.....	171 00			1,143 80			
	do	5 vaches pour le chef Kusekouse.....	275 00						
	do	5 do les bandes de la Clé et de la baie aux Canards.....							
	G. Wonacott.....	Labourer et semer deux acres pour "Petit Enfant," réserve des Sauteurs.....	5 00						
	Cie de la Baie d'Hudson.....	4 1/2 lbs. de graines de jardin.....	4 68						
	J. H. Ashdown.....	3 scies à refendre.....	12 00						
	Morland, Watson et Cie.....	3 scies de travers.....	4 73						
	L. G. Baker et Cie.....	Munitions pour diverses bandes.....	75 43						
		Paievements des annuités à Fort-Walsh:							
	do	1,450 lbs. de balles.....	188 50						
	do	2,000 cartouches R.F.....	26 90						
	do	1,000 do C.F.....	16 99						
	do	900 do C.F.....	27 90						
	do	1,750 do R.F.....	36 75						
	do	310 lbs. de poudre.....	232 59						
	do	Munitions et ficelle au Fort Walsh.....	89 10						
	do	12 barils de poudre pour permutre aux Sauv. de faire la ch.....	30 00						
	do	2 1/2 mille cartouches.....	44 10						
	J. H. Ashdown.....	94 farilets de poudre.....	540 50						
	do	31 caisses pour la poudre.....	22 32						
	Brown et Rutherford.....	612 lbs. de ficelle pour la pêche.....	287 64						
	T. Howard.....	A reporter.....	1,618 63			1,588 64			
							14,649 17		57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.....		Report.....	1,618 63	14,640 17	57,470 00
		DÉPENSES—Suite.			
		<i>Traité no 4—Fin.</i>			
	T. Howard.....	935 lbs. de ficelle.....	491 48		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	448 lbs. de plomb de chasse.....	51 52		
	do	1,000 cartouches.....	18 00		
	do	225 lbs. de poudre.....	230 67		
	do	552 lbs. de plomb de chasse.....	138 12		
	do	83 chevaux de ficelle.....	45 35		
	do	25 cartouches.....	0 75		
	do	120 lbs. de ficelle.....	120 90		
	Monland, Watson et Cie.....	2,175 lbs. de plomb de chasse.....	163 13		
	do	2,460 lbs. de balles.....	201 00		
			3,082 55		
		<i>Etat de la dépense, traité no. 4.</i>		4,871 19	
		<i>Traité no 6.</i>			
	A. E. Hespeler.....	1,014 houe.....	633 75		
	do	1 caisse.....	8 00		
	A. Wright.....	16 harnais.....	128 00		
	J. H. Ashdown.....	63 charrettes.....	1,323 00		
	do	63 herses.....	661 50		
	do	148 faux.....	192 40		
	do	148 fourches à foin.....	70 92		
	do	168 bèches.....	158 00		
	do	4 moullins.....	121 00		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	2 faucilles.....	3 00		
	do	Transport de 500 lbs. de haches et houe.....	7 50		
	J. McDonald.....	Instruments aratoires.....	40 14		
	Mahoney et McDonald.....	Divers instruments aratoires.....	11 55		
	C. Thompson.....	Réparations aux instrum. aratoires et wagons des Sauvages.....	12 75		
			3,371 51		

Rev. T. Clarke.....	1 paire de bœufs.....	150 00
T. Daireuse.....	1 cheval pour le chef McKay.....	70 00
Mahoney et McDonald.....	3 harnais.....	15 00
L. Coutour.....	1 vache.....	50 00
P. Daigneault.....	1 do.....	50 00
R. Scott.....	8 bœufs.....	430 00
do	2 charrettes.....	60 00
P. Marchand.....	1 cheval pour le chef Bobtail.....	80 99
G. Ballendine.....	2 vaches.....	160 40
L. Coutour.....	1 paire de bœufs.....	130 00
A. J. Prongus.....	1 bœuf.....	45 00
Cie de la Baie d'Hudson.....	1 vache et 1 veau pour le chef Mosquito.....	50 00
Norris et Logan.....	Hivernage de 25 bêtes à cornes.....	1 90
T. McKay.....	18 vaches.....	900 00
do	5 taureaux.....	300 00
do	Conduire 16 bêtes à cornes.....	24 80
A. Saffrin.....	25 tonnes de foin.....	110 00
do	13 tonnes 16 quintaux de foin.....	39 00
do	3 do 16 do.....	13 30
Hamilton et McFarlane.....	40 do de foin.....	23 00
do	13 do do.....	78 00
Norris et Logan.....	12 vaches.....	540 00
do	8 bœufs.....	536 00
do	3 taureaux.....	165 00
do	3 vaches.....	60 00
J. Longmore.....	1 bœuf de trait pour "Strike Him".....	80 00
H. Phipps.....	do do.....	80 00
A. McKay.....	3 bœufs de trait.....	225 00
do	1 bœuf de trait pour les chefs du Fort Pitt.....	75 00
D. McLeod, par F. Oliver.....	2 bœufs de trait.....	160 00
do	4 bœufs.....	330 00
		5,284 80
Mission Catholique Romaine, Fort Pitt.....	3 boisseaux de pommes de terre.....	6 00
P. Ballendine.....	150 do d'avoine.....	112 50
Cie de la Baie d'Hudson.....	Approvisionnement à diverses bandes.....	625 50
P. G. Pemberton.....	15 boisseaux de blé.....	37 50
J. Harnois, par F. A. Smart.....	45 do.....	101 25
C. Fraser, par F. A. Smart.....	101 3/4 do d'orge.....	101 77
K. McDonald.....	40 do de pommes de terre.....	40 00
Norris et Logan.....	100 do do.....	100 00
James Price.....	Orge, avoine et pommes de terre.....	79 47
do	6 sacs.....	4 50
D. McLeod.....	385 3/4 boisseaux de blé, à Edmonton.....	642 04
W. Cusht.....	100 do.....	225 00
	A reporter.....	1,985 83
		8,656 31
		19,327 36
		57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.....		Report.....	1,985 83	19,320 36	57,470 00
		DÉPENSES—Suite.			
		<i>Traité No. 6—Fin</i>			
J. B. Arcand.....	Tr. de 6,000 bois. de blé, lac aux Canards aux Coll. de l'Aigle.		120 96		
H. Reilly.....	124 boisseaux de pommes de terre.....		155 00		
W. Gust.....	2½ do.....		5 62		
Norris et Logan.....	100 do.....		100 00		
D. McLeod, par F. Oliver.....	60 do.....		135 00		
P. Pembrun.....	30 do.....		45 00		
C. Mair.....	106½ do.....		346 00		
P. Pembrun.....	20 do.....		23 00		
C. Mair.....	50 do.....		50 00		
B. Scott.....	40 do.....		130 00		
P. C. Pembrun.....	70 do.....		80 50		
E. Scott.....	20 do.....		30 00		
Cie de la Baie d'Hudson.....	4 do.....		8 00		
McFarlane Frère.....	65½ do.....		98 25		
L'hon. D. Laird.....	1 do.....		3 50		
P. G. Lauris.....	1 do.....		2 80		
P. Erasmus.....	4 boisseaux de blé.....		9 00		
do.....	3 do.....		4 50		
R. Scott.....	33½ do.....		67 00		
do.....	64 do.....		96 00		
do.....	30 do.....		75 00		
D. McKay.....	200 do.....		480 00		
do.....	353 do.....		866 07		
do.....	78 do.....		97 50		
do.....	Transport de 2,652 lbs. d'avoine à Battleford.....		53 04		
Mission C. R., Fort Pitt.....	150 boisseaux de pommes de terre.....		150 00		
do.....	45 do.....		67 50		
Police à cheval du N.-O.....	20 do.....		30 00		
do.....	116 do.....		137 50		
do.....	50 do.....		62 50		
do.....	150 do.....		247 50		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Report.....	1,985 83	19,320 36	57,470 00
		DÉPENSES—Suite.			
		<i>Traité No. 6—Fin</i>			
M. Ouillette.....	150 do d'avoine.....		187 50		
Stobart, Eden et Cie.....	Transport.....		2 89		
R. Scott.....	Pommes de terre et divers.....		50 43		
Cie de la Baie d'Hudson.....	Graine de semence et divers.....		851 06		
J. Longmore.....	26½ boisseaux de pommes de terre.....		53 00		
P. Ballendine.....	Blé de semence, ficelle et munitions.....		90 23		
do.....	Transport, avoine et orge au Fort Pitt.....		51 59		
do.....	65 boisseaux d'avoine.....		79 50		
do.....	Transport de 105 boisseaux d'avoine.....		102 00		
Kavanagh Frères.....	5 douz. de limes à scies.....		6 00	7,230 79	
Morland, Watson et Cie.....	50 limes à scies.....		7 88		
J. H. Ashdown.....	500 haches.....		5 00		
do.....	6 meules.....		291 66		
do.....	5 scies à refendre.....		9 83		
do.....	5 coffres d'outils.....		20 00		
do.....	2½ douzaines d'égoïmes.....		150 00		
do.....	2½ do de tarières.....		24 30		
do.....	45 limes à scies.....		12 30		
do.....	5 et boîtes.....		3 38		
W. Ballendine.....	5 lbs. de clous.....		3 25		
do.....	5 limes à scies.....		1 25		
do.....	5 limes à scies.....		0 75		
do.....	Tarière.....		0 75		
Cie de télégraphie C. P.....	1 scie à refendre pour "Strike Him".....		8 00		
Maloney et McDonald.....	Divers outils.....		50 80		
J. Little.....	2 scies à refendre.....		16 00		
do.....	4 lbs. de clous.....		0 80		
Police à cheval du N.-O.....	Cous de cygne et réparations.....		4 00		
do.....	2 haches et limes à scies.....		4 50		
Police à cheval du N.-O.....	3 cous de cygne et réparations.....		3 75		
P. Price.....	1 scie à débiter.....		9 25		
P. Ballendine.....	2 haches.....		6 00		
Hudson Bay Co.....	Outils, instruments aratoires et graine de semence.....		3 25		
Maloney et McDonald.....	Divers outils.....		390 84		
D. McIver.....	1 grande hache pour "Strike Him".....		51 80		
P. Ballendine.....	2 haches, chefs "Thomas" et "Sky Boy".....		4 00		
do.....	Hache et tarière.....		5 00		
Police à cheval du N.-O.....	2 cous de cygne.....		3 75		
do.....	1 do.....		1 00	1,098 19	
P. Erasmus.....	1 contre de charreau.....		1 50		
R. T. Haslam.....	16 charrettes de la rivière Rouge.....		256 00		
T. Lusted.....	2 caisses de voitures.....		2 00		
Cie de la Baie d'Hudson.....	1 charrette.....		16 25		
Maloney et McDonald.....	1 do.....		15 00		
P. Ballendine.....	1 do et ferrures.....		40 00		
	A reporter.....		330 75	16,986 29	57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.....		Report.....	330 75	16,986 29	19,320 86	57,470 00
		Dépenses—Suite.				
		Traité no 6—Fin.		421 75		
W. Lennie.....		Réparations à une charrue.....	20 00			
D. McIver.....		Louage de 3 traîneaux.....	15 00			
G. Marchand.....		do bœufs et traîneaux.....	31 00			
		4 traîneaux pour les sauvages.....	25 00			
J. H. Ashdown.....		5,000 cartouches.....	66 25			
do.....		1,500 do.....	31 50			
Brown et Rutherford.....		76 barillets de poudre.....	437 00			
T. Howard.....		18 boîtes pour la poudre.....	12 86			
Morland, Watson et Cie.....		1,328 lbs. de ficelle.....	627 40			
do.....		4,700 lbs. de plomb de chasse.....	352 50			
T. Howard.....		2,900 lbs. de balles.....	246 50			
Cie de la Baie d'Hudson.....		1,868 lbs. de ficelle.....	976 72			
do.....		Poudre, plomb de chasse et ficelle.....	191 38			
C. Smith.....		do do et cartouches.....	161 55			
H. Beaudry.....		do do.....	148 75			
R. Scott.....		do do.....	94 00			
P. Ballendine.....		do do.....	37 50			
Cie de la Baie d'Hudson.....		Poudre et plomb de chasse.....	49 50			
R. Gerrie et Cie.....		Balles et pierres à fusil.....	4 74			
Mahoney et McDonald.....		150 lbs. de plomb de chasse.....	36 00			
Cie de la Baie d'Hudson.....		Munitions et ficelle.....	33 20			
do.....		Munitions, etc., à diverses bandes.....	1,107 32			
do.....		do.....	465 35			
P. Pruden.....		Ficelle, lime et tarière.....	6 75			
Cie de la Baie d'Hudson.....		Ficelle, pour les Chippewas et les sauvages du lac au Castor.....	38 00			
P. Ballendine.....		Ficelle et poudre.....	3 50			
A. Batacher.....		Munitions.....	0 42			
Mahoney et McDonald.....		Plomb de chasse.....	22 50			
Cie de la Baie d'Hudson.....		do.....	8 75			
		do et ficelle.....	1,126 20			
				6,286 24		

T. Howard.....	Transport d'instruments aratoires, charrettes et poudre à diverses places, d'après contrat.....	1,815 51				
A. McDonald.....	Transport de poudre, plomb de chasse et ficelle aux réserves.....	28 00				
C. Favel.....	do 1,800 lbs. à Qu'Appelle.....	48 00				
Cie de la Baie d'Hudson.....	do munitions, Prince Albert à Carlton.....	1 23				
E. Sayers.....	Avance à compte de transport.....	10 00				
S. Ballendine.....	Transport jusqu'aux collines de l'Aigle.....	5 00				
Cie de la Baie d'Hudson.....	Transport de 875 lbs d'instruments arat., Pitt au lac La Biche.....	26 06				
J. Ross.....	do 150 lbs. de plomb de chasse, Battelford à Carlton.....	2 00				
J. Pritchard.....	do 3,600 lbs.....	34 89				
R. Scott.....	do 98 boisseaux d'orge.....	60 00				
do.....	do 30 do d'avoine.....	171 50				
N. Laundry.....	do 732 do de pommes de terre à la P. Saskatchewan.....	53 50				
		3 29				
	Dépenses totale, traité No 6.....	2,255 08				
				25,949 36		
I. G. Baker et Cie.....	Traité No 7.					
do.....	1 charrue pour les Piéguans.....	35 00				
A. E. Hespeler.....	1 paire de tenailles pour les Piéguans.....	2 50				
do.....	Caisse.....	62 50				
J. H. Ashdown.....	5 herse.....	1 00				
do.....	2 douz. de haches.....	52 50				
I. G. Baker et Cie.....	5 charrues.....	14 00				
do.....	84 douz de bèches.....	125 00				
do.....	84 do.....	71 00				
do.....	8 charrues.....	73 00				
do.....	Divers outils et instruments.....	280 00				
		138 28				
J. R. Scott.....	Soin des bestiaux des sauvages, 1 mois.....	240 35				
C. J. H. Christie.....	1 boîte d'hameçons.....	2 00				
J. R. Scott.....	Soin des bestiaux des sauvages, juillet.....	227 68				
do.....	do 5 mois.....	1,000 00				
	Moins provisions.....	36 50				
I. G. Baker et Cie.....	Gages de J. R. Scott pour soin des bestiaux des sauvages, septembre et octobre 1879.....	500 00				
Police à cheval du N.-O.....	Moins déductions par le quartier-maître.....	31 12				
	Déductions comme ci-dessus.....	468 88				
		31 12				
	A reporter.....	1,903 53				
		2,768 31				
		45,269 72				
						57,470 00

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.		Report.....			2,768 31	57,470 00
		DÉPENSES.—Fin.				
		<i>Traité no 7—Fin.</i>				
	C. Ryan.....	5,104 lbs. de pommes de terre.....	204 16			
	do	20 lbs. d'oignons.....	2 00			
	J. Dumbat.....	92 lbs. de pois pour les Piégaux.....	3 08			
	I. G. Baker et Cie.....	1½ douz. de manches de hache, Pieds-Noirs.....	28 00	209 84		
	do	3 scies à débiter et poignées.....	24 75			
	do	2 poulies.....	30 00			
	do	Cuir pour harnais.....	11 56			
	do	3 carabines pour les chefs secondaires.....	80 00	91 31		
	do	57,600 cartouches.....	800 72			
	do	40 barillets de poudre.....	480 00			
	do	32,000 capsules à fusil.....	40 00			
	do	2,240 lbs. de balles.....	280 00			
	T. C. Power et Frères.....	Balles.....	20 00			
	J. Melsett.....	410 lbs. de munitions.....	8 00			
	Klinschmidt Frères.....	6 douz. d'hameçons.....	1 25			
	L. G. Baker et Cie.....	1 boîte.....	5 00			
	E. Wills.....	Ammunition do.....	13 00			
	do	2 revs.....	15 00			
	T. C. Power et Cie.....	Munitions.....	36 35			
	do	2 romaines.....	5 00	1,789 32		
	Police à cheval du N.-O.	Manches de tarières, couteaux, etc.....	154 14	159 14		
		Total des dépenses, traité no 7.....			5,007 92	

Dépense totale, Manitoba et Nord-Ouest.....	50,277 64
Balance non-dépensée.....	7,192 36

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

C.—SAUVAGES DU NORD-OUEST ET DU MANITOBA.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 165.....		PROVISIONS AUX SAUVAGES ASSEMBLÉS POUR RECEVOIR LEURS ANNUITÉS, ET AUSSI POUR RECOURS ACCORDÉS EN VERTU DES TRAITÉS.			
		Somme votée pour 1879-80.....			
		Budget supplémentaire, bill des subsides, cédule A.....			
		A pourvu par le budget supplémentaire en vertu d'un mandat émis par autorité du gouverneur général, l'émission duquel fut recommandée par un ordre en conseil daté du 16 juin 1880.....			56,920 00
					84,452 50
		DÉPENSES.			
		<i>Traité No. 1.</i>			
	Kavanagh Frères.....	37 barils de lard.....	182 75		
	do.....	5 demi-barils de lard.....	41 90		
	do.....	288 sacs de farine.....	522 60		
	do.....	180 do.....	42 63		
	Geo. Wishart et Cie.....	750 lbs. de thé.....	240 00		
	do.....	400 lbs. de tabac.....	174 00		
	W. H. Lyon.....	16 sacs de farine.....	41 60		
	do.....	4 barils de lard.....	62 00		
	do.....	19 lbs. de tabac.....	8 27		
	do.....	46 lbs. de thé.....	16 10		
	do.....	Transport de 3,025 lbs. à Lower Fort.....	5 06		
	do.....	do 3,046 do Portage la Prairie.....	22 85		
		Dépense totale, traité No 1.....		1,75 7	
		<i>Traité No 2.</i>			
	Kavanagh Frères.....	8 barils de lard.....	126 00		
	do.....	3 demi-barils de lard.....	25 14		
	do.....	16 sacs de farine.....	31 20		

Geo. Wishart et Cie.....	191 lbs. de thé.....	61 12			
do.....	96 lbs. de tabac.....	41 76			
W. H. Lyon.....	Transport de 2,024 lbs. à Manitoba-House.....	50 60			
D. McInnes.....	106 sacs de farine, délivrés à différents points compris dans le traité no 2.....	332 30			
	Total des dépenses, traité no 2.....		668 12		
	<i>Traité no 3.</i>				
Kavanagh Frère.....	7 brls. de lard.....	110 25			
do.....	31 demi-brls. de lard.....	259 78			
do.....	180 sacs de farine.....	361 00			
Geo. Wishart et Cie.....	446 lbs. de thé.....	142 72			
W. H. Lyon.....	223 lbs. de tabac.....	97 00			
	<i>Articles achetés pour les quatre bandes comprises dans le traité no 3, districte de la baie du Tonnerre.</i>				
M. Street Frère.....	2 brls. de farine.....	12 00			
do.....	2 brls. de lard.....	31 00			
do.....	70 lbs. de tabac.....	28 00			
do.....	4 lbs. de thé.....	3 00			
do.....	Allumettes, etc.....	1 97			
J. Christensen.....	Divers petits approvisionnements fournis à l'agent Mathews, au lac des Mille Lacs, en mai, juin, juillet et août, 1879.....	10 85			
Kavanagh Frère.....	Transport de 1,797 lbs. à Mattawan.....	89 83			
do.....	do 4,801 lbs. au lac Seul.....	552 11			
do.....	do 9,049 lbs. à Couchiching.....	271 47			
	Total des dépenses, traité no 3.....		1,970 70		
	<i>Traité no 5.</i>				
Kavanagh Frère.....	27 brls. de lard.....	425 25			
do.....	5 demi-brls. de lard.....	41 90			
do.....	236 sacs de farine.....	460 20			
Geo. Wishart et Cie.....	588 lbs. de thé.....	188 16			
W. H. Lyon.....	292 lbs. de tabac.....	127 00			
Kavanagh Frère.....	Paiement à compte de transport, traité no. 5.....	600 00			
	Total des dépenses, traité no 5.....		1,842 51		
	A reporter.....		6,241 09		157,572 22

C.—SAUVAGE DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 165.....		Report.....			6,241	09		157,572 22
		DÉPENSES—Suite.						
		<i>Traité no 4.</i>						
	Kavanagh Frère.....	12,500 lbs. de farine.....	320	63				
	W. H. Lyon.....	1,220 lbs. de sucre.....	150	98				
	Geo. Wishart et Cie.....	805 lbs. de thé.....	257	60				
	W. H. Lyon.....	695 lbs. de tabac.....	302	32				
	W. Smith.....	150 sacs de farine à Qu'Appelle.....	750	00				
	do.....	do.....	117	60				
	do.....	Battes du Tondre.....	40	00				
	do.....	Pelly.....	75	60				
	W. H. Lyon et Cie.....	8,500 lbs. de lard séché.....	796	87				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Appropris. au Fort Walsh pendant le paiement des annuités—						
		100 sacs de farine.....	592	00				
		32,225 lbs. de farine.....	2,175	18				
		181 do.....	195	00				
		600 lbs. de sucre.....	81	45				
		720 do.....	88	50				
		1,500 lbs. de bœuf.....	108	00				
		12,476 do.....	85	95				
		8,950 lbs. de pémican.....	623	80				
		7,534 lbs. de viande séchée.....	895	00				
		622 lbs. de tabac.....	753	40				
		35 charges.....	466	50				
		5 charges.....	105	00				
	W. H. Lyon.....	6,000 lbs. de lard séché.....	10	00				
	do.....	390 sacs de farine.....	562	50				
	do.....	390 sacs do.....	39	00				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	45,814 lbs. de farine.....	1,014	00				
	do.....	775 lbs. de thé.....	2,963	17				
	do.....	4,494 lbs. de tabac.....	568	94				
	do.....	1,788 lbs. de sucre.....	314	22				
	do.....	18,168 lbs. de bœuf.....	466	19				
			2,219	77				

Cie de la Baie d'Hudson.....	1 bœuf.....	75	00					
do.....	2,010 lbs. de pémican.....	511	47					
do.....	7 lbs. de viande séchée.....	0	84					
W. H. Lyon.....	Transport de 10,761 lbs. à Qu'Appelle.....	371	25					
do.....	do.....	151	20					
do.....	3,877 do aux Battes du Tondre.....	136	71					
J. McKay.....	do.....							
	Bœuf distribué—4,547 lbs. aux Battes du Tondre; 13,618 lbs. à Qu'Appelle; 10,919 lbs. à Ellice; en tout 29,084 lbs.....	3,490	08					
do.....	Soin des animaux.....	10	00					
E. T. McKay.....	Fatelage et boucherie au Fort Walsh.....	93	75					
J. Carr.....	do.....	29	34					
E. Davis.....	do.....	5	00					
A. McDonald.....	Pâturage.....	824	00					
Cie de la Baie d'Hudson.....	13,000 lbs. de farine.....	36	00					
do.....	do.....	37	50					
do.....	150 lbs. de lard.....	15	00					
do.....	15 lbs. de thé.....	7	60					
do.....	13 lbs. de tabac.....							
do.....	Farine, pémican, pommes de terre, etc., fournies durant la saison des séneuses aux sauvages de Qu'Appelle, Battes du Tondre, forts Ellice et Pelly.....	2,248	59					
do.....	10,000 lbs. de lard séché, livrés à Ellice.....	1,345	00					
W. H. Lyon.....	Transport de 2,000 lbs. de farine aux Battes du Tondre.....	78	00					
do.....	do.....	108	50					
do.....	4,521 lbs. de farine et lard séché à Ellice.....							
do.....	do.....	554	87					
	Moins—Déduc. pour déficit dans la livraison.....	25	74					
Cie de la Baie d'Hudson.....	Approvisionnement à l'agent McDonald, payant les annuités.....	529	13					
Geo. Fisher.....	do.....	65	63					
W. H. Lyon.....	Transport de 5,654½ lbs. de lard séché de Winnipeg à Edmonton.....	14	47					
	Mokas—déduc. pour déficit dans la livraison.....							
		665	45					
		177	09					
Cie de la Baie d'Hudson.....	2 sacs de farine.....	388	36					
do.....	5 lbs. de thé.....	14	00					
do.....	10 lbs. de sucre.....	5	00					
do.....	5 lbs. de tabac.....	2	00					
do.....	60 lbs. de thé.....	5	00					
do.....	30 lbs. de tabac.....	45	00					
W. H. Lyon.....	Transport de 10 sacs de farine à Ellice.....	30	00					
		24	00					
	Total de la dépense, traité No. 4.....	27,865	85					
W. H. Lyon.....	1,219 lbs. de sucre.....	150	85					
Geo. Wishart et Cie.....	778 lbs. de thé.....	248	96					
	A reporter.....	399	81					
		34,106	44					157,572 22

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 165.....		Report.....	389 81	34,106 44	157,572 22	
		DÉPENSE—Suite.				
		Traité No 6—Fin.				
	W. H. Lyon.....	563 lbs. de tabac.....	244 90			
	do.....	89,500 lbs. de lard séché.....	3,703 13			
	J. Todd.....	Conduire des bœufs de boucherie.....	96 00			
	J. Longmore.....	Transport de 6,400 lbs. de provisions.....	46 30			
	B. Lalond.....	do 3,624 do.....	2,449 00			
	L. Beaupré.....	Divers paiements pour bœuf fournis d'après contrat.....	697 50			
	Norris et Logan.....	7,750 lbs. de bœuf.....	276 75			
	Lamoureux frères.....	50 lbs. de sucre.....	7 50			
	Cie de la Baie d'Hudson.....	10 lbs. de tabac.....	140 00			
	do.....	14 sacs de farine.....	13 50			
	do.....	6 colis de tabac.....	0 81			
	do.....	44 lbs. de pémican.....	3 38			
	do.....	44 lbs. de thé.....	230 00			
	do.....	23 sacs de farine.....	24 80			
	do.....	Divers approvisionnements.....	2,940 50			
	do.....	46,100 lbs. de farine.....	138 30			
	do.....	461 sacs de farine.....	38 50			
	O. Smith.....	66 lbs. de thé.....	37 50			
	do.....	60 lbs. de tabac.....	225 00			
	do.....	15 sacs de farine.....	13 00			
	J. Todd.....	Pâturage d'animaux pour la boucherie.....	924 95			
	P. Ballendine.....	do.....	110 22			
	do.....	501 lbs. de sucre.....	129 25			
	do.....	235 lbs. de thé.....	49 28			
	do.....	224 lbs. de sucre.....	27 50			
	do.....	50 lbs. de tabac.....	22 95			
	do.....	Transport de 1,755 lbs. de Battlford au lac Qui-Résonne et Port Pitt.....	4 57			
	J. Longmore.....	Transport de 305 lbs. de Battlford au lac Qui-Résonne.....	8 00			
	C. Foyack.....	Pâturage d'animaux pour la boucherie.....				

G. A. Simpson.....	63 lbs. de thé.....	37 80
do.....	100 lbs. de sucre.....	23 00
do.....	237 lbs. de lard séché.....	52 14
do.....	200 lbs. de fleur de farine.....	12 00
P. Ballendine.....	Conduire des bœufs de boucherie de Carlton à Prince Albert.....	50 00
J. Dreavor.....	1 bœuf de boucherie pour les Sauvages, Carlton.....	65 00
L. G. Baker et Cie.....	361 lbs. de bœuf.....	25 27
Cie de la Baie d'Hudson.....	9,209 lbs. de fleur de farine.....	368 60
do.....	do.....	176 55
do.....	860 do.....	48 00
do.....	50,565 do.....	5,559 72
do.....	Transport de 3,000 lbs. de farine.....	45 00
do.....	473 lbs. de thé à l'inspecteur Walker.....	355 12
do.....	85 lbs. de sucre.....	31 85
do.....	527 lbs. de sucre.....	206 87
do.....	447 lbs. de tabac.....	315 63
do.....	983 lbs. de lard séché.....	245 75
do.....	535 lbs. de pémican.....	133 75
do.....	2,076 lbs. de fleur de farine.....	124 56
Police à cheval du N.-O.....	4 bœufs de boucherie, Carlton.....	240 00
M. Henderson.....	910 lbs. de fleur de farine.....	54 60
Police à cheval du N.-O.....	66 lbs. de bœuf.....	6 60
do.....	25 lbs. de lard séché.....	6 25
do.....	10 lbs. de thé.....	6 00
do.....	50 lbs. de lard séché et pémican.....	12 50
Mahoney et McDonald.....	5 lbs. de fleur de farine.....	0 50
do.....	414 lbs. de tabac.....	33 00
Stobart, Eden et Cie.....	25 lbs. de thé.....	18 76
do.....	186 lbs. de fleur de farine.....	13 80
Cie de la Baie d'Hudson.....	Divers approvisionnements.....	12 99
do.....	760 lbs. de fleur de farine.....	53 20
do.....	1 bouteille de vinaigre.....	1 25
I. G. Baker et Cie.....	126 sacs de fleur de farine.....	819 00
do.....	Moins—Prix de 17 peaux de loups.....	43 50
T. C. Power et frères.....	50 sacs de fleur de farine.....	776 50
Louis Roussele.....	Conduire des bœufs de boucherie.....	387 50
Jas. House.....	do.....	26 00
John Landon.....	do.....	10 00
E. Bribois.....	do.....	35 00
L. G. Baker et Cie.....	3,073 lbs. de bœuf.....	70 00
J. Armstrong.....	10,385 do.....	184 38
H. Main.....	2 216 do.....	519 25
J. Cather.....	Pâturage de bœufs de boucherie.....	110 80
O. H. Morgan.....	6,683 lbs. de bœuf.....	50 00
J. H. Gamble.....	20 lbs. de pain.....	334 15
L. G. Baker et Cie.....	200 sacs de fleur de farine.....	2 40
	A reporter.....	1,184 00
		22,456 08
		34,106 44
		157,572 22

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Report.	22,456 08	34,106 44	157,572 22
		DÉPENSES—Suite.			
		Traité No 6—Fin.			
Crédit 165.	I. G. Baker et Cie	622 lbs. de thé.....	242 58		
	do	1,000 lbs. de sucre.....	747 50		
	do	32,370 lbs. de bœuf.....	1,854 80		
	W. Charette.....	Conduire des bœufs de boucherie à Carlton	40 00		
	Succession de A. Smith.....	Bœuf de boucherie.....	60 00		
	James Reid.....	950 lbs. de bœuf.....	114 00		
	G. Marchand.....	Soin des bœufs de boucherie.....	109 50		
	L. Beaupré.....	30,672 lbs. de bœuf.....	2,147 64		
	do	Dont 11,531 étaient en sus de la quantité stipulée à 2cts. par lb. additionnelle	220 62		
	Lieut. gouverneur Laird.....	603 lbs. de bœuf.....	48 24		
	John Jim.....	Transport de 2,673 lbs. de fleur de farine.....	48 96		
	P. Ballendine.....	35 lbs. de lard.....	8 75		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	1,200 lbs. de bœuf durant les paiements à Felly.....	144 00		
	do	1 sac de fleur de farine.....	27 00		
	do	27 lbs. de thé.....	8 50		
	do	3 1/2 lbs. de tabac.....	180 00		
	Stobart, Eden et Cie.....	3 bœufs de boucherie.....	178 54		
	W. H. Lyon.....	Balance due à lui pour transport de lard séché jusqu'à Edmonton.	402 28		
	do	Transport de 4,349 lbs. de lard séché jusqu'à Victoria	532 20		
	do	do 6,652 1/2 Pitt	41 60		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	5 sacs de farine à Edmonton.....	15 95		
	E. H. Mansell.....	Général abattu.....	50 00		
	W. Oliver.....	1 bœuf de boucherie, paiements à Prince Albert.....	3 25		
	S. K. Savage.....	Fatelage de bœufs de boucherie.....	80 00		
	G. Marchand.....	Recherche d'animaux de boucherie.....	15 00		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	10 sacs de fleur de farine—paiements d'annuités à Prince Albert	15 00		
	J. Stevenson.....	Transport de 1,000 lbs. de bœuf—Battleford à Carlton	104 18		
	J. Longmore.....	do 5,209 lbs. de farine et de bœuf—Battleford à Pitt	182 00		
	N. Delorme.....	do 9,100 do jusqu'à Pitt.....	62 00		
	J. Saunders.....	do 3,100 do			

U. Pruden.....	do	1,000 do	20 00		
F. Saunders.....	Avance à compte, transport de 3,600 lbs. fleur de f. à Pitt.....		10 00		
J. Prudon.....	Transport de 1,502 lbs. de bœuf—Prince Albert à Carlton.....		7 51		
C. Pruden.....	do 3,389 lbs. fleur de farine jusqu'à Pitt.....		67 78		
Norris et Logan.....	300 lbs. de bœuf.....		27 00		
L. Beaupré.....	Balance qu'il pretend lui être due sur le bœuf.....		1,181 32		
J. Stevenson.....	Transport de 7,029 lbs. fleur de farine—Battleford à Pitt.....		140 58		
B. Lalond.....	do 4,915 do do		98 30		
Cie de la Baie d'Hudson.....	Orge.....		33 75		
	Total des dépenses, traite No. 6.		31,189 71		
	Traité No. 7.				
I. G. Baker et Cie.....	25 sacs de fleur de farine, pour Battleford.....		193 75		
W. H. Lyon.....	500 lbs. de tabac.....		217 50		
I. G. Baker et Cie.....	100 sacs de fleur de farine, livrés au Fort McLeod.....		592 00		
do	17,433 lbs. de bœuf à Calgary.....		1,220 31		
do	Moins montant déduit par M. Dewdney.....		100 00		
O. H. Morgan et Cie.....	14,036 lbs. de bœuf pour les Piéguans.....		1,120 31		
J. Smith.....	18,899 do		631 62		
O. S. Main.....	do do		854 95		
T. C. Power et frères.....	fleur de farine, sucre et biscuit.....		545 90		
do	8 sacs de fleur de farine.....		187 50		
I. G. Baker et Cie.....	3 Charrriage de 7,257 lbs., McLeod à la réserve des Piéguans.....		62 00		
A. Le Chappelle.....	do		24 00		
do	1 lb. de tabac.....		50 80		
C. Smith.....	13 colis de tabac.....		6 00		
B. Bone.....	Fatelage de bœufs de boucherie, 14 jours.....		1 00		
D. McDougall.....	6 bœufs do pour Stonies.....		39 00		
J. H. Gamble.....	Pain.....		28 00		
Cie de la Baie d'Hudson.....	The, bœuf et fleur de farine à Battleford.....		4 80		
I. G. Baker et Cie.....	170,000 lbs. de bœuf.....		31 00		
do	do pour les Stonies.....		188 24		
D. McDougall.....	Transport de 2,450 lbs.....		36 75		
M. Olsen.....	7,772 lbs. de bœuf.....		349 74		
J. H. Murray.....	do		113 35		
J. Coburn.....	Transport de 2,500 lbs. de fleur de farine.....		25 00		
I. G. Baker et Cie.....	1,864 lbs. de bœuf pour les sauvages se mour. de f. à Calgary.....		111 84		
do	Conduire les bestiaux et les abattre.....		39 00		
	Total des dépenses, traité No 7.		11,304 15		
	A reporter.....		79,600 30		
					157,572 22

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Report.....		76,600 30	157,572 22
		PROVISIONS FOURNIES AUX INSTRUCT. D'AGRICULTURE EN GÉNÉRAL EN VERTU DU CONTRAT AVEC KAVANAGH FRÈRES.			
		182 barils de lard.....	3,640 00		
		663 sacs de farine, doubles sacs.....	2,071 88		
		4,780 lbs. de thé.....	2,152 80		
		Emballage de caisses.....	46 80		
		6,263 lbs. de sucre, en barils cerclés en fer.....	821 69		
		13 brl. de sel.....	102 70		
		13 boîtes de poivre.....	50 70		
		51 brls. de pommes séchées.....	788 67		
		39 boîtes de savon.....	214 50		
		32 barres de moutarde.....	57 98		
		39 caisses de légumes pressés.....	3,057 60		
		26 brls. de pois tendus.....	478 40		
		39 sacs de fèves, doubles sacs.....	253 50		
		13 boîtes de poudre à pétarder.....	223 60		
		13 caisses d'allumettes.....	109 20		
		21 sacs de riz, doubles sacs.....	483 86		
		250 lbs. de bœuf pour Sherrin.....	20 00		
		Total des dépenses.....		14,523 86	
		PROVISIONS FOURNIES AUX SAUVAGES INDIGENTS.			
		Police à cheval du N. O. Fort Walsh, 378½ lbs. de thé.....	227 36		
		do do do 114½ lbs. de sucre.....	16 48		
		do do do 9,408 lbs. de farine.....	669 95		
		do do do 147½ lbs. tabac.....	50 51		
		do do do 240 do.....	168 17		
		do do do 80 lbs. de lard séché.....	9 60		
		do do do 2,860 lbs. de bœuf.....	143 00		
		do do do 110 lbs. de biscuit.....	16 50		
		do do do Divers.....	56 09		
		Cie de la baie d'Hudson. Approvis. fournis aux familles indigènes au Fort Alexander.....	4 82		

Mahoney et McDonald....	Divers approvisionnement fournis aux Sauvages lors de la famine en juillet et août 1879.....	1,234 52
Cie de la baie d'Hudson.....	Divers approvisionnements fournis aux Sauvages lors de la famine dans le district de la Saskatchewan.....	979 87
do do do.....	4 brls. de lard.....	68 00
do do do.....	111½ lbs. de tabac.....	48 50
do do do.....	15 sacs de fleur de farine.....	39 00
I. G. Baker et Cie.....	10 bœufs pour Sauv. lors de la famine à la Trav. des Pieds-Noirs	300 00
do do do.....	169,911 lbs. de bœuf livrés à Walsh pour l'hiver.....	8,495 55
Police à cheval du N.-O.....	1,504½ lbs. de bœuf.....	151 65
I. Monroe.....	2,023 do.....	141 61
I. G. Baker et Cie.....	10 têtes de bétail.....	300 00
Cie de la baie d'Hudson.....	Divers approvisionnements fournis par l'agent McDonald pour les Sauvages lors de la famine, traité n° 4.....	606 05
do do do.....	1,000 sacs de farine livrés à McLeod pour l'hiver.....	5,225 00
do do do.....	446,660 lbs. de bœuf, pour l'hiver, à McLeod.....	11,161 50
do do do.....	1,000 sacs de farine à Walsh, pour l'hiver.....	4,975 00
I. G. Baker et Cie.....	Divers approvisionnements à Walsh.....	296 40
do do do.....	Provisions distribuées aux tribus des Trois Taureaux	267 75
do do do.....	3,810 lbs. de bœuf à McLeod.....	190 50
Cie de la baie d'Hudson.....	Approvisionnements fournis aux Sauvages du traité n° 4.....	1,037 98
I. G. Baker et Cie.....	Divers approvis. aux tribus dans l'Indigence à Fort Pelly.....	66 47
W. H. Lyon.....	do tribus à Fort Walsh.....	35 56
do do do.....	7 barils de lard.....	133 00
do do do.....	Charriage.....	1 00
do do do.....	90 lbs. de lard.....	8 55
D. H. McMillan.....	29 sacs de fleur de farine.....	85 28
Johnson, Rocan et Cie.....	168 lbs de bœuf.....	18 48
Cie de la baie d'Hudson.....	61 lbs. de thé.....	23 04
do do do.....	Divers.....	59 80
H. Main.....	2,270 lbs. de bœuf à McLeod.....	113 50
O. S. Main.....	do do.....	118 90
I. G. Baker et Cie.....	2,378 do.....	46 59
Police à cheval du N.-O.....	Approvisionnements distribués à Wood Mountain et Forts Walsh et Calgary, depuis mai jusqu'à novembre 1879.....	
I. G. Baker et Cie.....	500 sacs de fleur de farine, Fort Walsh.....	1,480 39
do do do.....	droit à 25c. par sac.....	3,160 00
O. S. Main.....	3,904 lbs. de bœuf.....	125 00
Police à cheval du N.-O.....	Distribués des magasins de la police.....	185 20
W. H. Lyon.....	5 brls. de lard.....	405 37
do do do.....	9 sacs de farine.....	91 25
do do do.....	25 lbs. de tabac.....	24 75
T. A. Newman.....	10 sacs de fleur de farine.....	11 25
do do do.....	Transport de 698 lbs. pour Saint-Pierre.....	25 00
W. Scott.....	do 2,183 do.....	3 49
Cie de la baie d'Hudson.....	20 lbs. de thé.....	5 45
G. Newcomb.....	Transport par chemin de fer et charriage.....	7 20
	A reporter.....	3 28
	Total.....	43,155 56
		91,124 18
		157,572 22

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 165.....		Report	43,155 56	91,124 18		157,572 22
		PROVISIONS FOURNIES AUX SAUVAGES INDIGENTS—Suite.				
	Police à cheval du N.-O.	Aliments fournis et distribués aux Buittes de Cyrès, Montagne Wood, et Forts Calgary et McLeod, depuis décembre 1879 jusqu'à février 1880.....	206 24			
	D. McMillan.....	20 sacs de farine, rivière Fisher, traité 5.....	68 00			
	W. F. Alloway.....	Transport d'an-dela de Winnipeg.....	85 00			
	R. Bullock.....	8 sacs de farine, Saint-Pierre.....	18 00			
	do.....	100 lbs. de lard.....	15 00			
	do.....	10 " de tabac.....	11 00			
	do.....	10 " de thé.....	6 00			
	Police à cheval du N.-O.	Divers approvisionnement. distribués par ordre de M. Dewdney.....	486 31			
	L. Beaupré.....	12 têtes de bétail pour Calgary.....	480 00			
	do.....	3,069 lbs. bœuf.....	184 72			
	O. S. Main.....	2 repas à des Sauvages.....	308 16			
	N. Sherrin.....	2,469 lbs. de bœuf à McLeod.....	5 00			
	O. S. Main.....	Lard séché, bœuf et pain, distribué à McLeod en 1879.....	135 79			
	L. G. Baker et Cie.....	Tabac, etc., à la rivière à l'Arc.....	916 27			
	J. Monroe.....	Transport de 4,500 lbs. de farine pour McLeod.....	0 85			
	L. Beaupré.....	4 têtes de bétail pour les Stonies.....	120 00			
	L. G. Baker et Cie.....	4,983 lbs. bœuf.....	298 98			
	W. F. Parker.....	Transport de 800 lbs. de farine.....	10 00			
	H. L. Reynolds.....	Conduire 25 têtes de bétail—Sauvages à Morleyville.....	80 00			
	W. H. Lyon.....	Divers aux malades et indigents.....	4 10			
	do.....	40 " tabac.....	48 63			
	F. Ogletree.....	Transport et emmagasinage de 4 colis de lard.....	17 40			
	Stobart, Eden et Cie.....	Divers approvisionnements, farine, thé, et sucre.....	2 55			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	Divers à Victoria.....	67 09			
	H. S. Moore.....	800 sacs de farine, Fort Pitt.....	319 80			
	do.....	900 do Battelford.....				
	do.....	130 do Carleton.....				
	do.....	51 do Prince-Albert.....				
						8,664 00

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Moins—Payé à John Jim.....	43 96			
	P. C. Pemberton.....	5,000 poissons blancs.....	8,615 04			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	Divers approvisionnements à Fort Pitt.....	250 00			
	K. Arcand.....	Transport de 421 lbs. de bœuf.....	61 36			
	R. McDonald.....	86 lbs. de lard.....	2 11			
	R. McKinnon.....	872 lbs. bœuf.....	15 48			
	P. Ballendine.....	Divers approvisionnements.....	87 20			
	Police à cheval du Nord-Ouest.....	Divers approvisionnements.....	54 28			
	K. McDonald.....	125 lbs. de bœuf.....	10 00			
	J. Sayers.....	680 do.....	68 00			
	J. Pritchard.....	Transport de 1,500 lbs. de farine jusqu'aux Collines de l'Aigle.....	10 00			
	do.....	do lard fumé jusqu'aux Collines de l'Aigle.....	16 00			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	do do 1,488 lbs. de provis. jusqu'aux Collines de l'Aigle.....	10 00			
	P. Ballendine.....	Divers approvisionnements aux différentes bandes, du 7 novembre 1879 au 14 janvier 1880.....	2,095 23			
	C. Fraser, par F. A. Smart.....	Divers aux sauvages dans la famine.....	28 64			
	D. Villebrun.....	195 lbs. de bœuf.....	23 40			
	Stobart, Eden et Cie.....	550 poisson blanc.....	27 50			
	do.....	flour et tabac aux sauvages dans la famine.....	1 40			
	W. Eyahcookachim.....	do do.....	3 20			
	J. Pritchard.....	Transport de 2,065 lbs. de fleur jusqu'aux Collines de l'Aigle.....	15 50			
	Norris et Logan.....	do lard fumé et fleur.....	11 00			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	Divers aux sauvages lors de la famine.....	9 48			
	do.....	do do.....	808 66			
	J. Pruden.....	Poisson, pommes de terre, thé et tabac.....	1,006 12			
	Norris et Logan.....	102 sacs de farine pour Edmonton.....	77 64			
	do.....	do do.....	918 00			
	do.....	do do.....	918 00			
	do.....	do do.....	991 50			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	1 sac de farine jusqu'à Mosquito.....	99 50			
	J. Lamoureux.....	100 lbs. de farine de blé.....	7 00			
	do.....	550 lbs. de farine d'orge.....	10 00			
	do.....	4 sacs.....	33 00			
	G. Gagnon.....	735 lbs. de bœuf.....	4 00			
	Police à cheval du Nord-Ouest.....	889 do.....	88 20			
	P. Ballendine.....	89 lbs. thé.....	69 52			
	J. Pritchard.....	Transport de 2,285 lbs. de farine, etc. jusqu'aux Collines de l'Aigle.....	34 22			
	Norris et Logan.....	Avance à compte du transport.....	13 71			
	G. Gagnon.....	1,205 1/2 lbs. de bœuf.....	20 00			
	Wm. Cust.....	253 do.....	144 66			
	Cie. de la Baie d'Hudson.....	1,421 do.....	30 36			
	F. Oliver.....	Divers à Fort Pitt.....	170 52			
	do.....	262 lbs. de bœuf.....	159 15			
			31 44			
		A reporter.....	91,124 18			157,572 22
			65,066 96			

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 165.....		Report.....	65,066 96	91,124 18	157,572 22
		APPROVISIONNEMENTS FOURNIS AUX SAUVAGES INDIGENTS—Fin.			
	A. Mallette.....	463 lbs. de bœuf.....	55 56		
	Norris et Logan.....	25 sacs de farine.....	250 00		
	Wm. Cust.....	1,169 lbs. de bœuf.....	140 28		
	Norris et Logan.....	1,074 do.....	128 88		
	F. François, par F. Oliver.....	Une paire de bœufs.....	170 00		
	P. Ballendine.....	Divers approvisionnement.....	54 21		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Cinq lbs. de thé.....	3 75		
	R. McKiernan.....	Divers approvisionnement.....	13 32		
	P. Ballendine.....	do.....	28 03		
	Mahoney et McDonald.....	do.....	18 38		
	Stobart, Eden et Cie.....	do.....	257 12		
	J. Stevenson.....	Transport d'approvisionnement.....	8 40		
	J. Longmore.....	do de 600 lbs. de farine.....	9 00		
	do.....	d'approvisionnement.....	85 40		
	N. Laundry.....	do.....	1 71		
	J. Pritchard.....	do.....	99 04		
	G. Marchand.....	do.....	58 00		
		Dépense totale, sauvages indigents.....	66,448 04		
		Dépense totale, crédit 165.....	157,572 22		
					157,572 22

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Cré t 166.....		VÊTEMENTS, TRAITÉS Nos 3 ET 6.					5,520	00
		Somme votée pour 1879-80.....						
		A pourvoir par le budget supplémentaire, en vertu d'un mandat autorisé de Son Excellence le gouverneur général, dont l'émission a été recommandée par un ordre en conseil daté du 16 juin 1880.....						
		<i>Dépense.</i>					122	27
	Gardien, pénitencier de Kingston.....	Vêtements pour chefs et commandants, traités Nos 3 et 6, comme suit:						
		60 habits pour chefs.....					630	00
		190 habits pour commandants.....					1,805	00
		60 paires de pantalons pour chefs.....					126	00
		190 do pour commandants.....					380	00
		250 chemises de flanelle.....					475	00
		250 mouchoirs en soie noire.....					312	50
		250 paires de grandes boîtes.....					1,125	00
		250 paires de chaussons de laine.....					65	00
		60 chapeaux en feutre pour chefs.....					100	00
		190 do pour commandants.....					95	00
		Caisnes et emballage.....					237	50
	Cie de la baie d'Hudson.....	Transport de vêtements de Winnipeg à la Tête de Chien.....					49	00
	Kavanagh frères.....	Transport de 859 lbs, de Winnipeg à Couchiching.....					1	00
	Cie de la baie d'Hudson.....	Divers articles de vêtement.....					25	77
	Higgins et Young.....	3 paires de chaussons.....					24	00
	A. Mowat et fils.....	19 habits.....					1	50
		Total, dépense.....					190	00
								5,642 27

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
 OTTAWA, 30 juin 1880.
 ROBERT SINCLAIR, comptable.

L. VANKOUGHNET,
 Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 167.....		APPOINTEMENTS DES INSTITUTEURS ET COÛT DES MAISONS D'ÉCOLE. Somme voïce pour 1879-80.....					11,000	00
	J. R. Séttee.....	<i>Dépenses.</i> Appointem. comme instituteur aux Petites Buttes de Tondre, pour les trimestres de mars, juin, septembre et décembre 1879, et le trimestre de mars 1880.....	174	00				
	Seur Langelier.....	Appointements comme institutrice à l'Île à la Crosse, du 1er juin 1879 au 31 mars 1880.....	300	00				
	Seurs Blanche et Ste Geneviève.....	Appointements comme institutrice à Saint-Albert, du 1er juin 1878 au 31 mars 1880.....	600	00				
	J. H. Rutlan.....	Appoint. comme instituteur à Rossville, trimestre de juin 1878.....	75	00				
	Ed. Papekis.....	Appointements comme instituteur à Rossville, pour les trimestres de mars et septembre 1879.....	150	00				
	W. Dennett.....	Appointements comme instituteur à la rivière de la Tête Ouverte, du 1er décembre 1878 au 31 mars 1880.....	276	00				
	D. McDonald.....	Appointem. comme instit. au "Pas," pour le trim. de juin 1879.....	72	00				
	R. Jefferson.....	Appointements comme instituteur aux Collines de l'Aigle, pour les trimestres de septembre 1879 et mars 1880.....	78	00				
	Jules Farbouret.....	Appointements comme instituteur aux Fort Alexandre, du 1er septembre 1879 au 31 mars 1880.....	112	50				
	James Asham.....	Appointements comme instituteur au lac du Flux et Reflux, du 1er septembre 1879 au 31 mars 1880.....	216	00				
	Benj. Thom.....	Appointements comme instituteur à la Petite Saskatchewan, pour les trimestres de septembre 1879 et mars 1880.....	66	00				
	W. Anderson.....	Appointements comme instituteur à la rivière Fairford, du 1er septembre 1879 au 31 mars 1880.....	222	00				
	H. A. Ross.....	Appointements comme instituteur à Saint-Pierre-du-Sud, du 1er septembre 1879 au 31 mars 1880.....	112	50				
	E. Hawber.....	Appointements comme instituteur à Saint-Pierre du Nord, du 1er septembre 1879 au 31 mars 1880.....	112	50				
		Moins — Moïtant du cheque No 13, remboursé.....			75	00		

John Hall.....	Appointements comme instituteur au Fort Alexandre, pour 5 mois jusqu'au 31 mars 1880.....	89	00					
F. Storr.....	Appointements comme instituteur au lac Saint-Martin, pour le trimestre de mars 1880.....	6	00	2,681	00			
Département de l'éducation d'Ontario.....	Livres d'école.....	5	40					
do	Deux douzaines d'ardoises pour l'école Saint-Pierre.....	2	40					
do	Divers pour école, Fort Alexandre.....	37	79					
J. Durie et fils.....	Livres pour les écoles Saint-Pierre, nord et sud.....	29	89					
do	Divers pour les écoles, traité no 2.....	51	30					
do	Divers pour les écoles, traité no 2.....	5	61					
do	Matériel, Petites Buttes de Tondre.....	3	06					
Rév. H. Cochrane.....	Livres pour l'école du "Pas".....			165	45			
				2,849	45			
	Total, dépense, crédit 167.....					2,849	45	
	Balance non dépensée.....							8,150 55

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

F.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Credit 168.		ARPENTAGES DES RÉSERVES DES SAUVAGES.						
		Somme votée pour 1879-80.			15,000	00		
		A pourvoir par le budget supplémentaire en vertu d'un mandat de Son Excellence le gouverneur général, dont l'émission a été recommandée par ordre en conseil en date du 16 juin 1880.			4,131	28		19,131 28
		DÉPENSES.						
		Traité no. 3.						
	C. F. Miles, A.T.F.	Dépenses se rattachant à l'arpentage de certaines réserves.		3,175	09			
	A. H. Vaughan, A.T.F.	Même service.		3,736	21			
		Total, dépense, traité no 3.					6,911	30
		Traité no 6.						
	G. A. Simpson, A.T.F.	Dépenses se rattachant à l'arpentage de certaines réserves.		5,070	70			
	J. L. Reid, A.T.F.	Arpentage de la réserve du lac aux Canards.		117	00			
	J. Adams	Tentes pour Geo. A. Simpson		94	00			
	J. Foster	Instruments pour do		69	00			
		Total, dépense, traité no 6.					5,350	70
		Traité no 7.						
	J. C. Nelson, A.T.F.	Dépenses se rattachant à l'arpentage de certaines réserves.		1,030	81			
	A. P. Patrick, A.T.F.	Traite, Baker et Cie, à compte de certaines réserves.		5,468	52			
	do	154 jours d'intérêt		55	70			

do	Rations obtenues de Baker et Cie.	207	00
do	Habilllements do	25	25
do	1 cheval obtenu de Stobart, Eden et Cie	82	00
		5,838	47
	Total des dépenses, traité no 7.		
		6,869	28

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 169		DÉPENSES GÉNÉRALES DANS LE MANITOBA ET LE NORD-OUEST.				
		Somme votée, 1879-80				39,435 00
		Budget supplém., pour la construction de maisons et granges à l'usage des instructeurs d'agriculture dans le Manitoba.				2,500 00
		Budget supplém., pour la construction de maisons et granges à l'usage des instructeurs d'agriculture dans le Nord-Ouest.				15,000 00
		Budget supplém., dépense se rapportant à l'établiss. de fermes du gouvernement et l'arpentage des terres des sauvages.				47,498 00
		A pourvoir par le budget supplémentaire, en vertu d'un mandat autorisé de Son Excellence le gouverneur général, dont l'émission a été recommandée par un ordre en conseil daté du 16 juin 1880.				19,556 23
		DÉPENSE.				123,989 23
		Appointements.		Fonds de retraite.		
	R. J. N. Pither	1 année d'appointements, jusq. 30 juin 1880.	\$980 00	20 00		
	J. F. Graham	do	1,176 00	24 00		
	H. Martineau	do	980 00	20 00		
	Geo. Young	do	980 00	20 00		
	Geo. McPherson	do	980 00	20 00		
	A. McKay	do	980 00	20 00		
	A. McDonald	do	980 00	20 00		
	W. P. Clarke	do	980 00	20 00		
	W. L. Orde	do	980 00	20 00		
	F. Ogilvie	do	1,372 00	28 00		
	G. Newcomb	do	588 00	12 00		
	N. Chastellaine	do	197 50	2 50		
	D. Hagerly	do	246 88	3 12		
	M. G. Dickson	do	1,764 00	36 00		
	N. T. McLeod	do pour le trimestre de septembre 1880.	343 00	7 00		
		do depuis le 24 février au 30 juin 1880.	316 10	6 46		
						13,122 56

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		do du 17 mai 1879 au 30 juin 1880.				3,595 64
		do du 23 août 1879 au 31 mars 1880.				607 51
		do du 1er au 21 juillet 1879.				66 57
		do pour services comme surintendant intérimaire.				239 05
		do pour 11 mois, jusq. au 31 mai				663 00
		do				104 17
		do pour juillet 1879				729 98
		do du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.				403 99
		Services comme commis.				675 47
		Appointements comme agent des Sauvages				475 00
		Services comme commis, 9 mois, depuis le 15 septembre.				517 50
		do comme interprète.				139 50
		do comme commis				32 00
		Interprétation				32 50
		do				73 00
		do				60 00
		do				41 00
		do				60 00
		do				40 00
		do				220 00
		do				7 00
		do				3 60
		do				2 00
		Payé pour interprétation				4 00
		Interprétation				6 00
		Guide				53 00
		do				60 00
		Payé au guide.				15 00
		Messenger				14 55
		Aide à l'agent McKay				25 00
		do				148 00
		do Ogilvie				10 00
		Secrétaire à la conférence				36 00
		Services comme commis.				40 50
		do				362 50
		do				70 50
		do				109 50
		do				25 00
		do				20 00
		do				25 00
		do				20 00
		do				14 20
		do				32 00
		Paye comme garde-magasin.				390 00
		Services comme commis.				32 00
		A reporter.				23,964 17
						23,964 17
						123,989 23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 169.....		Report.....		23,964 17	123,989 23
		DÉPENSES—Suite.			
	E. McCoil.....	Frais de route.....	958 96		
	W. L. Orde.....	do.....	300 00		
	N. T. McLeod.....	do.....	58 40		
	J. F. Graham.....	do.....	20 00		
	J. G. Stewart.....	do.....	368 46		
	R. J. N. Pither.....	do.....	454 00		
	H. Martineau.....	do.....	944 00		
	E. Ogletree.....	do.....	201 50		
	D. Young.....	do.....	1,215 05		
	A. McDonald.....	do.....	1,453 90		
	G. Newcomb.....	do.....	2,042 50		
	G. McPherson, aîné.....	do.....	50 50		
	A. Wright.....	do.....	304 00		
	L. J. A. Levéque.....	do.....	54 00		
	T. T. Quinn.....	do.....	26 00		
	J. McKee.....	do.....	18 00		
	J. Keep.....	do.....	131 00		
	J. P. Wright.....	do.....	100 00		
	J. Saunders.....	do.....	40 50		
	M. G. Dickieson.....	do.....	69 00		
	S. Ballendine.....	Louage d'un cheval.....	22 50		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....	2 00		
	J. Villeneuve.....	do.....	27 00		
	G. D. Gonsall.....	do.....	16 00		
	J. Stevenson.....	do.....	78 00		
	Stobart, Eden et Cie.....	do.....	20 00		
	J. McKay.....	Louage de chevaux et d'une voiture.....	20 00		
	A. Arcand.....	Louage d'un cheval.....	40 00		
	W. Oliver.....	do.....	10 00		
	O. N. Garson.....	do.....	1 00		
		Louage d'une voiture d'hiver.....	15 00		
			3 00		

Stobart, Eden et Cie.....	Louage d'un cheval.....	8 90		
J. Pambrun.....	do.....	24 00		
Stobart, Eden et Cie.....	do.....	25 00		
W. Furnes.....	do.....	15 00		
Indian.....	do.....	25 00		
Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....	28 85		
P. Decotah.....	do.....	12 00		
D. McIver.....	do.....	23 00		
T. F. Quinn.....	do.....	38 25		
J. Sayer.....	do.....	7 00		
W. Todd.....	do.....	10 00		
G. D. Gopsill.....	do.....	22 00		
W. J. Read.....	do.....	20 20		
J. Saunders.....	do.....	5 60		
T. T. Quinn.....	do.....	23 75		
John Ross.....	do.....	10 00		
Mahoney et McDonald.....	Louage de voiture.....	54 00		
Cie de la Baie d'Hudson.....	Approvisionnement aux partis de voyageurs.....	4 13		
do.....	do.....	498 64		
C. Smith.....	do.....	8 00		
J. Thompson.....	à l'agent McDonald, payem. du traité no. 4.....	9 50		
L. G. Baker et Cie.....	do.....	43 76		
do.....	do.....	15 35		
Mahoney et McDonald.....	do.....	50 70		
	do.....	10,055 10		
Donaldson et frères.....	Loyer du bureau de Winnipeg, 11 mois, jusqu'au 31 mai 1880.....	550 00		
R. J. N. Pither.....	do d'un bureau et magasin, 1 année, jusqu'au 30 juin 1880.....	300 00		
do.....	do pour 2 ans, jusqu'au 30 juin 1879.....	400 00		
A. McDonald.....	do à Qu'Appelle, jusqu'au 30 avril 1880.....	120 00		
A. J. Prongua.....	do d'un magasin.....	25 50		
Rev. J. A. McKay.....	do d'un bureau à Battleford, jusqu'au 30 juin 1880.....	114 00		
A. Boyd.....	do une année.....	120 00		
D. Young.....	do à Saint-Pierre.....	168 49		
Cie de la Baie d'Hudson.....	do à Carlton.....	55 50		
Cie de télég. de Montréal.....	do.....	1,288 21		
Cie de télég. Dominion.....	Télégrammes.....	52 93		
United States Military.....	do.....			
Telegraph Co.....	do.....	8 64		
Cie de télég. Can. du P.....	do.....	402 46		
do du Nord-Ouest.....	do.....	84 64		
do Western Union.....	do.....	2 81		
Citizen, Ottawa.....	do.....	20 62		
Times, Winnipeg.....	do.....	11 00		
P. G. Laurie.....	do.....	37 50		
do.....	do.....	24 25		
Cie de lithograp. Burland.....	do.....	92 00		
	A reporter.....	3,878 55		
		34,019 27		123,989 23

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 169.....		Report.....	3,878	55	34,019	27	123,930	23
		DÉPENSES—Suite.						
	Cie de lithog. de Burland	Imprimer des livrets de chèque.....						
	Police à cheval du N.O.	do	35	78				
	P. G. Laurie	do	11	20				
	do	do	73	50				
	Ross et Cie.	do	112	27				
	Cie d'imprim. du Canada	do	12	50				
	Times, Winnipeg	Publicité	9	00				
	do	do	83	00				
	Le Méist.	do	7	50				
	Orange Lily	do	11	86				
	Cie de pub. du National	do	16	80				
	Guelph Herald	do	56	40				
	Le Canada	do	20	70				
	Citizen, Ottawa	do	63	00				
	Aylmer Times	do	115	62				
	Toronto Aderrier	do	14	00				
	London Herald	do	14	00				
	Richmond Herald	do	14	00				
	London Free Press	do	15	40				
	Central Canadian	do	18	20				
	Bracebridge Herald	do	21	00				
	Pembroke Standard	do	14	00				
	Grip	do	14	00				
	Beilin News	do	56	00				
	Quotidienne	do	21	00				
	Courrier de Montréal	do	11	20				
	Canadien de Québec	do	14	00				
	L'Original Advertiser	do	21	00				
	Omence Herald	do	11	20				
	Christian Guardian	do	11	20				
	Cie d'imp. de la Gazette	do	28	20				
	Davis frères	do	104	88				
	Cie d'imprim. du Canada	do	14	00				
	do	do	11	20				

Pionnier, Sherbrooke.....	do	14	00
Foley et Cie.....	do	28	00
Graham et Cie.....	do	130	17
J. R. Robertson	do	168	40
Shannon et Meek.....	do	16	80
Irish Canadian	do	14	00
T. Coffey	do	21	00
White et fils	do	21	00
E. F. Clarke	do	21	00
C. J. Hynes	do	15	40
Canadian Specator	do	14	00
Novveau-Monac	do	19	60
Intelligencer, Belleville	do	19	60
Courier, Brantford	do	34	32
Spectator, Hamilton	do	107	16
Le Sorelois	do	13	00
Cie d'imp. de la Tribune	do	97	30
Planer, Chatham	do	14	00
Cie d'imp. du Journal	do	28	60
Shareholder	do	14	00
Rowe et Cie	do	28	00
Cie d'imp. de la Gazette	do	23	45
F. G. Laurie et Cie.	do	8	57
Ross et Cie	do	76	15
H. S. Donaldson et Frère	Paneterie		
Bureau de la paneterie du	gouvernement		
Impaireur de la reine	do	609	15
Bar. de poste de Winnipeg	Impressions	622	06
do	Timbres-poste	80	13
D. Hagerly, M.D.	do	43	50
J. A. McDonald, M.D.	do	399	17
J. Kittson, M.D.	do	120	00
R. Miller, M.D.	do	706	00
G. A. Kennedy, M.D.	do	500	00
A. E. Porter, M.D.	do	500	00
D. Hagerly, M.D.	do	275	00
do	do	166	86
A. E. Porter, M.D.	do	900	00
R. H. Mitchell	do	50	00
	do	433	26
	do	11,337	62
Colle et Cie	4 tentes	121	20
A. G. B. Bannatyne	Huile de pétrole, bureau de Winnipeg	7	40
Kavanagh et Frères	Transport d'approvisionnement	400	74
W. Howe	Divers petits déboursés	2	70
W. H. Lyon	Sacs	4	80
Higgus et Young	do	39	51
	A reporter	576	35
		45,366	89
		123,989	23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 169.....		Report.....	576 35	45,356 89	123,989 23
		DÉPENSES—Suite.			
	Robson et Cie.....	Sacs.....	27 27		
	McMullen et Gurnet.....	Boîtes.....	3 25		
	W. Bathgate.....	Mobilier de bureau.....	42 25		
	J. H. Asdown.....	Balance à bascule.....	49 29		
	Roberts et Sinclair.....	Louage d'un cheval.....	8 00		
	M. Sutherland.....	Transport de fret jusqu'à Fairford.....	13 55		
	J. Henderson.....	Winnipeg Business Directory.....	1 50		
	Geo. McPherson.....	Transporter une dépêche.....	16 60		
	G. D. Gopsill.....	Louage d'un cheval.....	11 00		
	P. Ballendine.....	do.....	9 00		
	A. Stevenson.....	Transporter une dépêche.....	63 00		
	P. Erasmus.....	do.....	30 00		
	A. Longmore.....	do.....	18 00		
	Eagle Shoe.....	do.....	30 00		
	A. McDonald.....	Divers pour le bureau de Battleford.....	69 30		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Huile de pétrole.....	8 75		
	P. Ballendine.....	Voiture pour l'agent Orde.....	80 00		
	W. McKay.....	1 cheval pour le bureau de Battleford.....	185 00		
	do.....	do.....	40 00		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Divers.....	51 67		
	M. G. Dickieson.....	Chevaux pour l'usage du département.....	110 00		
	T. Taylor.....	Tracer les limites de la réserve de Beardy.....	26 50		
	W. J. Anderson.....	Transport d'un coffre de médicaments.....	45 08		
	Deux sauvages.....	Loyer de logement pour emmagasiner des provisions.....	10 00		
	P. Erasmus.....	Transport de dépêche.....	144 00		
	J. Morrison.....	Réparer une presse à copier, bureau de Winnipeg.....	3 00		
	J. P. Wright.....	1 seau.....	5 00		
	G. Ashdown.....	Nettoyage de bureau.....	1 00		
	McKechnie et McMullen.....	Réparer une presse à copier.....	4 50		
	Cie de glace, Winnipeg.....	Glace, 1879.....	5 00		
	R. Wyatt.....	Réparations aux poêles.....	2 25		
	Ministre de l'Agriculture.....	Motif des frais de construction d'une clôture.....	200 00		
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Passages de Mmes Orde et Clanks.....	120 00		
	S. P. Pyack.....	Conduire des chevaux à Battleford.....	4 00		

Hurd et Baker.....	3 chaises pour le bureau de Battleford.....	5 25
P. G. H. Robinson.....	Ouvrage à la journée.....	1 25
T. T. Quinn.....	Dépenses contingentes.....	20 00
S. B. Savage.....	Ouvrage de menuisier.....	18 00
A. Wright.....	Vaïsse pour porter les argents des annuités.....	11 00
J. Marcelli.....	Passage.....	5 00
W. McDonald.....	do.....	1 50
Police à cheval du N.-O.....	Divers services durant le paiement des annuités.....	122 01
W. McGillis.....	Avis aux sauvages du paiement de l'annuité.....	4 00
C. Corning.....	Transport à la traverse des Pieds Noirs.....	16 16
I. G. Baker et Cie.....	do d'approvisionnement.....	408 53
do.....	3 pour cent de commission sur \$19,496.00, pour le paiement des annuités.....	587 88
A. G. B. Bannatyne.....	Huile de pétrole.....	3 00
Dick et Banning.....	Bois pour caisses d'emballage.....	2 40
D. Scott.....	Mobilier pour le bureau de Manitoba.....	7 00
R. Patterson.....	C. combustible pour le bureau de Winnipeg.....	150 00
F. Pope.....	Charrriage.....	10 00
F. A. Cummings.....	Droit et frais sur harnais.....	27 98
R. McKay.....	Barreaux de comptoir.....	20 00
R. K. Kneifick.....	Services.....	17 00
E. G. Palford.....	Équité et rapport sur les réclamations de l'hon. J. McKay.....	160 00
I. G. Baker et Cie.....	Divers au Fort Walsh.....	29 65
Kavanagh frères.....	Transport d'approvisionnement, traité 3.....	150 93
Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....	28 43
W. H. Lyon.....	do.....	1,451 27
Kavanagh Frères.....	do.....	46 56
do.....	do.....	1,349 90
W. H. Lyon.....	do traité 5.....	805 23
Kavanagh frères.....	do.....	197 68
H. G. McMicken.....	do.....	2 75
J. Dunbar.....	Charrriage.....	8 00
W. H. Emery.....	Recherche d'animaux égarés.....	65 50
W. Wilson.....	Approvisionnement aux indigents.....	62 30
T. T. Quinn.....	Bois de service pour magasin.....	10 00
I. G. Baker et Cie.....	Dépenses contingentes.....	7 30
Benton Record.....	Avoine, bœuf, etc.....	5 00
J. P. Wright.....	Publicité.....	1 70
Manas S. Baker.....	Confection d'habillements pour les enfants indigents.....	4 00
S. B. Savage.....	Ouvrage de menuisiers, bureau et écuries, à Battleford.....	20 25
S. Ballendine.....	Sciage de bois.....	35 20
J. Newland.....	Ouvrage de menuisier, magasin.....	12 50
A. Sutherland.....	Remblayer le magasin.....	17 00
J. A. McKay.....	Foin pour les chevaux de l'agent.....	10 00
do.....	Combustible pour le bureau à Battleford.....	18 00
	A reporter.....	7,911 17
		45,356 89
		123,989 23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 169.....		Report.....	7,911 17	45,356 89	123,989 23
		Dépense—Suite.			
	J. P. Wright.....	Nettoyer le bureau à Winnipeg.....	7 00		
	T. H. Duce.....	Per à marquer.....	1 50		
	I. Sanderson.....	Transport.....	82 23		
	Paul Lavieille.....	Transport de provisions aux sauvages Ois indigènes.....	30 00		
	L. Lavieille et J. Plouffe.....	Recherche de Paul Lavieille.....	2 00		
	Police à cheval du N.-O.....	Services du caporal Wilson.....	15 30		
	Pierre Lacombe.....	Dictionnaire de la langue des sauvages Saulteux.....	3 00		
	Frothingham et Workman.....	Echantillons d'instruments aratoires.....	1 57		
	I. G. Baker et Cie.....	Divers.....	9 63		
	do.....	Carabine, peaux de buffle, couverture, etc., p. l'agent McLeod.....	60 00		
	do.....	Munitions aux sauvages indigents.....	26 45		
	E. Lambert.....	Pâturage.....	30 00		
	L'hon. A. Morris.....	700 exemplaires d'un ouvrage au sujet des traités des sauvages mon.....	700 00		
	Frothingham et Workman.....	Echantillons d'instruments aratoires.....	173 83		
	E. Lambert.....	Loyen d'une maison pour emmagasiner les provisions.....	15 00		
	Police à cheval du N.-O.....	Fournes.....	5 00		
	do.....	Balance.....	60 00		
	Kendall et Smith.....	Transport à la montagne Wood.....	233 35		
	Frothingham et Workman.....	Echantillons d'instruments aratoires.....	84 05		
	A. Pichette.....	seme pour les sauvages indigents.....	28 50		
	T. C. Power et frère.....	Munitions.....	27 91		
	Cie Canad. de messager.....	Frais sur harnais.....	12 40		
	L. J. A. Leveque.....	Menus déboursés.....	9 40		
	A. G. B. Bannatyne.....	Huile de pétrole pour le bureau à Winnipeg.....	4 25		
	R. Pattison.....	Combustible.....	67 50		
	S. J. Van Rensselaer.....	Frais de messagerie sur échantillons.....	48 35		
	S. J. H. Ashdown.....	Ammeublement pour le bureau à Saint-Pierre.....	19 80		
	D. Scott.....	do.....	10 00		
	McE frères.....	Cinq fers à marquer les animaux.....	12 59		
	O. Rolph.....	Munitions aux sauvages indigents.....	11 00		

F. S. Kirkpatrick.....	Frais de route à Kingston.....	50 00		27 01	
	Moins—Remboursé.....	22 99		4 25	
Wright et Arbuckle.....	Echantillon d'un joug à bœuf.....			17 81	
J. H. Ashdown.....	Divers.....			29 30	
Cie de la baie d'Hudson.....	Câble et sacs.....			36 00	
do.....	Comestible pour le bureau de Carlton.....			101 16	
do.....	Divers pour l'inspecteur McCall.....			10 00	
do.....	Transport de l'agent Clarke à Carlton.....			58 35	
N. T. McLeod.....	Divers à.....			15 75	
M. J. Walsh.....	Couvertures en laine, etc.....			73 65	
P. Stringer.....	Transport à la traverse des Pieds-Noirs.....			9 09	
Carey et Provencher.....	Frais judiciaires.....			25 00	
S. Munro.....	Transport des dépêches.....			20 00	
I. G. Baker et Cie.....	Approvisionnement à C. Kettles.....			116 28	
J. Lambert.....	2,886 lbs. de pemican pour les indigents.....			579 20	
Police à cheval du N.-O.....	Conduire du bétail.....			0 61 66	
W. Brydon.....	Service postal en vertu d'un ordre en conseil du 10 mai 1880.....			10 00	
T. M. Taylor.....	Faire des boîtes pour argents des annuités.....			17 31	
Ch de f. du Pacif. can.....	Quatre livres.....			10 00	
J. Setter.....	Transport de trois boîtes de harnais.....			23 09	
S. J. Van Rensselaer.....	Chariage.....			1 00	
L. J. A. Leveque.....	Menus paiements.....	3 00		2 50	
	Moins—Remboursé.....	1 00			
J. Henderson.....	Almanach des adresses, Winnipeg.....			2 00	
J. P. Wright.....	Menus paiements.....			2 00	
Favell et autres.....	Escorter les fonds d'annuités.....			13 80	
L'hon. D. Laird.....	592 pieds de bois de construction.....			21 00	
B. Prinot.....	Pâturage.....			40 04	
Cie. de télégr. du P. C.....	Farine d'avoine, etc., pour chevaux.....			59 00	
G. Mackay.....	Louage de voiture.....			8 00	
T. T. Quinn.....	Menus paiements.....			10 00	
A. McGillis.....	Harnais.....			26 00	
Manoney et McDonald.....	Approvisionnement pour le bureau de Battleford.....			35 93	
do.....	do.....			8 25	
Finlayson frères.....	Douze tonnes de foin, bureau de Battleford.....			60 00	
P. Ballentine.....	Chandeliers pour le bureau de Battleford.....			22 50	
T. T. Quinn.....	Menus paiements.....			20 00	
Cie de la baie d'Hudson.....	Une paire de couvertures en laine pour l'interprète.....			10 50	
do.....	Etaler et nourrir un cheval.....			10 25	
do.....	Divers pour l'interprète.....			3 74	
do.....	Deux paires de chaussettes pour le chef.....			2 00	
do.....	Hivernage de bestiaux.....			45 00	
do.....	Soin et abattre des animaux.....			60 00	
	A reporter.....	14,449 11		45,356 89	123,989 23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cis.	\$	cis.	\$	cis.	\$	cis.
Crédit 169	Cie de la baie d'Hudson.	Report.	14,449	11	45,356	89	123,989	23		
	do	DÉPENSES.—Suite.								
	J. Sayers	Habilllements pour les indigents	571	05						
	H. Brass	Approvisionnement do	380	18						
	A. McKay	Mesurage de bois	11	62						
	Rév. Mr. Lestance	Raquettes pour l'interprète	2	50						
	J. Pritchard	Trois boisseaux de pommes de terre	5	00						
	D. McIver	Charriage de bois, bureau de Battieford	6	00						
	S. Balendine	do do foin	23	43						
	J. Longmore	Menuiserie	14	00						
	D. McIver	Charriages de foin	8	00						
	W. Favel	do	6	00						
	J. Sayers	Pommis d: terre et orge pour le bétail malade	38	75						
	G. S. Dawson	Soin de chevaux	4	75						
	J. McDonald	Charriage de bois	22	50						
	J. McKay	Une paire de couvertures pour l'interprète	9	75						
	G. Thompson	Transport d'une dépêche	10	00						
	A. Sufferin	Conduire du bétail	34	00						
	J. Sayers	Réparations de poêles	45	00						
	Mahoney et McDonald	Charriage de foin	12	70						
	S. Sanderson	do glace	12	00						
	W. S. Scott	Divers approvisionnements	9	00						
	J. McDonald	20 tinettes de bœuf salé	8	53						
	C. Mair	Trois douzaines d'hermes	100	00						
	J. Penbrun	Loyer de la glacière	1	80						
	P. Erasmus	Pâturage	8	00						
	P. Balendine	Divers pour bureau	75	00						
	P. C. Pemburn	Quatre reits	25	76						
	do	Conduire du bétail	12	00						
	A. Campbell	Divers pour bureau	15	00						
	D. Villebrun	Foin	45	37						
		10 reits	60	00						
		Harnais, traineau, etc., pour l'interprète	30	00						
		Livrer du poisson blanc	14	50						
			10	00						

C. Thompson	Ferrer des chevaux	18	45							
J. F. Graburn	Chèque	600	00							
	Moins—Remboursement	35	12							
		564	88							
		1	50							
J. P. Wright	Charriage et droit sur vêtements	51	75							
Cie de transport de Winnipeg et de l'ouest	Transport et frais sur vêtements	4	00							
J. P. Wright	Charriage d'un coffre de médicaments	7	00							
Ch. de fer du Pac. Can.	Transport d'une boîte de papeterie	36	85							
do	do de coffres de médicaments	515	17							
Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnement pour les indigents	13	00							
W. Turner	Pâturage	65	72							
Cie de la Baie d'Hudson	Diverses dépenses	51	45							
do	Roties, etc, pour les chefs et commandants à Pitt	115	37							
do	Diverses dépenses à Pitt	12	00							
J. Pemburn	Conduire les bestiaux	15	00							
do	Cinq reits	10	00							
G. F. Herchmer	Services	11	30							
J. Longmore	Charriage de foin	59	20							
do	do	10	00							
do	Menus déboursés	11	30							
W. I. Orde	Un cheval	27	25							
J. McKay	Diverses dépenses	75	00							
Police à cheval du Nord-Ouest	Gonduire un attelage	15	00							
D. McIver	do	6	00							
G. Hamilton	Convertures, boîtes et munitions	45	95							
do	Hiverner une vache	15	00							
B. Larocque	Avoine	8	75							
W. J. Scott	Huile de pétrole	4	00							
D. McLeod	Un traineau plat	7	50							
J. McDonald	Réparations aux voitures à ornères	54	00							
J. Munro	72 sacs	50	00							
C. Mair	Pâturage	5	00							
P. Balendine	Diverses dépenses pour le bureau	32	31							
do	Pâturage	16	66							
do	15 sacs	15	00							
R. Scott	Abattre des bestiaux	74	00							
W. L. Orde	Diverses dépenses pour le bureau	26	26							
Mahoney et McDonald	Transport des sauvages au lac à l'Oignon	268	68							
Cie de la Baie d'Hudson	244 sacs	146	85							
do	Surfaix	7	50							
McFarlane Frère	Encasser des archives	191	38							
Stobart, Eden et Cie	Diverses dépenses	8	00							
D. McIver	do	20	52							
Police à cheval du N.-O.	Diverses dépenses	10	00							
Mahoney et McDonald	do	18,831	97							
	A reporter	45,356	89							
		123,989	23							

Ct.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN FAVEUR DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 169.....		Report.....	18,831	97	45,356	89	123,689	23
		DÉPENSES—Suite.						
	Mahoney et McDonald.....	Diverses dépenses.....		7	43			
	P. Ballendine.....	do.....		3	54			
	R. McKay.....	62 sacs.....		22	00			
	P. Scott.....	99 sacs.....		89	00			
	P. Ballendine.....	Une paire de couvertures.....		8	00			
	J. Savers.....	Conduire une vache.....		3	00			
	Rev. G. Flett.....	Approvisionnement aux indigents.....		75	00			
	E. Dewdney.....	Diverses dépenses.....		52	16			
	Rev. J. Hugomard.....	do.....		115	00			
	Diverses personnes.....	Dépenses encourues par l'inspecteur W. D. Jarvis durant le paiement des annuités en 1879.....		211	75	19,428	85	
		DÉPENSES SE RATTACHANT AU BUREAU DES COMMISSAIRES.						
	E. T. Galt.....	Passage depuis Bismarck jusqu'à Walsh.....		31	70			
	do.....	Passage en chemin de fer, depuis Montréal jusqu'à Bismarck.....		31	10			
	I. G. Baker et Cie.....	Location pour frais de route et équipement.....		100	00			
	do.....	Approvisionnement pour commissaire pendant le voyage.....		157	20			
	do.....	Frais de route, depuis Helena jusqu'à Toronto.....		260	00			
	E. Dewdney.....	Balances des frais de route de Galt et McLeod.....		97	30			
	do.....	Frais de route, depuis Assiniboine jusqu'à Helena.....		50	00			
	do.....	do.....		505	50			
	do.....	Moins—Remboursement.....		274	86			
	do.....	Diverses petites dépenses, louage d'un cheval.....		230	64			
	do.....	Dépenses depuis le lac Plat jusqu'à Battleford.....		22	15			
	do.....	Allocation pour frais de route, commissaire et secrétaire, 31 jours.....		15	00			
	do.....	Allocation pour frais de route, secrétaire, 40 jours.....		120	00			
	do.....	Moins—Payé préalablement.....		9	50			
	do.....	Loyer du bureau à Ottawa.....		186	00			
				110	50			
				15	00			

do.....	Chèque pour dépenses de bureau.....	500	00
do.....	Moins—remboursements.....	50	68
do.....	Allocation pour frais de route du commissaire et du secrétaire, 31 jours.....	1,000	00
do.....	Chèque.....	404	50
E. T. Galt.....	Montant comptable pour lui et McLeod.....	595	50
E. Dewdney.....	Allocation de pension, pour lui et son secrétaire, 29 jours.....	700	00
do.....	do.....	174	00
do.....	do.....	93	00
do.....	Mandat comptable.....	402	00
do.....	Moins—remboursements.....	1,000	00
do.....		14	47
do.....	Mandat comptable de l'agent McGill.....	385	53
Gulberston et Mills.....	Pension du commissaire et du secrétaire.....	300	00
Cassidy et McDevitt.....	Soin d'un cheval.....	7	00
E. T. Galt.....	Remboursement pour perte par le feu de papier.....	9	00
Ch. de fer du Pacifique C.....	Transport de papeterie et équipement.....	72	75
E. Murphy.....	Charretiers, gages.....	102	05
W. T. Parker.....	1 tonne de foin.....	300	88
A. Wright.....	Divers, équipement du commissaire.....	12	00
Donaldson Frères.....	Papeterie.....	33	60
Cie de la Baie d'Hudson.....	Équipement du commissaire.....	10	75
A. Wright.....	Graisse à essieux, surtaxe, etc.....	46	10
H. L. Reynolds.....	Loyer de bureau.....	129	75
Haverly Frères.....	Soin d'un cheval et le conduire.....	2	25
Patterson et McLennan.....	Divers, chevaux du commissaire.....	6	00
J. H. Ashdown.....	Arvoine de.....	35	63
L'hon. D. Laird.....	Appointements pour mai et juin.....	5	35
F. Fischer.....	Foin pour les chevaux du commissaire.....	11	25
W. Garland.....	1 cheval pour le commissaire.....	1	00
G. Marchand.....	3 do.....	200	00
J. Hoey.....	1 paire de chevaux pour le commissaire.....	382	75
W. Prosser.....	1 cheval pour le commissaire.....	240	00
Honey et Larkworthy.....	Voiture à ressorts.....	150	00
I. G. Baker et Cie.....	Voiture.....	173	00
J. Campbell.....	1 voiture.....	100	00
A. Calder.....	Équipement pour M. Galt.....	90	00
I. G. Baker et Cie.....	1 harnais.....	30	00
J. Hoey.....	Transport du bagage de M. Galt.....	35	25
T. C. Power et Frères.....	Papeterie et chaises.....	6	00
S. J. Clark.....			
		7,688	76
		72,474	50
			123,989
			23

G.-SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 169.....	T. P. Wadsworth.....	Report.....					72,474	50
	do	DÉPENSES SE RATTACHANT A L'ÉTABLISSEMENT ET A L'ENTRETIEN DES FERMES.....						
	J. Campbell.....	Appointements comme inspecteur des fermes, du 26 juillet 1879 au 31 mai 1880.....					1,019	85
	Wright et Arbuckle.....	Frais de route en tournée d'inspection, pour le semestre expiré le 31 décembre 1879.....					708	93
	J. Chisholm.....	Voiture et ornements pour M. Wadsworth.....					100	00
	J. P. McGregor.....	Harnais.....					37	50
	Cie de la Baie d'Hudson.....	3 chevaux.....					35	00
	Stobart, Eden et Cie.....	do.....					400	00
	A. McGillis.....	do.....					23	00
	Polies à cheval du N.O.....	do.....					7	00
	W. Johnson.....	do.....					30	55
	do	do.....					4	00
	L. Smith.....	do.....					119	80
	J. Nolan.....	do.....					300	00
	T. Content.....	do.....					100	00
	Murphy, Neil et Cie.....	do.....					50	00
	do	do.....					325	00
	P. Peterson.....	do.....					350	00
	R. R. Mills.....	do.....					300	00
	A. C. Beckman.....	do.....					135	00
	Cuberton et Cie.....	do.....					300	00
	Cassidy et McDevitt.....	do.....					250	00
	J. Mee et Frère.....	do.....					5	95
	I. G. Baker et Cie.....	do.....					462	50
	do	do.....					50	00
	J. Ellis.....	do.....					74	00
	Bernard Frères.....	do.....					70	62
		do.....					56	62
		do.....					367	44
		do.....					401	94
		do.....					8	88
		do.....					504	01

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	A. O. F. Coleman.....	13 paires de chevaux et harnais.....	3,027	35				
	Esmoude Frères.....	Ustensiles de cuisine et emballage.....	39	65				
	Thos. Birkett.....	13 assortiments d'outils de menuisiers.....	3,177	46				
	A. O. F. Coleman.....	Rémunération pour l'achat de chevaux.....					100	00
	Diverses personnes.....	Louage de voiture pour les instructeurs.....					2	50
	Cie du ch. de fer G.-T.....	Passage de 13 inspecteurs à Saint-Boniface.....					369	70
	I. G. Baker et Cie.....	do.....					594	41
	do	do.....					564	70
	do	do.....					75	00
	R. Stalker.....	do.....					5	50
	A. Cushing.....	do.....					41	00
	A. O. F. Coleman.....	do.....					1,135	29
	S. H. et Forbruge.....	do.....					1,151	38
	Thos. Birkett.....	do.....					985	68
	Cie du ch. de fer G.-T.....	do.....					3,640	00
	J. McKay.....	do.....					494	00
	Westbrook et Fairchild.....	do.....					521	40
	J. H. Ashdown.....	do.....					643	50
	do	do.....					75	00
	Vule et Stewart.....	do.....					188	40
	Johnson, Roca et Cie.....	do.....					174	00
	I. H. Ashdown.....	do.....					27	00
	Hastam et Wilson.....	do.....					20	00
	Muholland frères.....	do.....					2	75
	J. McKay.....	do.....					118	00
	A. McDonald.....	do.....					1,340	81
	Vapeur "Colville".....	do.....					46	06
	Chemin de fer du P. C.....	do.....					270	52
	Vapeur "Cheyenne".....	do.....					18	00
	do	do.....					2	75
	S. W. Ritchie.....	do.....					106	00
	Roberts et Sinclair.....	do.....					234	00
	Cie de la Baie d'Hudson.....	do.....					300	30
	do	do.....					163	88
	N. L. Piper et fils.....	do.....					44	80
	D. McLeod.....	do.....					22	00
	J. J. English.....	do.....					22	00
	J. Setter.....	do.....					5	00
	W. Champness.....	do.....					54	75
	Cie du ch. de fer G.-T.....	do.....					16,261	76
		do.....					20,322	92
		A reporter.....					72,474	50
							123,989	23

G.-SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 169		Report	30,322	92	16,261	76	72,474	50
		DÉPENSES SE RATTACHANT À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'ENTRETIEN DES FERMES—Suite.	Etablissement.		133,989		23	
	Cie du ch. de fer G.-T.	Installer des fontaines sur les wagons à chevaux			4	50		
	Kavanagh frères	Approvisionnement pour l'inspecteur à Walsh			2,500	00		
	Diverses personnes	Dépenses encourues par l'agent Orde lors du transport des instructeurs d'agricult. de leur équipement, des chevaux du bagage, etc., de Toronto à Winnipeg, par chemin de fer.			3,104	03		
	West. Union Telegraph Co.	Messages			11	08		
	Helena Herald	Publicité			20	00		
	Overland Hotel	Pension des agriculteurs			38	00		
	Cuberson et Mills	do			12	00		
	J. Mee et frère	Fers pour chevaux			5	00		
	Ecures de Benton	Soins de trois chevaux			3	50		
	M. Walsh	Transport d'instruments aratoires			33	15		
	W. D. Whitney	Ferrures			11	00		
	L. G. Baker et Cie.	Approvisionnements pour la ferme Taylor			183	50		
	do	do do Wright	1,126	35				
	do	do do	18	00				
	W. S. Gladstone	Bardeaux et bois de construction pour Taylor			4	40		
	F. Delmas	Bois de service pour Patterson			124	56		
	W. S. Gladstone	do Taylor			16	00		
	L. G. Baker et Cie.	2 paires de couvertures pour English			16	00		
	do	do do J. Setter			16	00		
	do	Approvisionnements pour Thomas Wright			153	32		
	do	do S. Bruce			951	47		
	M. A. Flanagan	do do			27	60		
	W. S. Gladstone	Prix de l'entrep. pour la construct. d'une maison, ferme Taylor.			800	00		
	L. G. Baker et Cie.	Châssis et porres pour les agriculteurs du sud			56	00		
	do	6 harnais doubles			180	00		
	do	Passage de Wright, Taylor et Gowan						
	do	Transport d'effets, de Benton à Walsh			105	00		
	do	do do			113	34		
	do	20 jougs pour boeufs de labour			196	07		

do	6 charnes, avec soos additionnels	225	00
do	1 peaux de buffie pour S. Bruce	6	00
do	2 voitures et une toile pour voiture	209	00
do	2 peau de buffie pour Patterson	6	00
do	265 lbs. de boeuf	8	25
T. C. Power et frères.	Transport de chevaux et effets à Benton	753	00
do	1 voiture	130	00
do	Passage des instructeurs, Bruce, English, Patterson et Setter, de Bismarck à Benton	160	00
John Glen	Récoltes et améliorations sur la ferme de Wright	360	00
J. Dunbar	do	32	76
W. A. Rutherford	Pommes de terre de semence pour l'instructeur Kettles	105	04
J. Mee et frères	do		
A. Beekman	Ferrer des chevaux	3	60
L. G. Baker et Cie.	4 paires d'entraves	125	00
do	1 cheval pour l'instructeur Bruce	70	00
do	Charrue	234	47
do	2 semois, et transport		
E. McKay	Nourriture pour chevaux	77	12
James Patterson	Instructeur, frais de route, de Belfast, Ont., à Bismarck	69	20
H. Olsen	do	22	00
J. McFarlane	Pommes de terre de semence	18	00
P. Decotah	do	8	00
B. Fennel	Travaux faits à la maison de la ferme, Eagle Hills		
C. Brisbois	Conduire et marquer les animaux		
G. French	Divers approvisionnements	75	00
T. McKenzie	Labourer 15 acres de terre		
O. S. Mann	do		
do	do		
do	do		
E. McKay	150 lbs. de boeuf pour Wright	19	20
C. Uniack	Foin	6	00
E. McKay	Transport d'approvisionnements		
do	do		
C. Corstier	Foin pour J. J. English		
do	Services comme guide		
L. G. Baker et Cie.	Approvisionnements aux fermiers		
do	do Wright		
A. O. F. Coleman	Médicaments pour les chevaux de la ferme	861	00
L. French	Livrer des instruments aratoires à la travers des Pieds-Noirs	68	00
do	Labourer 17 acres de terre pour J. Patterson		
do	Nourrir des chevaux pendant 12½ jours	20	00
do	Foin pour Williams		
See-kah-ho-kootch	Divers services aux fermiers	23	98
Cie de la Baie d'Hudson	Diverses dépenses se rattachant au transport des fermiers	50	10
W. L. Orde	Loyer d'une stable à l'instructeur English	4	00
Mme Everson	Pension de Ross et Trotter, aide de Setter	16	50
W. Casey	Bois de service pour English	5	70
R. McKinnon	Balance des frais de route lui étant due	5	00
J. J. English	do		
W. Spervian	Boeuf pour English		
	A reporter	27,486	87
		25,449	49
		72,474	50
		133,989	23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 169		Report	27,486 87	25,449 49	72,474 80
		DÉPENSES SE RATTACHANT À L'ÉTABLISSEMENT ET L'ENTRETIEN DES FERMES—Suite.	Établis- sement.	Entretien.	123,989 23
	J. McDougall	Menuiserie à l'habitation de S. Bruce	18 23	120 00	
	M. Welch	Transport d'approvisionnements	11 00		
	C. King	Avoine pour l'instructeur Paterson	76 00		
	do	Pommes de terre de semence pour l'instructeur Kettles	1,000 00		
	do	Améliorations sur la ferme de réserve des Piéganes, cédée au gouvernement	153 72		
	J. Dunbar	Pommes de terre de semences pour Kettles	30 00		
	J. Henry	Légumes pour Taylor		16 71	
	A. L'Hirondel	1,500 perches de clôture en pin pour la ferme de Wright		12 00	
	J. C. Lansberry	Conduire des bestiaux à la ferme de Taylor		7 50	
	W. Atkins	do		11 46	
	W. Parker	Loger des chevaux		9 61	
	R. McCutcheon	Transport d'approvisionnements à Setter	45 30		
	Mee Frères	Dents de hèse	27 00		
	T. C. Power	Pémanca et pommes de terre pour Setter	20 44		
	J. G. McDougall	Sciage de b. de const. p. la maison de la f. de rés. des Piéganes	17 00		
	A. L'Hirondel	501 piquets pour la ferme de Wright	11 67		
	Wright et Arbuckle	Harnais, équipement pour l'instructeur McCord	148 56		
	J. H. Ashdown	Divers, équipement pour l'instructeur McCord			
	W. S. Gladstone	2,476 pieds de bois de service pour l'habitation			
	W. S. Lee	1,495 lbs. de bœuf			
	N. T. McLeod	Graines de jardin pour la ferme	9 45		
	J. Dunbar	Poêle de cuisine, ferme de réserve des Piéganes	30 00		
	do	6 tonnes de foin	30 00		
	do	Orge pour la ferme de réserve des Piéganes	43 40		
	J. Holloway	Labouer 25 acres de terre	135 00		
	I. G. Baker et Cie	Thé, sucre, riz, etc.		93 74	
	do	Divers pour l'instructeur		380 29	
	do	Blé de semence	197 60		
	do	Pommes de terre de semence, ferme de réserve des Piéganes	174 24		

Wanamauger	Conduire des bœufs pour l'instructeur Taylor	30 00			
H. Oslen	2 tables pour la ferme de la réserve des Piéganes	12 00			
do	Pommes de terre de semence pour la f. de la résér. des Piéganes	77 12			
do	Améliorations sur le terrain par lui occupée sur la ferme de la réserve des Piéganes	1,200 00			
J. Hollis	Avoine, foin et pois de semence	630 72			
do	Pommes de terre de semence pour la f. de la résér. des Piéganes	241 72			
do	Seigte de semence	67 76			
D. Banberry	Transport		20 73		
M. Galignier	Foin pour la ferme de la réserve des Piéganes	8 00			
Cie du ch. de f. Gr.-Tronic	Frais de route de l'instructeur Demais à Saint-Boniface	30 00			
L. Roussel	Conduire des bœufs à la ferme de la réserve des Stoney	8 00			
M. Holloway	Charruage de perches, etc., ferme de Taylor	239 38			
T. McKenzie	Défricher 25 acres de terre, ferme de la rivière à l'Arc	125 00			
J. Sprout	Transport à la ferme de la réserve des Stoney		106 27		
W. S. Lee	Avoine et blé de semence, ferme de la crique Pincher	751 64			
W. Whitney	Réparer les voitures		3 85		
J. C. Stone	Transport à la ferme de Taylor		36 72		
W. Whitney	Réparer les wagons, ferme de la réserve des Piéganes	14 20			
A. L'Hirondel	883 perches pour la ferme de la rivière à l'Arc	17 66			
T. McKenzie	Charruage de perches	40 38			
do	Transport de blé de semence	88 80			
J. Lauder	413 lbs de bœuf, ferme de la réserve de la rivière à l'Arc	28 91			
O. S. Main	do	31 90			
L. Bell	Charruage, ferme de la réserve Pincher	20 50			
D. McDougall	51 lbs de lard, ferme de la rivière à l'Arc	10 20			
T. McKenzie	Charruage de perches et de bois de construction	51 92			
do	307 lbs de bœuf à Calgary	24 56			
I. G. Baker et Cie	Divers approvisionnements pour la ferme de la rivière à l'Arc	286 43			
T. Robinson	do	10 50			
Cie de la baie d'Hudson	Transport des approvisionn. des instructeurs depuis la division sud de la Saskatchewan à différents points	3,624 72			
do	Moins—Retenue	500 00			
do	Corde pour l'instructeur McCord	9 60	3,124 72		
do	Approvisionnements pour l'instructeur McCord		35 65		
do	do		272 88		
do	do		18 85		
A. A. Vice	do		90 00		
Hon. D. Laird	Conduire du bétail pour la ferme à Fort-McLeod				
H. Brass	Orge et avoine pour l'instructeur Sherrin	6 56			
P. Ballendine	Réparer les charrettes pour fermiers				
do	Chandelles pour l'instructeur Sherrin				
C. Mair	Huile de pétrole				
Norris et Logan	Divers pour Loucks				
McPhail et Batchard	Foin				
J. Williscraft	Divers				
do	Pommes de terre				
A. reporté		33,024 98	30,749 48		
				72,474 50	123,989 23

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ,	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
Crédit 19		Report	33,024	98	30,749	48	72,474	50	123,989	23
		DÉPENSES SE RATTACHANT A L'ÉTABLISSEMENT ET A L'ENTRETIEN DES FERMES.— <i>Fin.</i>								
	F. H. Francis	1 traineau double pour Loucks	8	00						
	H. F. Bonn	26 boisseaux d'orge	19	50						
	W. Sayers	Louage d'un cheval			5	00				
	J. Badger	Guide			5	00				
	Mahoney et McDonald	Huile de pétrole			1	25				
	do	Approvisionnement			74	14				
	do	1 jeu de balance-platiformes	20	00						
	do	6 bouteilles de pain killer pour Sherrin			2	40				
	R. Scott	Avoine et pommes de terre pour Donely	12	24						
	A. Campbell	Pain pour Delaney	70	00						
	E. Matheson	Loyer pour les instructeurs			5	00				
	G. Thunder	Loyer d'une loge pour L. Sayers			15	00				
	T. Smith	1 cheval pour l'instructeur Williams								
	H. Kelly	Foin pour les fermiers	150	00						
	F. H. Francis	Avoine pour Loucks	36	25						
	Cie de la baie d'Hudson	Harnais pour Loucks	10	00						
	do	Selle et tente	30	60						
	do	59 boisseaux d'orge	31	00						
	do	Divers approvisionnements	104	75						
	D. Ross	Pension des instructeurs			58	50				
	L. Sayers	Transport du bagage de Sherrin aux Collines de l'Aigle			10	00				
	P. Ballantine	Divers pour Sherrin			5	00				
	Mahoney et McDonald	do pour les fermiers			6	85				
	B. Brevster	Foin pour Loucks			15	00				
	T. McKay	Avoine et sacs pour les fermiers	10	00						
	E. Scott	14 boisseaux d'orge pour Delany	95	00						
	L'hon. D. Laird	Blé, orge et avoine	21	00						
	Mowat et Saffery	Blé de semence	19	00						
	C. Demais	Frais de route	455	15						
					50	00				

E. Thomas	Services comme instructeur	70	00
	Total de la dépense	34,117	47
	Balance dépensée en plus	63,190	09
		137,061	59
		13,675	36

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DIVISION DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 170.....		SIoux DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.						7,000 00
		<i>Dépenses.</i>						
	L. W. Herchmer.....	Somme votée pour 1879-80.....	980	00				
	do.....	12 mois d'appointements, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.....	20	00				
	do.....	Retenue pour le fonds de retraite.....						
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Frais de route, du 1er septembre au 31 mars.....	1,600	00				
	Brown, Oldfield et Cie.....	Approvisionnement.....	627	75				
	L. W. Herchmer.....	Graines de jardin.....	56	30				1,627 75
	Ashdown et Agnew.....	Avance pour achat de graines de semence.....	150	19				35 95
		104 lbs. de fèves.....	14	56				
	G. Lindsay.....	Munitions.....	24	00				
	Cie de la Baie d'Hudson.....	Réparations aux charries.....	12	00				
	G. Lindsay.....	1 bateau.....	5	00				
	J. L. Crevar.....	do.....	5	00				
	C. McCracken.....	Réparations aux charries.....	5	50				
	J. H. Ashdown.....	Instruments aratoires et charries.....	127	52				
	S. Bannerman.....	7 charrettes.....	100	00				
	Haslam et Wilson.....	Charries.....	100	00				
	W. H. Dibrow.....	Machine pour piler le grain.....	52	00				
	J. Little.....	Palonniers.....	18	00				
	R. Stalker.....	4 harnais.....	40	00				
	W. L. Orde.....	Réparations à la charrie de Bonnet-Blanc.....	2	50				
	Donald Gunn.....	1 paire de bœufs.....	160	00				
	S. Bannerman.....	21 génisses.....	500	00				
	do.....	10 bœufs.....	700	00				
	do.....	8 truies.....	40	00				
	A. McKenzie.....	1 taureau de Durham.....	120	00				
	G. M. Yeomans.....	1 porc du Berkshire.....	20	00				
					491	52		
								1,540 00

Stobart, Eden et Cie.....	Habillements.....	40	00
Caldwell et Cie.....	Médicaments.....	12	05
J. Faillat.....	Interprète, 2 jours.....	5	00
	Total, dépense, crédit no 170.....		3,973 32
	Balance non-dépensée.....		3,026 88

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

I.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 171.....	PAIEMENT AUX INSTRUCTEURS D'AGRICULTURE DANS LE NORD-OUEST.							
	Somme votée pour 1879-80				11,250	00		
	Budget supplémentaire.....				10,000	00		
	DéPENSES.						21,250	00
	<i>Gages payés aux instructeurs pour la culture au taux de \$730.00 par année.</i>							
	Samuel Bruce.....	Fort McLeod, du 23 août 1879 au 30 juin 1880.....		623	38			
	George Chueffey.....	do Carleton, du 1er oct 1879		547	47			
	M. Chamberlain.....	do do		608	33			
	J. Delaney.....	Lac des Isles, du 1er sept. 1879		547	47			
	E. S. Donally.....	do do		425	81			
	J. J. English.....	Victoria		182	00			
	F. L. Hunt.....	Collines du Cyprès.....		463	09			
	James Johnston.....	Qu'Appelle, du 13 août 1879 au 31 mars 1880.....		486	64			
	C. Kettles.....	Fort Pelly, du 1er nov. 1879 au 30 juin 1880.....		150	00			
	W. A. Lucas.....	Trois mois de services		468	96			
	J. J. McHugh.....	Prince Albert, du 10 août 1879 au 31 mars 1880.....		425	81			
	J. F. B. Morice.....	Lac au Pigeon, du 1er oct. 1879 au 30 avril 1880.....		53	22			
	J. Tomkins.....	Edmonton, du 1er oct. 1879 au 30 juin 1880.....		57	47			
	J. Norrish.....	Réserve Stoney, pour le mois de juin 1880.....		148	27			
	J. Patterson.....	Lac aux Canards, du 1er sept. 1879 au 30 mai 1880.....		547	47			
	J. Scott.....	2 mois et 29 jours		415	69			
	J. Setter.....	Traverse des Pieds-Noirs, du 23 août 1879 au 30 juin 1880.....		547	47			
	B. Sherrin.....	Buttes du Tondre, du 1er janvier 1879 au 31 mars 1880.....		415	69			
	H. J. Taylor.....	Collines du Cyprès, du 10 août 1879		468	96			
	T. Wright.....	Battleford, du 1er juillet 1879 au 31 déc. 1880.....		365	00			
	P. J. Williams.....	ferme du gouvernement au Fort McLeod, du 1er juillet 1879 au 31 déc. 1880		365	00			
		ferme du gouvernement au Fort Calgary, du 15 avril 1879, au 30 juin 1880		881	07			
		Fort Pitt, du 1er sept. 1879 au 31 mars 1880		425	81			9,694 41

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	<i>Gages payés aux aides des cultivateurs.</i>							
	E. Aywin.....	Gages comme aide de Lucas.....		200	00			
	D. Trotter.....	do Setter.....		35	00			
	C. Arnaud.....	do do		35	00			
	W. J. Read.....	do do		210	00			
	S. Poyack.....	Sherrin.....		80	00			
	Bad Robe.....	do do		43	25			
	Vieux Sioux.....	do do		11	25			
	J. Rae.....	do do		10	00			
	H. E. Chamberlain.....	Scott		216	00			
	W. Tomkins.....	do do		73	92			
	W. Graham.....	J. Tomkins.....		210	00			
	A. Yale.....	do do		6	00			
	H. Ross.....	English.....		108	00			
	D. Wanamaugher.....	do do		123	81			
	D. Blucord.....	do do		6	50			
	T. Rogers.....	do do		25	16			
	F. L'Hirondel.....	do do		25	00			
	P. McPhillips.....	do do		30	00			
	W. R. Wright.....	do do		12	16			
	M. Davidson.....	do do		88	35			
	L. Wood.....	do do		14	80			
	F. Sansel.....	do do		35	00			
	R. W. Gowen.....	Paylor.....		61	62			
	A. A. Vice.....	do do		382	70			
	C. Jones.....	do do		130	80			
	E. Murphy.....	do do		48	55			
	C. Pruden.....	J. Patterson.....		98	75			
	A. Casaut.....	do do		35	00			
	T. Longneek.....	Chaffey.....		270	00			
	K. McLeod.....	do do		100	00			
	J. Johnston.....	Tomkins.....		180	00			
	G. F. Gow.....	do do		9	00			
	M. Begg.....	do do		60	00			
	W. J. C'Donnell.....	do do		30	00			
	E. Higgins.....	do do		60	83			
	J. Orack.....	do do		232	49			
	A. G. Johnston.....	do do		140	00			
	J. Norrish.....	do do		100	00			
	Diverses personnes.....	do do		180	00			
	C. A. Lawford.....	do do		13	99			
		do do		56	75			
		do do		269	82			
		A reporter.....		4,127	83			9,694 41
								21,250 00

I.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Crédit 171.....		Report.....	4,127	83	9,694	41	21,250	00
		DÉPENSES—Suite.						
		Gages.....						
	E. D. Fabuall.....			48		75		
	Diverses personnes.....			826		55		
	C. Whiteford.....			25		00		
	D. Whiteford.....			84		50		
	R. Johnston.....			243		75		
	J. Friday.....			24		75		
	E. D. Folwell.....			145		75		
	Silver.....			33		75		
	D. Gunn.....			4		00		
	J. Reilly.....			15		00		
	J. Nelson.....			52		50		
	J. Dunbar.....			52		50		
	A. Doyle.....			72		33		
	J. Foley.....			243		00		
	W. H. Tomkins.....			210		00		
	P. Atkinson.....			60		00		
	J. Willisraft.....			52		00		
	F. Deever.....			20		00		
	H. Paquette.....			25		57		
	L. Higgs.....			25		57		
	J. N. Baskin.....			64		61		
	F. T. Hay.....			9		00		
	P. Coutois.....			177		68		
	W. Peden.....			120		00		
	J. Bowles.....			2		25		
	W. G. Hunt.....			56		75		
	Anson Ely.....			72		06		
	E. Houseman.....			109		66		
	Migosa.....			100		00		
	M. Rae.....			3		50		
				18		99		

do	T. Miller.....		85	00				
do	W. H. Reid.....		21	00				
do	J. Mooney.....		60	67				
do	A. Boyle.....		6	73				
do	J. Falcon.....		11	53				
do	J. Morrissau.....		75	00				
do	P. Decotah.....		115	00				
do	S. Balleline.....		60	00				
do	R. Sandison.....		48	00				
do	L. Sayers.....		68	33				
do	L. Volseley.....		50	00				
do	W. Fond.....		35	83				
do	H. J. Thompson.....		20	00				
do	G. D. Gopsill.....		91	00				
do	J. Cree.....		15	00				
do	T. Littlehouse.....		15	00				
do	J. Littlehouse.....		15	00				
do	J. Folster.....		50	00				
do	W. Turner.....		75	00				
do	J. Mnissey.....		25	00				
do	W. Fitzgerald.....		39	00				
do	J. Saunders.....		10	00				
do	E. Delaney.....		173	35				
do	C. Carson.....		230	04				
do	A. Smith.....		39	00				
do	J. Ferris.....		25	00				
do	H. Lawford.....		18	50				
do	P. Whiteford.....		63	50				
do	J. H. Gooderham.....		110	00				
do	P. Pratt.....		40	00				
do	N. Robertson.....		59	25				
do	A. D. McPherson.....		56	30				
do	R. Scott.....		35	40				
do	W. J. McLean.....		90	05				
do	A. Cadieu.....		65	00				
do	N. Spence.....		186	00				
do	J. Robillard.....		13	50				
do	T. Horsfall.....		80	00				
do	W. Erasmus.....		10	00				
do	A. Fallant.....		27	75				
do	B. Mezimer.....		3	00				
do	C. Kotay.....		9	00				
do	C. Côté.....		108	00				
do	N. H. Hunt.....		84	00				
do	E. McHilvray.....		45	00				
do	J. Laundell.....							
A reporter.....			10,032	30	9,694	41	21,250	00

I.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 171		Report.....	10,032 30		9,694 41	21,250 00
		DÉPENSE—Fin.				
		<i>Gages payés aux aides des cultivateurs—Fin.</i>				
	F. Piché.....	Gages.....	52 30			
	J. Rowland.....	do.....	12 75			
	T. Boucher.....	do.....	5 00			
	P. Blanchet.....	do.....	35 00			
		Moins—Remboursé.....	9 90			
	Fredrick.....	Gages.....	25 10			
	W. Cust.....	do.....	23 00			
	J. Badger.....	do.....	10 00			
			10 00		10,172 45	
		Total de la dépense.....				19,866 86
		Balance non dépensée.....				1,383 14

L. VANKOUGHNET
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU D.

TABLEAU indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendues durant l'année expirée le 30 juin 1880; le montant total du prix d'achat, et la quantité des terres arpentées et cédées aux Sauvages, non vendues à cette date.

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'acres vendus cette année.	Montant.		Quantité approximative restant à vendre.	Observations.
			\$	cts.		
				Acres.		
Albemarle.....	Bruce.....	2,829	2,837	00	7,424	Quelques-uns de ces terrains ont été repris par le département, les conditions de la vente n'ayant pas été remplies, ce qui fait que dans quelques cas, il semble avoir été vendu plus de terrains durant l'année courante qu'il n'en restait à vendre l'année dernière.
Amabel.....	do.....	819	1,016	12	334	
Eastnor.....	do.....	2,117	2,015	50	14,880½	
Lindsay.....	do.....	6,457	6,477	00	37,397	
Saint-Edmond.....	do.....	2,004	1,806	50	51,867	
Empl. de vil. de Hardwick	do.....				1,100	
do Oliphant.....	do.....				476½	
do Adair.....	do.....				1,700	
do Southampton.....	do.....				336	
do Bury.....	do.....				1,768	
do Keppel.....	Grey.....	429	593	50	935	
do Wiarton.....	do.....					
Bidwell.....	District d'Algoma.	1,100	550	00	8,453	
Howland.....	do.....	932	467	50	5,363	
Shequiandah.....	do.....	480½	263	00	10,622½	
Emp. de vil., Shequiandah.	do.....	1	40	00	329½	
Billings.....	do.....	930	467	50	10,430	
Assiginack.....	do.....	475	244	00	7,573	
Campbell.....	do.....	1,285	492	50	14,573	
Carnarvon.....	do.....	1,866	933	00	12,178	
Allan.....	do.....	3,263	1,637	00	8,866	
Tehkummah.....	do.....	1,781	890	50	8,870	
Sandfield.....	do.....	1,277	638	00	4,034	
Gordon.....	do.....	816	408	00	3,324	
		299				

TABLEAU D.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nombre de terres des Sauvages vendues durant l'année expirée le 30 juin 1880, etc.—*Suite.*

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'acres vendus cette année.	Montant.	Quantité approximative restant à vendre.	Observations.
			\$ cts.	Acres.	
Empl. de v. de Shaftesbury	District d'Algoma.	3	150 00	237 $\frac{583}{100}$	
Rivière Thessalon.....	do	11,261	10,790 00	12,591	Depuis le 22 sept. 1877.
Macdonald.....	do	527 $\frac{1}{2}$	466 75	8,978	
Réserve de la riv. du Jardin	do	203	304 50	15,977 $\frac{1}{2}$	
Aweres.....	do			9,742	
Fenwick.....	do	69 $\frac{1}{2}$	34 75	14,771	
Kars.....	do			9,479	
Pennefather.....	do			17,131	
Dennis.....	do			3,509	
Herrick.....	do			7,106	
Fisher.....	do			9,102	
Tilley.....	do			12,091	
Haviland.....	do			3,821	
Vankoughnet.....	do			11,850	
Tupper.....	do			2,800	
Archibald.....	do			2,900	
Laird.....	do	705	558 32	15,495 $\frac{3}{20}$	
Meredith.....	do	435	217 50	8,784	
Gore Bay.....	do	22 $\frac{8}{100}$	292 60	20 $\frac{75}{100}$	
Empl. de v. Manitowaning	do	11 $\frac{62}{100}$	489 00	46 $\frac{73}{100}$	
Robinson.....	do	4,857	4,344 00	67,198	
Dawson.....	do	6,252	3,028 00	34,265	
Ile Cockburn.....	do	12,529	6,208 00	30,752	
Mills.....	do	8,294	5,413 55	14,836	
Burpee.....	do	10,048	6,307 50	17,448	

TABLEAU D.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendues pendant l'année expirée le 30 juin 1880, etc.—*Suite.*

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'acres vendus.	Montant.	Quantité approximative restant à vendre.	Observations.
			\$ cts.	Acres.	
Barrie Island.....	District d'Algoma.	11,686	5,336 80	9,256	Le nombre d'acres non vendus a augmenté considérablement, six nouveaux townships ayant été mis en vente pendant le dernier exercice.
Neebing.....	Baie du Tonnerre..			3,778	
Sarnia.....	Lambton.....				
Anderdon.....	Essex.....				
Seneca.....	Haldimand.....			483 ³⁷ / ₁₀₀	
Cayuga.....	do.....	1½	60 00	929½	
Brantford.....	Brant.....				
Tyendinaga.....	Hastings.....	100	100 00	3,625	
Port Crédit.....					
Rama.....					
Village d'Azoff.....					
Ouitchouan.....	Chicoutimi, Qué..	210	94 50	13,070	
Viger.....	Temiscouata, Qué..			250	
Thorah Island.....	Prov. d'Ontario.....			134	
Iles Hycks, dans la rivière Trent.....					
Iles dans le fleuve Saint-Laurent.....		162 ¹ / ₁₀	1,185 00	*1,790 ² / ₁₀	*12 îles contenant 97 ⁶ / ₁₀ acres ont été louées cette année pour un terme de 20 années, renouvelable.
Totaux.....		96,238 ⁸¹ / ₁₀₀	67,157 39	575,082 ¹⁸ / ₁₀₀	

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

J. V. DEBOUCHERVILLE,

Commis préposé à la vente des terres.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 9 décembre 1880.

TABLEAU
STATISTIQUE AGRICOLE

PROVINCES.	Population des Sauvages résidant dans la réserve.	Quantité de terre cultivée.	Nouvelle terre défrichée en 1878-79.	Maisons ou huttes.	Granges ou étables.	Charrues.	Herses.	Voitures.	Mo uli s à vanner.	Moulins à battre.	Autres instruments.	Chevaux.	Vaches.
Ontario.....	15,250	57,459	2,981	1,563	1,211	850	926	326	28	4,809	2,501	1,953
Québec.....	5,925	8,778	799	488	244	195	281	18	14	1,427	570	550
Nouvelle-Ecosse...	1,958	1,340	62	352	54	16	12	16	335	34	72
Nouv -Brunswick..	1,464	2,199	166	298	93	18	21	11	1	342	33	33
Ile du P. Edouard.	290	80	10	63	5	2	2	2	48	1	1
Manitoba.....	11,475	2,779	209	1,898	454	295	292	150	2	1	3,929	469	495
*Territ. du N.-O....	1,154	1,446	386
Colombie-Britann.	255	31	306	210	777	9,247	4,123
Totaux.....	36,362	73,789	1,893	7,032	2,688	2,092	1,582	1,386	347	43	11,677	12,855	7,227

* Pour autres statistiques voir le tableau accompagnant le rapport du commissaire Dewdney.

MARTIN BENSON,
Commis de la statistique.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

E.
et industrielle.

Moutons.	Cochons.	Boeufs.	Jeunes animaux.	Maïs.	Blé.	Avoine.	Pois.	Orge.	Seigle.	Sarrasin.	Pommes de terre.	Foin.	Poisson, valeur.	Fourrures, valeur.	Autres industries.
1,732	5,069	716	2,599	53,600	57,815	64,717	21,011	16,105	5,401	967	74,542	6,454	20,451	39,641	47,930
134	805	32	495	7,183	3,653	16,348	5,693	661	45	2,470	11,746	2,140	526	15,071	31,558
83	28	12	76	98	270	506	82	45	44	7,210	361	3,115	1,733	5,437
4	90	11	49	36	185	3,490	15	1,565	8,277	361	754	4,095	8,149
.....	5	1	6	64	190	4	2	1,300	16	400	60	3,200
.....	41	326	430	1,605	3,702	95	77	983	49,502	2,877	112,036	34,520	2,300
.....	128	1,673	133	698
2,081	7,711	1,230	3,650	62,528	65,689	85,346	26,882	17,798	5,446	5,046	152,577	12,907	137,282	95,120	372,075

† Poisson, fourrures et huile exportés; la plus grande partie de ces articles a été produite par les Sauvages.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

TABLEAU

ETAT de la condition des différentes écoles des Sauvages

Réserve ou bande de Sauvages à laquelle appartiennent les écoles.	Nom de l'instituteur.	Appointements par année.	De quel fonds payé.
ONTARIO.			
Réserve de Caradoc, institution industrielle du Mont Elgin.....	Thos. Cosford.....	\$ cts.	Société de mission, wesléyens et fonds des Sauvages.....
Moraves de la Thames.....	Daniel Edwards.....	350 00	Fonds des Sauvages.....
Chippewas de Kettle Point.....	W. R. Carscaden.....	250 00	do
Chippewas et Pottawattamies de l'île Walpole.....	James Cameron.....	300 00	do et l'église d'Angleterre.....
do do.....	Andrew Jacobs.....	do do.....
do et Munsees de la Thames.....	Jacob Henry.....	200 00	do
do do.....	Joseph Fisher.....	200 00	do
do de la Thames.....	Alfred A. Jones.....	200 00	do
do de Saugeen.....	Isabella McIver.....	200 00	do
do do.....	Annie Jacquess.....	200 00	Société de mission, méthodist.....
do de Sarnia.....	Annie Weaver.....	200 00	do
do du Cap Croker.....	Peter Elliott.....	200 00	Fonds des Sauvages.....
do do.....	Bella A. Simpson.....	200 00	do
do do.....	David Craddock.....	200 00	do
do de Rama.....	Maggie Armstrong.....	200 00	do et société de missionnaires méthodist.....
do de Beausoleil.....	Allan Salt.....	260 00	do do
do de l'île Georgina.....	George Grylls.....	250 00	Méthod. de l'église du Canada.....
Pointe Rochense.....	Moses Wancosh.....	100 00	do
Mississaguas du lac à la Vase.....	Walter Kidd.....	400 00	Cie de la Nouv.-Angleterre.....
Mississaguas de Alderville.....	Minnie B. Sanderson.....	250 00	Fonds des mission méthodist.....
do Hiawatha.....	Lila Buchanan.....	250 00	do
Mohawks de la Baie de Quinté.....	Eliza Downs.....	370 00	Fonds des Sauv. et des blancs.....
do do.....	Elizabeth Blanchards.....	150 00	do
do do.....	L. Garrett.....	150 00	do
<i>Sauvages des Six Nations.</i>			
1. Institution Mohawk, Brantford.....	{ J. H. Farlie..... Jennie Fisher.....	400 00 200 00	} Cie de la N.-Angleterre.....
2. Grande Rivière.....	E. B. Roberts.....	250 00	do et fonds des Sauv.....
3. do.....	Lydia Lewis.....	250 00	do do
5. do.....	S. K. Hill.....	250 00	do do

F.

au Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre total d'élèves.	Fréquentation, moyenne quotidienne.	Nombre de ceux qui lisent et épèlent.	Nombre de ceux qui écrivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la géographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent le chant et la musique.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Nombre de ceux qui apprennent l'écriture sainte.	Nombre de ceux qui apprennent l'anglais.	Observations.
25	26	41	38	41	41	41	14	14	Une école industrielle et pensionnat; \$60 par année pour chaque 50 élèves, qui sont payées à même le fonds des Sauvages. On enseigne aux garçons les métiers et l'agricult., aux filles, la cout., le mén., etc.
24	17	41	31	40	38	25	15	15	21	24	Chant, composition et dessin.
9	9	18	12	18	15	11	2	6	1	4	Diétée.
22	6	28	11	26	21	8	2	1
35	34	69	36	44	33	31
20	9	29	16	29	25	16	2	1
22	11	33	18	33	19	21	4	7
19	7	26	16	26	18	7	3	2
17	9	26	13	26	22	6	8
13	10	23	8	23	23	21	4	5
30	26	56	34	50	56	19	2	2
7	7	14	4	14	14	11	0	4
23	4	27	10	27	26	26	1	11
4	8	12	8	12	12	9	2	4
15	13	28	13	28	28	28	3	7	21	22	Diète, broderie et dessin.
11	11	22	7	22	14	7	3	2
8	9	17	7	17	14	10	2
8	9	17	9	17	16	13	9	2
33	23	56	26	56	40	33	14	41
27	16	43	13	43	43	28	14	30
14	14	28	10	25	24	23	4	14
10	10	20	6	20	20	9	4	1
22	13	35	13	35	35	35	4	8
21	14	35	16	35	35	31	14	16
52	43	95	90	92	92	93	94	94	25	39	94	66	Tous résident dans l'institut. Enseign. industriel, deux fois par semaine. Aux gar. on leur enseig. l'agricult., aux filles le ménage, etc.
30	29	59	26	59	59	59	12	11	Écriture et couture.
15	13	28	11	28	24	19	9	6	do chant.
13	6	19	9	19	19	19	2	2	do diétée.

TABLEAU

ETAT de la condition des différentes écoles des Sauvages

Réserve ou bande sauvage à laquelle appartiennent les écoles.	Nom de l'instituteur.	Appointements par année.	De quel fonds payé.	
		\$ cts.		
ONTARIO—Suite.				
<i>Sauvages des Six Nations—Suite.</i>				
6. Grande Rivière	M. Tench.....	250 00	Cie de la Nouvelle-Angleterre et fonds des Sauvages.....	
7. do	Annie A. Jones.....	250 00	do	do
8. do	Eliza T. Barr.....	250 00	do	do
9. do	Nelles Monture.....	250 00	do	do
10. do	Maria Gordon.....	250 00	do	do
11. do	Maria Merrill.....	250 00	do	do
12. do	Ben. Carpenter.....	250 00	do	do
Mississaguas de Cr�dit, sur la Grande Riviere	Alex Scott.....	350 00	do	do
Ecole de Thomas.....	Wm. Butcher.....	250 00	Fonds des Sauvages.....	
Oneida.....	Eliza Hyndman.....	250 00	do et Eglise d'Angleterre.....	
Baie Ouest.....	Minnie E. Riordon.....	290 00	Fonds des Sauvages.....	
Shequandah.....	Fred. Frost.....	400 00	do	
Lac au Poisson blanc.....	James McKay.....	200 00	Fonds des Sauvages.....	
Sheshiquaning.....	Mary McKeon.....	200 00	do	
Wikwemikong, garçons.....	Joachim Kochnestedt.....	300 00	do	
do filles.....	Lucy Heassly.....	300 00	do	
Wikwemikongsing.....	Agatha Gabou.....	200 00	do	
Baie Sud.....	Soph. DeLamorandi�re.....	200 00	do	
Ile Cockburn.....	Joseph Wancosh.....	150 09	do	
Ile Parry.....	W. A. Elias.....	200 00	do	
Henvey's Inlet.....	Enock Monque.....	200 00	do	
Shewanaga.....	Amelia E. Chechock.....	200 00	do	
Fort Williams, gar�on.....	Thos. F. Stakum.....	150 00	do	
do filles.....	Mary Connolly.....	150 00	do	
Shingwauk Home.....	E. F. Wilson.....	1,200 00	Fonds des Sauvages et souscription.....	
Wawanosh Home.....	D. H. Carry.....	600 00	do	do
Riviere au Jardin, protestants.....	John Esquimaux.....	200 60	Fonds des Sauvages.....	
do catholiques romains.....	Rev. Thos. Ouillette.....	200 00	do	
Lac d'Or.....	Jennie Ryan.....	150 00	do	
Mattawan.....	Scur M. Antoinette.....	100 00	do	

F.—Suite.

au Canada, pour l'ann e expir e le 30 juin 1880.

Nombre de gar�ons.	Nombre de filles.	Nombre total d'�l�ves.	Fr�quentation, moyenne quotidienne.	Nombre de ceux qui lisent et �pellent.	Nombre de ceux qui �crivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithm�tique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la g�ographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent le chant et la musique.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Nombre de ceux qui apprennent l'�criture sainte.	Nombre de ceux qui apprennent l'anglais.	Observations.
16	7	23	8	23	23	23	4	6					10		Les �critures, dict�e et cat�chisme.
36	19	55	24	54	54	42	7	6					26		do do do
14	13	27	15	27	27	22	2	2					7	7	do do do
28	16	44	20	44	44	36	17	20					11		do fables et r�citations.
15	24	39	10	39	39	37							2		do dict�e.
11	8	19	8	19	15	10	4	2							do do
12	10	22	9	22	18	13									do cat�chisme.
17	12	29	20	29	29	21	21								Dict�e
22	20	42	30	4	42	42	10	10					42		
29	22	51	24	51	41	42		11							
12	11	23	14	23	23	23					6				Cat�chisme et chant.
16	12	28	10	28	28	28	2	8			14		4	14	
18	13	31	18	31	31										
21	16	37	24	32	14	30	2	3			15			9	
51		51	27	51	51	34	18	16			24				Enseignement des arts industriels, � part le chant, le dessin, l'angl et le cat. Ecriture sainte, couture, filature et tissage
21	11	32	15	22	22	25	4				4			28	
16	6	22	10	19	22	13	6				6				
4	3	7	6	6	7	5					4			4	
19	12	31	12	31	27	6		1							
15	14	29	12	15	14	4									
16	14	30	10	30	25	22		5					14	9	
24		24	14	22	21	15	18	13	2		7				Cat�chisme, chant et r�citation.
	30	30	22	28	29	26	7	12	9	1					Cat�chisme, l'�criture et le fran�ais.
51		51	47	51	51	45	41	40	12				31	44	Une �cole industrielle, tous r�sidents, \$60 par ann�e, chaque 20 �l�ves, � m�me le fonds des sauvages. Les gar�ons apprennent l'agriculture, m�tiers, etc.
15	15	14	13	15	9	1	3				1				Cat�chisme, �criture sainte et fran�ais.
17	7	24	13	24	24	20	2								
18	18	36	18	36	32	12	5	3							
9	10	19	7	19	11	16									
33	22	55	45	55	53	33	10	9	2		14				
				1,939											

TABLERAU
ETAT de la condition des différentes écoles des Sauvages

Réserve ou bande sauvage auxquelles appartiennent les écoles.	Nom de l'instituteur.	Appointements par année.	De quel fonds payé.		
QUÉBEC.					
Micmacs, Ristigouche	Fabien Gauthier	150 00	Fonds des Sauvages		
do Maria	Théotiste Cyr	150 00	do		
Iroquois, Caughnawaga	M. et Mme Fletcher	350 00	do		
Abénakis, Saint-François	H. L. Masta	250 00	do		
Témiscamingue	Sœur Saint-Antoine	100 00	do		
Iroquois, Saint-Régis	Mary Bannon	200 00	do		
Maniwaki	Sœur Marie-du-Sauveur	150 00	do		
Montagnais du lac Saint-Jean	Madame Otis	150 00	do		
Iroquois, Ile Cornwall	Timothy Arirhon	200 00	do		
Abénakis, Saint-François	Joseph Laurent	290 00	do		
Iroquois, Oka	Mme S. G. Dorion	250 00	do		
Huron, Lorette	O. Pillison	200 00	do		
NOUVELLE-ÉCOSSE.					
Rivière à l'Ours, Digby	T. C. Kerr	265 00	Fonds des Sauvages		
Whycoomagh	John McEachen	200 00	do		
Eskasonie	Roderick McMillan	200 00	do		
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.					
Ile Lennox	John O. Arsenault	200 00	do		
MANITOBA.					
Lac du Flux et Reflux	James Asham	\$12 par tête par année sur la moyenne de la fréquentation quotidienne, jusqu'à \$300.	Fonds des Sauvages. De ces personnes il y en a qui reçoivent des appointements d'autres sources.		
Fort Alexander	John Hall				
do	Rév. J. A. Allard				
Petite Saskatchewan	Benjamin Thom				
Réserve de Fairford	William Anderson				
Saint-Pierre, Sud	H. A. Ross				
Bande Saint-Martin	Francis Storr				
Rivière de la Tête Ouverte	William Dennet				
Saint-Pierre, Nord	Eric Hamber				
Rivière Noire	J. Hope				
Le Pas	Henry Cochrane				
TERRITOIRES DU NORD-OUEST.					
L'Isle à la Crose	Sœur Langelier				
Petites Buttes de Tondre	Frank Settee				
Saint-Albert	Sœurs de Charité				
Réserve de John Smith	H. T. Bourn				
Eagle Hills	R. Jefferson				

F.—Suite.

au Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Nombre de garçons.		Nombre de filles.		Nombre total d'élèves.		Fréquentation, moyenne quotidienne.		Nombre de ceux qui lisent et écrivent.		Nombre de ceux qui écrivent.		Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.		Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.		Nombre de ceux qui apprennent la géographie.		Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.		Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.		Nombre de ceux qui apprennent la musique et le chant.		Nombre de ceux qui apprennent le dessin.		Nombre de ceux qui apprennent l'écriture sainte.		Nombre de ceux qui apprennent l'anglais.		Observations.
27	17	44	23	11	21	18	13	2	2	3	3	7	9	15	24	5	2	5	10	2	5							Catéchisme.		
15	11	26	14	14	26	18	13	3	3	4	4	7	9	15	24	5	2	5	10	2	5							do et dictée.		
41	20	61	34	58	59	35	8	7	2	7	4	9	15	24	5	2	5	10	2	5							do	do et dictée.		
21		21	12	21	18	14	14	4	3	7	4	9	15	24	5	2	5	10	2	5							do	do et dictée.		
13	17	30	24	29	12	20	16	4	3	7	4	9	15	24	5	2	5	10	2	5							do	do et dictée.		
18	9	27	23	26	20	17	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2							do	do et dictée.		
11	10	21	12	21	15	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							do	do et dictée.		
11	12	23	12	23	21																							do	do et dictée.	
17	6	23	14	23	19	14	3	5																			do	do et dictée.		
23	8	31	16	30	18	11	7	5																			do	do et dictée.		
27	11	38	29	38	24	22	9	13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							do	do et dictée.		
22	9	31	26	31	22	22	15	15																			do	do et dictée.		
				376																										do
12	9	21	12	21	18	13	2	2																				do	do et dictée.	
19	9	28	11	28	13	9	3	10																				do	do et dictée.	
13	11	24	10	24	9	3	3	1																				do	do et dictée.	
				83																										do
11	4	15	5	15	11	10		5																				do	do et dictée.	
				15																										do
9	13	22	22	10	9	1																						do	do et dictée.	
16	21	37	16	37	37	34																						do	do et dictée.	
16	20	36	22	36	29	13		9	9																			do	do et dictée.	
8	9	17	10	17	10	3																						do	do et dictée.	
18	14	32	25	32	19	16		2	2																			do	do et dictée.	
31	22	53	27	53	43	21		4	6																			do	do et dictée.	
24	2	26	18	26	19	4																						do	do et dictée.	
15	6	21	12	21	17																							do	do et dictée.	
14	11	25	14	25	25	23		3	4																			do	do et dictée.	
4	8	12	9	12	6																							do	do et dictée.	
35	25	60	48	60	60	15		5	5																			do	do et dictée.	
				341																										do
15	36	51	47	51	43	44		13	23	34																		do	do et dictée.	
8	9	17	9	17	15	10																						do	do et dictée.	
28	31	59	46	46	45	22		21	11	7																		do	do et dictée.	
12	15	27	18	27	16	12		1																				do	do et dictée.	
18	4	22	15	22	16	10																						do	do et dictée.	
				176																										do

TABLEAU

ETAT de la condition des différentes écoles des sauvages,

Réserve ou bande sauvage à laquelle appartiennent les écoles.	Noms des instituteurs.	Appointements par année.	De quel fonds payé.
COLOMBIE-BRITANNIQUE.			
Metlakahtla	D. Leask.....	\$12 par tête par année sur la moyenne de la fréquentation quotidienne, jusqu'à \$300.	Fonds des sauvages; des appointements et contributions sont aussi donnés d'autres sources.
Rivière Nass, (Greeneville).....	Lizzie Greene		
Mission Sainte-Marie, garçons.....	Rév. D. Carion		
do filles.....	Sœur M. Lumena.....		
Fort Simpson.....	Susanna A. Lawrence.....		
Nassett.....	George Sneath		
Kincolith.....	Henry Schutt.....		
Victoria	Annie Pollard.....		

F.—Suite.

au Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre total d'élèves.											Observations.					
		Fréquentation, moyenne quotidienne.	Nombre de ceux qui lisent et épellent.	Nombre de ceux qui écrivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la géographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent la musique et le chant.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Nombre de ceux qui apprennent l'écriture sainte.		Nombre de ceux qui apprennent l'anglais.				
87	73	160	69	160	120	92												Une école industrielle; on enseigne aux garçons les métiers et l'agricult.; aux filles, le ménage, etc.; Ec. sainte, chant, dictée.
35	19	54	46	54	42	7												Écriture sainte.
13	13	13	11	13	13	10			6									do
26	26	24	26	25	25	25			6									do
84	58	122	40	109	94	41			1	3								do
72	3	75	24	75	75	12												
28	22	50	26	50	50	50												Dictée.
23	21	44	12	39	19	7												
		544																

TABLEAU F.—Etat de la condition des diverses écoles des sauvages, etc.—*Suite.*

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Nombre d'élèves.
Ontario.....	1,939.
Québec.....	376
Nouvelle-Ecosse.....	83
Ile du Prince-Edouard.....	15.
Manitoba.....	341
Territoires du Nord-Ouest.....	176
Colombie-Britannique.....	544
Total.....	3,474

L. VANKOUGHNET,

*Sous-surintendant général, affaires des sauvages.*DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

MARTIN BENSON,

Commis de la statistique.

TABLEAU G.

RECENSEMENT DES SAUVAGES RÉSIDENTS OU NOMADES, DU CANADA, PAR PROVINCES.

PROVINCE DE L'ONTARIO.

Oneidas, de la Thames.....	641
Chippewas et Munsees, de la Thames	600
Moraves, de la Thames.....	271
Wyandotts, d'Anderdon.....	90
Chippewas, Ottawas et Pottawattamies, de l'île Walpole..	802
do et Pottawattamies, de Sarnia.....	510
do de l'île au Serpent	133
do de Rama	254
do Saugeen.....	353
do de Nawash.....	388
do de l'île au Chrétien	298
Mississaguas, des lacs Scugog, Rice et à la Vase.....	307
do d'Alnwick	214
Mohawks, de la baie de Quinté.....	889
Six Nations, sur la Grande-Rivière.....	3,204
Mississaguas, de Credit	208
Chippewas, du lac Supérieur.....	1,613
Ojibbewas, du lac Huron.....	1,499
do et Ottawas, de l'île Manitouline.....	1,631
Algonquins, du lac d'Or	83
do de Carleton	21
do de Renfrew.....	176
do de Nipissingue.....	387
Chippewas, de la côte nord de la baie Georgienne.....	574
do de la riv. au Jardin et de la baie Batchewana..	675
Total.....	15,821

PROVINCE DE QUÉBEC.

Iroquois, de Caughnawaga	1,462
do de Saint-Régis.....	1,037
do et Algonquins, du lac des Deux-Montagnes..	480
Abénakis, de Saint-François.....	380
do de Bécancour	52
Montagnais du lac Saint-Jean.....	268
Amalécites, de Viger	120
Micmacs, de Maria.....	139
do de Ristigouche	400
do du bassin de Gaspé	50
Montagnais, de Betsiamits.....	552
Réserve de Godbout	31
Sept-Iles	260
Mingan.....	145
Natasquan.....	83
Musquahanos.....	50
Saint-Augustin.....	271
Moisie.....	7
Naskapees, du bas du Saint-Laurent	2,860

TABLAU G—Province de Québec—*Suite.*

Hurons, de Lorette	280
Malichites, de Témiscouata	73
Algonquins, de la rivière Désert	407
do Témiscamingue	198
do Pontiac, Sud	68
do Pontiac, Nord.....	520
do Hull	66
do Piccanock	21
do Hincks	15
do Rivière à l'Aigle.....	22
do Bouchette.....	9
do Tomasine.....	196
do Kakebonga.....	92
do Bowman.....	8
do Lièvres, Ouest.....	54
do Mulgrave.....	20
do Sainte-Angélique.....	3
do Ripon.....	4
do Nation du Nord.....	44
do Argenteuil.....	6
do Doncaster.....	8
do Montcalm.....	12
do Joliette.....	5
do Berthier.....	6
do Richelieu.....	3
do Iberville.....	7
do Maskinongé.....	20
do Saint-Maurice	184
do Compton.....	5
do Portneuf.....	3
Total.....	11,006

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Micmacs, d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.....	362
do comté de Kings.....	91
do Queens.....	105
do Lunenburg	56
do Halifax.....	130
do Hants.....	80
do Colchester.....	100
do Cumberland	83
do Pictou.....	197
do Antigonish et Guysboro'.....	167
do Richmond.....	244
do Inverness.....	93
do Victoria.....	144
do Cap-Breton.....	250
Total.....	2,102

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Micmacs, de Ristigouche.....	32
do Gloucester.....	26

TABLEAU G — Province du Nouveau-Brunswick — *Suite.*

Micmacs, de Northumberland.....	429
do Kent.....	282
do Westmoreland.....	142
Amalictes, de Madawaska.....	34
do Victoria.....	146
do Carleton.....	27
do Charlotte.....	63
do Saint-Jean.....	25
do comtés d'York, Sunbury, Kings et Queens....	258
Total.....	1,464

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Micmacs.....	290
--------------	-----

PROVINCE DU MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Chippewas et Cris, du traité n° 1.....	3,770
do do do 2.....	1,033
do Saulteux do 3.....	2,693
do do et Cris du traité n° 4.....	5,876
do do do do 5.....	3,158
Cris des Plaines et des Bois do 6.....	8,508
Pieds-Noirs, du traité n° 7.....	7,549
Sioux résidents.....	1,200
	33,787

DISTRICT D'ATHABASKAW.

Cris des Plaines.....	18
Cris des Bois.....	809
Assiniboines.....	13
Chipweyans.....	1,303
Castors.....	255
Total.....	2,398

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nation des Aht.

Ohay-aht.....	262
She-sha-aht.....	161
How-chuck-les-aht.....	91
Opet-ches-aht.....	53
To-qub-aht.....	47
W-Itoo-ilth-aht.....	287
E-koolth-aht.....	48
Autres tribus qui ne sont pas comprises dans l'état ci-dessus.	2,551
Bella Coola et Ilet Suck, portés à.....	2,500
Comox (3 bandes).....	88
Nation des Cowichan :—	
Esquimalt.....	77
Songhees.....	182
Nanaimo.....	223

TABLEAU G—Province de la Colombie-Britannique—*Suite.*

Nation des Cowichan :—	
Skwaw-mish	639
Soke	39
Teche-a-nook	54
Ke-tlay-nup	24
Li icks-sun	49
Hal-alt	44
Pa-nel-a-kut	239
Ku-leets	117
Sick-a-meen	36
So-me-naw	112
Kwaw-ma-chin	201
Ka-nip-sum	65
Ko-ne-a kun	89
Clem Clem-a-lits	167
Kevil-kiva-sha-lah	31
Tlip-pah-lis	29
Sno-no-wus	17
Kwa-le-cum	29
Chah-thul-elp-il	104
Tsah-wit-ok	71
Pau-kwe-chin	93
Tsi-klum	41
She-shell	167
Ska-sah-ah	20
Koo-nah-mich	15
Nation des Hydah	2,500
Quackeweth	3,500
Tsimsheean	5,000

Bandes de la terre ferme.

Samamhoo	65
Tsowas-an	52
Misqueam	92
False Creek	42
Capitano Creek	41
Mission de Burrard Inlet	123
Seymour Creek	23
Réserve n° 3, Burrard Inlet	39
Co-quit-lum	36
Katsey	127
Langley	106
Whonock	30
Matsqui	76
Sumas, n° 1	19
“ 2	12
“ 3	41
Nicoamen	14
Sque-am	25
Klatawars	16
Schurye	28
Co-qua-piet	26
Squehala	30
Squah	71
Assylitch	12
Skokale	34
Yak-y-you	44

TABLEAU G—Province de la Colombie-Britannique—*Suite.*

To-y-lee	51
Harrison Mouth.....	41
Chehalos.....	131
Squatils	45
Cheam	95
Popkum	18
Skowall.....	48
Hope	25
Ohamille.....	65
Ewahoos.....	96
Yale	267
Spuzzum.....	237
Boston Bar.....	316
Boothroyds	251
Kanaka Flat.....	106
Siska Flat.....	67
Skappah	55
Lytton.....	590
Nicomén	93
Cook's Ferry	282
Nicola	522
Smilkameen	56
Okanagan (Keremeus).....	136
Bonaparte.....	100
Kamloops.....	254
Thompson-Nord et lac du Canot.....	144
Dead Man's Creek.....	82
Thompson-Sud (Niskahnuith).....	140
Lac Adams.....	150
Petit lac Suswap	98
Spelemcheen	118
Tête du lac Okanagan	248
Penticton.....	144
Mission Okanagan.....	67
Osoyoos	117
Reste des sauvages dans la surintendance, évalué à.....	8,522
Total	35,052

TERRE DE RUPERT.

Maison de Rupert	400
Fort George.....	450
Petite rivière à la Baleine	50
Nitchequon.....	180
Osnaburgh.....	350
Martin's Falls.....	300
Lac Long	250
Nouveau-Brunswick	150
Albany	100
Mattamgimingue.....	120
Abittibi	450
Poste-volant.....	100
Mettachewan.....	50

TABLEAU G—Terre de Rupert—*Fin.*

Poste du Long Portage.....	50
Factorerie de l'Original	420
Waswanapee.....	200
Mistasine	150
Total.....	3,770

RÉCAPITULATION.

Ontario	15,821
Québec.....	11,006
Nouvelle-Ecosse.....	2,102
Nouveau-Brunswick	1,464
Ile du Prince-Edouard	290
Manitoba et territoires du Nord-Ouest.....	33,787
District d'Athabaskaw.....	2,398
Colombie-Britannique.....	35,052
Terre de Rupert.....	3,770
Total.....	105,690

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

OTTAWA, 30 juin 1880.

(Ce rapport a été reçu trop tard pour être inséré à sa place.)

GRAND RAPIDES, TRAITÉ No 5.
26 novembre 1880.

J. F. GRAHAM, écr.,
Surintendant intérimaire des sauvages,
Winnipeg.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, en double, sur les affaires des sauvages sous ma direction, conformément au traité 5.

J'ai jugé à propos de retarder l'envoi de ce rapport jusqu'après les paiements des annuités, qui, à cause des circonstances incontrôlables, n'ont été terminés que le 20 du courant.

Dans plusieurs des réserves, les sauvages ont souffert quelque peu du manque de nourriture, causé par le froid exceptionnel de l'hiver, et dans plusieurs cas par la négligence de se procurer, de saler et de mettre en réserve du poisson et autres approvisionnements pendant le temps de l'abondance.

Les sauvages qui ont signé ce traité apprécient beaucoup et hautement l'envoi de grains de semence par le ministère.

Je n'ai découvert qu'un seul cas dans lequel les grains aient servi à un autre usage que celui auquel ils étaient destinés.

Bien que les grains fournis à une ou deux réserves sur la Saskatchewan aient été un peu retardés à cause des difficultés de la navigation, jusqu'à une époque assez avancée de la saison, cependant tout a été semé, à part le blé et l'orge.

La fourniture de grains de semence est en effet une grande aide donnée à ces sauvages, car lorsque le poisson était rare l'hiver dernier, plusieurs d'entre eux n'ont vécu que de pommes de terre, et dans quelques-unes des réserves comprises dans ce traité, il est presque impossible de planter des légumes, car le terrain est tellement bas, humide et rocheux qu'il est presque impossible d'en conserver assez pendant les froids de l'hiver pour la semence du printemps suivant :

Immédiatement après mon arrivée ici et après avoir distribué les grains aux sauvages de la Saskatchewan, je partis pour Winnipeg par le bateau à vapeur *Colville*, afin de prendre des arrangements pour les paiements des annuités en vertu de ce traité.

Après de grandes difficultés, je m'assurai d'un bateau d'York et d'un équipage, et je partis de Winnipeg le 12 juillet.

BANDE DES ILES DE LA TÊTE DE CHIEN.

J'arrivai en cet endroit le 17 juillet, après avoir essuyé de fortes tempêtes et rencontré des vents contraires, depuis l'embouchure de la rivière Rouge jusqu'ici. Je fus donc en retard d'une journée pour les paiements que j'avais à faire ici, mais sans préjudice aux sauvages, attendu qu'ils avaient du poisson en abondance pour se nourrir; le temps défavorable a aussi retardé le bateau à vapeur qui apportait les approvisionnements, de sorte que les fournisseurs ont dû en acheter pour les sauvages.

Le lendemain, les instruments aratoires et les vivres furent débarqués et distribués à la bande.

Ils ont tué un bœuf et deux vaches que le ministère leur avait fournis, sous le prétexte que quelques-uns d'eux mouraient de faim par le manque de foin; ils en sont venus à la conclusion que le meilleur moyen à prendre était de manger quelques-uns de ces animaux. Ils tuèrent donc et mangèrent deux des vaches. Plus tard, dans le printemps, un des bœufs fut tué par un chasseur, qui prétendait l'avoir pris pour une bête sauvage; on laissait errer le bœuf à volonté, et la dernière fois qu'on l'a vu il était sur une petite île près de Sandy Bar.

Les seuls animaux appartenant à cette bande qui soient encore vivants et en bon état, sont ceux qui ont été donnés à la bande de la Tête de Brochet, par le conseiller James Sinclair.

BANDE DE LA RIVIÈRE FISHER.

J'arrivai ici le 18 juillet, jour fixé pour le paiement de cette bande; mais comme c'était un dimanche, j'attendis jusqu'au lundi, le 19. Je les payai tous ce jour-là.

Les vivres et les instruments aratoires furent débarqués ici le soir du même jour, et distribués de suite à la bande.

Ces sauvages ont souffert un peu du manque de nourriture le printemps dernier, parce qu'un certain nombre de ceux de Norway-House ont émigré ici tard dans l'automne et avec très peu de provisions pour commencer l'hiver, et cela, joint à un très grand froid et à la perte d'une grande quantité de leurs pommes de terre après les avoir plantées, une crue des eaux du lac, qui emplit d'eau leurs fossés pendant leur absence à leurs camps de pêche, ayant causé de grands dommages.

Ils ont fait des améliorations considérables sur cette réserve, en agrandissant leurs jardins en construisant des maisons,—presque chaque famille ayant sa propre demeure,—et aussi en prenant bien soin de leurs animaux.

Ils sont très contents d'avoir au milieu d'eux un bon et bienveillant conseiller, dans la personne du révérend M. Ross, missionnaire méthodiste, homme très estimé et respecté parmi les sauvages.

BANDE DE LA RIVIÈRE BERENS.

Avec un vent et un temps favorable, j'arrivai à cet endroit dans la soirée du 21 juillet; mais le jour fixé pour le paiement tombant un dimanche (25), et tous les sauvages étant arrivés le 22, je décidai de faire les paiements le jour d'avant (24), plutôt que le jour suivant (26) le jour fixé.

Dans le cours de la dernière année ces sauvages ont considérablement amélioré leurs maisons, mais ils ont défriché et labouré très peu de terre.

BANDE DE NORWAY-HOUSE.

A mon arrivée ici, je trouvai tous les sauvages sur la réserve, et prenant en considération l'incertitude de voyager rapidement dans cette partie du pays, j'en vins à la conclusion qu'il était désirable de faire des paiements ici, et de partir pour le lac La Crose, le samedi, 31 juillet; ainsi je terminai les paiements ici le 2, jour avant celui fixé pour le paiement (30).

Ces sauvages prospèrent; un certain nombre d'entre eux ont pu fournir des pommes de terre et de l'orge à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour faire les semences le printemps dernier, afin de lui permettre de remplir les conditions d'un contrat pour la fourniture de semence aux sauvages qui en manquaient. Ils n'ont pas souffert par manque de nourriture, vu qu'ils avaient emmagasiné presque la moitié de leurs provisions de l'année dernière (provisions reçues à l'époque des annuités); ils les ont gardées et s'en sont servi dans le temps où les vivres étaient rares, et pour semer au printemps. Ils ont de nouveau cette année emmagasiné une partie des provisions reçues à l'époque des paiements en vertu du traité, afin d'avoir quelque chose en réserve pour les mauvais jours. Je suis peiné de dire que c'est la seule bande comprise dans ce traité qui prend la précaution de se pourvoir de provisions et d'en mettre en réserve dans le temps d'abondance pour les temps de disette.

BANDE DU LAC LA CROSSE.

Avec un temps favorable et un double équipage (13 hommes), comme il faut en avoir sur un bateau d'York dans cette partie du pays afin de pouvoir le transporter sur les portages, j'arrivai deux jours avant le temps. Comme les sauvages étaient tous présents sur la réserve et que j'étais certain qu'il n'y avait pas de commerçants en route—à part les deux qui m'avaient suivi à chaque paiement depuis la rivière du Pékan (*Fisher river*),—et prenant en considération la longue, dangereuse et incertaine route que j'avais à parcourir pour me rendre au prochain endroit de paiement,—aux Grand Rapides,—je me décidai à payer ces sauvages le 2 août, au lieu du 4, jour fixé.

J'ai trouvé très peu de progrès ici, en fait de culture, depuis les derniers paiements. Ils ont construit quelques maisons et ont légèrement souffert du manque de nourriture pendant les froids de l'hiver dernier.

Cette bande n'a pas encore reçu de bestiaux du ministère.

BANDE DES GRANDS RAPIDES.

J'arrivai ici le 9 août, après avoir fait le voyage depuis le lac de La Crosse, dans l'espace extraordinairement court de six jours, ce qui ne s'était jamais vu ; mais cela était dû aux vents favorables et à ce que nous avons voyagé jour et nuit. Le temps qu'on prend habituellement depuis le lac La Crosse jusqu'ici, en bateaux d'York, est deux semaines, et très souvent, des gens ont été retenus par les vents contraires à la pointe aux Mousses,—“Ancienne Norway-House”—pendant plus de quinze jours. Cette partie du lac Winnipeg est très dangereuse pour les embarcations légères, à cause du manque d'abri. Le premier port entre la pointe aux Mousses et les Grands Rapides, est aux Trois Îles, distance de 50 milles. La rive nord du lac Winnipeg sur toute cette distance étant à pic, il est difficile d'y atterrir, même en temps calme.

Une fois arrivé sur la rivière Saskatchewan, j'étais presque certain d'arriver aux divers endroits sur cette rivière à l'époque fixée pour les paiements.

J'ai pris ici plusieurs jours pour réparer mon bateau et en faire le portage ainsi que de mes approvisionnements.

La saison des pluies étant arrivée, il m'a été impossible de partir d'ici avant le jour fixé pour les paiements, le 19 août.

Je fis les paiements le 19 août, malgré un gros orage, et le même soir je distribuai les instruments aratoires et les vivres à la bande.

Il a été fait moins de progrès dans la construction de maisons, le défrichement, le labourage de nouvelles terres et les semences, sur cette réserve, que dans aucune autre comprise dans ce traité.

Dans le printemps de l'année, les sauvages s'engagent comme matelots sur les bateaux à vapeur de la compagnie de la Baie d'Hudson, et comme portefaix dans ses entrepôts. Ils continuent à faire cette besogne jusque tard dans l'automne, négligeant leur propre ouvrage, et dans bien des cas ils ne peuvent pas même arracher leurs pommes de terre avant qu'elles ne soient gelées. Ils vivent ainsi d'une année à l'autre, ne gagnant réellement que peu ou rien, à cause du prix exorbitant qu'ils ont à payer pour les marchandises et les épiceries, aux entrepôts de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Une autre chose qui nuit à l'avancement et à la prospérité de cette bande c'est l'incompétence de son chef et son impopularité parmi ses compagnons.

Il ne veut pas recevoir d'avis, soit de ses conseillers soit de son peuple ; aussi, ils ne tiennent de leur côté aucun compte de ce qu'il peut faire.

Dans le cours du dernier hiver, par paresse et par manque de soin, ils ont laissé mourir de faim trois de leurs vaches et le taureau que le gouvernement leur avait livrés en bon état. Ils ont négligé de couper assez de foin cette saison pour la vache et les deux bœufs qui reste, de sorte qu'il est très probable que ces animaux mourront avant le printemps.

BANDE DE CUMBERLAND

Après une navigation exceptionnellement heureuse, j'ai fait le trajet jusqu'ici très promptement en voyageant jour et nuit, arrivant dans la soirée du 29 août.

Mon temps a été complètement occupé depuis ce jour jusqu'à celui fixé pour le paiement, le 3 septembre, en consultation avec les sauvages, et en faisant l'élection du chef et des conseillers.

Comme le principal chef, John Cochrane, était mort dans le cours de l'hiver, je jugeai convenable de faire élire un chef avant de faire les paiements ; et le 2 septembre, un ancien conseiller, Alber Flett, a été élu chef par acclamation.

Peter Chapman, un autre conseiller, ayant aussi donné sa démission, John Harkess et William Head furent unanimement élus conseillers pour remplacer Albert Flett et Peter Chapman.

La grande majorité de cette bande exprime le désir de remonter plus haut sur la rivière Saskatchewan, dans le voisinage du fort à la Corne, où la terre est plus propre aux opérations agricoles qu'à l'endroit où ils sont à présent.

Ils représentent aussi que les animaux à fourrures et le gibier disparaissent, et que la pêche diminue très rapidement dans cette localité;

Qu'il est impossible d'élever des animaux à cause du manque d'herbe;

Et que comme la réserve n'a pas encore été arpentée, ils espèrent que le ministre fera droit à leur demande.

Cette bande a reçu du ministre le reste de ses animaux en décembre dernier, par l'entremise de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Carleton. Ces animaux étaient dans un état misérable lorsqu'ils ont été livrés à la bande, et en conséquence plusieurs sont morts peu de temps après.

Je fis les paiements à cette bande le 3 septembre, et le même jour je leur livrai, en bon état, les instruments et les vivres.

BANDE DU PAS.

J'arrivai à cet endroit le 6 septembre, la dernière bande de la montagne du Pas étant arrivée le soir précédent.

Je commençai les paiements le 8, et je les terminai ainsi que la distribution des présents et des instruments aratoires dans la matinée du 10. La bande a hautement prisé la réception d'une caisse de médicaments de la part du gouvernement et elle a exprimé sa gratitude pour la bonté que leur a témoignée le ministre.

Ils avaient beaucoup de crainte au sujet du foin pour les animaux, et beaucoup de difficulté à s'en procurer, attendu que toute la contrée était inondée par une crue exceptionnellement forte des eaux de la rivière Saskatchewan.

Le complément entier d'animaux a été fourni à cette bande par le gouvernement par l'entremise de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Carleton.

Ils furent livrés aux sauvages dans un très mauvais état et presque épuisés, mais avec de très bons soins et beaucoup d'excellent fourrage, six sur sept ont été sauvés dans le cours de l'hiver; une vache est morte; une autre, quoiqu'elle ait vécu tout l'hiver et le printemps, n'en reviendra probablement pas. Un seul veau du printemps, sur quatre, a pu être sauvé.

Il y a vingt familles de cette bande qui vivent à la rivière au Bouleau, à quarante milles environ à l'ouest de la mission du Pas. Ils se plaignent de la distance qu'ils ont à parcourir pour venir chercher leur paiement annuel, et désirent être payés à l'avenir au Portage de la rivière au Bouleau.

Ils ont fait ici des améliorations considérables dans la construction de maisons, l'agrandissement des jardins, le défrichement et le labourage de nouvelles terres.

C'est réellement ici le meilleur endroit pour une réserve de sauvages sur la Saskatchewan inférieure; bon bois et bonnes terres arables, mais seulement assez grande pour environ quarante familles.

La bande de la Montagne du Pas vit à environ soixante et quinze milles, par eau, à l'ouest de la mission du Pas. Très bonnes terres, hautes et sèches, mais d'un accès très difficile.

Cette bande demande aussi d'être payée sur sa réserve, ce qui occasionnerait de fortes dépenses pour le ministre, à cause du voyage par terre et par eau, en canot et à cheval, qu'il faudrait entreprendre pour y arriver.

Ces sauvages sont obligés de venir jusqu'au Pas pour faire leur trafic avec la compagnie de la Baie d'Hudson, et par conséquent il ne leur est pas difficile de se rendre au Pas à temps pour les paiements en vertu du traité.

BANDE DU LAC DE L'ORIGINAL.

En voyageant toute la nuit, j'arrivai à cet endroit dans la matinée du 11 septembre. Je commençai de suite à faire les paiements à ceux qui étaient présents, mais un assez grand nombre de sauvages n'étant pas encore arrivés à cause d'une grosse tempête, j'ai été obligé de retarder les paiements jusqu'à leur arrivée, terminant les paiements et la distribution des instruments aratoires et des vivres le 13.

On a aussi fourni à cette bande l'automne dernier, des animaux qui, de même qu'aux autres bandes, étaient en très mauvais état, ce qui a causé du trouble et des dépenses aux sauvages pour les garder vivants jusqu'au printemps. Cet automne, le chef a ordonné de tuer une des vaches, et en a vendu la viande sous prétexte qu'il n'avait pas suffisamment de foin pour la nourrir tout l'hiver.

BANDE CHE-MAI-WHA-WIN.

Ces sauvages forment partie de la bande du lac de l'Original.

J'arrivai ici le 14 septembre, et je commençai de suite les paiements, mais je fus bientôt à court d'argent, ayant payé tout ce que j'avais reçu du ministère; je ne pus donc compléter les paiements de cette bande, ce qu'elle considérait très dur pour ceux qui étaient obligés d'attendre pour leur agent, vu qu'il s'y fiaient pour acheter du la fil à rets et des munitions pour leur pêche et leur chasse d'automne. Je leur fis comprendre qu'aussitôt après avoir reçu les fonds nécessaires, je ferais toute la diligence possible pour venir payer le reste de la bande. Ceci paru les satisfaire jusqu'à un certain point.

J'arrivai à Winnipeg le 27 septembre, et après avoir terminé mes paiements et avoir reçu les fonds nécessaires pour payer la bande Che-ma-wha-win, je pris passage à bord du remorqueur *Victoria* jusqu'à la rivière du Pékan (*Fisher river*), puis de cet endroit par bateau d'York jusqu'ici, où j'arrivai le 28 octobre. Comme il était trop tard dans la saison pour continuer plus loin par eau, je fus obligé d'attendre quelques jours jusqu'à ce que je pus voyager sur la glace, en traîneau, avec des chiens. Je partis d'ici et j'arrivai à Che-ma-wha-win le 20 novembre; je payai le reste des sauvages de cette bande et je revins le 25 du courant.

Plusieurs bandes ont exprimé leur grande satisfaction cette année, à la réception d'une bonne qualité de haches, pelles et autres outils en fer que leur a fourni le ministère; mais ils trouvaient qu'il y avait trop de grattes, que les hoes auraient mieux convenu dans cette partie du pays.

Ils étaient aussi très contents de la qualité de la ficelle et des munitions qui leur ont été fournies, mais ils ont exprimé le regret de n'en avoir pas reçu une plus grande quantité.

Le lard, la farine et le thé étaient de bonne qualité et furent livrés aux sauvages en bon état mais le tabac n'était pas aussi bon qu'ils auraient voulu l'avoir; ils auraient préféré le tabac en torquette, le tabac noir—18 à la livre—comme ils sont habitués d'en avoir de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Les sauvages compris dans ce traité se plaignent du manque de médecins, et une requête a été faite au ministère lui demandant de fournir à chaque bande une caisse de médicaments et d'instruments de chirurgie.

Attendu que la chasse au fusil et au piège et la pêche diminuent rapidement sur cette partie de la rivière Saskatchewan comprise dans ce traité, quelques-uns des sauvages qui vivent dans son voisinage en sont quelque peu alarmés, et sont plus enclins que jamais à cultiver, mais ils trouvent le travail dur et peu satisfaisant même pour faire un petit jardin, dans cette partie du pays. C'est pour cela que quelques-uns d'entre eux désirent monter plus haut sur cette rivière jusqu'à un endroit plus convenable aux opérations agricoles.

Dans chaque réserve sur la Saskatchewan, comprise dans ce traité, la récolte des pommes de terre a probablement manqué, à cause d'une pluie continuelle qui s'est terminée par une forte gelée le 29 août, et qui a probablement détruit toutes les récoltes dans ces réserves.

La pêche d'automne a aussi manqué ici, et presque chaque lièvre, rat, renard, vison, pékan, lynx, ou autre animal à fourrure dans cette partie du pays, a été noyé, laissant ainsi ces sauvages sans aucune ressource quelconque pour vivre.

Sur les rives du lac Winnipeg la récolte de pommes de terre a été bonne en général ; la pêche d'automne a aussi été très bonne, et l'on prévoit que le gros gibier sera très abondant pendant l'hiver. En conséquence, je ne redoute pas le manque de vivres parmi les sauvages dans cette partie du traité, à moins qu'on ait un hiver aussi rigoureux que le dernier.

La somme totale dépensée pour l'achat de provisions pour les sauvages pauvres compris dans ce traité, jusqu'au 30 juin—excepté ce que le bureau des sauvages de Winnipeg a pu fournir à la bande de la rivière du Pékan—ne s'est pas élevée à vingt dollars.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. MACKAY,

Agent des sauvages.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

A L'HONORABLE SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES COMMUNES DU
CANADA, RÉUNIS EN PARLEMENT :

Le rapport du bibliothécaire expose respectueusement :

Qu'une grande partie de la vacance a été consacrée à l'inspection et à l'examen de la bibliothèque dans le but d'en améliorer la classification, de vérifier si les entrées dans les catalogues correspondaient aux livres sur les rayons, et constater par ce moyen quelles pertes elle a éprouvées depuis le dernier inventaire. Ce travail a absorbé un temps considérable ; il aurait cependant été terminé avant la réunion du Parlement si celui-ci n'avait pas été convoqué deux mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Ce travail qui sera nécessairement suspendu pendant la session sera bientôt terminé, tout le fait espérer.

Pour répondre à un désir exprimé par un grand nombre de membres et autres personnes qui se servent souvent de la partie anglaise de la bibliothèque de droit, les livres de cette section ont été déposés par ordre alphabétique.

Le catalogue classifié des ouvrages sur le droit, la politique et l'économie politique a été réimprimé et maintenant est prêt à être distribué aux membres. Un nouvel index par noms d'auteurs, lequel s'étend le plus près possible de la date actuelle, de façon à comprendre les ouvrages entrés à la bibliothèque depuis l'impression du catalogue classifié, a été ajouté à ce volume.

Il n'est pas question d'encourir pour le présent la dépense d'une réimpression d'aucune autre partie du catalogue classifié. Le nouveau catalogue manuscrit compilé d'après le plan exposé dans le rapport de la dernière session, c'est-à-dire en suivant le dernier catalogue imprimé et en y ajoutant toutes les entrées manuscrites faites au catalogue général depuis la publication de ce volume est bien avancé, il est fait d'après un système uniforme et très commode. Ce travail ardu est fait par un homme dont la nomination a été spécialement approuvée par le comité conjoint de la bibliothèque à la dernière session. Il suffira de jeter un coup-d'œil sur son travail pour voir qu'il le fait avec une habileté et une précision remarquables. Et ce système de renouveler le catalogue de la bibliothèque est certainement préférable au plan coûteux de le faire réimprimer entièrement.

Vu la dépense extraordinaire des années précédentes nécessitée par l'achat de livres—surtout d'ouvrages de droit afin de mettre la partie légale de la bibliothèque en état de répondre aux besoins de la Cour Suprême—les comptes accusaient des arrérages assez considérables. Afin de solder toutes les dettes alors dues sans augmenter le crédit annuel ordinaire accordé à la bibliothèque, il fut convenu, à la dernière session, d'après l'avis du comité conjoint de la bibliothèque, d'affecter tout le crédit de 1880-81 au paiement des comptes des libraires et de prendre par anticipation une moitié du crédit ordinaire pour l'année fiscale suivante pour faire face aux dépenses courantes et inévitables.

Ce plan, qui a suffi à liquider tous nos arrérages, ne laissait que la modique somme de \$3,500 disponible pour les dépenses de l'année courante. Avec cette somme il a fallu payer notre compte de reliure—que le grand nombre de revues périodiques rend considérable, acheter quelques livres pour les échanges, tels que

les coûteuses séries des "Law Reports du *Haut* et du *Bas-Canada*," ainsi que celles de la Cour Suprême du *Canada*, continuer les abonnements à une grande partie de nos ouvrages en cours de publication, et acheter des exemplaires de tous les livres publiés en *Canada*. En conséquence avec le peu de fonds que nous avons en main et désirant autant que possible ne pas contracter de dettes, nous nous sommes abstenus d'envoyer en *Europe* et aux *Etats-Unis* les commandes ordinaires. Ceci permet au bibliothécaire de déclarer avec beaucoup de satisfaction que jusqu'à l'heure présente, les montants des comptes pour les livres ne dépassent pas les fonds en mains pour leur paiement. Il doit ajouter, cependant, qu'afin de se procurer certains livres, qu'il regarde comme indispensables aux membres pendant la prochaine session il a envoyé de petites commandes à *Londres*, à *Paris*, à *New-York*, à *Boston*, lesquelles devront être payées à même le crédit de la prochaine année fiscale. Mais il anticipe avec confiance qu'avant le retour d'une autre session du Parlement, le revenu et la dépense de la bibliothèque seront parfaitement et permanemment équilibrés.

Vu le nombre restreint de livres achetés cette année, il n'a pas paru nécessaire de publier de supplément au catalogue comme par le passé.

Toutes les chambres du soubassement de la bibliothèque, affectées temporairement à des fins d'utilité publique, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues nécessaires au service de la bibliothèque, nous ont été remises, ce qui nous a permis de disposer dans un meilleur ordre, et d'une façon plus accessible, des collections de livres considérables. La récente suppression des ateliers du gouvernement et la disponibilité de la bâtisse affectée à ce service qui en a été la conséquence, nous fait espérer qu'un local plus convenable pourra, à raison de cela, être offert à la Cour Suprême, et que les chambres maintenant occupées par ce corps, seront, avant longtemps, rendues à la bibliothèque. Si cela peut se faire en rendant ces chambres à leur destination première, il sera possible de faire des améliorations à la bibliothèque, améliorations aussi utiles aux membres qu'au public en général; de plus ces chambres nous donneront assez d'espace pour nous permettre pendant bon nombre d'années d'augmenter cette précieuse collection nationale.

Des listes des ouvrages donnés à la bibliothèque et des livres déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, sont annexées au présent rapport.

Le nombre des volumes de la bibliothèque était porté l'an dernier à 96,596. Depuis lors, environ 1,600 volumes y ont été ajoutés, formant un total de 98,196.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire du Parlement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
9 décembre 1880.

LISTE DES DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 12 FÉVRIER 1880.

Du gouvernement impérial:

Colonial Office List, 1880.

Calendars of State Papers, and Rolls Chronicles, in continuation of series formerly presented, 10 vols.

Hansard's Parliament Debates for 1881, 6 vols.

Chronological Table and Index to Imperial Statutes, from 1235 to 1879.

- Du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour l'*Inde* :
Account of the operations of the great Trigonometrical Survey of *India* ; edited by Major-General *Walker*. Vols. 1 to 5.
- De Son Excellence le gouverneur général :
Médaille d'argent en souvenir de l'exposition internationale tenue à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, en 1879.
- Du ministre des affaires étrangères à *Paris* :
Rapport de la Commission Militaire sur l'Exposition universelle de 1878.
- De l'observatoire Royal, *Greenwich* :
Greenwich Observations, Magnetical, Meteorological and Astronomical, for the years 1877 and 1878.
————— Astronomical Results, 1877 and 1878.
————— Magnetical and Meteorological Results, 1877 and 1878.
————— Spectroscopic Observations, 1878.
Cape of Good Hope Astronomical Results, 1876.
- Du département d'Etat à *Washington* :
Reports on Commerce and Navigation of *United States*, for 1878 and 1879.
Annual Report of the Chief of Engineers, for 1879. 3 vols.
Congressional Record, for 1879-80. 6 vols.
Annual Report of the Coast Survey, for 1876.
Report of the *United States* Fish and Fisheries Commission, for 1878-9.
Congressional Documents, for 1878-9.
Pacific Coast Pilot, with meteorology and bibliography of *Alaska*. 3 vols.
- De l'Etat de *Connecticut* :
State Law Reports, vol. 46.
Senate and House Journals, and Legislative Documents, 1880. 4 vols.
Agricultural Report, 1879.
Public and Special Acts, 1880.
Colonial Records, vol. 11, for 1757 to 1762.
Practice Act, with Orders, Forms, &c., 1879.
Rules and Forms for records of judgment, 1880.
- De l'Etat de *Pennsylvania* :
State Law Reports, vols. 87, 88, 89.
State Laws, 1879.
Senate and House Journals, 1879. 2 vols.
Executive Documents, 1878-9. 2 vols.
Legislative Documents, 1878-9. 5 vols.
Legislative Hand-book, 1879.
Report on Public Instruction, 1878.
Report on Soldiers' Orphans' Home, 1878 and 1879.
State Agricultural Report, for 1878 and 1879.
- De l'Etat de *New-York* :
Vol. 5, parts 1 and 2, of Natural History of the State Palæontology, by *James Hall*.
Senate Documents, 1879, vol. 2.
Assembly Documents, 1879, vols. 6 and 7.
New York Law Reports, vols. 76, 77.
————— Supreme Court Reports, vols. 26 and 27.
- De la Chambre de Commerce de l'Etat de *New-York* :
Annual Report for 1879-80,

- De l'Etat du *Massachusetts* :
State Law Reports, vol. 127.
- De l'Etat du *Maine* :
State Law Reports, vol. 69.
- De l'Etat du *Vermont* :
State Law Reports, vol. 51.
Records of Governor and Council, *Vermont*, vol. 7.
- De l'Etat d'*Iowa* :
Supreme Court Reports, vol. 50.
- De l'Etat du *Missouri* :
Report of State Board of Agriculture, for 1878.
- De la *Michigan* Pioneer Society :
Pioneer Collections, vol. 2.
- De l'Etat du *Michigan* :
Joint Documents, 1878. 3 vols.
Senate and House Journals, 1879. 4 vols.
Pomological Report, 1879.
Insurance Report, 1880. 2 parts.
Auditor-General's Report, 1879.
Railroad Commissioners' Report, 1878.
Agricultural Report, 1879.
Farm Statistics, 1878-9.
Education Report, 1879.
Registration and Vital Statistics Report, for 1874.
Report Board of Health, 1879.
Supreme Court Reports, vols. 38, 39.
- De la *Smithsonian* Institution, *Washington* :
Miscellaneous Collections, vols. 13, 14, 15.
Annual Report of the Institution, for 1878.
- De la *Wisconsin* Historical Society :
Historical Collections, for the years 1877 to 1879. 1 vol.
- De la bibliothèque royale à *Berlin* :
Official Journals and Papers of the Parliament of *Prussia*; comme suite de
dons antérieurs.
- Du Musée anglais :
Fac-similes of Ancient Charters. Part iv.
- Du gouvernement provincial de l'*Ontario* :
British Farmers and Farm Laborers Guide to *Ontario*, 1880
- De l'adjudant général de la milice du *Canada* :
Règlements de la Milice du *Canada*, 1879.
Army Discipline and Regulation Acts, 1879.
- De l'Association Nationale pour développer les sciences sociales :
Annual Report for 1879.
- Du Royal Colonial Institute :
Proceedings of the Institute. Vol. 11.

De la Royal United Service Institution :

Journal for the years 1879 and 1880 ; comme suite de dons antérieurs.

De la colonie de *Queensland* :

Legislative Council Journals, for 1871 to 1879. 13 vols.

Legislative Assembly Votes and Proceedings, for 1873, 1877 to 1879. 7 vols.

Parliamentary Debates, from their first publication, in 1864, to 1879. 30 vols.

Consolidated Statutes of *Queensland*, complete to 1874. 4 vols.

Acts of the Local Parliament, for 1874 to 1879. 2 vols.

De la cité de *Montréal* :

Annual Report of the Corporation, for 1879.

De la société d'horticulture de *Montréal* :

First, Second, Third and Fourth Annual Reports.

Du Dr *H. W. Acland*, *Oxford* :

Catalogue of portions of the *Radcliffe* Library at *Oxford*, with regulations of the Library, and a Report. *Oxford*, 1877.

De l'hon. *H. A. Hill*, *Boston* :

Annual Proceedings of the National Board of Trade, for the years 1875, 1876, 1877 and 1879. 4 vols.

De *C. Schreiber*, écrivain, *Ottawa* :

Poor's United States Railway Manual, for 1879.

De *James Fletcher*, écrivain, *Ottawa* :

Diverses brochures.

De *L. A. Lovelock*, écrivain,

Macilwain on Vivisection.

Dons d'ouvrages par leurs auteurs respectifs :

The Conqueror's Dream and other poems ; by *William Sharpe*, M.D. Second edition. *London*, 1879.

The Cause of Colour among Races, and the evolution of Physical Beauty ; by *William Sharpe*, M.D. *London*, 1879.

The Political Destiny of *Canada* (from the "Fortnightly Review"), with a reply by *Sir Francis Hincks*, and some remarks on that reply, by *Goldwin Smith*. *Toronto*, 1878.

Chisholm's all-round route and panoramic guide of the *St. Lawrence* and Western States. *Montreal*, 1880.

Canadian Idylls ; by *William Kirby*. *Niagara*, 1880.

The Early Years of *Three Rivers*, a review of a book by *Benjamin Sulte* ; by *William Kingsford*. *Ottawa*, 1880.

English Chimes in *Canada* ; by *Henry Scadding*, D.D. *Toronto*, 1880.

Introductory Address delivered before the *Devonshire* Association for the advancement of Science, Literature and Art ; by *H. W. Acland*, Regius Professor of Medicine in the University of *Oxford*, 1880.

Address on Public Health, delivered before the British Medical Association at *Cambridge* ; by Professor *H. W. Acland*, 1880.

Life and Administration of *Richard*, Earl of Bellomont, Governor of *New York*, &c. ; by *Dr. F. dePeyster*, President of the *New York* Historical Society, 1879.

Du *Cobden* Club, *London* :

Speeches on questions of Public Policy ; by *Richard Cobden*, M.P. Edited by *John Bright* and *J. E. T. Rogers*, 1878.

Political Writings of *Richard Cobden* ; with an introductory essay, by *Sir Louis Mallett*, 1878.

Recollections of *Richard Cobden*, M.P., and the Anti-Corn Law League; by *Henry Ashworth*. Second edition. 1879.

Richard Cobden, notes sur ses voyages, correspondances et souvenirs; recueillies par *Mme. Salis Schwabe*. Paris, 1879.

Et les brochures suivantes :—

Histoire du Libre Échange en *Toscane*; par *J. M. Stuart*. Florence, 1877. (12 exemplaires.)

England and America; a lecture delivered by *Goldwin Smith*, before the Boston Fraternity; reprinted from the "Atlantic Monthly," with an introduction. Manchester, 1865. (3 exemplaires.)

The Crown and the Cabinet; five letters on the biography of the Prince Consort. By "Verax." Manchester, 1878. (3 exemplaires.)

Speech of *B. Samuelson*, M.P., in the House of Commons on March 25, 1879, on the Agricultural Holdings Act, 1875. (3 exemplaires.)

Reciprocity; a letter to Mr. *T. B. Potter*, M.P., by *Sir Louis Mallet*, 1879. (3 exemplaires.)

The Western Farmer of *America*; by *A. Mongredien*. London, 1880. (19 exemplaires.)

Free Trade and English Commerce; by *A. Mongredien*. London, 1880. (3 exemplaires.)

Remarks on the Report of the Committee of the House of Lords on Improvement of Land (1873); by *William Fowler*. Originally published in 1874. Second edition. London, 1880. (3 exemplaires.)

COPIES D'OUVRAGES DÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 12 FÉVRIER 1880.

1399. Her Majesty's Ship Parliament; or the Lady who loved a Government Clerk. "Citizen" Printing and Publishing Co., Ottawa, 1880. (Brochure.)
1400. Statues. *Le dépôt n'en est pas exigé.*
1401. Photograph of the "York Pioneers." Registered by *C. G. Cobban*, 1880.
1402. "Oh, Thou who dry'st the Mourner's Tear." Song; words by *Moore*, music by *B. Geddes*. Published by *P. Grossman*, Hamilton, 1880.
1403. *Baldwin, M. S.* A Break in the Ocean Cable. Third edition, revised. Montreal: *Dawson Bros.*, 1880.
1404. *Andrews*, Rev. A. Elementary Chart of Bible Chronology. Strathroy, Ont., 1879. (Deux feuilles imprimées.)
1405. *Ratray, W. J.* The Scot in British North America. Vol. I. Toronto: *Maclean & Co.*, 1880.
1406. L'ami des Enfants; méthode simple pour apprendre à consulter le Cadran des heures. Tableau photographié, publié par *S. O. Brousseau*, 1880.
1407. The Financial Register of Canadian Securities; Weekly average prices of Bank Stocks, 1873-79. Compiled by *Oswald Bros.*, Montreal, 1880.
1408. Canadian National Hymn. Published by *DeZouche & Co.*, Montreal, 1880.
1409. Traité populaire d'Agriculture théorique et pratique. Par *A. C. P. R. Landry*, A.B., Montreal, Compagnie d'imprimerie Canadienne, 1878.
1410. "Photograph of the *Murray Babies*." *J. R. P. Fraser*, photographer, New Glasgow, Nova Scotia, 1880.
1411. "Extase;" paroles de *Victor Hugo*; musique de *Ernest Lavigne*. Publié par *E. Lavigne*. Montréal, 1880.
1412. *Lawson*, Professor. Introduction to Farmers' First Principles of Agriculture. Halifax: *A. & W. McKinlay*, 1880.
1413. "Coronella." Waltz for the Pianoforte, by *E. E. Simpson*. Published by *C. C. DeZouche*. Montréal, 1880.
1414. "You reach to the bottom of my Heart;" ou, "Ni grande ni petite." Chansonnette. Paroles françaises de *D. Tagliafico*. English words by *John L'Espérance*; music by *Ernest Lavigne*, publisher, Montreal, 1880. (Une feuille.)

1415. *Beatty & Macdonald*. Teachers' Manual of Penmanship, intended to accompany *Beatty's* series of Headline Copy Books. *Toronto*: *W. & J. Gage & Co.*, 1880.
1416. A New Year's Waltz for the Pianoforte. Composed by *J. E. P. Aldous*. Published by *P. Grossman, Hamilton, Ont.*, 1880.
1417. Death and Total Disability Plan. (Une feuille imprimée.)
1418. *McPhillip's* Insurance Plans of the City of *Winnipeg*, Province of *Manitoba*, 1880. The "Tribune" Printing Company, *Winnipeg*. (Folio.)
1419. *Law, W. A., & Co.* Mercantile Cipher Code for forwarding Business Communications with secrecy and economy. *Toronto*: *Bingham & Taylor*, 1880. (Brochure.)
1420. The A B C Railway and Steamboat Travellers Guide. *Montreal* edition. Published monthly by *J. Theo. Robinson*. No. 1, March, 1880. *Montreal*. (Brochure.)
1421. *Vézina, P. E.* Le Code des Huissiers. *O. Trudel*, libraire éditeur, *Trois-Rivières*, 1880. (Brochure.)
1422. *Paquin, Rev. L. P.* Lecture on the hurtful qualities of Spirituous Liquors, Delivered in *Quebec*. *C. Darveau*, printer, *Quebec*, 1880. (Brochure.)
1423. *Law, W. A., & Co.* The Canadian Reporting and Collecting Association. *Toronto*, 1880. (Brochure.)
1424. Historical and Descriptive Notice of the Church of Notre Dame of *Montreal*; ornamented with eighteen fine engravings. *Montreal*: *E. Sénécal*, printer, 1880. (Brochure.)
1425. *Willson, A. L.* Municipal By-laws, with statutory references and forms. *Toronto*, 1880. (Brochure.)
1426. Prospectus of *Whitely's* New *Toronto* Reaper.
1427. ————— *Toronto* Mower. *En mouvement*.
1428. ————— *Toronto* Mower. *Vue de face*.
1429. ————— *Toronto* Mower.
1430. ————— *Toronto* Reaper and Mower. Manufactured by the *Toronto* Reaper and Mower Co, *Toronto*.
1431. *Lacasse, Zacharie, O.M.I.* Une mine produisant l'or et l'argent découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seuls. *Québec, Darveau*, 1880.
1432. The Canadian Portrait Gallery. To be published serially in 30 parts. Temporary copyright.
1433. Petit recueil de conseils et de prières pour la 1ère Communion. Nouv. édition. *Montréal*: *J. B. Rolland et Fils*, 1880. (Brochure.)
1434. *Foster, J. R.* Private Telegraphic Code covering general business transactions. *Moncton, N.B.*, 1879. (Brochure.)
1435. "The Little Buttercup Rockaway;" a piece of music for the pianoforte, by *Alfred D'Orsini*. *W. H. Billing, Toronto*. (Une feuille.)
1436. *Frothingham & Workman's* Price List for 1880. 17th publication. *Montreal*, 1880.
1437. The Farmer's Day Book and Ledger, for all business transactions in detail. *Toronto*, 1880. (Folio.)
1438. *Richmond's* Tables of Sicknes and Death Benefits for the use of the Co-operative Insurance, 1880. (Une feuille imprimée.)
1439. Notice sur l'Eglise paroissiale de *Ste. Anne d'Yamachiche*. *Montréal*: *E. Sénécal*, 1880. (Brochure.)
1440. *Mackintosh, C. H.* The Canadian Parliamentary Companion and Annual Register for 1880.
1441. *Lacasse, N.* Corrigé des Exercices orthographiques; 2e. partie. *Québec*: *Léger Brousseau*, 1880. (Brochure.)
1442. *Goad, Chs. E.* Insurance Plans of the City of *Brockville, Ontario*. *Montreal*, 1880. (Folio.)
1443. *Goad, Chs. E.* Insurance Plans of the City of *Montreal*. Second part. mai, 1880. *Montreal*. (Folio.)

1444. *Finlay, W. A.* The Essentials of Chemistry and Chemical Physics. *Toronto: W. Warwick & Son, 1880.*
1445. *Doyle, Andrew.* Trisection of any rectilinear angle by elementary Geometry. *Ottawa: A. Bureau, 1880. (Brochure.)*
1446. *O'Brien, Thomas J.* Compendium of the History of Ireland for the use of Schools. *Quebec: E. Vincent, 1880.*
1447. The Illustrated *Toronto*; a Journal of Progress. Published by the *Toronto* Reaper and Mower Co. *Toronto, May 1880.*
1448. *Cochrane, Geo. A.* Telegraphic Code, *Liverpool.* Printed by the *Gazette* Printing Company. *Montreal, 1880.*
1449. *Ryerson, Dr. Egerton.* The Loyalists of America and their times. 2 vols. *Toronto: Wm. Briggs, 1880.*
- 1450-52. Photographic Views of Canadian places, by *James Esson, Preston, Ont.* 1. Views of *Toronto.* 2. Views of Northern Lakes of *Canada.* 3. Views of *Canada.* 1880.
1453. *Lee, Herbert G.* Historical Sketch of the first fifty years of the Church of *England* in the Province of *New Brunswick, 1783-1833.* *St. John, N.B. Sun Publishing Company, 1880.*
1454. *Wotherspoon, Ivan.* Manual of the Practice and Procedure in the Province of *Quebec.* Revised edition. *Montreal: Dawson Bros., 1880.*
- 1455-6-7. Three photographs having for the backgrounds different parts of a vessel. *A. Fraser, photographer, Toronto.*
1458. Guide de la jeune fille; recueil de prières et de conseils, par un prêtre du diocèse de *Montréal.* *Montréal: Cadieux & Dérome, 1880.*
1459. Recueil de confréries, de prières choisies et d'exercices de piété auxquels sont attachés des Indulgences. *Québec, A. Côté, 1880.*
1460. *Henderson, J.* Directory of the City of *Winnipeg* and incorporated towns of *Manitoba,* for the year 1880. *Winnipeg, 1880.*
- 1461-62. Photographs of *H. R. H. Prince Leopold,* one vignette and one three-quarter. *Notman & Sandham, Montreal, 1880. (Grandeur cabinet.)*
1463. The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and Self-made Men. *Ontario* volume. Entered by *Scott & Cooper, Toronto, Chicago and New York.* American Biographical Publishing Company, 1880.
1464. *Jackson, Rev. Sam.* Pastor's Church Directory and Visiting List. Congregational Publishing Company, *Toronto, Ont., 1880.*
1465. *Grote, G. W.* Lessons from the life and character of *Robert Shields,* with selections from some of the best authors. First series. *Toronto: Hunter, Rose & Co., 1880.*
1466. *Hall, E. H.* Lands of Plenty in the new *North-West*; a book for all travellers, settlers and investors in *Manitoba* and *North-West Territory.* *Toronto: Hunter, Rose & Co., 1880.*
1467. *McNaught, W. K.* Lacrosse and how to play it. *Toronto: Rose-Belford Publishing Company, 1880.*
1468. The Presbyterian Hymn Book; compiled by a Committee of the General Assembly of the Presbyterian Church in *Canada.* *Jus. Campbell & Son, 1880.*
1469. *Young, James.* Reminiscences of the early History of *Galt* and the settlement of *Dumfries* in the Province of *Ontario.* *Toronto: Hunter, Rose & Co., 1880.*
1470. *Marchand & McLeod.* Guide de la Cité des *Trois-Rivières* pour 1880. *Trois-Rivières, 1880.*
1471. Photograph of the Hon. *Geo. Brown,* by *Notman & Fraser.* *Toronto, Ont., 1880. (Cabinet size vignette.)*
1472. *Goad, Chs. E.* Insurance plan of the City of *Toronto, Ont.* June, 1880. (Folio.)
1473. *Paquin, Dr. Elzéar.* Le livre des Mères, ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine. *Montréal, 1880.*

1474. *Dubeau, E. J.* Souvenir de la grande fête nationale des Canadiens-Français, célébrée à Québec le 24 juin 1880. Imprimé par *G. J. Gebhardt & Cie., Montréal.* (Une feuille lithographiée.)
1475. *Dougall, J. & Son.* Dress and Health; or how to be strong. A book for ladies. Revised and enlarged edition, with 29 illustrations. *Montreal, 1880.*
1476. The Deposit Plan for a Life Protection Association. A printed prospectus. (Une feuille.)
1477. The Dominion Hymn; music by *Arthur Sullivan.* Printed by *DeZouche & Co. Montreal, 1880.*
1478. *Maguire, Chs. H. J.* Code of ciphers; a comprehensive system of Cryptography, designed for general use. *Quebec, 1880.* (Brochure.)
1479. A Lithograph of "Our Father." (Une feuille.)
- 1480-81. Cinq photographies de l'hon. *Geo. Brown*—différentes poses.
- 1882-83-84. By *Hunter & Co.* Registered by *M. S. Richmond.* (Quatre de la grandeur cabinet et une carte-de-visite.)
1485. Statue of Notre Dame de Liesse. (Aucun dépôt.)
1486. *Horetzky, Chas.* Some startling facts relating to the Canadian *Pacific* and the *North-West* Lands. *Ottawa Free Press Office, 1880.*
1487. The Sea-side Cook Book; a manual of healthful cookery. *Wm. Bryce, publisher, London, Ont., 1880.*
1488. *Howell, Alfred.* The Law and Practice as to Probate, Administration, and Guardianship, in the Surrogate Courts. *Toronto: Carswell & Co., 1880.*
1489. *Gordon, Rev. Dan. M.* Mountain and Prairie; a journey from *Victoria* to *Winnipeg, via Peace River Pass.* With maps and illustrations. *Dawson Bros., Montreal, 1880.*
1490. *McCord, Thomas.* The Civil Code of Lower Canada. Third edition, with notes of all changes up to January, 1880, with the assistance of *A. D. Nicholls, M. A.* *Montreal: Dawson Bros., 1880.*
1491. Photographie de l'intérieur de l'église de Notre-Dame-de-Lourdes, *Montréal.* (Une feuille.)
1492. *Sheppard, Maxfield.* Tables for converting Deals, Planks and Staves into *Quebec* standard. Second edition revised and enlarged. *Quebec: Darveau, 1880.*
1493. *Margach, J. L.* "The authenticity of the Bible demonstrated." A lecture at *Pickering, Ont., 1880. Oshawa, 1880.* (Brochure.)
1494. The Art of Baking, by a practical Baker and Confectioner. *Port Dover, 1880. James Dunlop, publisher.*
1495. "The perpetual Diary;" a record of all business transactions as they occur from day to day during a period of five years. *Brockville, Ont. Published by C. G. Sharpstone, 1880.*
1496. *Thomson, Sir William.* Heat. *Montreal, John Lovell, 1880.* (Une ré-impression.)
1497. *Stevens, James J.* On indictable offences and summary convictions. *Toronto, Carswell & Co., 1880.*
1498. *Laroque, Dr. G.* Manuel d'horticulture pratique et d'arboriculture fruitière. *Lévis: Mercier & Cie., 1880.*
1499. Lectures choisies en prose et en vers. Quatrième livre. *Montréal: J. Chapleau & fils, 1880.*
1500. Cours théorique et pratique de langue anglaise, par un frère des Ecoles Chrétiennes. 2e partie. *Montréal: J. Chapleau & fils, 1880.*
1501. *Barrow, J. A.* The Bills of Sale and Chattel Mortgage Acts of *Ontario*, with appendix of forms. *Carswell & Co., Toronto.*
1502. *Larue, Hubert.* Voyage sentimental sur la rue St. Jean. Causeries et Fantaisies. *Québec: Darveau, 1879.* (Brochure.)
1503. *Larue Hubert.* Petite histoire des Etats-Unis, très élémentaire. *Québec: A. Côté & Cie., 1880.*
1504. *Larue, Hubert.* Petite Grammaire Française, très élémentaire. *Québec: C. Darveau, 1880.* (Brochure.)

1505. *Daniaud, J. M.* Les Merveilles de l'Arithmétique. *E. Sénécal*, 1880. (Brochure.)
1506. *Jones, Major Douglas.* Notes on Military Law for the use of the Cadets of the Royal Military College of Canada. *Ottawa: McLean, Roger & Co.*, 1880.
1507. *Moir, Geo.* British History Notes for junior pupils. *St. Mary's*, 1880. (Brochure.)
1508. *Moir, Geo.* Exercises in Map Geography for junior pupils. Troisième édition, corrigée et augmentée. *St. Mary's*, 1880. (Brochure.)
1509. *McMahon, Ed.* Méthode élémentaire de plain-chant romain, à l'usage des Séminaires, etc. *Montréal, Filiatreault*, 1880. (Brochure.)
1510. "England's Flag and Canada." Patriotic song and chorus dedicated to the promoters of Confederation. Poetry and melody by *J. W. Jackson*; arranged for the piano by *Angelo M. Read. Rolph, Smith & Co.* (Une feuille de musique.)
1511. *Mulvany, C.P.* Addison's Sir Roger de Coverly, from the *Spectator*, with notes, &c. *Toronto: W. J. Gage & Co.*, 1880. (Brochure.)
1512. *Blackstone's* Commentaries on the Laws of England applicable to real property, adopted to the present state of the Law in Ontario, by *Alex. Leith* and *J. F. Smith*. Second edition. *Toronto, Rowsell & Hutchison*, 1880.
1513. Methodist Hymn Book; compiled and published by authority of the general Conference of the Methodist Church of Canada. *Toronto*, 1880.
- 1514a. Dessin linéaire graphique. Problèmes géométriques par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. *Montréal*, 1880.
- 1514b. Cahier de Cartes Murales [6] se rattachant au livre précédent.
1515. *Miller, W.A.* Introduction to the study of Inorganic Chemistry. New edition. *Toronto: Canadian Publishing Company*, 1880.
1516. Stereoscopic views of the *Thousand Islands*, River St. Lawrence, by *Jas. Esson, Preston, Ont.*
1517. *Pagnuelo, S.* Lettres sur la réforme judiciaire. *Montréal: J. Chapleau & fils*, 1880.
1518. *Sargant, Thomas.* The Royal Arch Companion; a manual of Royal Arch Masonry, &c. Adapted for the Dominion of Canada. Masonic Publishing Company, *Toronto*.
1519. *Sargant, Thomas.* The Freemason's Manual, containing the first, second and third degree of Freemasonry. Masonic Publishing Company, *Toronto*.
1520. "Break! Break! Break!" a song. Words by Tennyson. Music by *C.E.L.* *Montreal: DeZouche & Co.*, 1880. (Une feuille.)
- 1521-22. Photographs of the Marquis of Lorne. Two different positions. *W. Farmer*, photographer, *Hamilton*. (Grandeur de cabinet.)
- 1523-24. Deux photographies représentant, l'une quarante enfants souriant à leur lever, et l'autre trente-six enfants pleurant à leur coucher. *Archambault*, photographe, *Montréal*. (Grandeur cabinet.)
1525. "Claridine," morceau pour piano, par *R.S. Ambrose*. Published by *T.W. White, Hamilton, Ont.*
1526. Blank forms of School accounts; being the form prescribed by the Minister of Education. *Toronto: William Warwick & Son*, 1880.
1527. "The Pilgrims," sacred song. Words by Mrs. *Adelaide Proctor*; music by *R.S. Ambrose. Nordheimer, Toronto*.
1528. *Barnard, W.H.* A Treatise on English Grammar and Composition. *Charlottetown, Barnard Bros. & Co.*, 1880.
1529. Calendrier du Diocèse de Québec pour l'année 1881. Publié par *Augustin Côté & Cie., Québec*. (Une feuille imprimée.)
1530. *Tourgee, Albion W.* Bricks without Straw; a novel. *Montreal: Dawson Bros., Publishers*, 1880.
1531. *Doutre, Joseph.* Constitution of Canada. The British North America Act, 1867; its interpretation, &c. *Montreal: John Lovell & Son*, 1880.

-
-
1532. "Cela ne se dit pas." Chansonnette. Musique de *Ernest Lavigne*. Paroles de *D. Tagliafico*. Publiée par *E. Lavigne*, Montréal, 1880. (Une feuille.)
1533. *Fitzgibbon, Mary*. A trip to *Manitoba*; or, Roughing it on the line. Toronto: *Rose Belford Publishing Company*, 1880.
1534. A Grammar of the English language, to which is added an Elementary Treatise on Composition, by *B.C.S.* Quebec: *Vincent*, publisher.
1535. *Endymion*: a novel by the Right Hon. the Earl of Beaconsfield. Montreal: *Dawson Bros.*, 1880.
1536. *Watkins, John A.* Indicateur des Villes et Villages sur le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et ses embranchements. Fauteux & Cie., éditeurs-propriétaires. Montréal: *John Lovell & Son*, 1880.
1537. *Fréchette, L.H.* *Papineau*; drame historique Canadien. Montréal: *Chapleau & Lavigne*, 1880. (Brochure.)
1538. *Tennyson, Alfred*. In memoriam. Canadian edition. Montreal: *Dawson Bros.*, publishers, 1880.
1539. Insurance plans of the towns of *Portland, Bathurst, Campbellton, Chatham, &c.*, *New Brunswick*; and of *Annapolis, Antigonish, Digby, &c.*, in *Nova Scotia*. Prepared by *Chs. E. Goad, C.E.* Montreal, 1880. (Folio.)
-

RÉPONSE

(16)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880 ;
pour un état indiquant les sommes d'argent que les agents du Canada,
ou toutes autres personnes à Londres, avaient en mains dans les
premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879, et
faisant mention du taux de l'intérêt alloué sur ces sommes.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

Ottawa, 11 décembre 1880.

OTTAWA, 9 septembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse à un ordre de la
Chambre des communes, en date du 23 février dernier, pour un état indiquant les
sommes que les agents du Canada à Londres avaient en mains à différentes dates et
le taux de l'intérêt alloué sur ces sommes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. R. BAKER.

Sous-secrétaire d'Etat.

RÉPONSE à un ordre de la Chambre des communes pour un état indiquant les sommes d'argent que les agents du Canada à Londres avaient en mains dans les premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879, et faisant mention du taux de l'intérêt alloué sur ces sommes.

GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

Mois.	Dt.			Av.			Taux de l'intérêt p. c.	Intérêt chargé.			Intérêt alloué.		
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
1876—Janvier.....				47,816	9	6							
Février.....				8,627	4	9							
Mars.....				28,420	10	6							
Avril.....				371,120	18	5							
Mai.....				297,083	2	5							
Juin.....				160,690	6	6	2				3,235	17	8
Juillet.....				130,426	4	2							
Août.....				75,914	14	6							
Septembre.....				107,221	10	3							
Octobre.....				65,445	18	8							
Novembre.....				56,422	16	2							
Décembre.....				99,670	4	10	2				1,401	15	10
1877—Janvier.....				97,532	14	1							
Février.....	23,354	15	4										
Mars.....	41,778	14	6										
Avril.....	51,358	10	7										
Mai.....	122,486	0	7										
Juin.....	178,450	14	10				2				3,599	4	0
Juillet.....	178,576	10	10										
Août.....	343,358	7	11										
Septembre.....				82,808	12	2							
Octobre.....				173,229	0	1							
Novembre.....				113,390	11	9							
Décembre.....				129,119	18	5	2				1,068	18	11
1878—Janvier.....				122,481	12	8							
Février.....				158,990	16	9							
Mars.....				28,971	10	1							
Avril.....				13,524	11	7							
Mai.....	20,986	11	0										
Juin.....	56,076	12	9				4	350	16	2			
Juillet.....	398,718	9	4										
Août.....				26,956	14	3							
Septembre.....				26,679	17	7							
Octobre.....				11,100	5	6							
Novembre.....				2,341	8	9							
Décembre.....				64,220	12	4	3				153	9	6
1879—Janvier.....	43,548	14	8										
Février.....	102,653	2	10										
Mars.....				188,736	6	9							
Avril.....				180,984	10	7							
Mai.....				95,150	0	7							
Juin.....	8,965	8	3				2				495	17	11
Juillet.....				137,075	9	0							
Août.....				24,445	8	1							
Septembre.....				18,555	1	5							
Octobre.....				17,810	3	2							
Novembre.....	60,142	6	10										
Décembre.....				3,130	10	2	1				1,823	4	9
								350	16	2	11,778	8	7
											350	16	2
											11,427	12	5

RÉPONSE à un ordre de la Chambre des communes pour un état indiquant les sommes d'argent que les agents du Canada à Londres, etc.—*Suite.*

BARING FRÈRES ET CIE.

Mois.	Dt.			Av.			Taux de l'intérêt p. c.	Intérêt chargé.			Intérêt alloué.		
	£	s	d	£	s	d		£	s	d	£	s	d
1876—Janvier				68,787	17	2							
Février	119,504	4	9										
Mars	117,661	2	3										
Avril	124,981	17	3										
Mai				320,355	13	6							
Juin				252,405	3	6							
Juillet				228,424	15	9	2				801	16	3
Août				60,921	14	4							
Septembre				162,747	19	4							
Octobre				95,714	15	0	2				404	7	8
Novembre				84,811	11	0							
Décembre				128,648	2	5							
1877—Janvier				125,452	13	5	2				516	17	4
Février	70,031	6	7										
Mars	68,728	6	7										
Avril	69,296	6	4				2	324	18	3			
Mai	129,795	6	10										
Juin	187,150	12	5										
Juillet	192,400	12	3				2	836	2	10			
Août	447,380	7	4										
Septembre				91,825	19	9							
Octobre				189,801	13	11	2	663	12	4			
Novembre				128,825	17	11							
Décembre				181,429	7	6							
1878—Janvier				175,459	6	4	2				598	16	11
Février				68,511	12	2							
Mars				43,966	12	2							
Avril				64,059	19	2	2				342	7	0
Mai	16,915	16	10										
Juin	29,049	6	9										
Juillet	34,197	8	6				4 & 2	233	19	9			
Août				26,062	5	4							
Septembre				25,963	6	4							
Octobre				25,910	11	11	3				190	4	7
Novembre				2,961	15	11							
Décembre	17,923	3	9										
1879—Janvier	29,615	1	2				5	420	3	1			
Février	882,010	17	10										
Mars	894,267	10	4										
Avril				435,152	10	11	2	3,029	2	4			
Mai				250,717	14	11							
Juin				76,876	9	6							
Juillet				122,431	1	4	2				453	8	1
Août				22,039	9	8							
Septembre				21,021	15	6							
Octobre				21,912	15	6	1				57	8	3
Novembre	59,189	0	6										
Décembre	172,386	11	8										
do 31.							1	336	4	6			
								5,844	3	1	3,365	6	1
								3,365	6	1			
								2,478	17	0			

RÉPONSE à un ordre de la Chambre des communes pour un état indiquant les sommes d'argent que les agents du Canada à Londres, etc.—*Fin.*

BANQUE DE MONTREAL, LONDRES.

Mois.	Dt.			Av.			Taux de l'intérêt p. c.	Intérêt chargé.			Intérêt alloué.					
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.			
1876—Janvier.....	20,141	8	5													
Février.....				177,715	17	6										
Mars.....	23,525	8	10													
Avril.....				8,969	17	10		180	18	8						
Mai.....				8,111	9	4										
Juin.....				259	3	7										
Juillet.....	9,348	16	1									12	15	11		
Août.....				19,254	15	4										
Septembre.....				2,960	4	8										
Octobre.....	2,606	4	7													
Novembre.....	10,835	5	10													
Décembre.....				122,805	3	2										
1877—Janvier.....				116,411	4	5						271	14	4		
Février.....				135,064	6	5										
Mars.....				131,606	2	9										
Avril.....				248,267	12	9						332	18	9		
Mai.....				365,920	13	10										
Juin.....	3,717	7	7													
Juillet.....	10,553	13	10									85	19	4		
Août.....	19,218	4	7													
Septembre.....	28,884	10	9													
Octobre.....				11,673	10	11		77	6	7						
Novembre.....	4,221	16	9													
Décembre.....				5,879	11	7										
1878—Janvier.....	9,521	1	0									38	10	10		
Février.....				103,041	4	10										
Mars.....				99,041	10	6										
Avril.....				79,953	10	4						259	8	9		
Mai.....				72,191	15	0										
Juin.....				63,506	10	3										
Juillet.....				57,091	12	7						234	9	11		
Août.....				45,892	0	3						86	3	2		
Septembre.....				38,569	17	2										
Octobre.....				23,254	7	9						378	1	2		
Novembre.....				9,679	6	5										
Décembre.....	4,880	16	1													
1879—Janvier.....	14,191	12	6					6	5	3						
Février.....	36,462	17	8													
Mars.....	40,020	17	4													
Avril.....	53,962	17	3					351	2	5						
Mai.....	70,297	4	3													
Juin.....	1,591	12	10													
Juillet.....	8,985	7	7					88	17	5						
Août.....				71,391	16	6										
Septembre.....				67,583	6	6										
Octobre.....				21,910	16	4						85	15	5		
Novembre.....	11,330	3	8													
Décembre.....	21,306	9	0													
do 31.....								87	2	5						
MOINS—Intérêt chargé.....											791	12	10	1,785	17	7
Total de l'intérêt alloué.....														791	12	10
														994	4	9

Les taux de l'intérêt ont varié de 1 p.c. à 4 p.c.

RÉPONSE

(17)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880, demandant les noms des personnes qui ont été destituées, renvoyées ou congédiées pour quelque motif que ce soit, et les raisons de ces destitutions ou renvois, ou qui ont cessé d'être employées par le gouvernement, ou qui ont été pensionnées ou transférées d'une charge à une autre, depuis le 13 février 1879, ainsi que les motifs de ces déplacements ou mises à la retraite; les noms et le domicile, ainsi que la position, les fonctions ou l'occupation de telle personne ou personnes, dans le service administratif, soit permanent ou temporaire; le chiffre de la pension ou de l'indemnité payée ou qui doit être payée à telles personnes; aussi, les noms, le domicile et l'occupation de toute personne ou personnes nommées à aucun emploi, fonction ou charge sous le gouvernement, ou au service du gouvernement depuis cette date; et les fonctions, l'occupation ou la charge auxquelles telles personnes ont été ainsi nommées, et, indiquant si elles reçoivent un salaire, des appointements ou des honoraires, et le chiffre de tels salaire ou appointements.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Bureau du secrétaire d'Etat,

11 décembre 1880.

OTTAWA, 9 décembre 1880.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus la réponse à un ordre de la chambre des communes daté le 23 février 1880, indiquant les employés du service civil qui ont été destitués, renvoyés, mis à la retraite, etc., depuis le 13 février 1879.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. R. BAKER,

Pour le sous ministre des finances.

Au sous-secrétaire d'Etat.

État indiquant les noms des personnes destinées ou renvoyées du service public; les motifs de tels destitutions ou renvois; au si, les noms des personnes qui ont résigné ou qui ont été mises à la retraite ou transférées d'une charge à une autre, entre le 13 février 1879 et le 23 février 1880; aussi, l'occupation et la résidence de chacune d'elles, ainsi que le motif de tel déplacement ou mise à la retraite, et le montant de la pension ou de l'indemnité payée à chaque personne, tel que demandé par un ordre de la chambre des communes en date du 23 février 1880.

Nom.	Destitué, renvoyé, pensionné ou déplacé.	Motif de la destitution, de la mise à la retraite ou du déplacement.	Occupation.	Permanent ou temporaire.	Montant de la pension ou autre indemnité.	Observations.
D. V. Pelletier.	Destitué	Rien à faire.	Préposé au débarquement, douanes.	Permanent	Gratification	2 1/2 mois d'appointements. Depuis le 1er mars 1879.
A. Holden	Mis à la retraite.	Refus de résider à Fish River.	Percepteur des douanes.	do	do	do
Raphael Albert.	Destitué.	Détourn. de fonds.	Percept. du rev. de l'int. Montréal.	do	do	do
Dunbar Browne.	do	Abolit. de la charge.	Surint. du ch. de fer Intercolonial.	do	Appoint. \$1,500	6 mois d'appointements.
W. A. Jones.	do	do	Caissier	do	do	do
T. D. Finlay	do	do	Payeur	do	do	do
H. A. Case.	do	do	Inspecteur de ponts	do	do	do
Peter Huff.	do	do	Gardiens du phare, pointe au Saumon.	do	do	do
John Murphy.	do	en 1875	Payeur chemin de fer l'Intercolonial.	do	do	Le gardien précédent rétabli dans son emploi.
John Myra.	do	Intempérance.	Douanier, etc., Port de Lunenburg.	do	do	3 mois d'appointements.
E. A. Dunham.	Transféré de Port Burwell au port Saint-Thomas.	do	Percepteur de douanes	Permanent	do	do
W. Taylor.	Transféré du port de St-Thomas à Port Burwell	do	Donnes	do	do	do
W. McKechnie.	Destitué	do	Surint. chemin de fer de l'Île du P.-E.	do	Gratif. \$1,041.70	Mêmes appointem., \$800.00.
G. Cunningham.	do	do	Ingénieur	do	do	do
Thos. Bowen.	Transféré	Service spécial	Perc. de douanes, Sydney-Nord, N.-E.	Permanent	do	do
W. L. Campbell.	do	do	Sous-perc. de douanes, New-Glasgow.	do	do	do
Adjutor A. Hudson.	Destitué	Pour avoir fait des rapports inexacts	do	do	do	do
Cap. D. D'Armour.	do	Négligence, etc.	Gard. du phare flottant de l'Île Rouge	Permanent	do	do
A. Holden	Mis à la retraite.	do	Percept. de douanes, Lacolle.	do	\$336.60	5 mois d'appointements.
Chas. Taylor.	Destitué	do	do	do	do	Alex. McVabb remplace les deux.
Geo. Schneider.	do	do	do	do	do	do
Geo. Gunn.	Mis à la retraite.	do	do	Permanent	do	Transféré au port de Yarmouth.

John Clark.	Destitué.	(Par suite de la nomination d'un inspecteur de pêcheries pr. la province de l'P.-E.)	Garde-pêche, comté de Prince.	Permanent	300.00	Gratif. 3 mois d'appointem'ts.
Isaac Thompson.	do	Réorganisation du personnel du ch. de fer Intercolonial.	do	do	do	Remplacé par le capitaine Ed. Pelletier.
Martin McInnis.	do	do	G. du ph. flot. de la Traversée d. haut.	do	do	Remplacé par A. Deschamps.
J. McAllister.	do	do	Gardiens du phare à Sainte-Anne du Bout-de-l'Île.	do	do	do
Alph. D. Dechene.	do	do	do	do	do	do
A. St. Denis, sen.	do	do	do	do	do	do
Jos. Pilon.	do	do	do	do	do	do
Jacob T. Starrat.	do	do	do	do	do	do
F. X. Dionne.	do	do	do	do	do	do
T. J. J. Loranger.	do	do	do	do	do	do
F. M. Passow.	do	do	do	do	do	do
W. L. Ordé.	Mis à la retraite.	do	do	do	do	do
M. G. Dickeson.	Transféré	do	do	do	do	do
J. W. Bourassa.	do	do	do	do	do	do
L. Robertson.	Destitué.	Pour ne s'être pas conformé à la loi.	Maitre de havre, port de Saint-Jean.	Permanent	do	Au dép. des aff. des S., N.O.
I. B. Stanton.	do	do	do	do	do	do
J. B. Leacroix.	do	do	do	do	do	do
Louis Berg.	do	do	do	do	do	do
L. Robertson.	do	do	do	do	do	do
E. V. Rawling.	do	do	do	do	do	do
Eusébe Langlois.	do	do	do	do	do	do
F. X. Turcotte.	do	do	do	do	do	do
C. W. Shuy.	do	do	do	do	do	do
Edward O'Brien.	do	do	do	do	do	do
W. M. Gorrie.	do	do	do	do	do	do
A. Cauchon.	do	do	do	do	do	do
Cap. J. Cooper.	do	do	do	do	do	do
Lt.-Col. F. B. Leys.	do	do	do	do	do	do
do R. Burt.	do	do	do	do	do	do
do D. Wylie.	do	do	do	do	do	do
do W. H. Bréhaud.	do	do	do	do	do	do
do Wm. Cunard.	do	do	do	do	do	do
Cap. Ed. Mallandaine.	do	do	do	do	do	do
do F. D. Beet.	do	do	do	do	do	do

Etat indiquant les noms des personnes destituées ou renvoyées du service public, etc.—*Suite.*

Nom.	Destitué, renvoyé, pensionné ou déplacé.	Motif de la destitution, de la mise à la retraite ou du déplacement.	Occupation.	Permanent ou temporaire.	Montant de la pension ou autre indemnité.	Observations.
Alphonse Sasseville.	Destitué.	Résidait à 30 miles de son poste.	Douanier à la rivière Madeleine.	Permanent	\$ cta.	
John Brown.	do	Pour ré-intégrer Wm Johnston.		do		Wm Johnston ré-intégré.
Lt. Col. M. W. Strange	do	Abolition de l'emploi	M. de havre au port de Chatham, N.B.	do		Gratifié de 6 mois d'appui lat.
Major S. Sampson.	do	do	Garde-magasin do no. 7	do		do
J. F. Wolf	Déplacé	Abolition de l'emploi	Commis, douanes de Montréal.	do	App. 1,200 00	Détaché pour le serv. général
Thos. Nixon	Destitué	do	Agent de la police à cheval au N.-O., à Winnipeg.	do		entre faits par un marchand ou un agent de com. et ne dev. p. coût. p. de \$500 p.a.
John Parr.	do	do	Garde-magasin de M. Nixon, police à cheval, à Winnipeg.	do	560 00	
W. J. B. Master.	Mis à la retraite.	Maladie.	Garde-cléfs au port Saint-Jean, N.B.	do	589 82	Porté à \$1,140.48.
F. X. M. Huot.	do	Mauvaise santé.	Commis, département de la milice.	do	784 08	Transféré à Sherbrooke.
J. H. Thorne.	do	do	Surtient, bur. des mandats de poste	do	588 06	
Ulrich Benoit.	do	Affaiblis. de la vue.	Commis, bureau de poste, Montréal.	do		
Thos Barry.	Déplacé	do	Prép. au débarq. et visiteur, do	do		
John Stewart.	Destitué	Mauvaise conduite.	Employé de l'accise, div. d'Hamilton.	do		
J. F. Jagoe.	do	do	do	do		
A. D. Arnot.	do	do	do	do		
Richard English.	Déplacé	do	do	do		
Thos. Watkins	Mis à la retraite.	Viellisse.	Douanier, Michaels Bay.	do	875 16	Transféré à Manitowaning. Porte à \$910 par O. en C. du 11 nov., 1879.
Robt. Stuart.	do	Infirmité	Commis, douane de Montréal.	do		
Peter Brown.	do	Mauvaise santé	Garde-cléfs en chef, douane de Mont.	do	445 50	
John Bowker.	do	do	Prép. au débarq., etc., S. Ste.-Marie.	do	190 08	
Geo. W. Thomas.	do	do	do Mines de Bruce.	do	490 05	
S. S. Thorne.	do	Incapacité	do Sarnia.	do	152 46	
John S. Hale.	do	do	Commis, bureau de poste d'Halifax.	do		
Hon. Luc Letellier.	Destitué	do	Lieutenant-gouverneur de Québec.	do		Trans. au serv. int. à Ottawa.
T. Trudeau.	Déplacé	do	Sous-ministre des travaux publics	do		do
A. F. Hamel.	Mis à la retraite.	do	Inspecteur-mesureur de madriers	do	200 00	Transféré au département des chemins de fer et canaux.
Pierre Carlier.	Déplacé	do	Sténographe, département des postes pour le district de London.	do		
C. E. Romain.	Mis à la retraite.	do	Inspecteur du revenu de l'intérieur	do		
E. U. Piché.	do	do	Assist.-gref., chambre des communes.	do	680 00	
M. Dixon.	do	do	Sous-percep. des douanes, Stanstead.	do	400 00	
M. Gibbons.	Mis à la retraite.	Intempérance.	do	do	392 64	
T. H. Allen.	Déplacé.	do	Douane, port de Clifton.	do		Gratific. de 2 mois d'appoint.
A. Evantrel.	do	do	Sous-maire de glissoire, Mountain Station.	do		
E. F. Johnson	Destitué	Malhonnêteté	Ecluseur, canal de Beauharnois	do	200 00	Transféré au départ. des T. P. do au dép. des postes.
Theophilus Stewart.	Mis à la retraite.	Viellisse.	Inspecteur-mesureur de madriers	do		
John F. Baker.	Destitué.	Charge abolie.	Commis, service extérieur, département des postes.	do	135 24	
John Brenneare.	do	do	Sous-percep. de douanes, port extérieur de Casum, etc, I.P.E.	do		
Walter Thomson.	Mis à la retraite.	Viellisse et débilité.	Commis au bur. de poste à Winnipeg.	do		
Pierre Chagny	do	Mauvaise santé.	do	do		
Michael Hamel.	do	do	Garde-cléfs et aide du commis, douane, port de London	do		
W. S. Smyth.	Déplacé.	do	Douanier, douane de Rocky Bay.	do	148 74	
James F. White	Destitué	do	Ingénieur local, canal Ottawa.	do	143 55	
C. Desormiers.	do	do	Sous-surintendant des inspecteurs-mesureurs à Montréal.	do	200 00	
Cowan.	do	Néglig. à ses devoirs.	Douanier, douane, à Tidnish, N.E.	do		Transféré au dép. des postes, service intérieur, Ottawa.
Edmund Anderson.	do	do	Percepteur de douanes, port d'Elgin.	do		Gratif. d'un mois d'appoint. p. chaque année de service.
Philip Doyle.	do	Devenu inutile.	Prép. au débarq., etc., Edwardsburg.	do		do
J. G. Sippell.	Mis à la retraite.	Malversation.	Aide-mécanicien, édifices du parlement.	do	2,100 00	do
W. H. P. Oussou	Destitué	do	Commis, bureau de poste de Toronto.	do		do
Wm. Brundige.	Mis à la retraite.	Viellisse.	Juge suppléant du comté de Wentworth.	do		Transféré à Iroquois, vice H. McCullough, décédé.
G. A. Carmen	Destitué	do	Sous-percep. du revenu de l'intérieur à Windsor.	do	18 00	Transféré vice R. P. McMillan, transféré.
C. Couture	Mis à la retraite.	do	Gardien du phare à Gannet Rock.	do	200 00	Gratific. de 2 mois d'appoint. Nommé commis de la malle sur chemin de fer.
Jacques Villeneuve	do	do	Mécanicien de la trompette d'alarme à Little Passage.	do	200 00	Remplacé par W. F. Walker.
R. P. McMillan	Déplacé	do	Gardien du phare de Head Harbor.	do		Nommé percept. du revenu de l'intérieur à Hamilton. Transféré au phare à South West Head, Grand Manan.
John Reid	do	do	do	do		Transféré à Head Harbor. do au Grand Havre.
Robt. Gilmour.	Destitué	do	do	do		
C. T. Bell	Déplacé	do	do	do		
Nixon.	Destitué	do	do	do		
W. L. Smart.	do	do	do	do		
Chas. G. Fortier.	Déplacé	do	do	do		
W. B. McLaughlin.	do	do	do	do		
Samuel Craig.	do	do	do	do		
Henry McLaughlin.	do	do	do	do		

Etat indiquant les noms des personnes destituées ou renvoyées du service public, etc.—*Suite.*

Nom.	Destitué, renvoyé, pensionné ou déplacé.	Motif de la destitution, de la mise à la retraite ou du déplacement.	Occupation.	Permanent ou temporaire.	Montant de la pension ou autre indemnité.	Observations.
Wm. Woodall	Destitué	Néglig. et absence sans permission	Gardien du phare de Port Dalhousie		\$	
Chas. Strouger	Résignataire		Messager du gouverneur général			
H. McPhee	Mis à la retraite	Vieillesse et infirmité	Percepteur de douanes, Antigonish		376 20	Gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service.
James McPherson	Résignataire	Service inutile	Préposé au débarquement, etc, port de Pictou, N.E.		200 00	do
J. Beqard	Mis à la retraite		Inspecteur-mesureur de douves		693 06	
R. Bell	do		do		415 80	
Evan McColl	do		Préposé au débarquement à Kingston		277 20	
Hon. F. Longworth	do		Estimateur, Charlottetown, I.P.E.		225 72	
Wm. Hynes	do	Maladie	Préposé aux arrivages, Montréal		250 59	
Wm. Read	do	do	do		222 60	
G. James McCabe	do	Mauvaise santé	Eclusier, canal de Williamsburgh			
G. Ramsay	do	Maladie	do			
George Glikes	Destitué	Néglig. de ses devoirs	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Summerside			do
Malcolm McDonald	do	Irrégularité dans ses comptes	Préposé au débarquement, douanes, port de Windsor			do
John Patton	do	Irrégularités	Percepteur de douanes, port de Port Hawkesbury, N.E.			
Pierre Godier	Mis à la retraite		Sous-percepteur du revenu de l'intérieur, division de Paris		79 20	
G. E. McLaughlin	Destitué	Service inutile	Gardien du phare à Forteaux			
A. G. Millidge	do	do	Sous-ingénieur, travaux publics, Saint-Jean			
H. Egan	Destitué	Service inutile	do			
F. Lawlor	do	do	do			
C. G. Chipman	do	do	Destinateur, travaux publics, Saint-Jean			
G. A. Brown	do	do	Payeur, travaux publics, Saint-Jean			
G. E. Percy	do	do	Commis			
J. Fawcett	do	do	do			
H. F. Perley	Déplacé		Messager			
			Ingénieur du havre, etc, Saint-Jean			Transféré au ministère des travaux publics, Ottawa.

Nom.	Destitué, renvoyé, pensionné ou déplacé.	Motif de la destitution, de la mise à la retraite ou du déplacement.	Occupation.	Permanent ou temporaire.	Montant de la pension ou autre indemnité.	Observations.
James Baine	Déplacé		Comptable, départ. des trav. publics.	Permanent		Transféré au département des chemins de fer et canaux.
Donald Currie	Mis à la retraite	Mauvaise san	Percepteur de douanes Charlottetown, I.P.E.	do	336 00	
William Kennedy	do	Mauvaise santé	Eclusier, canal de Cornwall	do	206 39	
Patrick McDunnell	do		do Williamsburg	do	210 88	
Michael Dowling	do		Gardien de pont, canal de Lachine	do	149 69	
D. W. Hart	do		Percept. du rev. de l'int, division de Paris	do		
Isidore Hurteau	do	Mauvaise santé	Arbitre	do	460 00	Décédé avant de recevoir aucune gratification.
John McOrmack	Destitué		Sous-percept. de douanes, Cardigan, I.P.E.	do		
Neil Campbell	do		Douanier, Charlottetown, I.P.E.	do		
E. V. Bodwell	Déplacé		Contrôleur, canal de Welland	do		Suspendu pour quatre mois.
P. Lindsay	Mis à la retraite	Vieillesse	Facteur, bureau de poste, Kingston	do	291 60	Transf. à la Col. Brit. comme comptable du ch. fer P. C.
Michael Walsh	do	do	Messager, départ. des travaux publics.	do	350 00	
Geo. A. Burnham	Déplacé		Premier commis de la poste, ch. de fer.	do		
Merrill	Mis à la retraite		Percept. du revenu de l'int, Prescott	do	766 00	Nommé sous-inspecteur des postes, division de Toronto.
George Shepherd	do	Vieillesse	Eclusier, Barritt's Rapids	do	235 84	
H. G. Bennett	do		Gardien de phare, Ile Amet, N.E.	do	141 60	
Hon. D. Harrington	do	Vieillesse	Percepteur de douanes, Shédiac, N.B.	do	616 00	
A. Magurn	do	Démence	Commis, bureau de poste de Kingston	do	506 00	
T. W. Ross	Résignataire		do Toronto	do		
John Scott	do		Commis de la poste sur chemin de fer.	do		Gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service.
G. T. Kingston	Mis à la retraite	Faiblesse de santé	Directeur de l'observatoire à Toronto	do		do
John McCormick	Destitué		Sous-percept. de douanes à Cardigan	do	1,857 60	
J. V. Ellis	do		Maître de poste, Saint-Jean, N.B.	do		
William Lavender	Mis à la retraite		Eclusier, canal Rideau	do		
H. A. Johnson	do		Commis, bureau de l'inspecteur des postes, London	do	157 73	
George Perns	do		Eclusier, canal Rideau	do	682 00	
Norris Goddard	do		Teneur de livres, départ. des finances.	do	58 58	
Duncan Fraser	Résignataire		Gardien, etc, douane, Pictou, N.E.	do	1,650 00	
Jos. Tomlinson	Déplacé		Commis, département de la marine et des pêcheries	do		Gratification de 3 mois d'appointements.
Thos. Cross	do		Commis, département des finances	do		Transf. au bur. de l'ingén. en chef du ch. de fer P. C.
C. F. Sweet	do		do chemins de fer et canaux	do		Transf. au départ. des ch. de fer et canaux.
Jas. E. Smith	Destitué	Détournements de fonds	Percept. de douanes, port de Toronto.	Permanent		Transféré au département des finances.
Chas. E. Mackay	do	do	Premier commis do	do		

ETAT indiquant les noms des personnes destituées ou renvoyées du service public, etc.—*Fin.*

Nom.	Destitué, renvoyé, pensionné ou déplacé.	Motif de la destitution, mise à la retraite ou du déplacement.	Occupation.	Permanent ou temporaire.	Montant de la pension ou autre indemnité.	Observations.
A. G. Lajoie.....	Mis à la retraite.	Vieillesse.....	Sous-bibliothécaire, bibliothèque du parlement.....	Permanent.....	\$ cts.	
T. H. Himsworth.....	do	do	Greffier du conseil privé.....	do	1,122 00	Gratification de 3½ mois d'appointements.
John Jeffrey.....	Résigné.	Occupe une autre position in compatible avec cet emploi.....	Sous-percept. de douanes, Guysboro'.	do		
E. R. Abel.....	Destitué	Maladie.....	Inspecteur de bateaux à vapeur, district du Manitoba.....	do		
Hon. D. L. McPherson.....	Déplacé	do	Président du sénat.....	do		
William Patton.....	Mis à la retraite.	do	Percept., revenu de l'intér., Hamilton.	Permanent.....	410 00	Subséquemment réintégré.

ÉTAT indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le service public entre le treizième jour de février 1879 et le vingt-troisième jour de février 1880; les emplois respectifs auxquels telles personnes ont été ainsi nommées, la rétribution ou les émoluments attachés à ces emplois; et si tels employés reçoivent des appointements ou des honoraires — le tout tel que demandé par une adresse de la chambre des communes, en date du 23 février 1880.

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant du salaire ou des appointements.	Observations.
John Gotton.....	Montréal.....	Sous-inspect. de la police à cheval du N.O.	Salaire.....	\$ cts.	
Pierre Dozois.....	Lacolle, Q.....	Percepteur des douanes.	do	800 00	A la place de Lawrence Fortescue, résig.
John Hart.....	Edmundston, N.B.....	Sous-perc. de douan., port ext. d'Edmonton	do	450 00	Vice A. Holden, mis à la retraite.
Kimin Daigle.....	Middle St. Francis, N.B.....	Prép. au déb., etc., Middle St. Francis, N.B.	do	250 00	Promotion, ordre en conseil, 14 août 1879.
Reuben Winsel.....	St. John's, N.B.....	Sous-percept., port ext. de Bridgewater.	do	200 00	Appointements portés à \$300.
David Pottinger.....	Montréal.....	Contrôleur en chef du ch. f. Int. à Moncton.	do	350 00	Vice J. M. Wynna, qui a refusé l'emploi.
H. J. Hubertus.....	Montréal.....	Inspect. de gaz et de gazom. pour Okaawa, Hull, Cornwall, Prescott et Brockville.	do	3,000 00	
Forshaw Day.....	Montréal.....	Professeur de dessin à main levée au collège militaire du Canada.	do	700 00	
			do	1,500 00	Pour la 1ère année, \$2,000 pour les années suivantes.

Samuel Craig.....	Montréal.....	Gard. du siffet d'alarme au P. Passage, N.E.	Appointem.	400 00	Comprend tout.
R. H. Mathews.....	Fort Francis.....	Agent des aff. des Sauv. au lac des M. lacs	do	750 00	Doit diriger une école aussi.
Featherston Osler.....	Toronto.....	Juge puiné de la cour des plaids communs	do		Vice M. le juge Gwynne, nommé juge puiné de la cour suprême.
Arthur Aurelien Lanthier.....	Montréal.....	Percepteur de douanes à Trois-Rivières.....	do	1,600 00	Vice H. A. Lemieux, transf. à Montréal.
Arthur D. Duval, M.D.....	St-Germain de Grantham.....	Prof. de français au collège militaire royal	do	1,000 00	
Lewis Hudgins.....	do	Commis de la malle en chemin de fer.....	do	480 00	3e classe.
H. B. Merrill.....	Stanstead, Q.....	Gardienn du phare à la Pointe au Saumon.....	do	300 00	Vice Peter Huff, destiné, qui a remplacé Hudgins en 1876.
Thomas Gingras.....	St-Sauveur, Q.....	Commis de la poste, chemin de fer.....	do	480 00	
John Morash.....	Lunenburg, N.-E.....	Facteur à Saint-Sauveur de Québec.....	do	200 00	
Robert Carr Harris.....	do	Douanier, port de Lunenburg, N.-E.	do	300 00	
John Cox.....	Montréal.....	Professeur de grénie civil au collège militaire royal	do	2,500 00	
Alex. McNabb.....	Halifax.....	Commis de douane devant être chef du bureau d'engag. et d'enregistrement	do	1,200 00	Vice Wm. Blakeley, décédé.
Alberrn C. Crowe.....	do	Contrôleur et ingénieur du ch. de fer, I.P.E.	do	3,000 00	Vice W. McKechnie et G. C. Cunningham, ham. destiné.
George Hepburn.....	Byng Inlet, O.....	dép. des postes.....	do	350 00	Vice Mitchell, résignataire.
Pierre Potvin.....	do	Proposé, au débarquement et visiteur, douane, Byng Inlet.....	do	200 00	Vice J. Heppburn, décédé.
Alex. G. Hamilton.....	Sydney-Nord, N.-E.....	Percept. des douanes, port de Sydney-Nord d'Hastings.	Allocations, Appointem.	800 00	\$3 pour chaque vaisseau sortant de B Inlet et Miquelon.
Jno. Fred. Macdonald, jr.....	New Glasgow, N.-E.....	Sous-perc. de douanes, port ext., N. Glasgow	do	500 00	Vice W. L. Campbell, transf. à Yarmouth.
Robt. C. Blair.....	Chicoutimi, Q.....	Commis, 3e classe, poste, chemin de fer.....	do	300 00	Vice A. A. Hudson, destiné.
Alex. Ross.....	Gould, Q.....	Gardienn, phare-flottant, île Rouge, vice Cap Damour, remplacé.....	do	480 00	Sur le chemin de fer de l'International.
Firmin Larivee.....	Trois-Pistoles, Q.....	Préposé au débarquement et visiteur, douane port de Athelstan.....	do	500 00	Avec allocation de \$1,900 par année, pour le mécanicien et l'équipage.
Ransom Rowe.....	Athelstan, Q.....	Juge suppléant de la cour de comté, comté d'Hastings.	do	500 00	Vice J. Breadner, décédé.
S. S. Lazier.....	Belleville, O.....	Commis, bureau des inspect.-mesur., Sorel	do	200 00	
William Carter.....	do	Sous-surintend.	do	700 00	Vice F. X. Bellard, décédé.
George Daveling.....	Henry Knaut.....	Commis, 3e classe, départem. des postes.	do	600 00	Capacités spéciales.
John Dodd.....	do	Huissier	do	350 00	
Alex. Jas. Fraser.....	Ottawa.....	Commis aspirant, départem. de la justice.	do	500 00	Vice E. Y. Steele, résignataire.
H. B. S. Lane.....	do	2e classe cadette	do	700 00	do M. J. Griffin
Lawrence Lawless.....	do	Commis, 4e cl., service extér., dép. des p.	do	360 00	do Jarvis, renvoyé.
Alex. Priddham.....	do	Percepteur de péages de canal, Grenville.	do	600 00	do G. Schneider, destiné.
Walter Lynch.....	Waterloo.....	do des douanes, port de Poitton.....	do	600 00	do Geo. Gunn, mis à la retraite.
A. McLeod.....	do	do des douanes, port de Halifax.	do	1,400 00	do Chas. Taylor, destiné.
William McArthur.....	Fencelon Falls.....	Commis, 3e classe, poste, chemin de fer, Victoria.....	do	480 00	
J. L. Vincent.....	Montréal.....	Percept. rev. de l'int., Montréal (avancem.)	Appointem.	480 00	
Edward Murphy.....	Toronto.....	Facteur, Toronto.....	do	1,800 00	Vice Dunbar Browne, destitué.
Capit. Edward Pelletier.....	Kamouraska.....	Gard. du phare-flottant, Travers d'en H.	do	300 00	
			do	1,400 00	Pour lui-même et son équip. de 6 hommes.

ETAT indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—Suite.

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Pacifique Leger	Richibucto	Gardien des phares - balises, grève de Richibucto.	Salaires	\$ 200 00	
Antoine Deschamps		Gardien des phares à Sainte-Anne du Bout de l'Isle	do	100 00	Vice Antoine St. Dennis et Jos. Pilon, remplacés.
John McMullen		Maire de havre à la tête de la Grande Rivière, I. P.-E.	Honoraires.	200 00	Payé au moyen de droits perçus des nav.
William Cummings		Maitre de havre du port d'Annapolis, N.-E.	do	200 00	do
Octave Desjardins	Matane	Gardien du phare à Matane, Québec.	Salaires.	250 00	Vice T. N. Dionne, remplacé.
John H. Dewar	C. de Prince, Alberton	Inspecteur des pêcheries pour la province de l'île du Prince-Edouard.	do	800 00	
John Dodd	Montréal	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Montréal (par avancement)	do	1,200 00	Vice J. L. Vincent, avacé.
James Beattie	Highgate	Agent des aff. des S. pr. les Sant. Delaware	do	1,000 00	Vice Thos. Gordon
Thomas A. Hefferman	Quebec	Percepteur de douanes, port de Guelph	do	1,000 00	Vice E. Cathew, décedé.
James Penny, père.		Gard. du phare de Peuny, havre de Murray	do	50 00	Vice M. McFadgon, résignataire.
Abraham Daley		do de la grève, do	do	50 00	do
Geo. H. Wallace	Sussex N.-E.	Sous-insp. de douanes, port ext. de Sussex	do	400 00	do
Capt. Angus McDonald		Maitre de havre, rivière Cardigan, I. P.-E.	Honoraires.	200 00	Doivent être perçus des navires.
Dr. John W. Daniel		Médecin du pénitencier de Saint-Jean.	Salaires.	600 00	Nommé temporairement.
Thos. J. Phipps	Montréal	Gard. du phare à la jetée, Kingsport, N.-E.	do	50 00	Par jour.
George Carpenter	Sovel	Membre de la police fédérale, à.....	do	1 75	Vice T. J. J. Loranger, résignataire.
Chas. I. Gill	Halifax	Juge puisné de la cour supérieure, Qué.	do	2,200 00	Vice F. M. Passon, mis à la retraite.
Chas. J. McDonald		Inspecteur des bureaux de poste pour la province de la Nouvelle-Ecosse.	Salaires	700 00	
Walter Greaves	Montréal	Commissaire au bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, à Montréal.	do	250 00	Nouveau phare.
Thomas Baker	Yarmouth	Gardien du phare tournant sur l'île Peasig Nouvelle-Ecosse	do	480 00	Sur le chem. de fer "Québec Central."
Arsene Miquion	St-Camille	Commiss de la poste, chemin de fer	do	640 00	Réintégré le 19 mai, après destination, 19 février.
J. G. Bourget	Québec	do do	do	500 00	
James F. Curtis	Charlottetown	Donanier au port de Charlottetown, I. P.-E.	do	1,000 00	Dans les limites de la province d'Ontario, du Manitoba et du district de Keewatin.
Fred. W. Bent	Amherst, N.-E.	Commissaire de police	do	1,000 00	do
John McDonald	Pictou, N.-E.	do	do	500 00	do
A. C. McWicken	Winnipeg	Commiss, bureau de l'A. R. gén., Winnipeg.	do	1,500 00	do
H. M. Drummond	do	Asst. rec.-général, Winnipeg.	do	1,600 00	do
Brown Wallis	Ottawa	Commiss, départ. des postes, service intér.	do	700 00	do

M. N. G. D'Auteuil	Ottawa	Commiss, dépt. des postes, service intérieur.	Appointem.	650 00	
H. Smallpiece	Toronto	do do service extérieur	do	600 00	
Thos. H. Lawson		Concierge de la banque d'épargnes fédérale, Saint-Jean, N. B.	do	500 00	Vice Daniel Allan, résignataire.
Aculus L. Palmer	Saint-Jean, N. B.	Juge de la cour suprême du Nouveau-Brunswick.	do	4,000 00	
Edgar Dewdney	Yale, C. B.	Commiss. des aff. des sauv. dans le N.-O.	do	3,200 00	Avec dépenses de table et frais de voyage.
H. J. Taylor		Instructeur agricole dans le N.-O.	do	750 00	Avec dépenses de table.
Thos. Wright	do	do do	do	750 00	do
G. J. Tandy	do	Surint. des mécaniciens sur l'Int. à Moncton	do	2,000 00	Vice M. Whitney.
Hugh McAdam	Saint-Etienne, N. B.	Donanier au port de Saint-Etienne, N.-E.	do	700 00	Vice J. D. Wilson, décedé.
John McMillen, M. D.		Médecin des marins malades au port de Pictou, N.-E.	do	400 00	Y compris les remèdes.
Lieut.-col. Stewart		Commiss dans le bur. du sec. du gouv. gén.	do	1,700 00	Transféré du département de la milice et de la défense.
M. A. McDonald	Canada Creek, N. E.	Percep. rev. int. à North Sydney, C.-B.	do	500 00	Vice L. Robertson, mis à la retraite.
Stephen Rawding	Ottawa	Sous-percepteur de douanes, port extérieur Canada Creek	do	150 00	Vice C. V. Rawding do
J. H. P. Gibson	do	Commiss dans le bureau de l'audit. général	do	800 00	
Thos. Porter	Sherbrooke	Sec. et commis de E. Dewdney, commissaire des aff. des sauv. pour les terr. du N.-O.	do	1,900 00	
Elliott T. Galt	do	Aspirant commis, service intérieur, départem. des postes.	do	300 00	
John Chamard	Malbaite	Commiss dans le département des postes.	do	600 00	
C. J. McDonald		do dans le département de la milice.	do	900 00	Vice Lieut.-col. Stewart, transféré au bureau du gouverneur général.
W. R. Wainwright	Ottawa	do dans le département des finances.	do	400 00	
Cameron Stanton	Moncton	Inspecteur mécanicien des chemins de fer Pacifique et Intercolonial.	do	2,000 00	Annulant l'O. C., No. 725.
J. G. Tandy		Commiss, bur. du sous-recev. gén., Halifax.	do	450 00	Vice M. Cotton, résignataire.
Geo. W. Power	Bassin de Gaspé	Bureau des pêcheries dans le golfe et le bas du Saint-Laurent	do	1,200 00	
John B. Foster		Sous-préfet, pénitencier de Dorchester	do	1,200 00	
Rév. Richard Symonds		Aumônier protestant, pénitencier de Dorchester.	A ointem.	500 00	
		Aumônier catholique romain, pénitencier de Dorchester	do	500 00	
Robert Mitchell, M. D.		Médecin, pénitencier de Dorchester	do	1,200 00	
John Fraser		Comptable do	do	800 00	
Henry Kirkwood, M. D.		Médecin visiteur de la quarantaine, port de Pictou	do	400 00	Vice Wm. E. Cooke, décedé.
James Anderson	Georgina	Garde-forestier fédéral, pour les provinces de Kewatin et du Manitoba et les territoires du N.-O.	do	1,200 00	Et dépenses de voyage.
	Grandes Chutes, N. B.	Gardien, réserve de l'artillerie, Grandes Chutes.	do	200 00	

ETAT indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—Suite.

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Jos. Octave Sérois	Percé, Q.	Préposé au débarquement et visiteur, douane, port de Percé.	Appointem.	\$ 450 00	Vice Wm. Flynn, promu.
François Gibaut	do	Percep. de douanes, de la baie Bradore.	do	600 00	
Michael Bermingham	Rivière Madeleine	Donanier, douane, rivière Madeleine.	Allocation.		\$5 pour chaque navire quittant le port. Vice A. Sassevil, renvoyé. Payé à méme les droits. Vice Robt. MacKay.
William Johnston	Victoria, B.C.	Maire de havre, port de Chatham, N.B.	do	800 00	Vice Major Pope, décédé.
Alex. Cameron	do	Messageur, département de la justice	do	150 80	
Lt.-col. Chas. de Bellefeuille	Toronto.	Garde-magasin à Montréal, pour les districts militaires Nos 5 et 6.	do	480 00	Vice Capt. Jas. Cooper, remplacé.
Hilarion Roy	Barrie	Gardien de phare, au Petit Rocher, N.B.	do	480 00	
L'hon. W. Hamley	Ste. Cunégonde	Sous-agent du département de la marine et des pêcheries à Victoria.	do	600 00	
Thos. Mason	do	Commis 3e classe, chemin de fer.	do	800 00	
William Bennett	do	do	do	480 00	
François Corbeille	do	Commis, bureau du canal, Montréal.	do	600 00	
Pascal Breland	do	Membre du conseil nommé pour aider le lieutenant-gouverneur, dans l'administration des territoires du N.-O.	do	800 00	
Capt. David McCormick	Ile Pelée.	Sous-percep. de douanes, port extérieur de Southport	do	300 00	
John Thompson	Hamilton	Estimateur, douane, port d'Hamilton.	do	1,200 00	Promu.
Andrew A. Wylie	do	Sous do	do	800 00	Vice J. Thompson, promu.
Walter Cousins	London.	Commis, 4e classe, services extérieurs, département des postes.	do	360 00	
L'hon. Thos. H. Haviland	Ile du P.-E.	Lieutenant-gouverneur, province de l'Ile du Prince-Edouard	do	7,000 00	Vice Sir R. Hodgson.
John J. McGee	Montréal	Dessinateur, etc., départ. de l'intérieur.	do	1,200 00	
J. McD. Gordon	Godérich	Commis, dép. de l'intérieur	do	700 00	
A. L. Jarvis	Ottawa.	do	do	700 00	
A. L. Hamilton	Collingwood	do	do	600 00	
J. J. L'Étoile	Montréal	do	do	600 00	
G. W. Patterson	Saint-Jean, N.B.	do	do	600 00	
H. G. Masing	Ottawa.	do	do	600 00	
Samuel Stewart	do	do	do	600 00	
Marini Brady	Beaufort	do	do	600 00	
James Dunnatt	Ottawa.	Messageur	do	300 00	

M. Vernon C. Nicholson	Ottawa	Commis, dép. de la marine et des pêcher.	Appoint.	500 00	A servi 4 ans comme surnuméraire.
Andrew Hackett	do	do	do	400 00	
A. H. Belliveau	do	do	do	400 00	
M. A. Cunningham	do	Commis, bureau de la papeterie.	do	400 00	
W. H. Pambrun	do	Commis, département de la milice.	do	700 00	Opacités spéciales.
Thos. Barry	Montréal	Sous-percep. et douanier général pour la province de Québec.	do	1,400 00	Port extérieur de Richmond.
Paschal Bonchard	do	do	do	80 00	
Capt. Fred Revely	Victoria, C.B.	Compteur de bois aux Chênes des Grès, Q.	do	1,600 00	Vice Cap. Cooper, décédé.
Fortescue	Ottawa	Agent du département de la marine et des pêcheries à Victoria, et inspecteur des phares pour la province de la C.-B.	do	1,200 00	En résignant comme sous-inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest.
Henry Pilgrim	Sault Sainte-Marie	Commis, division de la police à cheval, département de l'intérieur	do	500 00	Vice P. Brown, mis à la retraite.
Donald Cameron	Mines de Bruce	Commis, douane, port extérieur du Sault Sainte-Marie.	do	500 00	Vice John Bowker do
John McLagan	Sarnia	Sous-percep. de douanes, port extérieur des mines de Bruce.	do	500 00	Vice G. W. Thomas do
William Matte	Sorel	Préposé au débarquement, port de Sarnia.	do	250 00	Vice Jos. Lamoureux, décédé.
James McSutherland	Kildonan	Gardien de phare à l'île à la Pierre.	do	700 00	
Benj. W. Ross	Gravenhurst	Agent local des terres fédérales, Petite Saskatchewan	do	400 00	Et une commission sur les ventes.
Chas. Logue	Rivière Désert	Agent des terres, île Cockburn, et partie des îles Manitoulines	do	600 00	Vice Patrick Moore, destitué.
Jas. Green, Stewart	Paroisse de St-Paul, Manitoba	Agent des Sauv., village de la riv. Désert.	do	1,200 00	Vice Molyneux, resignataire.
Geo. A. Bourgeois, M.D.	Trois-Rivières	do	do	1,200 00	Nouveau district créé.
L'hon. Théodore Robitaille	do	Inspecteur de bureaux de poste pour le district des Trois-Rivières.	do	10,000 00	Vice hon. L. Letellier, destitué.
John M. Bowell	Ottawa.	Lieutenant-gouverneur de la province de Québec	do	400 00	
John Alex	Sirling, Ont.	Commis, département des douanes.	do	400 00	
Arthur Rousseau	Shawenegal	Messageur et commis, député des douanes.	do	500 00	
H. Reynolds	Winnipeg	Maire de glissoire à Shawenegan	do	500 00	
W. J. Hayward	do	Agent du gouvernement à Winnipeg.	do	500 00	
Alex. Marentelle	do	Inspect., poids et mesures, div. de Windsor	do	500 00	
Albert Erb	do	Sous-insp.	do	500 00	
James Egan	do	do	do	500 00	
G. W. Boggs	do	Inspecteur	do	1,000 00	
A. Bogie	do	Sous-insp.	do	500 00	
Thos. Beattie	do	do	do	1,000 00	
A. Young	do	do	do	500 00	
G. T. Bolster	do	do	do	500 00	
Joshua Wright	do	Inspecteur	do	600 00	
J. Bowman	do	Sous-insp.	do	500 00	
J. Lyons	do	do	do	500 00	Vice François Rousseau, mis à la retraite.

ÉTAT indiquant le nom de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc. — Suite.

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
D. Kennie.....	Insp. des poids et mesures, div. de Toronto	Appoint.....	\$ 500 00	
Chas. Way.....	do	do	500 00	
Harry Piper.....	do	do	500 00	
William Johnson.....	do	do	500 00	
J. A. Wilkinson.....	Inspecteur	do	1,000 00	
Thomas Cahill.....	Sous-insp.	div. de Belleville	500 00	
C. B. Chrysler.....	do	do	500 00	
W. Burrows.....	Inspecteur	div. de Kingston	500 00	
W. Griffin.....	Sous-insp.	do	500 00	
W. Whitaker.....	do	do	500 00	
A. Code.....	do	do	500 00	
M. Gorman.....	Inspecteur	div. Ottawa	500 00	
R. S. Park.....	Sous-insp.	do	1,000 00	
J. B. Leitch.....	do	do	500 00	
A. J. Whitton.....	do	do	500 00	
J. O. Chabot.....	Inspecteur	div. de Montréal	1,200 00	
H. N. Tabb.....	do	do	800 00	
G. T. Dorion.....	do	do	800 00	
F. Rocheleau.....	do	do	500 00	
R. Kittson.....	Inspecteur	div. des Trois-Riv.	1,000 00	
A. M. Rivard.....	Sous-insp.	do	500 00	
A. Côté.....	do	do	1,200 00	
J. Gregoire.....	Inspecteur	div. de Québec	500 00	
P. E. Bourassa.....	Sous-insp.	do	500 00	
E. Clark.....	do	do	500 00	
H. J. Penoyer.....	Inspecteur	div. de Sherbrooke	1,000 00	
P. Smith.....	Sous-insp.	do	500 00	
J. U. Richard.....	do	do	500 00	
John B. Wilmot.....	do	do	500 00	
E. Cowan.....	do	do	500 00	
E. C. Freeze.....	Inspecteur	div. de St-Jean	1,200 00	
R. M. Scoville.....	Sous-insp.	do	500 00	
P. King.....	do	do	500 00	
L. E. Tremaine.....	Inspecteur	div. de Frédéricton	800 00	
James Reddin.....	do	div. de Kings	800 00	
R. T. Huggard.....	do	div. d'Halifax	1,200 00	
Jos. Cauchon, fils.....	do	do	500 00	
.....	do	div. de Sarny	800 00	
.....	do	div. de P.P.E.	800 00	
.....	do	div. de Manitoba	800 00	
.....	Secrétaire pour Kewatin.	do	500 00	

Jos. Graham.....	Stanstead.....	Sous-agent local des terres fédérales à Nelsonville	Appointem.	700 00	
L. T. Merriman.....	do	Préposé au débarquement et sous-percep- teur de douanes à Gedarville	do	600 00	Avancé, vice M. Dixon, mis à la retraite.
William Clarke.....	do	Préposé au débarquement et sous-percep- teur de douanes au port de Stanstead.....	do	400 00	Vice L. T. Merriman, avancé.
Edwin L. Heath.....	Simcoe	Sous-percep. de douanes, p. ext. de Simcoe.	do	400 00	Vice P. T. Furniss, résignataire.
Fred. Jas. Mackay.....	Ottawa	Commis, département des travaux publics.	do	1,100 00	
Archeus Bolduc.....	St-Victor de Tring	do des postes.....	do	400 00	
Alphonse Germain.....	Winnipeg	do do service ext.	do	369 00	
Allan Jones.....	Kingston	Sous inspect, postes, division de Kingston	do	1,100 00	Avancé.
Chas. Curran.....	Montreal	Commis, postes, chemin de fer.....	do	480 00	Vice J. O. Benoit, mis à la retraite.
Edwin O'Boyle.....	Port Colborne	do	do	480 00	Vice E. F. Johnson, destitué.
Fred. Scobell.....	Kingston	do	do	480 00	Sur le ch. de fer de Kingston et Pembroke
Isidore Côté.....	Ottawa	Commis, département des travaux publics.	do	400 00	
D. McKendrick.....	Dalhousie, N.B	Commis, poste, chemin de fer.....	do	480 00	
C. F. Wyde.....	Victoria, O.B	do service extérieur	do	400 00	
R. Jamieson.....	do	do	do	400 00	
W. H. Walker.....	Halifax, N.E.	do	do	400 00	
P. J. Duffy.....	Toronto, Ont.	do	do	400 00	
R. Thompson.....	do	do	do	400 00	
G. L. Backus.....	do	do	do	400 00	
J. F. Cornell.....	do	do	do	400 00	
Richard Hassard.....	do	do	do	400 00	
I. S. Dillon.....	Hamilton	do	do	400 00	
R. Fitzgerald.....	do	do	do	400 00	
W. Flynn.....	do	do	do	400 00	
John Cowan.....	Winnipeg	do	do	400 00	
G. W. Griffin.....	London	Commis, poste, chemin de fer.....	do	400 00	
J. F. Pelletier.....	Montréal	Commis, dep. des postes, serv. extérieur..	do	480 00	
Edmund H. Forbes.....	do	do	do	400 00	
W. Smellie.....	Toronto.	do	do	400 00	
W. M. Platt.....	do	do	do	400 00	
C. E. Charléton.....	do	do	do	400 00	
C. F. Bell.....	do	do	do	400 00	
Hubert A. Bayne.....	do	do	do	400 00	
J. B. Turner.....	Québec	Professeur de sciences expérimentales et naturelles au collège militaire royal	do	2,000 00	Pendant la saison de la navigation.
William Thompson.....	Clifton	Commis, dep. des postes, service extérieur	do	440 00	
Hiram Bender.....	do	Maitre de glissoire à Mountain Station, ri- vière Ottawa	do	500 00	Vice John Breunan, dest tué.
Edwin Blomley.....	Montréal	Commis, entrapôt, Montréal.....	do	1,000 00	Avancé, vice T. Watkins, mis à la retraite
M. M. Smith.....	Dundee	Percepteur de douanes, port de Dundee.....	do	550 00	Avancé.
Thos. B. Harvey.....	Chippawa	Préposé au débarquement et visiteur, port extérieur de Chippawa	do	600 00	A servi comme préposé au débarquement pendant 6 ans à \$2 par jour.
Frank Prout.....	Mines de Bruce	Sous-percepteur de douanes, port extérieur de Bruce Mines	do	500 00	Vice D. Cameron, dont la nomination a été annulée.

Etat indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Jos. Bolland	Kingston	Commis, bureau de poste, service extérieur	Appoint.	\$ 360 00	Vice W. S. Smyth, transféré à Ottawa.
Everard H. Fletcher	Victoria, C.B.	Sous-inspecteur de bureau de poste pour la province de la Colombie-Britannique	do	1,200 00	Promu.
Uriah T. Chilton	St-George de Clareville	Douanier, port de Clarenceville	do	Sans appointements.
Geo. Chadburn	St-Armand, Est.	do	do	do
Thos. M. Marsh	Township of Bromé	do	do	do
Chas. W. Strong	Summerside, I.P.E.	Percepteur, douanes, port de Summerside, I.P.E.	do	900 00	Prom usans augmentation d'appointements
John Taylor	Port Latour, N.E.	Sous-percep. de douanes, port Latour, N.E.	do	150 00	Vice J. Sevain, décédé.
Jos. A. Pinard	Ottawa	Sous-comptable, départ. de l'intérieur.	do	1,000 00	Doit agir comme sous-directeur de la poste
Telesphore Prudhomme	St-Jérôme	Commis, bureau de poste service extérieur	do	360 00	Vice Thos. Brossoit, résignataire.
J. D. Elliott	Brookville	do	do	300 00	do
Antoine D. Denis	Percepteur des péages, canal Beauharnois, et payeur pour le département des chemins de fer et canaux	do	850 00	do
Louis Boucher	Esquimine	Surintendant des affaires des Sauvages nord-est de la rivière Saguenay	do	400 00	Et dépenses de voyage.
James McKay	Pennfield, N.B.	Percepteur de douanes, port de St-George	do	600 00	Vice J. A. Moran, décédé.
Mathew P. Wyatt	Chicoutimi	Gardien de phare, pointe Armouée	do	800 00	Vice P. Godier, résignataire; y compris les aides.
Wm. J. Webb	do	do	do
Oliver Plamondon	Québec	do	do	200 00	do
Dr. P. A. Shee	Bassia de Gaspé	Commis, bureau de poste, service extérieur	do	360 00	do
William E. Dickinson	St-Guillaume	Mécanicien des Sauvages du Bassin de Gaspé	do	80 00	Vice Dr. G. O. M. Fiset, résignataire.
Gaspard Deserres	Gardien du phare tournant, extrémité ouest de la Longue-Pointe.	do	400 00	do
Robt. Boyter	Teneur de livres, bureau du surintendant des inspecteurs-mesureurs à Montréal	do	do
Troussaint Trudeau	Ottawa	Gardien de phare à Gore Bay, Îles Manitouline	do	do
Frederick Braun	do	Sous-ministre des chemins de fer et des canaux	do	250 00	do
John Page	do	Secrétaire du département des chemins de fer et des canaux	do	do
John P. Beenan	Alberton, I.P.E.	Ingénieur en chef du département des chemins de fer et canaux	do	do
		Sous-percepteur de douanes, port extérieur de Casumpec	do	400 00	Vice H. P. Cusson, destitué.

Nom.	Résidence.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
P. J. O'Keefe	Saint-Jean, N.B.	Prép. aux arriv. de douanes, port de St. Jean.	Appointement.	500 00	En vertu de l'acte 31 Vict., chap. 76, tel qu'amendé par l'acte 42 Vict., chap. 37.
Jas. W. Brereton	Ottawa	Commissaire de police, district de Kéwatin	do	800 00	do
R. Devlin	do	do	do	800 00	do
C. R. Hall	do	do	do	3,200 00	do
G. F. Baillarge	Ottawa	Sous-ministre des travaux publics	do	2,000 00	do
E. St. O. Chapleau	Ottawa	Sec. du dép. do	do	800 00	Vice Geo. A. Carmen, destiné.
F. Farley	Annapolis, N.E.	Percept. des péages, canal, Ottawa.	do	480 00	do
Samuel Hall	Digby	Commis, poste, chemin de fer	do	480 00	do
G. H. Hawksworth	do	do	do
Ernest A. Black	Trois-Rivières	Commis, département des postes, service intérieur.	do	400 00	do
Oscar Bailey	Cookstown, Ont.	Commis, département des postes, service extérieur	do	360 00	do
James G. Morris	Commis, poste, chemin de fer	do	480 00	do
Patrick Lambert	Commis, bur. des insp.-mesur. Québec	do	600 00	Vice J. Power, décédé.
John Tompkins	Instructeur d'agric. pour les sauv. du lac aux Canadas, T.N.O.	do	730 00	Avec des approv. et des semailles p. un an.
M. Chamberlain	do	do	730 00	do
J. Johnstone	do	do	730 00	do
F. L. Hunt	do	do	730 00	do
John Scott	do	do	730 00	do
W. A. Loucks	do	do	730 00	do
George Chaffery	do	do	730 00	do
B. Sherrin	do	do	730 00	do
P. J. Williams	do	do	730 00	do
R. S. Donnelly	do	do	730 00	do
J. J. McHugh	do	do	730 00	do
S. B. Lucas	do	do	730 00	do
John Delaney	do	do	730 00	do
Samuel Bruce	do	do	730 00	do
Jas. Patterson	do	do	730 00	do
John Setter	do	do	730 00	do
John J. English	do	do	730 00	do
Robt. A. Aymong	do	do	730 00	do
E. F. Perley	do	do	730 00	do
Ernest Brooks	do	do	360 00	do
Michael V. Benoit	do	do	3,000 00	Vice C. T. Bell, nommé commis sur le chemin de fer.
Horace Talbot	do	do	300 00	do
Jules E. Verrault	do	do	480 00	do
Lévis	do	do	400 00	do
F. Becher	do	do	700 00	do
Edward Rogers	do	do	500 00	do
Allen Burnham	do	do	480 00	do
Arthur Thomas	do	do	480 00	do
Lotus M. Fortier	do	do	360 00	do
William F. Walker	do	do	600 00	do

ETAT indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—Suite.

Nom.	Domicile,	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Edward Burns	Guysboro' Co.....	Gardien du phare tournant de l'île Wedge	Appointem.	\$ 400 00	
Thos. Kelly	Summerside, I. P.-E.....	Juge de la cour de comté, comté de Prince.....	do	1,400 00	Vice Wm. H. Pope, décédé.
Chas. G. Fortier.....	Whitehaven	Percepteur du revenu de l'int. à Hamilton.	do	200 00	Vice Wm. Patton, mis à la retraite.
Wm. L. Munroe.....	Whitehaven	Percept. de douanes, port d'Antigonish, N.-E.....	do	800 00	Vice H. McPhee, do
Roderick Grant	Antigonish, N.-E.....	Gardien de phare, Port Dalhousie.....	do	300 00	Vice Wm. Woodall do
Capt. David Hunter.....	Port Dalhousie.....	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur, division de Windsor.....	do	400 00	Vice C. G. Fortier, avancé.
Pierre Ramon	Windsor	Gardien et mécanicien du sifflet d'alarme à Lévis, Passage.....	do	400 00	Vice Samuel Craig, transféré à Head Harbor.
Neil Seely	Halifax	Employé de l'accise, 3ème classe	do	600 00	
Daniel Carroll.....	Chas. E. Poulin.....	Commis, dép. des postes, service extérieur	do	360 00	
Chas. E. Poulin.....	Winnipeg.....	do bureau de l'auditeur général.....	do	400 00	
John B. Lynch.....	Ottawa	Inspecteur de canaux.....	do	1,400 00	
H. B. Witton.....	Hamilton.....	Inspecteur de poids et mesures pour la division de Yarmouth.....	do	800 00	
Charles Allison.....	Hamilton.....	Inspecteur de poids et mesures pour la division d'Hamilton.....	do	1,000 00	
Thos. H. McKenzie.....	Richibouctou.....	Sous-inspecteur de poids et mesures pour la division de King, N.-B.....	do	500 00	
A. Girouard	Richibouctou.....	Juge suppléant des comtés-mis de Stor- mon, Dundas et Glengarry.....	do	600 00	
Robt. B. Carman.....	Cornwall.....	Estimateur, douane, port de Pictou.....	do	400 00	
Montgomery Harper	Pictou, N.-E.....	Préposé aux arrivages et visiteur, port extérieur de New Glasgow.....	do	800 00	
John Gray	New Glasgow, N.-E.....	Commis, département des douanes.....	do	500 00	
A. L. Walters.....	Ottawa	do des finances.....	do	700 00	
Geo. P. Bliss.....	do	do du secrét. d'état.....	do	650 00	
E. G. Palford.....	do	do do	do	500 00	
L. A. Gibson.....	do	do do	do	600 00	
P. T. Kirwan.....	do	do do	do	500 00	
D. Dunn.....	do	do do	do	100 00	
Donald McDonald.....	Grandique, N.-E.....	Donatier, douanes, à Grandique.....	do	400 00	
John L. Renton.....	Kingston.....	Commis, dép. des postes, service extérieur	do	400 00	
David McNaughton.....	Victoria, C.-B.....	do do	do	400 00	
Ernest Bangs.....	Winnipeg, Man.....	do do	do	400 00	Vice H. T. Fosberry, décédé.

Marshall Bourinot	Sydney, N. E.....	Percep. de douanes, port de Hawkesbury..	Appointem.	400 00	Vice M. McDonald, renvoyé.
John J. Cosgrove	Kingston.....	Sous-inspecteur de poids et mesures pour la division de Toronto.....	do	500 00	do Chas. Way, résignataire.
John McMillan	Windsor	Préposé aux arrivages et visiteur, douane, port de Kingston.....	do	500 00	do E. McCall, mis à la retraite.
James Gibson.....	Windsor	Préposé aux arrivages et visiteur, douane, port de Windsor.....	do	500 00	do Geo. Gilkes, renvoyé.
Robt. McDonald	Prescott.....	Préposé aux arrivages et visiteur, douane, port de Prescott.....	do	600 00	
Sidney W. Scobell	Kingston	Comptable, pénitencier de Kingston.....	do	1,000 00	
John Conley	do	Gardien du phare au Récif du Sablé, baie Passamaquoddy.....	do	350 00	Vice Jas. Clarke, décédé.
Major Hy. R. Smith	Ottawa	Aide de camp du lieutenant général Sir Selby Smith.....	do	600 00	
L'hon. Jos. W. Trutch.....	Saint-Boniface, Man.....	Agent local pour la Colombie-Britannique. Manitoba.....	do	5,000 00	
Jos. Dubuc	Kingston.....	Juge puiné, cour du banc de la Reine, Manitoba.....	do	360 00	Vice Justice Betournay, décédé.
Jas. C. Strange.....	Ottawa	Commis, bureau de poste, service extérieur	do	452 50	
Joseph Page	Ottawa	Gardien-chef des estacades à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice.....	do	1,800 00	Avancé vice J. Bain, transféré au départe- ment des chemins de fer et canaux.
Octave Dionne	Ottawa	Premier comptable, département des tra- vaux publics.....	do	300 00	Vice D. W. Hart, mis à la retraite.
Wm. J. Gerald	Branford	Percepteur du revenu de l'intérieur, pour la division de Paris.....	do	2,400 00	do Isidore Hurteau do
Joseph Simard	Montréal	Arbitre fédéral	do	1,000 00	do W. A. Geddes, décédé.
Ezekiel S. Wiggins.....	Ottawa	Commis, département des finances.....	do	3,000 00	Lois de sa nomination, le col. Powell était surintendant des sauvages pour les tribus de la côte.
Col. J. W. Powell, M.D.....	Ottawa	Surintendant visiteur des affaires des Sau- vages pour la Colombie-Britannique.....	do	800 00	Lois de sa nomination il était surinten- dant des sav. de la Col.-Britannique.
Jas Lenihan.....	New-Westminster.....	Agent des sauvages, Colombie-Britannique	do	300 00	Avancé vice comte Brockdorff, décédé, Vice J. Méris, décédé.
Jas. Perkins.....	Morrisburg	Sous-percep. de douanes à Iroquois.....	do	2,500 00	Transféré du service du canal Welland.
John King	Sarnawich.....	do do à Lambton.....	do	2,000 00	Vice E. V. Bodwell, transféré.
Jules Martin	Petit Métis	Gardien du phare à Métis.....	do	760 00	Dans le service depuis plus de 23 ans.
E. V. Bodwell.....	Ottawa	Comptable, chemina de fer du Pacifique, Colombie-Britannique.....	do	375 00	
Wm. Ellis, C. E.....	Québec.....	Surintendant du canal Welland.....	do	300 00	
Michel Gauvin.....	Ottawa	Sous-inspecteur, entrepôt, Québec.....	do	200 00	
H. Allen.....	Ottawa	Messager, départem. du secrétaire d'Etat. Commis, aspirant, département des postes.....	do	400 00	
G. Marsan	Ottawa	Messager, département des finances.....	do	400 00	
James McCaffrey.....	Ottawa	Maître de poste, Kingston.....	do	1,500 00	Dans le service depuis 9 ans comme mes- sager surnuméraire.
James Shannon.....	Sous-inspecteur de poids et mesures pour la division de Toronto.....	do	1,400 00	Vice Robt. Deacon, décédé.
Geo. A. Barnham	Commis, service des poids et mesures.....	do	600 00	Avancé vice C. L. Stephens, n'ayant pas les qualités requises.
T. D. King	Montréal	do

ETAT indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc. — Suite.

Nom.	Domicile.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Frost Gray	Québec	Sous-inspecteur de poids et mesures, division de Québec	Appointem.	\$ 500 00	
H. Simard	Malbaie	do do	do	350 00	
H. Petit	Chicoutimi	do do	do	350 00	
Henry Cogan	Saint-Hughes	Gardienn du phare à Fisgard, C.B.	do	600 00	Vice W. H. Bevis, décédé.
François L. Desrivères		Sous-inspecteur de poids et mesures pour la division de Montréal	do	570 00	
S. Dillon	Beleil	do do	do	500 00	
J. Landry	Terrebonne	do do	do	570 00	
John MacLachlan	Wallace, N.E.	Gardienn du phare de l'île Amet	do	450 00	Vice H. G. Bennett, mis à la retraite.
George Morris	Montréal	Messager, bureau du revenu de l'intérieur, Montréal	do	500 00	
Edward Smith	Ottawa	Commis, bur. des terres fédérales, Ottawa	do	1,000 00	Messager temporaire pendant sept ans, Réintégré.
Jos. O. Côté	do	Greffier du conseil privé de la reine	do	3,200 00	Avancé vice W. A. Himsworth, décédé.
William Wayton		Gardienn de phare, à l'île Stoddart, N.E.	do	150 00	Vice Michael Wrayton, décédé.
Charles Carmichael		Directeur de l'observatoire de Toronto et du service météorologique du Canada	do	2,000 00	
Walker L. C. Harrington	Shédiac, N.B.	Percep. des douanes au port de Shédiac	do	700 00	Avancé vice prof. Kingston, mis à la retr.
William O'Conner	Toronto	Commis, poste, chemin de fer	do	480 00	Vice l'hon. D. Harrington do
Louis Gauthier	Montréal	Commis, dép. des postes, service extérieur	do	360 00	
Nelson F. Elliott	Kingston	Commis, poste, chemin de fer	do	480 00	
Chas. Langlois		Surveillant des travaux à la station de Shawenegan, travaux du Saint-Maurice	do	300 00	Huit ans de service.
François Gérard		Surveillant des travaux à la station de Shawenegan, travaux du Saint-Maurice	do	250 00	
A. Z. Palmer	Ottawa	Commis aspirant, département des postes	do	360 00	
C. G. Geddes	do	Commis aspirant, département des postes	do	300 00	
Chas. F. Turner	Toronto	Commis, dép. des postes, service extérieur	do	280 00	Vice J. Landry, renvoyé.
Joseph Redmond		Gardienn-pêche, comté de Prince-Edouard	do	300 00	Pour remplacer le personnel précédent.
Chas. W. Raymond		do do	do		
		Sainte-Anne, lac Sainte-Claire	do	50 00	
P. McCarron		do do	do	100 00	Vice F. McRae, décédé.
		rivière Srdenham et lac Sainte-Claire	do		

Robt. Bell	Garde-pêche, haut de la rivière Rideau et comté de Leeds	Appointem.	75 00	Vice John McGregor, destitué.
William Pool	do de Prescott à Rockport	do	50 00	do J. L. Thompson.
W. H. Johnston	do lac Charleston, lac Gananoque, etc.	do	50 00	do David Hamilton.
William Hicks	do lac Beverly supérieur et inférieur	do	40 00	
James Green	do à partir de la décharge du lac Charleston	do	40 00	
Albert E. Mills	do de Poomalce aux Rapides Noirs	do	50 00	
Ephraim Deacon	do rivière Tay et ses tribuaires	do	50 00	
John R. Graham	do eaux intérieures de la division nord de Victoria	do	50 00	
John R. Macdonald	do eaux des townships de Sébastopol, Brudenell, etc., Renfrew-Sud	do	100 00	Vice James Sutherland.
Terrence McGarrity	do eaux des comtés de Stormont et Glengarry	do	50 00	
A. D. Sills	do bords du lac, etc., comté de Leunux	do	50 00	
Wm. P. Croome	do Grande Rivière, de Brantford en montant	do	100 00	Vice Robt. Watt.
Thos. McGibbon	do lac au Visin et lac Doré, comté de Renfrew	do	100 00	
George Douglas	do lac au Rat-musqué et rivière au Serpent	do	25 00	
Arch. Acheson	do lac Allumette inférieur et lac Coulonge	do	25 00	
John Grant	do rivière O-tawa, depuis le bas du lac Allumette inférieur	do	25 00	
Joseph Radford	do eaux des comtés de Chicoutimi et Saguenay	do	40 00	
Jacques Girard	do Grande Baie, comté de Chicoutimi	do	500 00	Préposé à l'établissement de pisciculture à Tadoussac.
John Morris	do cité et île de Montréal, etc.	do	100 00	
R. W. Jones	do rivière du Nord jusqu'à Lacine, etc	do	200 00	
Jos. I. Lamoureux	do entre Gariflon et le lac des Deux-Montagnes	do	40 00	
Jos Landry	do rivières Jésus et Des Prairies	do	40 00	Vice Duncan Devar.
Vital Veilleux	do eaux intérieures du comté de la Beauce	do	100 00	do E. Chaurette, résignataire.
		do	40 00	

ETAT indiquant les noms de toutes personnes nommées à un emploi dans le service public, etc.—Suite.

Nom.	Domicile.	A quel endroit nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
J. B. Macdonald.....	Garde-pêche, lacs Mégantic et à l'Arrière, etc.	Appointem.	\$ 100 00	
Theotime Mignault.....	division ouest de Natashquan, etc.	do	150 00	Vice J. B. Chevalier.
Romuald Maltais.....	Grand et Petite Décharge, lac Saint-Jean.....	do	25 00	
Charles Potvin.....	Roberval, lac Saint-Jean.....	do	25 00	
J. F. Picotin.....	Chutes de Drummondville, rivière Saint-François.....	do	25 00	
Ulysse Behéret.....	de la rivière du Gouffre à la rivière du Canard.....	do	50 00	Vice J. E. Demente,
Jos. Marion.....	district de la Gatineau.....	do	100 00	do J. J. Fox.
Antoine Chevrier.....	Ile de la Madeleine.....	do	100 00	do Wm. Blair, résignataire.
Henry Blair.....	division est, comté de Colchester.....	do	25 00	do G. N. Christie.
Timothy Johnston.....	rivière au Saumon, comté de Colchester.....	do	40 00	
Henderson Gass.....	division nord, comté de Colchester.....	do	25 00	
Geo. Vroom.....	rivière à l'Ours, comté d'Annapolis.....	do	25 00	
William Crosscup.....	côte nord de la riv. à l'Ours.....	do	25 00	
Francis Marman.....	division ouest, comté de Richmond.....	do	125 00	Vice E. H. Ballam.
John McDonald.....	comté d'Antigonish.....	do	125 00	do A. W. McDonald.
Chas. Henry.....	division ouest, comté de Pictou.....	do	140 00	do David Marshall.
Duncan G. McDonald.....	Pictou est, comté de Pictou.....	do	170 00	do John McDonald.
Donald McLean.....	Bailey's Brook, comté de Pictou.....	do	30 00	do D. McLean.
William Turner.....	rivière de Barney, comté de Pictou.....	do	25 00	
George Foote.....	rivière des Français inférieure, comté de Pictou.....	do	25 00	do W. B. Stewart.
William McDonald.....	do	do	25 00	do John Turner.
Donald McDonald.....	rivière Sutherland, comté de Pictou.....	do	25 00	do Donald Rankin.

Samuel Frazer.....	G.-pêche, depuis Grant's Factory jusqu'au lac du bras de l'Est.....	Appointements.....	25 00	Vice Wm. Frazer.
Thomas Frazer.....	riv. de l'Est, dep. le p. où comm. la marée jusqu'au fab de Grant.	do	25 00	do Peter Delaney.
Edward Cameron.....	bras est de la rivière de Barney.....	do	25 00	
Arch. Porteous.....	rivière de l'Ouest, comté de Pictou.....	do	25 00	do Wm. Ewens.
A. C. Pritchard.....	divrs. centrale, comté de Pictou.....	do	150 00	
William McKenzie.....	rivière de l'Est de Sainte-Marie, comté de Pictou.....	do	20 00	do Donald Miller.
John McKay.....	comté de Pictou.....	do	25 00	do David Langille.
Peter Campbell.....	do de l'Est, do	do	25 00	do Wm. Smith.
Alex. Douglas.....	do du Milieu, do	do	25 00	do Robt. Archibald.
John Frazer.....	do Moïse, etc., do	do	30 00	do D. Cameron.
Henry Sheford.....	do Pennant, comté d'Halifax.....	do	40 00	do Neil McLean.
Chas. A. Holden.....	ruisseau d'Ogden et rivière Jordan, comté de Shelburne.....	do	50 00	do James Turner.
George Ryer.....	rivière Rosaway.....	do	50 00	do Richard McGill.
David Lemon.....	bas de la rivière à l'O., comté de Lunenburg.....	do	25 00	do Wm. Mosher.
Cyprien E. Goddard.....	de l'Anse de Wilkie à Hy. Rochs, comté de Lunenburg.....	do	25 00	do John Arty.
Benj. Rothenhiser.....	de Knocks aux sources de la rivière Labhave.....	do	25 00	do Edward Morgan.
Francis McGregor.....	embouchure de la rivière Radock, comté de Victoria.....	do	25 00	do Francis Arnold.
John McRae.....	rivière du Milieu, do	do	25 00	do John McDonald.
Allan McQuarrie.....	district de Sainte-Marie, comté de Guysboro.....	do	100 00	do John McDaniel.
D. A. McDonald.....	rivière Sainte-Marie, comté de Guysboro.....	do	40 00	do A. McQuarrie, avancé.
Wm. McDonald.....	do	do	25 00	do A. Ross.
J. L. Smyth.....	rivière Sainte-Marie, depuis les Fourches jusqu'au ruisseau à la Mousse des Sauvages.....	do	25 00	do Edward Jordan.
Angus Cameron.....	do	do	25 00	
James McEllum.....	rivière de l'Est Sainte-Marie.....	do	25 00	
John Jones.....	do au Saumon, depuis Grand's West-tine.....	do	25 00	
James Henderson.....	embouchure de la rivière au Saumon, comté de Guysboro.....	do	25 00	
Samuel Hudson.....	havre et rivière Isaac, comté de Guysboro.....	do	25 00	
John J. Sangster.....	havre et rivière Country, comté de Guysboro.....	do	25 00	
.....	nouveau havre jusqu'au havre Isaac, comté de Guysboro.....	do	25 00	

ETAT indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—*Suite.*

Nom.	Domicile.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
Peter Coady		Garde-pêche, comté d'Inverness, division est.	Appointements	\$ cts.	
David Ross		do do	do	100 00	Vice M. A. Ross.
Miles McDaniel		do dep. l'embouc. de la riv. Margaree jusq. la Chapel S. O.	do	100 00	
Peter Benvie		do rivière Mabou, comté d'Inverness.	do	25 00	do P. Coady, avancé.
Mich. B. McDonald		do rivière Denis, comté d'Inverness.	do	25 00	do J. Mengher.
Moses Murphy		do lac Ainslie, comté d'Inverness.	do	25 00	do Michael McDonald.
R. R. Fulton		do rivière Debert, comté de Colchester.	do	25 00	do Jas. McGarry,
John McKenzie		do depuis le pont Crowdis jusq. sources de la riv. Inverness.	do	25 00	do W. McEhney.
Daniel McDermid		do rivière Margaree Nord-Est.	do	25 00	do Kenneth McKenzie.
Donald Carmichael		do pont Crowdis jusqu'aux Fourches.	do	25 00	do Malcolm McLeod.
William Hart, jun.		do rivière Margaree Nord-Est, depuis le pont Crowdis jusqu'aux Fourches.	do	25 00	do Geo. Ingraham.
Allan McLennan		do baie Whycocomagh, comté d'Inverness.	do	25 00	do John Carroll.
Angus McFarlane		do Haut de la rivière Margaree S. O., comté d'Inverness.	do	25 00	do Donald McDonald.
John P. McFarlane		do havre Margaree, comté d'Inverness.	do	25 00	
Stephen Graham		do rivières de la Longue Pointe et Indique, co. d'Inverness.	do	25 00	
D. F. McLean		do division Ouest de la rivière Indique, co. de North'ld.	do	25 00	
Daniel Matthews, jun.		do Petite Rivière Miramichi S. O., comté de North'ld.	do	100 00	Vice John Cameron.
Christopher Parker		do rivière Miramichi et ses tributaires, comté de Northumberland.	do	30 00	do John Holmes.
			do	160 00	do Wm. Cushman.

John Blake	Garde-pêche, rivière Miramichi et ses tributaires, comté de Northumberland.	Appointem.	70 00	Vice Amos Perley.
Angus McIntosh	do do	do	30 00	do
Tuba Waling	do do	do	30 00	
Jared Blackmore	do do	do	50 00	
Samuel Holt	do do	do	160 00	Vice N. B. J. Underhill.
Samuel Kingston	do do	do	50 00	
Patrick Keating	do do	do	50 00	Vice N. H. Deveber.
James Fitzpatrick	do do	do	30 00	
James A. Belyea	do do	do	30 00	
A. L. Collet	do do	do	50 00	
M. A. Gerouard	do do	do	30 00	
George R. Burt	do do	do	75 00	De gardien passé garde-pêche.
W. B. Mills	do do	do	100 00	Vice Hugh Harrison, décédé.
Augustine Cormier	do do	do	150 00	do Hugh Miller.
Jos. Poirier	do do	do	£0 00	do C. Lanteigne.
John C. McClosky	do do	do	£0 00	
Robt. Orr	Gardien, comté de Sanbury	do	£0 00	
W. E. Taylor	do do	do	160 00	Vice Chas. McPherson.
Chas. Stephenson	do do	do	30 00	
James Power	do do	do	30 00	
Jonathan Delaney	do do	do	30 00	do David Rattray.
John Matheson	do do	do	30 00	do Alex. McRae.
Finlay Mackenzie	do do	do	30 00	do R. Morrison.
Francis Stanly	do do	do	30 00	
Allan McDonald	do do	do	30 00	do C. McInnis.
Malcolm Mathewson	do do	do	30 00	do Thos. Clay.
Edmund Aitken	do do	do	30 00	do W. R. Dingwell.

TABLEAU indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois dans le service public, etc.—Suite.

Noms.	Domicile.	A quel emploi nommé.	Comment payé.	Montant des appointements ou de l'allocation.	Observations.
John McDonald.	Gardien, rivière du Naufrage, c. de King.	Appointem.	\$ 30 00	
Daniel Reilly.	do district de Montague do	do	30 00	Vice J. Brien.
John Lowe.	do district du bayre de Murray,	do	30 00	do D. D. Campbell.
Peter Duffy.	do comté de Kings.	do	30 00	do Francis Cook.
Jas. Mitchell.	do Morrell, comté de King.	do	30 00	do John Crane.
John O'Brien.	do second do de Morrell, c. de King	do	30 00	do James McInnis.
Patrick McCullough.	do troisième do do	do	30 00	do John Fisher.
J. H. Dingwell.	do quatrième do do	do	30 00	do J. McAuley.
John Beaton.	do lots 5, 6 et 10, comté de Prince.	do	30 00	do N. McArthur.
George A. Sharpe.	do lot 12 ou les détroits do	do	30 00	do S. R. Merrill, mis à la retraite.
Patrick Delaney.	do district de Summerside do	do	30 00	do Michael Walsh do
George C. Longley.	Perception du revenu de l'inferieur.	do	1,400 00	do S. R. Merrill, mis à la retraite.
Herbert O'Neil.	Messageur, département des travaux publics	do	300 00	do Michael Walsh do
Cap. M. W. Strange, fils.	Payeur, collège militaire royal de Kings-	do	500 00	do Lieut.-col. Strange, résignataire.
John J. McGee.	Ottawa	ton. Premier commis (greffier-adjoint), con-	do	1,600 00	do J. O. Côté, avancé.
George Cummins.	Campbellton.	seil privé.	do	100 00	
H. B. McPherson, M.D.	North Sydney.	Gardien de deux phares-balises à Camp-	do	200 00	
Oliver A. Kent.	bellion.	do	600 00	
Henry G. Hopkirk.	Officier de santé pour les marins malades	do	200 00	
W. P. Lewis.	à North Sydney.	do	600 00	
John Gorman.	Cardigan, I. P. E.	Gardien du phare à Gannet Rock.	do	600 00	Vice A. G. Benoit, dont la nomination
F. Hayer.	Ottawa.	Secrétaire particulier du ministre de la	do	129 00	a été annulée.
Alphonse G. Benoit.	do	milice et de la défense.	do	700 00	
A. C. Sparrow.	do	Sous-percepteur des douanes, port exté-	do	700 00	
Conrad Lally.	Barrie.	rieur de Cardigan.	do	600 00	Vice A. C. Sparrow, dont la nomination
D. McDonald.	Commis, bureau de l'auditeur général.	do	360 00	a été annulée.
Cap. Douglas Jones.	do do	do	500 00	Vice H. G. Hopkirk.
	Secrétaire particulier du président du	do	2,500 00	do C. F. Turner, dont la nomination
	conseil privé.	do		a été annulée.
	Secrét. partic. du direct.-gen. des postes.	do		Avec logement.
	Commis, bur. de poste, service extérieur.	do		
	Commis, département du secrétaire d'Etat	do		
	Professeur d'histoire militaire, etc., au	do		
	collège militaire royal de Kingston.	do		

Lieut. M. H. P. R. Sankey	Instructeur de fortification, etc., au col-	Appointem.	2,000 00	Avec logement.
Sergt-Major Birtles.	lège militaire royal de Kingston.	do	1 50	Per diem, avec logement.
James L. Williams.	London.	Instructeur de génie militaire, au collège	do	600 00	Vice E. Anderson, destitué.
John C. Collier.	militaire royal de Kingston.	do	400 00	do G. F. Gurd, résignataire.
Stephen J. King.	Sarnia	Commis et garde-chefs, douane, port de	do	2,500 00	do J. V. Ellis, renvoyé.
Samuel Gardner.	London.	do	1,000 00	do Robt. Shives, décédé.
Alfred D. Decelles.	Préposé aux arrivages et visiteur, douane,	do	2,400 00	do Antoine G. Lejole, mis à la retraite.
L. K. Jones.	Pointe Edward.	do	700 00	Nouvelle division.
A. N. Greenfield.	Maitre de poste, ville de Saint-Jean, N.B.	do		Vice l'hon. R. D. Wilmot, résignataire.
L'hon. D. L. Macpherson	Agent d'immigration do	do		do l'hon. E. B. Chandler, décédé.
L'hon. R. D. Wilmot.	Sous-bibliothécaire, bibliot. du parlement.	do	300 00	do John Jeffrey, résignataire.
Jas. Wm. Young.	Commis, départ. de ch. de fer et canaux.	do	1,000 00	do l'hon. D. L. Macpherson, renvoyé
L'hon. A. E. Botsford.	do do do	do	2,500 00	pour cause de mauvaise santé.
Dezery Beaudry.	Président du sénat du Canada.	do	1,000 00	Vice E. Dagnault, résignataire.
F. N. Gaborne.	Lieutenant-gouverneur de la province du	do	2,500 00	
H. S. Roebuck.	Nouveau-Brunswick.	do	1,000 00	
	Guyshoro'.	do		
	Sous-percepteur de douanes au port de	do		
	de Paul.	do		
	Comptable, pénitencier de Saint-Vincen-	do		
	t-de-Paul.	do		
	Contrôleur, service des télégraphes et des	do		
	signaux.	do		
	Secrétaire de l'honorable J. W. Trutch,	do		
	agent fédéral dans la Colombie britan-	do		
	nique.	do		

É T A T

(18)

DES MANDATS spéciaux émis par Son Excellence le gouverneur général, conformément aux dispositions de la 41e Vic., c. 7, article 32.

Date.	Service.	Montant.
1880.		
15 juin...	Sauvages, territoires du Nord-Ouest.....	40,000 00
* 15 do ..	Annuités des Sauvages, 1880-81, territoires du Nord-Ouest et Manitoba.....	157,846 00
22 do ..	Pour payer à C. H. Mackintosh 350 exemplaires du <i>Parliamentary Companion</i>	700 00
20 juil...	Chemin de fer du Pacifique canadien, frais d'exploitation.....	25,000 00
31 do ...	Entretien et réparation de travaux publics, canal Welland.....	14,000 00
5 do ...	Milice, division militaire et état-major de district, pour allocation additionnelle au lieutenant-colonel Osborne Smith.....	300 00
8 do ...	Chemin de fer Intercolonial, balance due à Thomas B. Smith, pour clôture fait en 1871-72.....	1,894 50
20 do ...	Commission royale du chemin de fer du Pacifique.....	10,000 00
20 do ...	Chemin de fer Intercolonial, pour payer G. A. Girouard à raison de perte de traverses en 1872.....	2,640 00
2 sept..	Chemin de fer Intercolonial, indemnité de F. Shanly et de ses aides employés à l'examen de certaines réclamations.....	12,000 00
2 do ...	Edifices publics, Ottawa, édifice est, voûtes à l'épreuve du feu et des voleurs.....	400 00
24 do ...	Chemin de fer Intercolonial, balance de la somme adjugée par les arbitres officiels à Alexander Forbes, pour clôture par lui fait en 1873 et 1876.....	172 18
5 oct...	Chemin de fer Intercolonial, pour payer les services de D. O'Connor, dans l'affaire de la Fairbairn Engineering Co. vs. la Couronne.....	143 00
5 do ...	Chemin de fer Intercolonial compensation de David McPherson, pour dommages causés à sa propriété par le prolongement dans Halifax.....	500 00
13 do ...	Edifices publics, Ottawa, agrandissement de l'édifice ouest, pour règlement définitif avec Strachan, Beckett et Aspell.....	402 71
18 do ...	Lazaret de la Grosse-Île \$2,215.99; réparations au havre, \$240; pour payer Pitou et Cie.....	2,455 99
20 do ...	Dépenses imprévues, pour payer George Gordon Dustan, les frais encourus pendant la session de 1879 pour aider au ministre des finances à préparer le tarif.....	453 75
27 do ...	Terres fédérales, fonds consolidé du Manitoba.....	2,500 00
30 do ...	Chemin de fer du Pacifique, acquisition de Prince Arthur's Landing et du chemin de fer de Kaminitiquia.....	14,000 00
9 nov..	Divers, coût du relevé et plan du voisinage immédiat de la rive gauche de la rivière Niagara.....	1,000 00
9 do ...	Corvette à vapeur "Charybdis," la dépense pour amener ce vaisseau d'Angleterre.....	5,000 00
23 do ...	Commission du service civil.....	5,000 00
4 déc..	Corvette à vapeur "Charybdis," la dépense pour amener ce vaisseau d'Angleterre.....	5,000 00
8 do ...	Commission royale du chemin de fer du Pacifique.....	2,500 00
9 do ...	Dépenses imprévues—services et frais de sir A. T. Galt, négociations pour traité de commerce avec la France et l'Espagne (partie du crédit périmé).....	4,058 32
		307,966 45

* Ces annuités étaient payables le 1er juillet 1881, et elles sont portées au compte de l'exercice 1880-81; mais pour que les fonds fussent prêts pour ce temps il a fallu envoyer des billets à Winnipeg et obtenir de Son Excellence un mandat à cet effet.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

E T A T

(19)

Des paiements portés au compte des DÉPENSES IMPRÉVUES, en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'à ce jour, conformément à l'acte de la 43e Vic., chap. 10, cédule B.

Date de l'ordre en conseil.	A qui payé.	—	Montant.
1880.			\$ cts.
20 juil...	Mde. J. Maguire.....	Gratification à la veuve de feu le juge Maguire, de la cour supérieure de Québec.....	666 66
24 do ...	Le ministre des Postes ...	Gratification à la veuve de feu J. A. McLaurin, commis au département des postes.....	100 00
7 mai ...	D. C. Fraser, en qualité d'exécuteur	Gratification aux représentants de feu J. W. Copeland, agent de la banque d'épargnes du gouvernement à New Glasgow, Nouvelle-Ecosse.....	33 33
10 juil...	Mde David Ryan	Gratification à la mère de feu P. C. Ryan, du département des douanes.....	250 00
10 août...	R. D. Dunn.....	Gratification à la veuve de feu Michel Madden, gardien de pont sur le canal Welland.....	76 00
17 do ...	James McCullough.....	Gratification au père de feu Levi McCullough, commis au bureau de poste d'Ottawa.....	100 00
24 sept...	R. K. Chisholm	Gratification à la veuve de feu Robert Miller, sous percepteur des douanes au port de Burlington.....	83 33
24 do ...	Mde Clark	Gratification à la veuve de feu James Clark, gardien du phare de l'île Bliss.....	50 00
5 oct...	J. W. Dunscomb.....	Gratification à la veuve de feu P. Dobbins, préposé aux arrivages, douane de Québec.....	46 64
15 do ...	W. B. Simpson.....	do à la veuve de feu J. E. Villeneuve, estimateur, douane de Montréal.....	300 00
15 do ...	Mde Glashan	do à la veuve de feu P. M. Glashan, percepteur du revenu de l'intérieur, district de Sarnia.....	233 32
20 do ...	Mde Sims	do à la veuve de feu George Sims, jardinier à Rideau Hall (un mois de salaire).....	32 50
11 nov...	Mde M. Clark.....	do à la veuve de feu E. D. Clark, surintendant de la police à cheval, territoire du Nord-Ouest.....	233 32
22 do ...	W. J. O'Brien.....	do à la veuve de feu Wm. Napier, préposé au débarquement, etc., douane de Bathurst, N.-B.....	83 34
25 do ...	W. B. Simpson.....	do à la veuve de feu B. Dupré, préposé aux arrivages, douane de Montréal.....	91 34
19 do ...	George Dowker.....	do à la mère de feu Joshua Ward, commis du bureau du canal Lachine.....	104 00
5 juil...	James Thornton	Surcharge sur honoraires d'inspection de bateaux à vapeur, etc., en 1878-79 et 1880	\$ 9 00
5 oct...	W. McMeekin	Surcharge sur honoraires d'insp. de bat.-à-vap.	9 00
7 juil...	Wm. Briggs	50 exemplaires des "Loyalists" de Ryerson... ..	250 00
14 juin...	Beauchemin et Valois.....	10 exemplaires du "Code civil annoté".....	60 00
31 juil...	D. O'Connor.....	Frais dans la cause de Doutre vs. la Reine.....	310 00
19 do ...	Ernest Gagnon	Déboursés, distribution de brochures concernant les terres du Nord-Ouest à Québec, le 24 juin.....	345 50
2 sept...	MM. Holland	Rapport de la preuve dans la difficulté relative aux frontières de l'ancienne province du Canada et celles du Nouveau-Brunswick... ..	\$150 00
31 juil...	Geo. C. Holland.....	Rapport de la preuve faite par la Couronne dans la cause de Doutre vs. la Reine.....	67 20
			217 20

ETAT des paiements portés au compte des DÉPENSES IMPRÉVUES, etc.—*Suite.*

Date de l'ordre en conseil.	A qui payé.		Montant.
1880.			\$ cts.
.....	Banq. de Montréal, L'ndres	Traite en faveur de Maynard, Harris et compagnie,	
20 oct...	Geo. G. Dustan, Haltax.	cabiers pour la commission du service civil.....	28 16
		Frais de voyage à Ottawa droits sur le sucre	453 75
11 nov...	J. W. Harper.....	Frais occasionnés par la mort de John Lindsay.....	95 30
8 déc....	Banque de Montréal.....	Services et dépenses de sir A. T. Galt les négociations	4,027 14
		commerciales avec la France et l'Espagne	
		(crédit périmé).....	4,058 32
		Total	8,085 46

J. M. COURTNEY,
Sous-chef du département des finances.

J. L. McDUGALL,
Auditeur général.

Département des finances,
9 décembre 1880.

RÉPONSE

(20)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 avril dernier ;—

Pour copie de toutes les demandes faites pour obtenir des concessions de terre dans la partie affectée à la colonisation, dans la paroisse de Saint-Pierre, Manitoba ; copie de la preuve faite relativement aux droits de feu le chef Pegnis à des terrains situés dans la dite paroisse, ainsi que des rapports dressés par des arpenteurs et des agents des Sauvages sur la réserve de Saint-Pierre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
Décembre 1880.

RÉPONSES À DES ADRESSES

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

AU SUJET DES

ARPENTAGES ET DES RÉSERVES DE TERRES

POUR LA CONSTRUCTION DU

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUEDANS LA PROVINCE DU MANITOBA. LE TERRITOIRE DU
NORD-OUEST ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.
1881

RAPPORT

(21)

Présenté en vertu d'un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 23 février 1880 ordonnant la production d'un état indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, dans chacune des zones longeant la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien ; les prix auxquels ces terres ont été vendues, et le montant total reçu jusqu'au 31 décembre 1879 ; aussi, les dépenses encourues pour arpenter ces terres et les préparer pour la vente, et le coût de l'administration en général ; aussi, la quantité de terres, dans la province et les territoires, octroyées gratuitement ou autrement jusqu'à la même date

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat

11 décembre 1880.

OTTAWA, 9 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 23 février dernier, un rapport indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest dans chacune des zones longeant la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien ; les prix auxquels ces terres ont été vendues, et le montant total reçu jusqu'au 31 décembre 1879, d'après les livres des départements.

Quant à ce qui dans l'ordre de la Chambre se rapporte aux frais d'arpentage et d'administration en général, je dois dire qu'il n'est pas tenu de comptes particuliers de ces frais pour les terres en question.

Je ne saurais donc faire autrement que de donner une estimation aussi approximative que possible de ces frais d'arpentages et d'administration en général, basée sur les données en notre possession. Cette estimation est de six centins l'acre, ce qui donne, en chiffres ronds, pour les 130,663 acres vendus, la somme de \$8,000.

Il nous a été impossible de préparer ce rapport pour la session dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. S. DENNIS,

Député du ministère de l'intérieur.

Sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

RAPPORT présenté en vertu d'un ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880, ordonnant la production d'un état indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada, dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, dans chacune des zones longeant la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien; les prix auxquels ces terres ont été vendues, etc., etc.

Zone A.			Zone B.			Zone C.			Zone D.			Zone E.		
Vendue à \$5 (½ en argent).	Recu en argent à \$1.	A cres.	Vendue à \$4 (½ en argent).	Recu en argent à \$1.	A cres.	Vendue à \$3.	Recu en argent à \$1 (½ en argent).	A cres.	Vendue à \$2 (½ en argent).	Recu en argent à \$1.	A cres.	Vendue à \$1 (½ en argent).	Recu en argent à \$1 (½ en argent).	A cres.
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	
420	34,562	34,788 00	1,510	28,063	540	5,852	6,026 00	5,031	7,054	8,062 00	47,631	8,202 77	47,631	8,202 77

Terres vendues dans la zone A, acres.		\$ cts.
do	A, acres.....	34,982
do	B, do.....	29,573
do	C, do.....	6,392
do	D, do.....	12,085
do	E, do.....	47,631
Total		130,663

Terres concédées, certificats, acres.		\$ cts.
do	primes militaires, acres.....	451,133
do	arboriculture do.....	229,761
do	préemptions do.....	35,840
do	droit d'établissement, acres. 1,142,400	590,240
Total		2,580,037

Terres vendues dans la zone A, acres.		\$ cts.
do	A, acres.....	34,982
do	B, do.....	29,573
do	C, do.....	6,392
do	D, do.....	12,085
do	E, do.....	47,631
Total		86,064 77

Attesté.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur-général.

5 mai 1880.

RAPPORT.

(21a)

Présenté en vertu d'un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 16 décembre 1880, ordonnant la production de tous les avis affichés ou publiés depuis l'avènement du gouvernement actuel, au sujet de l'occupation ou de la vente des terres publiques en aucun endroit du Manitoba ou du Nord-Ouest.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

7 janvier, 1881.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINES TERRES PUBLIQUES RESERVÉES POUR LES FINS DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 9 juillet 1879.

Avis public est par le présent donné que les règlements qui suivent sont publiés pour faire connaître de quelle manière il sera disposé des terres publiques comprises dans une étendue de 110 milles de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien.

1. "Jusqu'à ce que l'étude ultérieure et finale du dit chemin de fer ait été faite à l'ouest de la rivière Rouge, et pour les fins de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base en gagnant l'ouest jusqu'à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangs 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières aux Coquilles (*Shell river*) et Assiniboine.

2. "Les régions situées de chaque côté de la ligne seront respectivement divisées en zones de la manière suivante :

"(1) Une zone de cinq milles, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui, sera appelée la zone A ;

"(2) Une zone de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone A, sera appelée la zone B ;

"(3) Une zone de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone B, sera appelée la zone C ;

"(4) Une zone de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone C, sera appelée la zone D ; et

"(5) Une zone de cinquante milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone D, sera appelée la zone E.

3. "Les terres de la zone A ne seront aucunement sujettes au droit d'établissement gratuit et au droit de préemption, mais seront exclusivement réservées à la vente à six piastres l'acre.

4. "Il sera disposé des terres de la zone B comme suit : Les sections portant des numéros pairs seront affectés aux établissements et aux préemptions, et celles portant des numéros impairs seront considérées comme affectées au chemin de fer. Les concessions gratuites sur les sections de nombres pairs, s'étendant à quatre-vingts

acres chaque, consisteront en moitiés Est de moitiés Est et en moitiés Ouest de moitiés Ouest de telles sections; et les préemptions sur telles sections de nombres pairs, s'étendant aussi à quatre-vingts acres, avoisinant telles concessions gratuites de quatre-vingts acres, consisteront en moitiés Ouest de moitiés Est, et en moitiés Est de moitiés Ouest de telles sections, et seront mises en vente à raison de \$2.50 (deux piastres et cinquante cents) l'acre.

Les terres appropriées au chemin de fer étant des sections de nombres impairs comprises dans la zone, seront mises en vente à raison de cinq piastres l'acre.

5. " Les sections de nombres pairs comprises dans la zone C, seront mises de côté pour concessions gratuites et préemptions de quatre-vingts acres chaque, de la manière ci-dessus désignée; le prix des préemptions seront semblablement de \$2.50 (deux piastres et cinquante cents) l'acre; les terres du chemin de fer consisteront en sections de nombres impairs et seront traitées de la manière ci-dessus pourvue à propos des terres comprises dans la zone B, excepté que le prix en sera de \$3.50 (trois piastres et cinquante cents) l'acre.

6. " Les sections de nombres pairs comprises dans la zone D seront aussi appropriées pour concessions gratuites et préemptions de quatre-vingts acres chaque, tel que pourvu pour les zones B et C, mais le prix des préemptions sera à raison de \$2 (deux piastres) l'acre. Les terres du chemin de fer consisteront, comme pour les zones B et C des sections de nombres impairs, et le prix en sera uniforme à raison de \$2 (deux piastres) l'acre.

7. " Dans la zone E la description et l'étendue des concessions gratuites, des préemptions, et les terres du chemin de fer respectivement, seront comme ci-dessus, et les prix des préemptions et des terres du chemin de fer seront uniformes à raison de \$1 (une piastre) l'acre.

8. " Les termes de vente des préemptions dans toutes les différentes zones B, C, D et E seront comme suit, savoir: Quatre dixièmes du prix de d'achat, avec l'intérêt de celui-ci, à raison de 6 pour cent par année, seront payés à l'expiration de trois années depuis la concession; la balance sera payée en six versements annuels égaux, depuis et après la dite date, avec l'intérêt, au taux plus haut mentionné, sur telle balance du prix d'achat restant non acquittée, payable avec chaque versement.

9. " Les termes de vente des terres du chemin de fer seront uniformément comme suit, savoir: Un dixième en argent comptant au moment de l'achat; la balance en neuf versements annuels égaux, avec intérêt de six pour cent par année sur la balance du prix d'achat restant non acquittée, payable avec chaque versement. Tous paiements, soit pour préemptions ou pour terres appropriées au chemin de fer, seront faits en argent comptant et non en *scrip* ou en certificats de primes.

10. " Toutes les inscriptions pour des terres seront soumises aux dispositions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien, ou de n'importe quel autre chemin de fer de colonisation du gouvernement se reliant au dit chemin de fer:

a " Si le chemin de fer traverse une terre inscrite comme *homestead*, le gouvernement aura le droit de passage libre.

b " Lorsque le chemin de fer traversera des terres préemptées ou des terres du chemin de fer, le propriétaire pourra seulement réclamer le prix par lui payé au gouvernement pour tel terrain, à raison de tant de l'acre.

11. " Les règlements ci-dessus seront en force le et après le premier jour d'août prochain, jusqu'auquel temps les dispositions de l'acte des terres de la Puissance continueront d'avoir effet sur les terres comprises dans les différentes zones mentionnées, excepté quant à ce qui a rapport aux zones A et B dans chacune desquelles, jusqu'à la dite date, les concessions gratuites de 160 acres chaque, seront permises, comme à présent, à l'exclusion de toutes autres.

12. Les réclamations provenant de l'occupation, après la date des présentes, d'un terrain non arpenté lors de l'inscription, et pouvant être compris dans les limites affectées par les règlements ci-dessus ou par leur application ultérieure à de nouveaux territoires, seront dorénavant réglées conformément aux conditions ci-dessus relatives aux terres qui se trouvent dans la zone particulière où cet établissement pourra être situé.

13. " Toutes les inscriptions faites après la date des présentes, pour des terres inoccupées dans les limites de l'agence de la Saskatchewan, seront considérées comme provisoires jusqu'à ce que le tracé de la ligne ait été fixé dans cette partie des territoires, après quoi on disposera finalement de ces terres en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres.

14. " Il est bien compris que les dispositions ci-dessus n'affecteront pas les sections 11 et 29, qui sont des terres des écoles publiques, ou les sections 8 et 26, qui sont des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson."

" Toutes autres informations nécessaires pourront être obtenues en s'adressant au bureau des Terres Fédérales, à Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales, à Winnipeg, ou à tous autres agents locaux dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, qui sont en possession de cartes montrant les limites des diverses ceintures plus haut mentionnées; un approvisionnement de ces cartes sera placé, aussitôt que possible, entre les mains des dits agents, qui seront chargés d'en faire une distribution générale."

Par ordre du ministre de l'intérieur,

J. S. DENNIS,
Sous-ministre de l'intérieur.

LINDSAY RUSSELL, *arpenteur général.*

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINES TERRES PUBLIQUES RÉSERVÉES POUR LES FINS DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 24 octobre 1879.

Avis public est par le présent donné que les dispositions suivantes, qui seront censées être applicables aux terres se trouvant dans la province du Manitoba, et dans les territoires situés à l'ouest et au nord-ouest de cette province, sont substituées aux règlements portant la date du 9 juillet dernier, et déterminant la manière de disposer des terres publiques situées dans un rayon de 110 milles (cent dix milles) de chaque côté de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, lesquels dits règlements sont par le présent annulés :--

1. " Jusqu'à ce que l'étude ultérieure et finale du dit chemin ait été faite à l'ouest de la rivière Rouge, et pour les fins de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base en gagnant l'ouest, jusqu'à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangs 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières aux Coquilles (*Shell river*) et Assiniboine.

2. " Les régions situées de chaque côté de la ligne seront respectivement divisées en zones de la manière suivante :

" (1) Une zone de cinq milles, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui, sera appelée la zone A ;

" (2) Une zone de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone A, sera appelée la zone B ;

" (3) Une zone de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone B, sera appelée la zone C ;

" (4) Une zone de vingt milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la zone C, sera appelée la zone D ; et

" (5) Une zone de cinquante milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la zone D, sera appelée la zone E.

3. " Les sections portant des numéros pairs dans chaque township qui se trouve dans les différentes zones ci-dessus décrites, seront affectées aux établissements (*homestead*) et aux préemptions, de 160 acres chacun, respectivement.

4. " Les sections portant des numéros impairs dans chacun des dits townships, seront fermées aux établissements (*homesteads*) ou aux préemptions et réservées et reconnues comme terres du chemin de fer.

5. " Les terres du chemin de fer situées dans les différentes zones seront vendues aux prix suivants : Dans la zone A, \$5 (cinq piastres) l'acre ; dans la zone B, \$4 (quatre piastres) l'acre ; dans la zone C, \$3 (trois piastres) l'acre ; dans la zone D, \$2 (deux piastres) l'acre ; dans la zone E, \$1 (une piastre) l'acre ; et les termes de vente seront comme suit :—Un dixième sera payable comptant, lors de l'achat, et la balance en neuf versements annuels égaux, avec intérêt au taux de six pour cent par année sur ce qui restera dû, payable en même temps que les versements.

6. " Les terres affectées aux préemptions dans les différentes zones seront vendues aux conditions et aux prix suivants :—Dans les zones A, B et C, à \$2.50 (deux piastres et cinquante centins) l'acre ; dans la zone D, à \$2 (deux piastres) l'acre ; et dans la zone E, à \$1 (une piastre) l'acre. Les termes de vente seront comme suit : Quatre dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de six pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date de l'inscription ; les autres six dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date, avec intérêt au taux sus-mentionné sur telle balance du prix d'achat qui restera impayée, et sera payable en même temps que les versements.

7. " Tous les paiements, soit pour les terres du chemin de fer, soit pour les préemptions, dans les différentes zones, seront faits en argent, et non avec des certificats (*scrips*) ou des mandats de primes militaires ou de police.

8. " Tous les deniers reçus en paiement de terres préemptées formeront partie du fonds destiné au chemin de fer, de la même manière que les deniers reçus en paiement des terres du chemin de fer.

9. " Ces dispositions auront un effet rétroactif, en ce qui concerne toutes les inscriptions de *homesteads* et de préemptions, ou en ce qui concerne les ventes de terres du chemin de fer, faites en vertu des règlements du 9 juillet, lesquels sont par le présent annulés, et il sera tenu compte aux acheteurs de tous les paiements faits en sus et au-delà des prix par le présent stipulés.

10. " L'ordre en conseil du 9 novembre 1877, concernant les terres entièrement affectées au chemin de fer dans la province du Manitoba, ayant été annulé, toutes les personnes qui se sont établies de bonne foi sur les dites terres, en vertu du dit ordre du conseil, paieront en vertu des présentes dispositions, pour les terres préemptées, le prix fixé dans chacune des zones. Lorsqu'une personne aura pris deux quarts de section, en vertu de tel ordre en conseil, elle pourra garder en vertu de ces dispositions, comme *homestead*, le quart de section sur lequel elle se sera établie, et comme préemption, l'autre quart de section,—que ce *homestead* et cette préemption se trouvent ou non sur une section portant un numéro pair. Tous les deniers payés par telle personne pour les terres qu'elle aura prises, en vertu du dit ordre en conseil, seront portés au crédit de sa préemption, en vertu de l'ordre du conseil mentionné, aura le privilège de le garder comme *homestead* et pourra prendre un autre quart de section comme préemption, l'argent déjà payé par lui devant être porté au crédit de telle préemption.

11. " Toutes les inscriptions pour des terres seront soumises aux dispositions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de n'importe quel autre chemin de fer de colonisation du gouvernement se reliant au dit chemin de fer ;

a " Si le chemin de fer traverse une terre inscrite comme *homestead*, le gouvernement aura le droit de passage libre, de même qu'il pourra prendre gratuitement le terrain des stations là où elles seront jugées nécessaires.

b " Lorsque le chemin de fer traversera des terres préemptées ou des terres du chemin de fer, prises après la date des présentes, le gouvernement pourra prendre possession de telle partie du dit terrain qui sera nécessaire pour les stations ou les sablonnières, et le propriétaire pourra seulement réclamer le prix par lui payé au gouvernement pour tel terrain, à raison de tant de l'acre.

c " Si, après la localisation finale du chemin de fer à travers des terres non arpentées ou arpentées, mais non prises à cette époque, il se trouve que quelque personne occupe des terrains que l'intérêt public exige de garder, le gouvernement se réserve le droit de prendre possession des dits terrains en payant à l'occupant la valeur des améliorations par lui faites.

12. " Les réclamations provenant de l'occupation, après la date des présentes, d'un terrain non arpenté lors de l'inscription, et pouvant être compris dans les limites affectées par les règlements ci-dessus ou par leur application ultérieure à de nouveaux territoires, seront dorénavant réglées conformément aux conditions ci-dessus relatives aux terres qui se trouvent dans la zone particulière où cet établissement pourra être situé, sujet à l'opération du paragraphe c de la section 11 des présentes dispositions.

13. " Toutes les inscriptions faites après la date des présentes, pour des terres inoccupées dans les limites de l'agence de la Saskatchewan, seront considérées comme provisoires jusqu'à ce que le tracé de la ligne ait été fixé dans cette partie des territoires, après quoi on disposera finalement de ces terres en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres, sujet toutefois à l'opération du paragraphe c de la section 11 des présentes dispositions.

14. " En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences renouvelables chaque année, en vertu de la section 52 de " l'Acte concernant les terres fédérales, 1879," pour couper du bois marchand sur toutes les terres situées dans les diverses zones ci-dessus désignées, et toute occupation ou vente de terres dans les limites du territoire auquel s'appliquent ces licences, seront alors sujettes à l'opération de ces licences.

15. " Il est bien compris que les dispositions ci-dessus n'affecteront pas les sections 11 et 29, qui sont les terres réservées aux écoles publiques, et les sections 8 et 26, qui sont des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson."

" Toutes autres informations nécessaires pourront être obtenues en s'adressant au bureau des Terres Fédérales, à Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales, à Winnipeg, ou à tous autres agents locaux dans le Manitoba ou les territoires."

Par ordre du ministre de l'intérieur,

J. S. DENNIS,
Sous-ministre de l'intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que tous ceux qui demandent à acheter des terres affectées au chemin de fer dans les townships arpentés l'année dernière, après s'être ou non établis sur ces terres, auront à payer pour ces terres le prix qui leur est assigné lorsqu'elles sont mises entre les mains de l'agent chargé d'en disposer. Et attendu qu'il arrive très communément que des personnes se sont établies sur des terres non arpentées, avis est le présent donné au public qu'après l'arpentage d'un township situé dans les limites d'une zone de terres affectées au chemin de fer, le gouvernement ne sera pas tenu de protéger dans leur possession ceux qui se seront établis sur ces terres, soit que celles-ci soient comprises dans des sections portant des numéros pairs au impairs.

Le présent règlement sera en vigueur à dater du 1er mai 1880.

J. S. DENNIS,
Sous-ministre de l'intérieur.

LINDSAY RUSSELL, *arpenteur général,*
OTTAWA 1er mai 1880.

RAPPORT

(21b)

En réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 16 décembre 1880, demandant tous les arrêtés du conseil et correspondance se rattachant à la vente de grandes étendues de terre dans le Nord-Ouest à M. Brassey ou à toute autre personne, et une description de ces terres.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

11 janvier, 1880.

(En conformité d'un ordonnance du comité des impressions, ce rapport n'est pas imprimé.)

RAPPORT

(21c)

Présenté en vertu d'un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 13 décembre 1880, ordonnant la production d'un état indiquant le nombre total d'acres de terres du Nord-Ouest vendues ou passées entre les mains des colons par droit d'établissement gratuit ou droit de pré-emption depuis le 13 octobre dernier, ainsi que les sommes totales reçues pour ces terres et celles qu'il reste à recevoir ; les dits renseignements devant être donnés par années.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

11 janvier, 1881.

État indiquant le nombre total d'acres de terres du Nord-Ouest vendues ou passées entre les mains des colons, depuis le 31 octobre 1880.

Année.	Par droit d'établissement.	Par droit de préemption.	Ventes, certificats et argent.	Totaux.	Droits sur établissement.	Droits sur préemptions.	Ventes.		Total des recettes.	Sommes recevoir.
							Certificat.	Argent.		
	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1872.....	40,000-00	1,600-00	15,200-00	56,800-00	2,500-00	17,700-00
1873.....	136,640-00	2,400-00	16,620-00	155,660-00	8,540-00	25,180-00
1874.....	215,520-00	101,461-00	17,713-70	334,694-70	13,470-00	31,183-31
1875.....	84,480-00	67,314-00	4,908-31	156,702-31	5,280-00	10,188-31
1876.....	52,960-00	40,406-00	39,562-59	132,928-59	3,310-00	6,129-80
1877.....	145,280-00	107,715-00	170,989-69	423,984-69	9,080-00	10,502-70
1878.....	308,640-00	275,240-00	125,380-92	709,260-92	19,290-00	24,241-06
1879.....	555,296-00	270,178-00	271,343-00	1,096,817-00	34,708-00	5,340-00	54,397-15
31 oct. 1880.....	280,640-00	140,190-00	260,797-00	682,227-00	17,540-00	7,568-00	72,274-78
Totaux.....	1,819,456-00	1,007,104-60	922,515-21	3,749,075-21	113,716-00	12,908-00	570,670-34	125,153-50	281,777-50	356,761-23

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

Ministère de l'Intérieur, division des terres fédérales,
Ottawa, 7 janvier 1881.

RÉPONSE

(21*d*)

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880 ;—pour copie de tous arrêtés du conseil accordant des octrois de terres dans le Nord-Ouest à toute compagnie de chemin de fer autre que celle du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, ainsi que des demandes faites pour tels octrois, et de toute correspondance et arrêtés du conseil y relatifs ; aussi, un état des terres choisies sous leur autorité ; aussi, copie de tout arrêté du conseil relatif à la route et aux termini des dits chemins de fer, et de toute correspondance s'y rattachant.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
7 février 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(21*e*)

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880 ;—demandant copie de l'arrêté du conseil octroyant environ 1,328,000 acres de terre dans le Nord-Ouest à la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, ainsi que de la correspondance et des arrêtés du conseil se rattachant à la demande du dit octroi, et un état des terres choisies sous leur autorité ; aussi, copie de tous arrêtés du conseil concernant la route ou le terminus du chemin de fer, et de toute correspondance s'y rattachant.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
7 février 1881.

OTTAWA, 24 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à une adresse de la Chambre des Communes, copie d'un arrêté du conseil octroyant environ 1,328,000 acres de terre dans le Nord-Ouest à la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, ainsi que de la demande faite pour cet octroi,

et de la correspondance et des arrêtés du conseil y relatifs. Aussi un état des terres choisies sous leur autorité. Aussi, copie de tout arrêté du conseil relatif à la route ou au terminus du chemin de fer, et de toute correspondance s'y rapportant, qui se trouvent dans les archives de ce département.

J'ai, etc.,

J. S. DENNIS, *député du min. de l'intérieur.*

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

OTTAWA, 1er décembre 1879.

MONSIEUR.—J'ai été prié par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba de demander en son nom l'aide qui peut lui être donnée, sous forme de subvention en argent ou en concession de terres, conformément à la politique du gouvernement à l'égard de ces lignes auxiliaires du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Je suis aussi chargé de vous dire que l'intention de la compagnie est de poursuivre énergiquement la construction de sa ligne, et, comme elle n'espère guère recevoir une concession de terres dans les limites de la zone actuelle réservée pour le chemin de fer, elle demande qu'il lui soit permis d'acheter, dans les portions de cette zone que pourra traverser sa ligne, une lisière de six milles de largeur de chaque côté de sa ligne, au prix d'une piastre par acre. Le conseil croit que si, en faisant passer la ligne à travers les terres qui sont encore vacantes, il accroît la valeur de ces terres, il devrait être mis à même de profiter des avantages qui résulteront de ce fait, et qu'en payant ce prix d'une piastre l'acre, il devrait lui être permis d'acheter la lisière en question.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ.

Le très honorable ministre de l'intérieur.

OTTAWA, 26 janvier 1880.

MONSIEUR.—J'ai été chargé par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba d'acheter pour la compagnie trente mille acres de terre dans les portions de la zone E, que sa ligne traversera probablement. J'apprends sur informations prises que toutes ces terres, entre le principal méridien et le quatorzième township ouest, ont déjà été achetées, et qu'il me faudra faire un choix dans quelques-uns des townships à l'ouest du quatorzième dans la zone E, qui ont été délimités et subdivisés l'été dernier. En présence de ce fait, je vous prie de me permettre de déposer l'argent en question au département, afin que je puisse faire un choix de terrains aussitôt que les rapports des arpenteurs seront reçus. Je puis vous expliquer que le but de la compagnie en achetant ces terres sur le parcours de sa ligne est de profiter de l'augmentation de valeur que leur donnera la construction du chemin, et par là de se procurer en partie les moyens de construire sa ligne.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ.

Au très honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

BUREAU DE TERRES FÉDÉRALES,

OTTAWA, 21 février 1880.

MÉMOIRE.—En soumettant la lettre ci-jointe de l'honorable Dr Schultz, datée du 26 janvier, par laquelle il demande l'autorisation de faire un dépôt de deniers par anticipation, afin de s'assurer le choix de terrains dans les townships arpentés cette année, mais dont les plans et procès-verbaux n'ont pas encore été reçus par ce bureau le soussigné a l'honneur de demander des instructions sur la réponse qu'il doit faire,

parce que cette affaire est plus importante que les ventes ordinaires, et aussi parce que des demandes du même genre, faites par des particuliers, ont déjà été refusées.

Respectueusement soumis,

A. RUSSELL, pour l'arpenteur-général.

Lieut.-colonel J. S. DENNIS, député du ministre de l'intérieur.

OTTAWA, 19 février 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander, au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, l'autorisation d'acheter une certaine quantité de terres dans la zone E, que traversera probablement sa ligne.

Comme toute la portion arpentée de la zone E, sur le côté sud de la province, a déjà été prise, la compagnie désire acheter dans les deux rangs de townships situés à l'ouest des arpentages actuels et dans les townships dont les rapports d'arpentage n'ont pas encore été transmis à votre département.

La compagnie désire déposer maintenant la somme de \$3,000, et faire son choix à mesure que les rapports des arpenteurs seront reçus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SCHULTZ.

Le très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

OTTAWA, lundi.

MON CHER SIR JOHN,—Comme il y a déjà quelque temps que vous m'avez promis de vous occuper de la demande d'achat de terres par la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, j'espère que vous me pardonnerez si je vous rappelle les raisons que je vous ai alors données pour que la question fût bientôt décidée. Je crois qu'il est probable que vous recevrez beaucoup de demandes du même genre faites dans un but de spéculation, et que le plus tôt on tirera, par un arrêté du conseil, une ligne de démarcation entre les terres possédées par des particuliers dans un but de spéculation et celles possédées par une compagnie de chemin de fer qui développe une riche partie du pays, le mieux sera.

Permettez-moi de vous prier de me faire connaître aussitôt possible ce qu'en pensent ceux qui sont chargés de faire rapport à ce sujet, et ce que vous déciderez probablement vous-même.

Regrettant de vous déranger pendant que je vous sais si fort occupé,

Je demeure, votre tout dévoué,

JOHN SCHULTZ.

Très-honorable Sir John A. Macdonald, C.C.B., Stadacona Hall.

OTTAWA, 28 avril 1880.

MONSIEUR,—Relativement aux différentes lettres que je vous ai adressées au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba à propos de l'achat de terres sur le parcours de sa ligne, j'ai l'honneur de vous demander de la part de cette compagnie la permission d'acheter deux mille cinq cents (2,500), ou si c'est possible trois mille (3,000) acres par mille sur le parcours du prolongement de sa ligne, tel qu'autorisé par l'amendement à sa charte obtenu durant cette session.

La compagnie est prête, aussitôt que vous voudrez bien lui signifier la quantité de terre par mille que vous lui permettrez d'acheter, à désigner le tracé exact de ce prolongement et de ses embranchements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SCHULTZ.

Au très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
WINNIPEG, 25 mai 1880.

CHER MONSIEUR,—M. Murdoch, l'un des membres du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, me charge de vous écrire pour vous prier de vouloir bien me renvoyer la carte qu'il vous a laissée, sur laquelle est indiquée la ligne du chemin de fer projeté à travers la province.

J'ai, etc.,

DAVID YOUNG, *sec.-trés.*

Au col. Dennis, sous-ministre de l'intérieur,
Ottawa.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 23 juin 1880.

CHER DR SCHULTZ,—A propos des conditions auxquelles la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba pourra acheter des terres sur le parcours de sa ligne, sir John m'a chargé de vous transmettre copie d'une lettre écrite à M. W. Bannerman, M. P., comme représentant la compagnie du chemin de fer de la rivière Souris aux Montagnes-Rocheuses, fixant l'étendue et le prix des terres qu'elle peut acheter sur le parcours de sa ligne, ainsi que les conditions de vente de ces terres, et de vous dire que votre compagnie sera traitée de la même manière, avec l'entente qu'elle construira 50 milles de chemin avant la fin de l'année prochaine, et de plus que dans votre cas les terres vous seront vendues à partir de la frontière occidentale de la province.

Sir John me charge de vous dire que, si vous le jugez à propos, vous pouvez communiquer de suite ces conditions à votre agent en Angleterre.

Croyez-moi, etc.,

J. S. DENNIS.

L'honorable Dr Schultz, Winnipeg, Man.

OTTAWA, 23 juin 1880.

MONSIEUR,—Le ministre de l'intérieur ayant pris en considération le sujet de votre demande, faite au nom de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, récemment constituée en corporation, d'acheter une certaine quantité de terres dans le voisinage de la ligne projetée, à \$1 l'acre, comme moyen d'aider à la compagnie dans la construction du chemin de fer,—il me charge de vous faire les conditions suivantes :—

1. La largeur de la voie, les rampes, plans et tracé de votre chemin devront être soumis à l'approbation du gouvernement.

2. Lorsque le gouvernement sera convaincu que votre compagnie construira le chemin, il lui sera permis d'acheter toutes les terres de chemin de fer, sur une largeur de six milles de chaque côté de la ligne et sur une longueur de cinquante milles de son parcours, au prix de \$1 l'acre.

3. La quantité de terres que la compagnie pourra ainsi acheter, par mille de chemin, est fixée à 3,840 acres.

4. La compagnie paiera argent comptant lors de l'achat.

5. La compagnie remboursera au gouvernement les frais d'arpentage des terres qu'elle achètera, le taux par acre devant être établi d'après la moyenne des frais d'arpentage des différents townships situés de chaque côté de la ligne du chemin de fer par sections indépendantes de 50 milles.

6. La compagnie construira ces 50 milles de son chemin dans le cours d'un an après que le chemin de fer Canadien du Pacifique aura été terminé jusqu'au point de raccordement de la ligne de la compagnie avec le dit chemin.

7. Lors de l'achèvement des 50 milles en conformité du paragraphe précédent, la compagnie aura la faculté d'acheter des terres de chemin de fer dans les limites de la dite lisière de six milles, pour une seconde longueur de 50 milles sur le parcours de sa ligne.

8. Tant que la compagnie remplira la condition de terminer 50 milles de son chemin par année, elle pourra réclamer le droit d'acheter chaque année les terres de chemin de fer dans la lisière de six milles, cet achat étant toujours par anticipation de la construction, tel que ci-dessus énoncé.

9. Il est entendu que l'achat des terres de chemin de fer le long de 50 premiers milles commencera à la limite extérieure de la zone de 5 milles le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire que la compagnie ne pourra acheter aucune terre de chemin de fer dans la zone de \$5 actuelle, le long du dit chemin de fer, à \$1 l'acre.

10. Si la compagnie ne construisait pas une étendue donnée de 50 milles en une année quelconque, le gouvernement aura le droit de résilier ce marché, en ce qui aura rapport à la portion de ces 50 milles qui restera inachevée, et de reprendre possession et contrôle absolu des terres, en remettant à la compagnie la valeur de ces terres au taux de \$1 l'acre.

11. Il est de plus entendu que si le gouvernement ne pouvait, pour cause d'occupation préalable ou pour toute autre raison valable dont le ministre de l'intérieur sera le seul juge, vendre à la compagnie quelque section ou des sections de terres de chemin de fer dans la lisière de 6 milles, la compagnie aura la faculté d'en acheter une égale étendue dans la rangée de sections voisine, mais en dehors de la dite lisière de six milles.

12. La compagnie devra s'organiser immédiatement, et lorsqu'elle le sera, elle devra immédiatement notifier le ministre qu'elle accepte les conditions ci-dessus proposées; à défaut de cette notification donnée comme susdit, la compagnie sera censée déchu de tous les privilèges qu'il est par le présent proposé de lui conférer.

J'ai l'honneur, etc.

J. S. DENNIS,

Sous-ministre de l'intérieur.

Wm. BANNERMAN, écr., M.P., Renfrew, Ont.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 5 juillet 1880.

Vu le mémoire, en date du 23 juin 1880, du député du ministre de l'intérieur, sur les demandes faites au nom de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes-Rocheuses, de la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan-Sud, et de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, récemment constituée en corporation, d'acheter une quantité de terres de chemin de fer dans le voisinage des lignes projetées de ces compagnies, à \$1 l'acre, comme moyen d'aider à la construction de ces chemins de fer;

Les honorables ministres de l'intérieur et des chemins de fer et canaux, auxquels a été renvoyée la question de la vente et de la concession des terres dans le Nord-Ouest pour aider aux chemins de fer de colonisation, ont l'honneur de faire rapport qu'ils approuvent les recommandations du député du ministre de l'intérieur et les soumettent à la considération favorable du conseil.

Le comité concourt dans la recommandation ci-dessus et la soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Attesté,

J. O. COTÉ, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 23 juin 1880.

(Mémoire)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au ministre sur la demande faite au nom de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes-Rocheuses, récemment constituée en corporation, à l'effet d'acheter une quantité de terres dans le voisinage de la ligne projetée de la compagnie, à \$1 l'acre, comme moyen d'aider à la construction du chemin de fer.

Le soussigné a sérieusement étudié la question de donner un encouragement direct aux compagnies qui voudraient entreprendre la construction de chemins de fer de seconde classe ou de colonisation dans les territoires du Nord-Ouest, en leur vendant des terres sur le parcours de ces chemins à un prix qui leur permettrait de faire un profit raisonnable sur leur vente, tout en assurant la construction de ces chemins de fer; et il est d'opinion, quant à la demande en question, que les conditions ci-dessous énumérées sont telles qu'elles se recommanderont comme étant dans l'intérêt du public.

De plus, M. Wm. Bannerman, M.P., agissant au nom de la compagnie de chemin de fer ci-dessus mentionnée, lui a donné à entendre que ces conditions seraient acceptables pour la compagnie. Le soussigné recommande donc respectueusement ce qui suit à la favorable considération du ministre, savoir :—

1. La largeur de la voie, les rampes, plans et tracé du dit chemin devront être soumis à l'approbation du gouvernement.

2. Lorsque le gouvernement sera convaincu que la dite compagnie construira le chemin, il lui sera permis d'acheter toutes les terres de chemin de fer, sur une largeur de six milles de chaque côté de la ligne et sur une longueur de cinquante milles de son parcours, au prix de \$1 l'acre.

3. La quantité de terres que la compagnie pourra ainsi acheter, par mille de chemin, sera fixée à 3,840 acres.

4. La compagnie paiera argent comptant lors de l'achat.

5. La compagnie remboursera au gouvernement les frais d'arpentage des terres qu'elle achètera, le taux par acre devant être établi d'après la moyenne des frais d'arpentage des différents townships situés de chaque côté de la ligne du chemin de fer par sections indépendantes de 50 milles.

6. La compagnie construira ces 50 milles de son chemin dans le cours d'un an après que le chemin de fer Canadien du Pacifique aura été déterminé jusqu'au point de raccordement de la ligne de la compagnie avec le dit chemin.

7. Lors de l'achèvement des 50 milles en conformité du paragraphe précédent, la compagnie aura la faculté d'acheter les terres de chemin de fer, dans les limites de la dite lisière de six milles, pour une seconde longueur de 50 milles sur le parcours de sa ligne.

8. Tant que la compagnie remplira la condition de terminer 50 milles de son chemin par année, elle pourra réclamer le droit d'acheter chaque année les terres de chemin de fer dans la lisière de six milles, cet achat étant toujours par anticipation de la construction, tel que ci-dessus énoncé.

9. Il est entendu que l'achat des terres de chemin de fer le long des 50 premiers milles commencera à la limite extérieure de la zone de 5 milles le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire que la compagnie ne pourra acheter aucune terre de chemin de fer dans la zone de \$5 actuelle, le long du dit chemin de fer, à \$1 l'acre.

10. Si la compagnie ne construisait pas une étendue donnée de 50 milles en une année quelconque, le gouvernement aura le droit de résilier ce marché en ce qui aura rapport à la portion de ces 50 milles qui restera inachevée, et de reprendre possession et contrôle absolu des terres, en remettant à la compagnie la valeur de ces terres au taux de \$1 l'acre.

11. Il est de plus entendu que si le gouvernement ne pouvait, pour cause d'occupation préalable ou pour toute autre raison valable, dont le ministre de l'intérieur sera

le seul juge, vendre à la compagnie quelque section ou des sections de terres de chemin de fer dans la lisière de 6 milles, la compagnie aura la faculté d'en acheter une égale étendue dans la rangée de sections voisine, mais en dehors de la dite lisière de 6 milles.

12. La compagnie devra s'organiser immédiatement, et lorsqu'elle le sera, elle devra immédiatement notifier le ministre qu'elle accepte les conditions ci-dessus proposées; à défaut de cette notification donnée comme susdit, la compagnie sera censée déchuë de tous les privilèges qu'il est par le présent proposé de lui conférer.

13. Le soussigné recommande de plus que ces conditions soient également offertes à la compagnie de chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan-Sud, aussi constituée en corporation dans le cours de la récente session du parlement.

14. Une demande du même genre que celle présentée par la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes-Rocheuses ayant été présentée par le Dr Schultz, M.P., comme représentant la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest de Manitoba, le soussigné recommande qu'elle soit traitée sur la base ci-dessus proposée, la seule exception étant :—

(A) Que la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest du Manitoba devra avoir 50 milles de son chemin en opération dans le cours de l'année 1881; et

(B) Que les terres vendues à cette compagnie le long de sa ligne à \$1 l'acre commenceront à partir de la limite occidentale de la province du Manitoba.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. DENNIS,

Sous-ministre de l'Intérieur.

Les soussignés, auxquels a été renvoyée la question de la vente ou concession de terres dans le Nord-Ouest pour aider aux chemins de fer de colonisation, ont l'honneur de faire rapport qu'ils approuvent le mémoire du député du ministre de l'intérieur et le soumettent à la favorable considération du conseil.

JOHN A. MACDONALD,
CHARLES TUPPER.

26 juin 1880.

(Câble.)

CIE DE TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL, OTTAWA, 8 juillet.

L'arrêté du conseil *in re* concession de terres au chemin de fer du Sud-Ouest a-t-il été adopté? Veuillez répondre.

J. A. CODD.

Colonel DENNIS, sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

(Réponse.)

Oui. Trois mille huit cent quarante acres par mille, à une piastre l'acre, en dehors de la province.

J. S. DENNIS.

OTTAWA, 24 septembre 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba de demander l'achat (à \$1 l'acre) de toutes les terres du gouvernement maintenant en vente entre Winnipeg et le lac à la Roche (*Rock lake*), sur une distance de cinq milles de chaque côté de son chemin.

La compagnie ayant donné cette portion de sa ligne à l'entreprise, elle désire conclure l'achat ci-dessus de suite.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ.

Au très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

OTTAWA, 24 septembre 1880.

MONSIEUR, — A propos de l'achat projeté de terres de chemin de fer du gouvernement par la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, j'ai l'honneur de vous informer que la compagnie sera bientôt en mesure de le conclure sur une distance de cent milles à l'ouest de la province du Manitoba.

Nous comprenons que le gouvernement a consenti à vendre à la compagnie 3,840 acres par mille pour toute la longueur de sa ligne, y compris la portion située dans la province du Manitoba. La quantité couverte par 100 milles sera donc de $100 \times 3,840 \times 2 = 768,000$. La compagnie sera prête à payer cette somme sous peu, disons vers la fin de l'année courante.

Puis-je vous demander où sont situées les terres en question et si le gouvernement est actuellement en mesure d'en faire la vente à la compagnie.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ,
Pour la C. C. F. C. S.-O. M.

L'honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

(Télégramme.)

WINNIPEG, 6 octobre 1880.

J. S. DENNIS, député du ministre de l'Intérieur.

La carte avec le tracé vous sera envoyée le plus tôt possible.

DAVID YOUNG, *sec.-trésorier*.

(Réponse.)

OTTAWA, 6 octobre 1880.

DAVID YOUNG, Winnipeg.

Il est important que nous sachions de suite quand la carte arrivera.

J. S. DENNIS.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,

WINNIPEG, 14 octobre 1880.

CHER MONSIEUR, — En réponse à votre télégramme du 6 de ce mois, je suis chargé par le conseil de vous informer qu'il est impossible pour le moment de vous donner le tracé exact du chemin dans la province, mais qu'il vous sera expédié le plus tôt possible. Je suis en outre chargé de vous informer qu'il a été déposé une carte au bureau du ministre des chemins de fer et canaux, sur laquelle sont indiquées deux lignes, dont l'une ou l'autre recevra la sanction du gouvernement (en date du 13 août 1880), et vous pourrez peut-être y trouver le renseignement dont vous avez besoin.

Le conseil vous remercie sincèrement de l'attention que vous portez à cette affaire, et si vous vous ne pouvez vous procurer le renseignement nécessaire de la source mentionnée, le tracé réel va dans tous les cas être poussé jusqu'à son achèvement.

La région située au nord et au sud de la montagne de Pimbina est accidentée et coupée de nombreuses ravines qui exigent beaucoup de prudence dans le tracé, et c'est ce qui cause un peu de retard.

En vous assurant que le conseil désire se conformer à votre demande le plus tôt possible,

Je demeure, votre obéissant serviteur,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier*.

P.-S.—Vous trouverez sous ce pli copie de la lettre du département, en date du 13 août 1880.

J. S. DENNIS, *écr., sous-ministre de l'intérieur*.

BUREAU DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, CANADA,

OTTAWA, 13 août 1880.

MONSIEUR,—Votre lettre du 13 courant, écrite au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, soumettant une carte de la province du Manitoba sur laquelle est indiquée le tracé proposé pour votre chemin de Winnipeg au lac à la Roche, est reçue.

D'après les termes de l'acte du parlement, le gouverneur en conseil ne peut approuver le tracé de votre chemin sur aucune des deux lignes avant que vous n'ayez rempli les conditions imposées par la loi, qui, entre autres choses, exige le tracé positif avec plans, livre de renvoi, description, etc., etc., et leur dépôt aux endroits indiqués après leur approbation par le gouverneur en conseil.

Je puis cependant vous dire qu'ayant mentionné la chose à plusieurs de mes collègues, je suis sous l'impression que la direction générale de l'une ou l'autre de ces lignes serait acceptable pour le gouvernement.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. L. LANGEVIN,

Ministre suppléant des chemins de fer et canaux.

JOHN SCHULTZ, Winnipeg, Manitoba.

Certifiée vraie copie.

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 22 octobre 1880.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 de ce mois, accompagnée d'une lettre du ministre des travaux publics en date du 13 août dernier, au sujet du tracé de votre ligne de chemin de fer. Je regrette que ce tracé soit encore aussi vague.

Votre, etc.,

J. S. DENNIS, *sous-ministre de l'intérieur.*

DAVID YOUNG, écuyer, Winnipeg, Manitoba.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,

WINNIPEG, 14 octobre 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le conseil d'administration du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba de vous prier de vouloir bien m'envoyer, par le retour du courrier, copie des cartes des paroisses de Saint-Jacques, Saint-Charles et Headingly.

Je vous inclus \$4, que l'on me dit devoir couvrir les frais.

En vous priant de vous occuper de cela de suite,

J'ai, etc.,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier.*

P.S.—Inclus \$4.

LINDSAY RUSSELL, écuyer, arpenteur général, Ottawa.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,

OTTAWA, 4 novembre 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba de vous informer qu'il est maintenant en mesure de poursuivre activement la construction du chemin de fer—

de la compagnie, et comme preuve de son intention de le faire, je prends la liberté de vous signaler ce qui suit:—

1. Vous trouverez sous ce pli copie d'un acte d'hypothèque en fidéicommissaire entre notre compagnie d'une part, et le très-honorable baron Monck, C.C.M.G., Henry Cecil Raikes, écuyer, M.P., Henry Rainsford, écuyer, et Ernest Carpmeal, écuyer, fidéicommissaires des porteurs d'obligations, d'autre part.

2. Il a été passé contrat pour l'exécution de 119 milles du chemin à partir de Winnipeg jusqu'au lac à la Roche ou auprès, et l'entrepreneur est actuellement en voie de pousser vigoureusement les travaux, plusieurs milles ayant déjà été nivelés.

3. La compagnie a construit une gare pour les voyageurs et les marchandises à Winnipeg, qui est aujourd'hui occupée et utilisée par le chemin de fer Canadien du Pacifique.

4. Le pont de chemin de fer et de trafic, maintenant en voie de construction sur la rivière Rouge, s'achève rapidement.

5. Les études et expropriations se font aussi avec une grande célérité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier*

Le très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
OTTAWA, 4 novembre 1880.

MONSIEUR,—Au sujet de l'assurance verbale donnée à Maddison et Cie, de Londres: Angleterre, et aux membres du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba ici, à l'effet que la compagnie aurait la faculté d'acheter du gouvernement, à l'ouest de la province du Manitoba, 3,840 acres de terre par mille pour la partie de son chemin de fer qui se trouve dans les limites de la province, je suis chargé de vous informer que le contrat pour sa construction dans la province couvre une longueur de 119 milles, et de vous prier de me dire si le gouvernement a l'intention de placer la *lisière* qui peut être achetée en conséquence dans le voisinage immédiat des 3,840 acres par mille qui touchent à la ligne, et si cette double lisière doit commencer à la limite occidentale de la province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier*.

Le très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
OTTAWA, 5 novembre 1880.

MONSIEUR,—A propos de la communication du Dr Schultz, M.P., faite au nom des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba en date du 24 septembre dernier, dans laquelle il vous informait, entre autres choses, " que la compagnie serait bientôt en mesure de conclure l'achat de terres de chemin de fer sur une distance de 100 milles à l'ouest de la province du Manitoba," je suis maintenant chargé par le conseil de vous dire qu'il est prêt à acheter ces terres en conformité des conditions exprimées dans une lettre portant la date du 23 juin 1880, c'est-à-dire 3,840 acres par mille sur une distance de 50 milles à l'ouest de la frontière de la province, et de les payer au taux de \$1 par acre.

Je dois de plus vous informer que la largeur d'entre-voie adoptée par la compagnie est de 4 pieds 8½ pouces, et que les rampes et les courbes ne dépasseront pas

celles établies pour les deux premières sections de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

Je vous envoie sous ce pli une carte indiquant le tracé général du chemin de fer entre Winnipeg et le lac à la Roche.

Je suis de plus chargé de vous renvoyer à une communication de la compagnie portant la date du 4 novembre courant, au sujet de la situation financière de la compagnie et de son habileté à construire le chemin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID YOUNG,

secrétaire trésorier.

Le Très-Hon. Sir JOHN A. MACDONALD, C.C.B., etc., Ottawa.

(Télégramme.)

ST.-PAUL, MIN., 23 novembre 1880.

Veillez nous télégraphier, à Winnipeg, si copie de l'arrêté du conseil a été expédiée à Codd, comme il a été convenu.

JOHN SCHULTZ,

DAVID YOUNG.

Col. DENNIS, sous-ministre de l'intérieur.

(Télégramme.)

OTTAWA, 24 novembre 1880.

Les ministres des chemins de fer et de l'intérieur ont pris connaissance de votre dépêche d'hier. Je suis chargé de répondre que l'arrêté du conseil sera passé lorsque le tracé et les rampes seront approuvés—lesquels devraient être soumis aussitôt possible,—et que le gouvernement exigera la construction de la ligne telle que primitivement projetée à l'est de Nelsonville, passant près de Morris.

J. S. DENNIS.

DR SCHULTZ, Winnipeg, Manitoba.

(Télégramme.)

WINNIPEG, 28 novembre 1880.

Tracé et rampes seront envoyés dans quelques jours. Rapport de Scoble envoyé à mon adresse, à vos soins. L'avez-vous reçu ?

DAVID YOUNG, *secrétaire.*

J. S. DENNIS, sous-ministre de l'intérieur.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA.

WINNIPEG, 27 novembre 1880.

CHER MONSIEUR, — Le rapport de M. Scoble, que nous avons promis de vous envoyer, est parti à mon adresse, Queen's Hotel, Toronto, avec instruction, si je n'étais pas là, de l'envoyer à vos soins, à Ottawa. Je vous ai télégraphié aujourd'hui à cet effet, et si vous l'avez reçu, veuillez l'ouvrir et le déposer; si *non*, nous vous enverrons de suite un double. Je suis heureux de dire que son rapport sur la région indique que la ligne, à l'ouest de la frontière de la province, telle que tracée par vous, est excellente sous tous rapports.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier.*

Col. DENNIS, sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 3 décembre 1880.

CHER MONSIEUR, — Le rapport de votre ingénieur, dont vous parlez dans votre lettre du 27 ult., et dans votre télégramme antérieur, ne m'est pas parvenu. Je n'ai pas besoin de vous dire que je recevrai avec plaisir les plans du tracé, etc., le plus tôt possible.

Dans ma dépêche au Dr Schultz, du 24 ult., je lui ai expliqué que mon ministre et celui des chemins de fer et canaux, après consultation, ont décidé d'exiger que le chemin à l'est de Nelsonville devait suivre autant que possible la ligne tracée sur la carte par M. Murdoch et l'arpenteur général ici, le printemps dernier; c'est-à-dire, courant au sud-ouest à partir de Winnipeg jusqu'au premier méridien principal, dans le township 8, ensuite au sud sur le méridien jusque vers le milieu du township 6, puis au sud-ouest pour croiser l'angle nord-ouest du township 3, dans le 4e rang ouest; de là jusqu'à Nelsonville, d'où la ligne récemment choisie par vous serait suivie.

J'ai, etc.,

J. S. DENNIS.

DAVID YOUNG, écr., Winnipeg, Manitoba.

 CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
 WINNIPEG, 14 décembre 1880.

CHER MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 3 décembre, au sujet du tracé de la ligne du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

Je vous envoie par le courrier un plan préparé par M. Scoble indiquant le tracé depuis la rivière Pimbina jusqu'à la première traversée de la rivière Souris, et je vous inclis son rapport sur ce tracé, ainsi qu'à partir de ce point jusqu'aux terrains houillers de la Souris.

Je suis chargé par le conseil de vous exprimer tout son regret du retard apporté dans la réception de ce rapport.

J'ai, etc.,

DAVID YOUNG, *secrétaire-trésorier*.

J. S. DENNIS, écr., député du ministre de l'intérieur, Ottawa.

 Aux président et directeurs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

MESSIEURS, — Conformément aux instructions que j'ai reçues du secrétaire de votre compagnie, en date du 5 octobre, de faire une exploration à partir du point où je m'étais rendu en septembre dernier et en gagnant l'ouest jusqu'à la Roche-Percée, dans le voisinage des mines de houille de la rivière Souris, j'ai l'honneur de faire rapport que je suis parti de Winnipeg le 10 octobre et me suis rendu, *via* Edmonton, à la traverse de la rivière au Cyprès (ou à l'Eau-Claire), où j'ai pris la ligne du chemin. (Sections 28, 21, township 2, rang 12 ouest.)

Vous vous rappellerez sans doute que j'avais conseillé de passer par deux coulées à la traverse de la rivière au Cyprès, et que je disais que la coulée du côté ouest de la rivière se dirigeait légèrement vers le sud. En suivant le cours de la coulée, nous arrivons au terre-plein, à environ un mille et demi de la vallée, et sortons dans une région onduleuse légèrement accidentée, mais qui est entrecoupée par un plateau bas à travers lequel on peut pousser la ligne jusqu'à la section 24, township 2, rang 13 ouest, où l'on rencontre une ravine appelée la ravine d'Atkins. Comme cette ravine se prolonge jusqu'au pied d'une rangée de coteaux ou de crêtes (apparemment une

ancienne crête de lac) qui s'étend sur toute la longueur du lac de Roche, il faudra traverser la tête de la ravine par un viaduc qui aura de 80 à 100 pieds de longueur. A partir de ce point le terrain est assez uni jusqu'à la section 32, township 2, rang 13 ouest, qui coupe le plateau diagonalement jusqu'à la base des coteaux de sable.

Il faudra aussi traverser cette ravine par un viaduc sur chevalets d'environ 200 pieds de longueur et qui aura à peu près 60 pieds de hauteur au milieu. De là, à moins d'un mille et demi de la crique du Blaireau (*Badger*), le terrain est parfaitement de niveau et n'offre aucun obstacle à la construction d'un chemin de fer. A partir de ce point le pays est plus accidenté et entrecoupé de touffes de broussailles et de bosquets de petit peuplier. A la ravine formée par la crique du Blaireau il faudra faire un pont sur chevalets considérable, car il n'y a aucun moyen d'entrer dans la vallée et en sortir, comme dans le cas de la première traversée de la Pimbina et de la rivière au Cyprés. Les bords de la ravine sont élevés et à pic, et sa largeur est de près de trois quarts de mille à l'endroit choisi pour la traverser. Il y a du bois en abondance propre à la construction des chevalets à une distance raisonnable. Après avoir traversé la crique du Blaireau, la contrée est légèrement accidentée et couverte de broussailles pendant environ un mille, après quoi l'on débouche sur une magnifique prairie unie qui s'étend à l'ouest jusqu'à la ravine qui se trouve au pied du lac au Pélican. Afin d'éviter les ravines qui sillonnent cette prairie, il faudra tourner à l'ouest à partir de la traverse de la crique du Blaireau dans la 3e rangée de sections (township 3, rang 15 O.), en faisant une courbe dans la 4e rangée de sections, township 3, rang 16 O., afin d'éviter les mares et le terrain accidenté de la partie sud du township. De là, la ligne passe à travers une région légèrement onduleuse, entrecoupée de petites mares, jusqu'à la traversée d'un cours d'eau (que je crois être la source principale de la rivière Pimbina) qui coupe diagonalement le township 3, rang 17 O. La traversée de cette rivière sera la plus difficile de toute la ligne. Le ravin a de 100 à 120 pieds de profondeur, ses berges sont tout à fait à pic par places, et sa largeur ne peut avoir moins d'un mille. Il est possible qu'en faisant dévier la ligne plus au sud l'on pourrait trouver un endroit plus propice pour la traverser, mais j'ai préféré courir le risque de prendre cette traverse plutôt que d'entrer dans la région plus accidentée au sud.

Après avoir traversé cette rivière il n'y a plus d'obstacles importants. Le township 3, rang 18 O., est légèrement onduleux, ainsi que la dernière moitié du même township dans le rang 19, le terrain dans les deux cas étant plus uni à l'extrémité nord qu'à celle du sud du township. La moitié ouest du township 3, rang 19, est moins montueuse, et le township 3, rang 20, est onduleux, se changeant en une belle prairie unie du côté ouest, où il incline graduellement jusqu'au niveau du lac d'Eau-Claire dans le township 3, rang 21.

Le lac d'Eau-Claire (*Whitewater*) est une nappe d'eau considérable qui couvre un tiers du township 3, rangs 21 et 22. Sur le côté sud du lac, une belle lisière de prairie unie, large d'un demi-mille à quatre milles, s'étend à partir du lac jusqu'à ce qui était évidemment l'ancien côté du lac, qui se trouve à une élévation d'environ 80 pieds et est considérablement échancrée par des ravins. Le cours de la ligne suit donc la rive du lac du côté sud jusqu'à son extrémité occidentale, où elle entre dans un vaste marais à foin qui va se perdre dans la prairie, dans le township 3, rang 23.

A partir de ce point en travers des rangs 24, 25 et 26, la ligne passe sur une prairie ininterrompue entrecoupée de trous de mares desséchées, et suffisamment unie pour permettre la construction d'une ligne droite.

Avant d'arriver à la Souris, dans les townships 2 et 3, rang 27, il faut traverser une coulée sèche qui varie d'un à trois milles de largeur, et de 60 à 100 pieds de profondeur. Elle avait évidemment été autrefois le lit d'une rivière qui a été détournée de son cours par quelque convulsion du terrain et qui suit aujourd'hui un cours presque parallèle sur une distance d'environ 10 milles. La vallée actuelle de cette rivière et la coulée se réunissent à la jonction des townships 3 et 4 et des rangs 27 et 28, et de nouveau dans la troisième rangée de sections dans le township 2, mêmes rangs. Pour éviter cette coulée je recommanderais que l'on fit dévier le chemin au nord ou au sud, afin de ne faire qu'une seule traversée au lieu de deux, ce qui aurait

lieu si l'on poussait la ligne franc ouest. La contrée est également favorable (pour la construction du chemin) au nord et au sud, mais je donne la préférence à la route nord parce que le terrain y est de meilleure qualité et parce qu'en poussant la ligne plus loin à l'ouest il sera possible d'éviter de traverser les criques du Panache (*Antler*) Sud et Nord, et de retraverser la Souris elle-même.

La traversée septentrionale de la Souris ci-dessus mentionnée offrirait à peu près le même obstacle que la première traversée de la Pimbina. Les vallées réunies de la coulée sèche et de la rivière ont environ quatre milles de largeur, et l'on y trouve d'excellentes chances d'y entrer et d'en sortir au moyen d'autres coulées. Celle du côté est a une rampe très facile, tandis que celle du côté ouest est plus escarpée, quoique praticable.

Si l'on choisit cette traverse, la ligne pourra courir presque franc ouest jusqu'au coude de la Souris, à environ dix milles à l'ouest du 102°, et tourner ensuite au sud-ouest jusqu'à la Roche-Percée ou quelque autre point. Je sais que ce n'est pas là la ligne qui m'avait été indiquée pour le chemin, mais comme elle traverse une meilleure région, présente moins d'obstacles à surmonter, et permet d'éviter trois cours d'eau, je me permettrai d'en recommander la considération en conseil.

L'on verra par ce qui précède que j'ai reporté la ligne au nord de près de la largeur d'un township et dehors de la route qui m'avait été indiquée par le conseil. Je l'ai fait parce que j'ai trouvé que celle-ci était beaucoup plus accidentée et passait dans une région beaucoup moins avantageuse que la route que j'ai choisie. La moitié nord du township 3 est de meilleure qualité que celle du sud, et dans la plupart des sections elle est surpassée par le township 4. Je recommanderais donc que la compagnie choisît des terres plutôt au nord qu'au sud de la ligne du chemin de fer.

Le caractère général du terrain dans le township 3 est comme suit :

Rang XIII O. Côté sud du lac à la Roche, bonne terre de fond. Côté nord du lac, prairie onduleuse élevée, marne sablonneuse vers l'extrémité nord du township.

Rang XIV O. Partie centrale de ce township assez bien boisée dans la vallée de la rivière et de la crique du Blaireau ; quelques savanes à l'extrémité ouest du lac à la Roche ; le reste est en prairie onduleuse, un peu plus unie vers le côté sud du township.

Rang XV O. Centre du township en prairie très unie, coupée par deux ou trois ravines profondes. Côté sud du township fort accidenté de mares et marais ; moitié nord, au delà des lacs Louise et Lorne, terrain élevé couvert de broussailles.

Rang XVI O. Moitié sud pleine de mares et de monticules de sable ; moitié nord plus unie et sol meilleur.

Rang XVII O. Coupé diagonalement par la rivière Pimbina. Bien boisé et arrosé. Le meilleur terrain est du côté occidental de la rivière.

Rang XVIII O. Très bon township ; prairie onduleuse. Quelques trous de mares du côté sud.

Rang XIX O. Moitié sud entrecoupée de ravines. Moitié nord plus unie ; quelques parties accidentées de mares. Trouvé du grès exposé dans une ravine (de pauvre qualité.)

Rang XX O. Prairie onduleuse ; beaucoup de terrain à foin sur le côté ouest, près du lac à l'Eau-Claire.

Rangs XXI et XXII O. Bonne terre de fond près du lac. Crêtes plus sablonneuses. Marne argileuse du côté nord ; prairie ondulée.

Rang XXIII O. Sol d'argile et gravier ; prairie unie, plus onduleuse au nord. Terre à foin à l'extrémité ouest du lac d'Eau-Claire.

Rangs XXIV, XXV et XXVI O. Prairie légèrement onduleuse, sol pauvre ; entrecoupés de fonds de marais desséchés ; eau mauvaise. Caractère du terrain meilleur vers le nord.

Rang XXVII O. Entrecoupé par les vallées de la coulée sèche et de la rivière Souris, très accidenté ; quelques bonnes terres vers l'extrémité nord ; vallée de la rivière assez bien boisée de chêne et d'un peu de peuplier.

Rang XXVIII O. Prairie unie, bonne terre, plus accidentée à l'extrémité nord du township.

Il n'y aura aucune difficulté à se procurer du ballast sur tout le parcours de la ligne à partir du lac à la Roche en gagnant l'ouest, et, sauf les traversées de la crique du Blaireau et de la Pimbina, les travaux de construction offriront en général peu de difficulté. Lorsque le tracé sera choisi, je suis convaincu que l'on trouvera une route facile sur les lignes indiquées sur le plan-esquisse ci joint. Je pourrai vous fournir de plus amples renseignements lorsque vous le désirerez,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

THOS. C. SCOBLE.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
WINNIPEG, 26 décembre 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par la compagnie ci-dessus de vous demander des lettres patentes pour les terrains décrits dans la copie certifiée ci-jointe de l'acte de transport des syndics de la commune de la Pointe Douglas à la compagnie, et désignés sur la carte enregistrée de la cité de Winnipeg, comme formant le Parc Victoria.

Je vous inclus un extrait du titre. La compagnie a besoin de ces terrains pour une station, etc., et elle y a déjà construit une gare.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

S. C. BIGGS, *solliciteur de la compagnie.*

A l'arpenteur général, Ottawa.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU MANITOBA,
WINNIPEG, 31 décembre 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par la compagnie ci-dessus nommée de vous demander des lettres patentes pour les terrains suivants, pour les besoins du chemin de fer, savoir : —blocs n^{os} 21 et 22, immédiatement à l'ouest du Parc Victoria, et bornés par les rues Robinson, Dufferin, Aikins et Sutherland, et aussi pour la lisière de terrain qui s'étend au nord-ouest de la rue Aikins à la rue McPhillips, et contenue latéralement entre le prolongement dans une direction nord-ouest des rues Dufferin et Sutherland. Je vous fournirai tout autre renseignement dont vous aurez besoin.

Une réponse immédiate obligera,

Votre obéissant serviteur,

S. C. BIGGS, *solliciteur de la compagnie.*

L'arpenteur général des terres fédérales, Ottawa.

OTTAWA, 13 août 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander, au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, des lettres patentes pour le Parc Victoria, sur la réserve de la Pointe Douglas, et de vous inclure—

1. La résolution du conseil.
2. L'acte de transport des syndics à la compagnie. Cet acte et son résumé sont déposés dans les archives du département.
3. Un extrait du bureau d'enregistrement.
4. Copie de la correspondance échangée entre le solliciteur de la compagnie et votre département.

Je prendrai la liberté d'attirer l'attention du département sur le fait que, en acceptant l'offre faite par le gouvernement aux co-propriétaires de la Pointe Douglas de leur donner acre pour acre de leurs terrains sur la pointe, il avait été entendu et énoncé dans la correspondance préliminaire que tous les actes de transport faits par les syndics avant l'acceptation de cette offre du gouvernement, seraient reconnus par le gouvernement et que des lettres patentes seraient données à leurs détenteurs,—et que l'acte des syndics ci-joint a été fait et enregistré plusieurs mois avant cette acceptation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN SCHULTZ.

Le très-honorable ministre de l'intérieur, Ottawa.

WINNIPEG, Manitoba, 26 juillet 1880.

COPIE d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, le 26 juillet 1880.

“Proposé par W. H. Lyon, secondé par W. Murdoch, que le Dr John Schultz et William Bannerman soient priés d'obtenir du gouvernement fédéral des lettres patentes pour les terrains de station de la compagnie, et aussi de s'assurer à quelles conditions le gouvernement fédéral consentirait à réserver, pour les besoins du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, un bloc de terrain d'une largeur égale à celle des terrains de station actuels, courant dans une direction nord-ouest jusqu'aux limites de la cité.”—Adopté.

(L.S.)

Vraie copie.

DAVID YOUNG.

OTTAWA, 27 septembre 1880.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous prier, au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, de vouloir bien donner une décision, le plus tôt possible, au sujet de sa demande de lettres patentes pour le Parc Victoria, à Winnipeg, qui lui a été transporté l'année dernière par les syndics de la Pointe Douglas.

La compagnie est actuellement occupée à terminer ses arrangements financiers avec un syndicat de Londres, et il devient nécessaire qu'elle lui fournisse la preuve de son droit de propriété à ce terrain.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ.

Au très-honorable ministre de l'intérieur.

(Télégramme.)

WINNIPEG, MAN., 13 novembre 1880.

La compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest a besoin pour sa station et les croisements de voie, du terrain sur la Pointe Douglas, à l'ouest entre les rues Sutherland et Jarvis, prolongées d'au moins six mille pieds à partir du Parc Victoria, pour éviter la cour du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit pour établir une station commune ou faire un échange de terrain, en évitant tout entrecroisement des voies des deux compagnies. A la requête de M. Schreiber, on demande l'agrandissement du terrain.

W. MURDOCH,

Ingénieur en chef du chemin de fer Sud-Ouest du Manitoba.

A. J. S. DENNIS.

(Télégramme.)

OTTAWA, 15 novembre 1880.

Je ne comprends pas votre dépêche. Donnez des détails par lettre et que Schreiber se joigne à vous. Que veut-on faire du terrain déjà convenu avec Schreiber pour la station ?

J. S. DENNIS,
Sous-ministre de l'intérieur.

WM. MURDOCH, I. C., Winnipeg.

(Télégramme.)

OTTAWA, 13 décembre 1880.

Veillez m'envoyer sans retard le plan des terrains que vous désirez pour les fins du chemin de fer à la Pointe Douglas. J'ai vu Schreiber, mais nous ne comprenons pas votre dernière dépêche.

J. S. DENNIS.

A WM. MURDOCH, I. C., Winnipeg.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 31 janvier 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, par ordre du ministre de l'intérieur, d'accuser réception de vos lettres des 26 et 31 décembre dernier, par lesquelles vous demandez, au nom de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, l'émission de lettres patentes pour certains terrains situés dans la commune de la Pointe Douglas, et transmettez un acte de transport d'une partie des terrains pour lesquels vous demandez ces lettres patentes, de la part de John Sutherland et autres, à l'appui de votre requête.

En réponse, je suis chargé de vous informer que des lettres patentes sont sur le point d'être émises pour ces terrains en faveur des syndics des propriétaires de la Pointe Douglas. Toute nouvelle demande au sujet des terrains en question devra donc être adressée aux syndics.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général

S. C. BIGGS, écr., solliciteur, Winnipeg.

P.S.—Je vous renvoie vos documents sous ce pli.

RÉPONSE

(21f)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 2 février 1881;—
pour correspondance ou documents non encore produits, touchant toute
vente de terrains dans le Nord-Ouest à quelque compagnie de chemin
de fer.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

7 mars 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus
n'est pas imprimée]

RÉPONSE

(21g)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 2 février 1881;—
pour un état faisant connaître le montant d'argent affecté chaque année
au service des terres fédérales, et les sommes dépensées pour arpentages
et pour administration, l'étendue arpentée et celle qui, étant arpentée,
n'est pas encore occupée.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

7 mars 1880.

OTTAWA, 5 mars 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à un ordre
de la Chambre des Communes en date du 2 février dernier, un état indiquant le
montant d'argent affecté chaque année au service des terres fédérales, et les sommes
dépensées pour arpentages et pour administration, l'étendue arpentée et celle qui,
étant arpentée, n'est pas encore occupée, en tant que ce rapport peut être fourni par
ce département.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. S. DENNIS,

Sous-ministre de l'intérieur.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR—DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES.

CRÉDIT OUVERT POUR LES ANNÉES 1871 A 1880, INCLUSIVEMENT.

DÉPENSES POUR LES ANNÉES 1871 A 1880, INCLUSIVEMENT.

Année expir. le 30 juin.	Autorité.	Crédit.	Supplé- mentaire.	Total.		Année expir. le 30 juin.	Arpentages.	* Adminis- tration.	Total.	Renvoi aux comptes publies.
				\$	cts.					
1871	Acte 34 Vict., chap. 1, p. 8, cédule A.	100,000 00	100,000 00	00	1871	17,073 95	369 40	17,443 35	Années— 1871, p. 1, 350
1872	" " " 3, p. 16, " A.	70,000 00	70,000 00	00	1872	116,468 10	1,495 76	117,963 86	1872, p. 11, 358
1873	" " " 3, p. 23, " B.	250,000 00	250,000 00	00	1873	227,597 28	7,758 91	235,356 19	" " " 1873, " 233.
1874	" " " 26, p. 70, " B.	250,000 00	250,000 00	00	1874	279,311 30	3,354 98	282,666 28	" " " 1874, " 186.
1875	" " " 1, p. 7, " A.	360,000 00	00	1875	168,514 02	16,704 90	185,218 92	" " " 1875, " 183.
1876	" " " 1, p. 24, " B.	100,000 00	100,000 00	00	1876	165,580 80	47,260 47	212,841 27	" " " 1876, " 189
1877	" " " 3, p. 25, " B.	230,000 00	230,000 00	00	1877	54,917 20	33,604 51	90,521 71	" " " 1877, " 180
1878	" " " 1, p. 20, " B.	60,000 00	60,000 00	00	1878	43,288 76	44,339 76	87,628 52	" " " 1878, " 187
1879	" " " 1, p. 8, " A.	73,060 00	73,060 00	00	1879	49,512 31	42,260 98	91,773 29	" " " 1879, " 207.
1880	" " " 4, p. 13, " B.	94,400 00	94,400 00	00	1880	81,030 01	63,772 94	147,802 98	" " " 1880, " 211
	" " " 1, p. 26, " B.	117,500 00	117,500 00	00					
	" " " 10, p. 29, " A.	29,509 01	147,009 01	01					
		1,344,900 00	164,509 01	1,509,409 01	01		1,203,323 76	265,922 61	1,469,246 37	

*Ceci comprend la publication de grandes éditions de cartes et brochures, les annonces et les salaires de commis surnuméraires, les frais d'agence des terres à bois et leurs dépenses contingentes.

LINDSAY RUSSELL, arpenteur général.

WILLIAM MILLS, comptable.

OTTAWA, 3 mars 1881.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 3 mars 1881.

Relevé de l'étendue des terres arpentées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

	Acres.
Dans les paroisses de la zone des établissements.....	341,666
Dans les townships du Manitoba.....	6,632,076
Total dans le Manitoba.....	6,973,742
Dans les territoires du Nord-Ouest.....	5,298,422
Total	12,272,164
Vendues jusqu'au 31 octobre.....	5,490,741
Reliquat disponible.....	6,781,423

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

RÉPONSE

(21h)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 janvier 1881 ;—

Pour un état donnant l'étendue des terres arpentées—

- 1^o Dans le Manitoba ;
- 2^o Dans les territoires du Nord-Ouest ;
- 3^o Le coût des arpentages à la date du 30 juin dernier ;
- 4^o Le coût subséquent des arpentages à la date du 1er novembre dernier ;
- 5^o Le nombre d'arpenteurs employés durant la dernière saison d'opérations ;
- 6^o Le nombre moyen de lots arpentés chaque année durant les trois dernières années.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
7 mars 1881.

OTTAWA, 5 mars 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 28 janvier dernier, un état indiquant l'étendue des terres arpentées :—

- 1° Dans le Manitoba;
- 2° Dans les territoires du Nord-Ouest;
- 3° Le coût des arpentages à la date du 30 juin dernier;
- 4° Le coût subséquent des arpentages à la date du 1er novembre dernier;
- 5° Le nombre d'arpenteurs employés durant la dernière saison d'opérations;
- 6° Le nombre moyen de lots arpentés chaque année durant les trois dernières années, en tant que ces renseignements se trouvent dans les archives de ce département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. S. DENNIS, *sous-ministre de l'intérieur.*

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

No 6.—RELEVÉ des arpentages faits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest en 1879.

Arpenteurs.	Nature de l'arpentage.	Nombre de milles arpentés.	Nombre d'acres arpentés.
Aldous, Montague	Méridien régulateur et lignes de base	264
Beatty, Walter	Lignes de contour des blocs de townships.....	60
do	Subdivision de townships.....		90,173-74
Caddy et Hewson.....	do do		94,214-33
Crawford, Wm	do do		95,422-38
Dean, Michael	do do		95,994-57
Doupe et Drummond.....	do do		94,918-57
Doupe et McFie	do do		18,686-04
Forrest, A. G.	Coupes de bois.....	19
King, W. F.	Section astronomique de l'arpent. régulateur.....	
Klotz, Otto J.	Subdivision de townships.....		93,821-35
Kirk, Joseph G.	do do		95,910-54
McAree, John	do do		74,629-25
McArthur, J. J., fils.....	do do		91,912-27
O'Hanly, J. L. P.....	Lignes de contour des blocs de townships.....	61
Pearce, Wm.	do do	178
do	Exploration des bois.....	668
Rainboth, G. C.	Coupes de bois	54
Reid, J. L.	Subdivision de townships		112,112-23
do	Emplacement de ville de Battleford	25
Russell, A. L.	Méridien régulateur et lignes de base	89
Stewart, Geo. A.	Subdivision de townships		84,445-73
Thompson, Augustus C.....	do do		88,240-57
Webb, A. C.....	Deuxième méridien principal	46
	Totaux.....	1,464	1,130,481-57

Nombre moyen de milles arpentés par chaque arpenteur, 146'4.

Nombre moyen de lots de quarts de sections de 160 acres arpentés par chaque arpenteur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
3 mars 1881.

No 6.—RELEVÉ des arpentages faits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest en 1878.

Arpenteurs.	Nature de l'arpentage.	Nombre de milles arpentés.	Nombre d'acres arpentés.
Aldous, Montague	Prince Albert et Saint-Laurent		26,128-00
Chapman, C. F.	Chemins publics dans le Manitoba	193-50	
Dennis, J. S., fils	Méridien régulateur et lignes de base.....	218 00	
Doupe, Jos	Réarp. d'une partie de la par. de Ste-Agathe..	42-00	
McPhillips, George	Paroisse de Lorette		18,509-00
Pearce, Wm	Frontières du Manitoba	145-00	
Rancher, R.	Subdivision de trois townships.....		69,387-79
Reid, J. L.	do sept do		110,348-87
Russell, A. L.	Méridien régulateur et lignes de base.....	140-00	
Sinclair, Duncan	Subdivision de townships (sept townships)....		82,562-55
Stewart, E.	Réarpentage des limites de townships	12 00	
	Totaux	755-50	306,936-21

Nombre moyen de milles arpentés par chaque arpenteur, 125.

Nombre moyen de lots de quarts de sections de 160 acres arpentés par chaque arpenteur, 383.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
3 mars 1881.

No 6.—RELEVÉ des arpentages faits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest en 1877.

Arpenteurs.	Nature de l'arpentage.	Nombre de milles arpentés.	Nombre d'acres arpentés.
Bray, E.	Chemins publics dans le Manitoba.....	136-00	
Beatty, W.	Chemin Gimli.....	60-85	
do	Subdivision de townships		20,376-50
Doupe, J.	do		23,929-04
do	Lignes de contour des townships	33-87	
Kennedy, L.	Subdivision de do		71,868-76
McPhillips, George, fils	do do		24,009-77
do aîné	do do		19,834-08
Pearce, W.	Lisière de deux milles de Saint-Clément, etc..	108-00	
Stewart, E.	Subdivision de townships.....		71,673-38
	Totaux	338-72	231,691-53

Nombre moyen de milles arpentés par chaque arpenteur, 84-68.

Nombre moyen de quarts de sections de 160 acres arpentés par chaque arpenteur, 241.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
3 mars 1881.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 3 mars 1881.

N° 5—LISTE des arpenteurs employés dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest dans le cours de l'année dernière :—

Lignes de contour des blocs de townships.

Bray, Edgar,	Pearce, Wm.,
Deville, E.,	Russell, A. L.,
Hart, Milner,	Thompson, W. F.,
McLatchie, J.,	Webb, A. C.,
Ogilvie, Wm.,	King, W. F.
O'Hanly, J. L. P.,	

Lignes de contour de townships.

Drummond, Thomas,	Rainboth, G. C.,
Klotz, Otto J.,	Riley, G. U.
Miles, C. F.,	

Subdivision des townships, arpentages à l'entreprise.

Abrey, G. B.,	Lippé, A. W.,
Armstrong, F. W.,	Lendrum, R. W.,
Beatty, W. et D.,	Morris, John,
Bemister, G. B.,	McArthur, James, sén.,
Bolger, Frank,	McArthur, J. J., jun.,
Brabazon, S. L.,	McNab Archibald,
Breen, Thomas,	McPhillips, George,
Caddy et Hewson,	McPhillips, R. C.,
Caddy, Edward,	O'Keefe, D. C.,
Carbert, J. A.,	Reid, J. L.,
Clementi, T. B.,	Reiffenstein, J. H.,
Cotton et McAree,	Snow, J. A.,
Evans et Bolger,	Sinclair, Duncan,
Garden, G. F.,	Staunton et Jones,
Hermon, R. W.,	Stewart, John,
Jephson, R. J.,	Unwin, Charles,
Lett, C. A.,	Wagner, William.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 3 mars 1881.

Relevé de la quantité des terres réellement arpentées dans le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

	Acres.
N° 1. Dans le Manitoba—	
Dans les paroisses de la zone des établissements..	341,666
Dans les townships.....	6,632,076
Total dans le Manitoba.....	6,973,742
N° 2. Dans le territoire du Nord-Ouest.....	5,298,422
Grand total.....	<u>12,272,164</u>

Lignes méridiennes et de base régulatrices, etc., 10,492 milles.

N° 3. Coût des arpentages jusqu'au 30 juin 1880... \$1,203,323 76

N° 4. Coût des arpentages jusqu'au 1er nov. 1880.. 98,823 80

N° 5. Nombre d'arpenteurs employés (voir liste ci-jointe.)

N° 6. Arpentages durant les trois dernières années (do)

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur-général.

RÉPONSE

(21i)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 décembre 1880 ;—pour copie des statistiques et autres informations sur lesquelles ont été basés les plans et les prix adoptés en 1879 pour les ventes des terres de chemins de fer et de préemption, et maintenant en vigueur.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
10 février 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(21j)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté du 9 février 1881 ;—pour copie de toute correspondance relative aux réclamations présentées par des particuliers dont les terres ont été expropriées pour la traverse de Selkirk du chemin de fer du Pacifique.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
14 mars 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(21*k*)

A UNE ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880 ;—pour copie de tous arrêtés du conseil et de la correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou avec l'agent canadien de la Colombie-Britannique, concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique dans cette province.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

*Secrétaire d'Etat.*Secrétariat d'Etat,
17 mars 1881.

Synopsis re. Terres affectées à la construction du C.F.C.P. dans la Colombie-Britannique.

- 31 juin 1873. Ordre en conseil, 5270, fixant le terminus à Esquimalt, localisant la ligne et autorisant la demande des terres nécessaires au gouvernement de la C.-B.
- 29 mai. De S. Fleming, 8221. Mémoire sur les opérations de l'année et suggestions au sujet de la réserve des terres.
- 22 sept. et 14 oct. De l'hon. J. Trutch, 5531. Transmet procès-verbal du conseil exécutif de la C.-B., 20 septembre, au sujet de la réserve des terres.
- 25 mars 1875. Ordre en conseil, 8413. Notification au gouv. de la C.B. qu'il faut que la législature passe un acte affectant des terres le long de la ligne du chemin de fer entre Esquimalt et Nanaimo.
- 9 et 14 juin 1876. Ordre en conseil, 11700. Pour obtenir du gouv. de la C.-B., une cession de 20 milles de terres de chaque côté de la ligne explorée et tracée dans la province.
- 20 juillet. A l'hon. A. Richards, 6776. Confirmant le télégramme de réserver des terres à Bute Inlet et la rivière au Saumon.
- 1er juin 1877. Ordre en conseil, 13684. Autorisant la ligne recommandée par M. Fleming.
- 9 novembre. Du gouverneur, C.-B. Transmettant procès-verbal du conseil exécutif.
- 8 novembre. Rapport du conseil exécutif, C.-B. L'année étant écoulée, il est désirable que le gouv. prov. de la C.-B. soit informé du résultat des explorations, et qu'il reçoive l'assurance que la construction sera commencée et poursuivie.
- 26 novembre. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Accusé de réception de sa dépêche du 9.
- 29 décembre. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet O.C. du 24 décembre.
- 24 décembre. Ordre en conseil.
- 15 janvier. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de lettre du 29 décembre.
- 19 mars. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Télég. Le gouvernement désire savoir si les travaux de construction seront commencés cette année.
- 19 mars. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet procès-verbal du conseil exécutif.
- 27 mars. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Réponse par lettre, aujourd'hui, au télégramme du 19.
- 27 mars. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Les ingénieurs n'ont pas encore fini les cartes et les calculs ; lorsqu'ils auront terminé, le gouvernement tâchera de décider sur la route et demandera des soumissions, etc.
- 6 avril. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de dépêche du 19.

- 16 avril. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de lettre du 27 ultimo.
 23 et 25 mai. Ordre en conseil, 15752. Révoque O. C. N° 5270.
 31 mai. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet N° 9116.
 29 mai. Au secrétaire d'Etat, 9116. L'informant qu'il a été passé un ordre en conseil désignant Esquimalt comme terminus du chemin de fer, et demandant une réserve de terres, N° 15752.
 27 juin. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de la lettre l'informant que le terminus a été fixé à Burrard-Inlet.
 11 et 15 juillet. M. Smith, 15950. Transmet copie d'une lettre de H. Cambie à l'honorable G. Vernon, commissaire des terres, C.-B., lui demandant de réserver des terres de chaque côté de la ligne le long de la Fraser et de la rivière Thompson.
 13 au 17 juillet. Ordre en conseil, 16003. Définissant la route du chemin de fer depuis le voisinage de la Cache de la Tête-Jaune jusqu'à Burrard-Inlet.
 9 septembre. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Au sujet de la lettre du 31 mai, transmet ordre en conseil du 3 septembre 1878, N° 16310.
 31 août. Mémoire au conseil, 9466. Pour demander au gouvernement de la Colombie-Britannique de transporter des terres au gouvernement fédéral.
 3 et 9 septembre. Ordre en conseil, 16310. Réservant 20 milles de terres de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.
 20 septembre. Au secrétaire d'Etat, 9518. Transmettant copie, du plan du chemin de fer C. du P. dans la C.-B., tel que défini par O. en C. 16310, et demandant le transport des terres y désignées.
 23 septembre. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet copie d'une lettre du secrétaire des travaux publics avec plan; et demande le transport des terres.
 26 septembre. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de la dépêche du 9 septembre, transmet O.C. *re.* réserve des terres.
 10 octobre. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception No. 9518.
 9 novembre. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet procès-verbal du C.E. de la C.-B. du 5 novembre, appelant attention sur dépêches du 31 mai, 9 et 23 septembre 1878, de leurs prédécesseurs et demandant les vues du gouvernement sur ce sujet.
 26 novembre. Au lieutenant-gouverneur, C.-B. Accuse réception de la lettre du 9 novembre avec vues *re.* réserve des terres.
 26 novembre. Du secrétaire d'Etat. Au sujet des lettres du 29 mai et du 30 septembre.
 16 janvier 1879. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Télégramme.
 17 janvier. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. Transmet procès-verbal du Con. Ex. incorporant le télégramme du 5.
 18 et 19 février. De l'Orateur, C.-B. Télégramme demandant si la dépêche localisant le chemin de fer a été rescindée.
 16 mars. A l'Orateur, C.-B. Télégramme annonçant une lettre avec plan par le courrier.
 18 mars. De l'Orateur, C.-B. Votre télégramme prouve que vous n'avez pas compris le mien, qui a trait à la dépêche du 9 juin 1876.
 21 mars. Au Secrétaire d'Etat. Renvoie télégramme, etc., au sujet de l'O.C. de juin 1876 et juillet 1877-78, copie annexée.
 22 mars. A l'Orateur, As. Lég., C.-B. O.C. de juin 1876 remplacé par un arrêté subséquent. La ligne telle qu'actuellement définie est indiquée sur le plan envoyé avec la lettre du 23 septembre dernier.
 24 mars. A l'Orateur, As. Lég., C.-B. Renvoie aux télégrammes du 19 ult. et 18 courant, et explique O.C. du 9 juin 1876.
 14 avril. Du lieutenant-gouverneur, C.-B. L'assemblée est ajournée, attendant des informations sur votre politique à propos du chemin de fer.
 16 avril. Mémoire au conseil, 11278. } Annulation de l'O.C. du 23 mai 1878, et
 22 et 23 avril. Ordre en conseil, 18822. } remise en vigueur de celui du 7 juin 1873.

- 24 avril. Au lieut.-gouverneur, C.-B. Transmet O.C. du 22 avril.
- 15 mai. Du lieut.-gouverneur, C.-B. Accuse réception de la lettre du 24 avril, transmettant ordre en conseil.
- 19 mai. Du lieut.-gouverneur, C.-B. Transmet procès-verbal du C.E. au sujet de l'annulation de la réserve des terres du chemin de fer.
- 14 mai. Rapport du Conseil Exécutif, C.-B., 19,292. Rapport avec dessin de la réserve des terres.
- 2 juin. Au lieut.-gouverneur, C.-B. Accuse réception de sa dépêche du 23 mai 1878.
- 18 juin. Au lieut.-gouverneur, C.-B. Transmet copie de l'O.C. du 12 juin 1879.
- 12 juin. Ordre en conseil 19404. Informe le gouvernement de la C.-B. que l'objet de l'O.C., 18822 était de rescinder celui du 23 mai 1878, de manière à laisser le gouvernement fédéral libre d'adopter la route qui lui paraîtrait préférable.
- 8 juillet. Du lieut.-gouverneur, C.-B. Accuse réception de lettre du 18 juin.
- 11 octobre. Au lieut.-gouverneur, C.-B. Transmet O.C. du 4 octobre.
- 4 octobre. Ordre en conseil, 20561. Confirme l'O.C. du 13 juillet 1878, définissant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'à Burrard-Inlet.
- 29 octobre. Du gouvernement de la C.-B. Accuse réception du N° 20561.
- 31 octobre. Du gouvernement de la C.-B. Demande O.C. du 13 juillet 1878.
- 13 novembre. Au gouvernement de la C.-B. Transmet copie de l'O.C. du 13 juillet 1878.
- 3 décembre. Du gouvernement de la C.-B. Accuse réception de lettre du 13 novembre.
- 16 décembre. Ordre en conseil.
- 9 janvier 1880. Au lieut.-gouverneur. Demandant que le gouvernement de la C.-B. donne des terres pour le chemin de fer.
- 30 janvier. Du gouvernement de la C.-B. Accuse réception de la dépêche du 9 janvier, et promet que les terres seront données.
- 25 février. Ordre en conseil. *Re.* transfert des terres.
- 3 mars. Au gouvernement de la C.-B. Attire l'attention sur le fait que les terres ne sont pas encore transférées au gouvernement fédéral.
- 27 mars. Du gouvernement de la C.-B. Accuse réception de la lettre du 3.
- 1er avril. Du lieut.-gouverneur de la C.-B. Transmet procès-verbal du C.Ex. du 27 mars. La question mentionnée dans la lettre du 3 mars sera soumise à la prochaine session de la législature.
- 11 et 25 octobre. Du lieut.-gouverneur de la C.-B., 24442. *Re* construction de l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique sur l'île; transmet procès-verbal du C.Ex. du 4 octobre.
- 16 octobre. Du lieut.-gouverneur, C.-B., 24505. Transmet procès-verbal du 14 octobre 1880, autorisant A. DeCosmos à insister auprès du gouvernement fédéral sur la construction de l'embranchement de l'île.
- 25 octobre. Au gouvernement de la C.-B. Accuse réception de la lettre du 11.
- 4 novembre. Au gouvernement de la C.-B. Accuse réception de la dépêche N 24505 et transmet le procès-verbal.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 16 décembre 1880 ;—pour copie de tous arrêtés du conseil et de la correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou avec son agent, concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique dans cette province.

Ordre n° 24,922.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 7 juin 1873.

Le comité du conseil ayant pris communication du mémoire du 29 mai dernier, de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, et du procès-verbal du

conseil à son sujet, du 30 mai, a l'honneur de recommander à Votre Excellence qu'Esquimalt, dans l'île de Vancouver, soit fixé comme terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique, et que la ligne du chemin de fer soit localisée entre le port d'Esquimalt et le détroit de Seymour sur la dite île.

Le comité recommande de plus qu'il soit immédiatement envoyé une dépêche au lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique l'invitant à faire une cession au gouvernement fédéral, en fidéicommiss, conformément au onzième article du traité d'union; d'une lisière de terres de vingt milles de largeur le long de la côte orientale de l'île Vancouver, entre le détroit de Seymour et le port d'Esquimalt.

Un arrêté du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique en conseil, affectant cette lisière de terres pour aider à la construction du chemin de fer, devra être passé pour opérer la cession et la réserve de ces terres en faveur du gouvernement fédéral.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH, *greffier du conseil privé.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 29 mai 1873.

MEMOIRE.

Quant aux opérations de cette année, le soussigné recommande que l'on entreprenne les suivantes :—

Section de l'Ouest.

1. Une exploration topographique de Howe Sound à Kamloops, ou quelque autre point convenable sur la rivière Thompson du Nord.
2. Une exploration entre la Cache de la Tête Jaune et le lac Quesnel.
3. Une nouvelle exploration entre le lac à l'Original et la Cache de la Tête-Jaune, sur le côté opposé de la Thompson.
4. Relativement au chemin de fer dans la Colombie-Britannique, le gouverneur s'étant prononcé en faveur d'Esquimalt comme terminus, soit que l'on arrive à l'île Vancouver par un pont ou par un bateau-passeur, et l'époque fixée pour le choix de terres pour les fins du chemin de fer dans la Colombie-Britannique expirant le 20 juillet prochain, il devient important de s'assurer, soit par une prorogation du délai ou autrement, toutes les terres arables et minières vacantes le long de la ligne probable du chemin de fer sur l'île Vancouver.

Si le gouvernement est de cet avis, les limites de la réserve pourraient être suffisamment décrites comme étant une lisière de vingt milles de largeur le long de la côte orientale de l'île Vancouver, entre le détroit de Seymour et le port d'Esquimalt.

Section de l'Est.

5. Une exploration entre le lac Nipissingue et le haut de la rivière de Montréal, afin d'obtenir des renseignements sur le pays et s'assurer comment on pourra le plus facilement atteindre le terminus oriental, tel que défini par le statut.
6. Continuer les études entre la rivière Rouge et le lac Supérieur, afin de relier les lignes déjà explorées; perfectionner les autres et ajouter aux renseignements déjà obtenus, afin d'établir la meilleure et la plus courte ligne pour le chemin de fer entre la rivière Rouge et le lac Supérieur, tout en utilisant en même temps la plus grande longueur possible pour la ligne-mère.

SANDFORD FLEMING.

COLOMBIE-BRITANNIQUE, HOTEL DU GOUVERNEMENT, 22 sept. 1873.

MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche n° 67, du 25 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour la considération de Son Excellence le gouverneur général, un rapport de mon conseil exécutif demandant que les limites du terrain que le gouvernement se propose de demander sur l'île Vancouver, en fidéicommis, pour aider à la construction d'un chemin de fer en vertu des conditions d'union de la Colombie-Britannique au Canada, soient immédiatement définies, et qu'une personne compétente en cette province soit chargée de vendre ces terres à des conditions qui en assureront l'établissement; et autorisant l'honorable A. DeCosmos, président du conseil exécutif et premier ministre, de s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Un double de cette dépêche et de son incluse vous sera remis par M. DeCosmos, qui part demain pour Ottawa.

J'ai, etc.,

J. W. TRUTCH.

A l'honorable secrétaire d'Etat du Canada.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le vingtième jour de septembre 1873.

Vu le mémoire, en date du 13 septembre 1873, de l'honorable commissaire en chef des terres et travaux, faisant rapport que l'arrêté du conseil du 30 juin 1873, réservant les terres de la couronne sur la côte orientale de l'île Vancouver, retarde sérieusement la colonisation de cette partie de la province, et recommandant que, vu le fait qu'il n'a pas encore été répondu à la dépêche de Son Excellence le lieutenant-gouverneur au secrétaire d'Etat, transmettant le rapport du conseil exécutif en date du 20 juillet, au sujet de cette réserve, et vu que cette question exige un règlement immédiat, le gouvernement fédéral soit respectueusement prié de définir de suite, par un arpentage, l'étendue de terres qu'il se propose de demander sur la côte orientale de l'île Vancouver, et de nommer une personne compétente en cette province chargée de vendre ces terres à des conditions qui en assureront l'établissement; et que l'hon. A. DeCosmos, qui est sur le point de partir pour Ottawa, soit chargé, comme délégué spécial, de s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Attesté,

W. J. ARMSTRONG, *greffier du conseil exécutif.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le vingt-cinquième jour de mars 1875.

Vu le mémoire, en date du 25 mars 1875, de l'hon. ministre des travaux publics, soumettant à la considération du conseil que, avant qu'aucuns travaux de construction ne soient commencés sur le chemin de fer projeté d'Esquimalt à Nanaimo, que le gouvernement fédéral s'est engagé à exécuter en vertu de l'arrangement conclu par l'entremise de lord Carnarvon à la demande de la Colombie-Britannique, il est essentiel que la province de la Colombie-Britannique transporte en fidéicommis, par législation, au gouvernement fédéral, pour en faire l'usage que celui-ci jugera à propos, une étendue de terres publiques, le long de la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionné (ne devant pas excéder vingt milles de chaque côté de la dite ligne), égale à celle qui pourra être affectée au même objet par le Canada à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba, tel que le prescrit le 11e article de l'arrêté du conseil en vertu duquel la province de la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération; et qu'il est à propos que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit immédiatement notifié qu'il sera nécessaire que la légis

lature de cette province passe un acte, durant sa présente session, réservant et affectant cette étendue de terres à cet objet—cet octroi devant néanmoins être, d'ailleurs, sujet à toutes les conditions stipulées dans le dit 11e article du traité d'union.

Le comité approuve le rapport ci-dessus du ministre des travaux publics et recommande que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit notifié en conséquence.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

A l'honorable ministre des travaux publics.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 9 juin 1876.

Le comité du conseil ayant délibéré sur le mémoire ci-joint de l'hon. M. Macenzie, soumettant l'opportunité d'obtenir du gouvernement de la Colombie-Britannique une cession de terres de vingt (20) milles de largeur de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, exploré et localisé dans cette province, déclare respectueusement y concourir, et recommande que copie en soit transmise, avec le présent rapport, au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

OTTAWA, 7 juin 1876.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport—

Qu'aux termes du traité en vertu duquel la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération canadienne, le gouvernement de cette province s'est engagé à céder au gouvernement fédéral, en fidéicommiss, pour en faire l'usage que celui-ci jugera à propos et aider à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, une étendue de terres publiques, le long de la ligne du chemin de fer, sur toute sa longueur dans la Colombie-Britannique (ne devant cependant pas excéder vingt milles de chaque côté de la dite ligne), égale à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral, à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba;

Que le gouvernement du Canada a déjà, par des arrêtés en conseil, retiré de la vente et de l'établissement toutes les terres situées de chaque côté de la ligne explorée du chemin de fer sur une largeur de vingt milles, dans la province du Manitoba; et aussi dans un district de vingt milles à l'ouest du fort Pelly, dans les territoires du Nord-Ouest, et s'étendant de plus à partir d'un point situé à vingt milles à l'ouest du fort Pelly jusqu'à un point situé à vingt milles à l'ouest de l'embouchure de la rivière à la Bataille; et de plus, vingt milles de chaque côté du chemin de fer à partir d'un point situé à vingt milles à l'ouest de la rivière à la Bataille jusqu'à Jasper House, dans la passe de la Tête-Jaune, à travers les montagnes Rocheuses;

Que la ligne du chemin de fer a été définie et localisée dans une partie de la province de la Colombie-Britannique, et qu'il est désirable, afin de permettre au gouvernement du Canada de poursuivre la construction du chemin de fer, que les terres qui longent la ligne de ce chemin de fer, sur une largeur de vingt milles de chaque côté, soient cédées au gouvernement fédéral en conformité du 11e article du traité d'union.

La description de la ligne ainsi localisée, et dont il est question ci-dessus, est comme suit:—

Partant d'un point de la frontière orientale de la Colombie-Britannique dans la passe de la Tête-Jaune, à travers les montagnes Rocheuses, la ligne descend la vallée de la rivière Fraser jusqu'aux Grands-Rapides, distance d'environ 185 milles, s'avance

de là vers l'ouest, tournant l'extrémité nord de la chaîne des montagnes du Caribou, et, coupant la grande courbe de la Fraser, elle traverse cette dernière près de l'embouchure de la rivière aux Saules, d'où elle s'avance au sud-ouest jusqu'à un point près du confluent des rivières Stewart et Chilacco.

Le soussigné recommande d'entrer en communication à ce sujet avec le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, en demandant que les terres situées sur le parcours du chemin de fer tel que ci-dessus décrit, et sur une largeur de vingt milles de chaque côté de cette ligne, soient immédiatement cédées au gouvernement fédéral; et qu'il lui soit représenté qu'un arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil affectant cette lisière de terrain suffira pour le moment pour en opérer la cession; mais qu'il soit de plus suggéré qu'un acte soit passé par la législature de la Colombie-Britannique transférant et attribuant ces terres à Sa Majesté pour les fins du gouvernement du Canada, et devant être affectées de la manière que le gouvernement fédéral jugera à propos pour aider à la construction du dit chemin de fer.

Il recommande de plus qu'afin d'en prévenir le public et empêcher les gens d'aller s'y établir comme *squatters* ou de préempter aucune portion des terres ainsi transférées, le lieutenant-gouverneur soit invité à donner avis public de l'adoption de cet ordre en conseil et de la cession des dites terres, telles que mentionnées au présent et comprises dans la dite cession.

A. MACKENZIE.

(N^o 6776.)

OTTAWA, 20 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous confirmer par lettre les instructions qui vous ont été données par télégramme de l'honorable premier ministre, de prier le gouvernement local de la Colombie-Britannique de réserver des terres à Bute-Inlet, à la rivière au Saumon et à Dean-Inlet, pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai, etc.,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A l'honorable A. N. RICHARDS, C. R., Victoria, C.-B.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 1er juin 1877.

Vu le mémoire daté du 21 mai 1877, de l'honorable ministre des travaux publics, recommandant que la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, telle que tracée sur une carte dressée par M. Sandford Fleming, ingénieur en chef du dit chemin de fer, dont copie accompagne le dit mémoire, soit déterminée comme l'exige la première section de l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique de 1874, laquelle ligne peut brièvement être décrite comme suit :

Commencant à Fort-William, sur la rivière Kaministiquia, et suivant une direction nord-ouest jusqu'au nord du lac des Mille-Lacs, et traversant la rivière Winnipeg à Kéwatin; de là à un point sur la rivière Rouge nommé Selkirk, tel qu'indiqué sur la carte; de là en ligne directe à un point près la rivière du Cygne nommé Northcote; de là suivant une direction sud-ouest jusqu'à Livingstone; de là se dirigeant presque en droite ligne vers l'ouest jusqu'à la traverse du bras sud de la Saskatchewan; de là suivant une direction nord-ouest jusque dans le voisinage de Fort-Edmonton; de là par les rivières McLeod et Athabaskaw jusqu'à Jasper-House et Henry-House, et de là jusqu'à la Cache de la Tête-Jaune.

Que dans le cas où Bute-Inlet serait choisi comme le terminus occidental du dit chemin de fer, la ligne suivra la vallée de la rivière Fraser depuis la Cache de la Tête-Jaune jusque dans le voisinage de Fort-George; de là depuis la traverse de la rivière Stewart, à la jonction de la rivière Chilacco, jusqu'à un point près de sa source en

remontant sa vallée ; de là en ligne directe jusqu'à la rivière Nazco, et remontant la vallée de la rivière Nazco jusqu'à la rivière Chisicut, la ligne traversera le lac Tatla et le lac Tatlayoco, et le bras est de la rivière Homathco, et descendra la vallée de l'Homathco jusqu'aux eaux du Pacifique à Bute-Inlet.

Que dans le cas où l'on adopterait la route du canal de Dean, la ligne ci-dessus sera suivie depuis la Cache de la Tête-Jaune jusque près du point où elle atteint la rivière Nazco ; de là elle suivra généralement la rivière à l'Eau-Noire jusqu'au lac Tacla ; de là elle descendra la rivière au Saumon jusqu'aux eaux du Pacifique au canal de Dean.

Le ministre recommande de plus que les sections mentionnées dans la seconde clause de l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, de 1874, soient définies comme suit :

La première section devra commencer à un point près du sud du lac Nipissingue, et s'étendre jusque dans le voisinage de Fort-William, à l'extrémité supérieure ou ouest du lac Supérieur ; la seconde section commencera dans le voisinage de Fort-William et s'étendra jusqu'à la traverse de la rivière Rouge à Selkirk, dans la province du Manitoba, distance d'environ 412 milles ; la troisième section s'étendra depuis la dite traverse de la rivière Rouge, à l'extrémité ouest de la seconde section, jusqu'à la ligne frontière de la Colombie-Britannique, à l'ouest de la Jasper-House ; la quatrième section s'étendra depuis ce dernier point jusqu'à l'océan Pacifique. Le point du terminus sera indiqué par un arrêté du conseil subséquent, après que les explorations auxquelles on travaille actuellement seront terminées.

Le comité adhère aux recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.-B., 9 novembre 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli deux copies d'un nouveau procès-verbal de mon conseil exécutif au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, daté du 8 de ce mois ; et j'ai de plus l'honneur de vous prier de vouloir bien faire transmettre l'une de ces copies à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, pour qu'il la soumette au gouvernement impérial, et que l'autre soit gardée pour être soumise au gouvernement canadien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. N. RICHARDS, *lieutenant gouverneur.*

L'hon. R. W. SCOTT, secrétaire d'Etat.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil exécutif approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le huitième jour de novembre 1877.

Le comité du conseil ayant délibéré au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, fait rapport :—

Que l'année que l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies représentait être nécessaire au gouvernement canadien pour lui permettre de déterminer la route et le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique, étant presque écoulée, il est fort à désirer que le gouvernement de cette province soit informé le plus tôt possible du résultat des explorations de l'année, afin qu'il soit en mesure de convoquer la législature à une date rapprochée et de lui soumettre des informations positives au sujet de l'intention du gouvernement fédéral de remplir ses engagements envers cette province à propos du chemin de fer, en vertu du règlement recommandé en 1874 par le comte

de Carnarvon et accepté par le gouvernement fédéral aussi bien que par celui de cette province.

Que s'étant conformé au désir de lord Carnarvon d'accorder le délai qu'il jugeait nécessaire, tel qu'exprimé dans ses dépêches du 18 décembre 1876 et du 18 janvier 1877, respectivement, les habitants de la Colombie-Britannique espèrent que Sa Seigneurie veillera à ce qu'il n'y ait plus de retard inutile dans le commencement des travaux de construction du chemin de fer dans la province, et de plus, qu'à la fin ou avant la fin de l'année Sa Seigneurie pourra donner au gouvernement l'assurance que les travaux seront effectivement commencés aussitôt que les soumissions pourront être reçues et les contrats passés, et qu'ils seront poussés ensuite de manière à en assurer l'achèvement dans un temps raisonnable et compatible avec les intérêts de l'empire, du Canada et de la province.

Le comité conseille l'adoption du rapport et recommande qu'il en soit transmis copie par Son Honneur le lieutenant-gouverneur au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, et au secrétaire d'Etat du Canada.

Pour copie conforme,

WM. SMITH,

Ministre des finances et greffier du conseil exécutif.

 SECRÉTARIAT D'ÉTAT, 26 novembre 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 9 de ce mois, transmettant deux copies d'un nouveau procès-verbal des délibérations de votre Conseil exécutif, en date du 8 courant, au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et me demandant d'en faire envoyer une au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, pour la soumettre au gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

 SECRÉTARIAT D'ÉTAT, 26 novembre 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, copie d'un procès-verbal des délibérations du Conseil exécutif de la province de la Colombie-Britannique au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, avec prière, de la part du gouvernement de cette province, de le faire transmettre par qui de droit au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, pour qu'il soit soumis au gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

Au secrétaire du gouverneur général.

 SECRÉTARIAT D'ÉTAT, 29 décembre 1877.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche du 8 novembre, et du procès-verbal de votre Conseil exécutif du 8 du même mois, qui l'accompagnait, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai, etc.

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 24 décembre 1877.

Le comité a pris en considération la dépêche du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique du 9 novembre 1877, transmettant copie d'un procès-verbal de son Conseil exécutif du 8 du même mois, qui a été envoyée au Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable ministre des travaux publics, à qui la dépêche ci-dessus et son incluse ont été renvoyées, fait observer que le procès-verbal en question attire l'attention du secrétaire d'Etat pour les colonies sur le délai que le comte de Carnarvon a jugé nécessaire pour commencer la construction du chemin de fer du Pacifique dans ses dépêches du 18 décembre 1876 et du 18 février 1877, et dit que le gouvernement de la Colombie-Britannique désire connaître le résultat des explorations de l'année la plus tôt possible, afin qu'il soit en mesure de convoquer la législature locale à une date rapprochée et lui soumettre "des informations positives au sujet de l'intention du gouvernement fédéral de remplir ses engagements à propos du chemin de fer."

Le ministre fait rapport que le délai jugé nécessaire avant de demander des soumissions découlait de l'évidente nécessité de faire un soigneux levé topographique de la route de la vallée de la rivière Fraser, dans laquelle il n'avait été fait qu'une exploration préliminaire les années précédentes.

Que, dès que la saison le permit, il fut envoyé un corps considérable d'ingénieurs pour faire ce travail, sous la conduite immédiate de M. Cambie.

Que les travaux de campagne furent terminés vers le commencement de novembre, et que dans le cours du mois les ingénieurs revinrent à Ottawa, où ils sont actuellement occupés à rapporter les résultats des opérations de la saison.

Qu'il faudra quelque temps pour terminer ce travail et soumettre les détails qui permettront au gouvernement d'arriver à une décision sur la valeur de cette route.

Qu'il est impossible d'exprimer aucune opinion arrêtée avant que les rapports complets, les cartes et profils du chemin actuellement en voie de préparation en soient terminés.

Que le gouvernement a aussi pris les mesures nécessaires pour obtenir des renseignements positifs au sujet de la possibilité d'établir une route jusqu'à l'océan à Port-Essington, à l'embouchure de la rivière Skeena, ainsi que pour constater s'il existe un meilleur passage à travers les montagnes Rocheuses dans le voisinage de la rivière aux Pins. Que les renseignements obtenus sur ces deux points seront consignés dans les rapports des ingénieurs, qui seront accompagnés des rapports des officiers de marine sur le havre à l'embouchure de la Skeena.

Qu'autant que l'on peut en juger à présent, il semblerait qu'il n'y a aucune nécessité de faire de nouvelles explorations dans la Colombie-Britannique dans le but de trouver la meilleure route à partir du sommet des Montagnes Rocheuses jusqu'à la mer.

Que les conclusions auxquelles on arrivera seront communiquées au secrétaire d'Etat pour les colonies.

Le comité approuve le rapport ci-dessus, et recommande que copie de ce procès-verbal soit transmise à lord Carnarvon et au lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

Pour copie conforme, W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C. B., 15 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 29 décembre 1877, transmettant copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil au sujet de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai l'honneur, etc.,

A. N. RICHARDS,
Lieut.-gouverneur, C.-B.

L'hon. R. W. SCOTT, secrétaire d'Etat.

(Télégramme.)

VICTORIA, C.-B., 19 mars 1878.

Chemin du Pacifique.—Le gouvernement désire être définitivement informé si la construction sera commencée dans cette province à bonne heure cette saison ?

A. N. RICHARDS.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.-B., 19 mars 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour être soumise au gouvernement fédéral, copie d'un procès-verbal de mon Conseil exécutif, daté du 18 courant, incorporant un télégramme que je vous ai envoyé aujourd'hui, demandant une réponse définitive au sujet du prompt commencement du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. N. RICHARDS.

L'hon. R. W. SCOTT, secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 18^{me} jour de mars 1878.

Vu le mémoire de l'honorable ministre des finances, en date du 16 mars 1878, exposant qu'il serait à propos de représenter au gouvernement fédéral qu'il devrait communiquer immédiatement à ce gouvernement une information positive au sujet du commencement des travaux de construction du chemin de fer dans la province, afin que celui-ci puisse, avant la prorogation de la législature provinciale, lui donner l'assurance que le gouvernement fédéral a l'intention d'exécuter de bonne foi la promesse de lord Carnarvon, que l'année qui vient de s'écouler terminerait le délai apporté au commencement de la construction du chemin de fer,—et recommandant que Son Excellence le lieutenant-gouverneur soit prié d'envoyer la dépêche télégraphique qui suit au secrétaire d'Etat du Canada :—

“Chemin de fer du Pacifique.—Le gouvernement désire être définitivement informé si la construction sera commencée dans cette province à bonne heure cette saison ?”

Le comité conseille l'approbation de cette recommandation.

Attesté, W^M SMITH,
Ministre des finances et greffier du conseil exécutif.

(Télégramme.)

OTTAWA, 27 mars 1878.

Réponse par lettre à télégramme chemin de fer du Pacifique du 19 courant.

R. W. SCOTT,

SECRETARIAT D'ÉTAT, 27 mars 1878.

MONSIEUR,—Votre télégramme du 19 mars, disant que votre gouvernement désire être définitivement informé si la construction du chemin de fer du Pacifique sera commencée dans la Colombie-Britannique à bonne heure cette saison, a été reçu. Je suis chargé de vous informer que les ingénieurs n'ont pas encore terminé les plans et calculs des travaux de l'année dernière. Aussitôt que cela sera fait, le gouvernement tâchera de choisir la meilleure route à suivre dans la Colombie-Britannique, et des

soumissions seront alors demandées conformément aux termes de l'acte du chemin de fer de 1874.

Le gouvernement n'a apporté aucun retard à l'exécution de l'entreprise, car il a poussé les travaux préliminaires aussi rapidement que possible afin de commencer la construction à la date la plus rapprochée.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieut.-gouverneur RICHARDS, C.-B.

SECRETARIAT D'ÉTAT, 6 avril 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 27, du 19 mars, transmettant copie d'un procès-verbal de votre Conseil exécutif, incorporant une dépêche télégraphique du même jour par laquelle vous demandez une réponse définitive au sujet du prompt commencement du chemin fer Canadien du Pacifique.

Ma lettre du 27 mars, en réponse à votre télégramme, vous a donné pleine information sur ce sujet.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieut.-gouverneur, Colombie-Britannique.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.-B., 16 avril 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 27 mars, m'informant, en réponse à mon télégramme du 19, qu'aussitôt que les ingénieurs auraient terminé les plans et calculs des travaux de l'année dernière, le gouvernement tâchera de choisir la meilleure route à suivre pour le chemin de fer du Pacifique dans la Colombie-Britannique, et que des soumissions seront alors demandées conformément aux termes de l'Acte du chemin de fer de 1874.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'honorable R. W. SCOTT, secrétaire d'État, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 23 mai 1878.

Le comité du conseil a l'honneur de recommander que l'arrêté du conseil du 7 juin 1873, choisissant Esquimalt, dans l'île Vancouver, comme terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique, et requérant le transport au gouvernement canadien d'une lisière de terre de vingt milles de largeur le long de la côte orientale de l'île de Vancouver, entre le détroit de Seymour et le port d'Esquimalt, soit rescindé.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

SECRETARIAT D'ÉTAT, 31 mai 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous transmettre, pour la considération de votre gouvernement, copie d'une lettre du secrétaire du département des travaux publics, dans laquelle on demande que certains terrains y décrits soient réservés pour les besoins du terminus probable du chemin de fer Canadien du Pacifique, à Burrard-Inlet.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieut.-gouverneur de la Colombie-Britannique.

OTTAWA, 29 mai 1878.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de l'honorable ministre des travaux publics de vous informer qu'un arrêté du conseil a été rendu le 23 courant, annulant celui du 7 juin 1873, qui désignait Esquimalt, dans l'Île de Vancouver, comme le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique, et requérait le transport au gouvernement canadien d'une lisière de terre de 20 milles de largeur le long de la côte est de cette île, entre le détroit de Seymour et le port d'Esquimalt.

J'ai reçu de plus instruction de dire que, comme Burrard-Inlet sera, en toute probabilité, choisi comme terminus occidental du chemin de fer Canadien du Pacifique, il a été jugé à propos qu'une lisière de terre soit réservée pour être cédée au gouvernement fédéral, en conformité de la 11^{me} clause des termes de l'union, le long de la dite ligne de chemin de fer, commençant à la Baie des Anglais ou à Burrard-Inlet, et suivant la rivière Fraser jusqu'à Lytton, de là par la vallée de la rivière Thompson jusqu'à Kamloops, de là en remontant la vallée de la Thompson-Nord et passant près des lacs Albretha et aux Atocas jusqu'à la Cache de la Tête-Jaune, de là en remontant la vallée de la rivière Fraser jusqu'au sommet de la passe de la Tête-Jaune ou la ligne frontière entre la Colombie-Britannique et les territoires du Nord-Ouest.

L'honorable ministre des travaux publics désire que vous transmettiez les informations ci-dessus au gouvernement de la Colombie-Britannique, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour réserver les terres en question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

E. J. LANGEVIN, *écr.*, sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.-B., 27 juin 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 31 mai, contenant copie d'une lettre du secrétaire du département des travaux publics, demandant que certains terrains soient réservés pour le terminus probable du chemin de fer Canadien du Pacifique à Burrard-Inlet.

J'ai aussi l'honneur de vous informer que j'ai soumis cette demande à mes ministres.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. N. RICHARDS,

Lieut.-gouverneur de la Colombie-Britannique.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, DIVISION OUEST.

VICTORIA, 11 juin 1878.

MONSIEUR,—En attendant une demande formelle de la part du gouvernement fédéral d'une réserve de terres le long de la route projetée du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, par les vallées des rivières Thompson du Nord et Fraser, je suis chargé de vous prier, en son nom, de réserver toutes les terres actuellement en la possession du gouvernement de la Colombie-Britannique des deux côtés de la rivière Fraser, sur une distance de cinq milles en amont de la barrière de péage de la ville de Yale, et sur la même distance en aval de ce point, et sur une largeur d'un mille à partir du centre de la rivière de chaque côté.

Aussi, de réserver les terres en la possession du gouvernement de la Colombie-Britannique attenantes à la rivière Thompson, sur une largeur de deux milles de chaque côté de la dite rivière, et s'étendant depuis la décharge du lac Kamloops, connue sous le nom de Savona's Ferry, jusqu'à une distance de cinq milles en descendant la rivière, et une largeur de deux milles de la rive du lac Kamloops sur une distance de cinq milles en amont de sa décharge des deux côtés du lac.

J'ai, etc.,

H. J. CAMBIE,

Ingénieur résident, Col. Brit.

L'hon. FORBES G. VERNON, commissaire des terres et travaux, Victoria, C. B.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 13 juillet 1878.

Vu le mémoire daté du 11 juillet 1878, de la part de l'honorable ministre des travaux publics, faisant rapport que le 1er juin 1877, un arrêté du conseil fut rendu en conformité des dispositions de l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique de 1874, décrivant la route du chemin de fer entre Fort-William, sur la rivière Kaministiquia, et Jasper-House et la Cache de la Tête-Jaune.

Que le dit arrêté du conseil décrit aussi la route depuis le point mentionné en dernier lieu jusqu'à l'océan Pacifique, pour le cas où les routes de Bute-Inlet ou Dean-Inlet seraient définitivement adoptées; ces routes traversant la Colombie-Britannique, dont l'une semblait alors devoir être définitivement adoptée.

Que des renseignements subséquents ont démontré qu'il serait dans l'intérêt public que la route du chemin de fer, depuis le voisinage de la Cache de la Tête-Jaune, se dirigeât vers Burrard-Inlet.

Le ministre recommande en conséquence que la route du chemin de fer soit décrite généralement comme partant du voisinage de la Cache de la Tête-Jaune, passant par la rivière Albreda jusqu'à la rivière Thompson Nord, et descendant la vallée de la dite rivière Thompson-Nord vers le lac Kamloops jusqu'à la vallée de la Fraser à Lytton, et de là descendant la vallée de la Fraser par Yale et New-Westminster jusqu'à Port-Moody, ou tel autre point à ou près de Burrard-Inlet que l'on pourrait juger plus convenable pour l'établissement d'un port.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

OTTAWA, 9 septembre 1878.

MONSIEUR,—A propos de ma lettre du 31 mai dernier, transmettant copie d'une lettre du secrétaire du département des travaux publics, par laquelle votre gouvernement était invité à réserver, pour en faire le transport au gouvernement fédéral, conformément au 11e article du traité d'Union, des terres situées dans certaines localités y mentionnées pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil se rattachant au même sujet.

Je suis chargé de vous prier de vouloir bien le soumettre le plus tôt possible à votre gouvernement, spécialement à l'égard du dernier paragraphe.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT, *secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur le lieut. gouv., Col.-Brit., Victoria.

31 août 1878.

(Mémoire)

Le soussigné fait rapport que par la onzième clause de la convention en vertu de laquelle la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération canadienne, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à céder au gouvernement fédéral en fidéicommis, pour en faire l'usage que le dit gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, une étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer sur tout son parcours dans la Colombie-Britannique (n'excédant pas cependant vingt (20) milles de chaque côté de la ligne), égale à la superficie que pourrait affecter à cette fin le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba; les clauses de la convention stipulent de plus que la quantité de terres possédées en vertu du droit de préemption ou par concession de la couronne, comprises dans les limites de la lisière de terre dans la Colombie-Bri-

tannique qui doit être ainsi cédée au gouvernement fédéral, devra être remplacée en faveur du Canada à même les terres publiques adjacentes.

Le soussigné fait de plus rapport qu'en vertu de divers arrêtés du conseil rendus à cette fin, les terres publiques nécessaires dans les territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba le long de la ligne du dit chemin de fer ont été retirées de la vente et de l'établissement, en attendant l'emploi que l'on en doit faire pour les fins du dit chemin de fer; et que la route de la ligne du chemin de fer à travers le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique ayant été définie par des arrêtés du conseil, il est à propos que l'on procède à l'appropriation nécessaire, et que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit invité à céder au gouvernement fédéral l'étendue de terres publiques dans la Colombie-Britannique qui a été ci-dessus spécifiée.

Le soussigné recommande en conséquence que toutes les terres publiques dans les provinces du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest comprises dans les limites de vingt milles de chaque côté de la dite ligne du chemin de fer soient réservées pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique et soient employées de la manière que le gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du dit chemin de fer.

Le soussigné recommande de plus que le secrétaire d'Etat soit autorisé de la part du gouvernement, d'informer le gouvernement de la Colombie-Britannique du choix de la route du chemin de fer, le notifiant que toutes les terres publiques dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest comprises dans les limites de vingt milles de chaque côté de la ligne ont été réservées comme ci-dessus mentionné, et de requérir ce gouvernement, conformément à leur convention sur ce sujet, de céder au gouvernement fédéral, en fidéicommiss pour en faire l'usage que le gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du dit chemin de fer, une semblable étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer sur tout son parcours dans la Colombie-Britannique, et de remplacer en faveur du Canada, à même les terres publiques avoisinantes, la quantité de terre (s'il en est) qui pourrait être tenue en vertu d'un droit de préemption ou par concession de la couronne dans les limites de la lisière de terre dans la Colombie-Britannique ainsi cédée au gouvernement fédéral.

Respectueusement soumis,

A. MACKENZIE,

Ministre des travaux publics.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 3 septembre 1878.

Vu le rapport daté du 13 août 1878, de la part de l'honorable ministre des travaux publics, que par la onzième clause de la convention en vertu de laquelle la Colombie-Britannique s'est engagée à céder au gouvernement fédéral en fidéicommiss, pour en faire l'usage que le dit gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, une étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer sur tout son parcours dans la Colombie-Britannique (n'excédant pas cependant vingt (20) milles de chaque côté de ligne), égale à la superficie que pourrait affecter à cette fin le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba; les clauses de la convention stipulent de plus que la quantité de terres possédées en vertu du droit de préemption ou par concession de la Couronne, comprises dans les limites de la lisière de terres dans la Colombie-Britannique qui doit être ainsi cédée au gouvernement fédéral, devra être remplacée en faveur du Canada à même les terres publiques adjacentes.

Qu'en vertu de divers arrêtés du conseil rendus à cette fin, les terres publiques nécessaires dans les territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba le long

de la ligne du dit chemin de fer, ont été retirées de la vente et de l'établissement, en attendant l'emploi que l'on en doit faire pour les fins du dit chemin de fer; et que la route de la ligne du chemin de fer à travers le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique ayant été définie par des arrêtés du conseil, il est à propos que l'on procède à l'appropriation nécessaire, et que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit invité à céder au gouvernement fédéral l'étendue de terres publiques dans la Colombie-Britannique qui a été ci-dessus spécifiée.

Le ministre recommande en conséquence que toutes les terres publiques dans les provinces du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest comprises dans les limites de vingt milles de chaque côté de la dite ligne du chemin de fer soient réservées pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique et soient employées de la manière que le gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du dit chemin de fer.

Le ministre recommande de plus que le secrétaire d'Etat soit autorisé, de la part du gouvernement, d'informer le gouvernement de la Colombie-Britannique du choix de la route du chemin de fer, le notifiant que toutes les terres publiques dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest comprises dans les limites de vingt milles de chaque côté de la ligne ont été réservées comme ci-dessus mentionné, et de réquerir ce gouvernement, conformément à leur convention sur ce sujet, de céder au gouvernement fédéral, en fidécommis, pour en faire l'usage que le gouvernement fédéral jugera à propos dans l'intérêt de la construction du dit chemin de fer, une semblable étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer sur tout son parcours dans la Colombie-Britannique, et de remplacer en faveur du Canada à même les terres publiques avoisinantes la quantité de terre (s'il en est) qui pourrait être tenue en vertu d'un droit de préemption ou par concession de la couronne dans les limites de la lisière de terre dans la Colombie-Britannique ainsi cédée au gouvernement fédéral.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G. C. P.*

A l'hon. ministre des travaux publics.

SECRETARIAT D'ETAT, 23 septembre 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre du 9 de ce mois, et de l'arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil du 3 qui l'accompagnait, au sujet des terres à réserver dans la Colombie-Britannique pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de votre gouvernement, copie d'une lettre du secrétaire du ministère des travaux publics, ainsi que le plan dont il y est question, indiquant la ligne du dit chemin de fer dans la province telle qu'actuellement déterminée. Je suis aussi chargé de vous prier d'obtenir de votre gouvernement le transport au gouvernement fédéral, en fidécommis, de l'étendue de terres publiques mentionnée dans l'arrêté du conseil du 3 de ce mois.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Hon. le lieut.-gouverneur, Col.-Britannique, Victoria.

OTTAWA, 20 septembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre deux copies du plan indiquant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique à travers la Colombie-Britannique telle qu'actuellement déterminée, avec copie de l'arrêté du conseil du 3 courant, réservant une certaine superficie de terres de chaque côté de la ligne à travers toute la province

pour les fins du chemin de fer ; et j'ai reçu instruction de vous prier d'obtenir du gouvernement de la Colombie-Britannique une cession au gouvernement fédéral, en fidéicommiss, de l'étendue de terres publiques mentionnée dans le dit arrêté du conseil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'honorable R. W. SCOTT, secrétaire d'Etat.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C.-B., 26 septembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 9 de ce mois, transmettant copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil, demandant que certaines terres dans cette province soient réservées pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique. Je dois vous informer que votre dépêche et son incluse ont été soumises à mon conseil exécutif.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C. B., 10 octobre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 23 septembre, renfermant copie d'une lettre du secrétaire du ministère des travaux publics, ainsi que le plan dont il y est question, indiquant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique dans cette province telle qu'actuellement déterminée, et me priant d'obtenir de mon gouvernement un transport au gouvernement fédéral, en fidéicommiss, de l'étendue de terres publiques mentionnée dans l'arrêté du conseil du 3. septembre, lequel m'a été envoyé dans une dépêche du 9 du même mois. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai transmis copie de votre dépêche et ses incluses (2) à mon Conseil exécutif.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'honorable R. W. SCOTT, secrétaire d'Etat, Ottawa.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C.-B., 9 novembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport de mon conseil exécutif, daté du 5 courant, et attirant l'attention du gouvernement fédéral sur les dépêches des 31 mai, 9 et 23 septembre 1878, respectivement, au sujet de la réserve et de la cession, pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, de terres sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, et demandant que le gouvernement fédéral actuel soit assez bon de communiquer ses vues relativement aux dites dépêches aussitôt que possible au gouvernement actuel de cette province.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS,
Lieut.-gov. de la Colombie-Britannique.

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le lieutenant gouverneur le cinquième jour de novembre 1878.

Le comité du conseil considère qu'il est à propos d'attirer respectueusement l'attention du gouvernement fédéral sur les dépêches de son prédécesseur, en date des 31 mai, 9 et 23 septembre, respectivement, relativement à la réserve et à la cession pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, de terres sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, et de demander au gouvernement actuel du Canada d'être assez bon de communiquer ses vues relativement aux dites dépêches aussitôt que possible à ce gouvernement.

Le comité fera aussi observer que le terrain mentionné a été entièrement réservé pour les fins du chemin de fer; et que toute facilité devrait être et sera donnée au gouvernement fédéral pour le mettre en état de commencer la construction du chemin de fer dans cette province aussitôt que possible.

Le comité est d'avis que ce rapport doit être approuvé, et que copie en soit transmise au gouvernement fédéral.

Pour copie conforme,

J. M. HUMPHREYS, *greffier du conseil exécutif.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 26 novembre 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre dépêche n° 102, du 9 du courant, transmettant copie d'un rapport de votre conseil exécutif par laquelle il appelle l'attention sur les dépêches du 31 mai, et des 9 et 23 septembre 1878, respectivement, au sujet de la réserve et de la cession, pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, de terres sur la terre ferme de la Colombie-Britannique.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Victoria.

SECRETARIAT D'ÉTAT.

OTTAWA, 26 novembre 1878.

MONSIEUR,—Relativement aux lettres de votre département en date des 29 mai et 20 septembre derniers, j'ai reçu instruction de vous transmettre ci-joint pour votre information, copie d'une dépêche de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, et le rapport de son conseil exécutif y mentionné, au sujet de la réserve et de la cession, pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, de terres sur la terre ferme de cette province.

Je puis dire que les lettres du 31 mai et du 23 septembre mentionnées par Son Honneur, lui furent adressées de ce département, avec copie, pour l'information de son gouvernement, des communications de votre ministère datées comme ci-dessus, et que la lettre du 9 septembre fut aussi adressée de ce département, avec copie de l'ordre de Son Excellence le gouverneur général en conseil du 3 de ce mois, au sujet de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai, etc.,

E. J. LANGEVIN.

A l'honorable ministre des travaux publics.

(Télégramme.)

VICTORIA, C. B., 16 janvier 1879.

J'attendais une réponse à ma dépêche du 9 novembre. N'en ayant pas reçu veuillez informer mon gouvernement, par télégramme, ce que vous devez faire à propos du chemin de fer, car la législature s'assemble le 29 janvier. Mon ministère espérant toujours une réponse, s'est abstenu de déranger votre gouvernement jusqu'au dernier moment. Veuillez aussi envoyer le télégramme ci-joint au gouvernement impérial si sa réponse à la province n'est pas reçue. "Secrétaire d'Etat, Londres. Pas de réponse à la pétition de l'Assemblée législative qui se réunit le 29; a-t-elle été envoyée?"

A. N. RICHARDS, *lieutenant-gouverneur.*

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, C.-B.,
VICTORIA, 17 janvier 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous inclure deux copies d'un rapport de mon conseil exécutif en date du 16 de ce mois, contenant un télégramme du gouvernement fédéral au sujet du chemin de fer, et un autre à envoyer au gouvernement impérial au sujet de la pétition de l'Assemblée législative de la province.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire transmettre l'une de ces copies au gouvernement impérial par le canal officiel voulu.

J'ai aussi celui de vous informer que le contenu de la copie ci-jointe du procès-verbal vous a été expédié le 16 par télégraphe.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieutenant-gouverneur, C.-B.*

L'honorable secrétaire d'Etat.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le 16 janvier 1879.

Le comité du conseil recommande que Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit prié d'envoyer les télégrammes suivants, qui s'expliquent d'eux-mêmes, à l'honorable secrétaire d'Etat :—

VICTORIA, 15 janvier 1879.

L'hon. secrétaire d'Etat, Ottawa.

J'attendais une réponse à ma dépêche du 9 novembre. N'en ayant pas reçu, veuillez informer mon gouvernement par télégramme, de ce que vous devez faire à propos du chemin de fer, car la législature s'assemble le 29 janvier. Mon ministère espérant toujours une réponse, s'est abstenu de déranger votre gouvernement jusqu'au dernier moment. Veuillez aussi envoyer le télégramme ci-joint au gouvernement impérial si sa réponse à la province n'est pas reçue.

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 15 janvier 1879.

Secrétaire d'Etat des colonies, Londres.

Pas de réponse à la pétition de l'Assemblée législative, qui se réunit le 29; a-t-elle été envoyée?

Le comité recommande aussi que copie de ce rapport soit expédiée aux gouvernements impérial et fédéral.

Pour copie conforme,

THOS. BASIL HUMPHREYS,
Greffier du conseil exécutif.

(Télégramme.)

VICTORIA, C.-B., 19 février 1879.

Veillez me dire par télégraphe, pour l'information de l'Assemblée législative, si la dépêche du gouvernement fédéral, 13 juin 1876, localisant le chemin de fer, a été rescindée ou retirée, avec la date, et faite par télégraphe ou lettre de ce retrait.

FREDERICK WILLIAMS, *Orateur.*

Au secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT, OTTAWA, 6 mars 1879.

Lettre du département des travaux publics, avec plan indiquant la ligne du chemin dans la Colombie-Britannique, telle que définie par arrêté du conseil de juillet 1878, a été expédiée au gouverneur de la Colombie-Britannique par la lettre du secrétaire d'Etat du 23 septembre dernier, et il en a été accusé réception.

J. C. AIKINS.

A FREDERICK WILLIAMS, orateur, Assemblée législative, Victoria, C.-B.

(Télégramme.)

VICTORIA, C.-B., 18 mars 1879.

Votre télégramme montre que vous n'avez pas compris le mien, qui a rapport à la dépêche du gouvernement fédéral du 9 juin 1876, demandant réserve de chemin de fer entre la passe de la Tête-Jaune et un point près Saint-George. Veuillez répondre immédiatement. La chambre attend.

F. WILLIAMS, *orateur.*

Au secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 21 mars 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de votre mémoire du 19 du courant, transmettant certains télégrammes de l'orateur de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique au sujet de la réserve de terrains le long de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique a donné suite à l'arrêté du conseil du 9 juin 1876, adoptant le rapport du ministre des travaux publics en date du 7 juin 1876; qu'un arrêté en conseil, daté du 1er juin 1877, définissant les routes à suivre dans le cas où Bute-Inlet ou Dean-Inlet seraient choisis comme terminus, qu'un arrêté en conseil, daté du 13 juillet 1878, a mis de côté l'arrêté précédent en ce qui avait rapport à la route à suivre, et définissant cette route comme devant être de la Cache de la Tête-Jaune à Bute-Inlet. Enfin, qu'un arrêté du conseil, daté du 3 septembre 1878, qui vous a été transmis avec ma lettre du 20 du même mois, priait le gouvernement de la Colombie-Britannique de céder au gouvernement fédéral certaine étendue de terre le long du chemin de fer, telle qu'indiquée sur le plan qui accompagnait ma lettre.

J'ai, etc.,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A E. J. LANGEVIN, sous-secrétaire d'Etat.

(Télégramme.)

SECRETARIAT D'ETAT, OTTAWA, 22 mars 1879.

Arrêté du conseil du 9 juin 1876, au sujet de la ligne du chemin de fer du Pacifique, remplacé par un arrêté subséquent. La ligne telle qu'actuellement définie est indiquée sur la carte envoyée au lieutenant-gouverneur dans la lettre du 23 septembre dernier par l'ex-ministère.

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A l'Orateur de l'Assemblée législative, Victoria, C.-B.

SECRETARIAT D'ÉTAT, 24 mars 1879.

MONSIEUR,—Relativement à vos télégrammes du 19 février et du 18 du courant, et à mes réponses des 6 et 22 courant, au sujet de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous informer qu'à l'égard de l'arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil du 9 juin 1876, dont copie vous a été envoyée par la lettre de ce département en date du 13 du même mois, cet arrêté a été remplacé par un autre passé subséquemment, en ce qui a trait à la route à suivre, lequel définissait cette route depuis la Cache de la Tête-Jaune jusqu'à Burrard-Inlet.

Je dois ajouter que par un arrêté du conseil du 3 septembre dernier, dont copie a été envoyée au lieutenant-gouverneur le 9 du même mois, le gouvernement de la Colombie-Britannique était invité à céder au gouvernement fédéral une certaine étendue de terre le long de la ligne du chemin, telle qu'indiquée sur le plan envoyé au lieutenant gouverneur le 23 du même mois.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS.

A l'Orateur de l'Assemblée législative, Victoria, C.B.

(Télégramme.)

VICTORIA, C.-B., 14 avril 1879.

L'Assemblée est ajournée, attendant des informations sur votre politique de chemin de fer. Veuillez répondre immédiatement.

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'hon. secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 16 avril 1879.

MÉMOIRE,—Le soussigné représente qu'à la suite d'un mémoire de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique en date du 29 mai 1876, il a été passé un arrêté en conseil, le 7 juin 1873, choisissant Esquimalt, sur l'île Vancouver, comme terminus de ce chemin dans la Colombie-Britannique.

Que postérieurement, le 25 mars 1875, il fut adopté un arrêté du conseil autorisant le gouvernement fédéral à notifier celui de la Colombie-Britannique qu'il serait nécessaire que la législature de cette province, qui siégeait alors, passât un acte réservant une certaine étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer dans l'île Vancouver, de la manière stipulée par le 11e article du traité d'union.

Que le 23 mai 1878 l'ex-gouvernement adopta un autre arrêté du conseil révoquant celui du 7 juin 1873, (qui établissait le terminus à Esquimalt) mais qu'il ne paraît avoir été donné aucune raison pour justifier cette démarche, de même qu'il n'y est fait aucune mention de l'arrêté du 25 mars 1875, qui pourvoit à l'appropriation des terres nécessaires dans l'île Vancouver.

Le soussigné recommande en conséquence que, vu l'absence d'aucune raison justifiant l'annulation de l'arrêté du conseil du 7 juin 1873, celui du 23 mai 1878, qui l'annule, soit révoqué, et que celui du 7 juin 1873 soit remis en vigueur.

Le soussigné recommande aussi que copie du présent rapport, s'il est approuvé, soit fournie à l'honorable secrétaire d'Etat pour qu'il la transmette au gouvernement de la Colombie-Britannique pour son information.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER, *ministre des travaux publics.*

SECRETARIAT D'ÉTAT, 24 avril 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil, au sujet du terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la province de la Colombie Britannique.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS.

A Son Honneur le lieut.-gouv. de la Colombie-Britannique, Victoria.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 avril 1879.

Vu le mémoire de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 16 avril 1879, représentant qu'à la suite d'un mémoire de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique en date du 29 mai 1876, il a été passé un arrêté du conseil, le 7 juin 1873, choisissant Esquimalt, sur l'île Vancouver, comme terminus de ce chemin dans la Colombie Britannique.

Que postérieurement, le 25 mars 1875, il fut adopté un arrêté du conseil autorisant le gouvernement fédéral à notifier celui de la Colombie-Britannique, qu'il serait nécessaire que la législature de cette province, qui siégeait alors, passât un acte réservant une certaine étendue de terres publiques le long de la ligne du chemin de fer dans l'île Vancouver, de la manière stipulée par le 11e article du traité d'union.

Que le 23 mai 1878 l'ex-gouvernement adopta un autre arrêté en conseil révoquant celui du 7 juin 1873 (qui établissait le terminus à Esquimalt), mais qu'il ne paraît avoir été donné aucune raison pour justifier cette démarche, de même qu'il n'est fait aucune mention de l'arrêté du 25 mars 1875, qui pourvoit à l'appropriation des terres nécessaires dans l'île Vancouver.

Le ministre recommande en conséquence que, vu l'absence d'aucune raison justifiant l'annulation de l'arrêté du conseil du 7 juin 1873, celui du 23 mai 1878, qui l'annule, soit révoqué, et que celui du 7 juin 1873 soit remis en vigueur.

Il recommande aussi que copie du présent rapport, s'il est approuvé, soit fournie à l'honorable secrétaire d'Etat pour qu'il la transmette au gouvernement de la Colombie-Britannique pour son information.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G. C. P.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.B., 15 mai 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche N° 1171 au sujet de 303, du 24 avril, transmettant copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, en cette province.

J'ai aussi celui de vous informer que j'ai soumis votre dépêche et son incluse à mon conseil exécutif.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARD, *lieutenant-gouverneur, C. B.*

L'hon. J. C. AIKINS, secrétaire d'Etat, Canada.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.B., 19 mai 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport de mon conseil exécutif au sujet de la révocation de la réserve de terres pour le chemin de fer sur la terre ferme, faite à la demande du gouvernement fédéral par son arrêté de mai 1878.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARD, *lieutenant-gouverneur, C. B.*

L'hon. J. C. AIKINS, secrétaire d'Etat, Canada.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le quatorzième jour de mai 1879.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche de l'honorable secrétaire d'Etat, en date du 24 avril 1879, informant ce gouvernement que le Conseil privé avait,

par un arrêté du 22 avril 1879, révoqué celui du 23 mai 1879 et remis en vigueur l'arrêté du 7 juin 1873, qui établissait le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique à Esquimalt, et il recommande que le gouvernement fédéral soit de suite prié d'informer le gouvernement provincial si la réserve de terres qui suit, faite pour les fins du chemin de fer à l'instance du gouvernement fédéral, à la suite du dit arrêté de mai 1878, doit être révoquée, parce qu'il est important que ces terres ne soient pas plus longtemps soustraites à la colonisation, savoir : une lisière de terrain commençant à la Baie des Anglais, ou à Burrard-Inlet et suivant la rivière Fraser jusqu'à Lytton ; de là en remontant la vallée de la Thompson-Nord et passant près des lacs Albreda et aux Atocas jusqu'à la Cache de la Tête-Jaune ; de là en remontant la vallée de la rivière Fraser jusqu'au sommet de la passe de la Tête-Jaune, ou la ligne frontière entre la Colombie-Britannique et les territoires du Nord-Ouest.

Le comité recommande de plus que copie de ce rapport soit envoyée au gouvernement fédéral.

Attesté,

THOMAS B. HUMPHREYS, *greffier du conseil exécutif.*

SECRETARIAT D'ÉTAT, 2 juin 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre dépêche n° 42, du 19 mai, renfermant copie d'un rapport de votre comité exécutif au sujet de la révocation de la réserve de terres pour le chemin de fer sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, faite à la suite de l'arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil du 23 mai 1878.

J'ai, etc.,

E. J. LANGEVIN.

A Son Honneur le lieut.-gouverneur de la Col.-Britannique, Victoria.

SECRETARIAT D'ÉTAT, 18 juin 1879.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche n° 42, du 19 mai, et au rapport de votre conseil exécutif qui l'accompagnait, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil, au sujet de la réserve de certains terrains sur la terre ferme de la Colombie-Britannique pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS.

A Son Honneur le lieut.-gouverneur de la Col.-Britannique, Victoria.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 12 juin 1879.

Vu le mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 10 juin 1879, exposant qu'il a pris en considération une communication du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, datée du 19 mai 1879, transmettant un rapport de son conseil exécutif du 14 mai 1879, au sujet de la réserve de terres faite sur la terre ferme de la Colombie-Britannique entre Burrard-Inlet et la passe de la Tête-Jaune.

Le ministre recommande que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit informé que le but de l'arrêté du conseil du 22 avril 1879 était simplement de révoquer celui du 23 mai 1878, de manière à laisser au gouvernement la liberté d'adopter la route qui lui paraîtrait la plus propice dans l'intérêt public.

Que l'intention n'est pas de renoncer à la réserve de terres faite sur l'une ou l'autre route, et que l'on croit qu'il n'en résultera aucun inconvénient pour le peu de temps qui devra maintenant s'écouler avant que le tracé du chemin du chemin de fer soit définitivement adopté.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

L'honorable secrétaire d'Etat.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C.-B., 8 juillet 1879.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 1693 au sujet de 303, datée du 18 juin, et renfermant copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil, relativement à une réserve de certains terrains sur la terre ferme de la Colombie-Britannique pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de vous informer que j'ai soumis votre dépêche et son incluse à la considération de mon conseil exécutif.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS,
Lieutenant-gouverneur, C.-B.

L'hon. J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
11 octobre 1879.

MONSIEUR, — Je suis chargé de vous transmettre la copie ci-jointe d'un arrêté du conseil, daté du 4 de ce mois, ratifiant celui du 13 juillet 1878, qui définit la route que suivra le chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique jusqu'à ou près Burrard-Inlet.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS.

A Son Hon. le lieut.-gouverneur, Colombie-Britannique, Victoria.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le 4 octobre 1880.

Vu la recommandation de l'hon. ministre des chemins de fer et canaux, le comité recommande que l'arrêté du conseil du 13 juillet 1878, qui définit la route que suivra le chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique jusqu'à ou près Burrard-Inlet, soit ratifié.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

L'hon. ministre des chemins de fer et canaux.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C.-B., 29 octobre 1879.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception d'une dépêche du sous-secrétaire d'Etat, en date du 11 de ce mois, renfermant copie d'un arrêté du conseil, daté du 4 de ce mois, ratifiant celui du 13 juillet 1878, qui définit la route que devra suivre le chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, jusqu'à ou près Burrard-Inlet.

J'ai de plus l'honneur de vous informer que j'ai fait soumettre à mes ministres copie de cette dépêche et de son incluse.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'hon. secrétaire d'Etat, Ottawa.

(Télégramme.)

VICTORIA, C.B., 31 octobre 1879.

Veuillez m'envoyer copie de l'arrêté du conseil du 13 juillet 1878, mentionné dans dépêche 11 courant, définissant route du Pacifique dans Colombie-Britannique.

A. N. RICHARDS, *lieutenant-gouverneur.*

L'honorable secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT, 13 novembre 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande contenue dans votre télégramme du 31 octobre, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie de l'arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil mentionné dans ma lettre du 11 octobre, au sujet de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur le lieut.-gouverneur, Col.-Britannique, Victoria.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.B., 3 déc. 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, n° 2727 au sujet de 1672, du 13 novembre, contenant copie de l'arrêté de Son Excellence le gouverneur général en conseil du 11 octobre dernier, au sujet de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

J'ai de plus l'honneur de vous informer que j'ai fait remettre à mes ministres copie de votre dépêche et de son incluse pour leur information.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. N. RICHARDS, *lieutenant-gouverneur, Col.-Brit.*

L'hon. J. C. AIKINS, secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 19me jour de décembre 1879.

Vu le mémoire de l'honorable ministre de l'intérieur, en date du 15 décembre 1879, au sujet de la nomination de l'honorable J. W. Trutch, C.M.G., par arrêté du conseil du 9 de ce mois, comme agent résident pour la Colombie-Britannique, partie de ses devoirs étant d'aider et conseiller le département de l'intérieur dans l'administration des terres du chemin de fer dans cette province.

Le ministre recommande que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit maintenant invité à prendre des mesures, sans retard inutile, pour transporter au gouvernement fédéral vingt milles de terres de chaque côté de la ligne du chemin de fer dans cette province, en conformité du 11me article du traité d'union entre la Colombie-Britannique et le Canada, et suivant le tracé du chemin de fer tel que décrit

dans l'arrêté du conseil du 4 octobre dernier, dont copie a été transmise au dit gouvernement.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G. adj., C. P.*

L'honorable secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT, 9 janvier 1880.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance antérieure au sujet de la route que doit suivre le chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, j'ai l'honneur de vous inviter à faire prendre des mesures par votre gouvernement, sans retard inutile, pour transporter au gouvernement fédéral vingt milles de terres de chaque côté de la ligne du chemin de fer dans cette province, en conformité du 11^e article du traité d'union entre la Colombie-Britannique et le Canada, et suivant le tracé du chemin de fer tel que décrit dans l'arrêté du conseil du 4 octobre dernier, dont copie vous a été transmise par la lettre de M. le sous-secrétaire Langevin le 13 du même mois.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur, Col.-Brit., Victoria.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, Col.-Brit., 30 janv. 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 9 du courant, m'invitant à faire prendre des mesures par mon gouvernement, sous le plus court délai possible, pour transporter au gouvernement fédéral vingt milles de terres de chaque côté de la ligne du chemin de fer dans cette province, en conformité du 11^e article du traité d'union entre la Colombie-Britannique et le Canada, et suivant le tracé du chemin de fer tel que décrit dans l'arrêté du conseil du 4 octobre dernier.

J'ai de plus l'honneur de vous informer que j'ai soumis votre dépêche à la considération de mon conseil exécutif.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS,

L'hon. J. C. AIKINS, secrétaire d'Etat.

Lieut.-gouverneur, Col.-Brit.

COPIE d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 25 février 1880.

Vu le mémoire de l'honorable ministre de l'intérieur, en date du 18 février 1880, signalant à Votre Excellence le fait que, autant qu'il le sache, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a encore pris aucune mesure pour transporter au gouvernement fédéral les terres destinées aux fins du chemin de fer dont la cession par la province au Canada avait été convenue en vertu du 11^e article des "termes et conditions d'union," en conformité de l'arrêté du conseil du 16 décembre dernier, dont copie a été régulièrement transmise au gouvernement de la dite province.

Le ministre recommande que l'on écrive de nouveau au gouvernement de la Colombie-Britannique et qu'il soit prié de se conformer aux termes du dit arrêté du conseil et d'obtenir la législation nécessaire à cet effet durant la prochaine session de l'Assemblée législative.

Le ministre recommande de plus à ce sujet que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit informé que l'honorable J. W. Trutch, C.M.G., a été nommé agent confidentiel du Canada en cette province, et qu'il est pleinement autorisé à représen-

tér le gouvernement dans toutes communications verbales ou autres avec le gouvernement de la province au sujet de la délimitation et du transfert des terres pour les fins du chemin de fer dont la concession est stipulée dans les "termes et conditions d'union," et que M. Trutch est en conséquence dûment accrédité auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique dans ce but.

Le comité concourt dans les recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation de Votre Excellence, avec l'entente que tous tels arrangements, avant d'être définitivement conclus, seront sanctionnés par les deux gouvernements.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

L'honorable secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT, 3 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, autant que ce gouvernement le sache, celui de la Colombie-Britannique n'a encore pris aucune mesure pour opérer le transfert au gouvernement fédéral des terres destinées aux fins du chemin de fer dont la cession par cette province au Canada avait été convenue en vertu du 11e article des "termes et conditions d'union," en conformité de la demande contenue dans ma lettre du 9 février dernier.

Je suis donc chargé de vous prier de vouloir bien appeler la prompte attention de votre gouvernement sur ce fait, afin qu'il se conforme aux termes de ma lettre ci-dessus citée, et qu'il obtienne la législation nécessaire à cette fin durant la prochaine session de l'Assemblée législative.

Je dois de plus vous informer à ce sujet que l'honorable J. W. Trutch, C.M.G., a été nommé agent confidentiel du Canada en cette province, et qu'il est pleinement autorisé à représenter le gouvernement dans toutes communications verbales ou autres avec le gouvernement de la province au sujet de la délimitation et du transfert des terres pour les fins du chemin de fer dont la concession est stipulée dans les "termes et conditions d'union," et que M. Trutch est en conséquence dûment accrédité auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique dans ce but.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, Victoria.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.B., 27 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 3 du courant, invitant mon gouvernement à transporter au gouvernement fédéral les terres destinées aux fins du chemin de fer dont la cession par la province au Canada avait été convenue en vertu du 11e article des "termes et conditions d'union," et m'informant de plus de la nomination de l'honorable J. W. Trutch, C.M.G., comme agent confidentiel du Canada en cette province.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lt.-gouv. de la Col. Brit.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.B., 1er avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport de mon conseil exécutif, daté du 27 mars, par lequel vous verrez que les mesures nécessaires seront

prises à la prochaine session de la législature pour faire transporter au gouvernement fédéral les terres destinées aux fins du chemin de fer sur la terre ferme, dont il était question dans votre dépêche du 3 mars dernier.

J'ai, etc.

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'hon. J. C. AIKINS, secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 4 mars 1880.

Le comité du conseil recommande que le gouvernement fédéral soit informé que la législation nécessaire pour faire opérer le transport des terres du chemin de fer sur la terre ferme, dont il est question dans la dépêche de l'honorable secrétaire d'Etat en date du 3 mars 1880, sera entreprise à la prochaine session de la législature.

Attesté,

THOS. B. HUMPHREYS, *G.C.E.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, VICTORIA, C.-B., 11 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport de mon conseil exécutif, en date du 4 octobre courant, appelant l'attention du gouvernement fédéral sur les représentations faites par ce gouvernement au sujet du commencement de la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique pas plus tard que le printemps prochain, et demandant respectueusement que ce gouvernement soit informé des mesures prises par le gouvernement fédéral pour arriver à cette fin.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouverneur, C.-B.*

L'hon. secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 4 octobre 1880.

Le comité du conseil croit qu'il est à propos que l'attention du gouvernement fédéral soit instamment appelée sur les représentations officielles faites par ce gouvernement au sujet de l'opportunité de commencer la construction de la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique pas plus tard que le printemps prochain, et que le gouvernement fédéral soit respectueusement prié de prendre les mesures qu'il jugera opportunes pour commencer et pousser vigoureusement les travaux dans la première partie de l'année prochaine.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral soit aussi respectueusement prié d'informer ce gouvernement des mesures prises pour arriver à cette fin, et que copie de cet arrêté (s'il est approuvé) soit transmise à l'honorable secrétaire d'Etat.

Attesté,

T. B. HUMPHREYS, *G. C. E.*

28 septembre 1880.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, C. B., 16 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'un rapport de mon conseil exécutif daté du 14 octobre courant, autorisant l'honorable A. DeCosmos, M. P., à insister auprès du gouvernement fédéral sur l'importance de remplir son engagement de construire la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique, —de signaler les avantages qui en découleraient, ainsi que les torts graves soufferts par la province par suite du retrait de la vente et de la colonisation, depuis sept ans, de la grande étendue de terres situées le long de la côte orientale de l'île Vancouver.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS, *lieut.-gouv. de la Colombie-Britannique.*

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le quatorzième jour d'octobre 1880.

Le comité du conseil est d'avis que les intérêts de la province exigent que quelque personne résidant à Ottawa soit autorisée, au nom du gouvernement, à insister auprès du gouvernement fédéral sur l'importance de remplir son engagement de construire la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique, et en même temps de lui signaler la valeur commerciale et industrielle de cette entreprise, ainsi que les torts graves soufferts par la province par suite du retrait de la vente et de la colonisation, depuis sept ans, à l'instance du gouvernement fédéral, de la grande étendue de précieuses terres situées le long de la côte orientale de l'île Vancouver, sans qu'elle ait même eu en compensation les avantages de la construction du chemin de fer, sans parler de la question plus importante de la richesse et de la prospérité qui découleraient de son achèvement.

Que cette autorisation devrait être immédiatement donnée afin que le gouvernement fédéral ait tout le temps et l'opportunité nécessaires pour prendre des mesures pour pousser activement les travaux, et ce sans plus de retard.

Le comité recommande en conséquence que l'honorable A. De Cosmos, M.P., qui doit maintenant être rendu à Ottawa, reçoive cette mission, et qu'il soit prié de l'accepter et de faire rapport de temps à autre de ses démarches au gouvernement.

Il recommande de plus que copie du présent (s'il est approuvé) soit transmise à l'honorable secrétaire d'Etat et à l'honorable A. DeCosmos.

Attesté,

T. B. HUMPHREYS, *greffier du conseil exécutif.*

SECRETARIAT D'ÉTAT, 25 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 11 de ce mois, renfermant copie d'un rapport de votre conseil exécutif en date du 4 du même mois, appelant l'attention du gouvernement fédéral sur les représentations faites par votre gouvernement au sujet du commencement d'exécution de la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique, pas plus tard que le printemps prochain, et demandant aussi que votre gouvernement soit informé des dispositions prises par le gouvernement fédéral pour arriver à cette fin.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur le lieut.-gouverneur, C. B., Victoria.

SECRETARIAT D'ETAT, 4 novembre 1880.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 16 octobre dernier, renfermant copie d'un rapport de votre conseil exécutif du 14 du même mois autorisant l'honorable A. DeCosmos, M.P., à insister auprès du gouvernement fédéral sur l'importance de remplir son engagement de construire la section de l'île du chemin de fer Canadien du Pacifique. — de signaler les avantages qui en résulteraient, ainsi que les torts graves soufferts par la province par suite du retrait de la vente et de la colonisation, depuis sept ans, de la grande étendue de terres situées le long de la côte orientale de l'île Vancouver.

J'ai, etc.,

J. C. AIKINS, *secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur le lieut.-gouverneur de la C.-B., Victoria.

RÉPONSE

(21)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 décembre 1880 ;—
Pour copie de tous rapports, lettres, mémoires, requêtes, télégrammes et autres documents quelconques échangés soit entre le département de l'intérieur, à Ottawa, et le bureau des terres à Winnipeg, ou le président de la Société de colonisation du Manitoba, se rattachant à l'octroi ou à l'échange des réserves de la dite société, aussi bien qu'aux difficultés survenues en 1878 à propos de l'établissement du township Taché et à l'indemnité réclamée du gouvernement de la Puissance par la dite société.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
17 mars 1881.

RÉPONSE

(21^m)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 9 février 1881 ;—
Demandant copie de toute correspondance, documents et arrêtés du conseil, concernant la demande faite par des colons établis sur des terres réservées pour la Société de colonisation de Hamilton, dans le district de la Queue d'Oiseau, à l'effet qu'il leur soit permis de prendre des terres sujettes au droit de préemption, dans des sections portant des numéros impairs ou pairs, à un dollar par acre ; aussi, copie de toute correspondance, documents et arrêtés du conseil concernant l'octroi de privilèges semblables à d'autres colons.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
Mars 1881.

RÉPONSE

(21n)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 24 mars 1879 ;—
Demandant copie de tous ordres en conseil, correspondance, contrats, conventions, stipulations ou autres communications quelconques, en vertu desquels le gouvernement a réservé des terres publiques au Manitoba pour le bénéfice des Métis anglais ou français, ou des Sauvages qui y résidaient avant que le gouvernement eût obtenu le contrôle des territoires du Nord-Ouest ci-devant possédés par la compagnie de la Baie d'Hudson ; les dates auxquelles les dites réserves ont été faites, l'étendue de ces réserves et les raisons pour lesquelles de grandes étendues de terrain n'ont pas été colonisées, et sont néanmoins fermées aux colons ordinaires qui émigrent au Manitoba ; aussi, copie de tous les ordres en conseil, contrats, marchés, stipulations ou autres communications, en vertu desquels les terres publiques dans la province du Manitoba et dans les territoires du Canada ont été réservées, concédées gratuitement, vendues ou données à des compagnies de steamers, à des Mennonites, Islandais ou colons d'autres nationalités. Le dit état devant renfermer tous les renseignements ci-dessus indiqués pendant la période comprise entre le 1er janvier 1870 et le 12 mars 1879.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

18 mars 1881.

RÉPONSE

(21o)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1881 ;—
Demandant copie de tous rapports, correspondance et télégrammes échangés entre M. J. W. Trutch et le gouvernement, concernant les terrains de chemins de fer dans la Colombie-Britannique.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

18 mars 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

MESSAGE

(22)

LORNE.

En conformité de la 34^e Vic, c. 6, article 10, le gouverneur transmet à la chambre des communes trois décisions du conseil des ministres au sujet de l'administration des caisses d'épargne et de l'intérêt alloué sur les dépôts faits à ces caisses, etc.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 14 décembre 1880.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 19 juin 1880.

Vu le rapport (daté 17 juin 1880) de l'honorable ministre des finances annonçant qu'il a étudié la question du cautionnement que doivent donner les agents des caisses d'épargne, et recommandant qu'il soit fait un examen des cautionnements le 30 juin courant, et que l'échelle suivante soit adoptée à cet égard :

1. Lorsqu'au 30 juin la balance sera de \$25,000 et au-dessous de ce chiffre, l'agent devra fournir une garantie de \$1,000 et deux cautions de \$1,000 chacune, ou une garantie de \$3,000 représentée par une obligation d'une compagnie.

2. Si, à la même date, la balance excède \$25,000, tout en étant au-dessous de \$50,000, l'agent devra fournir une garantie de \$1,500 et deux cautions de \$1,500 chacune, ou une garantie de \$4,500, représentée par une obligation d'une compagnie.

3. Si, à la même date, la balance excède \$50,000, l'agent devra fournir une garantie de \$2,000 et deux cautions de \$2,000 chacune, ou une garantie de \$6,000, représentée par une obligation d'une compagnie.

De plus, le ministre suggère que la préférence soit donnée, si cela se peut, aux cautionnements garantis par quelque compagnie.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence les recommandations ci-dessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier, Conseil privé.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 4 septembre 1880.

Vu le rapport (daté 2 septembre 1880) de l'honorable ministre des finances, déclarant qu'il s'est occupé de la question du taux d'intérêt que paie aujourd'hui le gouvernement aux déposants des caisses d'épargnes ainsi qu'aux porteurs d'effets publics, et qu'à raison de ce que les banques canadiennes ont réduit leurs taux, il est d'avis que l'intérêt public exige que les changements suivants soient faits, changements qu'il recommande à la considération favorable du conseil :

1. A compter du 31 octobre prochain, date de l'échéance de l'intérêt semestriel, la liste B des 5 p.c. sera close.

2. A compter du 30 du courant, le deuxième article du règlement relatif à l'administration des caisses d'épargnes,—lequel règlement a été établi en vertu de la 34e Vic., c. 6, et sanctionné par un arrêté de décembre 1871—sera annulé et remplacé par le suivant :

“ Un intérêt de quatre pour cent par année sera alloué sur les dépôts, lequel intérêt comptera à partir du premier du mois de calendrier qui suivra le jour du dépôt, et jusqu'au premier du mois de calendrier que tel dépôt sera retiré.”

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence ce rapport du ministre des finances.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier, Conseil privé.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 25 novembre 1880.

22 novembre 1880. Vu la recommandation de l'honorable ministre des finances, le comité suggère que les dispositions de l'arrêté du 24 décembre 1877 soient annulées en ce qui concerne les balances de dépôts dans les caisses d'épargnes soumises au contrôle du ministère des finances, et que, jusqu'à nouvel ordre, elles soient remplacées par les règlements suivants :

1. Pour les comptes actuels dont les balances excèdent \$3,000, nul dépôt ne sera reçu tant que par suite des retraits, ces balances ne seront pas au-dessous de \$3,000, et alors il ne sera reçu de dépôts que jusqu'à concurrence du chiffre portant ces comptes à \$3,000.

2. Pour tous les nouveaux comptes qui seront ouverts les balances ne devront pas excéder \$3,000.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier, Conseil privé.

REPONSES A DES ORDRES

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

AU SUJET DU

CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE

DU TRACÉ DE LA LIGNE, DES DIVERS CONTRATS, DES
CONSTRUCTIONS, ETC., ETC.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1881

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

(23)

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 7 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, à la demande de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, une estimation soigneusement préparée du coût probable de la construction des sections du chemin de fer canadien du Pacifique qui sont comprises entre Prince Arthur's Landing et Selkirk ; de l'embranchement de Pembina, lequel s'étend de Selkirk à Emerson ; et de Kamloops à Port Moody, Colombie-Britannique ; y compris le coût des bâtiments de gares et des réservoirs d'eau.

Cette estimation est faite d'après la base sur laquelle les travaux sont conduits actuellement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHRIEBER,

Ingénieur en chef.

F. BRAUN, écr.,

Secrétaire du département des
chemins de fer et canaux

MÉ MORANDUM du coût estimatif de la construction des sections suivantes du chemin de fer Canadien du Pacifique.

		\$	\$
De Prince Arthur's Landing à Fort William.....	Rails et posage.....	23,000	
	Achat	12,000	
De Fort William à la rivière des Anglais.....	Rails.....	850,000	35,000
	Régalage, etc.....	1,885,000	
De la rivière des Anglais à la rivière de l'Aigle.....	Rails.....	580,000	2,735,000
	Régalage, etc.....	2,000,000	
De la rivière de l'Aigle à Kéwatin.....	Rails.....	300,000	2,580,000
	Régalage, etc.....	3,200,000	
De Kéwatin à Selkirk.....	Rails.....	970,000	3,500,000
	Régalage, etc.....	3,520,000	
Batiments de gare, 2 remises à locomotives et service d'eau.....			4,500,000
			230,000
De Prince Arthur's Landing à Selkirk.....			13,580,000
Embranchement de Pembina.....	Rails.....	700,000	
	Régalage, etc.....	700,000	
	Bâtiments de gares et service de l'eau.....	68,000	1,468,000
De Prince Arthur's Landing à Selkirk et embranchement de Pembina.....			15,048,000
De Kamloops à Emory's.....	Rails.....	770,000	
	Régalage, etc.....	7,100,000	
	Bâtiments de gares et service de l'eau.....	80,000	7,950,000
D'Emory's à Port Moody.....	Rails.....	540,000	
	Régalage.....	2,470,000	
	Bâtiments de gares et service de l'eau.....	90,000	3,100,000
Déboursés divers.....		302,000	
Explorations.....		1,600,000	1,902,000
			28,000,000
	Total.....		

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—Etat des dépenses jusqu'au 30 nov., 1880.

	\$	cts.	\$	cts.
Dépenses totales au 30 juin 1879.....	12,444,	237 10		
Dépenses durant l'année finissant le 30 juin 1880.....	4,044,	627 60		
Dépenses totales au 30 juin 1880.....			16,488,	864 70
Dépenses pour les 5 mois finissant le 30 novembre 1880.....			2,111,	537 66
Dépenses totales au 30 novembre 1880.....			18,600,	402 36

RÉPONSE

(23a)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 13 décembre 1880, pour copie de toutes les offres faites au gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre aucun point du chemin de fer projeté du Pacifique canadien et le Sault Saint-Marie.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
22 décembre 1880.

— — — — —
TORONTO, 3 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, au nom de la compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie, d'appeler l'attention du gouvernement sur la proposition suivante:—

Cette compagnie offre de construire en vertu de sa charte, une ligne de chemin de fer entre la baie Sud-Est, lac Nipissingue et le Sault Saint-Marie, moyennant un subside de \$12,000 en argent par mille ou un subside de \$4,000 en argent et 4,000 acres de terre, par mille. Ces terres devront être de la même qualité et situées dans des localités aussi avantageuses que le sont celles affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien dans le Nord-Ouest. L'on pourra se servir de telle partie de cette ligne, que l'on considérera avantageuse, comme ligne principale du chemin de fer du Pacifique, sous les conditions et de la manière que le gouverneur en conseil le déterminera. En considération du subside, cette compagnie s'engage à placer sur un pied d'égalité entière chacune des lignes de chemin de fer qui reliera la ligne projetée sous les rapports du service de la voie, des prix et des facilités de toutes sortes pour la circulation, et à se soumettre à telles conditions qui lui seront imposées par le gouverneur en conseil pour prévenir toute préférence quelconque en faveur d'aucune de ces compagnies dont le chemin sera en correspondance avec le sien. De plus, la compagnie acceptera les prix spéciaux qu'il plaira au gouvernement de fixer de temps en temps pour le voiturage des immigrants qui viennent s'établir dans le Nord-Ouest et de leurs effets. La ligne sera commencée dans le cours d'un an et terminée dans les trois ans à compter de ce jour.

Si le gouvernement accepte cette offre, la compagnie donnera d'amples garanties qu'elle accomplira l'entreprise de ce chemin de fer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

FRANK SMITH.

Président de la Cie. du chemin de fer du Sault Sainte-Marie.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

COPIES

(23b)

CONTRATS pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien présentés à la CHAMBRE DES COMMUNES, aux termes de la section 19 de l'Acte 37 Victoria, chapitre 14.

[Conformément à la recommandation du comité mixte des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(23c)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 13 décembre 1880 ;— demandant copie de la commission royale chargeant MM. Clark, Keefer et Miall de s'enquérir de certaines affaires publiques, ainsi que de toutes instructions écrites à ce sujet ; aussi le chiffre des appointements attribués aux dits commissaires, le montant payé à chacun d'eux jusqu'à présent, et les frais de la commission jusqu'à cette date.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

22 décembre 1880.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 mai 1880.

Vu le mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux en date du 20 mai 1880, exposant que la somme de \$1,428,824.00 a été dépensée depuis le mois d'avril A.D., 1871 jusqu'au 31 décembre dernier, et portée au compte du chemin de fer du Pacifique canadien.

Que deux changements de gouvernement ont eu lieu pendant ce temps, et que l'ingénieur en chef a passé dix-sept mois en Angleterre, pendant lesquels M. Marcus Smith a agi comme ingénieur en chef.

Qu'aujourd'hui l'on discute partout, tant dans le parlement qu'au dehors, cette importante question de savoir s'il convenait de faire les dépenses de cette entreprise du chemin de fer du Pacifique et qui doit en être responsable ; que certaines accusations, telles que folles dépenses, négligence et abandon de devoir, etc., ont été portées contre les officiers et autres employés à l'égard de ces constructions, et que l'on a parlé de diverses irrégularités et inconvenances qui ont eu lieu dans l'adjudication et l'exécution des entreprises.

Le ministre croit qu'il serait très important et avantageux pour le public qu'une enquête minutieuse de tous les faits relatifs à cette construction ait lieu, et il recommande en conséquence d'instituer une commission royale composée de trois hommes d'une haute réputation, habiles et experts en ces matières, qui auront le pouvoir d'appeler et interroger sous serment, en vertu de l'Acte 31 Victoria, ch., 33, les personnes qu'ils croiront devoir faire comparaître devant eux, et de faire rapport de temps en temps, en vertu de leur commission, de tout ce qu'ils croiront convenable de suggérer, et spécialement de donner leur avis sur la manière dont les travaux ont été faits sous le double point de vue de l'art et des finances, comment les officiers et autres employés à la construction du chemin de fer

du Pacifique canadien ont rempli leurs devoirs depuis le commencement des travaux jusqu'à ce jour, et comment les entreprises ont été exécutées et les paiements faits.

Le comité partage les vues exprimées dans le rapport du ministre des chemins de fer et canaux et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
G. C. P.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 16 juin 1880.

Vu le mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 14 juin 1880, lequel a trait à un arrêté du conseil du 22 mai 1880, autorisant l'institution d'une commission royale devant s'enquérir, en vertu de l'acte 31 Victoria, chap. 38, de diverses allégations et dépenses relatives au chemin de fer du Pacifique canadien, et recommandant que les trois messieurs ci-après mentionnés en soient nommés commissaires, savoir : George M. Clark, écuyer, juge puisné des comtés-unis de Northumberland et Durham ; Samuel Keefer, écuyer, ingénieur civil, et E. Miall, fils, écuyer, sous-commissaire, département du revenu de l'intérieur.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

LORNE.

CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront concerner,

SALUT :—

Attendu qu'il appert d'un mémoire de notre ministre des chemins de fer et canaux du Canada en date du vingtième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt ou vers ce jour, exposant entre autres choses qu'une somme de quatorze millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-quatre piastres a été dépensée depuis le mois d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et onze jusqu'au 31 décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf, et a été portée au compte du chemin de fer du Pacifique canadien ; que deux changements de gouvernement ont eu lieu pendant ce temps ; que l'on discute partout, tant dans le Parlement du Canada qu'au dehors, cette importante question de savoir s'il convenait de faire les dépenses de cette entreprise du chemin de fer du Pacifique et qui doit en être responsable ; que certaines accusations, telles que folles dépenses, négligence et abandon de devoir, etc., ont été portées contre les officiers et autres employés, et que l'on a parlé de différentes irrégularités et inconvenances qui ont eu lieu dans l'adjudication et exécution de l'entreprise.

Et attendu que nous jugeons utile dans l'intérêt et pour la bonne administration du Canada, de faire faire une enquête de tous les faits relatifs à cette entreprise, de la conduite et de la continuation des travaux depuis leur commencement jusqu'à présent,—

Sachez maintenant que par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous nommons et constituons George M. Clark, écr., juge puisné des comtés-unis de

Northumberland et Durham, Samuel Keefer, écr., ingénieur civil, et Edward Miall, jr., écr., sous-commissaire, département du revenu de l'intérieur, commissaires pour faire une enquête sur tous les faits relatifs au chemin de fer du Pacifique canadien, la conduite, direction et continuation de ces travaux depuis le commencement jusqu'à ce jour. Et par les présentes Nous les autorisons et leur enjoignons de faire rapport de temps en temps en vertu de leur commission de tout ce qu'ils croiront convenable de suggérer, et spécialement de donner leur opinion sur la manière dont les travaux ont été faits, sous le double point de vue de l'art et des finances, comment les officiers et autres employés à la construction de ce chemin de fer ont rempli leurs devoirs, et comment les entreprises ont été exécutées et les paiements faits.

Et par les présentes Nous autorisons les commissaires, en vertu d'un acte du Parlement du Canada passé dans la trente-unième année de Notre règne, chapitre trente-huit, intitulé "Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," d'assigner devant eux toute personne ou témoins et à leur faire rendre témoignage, soit de bouche, soit par écrit sous serment ou sous affirmation solennelle (si ces personnes ont droit d'affirmer en matière civile), et à leur faire produire les documents ou choses qu'ils croiront avoir besoin pour la parfaite investigation des sujets dont ils sont chargés de s'enquérir. Et Nous leur ordonnons et enjoignons de faire rapport des résultats de leur enquête à Notre secrétaire d'Etat du Canada, soit de temps en temps, soit en une seule fois s'ils le jugent plus convenable.

En foi de quoi Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne) Chevalier de notre Très-Ancien et Très-Noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur général et vice-amiral du Canada, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce seizième jour de juin de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et de Notre règne la quarante-troisième.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

Z. A. LASH,
*Sous-chef du ministère de la justice,
Canada.*

OTTAWA, 21 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 13 décembre 1880, pour un état des appointements accordés aux commissaires du chemin de fer du Pacifique canadien, le montant qui a été payé à chacun d'eux, et les dépenses de la commission jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. R. BAKER,
Pour le sous-ministre des finances.

Le sous-secrétaire d'Etat.

COMMISSION DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE,

OTTAWA, 21 décembre 1880.

MONSIEUR,—M. Miall m'informe que le jour de mon départ pour Pembroke il a reçu votre communication officielle, à mon adresse, et qu'il a envoyé à l'auditeur général, en conformité de la demande y incluse, un état détaillé des déboursés de la commission du chemin de fer du Pacifique canadien depuis le jour de son institution jusqu'au 13 décembre courant.

Vu les termes de l'ordre de la Chambre auquel vous me renvoyez, je crois devoir vous dire que les commissaires n'ont pas été informés quel montant leur serait alloué comme prix de leurs services.

Les sommes qu'ils ont retirées et qui apparaissent dans la colonne n° 4 comprennent seulement leurs dépenses personnelles.

L'on comprendra ainsi que l'état transmis ne contient pas, à proprement parler, tous les frais de la commission, mais indique seulement les déboursés faits pour chacun des items y mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obeissant serviteur,

NICOLAS FLOOD DAVIN,

Secrétaire.

Le sous-chef du ministère des finances.

COMMISSION DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Etat détaillé des déboursés jusqu'au 13 décembre 1880.

No du chèque.	Date.	A qui payé.	Pourquoi.	Pour frais de voyage autres dépenses des commissaires.	Payé aux employés.	Pour compte rendu officiel.	Pour services et voyage du secrétaire.	Pour témoins, honoraires, etc.	Papeterie et divers.	Allocation de son tant par jour.	Total.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1	1880.										
2	9 août.	J. F. Brown.	Comptable								10 00
3	11 do	C. Miles.	Message	10 00							10 00
4	17 do	H. R. Rutan	Hon. et dép. comme témoin	41 66							41 66
5	17 do	J. F. Brown.	Comptable.					4 00			4 00
6	17 do	J. Thirkell.	Hon. et dép. comme témoin	75 00							75 00
7	18 do	Hudspeth et Cie.	Honoraires et dépenses.					15 00			15 00
8	20 do	N. F. Davin.	Secrétaire					13 00			13 00
9	20 do	S. Keefer	do	300 00							300 00
10	20 do	E. Miall	do	350 00							350 00
11	20 do	Holland Frères.	do	200 00							200 00
12	25 do	C. Miles	Comptable.								200 00
13	25 do	C. O. Palmer	Message	35 00							35 00
14	25 do	J. F. Brown.	do	50 00							50 00
15	30 do	N. F. Davin.	Secrétaire	50 00							50 00
16	11 sept.	H. Carré	Honoraires et dépenses								150 00
17	15 do	R. Pringle.	do								200 00
18	15 do	E. Miall.	do								30 00
19	22 do	Cie de messageries	Prix de tranp. de livres, etc					30 00			30 00
20	22 do	J. F. Brown.	Comptable					80 15			80 15
21	22 do	N. F. Davin.	Secrétaire	120 00					6 20		120 00
22	24 do	Holland Frères	Comptable-remu.								150 00
23	24 do	do	do								150 00
24	28 do	H. O'Donnell	Hon. et dép. comme témoin					30 00			30 00
25	28 do	R. E. Pringle.	do					51 00			51 00
26	2 oct.	do	Dépenses								100 00
27	2 do	do	do								100 00
28	5 do	G. M. Clark	Hon. et dép. comme témoin	500 00							500 00
29	6 do	E. Miall	Dépenses								70 00
30	6 do	N. F. Davin.	Honoraires comme témoin.	200 00							200 00
31	6 do	S. Keefer.	Dépenses	200 00							200 00

27	7 do	J. Parr.	Voiturage								1 50
28	8 do	E. W. Jarvis.	Services professionnels								50 00
29	9 do	Concoran	Menuiserie.		50 00						1 50
30	9 do	J. H. Ashdown	Divers								2 50
31	9 do	A. Taylor	Papeterie								13 30
32	9 do	Cie du télégr. de l'Ouest.	Télégrammes								29 38
33	9 do	N. F. Davin.	Honoraires de témoin.					30 00			30 00
34	9 do	do	do								100 00
35	9 do	H. Robinson	Secrétaire								48 00
36	9 do	C. O. Palmer	Message.								50 00
37	9 do	J. B. Bell	Comptable.	48 00							2 50
38	9 do	E. W. Robinson	Honoraires et dépenses.	50 00							1 00
39	9 do	Holland frères.	Voitures								4 00
40	9 do	do	Compte-remu.								2 00
41	11 do	J. McKay	Voiturage								1 50
42	11 do	Louage de voiture.	do								108 10
43	11 do	E. Miall	Menuiserie								10 10
44	11 do	R. Pringle	Dépenses.	100 00							8 00
45	11 do	W. B. Little.	do								10 10
46	11 do	White	Honor. et dép. de témoin.								10 10
47	29 do	E. Miall	do								8 00
48	29 do	C. Miles	Dépenses								109 00
49	29 do	C. O. Palmer	Message	20 83							20 83
50	29 do	J. F. Brown	Comptable	130 00							150 00
51	4 nov.	J. Cooper	Honoraires et dépenses	150 00							150 00
52	4 do	Holland frères.	Compte-remu								3 00
53	5 do	E. Miall	Allocation	500 00							500 00
54	6 do	J. N. Smith.	Honor. et dép. de témoin.								400 00
55	6 do	A. Northen	Papeterie.								25 00
56	9 do	N. F. Davin	Secrétaire								31 40
57	9 do	Hope et Cie	Papeterie								250 00
58	8 do	Beatty et Cie	Honor. et dép. de témoin.								24 80
59	8 do	do	do								25 00
60	8 do	do	do								25 00
61	8 do	do	do								25 00
62	8 do	do	do								30 00
63	10 do	S. Keefer.	Dépenses								30 00
64	10 do	G. M. Clark.	Divers	300 00							300 00
65	10 do	E. F. Falls	Honor. et dép. de témoins.	100 00							100 00
66	12 do	Beatty et Cie	do								6 00
67	12 do	do	do								25 00
68	16 do	Shérif Chanreau.	do								35 00
69	16 do	J. Haggart.	do								10 00
70	19 do	F. Nicholson	do								10 00
71	19 do	J. Waddell	do								10 00
72	19 do	N. F. Davin.	do								9 00
73	19 do	Shérif Laanark	do								8 00
74	19 do	Beatty et Cie.	Honor. et dép. de témoins.								25 00
75	45 do	do	do								25 00

COMMISSION DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN—Fin.

Etat détaillé des déboursés jusqu'au 13 décembre 1880.

No du chèque.	Date.	A qui payé.	Pourquoi.	Pour frais de voyages en ch. de fer et autres dépenses des commissaires.	Payé aux employés inférieurs.	Pour compte-rendu officiel.	Pour services et voyage du secrétaire.	Pour témoins, honoraires, honoraires, etc.	Papeterie et divers.	A compte de son allocation à tant par jour.	Total.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
76	1880, nov. 25	Shérif Chauveau	Honoraires					3 50			3 50
77	do	J. Davidson	Honoraires et dépenses					5 00			5 00
78	do	S. Keefer	Dépenses	100 00							100 00
79	do	N. F. Davin	Secrétaire				30 00				30 00
80	1er déc.	do	do				30 00				30 00
81	2 do	Holland frères	Compte-rendu			500 00					500 00
82	3 do	Reatty et Cie	Honor. et dép. de témoins					26 72			26 72
83	do	C. Miles	Messageur								41 66
84	3 do	N. F. Davin	Secrétaire		41 66						41 66
85	6 do	C. O. Palmer	Comptable				50 00				50 00
86	6 do	J. F. Brown	do		150 00						150 00
87	do	N. F. Davin	Honoraires et dépenses		120 00						120 00
88	8 do	F. Nicholson	do					6 00			6 00
89	13 do	G. M. Clark	Dépenses	200 00				45 00			245 00
90	13 do	S. Keefer	do	100 00							200 00
91	13 do	U. O. Palmer	Comptable		100 00						100 00
		Total		2,356 00	1,262 15	1,500 00	1,160 00	1,041 22	125 98	400 00	8,338 45

RÉPONSE

(23d)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 16 décembre 1880, pour copie de toutes explorations ou rapports faits depuis la dernière session sur la ligne entre la baie Sud-Est et le Sault Sainte-Marie ou sur la ligne entre la baie Sud-Est et la baie du Tonnerre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat.

23 décembre 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 20 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un abrégé du rapport au sujet des travaux d'exploration nécessités pour le tracé probable du chemin de fer entre la baie Sud-Est du lac Nipissingue et Prince Arthur's Landing.

Le tracé commence au terminus du prolongement du chemin de fer Canada Central, subventionné par le gouvernement, près de la baie Sud-Est du lac Nipissingue, et suit en grande partie le cours de la rivière de l'Esturgeon. Le pays est à plusieurs endroits accidenté et rocheux ; la ligne passe ici sur un plateau formé de cailloux, de marne sablonneuse, et de marais. L'alignement sera bon et les rampes assez faciles jusqu'au 20^{me} mille, ou jusqu'à la base de la colline Taylor. Pour traverser ce sol accidenté et d'une étendue de plus de quatre milles dans une direction diagonale, il faudra des rampes de 1 sur 100 en plusieurs endroits. Les tranchées seront assez considérables et généralement dans le roc.

Du 24^{me} au 52^{me} mille le tracé court vers le nord et suit la vallée de la rivière à la Boucane jusqu'au 63^{me} mille ; la région est très unie et la construction du chemin de fer sera très facile.

Du 63^{me} au 112^{me} mille on a reconnu que la vallée de la rivière de l'Esturgeon était l'endroit le plus convenable au chemin de fer ; il faudrait néanmoins traverser la rivière trois fois, la dernière traverse devant se faire de la rive droite au 112^{me} mille en aval du lac Paul. De cet endroit la ligne court dans une direction nord-ouest et va en serpentant entre un certain nombre de lacs jusqu'à la hauteur des terres à la rivière Wahnapiite, que l'on atteint au 121^{me} mille. A un endroit plus éloigné il sera nécessaire de faire une exploration attentive dans le but d'obtenir une ligne facile sur ce plateau.

Du 121^{me} mille on continue le tracé jusqu'à la vallée de la rivière Wahnapiite, que l'on traverse au 124^{me}, 133^{me}, 136^{me} et 140^{me} milles. En quittant cet endroit, on suit la rive gauche de la rivière, qui n'est alors qu'un petit cours d'eau, puis on traverse de nouveau à la rive droite dans une direction nord-ouest, atteignant le rivage sud du lac O hkegamie, que l'on suit jusqu'au 146^{me} mille. De là le tracé court dans la direction nord du lac Pijiwagamissing et au sud du lac Obickuminiga, traverse la rivière Ojasing près de son embouchure au 153^{me} mille, et de là à travers un pays uni sur un parcours de 12 milles, jusqu'au passage de la rivière Ebawquasee, où il passe dans une direction nord à travers un pays inégal jusqu'au 176^{me} mille, endroit où il se rencontre avec la ligne d'exploration de M. Gamsby.

Du 63^{me} au 120^{me} mille le bois que l'on rencontre consiste principalement en pin blanc, épinette blanche, bouleau, épinette rouge, sapin et érable, et du 120^{me} au 179^{me} en épinette blanche, pin résineux, pin blanc et rouge, sapin, un peu d'épinette rouge et une petite quantité d'érable.

Du 63^{me} au 133^{me} mille, le pays est accidenté et couvert de rochers. Les parties unies sont généralement de marne sablonneuse et de sable. On rencontre cependant de la bonne terre dans cette section, mais en petite quantité.

Du 133^{me} au 179^{me} mille, le pays est plus égal; le sol est composé de sable, de gravier et de marne sablonneuse, avec murais en différents endroits. On trouve cependant de la bonne terre en petite quantité près du lac Matagama. Sur le parcours du 116^{me} mille décrit plus haut, le tracé traverse la rivière onze fois. Du 179^{me} au 223^{me}, dans une direction nord, entre la rivière Matagama et la rivière à la Marmotte, le pays est plus élevé et plus accidenté que la partie qui se trouve plus à l'ouest dans la direction de la rivière de l'Orignal, où il y a une quantité considérable de roc sur les hauteurs ainsi que sur les bords des lacs. Le sol, composé de sable et de marne sablonneuse mêlée de cailloux, est de qualité inférieure. On cultive l'orge et l'avoine au poste de la baie d'Hudson sur le lac Matagama. Le grain est de mauvaise qualité, ce qui est en grande partie dû à la mauvaise culture et à l'état d'épuisement du sol plutôt qu'à la stérilité naturelle du terrain. Il y a dans cette section du pin en abondance; ces arbres sont hauts, droits et sains et mesurent de quatre à quatorze pouces de diamètre; ils ont une certaine valeur pour l'usage local, mais n'ont pas cependant la qualité voulue pour l'exportation.

Du 223^{me} au 230^{me} mille, entre le lac à la Marmotte à la rivière Nestodjastono, sur un parcours de 12 milles, le sol est sablonneux, mêlé de cailloux, et quoiqu'il peut être considéré comme inférieur, on y voit de belles récoltes d'orge et de légumes au poste temporaire de la baie d'Hudson sur le lac à la Marmotte. L'orge a été récoltée le 15 septembre; les tiges des pommes de terre avaient alors été attaquées par la gelée, mais elles n'ont péri réellement que plus tard.

Sur un parcours de quatre milles en quittant la rivière Nestodjastono, le sol est argileux en grande partie. On rencontre dans toute cette partie du pays une quantité considérable de pin rouge et blanc d'assez grande dimension; il y a aussi du bouleau, du peuplier, du cèdre et de l'épinette rouge.

Du 239^{me} au 261^{me} mille, entre les rivières Nestodjastono et Kapaskaski, le pays est accidenté, et l'on y rencontre des coteaux élevés où le granit affleure; il y a des lisières où le sol est composé d'argile et de marne, et où la marne sablonneuse mêlée de cailloux alterne. À peu près 50 pour cent du sol de cette section peut-être considéré comme bon, et l'autre partie qui n'est cependant pas sans valeur, comme inférieure. Le bois d'une grande partie de cette section a été ravagé par le feu, mais là où il n'a pas été détruit, il y a une quantité moyenne de pin blanc d'une assez bonne grosseur, entremêlé de bouleau, de peuplier, de cèdre, d'épinette blanche, et d'épinette rouge. On n'a pas vu de muskèges de grande étendue.

Du 261^{me} au 293^{me} mille, entre les rivières de l'Orignal et Kapaskaski le pays ondule légèrement, avec pente facile et graduelle dans une direction est. Le sol, de marne argileuse et grisâtre, est mêlé de terre végétale et est identique à celui du voisinage du comptoir du Nouveau-Brunswick, poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, où on a récolté l'année dernière une belle moisson de céréales communes et de légumes. 70 pour cent du sol de cette section peut être considéré comme très bon; le reste, ou 30 pour cent, est composé d'à peu près un tiers de qualité inférieure et l'autre partie de muskèges et de coteaux de gravier. Le pays est de même nature sur une étendue de 30 à 60 milles de largeur en allant du nord au sud.

Le bouleau, le cèdre, le peuplier et l'épinette rouge y croissent en abondance et atteignent à plusieurs endroits une grande dimension. Les cèdres sont particulièrement beaux, et les autres espèces peuvent fournir une grande quantité de bois de chauffage.

Du 17^{me} au 223^{me} mille, de Matagama à la rivière Round Log; cette section nécessitera des courbes plus fortes et des rampes plus raides que celles de la rivière de l'Orignal. Les travaux seront moyens et considérables, avec excavations dans le roc solide. Les muskèges ont peu d'étendue.

Du 223^{me} au 233^{me} mille l'alignement serait bon, sans courbes trop fortes, et les rampes pour la plupart faciles. Les travaux seraient tantôt légers et tantôt moyens; très peu de roc solide.

Le passage des sept bras distincts de la rivière de l'Original nécessitera un nombre considérable de ponts, mais il est probable qu'il ne faudra pas plus de deux ouvertures de 100 pieds pour franchir le plus large de ces cours d'eau.

Du 203^{me} au 350^{me} mille le terrain dans le voisinage immédiat de la rivière à l'Original est un peu accidenté, et si on tirait une ligne trois ou quatre milles plus au nord de celle-ci, les résultats seraient satisfaisants.

Le terrain est généralement plat et légèrement onduleux, avec marais ou coteaux de sable peu élevés. Il y a des terres fertiles et bien boisées en suivant les vallées de la rivière.

Du 350^{me} au 400^{me} mille le terrain est légèrement onduleux; une partie considérable a été ravagée par le feu; il y a un peu de bois dans les marais; les rampes seraient faciles et la plus grande partie des travaux légers. Il y a quelques coteaux rocheux à traverser sur la ligne tracée, mais ils pourraient être évités pour le tracé définitif.

Du 400^{me} au 450^{me} la ligne devrait être de 10 milles plus au nord que celle explorée; on éviterait par ce moyen la hauteur des terres et le lac Plat.

En traversant près de la décharge de ce lac la région est plate, les rampes très faciles et les travaux légers.

Du 450^{me} au 500^{me} mille le sol est presque plat; le gravier et la marne sablonneuse prédominent; les rampes seraient faciles et les travaux légers; le bois est rare; il y a quelque bon terrain dans le voisinage immédiat du lac Long.

Du 500^{me} au 550^{me} mille la région est un peu accidentée et rocheuse; les rampes seraient difficiles et onduleuses. Les travaux seraient tantôt modérés et tantôt considérables; il n'y a pas de bois de valeur; près de la ligne explorée le sol est stérile et se compose de sable et d'argile blanche.

Du 550^{me} au 580^{me} mille, au passage de la rivière Népigon, le terrain est très accidenté, coupé de hautes falaises et de profonds ravins.

Les rampes sont fortes et atteignent un maximum de 150 pour cent sur un parcours de deux milles et demi. Il y a un grand nombre de courbes, et les travaux seraient difficiles et très considérables. On trouve du bois dans le voisinage du lac Hélène et quelques petites lisières de terre fertile. Il y a peu d'avantage pour la construction des ponts et pour se procurer de l'eau; les cours d'eau sont traversés à ou près de leurs sources; ils sont étroits et ont peu de profondeur.

Il y a sur toute la longueur de cette section du bois de valeur et des terres fertiles. Ces lisières ont plus ou moins d'étendue, suivant l'importance des rivières qu'elles longent.

Du 580^{me} au 535^{me} mille, au Rocher Rouge, une partie considérable de cette section est abrupte et la plus grande partie des travaux seraient dans le roc. Probablement il faudra percer un ou deux petits tunnels; la plupart des rampes seraient très raides, la ligne formant une courbe tantôt modérée tantôt forte. Une partie des travaux, sur un parcours de quatre à six milles, serait considérée comme très difficile et le reste un peu moins.

Du 535^{me} mille la ligne court dans la direction du sud en suivant les berges de la rivière et de la baie Népigon l'espace de 5 milles; elle suit ensuite le cours du ruisseau à la Truite l'espace de deux milles et demi, traverse la rivière de l'Esturgeon Noir au 596^{me} mille, et continue en droite ligne jusqu'au 603^{me} mille; de là elle longe la Baie Noire jusqu'au 610^{me} mille. Cette section de 20 milles offre un alignement facile et nécessitera peu de travaux, le sol se composant de marne et de sable. A l'exception de deux milles à l'endroit où la ligne s'éloigne de la baie Népigon, les travaux ne seront pas coûteux, quoique presque tous dans le roc.

Du 610^{me} mille la ligne court dans une direction passablement droite sur un terrain légèrement accidenté et traverse la rivière Pearl au 618^{me} mille; elle longe de près ce cours d'eau et le lac Low, et le sommet ou col du cap du Tonnerre, au 625^{me} mille, à une hauteur de 465 pieds au-dessus des eaux du lac Supérieur.

Du 625^{me} mille la ligne suit le cours du bras est de la rivière Mackenzie par une rampe descendante de 26 pieds par mille, effleurant quelques endroits rocheux sur un espace de quatre milles. L'alignement sera assez bon et les travaux ordinaires, à l'exception d'un mille au sommet, où il y aura quelques tranchées importantes à faire dans le roc ainsi qu'une forte courbe. Sur le parcours des cinq milles qui suivent, les rampes qui suivent sont légères, et les travaux faciles sur un sol de sable et d'argile.

Du 630^{me} mille la ligne suivra en montant le bras ouest de la rivière Mackenzie, passera ensuite à travers une crête de rochers au 638^{me} mille, et descendra jusqu'à Prince Arthur's Landing, au 650^{me} mille, avec une moyenne de 24 pieds par mille. Les travaux de cette section seront légers et l'alignement facile.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Ministère des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 21 déc. 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre copie des rapports suivants, au sujet des explorations de la dernière campagne :

Au nord du lac Supérieur.

Rapport de M. W. A. Austin, exploration à partir du 63^e mille, sur la ligne tracée depuis la Baie Sud-Est, lac Nipissingue, jusqu'à la jonction avec l'exploration de M. Gamsby—distance de 116 milles.

Rapport de M. C. H. Gamsby sur son exploration depuis le point de raccordement avec celle de M. Austin, jusqu'à la rivière de l'Original—distance de 116 milles.

Ligne du Sault Sainte-Marie.

Rapport de M. A. Brunel fils, sur son exploration à partir du terminus de celle de M. Austin, faite en 1879, jusqu'au commencement de celle de M. Murdoch, faite en 1872.

J'ai l'honneur, etc.,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ing. en chef.

F. BRAUN, écr.,
Secrétaire, ch. de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 13 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, conformément à vos instructions datées d'Ottawa, le 3 juillet 1880, m' enjoignant de faire une exploration à la boussole à partir d'un certain endroit sur la rivière de l'Esturgeon à 63 milles de la baie Sud-Est du lac Nipissingue, en remontant la rivière de l'Esturgeon pour rejoindre M. Gamsby, qui était occupé à tracer la ligne partant de la ligne-mère vers la rivière de l'Original pour relier mon tracé.

Vu les difficultés que j'ai éprouvées à me procurer des embarcations pour le transport, je n'ai pas pu me rendre à l'embouchure de la rivière des Français avant le 13 du mois. De là je me rendis sans retard à mon point de départ, et je commençais les opérations le 29. Comme mon escouade ne se composait que de 15 hommes, nous n'avancions que lentement.

De mon point de départ, la ligne suit, en général, sur un parcours de 22 milles, la rive gauche de la rivière, et partout où nous avons tenté de raccourcir le tracé nous avons été forcés de reconnaître qu'il valait mieux suivre la rivière sans autre exploration.

Du 22^{me} mille on traverse à la rive droite de la rivière; cette traverse est sur le roc solide. Nous avons suivi la berge jusqu'au 38^{me} mille, et je n'hésitai pas à établir le tracé sur la rive gauche, dans la vallée, en longeant de près la rivière.

A partir de cet endroit, en traversant à la rive gauche, le tracé suivrait le même côté de la rivière jusqu'au 49^{me} mille où, en passant de nouveau à la rive droite en aval du lac Paul et en allant dans une direction à peu près nord-ouest, elle irait en serpentant entre un certain nombre de lacs dépassant la hauteur des terres jusqu'à la rive gauche de la rivière Whanapetœ au 58^{me} mille. Dans le but de choisir un tracé facile il faudrait explorer attentivement toute la partie située sur la hauteur des terres.

Du 58^{me} au 61^{me} mille, en suivant la rive gauche et en traversant de là à la rive droite, on suit la rivière jusqu'au 70^{me} mille, où traversant encore la rivière, on suit la rive droite jusqu'au 77^{me} mille.

On fait une autre traverse à la rive gauche, près du 77^{me} mille. De ce dernier endroit le tracé suit la rive gauche; la largeur de la rivière en cet endroit est tout à fait insignifiante, et traversant de nouveau ce cours d'eau en allant dans une direction nord-ouest, vers la rive sud du lac Oshkegami, passant ensuite près du lac près de la ligne déjà tracée, je me suis rendu au 83^{me} mille.

De là, allant au nord du lac Rijiwagamissing et au sud du lac Obickumimiga et en continuant jusqu'au 102^{me} mille, on traverse la rivière Nebawgwasee, puis allant vers le nord, je me suis rendu au point de jonction avec M. Gamsky. Au 115^{me} mille, la ligne passe en plusieurs endroits à travers un pays accidenté, mais ici comme en d'autres lieux, généralement, il n'y a pas d'exploration suffisante, le tracé n'a été fait que d'une manière imparfaite.

Dans la région boisée de cette première partie de la ligne, on trouve le pin, l'épinette blanche, le bouleau, l'épinette rouge, l'érable et le sapin, tandis que dans l'autre partie on y rencontre particulièrement l'épinette blanche, le pin résineux, le pin blanc et rouge, le sapin, quelques épinettes rouges et l'érable en petite quantité.

Il y aura onze rivières à traverser sur un parcours de 116 milles, ainsi qu'un nombre ordinaire de petits cours d'eau; la plus considérable de ces traverses se trouve à l'entrée de la baie du lac.

Jusqu'au 70^{me} mille on rencontre un bon nombre de collines rocheuses et autres, et en plusieurs endroits il faudrait pratiquer des tranchées et traverser des coulées. Les premières sections se composent en général de sable et de marne sablonneuse; on a rencontré de la bonne terre, mais en petite quantité.

A partir du 70^{me} mille jusqu'à l'autre bout du tracé, la terre a une surface plus unie, tantôt sable, tantôt sable et gravier, avec marne sablonneuse, ainsi que des marais en certains endroits. On rencontre de la bonne terre près du lac Matagama, mais l'étendue n'en est pas grande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. A. AUSTIN.

Ingénieur civil, A. P.

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef du chemin
de fer Canadien du Pacifique.

Selon ces instructions, nous avons tiré une ligne à la boussole à partir du point ci-dessus, en suivant une direction générale au sud-est, et tout en prenant avec soin note des distances mesurées et de tous autres renseignements que le temps à notre disposition nous a permis de recueillir.

Nous atteignîmes le 116^{me} mille le 9 octobre. Après m'être entendu avec M. Austin pour opérer la jonction de nos lignes et compléter l'exploration, je m'en revins en suivant la route des canots, que je traversai entre Matagama et le Poste Volant.

Cette route est passablement éloignée de la ligne tracée, et son parcours nous a permis d'indiquer sur notre plan nombre de lacs dont la situation influera grandement quant au choix de la localité d'une ligne de chemin de fer.

En divisant cette région en sections, ainsi qu'elle se trouve l'être naturellement par les plus grands cours d'eau qui la traversent, cela facilitera la description du sol, des bois et du caractère de la partie explorée.

Section 1.—Située entre les rivières de l'Orignal et Kapaskaski. Elle embrasse une distance de 32 milles le long de la ligne explorée.

Section 2.—Située entre les rivières Kapaskaski et Nestodjastono. Elle embrasse une distance de 22 milles.

Section 3.—Située entre les rivières Nestodjastono et de la Marmotte, (*Ground Hog*). Distance d'environ 16 milles.

Section 4.—Située entre les rivières de la Marmotte et Matagama. Distance de 44 milles.

Le sol de chacune de ces sections est d'une nature et d'une conformation différentes; il est tantôt onduleux, tantôt coupé par des coteaux et accidenté. D'une section à l'autre il passe de l'argile à la marne argileuse, et de celle-ci au sable léger.

Section 1.—Elle a 32 milles de longueur et de 30 à 60 de largeur, du nord au sud. Légèrement onduleuse elle s'élève graduellement dans la direction est. Le sol est une marne argileuse ou une vase grisâtre mêlée à de la terre végétale.

C'est à peu près le même sol que celui que l'on rencontre dans le voisinage du fort de la compagnie de la Baie d'Hudson appelé Comptoir du Nouveau-Brunswick, ou l'agent m'apprit que les céréales communes et les légumes ensemencées l'année dernière avaient produit une belle récolte. 70 pour cent à peu près de ce sol peut être considéré comme très bon, et le reste, c'est-à-dire 30 pour cent, est de qualité inférieure, avec coteaux de gravier et muskegs.

Il y a du bois en abondance (bouleau, peuplier, cèdre, épinette blanche, épinette rouge); il s'en trouve même de grande dimension en plusieurs endroits; les cèdres sont particulièrement beaux. Au besoin les autres variétés fourniront une quantité considérable de bois de chauffage.

Section 2.—La longueur de cette section est de 22 milles; elle paraît moins large que la section 1. Le terrain est inégal et on y rencontre plusieurs coteaux élevés où le granit affleure. Le sol d'argile et de marne se rencontre par lisières seulement, et la marne sablonneuse mêlée de cailloux alterne. A peu près 50 pour cent de ces terres peut être considéré comme bon; la balance, bien que non sans valeur, peut être considérée comme inférieure.

Une grande partie de cette section a été dévastée par le feu; les parties boisées ne se trouvent que dans les savanes. Dans les endroits où le feu n'a pas exercé ses ravages on y trouve une quantité moyenne de pin blanc de croissance ordinaire, ainsi que les autres variétés qui croissent sur la section 1. Il y a peu de marais dans cette section.

Section 3.—Dans cette section, qui a une étendue de 16 milles à peu près, le sol est en partie composé de glaise depuis la rivière Nestodjastono jusqu'à quatre milles dans une direction sud-est du côté de la rivière Pishganagamce. Partant de cette dernière et jusqu'à l'autre bout de la section, la terre est sablonneuse et mêlée de cailloux; quoique considérée comme étant de qualité inférieure elle a produit de belles récoltes d'orge au poste volant de la compagnie de la baie d'Hudson, sur le lac au Foin. Lors de ma première visite, c'est-à-dire le 15 septembre, l'orge était en magasin. Les tiges des pommes de terres ont été endommagées à cette époque, mais n'ont été réellement détruites que plus tard dans la saison.

La partie boisée de cette section ressemble beaucoup à celle de la section 1, avec cette différence que le pin rouge y remplace l'épinette. Il y a une grande quantité de pin blanc et rouge de bonne grosseur dans toutes les parties de cette section.

Section 4.—Cette section se trouve entre les rivières au Foin et Matagama; distance de 44 milles en suivant la ligne explorée. Cette section est beaucoup plus élevée et plus accidentée que les autres. Sur les hauteurs et sur les rives du lac, il y a beaucoup de roc. Le sol, que l'on peut considérer comme inférieur, se compose en grande partie de marne et de cailloux. Au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, sur le lac Matagama, on a récolté de l'avoine et de l'orge de qualité inférieure. Je pense que la qualité du grain est due au manque de soin apporté à la culture ainsi qu'à un sol épuisé, plutôt qu'à la stérilité naturelle de cette section.

Le pin rouge croît en abondance sur cette section, il est très élevé, droit et sain; son diamètre varie de 4 à 14 pouces; il n'a peut-être pas la qualité voulue pour l'exportation, mais il est d'une grande valeur comme utilité locale et domestique. Les nombreux lacs et cours d'eau seront d'une utilité comme voie de communication pour son transport aux divers endroits où se trouvent les pouvoirs d'eau qui en faciliteront la manufacture. Avec ces moyens de communication, un commerce considérable et prospère des produits de la forêt surgira entre cette section du pays et les prairies du Nord-Ouest.

Si l'on considère ce pays suffisamment propre à la construction d'un chemin de fer, il est à propos de le diviser en deux sections.

Section I.—De la rivière de l'Original à la rivière à la Marmotte—distance de 70 milles—il sera facile d'obtenir un bon alignement dans le voisinage immédiat de la ligne explorée. De fortes courbes ne seront pas absolument nécessaires.

Les rampes sont légères pour la plus grande partie; les rampes plus fortes que 1 pied sur 100 seront courtes et ne dépasseront pas, j'espère, 1,25 pied par 100 pieds, ou 66 pieds par mille. Je considère ces travaux comme moyens et légers, avec peu de tranchées dans le roc.

Section II.—La partie comprise entre la rivière à la Marmotte et la rivière Matagama—distance de 41 milles—a besoin d'être soigneusement étudiée pour en connaître le niveau et en fixer le tracé. Il serait à propos, s'il était possible, de fixer la ligne plus au sud que la ligne actuelle, afin d'atteindre la branche sud-ouest au fond de la vallée, où l'on aurait un bon tracé. Sur cette section les courbes seront plus fortes et les rampes plus considérables. Les travaux seront tantôt ordinaires, tantôt considérables, et quelquefois dans le roc solide. Les marais n'ont rien d'extraordinaire et sont de peu d'étendue. Ayant à traverser sept branches distinctes de la rivière de l'Original, cela nécessitera plusieurs ponts, mais je crois qu'en examinant attentivement les différentes traverses, des ponts de deux ouvertures de 100 pieds seront suffisants pour aucun de ces cours d'eau.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

C. H. GAMSBY,

Ingénieur dirigeant.

A COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef.

CHÉMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 13 décembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Agissant d'après les instructions de Sandford Fleming, écr., C.M.G., (autrefois ingénieur en chef) en date du 12 mai 1880, je me suis rendu au terminus de l'exploration de M. Austin faite en 1879 sur la rivière de l'Esturgeon, où j'arrivai avec mon parti le 3 juin. J'ai alors commencé un tracé d'essai pour une ligne de chemin de fer depuis cet endroit jusqu'au Sault Sainte-Marie.

J'ai trouvé ce que je considère être une bonne traversée de la rivière de l'Esturgeon à dix chaînes de mon point de départ. là où la rivière a une largeur de 200 pieds

à l'eau haute et nécessitera un pont de 200 pieds, avec deux ouvertures de 150 pieds chaque, sur une rampe de 0.75 sur cent. A la station 17 50, la ligne s'élève sur un coteau d'argile et de gravier où une tranchée de 16 pieds de profondeur à l'entrée aboutit à une rampe de 32.00. De cet endroit, la ligne descend par une rampe de 0.62 sur 100 au bas-fond de la crique Busteed, qu'elle suit sur un parcours de $1\frac{1}{2}$ milles. Les travaux seraient légers, à l'exception de trois ou quatre rochers, où la crique est encaissée. Traversant ensuite la crique Busteed à la station 300 au moyen d'un pont de 100 pieds d'ouverture, la ligne commence à monter vers le sommet entre les eaux des rivières de l'Esturgeon et Wahnapiptee, et entre dans une région stérile, dévastée par le feu et rocheuse. Elle longe le flanc des montagnes et nécessitera des travaux ordinaires dans le roc et des rampes assez douces jusqu'au huitième mille; de là, elle continue avec une rampe de 1 sur 100 jusqu'à une petite distance passée le neuvième mille, où elle atteint le point le plus élevé, 953 pieds au-dessus du niveau de la mer. De la station 500, la ligne suit le niveau général du pays à une élévation de 940 pieds entre des petits coteaux rocheux et des muskegs et nécessitera de légers travaux dans le roc jusqu'au onzième mille; la ligne commence alors à descendre par une rampe de 0.76 sur 100 l'espace d'un demi-mille et ensuite de 1.00 sur 100 l'espace de trois quarts de mille, et aboutit à un marais au treizième mille. Il y aurait deux tranchées assez fortes à faire dans le roc sur le parcours des deux derniers milles, mais elles pourraient être en partie évitées lors de l'établissement définitif de la ligne. Après avoir traversé le marais, qui a une longueur de trois quarts de milles, à peu près, la ligne entre dans la forêt près du 14me mille, et les quatre milles suivants elle passe sur des coteaux d'argile et de sable et à travers des marais couverts d'épinette blanche. Les travaux seraient légers et les rampes faciles jusqu'au 18me mille, où elle atteint les rives de la rivière Wahnapiptee. Du 18me mille la ligne suit les bords de la rivière en grande partie sur le versant de la côte, qui est entrecoupée de nombreux ravins. Les collines sont composées d'argile et de sable à la surface et reposent probablement sur le roc, où il y aurait quelques légères tranchées à faire jusqu'au 24me mille, endroit où la ligne passe sur un terrain bas et uni qui se continue en montant jusqu'au 26me mille et traverse un cours d'eau large de 50 pieds, nécessitant un pont de 80 pieds d'ouverture.

Entre le 26me et le 27me mille la ligne traverse la rivière Wahnapiptee à la tête d'une suite de chutes, nécessitant des tranchées dans le roc chaque côté de la rivière. Comme il y a là de bonnes fondations sur le roc solide, je suis d'opinion que cet endroit serait bien choisi pour la construction d'un pont de deux ouvertures de 150 pieds et une de 100 pieds. Du 27me au 28me mille les travaux seraient très légers dans un bas-fond d'argile. Au 28me mille, la ligne traverse un petit coteau d'argile avec une pente de 0.75 sur cent en suivant le versant d'un coteau. Jusqu'au 29me mille les travaux seraient assez considérables sur un terrain moitié argile et moitié roc. Du 29me au 31me, les travaux consisteraient en légères excavations dans le roc sur le versant de la côte, et à l'exception d'un mille où les travaux seraient lourds, le reste serait comparativement léger, excepté une forte tranchée dans le roc là où la rive du lac ne pourrait pas être suivie. Du 35me au 36me mille la ligne passe à travers un muskeg rocailleux; les travaux ne seraient pas trop lourds, et de là en suivant le rivage du lac Long jusqu'au 39me mille la ligne suit en grande partie la pente de la côte sur un terrain composé de sable et de gravier. Les travaux seraient ordinaires. En quittant la rive du lac Long au 39me mille la ligne s'élève graduellement jusqu'au plateau qui est sur le côté nord du lac, qu'elle suit jusqu'au 43me mille. Les travaux à faire seraient principalement dans le sable et l'argile. De cet endroit la ligne commence à descendre par une rampe de 1.00 sur cent jusqu'au 45me mille et nécessiterait de fortes tranchées et des remblais principalement dans le roc. Du 45me mille la ligne suit la rive sud du lac Mugatawaganing; les travaux seraient faciles jusqu'au 48me mille et moitié dans le roc. De cet endroit elle suit le cours d'eau formé par la décharge du lac sur un parcours de trois quarts de mille et qu'elle traverserait ensuite à son embouchure par un pont de 60 pieds d'écartement. Elle suit alors le rivage du lac Rond jusqu'au 50me mille. Elle nécessitera un travail léger quoique en cet endroit elle empiète un peu sur le lac, où l'eau est peu profonde. Du

50^{me} au 53^{me} le travail à faire sur un sol d'argile et de sable serait comparativement léger. Entre le 53^{me} et le 54^{me} mille la ligne s'élève à l'endroit où les eaux des rivières Vermillon et du Poisson Blanc se séparent, et quoique tous les travaux à faire seraient dans le roc ils ne seraient pas très considérables. Ici la ligne passe sur un terrain bas et humide qui, jusqu'au passage de la rivière Vermillon, au 55^{me} mille, nécessiterait un pont de 500 pieds. Entre le 55^{me} et le 65^{me} mille les travaux seraient quelque peu plus considérables, vu que la ligne traverse deux pics formés par deux longues courbes de la rivière Vermillon, qui est très tortueuse.

Les travaux à faire sur le parcours de ces cinq milles seraient modérés, car la moitié de ce terrain est composée de roc et l'autre partie d'argile et de gravier. Les travaux seraient de même nature jusqu'au 69^{me} mille. La ligne traverse la rivière trois fois sur ce parcours et nécessiterait un pont de quatre ouvertures de 100 pieds, deux de 150 pieds et une de 60 pieds. Tous les trois reposeraient sur un fond de roc. Entre le 69^{me} et le 71^{me} mille les travaux pourraient être considérés comme très considérables et nécessiteraient un remblai à travers une baie profonde du lac d'une longueur de 1,500 pieds et profonde de 20 pieds, de plus un autre remblai et une autre tranchée moins considérable, quoique en grande partie dans le roc. De ce point au 75^{me} mille il n'y aurait pas de travaux considérables, sauf deux tranchées où les travaux seraient médiocrement importants, le sol d'après les indices se composant d'argile et de gravier. Les travaux à faire sur le dernier mille seraient très légers. Du 75^{me} au 78^{me} mille ils seraient ordinaires, en partie sur la pente de la côte entrecoupée de nombreux ravins, avec quelques légères tranchées dans le roc; le reste serait dans le sable et le gravier. Au 78^{me} mille la ligne rencontre la berge de la rivière des Espagnols, après quoi les travaux changeraient de nature et deviendraient plus faciles jusqu'au 102^{me} mille, à l'exception de deux ou trois courts espaces où la ligne est resserrée sur les flancs d'une colline et où les ravins sont nombreux. On peut dire que la ligne suit la surface du terrain et ressemble beaucoup à une section de prairie. Au 95½ mille la ligne traverse la rivière des Espagnols et nécessiterait un pont de trois ouvertures de 150 pieds chacune, dans 11 pieds d'eau et reposant sur un fond d'argile. En partant du 102^{me} mille les travaux seraient en quelque sorte plus considérables, le pays étant plus accidenté; mais on peut encore les considérer comme légers jusqu'au 116^{me} mille, car il n'y a plus qu'un quart des tranchées à faire dans le roc. Près du 116^{me} mille, la ligne commence à s'éloigner du rivage du lac Huron et s'élève au-dessus du point de partage des rivières des Espagnols et du Serpent, endroit où j'ai éprouvé beaucoup de difficulté à trouver une ligne praticable. En partant de là jusqu'au 121^{me} mille, je considère les travaux comme très considérables, principalement dans le roc. La traverse de la rivière au Serpent, au 120½ mille, nécessiterait un pont de deux ouvertures de 100 pieds. Jusqu'au 126^{me} mille les travaux seraient légers et faciles, à l'exception de quelques petites tranchées dans le roc. En partant de cet endroit jusqu'au point de jonction avec le tracé de M. Murdock, au 131^{me} mille, les travaux seraient ordinaires et à peu près un quart dans le roc. Les rampes indiquées sur le plan et profil n'excèdent pas sur 100, et cela encore sur de courtes distances. Les courbes n'ont pour la plupart que quatre degrés et même moins. Il arrive cependant que dans des endroits où la ligne suit le bord des lacs et des rivières, elle décrit des courbes de 5 degrés.

On peut généralement se procurer le bois de charpente à l'usage des ponts, ainsi que les traverses, à une faible distance du tracé. On trouve également des matériaux de ballastage de bonne qualité sur le parcours. Il n'y a pas de terres cultivables d'une certaine étendue; on ne les rencontre que par petites étendues isolées.

Il est facile de se rendre à plusieurs points du tracé par la voie de la baie Georgienne et du lac Huron. A l'extrémité est par la rivière des Français, le lac Nipissingue et la rivière de l'Esturgeon, ainsi que par la rivière Wahnapiatae. A la partie centrale par la rivière du Poisson-Blanc et à la partie ouest par la rivière des Espagnols, qui est navigable sur un parcours de 20 milles de son embouchure; on peut s'y rendre aussi par la rivière et les rives du lac Huron.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. BRUNEL,
Ingénieur dirigeant.

COLLINGWOOD SCHREIBER, écrivain,
Ingénieur en chef,

RÉPONSE

(23e)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 20 décembre 1880, pour copie de toute correspondance relative au contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne (du chemin du Pacifique) échangée depuis le 9 février 1880. Aussi les détails des arrangements, (s'il en est), pris en vue de régler les réclamations présentées par Smith Ripley et Cie., (Heny, Charlebois et Flood) au sujet du dit contrat.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

4 janvier 1881.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 9 février 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport, relativement à la réclamation de MM. Ripley, Smith et Cie, qui représentent MM. Heny, Charlebois et Flood, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne, et de vous informer qu'ils ont été payés en leur qualité de procureurs pour l'ouvrage fait.

Un arrêté du conseil du 25 juillet dernier, résilia et annula le contrat, et le 9 août suivant une lettre a été envoyée à MM. Heny, Charlebois et Flood les informant de ce fait.

On a préparé un état des constructions faites jusqu'à cette date en vertu du contrat et un certificat final a été émis pour la somme \$24,807.94.

Les entrepreneurs prétendent avoir construit, outre les travaux mentionnés en l'état que l'on a préparé, des bâtiments, fait des routes, défriché les terres et transporté une très grande quantité de provisions, à l'usage des hommes et des chevaux, afin de pouvoir continuer les travaux avec vigueur.

La dépense pour ces services est devenue inutile à raison de l'annulation du contrat. Les entrepreneurs réclament en conséquence une compensation ainsi que pour les profits qu'ils avaient espérés.

Après avoir demandé depuis longtemps un règlement de leurs réclamations, les entrepreneurs suggèrent aujourd'hui de renvoyer cette affaire à des arbitres.

La valeur des constructions faites et payées ne soulève aucune discussion. La seule question à régler est celle-ci : MM. Ripley et Smith, en leur qualité de procureurs et représentants, doivent-ils être dédommagés des pertes que l'annulation du contrat leur a fait supporter et quelle compensation doivent-ils recevoir s'il y a lieu ?

Pour bien juger de ces questions, je crois qu'il serait sage de nommer quelques personnes spécialement chargées de s'enquérir de toutes les circonstances de cette affaire, prendre les témoignages et faire rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

L'hon sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

(Mémoire.)

OTTAWA, 11 mars 1880.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de l'honorable Conseil Privé sur l'exposé suivant des faits concernant le contrat de MM. Heney, Charlebois et Flood pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne, chemin de fer du Pacifique.

1. Le 2 août 1878 eut lieu la signature du contrat sous la condition que l'entreprise serait terminée le 1er juillet 1880.

2. L'ingénieur en chef fit rapport le 10 juin 1879 que jusqu'à cette date,—un intervalle de dix mois,—la valeur des constructions faites ne s'élevait qu'à la somme de \$11,713, qu'il restait à faire pendant l'espace de treize mois des constructions pour une valeur de \$798,643. Aucune tranchée n'avait été pratiquée soit dans la terre soit dans le roc, on s'était borné à abattre les arbres.

3. Le 24 juillet 1879, un rapport fut soumis au Conseil, recommandant de notifier les entrepreneurs que c'était l'intention du gouvernement de discontinuer les travaux mentionnés au contrat.

4. Un arrêté du conseil rendu le 25 juillet 1879, ordonna que les entrepreneurs fussent notifiés de l'intention du gouvernement de discontinuer les travaux mentionnés au contrat, et qu'il fut donné instruction de cesser les dits travaux.

5. Le 5 août 1879, MM. Ripley et Smith écrivirent à ce département qu'ils avaient acheté des entrepreneurs de l'embranchement de la Baie Georgienne tous leurs droits et intérêts dans le contrat.

6. Vu cette cession de l'entreprise et pour les autres causes mentionnées dans le premier rapport dont il est parlé plus haut, un nouveau rapport fut présenté au conseil le 9 août 1879, recommandant de notifier les entrepreneurs que l'entreprise leur était ôtée et que le contrat était annulé.

7. Une lettre fut envoyée le 9 août 1879 à MM. Heney, Charlebois et Flood, les notifiant du fait que l'entreprise leur était ôtée et leur ordonnant de cesser les travaux.

8. Le 9 août 1879, un rapport présenté au conseil recommandait de remettre les garanties que le gouvernement possédait en vue de la parfaite exécution de l'entreprise.

9. Le 11 août 1879, on écrivait à MM. Ripley et Smith en réponse à leur lettre du 5 août, et on les informait qu'avant la réception de leur lettre, le contrat de MM. Heney, Charlebois et Flood avait été résilié et que les entrepreneurs, d'après les termes de leur contrat, n'avaient pas le droit d'en faire cession à moins d'avoir le consentement de Sa Majesté, et que ce consentement n'avait pas été, ni ne serait donné.

10. Un arrêté du conseil ordonna le 14 août 1879, pour les raisons mentionnées dans le rapport du 9 août, de notifier les entrepreneurs que le contrat était annulé.

11. Le 14 août, un arrêté du conseil ordonna de remettre les garanties que le gouvernement possédait et qui consistaient en un chèque de \$20,000 sur la banque d'Hochelaga, et une hypothèque au montant de \$18,000.

12. Le 16 août 1879, une lettre renfermant un chèque de \$20,000 sur la banque d'Hochelaga fut envoyée à A. Charlebois, comme remboursement du montant qu'il avait déposé d'après son contrat. L'hypothèque de \$18,000 fut par suite remise en vertu d'un arrêté du conseil, en date du 11 septembre.

13. Le 27 août, MM. Ripley et Smith écrivirent accusant réception de la lettre ce département, en date du 11 août, mais alléguant que leur convention avec MM. Heney, Charlebois et Flood, avait eu lieu le 30 juin 1879, avant l'annulation de leur contrat et réclamait \$135,000 comme cessionnaires de cette société.

14. Le 9 février 1880, l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien fit un rapport au sujet de la réclamation de MM. Ripley et Smith.

15. Le 25 décembre 1879, on émit un certificat final pour un montant de \$24,807.94, valeur de l'ouvrage fait le 9 août 1879, date de l'avis de l'annulation du contrat. Ce certificat n'est pas encore payé.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER.

QUÉBEC, 29 avril 1880.

CHER MONSIEUR,—Vous aviez eu la bonté, lors de mon dernier séjour à Ottawa, de m'accorder quelques minutes d'entrevue, dont malheureusement je fus privé par une maladie soudaine et mon départ de la capitale.

Je voulais vous entretenir de l'affaire suivante : Lorsque le gouvernement changea son programme concernant la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne et décida de discontinuer les travaux, les véritables entrepreneurs, MM. Charlebois et Cie, avaient transporté leur entreprise à une société américaine, MM. Ripley, Smith et Cie de New-York. A cette époque de la cessation des travaux, ces derniers avaient déjà dépensé des sommes considérables. Ils firent une demande d'indemnité que l'honorable William Macdougall, M.P., pour Halton, fut chargé, je crois de présenter. Les difficultés survenues au sujet de la position faite aux nouveaux entrepreneurs ont été réglées entre eux et les entrepreneurs originaires, et autant que j'ai pu m'en assurer alors, MM. Ripley et Smith s'attendaient à obtenir comme compensation une autre entreprise d'une importance équivalente. Leur attente semble avoir été trompée, car ils en sont encore à demander au gouvernement le règlement de leurs réclamations.

En vous écrivant, j'ai pour but de savoir si votre gouvernement s'est occupé de la réclamation de ces messieurs et jusqu'à quel point. Dernièrement je rencontrais à New-York, M. Sydney Dillon, du chemin de fer du Pacifique Union, qui a des intérêts pécuniaires dans cette affaire, et ce monsieur me chargeait d'y voir, ce que je lui promis. Les déboursés qu'ils ont faits au sujet de ce contrat, jusqu'à ce jour, s'élevaient à une somme de \$120,000, et il ne me paraît que juste de recevoir favorablement leur réclamation.

L'on m'a dit que l'affaire serait renvoyée à des arbitres et j'ai aussi appris que des officiers de votre département avaient déjà fait des rapports favorables. Ma lettre a aussi pour objet de connaître le degré d'exactitude de cette information.

Vous nous obligeriez beaucoup, mes clients et moi, car je deviens conseil dans la cause, si vous nous laissiez savoir, aussitôt que vous le pourrez, ce qui a été ou sera probablement fait dans cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. A. CHAPLEAU.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer, Ottawa.

OTTAWA, 5 mai 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer, en réponse à votre lettre du 29 ultimo, demandant l'état actuel de la réclamation de W. M. Ripley Smith et Cie, au sujet de leur contrat pour l'embranchement de la Baie Georgienne (du chemin de fer du Pacifique canadien), que le gouvernement s'occupe maintenant de cette affaire et qu'aussitôt que la réponse préparée pour la Chambre des communes aura été imprimée, un exemplaire vous en sera envoyé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'hon. J. A. CHAPLEAU,
Ministre des travaux publics, Québec.

OTTAWA, 22 novembre 1880.

MONSIEUR,—En ma qualité de conseil de MM. Smith et Ripley, qui, depuis la suspension, par l'ordre du gouvernement au mois d'août 1879, du contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne (du chemin de fer du Pacifique) ont acheté tous les droits et réclamations des entrepreneurs originaires et les représentent maintenant, je leur ai dit qu'ils avaient toute raison de réclamer devant la cour de l'Echiquier la balance due pour travaux faits sur la ligne du chemin de fer et toute dépense raisonnable encourue pour la construction de tramways, navires, bâtiments, routes et pour provisions nécessaires à l'achèvement du dit chemin de fer, d'après les termes de leur contrat.

Je leur ai dit en outre qu'ils avaient droit à une indemnité pour les profits que le gouvernement leur avait fait perdre en annulant le contrat, parce que, cet acte ne contenant aucune clause réservant au gouvernement le pouvoir d'arrêter les travaux, si ce n'est pour une cause autre que celle qui a eu lieu dans ce cas.

Le gouvernement n'ayant pas jugé à propos d'accepter la proposition faite il y a plusieurs mois, par MM. Smith et Ripley, de soumettre leur réclamation à un arbitrage composé de personnes désintéressées, en Canada, et connaissant bien ces sortes de travaux, ces messieurs qui aujourd'hui exécutent une entreprise considérable dans un des États voisins, me donnent instruction de hâter le règlement de leur cause au moyen de quelqu'autre procédure.

J'ai remarqué que la Commission royale nommée pour s'enquérir des faits relatifs aux dépenses du chemin de fer du Pacifique avait examiné des témoins et pris des informations au sujet des réclamations des entrepreneurs à l'égard des contrats du chemin de fer du Pacifique. Parmi ces contrats quelques-uns avaient été annulés et d'autres exécutés complètement. Il m'est venu à l'idée que, comme la commission est composée d'hommes d'une haute réputation et bien au fait de leur tâche, tant sous le rapport professionnel qu'autrement, que de plus ils ont une connaissance en grande partie des faits concernant ces réclamations, ce serait hâter leur décision et tout à l'avantage du public si l'on autorisait la commission à poursuivre plus loin les enquêtes et à en faire le rapport au département des chemins de fer et canaux après l'audition des réclamants, de leurs témoins et des officiers du gouvernement. Ce rapport, s'il était ensuite approuvé par le ministre, pourrait avoir l'effet d'une sentence arbitrale.

Je suis autorisé par MM. Smith et Ripley à consentir pour eux à tel renvoi au sujet du contrat de Heney, Charlebois et Cie, et j'ai la même autorisation de MM. Sifton, Ward et Cie, quant à leur réclamation au sujet du contrat 14. Le même tribunal fera l'examen et le rapport, et dans le cas d'approbation par le ministre, ces messieurs accepteront le rapport comme sentence arbitrale.

Si la seule ressource laissée aux réclamants dans ces causes est la pétition de droit, je vous serais obligé si vous aviez la bonté de considérer la recommandation que je vous fais en leur nom, aussitôt que vous le trouverez à propos.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. McDOUGALL.

Sir CHARLES TUPPER, etc., etc.

Ministre des chemins de fer et canaux.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE UNION, N^o 78, BROADWAY,
NEW-YORK, 3 novembre 1880.

CHER MONSIEUR,—MM. Smith et Ripley, l'un mon beau-frère, l'autre mon gendre, avaient un contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique du Canada, et ils ont dépensé un montant d'argent considérable tant pour se préparer que pour commencer les constructions.

Le gouvernement abandonna le projet et ordonna aux entrepreneurs de cesser les travaux. Une année et demie et plus s'est écoulée depuis ce temps; les entrepre-

neurs n'ont pas encore été capables d'en arriver à une entente avec votre gouvernement.

M. Smith doit aller vous voir dans quelques jours afin de s'assurer s'il n'y a pas moyen de s'arranger à l'amiable.

J'ai toute confiance que si vous voulez vous en occuper, justice leur sera rendue et qu'un règlement aura lieu immédiatement.

J'espère que le Pacifique du Canada est en bonne voie de progrès. Lorsque vous viendrez à New-York, j'aimerais à vous voir car je pourrais vous être de quelque utilité à ce propos.

Je demeure, cher monsieur,
Bien à vous,

SIDNEY DILLON.

LE TRÈS HONORABLE JOHN A. MACDONALD,
Premier ministre de la Puissance du Canada,
Ottawa, Ontario.

NEWTOWN, CONN, 15 décembre, 1880.

CHER MONSIEUR,—Nous avons avec le gouvernement canadien un compte non réglé provenant de notre contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique canadien.

Nous avons attendu longtemps et désirons beaucoup un règlement aussi prompt que possible et nous pensons que le gouvernement, aussi bien que vous même, serait content d'en arriver à une entente.

Nous proposons en conséquence de laisser cette affaire à l'arbitrage de personnes convenues entre les parties intéressées, ou si vous le préférez, à la décision du comité d'investigation du gouvernement qui siège maintenant à Ottawa. Nous sommes prêts et voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir, afin d'en finir d'une manière honorable. Nous produirons les papiers et preuves que nous possédons pour établir notre réclamation devant tout tribunal qui sera choisi. Espérant que vous voudrez bien vous occuper de cette affaire immédiatement.

Nous demeurons respectueusement à vous,

SMITH, RIPLEY et Cie,
per J. LATHROP.

Hon. SIR CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux,
Ottawa, Ontario

Veillez s'il vous plait adresser au N^o 78 et 80, Broadway, New-York.

OTTAWA, ONT., 22 décembre 1880.

MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre du 15 courant, demandant le règlement de votre contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique canadien.

Je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

M. M. SMITH, RIPLEY et Cie,
Newtown, Conn., E. U.

RÉPONSE

(23f)

A UN ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 16 décembre 1880, pour copie de tous documents indiquant toutes modifications faites en vertu des dispositions d'aucun des contrats pour la construction d'aucune partie du chemin de fer du Pacifique canadien antérieurement au 21 octobre dernier, et mentionnées dans le contrat déposé à cette session ; et de tous estimés ou états dressés quant au résultat de telles modifications sur la nature et le coût des travaux.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

4 janvier 1880.

OTTAWA, 20 décembre 1880.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-joint un tableau comparatif des dépenses pour la construction de la section du chemin de fer du Pacifique canadien entre Prince Arthur's Landing, Selkirk et Emerson, et entre Kamloops et Port Moody. Les évaluations de ces dépenses ont été faites aux mois d'avril et de décembre de cette année.

TABLEAU COMPARATIF.

	Estimation d'avril 1880.	Estimation de décembre 1880.	Différence.
De Fort-William à Selkirk.....	\$17,000,000	\$14,670,000	\$2,330,000
Embranchement de Pembina.....	1,750,000	1,556,900	193,100
De Kamloops à Emory.....	10,345,000	8,431,800	1,913,200
D'Emory's à Port-Moody.....	3,620,000	3,306,300	313,700
Totaux.....	\$32,715,000	27,965,000	4,750,000
De Prince Arthur's Landing à Fort-William.....		35,000
.....		28,000,000

Vous me permettrez d'expliquer, pour l'information du ministre, pourquoi ces deux estimations diffèrent de la sorte. D'abord, l'évaluation du mois d'avril dernier embrassait le matériel roulant, les ateliers et les remises des locomotives, pendant que celle de décembre ne comprenait aucun de ces items, à l'exception des remises aux locomotives déjà construites. Comme on le voit, il y a de suite une réduction de \$1,568,100. Quant à la différence des deux estimations et à la balance de \$3,181,900, on doit l'attribuer au meilleur choix que l'on a fait du tracé et au changement du devis.

Le ministre connaît parfaitement, sans doute, la nature raboteuse et accidentée des terrains entre Prince Arthur's Landing et la rivière Rouge, et entre Kamloops et Port-Moody, et combien le pays est couvert de bois et parsemé de lacs.

Relativement à la section mentionnée en premier lieu, la ligne dont le tracé parcourt un pays de cette nature est toujours susceptible d'améliorations, et l'on peut s'attendre à diminuer l'évaluation des dépenses par des études suivies.

Entre Prince Arthur's Landing et la rivière Rouge, l'on a étudié le pays en détail et jour par jour, et l'on a pris grand soin d'améliorer la ligne en diminuant la quantité des constructions à faire, sans toutefois nuire à l'efficacité de la route; de fait, sur cette section, on a de beaucoup amélioré l'alignement et les rampes, et la ligne s'adapte bien mieux aujourd'hui aux dispositions du terrain.

On a trouvé un nouveau moyen d'épargner, en changeant de projet pour traverser les profondes baies des lacs. Il avait d'abord été décidé de charroyer les matériaux provenant des tranchées dans le roc de chaque côté de la baie et de les disposer à environ trois pieds du niveau de l'eau et d'y asseoir un pont sur chevalets, mais le nouveau plan consiste à charroyer les matériaux provenant des tranchées dans le roc aux endroits où l'on trouvera la vase en quantité suffisante dans ces baies, d'arriver au niveau du remblai, puis remplir l'espace intermédiaire de ponts de chevalets ou de chevalets reposant sur pilotis.

Dans la Colombie-Britannique la ligne suit la vallée des rivières Thompson et Fraser et le côté escarpé de la montagne, de sorte qu'une déviation de quelques pieds de la ligne, soit à droite soit à gauche, peut augmenter ou diminuer de beaucoup les travaux à faire. On a constaté la vérité de l'extrait suivant du rapport de M. Fleming: "L'on peut arriver à une réduction de dépenses très considérable en étudiant soigneusement le tracé final, en diminuant en quelques endroits les courbes, en fixant avec jugement l'alignement, eu égard aux sinuosités et irrégularités soudaines du terrain, en substituant aux travaux les plus dispendieux d'autres d'une nature moins coûteuse dans tous les cas où cela peut se faire sans danger et en ne faisant que les constructions absolument nécessaires."

Le soin que les ingénieurs ont pris de choisir le tracé final et la manière judicieuse avec laquelle ils ont adapté, en tant que possible, la ligne aux dispositions du terrain, en même temps que la diminution légère de quelques-unes des courbes et l'abaissement de parties du remblai, ont eu le résultat de réduire l'estimation des dépenses de la manière indiquée au tableau ci-joint.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef.

F. BRAUN, écr.,

Secrétaire, chemins de fer et canaux.

RÉPONSE

(23g)

A UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES du 22 décembre 1880. pour la carte indiquant les octrois que l'on se propose de faire au chemin de fer du Pacifique aux termes du contrat déposé sur le bureau de la Chambre, en tant que les renseignements actuels permettent de les indiquer.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

DEPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

5 janvier 1881.

[Conformément à la recommandation du comité mixte des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(PARTIELLE)

(23h.)

A un ordre de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 décembre 1880 ;— pour un état indiquant en détail les diverses modifications et les changements faits dans le tracé, le plan ou autrement, par le moyen desquels le coût estimatif de la section du chemin de fer du Pacifique entre Kamloops et Yale a subi, en avril 1880, une réduction sur l'estimé de 1878 ; et un état du montant du dit estimé de 1878 ; aussi un état indiquant, en détail, les diverses modifications et changements subséquents par le moyen desquels l'estimé d'avril 1880, a subi une nouvelle réduction en décembre 1880 ; aussi un mémoire des quantités et des prix accordés par suite des diverses modifications et changements mentionnés dans chaque dit état, et les détails se rapportant à la nature de la dite ligne projetée telle qu'on se proposait de l'exécuter d'après chacun des dits trois estimés, y compris les renseignements sur les pentes et l'alignement tels que donnés dans le rapport de M. *Cambie* pour 1878, et la description et la nature des ponts, ponceaux et autres travaux d'art, et autres ouvrages d'après chaque estimé, et tous les autres détails servant à démontrer quelle aurait été la nature de la ligne d'après chacun des trois estimés.

- (2.) Des états semblables quant à la section comprise entre Yale et Port-Moody ;
- 3.) Des états semblables quant à la section comprise entre la Baie-du-Tonnerre et Selkirk ;
- (4.) Des états semblables quant à la section comprise entre Selkirk et Jasper ;
- (5.) Des états semblables quant à la section comprise entre Jasper et Kamloops ;
- (6.) Des profils des dites diverses sections suivant chacun des dits projets de construction.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
14 janvier 1881.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, OTTAWA, 8 janvier 1881.

MONSIEUR,—Conformément à un ordre de la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires de profils des parties des travaux maintenant en voie de construction sur le chemin de fer Canadien du Pacifique. Cette réponse ne comprend pas tous les travaux dans lesquels les quantités se trouvent affectées par le tracé amélioré ; mais c'est tout ce qui est parvenu au ministère jusqu'à présent.

Ces documents indiquent le degré et l'étendue des courbes, la raideur et la longueur des rampes, et le caractère général des travaux de construction sur l'ancien et le nouveau tracé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef.

F. BRAUN, écr., secrétaire des chemins de fer et canaux.

RÉPONSE

(23i)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 décembre 1880 ; pour un état donnant toutes les recettes provenant des chemins de fer du gouvernement en opération dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin, pendant les mois de septembre, octobre et novembre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
14 janvier 1881.

Secrétaire d'Etat.

CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT EN EXPLOITATION.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, OTTAWA, 11 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour me conformer à un ordre de la Chambre des Communes, un état de toutes les recettes provenant des chemins de fer du gouvernement en exploitation dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin, pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. Je vous renvoie l'ordre sous le dossier départemental No. 25,025.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
COLLINGWOOD SCHREIBER,

F. BRAUN, écr., secrétaire, chemins de fer et canaux.

Etat de toutes les recettes provenant des chemins de fer du gouvernement en exploitation, dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin, pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre.

Recettes (sept., oct. et nov.), 1880..... \$79.823 31

RÉPONSE

(23j.)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 décembre 1880 ; pour un état mentionnant les études faites dans l'automne de 1879 et l'hiver de 1879-80, par les officiers chargés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique au sujet de la route méridionale ou ligne riveraine, entre le Rocher Rouge, Baie du Népigon, et le terminus du Pacifique à la Baie du Tonnerre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
14 janvier 1881.

Secrétaire d'Etat.

RAPPORT DE L'EXPLORATION DEPUIS LE ROCHER ROUGE, EN GAGNANT L'EST, *via* LE LAC DU CHIEN, JUSQU'A LINKOPING.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
OTTAWA, 19 mai 1880.

CHER MONSIEUR,—Conformément à vos instructions en date du 22 mai 1879, concernant les explorations à faire entre la baie Népigon, lac Supérieur, en passant par le lac du Chien, pour arriver à l'embranchement de la Baie du Tonnerre à ou près de la station Linkoping, ou tout autre endroit plus à l'est, dans le but de choisir la route la plus convenable pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant :—

De bonne heure le 12 juin, nous partîmes de Prince Arthur's Landing à bord du remorqueur *Neff*, pour nous rendre à la tête de la Baie Noire, et le 13, au point du jour, nos hommes et nos provisions furent débarqués à l'embouchure d'un cours d'eau connu sous le nom de la rivière au Renard, à deux milles de distance à peu près de l'endroit indiqué sur l'ébauche de carte comme point A.

Aussitôt que notre parti fut régulièrement organisé et en marche, nous quittâmes la tête de la Baie Noire, en nous dirigeant à l'est de la Baie Népigon, dans la direction indiquée sur votre carte. Je me suis efforcé de trouver un passage à travers les montagnes qui longent la Baie Noire au nord et à l'ouest, à l'effet de choisir le point de départ le plus avantageux, pour de là se diriger vers l'ouest une fois la baie Népigon traversée.

J'ai passé plusieurs jours en compagnie de deux sauvages, dont l'un se trouvait alors sur ses terres de chasse. Je fis l'ascension de plusieurs montagnes très élevées, du sommet desquelles j'ai pu examiner attentivement le pays environnant. J'ai pu constater qu'il n'existait pas de passage à travers cette chaîne de montagnes, si ce n'est par la vallée de la Rivière du Loup, et en suivant ses sinuosités jusqu'à la hauteur des terres, leur élévation m'a paru être de 1,000 pieds au-dessus du niveau du lac Supérieur, dont la surface me paraît être à peu près de 600 pieds au-dessus de la mer. Comme cette vallée s'étend en ligne à peu près droite dans la direction de Linkoping, j'ai cru devoir m'en tenir là.

M'étant arrêté sur la meilleure route que je croyais devoir suivre, je rejoignis mes gens près de la Baie Népigon, que nous atteignîmes le 23 juin. De cet endroit je traversai une courte chaîne de rochers dans le but de m'assurer s'il était possible de continuer la ligne vers l'est, et en même temps de sonder la profondeur de l'eau qui, à une certaine distance du rivage, était trop peu profonde pour permettre aux navires d'y arriver. Je revins sur mes pas à la Baie Noire, pour reprendre nos opérations à partir du point A, en allant à l'ouest, du côté de Linkoping.

En partant de cet endroit je longeai le pied des montagnes pour m'assurer s'il était possible de trouver une rampe de 52-8 pieds par mille; tournant alors tout à coup au pied d'une montagne à trois milles du point A, je tombai dans la vallée de la rivière du Loup, sur le versant est. Après avoir suivi cette vallée sur une distance de $3\frac{1}{2}$ milles, il nous fallut traverser sur le côté ouest de la rivière, où les eaux se précipitent entre des rochers perpendiculaires et où la construction d'un pont serait très facile; allant ensuite à une faible distance à angle droit avec le cours d'eau à la recherche du terrain le plus élevé et le plus rapproché possible pour le prolongement de la rampe ascendante; déviant ensuite de notre course, nous suivîmes presque parallèlement un lac long et étroit formé par l'élargissement de la rivière. Ce pays n'est qu'un roc vif jusqu'au 25e mille, où une pointe de montagne nous barre le passage. Il faudrait pour la traverser percer un tunnel long de 775 pieds, après quoi nous serions dans une vallée qu'il faudrait traverser dans le sens de sa largeur, qui est de 1,200 pieds, et dont la profondeur est de 83 pieds plus bas que le niveau de la rampe.

Ayant alors, en faisant un détour raccourci, trouvé un terrain avec le niveau désiré, j'ai suivi la lisière échanerée d'un terrain plat et élevé, et continuant ainsi à conserver le niveau d'un endroit à l'autre, je suis allé en montant jusqu'au 28me mille, endroit où traversant le bras de la rivière du Loup j'ai trouvé un terrain à pente plus douce sur un parcours de plusieurs milles et sur lequel la forêt est presque toute dispa-

rue à la suite d'incendies. Le niveau avec pentes et rampes ondulantes se continue ainsi jusqu'au 32^{me} mille, parcours qui nécessiterait des travaux comparativement faciles. De cet endroit le terrain est plus accidenté jusqu'au 47 $\frac{1}{2}$ mille, où il traverse un petit lac tribulaire de la rivière de l'Esturgeon Noir et qui coule vers le nord.

Entre le 48^{me} et le 49^{me} mille, il faut traverser un muskeg de $1\frac{1}{2}$ mille de largeur, avec une profondeur variant de 6 à 10 pieds. Nous avons ensuite rencontré un terrain accidenté avec une rampe ascendante de 1 sur 100. En arrivant au 52^{me} mille et en descendant au 53^{me}, on franchit la plus haute élévation.

Du 56^{me} au 60^{me} mille les rampes sont ondulantes et nécessiteraient des travaux considérables, et du 60^{me} au 63^{me}, les travaux seraient moyens et les rampes faciles. Du 63^{me} au 71^{me} mille, la ligne descend presque jusqu'au niveau du lac du Chien, avec une pente de 26.4 par mille. Elle se continue ensuite sur le rivage de ce lac jusqu'au 73 $\frac{1}{2}$ mille, où elle traverse une baie de ce même lac dont la largeur est de 1,700 pieds; sa plus grande profondeur est de 46 pieds, sur un fond de sable et d'argile. Hauteur de 1,370 pieds ou 770 pieds au-dessus du lac Supérieur, et de 230 à 250 pieds au-dessus du plateau d'épanchement. De ce point on a établi une rampe de 52.8 pieds pour racheter une forte élévation, et on l'a continuée jusqu'au 75^{me} mille, où elle opère une descente de 26.4 pieds par mille jusqu'à la traverse de la rivière du Chien, au 78 $\frac{1}{2}$ mille; de là elle suit la vallée de la rivière du Chien sur le côté ouest, avec rampes ondulantes jusqu'au 86^e mille.

De ce point une ligne d'essai a été tirée jusqu'à la ligne principale, dans le but de constater les niveaux et les distances et d'obtenir un bon raccordement; mais comme dans le temps vous m'avez transmis l'ordre de m'occuper d'autres choses, j'ai cessé les travaux sur cette ligne après mon arrivée au tracé du chemin de fer mentionné ci-dessus. La distance à parcourir pour arriver à ce point de raccordement est 98 $\frac{1}{10}$ milles, et $1\frac{1}{2}$ mille à l'est de Linkoping Siding.

Si d'autres travaux ne m'eussent pas dérangé, j'aurais pris les moyens de faire un tracé d'essai à partir de Linkoping jusqu'auprès du 60^{me} mille (voir le plan), par lequel j'aurais obtenu un bon alignement, avec des rampes faciles, et par lequel les travaux auraient pu être modérés, en évitant par là les montées et les descentes que l'on rencontre sur l'autre ligne depuis le lac du Chien, et qui en même temps aurait réduit la distance d'au moins quatre milles. J'avais déjà fait beaucoup d'explorations dans ce dessein. Cette route est indiquée sur la carte.

Dans ce qui suit on trouvera une description plus détaillée de cette ligne :

De la baie Népigon au 15^{me} mille les travaux seraient légers, sur un terrain sablonneux et argileux, densément boisé et offrant un alignement facile; il n'y aurait qu'une forte chaussée traversant la rivière de l'Esturgeon Noir, large de 195 pieds et d'une profondeur de 35 pieds sur un fond de sable; les berges ont une élévation de 52 pieds au sommet, ce qui nécessiterait un pont de trois ouvertures, dont l'une de 100 pieds au milieu et deux autres de 95 pieds.

15^{me} au 17^{me} mille. A l'exception d'un tunnel qu'il faudrait percer à travers du trapp, les travaux seraient légers; le sol est composé de sable et d'argile mêlés de cailloux.

17^{me} au 20^{ème} mille. La ligne est sur le versant de la colline, ce qui permettrait de faire une rampe légère, mais ces travaux seraient considérables, les tranchées à faire seraient dans le roc solide et détaché et recouvert de gravier; du 20 $\frac{1}{2}$ au 22^{me} mille les tranchées à faire dans le roc seraient ordinaires et la longueur du pont sur la rivière du Loup seraient de 60 pieds.

Du 22^{me} au 26^{me} mille, les tranchées seraient considérables et exclusivement dans le roc, avec une profondeur variant de 20 à 40 pieds, y compris un tunnel long de 775 pieds à percer dans un roc cristallin, ainsi qu'un viaduc long de 1,100 pieds et ayant une hauteur moyenne de 75.

Du 26^{me} au 29^{me} mille les travaux seraient moins considérables; seulement dans du roc qui pourrait servir pour les emprunts.

Du 29 $\frac{1}{2}$ au 32 $\frac{1}{2}$ mille. Travaux comparativement faciles, tantôt dans le sable tantôt dans le roc.

Du 32 $\frac{1}{2}$ au 40^{me} mille. Travaux considérables et tranchées à faire dans le roc,

d'une profondeur variant de 20 à 25 pieds; il n'y aurait pas d'autres matériaux d'emprunt.

Du 40^{me} au 45^{me} mille. Travaux peu considérables, tranchées à faire dans le roc et rampes ondulantes.

Du 45^{me} au 48^{me} mille. Fortes tranchées à faire dans le roc, avec un pont d'une ouverture de 100 pieds sur le lac à la Carpe (47½ milles). Vient ensuite un parcours de 1 mille où les travaux seraient légers, moitié de cette distance dans un muskeg de 6 à 10 pieds de profondeur.

Du 49^{me} au 71^{me} mille les rampes seraient ondulantes et les travaux à faire considérables et très difficiles même; tranchées presque toutes dans le roc, avec un peu de sable à la surface.

Du 71^{me} au 73^{me} mille. En suivant le rivage du lac du Chien, rampe légère mais forte courbe; travaux peu considérables, avec tranchées dans le roc.

Du 73^{me} au 79^{me} mille. Après avoir traversé la baie du lac du Chien, travaux à faire presque exclusivement sur le versant d'une colline, presque partout dans le roc, avec rampes dans les deux sens.

Du 79^{me} au 86^{me} mille. Travaux ordinaires le long de la rivière du Chien; sol de sable, gravier et argile.

Du 86^{me} au 9¹/₁₀ mille. Au chemin de fer une ligne facile pourrait être établie; sol de sable et d'argile avec un peu de roc.

COURBES.

Depuis la baie Népigon jusque près du 17^{me} mille, environ sept huitièmes de la distance offriraient de droites lignes, et le reste varierait en courbes de 1 à 3 degrés; au 17^{me} mille il faudrait une courbe de 4 degrés pour tourner une montagne.

Entre le 28^{ème} et le 29^{ème} mille une courbe de trois degrés serait nécessaire, et du 53^{ème} au 71^{ème} mille il faudrait 4 courbes de 4 degrés, dont une pour faire la traverse du lac du Chien, ce qui serait la cause de grandes difficultés à cet endroit. De là la ligne, aussi loin que le 73^{ème} mille, exigerait plusieurs courbes, vu la nature inégale du terrain. De cet endroit en allant à l'embranchement de la baie du Tonnerre, la ligne est en grande partie droite, et ses courbes beaucoup plus faciles.

En terminant, je puis ajouter que le caractère particulier du pays traversé par la ligne offre peu de matériaux d'emprunt à part le roc solide ou détaché, qui est de trapp. Les forêts, quoiqu'il n'ayant jamais eu aucune valeur particulière, ont été en grande partie détruites par le feu et le vent.

La distance approximative, par cette ligne, depuis le Rocher Rouge jusqu'au raccordement actuel près de la station Linkoping, est de 98.60 milles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. McLENNAN,

Ingénieur dirigeant.

SANDFORD FLEMING, écrivain, C.M.G.,

Ingénieur en chef.

RAPPORT DES EXPLORATIONS A L'OUEST DU ROCHER-ROUGE, JUSQU'À PRINCE ARTHUR'S LANDING.

EXPLORATION DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

OTTAWA, 22 mai 1880.

CHER MONSIEUR,—Étant occupé à faire l'exploration de la ligne entre la Baie Népigon et Linkoping (le 2 novembre 1879), j'ai reçu le télégramme que vous m'avez envoyé de Selkirk, daté le 24 octobre 1879, me transmettant les instructions suivantes: "Faites aussi vite que possible, cet automne, une exploration entre le Rocher-Rouge et

Prince Arthur's Landing, afin de vous assurer s'il est possible d'y établir une ligne de chemin de fer." En recevant ce télégramme je me suis mis à l'œuvre et j'ai changé le plan de mes opérations pour faire une révision de la région comprise entre Linköping et le point nord-est du lac du Chien. Aussitôt que le parti eût atteint le chemin de fer près de Linköping, je le conduisis par chemin de fer jusqu'à Fort-William.

Après avoir congédié quelques-uns des hommes qui désiraient s'en aller, je me procurai des provisions pour deux mois et j'appropriai nos tentes à la saison d'hiver en y ajoutant des couvertures de laine et des petits poêles de tôle. J'engagai le remorqueur "Neff" pour nous conduire à la tête de la Baie Noire.

Le temps étant très orageux, on n'osa pas se risquer sur le lac avant le 20 novembre. La glace alors se formait près des côtes sur le lac Supérieur, ce qui nous empêcha d'atteindre le point désiré. Nous nous approchâmes cependant aussi près que possible des côtes et nous transportâmes alors nos provisions sur la glace jusqu'au rivage.

Après avoir fait un examen général du pays, j'ai cru que les hautes terres en arrière et au nord-est du cap du Tonnerre sera ent la clef de cette ligne. Je me décidai à examiner de suite les points qui présentaient le plus de difficultés.

En commençant au point A, 14 milles à l'ouest de la baie Népigon, je tirai une ligne droite sur une distance de $6\frac{1}{2}$ milles, sur un sol composé de marne, de sable et d'argile, dont une partie est fortement boisée en épinette blanche, épinette rouge et bouleau. Ensuite je traversai la rivière du Loup à 2 milles du point de départ.

Cette rivière a une largeur de 65 pieds; sa profondeur est de $2\frac{1}{2}$ pieds, sur fond de gravier, et exigera un pont de 100 pieds d'écartement. Un mille plus loin la ligne traverse un autre cours d'eau de 48 pieds de large, ayant 3 pieds de profondeur, avec lit de gravier, et nécessitant aussi un pont de 80 pieds d'ouverture.

De là au 20^{me} mille on rencontre des rampes en chaque sens entre le 24^{me} et le 25^{me} mille. J'ai traversé deux montagnes rondes et rocheuses (ressemblant à des îles) qu'après examen nous avons reconnu pouvoir éviter tout à fait, et j'ai pu continuer la ligne droite sur un terrain plat qui nécessiterait peu de travaux, sauf sur un mille, et d'après ce que j'ai pu juger à cette saison de l'hiver il y a peu de roc à traverser; de là avec des niveaux et des rampes ascendantes on monte en passant par le lac à la Neige jusqu'au sommet ou col du promontoire du Cap du Tonnerre, près du 36^{me} mille, où l'élévation des rampes est de 1,065 pieds, ou 465 pieds au-dessus du lac Supérieur; on atteint cette élévation en parcourant 22 milles, ce qui donne une élévation moyenne de 21 pieds par mille. On rencontre à cet endroit un lac qui donne naissance à la branche est de la rivière McKenzie, et en suivant la vallée de cette rivière on rencontre quelques endroits rocheux ayant une rampe descendante de 26.4 pieds par mille sur un parcours de 4 milles, qui n'exigeraient que peu de travaux, tout en donnant un alignement passable, excepté sur le premier mille, au sommet, où il faudrait faire d'assez fortes tranchées dans le roc en même temps qu'une forte courbe.

De cet endroit les rampes deviennent faciles et les travaux seraient légers; sol, sable et argile sur un parcours de cinq milles jusqu'au 45^{me}, à l'exception des trois milles suivants, y compris la traverse de la rivière Mackenzie, un peu en aval du point où une branche venant du nord et une autre venant du sud-est se réunissent à la branche est. A l'eau basse ce cours d'eau a une largeur de 90 pieds à cet endroit et deux pieds de profondeur; il coule sur un fond de roc solide. Cette rivière exigerait un pont de trois ouvertures, dont une de 100 pieds et deux autres de 75 pieds, avec rampe de 0.50 par 100, 85 pieds au-dessus de l'eau, tranchées dans le roc aux abords, et courbes en sens inverse.

Pendant que l'on traçait cette partie de la ligne, j'ai examiné la vallée de la branche ouest qui, quoique n'offrant pas les mêmes avantages d'une descente continue, éviterait cependant la construction d'un pont aussi élevé et des abords aussi difficiles que ceux que l'on rencontre sur la ligne suivie. Je suis en conséquence revenu et j'ai tiré une ligne sur un niveau élevé et sur un terrain incomparablement supérieur, du 45^e au 48^e mille, passant au nord d'une chaîne de rochers qui se trouve entre la vallée de cette branche ouest et la première ligne, jusqu'à une ouverture ou passage à

travers cette chaîne de rochers au sud et sur la même pente que l'autre ligne, mais à une plus grande élévation (voir profil), démontrant ainsi la possibilité d'éviter la construction d'un pont aussi élevé que sur le premier tracé. En continuant ce tracé il exigerait une rampe de 24 pieds par mille sur un parcours de 12 milles, tandis qu'en adoptant celui où se trouve le pont élevé, la rampe aurait six pieds de moins, la distance étant à peu près la même.

Retournant ensuite à notre première ligne, nous l'avons continuée sur un terrain allant en pente et onduleux jusqu'à la baie du Tonnerre, tout en traçant le profil des points élevés qui pourraient nous guider plus tard s'il devenait nécessaire de faire un tracé d'essai. Au 59¹/₂ mille on traverse un cours d'eau—appelé rivière du Courant—de 50 pieds de largeur, trois de profondeur, avec fond de roche, et qui nécessitera un pont de 80 pieds d'écartement. A un mille et demi plus loin on atteint la crique McVicar, qui est la limite orientale de Prince Arthur's Landing. Ce cours d'eau a 26 pieds de largeur, deux de profondeur, avec fond de gravier et de cailloux; et à 61³/₄ milles de B, ou 47³/₄ milles de A, je soudai ma ligne au chemin de fer de la Kaminitiquia et de Prince Arthur's Landing.

Ayant trouvé que sur cette distance il serait très facile de construire une voie ferrée, sauf sur environ trois ou quatre milles, où les travaux seraient assez considérables, je retournai avec mes aides à la tête de la Baie Noire, pour faire l'essai d'une ligne plus au nord que celle explorée l'été précédent jusqu'à la baie Népigon. Guidé par mes explorations précédentes je pus passer sur des terres passablement unies en me rapprochant davantage des contreforts des montagnes, où la profondeur de la rivière est moindre que plus en aval, sans qu'il y ait de différence sensible dans l'élévation de ses bords.

Je retournai au point commun A, d'où je continuai vers l'est dans la direction du Rocher-Rouge, pour vérifier l'idée que je m'étais faite de ces terrains, et je réussis à tirer, sur une distance de huit milles, une ligne droite qui traverse cette rivière au 7^{me} mille, à 50 pieds au-dessus de l'étiage. La rivière, qui n'a là que neuf pieds de profondeur (au lieu de 35 qu'elle a ailleurs) exigerait un pont de trois ouvertures, dont une de 100 pds. et les autres de 75, avec environ 50 pds. de chevaux qu'il faudrait établir de chaque côté, la distance entre le haut des berges étant de 450 pieds. Sur tout ce parcours il y aurait peu de terrassements à faire pour établir une ligne à rampes faciles, et ainsi que l'indique le profil, il en serait de même quelques milles plus loin.

On jugea ensuite nécessaire de prendre la vallée de la crique à la Trinité et de la suivre jusqu'à la baie Népigon (voir plan et profil). De là, après avoir suivi le bord de l'eau et la base d'une haute montagne, nous fîmes par eau le trajet entre les stations 755 et 765. A la station 755, et à 50 pieds au large, les sondages donnèrent 4¹/₂ pieds; à 100 pieds au large, 27 de profondeur; à la station 760, à 50 pieds au large, 26 pieds de profondeur; à 100 pieds au large, 44 pieds; à la station 765, à 70 pieds au large, 15 pieds de profondeur; à 100 pieds au large, 18 pieds. C'est le seul endroit où pourrait être établi un embranchement jusqu'à l'eau profonde dans la baie Népigon.

En suivant le bord et à trois milles de ce point, on arrive à l'embouchure de la rivière Népigon. En continuant près de la rivière pendant un mille, c'est-à-dire jusqu'au Rocher-Rouge, on traverse la rivière, rejoint la ligne de M. Gamsby, et parcourt une distance de 65.84 milles depuis Prince Arthur's Landing.

A partir du Rocher-Rouge et sur une distance de 25 milles, l'alignement serait facile et les travaux peu considérables, sauf sur un espace de deux milles, à partir de la baie Népigon, où une courbe de trois degrés serait nécessaire. Les travaux seraient peu considérables, bien que la ligne passe sur un sol formé en grande partie de roc. Du 25^{me} au 41^{me} mille la ligne serpenterait davantage; mais les travaux ne seraient pas considérables, car le sol se compose principalement de terre et la facilité des rampes rachèterait la difficulté offerte par les courbes. Au sommet, sur le parcours d'un mille, les travaux seraient assez considérables. Du 41^{me} au 49^{me} mille, ils seraient légers et les courbes modérées.

Du 49^{me} au 52^{me} mille.—Ils seraient quelque peu considérables. Le pont serait

à 85 pieds au-dessus de l'eau et de 250 pieds de longueur. Il y aurait beaucoup d'excavations à faire dans le roc. Il faudrait des courbes en sens inverse, une de chaque côté. Voir la ligne sur les plan et profil.

Du 52^{me} au 63^{me} mille.—Le sol va en pente jusqu'à la baie du Tonnerre, et une ligne pourrait être établie sur presque n'importe quel point de ce parcours. Les travaux de construction seraient généralement peu considérables. Le sol se compose de sable, d'argile et de cailloux, mais sur une étendue de 1,000 pieds, c'est un roc solide, dont la plus grande profondeur est de 25 pieds. L'on rencontrerait peut être aussi du roc solide au fond de quelques tranchées. Les courbes seraient moyennes.

Du 63^{me} au 65.84^{me} mille.—Travaux peu considérables. Sable et argile. Près de l'extrémité de cette section il serait facile d'établir un service d'eau d'après le système de la gravitation.

BOIS.

Sur la moitié de cette ligne il y a du bois que l'on pourrait employer pour faire des chevalets, canaux couverts et pilotis, et sur une distance d'environ 20 milles à l'est de Prince Arthur's Landing, il y a abondance de bois, mais il est de plus petite dimension.

NATURE DU SOL.

Dans le canton de Dawson, il y a environ 18,000 acres de terre arable—sable et marne argileuse—dont les deux tiers sont tout-à-fait propres à la culture des grosses céréales, du foin et des légumes de toutes sortes; mais le reste se composant de marécages, il faudrait de grands travaux de drainage pour pouvoir le rendre cultivable.

A la tête de la Baie Noire, entre les cantons Dawson et Dorion, il y a une étendue non arpentée d'au moins 6,000 acres, qu'il suffirait d'égoutter pour qu'elle devînt très productive.

Près de la Baie Noire, sur le côté est du canton Dorion, il y a 8,000 acres de bonne terre bien égouttée par des rivières dont l'eau est pure et limpide, outre environ 12,000 acres parsemés de crêtes rocheuses et d'îlots de trapp qui couvrent le tiers ou la moitié de cette superficie. Le reste est de très-bonne terre couverte de bois touffus de cèdre, d'épinette blanche et rouge et de pin pouvant servir à la construction des ponts. Il y a aussi beaucoup de bouleaux et de peupliers de grandes dimensions.

Sur cette ligne, partout où le roc est solide, il est presque toujours de trapp.

TABLEAU COMPARATIF DES DISTANCES DEPUIS LE ROCHER-ROUGE, PAR LA VOIE DU LAC DU CHIEN, JUSQU'AU RACCORDEMENT AVEC LA LIGNE PRINCIPALE.

	Milles.
Du Rocher-Rouge au point A, sur le plan.....	18.01
Du point A <i>via</i> le lac du Chien, jusqu'au raccordement avec le chemin de fer près de la station Linkoping.....	84.59
	<hr/>
	102.60
Moins, le raccourcissement possible à la suite d'une révision.	4.00
Distance totale.....	98.60

DU ROCHER ROUGE À PRINCE ARTHUR'S LANDING.

	Milles.
Du Rocher-Rouge au point A, tel que ci-dessus.....	18.01
Du point A à Prince Arthur's Landing.....	47.83
De Prince Arthur's Landing à Fort-William.....	6.00
De Fort-William à la station près de Linkoping.....	56.93
Distance totale.....	128.77

A vous bien respectueusement,

R. M. McLENNAN,

Ingénieur-dirigeant.

SANDFORD FLEMING, écr., C.M.G.
Ingénieur en chef.

RÉPONSE

(23k)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 décembre 1880, demandant copie de tous arrêtés du Conseil, correspondance, rapports et documents relatifs au contrat pour les deux sections de 100 milles chacune du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest de la Rivière Rouge ; et touchant l'annulation d'aucun des dits contrats, l'exécution des travaux sur ces sections, et leur coût.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
14 janvier 1881.

Secrétaire d'Etat.

COPIE DE 20,100.

5 pour cent de garantie offerte par John Ryan, pour le contrat de la ligne de colonisation à l'ouest de Winnipeg, savoir :

1. Certificat de dépôt de la banque de Québec pour.....	\$15,000
2. Certificat de dépôt de la banque de Montréal	3,000
3. 30 actions de \$200 du capital de la banque de Montréal, soit	6,000
4. 125 actions de \$40 du capital de la banque de l'Ontario.	5,000
	\$29,000

OTTAWA, 15 août 1879.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 22 août 1879.

Vu le rapport, daté du 18 août 1879, de l'honorable J. H. Pope, ministre des chemins de fer et canaux intérimaire, déclarant que 39 soumissions ont été reçues (1er août 1879) pour le nivellement, la pose des rails et le ballastage de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, ces soumissions variant de \$553,060 à \$994,550 ;

Que la plus basse soumission est celle de M. W. C. Hall, des Trois-Rivières, qui offre de faire les travaux pour un prix, tout calcul fait, s'élevant à \$553,060.

Que M. Hall en reçut avis le lundi, 4 mai, et qu'il arriva à Ottawa le 7 du même mois ;

Qu'une des conditions du devis sur lesquelles s'appuient ces soumissions, est que l'entrepreneur dépose au crédit du gouvernement, de l'argent ou sa valeur équivalente, aux prix courants, en effets publics ou en parts de banques, au montant de 5 pour cent de la somme totale du contrat.

Que M. Hall, dans une lettre datée du 8 du courant, s'est déclaré incapable de se conformer à cette condition, et il a déclaré verbalement que ses moyens financiers étaient limités à huit ou dix mille dollars ;

Que l'ingénieur dirigeant les travaux a fait un rapport disant que suivant lui M. Hall ne pouvait mener à bonne fin ces travaux aux prix mentionnés dans sa soumission, et de plus que d'après sa propre déclaration il n'avait ni les moyens financiers, ni la capacité d'accomplir ces travaux dans les limites du temps spécifié ;

Que la plus basse soumission après celle-là, est celle qui a été faite par M. John Ryan, dont les prix, tout calcul fait, donnent un total de \$600,500 ;

Que M. Ryan s'est déclaré prêt à commencer les travaux et qu'il a déposé la somme de \$29,000 comme garantie ;

Le ministre recommande de confier ces travaux à M. John Ryan aux prix mentionnés dans sa soumission ;

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU PACIFIQUE CANADIEN,
WINNIPEG, 29 août 1879.

MONSIEUR.—En réponse à votre télégramme, j'ai fait un rapport à M. Smellie, ingénieur en chef provisoire du gouvernement, sur les détails suivants qui corroborent ceux que je vous ai déjà transmis :—

Conformément à des instructions que m'a transmises M. Sandford Fleming, et à des instructions verbales de sir Charles Tupper, au sujet de la localisation et de l'exploration du chemin de fer de colonisation du Pacifique canadien, à l'ouest de la rivière Rouge, point que m'a indiqué sur la carte M. James H. Rowan, près de la traverse de Selkirk, et de là au sud et à l'est du pénitencier ; puis, en suivant à l'ouest dans le voisinage de la quatrième ligne de base, avec un embranchement depuis la cité de Winnipeg jusqu'au pénitencier, et un autre embranchement depuis Winnipeg jusqu'à un point près du méridien principal sur la quatrième ligne de base ; ce dernier embranchement étant particulièrement désigné par les habitants de Winnipeg et la députation qui se rendit auprès de sir Charles Tupper au nom de cette ville ;

Ayant aussi reçu instruction de tracer une ligne plus au nord pour le cas où la ville ne se conformerait pas aux conditions et obligations de droit de passage qu'elle avait faites avec le gouvernement, j'ai maintenant l'honneur de vous faire le rapport suivant de ce que j'ai fait pour obéir à ces instructions.

Le 9 juin je commençai mes explorations en partant d'ici pour Selkirk, avec mes instruments, en traçant la ligne à partir du point ci-dessus mentionné, puis jusqu'au pénitencier, puis *via* la quatrième ligne de base jusqu'à la frontière de la province du Manitoba, distance de 103 milles, et deux embranchements, un pour aller au pénitencier, distance de $10\frac{1}{2}$ milles, et un pour aller jusqu'à la quatrième ligne de base, à un point près du méridien principal, distance de $14\frac{1}{2}$ milles, formant une distance totale de 128 milles localisés, et je revins ici le 21 août.

En revenant, et lorsque j'étais près du Portage la Prairie, je rencontrai un messager portant deux télégrammes de M. Smellie, dont l'un me demandait si la ligne à l'ouest du pénitencier était la meilleure qu'on pouvait trouver. Il avait en sa possession un profil de quarante-trois milles de ligne extrêmement faciles à construire, mais à l'époque de l'exploration quelques prairies étaient couvertes d'eau, comme l'indique la carte, et dont une partie est maintenant sèche, et le reste de la ligne jusqu'à la frontière était aussi favorable ; l'autre télégramme était une demande que vous me faisiez par l'entremise de M. Smellie, d'établir une ligne dans le voisinage du bureau de poste de Rockwood, en allant vers l'ouest jusqu'à l'extrémité du lac Long, puis jusqu'à la quatrième base pour se souder à l'autre ligne.

Je lui répondis de suite par le même messager, et j'envoyai ma brigade faire des provisions, etc., pour commencer la ligne dans la direction nord comprise dans mes instructions et au point désigné. J'étudiai la ligne vers l'est, et j'eus une bonne occasion de voir et de juger du pays des deux côtés de la ligne sur laquelle je me trouvais.

A mon arrivée ici, je trouvai M. W. B. Smellie, et je lui soumis mes travaux, en sa qualité d'ingénieur en chef intérimaire, et je lui dis au sujet de la ligne du nord, que j'avais examinée, qu'elle était plus onduleuse, que les rampes étaient plus courtes,

et les tranchées nombreuses, ce qui est très préjudiciable à l'exploitation des chemins de fer dans un pays de prairie, à cause de la neige, et qu'en moyenne la moitié de la distance était boisée, mais elle avait l'avantage d'avoir une grande quantité de beau ballast à divers endroits; et quelques grands et mauvais marais ont dû être traversés attendu qu'on ne peut éviter l'eau à aucun des endroits où vous vous proposez d'établir une ligne. Quant à la seconde, ou ligne de la quatrième base, comme c'est une ligne qui passe dans une prairie extrêmement ouverte, qui ne nécessitera que des fossés latéraux et pas de tranchées, avec rampes faciles et graduées montant dans une direction ouest, que peut-on désirer de plus lorsque les devis limitent le contrat à six mille verges par mille?

Je divisai ensuite ma brigade en deux avec de nouveaux aides, afin de tracer la ligne nord que vous indiquez, dans le plus court espace de temps possible, et j'envoie d'ici, à la demande de M. Smellie, une autre brigade pour tracer un troisième embranchement depuis Winnipeg jusqu'à la ligne nord.

J'ai envoyé un plan de la cité de Winnipeg indiquant les lignes projetées sur la rivière Rouge, et à travers la ville jusqu'à l'endroit où les embranchements se soudent aux limites de ville, et aussi un plan de la province indiquant le tracé de toutes les lignes prêtes à être livrées aux entrepreneurs, et celles qui sont encore à l'étude.

Votre télégramme disait à M. Smellie qu'il ne doit pas y avoir une heure de délai, vu que je suppose que le gouvernement ne veut pas s'exposer aux dommages résultant de retards de sa part ou du fait que l'ingénieur dirigeant ne serait pas prêt, parce qu'on m'apprend que M. Smellie aurait dit à M. Ryan que le tracé n'était pas encore prêt, je dois formellement vous dire, en votre qualité de ministre intérimaire, que les lignes que j'ai indiquées et tracées sur le plan comme étant localisées, et qui comprennent la ligne de la quatrième base jusqu'à la frontière, et les embranchements qui s'intersectent en venant de Winnipeg, pourront être livrées à l'entrepreneur pour être construites aussi vite que M. Ryan pourra trouver des hommes pour ses travaux.

Je garantirai, si mon aide est ici, de fournir de l'ouvrage à 500 hommes à partir de maintenant. Le conseil a voté les deux cent mille dollars pour la construction d'un pont sur la rivière Rouge, et il donne le droit de passage sur l'avenue de la pointe Douglas. Je puis faire remarquer que les lisses sont posées à partir de la ligne principale jusqu'au bord de l'eau à cet endroit, et que temporairement elles aideraient considérablement l'entrepreneur pour transporter des rails jusqu'aux limites de la ville.

Comme vous le verrez sur le plan de la cité qui accompagne ce rapport, j'ai fait pour vous guider une comparaison des distances par les diverses routes, et elles pourront être modifiées lorsque le droit de passage aura été réglé.

De plus, que l'embranchement marqué "demandé par Winnipeg" est bien meilleur que celui qu'on a tracé jusqu'au pénitencier, et qu'on est à construire, de sorte que l'entrepreneur ne devra pas tarder à venir lorsque vous aurez choisi l'un ou l'autre embranchement. Il a déjà été dépensé \$1,100 pour le fossé.

Je suis à faire faire des forages à Broadway et à la pointe Douglas, et des profils de ces forages que je vous remettrai bientôt, si vous le désirez.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

W. MURDOCH,

Ingénieur dirigeant, chemin de fer Canadien du Pacifique.

A l'honorable J. H. POPE,

Ministre intérimaire des chemins de fer.

Par télégraphe de Winnipeg, Man., à l'honorable J. H. Hope.

WINNIPEG, 11 septembre 1879.

Reviens de visiter une partie de la ligne. Trouve qu'on ne peut faire grand chose sans matériel roulant, que j'ai ordonné, et qui sera ici bientôt; vous écrirai des détails.

JOHN RYAN.

(Télégramme.)

OTTAWA, 11 septembre 1879.

Poussez votre nivellement aussi promptement que possible ; qu'il n'y ait pas une heure de retard.

J. H. POPE.

M. JOHN RYAN, entrepreneur, Winnipeg.

OTTAWA, 18 septembre 1879.

MONSIEUR,—Pour l'information du ministère, je vous transmets les copies suivantes de télégrammes transmis et reçus, au sujet des chemins de fer de colonisation qui ont été récemment donnés à l'entreprise, à partir de Winnipeg en allant vers l'ouest :—

“OTTAWA, 25 août 1879.

“Voyez sans retard à ce que Ryan commence immédiatement les travaux. Il ne doit pas y avoir une heure de délai.

“J. H. POPE.”

“W. B. SMELLIE, Winnipeg.”

“OTTAWA, 8 septembre 1879.

“Commencez au point, à l'ouest de la cité, où s'intersectent les deux lignes projetées, comme vous les avez tracées sur le plan transmis par vous, et continuez vers le nord par la ligne que vous proposez.

“J. H. POPE.”

“W. B. SMELLIE, Winnipeg.”

“OTTAWA, 8 septembre 1879.

“Lettre reçue. Poussez les travaux du contrat Ryan de la manière indiquée. Ne commencez pas la construction d'une gare temporaire sur la pointe vis-à-vis l'avenue Broadway, avant d'avoir reçu de nouveaux ordres.

“J. H. POPE.”

“W. B. SMELLIE, Winnipeg.”

“WINNIPEG, 11 septembre 1879.

“Reviens de visiter une partie de la ligne. Trouve qu'on ne peut faire grand-chose sans matériel roulant, que j'ai ordonné, et qui sera ici bientôt ; vous écrirai des détails.

“JOHN RYAN.”

“Honorable J. H. POPE, Ottawa.”

“OTTAWA, 11 septembre 1879.

“Poussez votre nivellement aussi promptement que possible ; qu'il n'y ait pas une heure de retard.

“J. H. POPE.”

“JOHN RYAN, Winnipeg.”

“OTTAWA, 15 septembre 1879.

“Le conseil-de-ville fournira-t-il le droit de passage temporaire, sans frais, depuis la rivière jusqu'à la réserve du gouvernement, pour permettre à l'entrepreneur de continuer ; s'il l'accorde, veuillez décrire le point de départ sur la rivière, et la rue ou autre voie à travers la cité jusqu'à la réserve.

“CHARLES TUPPER.”

“Maire LOGAN, Winnipeg.”

“WINNIPEG, 15 septembre 1879.

“Le conseil-de-ville a accordé un droit de passage temporaire à M. Skead, sans frais, à partir de la rivière vis-à-vis la gare, en passant par l'avenue de la Pointe Douglas en allant à l'ouest jusqu'à la réserve du gouvernement fédéral, sur la commune de la Pointe Douglas.

“ALEX. LOGAN, maire.”

“SIR CHARLES TUPPER, Ottawa.”

“Le conseil-de-ville ce soir a unanimement choisi la Pointe Douglas pour l'emplacement du pont. Je pars demain pour Ottawa comme délégué de la ville.

“ALEX LOGAN, maire.”

“SIR CHARLES TUPPERS, Ottawa.”

“WINNIPEG, 17 septembre 1879.

“Sir Charles est-il revenu? Ryan est ici depuis près de trois semaines, et n'a pas levé une pelletée de terre; le temps propice aux travaux se passe rapidement; j'attends une décision quant à la route et au point de départ; a-t-on pris une décision?”

“C. J. BRYDGES.”

“Hon. J. H. POPE, Ottawa.”

“OTTAWA, 17 sept, 1879.”

“La cité a accordé un droit de passage temporaire, mais il ne peut être accepté avant que le Conseil Privé s'assemble, lorsqu'il y aura un nombre suffisant de ministres à Ottawa. En attendant, si Skead a obtenu un droit de passage depuis la pointe de la Commune, près de la rue de M. Phillip, en allant vers le pénitencier, dites à Ryan, entrepreneur, de travailler sur cette ligne, et donnez les mêmes instructions à Murdoch. Le ministre a télégraphié à Smellie le 25 août de faire commencer les travaux de Ryan sans une heure de retard. Smellie a probablement fait ce qu'il a jugé nécessaire. En son absence donnez de nouveaux ordres positifs de commencer les travaux sur la ligne indiquée. Aucun changement ne sera fait.

“SANDFORD FLEMING.”

“JAMES H. ROWAN, Winnipeg.”

“OTTAWA, 18 septembre 1879.

“Informez le conseil que le gouvernement accepte le droit de passage temporaire offert par le conseil-de-ville de Winnipeg, depuis la pointe Douglas jusqu'à la réserve, pour s'en servir si c'est nécessaire jusqu'à ce qu'on ait fait des arrangements permanents; instruction a été donnée de poser les rails de suite.

“CHARLES TUPPER.”

“MAIRE LOGAN, Winnipeg.”

“OTTAWA, 18 septembre 1879.”

“Le gouvernement accepte le droit de passage temporaire que la cité de Winnipeg offre sans frais, à partir de la Pointe Douglas, pour s'en servir, si c'est nécessaire, jusqu'à ce qu'on ait fait des arrangements permanents. Faites poser les rails de suite en vertu du contrat de Ryan.

“SANDFORD FLEMING.”

“JAMES H. ROWAN, Winnipeg.”

P.S.—Les télégrammes qui précèdent au sujet du droit de passage à travers la cité de Winnipeg, ont été réunis ensemble; je les transcris ici comme records de toute la transaction jusqu'à cette date.

OTTAWA, 15 octobre 1879.

MONSIEUR,—Je reçois instruction de vous demander un rapport sur la copie de la lettre de M. Joseph Ryan, M. P., au sujet de l'étude d'une déviation du chemin de fer Canadien du Pacifique au sud du lac Manitoba, dans le but de le faire passer par le village du Portage la Prairie, et de vous dire que l'honorable ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux est d'avis qu'il serait opportun de faire cette étude.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

SANDFORD FLEMING, C.M.G., ingénieur en chef C. F. C. P.

(Télégramme.)

WINNIPEG, MAN., 25 octobre 1879.

Ryan n'est pas revenu, mais il y a progrès, la pose des rails commencera aussitôt que les gelées arriveront; j'ai mis à l'étude le projet de ligne par le Portage la Prairie, et aussi par Népigon; environ la moitié de l'embranchement de Pembina sera partiellement ballastée demain; on fait tout ce qu'il est possible aujourd'hui, et comme Smellie l'a télégraphié de Fort-William on n'a spécialement besoin de rien; mon intention est de partir d'ici pour Ottawa, lundi.

SANDFORD FLEMING.

A. sir CHARLES TUPPER.

WINNIPEG, 5 mars 1880.

MONSIEUR,—Je prends respectueusement la liberté de vous informer que l'agent des bois de la Couronne ici, a exigé que je payasse un droit de souchage, sur les arbres coupés sur les terres du gouvernement fédéral, pour les traverses, le bois de chauffage, le bois de service pour la construction des ponts, etc., compris dans le contrat No. 48 du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il est inutile de vous dire qu'en faisant ma soumission pour les travaux je n'ai rien alloué pour ces frais, sachant que les entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial n'ont pas été forcés de payer le souchage, et croyant de plus que j'avais droit de couper du bois sur les terres du gouvernement sans payer le droit de souchage en vertu d'une certaine disposition de l'acte du chemin de fer du Pacifique dont voici un extrait, savoir: "Les entrepreneurs auront le droit de prendre sur toutes les terres publiques voisines de la ligne du dit chemin de fer, toute la pierre, les bois, le gravier et les autres matériaux qui pourront être nécessaires ou utiles à la construction du chemin de fer, etc."

J'étais d'autant plus porté à croire que le gouvernement fédéral adopterait une ligne de conduite libérale au sujet de la coupe du bois sur ces terres, pour servir à la construction de cette grande entreprise publique, que le gouvernement de l'Ontario, me dit-on, a permis à MM. Purcell et Ryan, les entrepreneurs de la section 41, de couper du bois sans frais sur ces terres, en considération du fait que cette entreprise lorsqu'elle sera terminée augmentera la valeur des terres de la Couronne dans la localité.

J'ai déjà livré une quantité considérable de traverses, de bois de service et de chauffage en vertu de mon contrat. Les agents des bois de la couronne ont menacé de les saisir et de les vendre, et pour éviter cela et en attendant la favorable considération du gouvernement, j'ai, dans l'intervalle, sur l'avis de M. Schreiber, donné une garantie au paiement de ces droits, s'il y a lieu, suivant la décision du ministère.

Si j'avais su qu'on avait intention d'exiger des droits de souchage, je les aurais ajoutés au prix des traverses dans mes soumissions, mais il n'a été donné, ni dans l'avis demandant des soumissions, ni dans les soumissions elles-mêmes, aucune intimation que le gouvernement demanderait le paiement des matériaux pris sur les terres publiques pour les travaux de construction, de sorte que je n'y ai pas pourvu; par conséquent mon prix est si bas que je crains d'être embarrassé pour pousser mes travaux, si le ministère prélève soudainement sur moi une taxe semblable.

Dans l'intervalle je fais de grands efforts pour avancer les travaux, comme M. Schreiber en rendra témoignage, je crois, et je suis certain que personne ne désire plus que moi de mener à bonne fin le contrat à votre complète satisfaction et à celle de l'ingénieur en chef, et vous en serez convaincu lorsque vous aurez occasion de voir mes progrès lorsqu'arrivera la saison favorable aux travaux.

J'envoie une copie de cette lettre au très honorable ministre de l'intérieur pour son information.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

A l'honorable Sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et des canaux,
Ottawa.

(*Mémoire.*)

OTTAWA, 18 mars 1880.

Le soussigné a l'honneur de recommander que l'article suivant de l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 37 Vic. ch. 14, art. 14, s'applique au cas de M. John Ryan, entrepreneur de la section n° 48 de ce chemin de fer, savoir : " Les entrepreneurs auront le droit de prendre sur toutes les terres publiques voisines de la ligne du dit chemin de fer, toute la pierre, les bois, le gravier et les autres matériaux qui pourront être nécessaires ou utiles à la construction du chemin de fer; et que les droits de souchage sur les bois coupés par lui sur les terres du gouvernement fédéral dans l'exécution des travaux en vertu de son contrat lui soient remis.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 29 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 5 du courant, le ministre de l'intérieur a reçu une lettre de M. John Ryan, entrepreneur du chemin de fer, Winnipeg, contenant une copie d'une lettre écrite à l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux par M. Ryan, réclamant le droit de prendre du bois sur les terres fédérales, sans frais, pour s'en servir dans l'exécution de son contrat, et se plaignant de ce qu'il avait été forcé par l'agent de ce ministère, au Manitoba, nommé pour surveiller le bois des terres fédérales, de payer le souchage sur les arbres qu'il avait ainsi abattus.

Par ordre du ministre de l'intérieur, une copie de la lettre de M. Ryan a été transmise au ministère de la justice, avec prière de vouloir bien transmettre au ministère de l'intérieur l'opinion du ministre de la justice quant au droit légal qu'avait M. Ryan de couper des arbres, sans frais, sur les terres publiques pour l'exécution de ce contrat.

On a reçu une réponse à cette lettre dont copie est ci-jointe, par ordre du ministre de l'intérieur, pour l'information de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. S DENNIS,
Sous-ministre de l'intérieur.

T. TRUDEAU, écr.,
Sous-ministre des chemins de fer et canaux.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, OTTAWA, 23 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 du courant, soumettant copie d'une lettre adressée au ministre des chemins de fer et canaux, par M. John Ryan, entrepreneur de la section 48 du chemin de fer Canadien du Pacifique, se plaignant de l'action de votre ministère qui lui réclame des droits sur du bois coupé sur les terres fédérales et citant, au soutien de sa prétention, un certain article de l'acte du chemin de fer du Pacifique qui semble donner pouvoir aux entrepreneurs de la construction de cette ligne de prendre du bois sur les terres publiques sans payer de droits.

En réponse, j'ai l'honneur de dire que l'article en question savoir, le paragraphe 14 de l'article 8, ne s'applique pas à un entrepreneur comme M. Ryan, dont le contrat est fait avec le gouvernement pour la construction d'un chemin comme entreprise publique. L'article en question ne s'applique que dans le cas d'un chemin construit par des entrepreneurs en vertu des dispositions de l'acte, non pas comme entreprise publique du Canada, mais comme une entreprise particulière en considération de certaine gratification en argent et en terres. A mon avis, en l'absence d'une convention spéciale à ce sujet, un entrepreneur comme M. Ryan, n'a pas plus le droit de prendre du bois sur les terres fédérales pour les fins de son contrat, qu'il n'en aurait d'en prendre sur aucune autre propriété du gouvernement qu'il pourrait utiliser pour les fins de son contrat. Je renvoie les papiers.

Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, *S.-M.J.*

Colonel DENNIS, sous-ministre de l'intérieur.

WINNIPEG, 1er juin 1880.

MON CHER SIR CHARLES,—Vu un grand marais marqué A, au crayon, sur le plan ci-joint des premiers cent milles à l'ouest de Winnipeg, il serait opportun, tant en ce qui regarde la construction et l'entretien, qu'en vue d'expédier les travaux, de choisir la ligne marquée en bleu sur le plan, et en conséquence j'ai envoyé le sous-ingénieur sur cette ligne pour la localiser, et je serai heureux de recevoir votre approbation au reçu de cette lettre.

Votre dévoué,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Honorable Sir CHARLES TUPPER, Ottawa.

OTTAWA, 15 juin 1880.

MONSIEUR,—Je reçois instruction de vous informer que le changement de localisation de la ligne du chemin de fer du Pacifique à un point sur les premiers cent milles à l'ouest de Winnipeg, suggéré par votre lettre du 1er du courant, comme opportun pour éviter un marais, est d'abord approuvé par le ministre, et vous êtes autorisé à faire le changement projeté.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

COLLINGWOOD SCHREIBER, ingénieur en chef, C.C.P.

1er juillet 1880.

CHER MONSIEUR,—Il existe un fort mécontentement à cause du peu de progrès que font les travaux sur les premiers cent milles à l'ouest de Winnipeg, et je dois

vous dire que le gouvernement est déterminé de faire poser les rails sur toute la longueur de votre section, dans le cours de cette saison. Vous devez parfaitement savoir qu'avec le peu de progrès que vous faites, vous n'arriverez pas à ce but, et, à moins que je ne reçoive bientôt des rapports plus favorables de progrès dans ces travaux, je serai dans la pénible nécessité de conseiller au gouvernement d'adopter des mesures pour compléter la pose des rails dans le cours de cette saison.

J'espère sincèrement cependant que les travaux progresseront favorablement et que lorsque le ministre les visitera avec moi dans quelques semaines, il aura raison d'être content des progrès qui auront été faits.

Vous savez que vous avez besoin d'augmenter votre matériel roulant.

Tout à vous,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

JOHN RYAN, entrepreneur, Winnipeg.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 7 juillet 1880.

Vu le mémoire daté du 2 juillet 1880, de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, représentant, sur un rapport reçu de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, que le 19 août 1879, un contrat a été fait avec M. John Ryan pour la construction de la première section de cent milles du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge, ce contrat devant se terminer le 19 août 1880,

Que malgré des instances réitérées de la part des ingénieurs dirigeants, les progrès faits par l'entrepreneur sont si loin d'être satisfaisants, qu'il est évident qu'à moins de faire des efforts considérables, le nivellement, la pose des rails, et le ballastage ne seront pas complétés dans le cours de la saison actuelle;

Le ministre recommande donc d'être autorisé de retirer ces travaux d'entre les mains de l'entrepreneur, et d'adopter telles mesures qui pourront être nécessaires pour les compléter, à moins que, d'ici à trois semaines de cette date, l'entrepreneur n'ait mis sur ces travaux quatre (4) locomotives et 80 wagons, avec un nombre suffisant d'hommes pour terminer le nivellement, la pose des rails, et le ballastage dans le cours de la présente saison.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

A l'honorable

Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 8 juillet 1880.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre copie d'un télégramme envoyé le 2 du courant, par ordre de l'honorable ministre, à M. John Ryan, entrepreneur de la première section de 100 milles, à l'ouest de la rivière Rouge (48ème contrat), ainsi que les réponses qu'il y a faites; de plus, copie d'un télégramme envoyé à M. W. D. Barclay, l'ingénieur dirigeant de ces travaux, en date du 6 du courant, et sa réponse.

A John Ryan :

2 juillet 1880.

“Le ministre a déterminé d'annuler votre contrat à moins que vous n'employiez sur ces travaux d'ici à trois semaines de cette date, quatre locomotives et 80 wagons, avec un nombre d'hommes suffisant pour compléter le nivellement, la pose de rails et le ballastage dans le cours de la présente saison. Si vous êtes incapable de le faire, je vous recommanderais d'informer franchement le ministre de ce fait par télégraphe, afin de sauver du temps.”

De John Ryan :

7 juillet 1880.

“ Reçu votre télégramme. Je pose actuellement un demi-mille de rails par jour et j’espère doubler cette distance lorsque j’aurai traversé le lac Stonewall. J’ai commandé une autre locomotive et vingt wagons, que j’attends d’ici à un mois. Comme vous le savez, l’eau ne fait que de commencer à baisser, et les travaux peuvent se faire avec avantage; presque à aucun prix. Je vous promets que les rails seront posés dans le cours de cette saison, et j’espère ballaster soixante-dix milles.”

De John Ryan :

7 juillet 1880.

“ Je ne m’attends pas à ce que le gouvernement me paie le montant combiné de nivellement et de ballastage par mille. Vous savez qu’on ne peut le faire aussi rapidement d’aucune autre manière. J’ai parlé à M. Barclay au sujet de la traverse du lac Stonewall; il vous en avertira.”

A W. D. Barclay :

“ Faites rapport par télégraphe sur le nombre d’hommes et le matériel roulant employés sur le contrat 48; sur les rails posés et les progrès en général.”

7 juillet 1880.

De W. D. Barclay :—

“ Deux locomotives, 6 wagons plateformes; 115 hommes; voie rendue à la jonction hier soir; posant environ un demi-mille de lisses par jour; la voie sera prête pour le service jusqu’à la remise aux locomotives demain. Ryan dit qu’il aura une autre locomotive et d’autres wagons et promets de poser un mille de lisses par jour après avoir passé le marais Stonewall. Traversera le marais sur des pièces longitudinales au lieu de broussailles, après avoir d’abord enfoncé des pieux sur 200 pieds; on enlèvera ces pièces après que la voie aura été posée. Ce sera la manière la plus prompte et la plus économique. S’il ne survient pas d’accident, le pont sur la rivière Rouge sera complété le 13 du courant. La ligne que vous projetez à l’ouest du Portage a-t-elle été adoptée ?

Nous avons l’honneur d’être, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

C. SCHREIBER,
W. B. SMELLIE.

J. BRAUN, écr., secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 21 juillet 1880.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 8 du courant, je prends la liberté de vous transmettre les copies suivantes de télégrammes qui se rapportent au même sujet :

12 juillet 1880.

A C. Schreiber :—

“ Ryan dit en réponse à votre lettre et à votre télégramme : “ Je pose maintenant un demi-mille de voie par jour; j’espère doubler cette longueur lorsque j’aurai traversé le lac Stonewall. J’ai commandé une autre locomotive et 20 wagons, que j’attends d’ici à un mois. Comme vous le savez, l’eau ne fait maintenant que commencer à baisser et l’ouvrage peut se faire avec avantage à n’importe quel prix. Je vous promets que la voie sera posée cette saison et j’espère ballaster soixante-dix milles. Barclay dit qu’il y a 2 locomotives, 36 wagons, et 115 hommes à l’ouvrage. La voie était rendue à la jonction le 7.

W. B. SMELLIE.

A. W. B. Smellie :—

“ Message reçu. Dites au ministre que je crois qu'il vaut mieux ne pas déranger l'affaire Ryan. Je serai à Winnipeg vers le 14 du mois prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

C. SCHREIBER.

A. P. BRADLEY, écr., secrétaire intérimaire des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 26 juillet 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu une lettre de M. l'ingénieur en chef Schreiber, datée du 1er juillet dernier, m'informant qu'il existe un fort mécontentement à propos du peu de progrès que je fais pour les travaux de mon contrat pour les premiers cent milles à l'ouest de Winnipeg.

Jusqu'en octobre dernier, aucune partie de la ligne ou de la location de ces cent milles n'avait été fixée ou décidée. Dans le mois d'octobre la ligne n'avait été localisée que jusqu'à un point distant d'environ douze milles au nord de Winnipeg; une grande partie de ce terrain entre Winnipeg et ce point se trouvant alors couverte d'eau sur une profondeur de deux, et quelques fois trois pieds et plus.

Je reçus instruction de creuser des fossés d'égouttement pour faire écouler cette eau, et je pris la peine et je fis les frais d'engager les hommes nécessaires, et de faire des arrangements pour construire ces fossés, puis on contremanda mes instructions. La conséquence a été que je n'avais d'autre alternative que d'attendre que la glace fût assez forte pour me permettre de poser les lisses, ce que j'ai alors fait avec toute la diligence possible.

La ligne à l'ouest du point dont j'ai parlé, n'a été localisée qu'à la fin de mai de l'année courante, et je commençai à poser les lisses sur cette dernière partie de la ligne dans le mois de juin suivant. De grandes étendues de cette partie de la ligne entre Winnipeg et la montagne de Roche, ont été, dans les mois d'avril et de juin derniers, submergées dans deux ou trois pieds d'eau; et j'ai dû, avec mes trains de gravier, remplir ces parties de la chaussée, et l'exhausser au-dessus du niveau de l'eau avant que les trains pussent passer pour transporter les matériaux pour la pose des lisses plus loin. Cela a donc donné lieu à de grands et inévitables délais, et vous vous en ferez une idée lorsque vous saurez que mes hommes ont travaillé dans l'eau jusqu'aux genoux, pour exhausser la voie au-dessus de ces parties submergées de la ligne.

Lorsque mes travaux ont été rendus à 23 milles à l'ouest de Winnipeg, j'ai trouvé la ligne couverte de trois pieds d'eau, et aucune disposition de faite pour l'égoutter. Ici la pose des lisses, à ce point et au-delà, a été retardée plus d'un mois, jusqu'à ce que cette partie de la ligne ainsi submergée put être élevée au moyen de pièces de bois et remplie de gravier.

Je crois pouvoir avec confiance m'en rapporter à l'ingénieur en chef et aux ingénieurs locaux des travaux, pour corroborer ce que je viens de dire, et qu'ils m'appuieront lorsque je dirai que je n'ai épargné aucun effort raisonnable et convenable pour me rendre aux désirs du gouvernement pour l'accomplissement aussi rapide que possible des travaux de mon contrat; et qu'il n'est survenu aucun délai occasionné par aucune faute ou négligence de ma part. Je dois ajouter que je m'efforcerai spécialement de pousser ces travaux avec toute la hâte nécessaire, et de les terminer avec autant de rapidité que possible.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 23 juillet 1880.

MON CHER LANGEVIN,—Je viens d'arriver d'une excursion sur la voie donnée à l'entreprise à John Ryan, à l'ouest d'ici. Il a posé vingt-trois milles de rails, et il paraît avoir éprouvé de grandes difficultés parce que le pays était inondé, et il va bien maintenant. Les 100 milles recevront entièrement leurs rails cet automne, et les trains pourront y passer cet hiver. Je crois qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire, et il paraît un entrepreneur énergique et capable. Je ne crois pas, vu les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé placé, que les travaux auraient pu être poussés plus rapidement. Je vais suivre cette ligne jusqu'à Prince Arthur's Landing, et je me permettrai de vous écrire quelques lignes pour vous donner mon opinion sur les travaux et leurs progrès.

Bien à vous,

JOHN HAGGART.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 3 août 1880.

MONSIEUR,—Relativement à mes lettres des 8 et 21 juillet au sujet des progrès faits sur les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge (contrat n° 48), et pour leur faire suite, je prends la liberté de vous transmettre la copie ci-jointe d'une lettre de l'ingénieur local, datée du 23 juillet dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.
Par W. B. SMELLIE.

A. P. BRADLEY, écr.,
secrétaire intérimaire des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 23 juillet 1880.

CHER MONSIEUR,—D'accord avec vos instructions du 5 du courant, j'ai l'honneur de vous faire un rapport sur les progrès qu'a faits M. John Ryan, entrepreneur du contrat n° 48.

Les rails sont posés jusqu'à la station 1085, 22 milles à l'ouest de la station principale, Winnipeg, et environ sur deux tiers de la largeur du marais Stonewall. Ce marais l'a beaucoup retardé, et il a pris toute la semaine pour poser les rails sur environ un mille de longueur. La voie est en bon état de service jusqu'à ce point. Il a maintenant commencé à compléter le ballastage de la voie à l'ouest depuis Winnipeg, et continuera rapidement; comme tous les marais ont été préalablement exhaussés, il ne faudra qu'une très petite quantité de ballast pour compléter la chaussée. Il lui manque actuellement beaucoup d'hommes, parce qu'il en a perdu plus de cinquante dans le cours de la dernière semaine. Ils sont allés faire leurs récoltes. Il lui manque aussi beaucoup de matériel roulant, surtout lorsqu'il sera dans peu de temps obligé de transporter des traverses et autres matériaux du contrat 14. Je considère qu'il lui est impossible de poser les lisses et ballaster suffisamment la voie pour la mettre en bon état de service cet automne, à moins qu'il n'ait deux nouvelles locomotives (soit quatre en tout) et environ quatre-vingts wagons. Il aura besoin dans peu de jours d'une locomotive et quinze wagons pour transporter des traverses et autres matériaux du contrat 14, d'une locomotive et quinze wagons pour transporter des matériaux d'ici pour la pose des rails, et de deux locomotives et cinquante wagons pour transporter du ballast, et environ 300 hommes. Avec cela il pourrait poser les rails pour la fin de novembre jusqu'à la frontière du Manitoba, et avoir la voie suffisamment ballastée pour la mettre en bon état de service.

J'ai souvent insisté auprès de lui sur la nécessité d'avoir plus de matériel roulant, et il a télégraphié à plusieurs personnes et à plusieurs constructeurs pour savoir

à quel prix et à quelle époque ils pourraient le livrer ici, mais aucun arrangement satisfaisant n'a été fait. Il part pour l'est au commencement de la semaine pour tâcher de faire des arrangements. Il serait parti depuis quelque temps déjà, mais il n'a pas voulu partir avant que d'avoir posé la voie sur le marais Stonewall.

Ils posent actuellement la voie sur le pont temporaire jeté sur la rivière Rouge, et devraient la raccorder demain (samedi) avec l'embranchement de Pembina.

Votre respectueux,

W. D. BARCLAY.

C. SCHREIBER, écr., ingénieur en chef.

OTTAWA, 6 août 1880.

MONSIEUR,—Pour faire suite au sujet mentionné dans mes lettres du 8 et du 21 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie suivante d'un télégramme daté du 4, de M. W. D. Barclay, l'ingénieur local du contrat en question.

“Quatre-vingts hommes dans la sablière et au monte-charge se sont mis en grève lundi et mardi pour avoir deux dollars par jour. Soixante se sont remis à l'ouvrage aujourd'hui. Cinquante hommes remplissent dans le marais Stonewall. Ils finiront samedi et se hâteront de poser les rails. Cent vingt hommes travaillent. Ryan parti pour l'est pour acheter du matériel roulant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Par W. B. SMELLIE.

A. P. BRADLEY, écr.,

Secrétaire intérimaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 14 août 1880.

J'arrive de Winnipeg dans le seul but de me procurer du matériel roulant pour terminer rapidement les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge. Le matériel roulant nécessaire immédiatement se compose de deux locomotives et de 35 wagons plats, dont la valeur sera d'environ \$42,000. Appréciant le désir du ministère de voir bientôt terminer les travaux de cette section, je m'efforce de répondre à ces désirs.

Je trouve cependant qu'on m'impose un lourd fardeau en m'obligeant d'acheter ce matériel roulant, qui ne restera en ma possession que pendant deux ou trois mois environ, époque à laquelle ce chemin sera prêt d'être exploité par le gouvernement, et à laquelle ce matériel me sera repris après évaluation.

Je demande maintenant au ministère de fournir le matériel nécessaire pour cette section, en m'en faisant payer l'usure pour le temps pour lequel je m'en servirai; ou bien qu'il m'aide à acheter ce matériel en m'en avançant le prix lors de la livraison, en exigeant un compte de vente ou autrement, comme vous le jugerez plus convenable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

Au ministre intérimaire des

Chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 16 août 1880.

John Ryan est ici et écrit qu'il lui faudra \$42,000 pour acheter deux locomotives et 35 wagons plats, pour son contrat. Il demande au ministère de les acheter et de lui en faire payer l'usure ou bien de lui avancer l'argent pour le faire en prenant

compte d'achat. Il dit que son contrat sera terminé dans deux ou trois mois et que ce serait un lourd fardeau pour lui de dépenser cette somme. Le ministre intérimaire demande opinion, attendu que vous avez tous les renseignements qu'il lui est impossible de se procurer.

A. P. BRADLEY, *secrétaire intérimaire.*

C. SCHREIBER, écuier, Winnipeg.

OTTAWA, 31 août 1880.

Ryan, contrat n° 8, dit au ministre qu'il n'a pas intention de faire les 700,000 verges d'excavation de terre, et que les 125 verges de ballastage seront exclues. Il demande que vous disiez si la voie sur la première partie des 100 milles est simplement posée sur le gazon d'après vos instructions; si ce mode de construction, est, à votre avis, le meilleur qu'on pût adopter dans les circonstances, et si vous recommandez de construire le reste de la section de la même manière, et si vous le dites, si le chemin, etc., ainsi construit équivaut à celui que Ryan a entrepris. Ayant maintenant examiné la ligne et comprenant ce qu'on veut faire à propos du matériel roulant, quelle ligne de conduite recommandez-vous de suivre en vue de l'achèvement complet et satisfaisant du contrat.

A. P. BRADLEY, *secrétaire intérimaire.*

C. SCHREIBER, écr., Winnipeg, ou faites suivre.

OTTAWA, 21 août 1880.

MONSIEUR,—Comme, d'après les instructions de l'ingénieur en chef, je pose la voie sur la surface du terrain, et comme la ligne n'a pas été localisée à temps sur la longueur comprise dans mon contrat, j'ai l'honneur de demander qu'on m'alloue pour le ballastage, le prix combiné en vertu de mon contrat pour le nivellement et le ballastage, attendu que je suis obligé de finir le nivellement de la voie avec le train de service.

Le montant demandé pour le nivellement, suivant soumission est—

700,000 verges à 16c.....	\$112,000 00
125,000 " de ballast à 22c.....	27,500 00
	<hr/>
	\$139,500 00

soit \$1,395 par mille.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

Par télégraphe de John Ryan à A. P. Bradley.

TORONTO, 24 août 1880.

J'ai commandé vingt wagons à la Ontario Car Co. et 15 à Crossen, de Cobourg. Ils seront tous terminés et expédiés à la fin de cette semaine. Je serai ici jusqu'à sept (7) heures demain matin.

JOHN RYAN,

A. P. BRADLEY, écr., ministère des chemins de fer.

OTTAWA, 25 août 1880.

L'exécution de votre contrat doit être poussé aussi vigoureusement que possible. Le ministre intérimaire des chemins de fer s'occupera de votre demande d'argent aussitôt que le rapport de M. Schreiber arrivera à Ottawa, dans quelques jours.

A. P. BRADLEY,
Secrétaire intérimaire.

JOHN RYAN, écr., entrepreneur, Toronto.

OTTAWA, 25 août 1881.

John Ryan part de Toronto pour Winnipeg ce soir. Je lui ai envoyé la dépêche suivante: L'exécution de votre contrat doit être poussée aussi vigoureusement que possible. Le ministre intérimaire des chemins de fer s'occupera de votre demande d'argent aussitôt que le rapport de M. Schreiber arrivera à Ottawa, dans quelques jours.

A. P. BRADLEY,
Secrétaire intérimaire.

C. SCHREIBER, écr., Winnipeg.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 23 août 1880.

(A Winnipeg.)

MONSIEUR,—En réponse à votre télégramme du 21 du courant, je prends la liberté de vous dire que je n'ai nulle connaissance de l'intention de l'entrepreneur de ne pas faire les terrassements nécessaires sur le contrat 48. Que ce soit plus de 700,000 verges cubes ou moins je ne puis le dire, mais on n'enlèvera que la quantité réellement nécessaire, et cette quantité sera mentionnée dans les rapports estimatifs mensuels. Quant à la quantité de ballastage à faire, elle ne peut varier d'une manière importante de la quantité spécifiée.

Quant à la manière d'exécuter les travaux, je puis dire, que dans le but de faciliter les opérations (l'entrepreneur n'ayant exprimé son incapacité de se procurer un nombre d'hommes suffisant pour faire le nivellement en avant des poseurs de la voie), je l'ai autorisé à poser les rails sur la surface de la prairie et de faire le nivellement nécessaire avec un train. Nous aurons par ce moyen une chaussée également bonne, sinon meilleure, qu'en l'exhaussant avec du tuf de la prairie. Naturellement il sera nécessaire de faire des fossés pour écouler l'eau. La nature accidentée du pays sur les seconds cent milles à l'ouest de Winnipeg ne permettra pas de continuer ce système dans ces sections, excepté dans les grandes étendues de prairie sèche. Je n'ai reçu aucun avis d'arrangement, s'il en est intervenu entre le ministre intérimaire et l'entrepreneur, pour l'exécution des travaux, mais à moins qu'on y mette plus de vigueur, on sera désappointé.

L'entrepreneur me télégraphie qu'il a commandé vingt wagons plats qui partiront de London cette semaine, et quinze la semaine prochaine. Ces wagons, avec ceux déjà en service, formeront le complément de 80 wagons, et j'ai ordonné à deux locomotives de partir de Moncton aujourd'hui, et elles formeront, avec une locomotive du gouvernement et une autre appartenant à l'entrepreneur, un total de quatre locomotives. Je considère ce matériel roulant suffisant, mais la difficulté qui se présente ensuite est l'insuffisance d'hommes pour utiliser ce matériel; mais pour obvier à cette difficulté, je pourrais envoyer un excavateur de la section 15, mais naturellement, de même que pour les locomotives et l'excavateur, il faudra exiger une somme spéciale pour l'usure. Je resterai ici jusqu'au retour de l'entrepreneur, afin de connaître parfaitement ses plans, et en attendant je serais heureux d'avoir des nouvelles du ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
COLLINGWOOD SCHREIBER.

A. P. BRADLEY, écr., secrétaire intérimaire des
chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 25 août 1880.

MONSIEUR,—Au sujet de l'affaire mentionnée dans le document départemental No. 23,249, daté du 7 juillet dernier, j'ai l'honneur de faire rapport que si les plans,

profils, devis et contrat définissent clairement et distinctement les travaux à faire en vertu du contrat n° 48, je suis d'avis que la meilleure manière de concéder les travaux aurait été pour une somme ronde, mais je ne crois pas qu'il serait sage d'introduire le système d'une somme ronde pour une partie des travaux et le système de cédules pour une autre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 COLLINGWOOD SCHREIBER.
Ingénieur en chef.

A. P. BRADLEY, écr.,
 Secrétaire intérimaire des chemins de fer et canaux.

SACHEZ TOUS par ces présentes que moi, John Ryan, de la ville de Brockville dans le comté de Leeds, et dans la province de l'Ontario, entrepreneur, nommé dans le contrat nu n° quarante-huit du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans le but de garantir à Sa Majesté la Reine Victoria, (agissant dans le contrat et dans les présentes par l'entremise du ministre des chemins de fer et canaux du Canada), une certaine avance que me fera le gouvernement fédéral du Canada, sur certains trente-cinq wagons plats ci-après mentionnés, je donne, vends et transporte à Sa Majesté la Reine Victoria pour et au nom du dit gouvernement fédéral, tous et chacun de ces certains trente-cinq wagons plats de chemin de fer, manufacturés et construits pour moi par l' "Ontario Car Company, de London," (Ontario) et par James Crossen, de Cobourg, dans la dite province, ces wagons devant être livrés par moi à Winnipeg, dans la province du Manitoba, et être gardés par Sa Majesté comme susdit, en garantie de cette avance, ou de toutes autres avances qui pourraient de la même manière être faites sur eux, étant entendu que le coût et la valeur réels de chacun de ces wagons ainsi livrés à Winnipeg, comme susdit, seront aussi près que possible de la somme de cinq cents vingt-cinq dollars en or, soit une valeur totale aussi près que possible de dix-huit mille trois cent soixante et quinze dollars.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, ce vingt-cinquième jour d'août, de l'année mil huit cent quatre-vingt.

JOHN RYAN. [L.S.]

Signé, scellé et délivré en présence de }
 M. WILSON, greffier, cité de Toronto. }

WINNIPEG, 30 août 1880.

MON CHER SIR CHARLES,—Comme il est probable que vous arriverez à Ottawa avant mon retour, je vous écris ces quelques lignes pour vous donner les renseignements les plus récents au sujet des progrès que font les travaux sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Je partirai d'ici mercredi matin pour une tournée d'inspection des travaux entre le lac La Crosse et Prince Arthur's Landing, espérant arriver à Ottawa vers le 14 du mois prochain.

Premiers 100 milles à l'ouest de Winnipeg.

Ryan a été absent pendant quelque temps d'Ottawa. Il doit, à ce qu'on me dit, revenir aujourd'hui avec trente-cinq nouveaux wagons. Ces derniers, avec les deux locomotives qui viennent de Moncton, lui feront assez de matériel roulant pour lui permettre de pousser vigoureusement ces travaux pendant le reste de la saison. Jusqu'à présent, faute de matériel roulant, les travaux ont traîné lentement, et si ce n'eût été l'énergie et l'activité de Barclay, les travaux n'auraient pas été aussi avancés qu'ils le sont. Les rails sont maintenant posés et la voie nivelée sur 31 milles à partir de Winnipeg, ayant samedi soir atteint une longue étendue de contrée sèche, sur laquelle les hommes pourront certainement poser un mille de rails par jour. Afin de faire continuer les travaux pendant l'absence de Ryan, j'ai dû faire charger et transporter

pour lui les traverses de l'est jusqu'à Winnipeg, nous devons payer cela et le porter à son débit. Le fret des rails sur l'embranchement de Pembina devra, de la même manière, être porté à son débit, vu qu'il ne paie pas les comptes lorsqu'il les reçoit, et comme on désire pousser les travaux, on ne peut difficilement détenir les rails jusqu'à ce que le fret soit payé.

Votre dévoué,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ottawa.

OTTAWA, 29 septembre 1880.

Les travaux sur les premiers cent milles seront probablement complétés par le ministère, à la journée. Si vous le demandez, le ministère achètera directement des fabricants, l'*Ontario Car Company* et Crossen, les 25 wagons plats que vous avez commandés dernièrement. Télégraphiez-moi votre approbation et le prix que vous avez convenu de payer. Avez-vous payé quelque chose à compte.

F. BRAUN, *secrétaire*.

JOHN RYAN, Winnipeg.

Par télégraphe de Winnipeg, Manitoba.

OTTAWA, 30 septembre 1880.

Huit mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-huit centins dus à l'*Ontario Car Company* pour vingt wagons, payables aujourd'hui, ici. Six mille cinq cent vingt-cinq dollars dus à Crossen pour quinze wagons plats, payables le 3 octobre; rien payé sur l'un ou l'autre compte. Veuillez régler avec eux directement, comme vous le suggérez.

JOHN RYAN, *entrepreneur*

A F. BRAUN,

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 5 octobre 1880.

Vu le rapport, (daté du 28 septembre 1880) de l'honorable ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux, déclarant qu'en vertu d'un contrat daté du 19 août 1879, M. John Ryan entreprit de faire l'excavation, le nivellement, les ponts, la pose des rails, le ballastage, etc., d'environ 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, au nord-ouest de Winnipeg, d'après une liste de prix, qui, appliqués à certaines quantités évaluées, s'est élevée à \$600,500; et de compléter les travaux comme suit: 50 milles dans les huit mois qui suivront la date du contrat et le reste le 19 août 1880 ou avant;

Que le 31 août dernier l'ingénieur en chef fit rapport qu'il croyait que l'entrepreneur perdait certainement de l'argent avec ces travaux, et déclarait qu'il ne pouvait continuer les travaux suivant les arrangements actuels; et dans le même rapport, l'ingénieur recommande comme moyen de pousser les travaux avec vigueur, que Ryan les fasse pour une somme ronde que l'ingénieur mentionnait pour chaque item des travaux ou que ces travaux soient terminés à la journée;

Le ministre, en vue de l'urgence qu'il y a de faire compléter ces travaux avec le moins de retard possible, recommande de les retirer à l'entrepreneur en vertu de l'article 14 du contrat et de les mener à bonne fin par travail à la journée.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G. C. P.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 5 octobre 1880.

Vu le mémoire, daté du 1er octobre 1880, de l'honorable ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, représentant que le 7 juillet dernier il a été autorisé par un arrêté du conseil de retirer d'entre les mains de M. John Ryan les travaux compris dans son contrat pour la première section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, à moins qu'il ne se conformât à certaines conditions énumérées;

Que le 28 du mois dernier un rapport a été fait par l'honorable Conseil privé, basé sur l'avis de l'ingénieur en chef du chemin, recommandant de demander l'autorisation de retirer ces travaux de l'entrepreneur et de les compléter par travail à la journée; cette recommandation a été le même jour approuvée par le conseil;

Que pour donner suite aux mesures ainsi adoptées, le ministre, sur l'avis de l'ingénieur en chef, recommande de donner l'autorisation d'acheter directement des fabricants le matériel ci-dessous mentionné commandé par M. Ryan, le transfert en étant approuvé par un télégramme de M. Ryan lui-même, daté du 30 du mois dernier, savoir: de l'Ontario Car Company, vingt wagons, pour la somme de \$8,700; à James Crossen, 15 wagons, pour la somme de \$6,525.00, dont il sera besoin pour la continuation des travaux. Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

OTTAWA, 12 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre gouverne, copie d'un arrêté du conseil qui fut rendu le 5 du courant, autorisant l'honorable ministre de retirer des mains de M. Ryan les travaux du chemin de fer Canadien du Pacifique qu'il a entrepris en vertu d'un contrat daté du 19 août 1879, tel qu'il est pourvu par l'article 14 de ce contrat, et de mener ces travaux à bonne fin par travail à la journée.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

C. SCHREIBER, écr., ingénieur en chef, C.C.P., Ottawa.

OTTAWA, 12 octobre 1880.

MONSIEUR,—Autorité ayant été donnée par un arrêté du conseil rendu le 5 du courant, pour retirer des mains de M. John Ryan, les travaux compris dans son contrat pour la première section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, j'ai l'honneur de vous demander de fournir à ce bureau une formule d'avis officiel à signifier à l'entrepreneur dans ce but. Je vous transmets ci-inclus, pour votre gouverne, le contrat en question.

J'ai l'honneur d'être monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

Z. A. LASH, écr., sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 19 octobre 1880.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 12 du courant, demandant de fournir à votre ministère une formule d'avis à signifier à M. John Ryan, entrepreneur, de la première section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la Rivière Rouge, dans le but de lui retirer les travaux, j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai pas assez de renseignements pour me permettre de rédiger cet avis.

Vous devriez transmettre à ce ministère une copie de l'arrêté du conseil que vous mentionnez, et aussi des instructions plus complètes, indiquant en vertu de quel article du contrat vous voulez faire des procédures.

Votre obéissant serviteur,

A. POWER, *pour le S. M. J.*

F. BRAUN, *écr.*, secrétaire des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, MANITOBA, 18 novembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Je vous demande très respectueusement un règlement de mon contrat du chemin de fer Canadien du Pacifique pour les premiers 100 milles à l'ouest de Winnipeg, pour diverses raisons, dont la plupart sont mentionnées dans ma lettre du 26 juillet 1880, adressée à votre ministère.

Il a été trouvé impossible de faire les travaux suivant le devis et le contrat, à cause de l'état extraordinairement humide de la saison, qui a été, je crois, l'une des plus pluvieuses qu'on ait jamais vue ici.

Le terrain sur une grande partie de la ligne a été couvert d'eau à une profondeur de deux à trois pieds. Dans ces circonstances, le seul moyen pratique de faire les travaux était de poser la voie sur la surface de la terre, et ensuite d'exhausser la chaussée au niveau de ballast avec le train.

Ceci naturellement a fait laisser de côté les excavations ordinaires, comme on se le proposait originairement, et m'a obligé de transporter une grande quantité de gravier de très longues distances; mais ce mode de construction rend un chemin bien meilleur que si le dressement se fait avec ce qu'on enlève des fossés latéraux, même s'il était possible de le faire.

Je demande donc de suggérer comme moyen d'arriver à un règlement juste et équitable, d'être payé d'après le système de tant par mille pour les travaux qui ont été faits jusqu'au 1^{er} octobre dernier, le prix par mille devant être ce que le nivellement et le ballastage combinés représenteraient aux prix mentionnés dans mon contrat.

Le nombre de milles construits jusqu'à la date devant être déterminés par votre ingénieur.

Les travaux ne coûteront pas ainsi plus cher que s'ils avaient été faits de la manière mentionnée dans le devis et le contrat, tandis que cela fait sous tous les rapports une bien meilleure chaussée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 1^{er} décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction d'accuser réception de votre lettre du 18 novembre, demandant un règlement au sujet de votre contrat pour la première section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

JOHN RYAN, Winnipeg, Manitoba.

OTTAWA, 9 décembre 1880.

MONSIEUR,—Par ordre de l'honorable ministre, je vous réfère pour en faire un rapport, la lettre suivante de M. John Ryan, au sujet de son contrat des premiers cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de Winnipeg.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

C. SCHREIBER, écuier, ingénieur en chef C. F. P.

OTTAWA, 23 décembre 1880.

MONSIEUR,—Je prends respectueusement la liberté de vous dire que lorsque j'entrepris le contrat de la section n° 48 du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'eus une conversation avec l'honorable J. H. Pope, qui, en votre absence, remplissait les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, au sujet du taux à demander pour le transport des rails d'Emerson à Winnipeg. Il m'a dit qu'il considérait qu'un dollar par tonne était un prix raisonnable et il fit écrire une lettre à cet effet à MM. Upper et Cie, qui exploitaient alors la ligne. Au lieu d'un dollar par tonne on a exigé de moi *un dollar et cinquante centins* pour ce service, tant de la part de MM. Upper et Cie que de celle du ministère.

Je vous demanderais donc respectueusement de n'exiger de moi qu'un dollar par tonne pour la quantité transportée depuis que votre ministère exploite ce chemin, attendu que ce taux est pleinement autant qu'on exige habituellement pour cette classe de fret pour des distances égales. Espérant que vous donnerez à cette affaire votre favorable attention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 28 décembre 1880.

MONSIEUR,—Je désire appeler votre attention sur le fait que lorsque j'ai entrepris la construction des premiers 100 milles à l'ouest de Winnipeg, l'honorable J. H. Pope, alors ministre intérimaire des chemins de fer et canaux m'informa que le fret exigé pour les rails et les attaches transportés sur le chemin de fer de l'Etat entre Emerson et Saint-Boniface ne dépasserait pas un dollar par tonne ou dix dollars par wagon.

MM. Upper et Cie ont exigé pour la quantité transportée par cette ligne durant la période qu'ils l'ont exploitée, soit jusqu'au 10 février, la somme de \$1.50 par tonne. Il me semble qu'on ne devrait pas me faire payer ce prix, et je demande que la somme à déduire pour les services rendus par MM. Upper et Cie n'excède pas \$1 (un dollar) par tonne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

F. BRAUN, écuier, secrétaire des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, OTTAWA, 29 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'un certificat, s'élevant à \$306,312.35, a été préparé en faveur de M. John Ryan, conformément aux termes de son contrat n° 48.

M. Ryan s'oppose à ce que cette somme soit un règlement final, et il a soumis un compte supplémentaire s'élevant à \$22,331.05, auxquels il prétend avoir droit à cause du coût supplémentaire de l'exécution des travaux dû au fait que la contrée n'avait pas été égouttée par le creusement des fossés d'assèchement, que la saison avait été extraordinairement pluvieuse, et qu'une partie de la ligne était couverte d'eau d'un à trois pieds de profondeur, ce qui obligea les hommes à travailler jusqu'aux genoux dans l'eau, et nécessita le transport des matériaux des fossés de ballast au lieu de les prendre dans les fossés latéraux, comme c'était l'intention; aussi parce qu'il a dû poser la voie comme il l'a fait dans certains cas sur au moins trois rangées de traverses qu'il a fallu ensuite enlever.

Il n'y a aucun doute que la dernière saison a été exceptionnellement pluvieuse, et que de grandes étendues de la ligne étaient inondées, ce qui a causé du retard dans l'exécution des travaux et a augmenté matériellement le coût de leur exécution. Je crois dans ces circonstances que la demande de M. Ryan mérite d'être prise en considération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire, ingénieur en chef des chemins de fer et canaux.

Documents concernant la seconde section de 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

C. F. C. P.

OTTAWA, 13 avril 1880.

MONSIEUR,—Je reçois instruction de vous dire que votre soumission pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de Winnipeg, s'élevant à \$438,914, étant la plus basse, est par la présente acceptée.

Je dois maintenant vous demander de passer le contrat, et de faire le dépôt nécessaire de 5 pour cent au crédit du gouvernement, comme garantie de l'achèvement fidèle des travaux. Si vous manquez de faire le dépôt dans les huit jours qui suivront cette date, le chèque transmis avec votre soumission sera déclaré forfait, et le département laissera de côté votre soumission en faveur des soumissionnaires plus bas suivants.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MM. G. BOWIE et McNAUGHTON, Ottawa.

OTTAWA, 14 avril 1880.

(Télégramme),

Votre soumission pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique est la plus basse et est acceptée.

Vous êtes par le présent requis de déposer au crédit du receveur général, dans huit jours de cette date, cinq pour cent de la somme totale de votre soumission, et vous êtes averti que si vous manquez de faire ce dépôt, votre soumission sera laissée de côté et le chèque que vous avez transmis avec elle sera forfait. Accusez réception immédiatement.

F. BRAUN, secrétaire.

GEORGE BOWIE, entrepreneur, 4 rue du Plateau, Montréal.

OTTAWA, 14 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous dire, pour confirmer mon télégramme d'aujourd'hui, que votre soumission pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, étant la plus basse reçue, est par la présente acceptée.

Je dois maintenant vous prier de passer le contrat et de déposer au crédit du receveur général cinq pour cent de la somme totale de votre soumission, comme garantie de l'accomplissement fidèle des travaux.

Dans le cas où vous manqueriez de faire ce dépôt dans les huit jours qui suivront la date de cette lettre, le chèque que vous avez transmis avec votre soumission sera déclaré forfait et le ministère choisira la soumission la plus basse sur la liste, à l'exclusion de la vôtre.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN.

GEORGE BOWIE, écr., entrepreneur,
4 rue du Plateau, Montréal.

(Télégramme.)

OTTAWA, 14 avril 1880.

Votre soumission pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique est la plus basse et est acceptée.

Vous êtes par le présent requis de déposer au crédit du receveur général, dans huit jours de cette date, cinq pour cent de la somme totale de votre soumission, et vous être averti que si vous manquez de faire ce dépôt, votre soumission sera laissée de côté et le chèque que vous avez transmis avec elle sera forfait. Accusez réception immédiatement.

F. BRAUN, secrétaire.

M. McNAUGHTON, 88 Common St., Montréal.

OTTAWA, 14 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous dire, pour confirmer mon télégramme d'aujourd'hui, que votre soumission pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, étant la plus basse reçue, est par la présente acceptée.

Je dois maintenant vous prier de passer le contrat et de déposer au crédit du receveur général cinq pour cent de la somme totale de votre soumission, comme garantie de l'accomplissement fidèle des travaux.

Dans le cas où vous manqueriez de faire ce dépôt dans les huit jours suivant la date de cette lettre, le chèque que vous avez transmis avec votre soumission sera déclaré forfait et le ministère choisira la soumission la plus basse sur la liste, à l'exclusion de la vôtre.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

M. McNAUGHTON, Ottawa.

(Télégramme.)

MONTRÉAL, 15 avril 1880.

Vos télégrammes reçus. Serons à Ottawa samedi.

BOWIE ET McNAUGHTON.

OTTAWA, 3 p.m., 22 avril 1880.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de solliciter de vous un délai de trois jours pour déposer la balance de la garantie en argent nécessaire pour nous assurer notre contrat des 100 milles de chemin de fer.

Nous sommes en mesure de vous assurer que dans ce délai, nous ferons le dépôt nécessaire en argent, et nous espérons que vous nous accorderez cette faveur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

BOWIE ET McNAUGHTON.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 22 avril 1880.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer que j'ai ce jour déposé entre les mains du ministre des chemins de fer et des canaux un chèque accepté sur la banque de Montréal, pour la somme de \$17,000, à compte du contrat de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, accordé à MM. Bowie et McNaughton.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. BOWIE.

T. TRUDEAU, écr., S.-M. des chemins de fer et canaux.

23 avril 1880.

Reçu par le ministre, sir Charles Tupper, 10.15 p.m. :—

Montant de la soumission	\$438,914
Cinq pour cent, soit	<u>22,000</u>
Chèque déposé avec la soumission.....	5,000
Chèque accepté sur la banque de Montréal, signé D. Smith	<u>17,000</u>
	<u>\$22,000</u>

Chèque reçu du capitaine Bowie, 10.15 p.m., 23 avril.

BANQUE DE MONTRÉAL, OTTAWA, 27 avril 1880.

CHER MONSIEUR,—Le 23 du courant, j'ai accepté, "payable au pair" à cette branche, un chèque tiré par l'honorable D. A. Smith sur notre branche de Montréal pour \$17,000, payable à l'ordre de Alex. Bowie, étant la somme nécessaire par ce dernier pour compléter les 5 pour cent de garantie à déposer au crédit du gouvernement pour le fidèle accomplissement d'un contrat pour la construction des seconds 100 milles à l'ouest de Winnipeg sur le chemin de fer Canadien du Pacifique. Pour nous permettre d'inscrire cette somme dans nos livres, et comme un dépôt spécial au crédit du receveur général, il serait bon que le chèque que vous avez soit échangé contre une reconnaissance spéciale par lettre adressée au ministre déclarant que la somme est créditée dans la banque dans le but mentionné.

Comme la somme dont il est question appartient en propre à D. A. Smith, seul, il désire que si elle est remise par le ministère lorsqu'elle sera remplacée par d'autres garanties ou à l'achèvement du contrat, elle soit remboursée par l'entremise de cette branche pour le compte de D. A. Smith ou son ordre.

Votre dévoué,

THOS DRUMMOND, *gérant.*

T. TRUDEAU, écr., S.-M. des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 29 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour être gardé dans votre bureau, un certificat de dépôt de la banque de Montréal n^o 2,427, pour la somme de \$22,000, montant des 5 pour cent de garantie donnée par M. Bowie et M. McNaughton, en vertu de leur contrat pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

JOHN COURTNEY, sous-ministre des finances.

OTTAWA, 30 avril 1880

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous informer que le chèque de \$5,000 sur la banque Molson, que vous avez offert comme partie de la garantie de 5 pour cent, en vertu de votre contrat pour la seconde section de 100 milles de chemins de fer du Pacifique, a été accepté par le ministère, et que cette somme, ajoutée aux \$17,000 déjà déposée dans la banque de Montréal, forme le montant plein (\$22,000) exigé comme garantie.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

MM. BOWIE ET McNAUGHTON, aux soins du
Capt. Bowie, Ottawa.

OTTAWA, 29 avril 1880.

Seconds cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de Winnipeg.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous prier de nous accorder la faveur de substituer une garantie en immeubles au lieu du dépôt en argent entre les mains du gouvernement. Nous offrons une hypothèque pour le plein montant sur une propriété qui a déjà été entre les mains du gouvernement comme garantie dans des cas semblables, savoir : le lot numéro officiel 560, paroisse de Montréal, évalué par MM. Darling et Valois, estimateurs du gouvernement, à \$33,823.44. Nous paierons tous les frais qu'occasionnera ce changement, et nous espérons que vous nous accorderez cette faveur attendu que nous avons besoin de l'argent pour l'exécution de notre contrat.

Nous sommes, monsieur, vos obéissants serviteurs,

BOWIE ET McNAUGHTON,

P.S.—Nous incluons : 1^o l'évaluation de la propriété ; 2^o des certificats de recherches datées du 18 octobre 1878, que nous ferons continuer lorsque nous donnerons l'hypothèque. Nous ferons aussi préparer un projet d'hypothèque sujet à votre approbation.

BOWIE ET McNAUGHTON,

T. TRUDEAU, sous-ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 1er mai 1880.

MONSIEUR,—Je vous renvoie le projet de contrat avec MM. Bowie et McNaughton pour les travaux de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, avec les remarques suivantes :

1^o. J'ai fait une légère addition dans l'article 3 pour corriger ce qui paraît être une omission cléricale faite par l'imprimeur.

2°. J'ai ajouté quelques mots aux changements faits par votre ministère dans l'article 14, afin de rendre plus clair ce qu'on me paraît avoir en vue.

3°. L'ajouté fait à l'article 33, qui déclare que le contrat ne sera pas obligatoire à moins d'être resté pendant un mois devant les deux chambres du Parlement sans être désapprouvé, ou à moins d'avoir été approuvé plus tôt par les deux chambres, devra être retranché, ou bien il faudra prendre soin de faire adopter une résolution par les deux chambres avant la fin de la session actuelle, car si cet article reste dans le projet, et si le contrat n'est pas approuvé pendant la présente session, les travaux ne pourront être commencés avant la prochaine rentrée du Parlement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, *S.M.J.*

F. BRAUN, écuier, secrétaire, chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 4 mai 1880.

MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus, pour le remettre aux entrepreneurs, un double des arrangements faits avec MM. Bowie et McNaughton pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge.

Je vous transmets aussi des copies de ce contrat pour l'usage de votre bureau et pour l'officier dirigeant les travaux.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

SANDFORD FLEMING, écuier, ingénieur en chef, C. F. C. P.

LE PRÉSENT CONTRAT conclu le treizième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt entre Malcolm McNaughton, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario entrepreneur, de première part; George D. McTavish, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, écuier, de la seconde part; et George Bowie, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur, de la troisième part.

Attendu que dans et par un certain contrat conclu le troisième jour de mai courant entre les dits George Bowie et Malcolm McNaughton, ci-après appelés les entrepreneurs, de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, les entrepreneurs ont entrepris et ont convenu de faire les travaux qui y sont mentionnés et plus particulièrement ceux spécifiés et désignés dans le devis général y annexé, daté du treize novembre mil huit cent soixante et dix-huit, et annexé au dit contrat et marqué "A," et spécifiés et désignés dans les plans et les dessins préparés et qui seront préparés pour ces travaux, et d'accord avec le mémoire imprimé qui y est annexé, daté du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt, et marqué "B," le tout tel que mentionné dans les dits contrat, devis et mémoire, que le dit George S. McTavish connaît parfaitement; et attendu que, pour la considération ci-après mentionnée, le dit Malcolm McNaughton a convenu, avec le consentement du dit George Bowie, de transporter tous ses droits, titres et intérêts, dans ce contrat et aux sommes à payer en vertu de ses stipulations par Sa Majesté, de sorte que le dit George S. McTavish les possède et exerce aussi complètement et aussi pleinement que s'il avait été partie au contrat aux lieu et place du dit Malcolm McNaughton, avec l'entente et la convention que le dit George McTavish sauvegardera et garantira le dit Malcolm McNaughton, ses héritiers, exécuteurs, et administrateurs de toute responsabilité de la part et envers Sa Majesté au sujet de ce contrat, ou de toute autre chose s'y rapportant.

Maintenant ces présentes font foi que le dit Malcolm McNaughton, pour bonne et valable considération et pour la somme d'un dollar que lui a payée le dit George S. McTavish, a cédé, quitté et transporté, et par ces présentes cède, quitte et transporte au dit George S. McTavish, tous ses droits, titres et intérêts dans le dit contrat et aux som mes payables par Sa Majesté en vertu de ses stipulations, de sorte que le dit

George S. McTavish les possède et en jouisse aussi complètement et aussi pleinement que s'il avait été partie à ce contrat au lieu et place du dit Malcolm McNaughton.

Et en considération de ce qui précède, le dit George S. McTavish s'engage par les présentes à sauvegarder et garantir le dit Malcolm McNaughton, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs contre toutes réclamations ou obligations de la part ou envers Sa Majesté au sujet de ce contrat ou de toute autre chose s'y rapportant.

Et le dit George Bowie consent par les présentes à ce transfert, et à ce qu'il ait la même valeur et le même effet entre lui et le dit George S. McTavish, que si le dit George S. McTavish avait été partie au contrat, au lieu et place du dit Malcolm McNaughton.

En foi de quoi les dites parties ont apposé leurs seings et sceau les jour et an ci-dessus écrits.

M. McNAUGHTON,
G. S. McTAVISH,
GEO. BOWIE.

Signé, scellé et délivré en présence
de THOS. W. RITCHIE, avocat, de Montréal.

OTTAWA, 14 mai 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de la cession que m'a faite M. Malcolm McNaughton, de ses intérêts dans le contrat pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, et je demande la permission de soumettre à votre examen l'exposé suivant des faits y relatifs, qui, je l'espère, permettra au gouvernement d'accorder la demande que je lui fais par la présente, c'est-à-dire de substituer mon nom à celui de M. McNaughton comme associé de George Bowie pour les fins de contrat avec le gouvernement, ou, si on le juge plus commode, d'ajouter mon nom à leurs noms dans la convention.

Il y a quelques temps je fis un arrangement avec le capitaine Alexander Bowie, d'Ottawa, pour faire une soumission pour des travaux sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, m'engageant à fournir la somme exigée par le gouvernement en présentant la soumission, avec l'entente entre le capitaine A. Bowie et moi, que son frère George Bowie, de Montréal, et Malcolm McNaughton, d'Ottawa, seraient nos associés dans la soumission. Conformément à cette convention, je fournis au capitaine Bowie le dépôt voulu de \$5,000; et je partis pour une tournée d'inspection au lac Nipissingue, sur la rive nord du lac Huron, en qualité de facteur et inspecteur en chef au service de la compagnie de la Baie d'Hudson.

A mon retour j'appris qu'une soumission faite au nom de Bowie et McNaughton, pour la construction de la section ci-dessus mentionnée, accompagnée du dépôt de fonds que j'avais laissés au capitaine Bowie, étant la plus basse, était acceptée et qu'une demande avait été faite à Bowie et McNaughton de déposer entre vos mains une nouvelle somme de \$17,000, représentant les cinq pour cent exigés en vertu du contrat.

Ils ont retardé un peu de faire ce nouveau paiement, parce qu'ils ne pouvaient se mettre en communication avec moi, soit par télégraphe, soit par lettre; mais après une demande faite à mon agent, une nouvelle somme de dix-sept mille dollars fut remise pour moi au capitaine Bowie pour être déposée au crédit du gouvernement, ce qui fut fait.

A mon retour, il y a quelques jours, on me mit au courant des circonstances dont je viens de parler, et je trouvai que \$22,000 de mes fonds avaient été placés au crédit du gouvernement pour le fidèle accomplissement d'un contrat, dans lequel à sa face même, je n'avais aucun intérêt.

Pour remédier à cet état de chose peu satisfaisant, je me fis faire la cession ci-jointe, M. McNaughton se retirant d'une position qu'il n'occupait que nominale-ment, puisqu'il n'avait pas fourni de fonds. Ma position d'employé de la compagnie de la Baie d'Hudson m'empêchait de prendre part à aucune autre entreprise,

c'est la raison pour laquelle mon nom n'a pas originairement paru dans la soumission qui a été faite, mais cette difficulté n'existe plus à cause de l'acceptation de ma démission par la compagnie de la baie d'Hudson, et j'ai l'intention, conjointement avec mon associé, M. George Bowie, de surveiller personnellement les travaux pour lesquels nous avons soumissionné.

Si vous jugez nécessaire d'avoir de nouveaux renseignements sur aucun point, vous me ferez une grande faveur de me les demander, car je n'ai aucun doute de pouvoir vous convaincre sur tout ce qui a trait à cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

G. S. McTAVISH.

Sir CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 22 mai 1880.

Vu le mémoire en date du 19 mai 1880, de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, représentant que M. Malcolm McNaughton, de la société Bowie et McNaughton, entrepreneurs de la construction de la seconde section de cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge, a signé un acte de transfert à M. George McTavish, de Winnipeg, de tous les droits et intérêts dans le dit contrat, et de plus que M. McTavish a demandé soit de substituer son nom à celui de M. McNaughton soit d'ajouter son nom à ceux de la société qui existe aujourd'hui.

Le ministre déclare que considérant qu'il serait de l'intérêt du public d'accepter la seconde des deux alternatives proposées, il recommande qu'autorité soit donnée de reconnaître M. McTavish comme associé de la société de Bowie et McNaughton pour les fins de ce contrat.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 mai 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être approuvé, un projet d'arrangement par lequel M. George McTavish, de Winnipeg, en conformité d'un arrêté du conseil daté du 22 du courant, devient associé de MM. Bowie et McNaughton dans leur contrat avec le gouvernement pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

Z. A. LASH, écr,
Sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 28 mai 1880.

MONSIEUR,—Comme vous le demandez dans votre lettre du 26 du courant, j'ai examiné le projet d'arrangement par lequel M. George McTavish devient l'associé de MM. Bowie et McNaughton dans leur contrat pour la construction de la seconde section de cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

Avec un ou deux changements verbaux que j'ai notés au crayon, le projet est accepté. Je renvoie les papiers.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH.

F. BRAUN, secrétaire.
Chemins de fer et canaux.

MONTRÉAL, 5 juin 1880.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre que M. A. Bowie a adressée à votre député au nom de la société Bowie et McNaughton, demandant de substituer des immeubles comme garantie, au lieu du dépôt en argent qu'ils ont fait pour le fidèle accomplissement de leur contrat de la seconde section de cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, nous avons l'honneur de confirmer cette lettre.

Nous sommes vos obéissants serviteurs,

BOWIE, McTAVISH ET CIE.

L'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 11 juin 1880.

MESSIEURS,—Relativement à votre lettre du 29 avril dernier, dans laquelle vous demandez la permission de substituer certains immeubles comme garantie du fidèle accomplissement de votre contrat pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, au lieu du dépôt en argent que possède aujourd'hui le gouvernement, j'ai reçu instruction de vous informer que la propriété en question devra être évaluée de nouveau à vos frais par M. Nelson, architecte de Montréal, et à la réception de cette évaluation, le ministre sera prêt à recommander que votre dépôt en argent soit remis jusqu'à concurrence d'une moitié de la valeur des immeubles acceptés, que vous désirez substituer.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MM. BOWIE, McTAVISH et CIE, Montréal.

Je certifie par le présent qu'ayant examiné le lot de terre et la maison appartenant à Owen J. Devlin, de la cité de Montréal, notaire, borné en front par le côté ouest de la rue Bleury, au-dessus de la rue Sainte-Catherine, et désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi de la cité de Montréal sous le numéro deux cent vingt et un du quartier Saint-Laurent,

Je suis d'opinion que le tout vaut cinq mille dollars.

J'évalue le terrain à \$4,690 et les constructions qui y sont érigées à une valeur nominale de \$310.

Je considère que c'est une évaluation raisonnable et que ce serait à peu près le prix qu'on réaliserait si l'on était forcé de vendre. Je n'ai donné qu'une valeur nominale sur les vieilles maisons, bien qu'elles produisent un revenu en loyer de \$180 par année.

Donné sous ma signature dans la cité de Montréal, ce quatorzième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

J. NELSON, architecte.

Je certifie par le présent qu'ayant examiné soigneusement le lot de terre et la maison, appartenant à Owen J. Devlin, de la cité de Montréal, notaire, borné en front sur la rue Saint-Joseph, et formant le coin nord-est de la rue Dominion, connu et désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro (560) cinq cent soixante.

Je suis d'opinion que leur valeur est de trente-sept mille neuf cent trente dollars.

J'évalue le terrain à \$17,930 et les maisons qui y sont construites à \$20,000.

Je considère cette évaluation libérale et je crois qu'on ne manquerait pas de réaliser ce prix si l'on était obligé de vendre. C'est une évaluation qui se trouve confirmée par le loyer, si l'on peut considérer le prix de location comme critérium de la valeur. Le revenu provenant du loyer de cette propriété est, me dit-on, \$3,200.

Donné sous ma signature, dans la cité de Montréal, ce quatorzième jour de juin de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

J. NELSON, *architecte.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 30 juin 1880.

Vu le rapport daté du 15 juin 1880, de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, déclarant qu'une requête a été reçue de MM. Bowie, McTavish et Cie, entrepreneurs de la seconde section de 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge, demandant la permission de substituer certains immeubles comme garantie, au lieu du dépôt en argent de \$22,000 actuellement entre les mains du gouvernement en vertu de leur contrat ;

Que ces immeubles consistant dans le lot n° 560 de la paroisse de Montréal, avec une maison dessus construite, ont été évalués dans le cours de ce mois par un estimateur spécialement choisi par ce ministère, à \$17,930 pour le lot et \$20,000 pour la maison ; de plus, un autre lot, n° 222, sur le côté ouest de la rue Bleury, quartier Saint-Laurent, Montréal, dont la valeur est estimée à \$4,690, et certaines constructions dessus érigées sont évaluées à \$310, faisant une valeur totale de \$42,930 pour toutes ces propriétés qu'ils veulent substituer. Le ministre dit que croyant la garantie offerte suffisante pour indemniser le gouvernement de toute perte qui pourrait résulter de ce contrat, il recommande qu'autorité soit donnée de la substituer à la garantie présente, comme on le demande.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

OTTAWA, 17 juin 1880.

MONSIEUR,—Un arrêté du conseil ayant été rendu le 16 du courant, approuvant la substitution de certains immeubles au lieu de la garantie que possède maintenant le gouvernement, en vertu du contrat de MM. Bowie, McTavish et Cie, pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents suivants: Une procuration constituant M. E. H. Parent, ingénieur-surintendant du canal Lachine, agent du gouvernement ; deux certificats de recherche du régistrateur, et un rapport de MM. Carter, Chapleau et Church sur le titre des propriétés qu'on offre de substituer appartenant à M. O. J. Devlin, notaire de Montréal.

Je vous prie de donner instruction à votre agent d'obtenir de M. Devlin une hypothèque régulière de \$22,000 sur les propriétés mentionnées dans cette procuration.

Je vous transmets aussi pour votre gouverne, le contrat fait avec MM. Bowie et McNaughton le 3 mai 1880, la garantie donnée pour ce contrat et un nouvel arrangement fait le 8 du courant, par lequel M. George McTavish a été admis membre de

la société pour les fins du contrat, avec le changement apporté dans le nom de la société. Vous voudrez bien renvoyer ces documents.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

Z. A. LASH, *écr.*, sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 17 juin 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre au sujet de la substitution d'immeubles à la garantie déposée par MM. Bowie, McTavish et Cie, pour leur contrat de la seconde section de cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

Pour épargner du temps, j'ai donné instruction à MM. Carter et Church d'examiner les titres, et de préparer l'hypothèque nécessaire, comme vous le demandez ; mais je vous ferai remarquer qu'il est nécessaire d'obtenir préalablement le consentement par écrit des cautions avant de faire le changement de garantie projeté. Veuillez être assez bon d'obtenir ce consentement et le transmettre à ce ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. POWER.

F. BRAUN, *secrétaire*, chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 21 juin 1880.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 du courant, dans laquelle vous demandez d'obtenir le consentement des cautions de MM. Bowie, McTavish et Cie, entrepreneurs de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, au changement de garantie que propose cette société, j'ai l'honneur de vous dire que le système de demander des garanties personnelles pour l'accomplissement fidèle des travaux donnés à l'entrepreneur, a été aboli par un arrêté du 12 avril dernier ; et qu'en conséquence, dans le cas présent, il n'a été fait aucun acte de cautionnement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

Z. A. LASH, *écr.*, sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 2 juillet 1880.

MONSIEUR,—Relativement à la demande de MM. Bowie, McTavish et Cie, de substituer des immeubles à la garantie en argent qu'ils ont donnée pour l'accomplissement de leur contrat, j'ai l'honneur de vous informer qu'un rapport a été reçu de MM. Carter et Church, agents du ministre de la justice à Montréal, à qui l'affaire avait été renvoyée, disant qu'ils ont examiné les titres des propriétés offertes et qu'ils les ont trouvés satisfaisants. Ils ont envoyé un projet de l'hypothèque à prendre, qui contient un désistement de la part du dernier propriétaire dont le titre était enregistré, de son droit de racheter un des lots, et une stipulation que les maisons resteront assurées pour leur plein montant jusqu'à l'achèvement du contrat.

MM. Carter et Church disent, quant à la valeur des propriétés, qu'on ne leur a fourni aucune évaluation, mais qu'ils sont informés que le ministère possède une évaluation signée et faite par des employés du gouvernement. Nous n'avons aucune évaluation semblable. Je vous prie de m'informer si votre ministère est satisfait de

la valeur de la propriété offerte en garantie; s'il l'est, des instructions pourront être données à MM. Carter et Church de faire préparer l'hypothèque et de l'enregistrer. Je vous renvoie le contrat original, daté du 3 mai 1880; un arrangement quant à la garantie, portant la même date; un arrangement daté du 8 juin 1880, par lequel Bowie, McTavish et Cie, entreprenaient le contrat; une lettre datée du 9 juin 1880, de MM. Bowie, McTavish et Cie, au sujet de leur requête, et un rapport de MM. Carter et Church, D 883, lequel document en dernier lieu mentionné ne se rapporte pas, au dire de ces messieurs, à la propriété offerte aujourd'hui. Veuillez me transmettre vos instructions aussitôt que possible.

Votre obéissant serviteur,

A. POWER,
Pour le S.M.J.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 6 juillet 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de l'évaluation faite par M. J. Nelson, architecte de Montréal, de deux lots de terre et des maisons dessus construites, appartenant à M. Owen J. Devlin, que l'on se propose d'accepter à la place de la garantie en argent donnée en vertu du contrat de MM. Bowie, McTavish et Cie, et qui est le document dont vous parlez dans votre lettre du 2 du courant, ainsi qu'un arrêté du conseil autorisant la substitution.

Je vous prie de donner instruction à votre agent de faire préparer et enregistrer l'hypothèque.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. TRUDEAU, S.M.

Z. A. LASH, écr., sous-ministre de la justice.

Affaire Bowie, McTavish et Cie.

OTTAWA, 16 juillet 1880.

MONSIEUR,—MM. Carter et Church font rapport que les exigences de l'arrêté du conseil qui permet la substitution d'une garantie en immeubles au dépôt en argent, ont été remplies, et ils transmettent une copie authentique de l'hypothèque, accompagnée de certificats du régistrateur constatant l'enregistrement. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus ces documents. Le changement de garantie étant maintenant complet, le dépôt en argent peut être remis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. POWER, pour le S.M.J.

OTTAWA, 16 juillet 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de remettre à MM. Bowie, McTavish et Cie, le dépôt en argent qu'ils ont fait entre vos mains le 29 avril dernier en rapport avec le contrat de MM. Bowie, McTavish et Cie, pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique, et consistant en un certificat de dépôt de la banque de Montréal pour \$22,000, une garantie en immeubles ayant été substituée à ce dépôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire intérimaire.

J. M. COURTNEY, écr., sous-ministre des finances.

OTTAWA, 16 juillet 1880.

MONSIEUR,—En conformité de votre requête d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous transmettre un chèque de \$22,000, garantie déposée en rapport avec le contrat de MM. Bowie, McNaughton et Cie.

Votre obéissant serviteur,

W. R. BAKER, *pour le S.M.F.*

Au secrétaire, chemins de fer et canaux.

\$22,000. Reçu, 16 juillet 1880, du sous-ministre des chemins de fer et canaux, un chèque officiel de \$22,000, auquel nous avons substitué une garantie en immeubles pour notre contrat.

BOWIE, McNAUGHTON ET CIE.

Témoin, A. P. BRADLEY.

OTTAWA, 17 juillet 1880.

MONSIEUR,—Relativement à l'accomplissement de notre contrat pour la construction des seconds cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, nous avons demandé au ministère de l'intérieur la permission de couper sur les terres fédérales vacantes dans le voisinage de la ligne que nous entreprenons, les traverses et le bois dont nous pourrions avoir besoin pour le mener à bonne fin.

Nous vous prions d'avoir la bonté d'appuyer notre demande en la recommandant à la favorable considération du ministre de l'intérieur.

Nous sommes, monsieur, vos obéissants serviteurs,

BOWIE, McTAVISH ET CIE, Winnipeg.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

Vu le mémoire, daté du 8 juin 1880, de l'honorable ministre de l'intérieur, suggérant l'examen de l'opportunité de pourvoir à ce que le bois de service coupé par ordre du ministère des chemins de fer et des canaux, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique sur les terres publiques de Kéwatin, du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, soit exempté du paiement de droits au gouvernement; mais que le bois de service coupé pour être vendu au chemin de fer par des particuliers soit sujet au paiement des droits ordinaires fixés par l'arrêté du conseil, droits qui consistent actuellement en un droit régalien de 25 centins par corde; si c'est du bois tendre, 15 centins par corde.

Le ministre déclare que les officiers des bois de la couronne représentent qu'un grand nombre de personnes prétendent couper du bois pour l'usage du chemin de fer, et qu'ils n'ont aucun moyen de contrôler leurs prétentions; et il recommande de plus que les autorités du chemin de fer fournissent à ce ministère un état trimestriel de la quantité de bois acheté en donnant le nom des vendeurs, et le prix payé.

De plus, qu'afin de contrôler les rapports du bois scié, du bois carré et en grume, et du bois de chauffage sujet aux droits de la couronne, ils fournissent trimestriellement un état des divers produits de la forêt transportés par les trains du chemin de fer Canadien du Pacifique, ainsi que le nom des consignateurs et des consignataires.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *S.C.P.*

L'honorable ministre des chemins de fer et des canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 12 août 1880.

MONSIEUR,—Nous avons reçu un rapport de M. Marcus Smith, qui est chargé des explorations du chemin de fer dans les territoires du Nord-Ouest, indiquant qu'il a complété le tracé de la première partie des seconds cent milles qui traverse les collines de sable qui se trouvent immédiatement à l'ouest de la frontière du Manitoba.

M. Smith dit que ce travail a été excessivement difficile, mais qu'il a été fait avec succès; qu'il y aura une réduction considérable dans les quantités, comparées à celles de la ligne de l'année dernière; que l'alignement est bon et les rampes faciles.

Pour empêcher les entrepreneurs d'être retardés dans leurs travaux, j'ai recommandé au gouvernement d'approuver, dans l'intervalle, le tracé sur une longueur de dix milles à l'ouest de la frontière ouest de la province du Manitoba, tel que représenté sur le plan ci-joint.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
COLLINGWOOD SCHREIBER,
Par W. B. SMELLIE.

A. P. BRADLEY, écr.,
Secrétaire intérimaire des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 14 août 1880.

MONSIEUR,—Je désire savoir par l'entremise de quelle banque ou de quel agent ici, le gouvernement paiera les travaux exécutés sur le contrat de Bowie, McTavish et Cie pour les second cents milles.

Je dois de plus donner avis au ministère qu'en vertu des dispositions du contrat de société, aucun reçu valable ne peut être donné pour l'argent payé à la société, que des chèques ne peuvent être donnés par la société ou de leur part, à moins que ces reçus ou ces chèques ne soient signés de la manière suivante par les associés :

BOWIE, McTAVISH ET CIE,
GEORGE BOWIE,
J. S. McTAVISH.

Je suis monsieur, votre obéissant serviteur,
GEORGE BOWIE.

Adressez au soin de CLARKE ET CLARKE, Winnipeg.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 17 août 1880.

Vu le mémoire, daté du 12 août 1880, de l'honorable ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux, sur le rapport et l'avis de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, fixant le tracé de la première partie de la seconde section de cent milles, immédiatement à l'ouest de la frontière du Manitoba, et conseillant, pour éviter des retards dans l'accomplissement des travaux, d'approuver ce tracé sur une longueur de dix milles à l'ouest de cette frontière;

Le ministre recommande d'être autorisé à adopter le tracé de la ligne sur la distance mentionnée, et conformément au plan annexé, et décrite comme suit, savoir: Commencant sur la ligne de la frontière ouest de la province du Manitoba et passant, en allant vers l'ouest, à travers les sections 25, 36, 35, 34, 28, 29, et 30 du township 12, rang 13, ouest, et continuant à travers les sections 25, 26, 27 et 28, township 12, rang 14, ouest.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, S.C.P.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 14 septembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que ce ministère a reçu avis de la société Bowie et McTavish, qu'à l'avenir, aucun reçu pour de l'argent payé à eux, ou aucun chèque censé émis par eux, ne sera valable à moins qu'il ne soit signé de la manière suivante :

BOWIE, MCTAVISH ET CIE,
GEORGE BOWIE,
G. S. MCTAVISH.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

J. M. COURTNEY, *éc.*, sous-ministre des finances.

OTTAWA, 16 septembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 14, No. 14,725, relative à un avis remis à votre ministère par MM. Bowie et McTavish, et en réponse, je dois vous dire que nous ne ferons de paiement qu'aux personnes que vous mentionnerez dans vos certificats, ou à leurs procureurs légalement constitués. A présent, le ministère ne possède aucun pouvoir de cette société.

Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY, *sous-ministre des finances*.

F. BRAUN, *éc.*, secrétaire, chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 24 septembre 1880.

MONSIEUR,—Relativement au contrat que nous avons passé avec Sa Majesté pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, nous avons l'honneur de vous dire, que vu l'inachèvement de la première section de 100 milles, conformément aux termes du contrat fait pour sa construction, dont il est parlé dans notre contrat (page 15 de la copie imprimée), nous avons été grandement retardés dans nos travaux et forcés de faire de fortes dépenses que nous n'aurions pas faites autrement.

Comme il n'y a actuellement environ que trente-cinq milles de la première section de construits, et comme nous craignons qu'il y a peu d'espoir qu'ils soient terminés bientôt, nous osons espérer qu'on aura quelque considération pour nous dans les circonstances.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

BOWIE, MCTAVISH ET CIE.

A l'honorable
Ministre des chemins de fer et canaux.

9 octobre 1880.

MONSIEUR,—Il est de mon devoir de faire rapport qu'aucun progrès substantiel n'a été fait dans les travaux entrepris en vertu du contrat pour la seconde section de 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge (No. 66).

A moins que les travaux soient poussés avec plus de vigueur qu'à présent, il s'écoulera plusieurs années avant que la chaussée ne soit prête à recevoir les rails.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHRIEBER,
Ingénieur en chef.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 13 octobre 1880.

Vu le mémoire, daté du 12 octobre 1880, de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, représentant que le 3 mai dernier, un contrat a été fait avec MM. Bowie et McNaughton pour l'exécution des travaux compris dans la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, les travaux, en vertu d'un arrangement daté du 8 juin, dûment approuvé, étant subséquentement faits par MM. Bowie, McTavish et Cie.

Qu'un rapport, daté du 9 octobre, a été reçu de l'ingénieur en chef de ce chemin disant que les progrès que faisaient actuellement les travaux compris dans ce contrat étaient des moins satisfaisants, et qu'à moins de les pousser avec plus de vigueur, il s'écoulera plusieurs années avant que la chaussée ne soit prête. A la réception de ce rapport, le ministre croyant que dans l'intérêt du public il serait sage de ne pas continuer les travaux avec les entrepreneurs actuels, recommande qu'en vertu des dispositions de l'article 35 de l'arrangement, le présent contrat soit annulé. Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 16 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un arrêté du conseil du 2 du courant, annulant le contrat fait par le gouvernement avec MM. Bowie, McTavish et Cie, pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, Winnipeg.

Je vous prie, pour faire suite à cet arrêté, de fournir à ce ministère un avis régulier pour le faire signifier aux entrepreneurs.

Je dois vous dire qu'aucun avis quelconque ne leur a été donné jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

Z. A. LASH, *écr.*, sous-ministre de la justice.

RAPPORT d'un conseil de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 27 octobre 1880.

Vu le mémoire, daté du 26 octobre 1880, de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, recommandant que l'arrêté du conseil du 13 du courant autorisant l'annulation du contrat fait avec MM. Bowie et McNaughton, et exécuté par MM. Bowie, McTavish et Cie, pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de Winnipeg, soit amendé par l'omission des mots " article 35 " de la dernière phrase, de manière à ce qu'elle se lise " recommande qu'en vertu des dispositions de l'arrangement, le contrat soit maintenant annulé."

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme.

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 octobre 1880.

Attendu que vous avez manqué et que vous manquez encore, et que vous négligez de continuer avec diligence à exécuter et à avancer, à la satisfaction de l'ingénieur, les travaux que vous avez entrepris d'accomplir sur la section n° 66 du chemin de fer Canadien du Pacifique, commençant à l'extrémité du contrat n° 48, près de la frontière ouest du Manitoba, et s'étendant jusqu'à un point sur le côté ouest du ruisseau de la Queue d'Oiseau, et qui est désignée sous le nom de seconde section de 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge, en vertu d'un contrat fait avec Sa Majesté la Reine pour cela, le 9ème jour de mai A. D. 1880;

Je vous donne par les présentes avis de cesser ce défaut et ce délai, et si ce défaut et ce délai se continuent pendant six jours après que cet avis vous aura été donné, Sa Majesté vous retirera ces travaux, conformément aux conditions du contrat, et prendra les moyens qu'elle jugera nécessaire pour les terminer.

COLLINGWOOD SCHRIEBER, *ingénieur en chef.*

A. MM. BOWIE et McNAUGHTON.

OTTAWA, 9 novembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 26 octobre, un avis préparatoire dans la forme ordinaire, signé par l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, a été envoyé pour être signifié à MM. Bowie, McNaughton et Cie, entrepreneurs de la seconde section de 100 milles de cette ligne à l'ouest de Winnipeg, afin d'arriver à l'annulation de leur contrat.

Je sou mets maintenant à votre approbation le brouillon d'un nouvel avis que signera le ministre de ce département pour mettre fin au contrat. Je vous transmets aussi les documents qui ont trait à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

Z. A. LASH, *écr., sous-ministre de la justice.*

Affaire Bowie, McNaughton et Cie.

OTTAWA, 10 novembre 1880.

En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de dire que les entrepreneurs ne devraient recevoir aucun nouvel avis, mais qu'à l'expiration du temps mentionné dans l'avis qu'ils ont déjà reçu, le gouvernement devrait leur retirer les travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH.

F. BRAUN, *écr., secrétaire des chemins de fer et canaux.*

OTTAWA, 13 novembre 1880.

MONSIEUR,—Le ministre de la justice étant d'avis que l'avis que vous avez donné le 26 octobre dernier à MM. Bowie et McNaughton suffit pour permettre au gouvernement de *repandre possession* des travaux compris dans le contrat fait avec cette société pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique, j'ai reçu instruction de vous autoriser de retirer ces travaux des mains des entrepreneurs à l'expiration du temps mentionné dans votre avis.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

COLLINGWOOD SCHREIBER, *ingénieur en chef, C.F.C.P.*

WINNIPEG, 18 novembre 1880.

MONSIEUR,—Nous consentirons volontiers à une annulation du contrat fait entre le gouvernement fédéral et Bowie et McNaughton, pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, aux conditions suivantes, savoir :

Que nous soyons remboursés de la somme totale des dépenses réellement encourues, qui s'élèvent en tout à une somme d'environ dix-huit mille dollars (moins le montant de toutes estimations et les produits de la vente d'outillage, etc.), et en outre d'une somme de deux mille (\$2,000) dollars chacun pour notre temps.

Les intérêts de Malcolm McNaughton dans le contrat ont été cédés à George S. McTavish, un des signataires de cette lettre, et nous sommes en mesure de donner au gouvernement une quittance complète.

Si cette proposition n'est pas acceptée, ce sera naturellement sans préjudice à toute réclamation de dommages auxquels nous pouvons avoir droit, si le contrat nous est retiré.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

GEORGE BOWIE,
G. S. McTAVISH.

A l'honorable

SIR CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

WINNIPEG, 6 novembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Relativement aux conversations que j'ai eues avec vous au sujet de l'annulation du contrat de la seconde section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, je suis prêt à consentir à cette annulation aux conditions suivantes, savoir :

Que nous soyons remboursés de la somme totale des dépenses réellement encourues jusqu'à cette date, y compris la somme portée comme garantie au gouvernement pour l'achèvement du contrat; ces sommes s'élèveraient en tout à dix-huit mille dollars environ, (dont je fournirai un état détaillé) moins toute somme estimée et les produits de la vente d'outils, etc., etc., et en plus une somme de deux mille dollars chacun à M. Bowie et à moi pour notre temps.

Comme vous le savez, le gouvernement m'a fait signifier un "avis" pour nous préparer à l'annulation du contrat, mais les retards qui ont pu survenir sont dus au gouvernement ou aux ingénieurs, et je ne reconnais aucunement au gouvernement le droit de l'annuler.

Si cette proposition n'est pas acceptée, ce sera naturellement sans préjudice à toute réclamation de dommages auxquels je pourrais avoir droit si le contrat nous est retiré.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

G. S. McTAVISH.

W. MURDOCH, écr., I.C., Winnipeg.

OTTAWA, 25 novembre 1880.

MONSIEUR,—Par ordre du ministre je vous renvoie la lettre ci-jointe reçue de MM. Bowie et McTavish, énonçant les conditions auxquelles ils se disent prêts à consentir à l'annulation de leur contrat pour la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de Winnipeg. Vous voudrez bien faire un rapport sur ce sujet aussitôt que vous le pourrez convenablement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

COLLINGWOOD SCHREIBER, ingénieur en chef, C.C.P.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, OTTAWA, 3 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 26 octobre, j'ai, après instruction, fait signifier avis à MM. Bowie et McNaughton, entrepreneurs des seconds cent milles à l'ouest de Winnipeg, les informant qu'à moins que les travaux ne fussent poussés d'une manière plus satisfaisante dans les six jours, leur contrat serait annulé. Aucune amélioration n'a eu lieu, et le contrat fut annulé, le gouvernement reprenant possession des travaux.

La valeur des travaux exécutés jusqu'à cette date de l'annulation, après mesurage final, est portée par l'ingénieur dirigeant à \$1,783.80.

Le 10 novembre les entrepreneurs adressèrent une lettre au ministère, sous couvert n° 24,595, énonçant les conditions auxquelles ils étaient prêts à remettre le contrat, savoir: sur paiement des dépenses réelles, environ \$18,000—moins l'estimation ou le produit de la vente de l'outillage, etc.,—et \$2,000 chacun pour leur temps. J'ai aussi reçu des entrepreneurs une lettre datée du 1er du courant, renfermant des documents ayant rapport à leur demande de règlement de contrat; cet état s'élève à une somme de \$19,911.42.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 1er décembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Nous vous transmettons ci-inclus des documents ayant rapport à notre demande d'un règlement du contrat pour les seconds cent milles du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge. Ces documents sont: No. 1, liste du matériel en mains avec prix approximatifs; No. 2, état des gages payés; No. 3, état général de notre réclamation.

Dans l'état des réclamations, les items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 11 sont de l'argent réellement payé par nous pour des dépenses impayées, mais pour lesquelles nous sommes responsables et que nous devons payer, en rapport avec le contrat pour le matériel, l'outillage, les approvisionnements, la main-d'œuvre, le compte des animaux; l'équipement des travailleurs, le compte des dépenses diverses, etc.

L'item No. 8 est la somme que nous avons réellement payée à O. J. Devlin, en argent, en considération de ce qu'il a fourni au gouvernement la garantie nécessaire pour l'accomplissement des travaux, de manière à ce que le capital de la société, s'élevant à \$22,000, déposés au crédit du gouvernement, soit retiré et rendu disponible pour les fins du contrat.

L'item No. 9 est la somme que nous avons convenu de payer à Alexandre Bowie, pour son intérêt dans le contrat, et pour laquelle il possède notre billet.

L'item No. 10 est la somme que nous avons convenu de payer à Malcolm McNaughton pour son intérêt dans le contrat; sur cette somme nous lui avons payé un acompte de \$250 et il possède notre billet pour la balance.

L'item No. 12 est l'intérêt payé sur la somme de \$22,000 de capital, qui a été soit dépensée, soit déposée à la banque pour faire face aux dépenses du contrat.

Les items 13 et 14 forment ce que nous prétendons avoir droit de réclamer pour le temps que nous avons dévoué aux travaux du contrat.

L'item 7, sous le titre de divers comptes, comprend les frais de route et de télégraphie, et tous les petits items habituellement compris dans les comptes divers.

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur notre position légale, relativement au contrat.

D'après les termes de la section 3, sur la page 18 du contrat imprimé, vous remarquez que le contrat des premiers 100 milles à l'ouest doivent être terminés le 19 août 1880, de sorte qu'à cette date nous aurions été approvisionné des rails et des traverses

nécessaires à la construction de nos travaux, et nous aurions pu faire venir par chemin de fer de Winnipeg, les provisions nécessaires.

Il est vrai que le gouvernement s'est protégé contre toute action en dommage pour l'inexécution de cet article du contrat, par les termes de la section 16, page 18 du contrat imprimé, à raison de tout retard causé par le fait d'aucun des agents de Sa Majesté, mais on remarquera aussi que d'après les termes du dernier article cité, les entrepreneurs avaient droit à un certain temps additionnel pour l'achèvement des travaux à cause de ce délai, temps qui pouvait être fixé pour cela par le ministre alors en exercice, et nous prétendons que le temps qui devait être fixé était celui qui s'écoulerait entre le 19 août 1880 et la date de l'achèvement réel des premiers 100 milles à l'ouest; et à ce propos nous osons vous soumettre que l'esprit et l'effet légal du contrat tout entier pris dans son ensemble, indiquent que l'intention des parties contractantes était que les entrepreneurs des seconds cent milles profitassent des avantages de toutes communications par chemin de fer pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et que l'introduction de la section 12, page 13 du contrat imprimé, a été faite dans le but d'induire les entrepreneurs à soumissionner pour un prix plus bas qu'ils ne l'auraient fait, en considération de l'offre que leur faisait le gouvernement de plus grandes facilités pour l'exécution de leur contrat, à cause des communications directes par chemin de fer qu'ils n'auraient pas eu autrement.

Aux termes de la section 13, page 14 du contrat imprimé, 100,000 traverses devaient nous être livrées au prix de 27 $\frac{3}{4}$ centins par traverse, et cet article déclare qu'un contrat a été fait par le gouvernement avec MM. Whitehead, Ruttan et Ryan pour la livraison de ces traverses.

Le gouvernement sait que ces traverses ont été coupées par cette société, et qu'elles ont réellement servi à la construction des premiers cent milles ouest, et que sur demande de M. Ryan, l'entrepreneur des premiers 100 milles, si ces traverses devaient être remplacées, il a reçu officiellement avis avant l'annulation de ce contrat de ne pas le faire, indiquant par là qu'à cette époque le gouvernement avait décidé à tout événement d'annuler le contrat pour les seconds 100 milles. Nous avons été informés que le gouvernement avait déjà annulé notre contrat, et nous supposons qu'il l'a fait en vertu des dispositions de l'article 35, de la page 21 du contrat imprimé, attendu que nous sommes convaincus qu'aux termes du contrat nous n'étions pas légalement tenus de faire quoique ce soit pour l'exécution des travaux de notre contrat, tant que le gouvernement n'aurait pas terminé les premiers 100 milles ouest, conformément aux termes de l'article 12, page 13.

Nous prétendons maintenant, qu'aux termes de l'article 35, page 21, dont nous avons déjà parlé, nous avons droit de recevoir du gouvernement les dépenses réellement faites pour ce contrat, indiquées dans notre état n° 3 ci-joint, et en outre une somme raisonnable pour le temps que nous avons réellement dévoué à ce contrat, réservant au gouvernement le montant de toute estimation ou le matériel restant encore sur les lieux, et dont nous avons fourni une cédule, n° 1.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

BOWIE, McTAVISH et Cie.

COLLINGWOOD SCHREIBER, écrivain, ingénieur en chef du
Chemin de fer Canadien du Pacifique.

DÉTAIL DES DÉPENSES POUR LE MATÉRIEL.

27 juill 1880.	Payé 8 harnais doubles à \$20.....	160 00
	5 boîtes pour les harnais à 50c.....	2 50
	12 harnais simples, à \$12.....	144 00
	10 scrapers, à \$20.50.....	205 00
	2 charrens de chemins de fer, à \$30.....	60 00
	4 douz. brouettes, à \$38 50.....	154 00
	8 douz. de pelles d'acier, à \$10.62.....	84 96
	4 do do à \$10.20.....	40 80
	4 douz. de pics, à \$10.62.....	40 00
	4 douz. de manches de pics à \$2.00.....	8 00
	4 douz. de haches, à \$1.25.....	7 00
	4 douz. de haches, "Black Prince" à \$9.50.....	38 00
	1 douz. d'étrilles.....	1 80
	1 douz. de brosses pour les chevaux.....	4 50
	1 douz. de peignes pour la crinière.....	1 40
	1 caisse d'emballage.....	0 30
10 août.....	1 meule à aiguiser.....	2 35
	1 monture de meule à aiguiser.....	0 90
	98 lbs. de chaîne, à 12½c.....	12 25
17 do.....	4 harnais doubles, à \$35.....	140 00
	1 fouet.....	1 25
	3 wagons, à \$70.....	210 00
	1 voiture (buckboard).....	60 00
	5 palonniers, à \$4.....	20 00
	5 crochets d'attelage, à 50c.....	2 50
	1 charrue à soc de 12 pouces.....	22 00
	1 fouet.....	2 25
	½ douz. de manches de haches, à \$13 50.....	6 75
	½ douz. de manches de haches, à \$4.70.....	2 40
	2 faucilles pour les broussailles, \$4.20; 1 faux, \$1.25.....	5 45
	1 tarière d'un 1½ pouce, \$4.40; 1 tourne-à-gauche, 65c.....	2 05
	1 pioche, \$2; 2 pierres à aiguiser les haches, 20c.....	2 20
	1 manche de faux, \$1; un manche de bêche, 35c.....	1 35
	1 meule \$1.35; fontes, 1.25.....	3 10
	1 chaîne, \$3.75; 2 boîtes de graisse, 50c.....	4 25
21 do.....	1 seau pour le feu, 75c.; théière, 65c.; 1 poêle, 35c.....	1 75
	1 cuvette pour se laver, 50c.; 1 poêle à frire, 60c.....	1 10
	1 pierre à aiguiser les faux, 13c.; 2 boîtes de graisse, \$1.....	1 13
	1 manche de faux, \$1.25; 1 faux, \$1.00.....	2 25
	4 faucilles, \$8.40; 1 lime, 25c.....	8 65
	1 bidon de 2 galons, 65c.; 1 planche à laver, 30c.....	0 95
28 do.....	1 pot en porcelaine.....	2 75
31 août 1880	1 mesure en ruban, \$4; 2 cloches pour les bœufs, \$1.20.....	5 20
	1 romaine, 60c.; livret, 10c.....	0 70
3 septembre	1 selle et une bride.....	8 25
23.....	½ doz. de croc. d'attel., \$2.40; ½ doz. de croc. d'att., \$2 40.....	4 80
	2 paires de chevilles d'attelage.....	1 20
	Fret sur ci-dessus de Montréal.....	57 75
	do do Saint-Boniface.....	5 00
	do do Portage la Prairie.....	1 00
	do do do.....	43 80
25.....	1 doz. d'attelles.....	3 00
	2 plats, à \$1.65.....	3 30
	10 feuilles de tuyau, de 7 pouces, à 25c.....	2 50
	2 coudes, à 35c.....	0 70
	1 coude.....	0 20
	2 lanternes.....	1 50
	1 herminette.....	1 75
	1 manche d'herminette.....	0 40
	1 grand pot en ferblanc.....	1 50
	2 douz. de gobelets d'une chopine, à \$1.00.....	2 00
	3 anneaux et crampes de fer, à 15c.....	0 45
	2 bouillottes galvanisées, à \$2.00.....	4 00
30.....	1 poêle.....	5 00
15 octobre...	1 paire de couvertes pour les chevaux.....	6 00
	1 paire de surfaix, \$1.00; 1 fouet, \$2.00.....	3 00
	1 riflard.....	0 50
18.....	1 ciseau, \$1.00, \$1.50; 1 vilebrequin, 75c.....	3 25
	1 mèche, 25c., 35c., 40c., 45c.—\$1.45; 1 marteau, \$1.00.....	2 45
25 sept-embre	Avoir, escompte sur certains articles.....	
		1,639 49
		0 80
		1,640 29

DÉTAIL DES DÉPENSES POUR LES ANIMAUX.

22 juill. 1880	Payé pour une jument brune.....	75 00	
	1 cheval couleur crème.....	65 00	
	1 cheval noir.....	85 00	
	1 cheval bai brun.....	80 00	
	do.....	62 50	
23.....	1 jument brune.....	92 00	
	2 chevaux.....	175 00	
	1 paire de chevaux (cheval et jument).....	175 00	
24.....	1 cheval.....	65 00	
	1 jument.....	80 00	
	3 chevaux.....	255 00	
	Commission pour l'achat de ces chevaux.....	23 50	
12 août.....	Transport de Montréal.....	274 65	
	Nourriture, etc., pendant le transport.....	36 67	
	Garde à Montréal.....	49 80	
	1 billet de chemin de fer pour un homme et des chevaux.....	21 00	
20 septembre	1 paire de boeufs.....	120 00	
	Bateau-passeur.....	0 30	
			1,735 43
12 août.....	Avoir, argent, 1 cheval vendu.....		115 00
			1,620 42

COMPTE DES DÉPENSES DIVERSES.

17 juill. 1880	Payé à G. S. McTavish, note d'hôtel, Ottawa.....	24 75	
	Carter, Church et Cie., honoraires pour avoir examiné les titres de garantie de Devlin.....	50 00	
20.....	Lafamme; prépar. des instruct. pour le contrat de Société.....	30 00	
20 juill. 1880	Acte de société.....	13 00	
	Louage de voiture.....	1 00	
	Billet de chemin de fer.....	3 50	
	Louage de voiture.....	1 00	
21.....	Billets de chemin de fer.....	6 60	
22.....	Télégrammes.....	0 30	
	do.....	0 25	
23.....	do.....	0 23	
26.....	do.....	0 30	
	Payé au consul américain.....	3 50	
	Billet de chemin de fer.....	21 00	
	Télégramme.....	0 95	
	Payé en argent pour avoir des hommes.....	25 00	
	do.....	25 00	
27.....	Billet de chemin de fer.....	30 25	
	Pullman.....	2 00	
	Télégramme.....	0 50	
28.....	Repas.....	1 75	
	Wagon-dortoir.....	2 00	
	Billet de chemin de fer pour Trois-Rivières.....	4 00	
	Télégrammes.....	2 57	
	Payé en argent pour avoir des hommes.....	15 00	
	do.....	20 00	
29.....	Déjeuner.....	0 75	
	Télégramme.....	0 75	
30.....	Note d'hôtel, Saint-Paul.....	4 50	
	Billet de chemin de fer.....	18 00	
	Pullman.....	3 00	
	3 repas.....	1 50	
31.....	Télégrammes.....	0 25	
9 août.....	do.....	1 95	
10.....	Payé pour 51 nouveaux fers.....	25 50	
	4 fers posés.....	1 00	
14.....	Payé à des hommes pour retrouver un cheval perdu.....	10 00	
23.....	Pension de deux chevaux malades.....	6 00	
	Ferrage de chevaux.....	2 00	
	Avoine, 75c.; thé, 10c.; foin, 50c.....	1 35	

COMPTÉ DES DÉPENSES DIVERSES—*Suite.*

23 août 1880	Timbres-poste	0 10
	Dépenses jusqu'au Portage LaPrairie.....	7 39
	Papeterie.....	0 50
30.....	Dépenses de Winnipeg aux travaux entrepris, et retour.....	36 35
31.....	Télégramme.....	0 60
3 septembre	Feu, \$1.00; écrous, 25c.....	1 25
6.....	3 nouveaux fers.....	1 50
	5 fers posés.....	1 25
	Réparé la voiture (<i>buckboard</i>).....	1 00
	Télégrammes.....	0 92
11.....	Payé pour arranger l'essieu.....	4 00
12.....	Fourniture d'un cheval, \$1.00; foin, \$1.00.....	2 00
13.....	Péages sur les ponts.....	1 00
	3 repas.....	0 75
14.....	do.....	1 90
16.....	Ferrage de chevaux.....	2 00
17.....	Bandages, etc., pour des chevaux malades.....	1 10
	Nourriture des chevaux au Portage LaPrairie.....	6 50
	Sel, houblon et foin.....	1 00
18.....	4 boîtes de sardines, \$1.00; timbres-poste, 50c.....	1 50
20.....	Foin et péage sur des ponts.....	2 25
21.....	Usage d'un wagon en service.....	2 00
	Pain et beurre.....	0 75
	Dépenses de G. Bowie, de Montréal à Winnipeg.....	112 23
	Payé à Nelson pour l'évaluation des propriétés.....	20 00
	Livres, papeterie.....	25 00
23.....	Dépenses jusqu'à la ligne et retour.....	27 75
24.....	Télégramme expédié à Ottawa.....	2 35
	Papeterie.....	2 00
	Dépenses sur la traite de McNaughton, \$250.00.....	2 68
	Timbres-poste.....	0 32
29.....	1 nouveau fer, 50c.; 7 fers posés, \$1.75.....	2 25
	1 nouveau rayon posé dans une roue.....	0 25
1er octobre..	Compte de T. W. Trott et Cie.....	2 25
5.....	Dépenses jusqu'au Portage et retour.....	14 50
29.....	do jusqu'à la ligne et retour.....	12 15
	do jusqu'au Portage et à Winnipeg.....	15 15
	Ferrage de chevaux.....	4 00
	Dépenses de 3 hommes jusqu'au Portage.....	7 50
	Frais de port sur huile pour les harnais.....	0 75
	Annnonce de vente de chevaux.....	2 00
2 nov.....	do demandant des hommes et des chevaux.....	6 00
	Livre.....	1 50
6.....	Règle, 60c.; encre rouge, 25c.; Hetherington, \$2.00.....	2 85
	Voitures de louage, \$7.00; huile carbol. pour les harnais, \$1.75.....	8 75
	Dépenses en venant de la ligne.....	8 25

718 19

 DÉTAIL DE L'ÉQUIPEMENT DU CAMP.

7 août 1880	1 lit de camp.....	3 75
10	27 paires de couvertes, à \$4.50	121 50
	3 tentes de toile, \$24.00; 1 tente, \$15.00	29 00
	Agrès des tentes.....	8 00
	Corde de halage.....	0 90
	2½ douz. de couteaux et de fourchettes, à \$2.50.....	5 63
	2½ douz. de cuillers à thé, à 35c.....	0 79
	2½ douz. de cuillers de table, à 75c.....	1 69
21	écuelles, à 10c.....	2 10
6	do à 20c.....	1 20
2	poèles à frire de 12 pouces, à \$1.25.....	2 50
2½	douz. de terrines de ferblanc pressé, à \$1.75.....	3 94
2	couteaux, 80c.; 1 cuiller à pot, 25c.....	1 05
1	petite hache, \$1.25; 1 bouillotte en ferblanc, \$1.00.....	2 25
1	couteau de boucher.....	1 00
1	bouillotte ouverte de ferblanc.....	1 50
1	bouillotte ovale.....	5 00
3	douz. d'assiettes de ferblanc pressé, à \$1.50.....	3 00
2	douz. de terrines de ferblanc pressé, à \$1.75.....	1 31
2	douz. de cuillers à thé en ferblanc, à 35c.....	0 26
2	douz. do de table en étain, à 75c.....	0 56
2	douz. de couteaux et fourchettes à manches de fer, \$2.50.....	1 88
2	grandes terrines en ferblanc, à 30c.....	0 60
2	terrines de 14 pintes, à 90c.....	1 80
1	fourchette pour la viande.....	0 40
2	cuillers à pot, à 25c.....	0 50
8	paires de couvertes, à \$4.50.....	36 00
6	feuilles de tnyau de poêle de 7 pouces, à 25c.....	1 50
1	seul coude de 7 pouces.....	0 30
1	poêle à cuisine dit "Grand Duke".....	35 00
14	4 sceaux pour les chevaux, à 80c.....	3 20
	3 lanternes, à \$1.00.....	3 00
	1 bidon pour l'huile.....	0 75
	1 manche de faux et une pierre à aiguiser.....	1 95
	1 scie à main.....	2 00
6 sept.....	1 tente en cuir.....	24 00
	1 poêle de camp.....	2 75
	2 sceaux en tôle galvanisé, à \$1.00.....	2 00
30	1 tente en toile légère, de 10-oz. seulement.....	28 00
	Tasses et soucoupes de pierre, 55c.; fret jusqu'au Portage.....	7 55
	½ douz. de cheminées de lampes.....	1 50
30 nov.....	Toile cirée, \$4.00; tente et agrès, \$10.00.....	14 00

36561

DÉTAIL DES DÉPENSES D'APPROVISIONNEMENTS.

10 août 1880	5 lbs. de savon, à 10c.	\$ 0 50
	1 boîte de pipes.....	2 50
	5 grosses d'allumettes, à 65c.....	3 25
	20 lbs. de tabac "Prince of Wales," à 42c.....	8 40
	2 do "Myrtle Navy," à \$9.75.....	19 50
	3 do do 9.75.....	29 25
11	1 boîte d'allumettes.....	0 25
12	4 lbs. de tabac Solace, à 50c.....	2 00
	4 do à chiquer, à 50c.....	2 00
	5 lbs. de savon "Imperial," à 8c.....	0 40
	2 boîtes do à \$4.25.....	8 50
14	1 douz. de Pain Killer, à \$3.00.....	1 50
	1 boîte d'allumettes.....	0 20
	5 lbs. de poudre "Lorne," à \$1.00.....	5 00
	25 lbs. de plomb, à 10c.....	2 50
1er sept.....	6 paires mocassins, à \$2.12½.....	12 75
3	19 paires do 2.00.....	38 00
	2 douz. de chemises de flanelle, à \$20.00.....	40 00
	2 douz. de mouchoirs de poche, à \$1.50.....	3 00
	1 douz. do.....	0 60
	2 douz. paires de pantalons de voyage, à \$12.00.....	24 00
	2 douz. de fers à mine, à \$10.00.....	20 00
6	3 douz. de chaussettes, à \$3.00.....	9 00
24	1 douz. de Pain Killer.....	3 00
	2 douz. de chaussettes, à \$3.00.....	6 00
	1½ douz de chemises de dessous, à \$7.50.....	11 25
	1½ douz. de caleçons, à \$7.50.....	11 25
	Fret jusqu'au Portage.....	2 48
	Avoir—Divers items du compte des approvis. portés au compte des hommes comme provisions vendues, dans l'état n° 3.....	267 08
	183 73	
	Solde.....	83 35

DÉTAIL DU COMPTE DES APPROVISIONNEMENTS.

10 août 1880	39 lbs de biscuit de matelot, à 7c.....	\$ 2 73
	1 sac sans couture.....	0 30
	159 lbs. de lard, à 11½c.....	18 29
	4 lbs. de thé du Japon, à 35c.....	1 40
	12 lbs. de sucre pour le café, à 11½c.....	1 35
	12 pains.....	1 00
	3½ vgs. de grosse toile, à 20c.....	0 70
	329 lbs. de pommes sèches, à 9½c.....	32 08
	370 lbs. de biscuit de matelot, à 7c.....	26 90
	15 bls. de porc, à \$19.50.....	292 50
	10 boiss. de fèves, à \$2 40.....	24 00
	2 boiss. de pois, à \$1.25.....	2 50
	1 sac sans coutures.....	0 30
	500 lbs. de lard, à 11½c.....	57 50
	152 lbs. de thé du Japon, à 35c.....	53 20
	453 lbs. de sucre pour le café, à 11½c.....	50 97
	2 bris. de de sirop, à \$4 50.....	9 00
	3 lbs. de chandelles, à 17c.....	0 51
	2 douz. de poudre allemande, à \$3.....	6 00
	20 paquets de houblon, à 9c.....	1 80
11	20 pains.....	1 66
	21 do.....	1 70
	2 lbs. de thé, à 50c.....	1 00
	6 lbs. de sucre, à 12½c.....	0 75
12	29 pains.....	2 75
	4 lbs. beurre, à 25c.....	1 00
14	200 lbs. de lard, à 11½c.....	23 00
	109 lbs. de biscuit de matelot, à 7c.....	7 00
	1 sac.....	0 10
	10 lbs. de sucre, à 12½c.....	1 25
	5 lbs. do thé, à 30c.....	1 50

DÉTAIL DES DÉPENSES D'APPROVISIONNEMENTS—*Suite.*

	10 lbs. de sel, 20c; 2 lbs. de poivre moulu, \$1	1 20
	1 gal. d'huile de charbon, 50c; 20 pain, \$1.66	2 16
	10 bois. d'avoine, \$5; sacs pour l'avoine, 63c.	5 63
	mèche de lampe, 5c; 56 lbs. de son, 36c; sac, 20c.	0 61
17 do	10½ bois. d'avoine à 35c	3 67
	1 sac de son	0 30
21 do	2 gal. d'huile de charbon, à 50c.	1 00
	5 lbs. de clous, à 7c.	0 35
23 do	5 sacs de farine xxxx, à \$2.75	13 75
26 do	1 meule de foin	35 00
	Divers items au Portage la Prairie	11 67
28 do	3 sacs de farine xxxx, à \$3	9 00
	Pain	0 15
1er sept.	10 sacs de farine xxxx, à \$2.90	29 00
	46 sacs pour l'avoine, à 20c.	9 20
	21 sacs sans coutures pour l'avoine, à 35c.	7 35
	10 do son, à 35c.	3 50
	1 do do	0 35
	450 lbs. de fèves, à 50c. par 100 lbs	2 25
	29 sacs pour l'avoine, à 35c.	10 15
6 do	11 lbs. de clous assortis	6 00
	4 lbs. de biscuit de matelot.	0 40
13 do	1 bois. d'avoine, 55c; un sac, 35c.	0 99
	12 mèches de lampes	0 20
	45 bois. de pommes de terre, à 50c.	22 50
	Ligne pour la morue	0 75
	Graisse pour les essieux, \$2.40; poudre, 50c.	2 90
	(Eufs)	0 50
21 do	Lait	2 00
23 do	do	1 00
26 do	Foin	10 00
29 do	500 pieds de bois de construction, à \$25 par 1,000	12 50
30 do	20 sacs de farine xxxx, à \$2.90.	58 00
	20 sacs sans coutures, à 30c.	6 00
	10 lbs. de chandelle, à 25c	2 50
	1 paquet de pentures en T	0 35
	2 do do longues, à 25c	0 50
	3 cadenas, à 50c	1 50
	1 doz. de bobines	0 60
	2 cuvettes à lessive, à \$1.00	2 00
	1 brl. de cassonnade, 264 lbs., à \$12.50 par 100 lbs.	33 00
	1 boîte de savon	4 75
	5 gals. d'huile de charbon, à 50c.	2 50
	4 lbs. de café, à 45c.	1 80
	1 brl. de pommes sèches, 121 lbs., à 11c	13 21
	2 doz. de graisse pour les essieux, \$2.25.	4 50
	1 bidon pour l'huile	0 65
	40 sacs sans coutures, à 35c	14 00
	Réparé le poêle	2 50
	Emmagasinage dans l'entrepôt de Pratt	1 50
1ero ct.	Péage sur le pont	1 50
16 do	½ lb. de biscuits, à 20c	0 10
	Fret sur 3,672 lbs., à 80c	29 37
	do 3,462 lbs., à 87c.	27 61
	do 38,82 lbs., à \$1.	38 82
	do 12,235 lbs., à \$1.	122 95
16 oct. 1880	no 3,551 lbs., à \$1.	35 51
	Emmagasinage dans l'entrepôt de la C. B. H.	5 00
	argent, à \$10.25	15 35
20 do	7 tonnes de foin } approvisionnement	53 25
	remisage	3 20
	Fret jusqu'au Portage la Prairie	7 95
1er nov.	2 gal. d'huile de charbon, à 70c	1 40
	2 bois. d'avoine, à 35c	0 70
	775 lbs. de son, à 40c	3 10
	Cadre de fenêtre	4 50
15 do	542½ bois. d'avoine, à 25c.	135 70

265 66

1,445 45

DÉTAIL DES DEPENSES D'APPROVISIONNEMENTS—*Suite.*

Oct. 20.....	Av.—Argent provenant de la vente de foin	53 25	
Nov. 1.....	68 sacs sans coutures remis, à 30c.....	20 40	
	Provisions porté au compte des hommes pour pension dans l'état No. 3.....	737 37	
	Solde.....		811 02
			654 43

COMPTE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, Bowie, McTavish et Cie., deux cents milles O. de R. R.

Noms.	Argent.		Provisions.		Pension.
	\$	cts.	\$	cts.	\$
Patrick Holden.....	138	89	18	23	37 00
Patrick McCormack.....	38	43	3	73	28 00
G. Hetherington.....	22	95	9	65	40 00
W. Clark.....	26	10	16	07	44 50
A. Lamothe.....	26	00	7	90	27 00
T. O'Brian.....	22	25	9	75	44 50
J. Mansfield.....	21	00	12	30	44 50
W. Conquest.....	21	00	10	56	30 50
Patrick Murphy.....	21	00	11	35	44 50
John O'Brian.....	26	00	9	21	27 00
T. Daley.....	21	00	8	77	44 50
W. Hallam.....	14	00	0	57	21 00
F. Lewis.....	15	45	2	49	24 50
John Crateau.....	42	46	5	91	45 50
William Duggan.....	43	75	6	25	46 00
A. Lewles.....	1	77	5	98	49 00
A. Kennedy.....	14	00	0	23	21 00
J. Irvine.....	43	12			34 50
G. Glennie.....	46	74	0	13	34 50
J. McDonald.....	17	52	0	35	14 00
G. Hunt.....	20	77	0	85	18 50
M. M. Brooks.....	11	25			7 87
C. Bowie.....	204	19	4	00	
W. Thompson.....	85	56	5	50	
C. W. H. Page.....	150	00			
Thomas Sutherland.....	21	00	0	30	12 00
F. Smith.....	18	00			
Thomas Newmarch.....	35	00			
James Cochrane.....	35	85			
George Williams.....	33	00			
Alexander Grant.....	33	00			
E. McDonald.....	11	00			
A. Kenny.....	11	00			
Henry Henis.....	35	00			
Edward Burns.....	9	00			
John Hanley.....	9	00			
G. R. Black.....			5	00	
John Martin.....	34	00			
George Williams.....	11	00			
Edward Williams.....	11	00			
Thomas Johnston.....	11	00			
Alex. Grearson.....			4	20	
Jacob Whitlaw.....	4	30	1	20	
— Bailey.....			4	00	5 00
W. Roareson.....			19	25	1 00
	1,417	85	183	73	737 37
	183	73			
	737	37			
Somme totale.....	2,338	95			

No. 3.—No. 3 ETAT des dépenses de Bowie, McTavish et Cie, en rapport avec le contrat des seconds 100 milles du chemin fer de Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge.

1	Animaux.....		\$1,620 42
2	Matériel.....		1,640 29
3	Approvisionnements.....		654 43
4	Main-d'œuvre—Argent payé.....	\$1,417 85	
	do provisions fournies aux hommes.....	183 73	
	do pensions.....	737 37	
			2,838 95
5	Magasin.....		83 35
6	Equipement de camp.....		365 61
7	Comptes des dépenses diverses.....		718 19
8	Payé à O. J. Devlin, pour sa garantie en immeubles.....		4,500 00
9	do A. Bowie, pour ses intérêts dans le contrat.....		2,000 00
10	do M. McNaughton do.....		500 00
11	Comptes impayés—		
	“Lorne House,” Portage La Prairie.....	7 25	
	J. E. W. Ritchie.....	70 00	
	Notaire à Montréal pour préparer le cautionnement de Devlin...	30 00	
	Davison et Wilson.....	45 00	
	Connel et Bewk.....	134 50	
	T. West.....	3 43	
	Gages impayés.....	200 00	
			490 18
12	Intérêt sur \$22,000, de capital.....		1,000 00
	<i>Alloué aux membres de la société pour temps dévoué à ce contrat.</i>		
13	George Bowie.....		2,000 00
14	George S. McTavish.....		2,000 00
			19,911 42

NOTE.—Cet état ne comprend pas une somme considérable des dépenses personnelles, dont il n'a été tenu aucun compte.

9 DÉCEMBRE 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 26 octobre dernier, l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique donna avis aux entrepreneurs de la seconde section de 100 milles de ce chemin, à l'ouest de la rivière Rouge, qu'à moins de faire dans les six jours de cet avis des progrès plus satisfaisants, le contrat serait annulé.

Agissant d'après l'avis contenu dans votre lettre du 10 du courant, aucun nouvel avis n'a été donné, et le gouvernement prit possession.

Les entrepreneurs adressent maintenant une lettre au ministère, dans laquelle ils se disent “prêts à consentir à l'annulation du contrat,” à certaines conditions qu'ils énumèrent.

J'ai reçu instruction de vous demander de vouloir bien dire à ce ministère quelle est la situation légale des entrepreneurs dans cette affaire.

Je vous transmets les documents nécessaires pour vous renseigner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MONSIEUR,—En ma qualité de membre de la société Bowie et McNaughton, entrepreneurs des seconds 100 milles, section 66, du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'accuse par la présente, réception d'une lettre et d'un avis, daté du 26 octobre 1880,

et signés par l'ingénieur en chef du chemin de fer, informant et donnant avis à la société Bowie et McNaughton, qu'ils avaient manqué de pousser les travaux, et leur donnant avis que si ce manque se continuait pendant six jours, Sa Majesté retirerait, conformément aux termes du contrat, les travaux de nos mains et les ferait terminer. En mon propre nom et comme membre de la société Bowie et McTavish, je nie aucun défaut semblable, et, au contraire, j'affirme que j'ai poussé les travaux avec toute la diligence voulue, et que j'ai donné avis à l'ingénieur dirigeant, qu'aux termes du contrat je consentais et j'étais prêt, et que je désirais faire préparer de l'ouvrage pour l'hiver, et que s'il y a eu retard, ce n'était pas la faute du soussigné, mais une conséquence de l'action du gouvernement et de ses agents autorisés dans cette affaire, afin que ce contrat fut annulé, et pour autres raisons publiques; je prends de plus la liberté de dire que subséquemment à cet avis, et pour condescendre aux vues du gouvernement dans cette affaire, sans préjudice à toute réclamation de dommages auxquels je pourrais avoir droit, je vous écrivis une lettre le 10 novembre, offrant d'annuler notre contrat sujet à certaines conditions qu'elle mentionnait; que cette offre n'a été suivie d'aucune action, mais que subséquemment, samedi 5 décembre, je reçus une lettre datée de Winnipeg le 29 novembre 1880, et signée de M. William Murdoch, ingénieur dirigeant, m'informant que suivant l'avis qui m'en avait été donné, notre contrat avait été annulé.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai été informé que le gouvernement consentait à régler avec nous et que mon associé vous avait fourni un état des dépenses réelles et les conditions auxquelles un règlement pourrait se faire; comme je n'ai pas eu connaissance du compte fourni, je vous prie de donner des ordres de me remettre une copie du compte produit par mon associé, afin que je puisse l'examiner, le compléter et lui faire des ajoutés, si le compte n'est pas conforme aux termes de l'offre compris dans notre lettre du 10 novembre dont je viens de parler, et s'il ne contient pas les sommes additionnelles qui ont été dépensées et déboursées depuis le 10 novembre jusqu'au 5 décembre courant. Espérant, monsieur, que vous prendrez connaissance de la demande qui précède,

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEORGE BOWIE,

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et des canaux.

OTTAWA, 14 décembre 1880.

MONSIEUR,—En ma qualité d'un des entrepreneurs de la société Bowie et McTavish, qui a fourni au gouvernement une garantie suffisante pour l'achèvement du contrat des seconds cent milles (section 66) du chemin de fer Canadien du Pacifique, je prends la liberté de vous dire que je n'ai autorisé personne à régler avec le gouvernement pour lui remettre notre contrat, et je déclare par la présente que je consens à produire un état de ma réclamation pour les déboursés, dépenses, etc., se rattachant à ce contrat jusqu'à cette date, pour arriver à un règlement avec toutes les parties concernées.

Comme je ne suis pas en mesure d'abandonner sans compensation, aucun droit que je pourrais avoir, et comme l'arrêt subit des travaux au commencement de l'hiver m'a occasionné des dépenses et des pertes, je proteste par la présente contre tout-règlement qui pourrait être fait sans mon consentement par écrit, et je prie respectueusement le ministère de ne prendre aucune action dans cette affaire avant qu'une copie officielle des comptes produits par mon associé M. George S. McTavish ne m'ait été fournie, (comme je le demande dans ma lettre d'hier) et que j'aie l'occasion de produire un état de mes déboursés, dépenses, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

A l'honorable

Sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux.

GEORGE BOWIE.

RÉPONSE

(No. 237)

A UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 décembre 1880 ;—

Pour un état indiquant :—

1. La quantité de rails d'acier et d'attaches achetés par le gouvernement en 1879, et la moyenne du prix auquel ils ont été achetés, ainsi qu'un état de l'intérêt sur tel prix d'achat à dater du paiement, au prix pour lequel une partie des dits rails et attaches doit être transportée à la Cie du chemin de fer du Pacifique.
2. La quantité de tels rails et attaches déjà livrée, et les dates de telle livraison ; et les dates auxquelles deviennent dues les quantités non encore livrées.
3. La quantité de tels rails et attaches déjà employée par le gouvernement et celle requise par le gouvernement pour compléter la partie du chemin de fer qu'il a à construire.
4. La quantité restante qui devra être transportée à la compagnie, et le prix auquel elle sera cédée aux termes du contrat en date du 21 octobre 1880.
5. La valeur marchande de la dite quantité en dernier lieu mentionnée d'après la moyenne des prix pour chacun des mois de septembre et d'octobre, A. D., 1880, et d'après le prix à la date du 21 octobre 1880.

Et aussi un état indiquant la quantité de rails et attaches achetés par le gouvernement en 1874, 1875 et 1876, le prix d'achat et l'intérêt sur tel achat depuis la date de l'acquisition jusqu'à celle de l'emploi des dits rails et attaches sur le chemin de fer du Pacifique canadien, ou ailleurs, et indiquant aussi à quel usage et où ils ont été employés ; quelle quantité est déposée ; et aussi les différentes quantités de rails d'acier achetés depuis le 1er janvier 1877, et le prix d'achat.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
14 janvier 1881.

ETAT demandé par l'ordre de la Chambre émis le 23 décembre 1880.

1. La quantité de rails d'acier et d'attaches achetés par le gouvernement en 1879, et la moyenne du prix auquel ils ont été achetés, ainsi qu'un état de l'intérêt sur tel prix d'achat à dater du paiement, au prix pour lequel une partie des dits rails et attaches doit être transportée à la Cie du chemin de fer du Pacifique.

Quantité—

Rails.....	39,000 tonnes.
Eclisses.....	1,560 “
Boulons et écrous.....	390 “

Prix moyen—

Rails.....	\$20.58 par tonne.
Eclisses.....	27.85 “
Boulons et écrous.....	50.66 “

Quantités livrées—

Rails.....	31 cents p. tonne
Eclisses.....	42 c. “
Boulons et écrous.....	76 c. “

2. La quantité de tels rails et attaches déjà livrée, et les dates de telle livraison ; et les dates auxquelles deviennent dues les quantités non encore livrées.

Quantités livrées :—

Rails.....	32,825 tonnes.
Eclisses.....	1,193 “
Boulons et écrous.....	283 “

Date de la livraison :—

Juillet, août, septembre, octobre, novembre, mai	1879
Juillet, août, septembre, octobre.....	1880

Quantité non délivrée :—

Due le 1er d'octobre.....	1880
---------------------------	------

3. La quantité de tels rails et attaches déjà employée par le gouvernement, et celle requise par le gouvernement pour compléter la partie du chemin de fer qu'il a à construire.

Quantité déjà employée par le gouvernement :—

Rails.....	11,140 tonnes.
Eclisses.....	445 “
Boulons et écrous	111 “

Quantité dont le gouvernement a besoin pour terminer sa part du chemin de fer :—

Rails	22,860 tonnes.
Eclisses.....	915 “
Boulons et écrous	229 “

4. La quantité restante qui devra être transportée à la compagnie, et le prix auquel elle sera cédée aux termes du contrat en date du 21 octobre 1880.

Quantité probable et prix de cession à la compagnie :—

Rails,	5,000 tonnes, @ \$39.66 par tonne...	\$198,300
Eclisses,	200 “ 47.04 “	9,408
Boulons et écrous,	50 “ 70.20 “	3,510
		<u>\$211,218</u>

5. La valeur marchande de la dite quantité en dernier lieu mentionnée, d'après la moyenne des prix pour chacun des mois de septembre et octobre, A.D., 1880, et d'après le prix à la date du 21 octobre 1880.

Valeur vénale—

Rails,	5,000 tonnes, @ \$53.78 par tonne...	\$268,900
Eclisses,	200 “ 58.65 “	11,730
Boulons et écrous,	50 “ 102.50 “	5,125
		<u>\$285,755</u>

Valeur aux prix du 21 octobre 1880—

Rails,	5,000 tonnes, @ \$39.66 par tonne...	\$198,300
Eclisses,	200 “ 47.04 “	9,405
Boulons et écrous,	50 “ 70.20 “ ..	3,710
		<u>211,218</u>

Différence..... \$74,537

Et aussi un état indiquant la quantité de rails et attaches achetés par le gouvernement en 1874, 1875 et 1876, le prix d'achat et l'intérêt sur tel achat depuis la date de

l'acquisition jusqu'à celle de l'emploi des dits rails et attaches sur le chemin de fer du Pacifique canadien; ou ailleurs; et indiquant aussi à quel usage et où ils ont été employés; quelle quantité reste non employée et l'endroit ou les endroits où telle quantité est déposée.

Quantité achetée en 1874 et 1875 :—

Rails.....	50,099 tonnes.
Eclisses.....	1,852 “
Boulons et écrous.....	423 “
Carvelles.....	30 “

Prix moyen à Montréal et à Halifax, à part les frais de transport par terre, et les autres frais :—

Rails.....	\$54 81 par tonne.
Eclisses.....	54 81 “
Boulons et écrous.....	100 50 “

Prix moyen à l'île Vancouver, C.B., à part les frais de transport dans l'intérieur de l'île et les autres frais :—

Rails.....	\$63 37 par tonne.
Eclisses.....	63 37 “
Boulons et écrous.....	107 17 “
Carvelles.....	102 31 “

Intérêt à compter de la date d'achat jusqu'à leur emploi sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, ou ailleurs :—

(Ce calcul n'a pas encore été terminé.)

Comment et où ces rails et attaches ont été employés, rails :—

Chemin de fer Intercolonial.....	11,160 tonnes.
Chemin de fer Canadien du Pacifique, ligne principale.....	25,927 “
Chemin de fer Canadien du Pacifique, ligne principale.....	7,830 “

Eclisses :—

Chemin de fer Intercolonial.....	425 tonnes.
“ Can. du Pacifique, ligne principale..	1,010 “
“ “ embr. de Pembina	302 “

Boulons et écrous :—

Chemin de fer Intercolonial.....	106 tonnes.
“ Can. du Pacifique, ligne principale.	210 “
“ “ embr. de Pembina	63 “

Quantité qui reste non employée, et lieu de leur emmagasinage :—

Restant non employée—Rails.....	5,182 tonnes.
Eclisses.....	115 “
Boulons et écrous.....	44 “
Carvelles.....	30 “

Lieu de leur emmagasinage. Colombie-Britannique :—

Rails.....	5,077 tonnes.
Eclisses.....	109 “
Boulons et écrous.....	43 “
Carvelles.....	30 “

Pénitencier de Kingston :—

Rails.....	105 tonnes.
Eclisses.....	6 “
Boulons et écrous.....	1 “

(23m)

A l'honorable Sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G., M.P., ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—Les soussignés, qui, pour les fins ci-dessous énoncées, s'intitulent la Compagnie, ont l'honneur de vous soumettre les propositions qui suivent pour la construction et l'exploitation du chemin de fer canadien du Pacifique :—

1. Pour faciliter l'interprétation des présentes, il est par le présent déclaré que la portion de chemin de fer ci-après appelée la "Section de l'Est," comprendra cette partie du chemin de fer du Pacifique Canadien restant à construire et s'étendant depuis le terminus ouest du chemin de fer du Canada Central, près de l'extrémité orientale du lac Nipissingue, connu sous le nom de Station de Callander, jusqu'à un point de jonction avec cette partie du dit chemin de fer du Pacifique Canadien maintenant en voie de construction et s'étendant entre le lac Supérieur et Selkirk sur le côté est de la rivière Rouge, laquelle dernière partie est ci-après appelée "Section du lac Supérieur;" que la portion du dit chemin de fer, aujourd'hui partiellement en voie de construction, s'étendant depuis Selkirk jusqu'à Kamloops, est ci-après appelée "Section du Centre"; et que la portion du dit chemin de fer maintenant en voie de construction, s'étendant depuis Kamloops jusqu'à Port Moody, est ci-après appelée "Section de l'Ouest"; et que les mots "le chemin de fer du Pacifique Canadien," signifient le chemin de fer en son entier, tel que décrit dans l'acte 37 Victoria, chap. 14. Les diverses parties qui signeront les présentes sont ci-après appelés "la Compagnie"; et le gouvernement du Canada est ci-après appelé "le Gouvernement."

2. Les entrepreneurs, immédiatement après l'organisation de la compagnie, déposeront entre les mains du gouvernement \$1,000,000 en espèces ou en valeurs agréées par lui, à titre de garantie de la construction du chemin de fer. Le gouvernement paiera à la compagnie, sur le dépôt en espèces, un intérêt au taux de quatre pour cent par année, semi-annuellement, et remettra à la compagnie l'intérêt qu'il retirera sur les valeurs déposées en garantie, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait défaut dans l'exécution des conditions des présentes, ou jusqu'à remboursement du dépôt, et restituera le dépôt à la compagnie lors de l'achèvement de la voie ferrée, conformément aux termes des présentes, avec les intérêts dus.

3. La compagnie tracera, construira et équipera la dite section de l'Est et la dite section du Centre, d'une largeur uniforme de 4 pieds 8½ pouces, et afin d'établir un type approximatif d'après lequel seront réglées la qualité et la nature du chemin de fer et des matériaux employés à sa construction, ainsi que de son équipement, le chemin de fer "Union Pacific" des États-Unis, tel qu'il était en 1873, est par les présentes choisi et établi comme tel type. Et si le gouvernement et la compagnie ne pouvaient s'entendre quant à savoir si des travaux faits ou des matériaux fournis sont raisonnablement conformes ou non à tel type, ou quant à toute autre question de fait, à l'exclusion des questions de droit, le sujet du désaccord sera de temps à autre soumis à la décision de trois experts, dont l'un sera choisi par le gouvernement, un autre par la compagnie, et le troisième par les deux experts ainsi choisis; et ces experts décideront laquelle des parties devra payer les frais de l'expertise. Et dans le cas où deux de ces experts ne pourraient s'entendre sur le choix d'un troisième, ce dernier sera nommé, sur la demande de l'une des parties, après avis donné à l'autre partie, par le juge en chef de la Cour Suprême du Canada. Et la décision rendue par les experts, ou par la majorité d'entre eux, sera définitive.

4. Les travaux de construction seront commencés à l'extrémité orientale de la section de l'Est, pas plus tard que le premier jour de juillet prochain, et les travaux sur la section du Centre seront commencés par la compagnie à tel point, vers son extrémité orientale, sur la partie de la ligne maintenant en voie de construction, qui sera jugé convenable et approuvé par le gouvernement, pas plus tard que le premier mai prochain. Et les travaux, sur la section de l'Est et la section du Centre, seront poussés vigoureusement et sans interruption, en faisant tel progrès annuellement sur chaque section, que la compagnie puisse les compléter et équiper toutes deux,

et les mettre en état d'exploitation le ou avant le premier jour de mai 1891, date à laquelle la compagnie complètera et équipera les dites sections conformément aux termes de cette proposition, à moins d'en être empêchée par la main de Dieu, les ennemis de la Reine, des troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres cas de force majeure. Et dans le cas où les travaux de construction seraient interrompus ou empêchés par quelqu'une des dites causes, l'époque fixée pour l'achèvement de la voie ferrée sera prorogée d'une période de temps correspondante.

5. La compagnie paiera au gouvernement, au prix du contrat, le coût du tronçon de chemin de fer, long de 100 milles, s'étendant de la ville de Winnipeg vers l'ouest, à l'époque où l'entreprise a été retirée à l'entrepreneur, ainsi que les dépenses faites depuis par le gouvernement en travaux de construction; mais elle aura le droit de se charger des dits travaux en aucun temps et de les compléter, en payant les frais de construction comme susdit jusqu'à concurrence du montant alors dépensé par le gouvernement.

6. A moins qu'il n'en soit empêché par la volonté de Dieu, les ennemis de la Reine, des troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres cas de force majeure, le gouvernement fera achever la section du lac Supérieur dans les délais fixés par les contrats existants pour la construction de la dite section; et il fera aussi achever la partie de la section de l'Ouest actuellement donnée à l'entreprise, savoir, de Kamloops à Yale, dans les délais fixés par les contrats à cet effet, c'est-à-dire, pour le trentième jour de juin 1885; et il fera aussi achever, pour ou avant le premier jour de mai 1891, la partie restant de la dite section de l'Ouest située entre Yale et Port Moody, qui devra être d'une aussi bonne qualité, sous tous les rapports, que le type établi pour la partie qui fait l'objet de la présente soumission. Et la dite section du lac Supérieur, et les portions de la dite section de l'Ouest actuellement données à l'entreprise, seront terminées autant que faire se pourra, suivant les devis et conditions des contrats passés à cet effet, sauf toutefois les modifications qui y ont été apportées par le gouvernement avant le vingt et unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt.

7. Le chemin de fer construit aux termes des présentes, sera la propriété de la compagnie; et en attendant l'achèvement des sections de l'Est et du Centre, le gouvernement transférera à la compagnie la possession et le droit d'exploiter et de mettre en opération les diverses portions du chemin de fer du Pacifique Canadien déjà construites ou à mesure qu'elles seront achevées. Et à l'achèvement des sections de l'Est et du Centre, le gouvernement cèdera à la compagnie, avec un nombre convenable de bâtiments pour gares et le service hydraulique (mais sans équipement), les portions du chemin de fer du Pacifique Canadien construites ou qui doivent être construites par le gouvernement et qui seront alors achevées; et à l'achèvement du reste de la partie du chemin de fer qui doit être construite par le gouvernement, cette partie sera aussi cédée à la compagnie, et le chemin de fer du Pacifique Canadien deviendra et sera dès lors la propriété absolue de la compagnie. Et la compagnie devra ensuite et à perpétuité entretenir, exploiter et mettre en opération d'une manière efficace le chemin de fer du Pacifique Canadien.

8. En recevant du gouvernement la possession de chacune des portions respectives du chemin de fer du Pacifique Canadien, la compagnie les équipera conformément au type établi par les présentes et devra ensuite les entretenir et exploiter d'une manière efficace.

9. En considération de ce que dessus, le gouvernement convient de donner à la compagnie une subvention de \$22,000,000 en argent, et de 22,000,000 d'acres de terre, moyennant lesquelles subventions la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien sera complétée, et le chemin équipé, entretenu et exploité. Ces subventions seront respectivement payées et accordées au fur et à mesure du progrès de la construction, de la manière et aux conditions suivantes, savoir :—

a. La dite subvention en argent est par le présent divisée et affectée comme suit, savoir :—

SECTION DU CENTRE.

Estimée à 1350 milles—		
1 ^{re} —900 milles à \$7,333 33 par mille.....		\$ 6,600,000
2 ^e —450 “ 12,000 “		5,400,000
		<hr/> \$12,000,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—		
Subvention égale à \$15,384.61 par mille.....	10,000,000	\$22,000,000

Et la dite subvention en terre est, par le présent, divisée et affectée comme suit, sujet à la réserve ci-après faite :—

SECTION DU CENTRE.

10.—900 milles à 10,000 acres par mille	9,000,000	
20.—450 “ 15,000 “	6,570,000	15,750,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—		
Subvention égale à 9,615.35 acres par mille.....	6,250,000	22,000,000

b. Lorsqu'une portion de pas moins de vingt milles de longueur du chemin de fer aura été construite et parachevée de manière à permettre la circulation régulière des convois, et que cette portion du chemin sera pourvue de l'équipement nécessaire au trafic qui s'y fera, le gouvernement paiera et concédera à la compagnie l'argent et les terres auxquels cette portion du chemin de fer lui donnera droit d'après la répartition et la distribution ci-dessus prévues et stipulées; la compagnie ayant le droit de recevoir, au lieu de l'argent, des obligations à terme du gouvernement, dont le taux d'intérêt, l'échéance et la valeur nominale pourront être déterminés par convention mutuellement arrêtée, et qui pourront être équivalentes, d'après les calculs faits par des actuaires, aux paiements en argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes d'argent qu'il recevra en dépôt.

c. Si en aucun temps la compagnie fait livrer, sur la ligne ou près de la ligne du dit chemin de fer, à un endroit qui conviendra au gouvernement, des rails d'acier et des attaches devant servir à la construction du chemin de fer, mais en anticipation des besoins de la construction, le gouvernement devra, à la demande de la compagnie, aux termes et conditions déterminés par le gouvernement, avancer les trois-quarts de la valeur de ces rails et attaches à l'endroit où ils seront livrés. Et une proportion du montant ainsi avancé sera déduite, conformément aux termes et conditions fixés par le gouvernement, de la subvention qui devra être payée plus tard, lors de la liquidation pour chaque section de vingt milles du chemin de fer, laquelle proportion devra correspondre à la quantité de rails et attaches qui auront été employés dans la construction de ces sections.

d. Jusqu'au premier jour de janvier 1882, la compagnie aura la faculté, au lieu d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres, comme il est ci-après prévu, de substituer le paiement, par le gouvernement, de l'intérêt (ou d'une partie de l'intérêt) sur les obligations de la compagnie, hypothéquant le chemin de fer et les terres que le gouvernement devra lui concéder, et courant pendant un nombre d'années approuvé par le Gouverneur en conseil, au lieu de la subvention en argent qui doit être accordée à la compagnie, ou de toute partie de cette subvention en vertu des présentes; ces paiements d'intérêt devant équivaloir, d'après les calculs des actuaires, aux paiements en argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes qu'il recevra en dépôt; et les coupons représentant l'intérêt sur ces obligations devront être garantis par le gouvernement jusqu'à concurrence de tel équivalent. Et les sommes provenant de la vente de ces obligations, jusqu'à concurrence de pas plus de \$25,000,000, seront déposées entre les mains du gouvernement, et la balance de ces sommes sera placée ailleurs par la compagnie, à la satisfaction et sous le contrôle exclusif du gouvernement; si cette dernière condition n'est pas remplie, les obligations qui ne seront pas vendues resteront entre les mains du gouvernement. Et de temps à autre, à mesure que les travaux avanceront, le gouvernement paiera à la compagnie—et, après l'épuisement de ce montant, sur le montant déposé entre les mains du gouvernement,—des sommes d'argent ayant la même proportion, relativement à la subvention pécuniaire par mille par le présent consentie, que celle que le produit net de

cette vente (si toutes les obligations sont vendues lors de leur émission), ou si toutes ces obligations ne sont pas alors vendues, que le produit net de l'émission, calculé au taux auquel la vente d'une partie de ces obligations aura été effectuée, sera proportionné à la somme de \$25,000,000. Mais si une partie seulement des obligations émises est vendue, les montants dus à la compagnie d'après la proportion susdite, seront payés à la compagnie, partie sur les obligations en la possession du gouvernement, et partie sur l'argent déposé entre les mains du gouvernement, la même proportion devant être conservée entre les obligations vendues et les obligations non vendues, respectivement; et la compagnie acceptera, comme argent, les obligations ainsi livrées, au taux auquel la vente partielle des obligations aura été effectuée. Et le gouvernement recevra et retiendra telles sommes d'argent pour la création d'un fonds d'amortissement pour le remboursement de ces obligations, et aux termes et conditions qui pourront être arrêtés entre le gouvernement et la compagnie.

e. Si la compagnie se prévaut de la faculté qui lui est accordé par la clause *d*, la somme de \$2,000 par mille, sur les premiers huit cents milles de la section du Centre, sera déduite au prorata du montant payable à la compagnie à l'égard de ces huit cents milles, et servira à augmenter la subvention pécuniaire par mille affectée au reste de la dite section du Centre.

10. De plus, en considération de ce que dessus, le gouvernement concèdera à la compagnie les terrains dont elle aura besoin pour la voie du dit chemin de fer, les gares et stations et leurs dépendances, les ateliers, les bassins et abords aux termini sur les eaux navigables, les édifices, cours et autres dépendances nécessaires à la construction et à l'exploitation efficace du chemin de fer, en tant que ces terrains seront la propriété du gouvernement. Et le gouvernement transférera à la compagnie, au prix coûtant, plus l'intérêt, tous les rails et attaches achetés en 1879 ou depuis, et tous autres matériaux de construction en la possession du gouvernement ou par lui achetés d'après une évaluation, excepté les rails, attaches et autres matériaux dont il aura besoin pour la construction des dites sections du lac Supérieur et de l'Ouest.

11. Les concessions de terres mentionnées aux présentes seront faites en sections alternatives de 640 acres chacune, sur une profondeur de 24 milles, de chaque côté du chemin de fer entre Winnipeg et Jasper-House, en tant que ces terres seront la propriété du gouvernement, la compagnie recevant les sections portant les numéros impairs. Mais si quelques-unes de ces sections comprenaient une quantité notable de terrain qui ne serait pas raisonnablement propre à la colonisation, la compagnie ne sera pas tenue de les accepter comme partie de la concession, et le déficit causé par la défalcation de ces terrains et tout autre déficit qui pourrait être causé par suite d'une quantité insuffisante de terrain le long de la dite partie du chemin de fer pour compléter les dits 25,000,000 d'acres, ou par suite du trop grand nombre de lacs et de nappes d'eau dans les sections concédées (lesquels lacs et nappes d'eau ne seront pas compris dans le mesurage de ces sections), seront comblés par des terres que choisira la compagnie dans la région connue sous le nom de zone fertile, c'est-à-dire, les terres comprises entre les 49e et 57e degrés de latitude nord, ou ailleurs, au choix de la compagnie, lesquelles terres seront concédées en sections alternatives semblables sur une profondeur de 24 milles de chaque côté de toutes lignes d'embranchement qui seront tracées par la compagnie, et qui seront indiquées sur une carte ou un plan de l'embranchement ou des embranchements déposé au ministère des chemins de fer; ou de chaque côté d'une ligne ou de lignes de front communes convenues entre le gouvernement et la compagnie, les conditions ci-dessus mentionnées relativement aux terrains qui ne seraient pas raisonnablement propres à la colonisation devant être appliquées à ces concessions supplémentaires. Et la compagnie pourra, du consentement du gouvernement, choisir dans les territoires du Nord-Ouest, toute étendue ou étendues de terrain non encore occupées pour combler en partie tel déficit. Mais ces concessions ne comprendront que des terres appartenant alors au gouvernement.

12. Le gouvernement éteindra le titre des sauvages aux terres par le présent affectées et qui seront à l'avenir concédées comme subvention au chemin de fer.

13. La compagnie aura le droit, sujet à la sanction du Gouverneur en conseil,

d'établir et de fixer le tracé de la ligne du chemin de fer qui fait l'objet des présentes, selon qu'elle le jugera convenable, pourvu toutefois qu'elle conserve les points extrêmes suivants, savoir: De la station Callander au point de raccordement de la section du lac Supérieur; et de Selkirk au point de raccordement de la section de l'Ouest à Kamloops, en passant par la passe de la Tête Jaune.

14. La compagnie aura le droit, de temps à autre, de tracer, construire, équiper, entretenir et exploiter des lignes d'embranchement entre tout point ou tous points sur le parcours de la ligne-mère et tout seroit concédées à la compagnie dans les limites du territoire; pourvu toutefois qu'avant de commencer aucun embranchement, elle dépose d'abord une carte et un plan de tel embranchement au département des chemins de fer; et le gouvernement accordera à la compagnie les terrains nécessaires à la voie de tels embranchements et aux gares et stations, aux bâtiments, ateliers, cours et autres dépendances requises pour la construction et l'exploitation efficaces de ces embranchements, en tant que ces terres appartiendront au gouvernement.

15. La compagnie sera autorisée par son acte constitutif à émettre des obligations garanties par les terres concédées et qui seront concédées à la compagnie, contenant des dispositions pour l'emploi de telles obligations à l'acquisition de terres, et telles autres conditions que la compagnie jugera convenables, cette émission devant être limitée au chiffre de \$25,000,000; et si la compagnie fait cette émission d'obligations garanties par les terres concédées, elle les déposera entre les mains du gouvernement, et le gouvernement retiendra et gardera un cinquième de ces obligations comme garantie de la fidèle exécution du présent contrat à l'égard de l'entretien et de l'exploitation continue du chemin de fer de la compagnie, tel que mentionné aux présentes, pendant dix ans après son achèvement, et les \$20,000,000 restant de ces obligations seront employés tel que ci-après prévu. Et quant au dit cinquième des dites obligations, tant que la compagnie ne fera pas défaut d'entretenir et exploiter le dit chemin de fer du Pacifique Canadien, le gouvernement ne demandera ni n'exigera le paiement des coupons des dites obligations, ni n'en demandera l'intérêt. Et si quelque partie des dites obligations ainsi retenues par le gouvernement venait à être payée en la manière qui sera prescrite pour l'extinction de toute cette émission, le gouvernement gardera le montant reçu en paiement comme garantie pour les mêmes fins que les obligations ainsi libérées, en payant un intérêt sur tel montant, au taux de 4 pour cent par année, tant que la compagnie ne fera pas défaut dans l'exécution des conditions des présentes; et à la fin de la dite période de dix années à compter de l'achèvement du dit chemin de fer, s'il n'a pas été alors fait défaut dans son entretien et son exploitation, les dites obligations, ou si aucune d'elles ont été libérées, le reste des dites obligations et l'argent reçu pour celles qui auront été libérées, avec l'intérêt échu, seront remis par le gouvernement à la compagnie avec tous les coupons attachés aux dites obligations; mais si tel défaut a eu lieu, le gouvernement pourra, de ce moment, exiger le paiement de l'intérêt sur les obligations ainsi retenues, et ne sera pas obligé de continuer de payer l'intérêt sur l'argent représentant les obligations libérées; et tant que le gouvernement conservera le droit de retenir la dite partie des dites obligations garanties par les terres concédées, d'autres garanties satisfaisantes pour le gouvernement pourront être substituées par la compagnie, par une convention avec lui.

16. Si la compagnie juge qu'il est nécessaire ou expédient de vendre les \$20,000,000 restant des obligations garanties par les terres concédées, ou une partie plus grande de ces obligations que dans la proportion d'une piastre par chaque acre de terre alors acquis à la compagnie, il lui sera permis de le faire, mais les produits de cette vente, en sus du montant auquel la compagnie aura droit tel que stipulé aux présentes, seront déposés entre les mains du gouvernement. Et le gouvernement paiera l'intérêt semi-annuellement sur ce dépôt au taux de quatre pour cent par année, et remettra à la compagnie la somme ainsi déposée, de temps à autre, suivant les progrès des travaux, aux mêmes conditions que la subvention en terres, c'est-à-dire que la compagnie aura droit de recevoir du gouvernement sur le produit des dites obligations garanties par les terres concédées, le même nombre de piastres que le nombre d'acres de terre de la subvention qu'elle aura alors acquis, moins un cinquième, si les obligations se vendent au pair, mais si elles se vendent au-dessous du pair, alors il sera

fait une déduction correspondant à l'escompte donné dans la vente des obligations. Et cette concession de terre lui sera faite par le gouvernement, sujet à la charge créée pour garantir les dites obligations; et ces terres resteront ainsi grevées jusqu'à ce quelles soient libérées de la manière qui sera réglée à l'époque de l'émission des obligations.

17. La compagnie remboursera au gouvernement tous les frais qu'il aura payés pour la mise à exécution des deux clauses immédiatement précédentes du présent contrat.

18. Si la compagnie n'émet pas ses obligations garanties par les terres concédées, alors le gouvernement retiendra sur chaque concession qui doit être faite de temps à autre, chaque cinquième section des terres qu'il est par le présent convenu de concéder, ces terres devant être détenues comme garantie pour les fins et pour l'espace de temps mentionnés dans la clause 16 des présentes. Et ces terres pourront être vendues de la manière et aux prix qui seront convenus entre le gouvernement et la compagnie; et dans ce cas, le prix en sera remis au gouvernement, qui le gardera pendant la même période et pour les mêmes fins que les terres elles-mêmes, le gouvernement payant quatre pour cent d'intérêt par année sur cette somme; et d'autres garanties satisfaisantes pour le gouvernement pourront être substituées pour ces terres ou deniers par convention avec lui.

19. De plus, dans le cas où le gouvernement désirerait abandonner le projet de construire la section de l'Est du dit chemin de fer, la compagnie offre par les présentes de retrancher de la dite subvention en argent et en terres le montant affecté à la dite section de l'Est du chemin de fer en vertu de l'article 9 de la présente proposition, c'est-à-dire \$10,000,000 et 6,250,000 acres de terre, la présente proposition restant la même sous tous autres rapports et en ce qui n'est pas exclusivement relatif à la construction, l'équipement ou l'exploitation de la section de l'Est.

20. Dans le cas où le gouvernement désirerait renoncer à la construction de la dite section de l'Est sous l'empire des présentes, la compagnie offre par le présent de construire dans le cours de trois ans, et d'équiper, posséder et exploiter, comme partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, un embranchement à partir de South-East Bay, sur le lac Nipissingue, jusqu'au Sault Sainte-Marie et la baie de Goulais, sur le lac Supérieur, d'une longueur estimée à 294 milles, pour la somme de \$3,500,000; et sous tous les autres rapports les éléments de la présente proposition s'appliqueront au dit embranchement autant qu'ils lui seront applicables.

21. Dans le cas où le gouvernement désirerait différer ou abandonner la construction de la section de l'Ouest du dit chemin de fer s'étendant de Kamloops à Port Moody, il lui sera loisible de le faire, et alors le gouvernement ne sera pas tenu de terminer et transférer à la compagnie la dite section de l'Ouest selon les articles 6 et 7 de la présente proposition; mais sauf ce qui se rapporte et s'applique à la construction de la dite section de l'Ouest par le gouvernement, la présente proposition restera effective et liera la compagnie.

22. Dans le cas où le gouvernement désirerait faire différer ou abandonner par la compagnie la construction, sous l'empire des présentes, de la portion occidentale de la section du Centre du dit chemin de fer, composée des 450 milles du dit chemin gagnant l'ouest, tel que mentionné dans l'article 9 de la présente proposition, la compagnie offre de réduire la subvention en argent et en terres d'une somme et quantité égales à celles affectées aux dits 450 milles ouest de la section du Centre sous l'empire du dit article 9 des présentes, c'est-à-dire, \$5,400,000 et 6,750,000 acres de terre; et dans le cas où le gouvernement différerait ou abandonnerait la construction des dits 450 milles ouest de la section du Centre, alors la présente proposition restera effective sous tous autres rapports et en ce qui n'est pas exclusivement relatif à la construction, l'équipement ou l'exploitation des dits 450 milles.

23. En aucun temps après l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou des parties de ce chemin qui doivent être complétées en vertu des présentes, le gouvernement aura droit d'acquérir le dit chemin ou les dites parties de chemin et tous les biens et propriétés de la compagnie, sur paiement d'une indemnité qui pourra être déterminée par entente mutuelle; ou dans le cas où il y aurait désaccord, cette indemnité sera déterminée par la décision de la majorité de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement, l'un par la compagnie et le troisième par les deux premiers.

24. La compagnie devra être légalement constituée et revêtue de pouvoirs suffisants pour lui permettre d'exécuter le présent contrat. Et ce contrat ne sera obligatoire que dans le cas où un acte constitutif serait accordé à la compagnie suivant la formule de l'annexe A ci-jointe.

25. L'Acte des chemins de fer, 1879, en tant que ses dispositions sont applicables à l'entreprise mentionnée dans le présent contrat, et en tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec lui ou incompatibles avec les dispositions de l'acte constitutif qui devra être accordé à la compagnie, s'appliquera au chemin de fer du Pacifique Canadien

Signé, W. P. HOWLAND, Toronto.
 " A. R. McMASTER, Toronto.
 " H. H. COOK, Toronto.
 " JAMES McLAREN, Ottawa.
 " WILLIAM HENDRIE, Hamilton.
 " JOHN STUART, Hamilton.
 " JOHN WALKER, London.
 " D. MacFIE, London.
 " K. CHISHOLM, Brampton.
 " JOHN PROCTOR, Hamilton.
 " P. S. STEVENSON, Montréal.
 " A. T. WOOD, Hamilton.
 " A. W. ROSS, Winnipeg.
 " GEORGE A. COX, Peterboro'.
 " P. HOWLAND, Toronto.
 " P. LARKIN, Sainte-Catherine.
 " ALLAN GILMOUR, Ottawa.
 " JOHN CARRUTHERS, Kingston.
 " WILLIAM D. LOVITT, Yarmouth,
 par F. KILLAM.
 " ALEX. GIBSON, Frédéricton.
 " BARNET ET McKAY, Renfrew.

Témoin.

Signé, JOHN LEYS,
 Solliciteur.

ANNEXE A, MENTIONNÉE DANS LES PROPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT.

CONSTITUTION EN CORPORATION.

1. Sir William P. Howland, A. R. McMaster, H. H. Cook, James McLaren, William Hendrie, John Stuart, John Walker, D. MacFie, K. Chisholm, John Proctor, P. S. Stevenson, A. T. Wood, A. W. Ross, George A. Cox, Peleg Howland, P. Larkin, Allan Gilmour, John Carruthers, William D. Lovitt et Alexander Gibson, tous de la Puissance du Canada, et telles autres personnes et corporations qui deviendront actionnaires de la compagnie par le présent constituée, seront et sont constitués corps politique et corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

2. Le capital social de la compagnie sera de vingt-cinq millions de piastres, divisé en actions de cent piastres chacune, lesquelles seront transférables de telle manière et à telles conditions que pourront prescrire les règlements de la compagnie; et ces actions, ou tout nombre de ces actions, pourront être accordées et émises comme actions libérées pour valeur reçue *bonâ fide* par la compagnie, soit en argent et au pair, ou à tels prix et conditions que le conseil des directeurs pourra établir, soit comme partie de la considération de tout contrat passé par la compagnie.

(a) Dans le but de fournir aux capitalistes l'occasion de souscrire des actions du fonds social de la compagnie, des livres d'actions seront ouverts à Montréal, Toronto, Halifax, Saint-Jean, N.-B., Charlottetown, Winnipeg et Victoria, C.-B.; pourvu toujours que les directeurs aient le droit de refuser toute proposition de souscription qu'il leur paraîtra inopportun d'accepter.

3. Dès que cinq millions de piastres du capital social de la compagnie auront été souscrits, et que trente pour cent de cette somme auront été versés, et qu'un dépôt d'un million de piastres aura été fait entre les mains du ministre des Finances du Canada, en argent ou en effets publics acceptés par le Gouverneur en conseil, pour l'objet et conformément aux conditions stipulées dans le précédent contrat, le dit contrat deviendra et sera transféré à la compagnie sans qu'il soit nécessaire d'exécuter aucun acte ou instrument à cet effet; et ces conditions une fois remplies, la compagnie sera investie de tous les droits des entrepreneurs nommés dans le dit contrat, et elle sera tenue à l'exécution et assujétié à la responsabilité résultant de tous leurs devoirs et obligations, dans la même mesure et de la même manière que si le dit contrat eût été consenti par elle et non par les dits entrepreneurs,—et dès lors, les entrepreneurs, comme particuliers, cesseront d'avoir aucun droit ou intérêt dans le dit contrat, et ils ne seront assujétiés à aucune obligation ou responsabilité créée par le contrat, autrement que comme membres de la corporation par le présent constituée. Et les dites conditions relatives à la souscription du capital, à son versement partiel et au dépôt d'un million de piastres, étant remplies à la satisfaction du Gouverneur en conseil, la publication par le secrétaire d'Etat, dans la *Gazette du Canada*, d'un avis de transfert du contrat à la compagnie, sera une preuve probante de tel transfert. Et la compagnie fera opérer un autre versement de vingt pour cent sur la dite première souscription de \$5,000,000, le ou avant le premier jour de mai prochain, et de cet appel de fonds un avis de trente jours, par circulaire expédiée par la poste à chaque actionnaire, sera suffisant. Et la compagnie demandera et fera opérer pour le 31me jour de décembre 1882, ou avant, le versement du reste de la dite première souscription de cinq millions de piastres.

4. Toutes les immunités et tous les pouvoirs nécessaires ou utiles à la compagnie pour qu'elle remplisse, exécute, et fasse exécuter et se prévale de chaque condition, stipulation, obligation, devoir, droit, recours, privilège et avantage convenu, mentionné ou énoncé dans le dit contrat, sont par le présent conférés à la compagnie. Et les dispositions spéciales ci-après établies ne seront pas censées porter atteinte ou déroger à la généralité des immunités et pouvoirs qui lui sont par le présent ainsi conférés.

DIRECTEURS.

5. Les dits sir William P. Howland, James McLaren, John Carruthers, William Hendrie, D. MacFie, K. Chisholm, P. Larkin, William D. Lovitt, George A. Cox et Alexander Gibson, sont par le présent constitués les premiers directeurs de la compagnie, avec faculté d'ajouter à leur nombre, pourvu que ce nombre n'excède pas quinze en tout; et la majorité des directeurs, le président compris, devra être composée de sujets britanniques. Le conseil des directeurs ainsi constitué aura tous les pouvoirs par le présent conférés aux directeurs de la compagnie, et il restera en charge jusqu'à la première réunion annuelle des actionnaires de la compagnie.

6. Chacun des directeurs de la compagnie, par le présent nommé, ou qui, par la suite, sera nommé ou élu, devra être porteur d'au moins deux cent cinquante actions de fonds social de la compagnie. Mais le nombre des directeurs que les actionnaires éliront à l'avenir, et qui n'excédera pas quinze, sera déterminé par règlements, et ils seront soumis aux mêmes conditions que les directeurs nommés par ou en vertu de la clause immédiatement précédente; leur nombre pourra ensuite être modifié de temps à autre de la même manière. Leur élection se fera au scrutin.

7. La majorité des directeurs constituera un quorum du conseil, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement prescrit par règlement à cet égard, les directeurs pourront voter et agir par procureur, la procuration ne pouvant être confiée qu'à un directeur seulement,

mais nul directeur ne pourra être chargé de plus de deux procurations, et nulle réunion des directeurs ne pourra légitimement traiter d'affaires à moins que trois directeurs n'y soient présents en personne, le nombre voulu d'autres directeurs pour former un quorum étant représenté par procureur.

8. Le conseil de direction pourra choisir parmi ses membres un comité exécutif composé d'au moins trois directeurs, pour la gestion ordinaire des affaires de la compagnie, auquel seront confiés tels pouvoirs et devoirs que détermineront les règlements. Le président sera *ex-officio* membre de ce comité.

9. Le siège principal des affaires de la compagnie sera établi dans la cité de Montréal ; mais la compagnie pourra de temps à autre, par règlement, choisir et fixer d'autres localités, dans ou hors les limites du Canada, où elle pourra vaquer à ses affaires, et où les directeurs ou actionnaires pourront se réunir lorsqu'ils y seront convoqués, ainsi que le prescriront les règlements. Et la compagnie désignera par règlement au moins un endroit en chaque province ou territoire que traversera le chemin de fer, où pourra être signifiée toute action intentée contre la compagnie, à raison de quelque cause de poursuite survenue dans telle province ou territoire ; et ensuite, de temps à autre, et par règlement, elle pourra changer ce lieu. Une copie du règlement désignant ou changeant tel endroit, et régulièrement authentiquée tel que ci-après prescrit, devra être déposée par la compagnie, au siège du gouvernement de la province ou du territoire y concerné, au greffe ou protonotariat de la plus haute cour ou de l'une des plus hautes cours de juridiction civile de la province ou du territoire. Et s'il survient quelque cause de poursuite dans une province ou un territoire, et qu'un bref émane d'une cour de telle province ou de tel territoire, contre la compagnie, sa signification à la compagnie sera valablement faite dans telle province ou tel territoire à l'endroit ainsi désigné ; mais si la compagnie manque à l'obligation de désigner tel endroit, ou de déposer, tel que plus haut mentionné, le statut passé à cet égard, tel bref pourra valablement être signifié à la compagnie à aucune des stations du dit chemin de fer dans les limites de telle province ou de tel territoire.

ACTIONNAIRES.

10. La première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, pour l'élection des directeurs, aura lieu le deuxième mercredi de mai mil huit cent quatre-vingt-deux, au bureau principal de la compagnie, à Montréal ; et l'assemblée générale annuelle des actionnaires, pour l'élection des directeurs et l'expédition des affaires en général, aura lieu à l'avenir le même jour chaque année, et au même lieu, à moins qu'il ne soit prescrit autrement par règlement. Avis de chacune de ces assemblées sera donné pendant quatre semaines dans la *Gazette du Canada* et par telle autre voie de publicité qui sera de temps à autre prescrite par les règlements.

11. Des assemblées générales spéciales des actionnaires pourront être convoquées ainsi que le prescriront les règlements. Et sauf tel que ci-après prévu, avis de ces assemblées sera donné de la même manière que pour ceux des assemblées générales annuelles, mention y étant faite du motif de leur convocation ; et, sauf tel que ci-après prescrit, toutes ces assemblées auront lieu au principal siège d'affaires de la compagnie.

12. Si en aucun temps avant la première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, il devenait opportun qu'il y eût une assemblée des directeurs de la compagnie, ou une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie, avant que cette assemblée puisse être facilement convoquée et qu'avis puisse en être donné tel que prescrit par le présent acte ou par les règlements, ou avant que des règlements aient été passés à cet égard, et à un endroit autre que le principal siège d'affaires de la compagnie à Montréal avant l'adoption d'un règlement autorisant la tenue de cette assemblée ailleurs, il sera loisible au président ou à trois des directeurs de la compagnie de convoquer des assemblées spéciales des directeurs ou des actionnaires, ou des uns et des autres, devant avoir lieu en la cité de Londres, Angleterre, aux dates et lieux, respectivement, qui seront mentionnés dans les avis de convocation de ces assemblées respectivement. Et des avis de ces assemblées pourront être valablement donnés au moyen de circulaires adressées par la poste au domicile ordinaire de chaque directeur ou actionnaire, selon le cas, en temps opportun pour lui per

mettre d'assister à cette assemblée, et indiquant en termes généraux le but de l'assemblée projetée. Et dans le cas d'une assemblée d'actionnaires, les résolutions adoptées à cette assemblée seront regardées comme valides et suffisantes, et comme liant la compagnie sous tous rapports, si chaque actionnaire de la compagnie y est présent ou représenté par fondé de pouvoirs, nonobstant que l'avis de cette assemblée n'ait pas été donné de la manière prescrite par le présent acte.

13. Nul actionnaire porteur d'actions sur lesquelles quelque versement sera dû et en souffrance, ne pourra voter à aucune assemblée d'actionnaires. Et sauf si les règlements le prescrivent autrement, le porteur d'une procuration d'un actionnaire devra être lui-même actionnaire.

14. Nulle demande de versement sur les actions non libérées ne pourra excéder vingt pour cent de leur montant.

CHEMIN DE FER ET LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

15. La compagnie pourra tracer, construire, acquérir, équiper, entretenir et exploiter une ligne continue de chemin de fer, d'une largeur de quatre pieds huit pouces et demi, lequel chemin de fer s'étendra depuis le terminus du chemin de fer du Canada Central, près le lac Nipissingue, connu sous le nom de Station de Callander, jusqu'à Port Moody, dans la province de la Colombie anglaise, et aussi un embranchement depuis quelque point sur la ligne principale du chemin de fer jusqu'à Fort William, sur la baie du Tonnerre; et aussi l'embranchement actuel de chemin de fer depuis Selkirk, dans la province du Manitoba, jusqu'à Pembina, dans la dite province; et aussi d'autres embranchements qui seront ultérieurement tracés par la compagnie de temps à autre, tel que stipulé au dit contrat; les dits embranchements devant être de la largeur susdite; et la dite ligne principale de chemin de fer sera commencée et achevée ainsi que les dits embranchements, tel que stipulé au dit contrat; et elle constituera, avec les autres embranchements qui seront par la suite construits par la dite compagnie, et tout prolongement de la dite ligne principale du chemin de fer qui sera par la suite construit ou acquis par la compagnie, la ligne de chemin de fer ci-après appelée *Le chemin de fer du Pacifique Canadien*.

16. La compagnie pourra construire, entretenir et exploiter une ligne continue de télégraphe et des lignes de téléphone sur tout le parcours du chemin de fer du Pacifique canadien, ou sur une partie quelconque de ce chemin, et pourra aussi construire ou acquérir par achat, bail ou autrement, toutes autres lignes de télégraphe en correspondance avec la ligne devant être ainsi construite sur le parcours du dit chemin de fer, et pourra entreprendre la transmission de dépêches pour le public par cette ligne ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, et recevoir des rétributions pour ce service; ou elle pourra donner à bail cette ligne ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, ou toute partie de ces lignes; et si elle juge à propos d'entreprendre la transmission de dépêches pour rétribution, elle sera assujétie aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième clauses du chapitre soixante-sept des Statuts Refondus du Canada. Et elle pourra utiliser tout perfectionnement qui pourra être inventé par la suite (sujet aux droits des brevetés) pour télégraphier ou téléphoner, et tous autres moyens de communication que la compagnie pourra en tout temps par la suite juger utiles et avantageux.

POUVOIRS.

17. L'"*Acte refondu des chemins de fer, 1879*," en tant que ses dispositions sont applicables à l'entreprise autorisée par cette charte, et en tant qu'elles ne sont pas incompatibles ou contradictoires avec les dispositions de celle-ci, et sauf et excepté tel que ci-après prescrit, est incorporé dans le présent acte.

18. En ce qui concerne le dit chemin de fer, la septième clause de "*l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*," relative aux *pouvoirs*, et la huitième clause, relative aux *plans et arpentages*, seront subordonnées aux dispositions suivantes:

a. La compagnie aura le droit de prendre, utiliser et garder la grève et le terrain au-dessous de la marque des hautes eaux, sur tous cours d'eau, lacs, rivières navigables, golfes ou mers, en tant qu'ils seront la propriété de la Couronne et que

celle-ci n'en aura pas besoin, sur telle étendue dont aura besoin la compagnie pour son chemin de fer et autres, constructions et qui sera indiquée par une carte ou un plan déposé au bureau du ministre des chemins de fer. Mais les dispositions de ce paragraphe ne s'appliqueront à aucune grève ni à aucun terrain à l'est du lac Nipissingue, excepté avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

b. Il suffira que la carte ou plan et le livre de renvoi de toute partie de la ligne du chemin de fer n'étant pas dans un district ou comté pour lequel il y a alors un greffier de la paix, soient déposés au bureau du ministre des chemins de fer du Canada; et toute omission, énonciation fautive, ou description erronée de terrains qui sera faite, pourra être corrigée par la compagnie, du consentement du ministre et certifiée par lui, et la compagnie pourra alors construire le chemin de fer conformément à telle correction certifiée.

c. Le onzième paragraphe de la huitième clause susdite de l'acte des chemins de fer ne s'appliquera à aucune partie du chemin de fer traversant des terres non concédées de la Couronne, ou des terres ne se trouvant pas dans un canton arpenté de quelque province; et dans ces lieux, des déviations n'excédant pas cinq milles de la ligne indiquée sur la carte ou le plan comme susdit, déposé par la compagnie, seront permises sans correction ou certificat formels; et toute déviation ultérieure qui pourra être jugée à propos pourra être autorisée par ordre du gouverneur en conseil, et la compagnie pourra alors construire son chemin de fer conformément à la déviation ainsi autorisée.

d. La carte ou plan et le livre de renvoi d'une partie quelconque de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique canadien, faits et déposés conformément à la présente section, après avoir été approuvés par le Gouverneur en conseil, et de tout embranchement de tel chemin de fer devant être plus tard tracé par la compagnie et pour lequel la sanction du Gouverneur en conseil ne sera pas nécessaire, vaudront tout comme s'ils avaient été faits et déposés tel que prescrit par "*L'Acte refondu des chemins de fer, 1879,*" à toutes les fins du dit acte et du présent acte; et toute copie ou tous extraits des dits plan et livre de renvoi, certifiés conformes par le dit ministre ou son député, seront reçus comme preuve dans toute cour de droit en Canada.

e. Il suffira qu'une carte ou qu'un profil de toute partie complétée du chemin de fer qui ne sera pas située dans un comté ou district ayant un bureau d'enregistrement, soit déposé au bureau du ministre des chemins de fer.

19. Il sera loisible à la compagnie de prendre sur toutes les terres publiques contiguës ou situées près de la ligne du dit chemin de fer, toute la pierre, le bois de construction, le gravier et les autres matériaux nécessaires ou utiles à la construction du chemin de fer; et elle pourra aussi délimiter et prendre pour son usage une plus grande étendue de terrains, publics ou privés, pour les stations, dépôts, ateliers, édifices, voies latérales, quais, havres, et pour sa voie et l'érection de paraneiges, que celle mentionnée dans *L'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, cette emprise de plus grande étendue de terrain devant cependant être autorisée par le gouvernement et indiquée sur les cartes ou plans déposés au ministère des chemins de fer.

20. La limite de la réduction des taux de péage par le parlement du Canada prescrite par le onzième paragraphe de la 17^{me} clause de *L'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, relative aux taux de péage, est par le présent étendue, de telle sorte que cette réduction puisse être faite dans une telle proportion que ces taux de péage, une fois réduits, ne devront pas rapporter moins de dix pour cent par année de profit sur le capital réellement dépensé pour la construction du chemin de fer, au lieu de pas moins de quinze pour cent par année de profit, comme le prescrit le dit paragraphe; et de sorte aussi que cette réduction ne soit pas faite à moins que le revenu net de la compagnie, vérifié tel que décrit dans le dit paragraphe, n'ait excédé dix pour cent par année, au lieu de quinze pour cent par année, tel que prévu au dit paragraphe.

21. Les premier et second paragraphes de la clause 22 de *L'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, ne s'appliqueront pas à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien; et il est par le présent décrété que le transfert des actions de l'entreprise ne sera fait que dans les livres de la compagnie, et en personne ou par procureur, et qu'il ne sera valide qu'à ces conditions; et la formule ou le mode de transfert

sera tel que prescrit de temps à autre par les règlements de la compagnie. Et les fonds de la compagnie ne seront pas employés à faire des prêts sur la garantie d'aucune action de la compagnie.

22. Les troisième et quatrième paragraphes de la dite clause 22 de l'*Acte refondu des chemins de fer, 1879*, seront subordonnés aux dispositions suivantes, savoir : que si avant l'achèvement du chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, un transfert paraissait avoir été fait de quelque action ou part dans la compagnie, ou si la transmission de quelque action était effectuée en vertu des dispositions du dit paragraphe quatre, à une personne n'étant pas déjà actionnaire de la compagnie, et si le conseil jugeait qu'il n'est pas à propos que la personne (n'étant pas déjà actionnaire) à laquelle ce transfert aura été fait ou cette transmission effectuée, soit acceptée comme actionnaire, les directeurs pourront par résolution opposer leur veto à ce transfert ou à cette transmission ; et après cela, et jusqu'après l'achèvement du dit chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, cette personne ne sera pas actionnaire de la compagnie ni reconnue comme tel ; et l'actionnaire primitif ou sa succession, selon le cas, restera assujéti à toutes les obligations d'un actionnaire de la compagnie, et aura tous les droits conférés à un actionnaire en vertu du présent acte. Mais toute société possédant des actions libérées de la compagnie, pourra transférer ces actions en tout ou en partie à tout membre de cette société ayant déjà un intérêt comme tel dans ces actions, sans être assujéti à tel veto. Et au cas où tel veto serait exercé, il sera pris note du transfert ou de la transmission qui aura fait l'objet du veto, afin qu'il soit inscrit dans les livres de la compagnie après l'achèvement du chemin de fer et des travaux comme susdit ; mais jusqu'à tel achèvement, le transfert ou la transmission qui aura fait l'objet du veto ne conférera aucuns droits, et n'aura aucun effet quelconque en ce qui concerne la compagnie.

23. Le paragraphe seize de la clause dix-neuf, relative aux PRÉSIDENT ET DIRECTEURS, LEURS ÉLECTIONS ET FONCTIONS ; le paragraphe deux de la clause vingt-quatre, relative aux RÈGLEMENTS, AVIS, etc. ; les paragraphes cinq et six de la clause vingt-huit, relative aux DISPOSITIONS GÉNÉRALES, et la clause quatre-vingt-dix-sept, relative au FONDS DES CHEMINS DE FER, de "l'*Acte refondu des chemins de fer, 1879*", ne s'appliqueront, ni aucun d'eux, au chemin-de fer du Pacifique canadien ni à la compagnie constituée par le présent acte.

24. La dite compagnie devra fournir toutes les facilités raisonnables à la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique, lorsque sa voie ferrée sera terminée jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique canadien, et à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, pour la réception, l'expédition et la livraison du trafic des et aux chemins de fer des dites compagnies, respectivement, ainsi que pour le retour des voitures, plateformes et autres véhicules ; et nulle des dites compagnies ne donnera ou ne continuera aucune préférence ni aucun avantage à aucune des autres, ou à l'égard d'aucune espèce particulière de trafic, sous aucun rapport quelconque ; et nulle des dites compagnies ne devra non plus assujétir aucune des autres, ni aucune espèce particulière de trafic, à aucun préjudice ou désavantage sous aucun rapport quelconque ; et chacune des dites compagnies qui aura un terminus ou une station près d'un terminus ou d'une station de l'une des autres, fournira toutes les facilités raisonnables pour la réception et l'expédition de tout le trafic arrivant par l'une des autres lignes, sans y apporter aucun retard inutile, et sans aucune préférence ou faveur, préjudice ou désavantage, et de manière à ce qu'il ne soit apporté aucun empêchement à l'usage de ce chemin de fer comme voie de communication ininterrompue, et que toutes les facilités raisonnables de service soient en tout temps, par les moyens susdits, mutuellement offertes par les dites compagnies de chemin de fer aux autres ; et la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien recevra et transportera toutes les marchandises et tous les voyageurs dirigés sur ou de tout point du chemin de quelque une des dites compagnies ci-dessus mentionnées passant sur le chemin ou une partie du chemin de fer du Pacifique Canadien, au même taux par mille et aux mêmes charges pour services identiques, sans donner ou permettre aucune préférence ou aucun avantage au trafic venant ou à destination de l'un de ces chemins de fer sur

le trafic venant ou à destination de l'autre d'entre eux, sous réserve, cependant, pour la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du droit d'établir des tarifs spéciaux pour les acquéreurs de terres, ou pour les immigrants ou ceux qui se proposent d'immigrer, lesquels tarifs spéciaux ne régiront ou n'affecteront pas les tarifs établis pour le transport des voyageurs entre la dite compagnie et les deux autres ci-dessus mentionnées ou l'une ou l'autre d'elles. Et toute convention conclue entre deux quelconques des dites compagnies contrairement aux dispositions précédentes sera illégale, nulle et non avenue.

25. La compagnie, en vertu de l'autorisation d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires, et comme prolongement du chemin de fer qu'elle est par le présent autorisée à construire, pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement, et posséder et exploiter le chemin de fer de la compagnie du Canada Central, ou se fusionner avec elle, et elle pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement, et posséder et exploiter une ligne ou des lignes de chemin de fer entre la cité d'Ottawa et un point quelconque des eaux navigables du littoral de l'Atlantique ou tout autre point intermédiaire, ou elle pourra acquérir des droits de circulation sur tout chemin de fer actuellement construit entre Ottawa et tout tel point ou point intermédiaire. Et la compagnie pourra acheter ou acquérir tout tel chemin de fer sujet à telles hypothèques, charges ou redevances alors existantes qui seront stipulées et convenues; et elle possèdera à l'égard de toutes lignes de chemin de fer ainsi achetées ou acquises, et devenant la propriété de la compagnie, les mêmes pouvoirs au sujet de l'émission d'obligations sur ces lignes, ou aucune d'entre elles, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas vingt mille piastres par mille, et au sujet de la garantie de ces obligations, que ceux qui sont conférés à la compagnie par la vingt-huitième clause du présent, au sujet des obligations qu'elle peut émettre sur le chemin de fer du Pacifique Canadien. Mais cette émission d'obligations ne préjudiciera en rien aux droits d'aucun détenteur d'hypothèque ou autre redevance déjà existante sur aucune ligne de chemin de fer ainsi achetée ou acquise; et le montant des obligations dont l'émission est par le présent autorisée sur cette ligne de chemin de fer, sera réduit du montant des hypothèques ou redevances dont elle sera ainsi grevée.

26. La compagnie aura le pouvoir et l'autorisation de construire et entretenir des bassins, chantiers, quais, cales et jetées en tout endroit sur le parcours du dit chemin de fer du Pacifique Canadien ou en correspondance avec lui, et à tous ses termini sur des eaux navigables, pour la commodité et le service des navires et élévateurs; et aussi d'acquérir et exploiter des élévateurs, et d'acquérir, avoir, posséder, nolisier, exploiter et faire marcher des navires à vapeur et autres pour le transport des cargaisons et voyageurs sur toute eau navigable que pourra toucher ou à laquelle pourra se relier le chemin de fer du Pacifique Canadien.

STATUTS.

27. Les règlements de la compagnie pourront pourvoir à la rémunération du président et des directeurs de la compagnie et de tout comité exécutif de tels directeurs; et au transfert du capital social et des actions; à l'enregistrement et l'inscription du capital, des actions et des obligations, et au transfert des obligations enregistrées; au paiement des dividendes et des intérêts, en tout lieu ou tous lieux dans ou hors les limites du Canada; et à toutes autres matières que le dit contrat ou le présent acte prescrivent de régler par règlement. Mais les règlements de la compagnie, établis tel que le prescrit la loi, n'auront en aucun cas aucune force ou vigueur après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu après l'adoption de ces règlements, à moins qu'ils ne soient approuvés par cette assemblée.

OBLIGATIONS.

28. La compagnie, sur l'autorisation d'une assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet, pourra émettre des obligations hypothécaires jusqu'à concurrence de dix mille piastres par mille du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour les fins de l'entreprise autorisée par le présent acte, lesquelles constitueront une première hypothèque et auront priorité sur le dit chemin de fer construit ou acquis, et

qui sera construit ou acquis par la suite, et sur ses biens et propriétés meubles et immeubles acquis et à acquérir par la suite, y compris le matériel roulant et l'outillage, et sur ses péages et revenus (déduction faite sur tels péages et revenus des frais d'exploitation), et sur les immunités de la compagnie, le tout tel qu'il sera déclaré et décrit comme étant ainsi hypothéqué dans tout acte d'hypothèque tel que ci-après prescrit. Pourvu toujours, néanmoins, que si la compagnie a émis ou a l'intention d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres en vertu des dispositions de la trentième clause du présent acte, les terres concédées et à concéder par le gouvernement à la compagnie pourront être exclues de l'opération de telle hypothèque et priorité, et pourvu aussi que telle hypothèque et priorité ne grèvent aucune propriété que la compagnie est par le présent, ou par le dit contrat, autorisée à acquérir ou recevoir du gouvernement du Canada jusqu'à ce qu'elle ait été transférée par le gouvernement à la compagnie, mais elles grèveront cette propriété, si l'acte d'hypothèque le déclare, aussitôt qu'elle aura été transférée à la compagnie. Et telles hypothèques et priorités pourront être établies par un acte ou des actes d'hypothèque consentis par la compagnie, sur autorisation de ses actionnaires exprimée par une résolution adoptée à telle assemblée générale spéciale; et tout tel acte pourra contenir telle description de la propriété hypothéquée par tel acte, et telles conditions au sujet du paiement des obligations garanties par l'hypothèque et de l'intérêt qu'elles porteront, et énoncer les recours dont jouiront les détenteurs de ces obligations ou leurs fidéicommissaires, à défaut de paiement, et la manière d'user de ces recours, et pourra prescrire telles déchéances et pénalités pécuniaires, à défaut de tel paiement, que pourra approuver cette assemblée; et il pourra aussi stipuler, avec la dite autorisation, que le ou les fidéicommissaires pourra ou pourront, à défaut de tel paiement, et comme l'un de ces recours, prendre possession du chemin de fer et des propriétés hypothéquées, et les garder et exploiter au profit des porteurs d'obligations pendant un temps limité par tel acte d'hypothèque, ou vendre les dits chemins de fer et propriétés, après tel délai et à tels termes et conditions que pourra stipuler le dit acte; et avec la même approbation, tout tel acte pourra contenir des stipulations à l'effet que, advenant tel défaut de paiement et à telles autres conditions qui seront stipulées dans l'acte, le droit de vote possédé par les actionnaires de la compagnie et par les détenteurs de ces actions-priorité, ou par les uns ou les autres, cessera et deviendra nul et appartiendra ensuite aux porteurs d'obligations, ou à eux et aux porteurs de la totalité ou de partie des actions-priorité de la compagnie, selon que le stipulera l'acte d'hypothèque; et tel acte pourra aussi pourvoir à l'annulation conditionnelle ou absolue, après cette vente, de partie ou de toutes les actions au sujet desquelles le droit de vote aura ainsi été perdu, ou de partie ou de toutes les actions-priorité de la compagnie, ou de toutes deux; et il pourra aussi, soit directement et en propres termes, soit indirectement en renvoyant aux statuts de la compagnie, prescrire comment seront appliqués et exercés les pouvoirs et l'autorité que devra conférer et définir tel acte d'hypothèque, en vertu des dispositions du présent acte. Et tel acte d'hypothèque, ainsi que ses prescriptions faites en vertu du présent, et telles autres de ses stipulations qui auront pour but (avec la même approbation) de conférer à tel ou tels fidéicommissaires et à tels porteurs d'obligations tels plus amples et autres pouvoirs et privilèges qui ne seront pas contraires à la loi ou aux dispositions du présent acte, seront valides et obligatoires. Mais s'il survient en aucun temps quelque changement dans la propriété ou la possession des dits chemins de fer et propriétés en vertu des dispositions du présent acte, ou de tout tel acte d'hypothèque, ou de toute autre manière, les dits chemin de fer et propriétés continueront d'être possédés et exploités en vertu des dispositions du présent et de l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, tel que par le présent modifié. Et si la compagnie ne se prévaut pas de l'autorisation d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres seules, tel que ci-après prévu, les obligations dont l'émission est par le présent autorisée, pourront être portées à tout chiffre n'excédant pas vingt mille piastres par mille du dit chemin de fer du Pacifique Canadien.

29. Si la compagnie fait quelque émission d'obligations en vertu de la clause immédiatement précédente, avant que le dit chemin de fer ne soit terminé confor-

mément au contrat, une proportion des produits de ces obligations, ou une proportion de ces obligations si elles ne sont pas vendues, correspondante à la proportion des travaux entrepris restant alors à exécuter, sera reçue par le gouvernement, qui les gardera, traitera et de temps à autre, remettra à la compagnie en paiement, aux mêmes conditions, de la même manière et dans les mêmes proportions que les produits des obligations dont l'émission est prévue par le paragraphe *d* de la clause neuf du dit contrat, et par la trente-unième clause du présent acte.

30. La compagnie pourra aussi émettre des obligations portant hypothèque pour une somme de vingt-cinq millions de piastres sur les terres concédées à titre d'aide au dit chemin de fer et à l'entreprise autorisée par le présent acte; cette émission ne devant être faite qu'après une autorisation semblable à celle exigée par le présent acte pour l'émission d'obligations garanties par le chemin de fer; et lorsqu'elles auront ainsi été émises, ces obligations constitueront une première hypothèque sur ces terres et les grèveront lorsqu'elles seront concédées, si elles ne le sont pas déjà lors de leur émission. Et cette hypothèque pourra être prouvée par un acte ou des actes d'hypothèque exécutés en vertu de la même autorisation que celle exigée pour l'acte garantissant l'émission des obligations sur le chemin de fer; et cet acte ou ces actes avec la même autorisation, pourra ou pourront contenir des conditions semblables et pourra ou pourront conférer au fidéicommissaire ou aux fidéicommissaires nommés en vertu du dit acte, et aux porteurs d'obligations garanties par le dit acte, un recours, une autorité, un pouvoir, et des privilèges, et pourvoir aux déchéances et pénalités, semblables à ceux qui pourront être compris et stipulés en vertu des dispositions du présent acte dans tout contrat garantissant l'émission d'obligations sur le chemin de fer, ainsi que toutes autres dispositions et conditions non contraires à la loi ou au présent acte qui seront ainsi autorisées. Et ces obligations pourront être désignées comme "Obligations de concessions de terres," et elles pourront, ainsi que leur produits, être traitées de la manière stipulée au dit contrat.

31. La compagnie pourra, au lieu et place de ces obligations de concessions de terres, émettre des obligations conformément à la vingt-huitième clause du présent acte, pour tel montant qu'elle pourra convenir avec le gouvernement d'émettre, portant intérêt garanti par le gouvernement tel que stipulé au contrat; ces obligations constitueront une hypothèque sur les propriétés de la compagnie et ses immunités acquises ou à acquérir, y compris la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien, et ses embranchements ci-dessus décrits, avec l'outillage et le matériel roulant acquis ou à acquérir, mais à l'exclusion de tels autres embranchements de ce chemin et de tels biens meubles qui seront exclus par l'acte d'hypothèque qui sera exécuté pour garantir cette émission. Et les dispositions de la dite vingt-huitième clause s'appliqueront à telle émission d'obligations, et à la garantie qui pourra être donnée de leur paiement, et ces obligations et leurs produits seront traités tel que prescrit par le présent acte et le dit contrat.

32. Il ne sera pas nécessaire d'apposer le sceau de la compagnie sur aucune obligation hypothécaire émise sous l'autorité du présent acte, et toute telle obligation émise sans être revêtue de ce sceau aura la même validité et le même effet et sera tenue, regardée et traitée par toutes cours de justice et d'équité comme si elle était revêtue du sceau de la compagnie. Et s'il est stipulé dans l'acte d'hypothèque exécuté pour garantir l'émission d'obligations, que quelqu'une des signatures qui porteront ces obligations ou les coupons y annexés, pourra être gravée, estampée ou lithographiée, telles signatures gravées, estampées ou lithographiées, seront valides et lieront la compagnie.

33. L'expression "frais d'exploitation" signifiera et comprendra tous les frais d'entretien du chemin de fer et des stations, bâtiments, ateliers et dépendances s'y rattachant, ainsi que du matériel roulant et autre matériel et outillage employés dans son exploitation; et aussi tous tels péages, loyers ou montants annuels qui pourront être payés pour le louage des locomotives, des voitures ou wagons loués à la compagnie; et aussi les rentes, redevances ou intérêts sur le prix d'achat des terres appartenant à la compagnie, achetées sans être payées, ou sans être payées en entier; et aussi toutes les dépenses relatives à l'exploitation du chemin de fer et à son trafic, y compris les fournitures en magasin et les articles de consommation; aussi les

contributions, taxes, assurances et indemnités à payer par suite d'accidents ou de pertes; aussi tous les salaires et gages des personnes employées dans et pour l'exploitation du chemin de fer et du trafic, et tous les frais de bureau et d'administration, y compris le traitement des directeurs, les frais d'agence, de justice et autres du même genre.

34. Les obligations dont l'émission est autorisée par le présent acte sur la garantie du chemin de fer ou des terres qui seront concédées à la compagnie, ou sur les deux, pourront être ainsi émises en tout ou en partie sous les dénominations de piastres, livres sterling ou francs, ou sous toutes ces dénominations ou aucune d'elles, et les coupons pourront être, pour le paiement, en dénominations semblables à celles de l'obligation à laquelle ils sont attachés. Et toutes ou chacune de ces obligations pourront être engagées, négociées ou vendues à telles conditions et à tel prix que le déterminera de temps à autre le conseil d'administration. Et les règlements de la compagnie pourront prescrire qu'après l'émission de toute obligation, cette dernière pourra être remise à la compagnie par le porteur, et la compagnie pourra, en échange, émettre en faveur de tel porteur des actions inscrites de la compagnie, lesquelles actions inscrites pourront être enregistrées ou inscrites au siège principal de la compagnie ou ailleurs, de la manière, et avec tels droits, gages, privilèges ou priorité, à tel endroit, et à telles conditions que pourront le prescrire les règlements de la compagnie.

35. Il ne sera pas nécessaire, pour conserver la priorité, le gage, la charge, l'hypothèque ou le privilège censés attachés à ou être créés par aucune obligation émise ou aucun acte d'hypothèque exécuté en vertu des dispositions du présent acte, que cette obligation ou cet acte soit enregistré d'aucune manière ou dans aucun endroit quelconque. Mais tous tels actes d'hypothèque seront déposés au bureau du secrétaire d'Etat; et avis de ce dépôt sera donné dans la *Gazette du Canada*. Et de la même manière, toute convention conclue par la compagnie, en vertu de la trente-sixième clause du présent acte, sera aussi déposée au même bureau. Et une copie de tout tel acte d'hypothèque ou convention, certifiée conforme par le secrétaire d'Etat ou son député, sera reçue dans toutes cours de justice, comme preuve *primâ facie* de l'original, sans preuve des signatures ou du sceau apposés sur tel original.

36. Si, en aucun temps, quelque convention est faite entre la compagnie et quelques personnes se proposant de devenir porteurs d'obligations de la compagnie, ou est contenue dans un acte d'hypothèque exécuté sous l'empire du présent acte, restreignant l'émission d'obligations par la compagnie en vertu des pouvoirs conférés par le présent acte, ou définissant ou limitant l'exercice de ces pouvoirs, la compagnie ne pourra, après qu'il en aura été fait dépôt au secrétariat d'Etat, comme il est prescrit plus haut, agir en vertu de ces pouvoirs autrement que selon la définition, les restrictions ou les limites prescrites par la dite convention. Et dès ce moment, nulle obligation émise par la compagnie, et nul ordre donné, nulle résolution adoptée ou mesure prise par la compagnie ou par le conseil de direction, contrairement aux termes de cette convention, ne sera valide ou n'aura effet.

37. La compagnie pourra, de temps à autre, émettre des actions-priorité ou garanties, à tel prix, pour tel montant, n'excédant pas dix mille piastres par mille, et aux conditions quant à la priorité et au privilège y attachés, ou attachés à leurs différentes émissions ou classes, et autrement, qui seront autorisés par la majorité en somme des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à toute assemblée annuelle ou à toute assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet; avis du projet de proposer l'émission à cette assemblée ayant été donné dans l'avis de convocation de la dite assemblée. Mais la garantie ou la priorité assignée à ces actions n'affectera pas le gage, l'hypothèque ou le privilège attaché aux obligations émises sous l'autorité du présent acte. Et les porteurs de ces actions-priorité auront le pouvoir de voter aux assemblées des actionnaires, selon qu'il leur sera conféré par les règlements de la compagnie.

EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS.

38. Lieront la compagnie, tout contrat, convention ou engagement, certificat d'action ou marché fait, et toute lettre de change tirée, acceptée ou endossée, et tout billet et chèque fait, souscrit ou endossé au nom de la compagnie, par tout agent,

officier ou employé de la compagnie, en conformité générale de ses attributions d'après les statuts de la compagnie ; et dans aucun cas il ne sera nécessaire que le sceau de la compagnie soit apposé à aucune telle lettre de change, billet, chèque, contrat, convention, engagement, marché ou certificat d'action, ou de prouver qu'ils ont été faits, tirés, acceptés ou endossés, selon le cas, conformément à quelque règlement ou quelque vote ou ordre spécial ; et la personne agissant ainsi comme agent, officier ou employé de la compagnie n'encourra individuellement pour cela aucune responsabilité que ce soit envers des tiers ; pourvu toutefois que rien dans le présent acte ne puisse être interprété comme autorisant la compagnie à émettre aucun effet payable au porteur ou aucun billet à ordre destiné à circuler comme valeur monétaire ou comme billet de banque ou à faire des opérations de banque ou d'assurance.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

39. De temps à autre la compagnie fournira, sur les progrès de l'entreprise, des rapports détaillés accompagnés de plans des travaux, selon que pourra l'exiger le gouvernement.

40. Quant aux localités non situées dans une province, tout avis qui, aux termes de l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879, doit être inséré dans la "Gazette Officielle" d'une province, pourra être donné dans la *Gazette du Canada*.

41. Les titres et transports de terrains à la compagnie, pour les objets du présent acte (n'étant pas des lettres patentes de la couronne), pourront être, autant que les circonstances le permettront, selon la formule suivante, savoir :—

Sachez tous par ces présentes que je, A. B., en considération de la somme de _____ à moi payée par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dont quittance, cède, vends et transporte à la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, ses successeurs et ayants-cause, tout ce certain lopin ou lot de terre (*ici désignez le terrain*), pour la dite compagnie, ses successeurs et ayants-cause, avoir et posséder le dit lot de terre et dépendances à perpétuité.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce _____ jour de _____ mil huit cent
 Signé, scellé et délivré en présence de _____
 "C. D. }
 "E. F. } A. B. [L. S.]

ou toute autre formule au même effet. Et tout acte de vente fait d'après cette formule sera réputé imposer au vendeur qui l'aura consenti, l'obligation de garantir la compagnie et ses ayants-cause contre tout douaire et réclamation de douaire et contre toute hypothèque et toute redevance ou servitude quelconque, ainsi que de répondre de la validité et de la transmissibilité de son titre.

(23n.)

Télégrammes et lettres reçues des gérants de banques, annonçant les dépôts faits par certaines personnes offrant de construire le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par télégramme de Toronto.

COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL, OTTAWA, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que MM. William Hendrie, John Stuart, John Proctor, A. T. Wood, H. H. Cook, Peleg Howland, et sir W. P. Howland, au nom de sir William P. Howland, à leur propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque Canadienne de Commerce, la somme de cinq cent mille dollars (\$500,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée,

déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire, un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

W. N. ANDERSON,

Gérant général de la banque Canadienne de Commerce.

L'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et des canaux.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE, TORONTO, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de confirmer le télégramme que je vous ai transmis aujourd'hui, se lisant comme suit :

“ J'ai l'honneur de certifier que MM. William Hendrie, John Stuart, John Proctor, A. T. Wood, H. H. Cook, Peleg Howland, et sir W. P. Howland, au nom de sir William P. Howland, à leur propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque Canadienne de Commerce, la somme de cinq cent mille dollars (\$500,000) qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

“ W. N. ANDERSON,

Gérant général de la banque Canadienne de Commerce.”

L'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et des canaux.

Par télégraphe de Woodstock.

(No 188.—Temps 5.00.)

OTTAWA, 17 janvier 1881.

J'ai l'honneur de certifier que le colonel John Walker et Daniel Macfie, au nom de sir William P. Howland, à leur propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque Molson, à London, Ontario, la somme de soixante-quinze mille dollars (\$75,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

De plus que le dit John Walker ci-dessus nommé a déposé dans cette banque une autre somme de soixante-quinze mille dollars en son propre nom dans le but ci-dessus mentionné, formant en tout une somme de cent cinquante mille dollars ; à cet effet un contrat d'entreprise écrit vous a été transmis cet après-midi par un messager.

JOSEPH JEFFREY,

Gérant de la banque Molson, London.

Sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux.

BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA, KINGSTON, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—Je vous ai télégraphié ce matin copie d'une lettre au sujet du nouveau syndicat du chemin de fer du Pacifique, je vous envoie ci-joint l'original.

Votre respectueux,

THOS. Y. GREET, *gérant.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux.

17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que M. John Carruthers, au nom de sir William P. Howland, à son propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque Fédérale du Canada, Kingston, la somme de cent mille dollars (\$100,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire, un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

THOS. Y. GREET,

Gérant de la banque Fédérale de Kingston.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

Par télégraphe de Kingston.

COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DOMINION, OTTAWA.

17 janvier 1881.

Copie d'une lettre transmise à vous ce jour. J'ai l'honneur de certifier que M. John Carruthers, au nom de sir William P. Howland, à son propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque Fédérale du Canada, Kingston, la somme de cent mille dollars, (\$100,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si une offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

THOS. Y. CREET,

Gérant de la banque fédérale, Kingston.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER.

BANQUE D'OTTAWA, OTTAWA, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que James McLaren, écuier, au nom de sir William P. Howland, à son propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque d'Ottawa, la somme de cent mille piastres (\$100,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. BURN, *caissier.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que M. Alexander Gibson, au nom de sir William P. Howland, à son propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque de l'Amérique Britannique du Nord, la somme de cinq cent mille piastres (\$500,000), qui sont gardés comme partie du

cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. D. CHAMBERS,
Gérant, banque de l'Amérique Britannique du Nord.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

BANQUE D'OTTAWA, OTTAWA, 17 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que M. Allan Gilmour, à son propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque de Québec (ici) la somme de cent mille dollars (\$100,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

Je demeure, monsieur,
Votre respectueux serviteur,

H. V. NOEL, *gérant.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

BANQUE D'OTTAWA, OTTAWA, 18 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que MM. Barnet et Mackay, au nom de sir William P. Howland, à leur propre nom et à celui d'autres personnes qui vous ont transmis une soumission pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, ont déposé à la banque d'Ottawa la somme de vingt mille dollars, (\$20,000), qui sont gardés comme partie du cautionnement que les entrepreneurs, si leur offre est acceptée et si une charte leur est accordée, déposeront entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire un million de dollars (\$1,000,000), comme ils le proposent dans leur soumission.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. BURN,
Par W. JAS. CHRISTIE, *comptable.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

RÉPONSE

(230)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880, pour copie de tous états, preuve ou information sur lesquels le gouvernement a basé sa décision en acceptant le chemin de fer "Union Pacific," tel qu'originellement construit, comme type déterminant la qualité et la nature du chemin de fer du Pacifique canadien projeté, de ses matériaux et de son équipement; et de toute estimation détaillée qui a été faite par aucun officier du gouvernement au sujet du coût des travaux en cours d'exécution et qui doivent être exécutés par le gouvernement, et de ceux qui doivent être exécutés par la compagnie projetée conformément à ce type.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
13 janvier 1881.

CHEMIN DE FER UNION PACIFIC.

Lettre du secrétaire de l'intérieur transmettant des rapports relatifs au chemin de fer Union Pacific, 27 janvier 1874, renvoyés au comité du chemin de fer du Pacifique, et qu'il a ordonné d'imprimer.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

WASHINGTON, D.C., 26 janvier 1874.

MONSIEUR,—En réponse à la résolution approuvée par la Chambre le 21 du courant, demandant copie des rapports des commissaires nommés en vertu de l'acte du chemin de fer du Pacifique, j'ai l'honneur de transmettre ci-inclus copie de chacun des documents suivants, qui sont, au dire du proposant de cette résolution, ceux qui sont voulus, savoir :—

1. Lettre adressée au département le 13 septembre 1872 par James F. Wilson, J. H. Millard, David S. Ruddock et John C. S. Harrison, quatre (sur cinq) des directeurs de la compagnie du chemin de fer Union Pacific, nommés par le gouvernement, et de Horace F. Clark, alors président de la compagnie.

2. Rapport de ces directeurs nommés par le gouvernement, sur le chemin de la compagnie, ne portant pas de date, mais reçu le 23 décembre 1872.

3. Rapport de James F. Wilson et J. H. Millard, deux (sur cinq) des directeurs nommés par le gouvernement, sur le chemin de la compagnie, en date du 1er décembre 1873.

Je suis, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur,

C. DELANO, *secrétaire.*

Honorable J. G. BLAINE, président de la Chambre des représentants.

P. S. Je vous transmets aussi une copie imprimée du rapport fait par cinq "citoyens éminents," sur le chemin de la compagnie, portant la date du 30 octobre 1869.

C. DELANO, *secrétaire,*

(1.)

NEW-YORK, 13 septembre 1872.

MONSIEUR,—Le 3ème jour de novembre 1869, l'honorable J. D. Cox, alors secrétaire de l'intérieur, émit en ordre, dont copie est ci-jointe, suspendant la délivrance de patentes pour la moitié des terres auxquelles la compagnie du chemin de fer Union Pacific avait droit en vertu de la loi du Congrès pour aider à la compagnie à construire son chemin.

La compagnie désire que cet ordre soit suspendu quant aux premiers deux cents milles qui s'étendent à l'ouest de la rivière Missouri; et la raison de l'émission de cet ordre n'existant plus, nous recommanderions de suspendre cet ordre quant aux premiers deux cents milles, et que des lettres patentes pour ces terres soient délivrées à la compagnie conformément à la loi qui fait cet octroi.

Une partie des directeurs nommés par le gouvernement ont parcouru la ligne entière de ce chemin, et feront bientôt un rapport détaillé de leur examen.

La recommandation ci-dessus est faite par anticipation sur le rapport, dans le but de permettre à la compagnie de disposer plus facilement de ces terres, et d'assurer ainsi une colonisation plus rapide et l'amélioration du pays sur le parcours de la ligne.

JAMES F. WILSON,
J. H. MILLARD,
DAVID S. RUDDOCK,
JOHN C. S. HARRISON,
HORACE F. CLARKE.

Au secrétaire de l'intérieur.

(2.)

A l'honorable C. DELANO, secrétaire de l'intérieur.

MONSIEUR,—L'acte du 2 juillet 1864, dans sa treizième section, stipule que "les directeurs nommés par le gouvernement devront, de temps à autre, faire un rapport au secrétaire de l'intérieur, en réponse à toute question qu'il pourrait leur poser au sujet de l'état, de l'administration et des progrès des travaux, et communiquer au secrétaire de l'intérieur en aucun temps tous les renseignements que le département devrait posséder. Ils devront, aussi souvent qu'il le sera nécessaire pour connaître complètement l'état et l'administration de la ligne, visiter toutes les parties de la voie, construite ou arpentée."

Une visite de la ligne a été faite par les directeurs nommés par le gouvernement dans le cours du mois d'août dernier. Ils parcoururent de jour la ligne toute entière, et l'examen qui a été fait nous a suggéré certains sujets intéressants sur lesquels nous jugeons convenable de faire un rapport.

Le gouvernement a placé dans le chemin de fer Union Pacific \$27,237,000 en bons portant six pour cent d'intérêt, émis pour aider la compagnie dans la construction de la voie. Ce n'est pas un don, mais une avance sous forme de prêt, que la loi a intention de faire rembourser par la compagnie à une certaine époque. Donc le prêt garanti au gouvernement une hypothèque sur le chemin et sur toutes les propriétés et dépendances qui s'y rattachent, subordonnée seulement aux premiers bons hypothécaires émis par la compagnie; et de plus il stipule que "après que le chemin sera complété, et jusqu'à ce que ces bons et intérêt aient été payés, au moins cinq pour cent des gains net de ce chemin seront aussi annuellement appliqués au paiement de ce chemin" (sec. 6, acte du 2 juillet 1862); et que "une moitié de la compensation pour services rendus au gouvernement par les dites compagnies devra être appliquée au paiement des bons émis par le gouvernement pour aider à la construction de ce chemin" (art. 5, acte du 2 juillet 1864).

La probabilité de rembourser au gouvernement la somme qu'il a avancée pour aider à la construction du chemin dépend entièrement de l'état dans lequel la ligne et

son matériel sont maintenus, et la somme de soin, de prudence et prévoyance exercée dans les affaires de la compagnie, y compris l'obtention et la conservation de toutes les opérations appartenant légitimement à la ligne; et un sage développement des ressources du pays qu'elle traverse et des régions environnantes.

Les directeurs nommés par le gouvernement ont trouvé le chemin, son matériel et tout ce qui est nécessaire à son entretien dans un état très satisfaisant. On ne pourrait probablement pas trouver dans les Etats-Unis un nombre égal de milles consécutifs de chemin de fer en meilleur état. Les mesures que le surintendant général a prises alors pour empêcher les amoncellements de neige de se renouveler seront, suivant notre jugement, si on lui permet de les perfectionner, couronnées de succès et satisfaisantes. Etant rassurés de ce côté, avec une administration convenable et légitime des affaires locales, générales et financières de la compagnie, nous n'avons aucun doute que le chemin ne puisse faire face à toutes ses obligations, y compris l'hypothèque du gouvernement. Il faudra cependant quelques réformes pour arriver à ce résultat. Une grande corporation comme celle-ci ne peut être dirigée avec cette assurance de succès qu'elle devrait obtenir, lorsque ses directeurs responsables sont à douze cents milles du champ de ses opérations. Le bureau principal de cette compagnie devrait être à la tête du chemin, et la présence d'un officier de l'exécutif responsable devrait être obligatoire. On ne peut d'aucune autre manière obtenir une administration couronnée de succès. Cet état de choses n'existe pas maintenant. Au lieu de cela, l'administration, qui est responsable des affaires, même pour les choses qui paraissent sans importance, reste à New-York et à Boston. Il ne devrait pas en être ainsi. Les assemblées annuelles de la compagnie devraient se tenir à la tête de la ligne, et là devraient être installés les officiers autorisés et responsables de l'administration locale. Les archives et les comptes de la compagnie devraient y être gardés, afin que ceux qui sont chargés du soin des intérêts du gouvernement dans les opérations de la compagnie n'aient à demander des renseignements qu'à un seul endroit. Ils pourraient alors remplir leurs devoirs fidèlement et convenablement; il n'en est pas ainsi maintenant.

Nous désirons attirer spécialement votre attention sur un sujet. Le 16^{ème} jour de juillet 1868, l'arrangement suivant a été fait: "Cet arrangement fait ce seizième jour de juillet en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et huit, entre le chemin de fer Pacific Union, représenté par ses officiers autorisés, d'une part, et Cyrus O. Godfrey et Thomas Wardell, de l'état du Missouri, d'autre part, fait foi:—

"Que la dite partie de la première part convient que la partie de la seconde part pourra faire des recherches, à ses propres frais, pour trouver de la houille sur tout le parcours de la ligne du chemin de fer Union Pacific, ses prolongements et embranchements, et ouvrir et exploiter toute mine découverte, à ses propres frais.

"La dite compagnie du chemin de fer convient d'acheter des dites parties de la seconde part, toute houille nette et vendable, extraite sur le parcours de sa voie, nécessaire aux locomotives, gares, ateliers ou autre objet de la compagnie, et de la payer pendant les deux premières années au taux de six dollars par tonne, pour les trois ans qui suivront, cinq dollars par tonne, et pour les quatre années suivantes, quatre dollars par tonne, et pour les six ans qui restent, trois piastres la tonne, livrée sur les wagons aux mines des dites parties de la seconde part, qui ne devront pas être moins de dix pour cent ajoutés aux prix de la houille, aux parties de la seconde part. Ce contrat sera et restera en pleine vigueur, pour le terme entier de quinze années à partir de cette date.

"Que la dite compagnie du chemin de fer s'engage de faciliter les opérations des parties de la seconde part, dans leurs recherches, ou autrement, au moyen des renseignements qu'elle pourrait posséder, et en fournissant gratuitement sur sa ligne le passage des agents des parties de la seconde part, dont le nombre ne devra pas excéder six.

"Que la dite compagnie de chemin de fer s'engage de plus de poser des aiguilles et les voies d'évitement nécessaires aux endroits dont il sera mutuellement convenu, pour la commodité des opérations des parties de la seconde part.

“ Que la dite partie de la seconde part s'engage à faire tous ses efforts pour augmenter la demande et la consommation de la houille par les étrangers sur le parcours de la ligne du chemin de fer, et à ouvrir et exploiter des mines aux endroits où la dite compagnie pourra en découvrir, et à dépenser dans les premières cinq années de la date de ce contrat, pour l'achat et le développement des mines et des terrains miniers, et en améliorations pour l'ouverture et l'exploitation profitable et économique de ces mines, une somme de pas moins de vingt mille dollars; de plus, à fournir pour l'usage de la dite compagnie de chemin de fer de la bonne houille vendable, et à payer toutes les dépenses pour l'amélioration du chargement de la houille sur les wagons. Toute amélioration désirée par la compagnie du chemin de fer au sujet de la houille qu'elle emploiera, restera à ses frais.

“ En considération de leurs efforts pour augmenter la demande de la houille et de la forte somme à dépenser en amélioration, il est de plus convenu que la partie de la seconde part aura le droit de transporter sur cette ligne de chemin de fer et ses embranchements pendant les quinze années qui suivront cette date, la houille pour la consommation publique au même taux que les autres; mais la dite partie de la seconde part aura droit (en considération des services rendus comme il vient d'être dit) à une remise de vingt-cinq pour cent sur toutes les sommes payées pour le transport de la houille.

“ La dite compagnie du chemin de fer s'engage à fournir à la partie de la seconde part tous les wagons dont elle aura besoin pour ses opérations, et de les transporter aussi promptement que possible.

“ Les terrains houillers possédés par la compagnie sont par les présentes loués pour l'espace entier des quinze années à la partie de la seconde part ou leurs ayants-cause, dans le but de les exploiter comme il leur paraîtra le plus avantageux, les parties de la seconde part devant payer pendant les trois premières années des droits régaliens de vingt-cinq centins par tonne pour chaque tonne prise sur leurs terres, excepté toutefois la houille prise dans les entrées, les puits d'aérage ou galeries, pour laquelle il ne sera payé aucun droits régaliens; ces paiements seront dus et payables mensuellement. Il n'y aura pas de droits régaliens pour les dernières six années de ce bail, pourvu que le prix de la houille fournie à la compagnie du chemin de fer soit réduit à trois dollars par tonne; si le prix est de trois dollars et vingt-cinq centins et plus, alors, dans ce cas les droits régaliens seront comme durant les neuf premières années.

“ En foi de quoi nous avons apposé notre seing et sceau les jours et an ci-dessus mentionnés.

“ ABNER OWENS,

Président du chemin de fer Union Pacific.

“ C. O. GODFREY,

“ THOMAS WARDELL.”

Après la passation de ce contrat, savoir, le 21 novembre 1868, une compagnie constituée en corporation fut formée sous le nom de *Wyoming Coal Company*. L'arrangement ci-dessus fut transféré à cette compagnie par ceux qui l'avaient signé. Le capital social de la compagnie fut fixé par l'acte d'incorporation à \$500,000, divisés en actions de \$100 chacune. Les membres de la compagnie du chemin de fer “*Union Pacific*” prétendent que les neuf dixièmes du total de ce capital leur appartiennent. Nous avons pris tous les moyens possibles de nous assurer de la véracité ou de la fausseté de cette prétention. Nous n'avons pu réussir jusqu'à présent. Nous sommes cependant parfaitement sûre d'une chose, c'est que sans égard aux parties intéressées, le contrat n'est pas bon. Un examen de ses dispositions, de ses termes et conditions, fera voir de suite les objections qu'il présente :

1. Il loue à une seule compagnie pour l'espace de quinze ans tous les terrains houillers qui appartiennent à la compagnie du chemin de fer *Union Pacific*, et il établit ainsi un monopole de combustible sur tout le parcours de la ligne, en ce qui concerne l'approvisionnement de houille provenant de ces terrains.

2. Pour rendre ce monopole plus complet, et pour permettre à la compagnie d'exploiter les dépôts houillers sur les terres appartenant à la compagnie du chemin de fer, une remise de vingt-cinq pour cent est stipulée devoir être allouée sur toute la houille transportée pour la consommation générale en vertu de ce contrat.

3. Tandis que la compagnie du chemin de fer est obligée par le contrat d'acheter de la compagnie houillère " tout le charbon net vendable extrait sur le parcours de la ligne, pour l'usage des locomotives, des gares, des ateliers ou autres objets," la compagnie houillère n'est pas obligée de fournir toute la houille nécessaire.

4. Le prix d'achat convenu pour cette houille est exorbitant, la moyenne pour les quinze années étant de plus de quatre dollars par tonne à la mine.

5. La compagnie du chemin de fer garantit à la compagnie houillère un bénéfice de pas moins de dix pour cent sur le coût de la houille extraite, et se charge par conséquent de tous les risques d'opérations sur lesquelles, autant que nous sommes renseignés, elle n'a aucun contrôle.

6. La compagnie du chemin de fer devra faire les frais de poser des aiguilles, des voies d'évitement, etc., pour l'usage de la compagnie, réduisant ainsi les frais d'extraction de la compagnie, et empêchant plus efficacement la compétition de la part d'autres compagnies.

Et il peut être dit ici comme un fait indiscutable, que le vice-président de la compagnie du chemin de fer a donné instruction au surintendant général de la dite compagnie de ne permettre la construction d'aucune voie d'évitement pour aucune des mines sur le parcours de la ligne à part celle de la compagnie houillère Wyoming.

Il est difficile d'évaluer le dommage que cause ce contrat à toutes les entreprises légitimes. Le pays que traverse le chemin de fer Union Pacific a besoin de combustible à bon marché.

Les dépôts de combustible sont illimités et d'une exploitation facile. Le combustible devrait être à bon marché. Une compétition active dans sa production assurerait ce bon marché. Des taux uniformes et raisonnables de transport stimuleront la production et établiront la compétition si les terrains houillers ne sont pas monopolisés.

Cela développera le pays sur le parcours de la ligne et de ses embranchements, ira croître les affaires générales et locales du chemin, et augmentera les probabilités d'un remboursement final au gouvernement de ses forts placements dans cette entreprise.

Nous avons depuis longtemps et avec persistance essayé de débarrasser la compagnie de ce contrat. Nous n'avons pu atteindre ce but, et convaincus de la grande importance de la question du combustible pour la vaste étendue de pays que traverse le chemin, nous croyons de notre devoir de vous faire rapport sur ces faits, afin que le gouvernement en prenne connaissance afin d'y chercher un remède convenable. Depuis que cette première partie de notre rapport est écrite, une assemblée régulière trimestrielle de la direction de l'Union Pacific s'est tenue à New-York. A cette assemblée nous avons recueilli des renseignements que nous ne possédions pas encore. Il paraît que le contrat dont il est parlé plus haut a été originairement fait dans le but de servir de base à l'organisation de la compagnie houillère du Wyoming; que le transfert du contrat à cette compagnie faisait partie de l'entente originale; que cette entente a été mise à exécution comme on se le proposait, et le capital de cette compagnie houillère a été souscrit dans la proportion d'un dixième par M. Wardell pour lui-même et de neuf-dixièmes par des membres de la compagnie du chemin de fer Union Pacific, pour l'usage et le bénéfice de cette dernière compagnie. Les actions n'ont jamais été émises, mais à l'époque de l'assemblée en dernier lieu mentionnée un arrangement a été fait avec la compagnie houillère pour l'émission du capital dans les proportions et en faveur des personnes ci-dessus mentionnées. La compagnie houillère convient aussi d'abroger la clause de la remise de vingt-cinq pour cent contenue dans le contrat, mais il n'a été pris aucune mesure pour dissoudre la compagnie houillère, et le contrat subsiste encore intégralement, à part la remise, qui pourra encore être allouée par convention spéciale. Nous croyons malheureux et

peu sage toute la ligne de conduite de la compagnie de chemin de fer Union Pacific au sujet des terrains houillers et de ses intérêts, et nous ne pouvons l'approuver.

Dans la section six de l'acte du 1er juillet 1862, il est stipulé que "lorsque le chemin sera complété, et jusqu'à ce que les actions et l'intérêt soient payés, au moins cinq pour cent des gains nets de cette voie seront annuellement appliqués à leur paiement."

Il se présente maintenant une question importante : le chemin est-il complété ? Nous croyons qu'il l'est suivant une signification légitime et raisonnable de ce terme. Dans notre jugement, il a été complété depuis une période assez longue pour comprendre les deux années terminées le 30 juin 1872.

Les gains nets de la compagnie pendant ces deux dernières années ont été rapportés comme suit :—

Pour l'année terminée le 30 juin 1871	\$3,443,078 78
Pour l'année terminée le 30 juin 1872	3,142,132 14

Total pour les deux années..... \$6,585,210 92

Cinq pour cent de cette somme seraient \$329,270.54. Mais la compagnie prétend que vu que les chiffres ci-dessus indiquent les gains nets, après avoir simplement déduit les frais d'exploitation, on devrait aussi déduire le compte des intérêts. Il y a assez de force dans cette prétention en ce qui concerne l'intérêt sur les bons portant première hypothèque, car le gouvernement a subordonné son hypothèque à celle des porteurs de bons de première hypothèque. L'intérêt sur ces bons s'élève à environ \$1,634,220, soit pour les deux années, \$3,268,440. Comme cet intérêt est payable en or, et en évaluant l'or à 12 pour cent, \$892,212.80 devraient être ajoutés à la somme, formant un total de \$3,660,652.80 qui, déduit du total net des gains, laisserait encore \$2,925,863.20 sur lesquels le gouvernement aurait droit à cinq pour cent, qui, sur ce chiffre, s'élèveraient à \$146,273.16. Nous ne voyons pas comment on pourrait les réduire au-dessous de cette somme, car tous les autres bons émis par la compagnie sont subordonnés à l'hypothèque du gouvernement. Si le chemin est complété, alors cette somme est due au gouvernement par la compagnie. S'il n'est pas complété, alors cette somme n'est pas due.

Nous avons exprimé notre opinion au sujet de cette question. Nous recommanderions d'appeler l'attention des officiers de la compagnie sur ce sujet, et l'on devrait résoudre cette question d'une manière définitive quelconque.

Il pourrait être bon de mentionner ici, pour montrer que la compagnie était capable de payer cette réclamation de cinq pour cent, que jusqu'au 1er août 1871, la compagnie du chemin de fer Union Pacific a fourni pour la construction du chemin de fer du *Colorado Central*, en argent et en matériel \$269,244.94, outre \$35,387.54 de matériel prêté; qu'elle avait avancé au chemin de fer *Utah Northern*, en matériel, fret, etc., \$91,000, et au chemin de fer *Utah Southern*, en matériel, fret, etc., \$49,109.52, soit un total de \$494,742. Nous comprenons que le grand total pour ces trois chemins s'élève maintenant à \$1,400,000.

Nous ne doutons nullement de la sagesse d'une ligne de conduite qui tend à assurer à la ligne principale les affaires que ces différents chemins pourraient commander. Elle ne pouvait pas convenablement se laisser enlever ce trafic. La ligne de conduite devrait cependant être arrangée de manière à ne nuire à aucune réclamation de remboursement présent ou futur que le gouvernement pourrait avoir.

Nous avons exprimé l'opinion que le chemin de fer Union Pacific, convenablement administré, pourrait faire face à toutes ses obligations légitimes, y compris l'hypothèque du gouvernement.

Ce n'est pas un chemin dont l'exploitation soit excessivement dispendieuse. Avec une administration soignée et prudente installée à la tête de la ligne, revêtue des pouvoirs nécessaires, et connaissant parfaitement le caractère, les ressources et les besoins du pays environnant, on pourrait, suivant nous, augmenter d'une manière très satisfaisante les revenus de la compagnie. Un seul fait servira pour illustrer combien est impérieuse une réforme dans le sens indiqué.

L'augmentation totale des gains de la compagnie sur le fret transporté dans le cours de l'année écoulée le 30 juin 1872, sur ceux de l'année écoulée le 30 juin 1871, était de \$1,084,378.10, sur lesquels \$176,820.40 seulement représentaient l'augmentation des gains locaux, tandis que \$907,557.70 provenaient d'une augmentation de gains généraux.

Ceci montre le mauvais état des opérations de fret sur la ligne. Si elles étaient judicieusement administrées, les affaires locales devraient indiquer une bien plus forte augmentation proportionnellement aux opérations générales. De semblables résultats devront nécessairement découler du système actuel d'administration éloignée.

Les chefs des divers départements, tel que le surintendant général, l'agent général du fret, etc., ne paraissent pas investis des pleins pouvoirs qui leur appartiennent légitimement, et s'ils l'étaient, ils auraient bien assez à faire dans leurs départements respectifs, sans s'occuper des devoirs qui appartiennent au conseil exécutif de la compagnie. Ce conseil se tient à New-York et à Boston. Ceux qui en font partie visitent rarement la ligne. Tant qu'il en sera ainsi, il continuera d'y avoir ce manque d'informations sur la portée des faits et des données relatives aux sources réelles du trafic dont elle devrait tirer la plus forte augmentation proportionnelle des gains, qui forme aujourd'hui la plus juste raison de plainte. C'est toute une affaire d'administrer les opérations générales de cette ligne, de prendre soin des intérêts financiers généraux de la compagnie, de veiller au placement des actions et de les surveiller sur le marché; mais il est tout à fait différent de s'emparer des sources de son trafic local et de les changer en revenus dont le chiffre grossit toujours. On peut faire l'une de ces choses à New-York et à Boston; mais l'autre ne peut se réaliser que sur la ligne par des officiers investis du pouvoir exécutif officiel. Nous ne sommes pas disposés à être minutieux. Nous n'avons nullement le désir de traiter un sujet qui ne serait que sujet à discussion. Nous n'avons à faire aucune recommandation qui aurait pour effet de priver les actionnaires de la compagnie du chemin de fer de leurs justes et légitimes pouvoirs; mais il nous paraît de notre devoir, en vue des grands intérêts pécuniaires que le gouvernement possède dans cette ligne, et des bénéfices qui pourraient en découler pour lui et pour tous les intéressés, de recommander de prendre quelques mesures raisonnables et prudentes, soit volontairement par la compagnie, soit à défaut de cela, au moyen d'une législation prudente, qui transporterait pratiquement l'administration exécutive du chemin de fer Union Pacific sur le champ de ses opérations locales.

Nous ne jugeons pas à propos d'entrer dans plus de détails sur les affaires de la compagnie à présent, parce que nous croyons que si l'on donnait suite aux recommandations que nous avons faites au sujet du siège de l'administration, on réaliserait la plupart des réformes que nous jugeons désirables.

JOHN C. S. HARRISON,
J. H. MILLARD,
JAMES F. WILSON,
DAVID S. RUDDOCK,

*Directeurs de la Cie du chemin de fer Union Pacific,
nommés par le gouvernement.*

M. Price, l'un des directeurs nommés par le gouvernement, n'ayant pu se rencontrer avec les personnes ci-dessus nommées, expliquera l'absence de sa signature.

(3.)

Rapport des directeurs du chemin de fer Union Pacific, nommés par le gouvernement.

1er décembre 1873.

MONSIEUR,—Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret de ce que ce rapport sur le chemin de fer de l'Union Pacific ait été retardé jusqu'à ce jour. Nous avions inten-

tion de le soumettre au commencement de novembre, et nous l'eussions fait, si ce n'eût été le défaut de recevoir certaines données que nous avons prié la compagnie de nous fournir à temps pour nous permettre de faire ce que nous désirions. Le manque de la compagnie d'agir aussi promptement que nous l'aurions désiré, a pu être dû à de bonnes et valables raisons, ainsi qu'elle le prétend.

Nous mentionnons ce fait pour expliquer le retard apporté dans la transmission de notre rapport.

Dans le cours du mois de septembre la ligne toute entière du chemin de fer Union Pacific fut visitée et examinée par deux des directeurs nommés par le gouvernement. Le résultat de cette visite a été sous bien des rapports satisfaisant. Dans notre rapport de 1872, nous avons dit au sujet de ce chemin: "qu'on ne pourrait probablement pas trouver aux Etats-Unis un nombre égal de milles consécutifs de chemin de fer en meilleur état." La route cette année est en meilleur état sous bien des rapports qu'elle l'était alors. Des travaux considérables ont été faits en 1872 pour se prévenir contre le renouvellement du blocus par la neige.

Les résultats obtenus dans l'exploitation de la ligne dans le cours du dernier hiver justifient pleinement l'opinion exprimée dans notre rapport antérieur, dans lequel nous disions que "les efforts que faisait alors le surintendant général pour empêcher le renouvellement du blocus par la neige, seront couronnés de succès et satisfaisants, selon nous, si on lui permet de les accomplir." Dans le cours de l'hiver précédent chaque train a été plus ou moins retardé entre le 5 décembre 1871 et le 19 février 1872, tandis que dans l'hiver 1872-73, un train a été retardé pendant vingt-quatre heures, et très peu de correspondances avec les chemins de l'est ont été manquées à Omaha dans tout le cours de l'hiver. Dans les mesures qu'on a prises pour surmonter avec succès les difficultés causées par la neige en 1873, on a élevé 38½ milles de voie de 1 à 6 pieds, soit en moyenne trois pieds; et l'on a aussi construit environ vingt-cinq milles de clôtures contre la neige et quatre milles d'abris. On espère pouvoir se débarrasser d'ici à un an d'un grand nombre des abris contre la neige construits pour protéger les tranchées. On y parviendra en élargissant les tranchées. On faisait ces travaux pendant que nous visitions la ligne, et l'on avait déjà obtenu des résultats considérables.

Soixante et sept tranchées protégées par des abris et des clôtures devront être élargies de cette manière, et lorsque ces travaux auront été accomplis on se sera dispensé d'environ quinze milles d'abris et de clôtures.

A divers endroits les travaux d'élargissement des tranchées aident matériellement au remplissage des plus hauts et des plus longs ouvrages sur chevalets de la ligne. Les matériaux enlevés d'un certain nombre de tranchées servent à remplir les ouvrages sur chevalets. Les ouvrages qu'on est ainsi en train de remplir et qu'on espère terminer dans le cours d'une année, sont les suivants:—

1er	23	pbs. de haut et	336	pbs. de long.	6me	74	pbs. de haut et	592	pbs. de long.
2me	24	"	480	"	7me	27	"	384	"
3me	25	"	640	"	8me	35	"	352	"
4me	24	"	192	"	9me	35	"	592	"
5me	38	"	192	"					

Soixante milles de nouvelles lisses en fer ont été posées dans le cours de l'année, et cinq cent milles traverses ont été remplacées. On achète maintenant ces traverses en quantité considérable à très peu de chose au-dessus du prix original.

Le tableau suivant indique le nombre et la valeur des locomotives sur la ligne :—

Nombre de locomotives.	Valeur par locomotive.	Valeur totale.
3	\$ 8,000	\$ 24,000
5	9,000	45,000
1	9,500	9,500
43	10,000	430,000
1	11,000	11,000
69	12,000	828,000
18	13,000	234,000
4	14,000	56,000
3	15,000	45,000
147		\$1,682,500

Le nombre, le caractère et la valeur du matériel roulant de cette ligne, le 20 août 1873, était comme suit :—

Voitures.	Valeur de chacune.	Valeur totale.
25 voitures de 1re classe.....	\$6,000	\$ 150,000
26 " 2e "	3,000	78,000
9 " de la poste.....	2,500	22,500
12 " pour les bagages.....	3,500	42,000
9 " de messageries.....	3,000	27,000
2 " pour les payeurs.....	3,500	7,000
2 " pour les officiers.....	4,000	8,000
1 voiture (Lincoln).....	1,000	1,000
1,150 voitures fermées pour les marchandises.....	700	805,000
1,500 " plateformes	500	750,000
48 charriots à bascule.....	500	24,000
50 wagonnets à mains.....	75	26,250
3 wagons portant un grue.....	2,500	7,500
3 wagons de sauvetage.....	5,000	15,000
		\$1,923,350

Tout ce matériel a été trouvé en bon état à la date plus haut mentionnée ; quant à la suffisance de ce matériel le surintendant général nous a fait le rapport suivant : " Nous avons assez de wagons pour l'usage général, mais dans certain temps nous pourrions utiliser cent wagons à marchandises et cent cinquante wagons plateformes de plus. Nous faisons construire actuellement un nombre de wagons à marchandises suffisant pour faire face aux exigences futures."

Nos propres observations nous ont convaincu qu'il faut plus de wagons à marchandises et de wagons plateformes pour répondre aux besoins de la ligne, et nous aurions plutôt nommé un chiffre plus grand que plus petit que celui donné par le surintendant général ; et dans notre jugement, la force motrice, au lieu d'être réduite par vente ou par permission du Congrès, devrait plutôt être augmentée. L'état suivant indique le lieu, les dimensions, le caractère, etc., des ateliers et bâtiments du département des locomotives.

OMAHA.

- Atelier des machines No 1, en brique, 60 x 120 pieds.
 do do No 2, en brique, 50 x 75 pieds.
 Maison de la chaudière, en brique, 50 x 75 pieds.
 Atelier des forgerons, en brique, 76 x 200 pieds.
 Atelier des ferblantiers, en brique, 40 x 50 pieds.
 Remise pour la locomotive de la gare, en brique, 26 x 90 pieds.
 Magasin en brique, 76 x 83 pieds.
 Remise pour l'huile, avec cave, en brique, 24 x 37 pieds.
 Sablière, en brique, 4 x 60 pieds.
 Remise pour les locomotives, en brique, 30 x 104 pieds.
 Fonderie, en bois, 76 x 200 pieds.
 Rotonde, en brique, 20 compartiments.
 Magasin (pour les rebuts) en brique, 26 x 40 pieds.

GRAND ISLAND.

- Rotonde, en brique, 10 compartiments.
 Atelier des forgerons, en bois, 20 $\frac{1}{2}$ x 32 pieds.
 Remise pour l'huile, en bois, 9 x 24 pieds.
 Sablière, en bois, 12 x 16 pieds.

NORTH PLATTE.

- Atelier des mécaniciens, en brique, 100 x 150 pieds.
 Atelier des forgerons, en brique, 60 x 100 pieds.
 Bureau, en brique, 22 x 30 pieds.
 Magasin, en bois, 18 x 24 pieds.
 Remise pour l'huile, en bois, 16 x 16 pieds.
 Rotonde, en brique, 20 compartiments.

SIDNEY.

- Rotonde, en brique, 10 compartiments.
 Atelier des forgerons, 22 x 32 pieds.

CHEYENNE.

- Rotonde, en pierre de montagne, 20 compartiments.
 Remise pour la houille, 30 x 25 pieds.
 Remise pour l'huile, 20 x 30 pieds.

SHERMAN.

- Rotonde, en pierre de montagne, 5 compartiments.

LARAMIE.

- Atelier des mécaniciens, en pierre de montagne, 75 x 125 pieds.
 Atelier des forgerons, en pierre de montagne, 75 x 100 pieds.
 Remise pour les locomotives, en pierre de montagne, 32 x 39 pieds.
 Remise pour l'huile, en pierre de montagne, 28 x 40 pieds.
 Remise pour le fer, en pierre de montagne, 34 x 44 pieds.
 Rotonde, en pierre de montagne, 20 compartiments.

MEDICINE BOW.

- Rotonde, en pierre de montagne, 5 compartiments.

RAWLINGS.

- Atelier des mécaniciens, en pierre de montagne, 75 x 100 pieds.
 Remise pour la locomotive de la gare, en pierre de montagne, 36 x 48 pieds.
 Remise pour le fer et le cuivre, en bois, 30 x 75 pieds.
 Bureau et magasin, en bois, 30 x 75 pieds.
 Rotonde, en pierre, 15 compartiments.

Cinquante pieds de l'atelier des mécaniciens, à Rawlings sert de forge. Il y a aussi un autre atelier pour les machines, en bois, capable de renfermer deux locomotives en réparation.

BITTER CREEK.

Rotonde, en pierre de montagne, 5 compartiments.
Atelier des forgerons, en bois, 32 x 70 pieds.

GREEN RIVER.

Ateliers des mécaniciens et des forgerons, en bois, 40 x 60 pieds.
Rotonde, pierre du Weber Canon, 15 compartiments.

EVANSTON.

Rotonde, pierre du Weber Canon, 15 (20) compartiments. (Cinq de ces compartiments servent d'atelier pour les machines.)
Atelier des forgerons, en bois, 40 x 60 pieds.
Remise pour la locomotive de la gare, en bois, 20 x 40 pieds.

OGDEN.

Rotonde, en bois, 6 compartiments.
Bureau et magasin, en bois, 20 x 28 pieds.

Les ateliers sont munis de tous les outils de la meilleure qualité, et semblent suffisants pour les besoins présents du chemin. Des meilleurs bâtiments plus commodes et plus confortables devraient être construits à Ogden ou à tout autre endroit où se fera le raccordement permanent des chemins de fer Union Pacific et Central Pacific. En général, sur la ligne, le confort des voyageurs en fait de restaurants, de chambres d'attente, etc., est bon, mais à Ogden il est très défectueux. La compagnie a été très heureuse en surmontant l'un des plus sérieux obstacles qu'elle ait rencontrés à l'ouverture de la ligne et quelques temps après. Nous voulons parler du manque de bonne eau, qui pendant quelques temps a menacé de devenir une source de graves embarras. Les efforts de la compagnie pour se rendre maître de ce sujet ont été couronnés d'un si grand succès qu'on éprouve que très peu de difficulté maintenant, même quand le chemin est le plus embarrasé de fret; et l'on trouve aujourd'hui la meilleure eau sur certaines parties de la ligne où pendant un temps considérable on ne pouvait s'en procurer de bonne pour les locomotives. Ceci est le résultat de recherches persistantes, de la découverte de sources et du forage de puits artésiens.

La liste suivante indique l'endroit où sont situées les stations de prise d'eau, les dimensions des citernes, la force employée, et la source d'alimentation.

Omaha.—Citerne 20 x 30, alimentée par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Papillion.—Réservoir 8 x 12, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à bras.

Elkhorn.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Valley.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Fremont.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

North Bend.—Réservoir 12 x 17, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Schuylar.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Colombus.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Silver Creek.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Long Tree.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Chapman's.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Grand Island.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Grand Island.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Wood River.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Kearney.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Elm Creek.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Plumb Creek.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Willow Island.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Brady Island.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

McPherson.—Réservoir 16 x 25, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

North Platte.—Un réservoir 12 x 16 alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

North Platte.—Un réservoir 16 x 28, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

O'Fallons.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Alkali.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Ogallala.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Big Springs.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Julesburgh.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Lodge Pole.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Sidney.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Totten.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Antelope.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Bushnell.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Pine Bluffs.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Egbert.—Réservoir 12 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Hillsdale.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Archer.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Cheyenne.—Réservoir 16 x 28, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Hazard.—Réservoir 16 x 16, alimenté par un puits au moyen d'un moulin à vent.

Otto.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une source au moyen d'une pompe à vapeur.

Granite Canon.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Buford.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une source au moyen d'une pompe à vapeur.

Sherman.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une source au moyen d'une pompe à vapeur.

Red Buttes.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Laramie.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Wyoming.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Cooper Lake.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Lookout.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Rock Creek.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Medecine Bow.—Réservoir 16 x 14, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Carbon.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Percy.—Deux réservoirs, 16 x 24 chaque, alimentés par des ruisseaux, automatiquement.

Fort Steel.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Rawlings.—Deux réservoirs 16 x 24, alimenté par la source Cherokee par une machine automatique et par la source Rawlings au moyen d'une pompe à vapeur.

Separation.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits artésien au moyen d'une machine et d'une chaudière stationnaire, et une pompe installée dans un puits profond. Profondeur du puits, 1,103 pieds; coût, \$17,541.94.

Creston.—Est, deux réservoirs, 12 x 16 chaque, alimentés par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Creston.—Ouest, réservoir 16 x 24, alimenté par un puits artésien au moyen d'une pompe à vapeur. Profondeur du puits 300 pieds; coût, \$1,504.66.

Washakie.—Deux réservoirs, 16 x 24 chaque, alimenté par un puits artésien au moyen d'une machine et d'une chaudière stationnaire, et une pompe installée dans un puits profond. Profondeur du puits, 638 pieds; coût, \$3,340.37.

Red Desert.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits artésien au moyen d'une machine et d'une chaudière stationnaire, et une pompe installée dans un puits profond. Profondeur du puits, 503 pieds; coût, \$3,345.30.

Bitter Creek.—Deux réservoirs, 16 x 24 chacun, alimentés par un puits artésien automatiquement. Profondeur du puits, 695 pieds; coût, \$8,230.45.

Point of Rocks.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits artésien au moyen d'une pompe à vapeur. Profondeur du puits, 1,000 pds.; coût, \$2,819.37.

Rock Springs.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits artésien, automatiquement. Profondeur du puits, 1,145 pieds; coût, \$15,331.62.

Green River.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Bryon.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Granger.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Church Buttes.—Réservoir 14 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Carter.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Bridger.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau au moyen d'une pompe à vapeur.

Piedmont.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Aspen.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Evanson.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un puits au moyen d'une pompe à vapeur.

Wasatch.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau, automatiquement.

Castle Rock.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau, automatiquement.

Hanging Rock.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau, automatiquement.

Echo.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau, automatiquement.

Peterson.—Réservoir 16 x 24, alimenté par un ruisseau, automatiquement.

Ogden.—Réservoir 16 x 24, alimenté par une rivière au moyen d'une pompe à vapeur.

Ce qui fait en tout soixante-quinze stations de prise d'eau, éloignées en moyenne les unes des autres de treize milles et demi, la longueur de la ligne entre Omaha et Ogden étant de 1,038.63. Sept de ces stations sont alimentées par des puits artésiens, dont le coût total s'est élevé à \$52,113.74. A sept des stations l'alimentation se fait automatiquement; à vingt-huit, on se sert de moulins à vent pour élever l'eau; à trente-huit on se sert de la vapeur, et à l'une d'elles on alimente la citerne à bras.

A la fin de l'exercice (30 juin 1873) la compagnie possédait aux différents stations pour les diverses branches de service, des provisions de toutes sortes, y compris des traverses et du combustible, pour une somme totale de \$388,035.64.

Quant à la question de combustible que nous avons traitée au long dans notre rapport de 1872, nous n'avons aucune raison d'y faire aucun changement. Pour arriver à connaître l'état réel du compte entre la compagnie houillère Wyoming et la compagnie de chemin de fer Union Pacific, la lettre suivante a été adressée au surintendant de la première de ces compagnies.

OMAHA, 10 septembre 1873.

“ Veuillez dire de prix pour lequel vous fournissez la houille à la compagnie du chemin de fer Union Pacific, actuellement, et la somme que la compagnie du chemin de fer vous devait le 1er septembre, et quel prix vous avez demandé à la compagnie pour la houille sur laquelle vous avez basé votre réclamation.

“ Votre

J. H. MILLARD.

Directeur du chemin de fer Union Pacific, nommé par le gouvernement.

THOMAS WARDELL, écr., surintendant de la compagnie
Houillère Wyoming, Omaha.”

Voici la réponse à cette lettre :

“ COMPAGNIE HOUILLÈRE ET MINIÈRE DU WYOMING,

“ BUREAU DU SURINTENDANT, OMAHA, 12 septembre 1873.

“ CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 10 septembre reçue et son contenu noté. En réponse je vous renverrai respectueusement à M. John Duff, président de la compagnie houillère et minière du Wyoming, qui répondra à vos questions.

“ Votre respectueux,

“ THOMAS WARDELL,

Trésorier de la compagnie houillère et minière du Wyoming.

“ M. J. H. MILLARD,

“ Directeur de la compagnie du chemin de fer Union Pacific,

“ nommé par le gouvernement, Omaha, Nebraska.”

Cette correspondance caractérise parfaitement la conduite de ceux qui dirigent la compagnie houillère et minière du Wyoming, en ce qui concerne nos efforts pour obtenir des renseignements sur ses relations commerciales entre la compagnie du chemin de fer Union Pacific. Le compte que tient à Omaha cette dernière compagnie avec la première ne s'accorde pas avec les prix demandés pour la houille tels que fixés par le contrat existant entre les deux compagnies. On dit que la compagnie du chemin de fer Union Pacific possède neuf-dixièmes du fonds capital de cette compagnie houillère et minière; M. Wardell prétend posséder l'autre dixième. Il est surintendant et trésorier, de fait, le gérant général de la compagnie houillère et minière; il tient ses comptes, manipule ses fonds, et s'occupe en général de ses affaires.

Eu égard aux intérêts supposés de la compagnie du chemin de fer et à l'absence de renseignements complets au sujet du compte de houille, la demande de données contenue dans la lettre qui précède était bien et convenablement adressée. Ce résultat est une nouvelle preuve de l'inconvenance du contrat pour la houille dès l'origine. Son existence ne peut en aucune manière se justifier.

D'autres personnes possédant des charbonnages sur la ligne se disent prêts à fournir de la houille à la compagnie du chemin de fer à trois dollars la tonne. Le prix nominale payé maintenant à la compagnie houillère et minière du Wyoming est trois dollars et cinquante centins. La différence entre ce prix et celui du contrat, tel que mentionné dans notre rapport de l'année dernière, est gardée, nous dit-on, indéterminée, pour être réglée plus tard.

La compagnie houillère et minière réclame le prix plein du contrat, qui, nous informe-t-on, sans doute d'une manière digne de foi, s'élevait le 31 juillet dernier, à une balance de \$1,075,596.97 en faveur de la compagnie, tandis que la balance due à cette date, au prix nominal de \$3.50, était de \$263,382.15, laissant une balance de \$812,214.82 dont pas un dollar ne devrait, à notre jugement, être payé. Et nous sommes fermement d'opinion d'adopter une nouvelle ligne de conduite au sujet des dépôts de combustible sur le parcours de la ligne, tant en ce qui regarde l'approvisionnement de la compagnie que pour la consommation générale. Nos vues sur ce sujet en général ont été exprimées dans notre dernier rapport, et nous n'avons rien à y changer.

Le total des gains du chemin pendant l'exercice terminé le 30 juin 1873 ont été de.....	\$9,633,965 09
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1872.....	7,953,014 20
Augmentation de 1873 sur 1872.....	\$1,680,950 80
Frais d'exploitation pendant l'exercice terminé le 30 juin 1873.....	\$4,697,999 56
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1872.....	4,300,816 94
Augmentation de 1873 sur 1872.....	397,182 62
Gains nets de l'exercice terminé le 30 juin 1873.....	\$4,935,965 53
Gains nets de l'exercice terminé le 30 juin 1872.....	3,652,197 35
Augmentation de 1873 sur 1872.....	\$1,283,768 18

Il y a eu augmentation constante dans les gains de la ligne depuis le 30 juin dernier, et l'on espère, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1874, une très-forte augmentation sur le dernier exercice.

Les gains nets de l'exercice terminé le 30 juin 1873 étant de \$4,935,965.53, en déduisant l'intérêt sur les bons portant première hypothèque (y compris la prime sur l'or) qui, en évaluant l'or à 9 pour cent, \$1,781,129.98, nous nous sommes assurés que la somme sur laquelle le gouvernement avait droit à cinq pour cent était de \$3,154,835.55 pour l'exercice dernier. Les cinq pour cent sur cette somme s'élèvent à \$157,741.77. En donnant cette conclusion nous adhérons à la position que nous avons prise dans notre rapport de l'année dernière, que le chemin de fer Union Pacific est un chemin terminé suivant la signification du mot dans les actes du Congrès qui pourvoient à sa construction. Nous garderons cette position jusqu'à ce que le gouvernement nous informe que nous faisons erreur.

La dette flottante de la compagnie est déclarée être de \$2,000,000, dont la plus grande partie a été occasionnée par des avances faites aux lignes de raccordement en argent, en matériaux, en fret, en achat d'actions, etc. Un état concernant chaque chemin ainsi aidé se trouve ci-annexé.

Les intérêts de la compagnie de chemin de fer Union Pacific dans la compagnie de chemin de fer Utah Central, qui possède une ligne qui se soude à la première à

Ogden, sont la valeur de 5,000 actions du capital du chemin de fer Utah Central, achetées à cinquante centins dans la piastre, \$250,000.

La répartition des certificats pour les 5,000 actions ont été expliqués le 4 octobre 1873 comme suit :—

	Actions.
Données en garantie collatérale à Horace F. Clark, pour lui-même et d'autres directeurs, contre des prêts à la compagnie	3,000
A la <i>Union Trust Company de New-York</i>	2,000
Total	5,000

On croit que ces actions valent plus que le prix qu'elles ont coûté à la compagnie, et l'on en fait le transfert à John Duff, président de la compagnie du chemin de fer Union Pacific, fidéicommissaire de cette dernière.

Etat des sommes portées au compte de la compagnie du chemin de fer Utah Southern, pour argent avancé, matériaux fournis, etc., par la compagnie de chemin de fer Union Pacific.

Argent avancé, billets mis en circulation, etc.....	\$255,038 68
Matériaux fournis et main-d'œuvre.....	63,430 90
Fret.....	93,696 72
	<u>\$412,186 30</u>

Pour lesquelles la compagnie du chemin de fer Union Pacific a reçu 480 bons de l'Utah Southern, à 80 pour cent, \$384,000. Solde le 19 novembre 1873, \$28,286.30.

Les 480 bons reçus ont été répartis comme suit, à cette date :—

Donnés en garantie collatérale à—

Morton, Bliss et Cie, de New-York.....	\$160,000 00
A la <i>Union Trust Co.</i> , de New-York.....	220,000 00
A la compagnie	100,000 00
	<u>\$480,000 00</u>

Etat des sommes portées au compte de la compagnie du chemin de fer Utah Northern, pour matériaux fournis, main-d'œuvre, fret etc. :—

Matériaux fournis, main-d'œuvre, etc.....	\$ 2,550 29
Fret, local.....	\$49,167 96
Fret, arrérages.....	60,047 26
	<u>109,215 22</u>
	\$111,765 51
Crédit pour argent reçu.....	73,000 00
	<u>Solde dû le 30 septembre 1873.....</u>
	\$38,765 51

Etat des sommes portées au compte de la compagnie du chemin de fer Colorado Central pour argent avancé, matériaux fournis etc. :—

Argent avancé, billets mis en circulation, et traites acceptées.....	\$887,696 90
Matériaux fournis et main-d'œuvre.....	151,171 90
Certificats de fret.....	48,777 78
Intérêt à compte et coupons passés échéance.....	40,655 09
	<u>\$1,128,301 67</u>

Pour lesquels la compagnie du chemin de fer Union Pacific a reçu :—

110 bons du Colorado Central, portant première hypothèque à 85.....	\$93,500 00
380 do do do do ...à 80	304,000 00
2,100 actions dans le capital du Colorado Central à 25.	52,500 00
	<hr/>
	\$450,000 00
Solde dû le 30 septembre 1873.....	678,301 67
Effets loués, non compris dans cet état, consistant en matériel.....	35,387 54
	<hr/>
Total réel à la date ci-dessus mentionnée....	\$713,689 21

Les 490 bons reçus comme il vient d'être dit, ont été répartis comme suit :—

Donnés en garantie collatérale à—

Oliver Ames	\$179,000 00
John Duff.....	50,000 00
Elisha Atkins.....	22,000 00
Joseph Richardson.....	56,000 00
Blake Brothers, etc.....	200,000 00
	<hr/>
	\$487,000 00
A la compagnie.....	3,000 00
	<hr/>
	\$490,000 00

Les certificats des 2,100 actions du fonds-capital sont, me dit-on, en la possession de la compagnie.

La somme totale avancée à ces diverses compagnies, comme l'indique l'état ci-dessus, s'élève à \$1,937,541.02.

Les avances ont été faites pour activer la construction des diverses lignes mentionnées, et pour obtenir un tel contrôle sur leur trafic, dans l'intérêt de la compagnie Union Pacific, qu'il aurait pour effet de grossir le volume de ses opérations, et d'augmenter ses revenus. Le chemin de fer du Colorado Central est destiné à former une voie de communication entre la région montagneuse du Colorado, Denver, et la section agricole de ce territoire, et le chemin de fer Union Pacific, auquel il se soudera à Julesburgh. Lorsque nous avons visité la ligne en septembre dernier, elle était assez avancée pour relier entre elles Denver, Golden, Boulder City et Fremont par une voie de quatre pieds huit pouces et demi de largeur, et Golden et Black Hawk par une voie de trois pieds de largeur, ainsi qu'un embranchement qui se rapprochait rapidement de Idaho Springs.

Le raccord avec Denver se faisant en partie par la ligne d'une autre compagnie, la compagnie Union Pacific n'a aujourd'hui aucune voie de communication favorable avec aucun des points ci-dessus mentionnés, et elle n'en aura pas tant que la ligne du Colorado Central n'aura pas été complétée jusqu'à Julesburgh. Qu'une voie de communication comme celle qu'offrira cette ligne augmentera matériellement le trafic sur le chemin de fer Union Pacific entre Omaha et Julesburg, est indubitablement vrai, tandis qu'elle établira en même temps la concurrence entre les deux lignes, ce qui tendra à développer sûrement et rapidement les ressources du territoire du Colorado. Jusqu'à ce jour les gains réels nets de la partie de la ligne qui est terminée ont dépassé les gains nets prévus. Pour le prouver, nous pouvons dire que les gains nets prévus par mille en 1873, étaient de \$2,288; les gains nets réels pour les mois de mai, juin et juillet ont été de \$3,490 par mille. C'est la dernière époque à laquelle nous ayons aucune statistique publiée indiquant les gains nets du chemin.

L'état suivant cependant indique les gains bruts mensuels, depuis l'époque où le

chemin a été ouvert jusqu'à la station Black Hawk, jusqu'au mois d'août 1873, inclusivement :—

1872. Moitié du mois de septembre.....	\$ 6,651 95
1873. Janvier.....	10,274 18
Février.....	12,630 86
Mars.....	17,648 80
Avril.....	20,455 34
Mai.....	22,058 07
Juin.....	23,224 82
Juillet.....	28,539 91
Août.....	30,600 50

Total pour huit mois et demi..... \$172,784 43

D'après ces chiffres on pourra facilement voir qu'il y a eu excédant des gains nets sur les gains estimés chaque mois. Dans tous les cas, ils indiquent une augmentation croissante des affaires, ce qui continuera sans doute.

Le chemin de fer Utah Central relie l'Union Pacific à Salt Lake City.

Dans le cours de l'année écoulée le 31 décembre 1872, ce chemin a reçu en fret, réduit en livres.....	186,674,948
Et a expédié du fret, réduit en livres.....	37,478,985

Total de livres reçues et expédiées..... 224,153,933

Du 1er janvier 1873 au 31 juillet :—

Il a reçu	117,534,595
Il a expédié.....	27,970,129

Total de livres reçues et expédiées.....	145,504,724
Soit, un total de livres pour tout cet espace de temps.	369,658,657
Soit, réduit en tonnes.....	184,829

Sur le fret expédié en 1871, il y a en lingots.....	11,307,000
Minerais contenant de l'or, de l'argent, du plomb, etc.	20,694,092

Total de livres de minerais et de lingots..... 32,001,092

Sur le fret expédié dans les sept mois de 1873, il y avait en lingots.....	5,777,831
Minerais.....	15,473,275

Total en minerais et en lingots..... 21,251,106

A ce chiffre, il faudrait ajouter pour 1873, plomb..... 3,092,099

Total du produit de mines, expédié..... 24,343,205

L'expédition du plomb cette année est due à la fondation, dans l'Utah, d'établissements où l'on sépare le plomb d'avec la pierre.

Il existe aujourd'hui dans un rayon de douze milles de Salt Lake City, environ onze fournaux pour la réduction des minerais contenant des métaux précieux, et dans le territoire de l'Utah, on compte plus de trente établissements qui s'occupent de la réduction des minerais. Toutes ses industries se sont développées depuis la construction de l'Union Pacific.

Le chemin de fer Utah Southern commence à Salt Lake City et se prolonge maintenant jusqu'à Provo, et sera en définitive poussé jusque dans la partie sud du territoire de l'Utah.

Le chemin de fer Utah Northern se relie à l'Union Pacific à ou près de Brigham City, et passe dans la vallée du Coche, la plus belle de toutes les vallées de l'Utah, et se continuera jusqu'à Soda Springs. Par cette route se fera en définitive en grande partie tout le commerce du Montana.

Nous ne sommes pas prêts à donner une statistique sur ces deux derniers chemins, attendu qu'ils n'ont été exploités activement que récemment. L'esprit d'entreprise que ces chemins ont infusé dans l'esprit des habitants du pays que traversent ces divers chemins est très satisfaisant et devra augmenter considérablement les opérations de l'Union Pacific, et rehaussera ainsi la garantie du gouvernement.

Quant aux avances que la compagnie de l'Union Pacific a faites pour aider ces chemins, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans notre rapport de 1872 :—“ Nous ne pouvons douter de la sagesse d'une politique qui tend à assurer à la ligne principale les opérations que ces divers chemins peuvent commander. Elle ne pouvait se laisser enlever ce trafic. Cette politique devrait cependant être ordonnée de manière à ne pas nuire aux réclamations présentes ou futures quelconques que le gouvernement pourrait avoir à se faire rembourser.” La capacité de la part de la compagnie de faire les avances dont il vient d'être parlé tend à montrer qu'elle aurait pu rendre au gouvernement plus qu'elle ne l'a fait, et donne lieu à la question de savoir si la compagnie a le pouvoir d'employer ses capitaux à autre chose que ce qui est autorisé par la loi.

Sur les terres données par les Etats-Unis à la compagnie pour l'aider à construire sa voie et sa ligne de télégraphe, il avait été vendu le 1er octobre 1873, un total de 799,748, $\frac{7}{10}$ acres, à un prix moyen de \$4.50 l'acre, soit un total de \$3,598,398.19.

L'émission originale des bons d'octrois de terre était de \$10,400,000. Au moyen de ces ventes de terres, il avait été retiré le 1er septembre 1873, \$1,389,000 de ces bons, laissant une balance impayée de \$9,011,000 à cette date.

L'octroi des terres, retirera sans doute en définitive toute l'émission des bons d'octrois de terre et laissera un surplus considérable à la compagnie.

Plusieurs difficultés se sont élevées au sujet des terres de la compagnie. Dans l'état du Nébraska, les terres ont été taxées et placées sur les duplicata de taxes dans les divers comtés dans lesquels elles sont situées.

La compagnie a enjoint la perception des taxes prélevées sur ces terres. La décision de l'affaire ainsi présentée sera certainement en faveur de la compagnie quant à toutes les terres dont le titre n'aura pas été transféré par les Etats-Unis à la compagnie. Les questions soulevées sont semblables à celles qui ont été décidées par la Cour supérieure des Etats-Unis dans les causes de la compagnie du chemin de fer Kansas Pacific vs. John H. Prescott, et de la même compagnie vs. Charles C. Culp. L'affaire se trouvera ainsi dans cette singulière position : Le gouvernement a cessé d'émettre des certificats de terres en faveur de la compagnie. Cette dernière vend des terres pour lesquelles elle n'a pas de certificats, à des colons ou à d'autres pour un prix moyen de \$4.50 l'acre. Quelques-unes des terres ainsi vendues sont payées en partie en argent, et le reste à terme avec intérêt. Dans l'un ou l'autre cas la compagnie a un bénéfice pécuniaire actuel. Cependant, les terres ainsi vendues ne sont pas sujettes à la taxe. Nous recommandons d'apporter quelque remède à ce cas anormal. Il est préférable pour toutes les parties que les terres octroyées à la compagnie soient vendues et améliorées, car cela augmentera les opérations de la ligne, et rendra la compagnie plus capable de remplir ses obligations envers le gouvernement. Les personnes qui achètent les terres devraient être certaines d'avoir un bon titre. Les terres vendues devraient être sujettes à la taxe. Comme remède, nous recommanderions, jusqu'à ce que le gouvernement ait pris une décision sur la ligne de conduite à suivre pour l'émission des certificats de terres en faveur de la compagnie, que des certificats soient émis en faveur de la compagnie pour toutes les terres qu'elle aura vendues, ou qu'elle pourra, à l'avenir, vendre de bonne foi, afin que le titre des acheteurs soit complet et les terres sujettes à la taxe. Nous ne voyons aucune raison de ne pas émettre de certificats en faveur de la compagnie pour les terres comprises dans cet octroi et propres aux fins agricoles. Cette émission de certificats aurait deux résultats : Premièrement, elle rendrait les terres sujettes à la

taxe; secondement, elle obligerait à vendre les terres et faciliterait la colonisation et l'amélioration du pays. Il est désirable d'atteindre ces deux buts.

Les opérations du chemin augmentent constamment.

L'état comparatif suivant nous est fourni pour neuf mois des années 1872 et 1873, en commençant au mois de janvier :—

Du 1er janv. au 30 sept. 1873.		Du 1er janv. au 30 sept. 1872.	
Gains.....	\$7,366,024 61	Gains.....	\$6,238,321 37
Dépenses.....	3,692,882 75	Dépenses.....	3,547,522 87
Gains nets....	\$3,673,141 86	Gains nets....	\$2,690,798 40

Augmentation des gains bruts pour neuf mois, \$1,127,703.34; augmentation des gains nets pour neuf mois, \$982,343.46.

Par une administration libérale des affaires de la compagnie, surtout de son département du fret, nous n'avons aucun doute que les gains bruts du chemin pourront d'ici à peu de temps être portés à \$12,000,000 par année. Lorsqu'on en sera arrivé là, il n'est pas difficile de comprendre que le chemin pourra protéger pleinement les intérêts du gouvernement.

L'exploitation de ce chemin n'est pas dispendieuse. Sous ce rapport on peut maintenir les frais d'exploitation bien au-dessous de la moyenne des chemins des Etats-Unis.

Sur un gain de \$12,000,000 par année, on pourrait établir le compte comme suit :

Gain brut.....	\$12,000,000
Dépenses, à 55 pour cent.....	\$6,600,000
Intérêts sur les bons hypothéqués avec prime sur l'or à 9 pour cent.....	1,781,299
Cinq pour cent au gouvernement sur les re- cettes nettes, à \$3,619,000.....	180,950
Intérêts sur les bons du revenu.....	1,000,000
	9,562,249
Solde.....	\$2,438,751

Dans l'état qui précède on n'a pas pourvu à deux items—l'intérêt sur les bons d'octrois de terre, et l'intérêt sur les bons du gouvernement émis en faveur de la compagnie. L'intérêt sur ces derniers, en argent courant, serait de \$1,629,982.00, laissant une balance en caisse de \$808,779.91 après avoir tout payé à part l'intérêt sur les bons d'octroi de terre.

Au moyen d'une administration énergique et économe du département des terres, on devrait pourvoir à l'intérêt sur les bons d'octrois de terre.

Après avoir soigneusement examiné ce sujet, nous n'hésitons pas à exprimer notre ferme conviction qu'on pourrait attendre le résultat ci-dessus mentionné dans le cours des deux années prochaines. Mais pour arriver à ce but, il faudra nécessairement faire des réformes dans l'administration. Nous les avons désignées dans notre rapport de l'an dernier. Nous répéterions maintenant ce que nous avons dit alors. La capacité de la ligne est grande—si grande qu'on ne devra pas comprendre que nous fixions à \$12,000,000 par année le chiffre maximum qu'il peut atteindre.

La sûreté du placement du gouvernement dépend de l'avenir du chemin, et nous ne pouvons insister trop fortement sur les moyens à prendre pour changer le siège du pouvoir exécutif de cette compagnie. Lorsqu'on l'aura fait, une multitude d'obstacles qui retardent maintenant et nuisent au développement des opérations dans cette vaste étendue de pays disparaîtront, car il ne faut pour cela que les personnes chargées du pouvoir exécutif responsable de la compagnie les reconnaissent.

JAMES F. WILSON,
J. H. MILLARD,

Directeurs nommés par le gouvernement, chemin de fer Union Pacific.

L'honorable C. DELANO, secrétaire de l'intérieur.

Ex. du Doc. No. 90, du Sénat, 41ème Congrès, 2ème session.

Lettre du secrétaire de l'intérieur communiquant, suivant une résolution du Sénat de ce jour, le rapport de l'achèvement final du chemin de fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
WASHINGTON, D. C., 23 mai 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de l'achat final du chemin de fer du Pacifique, demandé par la résolution du Sénat en date d'aujourd'hui.

Je suis, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur,

W. T. OTTO,
Secrétaire intérimaire.

L'honorable SCHUYLER COLFAX,
Vice-président des Etats-Unis et président du Sénat.

WASHINGTON, D. C., 30 octobre 1869.

Les soussignés, membres d'une commission pour examiner les chemins de fer Union Pacific et Central Pacific, nommés en vertu d'une "résolution conjointe pour la protection des intérêts des Etats-Unis dans la compagnie du chemin de fer Union Pacific, le chemin de fer Central Pacific, et pour d'autres fins," approuvée le 10 avril 1869, ont l'honneur de soumettre le rapport suivant :

En vertu d'instructions données par le département de l'intérieur, en date du 14 août 1869, quatre membres de la commission étaient réunis à Omaha le 23 août, mais les instructions du cinquième commissaire ne lui étant pas parvenues, il n'était pas présent, et il a été décidé, sans les formalités voulues, de continuer jusqu'à Sacramento. La commission s'assembla à Sacramento le 8 septembre, tous les membres étant présents ; elle s'organisa en élisant le général Hiram Walbridge, président, et le général C. B. Comstock, secrétaire ; elle commença l'inspection du chemin de fer Central Pacific en travaillant habituellement depuis 6.30 heures du matin jusqu'à la nuit, et elle a pris pour cette inspection du 8 au 14 septembre. L'inspection de l'Union Pacific commença le 14 septembre et se termina le 23, date à laquelle la commission s'ajourna pour se réunir à Washington, le 13 octobre 1869, mais l'assemblée fut subséquemment remise jusqu'au 23 octobre, date à laquelle la plupart des cartes et des renseignements demandées sur ces deux chemins furent reçus.

La résolution conjointe en vertu de laquelle la commission a été nommée, lui demande "d'examiner et de faire rapport sur l'état de ces deux chemins, et de dire quelle somme d'argent, s'il en faut, sera nécessaire pour compléter ces deux chemins sur toute leur longueur jusqu'au terminus, pour en faire des chemins de première classe, conformément aux diverses lois relatives à ces chemins." Les instructions du département de l'intérieur exigent que le rapport soit minutieux et spécifique sur certains sujets relatifs à la construction et au matériel roulant des lignes que mentionnaient ces instructions, et qu'il devrait dire, s'il y a lieu, jusqu'à quel point l'alignement de l'un ou l'autre de ces deux chemins dévie de la route la plus centrale, la plus directe et la plus praticable mentionnée dans les actes du Congrès."

Les instructions ajoutent : "Vous ne serez cependant pas restreints à ces instructions, mais, suivant l'esprit de la résolution, vous inclurez dans votre rapport toutes les recommandations et les faits relatifs à ces chemins, que votre examen vous suggérera, et que vous jugerez nécessaire de soumettre au président des Etats-Unis."

La première question qui se présente à la commission est celle-ci : Qu'entend le Congrès dans les divers actes au sujet des chemins de fer du Pacifique par les mots "chemin de fer de première classe ?"

Les chemins de fer que l'on considère maintenant de première classe dans ce pays étaient loin d'être parfaits à leur inauguration, et ils ont atteint leur haute position actuelle au moyen de fortes dépenses que n'auraient jamais justifiées leur minime trafic dans les commencements. Exiger que les chemins de fer du Pacifique soient de suite construits dans l'état qu'ont atteint d'autres lignes après des années de grandes et lucratives opérations, serait un gaspillage d'argent. Il est évident pour la commission que ce n'était pas ce que le Congrès désirait et avait en vue en exigeant un chemin de fer de première classe.

Si des compagnies particulières avaient construit ces lignes sans subsides du gouvernement, il aurait indubitablement été de leur intérêt de les construire d'abord à aussi peu de frais possible, eu égard à leur maintien en opération, et lorsqu'ils auraient été construits et auraient été prospères, elles les auraient graduellement améliorés à mesure que l'aurait exigé l'augmentation du trafic.

Mais le gouvernement a fait des avances considérables en argent et en octrois de terres, dont une partie sera de prix, et en retour il a exigé un meilleur chemin qu'une compagnie particulière l'aurait construit—un chemin qui fut capable de transporter les voyageurs et le fret avec rapidité, sûreté et certitude—un chemin aussi bon que la majorité de ceux construits dans les États densément peuplés.

Les commissaires sont d'opinion que la loi sera satisfaite et qu'on se conformera aux desseins du Congrès si les chemins sont convenablement localisés, avec des rampes raisonnables; s'ils ont une chaussée solide d'une bonne largeur; s'ils sont ballastés avec un soin convenable et propre à maintenir la voie en bon état d'un bout à l'autre de l'année; des constructions permanentes pour traverser les cours d'eau, de bonnes traverses, des attaches en fer; suffisamment de voies d'évitement, de citernes, d'ateliers, de machines, et un matériel roulant proportionné—les plus importants ateliers de machines et les remises pour les locomotives étant en maçonnerie—et la commission est heureuse de dire que dans son opinion, bien qu'il faille encore faire certaines dépenses, ces deux chemins sont substantiellement tels aujourd'hui. Les dépenses nécessaires pour l'achèvement seront données en détail pour chaque chemin.

Rapport sur le chemin de fer Central Pacific avec estimation des sommes nécessaires à son achèvement.

TRACÉ.

Suivant l'opinion de la commission, le tracé général est bon, bien qu'elle ait remarqué quelques endroits où il leur a paru qu'il pouvait être amélioré dans quelques détails, peut-être avec une légère augmentation de dépenses. Mais cela ne pouvait être déterminé d'une manière positive que par une exploration approfondie, au moyen d'instruments, ce que la commission n'a pas eu le temps de faire. Comme on peut s'y attendre, le tracé est sujet à la critique, mais il n'y a aucune erreur dont le gouvernement doive exiger de suite la rectification. On ne croit pas qu'elle ait dépassé certaines limites raisonnables, eu égard à la hâte avec laquelle la dernière partie de la ligne a été construite, ni que les bons ou les octrois de terre doivent être refusés à cause de la petite distance dont ils augmentent la longueur de la route. La ligne peut faire toutes ses opérations avec sûreté et rapidité.

LA CHAUSSÉE.

Est généralement d'une bonne largeur, et dans les tranchées et dans les remblais; on a remarqué quelques endroits où les remblais étaient étroits, et on a fait une estimation des frais à encourir pour les élargir.

TUNNELS.

Il y a quinze tunnels sur cette route à travers du roc solide et du conglomérat ou granit tendre. Une partie est cintrée avec des constructions en bois qui dureront plusieurs années. Ceux qui ont été percés à travers le roc solide et qui ne sont pas cintrés ont duré depuis deux ou trois ans sans donner de craintes, et n'indiquent aucun signe de faiblesse; nous ne donnons aucune estimation pour les faire cintrer.

PONTES, VIADUCS EN BOIS ET PONCEAUX.

Les ponts sont généralement du système Howe, bâtis avec de bons matériaux et bien faits. Plusieurs d'entre eux sont cependant plus légers qu'il n'est désirable, surtout dans leurs tiges de suspension, et dans quelques cas ils sont si légers que la charge la plus pesante qu'ils pourraient porter, un train de locomotives accouplées, ne devrait pas y passer à grande vitesse. Il a été préparé une estimation des frais à faire pour renforcer ceux qui sont considérés trop faibles pour porter avec sûreté la charge maxima. Ce sont les ponts jetés sur la fourche nord de la Humboldt, sur la crique Donner, et les deux grandes arches de la rivière Américaine.

Les piles du pont de la rivière Américaine sont en bois. On a fait une estimation pour y substituer de la pierre.

Les hauts viaducs en bois à l'ouest et dans la Sierra Nevada sont généralement bons. Au moins deux d'entre eux devront être en définitive remblayés ou remplacés par des constructions permanentes, ainsi que les viaducs en bois et les ponceaux temporaires à l'est de la Sierra Nevada. Une estimation est faite dans ce but. On ne devrait cependant pas exiger le remplacement *immédiat* de ces viaducs en bois, attendu qu'ils seront sûrs pendant quatre ou cinq ans, et en attendant on acquerra l'expérience nécessaire quant à la position et aux dimensions des ponceaux voulus.

La maçonnerie, surtout dans la division des montagnes, est bien construite et les matériaux sont bons.

ABRIS CONTRE LA NEIGE.

Au sommet de la Sierra Nevada la neige a quelquefois une épaisseur de quinze pieds, ce qui rend très-difficile d'assurer le service régulier des trains pendant l'hiver, mais c'est une difficulté qu'on a, croyons-nous, surmonté énergiquement et avec succès.

Dans la région des grandes chutes de neige, excepté dans quelques tranchées élevées, la voie a été couverte d'abris solidement construits, et planchéiés sur les côtés, ce qui la protège complètement contre la neige.

Il y a dans ces montagnes de fréquents éboulis ou avalanches de neige, et en plusieurs endroits la voie coupe leur chemin. Lorsque cela arrive dans une tranchée, un solide toit est construit au-dessus de la voie et s'étend sur le côté de la montagne, auquel s'adapte son extrémité, qui est fermement attachée au roc, et son inclinaison est telle que l'avalanche passe facilement par dessus les toits qui, dans quelques cas, s'élèvent de cent à deux cents pieds sur tout le versant de la montagne, et sont très solidement construits, afin de porter la forte pesanteur qui peut soudainement se précipiter sur eux. Sur une distance de cinquante milles on trouve une longueur totale de trente-deux milles d'abris et de galeries, qui coûtent d'après les états fournis par la compagnie, \$1,731,000.

VOIE.

Les lisses en fer de la voie varient de 56 à 66 livres par verge linéaire; elles sont parfaitement boulonnées sur des traverses de bonne grosseur, au nombre de 2,300 à 2,640 par mille; environ cent quinze milles de lisses sont posées sur des coussinets, et le reste sur des joints éclissés.

Le tout est d'un bon niveau et en ligne et bien adapté aux grandes vitesses, comme sur la moyenne des chemins de fer de première classe aux États-Unis.

VOIES D'ÉVITEMENT.

Les voies d'évitement, qui ont environ cinq pour cent de la longueur de la ligne, sont amplement suffisantes pour les besoins des opérations de la compagnie, et judicieusement placées.

BALLAST.

Un grande partie de la route est bien ballastée avec de bons matériaux. En faisant les calculs pour suppléer aux défauts que nous avons remarqués sous ce rapport, nous avons eu égard à un genre de matériaux dont la chaussée est formée, et au peu de pluie qui tombe à l'est de la Sierra Nevada.

GARES.

Les gares à l'ouest de la Sierra Nevada ne sont pas jugées suffisantes et l'on a évalué le coût de nouvelles gares. Plus à l'est, quoique ce ne soit que des constructions communes, elles suffisent encore pour les opérations actuelles du chemin. Lorsqu'on les remplacera on devra les mieux construire.

STATIONS DE PRISE D'EAU.

Elles sont en nombre suffisant et placées à des endroits commodes, excepté dans la région alcaline, dans laquelle quelques-unes sont trop éloignées pour exploiter le chemin avec économie—dans un cas il y a 34 milles. Mais il est si évidemment de l'intérêt de la compagnie d'avoir de l'eau à des distances convenables que nous ne croyons pas nécessaire d'évaluer les frais d'une alimentation additionnelle.

ATELIERS POUR LES MACHINES ET REMISES POUR LES LOCOMOTIVES.

Les ateliers pour les machines sont jugés suffisants, excepté au point projeté de raccordement des deux chemins. On a en mains une provision suffisante de machines et d'outils dans tous les ateliers, excepté à ce point de raccordement. A l'est de Rocklin, les remises des locomotives sont en bois, et elles devraient avoir des murs en pierre ou en brique. Il en faudrait de nouvelles. On a fait une estimation de ces frais. Ces remises en bois pour les locomotives sont des constructions de première classe dans leur genre, mais on aurait dû à l'origine les construire en pierre ou en brique.

MATÉRIEL ROULANT.

La compagnie emploie sur sa ligne cent soixante-six locomotives; treize wagons dortoirs; vingt-trois voitures pour les bagages, la poste et l'express; six cent quarante-huit wagons couverts pour les marchandises, les fruits et les bestiaux; douze cent quatre-vingt-treize wagons-plateformes; elle fait construire maintenant d'après l'état fourni par la compagnie, dix-huit wagons-dortoirs; trente-une voitures de première classe, et vingt-cinq voitures de seconde classe pour les voyageurs; la commission croit ce nombre beaucoup trop grand pour les besoins présents et futurs immédiats de la ligne.

LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

La ligne du télégraphe est bien construite et possède un nombre suffisant de stations.

EVALUATION DES DÉPENSES À FAIRE POUR SUPPLÉER AUX DÉFAUTS DU CHEMIN DE FER CENTRAL PACIFIC.

Pour ballaster la voie entre Sacramento et Alta	\$ 20,000
id. id. id. Verdi et Humboldt.....	50,000
id. id. id. Humboldt et Carlin	100,000
id. id. id. Carlin et Promontory.....	50,000
Pour élargir les remblais entre Verdi et Humboldt.....	5,000
id. id. id. Carlin et Toano.....	5,000
id. id. id. Toano et Promontory.....	3,000
Nouvelles gares entre Sacramento et Alta.....	10,000
Gare pour les voyageurs et hangar pour le fret au raccordement projeté des deux chemins.....	10,000
Remise pour les locomotives à Truckee, en brique ou en pierre, en sus de la somme déjà dépensée à cet endroit.	20,000
Pour substituer des murs en brique à la charpente en bois de la remise des locomotives à Wadsworth.....	14,000
Pour substituer des murs en brique ou en pierre à la charpente en bois de la remise aux locomotives à Winnemucca.....	11,200
Pour substituer des murs en brique ou en pierre, à la charpente en bois de la remise aux locomotives à Carlin.....	11,200

Pour une remise en brique ou en pierre pour les locomotives à Terrace, à part les matériaux qui s'y trouvent déjà.....	\$ 20,000
Pour une remise en brique ou en pierre au point de raccordement projeté avec l'Union Pacific.....	40,000
Ateliers de réparations pour les machines à ce point de raccordement.....	50,000
Outils et machines pour les ateliers à ce point de raccordement.....	20,000
Pour renforcer deux grandes arches du pont sur la rivière Américaine.....	2,000
Pour construire des piliers en pierres pour le pont sur la rivière Américaine.....	18,750
Renforcer le pont sur Donner Creek.....	500
Renforcer le pont sur la fourche nord du Humboldt.....	500
Pour les culées, le pont sur poutre traversière et le remplissage à la crique Arcade.....	1,500
Pour remplir le viaduc en bois Auburn et faire un ponceau cintré.....	15,000
Pour remplir le viaduc en bois Auburn à la station No 450, et faire un ponceau cintré.....	16,000
Remplissage des viaducs en bois, et construction permanente d'aqueducs sous cent soixante et quinze petits viaducs en bois.....	70,000
Remplissage des viaducs en bois et construction permanente d'aqueducs sous treize grands viaducs.....	13,000
Total.....	<u>\$576,650</u>

SURPLUS DE MATÉRIEL.

Sur examen des listes de matériel roulant, d'outils et d'approvisionnements de surplus soumis par la compagnie, la commission est d'opinion qu'après avoir fait une allocation libérale, cette compagnie possède une valeur de plus d'un million de dollars de ces articles, en sus des besoins futurs immédiats de la ligne.

Dans l'annexe A, on trouvera une liste des cartes, documents et états soumis par cette compagnie.

Rapport sur le chemin de fer Union Pacific, avec estimation des frais d'achèvement.

TRACÉ.

Le tracé de la ligne acceptée fait grand honneur aux ingénieurs de la compagnie. Il y a moins d'erreurs qu'on ne s'y serait raisonnablement attendu, vû la longueur de la route et les difficultés qu'ils ont éprouvées, et le gouvernement ne devrait pas, à notre avis, exiger la rectification d'aucune d'elles. On a dévié de la ligne acceptée, aux montagnes Promontory et à Nintah, et l'on devrait corriger ces déviations; et à Omaha la ligne du pont devrait être construite de manière à éviter la forte rampe actuelle. L'adoption de cette ligne fait disparaître la nécessité de réduire les rampes sur le tracé actuel, comme on l'a demandé jusqu'à présent. Il est fait une estimation du coût de ces changements.

CHAUSSÉE.

La chaussée a, sur une grande partie de la route, une largeur convenable, tant dans les tranchées que dans les remblais, bien qu'il y ait quelques endroits où il faudra élargir les remblais; il est fait une estimation de ces frais.

TUNNELS.

Il y a quatre courts tunnels, trois à travers du roc solide, qui ne sont pas cintrés, et un dont la voûte est soutenue par des poutres. La commission n'a pas jugé nécessaire de les remplacer par une maçonnerie.

PONTS, VIADUCS EN BOIS ET AQUEDUCS.

Plusieurs des hauts viaducs en bois entre la station Blue Creek et Promontory devraient être remplis de suite. Ils ont évidemment été faits comme constructions temporaires pour hâter l'ouverture du chemin. En aval d'Echo, deux viaducs élevés (sur le neuf cent soixante et onzième mille), et deux du même genre près de Piedmont (sur le neuf cent trente-quatrième et le neuf cent trente-sixième milles), devraient être remplis dans le cours de l'année qui s'avance. Le haut viaduc en bois de Dale Creek est bien construit, et l'on n'a pas évalué le coût de son remplissage, parce que c'est une construction de premier ordre dans son genre.

Les ponts sont généralement bien construits avec de bons matériaux. Il y en a cependant plusieurs de cent et de cent cinquante pieds d'ouverture sur Bitter Creek, où un débouché de quarante pieds aurait amplement suffi. La maçonnerie en est d'une qualité tout à fait inférieure. La compagnie s'occupe actuellement à changer le lit du cours d'eau de manière à rendre inutile huit ou dix de ces ponts, et fera des remblais de ces ponts. Il est donné une estimation du coût d'achèvement de ceux qui doivent rester.

Quelques uns des ponts du système Howe, comme plusieurs du chemin de fer Central Pacific, ont des tiges de suspension trop faibles pour porter la charge maxima d'un train de locomotives. Plusieurs devraient être renforcés et l'on fait une estimation pour cela.

Au sujet de plusieurs viaducs en bois (qui n'ont pas encore été mentionnés) et d'aqueducs, dont nous avons estimé le coût de remplacement, nous ferons observer que des directeurs pratiques de chemins de fer, suivant une économie bien entendue, ne les remplaceraient pas par des constructions permanentes tant qu'ils sont sûrs, ce qui, dans l'opinion de la commission, sera pendant quatre à cinq ans pour plusieurs d'entre eux, et à l'expiration de ce temps l'expérience indiquera la position et la grandeur des aqueducs beaucoup mieux qu'on ne peut le déterminer maintenant.

PARANEIGES.

On a déjà pris quelque mesure de protection contre la neige, mais il en faudra de beaucoup plus grandes. Les officiers de la ligne semblent comprendre l'importance de ces constructions, et s'occupaient d'en préparer les matériaux. Il sera sans doute sage d'établir des abris contre la neige aux endroits exposés, mais l'expérience seule peut en désigner convenablement la place. L'économie dans les frais d'exploitation et de réparation sera si considérable qu'aucun chemin de fer dans une position semblable ne saurait s'en passer; nous croyons donc qu'on peut avec sûreté laisser toute cette partie des travaux entre les mains de la compagnie, qui les fera aussi promptement que son expérience lui indiquera les endroits convenables et le genre de construction à bâtir.

VOIE.

La voie est généralement bonne, mais on a remarqué quelques milles où le fort trafic près d'Omaha avait usé considérablement les rails. Leur remplacement est une affaire de réparations ordinaires, et non une de construction, vu que cette partie du chemin a été en opération depuis quatre ans. Environ quatre cent cinquante milles de la voie ont des rails pesant cinquante livres par verge linéaire, reposant sur des coussinets en fer forgé; le reste est en rails de cinquante-six livres reposant sur des joints éclissés.

Les traverses sont généralement de pin, d'une grosseur raisonnable et d'une bonne qualité, excepté celles d'environ quatre cents milles immédiatement à l'ouest d'Omaha, qui étaient originellement en grande partie de peuplier. Plusieurs de ces dernières ont été remplacées avec du pin du chêne et du cèdre, mais un grand nombre sont encore sur la voie. Une partie des frais de remplacement appartient au compte

de réparation de la voie, mais une partie devrait être inscrite au compte de construction, vu que les traverses étaient à l'origine d'une qualité inférieure. On évalue ce remplacement à cent mille dollars, en sus des réparations ordinaires, vu que la compagnie en a actuellement un nombre considérable pour cette fin. Les traverses sont au nombre de 2,300 à 2,640 par mille de voie.

VOIES D'ÉVITEMENT.

Les voies d'évitement sont amplement suffisantes pour les opérations du chemin, et s'élèvent pleinement à neuf pour cent de sa longueur totale.

BALLASTAGE.

Une partie considérable du chemin est bien ballastée avec de bons matériaux; il en faudra cependant encore une quantité considérable, surtout entre Promontory et Ogden, et dans la vallée de la Platte. Pour cette dernière, on ne pourra s'en procurer qu'à une très grande distance; cependant nous jugeons la chose si importante que nous sommes justifiables d'évaluer les frais de ce transport.

GARES ET RÉSERVOIRS.

Le genre des gares est bon; elles sont bien situées et en nombre suffisant pour faire face aux opérations du chemin. La compagnie a aussi construit, à des endroits convenables sur la ligne, plusieurs bons hôtels et restaurants pour la commodité des voyageurs. Il y a quelques longs intervalles entre des réservoirs, mais les commissaires se sont convaincus que la compagnie fait tout en son pouvoir pour obtenir une abondante alimentation d'eau.

HOUILLE.

La découverte de gisements houillers considérables, d'un accès facile, à divers endroits sur la ligne, est très-importante, parce qu'elle réduit les frais d'exploitation.

ATELIERS ET REMISES POUR LES LOCOMOTIVES.

A plusieurs endroits il existe des ateliers permanents, bien construits et bien munis de machines et d'outils. Ils sont bien placés. Nous avons évalué les frais de construction d'un nouvel atelier au point de raccordement des deux lignes. Les remises pour les locomotives sont généralement construites en pierre ou en brique, et d'une grandeur suffisante. Il en faudrait à trois autres points, et nous avons fait une estimation de ces frais.

MATÉRIEL ROULANT.

On emploie sur cette ligne cent quarante-neuf locomotives, vingt-six voitures de première et quinze de seconde classes pour les voyageurs, (outre les wagons-dortoirs dont on se sert sur la route, mais qui n'appartiennent pas à la compagnie); dix-huit voitures pour les bagages, la poste et l'express; quatre-vingt-huit pour les hommes d'équipe, pouvant aussi servir pour les émigrants; neuf cent quinze voitures pour les marchandises et onze cent sept wagons-plateformes, (outre trois cents autres loués à d'autres compagnies qui s'en servent). Il y a trois voitures de première pour les voyageurs et deux pour l'express et la poste en voie de construction dans les ateliers de la compagnie à Omaha. Les wagons pour les marchandises dépassent de beaucoup les besoins actuels et immédiatement futurs de la compagnie.

Vu le matériel considérable que possède la compagnie à Omaha, et la grande facilité dont elle jouit pour la construction de voitures de première classe, nous n'avons fait aucune estimation pour cette classe de matériel roulant.

LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.

La ligne et les stations de télégraphe suffisent pour le présent, bien que plusieurs des poteaux ne soient pas d'une qualité très durable.

ESTIMATION DES FRAIS À ENCOURIR POUR SUPPLÉER AUX DÉFAUTS DU CHEMIN DE FER
UNION PACIFIC, DE PROMONTORY À OGDEN.

Pour ballaster la voie.....	\$46,000
Pour élargir les remblais.....	6,000
Pour remplir les hauts viaducs en bois entre le mille soixante seizième et le mille quatre-vingt-cinquième milles, inclusivement.....	38,000
Culées et piles du pont de Bear river, à part les matériaux actuellement possédés et les travaux faits.....	5,000
Culées, pont de Ogden river, à part les travaux faits et le matériel en main.....	4,000
Remplissage et construction d'aqueducs permanents à quarante-quatre petites ouvertures.....	20,000
Remplissage et construction d'aqueducs permanents à trois grandes ouvertures.....	1,200
Remplissage, construction d'un pont sur poutres traversières et de culées, à trois grands viaducs.....	5,400
Corriger la construction et réduire les rampes pour se conformer au tracé accepté entre le mille quatre-vingtième et mille quatre-vingt cin- quième milles, inclusivement.....	80,000
Total.....	206,000

ÉVALUATION DES FRAIS À ENCOURIR POUR SUPPLÉER AUX DÉFAUTS DU CHEMIN DE FER
UNION PACIFIC, D'OGDEN À OMAHA.

Ballastage de la voie entre Ogden et Echo.....	\$5,000
id id Echo et Bryan.....	70,000
id id Bryan et Rawlings.....	90,000
id id Rawlins et Laramie.....	85,000
id id Laramie et Ogallalla.....	70,000
id id Ogallalla et Ogden.....	116,500
Élargissement des remblais entre Ogden et Echo.....	3,600
id id Echo et Bryan.....	31,500
id id Bryan et Rawlings.....	12,500
id id Rawlins et Laramie.....	6,000
id id Laramie et Ogallalla.....	7,000
id id Ogallalla et Columbus.....	18,000
id id Columbus et Omaha.....	9,000
Pour gare de voyageurs et de marchandises au raccordement projeté avec le chemin de fer Central Pacific.....	10,000
Pour une remise à locomotive en brique ou en pierre à ce raccordement..	40,000
Pour un atelier à ce raccordement.....	50,000
Pour une remise en brique ou en pierre pour les locomotives, à Green River, à part les matériaux qui sont déjà rendus.....	20,000
Pour une remise à locomotive, en brique ou en pierre, dans le voisinage de Washatch ou Evanstown.....	20,000
Pour remplacer les traverses en peuplier, à part le compte des réparations	100,000
Pour renforcer le pont Papilion.....	500
Pour agrandir la pile et changer le pont à Crow Creek.....	1,000
Pour reconstruire les piles et les culées à Laramie.....	6,000
Pour la maçonnerie et la construction d'un pont sur la petite Laramie....	3,000
Pour améliorer les culées à Rock Creek.....	1,000
Pour réparer la maçonnerie du pont Medicine Bow.....	2,500
Pour reconstruire et réparer la maçonnerie des ponts sur Bitter Creek....	21,000
Pour les culées et les piles de Green River.....	15,000
Pour l'agrandissement de la pile de la dernière traverse de Black's Fork..	1,000

Piles et culées à Black's Fork, huit cent soixante et treizième mille.....	3,500
Piles et culées à Black's Fork, huit cent quatre-vingtième mille.....	12,000
Maçonnerie à la traverse Big Muddy, huit cent quatre-vingt-dixième mille	7,500
Maçonnerie à la traverse Big Muddy, huit cent quatre-vingt-onzième mille	5,500
Maçonnerie pour quatre ponts sur poutres traversières entre le neuf cent quarante-sixième et le neuf cent quarante-neuvième milles, y compris le remplissage des remblais.....	15,000
Pour les culées de six ponts sur poutres traversières de 40 pieds, depuis le neuf cent quatre-vingt-cinquième jusqu'au neuf cent quatre-vingt-huitième milles, inclusivement.....	2,400
Aqueduc cintré.....	500
Remplissage d'un viaduc en bois au pont de la rivière Weber.....	3,000
Remplissage et remplacement au moyen d'aqueducs permanents de trente-quatre petits viaducs en bois entre Ogden et Yellow Creek.....	14,000
Remplissage et remplacement au moyen d'aqueducs permanents de dix grands viaducs en bois entre Ogden et Yellow Creek.....	11,000
Remplissage de deux viaducs élevés, sur le neuf cent soixante-treizième mille.....	12,000
Remplissage de deux viaducs élevés, sur le neuf cent soixante et onzième mille.....	32,500
Remplissage d'un viaduc sur le neuf cent soixante et dixième mille.....	2,000
Remplissage de deux viaducs sur Yellow Creek.....	2,200
Pour les culées, le remplissage et la construction de ponts sur poutres traversières au neuf cent soixantième et le neuf cent soixante et seizième mille.....	2,500
Pour remplir et remplacer au moyen d'aqueducs permanents dix petits viaducs entre Yellow Creek et Piedmont.....	2,000
Remplissage de viaduc au neuf cent soixante-huitième mille.....	500
Pour des culées, un pont sur poutres traversières, et le remplissage, au neuf cent cinquante-sixième mille.....	1,500
Pour remplir quatre grands viaducs entre le neuf cent quarante-cinquième et le neuf cent trente-quatrième milles, inclusivement.....	33,500
Pour remplir et remplacer par des aqueducs permanents dix-sept petits viaducs entre Piedmont et Bryan.....	7,000
Culées à la traverse Big Muddy, neuf cent vingt-septième mille.....	9,000
Culées à la traverse Big Muddy, neuf cent vingt-troisième mille.....	3,000
Culées, ponts et remplissage de dix-huit viaducs entre Piedmont et Bryan, principalement sur la Muddy.....	32,600
Pour remplissage et construction de trois aqueducs en syphon entre Piedmont et Bryan.....	3,700
Pour remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents de quarante petits viaducs entre Bryan et Rawlings.....	16,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents de vingt grands viaducs sur chevalets entre Bryan et Rawlings.....	20,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents, de soixante petits viaducs sur chevalets entre Rawlings et Laramie...	24,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents, de dix-sept grands viaducs sur chevalets entre Rawlings et Laramie.....	17,000
Remplissage de trois autres grands viaducs sur chevalets, et construction d'aqueducs en syphon entre Rawlings et Laramie.....	25,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents, de cent vingt-cinq petits viaducs sur chevalets entre Laramie et Ogallalla.....	50,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents, de trente-sept grands viaducs sur chevalets, entre Laramie et Ogallalla..	29,000
Remplissage de dix-huit autres grands viaducs sur chevalets entre Laramie et Ogallalla.....	50,000

Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents de cinquante petits viaducs sur chevalets, entre Ogallalla et Omaha.....	30,000
Remplissage et remplacement par des aqueducs en syphon permanents, de vingt-cinq grands viaducs sur chevalets entre Ogallalla et Omaha....	20,000
Pour changer la ligne pour son tracé original à Uintah.....	5,000
Pour réduire les rampes ou changer la ligne près d'Omaha	60,000
Total des dépenses à faire entre Promontory et Omaha	\$1,586,100

MATÉRIEL DE SURPLUS ET APPROVISIONNEMENTS.

Après avoir examiné la liste du matériel roulant, de l'outillage et des approvisionnements que possède la compagnie et qu'elle a soumise, et en laissant une marge libérale pour les besoins futurs immédiats de la ligne, nous trouvons que la compagnie possède un surplus que nous évaluons à environ \$1,800,000.

Dans l'annexe B, on trouvera une liste des cartes, documents et états soumis par cette compagnie.

En terminant ce rapport, les commissaires désirent déclarer que ces deux compagnies font des travaux considérables sur leurs lignes respectives, et qu'ils se rapprochent de jour en jour plus près du type exigé par la loi.

Cette grande ligne, dont la valeur est incalculable pour le pays, et dont tout citoyen devrait être fier, a été construite dans la moitié du temps accordé par le Congrès, et forme aujourd'hui une bonne et sûre voie de communication entre Omaha et Sacramento; elle est bien outillée et tout à fait prête à transporter sûrement et rapidement les voyageurs et le fret, et peut soutenir une comparaison favorable avec la majorité des chemins de première classe aux Etats-Unis.

Respectueusement soumis,

HIRAM WALBRIDGE,
S. M. FENTON,
C. B. COMSTOCK,
E. F. WINSLOW,
J. F. BOYD, *commissaires.*

A l'honorable

J. D. Cox, secrétaire de l'intérieur.

RÉPONSE

(23p)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 10 février 1881;—demandant copie de l'arrêté du conseil rendu en 1873 ou avant, fixant Esquimalt comme terminus ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,

22 février 1881.

Secrétaire d'Etat.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RÉPONSE

(23q)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 janvier 1881 ; demandant toute la correspondance et tous les documents échangés entre le gouvernement et les propriétaires de la pompe brevetée de *Haggas* pour locomotives, qui a été fournie l'an dernier au gouvernement, pour la première section du chemin de fer du Pacifique canadien à l'ouest de la baie du Tonnerre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
25 février 1881.

RÉPONSE

(23r)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février 1881 ; demandant copie de tous rapports au conseil et de tous ordres en conseil concernant la destitution de *Sandford Fleming* de la charge d'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien. Aussi copie de toute correspondance échangée entre les ministres et entre M. Fleming et aucun membre du gouvernement sur le même sujet.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
26 février 1881.

RÉPONSE

(23s)

A UN ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 11 février 1881, pour un état ou estimé donnant la quantité et la valeur des matériaux en fer pour ponts sur le chemin de fer du Pacifique Canadien entre Selkirk et Kamloops ; aussi tous les renseignements que possède le gouvernement relativement au nombre, à la longueur et à la nature des ponts.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
5 mars 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses qui précèdent ne sont pas imprimées.]

RÉPONSE

(23t)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté du 9 février 1881 ;— pour copie de toute correspondance avec le ministre des chemins de fer et le ci-devant ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, et de toute autre correspondance et documents concernant la réclamation présentée par C. Horetzky pour une plus forte rémunération que celle qu'il a reçue pour avoir exploré la région comprise entre les rivières Skeena et de la Paix pendant l'année 1879.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
9 mars 1881.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

(23u.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 25 février 1881.

MONSIEUR,—A la demande de l'honorable J. J. C. Abbott, avocat de cette compagnie, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, dûment certifié et scellé du sceau de la corporation, un extrait du procès-verbal de la première assemblée des directeurs, tenue le 17 du courant, au sujet de l'arrangement projeté entre le gouvernement et la compagnie, relativement au droit de passage à accorder dans certaines circonstances, sur une partie du chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à la station Callander, etc.

M. Abbott désire que je vous dise que cet extrait vous est transmis ainsi qu'à l'honorable sir Alexander Campbell, attendu que les résolutions qu'il renferme ont été adoptées par les directeurs à votre demande conjointe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. DRINKWATER, *secrétaire.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer.

Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

EXTRAIT du procès-verbal de la première assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, tenue au bureau de la compagnie, à Montréal, le 17 février 1881.

Et considérant que dans le cours de la discussion qui a eu lieu sur l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, il a été soulevé certaines questions que les entrepreneurs présents à Ottawa ont cru devoir régler en consentant à ce que cette compagnie prendrait certains engagements avec le gouvernement du Canada aussitôt qu'elle serait organisée, et qu'il est à propos de pourvoir à la conclusion de ces arrangements :

A ces causes, il est unanimement résolu que cette compagnie est prête à conclure une convention avec le gouvernement fédéral à l'effet suivant, savoir :

Si quelque compagnie autre que la compagnie du chemin de fer du Canada Central construit une ligne partant de quelque point du chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près la rivière Wahnapiit, allant à quelque point du lac Huron ou du lac Supérieur, ou sur la rivière Sainte-Marie, cette compagnie aura droit de circulation sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à partir du point de jonction jusqu'à la station de Callander, à condition que cette compagnie donnera à la compa-

gnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des droits de circulation semblables et réciproques sur son chemin de fer à l'ouest de ce point de jonction.

Dans le cas où la compagnie achèterait, acquerrait, fusionnerait, affermerait, ou posséderait et exploiterait le chemin de fer du Canada Central, la dite station de Callander continuera d'être un point neutre ou de réception et de distribution commun au chemin de fer du Canada Central et à tout chemin de fer de la province d'Ontario se dirigeant au sud à partir de la dite station de Callander, et dans ce cas tout le trafic à destination ou venant de tout point de l'ouest ou du nord-ouest par ou pour un tel chemin de fer d'Ontario, sera transporté à ou de la station de Callander au même taux par mille que le trafic semblable à destination ou venant du même point par ou pour le dit chemin de fer du Canada Central; et ce taux par mille ne sera pas plus élevé que le taux moyen par mille exigé pour le trafic identique depuis le point de chargement sur le chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au point de destination sur le chemin de fer du Canada Central, ou depuis le point de chargement sur le chemin de fer du Canada Central jusqu'au point de destination sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, selon le cas.

Et pour les fins de la présente section le mot "trafic" comprend non-seulement les voyageurs et leurs bagages, les marchandises, animaux et choses transportés par chemin de fer, mais aussi les wagons, plateformes et voitures de toutes sortes adaptés à la circulation sur un chemin de fer, s'ils sont offerts au transport comme fret. Mais cette convention ne sera pas interprétée comme étant un consentement à des droits de circulation par aucun chemin de fer sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Cette convention sera sujette aux conditions, quant aux taux spéciaux pour les acquéreurs de terrains, ou pour les immigrants, ou ceux qui se proposent d'immigrer, qui sont contenues dans la vingt-quatrième section de la charte de cette compagnie.

Si en aucun temps le chemin de fer du Canada Central était acheté, acquis, loué à perpétuité par cette compagnie ou fusionné avec son chemin de fer, cette fusion ou acquisition, cet achat ou bail seront subordonnés aux obligations légales existantes de la dite compagnie créées par sa charte, ou tout amendement à sa charte, à l'égard des droits de circulation ou des conventions de trafic, ainsi qu'à l'égard des matières et choses mentionnées dans les lettres patentes incorporant cette compagnie.

Pour copie conforme,

C. DRINKWATER,
Secrétaire.

(23v.)

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.

Etat des sommes à voter pour faire face aux dépenses à faire sur l'embranchement de Pembina.

Somme dépensée du 30 juin 1880 au 31 décembre 1880.	\$101,512 80
Crédit pour 1880-81.....	86,000 00
Surplus de dépenses en 1880-81 auxquelles il faudra pourvoir.....	15,512 80
*Somme qui sera nécessaire pour régler de compte de M.M. Kavanagh, Murphy et Ryan, entrepreneurs	20,000 00
Dommages aux terres, non réglés; les réclamations s'élèvent à environ.....	14,000 00
L'évaluation faite par les estimateurs nommés en vertu de l'acte du chemin de fer C. P. est d'environ.....	2,000 00

COLLINGWOOD SCHRIEBER.

OTTAWA, 15 mars 1881.

*Le gouvernement a contre eux une réclamation et conteste des items de leur compte.

RÉPONSE

(24)

À UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 13 décembre 1880, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet au 1er décembre, pendant les années 1879 et 1880, respectivement.

ETAT des recettes et des dépenses (en détail) imputables au fonds consolidé, du

No:	RECETTES.	Total,	Total,
		du 1er juillet au 30 nov. 1879.	du 1er juillet au 30 nov. 1880.
		1879-80	1880-81
1	Douanes	5,611,242 65	7,481,201 64
2	Accise	1,595,188 60	2,258,717 09
3	Postes	406,146 66	469,227 91
5	Revenu des travaux publics	256,930 57	282,015 94
7	Menus revenus des travaux publics	1,775 03	2,772 41
9	Revenu des chemins de fer	377,141 65	186,293 74
10	Timbres d'effets de commerce	80,783 26	82,198 91
11	Intérêt sur placements	56,096 65	89,643 14
12	Casuel	19,114 53	44,822 59
13	Terres de l'artillerie	10,233 15	16,569 04
14	Impôts sur les banques	655 71	1,951 08
15	Amendes et confiscations	20,668 87	14,738 28
19	Prime, escompte et change	19,982 14	43,258 47
20	Fonds des marins	16,344 47	25,019 39
21	Police de havre	11,995 44	19,309 38
23	Fonds d'inspection des bateaux à vapeur	2,028 67	2,388 02
25	Gaz	986 00	992 00
26	Pêcheries	3,122 59	5,111 58
27	Honoraires des inspecteurs-mesureurs de bois	14,365 14	21,987 33
28	Milice	8,786 23	10,982 93
29	Pénitenciers	9,961 59	13,417 41
30	Poids et mesures	1,603 01	12,193 60
31	Hôpitaux de marine	186 50	13 50
32	Améliorations des havres	1,973 69	1,095 34
33	Gazette du Canada	196 60	990 27
34	Fonds de retraite	6,871 37	8,950 99
35	Phares et service côtier	263 31	354 00
36	Terres fédérales	23,229 16	40,249 38
38	Collège militaire	8,933 41	8,933 41
39	Timbres judiciaires	7,200 38	370 49
40	Honoraires judiciaires, cour maritime de l'Ontario		91 25
41	Décisions de la cour suprême	217 89	2,681 55
42	Chemin de fer Intercolonial, recettes, compte indéterminé	*373,802 71	*686,867 73
43	do de l'Île du P.-E. do	†26,122 62	†43,041 67
44	do du Pacifique		136,179 82
45	Embranchement de Windsor, ch. de fer Intercolonial		10,738 77
Total, fonds consolidé		8,965,216 84	12,025,369 98

* Transferts au revenu jusqu'à la fin de septembre.

* Transferts faits jusqu'à la fin de juillet.

† Transferts faits jusqu'à la fin d'octobre.

† Transferts faits jusqu'à la fin de septembre.

1er juillet au 1er décembre, pendant les années 1879 et 1880, respectivement.

No.	PAIEMENTS.	Total du	Total du
		1er juillet au 30 novembre 1879.	1er juillet au 30 novembre 1880.
		1879-80	1880-81
1	Intérêt sur la dette publique	2,215,185 68	2,216,180 11
8	Frais d'administration	41,733 28	54,449 91
9	Fonds d'amortissement	514,034 60	518,299 98
21	Prime, escompte et change	24,886 00	14,655 34
24	Gouvernement civil	360,501 26	370,492 90
27	Administration de la justice	179,721 21	189,972 01
28	Police	3,691 71	5,512 98
29	Législation	33,514 56	83,459 15
30	Pénitenciers	86,022 62	109,955 54
31	Arts, agriculture et statistique	8,908 66	8,950 90
32	Recensement, 1881	570 00	2,438 97
33	Immigration et quarantaine	73,214 74	106,763 53
34	Pensions	56,389 16	49,462 78
35	Fonds de retraite	37,382 04	47,323 16
36	Milice et forces enrôlées	401,703 98	340,869 12
37	Police à cheval, Manitoba	179,861 93	168,065 13
38	Commission sur mandats de poste	4,350 57	5,666 11
39-40	Travaux et édifices publics	540,136 68	594,087 30
41	Service par voie de mer et à l'intérieur	159,866 51	148,944 07
42	Phares et service côtier	130,153 99	150,650 22
43	Pêcheries	15,698 77	19,981 84
44	Exploration géologique	19,987 34	21,883 08
45	Hôpitaux de la marine et marins malades	14,607 37	11,916 89
46	Inspection des bateaux à vapeur	2,541 20	3,701 28
47	do assurances		3,507 91
48	Entretien des bureaux locaux	2,221 70	2,624 35
49	Institutions scientifiques	13 066 11	13,797 14
50	Terres fédérales	35,176 37	24,684 81
51	Inspection et mesurage du bois	20,922 15	21,151 81
52	Exposition de Sydney	750 00	
53	Subventions aux provinces	1,867,002 15	1,904,481 72
61	Exposition de Paris	142 37	138 00
62	Sauvages	385,486 61	277,358 81
63	Divers	16,836 25	8,362 62
65	Déductions sur le revenu		
66	Douanes	301,432 26	303,763 06
67	Accise	105,969 58	84,534 09
68	Poids et mesures	14,393 60	24,723 69
69	Inspection des principaux produits	465 20	547 34
70	Falsification des substances alimentaires	2,341 50	448 50
71	Postes	732,679 12	772,903 63
72	Travaux publics	200,293 93	202,732 55
73	Commission du chemin de fer du Pacifique		50 00
74	Frais d'exploitation des chemins de fer	*432,651 01	†216,488 68
78	Petits revenus	6,196 43	8,698 52
Total, fonds consolidé		9,242,690 18	9,114,679 33

* Représente les transferts pour le chemin de fer Intercolonial jusqu'à la fin de septembre, et pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard jusqu'à la fin d'octobre.

† Représente les transferts pour le chemin de fer Intercolonial jusqu'à la fin de juillet, et pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard jusqu'à la fin de septembre.

E T A T

(25)

De toutes les pensions et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 vic., ch. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Dates des ordres en conseil.	Noms des retraités.	Leur emploi lors de la retraite.	Allocation annuelle.		Gratification.	
			\$	cts.	\$	cts.
1830.....		D'après le rapport au parlement en date du 16 février 1880.....	143,614	26	20,610	65
23 mars.	Daniel Hanvey.....	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur, Saint-Thomas, Ont.....	420	00		
12 avril	E. Dagneault.....	Comptable, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	188	00		
12 do	Michel Hénault.....	Journalier, canal Beauharnois.....	174	25		
12 do	M. D. McKenna.....	Gardien de phare, Ile de McNutt, N.E.....	184	32		
12 do	J. O. Benoit.....	Commis de malle sur ch. de fer, Montréal.....	211	20		
12 do	Benjamin T. Heney.....	Gardien de phare, Ile Flint, N.E.....	110	00		
14 do	Darius Smith.....	Surint., des phares en amont de Montréal.....	250	80		
3 mai.	Joseph Pratt, M.D.....	Chirurgien, pénit. de St-Vincent-de-Paul.....	279	36		
3 do	J. J. Fox.....	Percept. des douanes, Ile de la Madeleine.....	840	00		
3 do	John Norton.....	Gardien de phare, lac Saint-Louis.....	270	00		
3 do	Hy. J. G. Forbes.....	Officier des douanes, Port-Hope.....	578	00		
3 do	T. C. Crowell.....	Gardien de phare, Ile au Phoque, N.E.....	201	40		
3 do	Chas. Firth.....	do Ile de Coffin, N.E.....	135	00		
3 do	James Malpass.....	Eclusier, canal Welland.....	267	40		
3 do	John Cochrane.....	Donanier, Richibouctou, N.B.....	84	00		
3 do	Thomas Turner.....	Eclusier, canal Welland.....	182	69		
3 do	Edward Hanley.....	Passeur do.....	219	95		
19 juin.	William Wallace.....	Percepteur, Hillsboro', N.B.....	406	00		
19 do	Jas. G. Richardson.....	Géologue, exploration géologique, Montréal.....	1,088	00		
19 do	Robt. Barlow.....	Dessinateur en chef, exploration géologique, Montréal.....	850	00		
19 do	E. Steacy.....	Messager, chambre des communes.....	286	00		
19 do	E. Durocher.....	do do.....	178	50		
19 do	V. Brice.....	do do.....	192	00		
23 do	H. J. Thorne, sen.....	Maître de poste, Frédéricton, N.B.....	700	00		
5 juill.	Edward Thivierge.....	Gardien de phare, Bellechasse.....	140	60		
5 do	P. Proulx.....	do Killarney.....	143	00		
17 août.	Joseph Chabot.....	do Pte Saint-Laurent.....	72	00		
8 oct.	Lt.-col. Thos. Wily.....	Directeur général des magasins militaires.....	1,232	00		
8 do	Duncan McG. Lambert.....	Gardien de phare, Ile Chantry, lac Huron.....	253	00		
8 do	Cyrille Junot.....	Commis, ministère de la milice, Ottawa.....	420	00		
15 do	John A. McDonald.....	Inspect. de district, revenu de l'int., I.P.E.....	288	00		
15 do	James Tobin.....	Journalier, canal Cornwall.....	153	60		
27 do	F. Lewis.....	Commis, ministère des finances.....	1,008	00		
27 do	Alfred Patrick.....	Greffier, chambre des communes.....	2,380	00		
19 nov.	Geo. P. Dickson.....	Inspecteur du revenu de l'intér., Toronto.....	1,188	00		
19 do	Edward Labossière.....	Eclusier, canal Chambly.....	282	20		
19 do	S. S. Walsh.....	Préposé au débarquement, Guelph.....	462	00		
19 do	Lt.-col T. W. Magrath.....	do Clifton.....	455	00		
19 do	James Wallace.....	Préposé à l'engagem. des matelots, Halifax.....	192	00		
3 déc.	Alexander McNab.....	Ingénieur en chef, chemin de fer, I.P.E.....	1,715	00		
3 do	P. O'Reilly.....	Facteur, Montréal.....	302	40		
12 avril	Patrick Mullens.....	Sous-percep. des douanes, South Bar, N.E.....			90	62
12 do	Capt Ed. Roche.....	Surintendant des phares, N.E.....			300	00
5 juill.	F. J. Falding.....	Commis, ministère de la justice.....			650	00
17 août.	Thos. McGoey.....	Gardien d'estac., station de la Gatineau.....			333	33
17 do	John Foster.....	Jaugeur, Charlottetown, I.P.E.....			333	28
15 oct.	C. Desormiers.....	Commis du bureau de poste, Winnipeg.....			275	00
12 mai.	T. H. Allen.....	Commis, ministère des travaux publics.....			833	33
Totaux.....			\$162,602	93	\$23,426	21

2.—ETAT indiquant les noms des officiers inscrits sur la liste des retraités lors de l'abolition de leur emploi, et les appointements annuels que recevaient ces employés.

Noms.	Emplois.	Appointements annuels.	
		\$	cts.
Cyrille Junot.....	Commis, ministère de la milice, Ottawa.....	1,000	00
Joseph Pratt, M.D.....	Chirurgien, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	600	00
James G. Richardson.....	Géologue, exploration géologique, Montréal.....	1,600	00
Robert Barlow.....	Dessinateur en chef.....	1,250	00
Patrick Mullens.....	Sous-percepteur des douanes, South Bar, N.E.....	150	00
	Total.....	\$4,600	00

3.—ETAT indiquant les pensions périmées par décès ou autrement, depuis la date du dernier rapport.

Noms.	Pensions périmées.	Allocations annuelles.	
		\$	cts.
N. Campbell.....	Décédé.....	214	32
T. W. Crowe.....	do.....	41	88
Wm. Cochrane.....	do.....	127	80
Donald Currie.....	do.....	393	00
T. R. De Wolfe.....	do.....	718	20
John Green.....	do.....	288	84
Henry Higgins.....	do.....	252	00
J. B. Lacroix.....	do.....	158	40
J. Lamb.....	do.....	473	16
James Muir.....	do.....	218	52
Robert Oliver.....	do.....	980	00
Thomas Price.....	do.....	210	72
Jean Roy.....	do.....	151	08
C. E. Ratchford.....	do.....	481	32
F. Rousseau.....	do.....	232	20
R. H. Russell.....	do.....	705	60
Darius Smith.....	do.....	250	80
Thomas Vaux.....	do.....	1,400	00
Wm. O'Leary.....	do.....	173	16
H. E. Dibblee.....	do.....	700	00
M. Dixon.....	do.....	392	04
P. C. Racine.....	do.....	394	80
John Norton.....	do.....	270	00
	Total.....	9,280	84

4.—LISTE des cas où, (depuis le dernier rapport) il a été ajouté au nombre réel des années de service d'employés de l'Etat mis à la retraite.

Employés mis à la retraite.	Nombre d'années ajoutées.	Autorité.
Daniel Hanvey	5	Ordre en conseil, 23 mars 1880.
E. Dagneault	3	do 12 avril 1880.
Joseph Pratt, M.D.	10	do 3 mai 1880.
J. J. Fox	7	do do
Hy. J. Thorne	2	do 23 juin 1880.
F. Lewis	5	do 27 octobre 1880.
Robt. Barlow	5	do 19 novembre 1880.
Geo. P. Dickson	10	do 30 do
Alexander McNab	10	do 3 décembre 1880.

5.—ÉTAT des recettes et paiements—Fonds de retraite.

	Recettes.	Déboursés.
	\$ cts.	\$ cts.
Au 30 juin 1879, d'après le rapport du 13 février 1880.	391,922 66	673,065 11
Durant l'année expirée le 30 juin 1880.....	43,531 80	127,792 22
Totaux.....	435,454 46	800,857 33

J. M. COURTNEY,
Député du ministre des finances.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OTTAWA, 17 décembre 1880.

RÉPONSE

(26)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1880, pour un état donnant la quantité de sucre expédiée d'Halifax par la voie de l'Intercolonial à aucuns points du Canada, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880, respectivement, et les tarifs imposés pour le voiturage ; faisant la distinction entre le sucre importé de la Grande-Bretagne, des Antilles, du Brésil et d'autres pays, le dit état devant aussi indiquer la quantité de sucre expédiée d'Halifax et de Québec au port de Montréal, par des navires.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
5 mai 1880.

ETAT de la quantité de sucre (imposable ou autrement) expédiée d'Halifax et de Québec au port de Montréal par des navires, pour les années expirées le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880, respectivement.

De	Quantité de sucre expédiée au port de Montréal par des navires.		
	Année expirée le 31 décembre 1878.	Année expirée le 11 mars 1880.	Total.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.
Halifax.....		1,374,370	1,374,370
Québec.....	654,705	838,004	1,492,708
Total.....	654,705	2,212,373	2,867,078

J. JOHNSON,
Commissaire des douanes,

Ministère des douanes,
Ottawa, 17 avril 1880.
26—1

ETAT de la quantité de sucre expédiée de la station d'Halifax pour l'année expirée le 31 décembre 1878.

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Bou- cauts.	Tierç's.	Erls.	Sacs.	
1878.								Lbs.
7 janv.	"Polynesian"	Divers	Montréal	29				46,340
			Toronto	28				45,136
			Hamilton	45				65,660
			Brantford	50				85,820
			London	26				45,416
			Saint-Jean, C.F.Inter.	30				43,064
8 do	"Sardinian"	Divers	Ottawa	61				93,594
			Kingston	26				39,872
			Hamilton	11				16,240
24 do	"Scandinavian"	Divers	Pointe Lévi	74				125,200
			Montréal	44				78,900
			Ottawa	8				13,644
			Kingston	25				44,240
			Toronto	10				13,888
			Pont Suspendu	27				47,600
			Hamilton	20				31,220
			London	11				14,000
29 do	"Sarmatian"	Divers	Saint-Jean, C.F.Inter.	14				23,828
			Pointe-Lévi	19				27,692
			Montréal	52				56,059
			Ottawa	25				42,559
			Toronto	2				3,024
31 do	Divers	Divers	Divers, C.F. Intercol.	25				35,792
			do	29	1	195	3	99,648
	Total mensuel			691	1	195	3	1,138,436
5 fevrier	"Peruvia"	Divers	Montréal				10	2,240
13 do	"Austrian"	do	do	10				16,408
			Kingston	14				21,336
20 do	"Circassian"	Divers	Montréal	122				185,632
			Ottawa	13				20,720
			Kingston	25				41,944
			Saint-Jean, C.F.Inter.	5				8,407
28 do	"Nova Scotian"	Divers	Toronto	49				70,404
			Montréal	39				76,192
			Amherst, C.F.Inter.	7				12,227
28 do	Divers	Divers	Diverses stat. C.F.I.	27		95	9	91,835
	Total mensuel			311		95	19	547,345
6 mars	"Polynesian"	Divers	Montréal	45				66,136
			Brockville	2				2,240
			Kingston	34				47,320
			Hamilton	10				15,008
13 do	"Hibernian"	Divers	Kingston	15				23,968
18 do	"Moravian"	do	Shédiac	2				3,332
	"Sardinian"	do	Toronto	10				14,336
			Hamilton	12				16,016
			Div. stations, C.F.I.	81				122,892
27 do	"Devonia"	Divers	Montréal	65				113,143
			Kingston	10				13,664
			Toronto	110				171,107
			Hamilton	48				76,048
			London	24				39,847
			Saint-Jean, C.F.Inter.	40				63,050
30 do	"Peruvian"	Divers	Div. stations, C.F.I.	38				53,766
31 do	Divers	do	do	20		236	11	98,029
	Total mensuel			566		230	11	939,902

ETAT de la quantité de sucre expédié d'Halifax, etc.—*Suite.*

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Bou- cauts.	Tier- cons.	Brûs.	Sacs.	
1878.								Lbs.
10 avril.	"California"	Divers.	Montréal	77				106,215
			Toronto	35				60,608
			Hamilton	91				147,941
			Clifton	52				70,688
			London	28				40,656
			St-Jean, C. F. Inter.	79				130,045
16 do	"Polynesian"	Divers.	Montréal	15				21,280
			Toronto	10				12,520
			Brantford	10				18,704
			London	4				6,724
			St-Jean, C. F. Inter.	9				4,593
			Montréal	5				7,896
			Kingston	10				13,440
			Hamilton	10				16,800
			Divers, C. F. Inter.	24				35,066
27 do	J. S. McLean et Cie.	Jardine et Cie.	St-Jean, C. F. Inter.	14				21,700
28 do	"Austrian"	Divers	Diverses stat., C.F.I.	40				58,243
30 do	Divers.	do	do do	31		175		95,770
	Total mensuel			544		175		868,889
12 mai	"Nova Scotian"	Divers.	St-Jean, C. F. Inter.	38				51,128
24 do	"Hibernian"	do	do	134				176,146
31 do	Divers	do	Diverses stat., C.F.I.	41		311		134,450
	Total mensuel			213		311		361,724
7 juin.	"Caspian"	Divers	Diverses stat., C.F.I.	108				172,340
21 do	"Nova Scotian"	do	do do	121				203,685
22 do	W. Cronan.	Ordre	Montréal	73				116,160
29 do	Will Hare	do	do	76				110,610
29 do	Tobin et Cie.	Burton, frères.	St-Jean, C. F. Inter.	15				21,430
30 do	Divers.	Divers	Diverses stat., C.F.I.	42	2	274	4	138,825
	Total mensuel			435	2	274	4	763,050
2 ^e juill.	J. T. et A. W. West.	Commande	Montréal	121				174,720
4 do	"Hibernian"	Divers	St-Jean, C. F. Inter.	86				137,994
19 do	"Caspian"	do	do	54				89,071
31 do	Divers.	do	Diverses stat., C.F.I.	80		548	4	266,326
	Total mensuel			341		548	4	678,111
2 août.	"Nova Scotian"	Divers	St-Jean, C. F. Inter.	163				269,833
			Moncton do	11				17,475
17 do	"Hibernian"	do	Divers do	54				109,420
26 do	"Canadian"		St-Jean do	32				55,776
30 do	"Caspian"		do do	43				71,944
31 do	Divers		Div. stations, C. F. I.	71		381		209,845
	Total mensuel			374		381		734,293
10 sept.	"Waldensian"	Divers.	St-Jean, C. F. Inter.	78				129,647
26 do	"Mississippi"		do	68				99,988
27 do	"Corinthian"		Divers, do	40				79,236
28 do	"Hibernian"		St-Jean, do	10				15,440
30 do	Divers	Divers.	Div. stat. do	50		406		190,240
	Total mensuel			246		406		514,551

ETAT de la quantité de sucre expédiée d'Halifax, etc.

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Par cent livres.	Tierçons.	Brls.	Sacs.	
1878.								Lbs.
4 oct...	"Canadian".....	Divers.....	Divers, C. F. Inter.	10				16,296
14 do ...	R. J. Hart et Cie.....	McGregor et fils...	New Glasgow.....	15				20,860
25 do ...	"Nova Scotian".....	Divers.....	St-Jean, C. F. Inter.	107				135,146
31 do ...	Divers.....	do.....	Div. stations, do ...	63		398	2	207,410
	Total mensuel.....			195		398	2	379,712
7 nov...	"Mississippi".....	Divers.....	St-Jean, C. F. Inter.	52				76,614
8 do ...	"Hibernian".....	do.....	do.....	111				181,894
21 do ...	"Québec".....	do.....	do.....	25				42,980
22 do ...	"Caspian".....	do.....	do.....	15				21,055
30 do ...	Divers.....	Divers.....	Div. stations, C. F. I.	38		308	2	134,769
	Total mensuel.....			241		308	2	457,303
5 déc...	"Dominion".....	Divers.....	St-Jean, C. F. Inter.	23				37,296
6 do ...	"Moravian".....	do.....	do.....	16				28,672
7 do ...	"Nova Scotian".....	do.....	do.....	19				33,692
9 do ...	McLean et Cie.....	Carvell Frères...	Débarcadère de Pictou	14				20,000
21 do ...	"Ontario".....	Divers.....	St-Jean, C. F. Inter.	18				33,096
19 do ...	"Sardinian".....	do.....	do.....	22				43,692
31 do ...	Divers.....	Divers.....	Diverses stat., C. F. I.	51		415	1	229,600
	Total mensuel.....			163		415	1	426,048

RÉCAPITULATION POUR 1878.

	Boucauts.	Tierçons.	Brls.	Sacs.	Poids.
					Lbs.
Janvier.....	691	1	195	3	1,138,436
Février.....	311		95	19	547,345
Mars.....	566		230	11	939,902
Avril.....	544		175		868,889
Mai.....	213		311		361,724
Juin.....	425	2	274	4	763,050
Juillet.....	311		548	4	678,111
Août.....	374		381		734,293
Septembre.....	246		406		514,551
Octobre.....	195		398	2	379,712
Novembre.....	241		308	2	457,303
Décembre.....	163		415	1	426,048
Total annuel.....	4,320	3	3,736	46	7,809,364
Tonneaux.....					3,904,366

ETAT de la quantité de sucre expédiée de la station d'Halifax, pour l'année expirée le 31 décembre 1879.

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids. Lbs.
				Bou- cauts.	Tierçns.	Brls.	Sacs.	
1879.								Lbs.
6 janv.	"Austrian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	5				6,832
12 do	"Sarmatian"	do	Moncton do	11				17,724
17 do	"Dominion"	do	Saint-Jean, do	5				9,044
22 do	"Nova Scotian"	do	do do	28				46,900
23 do	"Ontario"	do	do do	23				36,983
31 do	Divers	do	Div. stations do	26		279		117,010
	Total mensuel...			93		279		254,498
1er fév.	"Sardinian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	21		3		34,048
9 do	"Polynesian"	do	do do	40				67,760
	"Hibernian"	do	Pointe-Lévis	18				34,580
28 do	Divers	do	Div. stations, C. F. I.	19		195		79,500
	Total mensuel...			98		198		215,888
2 mars.	"Moravian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	20	21			68,560
6 do	"Quebec"	do	do do	37				54,416
13 do	"Circassian"	do	Montréal	1				560
13 do	do	do	Saint-Jean, C. F. I.	44				69,244
14 do	"Dominion"	do	do do	59				96,068
17 do	"Caspian"	do	do do	10				15,680
26 do	"Manitoba"	do	Divers	31				47,991
28 do	"Mississippi"	do	Saint-Jean do	51				71,652
31 do	Divers	do	Div. stations do	27		293		118,965
	Total mensuel...			280	21	293		543,136
15 avril.	"Hibernian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	14				22,624
20 do	"Lucerne"	do	do do	83				118,244
22 do	do	do	Toronto	23				30,645
22 do	do	do	Hamilton	53				79,399
24 do	"Texas"	do	Saint-Jean, C. F. I.	52				86,604
30 do	Bremner et Hart.	J. Redpath et fils	Montréal	417		56		712,590
30 do	Divers	Divers	Div. stations, C. F. I.	36		148		122,330
	Total mensuel...			678		204		1,172,436
10 mai.	"Austrian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	10				17,052
19 do	D. Cronan	J. Redpath et fils.	Montréal	32		28		55,673
24 do	"Hibernian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	76		40		139,776
31 do	Bremner et Hart	J. Redpath et fils	Montréal.	302		131		560,451
31 do	Divers	Divers	Div. stations, C. F. I.	35		181		123,230
	Total mensuel...			455		390		896,182
3 juin.	"Lucerne"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	254		50		409,669
3 do	do	do	Truro do	10				18,536
5 do	"Teutonia"	do	Saint-Jean, C. F. I.	15				21,784
26 do	Bremner et Hart.	J. Redpath et fils.	Montréal.	417		56		712,590
20 do	"Caspian"	Divers	Saint-Jean	20				41,401
30 do	Divers	do	Div. stations, C. F. I.	54		234		148,565
	Total mensuel...			770		290	50	1,352,545
5 juillet.	"Hibernian"	Divers	Saint-Jean, C. F. I.	86				136,353
10 do	"Dominion"	do	do do	69				113,120
18 do	"Nova Scotian"	do	Divers	10				15,701
18 do	do	do	Débarcad. de Pictou.	20				29,838
22 do	A. G. Jones.	Jardine et Cie.	Saint-Jean, C. F. I.	15				21,700
24 do	C. J. Wilde.	L. H. Deveber.	do do	25				35,930

ETAT de la quantité de sucre expédiée d'Halifax, etc.—*Suite.*

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Bou- cauts.	Tierçs	Brls.	Sacs.	
1879.								Lbs.
30 juill.	D. Cronan.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	60				87,917
31 do	Bremner et Hart.....	do.....	do.....	292		33		490,982
31 do	Divers.....	Divers.....	Div. stations, C. F. I.	62		344		293,220
	Total mensuel.....			639		377		1,124,761
1er août	"Caspian".....	Divers.....	Saint-Jean, C. F. I.	38				58,064
5 do	A. G. Jones.....	Jardine et Cie.....	do do.....	15				21,520
8 do	— Wests.....	Ordre.....	Montréal.....	101				159,533
12 do	D. Cronan.....	Jardine et Cie.....	Saint-Jean, C. F. I.	20				28,870
13 do	do.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	112				163,942
13 do	Bremner et Hart.....	Jardine et Cie.....	Saint-Jean, C. F. I.	15				22,725
16 do	do.....	J. Redpath et Cie.....	Montréal.....	478		12		780,171
11 do	"Nestorian".....	Divers.....	Saint-Jean, C. F. I.	101				157,322
15 do	"Hibernian".....	do.....	do do.....	20				39,368
18 do	R. Boaket fils.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	114				259,681
19 do	G. P. Mitchell et fils.....	do.....	do.....	170		100		206,341
21 do	C. J. Wilde.....	L. H. Deveber.....	Saint-Jean, C. F. I.	20				42,780
21 do	"Quebec".....	Divers.....	do do.....	51				84,280
24 do	"Prussian".....	do.....	do do.....	60				92,986
24 do	do.....	do.....	Truro do.....	10				17,080
25 do	Bremner et Hart.....	Alex. Harvey.....	Hamilton.....	80	11	35		183,340
31 do	Divers.....	Divers.....	Div. stations, C. F. I.	124		273		265,390
	Total mensuel.....			1535	11	420		2,585,393
2 sept.	Bremner et Hart.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	139		41		233,916
2 do	Jno Taylor et Cie.....	St. Law. Refining Co.	do.....	25				40,072
5 do	G. P. Mitchell et fils.....	Canada do.....	do.....	186		50		253,581
7 do	"Scandinavian".....	Divers.....	Divers, C. F. I.	22				35,266
25 do	D. Cronan.....	Canada Refining Co.	Montréal.....	257				406,340
22 do	"Nestorian".....	Divers.....	Divers, C. F. I.	50				80,786
27 do	"Hibernian".....	do.....	Saint-Jean, C. F. I.	11				16,994
30 do	Divers.....	do.....	Div. stations, C. F. I.	59		263		159,860
	Total mensuel.....			749		354		1,226,815
2 oct.	Bremner et Hart.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	177		69		331,700
6 do	A. G. Jones et Cie.....	Canada Refining Co.	do.....	238		23		453,800
7 do	D. Cronan.....	Tiffin Frères.....	do.....	53				80,350
8 do	Bark "Scotland".....	Canada Refining Co.	do.....	607				973,036
10 do	"Nova Scotian".....	Divers.....	Div. stations, C. F. I.	45				78,596
11 do	J. Baldwin.....	St. Law. Refining Co.	Montréal.....	14				21,617
17 do	"Scandinavian".....	Divers.....	Saint-Jean, C. F. I.	35				60,312
17 do	J. T. et A. W. West.....	J. Redpath et fils.....	Montréal.....	104				165,122
20 do	R. McLea.....	J. et R. McLea.....	do.....	9				18,370
20 do	R. Boak et Cie.....	Canada Refining Co.	do.....	165		213		373,240
20 do	G. P. Mitchell et Cie.....	St. Lawrence do.....	do.....	187				247,911
21 do	Bremner et Hart.....	Canada do.....	do.....	125		128		273,993
21 do	J. S. Cochrane.....	G. S. Deforest.....	Saint-Jean, C. F. I.	14				20,320
21 do	do.....	Gilbert Burt et Cie.....	do.....	28				40,620
22 do	do.....	Barbour Frères.....	do.....	14				20,610
22 do	do.....	White et Titus.....	do.....	14				20,900
22 do	J. T. et A. W. West.....	J. et W. F. Harrison.	do.....	110		5		153,670
22 do	J. S. Cochrane.....	Logan, Lindsay et Cie	do.....	14				20,380
25 do	"Caspian".....	Divers.....	Div. stations, C. F. I.	87				145,852
23 do	C. Thompson.....	Commande.....	Québec.....	83		48		134,100
27 do	J. Butler et Cie.....	Canada Refining Co.	Montréal.....	935		152		1,474,030
31 do	G. P. Mitchell et fils.....	J. et R. McLea.....	do.....	88				140,861

ETAT de la quantité de sucre expédiée de la station d'Halifax, etc.—Suite.

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Bou-cauts.	Tierço's.	Bris.	Sacs.	
1879.								Lbs.
31 oct...	"Mississippi"	Divers.....	St-Jean, ch. de f. Int.	78				130,564
31 do ...	Divers	do	Div. stations, ch. f. I.	67		289		183,545
	Total mensuel...			3291	5	922		5,563,183
8 nov...	"Hibernian"	Divers.....	St-Jean, ch. de f. Int.	20				33,768
12 do ...	Jno. Tobin et Cie	W. P. Howland et Cie	Toronto.....	10				22,128
19 do ...	R. J. Hart	J. et W. F. Harrison.	St-Jean, ch. de f. Int.	21				30,560
22 do ...	Jno. Tobin et Cie.....	Tiffin Frères	Montréal	50				109,313
22 do ...	J. et R. B. Seeton	J. et R. McLea	do	10				21,820
24 do ...	"Nova Scotian"	Sundry	do	15				21,184
27 do ...	"Phoenician"	do	St-Jean, ch. de f. Int.	44				71,938
28 do ...	G. P. Mitchell	J. et R. McLea	Montréal	88				142,374
28 do ...	do	J. et J. Stewart.....	Toronto.....	65				95,553
30 do ...	Divers	Divers	Div. stations, ch. f. I.	60		193		145,885
	Total mensuel ...			383		193		694,623
8 déc...	"Moravian"	Divers.....	Pointe-Lévis	7				10,836
23 do ...	R. J. Hart et Cie.....	Tiffin Frères	Montréal	106		214		234,440
23 do ...	"Sarmatian"	Divers	St-Jean, ch. de f. Int.				10	2,240
31 do ...	Divers	do	Div. stations, ch. f. I.	107		197		214,340
	Total mensuel ...			220		411	10	461,856

RÉCAPITULATION POUR 1879.

	Bou-cauts.	Tierço'ns.	Bris.	Sacs.	Poids.
					Lbs.
Janvier	98		279		234,498
Février.....	98		198		215,888
Mars.....	280	21	293		543,136
Avril.....	678		204		1,172,436
Mai.....	455		390		896,182
Jun.....	770		290	50	1,352,545
Juillet.....	639		377		1,124,761
Août.....	1,535	11	420		2,585,393
Septembre.....	749		354		1,226,815
Octobre.....	3,291	5	923		5,563,183
Novembre.....	383		193		694,623
Décembre.....	220		411	10	461,856
Total annuel	9,197	37	4,331	60	16,071,316
Tonneaux.....					8,035,838

ETAT de la quantité de sucre expédiée de la station d'Halifax, durant les trois mois expirés le 31 mars 1880.

Date.	Consignateur.	Consignataire.	Destination.	Quantité.				Poids.
				Bou-cauts.	Tierçons.	Brls.	Sacs.	
1880.								Lbs.
6 janv.	G. P. Mitchell	Jas. Turner et Cie.	Hamilton	34				74,077
6 do	do	Alex. Harvey et Cie.	do	25				50,493
7 do	do	Brown, Routh et Cie.	do	25				36,318
15 do	John Tobin et Cie.	Tiffin Frères.	Montréal	20	15			58,421
17 do	Bremner et Hart	J. Redpath et fils	do	74	4	265		219,276
21 do	G. P. Mitchell et fils.	Reid, Golding et Cie.	Hamilton	15				24,122
23 do	do	G. Watts et fils.	Brantford	20				30,555
31 do	do	Brown, Routh et Cie.	Hamilton	15				21,315
10 do	"Austrian"	Divers	St-Jean, ch. de f. Int.	45				77,112
24 do	"Manitoban"	do	do do	28				44,352
31 do	Divers.	do	Div. stations, ch. f. I.	40		196		103,585
	Total mensuel.			341	19	461		739,626
4 fév.	"Sarmatian"	Divers	Hamilton	20				29,456
18 do	Bremner et Hart	Canada Refining Co.	Montréal	85		200		202,977
19 do	"Austrian"	Divers	Div. stations, ch. f. I.	47				77,816
20 do	"Hibernian"	do	St-Jean, ch. de f. Int.	12				16,978
25 do	"Waldensian"	do	do do	44				80,416
29 do	Divers.	do	Div. stations, ch. f. I.	42		173		108,800
	Total mensuel.			250		373		516,443
2 mars.	Bremner et Hart	Canada Refining Co.	Montréal	270		70	51	466,519
15 do	S. Cunard et Cie.	Gillespie Manuf. Co.	do	24	25	168		154,040
15 do	"Wapiti"	Canada Refining Co.	do	454				736,106
16 do	J. Butler et Cie.	Hand, M. et M.	do	220				309,621
23 do	"Wheatfield"	Canada Refining Co.	do	2383		190	581	4,519,750
25 do	J. Baldwin et Cie.	Tiffin Frères.	do	16				23,450
30 do	J. Butler et Cie.	St. Lawrence Ref'g Co	do	143		112		304,029
19 do	"Prussian"	Divers.	St-Jean, ch. de f. Int.	65				66,783
19 do	"Scandinavian"	do	Divers do	78				133,224
27 do	"Austrian"	do	do do	49				82,559
31 do	Divers	do	do do	30		281		119,230
	Total mensuel.			3730	25	821	632	6,925,311

RÉCAPITULATION POUR TROIS MOIS DE 1880.

	Bou-cauts.	Tierçons.	Brls.	Sacs.	Poids.	Poids.
					Lbs.	Tons.
Janvier	341	19	461		739,626	
Février	250		373		516,443	
Mars	3,730	25	821	532	6,925,311	
Total trimestriel	4,321	44	1,655	532	8,181,380	4,090 $\frac{1316}{2000}$
TOTAUX.						
Pour l'année 1878	4,320	3	3,736	46	7,809,364	3,904 $\frac{1366}{2000}$
Pour l'année 1879	9,197	37	4,331	60	16,071,316	8,035 $\frac{1316}{2000}$
Pour 3 mois expirés en mars 1880	4,321	44	1,655	632	8,181,380	4,090 $\frac{1316}{2000}$

LISTE

(27)

Des actionnaires des diverses banques du Canada, telle que soumise au Parlement pour l'année 1880, conformément à l'acte 34 Victoria, chapitre 5, section 12.

RAPPORT

(28)

Du travail fait et des deniers dépensés au sujet du prochain recensement.

RÉPONSE

(29)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 13 décembre 1880 ;—
Pour copie de toute correspondance, protêts ou rapports d'ingénieurs au sujet du récent accident survenu sur la section 11 du canal Lachine, actuellement sous contrat.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
23 décembre 1880.

Secrétaire d'Etat.

ÉTAT

(30)

Détaillé des garanties ou sécurités enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat du Canada, conformément à l'acte 31 Victoria, chapitre 37, clause 15.

RÉPONSE

(31)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 décembre 1880 ;—
Pour un état donnant les noms et le domicile des personnes qui, depuis le premier mai 1880, ont obtenu des licences pour la fabrication de tabac cultivé en Canada, en vertu de la section 32, chapitre 19, 13 Victoria.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
29 décembre 1880.

Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(31a)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 21 février 1881 ;—
Pour un état faisant connaître le montant perçu par le revenu de l'intérieur sur le tabac canadien, pour l'année expirée le 31 décembre 1880.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétariat d'Etat,
1er mars 1881.

Pour le secrétaire d'Etat.

RAPPORT

(32)

Sur l'exploration géologique du Canada, par Alfred R. C. Selwyn, F.R.S.,
F.G.S., directeur, pour l'année 1878-79.

RÉPONSE

(33)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 avril 1880 ;—
Pour copie de toute correspondance échangée entre le major C. Wilson,
du 33e bataillon, et le ministère de la milice, ou toutes autres branches
administratives, relativement au remboursement de certains droits
d'entrée payés sur des carabines importées pour l'association de tir à la
cible du 33e bataillon.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
15 décembre 1880.

Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(34)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880 ;—
Pour un état donnant les noms des personnes qui ont présenté des
soumissions en vue d'exécuter les travaux pour lesquels des annonces
ont été publiées cette année touchant l'amélioration du port de refuge
à Rondeau, ainsi que les prix fixés par les dits soumissionnaires pour
l'accomplissement des dits travaux.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
20 décembre 1880.

Secrétaire d'Etat.

RAPPORT

(35)

De la distribution des statuts du Canada, 43 Victoria, seconde session du
quatrième parlement, 1880.

Secrétariat d'Etat,
10 janvier 1881.

RÉPONSE

(36)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 décembre 1880 ;—
Pour copie de toute correspondance, rapports d'inspecteurs de la voie et de tous autres documents concernant la réclamation de M. Patrick Ultican, de Belledune, comté de Ristigouche, pour dommages causés à sa ferme par suite d'inondations ou autres causes se rapportant au chemin de fer Intercolonial.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

*Secrétaire d'Etat.*Secrétariat d'Etat,
10 janvier 1881.

RÉPONSE

(36a)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 9 février 1881 ;—
Pour copie de toute correspondance et télégrammes concernant la vente du foin dans le comté de King, N.-B., le long de l'Intercolonial ; copie des annonces demandant des soumissions pour l'achat du foin, et des soumissions reçues ; aussi, les ordres donnés par les fonctionnaires de l'Intercolonial pour la vente du foin, les permis donnés aux fonctionnaires pour couper du foin pour leur besoin, l'autorité en vertu de laquelle tels ordres ont été donnés, et tous les documents relatifs au retrait de tels ordres et soumissions.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

*Secrétaire d'Etat.*Secrétariat d'Etat,
17 février 1881.

RÉPONSE

(36b)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 11 février 1881 ;—
Pour copie de toute correspondance, preuve et sentence arbitrale de M. Simard, arbitre officiel, dans l'affaire de Lucien Morin Antille, et de plusieurs autres personnes de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnets, comté de L'Islet, qui réclament une indemnité du gouvernement pour fosses d'emprunt faites sur leurs terres pendant la dernière saison, pour les fins de l'Intercolonial.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
22 février 1881.

Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(36c)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 décembre 1880 ;—
Pour copie des avis concernant la vente du foin le long de l'Intercolonial ; le nom des soumissionnaires, et le montant de la ou des soumissions de chacun d'eux, les noms de ceux à qui un ou des contrats ont été accordés, et de toute correspondance, requêtes, télégrammes, etc., concernant la vente du dit foin.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétariat d'Etat,
1er mars 1881.

Pour le secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(36d)

A un ordre de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 28 février 1881, pour copie de tous documents et comptes se rapportant à une réclamation faite par G. A. Girouard pour une prétendue fourniture de traverses pour l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$2,640 paraît avoir été fait par mandat spécial, y compris tous rapports faits par des ingénieurs, surintendants ou autres officiers du chemin de fer ; et aussi les lettres et décisions du département.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

Ottawa, 5 mars 1881.

RÉSUMÉ *in re* Réclamation de G. A. Girouard, C. F. I.

1876.			
25 nov. ...	De G. A. Girouard	12,732	Compte des traverses livrées sur sec. 9, C. F. I. Transmettant le rapport de W. H. Stevenson, avec incluses—(1) 31 janv. 1876 ; (2) 30 mars 1873 ; (3) 2 avril ; (4) 25 janvier 1876 ; (5) 20 nov. 1873 ; (6) 5 avril 1873 ; (7) 5 avril 1873.
19 déc. ...	De T. C. Duplessis.....	15,469	
21 déc. ...	De C. J. Brydges.....	12,831	Rapport sur le compte présenté par G. A. Girouard. Accusé de réception du compte de G. A. Girouard pour traverses.
28 do ...	A G. A. Girouard.....	13,231	
1877.			
14 fév. ...	De do à T. W. Anglin		Demande de lui renvoyer sa lettre du 26 février 1877 au ministre des travaux publics.
1879.			
18 avril ...	De G. A. Girouard	19,572	Envoie un mémoire. Accusé de réception et réponse.
19 juin ...	A do	11,764	
28 do ...	De W. H. Stevenson.....		Rapport sur la position de G. A. Girouard. Concernant 11,764.
4 juillet ...	do do		
22 do ...	De G. A. Girouard.....	19,684	Demande que sa réclamation soit soumise à un arbitre.
3 mars ...	James Cowan.....	21,844	Rapport sur la réclamation de G. A. Girouard.
1880.			
28 fév. ...	D. St. Leger.....		Affidavit. Autorisant le paiement de \$2,640 en règlement de compte.
7 juillet ...	F. Shanly	23,238	
8 do ...	Rapport au Conseil	1,312	
13 do ...	Ordre en do		

COMPTE des traverses livrées sur la section n° 9 (C. F. I.), par G. A. Girouard, fournisseur, et inspectées par M. A. Sylvain.

Le département des travaux publics, (C. F. I.)

Doit à G. A. Girouard.

FOURNISSEUR DES TRAVERSES, SECTION N° 9.

1874.	Dr.	\$ cts.	\$ cts.
12 sept. ...	Pour traverses livrées sur sec. 9—70,239 à 33c.	23,178 87	
12 do ...	Quantité de traverses livrées, mais perdues dans la baie des Chaleurs—8,000 à 30c.	2,640 00	25,818 87
	Av.		
1871.			
16 déc. ...	Par argent reçu par G. A. Girouard	2,000 00	
1872.			
4 mars ...	do do	2,000 00	
22 avril ...	do do	3,000 00	
1er oct. ...	Ordre de G. A. Girouard en faveur de A. R.	2,000 00	
3 do ...	do do	2,000 00	
14 déc. ...	Argent reçu par G. A. Girouard	1,500 00	
1873.			
15 mai ...	do do	2,331 45	
2 sept. ...	do do	200 00	
20 oct. ...	Ordre en faveur de F. Turgeon	500 00	
5 nov. ...	Argent reçu par G. A. Girouard	3,738 09	
1874.			
12 sept. ...	do do	98 67	19,368 21
	Balance due		6,450 66

L'état qui précède est un exposé fidèle et exact de mon compte contre le gouvernement (C. F. J.), à compte duquel j'ai reçu les sommes ci-dessus mentionnées, et dont je suis prêt à prouver l'exactitude lorsqu'on le voudra. Ils ont confondu ce compte avec celui de la section N° 15, dont Robert Connors, écr., d'Oromoeto, était le fournisseur, section avec laquelle je n'avais rien à faire, ce qui peut être prouvé en examinant les papiers de ce fournisseur qui sont entre les mains du gouvernement. Je désirerais que cette affaire fût examinée le plus tôt possible, car j'essaie depuis longtemps, mais inutilement, à obtenir un règlement équitable. Les traverses perdues dans la baie des Chaleurs furent inspectées durant l'hiver de 1871-72, par l'inspecteur McDonald, sur le débarcadère, et elles furent ensuite descendues par la rivière Bathurst le printemps suivant. On m'avait donné l'ordre de les livrer à Bathurst à l'endroit où se trouve aujourd'hui la station du chemin de fer, et en conséquence je ne les mis pas en radeaux très solides. Mais ensuite on me dit de les livrer au Petit-Rocher, et naturellement il fallait les y transporter par eau. Il survint une tempête qui brisa les radeaux, et les traverses se perdirent dans la baie. Je vis alors le payeur, M. Stevenson, qui consentit à me payer les 8,000 traverses perdues, et à les payer à toute leur valeur. Je ne puis comprendre comment on a pu confondre mon compte pour la section N° 9, avec celui de la section N° 15, car je n'ai rien reçu pour la section N° 15, et je n'y étais pas autorisé. C'est là l'une des principales raisons qui me font désirer avoir une enquête.

Je déclare que tout ce qui précède est exact.

GILBERT A. GIROUARD.

BOUSTOUCHE, N.-B., 25 novembre 1876.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
OTTAWA, 19 décembre 1876.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un rapport de M. Wm. H. Stevenson au sujet du mémoire de M. Girouard, que vous m'avez envoyé par votre honorée du 5 courant, avec les annexes A, B, C, D, E, F et G y attachées.

Ce rapport renferme certaines informations au sujet des paiements faits et du règlement final intervenu entre M. Stevenson et M. Girouard, au sujet de la fourniture des traverses sur les sections 9 et 15 du chemin de fer Intercolonial.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOS. C. DUPLESSIS;

P.S.—Vous trouverez aussi sous ce pli le mémoire de M. Girouard.

C. J. BRYDGES, écr., etc., etc.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,
RIMOUSKI, 31 janvier 1876.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le reçu de F. Turgeon à G. A. Girouard pour traverses livrées par lui sur les sections 9 et 15, en vertu de son sous-contrat en date du 20 novembre 1873.

Je dois aussi mentionner que j'ai réglé avec M. Girouard et lui ai payé la balance qui lui était due en vertu de son contrat pour ces sections, le 5 novembre 1873, ce qui n'était que quelque temps avant la date du reçu.

Votre obéissant serviteur,

WM. H. STEVENSON.

P.S.—Je vous transmets la lettre de M. Girouard en date du 25 courant, comme explication.

WM. H. S.

C. J. BRYDGES, écr., Montréal.

OTTAWA, 30 mars 1878.

CHER MONSIEUR,—Je désire vous informer que je suis ici depuis quelques jours pour essayer de régler avec le département des travaux publics certaines réclamations que j'ai contre lui au sujet de ma fourniture de traverses pour la section 9, sur le chemin de fer Intercolonial. Une réclamation que j'ai établie par écrit pour une certaine quantité de traverses que j'ai perdues dans la baie des Chaleurs, et vous savez vous-même que j'ai éprouvé cette forte perte. Si j'avais votre certificat, disant qu'il était entendu que je devais en être payé, je n'ai aucun doute que je réussirais à obtenir quelque chose du gouvernement. Ce serait une chose bien facile à faire pour vous, et cela m'aiderait beaucoup, car vous savez que j'ai tout perdu dans cette entreprise, aussi j'espère sincèrement que vous aurez la bonté de m'aider. Je n'hésite pas à dire que si vous consentez à m'envoyer votre certificat, je n'aurai aucune difficulté à me faire payer. Tout ce que je vous demande est une reconnaissance par écrit que vous avez consenti dans le temps que j'avais droit d'être payé pour cela, c'est-à-dire pour la perte de ces traverses dans la baie, et vous pouvez être sûr que vous n'en serez pas du tout inquiet. Le ministre dit que s'il avait quelque convention ou certificat par écrit de votre part, j'aurais droit à une certaine somme ou à être payé pour ces traverses.

Le département paierait sans aucune hésitation quelconque; j'ai des hommes de grande influence qui travaillent ici pour moi. J'espère donc que vous m'enverrez une lettre avec un certificat à cet effet. Je vous envoie un mémoire de mon compte contre le département pour les traverses perdues, et vous verrez combien vous pou-

vez m'aider. Veuillez me télégraphier lundi matin si vous envoyez ces documents par la malle, et à mon retour j'irai vous voir sans faute.

G. A. GIROUARD.

P. S.—Veuillez télégraphier lundi et m'écrire ici, Chambre des Communes, aux soins de P. S. Poirier, écr., maître de poste. Je vous verrai en retournant la semaine prochaine, pour sûr, et en attendant je demeure, avec l'espoir que vous ferez cela pour moi.

Votre très respectueux,

G. A. GIROUARD,

WM. H. STEVENSON, écr., Montréal.

Le certificat pourrait être comme suit, savoir :—

Ceci est pour certifier que, lorsque j'étais employé comme payeur sur le chemin de fer Intercolonial, G. A. Girouard, fournisseur de traverses pour la section n° 9, a été prié par moi de transporter une certaine quantité de traverses de Bathurst au Petit Rocher, sur la section 9, et que pendant que le dit G. A. Girouard, les transportait, pour faciliter la construction du dit chemin de fer Intercolonial, il en a perdu une grande quantité par un coup de vent, et, comme je le pensais alors, je considère encore qu'il a droit d'en être payé.

Ou bien vous pouvez le rédiger beaucoup mieux. Vous voyez qu'il n'y a rien de compromettant pour vous. Je serais payé de suite.

Votre très respectueux,

G. A. GIROUARD.

Le département des travaux publics,

Dt. à G. A. GIROUARD.

Pour 800 traverses perdues dans la baie des Chaleurs, à 33 cts. ... \$2,640 00

Note.

D'après le compte j'ai livré plus de 70,000 traverses sur la section 9, et mon contrat n'était que pour 50,000 ou 53,000, et en conséquence il y avait un surplus sur la quantité que j'avais entrepris de fournir, en sorte que je n'étais pas tenu de livrer ce surplus; et ayant éprouvé une perte en les transportant de Bathurst au Petit Rocher j'en réclame aujourd'hui la valeur.

MONTREAL, 2 avril 1878.

Lettre du 13 reçue; ne puis donner le certificat demandé.

W. H. STEVENSON.

A G. A. Girouard, soin du maître de poste, Chambre des Communes, Ottawa.

BOUCTOUCHE, N.-B., 25 janvier 1876.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre dernier télégramme daté d'hier, me demandant le reçu de M. Turgeon, et me disant qu'il nie avoir été payé pour les rebuts (*culls*). Je suis surpris d'apprendre cela, car je ne pensais pas que M. Turgeon dirait jamais une pareille chose.

Je vous transmets sous ce pli une vraie copie de son reçu; et comme de raison lorsque je lui ai payé cette somme il se trouvait payé pour toutes les traverses qu'il avait livrées sur la ligne, lorsque M. Sylvain les a inspectées, et il fut alors bien payé pour tous les rebuts aussi bien que pour les bonnes.

Je suis donc prêt à certifier, non-seulement par son propre reçu, mais par la convention entre lui et moi lorsque je le payai, que je lui donnais tant pour les rebuts. Je ne me souviens pas de leur quantité exacte.

Espérant que ceci sera satisfaisant,

Je demeure, etc.,

G. A. GIROUARD.

Wm. H. STEVENSON, écr., Rimouski.

CHATHAM, N.-B., 20 novembre 1873.

\$1,200.00.

Reçu de Gilbert A. Girouard, de Bouctouche, comté de Kent, la somme de mille deux cents piastres, pour solde de tout compte jusqu'à cette date pour toutes les traverses livrées par moi, le soussigné, pour le dit G. A. Girouard, sur les sections 9 et 15, C. F. I.

FERDINAND TURGEON.

OTTAWA, 5 avril 1878.

CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de dire que j'étais présent dans le bureau du chemin de fer Intercolonial à Ottawa, en novembre 1873, lorsque M. W. H. Stevenson, payeur, a payé à M. G. A. Girouard \$3,738.09, laquelle somme était regardée alors par M. Girouard comme étant pour solde de tout compte pour traverses pour les sections 9 et 15, et je déclare de plus que M. Girouard en a signé un reçu et s'est déclaré bien satisfait du règlement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOMAS C. DUPLESSIS.

C. J. BRYDGES, écr., Ottawa.

OTTAWA, 5 avril 1878.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre communication *in re* G. A. Girouard, j'ai l'honneur de dire que j'ai réglé avec M. Girouard, dans le bureau du chemin de fer Intercolonial à Ottawa, pour toutes les traverses livrées sur les sections 9 et 15 du chemin de fer Intercolonial, et que je l'ai payé en même temps en présence de M. Thos. C. Duplessis, le comptable, \$3,738.09 pour solde de tout compte, tel que par son reçu.

J'ajouterai que M. Girouard s'est déclaré très satisfait du règlement et du paiement, et qu'il n'a pas fourni de traverses ensuite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. H. STEVENSON.

C. J. BRYDGES, écr., Ottawa.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,
OTTAWA, 24 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous renvoyer le compte ci-inclus de M. G. A. Girouard pour traverses. Les faits sont comme suit:—

La fourniture des traverses pour la section 9 a été adjugée à M. Girouard en octobre 1871, à 33 cts. *chaque*, et en même temps la fourniture pour la section 15 a été adjugée à Robert Connors, à 52 cts. *chaque*.

Connors a donné à M. John Costigan une procuration l'autorisant à agir pour lui, et Girouard a donné une semblable procuration à M. A. Renaud.

L'ouvrage n'a pas été accompli d'une manière satisfaisante par les entrepreneurs, et le 23 octobre 1873, les commissaires notifièrent Connors et Girouard que leurs contrats étaient résiliés.

A partir de septembre 1873, Girouard se chargea de surveiller l'exécution de la fourniture pour les deux sections 9 et 15, et reçut des paiements sur toutes deux en

diverses sommes. Le 5 novembre 1873, il reçut une somme de \$3,738.09, pour laquelle il donna un reçu dont voici copie, savoir :—

5 novembre 1873.

Reçu des commissaires chargés de construire le chemin de fer Intercolonial, par les mains de W. H. Stevenson, la somme de trois mille sept cent trente-huit piastres et neuf centins, pour solde de tout compte pour traverses sur les sections 9 et 15.

G. A. GIROUARD.

Ce règlement fut fait au reçu d'une lettre de Connors par son procureur Costigan dans les termes suivants :—

OTTAWA, 4 novembre 1873.

CHER MONSIEUR,—Comme il paraît que G. A. Girouard a livré assez de traverses pour les sections 9 et 15, je consens à ce que vous lui payiez toute balance actuellement due sur ces sections.

Votre obéissant serviteur,

ROBERT CONNORS,
Par JOHN COSTIGAN.

W. H. STEVENSON, écr., payeur, C. F. I.

Les allégations faites par Girouard au bas de son compte ne sont pas exactes, comme cela peut être prouvé s'il est nécessaire.

La somme totale payée pour traverses a été de \$30,674.41, étant pour 70,239 traverses sur la section 9, et 22,612 sur la section 15.

Après le règlement avec Girouard le 5 novembre 1873, l'on découvrit une légère erreur, et il lui fut payé une nouvelle somme de \$98.67, pour laquelle il signa un reçu daté du 12 septembre 1874, à compte de traverses sur les sections 9 et 15.

Girouard a été payé en entier et n'a aucune réclamation contre le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. J. BRYDGES,
Surint. gén., chemins de fer de l'Etat.

F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 28 décembre 1876.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 30 ult., transmettant un compte que vous prétendez vous être dû pour traverses fournies sur la section n° 9 du chemin de fer Intercolonial, je suis chargé de vous dire que vous paraissez avoir été payé en entier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. BRAUN,
Secrétaire.

M. G. A. GIROUARD, Bouctouche, N.-B.

BOUCTOUCHE, 14 février 1877.

CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir une communication du département des travaux publics que je vous envoie sous ce pli.

Comme vous le verrez, ils prétendent qu'en examinant les comptes de la section 9, j'ai été payé pour les traverses. Je ne nie pas cela, d'après le compte qui m'a été fourni après avoir attendu bien longtemps; mais je prétends que ce compte est erroné et je désire que l'affaire soit examinée à fond, et je vous prie, honorable monsieur, de vouloir bien m'aider.

Veillez prendre communication de mes précédentes lettres et soumettre l'affaire au ministre des travaux publics, et dites-moi ce que je devrai faire dans cette affaire. J'irai à Ottawa, si vous le jugez à propos, n'importe en quel temps.

Je demeure, etc.,

L'hon. T. W. ANGLIN,
Chambre des Communes, Ottawa.

G. A. GIROUARD,

CHAMBRE DES COMMUNES, 26 février 1877.

CHER MONSIEUR,—J'appelle spécialement votre attention sur ce point dans le cas de M. Girouard, dont je vous transmets la lettre, que tout en admettant avoir été payé pour toutes les traverses qu'il a réellement fournies, il prétend que de fortes sommes ont été payées sur ce compte, sans son autorisation ni son consentement, à M. Costigan, M. P., et autres, et pour ces raisons il croit que le gouvernement est endetté envers lui. Il prétend aussi qu'après avoir livré une quantité de traverses à Bathurst, suivant les conditions de son contrat, il lui fut ordonné de les transporter sur la côte à quelques milles de distance, et il demande d'être payé pour la quantité perdue en conséquence d'une tempête survenue pendant le trajet.

Votre obéissant,

T. W. ANGLIN.

L'honorable A. MACKENZIE, ministre des travaux publics.

OTTAWA, 18 avril 1879.

HONORABLE MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli un mémoire concernant une réclamation que j'ai contre le gouvernement pour 8,000 traverses perdues dans la baie des Chaleurs. J'espère que vous voudrez bien prendre ma requête en considération.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai grand besoin de cette somme en ce moment. Je considère que j'ai droit à cette somme parce que j'ai réellement agi d'après les ordres des officiers du gouvernement. Si vous le préférez, vous pouvez faire faire une enquête par une commission autorisée à assermenter les témoins, recevoir les témoignages et faire rapport pour la décision du gouvernement.

Espérant que vous me ferez rendre justice dans cette affaire,

Je demeure, etc.,

L'honorable C. TUPPER,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

G. A. GIROUARD.

OTTAWA, 16 avril 1879.

La requête de Gilbert A. Girouard, de Bouctouche, dans le comté de Kent, et la province du Nouveau-Brunswick, expose humblement :—

Que votre requérant a, en l'année 1871, passé un contrat avec le gouvernement fédéral pour la fourniture d'une certaine quantité de traverses pour la construction du chemin de fer Intercolonial sur les sections 9 et 15.

Qu'au printemps de 1872, votre requérant reçut instruction de W. H. Stevenson, écr., payeur, et agissant alors comme agent des commissaires du chemin de fer Intercolonial, de placer et livrer sur la ligne, à l'endroit où se trouve actuellement la station de Bathurst, toutes les traverses qu'il avait flottant en radeaux sur la rivière Bathurst.

Que pendant que votre requérant livrait ses traverses conformément à ces instructions, et qu'il les avait toutes livrées à l'exception de quatre radeaux (chaque radeau contenant 4,000 traverses), il lui fut ordonné par le dit agent de livrer la balance, c'est-à-dire les quatre radeaux, au Petit-Rocher ;

Que votre requérant, agissant d'après ces instructions, se mit immédiatement à l'œuvre afin de faire transporter ses radeaux au Petit-Rocher, mais que pour cela il fallait les faire passer dans une partie exposée de la baie des Chaleurs, lorsqu'un coup de vent violent survint, et malgré tous les efforts des hommes en charge, deux des radeaux sur les quatre se brisèrent, et 8,000 traverses furent emportées de l'autre côté de la baie et complètement perdues.

Que votre requérant considère que cette perte a été occasionnée par suite des ordres de l'agent du gouvernement, et que par conséquent, le gouvernement devrait la supporter.

Que votre requérant a été entretenu dans cette espérance par le dit W. H. Stevenson, qui lui a promis que le gouvernement le rembourserait de la perte d'après

les prix stipulés au contrat, c'est-à-dire trente-trois centins pour chaque traverse, comme le gouvernement avait supporté la perte de traverses appartenant à d'autres fournisseurs sur l'Intercolonial, qui avait été détruites par le feu avant leur inspection.

Que votre requérant a soumis sa réclamation au gouvernement, mais qu'il n'en est encore rien résulté de satisfaisant pour lui.

Que votre requérant est prêt à prouver toutes ces allégations par son propre témoignage sous serment et par celui de personnes désintéressées et indépendantes.

Et votre requérant expose de plus qu'il est incapable de supporter une aussi forte perte que \$2,640, et espère que votre gouvernement lui accordera sa juste demande, à laquelle il sent qu'il a droit en loi et en équité.

Et votre requérant ne cessera de prier.

G. A. GIROUARD.

L'hon. C. TUPPER, ministre des chemins de fer, Ottawa.

OTTAWA, 10 juin 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 18 avril dernier, transmettant une requête relativement à votre réclamation se rattachant à votre contrat pour la fourniture de traverses pour les sections 9 et 15 du chemin de fer, Intercolonial, en 1871 et 1872, je suis chargé de vous dire que, après mûre considération, le ministre des chemins de fer et canaux ne peut admettre votre réclamation.

J'ai, etc.,

F. BRAUN, *Secrétaire*.

G. A. GIROUARD, écr., M.P., Bouctouche, N.-B.

QUÉBEC, 28 juin 1879.

MONSIEUR,—A la demande de G. A. Girouard, M. P., je prends la liberté de dire qu'il était l'un des fournisseurs de traverses pour les sections 9 et 15 du chemin de fer Intercolonial.

Que les traverses destinées à cette dernière section furent obtenues sur le côté sud et en dehors du havre de Bathurst, et qu'en conduisant les radeaux à travers la baie pour porter les traverses sur la ligne, il s'en perdit une grande quantité. Quoique je n'en sache rien personnellement, je crois, d'après tout ce que l'on a dit dans le temps, qu'il a éprouvé une perte sérieuse.

Je suis aussi prié de mentionner que dans certains cas où des traverses d'un ou deux autres fournisseurs avaient été brûlées dans le bois, l'autre gouvernement m'a autorisé de les payer; et s'il m'était permis d'offrir mon opinion j'ajouterais que si M. Girouard prouve que la perte a eu lieu comme susdit, je crois qu'en équité il a droit à une indemnité.

J'ai l'honneur, etc.,

L'honorable C. TUPPER, Wm. H. STEVENSON, *ex-payeur sur le C.F.I.*
Ministre des chemins de fer, Ottawa.

BOUCTOUCHE, N.-B., 4 juillet 1879.

CHER MONSIEUR,—Je reçois votre lettre du 10 ult., m'informant que ma réclamation au sujet des traverses pour le chemin de fer Intercolonial, fournies en 1871 et 1872, ne peut être admise.

Je suppose que ce n'est pas là une décision finale, car je vous inclus une lettre de l'ex-payeur, M. Wm. H. Stevenson, qui est sous l'impression que j'ai droit d'être remboursé de cette forte perte.

Je vous inclus aussi mon compte, attesté sous serment, et j'espère sincèrement que cette preuve sera suffisante pour que je sois payé. Je crois donc que ma réclamation sera admise et payée, comme j'y ai droit en justice et équité.

En attendant une réponse favorable,

Je demeure, etc.,

G. A. GIROUARD, M. P.

F. BRAUN, écr., secrétaire des chemins de fer, Ottawa.

Le département des chemins de fer et canaux,

Dt à G. A. Girouard.

1874. Pour 8,000 traverses perdues dans la baie des Chaleurs, à 33 cts. \$2,640 00

Je certifie que le compte ci-dessus est vrai et exact.

G. A. GIROUARD,

Fournisseur de traverses pour les sections 9 et 15, chemin de fer Intercolonial.

Assermenté devant moi à Bouctouche, N. B., ce 4e jour de juillet 1879.

RICHARD SUTTON,

Juge de paix pour ce comté.

OTTAWA, 22 juillet 1879.

MONSIEUR,—Relativement à mes réclamations que j'ai contre le gouvernement pour une certaine quantité de *sleepers* perdus dans la Baie des Chaleurs, je prends la liberté de suggérer, et vous prie effectivement d'autoriser une personne arbitre pour s'enquérir si mon compte est véridique. Alors vous me feriez plaisir en autorisant un des arbitres de suite, car je suis très anxieux de voir cette affaire réglée au plus tôt possible.

Espérant que cette requête sera soigneusement considérée.

Je demeure, monsieur,

Votre très respectueux,

G. A. GIROUARD, M.P.

OTTAWA, 3 novembre, 1879.

Au sujet de la réclamation de G. A. Girouard (\$6,450.66) pour traverses perdues dans la baie des Chaleurs, M. Girouard base sa réclamation sur une garantie contre toute perte qu'il dit lui avoir été donnée par W. H. Stevenson. M. Girouard dit dans sa déposition : "Après que j'eus livré toutes les traverses à Bathurst, à l'exception de quatre radeaux, M. Stevenson me dit qu'il fallait livrer ces quatre radeaux au Petit-Rocher; je dis à M. Stevenson que, conformément à ses instructions, j'avais préparé les radeaux pour les livrer à Bathurst, et qu'ils n'étaient pas en état de traverser la baie des Chaleurs, sur quoi il répondit que s'il survenait quelque perte ou un surcroît de dépenses le gouvernement les couvrirait. Il n'y avait aucun témoin lorsque j'eus cette conversation avec M. Stevenson. M. Girouard a prouvé d'une manière assez satisfaisante la perte des traverses, et il a produit à l'appui de sa réclamation une lettre de M. Stevenson à sir Charles Tupper, dans laquelle M. Stevenson dit entre autres choses : "Si M. Girouard prouve que la perte a eu lieu comme susdit, je crois qu'en équité il a droit à une indemnité." Trouvant cela un peu trop vague, je diffèrai mon rapport jusqu'à ce que j'eusse une occasion d'interroger M. Stevenson. Dans son témoignage il dit : "J'étais payeur sur le chemin de fer Intercolonial lorsque M. Girouard a livré des traverses dans la baie de Bathurst; je ne lui ai jamais demandé de transporter quatre radeaux ni aucun radeau quelconque de la baie de Bathurst au Petit-Rocher, et je ne lui ai jamais dit que s'il y avait quelque perte le gouvernement la couvrirait. Je ne l'aurais pas fait, parce que c'était à Bathurst et non pas au Petit-Rocher où l'on avait besoin de ces traverses."

Je regarde ce témoignage comme péremptoire contre la réclamation de M. Girouard. Le tout respectueusement soumis.

JAMES COWAN,

Arbitre officiel.

Je, soussigné, Dominique S. Léger, de la paroisse de Dorchester, dans le comté de Westmoreland et la province du Nouveau-Brunswick, maître d'école, jure et dis :—

1. Que G. A. Girouard, de Bouctouche, dans le comté de Kent et la province du Nouveau-Brunswick susdite, écuier, en ou vers l'année de Notre-Seigneur 1872,

entreprit par contrat de fournir une certaine quantité de traverses sur la ligne du chemin de fer Intercolonial.

2. Que j'agissais alors comme agent du dit G. A. Girouard lorsqu'il fournissait les traverses susdites.

3. Que je connais M. Wm. H. Stevenson, alors payeur sur le dit chemin de fer Intercolonial, et que M. Girouard m'a dit que Stevenson avait d'abord ordonné que toutes les traverses qui descendaient de la rivière Bathurst devaient être livrées à Bathurst, à ou près l'endroit où se trouve aujourd'hui la station de Bathurst; mais que plus tard il insista pour que quatre radeaux des traverses ainsi livrées à Bathurst fussent transportées au Petit-Rocher et livrées là; qu'en conséquence le dit G. A. Girouard me dit de conduire les quatre radeaux de traverses au Petit-Rocher, ce que je fis autant que cela me fut possible comme le demandait le dit Wm. H. Stevenson.

4. Que je dis alors au dit Girouard qu'il serait très dangereux et très dispendieux de transporter ces traverses de Bathurst au Petit-Rocher, parce qu'il faudrait refaire les radeaux spécialement à cet effet afin qu'ils pussent résister à la forte mer en les conduisant au large de la baie pour les rendre au Petit-Rocher, distance d'une quinzaine de milles.

5. Que le dit Girouard me répondit alors que le dit Wm. H. Stevenson lui avait promis qu'il serait remboursé de toute dépense ou perte qu'il, le dit Girouard, ferait ou subirait en transportant les dites traverses de Bathurst au Petit-Rocher, par le gouvernement fédéral.

6. Que durant l'été de l'année 1872, je vis le dit Stevenson à propos du transport de ces traverses au Petit-Rocher comme susdit, et que je me souviens de la conversation qui eut alors lieu entre lui (le dit Stevenson) et moi.

7. Que le dit Stevenson me dit qu'il s'était entendu avec le dit Girouard à propos des traverses, et que toute dépense que ferait ou toute perte qu'éprouverait le dit Girouard en conduisant les dites traverses au Petit-Rocher serait remboursée au dit Girouard par le gouvernement susdit.

8. Que d'après les instructions qui me furent ainsi données par le dit Stevenson comme agent susdit, je transportai les dits quatre radeaux de traverses dans l'été de l'année 1872 de Bathurst au Petit-Rocher susdit, lorsque par suite des gros vents, de la tempête et de la grosse mer, les dits radeaux se brisèrent en route, et une grande quantité des dites traverses se détachèrent et furent perdues, et le dit G. A. Girouard en a éprouvé une perte considérable.

DOMINIQUE S. LEGER.

Assermenté à Dorchester, dans le comté de Westmoreland susdit, ce 28^e jour de février 1880, devant moi.

A. D. RICHARD,

Commissaire nommé pour recevoir les affidavits devant être lus dans la cour Suprême.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.
OTTAWA, 7 juillet 1880.

Réclamation de G. A. Girouard.

MONSIEUR,—Ceci est une réclamation d'une somme de \$2,640 pour 8,000 traverses de chemin de fer perdues dans la baie des Chaleurs en 1872 pendant l'exécution d'un contrat pour les commissaires du chemin de fer Intercolonial, les dites traverses ayant été d'abord livrées dans la baie de Bathurst, mais furent ensuite, prétend-on, par ordre d'un officier des dits commissaires, transportées au Petit-Rocher, point situé à vingt milles en remontant de la baie, sur promesse de l'officier en question que toute perte éprouvée durant le trajet serait couverte par les commissaires. M. Girouard a prouvé, comme le démontre le rapport de l'arbitre officiel, qu'elles ont été complètement perdues, et il présente une réclamation pour la somme de \$2,640.

A l'appui de sa réclamation, M. Girouard apporte le rapport de l'arbitre officiel, en date du 23 novembre 1879 (21,844), dans lequel il est dit que " M. Girouard a établi sa réclamation d'une manière assez satisfaisante." Il apporte aussi une lettre de M. Stevenson, l'officier des commissaires ci-dessus mentionné, datée du 28 juin 1879 (19,872), dans laquelle il (Stevenson) dit :—" Et s'il m'était permis d'offrir mon opinion, j'ajouterais que si M. Girouard prouve que la perte a eu lieu comme susdit, je crois qu'en équité il a droit à une indemnité." M. Girouard apporte de plus en preuve un affidavit fait par M. D. S. Léger, qui agissait comme son agent, qui corrobore les allégations déjà faites par M. Girouard dans sa requête datée du 16 avril 1879 (18,787), que M. Stevenson avait promis que les commissaires lui rembourseraient toute perte qu'il éprouverait dans le transport des traverses de Bathurst au Petit-Rocher, comme il est dit plus haut. M. Girouard présente de plus un compte pour 8,000 traverses, le 4 juillet 1879 (19,579), attesté sous serment devant un juge de paix du Nouveau-Brunswick.

D'un autre côté il y a une lettre de M. Brydges, datée du 21 décembre 1876, (12,831) dont la conclusion est que " Girouard a été payé en entier et n'a aucune réclamation contre le gouvernement"; et dans une autre lettre du 17 juin 1878 (15,469) il dit encore la même chose.

Il y a aussi des lettres datées du 5 avril 1878 (15,469), de M. Duplessis et de M. Stevenson, respectivement, dans lesquelles il est dit que M. Girouard a été payé intégralement pour ses traverses et qu'il s'est déclaré parfaitement satisfait du règlement. Il faut observer, néanmoins, que M. Stevenson, dans sa lettre postérieure au 28 juin 1879, déjà citée, recommande de fait un règlement pour les traverses perdues.

En somme, le poids de la preuve est, à mon avis, décidément en faveur du paiement de la réclamation de M. Girouard, et ce qui me confirme davantage dans cette opinion, c'est que d'un côté M. Stevenson prétend que l'on avait besoin des traverses à Bathurst et que par conséquent il ne peut pas avoir ordonné de les transporter au Petit-Rocher, tandis que, de l'autre côté, M. Girouard prétend que puisqu'elles étaient rendues à Bathurst, il n'est guère probable qu'il aurait de propos délibéré couru le risque de leur transport, qui a eu de si désastreux résultats, sans en avoir reçu l'ordre positif et avoir fait un arrangement spécial en cas de perte.

Je crois donc que je ne puis faire autrement que de recommander le paiement de son compte de \$2,640.

M. Girouard réclame de plus l'intérêt au taux légal sur cette somme, soit pour huit ans, de 1872 à 1880 : mais je ne suis pas prêt à m'occuper de cette question.

J'ai l'honneur, etc.,

F. SHANLY,

Ingenieur en chef du chemin de fer Intercolonial.

L'hon. sir Charles Tupper, C.C.M.G.,
ministre des C. F. et C., Ottawa.

OTTAWA, 8 juillet 1880.

Mémoire.

Le soussigné, en l'absence de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, a l'honneur de représenter qu'en l'année 1872, 8,000 traverses de chemin de fer alors en voie de transport par M. Girouard, en vertu d'un contrat passé avec le gouvernement, et destinées au chemin de fer Intercolonial, furent complètement perdues dans la baie des Chaleurs, ces traverses étant rendues à Bathurst, et que durant leur transport ultérieur à un point éloigné d'une vingtaine de milles, elles se sont perdues dans le trajet. Qu'une demande d'indemnité pour leur perte faite par M. Girouard au montant de \$2,640, basée sur le fait que la perte a eu lieu par suite des ordres des autorités du chemin de fer, a été plusieurs fois présentée, et que de l'avis de l'un des arbitres officiels, donné en novembre 1879—cet avis étant de plus appuyé par le jugement de l'ingénieur en chef actuel de la ligne—la preuve est en faveur de la réclamation de M. Girouard.

Le soussigné, s'appuyant sur l'avis de l'ingénieur en chef, recommande donc qu'autorisation soit donnée de payer à M. Girouard la dite somme de \$2,640 en règlement de son compte.

Respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 13 juillet 1880.

Vu le mémoire, en date du 8 juillet 1880, de sir John A. Macdonald, agissant en l'absence de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, représentant qu'en l'année 1872, 8,000 traverses de chemins de fer alors en voie de transport par M. Girouard, en vertu d'un contrat passé avec le gouvernement, et destinées au chemin de fer Intercolonial, furent complètement perdues dans la baie des Chaleurs, ces traverses étant rendues à Bathurst, et que durant leur transport ultérieur à un point éloigné d'une vingtaine de milles, elles se sont perdues dans le trajet.

Qu'une demande d'indemnité pour leur perte faite par M. Girouard au montant de \$2,640, basée sur le fait que la perte a eu lieu par suite des ordres des autorités de chemin de fer, a été plusieurs fois présentée, et que de l'avis de l'un des arbitres officiels, donné en novembre 1879—cet avis étant de plus appuyé par le jugement de l'ingénieur en chef actuel de la ligne—la preuve est en faveur de la réclamation de M. Girouard.

Le ministre, s'appuyant sur l'avis de l'ingénieur en chef, recommande en conséquence qu'autorisation soit donnée de payer à M. Girouard la dite somme de \$2,640 en règlement de son compte, les fonds nécessaires devant être fournis par l'émission d'un mandat spécial de Son Excellence le gouverneur général pour le montant en question.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Attesté,

J. O. COTE, G. C. P.

RÉPONSE

(36e)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 février 1879 ;—

Pour copie de toutes instructions écrites ou verbales données, depuis le 10 octobre 1878, à Collingwood Schreiber, écr., ingénieur civil, au sujet des enquêtes, inspections et examens qu'il a faits, ou qui lui restent à faire, contre certains employés sur la division nord du chemin de fer Intercolonial ; aussi, copies de toutes instructions écrites ou verbales données depuis la même date, au dit C. Schreiber, écr., au sujet des démissions et destitutions d'employés, qui ont eu lieu ou qui doivent être faites sur la même division du chemin de fer ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun officier du gouvernement, et toutes personnes quelconques, se rattachant aux dits examens, enquêtes et démissions d'employés ; avec copie de toutes les plaintes, écrites ou verbales, faites depuis le 17 septembre 1878, contre aucun employé de la dite division de chemin de fer ; aussi, un état donnant les noms et la résidence de tous les employés du dit chemin de fer, qui ont été déchargés ou destitués entre l'année 1873 et le 17 septembre 1878.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
25 février 1881.

REPONSE

(36f)

(EN PARTIE.)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880 ;—

Pour : 1. Un état donnant dans autant de colonnes distinctes les noms des différents employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans la province de Québec, leur âge, leur nationalité, à quelle croyance religieuse ils appartiennent, leur résidence, la nature de leur emploi, le montant actuel de leur salaire annuel, la date de leur entrée dans le service et le montant de leur salaire lors de telle entrée au service ; 2. Un semblable état pour la province du Nouveau-Brunswick ; 3. Un semblable état pour la province de la Nouvelle-Ecosse ; 4. Un état indiquant dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents employés supérieurs au service du chemin de fer Intercolonial, leur âge, leur nationalité, leur croyance religieuse, leur résidence, la nature de leur emploi, le montant actuel de leur salaire annuel, la date de leur entrée dans le service, et le montant de leur salaire lors de telle entrée au service ; 5. Un état donnant dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents employés de l'Intercolonial qui ont cessé d'être employés sur le chemin de fer depuis le 18 octobre 1878, leur nationalité, leur croyance religieuse, la nature de l'emploi qu'ils occupaient, le salaire attaché à tel emploi, la cause de leur décharge ou de leur démission, par qui ils ont été remplacés, les noms de leurs successeurs, la nationalité, la croyance religieuse de ces derniers, leur salaire, leur résidence, le nom de la province à laquelle appartenaient tels démissionnaires et celui de la province d'où viennent leurs successeurs.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

*Secrétaire d'Etat.*Secrétariat d'Etat,
Mars 1881.

RÉPONSE

(36g)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1881 ;—
Pour copie de la décision des arbitres du Canada au sujet de la réclamation du nommé Alexander Forbes pour clôturage sur la ligne de l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$172.18 paraît avoir été fait par mandat spécial ; et aussi, copie des rapports faits à ce sujet par des fonctionnaires du chemin de fer ou du département.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
5 mars 1881.

RÉPONSE

(36h)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1881 ;—
Pour copie du contrat passé entre le gouvernement et Denis Coholan, en date du 18 janvier 1877, et cette partie du devis concernant la dimension et le nombre de bacs employés avec les bateaux dragueurs faisant le curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, N.-B. ; aussi, copie de la correspondance échangée entre le ministère des travaux publics et le dit Denis Coholan, au sujet de l'expiration du contrat ; et aussi, copie de tous rapports et autres documents se rapportant au dit contrat.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
9 mars 1881.

RÉPONSE

(36i)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1881 ;—
Pour copie du contrat de Thomas B. Smith pour clôturage sur la ligne de l'Intercolonial en 1871 et 1872, pour lequel un paiement de \$1,894.50 a été fait par mandat spécial ; aussi, copie de tous rapports faits à ce sujet par aucun officier du chemin de fer ou du département.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
5 mars 1881.

Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(36j)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1881 ;—
Pour copie des contrats passés depuis février 1877, pour travaux de curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, N.-B., et de toute cette partie du devis concernant la dimension et le nombre des bacs employés ; et aussi, le montant payé depuis cette date pour curage au dit terminus.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,
17 mars 1881.

Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(36*k*)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 décembre 1880;—

Pour copie du rapport de l'exploration faite en 1880, par ordre du gouvernement, en vue de la construction d'un embranchement au chemin de fer Intercolonial, pour amener de Saint-Michel ou de Saint-Charles le terminus à Saint-Joseph de Lévis ou dans les environs, avec plans, cartes, pétitions et tous documents se rattachant à cette question.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
14 mars 1881.

RÉPONSE

(361.)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 février 1881;— pour un état faisant connaître les réclamations des entrepreneurs et autres se rattachant à la construction de l'Intercolonial, qui ont été présentées, ou sur lesquelles il a été fait rapport, depuis le rapport en date du 27 novembre 1880, fait par F. Shanly, écr., ingénieur en chef de ce chemin, les noms des personnes qui ont présenté des réclamations, la nature des réclamations, le montant réclamé, le rapport, si aucun dressé, dans chaque cas, et le montant payé ou à payer pour chacun d'eux.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

19 mars 1880.

LISTE des réclamations d'entrepreneurs et autres, se rattachant à la construction du chemin de fer Intercolonial, qui ont été présentées et à l'égard desquelles il a été fait rapport depuis le 27 novembre 1880.

Nm du réclamant.	Montant de la réclamation.	Nature de la réclamation.
	\$ cts.	
Feu George Moffatt (y compris intérêt, \$1,311.39)	7,184 14	Transport et charroi de rails de Dalhousie à Campbellton.
Andrew Johnston et Cie	2,575 28	Travaux addition. à la remise des locomot., Truro.
Mme Andrew Barbarie.....	244 00	Enregistrement de titres et de plans à Ristigouche —droit de passage, chemin de fer Intercolonial.
Henry Clarke.....	Non spécifié	Domages par lui encourus en 1876, par le fait que les officiers du C.F.I. ont fait enlever sa maison et ses effets qui se trouvaient sur un terrain du gouv.
C. H. Mann.....	do ...	Travaux additionnels à des remises.
R. F. Burn	do ...	Provisions et main-d'œuvre fournies sur section 16.
F. Meahan.....	do ...	do do do do
McBean et Robertson	do ...	Premiers entrepreneurs de la section 10.
A. S. Sutherland.....	4,318 09	Pour gages et effets fournis sur la section 16 (compte de King et Gough).
F. Turgeon	2,225 00	Pour 10,000 traverses de chemin de fer prises sur la section 9 par le gouvernement.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 10 février 1881.

Réclamation de A. Johnston et Cie.

MONSIEUR,—Cette réclamation a été présentée par MM. Andrew Johnston et Cie, de Truro, N.-E., pour travaux additionnels à la remise des locomotives construite par eux à cet endroit après que leur soumission, qui était de \$17,905, fut acceptée en mars 1872. Ces travaux étaient terminés vers septembre 1873.

En trois comptes différents (1, 2 et 3) "pièce C," soumis à l'arbitre fédéral, et dont il est plus loin question dans le présent rapport, MM. Johnston et Cie, réclament une somme de \$2,870⁸⁸/₁₀₀, comme suit :—

(1.) Frais supplémentaires pour maçonnerie—qui a été faite en moellons bruts au lieu de l'être en blocailles.....	\$2,000 00
(2.) Revêtement additionnel de la coupole.....	87 36
(3.) Divers travaux, dont le détail est donné.....	873 52
Total	\$2,870 88

MM. Fleming et Schreiber n'ont décidé qu'à l'égard de l'item n° 3, et déclaré que MM. Johnston et Cie, avaient droit à \$506.60. Cette somme leur a été payée en décembre 1873, et ils ont donné quittance de toute réclamation, mais comme ils l'affirment dans leur témoignage sous serment, ils ont donné ce reçu sous protêt.

En 1880, MM. Johnston et Cie, firent renvoyer leur réclamation à un arbitrage, et en avril et mai de la même année, elle fut examinée par M. Compton, arbitre fédéral, à Truro et à Halifax. MM. Johnston et Cie, présentèrent un compte détaillé de leur réclamation quelque peu différent de celui de 1873 (E et A). Ce compte est comme suit :—

Item 1. Maçonnerie additionnelle.....	\$2,160 00
" 2. Revêtement intérieur de la coupole.....	87 36
" 3. Maçonnerie additionnelle (en brique).....	326 92
Total.....	\$2,575 28

Total de la réclamation telle qu'énoncée dans le document marqué "N," annexé aux pièces A, B, C, D, E, F et G, en sus de laquelle ils demandent le paiement de six années d'intérêt, et une allocation comme profit (item n° 1) sur la maçonnerie.

Les témoignages entendus par l'arbitre fédéral (ci-annexés et marqués 1-S à 10-S, inclusivement) paraissent, en somme, bien appuyer la réclamation sur chacun des trois items ci-dessus, et M. Compton, l'arbitre fédéral, se prononce en ce sens dans son rapport 23,244 soumis ci-joint. L'ayant lu attentivement, je trouve qu'il justifie pleinement la légitimité de la réclamation.

En conséquence, je déclare être entièrement de l'avis de M. Compton, "que les réclamants ont équitablement droit à une indemnité pour les travaux additionnels par eux exécutés," et qu'à mon avis ils ont pleinement prouvé avoir été exécutés en dehors des conditions de leur contrat. Je recommande en conséquence qu'une somme de deux mille cinq cent soixante-quinze piastres et vingt-huit cts., moins les \$506.60 qu'ils ont déjà reçus, leur soit payée—le gouvernement devant décider quant à la question de l'intérêt—mais je ne recommande aucune indemnité pour le profit auquel ils prétendent sur la maçonnerie additionnelle (item n° 1, détails de la réclamation N), car je crois que le prix accordé pour ces travaux,—\$10 par verge cube,—était suffisant pour faire face à tous les cas fortuits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. SHANLY, ingénieur en chef, C. I.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux.

RÉPONSE

(36m)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée 28 février 1881, demandant copie de tous les arrêtés du conseil concernant les réclamations d'entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er janvier 1880, aussi, de toutes les instructions données à M. Shanly, et de la correspondance à ce sujet.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,

Secrétaire d'Etat.

16 mars 1881.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 23 juin 1880.

Vu le rapport (daté 21 juin 1880) de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, énonçant que par lettre et pour les raisons y mentionnées, M. Sandford Fleming a déclaré être dans l'obligation de refuser les emplois d'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial d'ingénieur consultant du chemin de fer du Pacifique canadien, emplois auxquels il a été nommé par arrêté du conseil du 22 mai dernier;

Vu que le ministre a en conséquence recommandé la nomination de M. Frank Shanly, I.C., comme ingénieur en chef de l'Intercolonial, et que son traitement comme tel soit fixé à \$541.66 par mois, avec l'entente que cette nomination serait provisoire, Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 mai 1880.

Vu le mémoire (daté 11 mai 1880) de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux relatif au chemin de fer Intercolonial, et exposant qu'un nombre considérable de poursuites intentées par des entrepreneurs contre le gouvernement restaient pendantes; qu'il serait très-difficile pour tout autre que l'ingénieur qui a présidé au commencement de l'entreprise de décider d'une manière satisfaisante à l'égard du règlement définitif de telles réclamations, et recommandant que M. Sandford Fleming, ci-devant ingénieur en chef de ce chemin de fer, cesse d'être ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique et soit réintégré dans ses fonctions d'ingénieur en chef de l'Intercolonial, pour prendre connaissance des réclamations résultant de cette entreprise à l'égard desquelles aucune décision judiciaire n'a été rendue, et faire rapport, dans chaque cas au ministère des chemins de fer et canaux;

Et le ministre considérant qu'il importe de profiter de l'habileté professionnelle et du jugement de M. Fleming dans une entreprise aussi considérable que le chemin de fer du Pacifique, il recommande que l'on retienne ses services comme ingénieur consultant du ministère pour cette entreprise.

Le ministre recommande en outre que M. Fleming reçoive un traitement de \$6,000 par année pendant qu'il remplira les fonctions d'ingénieur consultant du chemin de fer du Pacifique canadien et d'ingénieur en chef de l'Intercolonial.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

RÉPONSE

(36n)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES du 28 février 1881, pour un état des diverses réclamations des entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial depuis son achèvement, avec indication de celles qui ont été réglées, soit par le département ou par les tribunaux; aussi, le rapport ou la recommandation de M. Sandford Fleming, de M. Schreiber et de M. Brydges dans chaque cas.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

19 mars 1881.

ÉTAT No. 57.—Réclamations des entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial.

Date.	Nom.	Nombre.	
1879.			
27 mai	De C. Schreiber.....	Rapport général sur la condition des contrats.
23 do	do do	do sur la condit. du contrat avec D. Macdonald
23 do	do do	do do do W.E. McDonald et Cie
26 do	do do	Condition du contrat avec Smith et Pitblado.
26 do	do do	do do R. H. McGreevy.
26 do	do do	do do A. P. Tuck.
26 do	do do	do do Sutherland, Grant et Cie.
27 do	do do	do do Sumner et Somers.
28 do	do do	do do Alex. McDonald et Cie.
29 do	do do	do do Sutherland et Grant.
26 do	do do	do do Fraser, Stewart et Fraser.
1877.			
16 juin	do C. J. Brydges.....	13,956	Renvoi de la pétition de droit de R. H. McGreevy, avec rapport.
1876.			
17 jan.	do do	10,651	Rapp. au sujet de l'entreprise adjugée à M. McGreevy
18 sept.	do do	Rapport sur la pétition de droit de Duncan Macdonald
1874.			
30 juin	do C. Schreiber	do au sujet du contrat No. 7.
18 fév.	do S. Fleming.....	do sur les réclamations se rattachant aux sections 4 et 7.
1880.			
30 jan.	do S. Fleming et C. Schreiber.	do au sujet du contrat No. 7.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

No 3, A.—Montant et nature des réclamations présentées par les entrepreneurs depuis l'achèvement des travaux.

Numéro du contrat.	Nom de l'entrepreneur.	Montant réclamé.	Somme adjugée.	Remarques.
3	F. H. Berlinguet et Cie	\$ 684,597	\$	"Pétition de droit" présentée: décision défav. rendue par la "Cour de l'Echiquier."
4	Smith, Pithers et Cie	76,875	do do renvoyée à F. Shanly.
5	Alexander Macdonnell et Cie	40,226	do do
6	F. H. Berlinguet et Cie	Comp's dans la sec. No 3.	do do
7	James Simpson et Cie	124,663	do do
8	Duncan Macdonald	53,749	do do décision défav. rendue par la "Cour de l'Echiquier."
9	J. B. Bertrand et Cie	576,904	do do (E. A. Jones) décision défav. do
10	Duncan Macdonald	304,991	"Pétition de droit" présentée: Nouvelle réclamation, \$30,000: renvoyée à F. Shanly. do
11	Davis, Grant et Sutherland	62,874	do do (John Ross) do
12	Sumner et Somers	254,251	do do do do
13	W. E. McDonald et Cie	141,746	do do (Starret De Wolf) do
14	Neilson et McGaw	7,500	do do Renvoyée à F. Shanly. do
15	J. B. Bertrand et Cie	Comp's dans la sec. No 3.	do do
17	S. P. Tuck	200,000	"Pétition de droit" présentée: (John Ross) renvoyée à F. Shanly.
18	R. H. McGreevy	848,798	Renvoyée à F. Shanly.
19	Tnos. Boggs et Cie	150,000	"Pétition de droit" présentée: Renvoyée à F. Shanly.
23	Sutherland et Grant	437,257	79,900	Régée par l'arbitrage de Samuel Keefer en 1879.
10, 16 et 20	Duncan Macdonald	88,535	Renvoyée à F. Shanly.
4, 7 et 12	Donald Fraser et Cie	10,175	"Pétition de droit" présentée à F. Shanly. do

Des réclamations ci-dessus, celles portant les Nos 17, 18, 19 et 23 sont pour travaux de nivellement, de maçonnerie, de clôture, de fondations, etc., en vertu de contrats passés avec la commission du chemin de fer intercolonial. La première colonne renferme le chiffre de ces réclamations; la seconde la somme déjà accordée pour travaux supplémentaires. Le No 19 a été réglé par arbitrage. Les Nos 10, 16 et 20 sont des réclamations pour pose de voie et ballastage exécutés en vertu de contrats. Les Nos 4, 7 et 12 sont des réclamations de même nature.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'INTERCOLONIAL,
OTTAWA, 31 décembre 1880.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

No 3, B.—ÉTAT des diverses réclamations résultant de travaux exécutés à l'entreprise, et soumises à l'examen de F. Shanly, ingénieur en chef.

No	Noms des réclamants.	Nature de la réclamation.	Quand soumise.	Montant des réclamat'ns.
			1880.	\$ cts.
1	H. B. Higginson	Travaux additionnels à des ponts métalliques.....	20 avril.....	20,128 26
2	J. C. Nolan	Loyer d'un bâtiment à Saint-Octave.....	20 mai.....	132 00
3	Geo. Moffatt, exécuteurs	Transport et livraison de rails.....	21 juin.....	6,168 54
4	R. Thompson Cots.....	Domages à des fossés, etc.....	7 juillet..	Non indiq....
5	Alphonse Matte.....	Remises à bois et citernes	14 do	1,935 19
6	J. M. Blaikie.....	Bois et mur de fondation à la station Debert.....	20 do	1,799 53
7	M. A. Barbarie.....	Enregistrement de plans.....	8 sept.....	244 00
8	Martin Murphy.....	Travaux au pont de Ristigouche.....	3 do	26,857 00
9	Michel Cowhig.....	Travaux sur la section 16.....	9 do	1,600 00
10	Andrew Johnson et Cie	Construct. d'une remise aux locomotives à Truro.....	2 oct.....	2,575 48
11	Henry Clarke	Domage à une maison, etc., à Truro.....	20 do	450 00
12	John Russell.....	Terrain pris pour l'usage du chemin de fer.....	29 do	Non indiq....
			1876.	
13	G. A. Girouard.....	Pour perte de 8,900 trav. dans la Baie des Chaleurs	25 nov	2,640 00
			1879.	
14	T. B. Smith.....	Clôture sur la section No 12.....	8 janvier	1,899 90
15	James G. Fraser.....	Nivellement, etc., section No 4.....	1,598 00
				70,065 00

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
OTTAWA, 31 décembre 1880.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 27 mai 1879.

MONSIEUR,—En fait de travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., ceux du chemin de fer Intercolonial étaient compris dans trois sections. G. et L. Worthington, entrepreneurs, section n^o 1 et 2,—compte définitivement réglé.

Berlinguet et Bertrand, entrepreneurs, section n^o 3. Jugement rendu contre eux par la cour de l'Echiquier.

Smith et Pitblado, entrepreneurs, section n^o 4. Rapport fait sur leur réclamation.

Alexander McDonnell et Cie, entrepreneurs, section n^o 5. Rapport fait sur leur réclamation.

Berlinguet et Bertrand, entrepreneurs, section n^o 6. Jugement rendu contre eux par la cour de l'Echiquier.

James Simpson et Cie, entrepreneurs, section n^o 7. Le jugement de la cour de l'Echiquier leur a accordé la somme offerte par les commissaires.

Duncan Macdonald, entrepreneur, section n^o 8. Rapport fait sur sa réclamation.

Berlinguet et Bertrand, entrepreneurs, section n^o 9. Jugement rendu contre eux par la cour de l'Echiquier.

Duncan Macdonald, entrepreneur, section n° 10. Rapport fait sur sa réclamation.

Sutherland, Grant et Davis, entrepreneurs, section n° 11. Rapport fait sur leur réclamation.

Sumner et Somers, entrepreneurs, section n° 12. Rapport fait sur leur réclamation.

W. E. McDonald et Cie, entrepreneurs, section n° 13. Rapport fait sur leur réclamation.

Nelson et McGaw, entrepreneurs, section n° 14. Pas de réclamation.

Berlinguet et Bertrand, entrepreneurs, section n° 15. Jugement rendu contre eux par la cour de l'Echiquier.

King et Gough, entrepreneurs, section n° 16. Pas de réclamation.

S. P. Tuck, entrepreneur, section n° 17. Rapport fait sur sa réclamation.

R. H. McGreevy, entrepreneur, section n° 18. Rapport fait sur sa réclamation.

Rogers et Murray, entrepreneurs, section 20. Affaire réglée.

Patrick Purcell, entrepreneur, section n° 21. Affaire réglée.

Charles Cummings et Cie, entrepreneurs, section n° 22. Pas de réclamation.

Sutherland et Grant, entrepreneurs, section n° 23. Rapport fait sur sa réclamation.

Duncan Macdonald, entrepreneur. Ballastage et pose de rails. Rapport fait sur sa réclamation.

Tous les rapports sur les réclamations portent la date du 27 mai 1879.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

F. BRAUN, écr.,

Secrétaire, département de travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 23 mai 1879.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions verbales, j'ai l'honneur de faire rapport au sujet des contrats suivants passés avec M. Duncan Macdonald, pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et qui sont actuellement devant la cour de l'Echiquier.

Contrat n° 8.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur la section de 20 milles de l'Intercolonial entre Rimouski et Sainte-Flavie. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de \$100,000.

Contrat n° 10.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur les 20 milles de l'Intercolonial, entre Bartibogue et Newcastle. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de \$365,920; mais par le fait d'une erreur de la personne qui a rédigé le contrat, la somme ronde inscrite était de \$400,000, et c'est sur ce dernier chiffre qu'ordre a été donné de régler définitivement le compte.

Contrat pour ballastage.—Il embrasse le ballastage et la pose de la voie sur les 47 milles de l'Intercolonial entre Nipissiguit et le pont de Miramichi. Les travaux ont été exécutés à des prix portés au contrat.

Derniers certificats et paiements :

		Payé.
Contrat n° 8—Dernier certificat, 1er } février 1875..... }	\$98,709 00 comptés pour 100,000 00	\$100,000 00
Contrat n° 10—Dernier certificat, 28 } avril 1875..... }	381,961 40	367,000 00
Contrat pour ballastage—Dernier certi- } ficat, 3 déc. 1875. }	91,963 67	89,441 50
	\$573,925 07	\$556,441 50
Montant offert.....		\$573,925 07
Paiement avant poursuite.....		556,441 50
		\$ 17,483 57
Payé le 14 mai, en vertu de l'O. en C. du 9 mai 187.....		\$ 10,000 00
		\$ 7,483 57

La réclamation de M. Macdonald est de \$447,284. Ces trois contrats sont compris en un *fiat*, que la cour a enregistré le 5 septembre 1876. Il n'a pas été donné suite à l'affaire, mais elle se trouve jugée par la décision rendue dans la cause de la section 7. M. Macdonald et son fondé de pouvoirs, ont, de temps à autre fait des démarches pour faire soumettre l'affaire à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, secrétaire, ministère des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 23 mai 1879.

MONSIEUR,—Me conformant à vos instructions verbales, j'ai maintenant l'honneur de faire rapport sur la condition actuelle du contrat avec MM. W. E. McDonald et Cie, pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et au sujet duquel il a présenté une réclamation.

Contrat n° 13.—Il embrasse les travaux de nivellement, la construction de ponts, la maçonnerie, etc., sur les 20½ milles de l'Intercolonial entre Sainte-Flavie et Sayabec. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation, dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de..... \$934,933 00

Le 29 sept. 1873, par arrêté du conseil, cette somme a été augmentée de..... 60,000 00

Ce qui portait le prix du contrat à..... \$994,933 00

Vers décembre 1873, MM. W. E. McDonald et Cie, alléguèrent se trouver dans des circonstances difficiles, et être incapables de continuer leurs travaux, et le 12 du même mois ils demandèrent au gouvernement de les aider à terminer leur entreprise, sinon de payer leurs travailleurs et régler leurs comptes.

Le 9 juillet 1874, le gouvernement leur ôta l'entreprise et fit finir les travaux à la journée, après avoir payé les travailleurs des entrepreneurs dont les gages étaient arriérés.

La dernière estimation s'élève à..... \$975,211 70

Les paiements furent faits comme suit: —

Payé aux entrepreneurs, sur certificats	\$897,000 00
“ “ sans certificats.....	72,000 00
Payé les gages arriérés des travailleurs des entrepreneurs	38,722 23
Payé aux entrepreneurs.....	\$1,007,722 23
Dépense du gouvernement pour terminer les travaux.	41,270 72
Total des paiements.....	\$1,048,992 95
Dernier certificat.....	\$975,211 70
Total des paiements	1,048,992 95
	\$73,781 25
Pelles, piques, pinces, produit de la vente d'un cheval	282 16
Coût en sus du montant du dernier certificat..	\$73,499 09

D'après ce que je puis voir, ils n'ont aucun droit à une indemnité spécifique; mais ils ont présenté une réclamation générale et ils demandent qu'elle soit soumise à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire, département des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 26 mai 1879.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions verbales, je fais aujourd'hui rapport de la situation actuelle du contrat avec MM. Smith et Pitblado, pour l'exécution de travaux de nivellement, etc., de la section n° 4 du chemin de fer Intercolonial, et à l'égard desquels ces messieurs ont présenté une réclamation.

Contrat n° 4.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur les 24½ milles du chemin de fer Intercolonial entre Amherst et la rivière Philippe. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de.....

La dernière estimation se monte à	414,058 65
Payé.....	438,070 00

Solde.....	\$ 5,988 65
------------	-------------

La réclamation des entrepreneurs est de.....	\$76,875 35
--	-------------

Instituée le 1er février 1879, cette cause est encore devant la cour de l'Echiquier.

Vu la décision rendue par le juge Ritchie contre les entrepreneurs de la section 7, cette poursuite a été abandonnée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, secrétaire du département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 26 mai 1879.

MONSIEUR,—Me conformant aux instructions verbales du ministre, j'ai l'honneur de faire rapport sur la situation actuelle du contrat avec M. R. H. McGreevy, pour l'exécution de travaux de nivellement, etc., sur la section n° 18 de l'Intercolonial, et à l'égard desquels cet entrepreneur a présenté une réclamation.

Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de.....	\$648,600 00
Le montant du dernier certificat est de.....	582,413 00
Paievements.....	643,753 78

Montant payé de trop..... \$ 61,340 28

L'entrepreneur s'est déclaré dans l'impossibilité de continuer les travaux et le gouvernement les a fait finir à la journée.

La réclamation de l'entrepreneur est de..... \$603,000 00

Cette cause, qui est pendante, a été portée le 1er mai 1877 devant la cour de l'Echiquier. Il n'a pas été fait d'autres démarches depuis, sauf sa demande pour faire soumettre l'affaire à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

F. BRAUN, écr., secrétaire du département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 26 mai 1879.

MONSIEUR,—Ainsi que le ministre l'a verbalement demandé, j'ai l'honneur de faire rapport de la situation du contrat avec M. S. P. Tuck, pour l'exécution des travaux de nivellement, etc., de la section 17 de l'Intercolonial. L'entrepreneur informe le département qu'il a présenté une réclamation au sujet de ses travaux, mais il ne spécifie aucune somme.

Contrat n° 17.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur la section 17, entre Amqui et un point à quelques milles plus bas que Causapsal. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de..... \$440,000 00

Le montant du dernier certificat est de.....	432,728 24
Paievements.....	\$459,354 25
Moins—produit de la vente de l'outillage, etc...	1,989 49
	457,364 79

Montant payé de trop (d'après le prix de revient)..... 24,636 55

L'entrepreneur ayant déclaré n'avoir pas les moyens de continuer les travaux, le gouvernement s'en est chargé et les a fait finir à la journée.

Aucune procédure judiciaire ne paraît avoir été intentée dans ce cas-ci.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 26 mai 1879.

MONSIEUR,—Ainsi que j'en ai reçu verbalement instruction du ministre, j'ai l'honneur de faire rapport de la situation du contrat avec MM. Sutherland, Grant et Cie, pour l'exécution des travaux de la section n° 11 de l'Intercolonial entre la rivière Missiquash et Amherst Ridge. Cette affaire est aujourd'hui devant la cour de l'Echiquier.

Contrat n° 11.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur ces 4½ milles de l'Intercolonial entre la rivière Missiquash et Amherst Ridge. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté ou diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé)

Etait de.....	\$61,713 00
Le montant du dernier certificat est de.....	70,381 24
Et le paiement de cette somme est fait.	
MM. Sutherland, Grant et Cie réclament une indemnité de	62,874 61

Cette affaire a été portée devant la cour de l'Echiquier le 12 avril 1876.

Il n'a pas été donné suite à cette affaire, mais depuis que le juge Ritchie a rendu jugement contre les entrepreneurs de la section 7, les réclamants ont de temps à autre fait des démarches pour la faire renvoyer à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

A M. F. BRAUN, secrétaire,
Département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 27 mai 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, ainsi que j'en ai reçu verbalement instruction du ministre, de la situation du contrat avec MM. Sumner et Somers, pour l'exécution des travaux de nivellement, etc., sur la section n° 12 de l'Intercolonial, et à l'égard desquels ils demandent une indemnité pour travaux additionnels.

Contrat n° 12.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur la section n° 12, entre le lac Folly et Truro. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté et diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé)

Etait de.....	\$597,600 00
Le montant du dernier certificat est de.....	548,844 00
Les paiements faits sont de.....	702,866 55
Montant payé de trop (d'après le prix de revient).....	\$154,022 55

Aucune procédure judiciaire ne paraît avoir été prise à cet égard, mais de temps en temps les entrepreneurs ont demandé avec instance le renvoi de leur réclamation à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

OTTAWA, 28 mai 1879.

MONSIEUR,—Ainsi que j'en ai verbalement reçu instruction du ministre, j'ai l'honneur de faire rapport de la situation du contrat avec MM. Alex. Macdonald et Cie, pour la section 5 de l'Intercolonial, à l'égard de laquelle ces messieurs ont présenté une réclamation.

Contrat n° 5.—Il embrasse la construction de ponts, les travaux de nivellement, de maçonnerie, etc., sur la section de l'Intercolonial entre Saint-Cimon et Rimouski. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté et diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de \$553,000.

Ce qui suit est extrait du témoignage de M. Fleming, devant le comité des comptes publics, en 1872-73 :

Prix porté au contrat	\$533,000 00
A déduire—superstructure de ponts en bois—d'après convention écrite.....	21,200 00
	<u>\$511,158 00</u>
A déduire—égouts souterrains—tel que convenu avec M. Fleming.....	4,642 00
	<u>\$507,158 00</u>
A déduire—par suite de la modification des rampes et du tracé.....	79,485 00
	<u>\$427,673 00</u>

Somme à payer en vertu du contrat:—

En sus de ce qui précède, je vois dans les états de l'ingénieur en chef, comme travaux pour la cour de la station du Bic, 18,762 verges cubes d'excavation dans le roc et 50,816 verges cubes dans la terre; que les commissaires ont appliqué les prix suivants à ces travaux: roc, 90 cts.; terre, 32 cts., et les quantités calculées à ces prix donne un montant de.....

33,102 00

Ce qui porte le total à.....	\$460,775 00
Paiements à compte du prix porté au contrat.....	\$516,000 00
Paiements pour travaux additionnels à la cour de la station du Bic.....	10,000 00
	<u>\$526,000 00</u>

Montant payé de trop..... \$ 65,225 00

Le montant de la réclamation de MM. A. Macdonald et Cie est de \$47,226.23. Ils font de constantes démarches pour obtenir un règlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 29 mai 1879.

MONSIEUR,—Ainsi que j'en ai reçu verbalement instruction du ministre, j'ai l'honneur de faire rapport au sujet du contrat avec MM. Sutherland et Grant, pour l'exécution de travaux de nivellement, etc., section n° 23 du chemin de fer Intercolonial, et à l'égard desquels ces messieurs ont présenté une réclamation pour travaux additionnels.

Contrat n° 23.—Il embrasse les travaux de nivellement, de construction de ponts, de maçonnerie, etc., sur la section n° 23, entre Moncton et Welford. Le prix de l'entreprise (sujet à déduction et à augmentation dans le cas où les travaux auraient augmenté et diminué par suite d'une modification des rampes et du tracé) était de..... \$276,750 00

A déduire—égouts souterrains retranchés—selon convention..... 2,160 00

\$274,590 00

Ajoutez—augmentation du travail résultant d'une modification des rampes et du tracé—travaux de terrassement, 11,497 verges cubes, à 24 cts..... 2,759 28

\$277,349 28

A déduire—diminution des travaux dus à une modification des rampes et du tracé, — travaux de terrassements, 21,513 verges cubes, à 24 cts..... \$6,843 12
Travaux dans le roc, 2,000 vgs. c., à 90 cts. \$1,800 00

8,643 12

\$268,706 16

Selon l'estimation dressée par M. Blackwell, du 23 nov. 1874:

Paiements faits aux entrepreneurs..... \$244,000 00

Dépensé par le gouvernement..... 128,338 73

372,338 73

Dépense en sus du prix porté au contrat..... \$103,632 57

Le montant de la réclamation des entrepreneurs est de \$100,000, et ils ont demandé son renvoi à un arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire des travaux publics.

MONSIEUR,—Ainsi que le ministre me l'a prescrit de vive voix, je fais rapport de la situation du contrat avec MM. Fraser, Stewart et Fraser, pour le ballastage entre Amherst et Truro, sur le chemin de fer Intercolonial, affaire qui est maintenant devant la cour de l'Echiquier.

Contrat pour le ballastage.—Il comprend le ballastage et la pose de la voie entre Amherst et Truro; l'entreprise a été exécutée à des prix fixés par le contrat.

Dernier certificat des travaux —

Prix porté au contrat.....	\$70,200 90
Travaux additionnels.....	515 30
	<hr/>
Dernier certificat en vertu d'un arrangement avec M. Schreiber.....	1,862 00
Arrangement avec M. Archibald.....	9,734 36
	<hr/>
Total.....	\$82,312 56
	<hr/>
Total des certificats.....	\$82,312 56
“ paiements.....	81,683 36
	<hr/>
Solde.....	\$ 629 20

Le montant réclamé par MM. Fraser, Stewart et Fraser est de \$10,174.80

Cette affaire a été portée devant la cour de l'Echiquier le 7 février 1877, mais il n'y a pas été donné suite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire, ministère des travaux publics.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,
OTTAWA, 16 juin 1877.

MONSIEUR,—Je vous transmets la pétition de droit de R. H. McGreevy, à l'égard de la section 18 du chemin de fer Intercolonial, ainsi que mon rapport sur le sujet et les documents y mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. J. BRYDGES,
Surintendant des chemins de fer de l'Etat.

F. BRAUN, écr., secrétaire.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

PÉTITION DE DROIT—R. H. MCGREEVY—SECTION 18.

Le contrat pour cette section est daté 18 juillet 1870. Une copie marquée A, est ci-annexée.

Ce contrat est semblable à tous les autres qui ont déjà donné lieu à plusieurs pétitions de droit.

Un exemplaire du devis et de la soumission est annexé au contrat. Une copie du cautionnement, marqué B, est aussi annexée.

Le contrat prescrit que les travaux seront terminés vers le 1er juillet 1872, sinon les entrepreneurs encourent la pénalité ordinaire de \$2,000 pour chaque semaine de retard.

Les travaux ne furent pas tout à fait terminés avant la fin de 1875, et alors même il restait encore quelque chose à finir.

Pendant l'exécution, des changements furent faits aux plans, qui modifièrent considérablement la somme des travaux à exécuter dans le principe. Lorsque

l'ouvrage fût terminé, les quantités se trouvèrent beaucoup moindres que celles du devis, lorsque l'entreprise fut adjugée

On s'est maintes fois plaint à l'entrepreneur de ce que les travaux avançaient trop lentement, surtout la construction du pont sur la Métapédia, à Mill Stream.

Dans l'automne de 1875, les hommes employés à ce pont refusèrent de continuer de travailler, parce que leurs gages étaient de beaucoup arriérés, et parce que l'entrepreneur ne les payait pas ou ne pouvait les payer. Le gouvernement se vit dans l'obligation de payer ces arriérés, et il dut se charger de faire finir lui-même les travaux, et pour ce d'employer des hommes à la journée. Voir rapport sur le sujet, annexe C.

Cela fut fait du consentement de l'entrepreneur. Quant les travaux furent presque terminés, M. Schreiber fit un rapport sur toute l'entreprise, ce rapport accompagna celui de M. Brydges et ce fut le dernier concernant cette entreprise. Annexe D.

Ce rapport se résumait à ceci :

Prix originaire de l'entreprise.....		\$648,500
De ce chiffre devait être déduit le prix des ponts de bois.....	\$20,200	
Egoûts souterrains.....	8,850	
Modification des rampes et du tracé, ce qui a fait une diminution totale de.....	46,201	
		<u>\$75,251</u>
		\$573,349
Ajoutez—différence du coût des conduites en fer, selon le compte des travaux.....	5,177	
Achat de conduites en fer.....	3,888	
		<u>9,065</u>
Ce qui porte le total à.....		<u>\$582,414</u>
Les paiements faits directement à M. McGreevy se montèrent à.....		\$602,200
Annexe E.—Et il a payé, jusqu'au 30 novembre		30,312
		<u>\$632,512</u>
Montant payé		582,414
Prix porté au contrat, comme ci-dessus.....		<u>\$50,098</u>

Depuis le 30 novembre 1875, il a été fait d'autres déboursés pour terminer l'entreprise, qui portent la dépense collective à \$640,108 (annexe C), et à \$57,695 la somme totale payée par le gouvernement en sus du prix originaire de l'entreprise.

Ainsi donc, au lieu que ce soit M. McGreevy qui ait quelque indemnité à réclamer du gouvernement, c'est ce dernier qui a le droit de réclamer de ses cautions \$57,695, en sus de la pénalité de \$2,000 par semaine à compte du 1er juillet 1872 au 31 décembre 1875.

Le contrat, le devis, la soumission, le cahier des charges, les plans, etc., sont tous précisément dans la même forme que ceux produits avec la précédente pétition de droit relative aux contrats du chemin de fer Intercolonial. Je vais maintenant répondre à chaque alinéa de la pétition.

1. Le contrat est correctement rédigé et daté 18 juillet 1870.

2. \$648,600 sont le prix porté au contrat, et les travaux à exécuter y sont pleinement désignés.

3. Le contrat répond à cet aliéna.

4. Lors de l'adjudication de l'entreprise, le contrat donnait à la section 20 milles de longueur, et il en est encore ainsi; mais le clerc, en le rédigeant, écrivit par erreur 18 au lieu de 20 milles. L'erreur, toutefois, fut découverte avant l'exécution du contrat et corrigée.

Quand le contrat a été signé, le témoin de la signature de M. McGreevy a fait la déclaration suivante, après que dans la formule imprimée l'on eut mis au singulier le mot "entrepreneurs," substitué le nom de M. McLelan à celui de M. Coffin, et biffé le mot dix-huit, qui fut remplacé par le mot "vingt" dans la description des limites de la section: "signé en ma présence par Robert H. McGreevy.—Témoins, John Macdonell."

La soumission dit: pour la somme de \$648,600, ce qui donne un taux de \$32,430 par mille. \$32,430 multipliés par 20 donnent exactement \$648,600.

5. La réponse au 4e aliéna dispose de cette allégation.

6. La réponse est dans le contrat, lequel prescrit à l'ingénieur de commander à l'entrepreneur d'exécuter tous travaux nécessaires à l'achèvement du chemin. Le cahier des charges exigeait environ 96,000 verges de pierres, de gravier et de bois en caissons pour protéger le remblai (voir clause 1), et la clause 2 indique des endroits où la rivière Métapédia devait être élargie et draguée. Cela répond effectivement à l'allégation de cet aliéna. Au compte de M. McGreevy, ces travaux de protection mesurent 93,600 verges cubes. La quantité donnée dans le cahier des charges déjà cité est d'environ 9,600. \$3 est le prix exigé par M. McGreevy; c'est aussi le prix de la soumission originale.

Dans la soumission les travaux de protection des talus le long de la rivière, selon le plan n° 26, sont portés à \$3 par pied linéaire.

Dans la soumission de M. McGreevy il y a aussi des prix pour les travaux d'élargissement et de dragage de la rivière Métapédia.

Ces travaux se trouvent donc compris par le contrat et le cahier des charges.

7. Le contrat y pourvoit pleinement. L'ingénieur a plein pouvoir et autorité de faire tous les changements qu'il croit utiles pendant le cours des travaux. En réalité, les changements faits ont été profitables à l'entrepreneur.

8. On n'a pas changé l'emplacement du pont à Mill Stream, mais s'il eût été jugé nécessaire d'en choisir un autre, le contrat le permettait. L'emplacement n'a pas été de fait changé; on a seulement choisi le point sur le côté ouest où il y avait de plus du roc solide, et l'entrepreneur a pu établir ainsi de meilleures et moins coûteuses fondations pour la culée. Ce changement a été fait à sa propre demande.

9. Il ne saurait y avoir de doute à l'égard de la qualité de la maçonnerie. L'entrepreneur était tenu d'exécuter les travaux selon les plans et le devis. Dans sa réclamation il dit avoir fait 4,275 verges de maçonnerie de première classe et 4,617 de seconde. Le cahier des charges demandait 4,700 verges de première classe et 8,000 de seconde, de sorte qu'il se trouve avoir fait 425 verges de première classe et 3,383 de seconde classe de moins que la quantité exigée par le contrat.

10. Le contrat et le devis exigeaient que l'entrepreneur fournît les matériaux voulus et acceptés par l'ingénieur. L'ingénieur s'acquittait simplement de son devoir en insistant sur ce que l'on ne fit usage que du meilleur ciment.

11. L'ingénieur avait raison d'exiger cela. Dans le cahier des charges, certaines quantités sont indiquées comme nécessaires.

12 et 13. Le cahier des charges prescrit ce qui suit:—

"Le commissaire consentira à ce que des conduites en fer soient substituées aux canaux couverts sur certains points que désignera l'ingénieur, par exemple là où l'inclinaison des cours d'eau ou le terrain exigera que l'on recoure au plan de construction indiqué sur la feuille n° 17. Partout où ces conduites seront placées leur diamètre intérieur devra être de trois pieds et leur poids d'au moins 450 lbs par pied linéaire. Elles devront être noyées dans du béton et terminées à leurs extrémités par des ailes et parapets en solide maçonnerie. Elles devront être faites et posées selon les plans et la direction de l'ingénieur, et avec toute la précaution qui lui paraîtra nécessaire pour rendre toute la construction durable.

“ Là où l'emploi de conduites en fer ou autres structures sera permis ou exigé à la place de celles mentionnées dans le cahier des charges, ces travaux seront payés aux prix indiqués dans la cédule de la soumission, et du prix de l'entreprise l'on diminuera le total de la dépense ainsi économisée, selon la réduction subie par le total des quantités calculée au prix de la cédule.”

La soumission de M. McGreevy, item 13, donne des prix pour les conduites en fer, mais non pour le béton. (Voir cahier des charges. Voir aussi la note imprimée, dans la soumission, au bas de cet item, et la deuxième note de la soumission immédiatement au-dessus de la signature de M. McGreevy.) Les prix faits par M. McGreevy dans sa soumission ont été appliqués aux quantités conformément à la clause ci-dessus citée du cahier des charges, et tel que le mentionne le rapport de M. Schreiber. Annexe D.

14 et 15. Les conduites laissées par l'entrepreneur ont été prises par le commissaire et payées un prix raisonnable, quoiqu'il ne fût pas tenu de les prendre, pas plus que d'autres matériaux non employés et que l'entrepreneur se trouvait avoir fournis au-delà de ce qu'il lui fallait.

16. Tout à fait dénué de vérité. Les commissaires n'avaient pas la faculté de changer les termes du contrat d'une entreprise auxquels l'entrepreneur se serait régulièrement conformé.

17. La période prescrite pour l'exécution des travaux était suffisante, si l'entrepreneur eût apporté la diligence voulue. C'est son manque d'énergie et d'attention qui a été cause que leur achèvement a été retardé aussi longtemps. La somme de travaux réellement exécutés par lui, comparée à celle exigée par le cahier des charges, est beaucoup moindre que ne le fait voir sa réclamation, page 10.

18. L'entrepreneur a apporté toute la lenteur possible à la construction du pont de Mill Stream. Continuellement il a été pressé de poursuivre avec énergie ces travaux, qui étaient les plus importants de sa section, mais qui ne furent terminés que plus de cinq ans après qu'il se fût chargé de cette entreprise, et encore, ne le furent-ils tout à fait que par le gouvernement même, après que l'entrepreneur eût manqué de payer les gages de ses hommes. Aucun retard n'a été apporté à la fourniture de tous les plans utiles.

19. Les commissaires ont payé à l'entrepreneur beaucoup plus qu'il n'avait droit, au moins \$50,000, et rien ne justifie cette demande. Voyant que les hommes n'étaient pas payés et que d'autres travaux étaient arrêtés, les commissaires firent ce qu'ils étaient autorisés à faire : ils payèrent les gages dus, et employèrent les hommes, qui ne voulaient plus travailler pour l'entrepreneur, à l'achèvement des travaux. L'entrepreneur demanda et consentit à cela.

20. Tout à fait dénué de fondement.

21. Le contrat permettait toute modification des plans que l'ingénieur pouvait croire nécessaire ou désirable. Une comparaison des quantités indiquées dans le cahier des charges, sur lesquelles l'entrepreneur basa sa soumission, avec les quantités réellement exécutées par lui et mentionnées à la page 10 de sa pétition, fera voir qu'il s'est éloigné de la vérité en alléguant qu'il a été appelé à exécuter des travaux bien plus considérables que ne le prescrivait le contrat.

22. Il est impossible de comprendre les chiffres de cet alinéa. Le gouvernement n'a rien à voir quant à la somme dépensée par l'entrepreneur. Il s'est engagé par contrat à construire cette partie de la ligne ; il a reçu plus qu'il n'avait droit d'après le contrat, et au lieu d'être le créancier du gouvernement il en est le débiteur.

23. Le contrat a été régulièrement consenti et exécuté par les deux parties, et il est en conséquence obligatoire. L'absurdité de la prétention à l'égard de la ligne a été pleinement démontrée dans les réponses aux aliénas 4 et 5.

24. Cela est entièrement réfuté par les réponses aux précédents aliénas.

On verra que les prix appliqués, à la page 10 de la pétition, aux quantités de travaux réellement exécutés, sont tout à fait différents de ceux demandés par la soumission de M. McGreevy annexée au contrat.

Par exemple, dans la cédule au dos de sa soumission, le clôturage est inscrit à 9 et 7 cts ; dans sa pétition, cet item est marqué 10 cts.

Dans la soumission, le déblai dans le roc est marqué \$1.15; dans la pétition, il y a \$2.50 par verge.

Dans la soumission, l'item "maçonnerie de 1re classe" est marqué \$14 par verge; dans la pétition, il est porté à \$22 par verge.

Dans la soumission, l'item "maçonnerie de 2me classe" est inscrit à \$8 la verge; dans la pétition, il est marqué \$15 la verge.

Il est bien entendu que le contrat règle toutes ces questions; et si les faits ci-dessus sont cités, c'est pour faire voir à quels moyens l'on a eu recours pour faire une réclamation illégitime.

Le seul motif que l'on ait essayé de faire valoir pour faire considérer le contrat non obligatoire réside dans l'absurde et fausse assertion concernant la longueur de la ligne.

Mais à part de toute question à l'égard de sa longueur, le contrat décrit comme suit la section:—

"Commençant à l'extrémité est de la section 17 du dit chemin de fer et descendant ensuite la vallée de la Métapédia jusqu'à la station 380 du dit chemin de fer, laquelle se trouve près du ruisseau Clerk, etc."

La section ainsi décrite, M. McGreevy a entrepris de la finir pour la somme de \$648,600, en renonçant expressément à toute réclamation pour travaux additionnels et en convenant que toute modification des rampes ou du tracé serait réglée de la manière indiquée par le contrat.

Eh bien, calculant les modifications des rampes et du tracé ainsi que le veut le contrat, McGreevy a reçu plus qu'il n'avait droit de recevoir.

C. J. BRYDGES,

Surintendant général des chemin de fer de l'Etat.

OTTAWA, 16 juin 1877.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,

MONTRÉAL, 17 janvier 1876.

MONSIEUR,—Je sou mets le rapport suivant sur le contrat N^o 18 relatif à l'entreprise adjugée à M. McGreevy.

Le prix original de cette entreprise était de.....	\$648,600 00
De cette somme, pour superstructure de pont en bois, il faut déduire.....	\$20,000 00
Pour égoût souterrain non fait par l'entre- preneur.....	8,850 00
Et pour diminution de travaux résultant de modification des rampes et du tracé.....	46,201 50

Cela fait, sur le prix de l'entreprise, une diminution totale
de 75,251 50

Et laisse une balance de..... \$573,348 50

Cependant, il faut ajouter, pour la différence
de canaux en tuyaux de fer substitués à
des canaux en maçonnerie..... \$5,197 00

Est une somme pour tuyaux de fer achetés de
l'entrepreneur..... 3,888 00

9,065 00

Ce qui, aux termes du contrat, porte la somme totale à
payer à M. McGreevy, à..... \$582,413 50

J'inclus le certificat et le rapport de M. Schreiber concernant ces détails et tous les déboursés qu'il faudra faire pour terminer les travaux et que les trains puissent circuler sur cette section.

Ainsi que vous en êtes informé déjà, M. McGreevy n'a pas fait avancer l'ouvrage de manière à satisfaire pendant la dernière saison, et il était évident que s'il lui était permis de continuer l'entreprise, le pont de Mill Stream ne serait pas fini à temps pour l'ouverture du chemin.

Conséquemment, et ainsi que le veut le contrat, il a été décidé que le gouvernement devait faire à la journée les parties non achevées des sections, payer les hommes employés par son propre payeur, et porter, comme de raison, au compte de l'entrepreneur, la somme ainsi déboursée. Les paiements faits directement à M. McGreevy se montent à..... \$602,200 00

Et la dépense du gouvernement jusqu'au 20 novembre dernier, pour faire à la journée les parties non terminées, a été de..... 30,312 46

Jusqu'au 30 novembre dernier, la somme totale dépensée est de..... \$632,512 46

Il faudra faire d'autres dépenses pour achever complètement les travaux, mais toutes ne pourront être faites avant le commencement du printemps.

Ainsi, d'après le certificat de M. Schreiber, ce qui est dû à M. McGreevy, en vertu de son contrat, se monte à \$582,413.50. Jusqu'au 30 novembre dernier, il a été payé, partie à M. McGreevy, partie pour travail à la journée, une somme totale de \$632,512.46.

Ainsi, comme le fait voir cette lettre et les documents qui l'accompagnent fournis par M. Schreiber, le prix de revient de ces travaux a excédé celui porté au contrat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. BRYDGES,
Surintendant général des chemins de fer de l'Etat.

F. BRAUN, écr.,
Secrétaire, département des travaux publics.

PÉTITION DE DROIT DE DUNCAN MACDONALD.

POSE DE VOIE ET BALLASTAGE.

MONTRÉAL, 18 septembre 1876.

Cette entreprise, qui embrasse les sections 20, 10 et 16, a été adjugée à M. Macdonald après la publicité ordinaire ou demandes de soumissions.

L'annexe I est la copie du contrat.

M. Macdonald abandonna l'entreprise à la fin de la saison de 1875, alors que toute la voie était posée et qu'une grande partie du ballastage était faite.

M. Schreiber avait reçu instruction de faire cesser les travaux et de rapporter un certificat définitif.

Son rapport est ci-annexé (12). Il fait voir qu'aux prix spécifiés au contrat, il a été exécuté des travaux pour une valeur de \$91,963.67.

La somme payée jusqu'alors se monte à \$89,441.50, y compris des frais de réparation, du matériel roulant dont l'entrepreneur s'est servi et qui ont été portés à son débit.

Cela laisse une balance à lui due de \$2,522.17, qui lui a été offerte, mais qu'il n'a pas voulu accepter.

Il convient de dire ici que M. Buck a été l'ingénieur dirigeant de la section 10 et du ballastage pendant une partie du temps que M. Macdonald a travaillé à l'exécution de son entreprise.

Pendant quelque temps, M. Buck avait été employé à d'autres travaux par M. Macdonald, et il paraissait s'être voué entièrement aux intérêts de Macdonald.

M. Macdonald a fait usage de renseignements qui lui ont été fournis par Buck et que celui-ci n'est pas justifiable d'avoir donnés. Quand ce fait vint à ma connaissance je dis à Macdonald que cette manière d'agir de la part de Buck ne pouvait être approuvée.

Je transmets (annexe L) copie d'une lettre que j'ai écrite au département des travaux publics à ce sujet.

Quant à la pétition, je ferai les observations suivantes: 1er *alinéa*. Le contrat est reproduit en entier dans l'annexe A, et il parle pour lui-même. 2me *alinéa*. L'ingénieur n'a fait rapport d'aucune modification justifiant de faire un paiement en vertu du contrat. 3me *alinéa*. Par son contrat et le cahier des charges, l'entrepreneur était tenu de faire toute la maçonnerie et toute autre chose nécessaire pour la somme convenue. Le cahier des charges portait à 4,700 verges la quantité de maçonnerie nécessaire, tandis qu'en réalité il n'en a fallu que 3,571. 4me *alinéa*. Ce qui précède y répond. 5me *alinéa*. Nous n'avons aucunement affaire à M. Blackie. Il n'était pas à notre emploi. Le contrat dit: "Les commissaires seront les uniques juges de la somme due." 5me *alinéa*. Nous n'avons pas à nous occuper de cela. C'était une chose qu'il a dû prévoir quand il s'est chargé de l'entreprise. 6me *alinéa*. Voir réponse au 5me. 7me, 8me, 9me, 10me et 11me *alinéas*.—Voir le contrat et l'annonce demandant des soumissions. 12me *alinéa*. C'est ce qui se fait d'ordinaire dans toutes les grandes entreprises. 13me *alinéa*. On n'a pas inutilement retardé à le mettre en possession des travaux. Les soumissions ne furent reçues que le 5 octobre 1870 et nous approchions de la fin de ce mois quand l'entreprise fut adjugée, de sorte que pour cette année la saison des travaux était passée. 14me *alinéa*. Il a été fait une complète relation des circonstances relatives à l'adjudication de cette entreprise. 15me *alinéa*. La cédule annexée à la soumission dit expressément qu'elle n'affecte le contrat en aucune manière. 16me, 17me et 18me *alinéas*. Ce ne sont que des demandes à l'effet que la requête soit prise en considération. 19me *alinéa*. On n'a pu en saisir la signification. 20me et 21me *alinéas*. Les déclarations de M. Buck ne peuvent être reçues. Le cahier des charges dit expressément que les estimations des travaux à exécuter ne sont qu'approximatives, et que le soumissionnaire doit courir le risque de trouver le sol d'une nature différente de celle indiquée. M. Schreiber, l'ingénieur, a fait une juste allocation pour les modifications des rampes et du tracé. 23me *alinéa*. Il est donné copie de ce contrat. 24me et 25me *alinéas*. La 3me clause du contrat prescrit à l'entrepreneur d'exécuter l'ouvrage selon l'ordre que de temps à autre il lui sera donné. Cela s'est fait comme à l'ordinaire. Ses travaux embrassent réellement deux saisons—1874 et 1875—et il ne lui a été apporté aucune entrave. 26me *alinéa*. M. Schreiber n'a, de temps à autre, donné que les ordres que le contrat l'autorisait à donner. 27me, 28me et 29me *alinéas*. Il va sans dire que tous ces items sont contestés.

C. J. BRYDGES.

TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DES CHEMINS DE FER,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR, 30 juin 1874.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions de l'honorable ministre des travaux publics, j'ai examiné avec soin le rapport de M. Brydges au sujet des réclamations de l'entrepreneur des travaux de la 7me section de l'Intercolonial, ainsi que les documents qui l'accompagnent, et j'ai maintenant l'honneur de suggérer que l'on règle avec l'entrepreneur par la somme que M. Brydges recommande de lui payer, savoir :

Prix de l'entreprise.....	\$ 12,427 61
Avec la somme additionnelle inscrite sur la feuille ci-annexée.....	22 29
Total.....	<u>12,449 90</u>

Résumé des comptes :

Prix de l'entreprise.....		\$557,750 00
Moins—prix de superstructure de pont...	\$ 8,300 00	
“ “ d'égoûts souterrains.....	10,350 24	
		<u>13,654 24</u>
		\$539,095 76

D'après la recommandation de M. Brydges, ils seraient comme suit :—

Travaux additionnels à un canal couvert.	\$20,789 28	
Maçonnerie de ponts refaite	2,844 30	
Fondation du pont sur la rivière Philippe.	5,674 83	
Exhaussement de la rampe à Clifton.....	1,733 24	
Ajoutez—balance sur la feuille annexée...	22 29	
		<u>31,104 14</u>
Total.....		\$570,199 90
Moins—montant payé		<u>557,750 00</u>
Balance à payer.....		<u>\$12,449 90</u>

Des sommes que M. Brydges recommande de payer,
La première..... \$20,789 25

Est pour des canaux couverts, qui étaient dans le cahier des charges, et que l'on décida de ne pas construire ; mais l'on revint sur cette décision, car l'ingénieur en chef en ordonna la construction après que les remblais, etc., furent faits. Le prix de cet ouvrage, moins la maçonnerie, qui est comprise dans les travaux spécifiés, représente une partie de la somme ci-dessus. D'autres canaux couverts, qui ne figuraient pas dans le cahier des charges, et dont la construction fut ordonnée après que les remblais, etc., furent terminés, forme une autre partie de cette somme. Ordre fut aussi donné de faire des changements à des canaux couverts après leur construction, et le prix de revient de ces changements est compris dans la somme ci-dessus.

La seconde 2,844 30

Est pour la démolition et reconstruction d'un canal couvert construit par Sutton et Angus et subseqüemment condamné ; aussi, pour la démolition et reconstruction de deux ponts exigées par les nouveaux plans de superstructure.

La troisième 5,674 83

Est pour les fondations du pont de la rivière Philippe, qui ont dû être descendues plus bas que ne l'indiquait le cahier des charges.

La quatrième 1,773 24

Est pour l'exhaussement de la rampe dans la cour de la station à Clifton.

La cinquième 22 29

La feuille annexée en donne l'explication.

La somme que l'on recommande de payer, moins les paiements déjà faits, est de..... \$31,104 14

J'espère que les lignes ci-dessus font voir assez clairement sur quelle base l'on s'est appuyé pour recommander le paiement de ces sommes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Département des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

CONTRAT N° 7.

Mémoire des travaux exécutés en sus de ceux spécifiés par le cahier des charges, avec indication des prix fixés par le contrat, excepté pour le percement du tunnel, à l'égard duquel il n'est pas donné de prix. En conséquence, on se sert de ceux fournis par l'ingénieur en chef :—

Roc, verges cubes	42,225 à \$ 1.25	\$52,781 25
Abattage, verges cubes....	40.30 " 20.00.....	806 00
Chemins publics, verges cubes..	2 " 25.00.....	50 00
Tunnels :		
Caldwells.....	.366 pieds à \$21.00.....	7,680 00
Jobes.....	.114 " " 18.19.....	2,154 00
Hartz.....	.174 " " 18.90.....	3,288 60
L Whetstone.....	106 " " 15.75.....	1,669 50
Whetstone.....	206 " " 14.70.....	3,028 20
Mesuré comme roc au dire de l'ingénieur.		
Conduites en fer, 576 pieds à \$20.00.....		11,520 00
		<u>\$82,984 15</u>

Mémoire des travaux indiqués par le cahier des charges mais non exécutés aux prix du contrat donnés ici :—

Terre	46,661 vgs. à \$0.26...\$12,131 86
Pierre perdue.....	544 " " 3.00... 1,632 00
Béton.....	1,052 " " 5.00... 5,260 00
Maçonnerie n° 1.....	1,430 " " 10.00... 14,300 00
" n° 2.....	6,590 " " 7.00... 46,130 00
Pavage n° 2.....	857 " " 4.00... 3,428 00
Aile d'un chemin public	2 " " 40.00... 80 00
	<u>82,961 86</u>
Balance en faveur de l'entrepreneur.....	<u>\$22 29</u>

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Joint à mon rapport de cette date.
OTTAWA, 30 juin 1874.

OTTAWA, 30 janvier 1880.

MONSIEUR,—Conformément à votre communication du 16 décembre dernier, nous offrons aujourd'hui l'explication suivante sur le sujet du rapport fait au conseil le 29 novembre dernier par l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, et recommandant le paiement de \$5,618.32 à M. E. A. Jones, l'entrepreneur de la 7^{me} section du chemin de fer Intercolonial.

En 1874, on s'en souvient, le bureau de l'ingénieur en chef fut détruit par le feu, ainsi que tous les documents qu'il renfermait concernant l'Intercolonial, et parmi il s'en trouvaient qui avaient rapport aux travaux de la section 7.

Afin de remplacer autant que possible ces documents perdus, l'ingénieur en chef ordonna qu'il fut fait une copie de tous les plans, profils et autres documents importants qui se trouvaient dans le bureau de l'ingénieur local, et qu'elle lui fut ensuite envoyée à Ottawa, et à l'aide des renseignements ainsi obtenus, il a été dressé un état établissant qu'une balance de \$12,436 était due aux entrepreneurs, et c'est sur cela qu'a été rédigée la réponse à la pétition de droit.

Ensuite, lorsque l'on préparait et réunissait les documents pour la poursuite devant la cour de l'Echiquier, l'ingénieur surintendant donna instruction à M. Archibald, le sous-ingénieur de la section n° 7, de se rendre à Ottawa et d'apporter avec lui tous les papiers qu'il aurait concernant l'entreprise, et parmi ces papiers se trouvèrent les notes, mesurages et calculs à l'égard des modifications de rampes et du tracé et de la substitution de conduites en fer et de tunnels aux canaux couverts en maçonnerie. Le compte de ces choses fait donna une balance de \$5,618.39 en faveur de l'entrepreneur, balance provenant d'items qui ne purent être pris en considération lors de l'offre de \$12,436 précédemment faite à l'entrepreneur.

Lorsque l'affaire vint devant la cour de l'Echiquier, ce tribunal ne put profiter de ce renseignement.

Aux termes du contrat, l'entrepreneur a droit d'être payé pour toute augmentation des travaux résultant de la modification des rampes, etc., et aussi pour l'excédant de dépense, s'il en est, dû à la substitution de conduites en fer et de tunnels à des ouvrages en maçonnerie. D'un autre côté, nous croyons devoir dire que presque toutes, sinon toutes ces modifications de rampes, etc., qui ne devaient être aucunement désavantageuses pour le chemin, ont été demandées par l'entrepreneur et remises comme concessions. Nous croyons aussi que lorsque ces concessions furent faites, aucune des parties n'avait la moindre idée qu'elles donneraient lieu à un paiement additionnel.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

SANDFORD FLEMING,
COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, secrétaire, département des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 18 février 1874.

MONSIEUR, — J'ai reçu vos lettres datées d'hier et renfermant des papiers concernant certaines réclamations pour travaux additionnels exécutés par les entrepreneurs des sections 4 et 7 du chemin de fer Intercolonial.

Je transmets ci-joint des résumés de la situation financière actuelle de chaque contrat, et vous donne mes raisons pour n'avoir pas recommandé le paiement des sommes réclamées, ni adhéré à la recommandation de M. Brydges quant au paiement d'une partie de ces sommes.

Si les contrats du chemin de fer Intercolonial doivent être observés, mon avis est qu'il n'est rien dû aux entrepreneurs. Un coup-d'œil jeté sur l'état ci-joint fera voir qu'en réalité ils ont déjà reçu plus qu'ils n'avaient droit. La 9me clause du contrat est très précise à l'égard des travaux additionnels. Elle est ainsi conçue. —

“ 9. Il est clairement entendu et convenu que le dit prix de sera considéré comme pleine compensation pour tous les travaux désignés ou projetés par le présent contrat, ou qui pourront être exigés en vertu d'aucune de ses dispositions ou par la loi, et que les entrepreneurs n'auront droit, sous aucun prétexte quelconque,

ou pour cause de quelque changement, modification ou augmentation à ces travaux, ou aux dits plans et devis, ou par suite de l'exercice d'aucun des pouvoirs conférés au gouverneur en conseil par le dit acte, intitulé : "Acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial," ou aux commissaires ou à l'ingénieur, par le présent contrat ou par la loi, de réclamer ou demander une autre somme pour travaux additionnels, ou comme dommages ou autrement, l'entrepreneur renonçant expressément par la présente à toute telles réclamations et prétentions à toutes fins et intentions quelconques, excepté dans les cas prévus par la quatrième clause du présent contrat."

La dernière clause en dernier mentionnée est comme suit :—

4. "En tout temps avant le commencement des travaux ou pendant l'exécution d'aucune de leurs parties, l'ingénieur sera libre de faire toutes les modifications qu'il croira nécessaires aux comptes, à la ligne du tracé du chemin de fer, à la largeur des tranchées, aux terrassements, aux constructions, ou à n'importe quelle chose se rattachant aux travaux, que ces modifications augmentent ou diminuent la quantité des travaux à exécuter ou la dépense, et l'entrepreneur n'aura droit à aucun paiement additionnel à raison de telles modifications à moins qu'elles n'aient l'effet de modifier les rampes ou la ligne du tracé, auquel cas le prix de l'entreprise sera diminué s'il en résulte une diminution des travaux, ou augmenté s'il en résulte une augmentation des travaux, dans la proportion que les commissaires jugeront convenable, leur décision en cette matière devant être définitive."

Par le fait du récent incendie, je n'ai pas à ma disposition de données par lesquelles je pourrais faire voir un résultat quelconque de modifications de rampe ou d'un tracé; mais je suis parfaitement convaincu que toutes les modifications opérées eurent plutôt pour effet de diminuer que d'augmenter la quantité des travaux, et si cette démonstration m'était possible, l'on verrait que le prix de l'entreprise doit être diminué en proportion et que l'entrepreneur se trouve à avoir reçu plus qu'il n'avait droit, et bien au-delà du chiffre indiqué par le compte maintenant présenté.

Dans la circonstance, accéder partiellement ou complètement à ces réclamations, aurait, je pense, un résultat très fâcheux. Ce serait inviter tous les autres entrepreneurs de la ligne à s'entendre entre eux pour présenter des comptes de travaux additionnels, etc. On ne saurait dire jusqu'à quel point cela irait. Cela neutraliserait les efforts que fait le gouvernement pour établir le système des contrats sur un pied satisfaisant dans d'autres parties du pays, car l'on se ferait cette idée que, quelles que soient les conditions de l'entreprise, quelles que soient les pertes ou les bénéfices prévus, l'entrepreneur, d'une manière irrégulière, il est vrai, pourra en fin de compte se tirer d'affaires.

Je ne doute nullement—c'est mon opinion que j'exprime—que par le fait de la politique erronée adoptée au commencement du chemin de fer Intercolonial, que de fortes sommes seront en fin de compte payées pour travaux additionnels; mais, je crois que dans l'intérêt du public il serait judicieux de contester de telles réclamations aussi longtemps que possible, et lorsqu'il deviendra nécessaire d'en venir à un règlement appuyé sur des motifs non strictement légitimes, le mieux sera probablement d'adopter un principe applicable à chaque entrepreneur de la ligne, et, pour arriver à quelque chose de définitif, d'obtenir la sanction du parlement au mode de règlement proposé avant de prendre aucune décision à cet égard.

Sous tout rapport, ce moyen me paraîtrait beaucoup plus satisfaisant que de recourir à des règles arbitraires et injustifiables pour chaque cas, comme M. Brydges le recommande, ce qui, j'en ai la certitude, ne ferait qu'aggraver les difficultés au lieu de les aplanir.

Je suis, etc.,

SANDDFORD FLEMING, *ingénieur en chef.*

L'hon. ALEX. MACKENZIE, ministre des travaux publics.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

RÉSUMÉ—SECTION N° 4.

Date du contrat, 25 mai 1870.

Temps fixé pour l'achèvement des travaux, 1er juillet 1871.

Travaux suffisamment avancés pour permettre de poser la voie et de l'ouvrir au trafic dans l'été de 1872.

Prix de l'entreprise	\$438,325 00
Moins—ponts de bois et drains qu'il fut convenu de ne pas construire.....	3,500 00
	<u>434,825 00</u>
Réduction du prix de l'entreprise	\$434,825 00

Payé à l'entrepreneur.....	\$438,070 00
Dépensé jusqu'à cette date par la commission pour terminer les travaux.....	

Total de la dépense jusqu'à cette date... \$.....

RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX ADDITIONNELS.

Compte présenté par les entrepreneurs.....	\$76,875 40
Évaluation par C. Schreiber, 14 août 1873.....	48,472 97
Somme dont le paiement est recommandé par J. C. Brydges, 5 février 1874.....	9,233 65

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

RÉSUMÉ—SECTION N° 7.

Date du contrat, 25 mai 1870.

Temps fixé pour l'achèvement des travaux, 1er juillet 1871.

Travaux suffisamment avancés pour permettre de poser la voie et de l'ouvrir au trafic vers le 11 novembre 1872.

Prix de l'entreprise.....	\$557,750 00
Moins—ponts de bois et drains, qu'il fut convenu de ne pas construire	18,654 24
	<u>539,095 76</u>

Payé à l'entreprise.....	\$557,750 00
Dépensé jusqu'à cette date par la commission pour terminer les travaux.....	

Total de la dépense jusqu'à cette date... \$.....

RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX ADDITIONNELS.

Compte présenté par les entrepreneurs, le 5 sept. 1872.....	\$116,463 83
Évaluation par C. Schreiber, 29 juillet 1873..	88,633 81
Somme dont le paiement est recommandé par C. J. Brydges, 5 février 1874	31,081 85